



**HAL**  
open science

# Le secret et Polichinelle : ou cultures et pratiques de la clandestinité politique à Naples au début du XIX siècle (1799-1821)

Luca Di Mauro

► **To cite this version:**

Luca Di Mauro. Le secret et Polichinelle : ou cultures et pratiques de la clandestinité politique à Naples au début du XIX siècle (1799-1821). Histoire. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2015. Français. NNT : 2015PA010711 . tel-02464295

**HAL Id: tel-02464295**

**<https://theses.hal.science/tel-02464295v1>**

Submitted on 3 Feb 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PARIS 1 – PANTHEON SORBONNE  
INSTITUT D'HISTOIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE

**THESE DE DOCTORAT**  
Présentée par M. Luca DI MAURO

## **LE SECRET ET POLICHINELLE**

**ou**

**CULTURES ET PRATIQUES DE LA CLANDESTINITE  
POLITIQUE A NAPLES AU DEBUT DU XIX SIECLE (1799 – 1821).**

Directeur de thèse : M. Pierre SERNA

Jury

BRICE Catherine / Professeur Université Paris Est Créteil, pré-rapporteur  
BERTRAND Gilles / Professeur Université Pierre Mendès France-Grenoble 2, pré-  
rapporteur

DE FRANCESCO Antonino / Professeur Université de Milan  
PECOUT Gilles / Recteur de l'Académie de Metz Nancy Lorraine

**15 juin 2015**

## **Introduction.**

## 1) L'absence de véritables *secret studies*.

Jacob Solomon Bartholdy, le diplomate autrichien au service de la Prusse, fût amené par les événements napolitains de 1821 à faire l'analyse de la forme d'organisation politique qui, plus que toute autre, marquait les vicissitudes européennes successives à la restauration. Il considéra alors que : « Nel tenebroso mondo delle Società segrete tutto è necessariamente misterioso e segreto: soprattutto quando non si occulta segreto o mistero alcuno<sup>1</sup> ».

Cette double nature, à la fois intrigante et sordide, rapprochant l'héroïsme et la corruption l'utopie et l'escroquerie, a fait la fortune des sociétés secrètes et initiatiques, en devenant un élément de prédilection des romans aux atmosphères sombres et patriotiques tout en les positionnant comme un objet particulièrement difficile à aborder pour l'historiographie. Elle doit, en effet, se confronter à la difficulté de repérer les sources et à celle, plus insidieuse, d'établir exactement leur rôle et leur poids dans le déroulement des événements visibles au grand jour<sup>2</sup>.

En conséquence, bien que la clandestinité politique se soit largement répandue, en tout temps et partout dans le monde, prenant des formes les plus diverses et variées, il n'est pas possible d'identifier de véritables *secret studies* parmi les différents courants de l'historiographie académique<sup>3</sup>.

Cela ne veut pas dire pour autant que les dynamiques impliquant le secret aient été complètement négligées par la recherche historique, bien au contraire, l'ampleur et la diffusion des différents phénomènes rendent *de facto* impossible un tel oubli. Le secret a cependant plutôt été abordé comme un aspect des différents champs où il a été utilisé. Par exemple, les spécialistes d'histoire militaire se sont souvent attelés à l'analyse du rôle des services secrets et de l'espionnage, avant ou pendant la guerre, en concevant les secrets comme un outil parmi d'autres utilisé depuis toujours par les grandes puissances dans leurs affrontements<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete dell'Italia meridionale e specialmente sui carbonari*, traduction dall'inglese di Anna Maria Cavallotti, Roma – Milano, Società editrice Dante Alighieri, Biblioteca storica del Risorgimento Italiano, 1904.

<sup>2</sup> Sans vouloir nullement compiler une liste exhaustive d'œuvres littéraires du XIXe siècle ayant au centre l'activité de cercles initiatiques clandestins, il faut ici faire référence à *Le Comte de Monte-Cristo* de Alexandre Dumas en ce qui concerne la littérature européenne ou, quant au panorama des auteurs napolitains, *Massoni e Carbonari* de Nicola Misasi ou *Il sorbetto della regina* et *Il re prega* de Ferdinando Petruccelli della Gattina.

<sup>3</sup> Notons cependant l'important article F. MONNIER, « Le Secret en politique, une histoire à écrire », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 58, 2000, p. 3 – 8. Dans son texte, Monnier dresse un état de l'art de l'histoire « scientifique » (ou académique) du secret, en arrivant à la conclusion que, malgré un souhait en ce sens est formulé par Pierre Nora déjà en 1976, une véritable discipline du secret politique reste encore à l'état de « l'ambition d'ouvrir des chantiers ». Pour donner des bases à son discours, Monnier décrit avec exactitude les rapports de l'« histoire universitaire » non seulement avec la « petite histoire » (genre que depuis le XIX siècle s'occupe de dévoiler des prétendus secrets politiques en glissant souvent vers le romanesque) mais aussi avec les suggestions (accueillies souvent avec quelques décennies de retard) venant des autres sciences humaines et sociales.

<sup>4</sup> Dans ce domaine, un ouvrage de référence est assurément J. KEEGAN, *Intelligence in War : Knowledge of the enemy from Napoleon to Al Qaeda*, New York, Knopf, 2003.

Pareillement, les sociétés initiatiques modernes, et la franc-maçonnerie en particulier, ont donné lieu à la création d'une grande bibliographie comprenant des ouvrages de valeur très variable. La majorité de ces travaux, se concentre sur les rituels, les différentes branches de la franc-maçonnerie exotérique, les légendes de filiation de l'ordre du Temple et se focalisent surtout sur le dévoilement du prétendu secret maçonnique plutôt que sur la société initiatique en tant que phénomène historique lié aux différentes époques et à ses utilisations politiques<sup>5</sup>.

Des études sur la franc-maçonnerie politique ont vu le jour, mais en ce qui concerne l'histoire du *Risorgimento* italien, force est de constater que la plupart d'entre eux se concentrent sur la deuxième période du processus d'unification ou bien sur les années suivant immédiatement l'unité italienne. La période qui a le plus intéressé les historiens contemporains est celle qui suit la longue « éclipse ». Cette dernière a duré 40 ans et fait « disparaître » la franc-maçonnerie de la péninsule à la fin de la troisième décennie du XIX siècle pour la faire réapparaître après 1860<sup>6</sup>.

Pour la première période de présence des loges maçonniques dans la péninsule italienne, on remarque un déséquilibre de la production historiographique : si la période qui va de l'introduction de la société dans les Etats pré-unitaires à la fin du *triennio rivoluzionario* a été largement étudiée et a fait l'objet d'ouvrages désormais classiques tels que ceux de Vincenzo Ferrone, Giuseppe Giarrizzo, Gian Mario Cazzaniga et d'autres, les premières décennies du XIX siècle ont beaucoup moins attiré l'attention des chercheurs<sup>7</sup>.

Le deuxième courant historiographique dans lequel le présent travail s'insère est celui de l'histoire politique de la Révolution et de l'Empire, en particulier en ce qui concerne les royaumes de Naples et des Deux Siciles. C'est dans ce cadre et suivant ses paradigmes que la recherche présente se déroule, et seulement la partie finale du phénomène pris en examen, celle qui va de 1815 à 1821 a été depuis toujours considérée comme partie intégrante du Risorgimento, dont le commencement était fait coïncider, quand l'apport français à l'unité nationale était refusé, avec le Congrès de Vienne.

---

<sup>5</sup> Une exception à cet égard est l'ouvrage, désormais classique, G. SIMMEL, « The sociology of Secret Societies », *American Journal of Sociology*, V. XI, N. 4, Jan. 1906, p. 441 – 498. Bien que certainement centré sur les modalités de fonctionnement des sociétés secrètes, toutefois, l'approche de Simmel tend à considérer la clandestinité politique comme un phénomène achronique, n'arrivant pas, pour cela, à saisir l'importance des mutations selon le temps et les circonstances.

<sup>6</sup> Un exemple dans ce sens est F. CONTI, *Storia della Massoneria italiana, dal risorgimento al fascismo*, Bologna, il Mulino, 2006.

<sup>7</sup> En ce qui concerne le panorama initiatique du *Settecento*, il faut ici citer G. GIARRIZZO, *Massoneria e Illuminismo nell'Europa del Settecento*, Bologna, Marsilio, 1992, V. FERRONE, « La massoneria settecentesca in Piemonte e nel Regno di Napoli », *La Massoneria e le forme di sociabilità in Europa nel Settecento*, «Il Vieuxseaux», IV, 1991, pp. 103-30, G. M. CAZZANIGA, *Le muse in loggia, Massoneria e letteratura nel Settecento*, con G. TOCCHINI e R. TURCHI, Milano, UNICOPLI, 2002. En ce qui concerne le rôle de la franc-maçonnerie dans l'histoire française, cf. à titre d'exemple P. Y. BEAUREPAIRE, *Dictionnaire de la Franc-Maçonnerie*, Paris, Armand Colin, 2014.

Les bornes chronologiques choisies pour la recherche, 1799 – 1821, dépassent les subdivisions (le *triennio*, le *decennio*, l'*ottimestre*...) à partir desquelles l'historiographie s'est traditionnellement développée. Les « périodes intermédiaires », tels que les deux lustres de la première et de la deuxième restauration bourbonnienne ont, et cela sans doute à cause du manque d'événements majeurs, suscité une attention moindre de la part des spécialistes.

L'intérêt pour la saison révolutionnaire a ainsi suivi le niveau de passion civique et d'intérêt pour la dimension collective dans l'Italie contemporaine. Cela n'est pas un hasard si les études sur le *triennio* fleurissent pendant la première période de vie de la République issue de la Résistance, puisque la rédaction de la nouvelle charte républicaine incarne un travail de purification pour une classe savante qui n'avait pas su résister à l'effacement de l'Etat libéral ou bien avait été complètement formée dans les structures universitaires et culturelles de la dictature<sup>8</sup>.

C'est ainsi que se crée, grâce au dialogue entre les deux centres de la *Scuola Normale* de Pise et l'Université de Turin, un cadre interprétatif qui, malgré ses mutations et renouvellements physiologiques, reste substantiellement valable pour l'historiographie italienne jusqu'à la dernière décennie du XXe siècle, lorsque la chute du « socialisme réel » impose aux historiens de toute la planète un travail pour repenser la Révolution française selon des paradigmes renouvelés.

Se pencher sur la réception au Sud des Alpes des messages de la Révolution française constitue pour les chercheurs de l'après-guerre, d'abord un acte militant dans la mesure où ces périodes avaient été l'objet d'un véritable *damnatio memoriae*, qui prit naissance au lendemain de l'unification et qui atteint son climax dans la réinterprétation nationaliste du passé imposée par le fascisme<sup>9</sup>.

Le débat commence à l'intérieur du groupe de Pise, qui fût animé par des chercheurs ouvertement marxistes et, du moins jusqu'à 1956, explicitement liés au PCI. Diaz et Saitta publient dans « *Critica Storica* », respectivement en 1964 et 1965, deux articles du même titre : *La questione del « giacobinismo » italiano*.

Dans son article, Diaz nie la possibilité de donner « un contenu substantiel au nom de « giacobini » avec référence aux démocrates de la péninsule, en le justifiant par le fait qu'ils n'ont véritablement commencé leur activité politique qu'en 1796, quand le club de Rue Saint Honoré avait déjà été fermé. Leur apprentissage politique serait donc plus directement lié à la saison du Directoire et qu'à l'expérience de gouvernement de l'an II.

---

<sup>8</sup> Pour un cadre général du débat, cf. G. BERTRAND, E. NEPPI, *I Lumi e la Rivoluzione francese nel dibattito italiano del XX secolo / Les Lumières et la Révolution française dans le débat italien du XXe siècle*, Firenze, Olschki, 2010.

<sup>9</sup> Cette *damnatio memoriae*, naturellement, ne signifie pas une interruption complète des études sur la Révolution pendant la dictature et, comme le dit Pia Onnis Rosa « la Révolution française offrait la possibilité de cultiver un champ non défendu aux esprits libéraux – malgré la dérision officielle pour ses immortels principes ».

Le texte de Saitta, qui peut être considéré comme une réponse directe à Diaz, reprend les idées de Cantimori et souligne le fait que les premiers contacts des Italiens avec la Révolution précèdent de plusieurs années la descente de Bonaparte, ainsi que la grande présence de l'expérience de l'an III dans leur horizon mental. Pour Saitta, finalement, la dénomination de « jacobins » est légitime pour décrire le *triennio* mais seulement si elle est utilisée non pas pour désigner l'ensemble des patriotes, mais plutôt la faction la plus radicale et décidément démocratique, la plus directement liée au souvenir de la carte de l'an I.

Le groupe de Turin, déjà formé pendant la Résistance dans les formations libérales de *Giustizia e libertà* se rapproche du *Partito d'azione*. Ainsi la confrontation directe entre Franco Venturi, représentant de « l'école piémontaise », et Armando Saitta – véritable chef de file de celle de Pise – assume immédiatement une importance qui va bien au-delà d'une contraposition académique, car elle est la version culturelle d'un débat qui e, quelques années auparavant, avait intéressé tout le monde démocratique italien, engagé à choisir son modèle de représentation politique.

La polémique entre les deux historiens est d'autant plus importante politiquement qu'elle concerne les origines – et donc en quelque sorte la nature profonde - du mouvement démocratique développé en Italie. Saitta, engagé dans la confrontation avec Diaz, centre son analyse, nous l'avons évoqué, sur le « jacobinisme italien » et sa filiation directe avec l'expérience montagnarde et robespierriste. Venturi ne partage pas cette perspective mais, contrairement à Diaz qui suggère de rechercher plus tard dans l'histoire la source d'inspiration des Italiens, il propose de revenir en arrière ainsi que de ne pas sortir des frontières nationales. Il refuse la théorie selon laquelle la Révolution aurait provoqué en Italie une rupture si importante qu'elle aurait créé les conditions pour le commencement des luttes du *Risorgimento*. Au contraire, en élargissant le champ d'analyse du *triennio* à la saison napoléonienne qui suit, l'historien piémontais met en valeur des éléments de continuité objective entre les réformes opérées quand l'Italie subit l'hégémonie de l'Empire français et celles qui avaient été esquissées, avant 1789, dans les Etats de la péninsule<sup>10</sup>. L'opposition entre « réformes et Révolution » dépasse le débat strictement historiographique et se transfère vers un terrain politique. Les deux représentations font clairement allusion aux deux principales positions à l'intérieur de la gauche italienne. D'un côté, le parti de la « classe » qui, considère que tout en participant activement à la vie parlementaire, il s'agit de garder un horizon de transformation radicale de la société et de l'autre, celui plus favorable de l'intégration à un à monde capitaliste et qui cherche, justement par la voie des réforme, l'amélioration plutôt qu'un bouleversement du système.

---

<sup>10</sup> Les études de Venturi, qui débouchent en 1969 dans la publication du premier volume de *Settecento riformatore et, l'an suivant, de Utopia e riforma nell'Illuminismo* soulignent le fait que tous les éléments qui caractériseront la période révolutionnaire et napoléonienne sont déjà présents dans le despotisme éclairé d'avant la Révolution.

Ce débat, présent sur toute la péninsule italienne, est particulièrement significatif pour l'histoire du *Mezzogiorno*, car il fait surgir la nécessité de prendre position face à l'origine des premiers ferments et des premières formes de *clubs* clandestins, à partir de 1792 et, surtout, de la République napolitaine de 1799.

Ces événements se trouvent sous la loupe des savants depuis l'époque pré-unitaire, c'est à dire, à partir des martyrologes destinés à renforcer le sentiment national<sup>11</sup> jusqu'à certaines publications sorties après 1860, quand la *questione meridionale* et le « brigandage » dominant l'agenda des gouvernements unitaires, qui utilisent la *santafede* pour démontrer la férocité des populations des Deux Siciles et, par conséquent, le « choix obligé » de les tenir à l'écart des institutions représentatives du nouvel Etat<sup>12</sup>.

Les études de Benedetto Croce, produites à partir de la fin du XIX siècle jusqu'à la maturité du philosophe napolitain, constituent un patrimoine non négligeable en ce qui concerne le travail d'érudition nécessaire à une reconstruction soignée des événements<sup>13</sup>.

L'histoire du *Meridione*, est aussi au centre de la reprise d'intérêt pour la période révolutionnaire à laquelle on assiste pendant la dernière décennie du XX siècle avec la formulation de la catégorie historiographique de *democratismo*. Ce paradigme constitue un renouvellement capable de dépasser la vision traditionnelle qui considérait alternativement le républicanisme comme un fils italien de la Révolution française ou du *Settecento riformatore*. Antonino De Francesco, avec une série d'ouvrages dédiés à ce type particulier de républicanisme, a finalement proposé un angle de lecture permettant de saisir de façon plus crédible l'influence des deux phénomènes dans le parcours personnel et dans la formation politique et culturelle de la génération révolutionnaire<sup>14</sup>.

Cette approche permet, bien mieux que les précédentes, de considérer la relation bidirectionnelle existant entre les événements politiques généraux et les conceptions politiques des acteurs qui les créent ou qu'y assistent.

Un exemple de cela se trouve dans la biographie de Vincenzo Cuoco par De Francesco, qui montre comment l'action politique clandestine réussit à se configurer non seulement comme opposition directe au pouvoir, mais aussi comme moyen de parvenir à ses objectifs partiellement divergents de la politique de celui-ci, tout en continuant à faire partie de l'apparat d'Etat. Une telle conception

---

<sup>11</sup> E.g. A. VANNUCCI, *I martiri della libertà italiana dal 1794 al 1848*, Firenze, Le Monnier, 1860.

<sup>12</sup> Sur cet aspect, cf. A. DI BIASIO, « Terra di Lavoro. La Repubblica napoletana del 1799 nelle rievocazioni del Centenario », A. DI BENEDETTO, L. MASCILLI MIGLIORINI, (édité par), *Memoria del Novantanove, storie e immagini della rivoluzione fra Ottocento e Novecento*, Actes du colloque Naples – Caserte (11 – 12 novembre 1999), Napoli, ESI, 2002.

<sup>13</sup> A titre d'exemple d'une production extrêmement vaste : B. CROCE, *La Rivoluzione napoletana del 1799, biografie, racconti, ricerche*, Bari, Laterza, 1912 ou B. CROCE, *Una famiglia di patrioti ed altri saggi storici e critici*, Bari, Laterza, 1919.

<sup>14</sup> E. g. A. DE FRANCESCO, *Rivoluzione e costituzioni, saggi sul democratismo politico nell'Italia napoleonica, 1796 – 1821*, Napoli, ESI, 1996.



élargit la sphère de la clandestinité bien au-delà de ce que l'historiographie précédente avait imaginé et montre comment, dans le cas de l'opposition « de gauche » au pouvoir français (dans la République Cisalpine et, ensuite, dans le Royaume de Naples sous Joseph et Murat), la frontière entre collaboration avec le pouvoir et opposition à ce dernier est absolument perméable<sup>15</sup>.

La décennie de gouvernement français sur l'Italie méridionale est généralement regardée comme une phase fondamentale pour le développement politique et surtout administratif de la région. Pour utiliser une expression d'Anna maria Rao, cela est traditionnellement vue comme « le temps de la réalisation, de l'administration de l'Etat » en opposition au *triennio*, vu comme « le temps des projets, de la politique, du sacrifice ». A cela, il faut ajouter que la forte impression produite par la personnalité charismatique de Murat et sa vaine tentative d'unité italienne en 1815, marquent profondément la mémoire historique et par conséquent, l'historiographie. Mis à part l'ouvrage d'Angela Valente, *Gioacchino Murat e l'Italia meridionale*, complet et précis mais aujourd'hui un peu dépassé (publié en 1941), force est de constater l'absence d'une synthèse du même niveau sur la politique méridionale jusqu'à 1815. Sur cette période, une contribution importante provient des nombreux ouvrages à caractère biographique. La figure de Murat est mise au centre de travaux de nombreux spécialistes français ((Jean Tulard<sup>16</sup>) ou italiens (Renata De Lorenzo<sup>17</sup>).

En ce qui concerne plus directement la clandestinité politique, font date les biographies d'Antonio Capece Minutolo écrite en 1944 par Walter Maturi<sup>18</sup>, et celle de Pierre Joseph Briot écrite par Francesco Mastroberti, innovatrice à plusieurs égards<sup>19</sup>.

Si les formations politiques clandestines ne sont pas au centre des courants bibliographiques définis jusque-là, cela ne veut pas dire que leur histoire soit un champ complètement vierge.

Pendant la première moitié du XX siècle l'identification des émeutes de 1820/21 comme le commencement du *Risorgimento* et la prise de position de plusieurs intellectuels sur la polémique antimaçonnique menée par l'Eglise ont porté la *carboneria* au centre de plusieurs ouvrages.

Oreste Dito et Bianca Marcolongo, respectivement en 1905 et 1912, écrivent des histoires générales sur les sociétés secrètes italiennes qui sont d'une grande valeur sur le plan des informations contenues, mais ont surtout pour but de valoriser la contribution des loges et des *vendite* au processus d'unification nationale<sup>20</sup>. Alessandro Luzio, au contraire, rédige son œuvre justement

---

<sup>15</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco, una vita politica*, Roma – Bari, Laterza, 1997. Des dynamiques comparables ont été étudiées, en ce qui concerne la France, en N. PETITEAU, « Les fidélités républicaines sous le consulat et l'Empire », *AHRF*, N. 346, oct. – dec. 2006, p. 59 – 72.

<sup>16</sup> J. TULARD, *Murat*, Paris, Fayard, 1999.

<sup>17</sup> R. DE LORENZO, *Murat*, Roma, Salerno Editrice, 2001.

<sup>18</sup> W. MATURI, *Il principe di Canosa*, Firenze, Le Monnier, 1944.

<sup>19</sup> F. MASTROBERTI, *Pierre Joseph Briot, un giacobino tra amministrazione e politica*, Napoli, Jovene, 1998.

<sup>20</sup> O. DITO, *Massoneria, Carboneria ed altre società segrete nella storia del Risorgimento italiano*, Sala Bolognese, Arnaldo Forni, 2008. B. MARCOLONGO, *Le origini della carboneria e le società segrete nell'Italia meridionale*, Pavia, Mattei, 1912. Sur le même sujet, le travail plus récent de E. DI RIENZO, « Les sociétés secrètes militaires à la fin de

pour minimiser le rôle joué par le sectarisme politique dans la cause italienne. Il a évidemment pour cible indirecte la légitimité de la franc-maçonnerie dans l'Italie post-unitaire, qui justement dans cette période est visée par la persécution puis par l'interdiction fasciste<sup>21</sup>.

Renato Soriga et, dans l'après-guerre, Tommaso Pedio, retracent l'histoire des événements liés aux sociétés secrètes en partant de l'histoire locale (lombarde pour l'un, de la Basilicate et de la Campanie pour l'autre).

Dans la deuxième moitié du siècle on connaît aussi les œuvres de Carlo Francovich, qui non seulement reconstruit avec précision plusieurs vicissitudes liées à la présence maçonnique dans l'Italie de la fin du XVIII siècle, mais établit aussi le lien entre le monde souterrain et les premières manifestations des courants « socialistes » de l'*Ottocento*<sup>22</sup>. Plus récemment, l'intérêt sur l'histoire des sociétés secrètes a été ravivé par les travaux d'Emilio Gin qui, partant d'études sur la *santafede* et la clandestinité réactionnaire, en arrive à explorer le monde initiatique du côté patriotique dans ses aspects les moins connus<sup>23</sup>.

---

l'Empire et pendant le première restauration, France/Italie, 1808 – 1827 », in B. GAINOT, P. SERNA (dirigé par), *Secret et République 1795 – 1840*, Clermont Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2004.

<sup>21</sup> A. LUZIO, *La massoneria e il Risorgimento Italiano, saggio storico-critico*, Bologna, Zanichelli, 1925.

<sup>22</sup> En particulier C. FRANCOVICH *Storia della Massoneria in Italia, dalle origini alla Rivoluzione Francese*, Firenze, La Nuova Italia, 1975 et C. FRANCOVICH, *Albori socialisti nel Risorgimento, contributo allo studio delle società segrete (1176-1835)*, Firenze, Le Monnier, 1962.

<sup>23</sup> E. g. E. GIN, *L'aquila, il giglio e il compasso. Profili di lotta politica ed associazionismo settario nelle Due Sicilie (1806 – 1821)*, Mercato San Severino, Edizioni del Paguro, 2007.

## 2) Continuer à y croire... en secret.

Se poser le problème de la place occupée par la clandestinité politique dans le panorama de la vie napolitaine durant les vingt premières années du XIX siècle signifie d'abord s'interroger sur la nature du phénomène dans ses différentes variables, c'est à dire sur les acteurs politiques sur lesquels elle s'est développée, tout comme sur les raisons stratégiques ou tactiques qui les ont poussé à faire ce choix. Réservé au pouvoir et à l'aristocratie pendant l'*ancien régime*, c'est seulement avec la Révolution que le « secret » se démocratise. D'espace privilégié avec les *arcana imperii*, il devient le cauchemar d'un pouvoir désormais engagé à empêcher l'arrivée, par les voies de l'obscurité, du virus de la contagion révolutionnaire<sup>24</sup>.

Quant à la nature du secret, il est important d'observer d'abord que la clandestinité constitue un espace qui couvre une surface variable de l'ensemble de l'action politique. Naturellement, seule une partie de l'activité (et de la vie) des acteurs se déroule dans l'ombre, et l'extension de cette dernière varie sensiblement d'un cas à l'autre.

L'ampleur de cette partie ne dépend pas seulement du choix de la formation qui décide d'être clandestine mais aussi, dans une large mesure, du pouvoir auquel elle s'oppose. En établissant le nombre de comportements interdits, il détermine souvent le fait que des individus ou des formations se trouvent, quand la sphère des libertés politiques se rétrécit, « en clandestinité malgré soi », c'est à dire par le seul fait de continuer des pratiques qui étaient légales auparavant.<sup>25</sup>

Il est toutefois possible qu'un groupe d'individus, qui en viennent à se trouver malgré eux en situation d'illégalité à la suite d'un accroissement de la répression, décident non seulement de continuer dans leur comportement nonobstant l'interdiction, mais aussi de passer activement à une dynamique d'opposition clandestine au pouvoir.

Cela fût le cas, par exemple, pour des « novateurs » napolitains de la dernière décennie du XVIII siècle. L'interruption brusque de tout dialogue avec la cour (jusque là assez productif), ainsi que l'interdiction de toutes les gazettes étrangères constitue pour eux la preuve définitive de l'impossibilité de continuer de dialoguer avec un pouvoir qui, après avoir assisté à 1789 parisien, a abandonné toute volonté de réforme et se concentre uniquement sur le contrôle et sur la répression.

La première tâche qui s'impose à une recherche sur le sujet est donc justement d'établir, dans la période prise en considération, combien et dans quelles conditions le secret et la clandestinité

---

<sup>24</sup> P. SERNA, « Du secret de la monarchie à la monarchie des secrets », in B. GAINOT, P. SERNA (dirigé par), *Secret et République 1795 – 1840*, Clermont Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2004.

<sup>25</sup> J. S. ROUCEK, « Sociology of Secret Societies », *American Journal of Economics and Sociology*, V. 19, N. 2, Jan. 1960, p. 161 – 168.

constituent un choix délibéré pour un groupe politique et combien, au contraire, ce sont les conditions extérieures qui imposent ce passage.

Ceci étant dit, le point assurément plus problématique reste celui du contenu et de la nature du secret en politique. La diffusion d'informations dans un nombre restreint de personnes, en fait, peut devenir un *modus operandi* caractéristique d'un groupe politique qui peut choisir de l'appliquer seulement vers l'extérieur ou bien aussi à l'intérieur de soi même. Pour cela, dans la suite du présent travail, la catégorie de « clandestinité » sera utilisée pour indiquer une attitude adoptée vers l'extérieur d'un groupe politique, et donc en particulier envers l'Etat et ses forces de répression, par rapport auquel il se maintient « en marge ou en violation des lois ».

Le « secret » (entendu *stricto sensu*) indique au contraire une attitude des membres les plus éminents d'une société (ceux qui en établissent l'agenda politique) envers les autres, et en particulier envers ceux qui viennent d'être initiés. Bien que ces dynamiques soient plus communes à l'intérieur d'associations à finalités exotériques et alchimiques que politiques, la « révélation progressive » des buts ultimes d'un groupe est souvent utilisée aussi dans les sociétés révolutionnaires. A partir des *Illuminatis* de Bavière, cette modalité d'action devient typique des groupes dont les finalités « extrêmes » pourraient effrayer les néophytes (considérés comme potentiellement aptes, mais pas encore prêts) et le conduire à la délation. Pour cela, une période d'instruction est nécessaire afin de lui montrer la « vraie nature » de finalités que « l'obscurantisme » lui avait appris, avec ses mensonges, à détester<sup>26</sup>.

Il est toutefois nécessaire de préciser dès le début que, dans la majorité des cas, les deux phénomènes de secret et clandestinité sont associés et, au même temps, les pratiques de « révélation progressive » est souvent limitée à la toute première période d'affiliation, étant donné que souvent cela porte tout simplement à la naissance de différentes branches d'une même société avec des finalités politiques différentes et compatibles seulement au début.

Il ne faut pas, bien entendu, confondre ce type de secret (qui cache à une partie des adeptes les finalités ultimes de la société) avec la pratique (commune à toutes les associations clandestines) consistant à ne pas faire connaître à tous les membres l'organigramme (et surtout les chefs principaux), car cela ne modifie pas la nature du groupe mais seulement son organisation et empêche des arrestations massives en cas de trahison ou de capture d'un membre.

Autant dans le cas des « simples » associations clandestines que dans celui de celles qui sont aussi des « sociétés secrètes », ce qui reste caché n'est pas tellement la finalité politique ultime (car elle

---

<sup>26</sup> C. FRANCOVICH, *Storia della Massoneria in Italia, dalle origini alla Rivoluzione Francese*, Firenze, La Nuova Italia, 1975.

est liée par définition à une dimension collective, dont le secret ne peut qu'être temporaire) mais plutôt les modalités pour l'atteindre et les identités des affiliés.

Il est à remarquer, en passant, que ce sont justement ces aspects « concrets » qui intéressent les forces répressives, souvent peu intéressées aux différences de théorisation politique de formations qui, à leurs yeux, constituent toutes une menace pour l'Etat.

Le défi continue entre membres des sociétés secrètes et agents des forces de répression pourrait amener à la conclusion que la clandestinité est dictée justement par un sentiment d'opposition complète et irréconciliable vis-à-vis du pouvoir : cela est certainement vrai pour certains cas mais il serait précipité d'en faire une règle générale. Bien au contraire, surtout dans des situations politiques complexes où il n'est pas possible de réduire le débat à la confrontation entre deux positions, la clandestinité constitue souvent un lieu de conservation et redéfinition d'idéaux que, momentanément irréalisables, sont toutefois partiellement compatibles avec l'une des parties du conflit, avec laquelle il est possible collaborer dans l'attente de la « dépasser » dès que les conditions seront favorables. Cela est essentiel pour expliquer les cas de membres de société secrètes (particulièrement nombreux pendant le *decennio*) qui, sans trahir nullement leur engagement pour l'indépendance ou la constitution, collaborent activement avec l'administration des *napoleonidi*.

Le travail de recherche vise à expliquer comment ces facteurs ont opéré dans l'histoire napolitaine de 1799 à 1821 en montrant la façon dont l'espace destiné au secret et son utilisation a varié sur la base des grandes mutations qui ont intéressé le royaume durant cette période en changeant, par conséquence, la position des différents acteurs vis-à-vis des puissances en lutte pour le pouvoir<sup>27</sup>.

Le deuxième problème majeur auquel cette recherche a l'ambition de donner une réponse concerne l'identité des acteurs (entendus comme groupes et – autant qu'il sera possible – comme individus) qui choisissent ou sont amenés par la force des choses à pratiquer la voie de la clandestinité politique.

Nonobstant le fait que le discours public de plusieurs acteurs traite le secret (ainsi que son application pratique, la conspiration) avec indignation, en les décrivant comme l'arme vile du lâche qui ne peut pas montrer ses véritables intentions et l'attribuant constamment à ses ennemis, un regard général sur cette période d'histoire napolitaine rend immédiat le constat que la clandestinité politique n'est pas liée à aucune position politique en particulier et pratiquement tous les acteurs en jeu se trouvent, à un moment ou un autre, à s'en servir.

En considérant que pas moins de quatre bouleversements agiterent le trône napolitain entre 1799 et 1821 et que les changements de dynastie sont souvent accompagnés de vagues de vengeance, il

---

<sup>27</sup> A ce propos, il est à signaler le numéro de *Perspectives internationales* entièrement dédié à « Le secret dans les relations internationales » (N. 1, Jan – Mar. 2012).

devient possible d'imaginer que la majorité de ceux qui se sont engagés dans une activité politique quelconque pendant la période se soient trouvés, à un moment ou un autre, à devoir se défendre d'une menace venant du pouvoir dont les partisans, se souvenant des persécutions subies auparavant, se transformèrent aussi parfois en alliés diligents des forces de police.

1799, marque le commencement d'un « *lungo conflitto civile* », destiné à durer pendant 70 ans et à opposer, avec des formations à géométrie variable, les forces partisans de la « modernisation » à celles sympathisantes de l'immobilisme<sup>28</sup>.

Dans cette confrontation les masses rurales, qui au début du XIX siècle constituent la grande majorité de la population méridionale, tout en étant a priori exclues de toute participation politique, se trouvent tiraillées entre la propagande monarchiste et ecclésiastique traditionnelle et les tentatives des démocrates de faire de la question agraire la fusée pour faire éclater la révolution.

La faction la plus directement liée à la clandestinité, dans l'imaginaire collectif comme dans la réalité des faits, est celle des radicaux. Cette galaxie, issue des expériences conspiratives du *triennio* et de la participation à l'expérience républicaine de 1799, est probablement celle qui subit le plus de « mutations » et d'abandons au cours de la période prise en considération. Il est alors bien plus facile de l'identifier à partir de ses thèmes politiques de prédilection que des parcours politiques de ses « affiliés » originaires. C'est en son sein qu'il faut chercher les « fidélités républicaines<sup>29</sup> » longtemps maintenues sous les différentes dynasties qui se suivent sur le trône napolitain, ainsi que les aspirations plus fortes à une monarchie constitutionnelle (bien que probablement acceptée comme mesure transitoire) pendant le *decennio* et, seulement dans certains cas, aussi l'aspiration à une égalité substantielle qui se réaliserait à travers une taxation progressive et même des réformes de la propriété agraire. Un survol des événements de 1799 à 1821 pourrait forcer à considérer que le « radicalisme » est naturellement lié à la modalité conspirative, étant donné qu'il commence à y faire recours bien avant le commencement du *triennio* et aussi parce que les forces de police, auteurs de la majorité des sources à ce sujet, ont tendance à voir la préparation d'une révolution « jacobine » derrière chaque discussion de cabaret. Le facteur qui, probablement, aide plus que tout autre, à identifier le radicalisme tient dans le fait que ce groupe, après la fin de la république de '99 n'arrive à s'identifier pleinement avec aucun des pouvoirs qui, tour à tour, gouvernent le *Mezzogiorno*. Cela mène à une situation paradoxale dans laquelle des groupes révolutionnaires choisissent de rester en clandestinité ou de rentrer en semi-clandestinité même pendant la révolution de 1820/1821.

---

<sup>28</sup> G. PÉCOUT, *Naissance de l'Italie contemporaine 1770 – 1922*, Paris, Armand Colin, 2004 et C. PINTO, « 1857, conflitto civile e guerra nazionale nel Mezzogiorno », *Meridiana*, V. 69, 2011, p. 171 – 200.

<sup>29</sup> Sur le républicanisme après la fin de la République cf. , en général, N. PETITEAU, « Les fidélités républicaines ... », *op. cit.*

La faction des « modérés » reste aussi difficile à délimiter que celle des « radicaux », surtout parce qu'elle se constitue un peu en symétrie par rapport à cette dernière : pendant la période républicaine et la première restauration, de fait, les deux courants agissent ensemble à l'intérieur du monde du « patriotisme » et, les membres de ce groupe connaissent l'expérience de l'exil politique et l'ambivalence des rapports avec la France révolutionnaire, consulaire et, finalement, impériale<sup>30</sup>. C'est seulement avec la consolidation de la monarchie de Joseph et de Joachim, et la création d'une « bourgeoisie d'Etat » fondée sur l'administration, le commerce et la propriété terrienne que les intérêts et les aspirations politiques des deux groupes se diversifient<sup>31</sup>.

A partir de ce moment, le groupe met au centre de son programme plutôt la conservation d'un *statu quo* particulier qu'un véritable « avancement » par les réformes : le régime constitutionnel pourra coïncider avec son programme à la condition qu'il aide à la préservation des avantages (économiques et administratifs) acquis pendant la « monarchie administrative autocratique » et cela, sans remettre en discussion l'équilibre social en place.

Malgré cette nature conservatrice, le groupe n'est pas étranger au monde souterrain du complot : au contraire, tout en le régentant dans le discours officiel et en le considérant comme une *extrema ratio* à utiliser uniquement contre la férocité aveugle du despotisme, les « modérés » sont conscients de la possibilité de l'utiliser comme arme de confrontation politique et, avec leurs modalités spécifiques, ne se soustraient pas à cette preuve.

Un cas partiellement différent des précédents s'observe dans celui de la clandestinité réactionnaire bien que cette dernière naisse pratiquement au même moment (ou même avant, si l'on considère l'antimaçonnisme comme une position politique à part entière) que celle de nature « patriotique » et « révolutionnaire ».

Le monde du légitimisme a comme seul horizon la fidélité à la couronne ( en suivant souvent plutôt l'idée de la monarchie absolue que celle de la cour réelle avec ses décisions politiques) et par conséquent, à la différence des positions décrites jusque-là, il est incessamment lié à la politique de la maison de Bourbon pendant la période qui voit le roi Ferdinand perdre et regagner son trône par deux fois, puis céder le pouvoir législatif au Parlement pendant huit mois.

La nature éminemment catholique (et même explicitement obscurantiste) du légitimisme bourbonien pourrait laisser penser à un refus total et inconditionné, à cause des interdictions de l'Eglise au sujet, de toute société secrète. Pourtant, à partir des *Zappatori* et des *Adamiti* de la deuxième moitié du XVIII siècle, on assiste à une multiplication de sociétés secrètes réactionnaires.

---

<sup>30</sup> Cf. A. RAO, *Esuli, l'emigrazione politica italiana in Francia (1792 – 1802)*, Napoli, Guida, 1992 et, sur l'exil comme facteur d'internationalisation du politique, cf. C. BRICE, S. APRILE (édité par), *Exil et fraternité en Europe au XIX siècle*, Pompignac, Editions Bière, 2013.

<sup>31</sup> Sur les facteurs économiques et fiscaux qui portent à la formation de ce groupe politique cf. A. LEPRE, *La Rivoluzione napoletana del 1820 – 21*, Roma, Editori Riuniti, 1967.

En réalité, il faut préciser que dès le début ces groupes ont eu une nature profondément différente de ceux liés, par filiation plus ou moins directe, aux Lumières : ils sont conçues non pas comme un moyen pour répandre et développer une idée en particulier (car cette tâche est laissée à l'Eglise et à la monarchie) mais seulement comme un instrument pour combattre la franc-maçonnerie et les autres sociétés « novatrices » sur son propre terrain<sup>32</sup>.

Ainsi, les différentes sociétés absolutistes (et en particulier les *calderari*, la plus active et durable d'entre elles) s'auto-conçoivent plutôt comme des formations destinées à aider les forces de police (à travers la délation, largement pratiquée) ou bien à continuer le travail de ces dernières quand des ministres « jacobins » ne font pas les intérêts véritables du roi<sup>33</sup>.

Le cas des formations bourbonniennes (évidemment illégales et clandestines) qui restent sur le continent pendant le *décennio* et cherchent, avec leur action, à saboter de l'intérieur le régime d'« occupation militaire » est différent seulement en partie. Dans ce cas, même si elles reprennent souvent la structure et le personnel des formations antirépublicaines de 1799, ces sociétés sont en liaison directe avec le ministère de la guerre de Palerme et elles agissent beaucoup plus comme un centre d'espionnage et de sabotage que comme une société secrète traditionnelle.

Ayant esquissé ce panorama, le premier but que le travail de recherche se pose est d'abord celui d'une reconstruction, autant soignée qu'il soit possible, des différentes formes et manifestations de la clandestinité en politique dans l'histoire napolitaine de 1799 à 1821.

Ensuite, il sera nécessaire de se poser le problème de comment la clandestinité « complète » la politique au grand jour ou, en d'autres mots, quel est l'espace accordé à l'action souterraine dans le projet général de chaque sujet politique. Cela impose d'insérer le secret dans une reconstruction globale du politique, ce qui veut dire que l'étude de chaque formation ne sera pas centrée sur les aspects des rituels ou de la liturgie (comme il était l'habitude dans le passé) mais plutôt des raisons qui ont porté à sa création et à ses modes de fonctionnement.

L'hypothèse centrale de ce travail se propose de vérifier, finalement, si le choix de la clandestinité ne vient effectivement pas principalement de la formation directement intéressée mais plutôt des rapports de force dans lesquels cette dernière se trouve opérante.

« Descendre dans l'ombre » serait une réaction au constat d'un risque : celui d'être poussé aux marges de l'échiquier politique et de ne pas avoir assez de forces « conventionnelles » (en termes de nombre, influence et possibilité d'action) pour l'empêcher. Choisir la clandestinité serait donc

---

<sup>32</sup> E. STOLPER, « La Massoneria nel Regno di Napoli. Parte VI. Felice Liroy in Olanda », *Rivista Massonica*, N. 3, Marzo 1976, Vol. LXVII – XI della nuova serie, p. 139-160.

<sup>33</sup> C'est, par exemple, le point de vue de A. CAPECE MINUTOLO, *I Piffari di Montagna, ossia cenno estemporaneo di un cittadino imparziale sulla congiura del Principe di Canosa e sopra i Carbonari, epistola critica diretta all'estensore del foglio letterario di Londra corretta ed accresciuta*, Dublino, ottobre 1821.



considéré comme un instrument de dernier recours pour poursuivre une activité politique sur des positions déterminées malgré les rapports de force comme défavorables à cette dernière.

Le « secret », de la même façon, serait la réponse à la conscience du peu de succès, voire de l'hostilité ouverte, dont les idées dont on se fait les promoteurs jouissent au sein de la grande majorité de la population. C'est pour cela que même les individus les plus proches et potentiellement favorables doivent être « instruits » pendant la première période.

Le problème de la marginalité politique devient prioritaire particulièrement pour le monde du radicalisme démocrate et républicain, qui essuie les difficultés d'une situation de « double périphérie ». La périphérie politique, d'abord, car les « jacobins » napolitains arrivent décidément en retard par rapport à la Révolution puis se retrouvent, jusqu'à la troisième décennie du XIX siècle, à défendre des idéaux qui semblent définitivement dépassés par le cours de l'histoire. Ensuite la périphérie géographique, qui fait du Royaume de Naples une terre marginale par rapport au cadre des révolutions atlantiques et condamne ses acteurs politiques à s'adapter constamment à une réalité dont les changements importants sont, en fait, décidés ailleurs<sup>34</sup>.

---

<sup>34</sup> Voir notamment R. W. RONZA, « Appunti per un modello di modernizzazione politica della "periferia occidentale": dalle Rivoluzioni atlantiche alla genesi dello Stato liberale (1760-1859) », *Annali di storia moderna e contemporanea*, 2013, n° 1, p. 73-98.

### 3) Sources primaires et choix terminologiques.

Sur quelles sources est-il possible de fonder la narration des dynamiques du secret ? Sur quelle base reconstruire des projets et des idées énoncées devant un public plus que restreint et qui plus est, a fait le serment de ne rien révéler de ce qu'il apprend ?

Si le mystère qui entoure les activités des sociétés secrètes a complexifié la tâche de ceux qui devaient en contrôler les mouvements et en anticiper les coups, il n'en aura pas moins représenté un problème pour ceux qui cherchent à en écrire l'histoire.

Cela tient sans doute à la similitude entre les deux positions (ainsi qu'une question de mère disponibilité de documents) , mais les sources de police constituent *de facto* l'angle privilégié avec lequel les historiens ont, depuis le début, choisi d'aborder la matière du secret en politique.

Dans l'ensemble très vaste de la documentation produite par les différents organes préposés au contrôle et à la répression, il faut toutefois établir une première grande distinction entre les documents concernant la « haute police », c'est à dire un organe gouvernemental centralisé et destiné à traiter seulement les cas qui semblent constituer une menace réelle pour la sécurité de l'Etat, de ceux plutôt issus du travail quotidien des agents qui contrôlent les quartiers et dressent des comptes rendus routiniers où ils décrivent les opinions de la population.

Plusieurs spécialistes ont souvent mis en garde quant à la difficulté à traiter la première catégorie, car, comme le remarque Pascal Arnaud,

Il est certain que le caractère secret de cette société ne facilite pas son approche. L'historiographie du sujet reste largement tributaire [...] de rapports de police qu'il serait très dangereux de considérer comme des sources objectives sur la question. Ces derniers reflètent moins la réalité de la Charbonnerie que la vision qu'en avaient les auteurs de ces rapports <sup>35</sup>.

Bien que ces informations soient biaisées par le point de vue et, souvent, par les finalités politiques des rédacteurs (le plus souvent il s'agit de des rapports adressés au souverain ou aux ministres), ces documents contiennent néanmoins des informations précieuses qu'il serait irraisonnable de rejeter *in toto* à cause de la source. Il est pour cela d'autant plus nécessaire de faire la tare à ces documents à travers une contextualisation soignée et en tenant compte à tout moment du but politique pour lequel ils ont été conçus.

---

<sup>35</sup> P. ARNAUD, « Charbonnerie et Maçonnerie. Modèles, transferts et fantasmes... », *Cahiers de la Méditerranée*, N. 72, 2006, p. 171 – 202.

Certainement moins riches d'informations politiques générales, les sources de la police « ordinaire » sur l'activité des groupes clandestins donnent cependant à voir l'ampleur de « l'illégalité politique répandue » à travers les discours captés dans les rues ou dans les cabarets.

Ce cadre théorique général doit toutefois être adapté à la réalité napolitaine ; car c'est dans la capitale méridionale que se trouve la majorité de la documentation utilisée, et le fonctionnement de l'administration de l'ancien royaume ainsi que les vicissitudes de la ville ont largement influencé sa production et rendu possible l'accès aux sources. En ce qui concerne la deuxième partie la plus consistante, à Paris, il faut considérer la surveillance des réfugiés napolitains qui ont trouvé un abri sur les rives de la Seine, non seulement comme appartenant à l'histoire de l'exil politique européen au XIX siècle<sup>36</sup>, mais aussi à la lumière des rapports que le centre du grand système continental entretient avec l'une des périphéries, dont l'importance varie selon les occasions et qui est parfois traitée avec cynisme et opportunisme<sup>37</sup>.

En ce qui concerne Naples, en 1792 la *Gran Corte della Vicaria* (suprême organe judiciaire de la ville et du royaume) crée à son intérieur un secrétaire et un sous-secrétaire de police, mais il s'agit encore d'un bureau administratif sans aucune autonomie et, naturellement, de nature complètement différente d'une *Segreteria di Stato*. En 1803, en exécutant une réforme de 1798 que les événements généraux avaient empêché de réaliser, l'on sépare définitivement la police du corps judiciaire. Cette réorganisation crée le *Magistrato di polizia* (terme que, contrairement à l'utilisation actuelle, indique une institution et non pas la personne qui exerce la fonction) coordonné par un « directeur ». Un *capo* de la police est préposé au contrôle de la capitale tandis qu'un *commissario di Campagna* à celui de la Terre de Labour. Ensuite, une *Soprintendenza* substitue le *Magistrato* et, pour la première fois, est responsable de tout le territoire du Royaume.

C'est seulement en 1806, avec l'arrivée de la monarchie administrative française, que le Royaume se dote d'un véritable Ministère de la Police et, qu'à partir de cette date, la distinction entre *alta polizia* et surveillance ordinaire devient courante dans le langage administratif méridional<sup>38</sup>.

---

<sup>36</sup> D. DIAZ, *Un asile pour tous les peuples? Exilés et réfugiés étrangers dans la France du premier XIX siècle*, Paris, Armand Colin, 2014.

<sup>37</sup> En ce qui concerne la France et l'ensemble du système impérial napoléonien, cf. E. D'HAUTERIVE, *La police secrète du premier Empire ; bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'empereur*, Paris, Perrin, 1908. L'histoire de la police en époque moderne, de plus, a vu paraître dans les dernières années plusieurs ouvrages utiles, il faut citer ici V. MILLIOT (dirigé par), *Les Mémoires policiers, 1750-1850. Écritures et pratiques policières du Siècle des Lumières au Second Empire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, J. M. BERLIERE, C. DENYS, D. KALIFA, V. MILLIOT (dirigé par), *Métiers de police, Être policier en Europe, XVIIIe-XXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

<sup>38</sup> Pour une histoire générale de la police napolitaine cf. G. ALESSI, *Giustizia e polizia, il controllo di una capitale, Napoli 1779-1803*, Napoli, Jovene, 1992 et P. FRANZESE, « L'organizzazione della Polizia a Napoli dal 1792 al 1822 e l'archivio del Ministero della Polizia Generale », *Napoli nobilissima*, quinta serie, volume III, fascicoli I-II Gennaio-aprile 2002, p. 36 – 59.

Il est clair qu'une histoire si complexe ne peut qu'avoir des effets sur la production et sur la conservation des documents. Et à cela, s'ajoute une autre difficulté : à partir de la Révolution française, la possibilité du complot subversif devient une véritable obsession pour le pouvoir et des « services d'informations informels », c'est à dire des réseaux d'espions soudoyés, sont créés par d'autres secteurs du pouvoir tels que l'entourage de la reine Marie Caroline et du ministre Acton.

C'est probablement pour cette raison que, par exemple, dans le Grande Archivio de Naples (ASNa) des traces importantes de la surveillance politique se trouvent dans les fonds du Ministère des Affaires Etrangères et non pas parmi ceux du ministère de la Police et, qu'étant donné la prédilection pour la *processura economica* (qui *de facto* évite le procès) en matière de crimes d'Etats, les archives du Ministère de Grace et Justice s'avèrent moins riches de ce qu'on pourrait imaginer<sup>39</sup>.

La disposition assez chaotique des documents concernant la surveillance politique pendant la période n'est pas la seule difficulté (ni même la principale) dans l'établissement du corpus qui est à la base du présent travail. Plusieurs événements catastrophiques ont en effet, sensiblement réduit le matériel à disposition aujourd'hui. Deux grands incendies ont, au cours de l'histoire, détruit des secteurs importants de la documentation relative à la police et notamment à la subversion clandestine. Le premier a été volontairement provoqué, par ordre de Caroline Murat, dans les jours suivant immédiatement la bataille de Tolentino en mai 1815. A l'approche des troupes autrichiennes, toutes les archives du Ministère de la Police ont été détruites pour empêcher les rétorsions contre les délateurs qui avaient dénoncé les conjurations légitimistes. Cela a provoqué la disparition de l'ensemble des documents produits par le ministère pour la période 1806 – 1815, et seulement pour l'événement plus important, l'attentat à la bombe à la maison du ministre Saliceti en 1807, on dispose de la relation du même ministre car elle avait été publiée pour des raisons de propagande<sup>40</sup>.

Des dégâts bien plus graves furent aussi les faits de la deuxième guerre mondiale. Les incursions aériennes alliées ont détruit des nombreux dépôts à l'intérieur de l'Archive mais surtout de nombreux fonds concernant la police au début de la deuxième restauration bourbonnienne ont été incendiés pendant des représailles de l'armée allemande dans une villa près de Nola, où ils avaient été transférés pour les protéger des dangers de la guerre<sup>41</sup>.

---

<sup>39</sup> N. PERRONE, *Il truglio, infami, delatori e pentiti nel Regno di Napoli*, Palermo, Sellerio, 2000.

<sup>40</sup> A. C. SALICETI, *Rapporto del Ministro della Polizia generale sulla congiura ordita nell'anno 1807 contro l'armata francese ne Regno di Napoli e contro la persona e gli Stati di S. M. Giuseppe Napoleone*, Napoli, Nella stamperia di Stato, 1808.

<sup>41</sup> A. CAPACCIONI, R. RANIERI, *Le biblioteche e gli archivi durante la seconda guerra mondiale: il caso italiano*, Bologna, Edizioni Pendragon, 2007, pp. 411-413. Cette deuxième perte est d'autant plus importante car les cartons qui ont été brûlés dans cette occasion avaient été sélectionnés pour leur valeur et intérêt historique. Pour cela aujourd'hui

Au delà de ces faits spécifiques de ces fonds particuliers de l'archive napolitaine, c'est bien le sujet du secret en politique qui, en soi, pose des problèmes d'ordre méthodologique.

Comme toute activité illégale, tout d'abord, la clandestinité cherche à ne laisser aucune trace et, la disgrâce des protagonistes fait la chance du chercheur. Si des documents produits par un certain groupe sont saisis par la police lors d'une arrestation ou d'une perquisition, ils concernent le plus souvent les « liturgies » de la société secrète et traitent surtout des décorations, des ambiances et des ornements des maîtres, beaucoup plus que les projets politiques immédiats, car évidemment ce type d'informations étaient communiquées oralement. Certes, l'énonciation des valeurs fondamentales de la « secte » lors des initiations fournit des informations précieuses mais cela reste souvent insuffisant pour placer le groupe à l'intérieur de l'échiquier politique .

Un deuxième exemple de source directement produite par les conspirateurs et toujours aussi insidieuse est, typiquement, le mémoire : qu'il soit produit peu de temps après les événements (autant en cas de victoire de la révolution<sup>42</sup> que de défaite et arrestation) où à la fin de la vie du protagoniste, ils ont toujours pour but de montrer le rôle que l'auteur veut s'attribuer, selon le cas, au moment où il rédige son mémoire et aux yeux du public auquel il l'adresse. Il est important de remarquer que, mises à part les sources publiées, les seuls textes issus des formations révolutionnaires qui ont survécu (comme les catéchismes ou le diplômes confisqués) se trouvent en tout cas dans les archives de police.

Le contrepoids de la production « clandestine » est constitué, naturellement, par celle des forces de police, qui n'est pas cependant pas moins biaisée par la position de l'auteur. Il s'agit pour la plupart de rapports destinés à la circulation interne dans les ministères ou bien de ces derniers vers le trône. Il est très important de ne pas oublier, lors de leur interprétation, que la Police constitue un corps de l'Etat parmi les autres et qu'en tant que tel, elle est porteuse d'intérêts particuliers, dont le premier est celui de réaffirmer son importance en montrant le danger constant de la conspiration politique<sup>43</sup>. La volonté explicite de limiter, voire d'annuler la production de documents adressés au public (et même, parfois, d'un discours public) rend discontinu le corpus sur lequel il est possible de fonder une étude sur la clandestinité politique. La présence de documents (à moins de quelques retrouvailles particulièrement chanceuse) suit le rythme des arrestations, des saisis et des vagues

---

sont d'autant plus valables les travaux, tels que ceux d'Antonio Lucarelli, que dans la première moitié du siècle ont exploité ces fonds désormais perdus.

<sup>42</sup> C'est le cas, par exemple, de l'article *Congiure* rédigé par Gregorio Mattei pour le *Veditore repubblicano*, où il décrit l'activité clandestine précédant 1799 (cf. M. BATTAGLINI (édité par), *Napoli 1799, i giornali giacobini*, Roma, Borzi, 1988, p. 25 – 51) ou bien du *Cenno Istorico*, singé par plusieurs *carbonari*, pour donner leur version de la veille de l'insurrection de 1820/21 (cf. J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete dell'Italia meridionale e specialmente sui carbonari*, traduzione dall'inglese di Anna Maria Cavallotti, Roma – Milano, Società editrice Dante Alighieri, Biblioteca storica del Risorgimento Italiano, 1904).

<sup>43</sup> Sur ce thème, bien que centré sur les événements du XX siècle mais valable du point de vue de l'analyse générale, cf. A. GIANNULI, *Come funzionano i servizi segreti*, Firenze, Ponte alle Grazie, 2009.

d'exilés à surveiller car, tout d'abord, c'est l'activité politique clandestine en elle-même qui est discontinuée, s'il est vrai qu'elle est un instrument dont des sujets se servent uniquement quand et si ils en ont besoin.

Pour remplir les « vides », un travail constant de contextualisation historique et de recherche de « traces » dans les biographies des protagonistes devient nécessaire.

En effet, s'il est vrai que l'objet d'étude est un phénomène politique et non pas l'ensemble des existences d'un groupe d'hommes, il est aussi clair que le « secret politique » n'existe pas sans ceux qui le créent et le gardent, ainsi que ceux qui cherchent à le dévoiler<sup>44</sup>.

En ce qui concerne la rédaction française, il a fallu pour beaucoup de termes se poser la question de la traduction, puisque la quasi-totalité des documents qui décrivent la structure des sociétés secrètes (et de la principale d'entre elles, la *carboneria* – en particulier) sont en italien. Ainsi, certains termes seront laissés dans leur forme originelle : *carboneria*, *vendite*, *baracche* et *carbonaro/carbonari*, pour ne pas prendre le risque de la confusion de sens avec la Charbonnerie, société initiatique franc-comtoise de laquelle la *carboneria* italienne a assurément hérité des formes et des rituels mais qui se distingue de cette dernière en un trait fondamental : elle n'a aucune finalité politique<sup>45</sup>. Pour une raison de cohérence linguistique, le terme de *carboneria* aura été préféré à celui de *carbonarisme*, forme parfois utilisée en français pour se référer au phénomène italien.

Au contraire, le mot français « sectaire » aura été délibérément choisi pour rendre le sens italien *settario*, souvent rencontré dans les sources primaires comme l'adjectif signifiant simplement « concernant la secte » et non pas, comme le veut la signification française ainsi que la plus courante aujourd'hui en italien, qui vise à marquer l'« intolérance » ou « refusant de reconnaître les opinions différentes de celles qu'il professe ». L'impossibilité de trouver une traduction acceptable (étant donnée aussi l'impossibilité de traduire correctement les formes italiennes de *latomico* et *latomistico*, plus ou moins ayant la même signification) a imposé cette francisation forcée du sens ancien donné au mot en Italie.

---

<sup>44</sup> G. MAZEAU, G. MALANDAIN, K. SALOMÉ (dirigé par), *L'attentat, objet d'histoire, Cahiers d'Histoire de la Révolution française*, N. 1, 2012.

<sup>45</sup> P. ARNAUD, « Charbonnerie et Maçonnerie... », *op. cit.*, p. 183.

## PREMIERE PARTIE

### LES SURVIVANTS DE 1799

(1799 – 1805)

#### I – Les expériences de conspiration avant la Révolution de 1799.

##### A - Les modèles d'organisation : Franc-maçons et *Illuminati* à Naples au XVIII siècle.

###### 1) Origine des modèles de secret et clandestinité dans l'Europe du XVIII siècle.

Le siècle des Lumières est, de façon apparemment paradoxale, aussi le siècle des cabinets obscurs et des rites secrets. Les sociétés initiatiques constituent l'une des traits typiques de la culture et de la société du XVIII et, comme tout modèle largement répandu, changent de forme rapidement et sensiblement en fonction de l'espace et des nécessités des groupes qui s'en servent. La franc-maçonnerie est, de ce point de vue, typique : la société se répand depuis l'Angleterre dans tout le continent européen et en Amérique tant que son nom devient presque synonyme de secret dans plusieurs langues, mais sa fonction varie de façon concrète d'un pays à l'autre et d'une classe à l'autre. Malgré les différentes scissions entre « rites » opposés, les mêmes symboles sont, selon les cas, la couverture de liens intellectuels et philosophiques, pratiques oisives d' « alchimistes » aristocratiques<sup>46</sup>, critiques politiques et religieuses ou simplement rencontres gastronomiques. Les origines d'une telle association, pour ce qui concerne les buts et finalités qu'elle prend au XVIII siècle, sont impossibles à reconstruire non seulement parce que tout type de légende est née à ce propos dès le commencement de son activité, mais aussi car l'acte de naissance (ou mieux d'évolution d'une typologie associative précédente vers la forme moderne de la franc-maçonnerie) pourrait bien avoir été un acte inconscient<sup>47</sup>.

Malgré les différentes versions produites par les loges, qui veulent une filiation directe des corporations de métier du Moyen Age, la franc-maçonnerie proprement dite naît à Londres en 1717<sup>48</sup> et jouit d'une expansion rapide surtout à l'intérieur de la bourgeoisie urbaine. Le nom viendrait d'une association professionnelle précédente, la Loge de bâtisseurs de Saint Paul qui, à

---

<sup>46</sup> Sur les origines de la Franc-maçonnerie voir F. CONTI, *Storia della Massoneria italiana, dal Risorgimento al fascismo*, Bologna, Il Mulino, 2006.

<sup>47</sup> Cf. G. GIARRIZZO, *Massoneria e Illuminismo nell'Europa del Settecento*, Bologna, Marsilio, 1992.

<sup>48</sup> A. LUZIO, *La Massoneria ed il Risorgimento italiano, saggio storico-critico*, Bologna, Arnaldo Forni, 2005. En effet il n'est pas à exclure un lien du moins formel entre la société de 1717 et une association professionnelle beaucoup plus ancienne. Cette dernière aurait accepté comme membres honoraires des personnages de classe beaucoup plus élevée comme « protecteurs » et, une fois cessée la raison d'être de la corporation, les « protecteurs » se seraient emparés du nom et de quelque symbole de la société pour en remplir les formes avec tout autre type de sociabilité.

cause de la forte réduction du nombre de ses membres, aurait ouvert, en 1703, ses portes à tous ceux (hommes et femmes) qui voudraient se faire initier. Par la suite, l'association et ses formes auraient été contrôlées et modifiées par des gents complètement étrangers à la profession du bâtiment qui auraient commencé à en utiliser les formes pour leurs propres finalités conviviales et morales.

Il est à préciser, de toute façon, que quoique les loges aient vu une participation très variée par rapport à l'origine sociale des affiliés, ceux qui désirent devenir francs-maçons appartiennent tous à la noblesse ou à la bourgeoisie. A la différence des compagnonnages médiévaux qui en constituent l'antécédent mythique et qui se voulaient comme une sorte de « chevalerie populaire <sup>49</sup> », les mystères de *l'art royal* sont en général fermés aux couches inférieures.

Les sources sur cette première période de la franc-maçonnerie européenne sont, évidemment, rares sinon inexistantes et les histoires tracées après coup sont biaisées par un fort esprit de faction en faveur ou contre l'association ; il est toutefois possible d'affirmer que les guerres de succession ont assurément favorisé le débarquement sur le continent des mystères maçonniques ainsi que, en général, des théories philosophiques et du style de vie anglais.

Il faut remarquer, toutefois, qu'une fois répandue en dehors des frontières britanniques, l'association de 1717 change radicalement en s'adaptant au goût et aux nécessités des sociétés qui l'accueillent : dans son pays d'origine elle avait constitué une tribune pour les idées de Locke et surtout de son disciple Shaftesbury en cherchant à regrouper à son intérieur tous les penseurs et les hommes de culture, dans les autres pays elle prend des caractéristiques différentes et même opposées aux originaires.

En France, où apparemment elle avait été introduite par des partisans de Jacques II, Anglais et Irlandais, la structure des loges devient beaucoup plus articulée et compliquée. Les loges de Londres étaient structurées exclusivement sur les trois degrés symboliques (la franc-maçonnerie « bleue ») d'apprenti, compagnon et maître<sup>50</sup>, dans le pays de Louis XV l'association devient bientôt l'un des passe-temps de la noblesse, dont la culture de la distinction influence lourdement la structure de l'activité. Bientôt des nouveaux « hauts grades » sont créés, supérieurs à la structure originaires : ces grades peuvent être conférés uniquement à ceux qui sont déjà maîtres et leurs activités se déploient dans des loges distinctes de celles de la franc-maçonnerie symbolique. Comme il n'existe, à cette époque, aucune autorité unifiée, plusieurs individus commencent à créer des nouveaux niveaux et de nouveaux rituels pour satisfaire la demande croissante d'ésotérisme et

---

<sup>49</sup> L'expression, qui doit être entendue dans le cadre des structures et des hiérarchies de la société médiévale, se trouve en O. DITO, *Massoneria, Carboneria ed altre società segrete nella storia del Risorgimento Italiano*. Sala Bolognese, Arnaldo Forni, 2008, p. 4.

<sup>50</sup> P. Y. BEAUREPAIRE, *Dictionnaire de la Franc-Maçonnerie*, Paris, Armand Colin, 2014, ainsi que R. DACHEZ, *Histoire de la franc-maçonnerie française*, Paris, PUF, 2003, p. 61. En origine les degrés étaient seulement deux, le grade de maître est créé seulement vers 1725.



de pratiques initiatiques. Il s'agit souvent d'aventuriers qui exploitent la nouvelle mode pour des escroqueries dont les nobles plus riches et vaniteux sont souvent les dupes. Ils profitent même, à cet objet, des très faibles règles que les loges anglaises avaient mises en matière de multiplication des centres de l'association : les licences pour fonder des nouvelles loges sont personnelles, de façon à rendre la faculté de fondation plus arbitraire, et même plusieurs nouveaux systèmes sont inventés, en prenant inspiration des modes exotiques (Chine, Egypte etc.) qui caractérisent l'époque.

Ce courant aristocratique de la franc-maçonnerie a son climax avec le rite écossais, introduit en France (ou plus probablement créé) par Andrew Michael Ramsay, qui fait remonter les origines de la société secrète aux temps des Croisades quand, dans les souterrains du Temple de Salomon, on aurait trouvé les règles de l'ordre. Il s'agit naturellement d'une franc-maçonnerie mystique, nobiliaire et ésotérique qui s'oppose au rationalisme égalitaire que John Theophilus Desaguliers diffuse parmi les *frères* d'Angleterre dans les mêmes années.

Le panorama sectaire européen est donc marqué par cette dichotomie pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une part la franc-maçonnerie anglaise, simple, rationnelle, tendanciellement bourgeoise et souvent porteuse d'instances de renouvellement, de l'autre la franc-maçonnerie *écossaise* (en réalité française), qui théoriquement se développe seulement là où celle *anglaise* et *symbolique* termine (pour accéder aux hauts grades de l'écossisme il faut avoir déjà reçu les trois premiers), dont les travaux se confondent souvent avec la pratique de l'alchimie, du spiritualisme et, politiquement, défendent souvent l'absolutisme et la catholicité. La multiplication des grades introduite par Ramsay est, pendant tout le siècle et bien au delà, le moyen de créer des ramifications et des scission dans l'association. Pour tenter de donner une autre direction politique aux travaux des loges, en fait, il suffit de créer des grades supérieurs auxquels faire accéder ses partisans : pour le reste des « frères », qui ne connaissent pas le « secret » de cette nouvelle direction, aucune contestation n'est pratiquement possible. L'absence d'un centre de coordination (trait typique de toute société secrète de l'époque<sup>51</sup>), donne, virtuellement, la possibilité à n'importe quel membre de « découvrir » des nouveaux « anciens documents » révélant les secrets d'une nouvelle direction suprême de l'ordre et, donc, d'en devenir le guide. Evidemment cette possibilité, exploitée en même temps par plusieurs individus avec des finalités différentes et opposées, crée *de facto* une multitude de branches de la franc-maçonnerie et, de l'autre côté, l'impossibilité d'établir une idéologie définie plus profonde de celle, philanthropique et tolérante, exprimée par les premiers degrés.

---

<sup>51</sup> C'est seulement avec l'Empire que, du moins dans les pays sous la domination française, la franc-maçonnerie est réunie sous une autorité unique mais, étant donné le lien étroit entre cette dernière et le pouvoir étatique, cela coïncide avec une perte d'indépendance *de facto* des loges maçonniques.

Dans le Saint Empire, enfin, la maison de Habsbourg trouve surtout dans la franc-maçonnerie d'obéissance anglaise un allié dans la politique de réformes et de modernisation de l'Etat qu'elle est en train de mener. A la différence des autres monarchies du continent, donc, la police autrichienne n'inquiète pas les travaux initiatiques et les souverains eux-mêmes sont reçus dans les loges.

En ce qui concerne les spécificités de structure, il est à remarquer une différence substantielle entre les loges ouvertes en Angleterre et celles dans les pays du continent vis à vis du « secret » que la discipline maçonnique exige. Dans l'île, en fait, la franc-maçonnerie n'est pas, à proprement parler, une société secrète, étant donné que les loges se réunissent dans des bâtiments facilement reconnaissables, les membres sont connus et, souvent, ils se promènent même en procession dans les rues avec les emblèmes de la société. La seule obligation qui pèse sur l'affilié, donc, est celle de maintenir une certaine « discrétion » sur les activités de la loge et les rites et symboles de l'association.

Dans les pays du continent la situation est tout à fait différente : d'un côté l'écosisme, en multipliant les hauts grades et mettant au centre de ses travaux l'alchimie et l'occultisme, demande au membre le silence absolu sur tout ce qui se passe dans la loge, aussi parce que le mystère rend plus attrayant la nouvelle mode aux yeux des possibles affiliés (souvent payants), de l'autre, surtout dans les pays latins, la persécution politique et religieuse contre les *frères* est plus féroce et plus efficace qu'ailleurs. De plus, c'est surtout en France et en Italie que des thèmes politiques et religieux sont traités pendant les travaux. Le secret donc se place au centre de la vie maçonnique<sup>52</sup>.

Dans la péninsule Italienne, la franc-maçonnerie ne prend pas de caractéristiques autonomes, mais ressent fortement des influences étrangères, des conditions particulières de chaque Etat et, surtout, de la lutte sans quartier que l'Eglise catholique lui porte, naturellement plus virulente là où majeure est l'influence du clergé sur les princes et sur la population.

La société, pourtant, apparaît au Sud des Alpes relativement tôt, étant donné que des loges sont signalées à Florence en 1733, en Savoie, Piémont et Sardaigne en 1739 et à Rome en 1742<sup>53</sup>. Introduites par des personnages au centre de la vie sectaire continentale, tels que Ramsay et Radcliffe, lors de leurs séjours dans la péninsule, ces réunions ne recueillent presque que des étrangers français et anglais qui, souvent déjà affiliés dans leurs pays d'origine, désirent continuer les travaux quand la profession ou les études les poussent à vivre dans les villes italiennes. Il n'est

---

<sup>52</sup> A. LUZIO, *La Massoneria e il Risorgimento italiano ...*, op. cit., p. 20: « L'ingiunzione della taciturna discrezza fu interpretata come occultamento di chissà quale segreto: e poiché questo non veniva svelato neppure nel grado di maestro, acquistò maggior credito l'esistenza di alti gradi [...]. La Francia è stata spesso la mediatrice che ha comunicato ad altri popoli il sapere e le invenzioni britanniche. Anche per la Massoneria esercitò questo ufficio di trasmissione: ma a tutto scapito dell'istituzione ».

<sup>53</sup> O. DITO, *Massoneria, Carboneria ed altre società segrete*, op. cit., p. 35.

pas étonnant, donc, de voir la carte des premières loges coïncider presque parfaitement avec celle des principales communautés de marchands étrangers : Rome, Naples, Venise, Livourne, Ferrare et Gênes. Malgré le fait qu'à cette époque aucun prosélytisme ne soit tenté envers les autochtones de la part des francs – maçons étrangers, la vigilance et la répression de la part des autorités civiles et religieuses sont virulentes, même à cause de la nature parfois politique des discussions qui se tiennent dans le secret des loges.

C'est le cas de Rome où en 1724 (donc six ans avant l'arrivée officielle de la franc-maçonnerie en Italie) les autorités découvrent la société des *Gormogoni* (*Most Ancient and Noble Order of the Gormogons*), dont les rites et les noms d'atmosphère chinoise cachent des tentatives de conjuration en faveur de la maison anglaise des Stuart et des prétentions au trône de Jacques III, son dernier représentant. Fondateur et animateur de la société serait un tel Philip Wharton, jeune et noble libertin, chassé de la franc-maçonnerie anglaise à cause de son style de vie débauché et, probablement, de ses sympathies politiques<sup>54</sup>. Il meurt en 1731 après la conversion au catholicisme et même l'action des *Gormogoni* est inspirée à la fidélité aux principes de l'absolutisme et de la papauté, ce que, de toute façon, ne semble pas avoir rassuré la police chargée de les surveiller.

Une autre loge, cette fois-ci purement maçonnique et d'obéissance écossaise, continue à couvrir dans les années suivantes les activités des fidèles de Jacques III à Rome : encore une fois les affiliés sont tous Britanniques (tant que les réunions se tiennent en anglais) et se rencontrent dans des cabarets et autres endroits publics jusqu'en 1737, quand les autorités pontificales interrompent cette activité et arrêtent, bien que seulement pour une brève période, quelques *frères*.

La découverte d'une activité souterraine tellement fervente dans la capitale même de la chrétienté marque un tournant dans l'attitude envers les coteries, et les autorités romaines se placent à l'avant-garde de la lutte contre les sectes sur le plan de la confrontation religieuse comme sur celui de la répression policière. Le 28 avril 1738 Clément XII, en publiant la constitution apostolique *In eminenti apostolatus specula*, lance l'excommunication contre les francs-maçons et les affiliés de toute autre société secrète. Du point de vue séculaire, l'édit de la Secrétairerie d'Etat du 14 janvier 1739 intègre l'acte pontifical de l'année précédente et commine la peine capitale pour les organisateurs des loges maçonniques sur le territoire des Etats pontificaux<sup>55</sup>. Entre les premiers à éprouver les rigueurs des lois, sont les *Kreophagisti*, une association dont l'inspiration maçonnique est claire, mais qui a changé son nom pour chercher en vain à échapper à l'interdiction papale.

---

<sup>54</sup> C. FRANCOVICH, *Storia della Massoneria in Italia, dalle origini alla Rivoluzione francese*, Firenze, La Nuova Italia, 1975, p. 39.

<sup>55</sup> L. LANDI, N. NISCEMI, « Giustizia politica e paternalismo nello Stato Pontificio. Nuove ricerche sul processo contro Cagliostro », *Rassegna storica del Risorgimento*, 1987, a. LXXIV, p. 411 – 440, p. 419.

La franc-maçonnerie survit de toute façon à la répression et arrive même à se répandre parmi les Romains, surtout ceux des classes supérieures. Même Prospero Lambertini, successeur de Clément XII avec le nom de Benoît XIV, est soupçonné d'avoir été reçu dans une loge, ce qu'il cherche à démentir par les faits quand, en 1751, il est encore plus sévère que son prédécesseur envers la société avec la constitution *Providus Romanus Pontifex*.

L'autre grand centre initiatique de la péninsule est le Grand-duché de Toscane et notamment les villes de Florence et Livourne. La première loge, « bleue », est fondée dans la capitale des Médicis en 1731 ou 1732, toujours par et pour des Anglais. Cependant le gouvernement éclairé de Jean Gaston, dernier grand-duc de la famille toscane, et de François II, premier de la dynastie de Habsbourg – Lorraine (lui-même affilié à la société, comme beaucoup des membres de sa famille), favorise les contacts entre les étrangers et les éléments plus cultivés de la population autochtone et donc l'intérêt de ces derniers pour la franc-maçonnerie. C'est ainsi que, avant 1738 et la publication de la constitution *In eminenti apostolatus specula* l'activité initiatique peut se développer avec, sinon la protection, du moins la tolérance explicite du pouvoir du régent (le futur François II, la cession de la Toscane aux Habsbourg – Lorraine n'étant encore officialisée par le traité de Vienne). L'acte du pontife, de toute façon, change radicalement la situation à Florence et ré-ouvre une lutte pour l'hégémonie qui, en Toscane, semblait décidée en faveur du front progressiste. Le parti *curial*, guidé par le cardinal Neri Corsini, fait pression sur le grand duc pour une punition exemplaire de la société, accusée de blasphème et sodomie et ce dernier, bien qu'évidemment au courant du manque de fondement des accusations, est forcé à trouver un bouc émissaire pour des raisons de diplomatie avec les Etats pontificaux. Le poète Tommaso Crudeli est arrêté en 1739 et libéré seulement en deux ans plus tard,<sup>56</sup> malgré ses mauvaises conditions de santé à cause de la tuberculose. Les vicissitudes du poète toscan, de toute façon, constituent un précédent, ce qui assure à ses œuvres une certaine diffusion même après sa mort parmi les frères italiens, qui continuent à lire les vers du premier martyr de la répression anti-maçonnique<sup>57</sup>.

---

<sup>56</sup> Sur toutes les vicissitudes de la franc-maçonnerie en Toscane voir M. VIGILANTE, « Crudeli, Tommaso » (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 31 (1985).

<sup>57</sup> B. CROCE, « Le poesie di Tommaso Crudeli », *Quaderni della Critica diretti da Benedetto Croce*, n° 3, décembre 1945, p. 11 – 20, p. 11. Parmi les possesseurs des œuvres de Crudeli à Naples il y a aussi l'amiral Francesco Caracciolo, qui sera protagoniste du « triennio repubblicano » et dont la copie des poèmes de Crudeli sera ensuite achetée par le même Croce.

## **2) Le panorama napolitain, la franc-maçonnerie comme sociabilité nobiliaire et instrument des minorités.**

Dans le deuxième tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, Naples vit la consolidation d'une nouvelle monarchie qui, après la très longue domination espagnole et vingt ans de gouvernement autrichien, fait des deux royaumes de Naples et de Sicile deux Etats indépendants, unis sous la couronne de Charles de Bourbon en union personnelle. Cette situation politique crée dans la partie continentale des domaines du nouveau roi des conditions particulières que, pour plusieurs raisons, favorisent l'arrivée et la diffusion des loges.

Selon certaines sources, à vrai dire, le premier accès de la franc-maçonnerie à Naples daterait de la fin de la période autrichienne quand des officiers impériaux se seraient réunis pour des travaux maçonniques dans la capitale autour de 1730 ; cette activité aurait survécu jusqu'à leur départ en 1734 mais elle se serait interrompue avec l'arrivée des troupes de Charles pour renaître après quelques années et dans tout autre milieu<sup>58</sup>.

La première loge dont on a une connaissance plus documentée est fondée par un négociant français, certain Larnage, et serait de type anglais ; comme dans les autres villes d'Italie, elle accueille principalement des étrangers, notamment des calvinistes (à l'époque les calvinistes à Naples sont principalement Français ou Suisses, ces derniers présents dans l'armée ainsi que dans le commerce) « avec des buts philanthropiques et gastronomiques »<sup>59</sup>. Ce type d'activité semble bientôt intéresser la noblesse napolitaine et, dans un milieu profondément différent de la cour florentine où l'élite culturelle autochtone côtoie les étrangers, il est légitime de se demander quel est le canal de transmission qui a rendu possible ce contact et, par conséquent, l'ouverture aux Italiens des portes de la loge.

La réponse est probablement à chercher dans l'activité de l'ambassade et du consulat du Royaume de France à Naples : la capitale de Charles de Bourbon est une pièce importante dans la diplomatie française dans la Méditerranée et ses représentants ne lésinent pas, selon une pratique très répandue tout au long de l'époque moderne, pour montrer la puissance et le prestige de la cour de Versailles. Les réceptions tenues dans les locaux des représentations diplomatiques transalpines ne constituent pas seulement des occasions de rencontre entre l'élite marchande et industrielle française et napolitaine, mais aussi les (rares) moments d'agrégation entre les communautés d'expatriés de

---

<sup>58</sup> C. FRANCOVICH, *Storia della Massoneria in Italia*, op. cit. p. 90. L'auteur cite aussi des autres versions non vérifiables qui veulent la société introduite dans le royaume par des officiers espagnols de l'armée bourbonnienne ou bien par un marchand grec dont le nom a été oublié.

<sup>59</sup> C. FRANCOVICH, *Storia della Massoneria in Italia*, op. cit. p. 91.

différentes confessions, qui en général suivent des parcours d'intégration et de sociabilité très différents<sup>60</sup>.

Ces contacts, évidemment, concernent uniquement l'élite économique et nobiliaire non seulement napolitaine mais aussi française : la *Nation* reconnue et protégée par les agents diplomatiques français coïncide strictement avec le (petit) nombre des *négociants* (les marchands plus remarquables pour volume d'affaires et contacts avec la cour) et des entrepreneurs de l'industrie et de la finance. De plus, si à Naples la diplomatie n'a aucun rôle direct dans la fondation de la loge (comme cela s'était passé à Florence et à Venise), elle intervient successivement en précisant ses contenus. C'est Paul François Gallucci, marquis de l'Hôpital, qui introduit l'écosisme sous le Vésuve et répand la société dans les cercles de la haute noblesse proche de la cour.

Selon le manuscrit rédigé par certain Emanuele Palermo<sup>61</sup>, au fait, la direction de la loge de Larnage passe, peu d'ans après, justement à un militaire napolitain, nommé Zelaia, qui l'aurait radicalement transformée en passant au rite écossais, en tenant les réunions dans un luxueux hôtel particulier au pont de Chiaia et accueillant des nombreux membres de la noblesse locale tels que Gennaro Carafa prince de Roccella et Raimondo di Sangro de Sansevero.

Ce changement radical provoque, de toute façon, la première scission de la franc-maçonnerie napolitaine : le marchand Larnage crée une nouvelle loge anglaise pour continuer les travaux avec les *frères* originaires, bourgeois et pour la plupart étrangers<sup>62</sup>. Conscient de la fragilité de sa

---

<sup>60</sup> M. ROVINELLO, *Cittadini senza nazione, migranti e francesi a Napoli (1793 – 1860)*, Firenze, Le Monnier, 2009, p. 92. Il est intéressant de remarquer comme l'ambassade de France constitue un milieu polyglotte et inter-confessionnel où sont habituellement reçus des membres de langue anglaise et allemande, c'est donc une occasion pour l'élite napolitaine de rencontrer les individus plus importants de la communauté étrangère de la ville, que d'ailleurs elle n'a pas beaucoup d'occasions de rencontrer ailleurs, étant donnée la faible propension des indigènes pour l'industrie et le commerce. Pour les couches populaires le discours est absolument différent : d'abord la nationalité n'est pas, à cette époque, le principal instrument d'autodéfinition dans le pays d'élection, le mot « patria », dans les documents qui les concernent, n'indique pas le pays, mais plutôt la communauté de provenance de l'individu (ville ou village) ou son lieu de naissance. Ensuite, étant exclus de la sphère d'influence de la diplomatie, leur intégration dans la communauté d'accueil passe par les voies plus « naturelles » du travail et du quartier. Elle est naturellement plus facile pour les Espagnols et les Français par rapport aux autres étrangers grâce à la ressemblance des langues et pour les catholiques par rapport aux réformés, car ils n'ont pas à craindre l'hostilité du peuple napolitain envers les protestants constamment rallumée par la prédication du clergé.

<sup>61</sup> C. FRANCOVICH, *Storia della Massoneria in Italia, op. cit.* p. 91. L'auteur situe le manuscrit « nella biblioteca del principe di Belmonte » mais il s'est avéré impossible de localiser l'un et l'autre. Le manuscrit est cité aussi in G. GIARRIZZO, *I Liberi Muratori di Napoli nel sec. XVIII*, Napoli, Società Napoletana di Storia Patria, 1988, p. 45

<sup>62</sup> G. TOCCHINI, « Presenze protestanti nelle logge massoniche del Settecento. Una traccia », in G. CANTARUTTI, S. FERRARIS (édité par), *Illuminismo e protestantesimo, Actes du colloque international de Rovereto du 27 – 28 mars 2008*, Milano, Franco Angeli, 2010, p. 43 – 69, p.54. Larnage, marchand lyonnais de soieries établi à Naples, commence le prosélytisme en affiliant un

position, Larnage accepte de demander la protection (et donc offrir la direction symbolique de la loge) au prince Guglielmo Moncada di Calvaruso, mais les membres de sa formation sont pour la plupart issus des milieux du commerce et presque tous sont étrangers.

Le groupe nobiliaire, de son côté, commence à être dirigé par Raimondo de Sansevero, héritier de l'une des plus nobles familles du royaume, passionné d'alchimie et de mécanique ; au moment de son initiation, en 1750, il appartient déjà probablement à des formations qui s'inspirent de la Rose-Croix et la voix populaire le veut athée et ennemi du clergé tandis que, probablement, toute son opposition à l'église se concrétise dans son intérêt pour l'alchimie et il est sincèrement fidèle au trône, à la condition qu'on lui laisse liberté de recherche.

Comme ailleurs, donc, à Naples l'origine de la franc-maçonnerie est à rechercher dans les communautés d'étrangers établies dans la ville pour raisons de commerce, mais ici le lien entre leurs représentants et les autochtones s'interrompt bientôt à cause des divergences sur le profil social (et, par conséquence, sur le rite à adopter) à donner à la nouvelle formation. Les affiliés de Zelaia cherchent à créer un espace de sociabilité où accueillir les hauts officiers et la grande noblesse du royaume<sup>63</sup> pour les attirer et les côtoyer sous prétexte des rituels maçonniques, les autres, tous marchands de niveau moyen, cherchent probablement un cercle de solidarité et de protection pour des individus unis d'abord par l'origine nationale, socioprofessionnelle et (surtout) confessionnelle commune<sup>64</sup>.

Le mérite principal de Sansevero dans la franc-maçonnerie napolitaine est la réunification des loges : sans imposer l'unité des rites, il arrive à mettre sous son autorité tous les *frères* de la capitale dans une rencontre tenue dans un pavillon de campagne de la famille Carafa à Pausilippe le 24 octobre 1750 : une loge d'obéissance anglaise, guidée par Guglielmo Moncada, continue à abriter les travaux de Larnage et de ses compagnons, une loge nobiliaire (évidemment écossaise et guidée par un membre de la famille Carafa) accueille les aristocrates qui l'utilisent pour mener des recherches alchimiques et exotériques. Une troisième loge naît peu de temps après dans le milieu

---

autre opérateur du même secteur et trois officiers de l'armée, dont deux autres étrangers. On ne sait pas à quel moment Zelaia est reçu dans la nouvelle loge, mais il en prend les rênes quand, avec 16 membres, les militaires en constituent la majorité. L'élargissement de ce deuxième groupe, avant l'affiliation des représentants de la noblesse, continue uniquement à l'intérieur des casernes selon les modalités typiques des loges militaires.

<sup>63</sup> F. BRAMATO, *Napoli massonica nel Settecento, dalle origini al 1789*, Ravenna, Longo editore, 1980, p. 19. Cet auteur, en général favorable à la franc-maçonnerie écossaise, donne une version complètement différente de la scission de la loge napolitaine que, toutefois, semble moins convaincante de celle de Tocchini : pour Bramato Zelaia se serait séparé de Larnage car insatisfait de « la limitatezza dell'azione » de la loge que, sous la direction du marchand lyonnais, se serait limitée à des banquets bien arrosés de vin entre bon vivants.

<sup>64</sup> G. TOCCHINI, « Presenze protestanti... », *op. cit.*, p. 55.

militaire, même si formellement elle reste sous l'autorité de Raimondo di Sangro, sur initiative d'Henri Theodor Tschudi, alors cadet de l'armée bourbonnienne dans le régiment des Suisses.

L'autorité unique ne résout pas la multiplicité des formes de l'agrégation maçonnique, ni celle des activités pratiquées dans les loges mais, qu'il s'agisse de solidarité marchande et religieuse ou d'intérêt pour la magie, le magnétisme et le mesmérisme, à la différence de Rome les travaux de la secte n'ont aucune finalité politique et, même quand la grande noblesse du royaume s'en mêle, les symboles des bâtisseurs ne couvrent aucune doctrine dangereuse pour le pouvoir<sup>65</sup>. De plus, la diffusion sectaire, en reproduisant la structure socio-économique du royaume, concerne, dans cette période, presque uniquement la capitale et ne dépasse jamais les bornes de la noblesse, de l'armée et du commerce : dans les provinces les nouvelles sont fragmentaires et incertaines et des preuves fiables de la présence maçonniques dans les villes principales semblent subsister uniquement à partir de 1770<sup>66</sup>.

Et pourtant, 1751 est l'année de la première grande répression subie par la franc-maçonnerie napolitaine. La décision royale coïncide avec la publication de la bulle pontificale *Providas Romanorum Pontifex*, émise par Benoît XIV pour renforcer l'excommunication décrétée par son prédécesseur, mais l'offensive anti-maçonnique du clergé napolitain commence bien avant la rédaction du document romain. Pendant l'hiver 1750 la curie romaine d'un côté fait agir dans la capitale méridionale deux prédicateurs très habiles, le jésuite Francesco Maria Pepe et le dominicain Gregorio Rocco avec le but de mettre en garde le peuple contre les dangers d'une secte tellement pernicieuse, de l'autre l'ambassadeur napolitain à Rome, Geronimo Sersale, duc de Cerisano, est convoqué et informé des preuves certaines obtenues par l'autorité pontificale sur l'extension et le caractère dangereux de l'association<sup>67</sup>.

Avant que cette double action puisse avoir un effet sur les décisions de Charles de Bourbon, le prince de Sansevero décide de prendre une longueur d'avance et demande une audience au souverain pour décrire la nature et justifier les finalités du groupe dont il est responsable<sup>68</sup>. D'abord, en utilisant un argument très fréquemment utilisé par les francs-maçons contre les attaques de l'église, il précise qu'il ne s'agit pas d'une société secrète mais d'une société initiatique et qu'elle ne représente aucun danger pour le trône et pour l'autel.

---

<sup>65</sup> D. R. ARMANDO, « Il magnetismo animale tra scienza, politica e religione. Nuove fonti e linee di ricerca », *Laboratorio ISPF*, II, 2005, p. 10 – 30.

<sup>66</sup> F. BRAMATO, « Giuseppe Lechi e la Massoneria in Terra d'Otranto agli inizi del XIX secolo », *Rassegna Storica del Risorgimento*, 1981, a. LXVII, p. 259 – 272, p. 259. L'une des premières loges dans les provinces semble être *Il Sentimento puro* de Martina Franca, dans les Pouilles, dont la naissance date « dagli ultimi decenni del sec. XVIII ».

<sup>67</sup> G. GIARRIZZO, *I Liberi Muratori di Napoli nel sec. XVIII*, Napoli, Società Napoletana di Storia Patria, 1988, p. 56.

<sup>68</sup> F. BRAMATO, *Napoli massonica... op.cit.*, p. 24.



Les arguments de Raimondo di Sangro semblent convaincre le roi et, de fait, aucune mesure n'est prise contre la franc-maçonnerie après cette rencontre mais l'offensive cléricale ne s'arrête nullement à ce stade. Le 18 mai 1751 le Pape promulgue la *Providas Romanorum Pontifex* et, au même temps, recommence la prédication de Pepe et Rocco. De plus, les deux prêtres n'entendent pas correctement le sens d'une satire écrite par Raimondo di Sangro contre la mode des antiquaires, la *Lettera apologetica dei Quipu*, et commencent des attaques violentes contre le prince dont le personnage, en odeur de magie, entouré d'une allure de mystère et objet des racontars les plus fantaisistes, se prête à exciter le ressentiment des plèbes fanatiques des quartiers pauvres de la capitale qui constituent l'auditoire habituel des sermons des deux religieux<sup>69</sup>. L'offensive des prédicateurs, de plus, se sert aussi de l'excitation et de la peur populaires pour le miracle non avvenu du sang de Saint Janvier en mai de la même année et dont la responsabilité, sans surprise, est attribuée à la présence de la société dans la ville<sup>70</sup>.

Cette situation pousse définitivement le souverain à s'associer au Pape dans la condamnation des activités maçonniques : le 10 juillet 1751 un édit interdit la société dans tout le Royaume car elle serait constituée de « perturbateurs de la tranquillité publique<sup>71</sup> ».

Il est important de remarquer que, dans une lettre au Pape immédiatement successive à la promulgation de son édit, Charles de Bourbon, peut être avec l'intention de différencier sa propre condamnation de celle du pontife, accuse les francs – maçons de « corvellismo<sup>72</sup> », mot inventé par Charles lui même pour désigner, à partir du nom de Cromwell, les républicains, bien que rien, dans l'activité des loges ou dans les individus impliqués, puisse autoriser la supposition d'une volonté de subversion politique parmi les associés.

En flairant le danger, Sansevero demande une audience au roi immédiatement après l'édit de ce dernier et, dans les mains du souverain, il renonce à son grade de Grand Maître de la loge napolitaine et le premier août suivant, après une cérémonie publique de confession, il envoie au Pape une lettre d'abjuration où il rétracte toutes ses positions maçonniques et alchimiques.

---

<sup>69</sup> F. BRAMATO, *Napoli massonica... op.cit.*, p. 27.

<sup>70</sup> C. FRANCOVICH, *Storia della Massoneria in Italia, op. cit.*, p. 104.

<sup>71</sup> N.M. DI LUCA, *La Massoneria, storia, miti e riti*, Roma, Atanòr, 2011, p. 124: « La proibiamo assolutamente ne' nostri Domini sotto la pena di dover essere i Liberi Muratori puniti come perturbatori della pubblica tranquillità e come rei di violati Diritti della nostra Sovranità, espressamente con ciò ordinando sotto la medesima pena a tutti i nostri sudditi di qualunque Grado, Dignità e Condizione che dalla pubblicazione di questa nostra sanzione non ardiscano di arrollarsi [sic] o d'intervenire alla predetta Società, né in qualunque maniera, direttamente o indirettamente proteggerla o pure a lei dare a piggione [sic], in prestito o sotto qualsiasi altro titolo le loro case, camere, casini o qualsivoglia altri luoghi e comodi ».

<sup>72</sup> Cit. in C. FRANCOVICH, *Storia della Massoneria in Italia, op. cit.* p. 105.

Naturellement ce geste lui coûte l'exécration générale de la part de tous les *frères*, il est proscrit des loges en tant que « fratello spergiuro e ribelle<sup>73</sup> », mais les auteurs s'accordent sur le fait qu'il a, avec son comportement, contribué à sauver les francs – maçons locaux, ou du moins leur majorité<sup>74</sup>. A un deuxième regard, les modalités de la répression contre les francs-maçons à Naples révèlent comme la crainte du pouvoir par rapport aux loges soit, à ce stade, plus formelle que réelle : grâce aussi aux listes de membres promptement fournies par Di Sangro, il n'y a pas de véritable enquête policière et presque aucun franc-maçon ne subit les conséquences de son affiliation. Celui qui paye le prix le plus lourd est assurément le marchand Louis Larnage, qui, après une brève détention, est forcé de quitter pour toujours le royaume, sous prétexte d'être l'agent provocateur qui, de l'étranger, a emmené la pernicieuse contagion. La société comme réseau de protection pour les confessions minoritaires échoue complètement, car le marchand calviniste s'avère être le « le maillon faible de l'entière chaîne maçonnique<sup>75</sup> » et les *frères* ne peuvent lui offrir aucune protection. L'affiliation ne lui garantit aucune position d'avantage par rapport à celle couramment occupée dans la société. La deuxième victime de la répression de 1751 appartient elle aussi à la minorité des étrangers vivants à Naples, mais les raisons de son éloignement sont complètement étrangères aux questions de nationalité : Henry Theodor Tschudi, sous le nom de plume de Chevalier de Lussy, avait écrit *L'Estrenne au Pape ou les francs-maçons vengés*, un pamphlet insultant et caustique pour répondre à la bulle du pape. Suite aux pressions du nonce apostolique pour son arrestation, il est forcé de quitter l'armée et le royaume<sup>76</sup> mais dans son cas c'est son impudence à avoir dépassé les possibilités de défense de ses compagnons d'armes et de loge.

Bien que tout compte fait légère, la répression de 1751 marque une interruption assez significative dans l'histoire initiatique napolitaine. La simple expression de la volonté royale de lutter contre l'associationnisme maçonnique suffit pour que les affiliés arrêtent toute activité sans besoin de véritables châtiments et la franc-maçonnerie est désarticulée sans qu'une action policière à ce but soit mise en place. Cela est possible parce que, à ce stade, l'activité des loges n'engage aucun intérêt fondamental des individus qui décident de s'affilier et encore moins leur activité peut être considérée comme politique, étant donné que la participation nobiliaire ne met nullement en cause la fidélité des familles concernées envers le trône et la bourgeoisie napolitaine n'est même pas touchée par la nouvelle. Il s'agit simplement d'un loisir aristocratique (ou dans le plus sérieux des

<sup>73</sup> F. BRAMATO, *Napoli massonica...*, *op.cit.*, p. 28.

<sup>74</sup> C. FRANCOVICH et N.M. DI LUCA.

<sup>75</sup> G. TOCCHINI, « Presenze protestanti.. », *op. cit.*, p. 55, « [...] l'anello debole dell'intera catena massonica ».

<sup>76</sup> N.M. DI LUCA, *La Massoneria*, *op. cit.*, p.124, le baron de Tschudi (ou Tschoudi) continue hors de Naples sa carrière maçonnique et, dans les décennies suivantes, il est le créateur des rites « écossais » de *l'Ordre de l'étoile flamboyante* ou *les Philosophes inconnus*.

cas une activité de sociabilité de métier et de confession) qui se trouve interdit et dont les amateurs acceptent paisiblement la décision du pouvoir, tant que la société est presque absente du royaume pendant la décennie qui suit et, quand elle renaît, elle le fait sur des bases absolument différentes.

La vie sectaire reprend à Naples, du moins de façon officielle, seulement en 1763, après le départ de Charles de Bourbon et pendant la minorité du futur Ferdinand IV, à l'époque sous la tutelle du ministre toscan Bernardo Tanucci. L'impulsion pour la renaissance d'une loge vient encore une fois d'un étranger mais, cette fois-ci, il n'est pas un membre la communauté de l'immigration à Naples mais un voyageur de passage : c'est le grand maître de la Loge Nationale d'Hollande Franc van der Goes qui concède à des Napolitains un brevet provisoire de fondation qui est confirmé peu de mois après. Le passage du dignitaire hollandais dans la capitale des Bourbons est absolument fortuit : il est le capitaine d'un des vaisseaux chargés de protéger le commerce des Provinces Unies contre les corsaires barbaresques dans la Méditerranée et sa charge prévoit des fréquentes escales dans le port aux pieds du Vésuve. En 1764 la loge napolitaine *Les Zélés* est promue à Grande Loge Provinciale pour le Royaume et ses affiliés commencent même une activité de prosélytisme en créant des « nombreuses » loges dépendantes.

Des archives de la franc-maçonnerie d'Amsterdam<sup>77</sup>, on connaît les noms de certains des dignitaires de la nouvelle loge : si quelqu'un d'entre eux est napolitain et était déjà membre de la société en 1751, l'élément étranger est encore très fort et un Irlandais, tel Tierney, en est le trésorier et gère les rapports avec la loge - mère hollandaise. C'est justement lui qui demande aux *frères* d'Amsterdam d'être nommé grand maître, en exprimant toute sa défiance envers les Napolitains et surtout envers les nobles, dont le manque de discrétion avait été à l'origine de la découverte de 1751. Du fait, des listes des dignitaires de la loge, de 1763 à 1764 disparaît le nom de Vincenzo Pignatelli, prince de l'une des familles plus importantes du Royaume et évidemment victime de la défiance des Hollandais envers la noblesse autochtone<sup>78</sup>. Or, il n'est pas clair si celle de 1763 est une renaissance *ex nihilo* ou bien si des loges existaient déjà en défiant l'interdiction royale mais les membres de la loge des *Zélés* se plaignent dès le début avec la loge hollandaise du comportement des *frères*

---

<sup>77</sup> E. E. STOLPER, « La Massoneria settecentesca nel Regno di Napoli », *Rivista Massonica*, n° 10, décembre 1974, vol. LXV, IX nouvelle série, p. 591 – 606, p. 593. La recherche de l'hollandais STOLPER, divisée en 8 articles sur la *Rivista Massonica* de 1974 et dont le caractère général est loin d'être scientifique, a assurément le mérite de s'appuyer sur la documentation de la franc-maçonnerie hollandaise et notamment sur les archives de la Grande Loge d'Amsterdam qui est directement impliquée dans les vicissitudes napolitaines de 1763 à 1768. Cette documentation, par ailleurs, ne semble avoir été utilisée dans l'académie postérieurement.

<sup>78</sup> *Ibidem*. Vincenzo Pignatelli est l'un des protagonistes du républicanisme et ensuite du « murattisme » napolitain des décennies qui suivent mais rien ne nous autorise à voir, dans son affiliation à la franc-maçonnerie en 1763, un acte anticipateur de ses futures positions, la preuve en est le fait que, pendant les travaux, il côtoie des individus qui, par contre, resteront fidèles à la dynastie des Bourbons, comme le général (colonel en 1763) Diego Naselli.

« irréguliers » qui mettent en danger non seulement la pureté des travaux mais aussi la sécurité de tous, étant donné que leur imprudence pourrait mettre la police sur les traces de l'entière organisation<sup>79</sup>. Il est probable, de toute façon, que bien plus que des soucis de sécurité les manœuvres de ces correspondances couvrent la volonté d'obtenir une position de pouvoir dans le panorama sectaire napolitain à travers la reconnaissance (et l'exclusivité des rapports avec) la prestigieuse organisation d'Amsterdam. La confiance de cette dernière garantit évidemment le pouvoir tant à l'intérieur quant à l'extérieur de la loge : la nomination comme grand maître de Tierney est justifiée avec son statut d'étranger, qui l'exposerait moins aux contrôles de la police (mais le cas du Français Larnage semble prouver le contraire) et, en absence d'une autorité nationale de la franc-maçonnerie, le rapport avec une loge étrangère assure la primauté et la régularité, par rapport à toute les autres, de la loge qui l'entretient.

Le groupe des francs-maçons napolitains est, en réalité, loin d'être uni et des rivalités pour le pouvoir et la suprématie commencent à grandir et à entamer l'unité apparente des *frères*. C'est justement en utilisant les possibilités offertes par l'affiliation internationale qu'un groupe guidé par l'abbé Kiliano Caracciolo, entre 1766 et 1767, décide de se séparer des *Zélés*, de fonder une nouvelle loge nommée *La bien choisie* et de la mettre, après deux ans environ de sa fondation, sous la protection de la Grande Loge d'Angleterre (*Moderns*) qui, en fait, accorde son brevet aux *frères* napolitains le 26 avril 1769<sup>80</sup>. Les partisans de Caracciolo, passionnés de magnétisme animal et de spiritualisme, ne sont pas les seuls à avoir des contacts avec la maison mère londonienne : une « loge itinérante » militaire, née à l'intérieur d'un régiment anglais ou irlandais au service du roi de Naples, obtient son brevet exactement dans la même période et la reconnaissance avec le nom de *La parfaite union (Perfect Union Lodge)* n° 368. De plus, le *frère* De Vignoble, grand maître « pour les loges étrangères » de Londres, décide d'accorder à *La parfaite union* sa préférence pour le rôle très convoité de Grande Loge Provinciale (du point de vue maçonnique, évidemment, Naples n'est pas prête pour l'autonomie et ses loges constituent de toute façon une province dépendante d'un autre pays) quand elle élit à la charge de grand maître Cesare di San Demetrio, duc Della Rocca. Les membres de *La bien choisie*, toutefois, refusent de se soumettre à la nouvelle Grande Loge Provinciale et demandent de dépendre directement de Londres.

La « lourde » présence de la Grande Loge Universelle anglaise dans le panorama napolitain ne provoque pas seulement la compétition pour la supériorité dans le royaume entre les deux loges qui lui ont déclaré obéissance, mais aussi celle entre ces dernières et *Les Zélés*. L'attribution du brevet de Grande Loge Provinciale est aussi, pour De Vignoble et les Anglais, l'occasion pour confirmer

---

<sup>79</sup> *Ivi*, p. 596.

<sup>80</sup> N. M. DI LUCA, *La Massoneria*, *op. cit.*, p.125.

son rôle de prééminence non seulement nominale et temporelle sur la loge des Provinces Unies et, en tant que Grand Loge Universelle, l'exclusivité de son pouvoir à créer des loges à l'étranger. Naples se trouve ainsi au milieu d'une confrontation entre deux des nations maçonnique plus puissantes de l'époque et l'attitude des *frères* napolitains est celle d'utiliser la situation de façon opportuniste pour gagner, individuellement ou comme loge, la prééminence interne sans trop regarder la querelle internationale, perçue comme lointaine et en tout cas pas trop contraignante<sup>81</sup>. C'est le cas de la loge des *Zélés* qui, face à la concurrence de *La parfaite union* et de *La bien choisie* d'un côté écrit en Hollande pour que la reconnaissance comme loge provinciale soit défendue et de l'autre entame des rapports avec Londres en offrant le passage à l'obéissance anglaise en échange de son maintien dans le rôle de Grande Loge Provinciale ; mais c'est aussi le cas du prince de Caramanico<sup>82</sup> qui, bien qu'encore dans les listes de la loge des *Zélés*, passe aux « adversaires anglais » de *La bien choisie* quand ces derniers le proposent (sans succès) à Londres comme grand maître provincial. De toute façon, il arrive à substituer Della Rocca à la tête de la loge en 1773.

La guerre entre les deux « puissances » est gagnée par l'Angleterre qui, toutefois, doit faire face, même après la renonciation de la part des Hollandais, à une résistance inattendue de la part des *Zélés* napolitains, bien décidés à ne pas renoncer à leur ancienne position de privilège.

Pour en venir à bout, la Grande Loge Universelle est forcé de menacer de publier sur ses gazettes les noms des membres de la loge, ce qui constitue un véritable chantage pour des individus menacés par les ordonnances de 1751. A la fin les membres de la loge rebelle sont intégrés dans les rangs de *La parfaite union*, tandis que *La bien choisie* continue son existence en dépendant, formellement, directement de Londres. De plus, une nouvelle loge, cette fois-ci d'obéissance française, est créée par Giuseppe Medici d'Ottiano et assurément cette nouvelle branche (qui revient peu de temps après sous l'autorité de Londres) accepte d'initier des femmes aux mystères de l'association. La franc-maçonnerie devient toujours plus une « mode » qui attire des secteurs de plus en plus larges de la population.

Ces divisions, toutefois, n'arrivent pas à éclabousser l'uniformité substantielle de l'activité des loges : les vagues finalités philanthropiques, spiritualistes et alchimiques constituent un fort attrait non seulement pour les membres de la haute noblesse du royaume mais aussi pour la bourgeoisie, à Naples constituée par une couche très subtile entre la noblesse oisive et de très vastes plèbes. Cette classe est divisée à son tour culturellement et économiquement : à Naples – on dit – « la bourgeoisie

---

<sup>81</sup> E. E. STOLPER, « La Massoneria settecentesca ... », *op. cit.*, p. 598.

<sup>82</sup> E. E. STOLPER (*op. cit.*, p. 599) écrit « Caramanica » mais il s'agit sans aucun doute possible de Francesco d'Aquino, prince de Caramanico, diplomate et futur vice-roi de Sicile.

cultivée n'est pas riche, la riche n'est pas cultivée <sup>83</sup>», avec cette deuxième partie coïncidant largement avec la communauté des négociants étrangers. L'élément autochtone est à son tour divisé entre une minorité effectivement en symbiose avec les standards culturels des avant-gardes européennes et une masse d'individus – les *paglietti* – pour la plupart engagés dans les professions légales, qui exploitent une situation juridique désordonnée pour rester dans un système productif dont, avec d'autres conditions, ils seraient au marge. Toutes ces énergies, de toute façon, ne trouvent aucune place dans le « réformisme » de Charles et Tanucci, dont le seul moteur est la cour et dans lequel la société napolitaine trouve bien peu de place.

Les dynamiques observées, des luttes pour la suprématie et des passages assez désinvoltes de personnel d'une loge à l'autre et de loges d'une obéissance à l'autre, démontrent comment il n'y a, à ce stade, aucune véritable différence de doctrine ou d'intérêt entre les différentes branches de la franc-maçonnerie napolitaine, et tout reste à l'intérieur d'une sociabilité oisive où les questions de pouvoir coïncident substantiellement avec des questions de prestige et, en tout cas, il n'y a absolument aucun lien avec la politique de la cour qui, en général, ne s'occupe point de la question, maintient en vigueur les lois restrictives de la décennie précédente, mais tolère que des grands du royaume même très proches d'elle (comme Caramanico et Naselli) participent à des réunions tout à fait innocentes. La situation change radicalement dans la décennie suivante avec l'arrivée à Naples d'autres intérêts internationaux et d'autres et nouvelles significations pour la sociabilité des loges.

---

<sup>83</sup> N. CORTESE (édité par), *Memorie di un generale della repubblica e dell'impero, Francesco Pignatelli principe di Strongoli*, Bari, Laterza, 1927. Introduction de Cortese, p. 7.

### 3) Qu'est que politise les loges ? Persécution et « trionfo massonico ».

C'est naturellement Tanucci qui arrange le mariage entre Ferdinand IV et Marie Caroline de Habsbourg<sup>84</sup>, treizième fille de Marie Thérèse d'Autriche, et 1768 est assurément l'an qui marque un tournant décisif pour l'histoire politique et maçonnique napolitaine. L'arrivée de la nouvelle reine, bien plus cultivée et moins indolente de son époux, change complètement la politique du royaume, non seulement à l'intérieur, où le monopole du pouvoir jusque-là exercé par Tanucci est bientôt mis en discussion, mais aussi à l'extérieur, étant donné que l'Italie du Sud et la Sicile deviennent l'objet d'une épreuve de force entre Espagne (Charles III prétend continuer à gouverner à travers le ministre toscan) et l'Autriche (qui, à travers la jeune reine, cherche à porter la couronne napolitaine dans sa propre sphère d'influence ainsi que dans celle de Londres).

Du point de vue de la franc-maçonnerie, la montée au trône de la fille du « frère Lorraine » ne peut qu'être saluée par les espoirs unanimes des affiliés, qu'y voient évidemment une occasion non seulement pour faire cesser toute persécution mais aussi pour faire gagner à l'association le prestige et la protection dont elle jouit dans les domaines des Habsbourg.

De son côté, la reine est bien décidée à jouer un rôle effectif dans le gouvernement du pays et pour cela elle se trouve bientôt en opposition directe avec Tanucci : ce dernier voudrait continuer à garder le rapport privilégié du Royaume avec l'Espagne de Charles III tandis que, avec le mariage avec Ferdinand IV, du point de vue de la cour de Vienne, Naples rentre désormais dans un échiquier bien plus vaste et doit jouer son rôle d'appui à la politique autrichienne, précisément grâce à la jeune sœur de l'empereur.

La fille de Marie Thérèse, de plus, précédée par la réputation de sa culture et des réformes de ses frères en Autriche et en Toscane, jouit tout de suite de la confiance des cercles savants du Royaume de Naples, désormais déçus par le « réformisme » de Tanucci qui, après plus de trente ans de pouvoir au service de deux rois, s'est concrétisé uniquement dans la lutte contre l'Eglise pour les droits de l'Etat, sans toutefois entamer une modernisation profonde que le royaume nécessite depuis des décennies.

Una principessa della casa austriaca, regina del maggiore Stato d'Italia, e moglie di re trascurante, variava la politica del governo, serva sino a quel giorno della mente di

---

<sup>84</sup> A l'origine, en 1762, les accords (stipulés dans le cadre de la pacification entre France et Autriche) prévoyaient le mariage entre le roi napolitain et Marie Jeanne Gabrielle, qui toutefois meurt à douze ans de variole. Le « rôle » de fiancée de Ferdinand IV passe ainsi à Marie-Josèphe, douzième fille du couple impérial, qui pourtant subit le même sort en 1767, en laissant à sa sœur plus jeune son futur de reine de Naples.

Carlo re di Spagna; [...]. Il ministro Tanucci, potente per la corte di Madrid, non fu gradito alla regina, ed egli stesso non gradì lei: tardi attristatosi dall'aver prodotta o nutrita la ignoranza del re.

La regina, benché non finisse ancora i sedici anni, aveva senno maturo e poiché bella, ingegnosa, auguratrice di prosperità al regno attraeva gli sguardi e le speranze dei soggetti. Il fratello di lei, Pietro Leopoldo, gran duca di Toscana, l'aveva seguita a Napoli per le nozze, e l'anno appresso vi giunse l'altro fratello Giuseppe, imperatore, i quali ne' discorsi coi più dotti personaggi del regno, palesavano il proponimento di riformare i loro Stati come volevano secolo e sapienza. Così che a noi tutti la prole di Maria Teresa pareva famiglia di filosofi potenti mandati da Dio a ristorare l'umanità<sup>85</sup>.

La franc-maçonnerie, dont Marie Caroline a assurément une connaissance profonde étant donnés ses liens de famille, s'avère la forme d'organisation idéale sur laquelle jeter les bases du « parti de la reine », devenu nécessaire à la lutte contre les partisans de Madrid à l'intérieur de la cour<sup>86</sup>. Les loges sont l'instrument approprié pour une opération de ce type précisément pour les caractéristiques qu'elles ont à Naples à la fin de la septième décennie du XVIII. Le secret des travaux permet la rencontre de nobles qui ont un poids et un rôle à l'intérieur de la cour avec les éléments de la bourgeoisie qui décident d'y participer. Cela ne veut pas dire que ceux qui en 1768 sont déjà affiliés aux loges deviennent automatiquement partisans de la nouvelle venue (bien que quelques uns d'entre eux gagnent, avec elle, des positions de pouvoir réel), mais que les loges commencent à attirer, à partir de ce moment, tous ceux qui sont intéressés aux renouvellements politiques qu'on promet.

En regardant les « piedilista » (listes d'affiliés) conservées dans les archives des loges hollandaises et publiées par Stolper en annexe à son deuxième article sur la franc-maçonnerie napolitaine<sup>87</sup>, l'apparition de noms significatifs du panorama culturel de la capitale (et protagonistes du futur panorama politique), auparavant apparemment étrangers à tout intérêt initiatique, est évidente. Dans

---

<sup>85</sup> P. COLLETTA, *Storia del Reame di Napoli dal 1734 fino al 1825*, Capolago, Tipografia Elvetica, 1834. Ici P. COLLETTA, *Storia del Reame di Napoli*, Trezzano, Edizioni S.A.R.A., 1992, p. 92 – 93.

<sup>86</sup> L'intérêt pour une utilisation politique de la franc-maçonnerie de la part de Marie Caroline est bien cerné aussi par A. LUZIO, *La Massoneria e il Risorgimento italiano ...*, *op. cit.*, p. 24, mais, avec un anachronisme évident, il fait de la reine la championne de la réaction qu'elle sera dans les décennies suivantes, déjà dans les années '70 et affirme: « Maria Carolina regina di Napoli e di Sicilia sognava di fare della Massoneria un puntello del suo trono per le massime addirittura reazionarie che contenevano le istituzioni dei liberi muratori del 1775 circa... ».

<sup>87</sup> E. E. STOLPER, « La Massoneria settecentesca nel Regno di Napoli », *Rivista Massonica*, N° 8, septembre 1975, vol. LXVI, X de la nouvelle série, p. 395 – 432 (continuation de l'article publié p. 591 – 606 en décembre 1974), p. 429.



le cadre d'une augmentation générale des affiliés, ceux qui s'approchent des loges dans la période immédiatement suivante l'arrivée à Naples de Marie Caroline sont, évidemment, nobles, mais aussi militaires, membres du clergé, commerçants et professeurs de l'université et des collèges. Plusieurs d'entre eux sont déjà bien connus dans le panorama culturel de la capitale pour leurs écrits et leur renommé scientifique ; en général favorables au « giurisdizionalismo » de Tanucci, ils ont poussé leurs théorisations bien au delà des réalisations effectives. D'autres, avocats, militaires, prêtres ou étudiants venus des provinces voient d'un œil très favorable la modernisation de l'Etat et la participation des savants au processus de décision politique, et beaucoup voient dans l'affiliation aussi un moyen pour s'insérer dans les bons canaux pour l'obtention de charges publiques et tout autre type d'avantages personnels.

En 1768 on voit paraître dans les « pedilista » Bernardo Galiani<sup>88</sup> et plusieurs membres de la famille Peñalver<sup>89</sup>, à la date du 24 avril 1769 on trouve Antonio Winspeare<sup>90</sup> parmi les frères de *La Bien Choisie* (la loge restée dépendante directement de Londres), tandis que quatre mois plus tard (le 25 aout) Domenico Cirillo<sup>91</sup> et un duc de Moliterni<sup>92</sup> résultent inscrits aux *Zelanti* (la loge « hollandaise », ensuite passé sous l'autorité du duc Della Rocca). En 1770 c'est le tour de Francesco Caracciolo<sup>93</sup> et d'un tel Pasquale Tschudi (et en effet les liens familiaux prouvent avoir

---

<sup>88</sup> Son nom est reporté comme « Galliani » par STOLPER (*Ibidem*) mais il s'agit de Bernardo Galiani, frère du célèbre économiste Ferdinando, architecte, dessinateur et archéologue, T. CARRAFIELLO, « Galiani, Bernardo » (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 51 (1998).

<sup>89</sup> « Penalver » dans les listes conservés à la Haie ; plusieurs Peñalver ou, dans les versions napolitaines Pignalver o Pignalverde seront protagonistes des conjurations de la première décennie du XIX siècle.

<sup>90</sup> « Preside » de la province de Catanzaro de 1796 à 1798 et ensuite exilé à la suite des Bourbons en Sicile en 1799, il reste lié à la dynastie tout au long de sa vie politique.

<sup>91</sup> Célèbre médecin et biologiste, à l'époque de son affiliation à la franc-maçonnerie, à 29 ans, il est professeur de botanique à l'université depuis huit ans et il contribue activement à la diffusion du système de Linné (en opposition à celui de Tournefort) dans l'Italie du Sud. Par la suite, il devient le médecin de majeur succès parmi les aristocrates et souvent les membres mêmes de la famille royale se confient à ses soins, même s'il garde toujours un intérêt « social » pour les conditions sanitaires du bas peuple. Bien que lié d'amitié avec N. Pacifico, G. Albanese et M. Pagano, il ne semble pas participer aux conjurations des années '90s, pendant la République il rentre dans la commission législative après la « réforme » d'Abrial. Pour cela, il est condamné à mort et exécuté le 29 octobre 1799. U. BALDINI, « Cirillo, Domenico » (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 25 (1981).

<sup>92</sup> Le « duc de Moliterni » paraît être un membre de la famille Pignatelli de Marsiconovo et Moliterno. Il pourrait s'agir, en regardant les dates, de Giovanni Battista Pignatelli, 4<sup>ème</sup> prince de Marsiconovo, plus tard ambassadeur napolitain à Turin. Son fils Girolamo Pignatelli de Moliterno (titre que les fils aînés de la famille portent avant la mort du père) jouera un rôle central pendant les vicissitudes de 1799 et les premières décennies du XIX siècle.

<sup>93</sup> Noble, depuis l'enfance au service de la marine napolitaine (sa carrière commence, formellement, à l'âge de cinq ans), il construit sa notoriété avec la chasse aux pirates barbaresques, il semble

un rôle non négligeable dans l'accès à l'affiliation), tandis que plus tard, en 1774, parmi les affiliés, on trouve le professeur de langue grecque Pasquale Baffi, Luigi Serio<sup>94</sup> et Costantino Lemaître.

La présence de l'helléniste calabrais dans les listes hollandaises (parmi les membres de la loge « anglaise » *La Renaissance*)<sup>95</sup> est assurément intéressante car, en accord avec le caractère doux et les intérêts purement intellectuels que plusieurs historiens lui ont attribué, son affiliation a souvent été mise en relation avec son amitié avec le prêtre Antonio Jerocades. Si l'initiation de Baffi date vraiment de 1774 ou des ans immédiatement précédents, l'influence du prélat de Tropea à ce propos serait à exclure car, de 1771 à 1776, ce dernier est forcé de quitter le royaume à la suite de différents scandales et accusations pour son activité didactique dans un collège à Sora<sup>96</sup>. Le contact avec les milieux maçonniques serait donc plutôt à lier avec sa prise de fonctions au collège militaire de la Nunziatella, l'école de formation des officiers de l'armée napolitaine qui devient un centre intellectuel de plus en plus important et accueille les nombreux savants (surtout d'origine roturière et provinciaux) qui n'arrivent pas à trouver de place à l'université, réservée à ceux qui peuvent vanter des liens plus étroits avec cour, église et noblesse<sup>97</sup>.

L'union d'une partie de l'aristocratie, du sommet de la bourgeoisie cultivée et de certains secteurs de la hiérarchie militaire constitue donc la raison principale qui pousse Marie Caroline à faire de la franc-maçonnerie un instrument entre ses mains ce que, au milieu des années '70 du XVIII<sup>e</sup> siècle, signifie d'abord une arme pour la lutte à l'intérieur contre l'influence de Madrid (où Charles III continue à considérer Naples comme un appendice de ses domaines) exercée naturellement à travers Tanucci. C'est ainsi que le secret maçonnique commence à voiler un contenu strictement politique en cachant, *de facto*, la structure du parti *anti-tanucciano* ou *austriacante*. Le contrôle de la reine sur la structure, ou du moins sur les loges « officielles » guidées par Caramanico (qui vient de substituer della Rocca à la tête de de l'organisation), est de plus en plus strict et c'est assurément

---

personnellement peu intéressé au rôle politique directe joué par la franc-maçonnerie mais plutôt aux avantages, dans sa carrière et à la cour, qu'il peut tirer de l'affiliation. La preuve en est qu'il est, au même temps, chevalier de l'ordre de Malte et en 1787 une promotion à l'intérieur de ce dernier lui est refusée à cause des « suspects » d'appartenance à une loge. En 1793, aux ordres des Anglais, il participe au siège de Toulon. Sa successive participation à la défense de la République napolitaine et la condamnation à mort subséquente sont à attribuer plus à des rivalités et ambitions personnelles qu'à une réelle affiliation politique ; F. BARBAGALLO, « Caracciolo, Francesco » (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 19 (1976).

<sup>94</sup> Poète lié à la cour, il meurt en défendant la République en 1799.

<sup>95</sup> E. E. STOLPER, « La Massoneria settecentesca... », *op. cit.*, septembre 1975, p. 430.

<sup>96</sup> M. L. PERNA, « Jerocades, Antonio » (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 62 (2004).

<sup>97</sup> Sur l'importance du rôle de la Nunziatella dans la période et sur la part eue par ses élèves et anciens élèves dans les vicissitudes politiques du royaume, voir A. RAO, « L'Istituto nazionale della Repubblica napoletana », *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, T. 108, N° 2, 1996, p. 765 – 798, p. 789.

sur un impulse du palais royal qu'entre l'été de 1773 et 1774 *La parfaite union*, jusque-là grande loge provinciale dépendant de Londres, déclare son autocéphalie et se transforme en Gran Loggia Nazionale « lo Zelo »<sup>98</sup>, tandis que le duc de San Demetrio, évincé de la direction de la loge principale, continue à guider les *frères* restés fidèles à l'Angleterre<sup>99</sup>. Les protestations anglaises face à la sécession napolitaine, d'ailleurs, sont aussi amorties par la protection accordée explicitement par Vienne à l'opération et concrétisée avec l'arrivée à Naples de Johann Joseph Wilczek, ambassadeur de la cour impériale et nom de plus en plus important dans le panorama maçonnique continental, dont la présence certifie le soutien des Habsbourg au comportement de Marie Caroline.

Les évènements de 1775 permettent de mieux situer les évolutions du milieu maçonnique à l'intérieur du cadre plus général de la politique du Royaume de Naples, et la vie des loges sort du monde renfermé des rites et de l'initiation pour prendre sa place de pion dans un jeu plus large qui a comme enjeu le contrôle de l'Etat. En quelques mois, en effet, l'hostilité évidente mais jusque-là contenue entre la reine et Tanucci, déploie toute sa force et chacun des deux protagonistes utilise toutes ses armes pour nuire à son adversaire et pour orienter contre ce dernier la faible volonté du roi. La naissance du prince Charles Titus le 4 janvier 1775 donne droit à la fille de Marie-Thérèse de participer au Conseil privé de la couronne, son action devient alors plus directe et décisive et l'action de contraste à son égard exercée par le ministre, plus ouverte et virulente.

La franc-maçonnerie est bientôt perçue et ciblée comme un point faible sur lequel la reine est attaquable : bien qu'interdit par les lois du royaume (l'édit de 1751 étant naturellement encore en vigueur), la jeune Autrichienne ne cache pas les faveurs accordées aux francs-maçons et les liens particulièrement étroits avec certains des membres plus influents de l'association. Les frictions à l'intérieur de la cour empirent avec l'activité de Marie Caroline dans le Conseil et son amitié avec le prince de Caramanico devient de plus en plus suspecte, et non seulement aux yeux de son adversaire directe<sup>100</sup>. Il est certain, de toute façon, que pendant l'été 1775 la tension politique (et

---

<sup>98</sup> C. FRANCOVICH, *Storia della Massoneria in Italia*, *op. cit.* p. 191.

<sup>99</sup> C. FRANCOVICH et E. E. STOLPER situent la création de la Gran Loggia Nazionale entre la fin de 1773 et 1774, tandis que pour N. M. DI LUCA la mutation serait de 1775. Il semble certain, de toute façon, que « l'indépendance » de la franc-maçonnerie napolitaine soit précédent à l'édit anti-maçonnique de Ferdinand IV.

<sup>100</sup> Plusieurs sources parlent ouvertement d'une relation extraconjugale entre la reine et le prince de Caramanico mais, mise à part la malveillance des chroniqueurs envers la reine, même son époux commence à soupçonner quelque chose si, dans une lettre à son père du 18 juillet 1775 il écrit : « Questa signora, da che non à motivo di lagnarsi di me, Dio sa come mi tratta, vuole per forza tutti i divertimenti e se non ci sono, guai; all'incontro vuole che i divertimenti io faccia vedere che li voglio io, quando Dio sa quanto io amo la quiete; tutto ciò quando è fattibile, ben che mi costi di perdere le notti, per darli piacere lo fò; quale ne è la ricompensa? cattive faccie [sic], sgarbi...,

conjugale) à l'intérieur de la cour est palpable et, pour les ennemis de la reine, il est facile de montrer que les loges maçonniques représentent ce monde cultivé (et donc absolument étranger à Ferdinand IV) excessivement émancipé que l'Autrichienne semble préférer au modèle de vie, inspiré de la lugubre étiquette espagnole et de la tradition bourbonnienne de gouvernement, représenté par son mari. La reine, de son côté, ne reste pas oisive : elle essaie même d'engager directement son époux en le poussant vers l'affiliation. Une loge est ouverte dans le régiment « Real Ferdinando » dont le souverain est, formellement, le colonel et dont la plupart des cadets sont déjà francs-maçons mais, à la fin, le fils de Charles III refuse de franchir le dernier pas<sup>101</sup>.

C'est ainsi que le deuxième édit promulgué contre la franc-maçonnerie dans le royaume le 10 octobre 1775 doit être vu comme le premier coup joué sur cet échiquier par le parti de Madrid. L'impulsion de la décision prise par Ferdinand IV le 12 septembre vient indubitablement de la cour de l'Escorial et elle est transmise par le ministre toscan qui, à partir de ce moment, devient le chef de file de la lutte anti-maçonnique. La disposition de 1775 est, en fait, bien plus dure de celle de 1751 car, en soumettant les procès contre les francs-maçons à la *Lex Julia Majestatis* introduite dans le royaume en 1771, réduit au minimum les garanties pour les accusés et accélère la procédure en la rendant *ad modum belli et per horas*, en réduisant le temps à disposition des avocats et en excluant toute possibilité de réduction de la peine. En connaissant la large diffusion que la secte a connue dans les rangs de l'armée dans les années précédentes, l'édit donne la possibilité aux cadets et aux officiers de cette dernière d'abjurer avant un certain terme pour éviter des persécutions à grande échelle. L'application de la loi de 1771, en outre, témoigne du nouveau rôle joué par l'association ou, du moins, de la façon dont il est perçu par certains secteurs du pouvoir et de l'apparat de répression. Si les raisons de l'édit de 1751 sont surtout religieuses et diplomatiques, l'action exercée 24 ans plus tard s'inscrit entièrement dans la justice politique car sa base juridique – la *Lex Julia Majestatis* – est un instrument expressément prévu pour combattre les conspirations et la lèse majesté.

Les *frères*, toutefois, semblent parfaitement conscients des protections dont leur activité peut maintenant jouir à l'intérieur du palais royal et la réaction du prince de Caramanico à la tête de la Gran Loggia Nazionale n'a rien de commun avec celle de son « prédécesseur » Raimondo di

---

male parole, e finalmente negarmi quello che è dovere del matrimonio, che non so come ne escono i figli», cit. in E. E. STOLPER, « La Massoneria settecentesca... », *op. cit.*, septembre 1975, p. 435.

<sup>101</sup> A. LUZIO, *La Massoneria e il Risorgimento italiano ...*, *op. cit.*, p 27, où on cite une lettre de Ferdinand IV à son père, découverte par Michelangelo D'Ayala, où le roi s'exprime ainsi: « I framassoni son protetti da mia moglie, la quale vuol governare in ogni conto istigata da Vienna e da chi le sta attorno [...] Io so quante volte mia moglie voleva indurmi a farmici ancora io [c'est-à-dire à se faire recevoir dans une loge] ; ed io sempre me ne sono scusato dicendo che non avevo piacere a queste cose ».

Sangro : aucune apologie ou explication n'est envoyée, étant donné que la nature des activités des loges est même fort connue à la cour et, en tout cas, les *frères* ont raison de croire que ce n'est pas la franc-maçonnerie en tant que telle à être visée. Les « nationaux » (plus directement liés à Marie Caroline), tout en interrompant provisoirement les travaux, cherchent même à profiter de la situation pour effectuer des « purges » à l'intérieur. La jeune loge arrive à diffuser un communiqué<sup>102</sup> où les affiliés déclarent de ne pas être concernés par la prohibition royale et que cette dernière doit s'entendre comme adressée aux « schismatiques », c'est-à-dire leurs concurrents restés dépendants de l'Angleterre, en cherchant ainsi à transformer un édit anti-maçonnique en une sorte de sanction royale à leur monopole.

Même les francs-maçons en uniforme ne semblent pas redouter particulièrement les châtiments promis par l'autorité puisque seulement 13 cadets et 11 officiers (mais parmi eux se trouve l'initiateur Zelaya) de l'armée bourbonnienne, tous affiliés à des loges d'obéissance anglaise, acceptent d'abjurer leur appartenance maçonnique.

Il est évident, de toute façon, que l'ordonnance royale de 1775 ne suffit pas, en soi, à faire disparaître les loges comme cela s'était passé sous le règne de Charles III, et beaucoup doivent considérer la mesure comme destinée à rester sans effet, sort d'ailleurs assez commun dans la législation bourbonnienne.

C'est pour cela que Tanucci se voit forcé à pousser plus à fond son attaque et, le 1<sup>er</sup> janvier 1776 il charge le *caporuota* Gennaro Pallante de trouver les loges maçonniques, et à en interrompre l'activité afin de faire éprouver la rigueur des lois aux affiliés. Naturellement, bien que la noblesse napolitaine regorge désormais de sectaires, la victime est choisie *in corpore vili* pour donner un exemple, pour l'instant indolore, aux affiliés haut placés. Pallante, peut-être n'arrivant pas à trouver une loge correspondante aux nécessités de la police, décide d'en créer une pour, ensuite, la découvrir<sup>103</sup>. Il se sert, pour la mise en scène, de deux vrais francs-maçons mais qui n'ont aucun contact avec les loges et qui vivent d'expédients aux marges du monde criminel : un certain Rho, lombard, et un certain Lewitzki, un polonais serviteur dans une maison de la capitale. Les

---

<sup>102</sup> Cité in E. E. STOLPER, « La Massoneria settecentesca... », *op. cit.*, septembre 1975, p. 398 qui dit de ne pas avoir vu l'original du document mais d'avoir trouvé la traduction allemande de certaines parties du texte dans C. LENNING, *Allgemeines Handbuch der Freimaurerei*, Leipzig, 1822. STOLPER d'ailleurs, en général plus attentif à la vie interne de la franc-maçonnerie qu'au conteste politique (il est bien de rappeler que ses articles paraissent sur une revue destinée aux initiés), tend à attribuer la rédaction du texte au fait que les anciens "hollandais" auraient pris le contrôle de la loge nationale napolitaine, n'ayant jamais vraiment accepté l'autorité de Londres. Une telle hargne entre les loges semble toutefois démentie par les passages assez fréquents et assez faciles d'une obéissance à l'autre ; il semble plus probablement une tentative égoïste de faire apparaître sa propre position comme légale grâce à la faveur de Marie Caroline au détriment des autres.

<sup>103</sup> Pour la description de l'entière opération de police voir C. FRANCOVICH, *Storia della Massoneria in Italia*, *op. cit.* p. 204 et ss.

préparatifs occupent environ deux mois et le piège est organisé pour le 2 mars 1776 : on organise une rencontre dans une villa de Capodimonte où l'on fait venir dix *frères* en prétendant devoir initier un « noble polonais » mais, avant que la réunion commence, la police entoure la maison et le *caporuota* fait irruption à l'intérieur en criant « Viva il Re » et en arrêtant les présents. A la fin de l'opération, la police a dans ses mains uniquement « alcuni insignificanti borghesi<sup>104</sup> », dont aucun n'est affilié à la Gran Loggia Nazionale, en s'agissant pour le plupart « d'irréguliers » et de deux professeurs - le mathématicien Felice Piccinini et l'helléniste Pasquale Baffi – tous les deux affiliés à la loge anglaise.

Malgré la capture d'individus roturiers et non directement liés à la reine, le parti de Tanucci semble avoir marqué un premier point car l'activité des loges est interrompue partout dans le Royaume et même le grand maître national, prince de Caramanico, est forcé à une abjuration publique.

La franc-maçonnerie et tout ce qu'elle représente à Naples, toutefois, sont loin d'être battus, à la cour et dans la société de la capitale, et leur réponse est articulée sur le double plan de pression directe sur la personne du roi et sur la mobilisation de la société nationale et internationale en faveur des prisonniers. Pasquale Baffi et ses compagnons d'infortune, donc, peuvent compter à la fois sur une puissante alliée « en haut » et sur un vaste réseau de solidarité mobilisé, dans le Naples cultivé mais surtout parmi les savants étrangers et par les loges maçonniques du continent.

D'un côté on fait des pressions très efficaces pour des améliorations du traitement des prisonniers dans les cachots de la *Casa del Salvatore*, de l'autre l'avocat napolitain (et frère) Felice Lioy<sup>105</sup> écrit un brillant pamphlet en défense des accusés et un français nommé Ponsard se fait arrêter car, en plein jour et au milieu de la rue de Toledo, reconnaît et démasque Lewitski qui, étant uniquement un instrument de la police, a été libéré et ne se trouve pas en prison avec ses prétendus complices.

Le procès aux francs-maçons se retourne contre le secteur du pouvoir qui l'avait voulu et monté : le coup monté par Pallante lors de l'arrestation des accusés est ouvertement dévoilé et le 11 mars 1777, après un an de détention, les prisonniers sont libérés et le même juge tombe définitivement en disgrâce auprès du couple royal. Seulement Felice Lioy est forcé de continuer son exil et Pasquale

---

<sup>104</sup> N. M. DI LUCA, *La Massoneria*, *op. cit.*, p. 125.

<sup>105</sup> E. E. STOLPER, « La Massoneria settecentesca... », *op. cit.*, 1975 et O. DITO, *Massoneria, Carboneria ed altre società segrete*, *op. cit.*, *passim*. A la suite de la publication du pamphlet, paru anonyme mais immédiatement attribué à Lioy, la police napolitaine effectue une tentative d'arrestation mais l'intéressé arrive à quitter le royaume. Il commence un véritable « tour d'Europe » au cours duquel il publie l'*Histoire des persécutions intentée en 1775 aux francs-maçons de Naples, suivie par des pièces justificatives*. Il peut rentrer à Naples seulement en 1782.

Baffi peut reprendre son poste d'enseignant à la Nunziatella mais avec la moitié de son ancien salaire<sup>106</sup>.

La portée de l'affaire maçonnique s'étend bien au delà de la vie de la secte et du monde du barreau napolitain : les pressions désormais ouvertement politiques de Marie Caroline et de l'ambassadeur Wilczeck poussent Ferdinand IV à se libérer de Tanucci. Le roi ne veut ou ne sait pas résister à cette campagne hostile et le 12 octobre 1776 exonère son ancien tuteur de la charge de premier ministre tout en le gardant à l'intérieur du Conseil et, pour sanctionner le succès autrichien, sa place est prise par le marquis della Sambuca, l'un des plus fidèles entre les partisans de la reine.

Le procès fait à la franc-maçonnerie représente le faite de la lutte sourde que le ministre et la reine se livrent l'un l'autre pratiquement depuis l'arrivée à Naples de la jeune autrichienne. La défense de la société a assurément représenté un prétexte utilisé par Marie Caroline pour se libérer de son adversaire dont l'inimitié a des causes plus profondes et précédentes, mais il est significatif que l'occasion ait été fournie, malgré les lois du royaume qui favorisaient le ministre, par une divergence sur un moyen politique moderne que le Toscan n'a su ni comprendre ni utiliser. En opposant aux loges *austriacanti* seulement le contrôle policier et la répression, Tanucci a élargi ultérieurement le sillon qui désormais sépare la société napolitaine du parti espagnol et du modèle d'Etat imaginé par Charles de Bourbon.

La victoire, judiciaire et politique, fait de la fille de Marie Thérèse et de la franc-maçonnerie napolitaine une véritable « affaire » européenne : la « surprise de Capodimonte » rentre dans la mythologie maçonnique à côté des grands événements, comme la Révolution américaine<sup>107</sup>, pour lesquels les affiliés nourrissent une véritable passion. A Paris l'enthousiasme pour les vicissitudes du Vésuve est si fort qu'on dédie une loge à « Caroline Louise [sic] reine de Naples<sup>108</sup> » tandis que des remerciements officiels sont envoyés à la souveraine par plusieurs loges allemandes ainsi que par le Duc Ferdinand de Brunswick pour son action, évidemment sollicité par une bonne partie de cette noblesse<sup>109</sup>. Une conférence de Felice Lioy à Amsterdam excite l'enthousiasme des frères hollandais qui décident d'ajouter le nom de la reine autrichienne aux toast en honneur des grandes personnalités de l'ordre.

A l'intérieur du royaume aussi le consensus pour la femme de Ferdinand IV grandit démesurément : la Gran Loggia Nazionale élit Diego Naselli d'Aragona à la charge de Grand Maître même avant la

---

<sup>106</sup> F. LIOY, *Histoire de la persécution intentée en 1755 aux francs-maçons de Naples suivie de pièces justificatives*, Londres, 1780.

<sup>107</sup> C. FRANCOVICH, *Storia della Massoneria in Italia*, op. cit. p. 210.

<sup>108</sup> C. FRANCOVICH, *Storia della Massoneria in Italia*, op. cit. p. 211.

<sup>109</sup> « auf Bitten mehrer deutschen Fürsten », suite aux prières de la majorité des princes allemands ; A. LUZIO, *La Massoneria e il Risorgimento italiano ...*, op. cit, n. 1, p. 27.

fin du procès. Antonio Jerocades compose un hymne à la reine « protectrice des frères »<sup>110</sup> où la bienveillance de cette dernière envers les loges est louée avec toute sorte de compliments et, naturellement, avec la promesse que les travaux des francs – maçons seront tous tendus à la majeure gloire du trône. L'œuvre, publiée anonymement bien que l'attribution à l'avocat napolitain soit certaine, reconstitue assez soigneusement le procès contre les francs-maçons et surtout les tentatives mises en œuvre par Pallante pour créer des fausses preuves contre la société et organiser la « surprise de Capodimonte ». Il est impératif de remarquer, toutefois, comme les intentions de Lioy sont dépourvues de tout esprit de contestation ou même de passion politique. On y trouve, naturellement, les louanges à Marie Caroline, qui toutefois apparaît uniquement vers la fin de la narration quand il s'agit de sauver des pauvres sujets injustement accusés et l'époux de cette dernière est peint comme un prince clément et juste. Même Tanucci, reconnu clairement comme le moteur politique de la persécution et comme le mandant de l'action du farouche Pallante, s'oppose aux francs-maçons car il est « mal informé » sur eux<sup>111</sup>.

L'atmosphère à Naples a tellement changé pour les initiés qu'en 1776 même le marchand en soieries Larnage décide de revenir dans la capitale des Bourbons mais, pour des raisons à la fois pénales et personnelles, son retour n'est pas des plus heureux. Il trouve sa femme mariée à un autre homme et, quand il décide de porter plainte pour récupérer ses biens, il est arrêté pour la rupture du ban qui le chasse du Royaume<sup>112</sup>.

Mésaventures de quelqu'un mises à part, après la conclusion de l'affaire Capodimonte les loges napolitaines n'ont plus rien à craindre du pouvoir qui maintenant, après la nomination du *frère* Sambuca, leur est toujours plus explicitement bienveillant. L'association, de son côté, fait tout son mieux pour mériter ces faveurs et dans les nouvelles constitutions de la Loggia Nazionale, rédigées vers la fin de 1775, se montre comme un groupe de sujets fidèles, attentif à éloigner toute suspicion d'hétérodoxie politique ou religieuse, et cette rigidité permet à Alessandro Luzio de juger leurs propos comme « addirittura reazionari ». Il est en fait interdit de recevoir parmi les francs-maçons les athées, les libertins ou les non – chrétiens (« turcs » et juifs) et même un individu qui se découvrirait athée ou se convertirait à un autre culte après son initiation est expulsé et « plaint comme malheureux ». Encore plus sévères sont les règles en cas d'opposition politique au pouvoir en place : le subversif ne s'expose pas seulement à l'expulsion, mais les anciens *frères* montreront

---

<sup>110</sup> A. SIMIONI, « Nell'intimità di una reggia. Lettere di Ferdinando IV a Carlo III di Spagna », *Rassegna storica del Risorgimento*, 1924, a. XI, p. 46 - 67, p. 57.

<sup>111</sup> F. LIOY, *Histoire de la persécution intentée...*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>112</sup> C. FRANCOVICH, *Storia della Massoneria in Italia*, *op. cit.* p. 211.



publiquement tous les signes de leur répudiation et exécration<sup>113</sup>. Il faut remarquer, toutefois, comme la constitution le précise que les règles de l'association sont respectueuses des lois de l'Etat et de l'ordre public même quand elles menacent leurs peines plus sévères : l'on précise que l'indignation des autres affiliés est « pacifique » et l'on exclut tout moyen de justice interne.

La décennie qui suit voit la franc-maçonnerie napolitaine engagée dans les polémiques dues à divisions internes, car la Gran Loggia Nazionale, guidée comme on l'a vu par Diego Naselli d'Aragona, passe en masse à la « stricte observance », réforme maçonnique en quelque sorte héritière de l'écossoisme à caractère spirituel et aristocratique, tandis que les loges dépendantes de San Demetrio et d'Ottaiano continuent à suivre selon le système anglais. La « stricte observance » fait remonter ses règles aux templiers et ses travaux sont pénétrés de mysticisme ; les Napolitains qui s'en inspirent gardent des contacts et suivent les instructions du baron Von Eyben, ambassadeur de Danemark auprès de la cour bourbonnienne. La franc-maçonnerie anglaise, en revanche, continue à limiter ses travaux uniquement aux premiers trois grades traditionnels et c'est dans ce type de loge qu'à Naples se retrouvent les savants d'origine bourgeoise, tels que Mario Pagano, ou philosophiquement partisans du rationalisme comme le prince Gaetano Filangieri. Malgré ces différences de composition sociale et d'inspiration idéale, toutefois, il ne faut pas voir dans les divergences d'obéissance maçonnique des fractures réelles à l'intérieur du groupe des initiés ou encore moins voir le choix de la loge à laquelle s'affilier comme un choix explicitement politique. Malgré les anathèmes que dans les documents officiels on lance envers les « schismatiques » et les « irréguliers », les deux grands maîtres Naselli et San Demetrio sont personnellement liés d'amitié entre eux et la prédilection pour un système ou l'autre révèle plus du milieu de provenance du *frère* que de ses idées personnelles sur les vicissitudes du royaume<sup>114</sup>.

Il est certain que la protection accordée par la reine aux francs-maçons ne cesse pas avec la fin de la bataille de cette dernière avec Tanucci : les affiliés peuvent compter sur la bienveillance de la souveraine et ont la possibilité d'exercer des pressions (limitées) même après l'arrivée à Naples de John Edward Acton en 1778 et malgré son pouvoir toujours grandissant et son ascendance presque exclusive sur l'esprit de la reine. Quand, dans le cadre de la réforme générale de l'armée menée par le ministre les régiments suisses sont abolis, un officier nommé Tschudi arrive à obtenir la

---

<sup>113</sup> « Chiunque tenterà sedizione contro il proprio Principe sarà cancellato dal ruolo dei FF.: e bruciato il suo nome come infame, ed egli abbandonato alla pacifica indignazione della pacifica società dei Liberi Muratori la quale fu sempre vigilante ad inculcare l'obbedienza e la fedeltà alle rispettive sovranità, nel cui dominio esistono le Loggie [sic] ». La constitution maçonnique de 1775 a été retrouvée et publiée par Carlo Sperandio, patriote et franc – maçon de la moitié du XIX siècle, et cité in A. LUZIO, *La Massoneria e il Risorgimento italiano ...*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>114</sup> C. FRANCOVICH, *Storia della Massoneria in Italia*, *op. cit.*, p. 301.

révocation de cette dernière mesure, grâce à l'esprit « léger et frivole » de la reine, qu'il peut joindre à cause de sa position en loge<sup>115</sup>.

---

<sup>115</sup> A. SIMIONI, *Le origini del Risorgimento Politico nell'Italia Meridionale*, Messina, Giuseppe Principato, 1925, V. 1, p. 49. Il n'a pas été possible de vérifier s'il s'agit du même officier Pasquale Tschudi présent sur le « piedilista » de 1770 (cf. *supra*).

#### 4) La subversion vient du Nord, les *Illuminati* de Bavière et les voyages de Münter.

Depuis 1776 les rapports entre franc-maçonnerie et cour napolitaine, donc, sont des meilleurs et, même si aucun acte législatif n'est venu abroger les édits de 1751 et 1775, leur activité n'est pas seulement tolérée mais activement favorisée par les secteurs de la cour qui maintenant comptent vraiment. Les loges dans leur ensemble, d'ailleurs, font preuve de grande fidélité au trône et d'efforts pour éduquer leurs initiés à être les sujets plus fidèles et obéissants que soit possible. Contrairement à l'hypothèse de Stolper, de fait, il n'est pas possible de voir une division politique entre Gran Loggia Nazionale fidèle à la reine et à la monarchie et franc-maçonnerie anglaise rationaliste, égalitaire et quasi républicaine<sup>116</sup>. D'abord, ce type d'opposition est absolument absent dans la société napolitaine pendant les années'70 et le début des années'80 du XVIII siècle et ensuite les passages plus que fréquents des affiliés d'une loge à l'autre font exclure une division idéologique tellement marquée. Il est vrai qu'une certaine prééminence de l'élément bourgeois caractérise les loges anglaises et que la noblesse (naturellement plus proche de la reine) est plus nombreuse dans la Loggia Nazionale, mais cette règle connaît des nombreuses exceptions et, surtout, l'appartenance de classe ne signifie pas automatiquement un choix politique. Surtout, les éléments rationalistes et novateurs qui sont assurément présents à Naples dans la période (Pagano et Filangieri sont affiliés) n'ont pas besoin de choisir un type particulier de couverture pour leurs activités car, en ce moment, leurs idées sont acceptées lorsque non partagées par les autorités. De plus, tout laisse croire qu'à ce stade, malgré les changements de la nature de l'association apportés par Marie Caroline, en ce qui concerne les éléments de majeure ancienneté maçonnique l'activité des loges est souvent dépourvue de toute implication politique.

1776, il est vrai, marque un tournant important pour l'histoire de l'associationnisme politique clandestin et pour « l'extrémisme des Lumières<sup>117</sup> » dans l'Europe prérévolutionnaire, mais ses effets sont loin de toucher le Sud de l'Italie. C'est en cette année qu'Adam Weishaupt, théologien et professeur de droit canonique à l'université d'Ingolstadt, en Bavière, fonde la secte des *Illuminati*. La société, à l'origine complètement détachée de la franc-maçonnerie, se donne pour but de s'opposer aux Jésuites au nom du rationalisme. Les idées de Weishaupt, athée, matérialiste et

---

<sup>116</sup> E. E. STOLPER, « La Massoneria settecentesca... », *op. cit.*, septembre 1975, p. 405. « Invece nelle Logge inglesi troviamo [...] progressisti di idee moderne e rivoluzionarie. Anche qui ci troviamo di fronte ad una pericolosa deviazione della Massoneria pura, deviazione che per altro, con l'avvicinarsi della Rivoluzione francese e del Giacobinismo, si accentuera sempre di più ». L'auteur, ouvertement partisan du système anglais pur, considère l'adhésion bourgeoise aux loges de ce type comme le fruit de passion et philanthropie tandis que celle des aristocrates à la franc-maçonnerie nationale un passe-temps à la mode.

<sup>117</sup> J. ISRAËL, *Radical Enlightenment: Philosophy and the Making of Modernity, 1650 – 1750*, Oxford, Oxford University Press, 2001.

admirateur de l'égalitarisme de Mably, vont bien au delà de la simple lutte contre l'obscurantisme de la compagnie de Jésus et les *Illuminati* se donnent bientôt des objectifs plus ambitieux. Ces derniers toutefois, comme dans la franc-maçonnerie, sont révélés à l'adepte seulement de façon graduelle et à la condition qu'il soit jugé « apte » à passer au grade suivant<sup>118</sup>. La nature originelle de l'association ne prévoit pas d'action politique étant donné que la finalité de l'ordre est purement pédagogique : à côté des études, les adeptes se voient soumettre des « questionnaires sur les préjugés », sorte de confession écrite ou d'autobiographie critique à travers laquelle les supérieurs des *Illuminati* peuvent évaluer si le candidat est assez « préparé » et surtout idéologiquement disponible à recevoir les finalités secrètes du niveau suivant.

Les directeurs et les fondateurs de la secte, réunis dans l'*Aréopage*<sup>119</sup>, sont les seuls à connaître les buts ultimes de l'association : une sorte de communisme libertaire opposé à tout type d'autorité qui, toutefois, ne doit pas être conquis à travers l'action violente mais seulement à travers l'étude et la culture. Chaque membre doit choisir un nom de couverture, inspiré d'un personnage historique : Weishaupt choisit, éloquemment, *Spartacus*, Goethe<sup>120</sup>, affilié quelques ans plus tard, *Abaris*.

En 1782 l'adhésion aux *Illuminati* de l'écrivain et expert franc-maçon Karl Von Knigge est à l'origine d'une mutation profonde de la structure de la secte et de ses rapports avec la plus puissante et répandue société initiatique. Contre l'avis de son créateur, les *Illuminati* sont intégrés dans le système maçonnique, ou bien c'est la franc-maçonnerie qui, dans les intentions des élèves de Weishaupt, est englobée dans le système bavarois. Les rites anglais et écossais constituent maintenant les deux premiers grades (sur trois) des *Illuminati*. Cela permet d'abord d'attirer beaucoup moins l'attention des autorités politiques et de la police qui, on le sait, dans les pays de langue allemande, est plutôt tolérante envers les loges et, surtout, de sélectionner les candidats plus aptes à recevoir le « secret » des *Illuminati*. La « deuxième classe » (c'est-à-dire les « grades écossais ») est considérée elle-même une pépinière pour choisir les futurs dirigeants et, en même temps, détourner vers la franc-maçonnerie commune tous ceux qui ne semblent pas susceptibles de rejoindre les *Illuminati*. Il y a, en fait, un piège dans le dernier niveau de l'écossisme : si le *chevalier écossais* se montre vraiment intéressé aux hiéroglyphiques et à l'exotérisme il reste dans la franc-maçonnerie et continue sa carrière avec les hauts gradés, si au contraire il se montre déçu car il est plus attiré par des activités plus concrètes, il est admis au sein de l'ordre. Cette

---

<sup>118</sup> Une description exhaustive de la structure des *Illuminati* se trouve en C. FRANCOVICH, *Storia della Massoneria in Italia*, op. cit. p. 312 et ss.

<sup>119</sup> *Ivi*, note 9, p. 341. Dès la naissance de l'association plusieurs Italiens émigrés pour des raisons politiques et culturelles en Bavière siègent dans l'Aréopage. Parmi eux le comte Alessandro Savioli Corbelli que quelques auteurs veulent, en 1796, à l'origine de la patriotique *Società dei Raggi*.

<sup>120</sup> Il n'a pas été possible de vérifier à quel grade d'affiliation, et donc de connaissance, est arrivé le poète allemand.

interconnexion entre *Illuminati* et francs-maçons, de plus, selon le dessin de Von Knigge doit permettre aux premiers de contrôler de l'intérieur la secte plus diffusée et tolérée par la police<sup>121</sup>.

Cela devient une nouvelle finalité en soi de la société de Weishaupt.

Les catéchismes des deux derniers grades des *Illuminati* n'ont jamais été trouvés, ce qui d'un côté a permis aux détracteurs de considérer l'association comme une cause préparatoire consciente de la Révolution française et de l'autre a laissé les finalités ultimes de la secte entre les brumes de l'incertitude. Il semble certain, toutefois, que les *Illuminati* tendent à une condition très semblable à l'état de nature, sans autorité ni propriété et où la concorde parmi les hommes est assurée par la raison libre de préjugés et la connaissance. L'aspiration à un changement radical et, en même temps, le refus de la violence et même de toute action politique directe en faveur de la pédagogie rendent les rapports de la secte de Weishaupt avec les différents pouvoirs complexes et variables. Cela toutefois ne rend pas moins vrai le fait que la correction en sens optimiste de Rousseau (le retour à l'état de nature est, dans sa vision, possible et nécessaire) et leur opposition de fond au concept même d'Etat national, sur la base du principe que « le patriotisme et la fidélité à son souverain équivalent à l'amour que l'âne éprouve pour sa mangeoire<sup>122</sup> » font des *Illuminati* un danger pour toute autorité civile qui ait connu à fond leurs propos.

En Bavière, ils sont expulsés en 1784 quand la police découvre la secte à Ingolstadt mais le professeur de droit canonique et ses adeptes sont accueillis par le duc de Gotha et, en Autriche, ils sont protégés par Joseph II qui les voit comme un allié dans la propagande de ses réformes contre le pouvoir du clergé. Il est de toute façon probable que la faveur de ces souverains est fondée sur une connaissance partielle de leur programme, facilitée par le fait que plusieurs initiés, même très puissants dans la vie politique des Etats d'appartenance, ne connaissent pas eux mêmes le but ultime de la société.

Diffusé principalement dans les pays de langue allemande et dans l'Europe du Nord, le message des *Illuminati* touche l'Italie presque dix ans après la fondation de la société en Bavière. Bien que plusieurs italiens aient fait partie de l'*Aréopage* comme l'abruzzais Di Costanzo et le bolognais Savioli<sup>123</sup>, après l'expulsion de 1784 ils rentrent dans leurs pays d'origine, mais sans apparemment y diffuser les *Illuminati*, et les idées de Weishaupt connaissent une véritable diffusion au Sud des Alpes uniquement avec les voyages de Friederich Münter. Fils d'un pasteur protestant, né en

---

<sup>121</sup> C. FRANCOVICH, *Albori Socialisti nel Risorgimento, contributo allo studio delle società segrete (1779 – 1835)*, Florence, Le Monnier, 1962, p. 5.

<sup>122</sup> C. FRANCOVICH, *Albori Socialisti...*, *op. cit.*, p. 13: "Il patriottismo e la fedeltà al proprio sovrano equivalgono all'amore che l'asino nutre per la propria greppia".

<sup>123</sup> Dans les « piedilista » d'une loge autrichienne des *Illuminati* en 1783 on trouve aussi le nom du romain Giuseppe Ceracchi, futur protagoniste du démocratisme et du patriotisme italien pendant le *triennio*, en C. FRANCOVICH, *Storia della Massoneria in Italia, op. cit.* p. 314.

Allemagne mais élevé au Danemark où sa famille s'est transférée, de très vaste culture et destiné à monter les marches de la carrière académique et ecclésiastique, il est reçu dans la franc-maçonnerie et grâce à ses qualités, il reçoit au moment même de son affiliation les premiers trois grades. Peu de temps après, il est initié aussi dans l'ordre des *Illuminati*, dont il accepte le projet (probablement il arrive dans l'un des grades plus élevés) sans toutefois renoncer à son profond sentiment religieux. Il mérite bientôt la confiance des supérieurs tant maçonniques que *Illuminati* et, quand il décide d'entreprendre un voyage en Italie, il est chargé de deux différentes missions (évidemment secrètes) par les deux ordres : recenser les loges et les ordonner selon le *templarisme* pour les premiers, diffuser l'ordre et fonder des loges bavaroises parmi les Italiens rationalistes pour les seconds.

Il a occasion de visiter Naples et le Royaume deux fois, la première en 1785 et ensuite l'année suivante, quand il rejoint la capitale deux fois en janvier et en avril<sup>124</sup> et, selon sa double charge, il prend contact avec les membres de la Gran Loggia Nazionale de la part du duc de Brunswick pour restructurer le *templarisme* selon le modèle sorti de la rencontre de Wilhelmsbad pour une part et avec les rationalistes (donc surtout présents dans les loges anglaises) pour proposer les vérités des *Illuminati* pour l'autre. Le centre rationaliste dont Münter dépend est probablement la loge de Vienne, désormais dominée par des adeptes de Weishaupt mais où d'autres francs – maçons non spiritualistes trouvent encore leur place<sup>125</sup>.

Il est à ce point important de souligner comme Nico Perrone, qui reconstruit le panorama sectaire sur la base des documents de la loge maçonnique de Copenhague, considère les *Illuminati* comme une branche parmi les autres de la franc-maçonnerie<sup>126</sup> tandis que, bien qu'intégrée au système maçonnique général, la société fondée par Adam Weishaupt apparaît différente par essence. La société fondée à Londres en 1717, en fait, est un ensemble de sociabilités différentes qui ne cache, au fond, aucun secret spécifique, ou bien en cache tellement qu'aucun d'entre eux ne peut être qualifié comme secret spécifiquement maçonnique. La franc-maçonnerie naît avant toute finalité et donc les différentes loges de la même association poursuivent des dizaines de finalités différentes et

---

<sup>124</sup> Les voyages de Münter ont été analysés outre que, naturellement, par FRANCOVICH, aussi dans N. PERRONE, *La loggia della Philantropia, un religioso danese a Napoli prima della rivoluzione*, Palermo, Sellerio, 2006 et B. CROCE, « Friedrich Münter e la Massoneria di Napoli del 1785-1786 », in *Aneddoti di Varia letteratura*, Bari, Laterza, 1954, vol. III, p. 172 ss. Une production à part, toujours basée sur les lettres et les journaux du danois, est consacrée à sa permanence en Sicile, en particulier E. LIBRINO, « La presenza dei liberi muratori in Sicilia dal regno di Carlo III a quello di Francesco I », *Archivio Storico Siciliano*, XLV, 1924.

<sup>125</sup> C. FRANCOVICH, *Storia della Massoneria in Italia*, op. cit., p. 389: « Gli illuminati viennesi erano generalmente dei volterriani, dei quali Münter, pur non rinnegando la fratellanza, critica il materialismo poiché considerava il cristianesimo come la religione naturale dell'uomo ».

<sup>126</sup> N. PERRONE, *La loggia della Philantropia...*, op. cit., p. 63.

souvent opposées les unes les autres<sup>127</sup>. Les *Illuminati*, au contraire, naissent à un moment précis et, surtout, avec un but très précis, même si sa réalisation est difficile et très éloignée dans le temps. Bien qu'après l'affiliation de Von Knigge les deux premiers grades soient « en commun » entre les deux groupes, la création du professeur bavarois est une société secrète à part entière, avec la possibilité, pour les directeurs, non seulement de refuser une candidature mais aussi de « dévier » vers la franc-maçonnerie un affilié non suffisamment discret ou « extrémiste » pour poursuivre la carrière parmi eux. Cela a principalement deux effets : il n'y a pas de différentes branches dans les *Illuminati*, mais cela peut provoquer des sérieux malentendus dans la création de nouvelles loges. La direction a un contrôle absolu sur l'association, ce qui crée assurément une hiérarchie de niveaux de connaissance, mais rend impossible tout fractionnisme. De l'autre côté, le prosélytisme est souvent effectué par des individus qui, n'ayant pas complété le cursus, initient d'autres personnes sur la base d'une idée encore générale des finalités, ce qui implique que des loges entières sont « arrêtées » dans la révélation du secret car elles sont fondées sur des bases en partie divergentes de celles du noyau originaire d'Ingolstadt.

Münter semble se dédier d'abord à sa mission « templariste » et donc aux contacts avec la Gran Loggia Nazionale que déjà depuis quelques années D. Diego Naselli a insérée dans la « stricte observance » et qui se trouve, vers 1785, au milieu d'une crise d'intérêts une fois l'hégémonie autrichienne établie sur Naples et le travail des loges laissé à des nobles en général plus intéressés à l'ésotérisme qu'à la politique, comme le même Naselli ou son adjudant abbé Kiliano Caracciolo. Le Danois a l'occasion de connaître et apprécier Pasquale Baffi, aussi grâce à ses connaissances en matière d'archéologie et d'antiquité, et justement ce type d'intérêt, et naturellement la tâche de faire le recensement des loges de l'île, le poussent à poursuivre son voyage en direction de la Sicile<sup>128</sup>.

De retour dans la capitale en 1786, de toute façon, il a l'occasion de fréquenter aussi les affiliés des loges anglaises, assurément plus proches de lui en matière de sensibilité politique et culturelle et dont l'organisation, surtout par rapport à la décadence de la franc-maçonnerie napolitaine de Naselli, vit une période de vitalité intellectuelle. A ce propos, il convient de souligner encore une fois comment cette différence n'est pas due à une supposée différence politique résultant de la composition sociale des loges respectives mais plutôt au manque d'intérêt, de la part du sommet des

---

<sup>127</sup> Justement les années 1780 voient l'opposition entre rationalistes et spiritualistes au sein de la franc-maçonnerie européenne s'exacerber tellement que certaines loges du deuxième type s'allient avec la Compagnie de Jésus et dénoncent les dangers pour les trônes contenus dans les propositions de leurs frères « anglais » et rationalistes.

<sup>128</sup> En effet, tant FRANCOVICH que PERRONE travaillent sur la base de la correspondance de Münter avec les Napolitains et cela rend difficile d'établir les dates des rencontres. Il semble probable, toutefois, qu'il s'est dédié d'abord à la tâche plus « officielle » mais aussi la plus facile et la moins risquée, c'est à dire celle concernant la franc-maçonnerie templariste.

classes éclairées napolitaines tant nobles que bourgeoises, pour les rites et les mystères pseudo – anciens et pseudo – médiévaux de la « stricte observance »<sup>129</sup>. La Gran Loggia Nazionale, privée de sa fonction politique de support à l'action autrichienne à la cour, reste un récipient vide laissé à la disposition des spiritualistes et des amateurs de l'épopée des Templiers<sup>130</sup>. Marie Caroline, avec son pouvoir désormais consolidé et maintenant étayé par l'influence grandissante de John Acton, ne renonce évidemment pas à sa politique culturelle et aux contacts avec les intellectuels, même avec ceux qui fréquentent les réunions des loges anglaises. La preuve en est la fortune, à la cour comme dans la loge, de Gaetano Filangieri, qui est Grand Maître Provincial régent d'une loge anglaise et, au même temps, *Maggiordomo di settimana*, *Gentiluomo di Camera di Sua Maestà* et chevalier de l' *Ordine Costantiniano*<sup>131</sup>. L'auteur de la *Scienza della legislazione*, de fait, est au centre du ferment intellectuel de la capitale et est l'un des premiers à rentrer en contact avec le visiteur jeune et cultivé, probablement à travers Donato Tommasi (qui reste le principal correspondant entre le groupe napolitain et Münter après le départ de ce dernier au Danemark) et Giuseppe Zurlo.

Ces contacts se concrétisent bientôt dans la création d'une loge des *Illuminati* aux pieds du Vésuve pour laquelle, malheureusement, aucun « piedilista » n'a survécu, si même il a été rédigé. De la correspondance successive au départ du religieux danois, toutefois, il est possible de reconstruire du moins en partie la composition d'une telle loge<sup>132</sup> et arriver à la conclusion inévitable que la secte de Weishaupt vient couvrir avec ses formules des rapports personnels et intellectuels déjà existants et consolidés dans le Naples des années 1780. Affiliés à la nouvelle organisation, outre naturellement à Giuseppe Zurlo et Donato Tommasi, resultent aussi Mario Pagano (qui, parmi les *Illuminati*, choisit le nom de *Janus de la Porta*), Giuseppe Albanese<sup>133</sup>, Ignazio Stile, Emanuele Mastelloni<sup>134</sup>

---

<sup>129</sup> N. PERRONE, *La loggia della Philantropia...*, *op. cit.*, *passim*. L'auteur ne tient en aucune considération la « scission » produite par la création de la Gran Loggia Nazionale en 1775 et les liens de cette dernière avec le pouvoir. Il parle génériquement de « discorde » au sein des francs – maçons napolitains et de deux tendances au sein de l'obéissance anglaise.

<sup>130</sup> E. E. STOLPER, « La Massoneria settecentesca... », *op. cit.*, septembre 1975, p. 407, qui ne voit pas de fonction politique dans la création de la Gran Loggia Nazionale, attribue ensuite sa décadence dans les années '80 à la sénescence de ses membres, au déplacement en Sicile de quelqu'un de ses membres (comme Caramanico) et au « manque d'idées révolutionnaires » ce que, toutefois, semble peu justifiable en 1784 – 1785.

<sup>131</sup> N. PERRONE, *La loggia della Philantropia...*, *op. cit.*, p. 28.

<sup>132</sup> *Ivi*, p. 46.

<sup>133</sup> T. PEDÍO, « Albanese, Giuseppe Leonardo Maria » (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 1 (1960). Né à Noci (dans les Pouilles) en 1759, il passe à Naples pour fréquenter les cours de droit à l'université et, ensuite, pour exercer la profession d'avocat. Pendant la République, il est membre du premier gouvernement provisoire où il est l'un des chefs de file du courant radical, notamment lors des discussions sur la loi d'abolition de la féodalité. Il est exécuté pendant la réaction bourbonienne le 28 novembre 1799.

<sup>134</sup> E. CIFERRI, « Mastelloni, Emanuele » (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 72 (2008). Né à Naples en 1750 d'une famille noble, il fait



(*Giovanni da Procida*), Nicola Pacifico et le prêtre Gaetano Carrascal, autant de figures bien connues pour les positions rationalistes et éclairés dans le débat intellectuel de l'époque. Parmi les connaissances que Münter fait à Naples lors de sa visite en 1786, il y a aussi Eleonora de Fonseca Pimentel, qui peut occasionnellement participer à l'activité des loges mais pas être affiliée à cause de son sexe<sup>135</sup>.

La découverte des noms de plusieurs futurs protagonistes du *triennio repubblicano* et de la République de 1799 fait dire à Nico Perrone que le voyage de Münter fait part de la « lunga preparazione ideologica della Repubblica Napoletana <sup>136</sup>» mais cette petite loge d'*Illuminati* ne peut nullement être considérée l'ancêtre directe des formations au centre des conspirations de la dernière décennie du siècle.

Il est important de remarquer qu'en général, après la diaspora subie par les *Illuminati* en 1784 après l'expulsion de la Bavière, plusieurs des adeptes qui ont résisté continuent leur activité en infiltrant les loges écossaises, en exploitant le fait que deux grades de l'*écossisme* ont été englobés par le rite bavarois<sup>137</sup>. Naples constitue, à ce propos, une exception car la base choisie par Münter pour implanter l'ordre est constituée totalement par des affiliés d'obéissance anglaise ; cela peut dépendre de la composition particulière de la franc-maçonnerie napolitaine dans ces années qui voit l'*écossisme* beaucoup moins répandu que dans le reste du continent et complètement composé d'individus imbibés d'une culture spiritualiste et ésotérique décidément dépassée par les temps.

Il n'en reste pas moins que cette expérience a une vie très brève<sup>138</sup>, ce qui dans le panorama napolitain peut avoir deux causes : d'un côté l'ordre des *Illuminati* est en grande difficulté à

---

des études de droit et justement en 1785 il est nommé magistrat et son initiation à la franc-maçonnerie coïncide avec le voyage de Münter dans le Sud de l'Italie. Il poursuit son ascension dans la carrière judiciaire dans la capitale et dans les provinces jusqu'en 1797, quand il est nommé *Avvocato dei poveri* au tribunal de Naples. Pendant la République, il est ministre de la Justice dans le premier gouvernement provisoire et, après la chute de cette dernière, il part en exil à Marseille, Paris et ensuite Turin et Parme. Il rentre à Naples en 1814 pour servir sous le gouvernement de Murat et ensuite sous le gouvernement restauré, il meurt le 10 juin 1835.

<sup>135</sup> N. PERRONE, *La loggia della Philantropia...*, *op. cit.*, p. 123, exclut catégoriquement la présence d'une franc-maçonnerie féminine à Naples et du même avis est A. LUZIO, *La Massoneria e il Risorgimento italiano ...*, *op. cit.*, p. 26, qui étaye son argument en citant des vers de 1750 sur une telle interdiction. Au contraire A. SIMIONI, *Le origini del Risorgimento Politico*, *op. cit.*, p. 312 ainsi que les J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete dell'Italia meridionale e specialmente sui carbonari*, traduction de l'anglais par Anna Maria Cavallotti, Roma – Milano, Società editrice Dante Alighieri, Biblioteca storica del Risorgimento Italiano, 1904, p. 117 parlent explicitement de loges féminines dont les affiliées sont appelées *mopse* (*mopses* en anglais) présentes dans la capitale déjà dans les années 1770 et dont la marquise de San Marco et Marie Caroline elle-même feraient partie.

<sup>136</sup> N. PERRONE, *La loggia della Philantropia...*, *op. cit.*, p. 68.

<sup>137</sup> C. FRANCOVICH, *Albori Socialisti nel Risorgimento*, *op. cit.* p. 21.

<sup>138</sup> N. PERRONE, *La loggia della Philantropia...*, *op. cit.*, p. 46.

l'échelle continentale et beaucoup de ses membres sont en train de se réfugier dans tout autre type d'affiliation maçonnique, de l'autre il est bien possible qu'il y ait quelques « responsabilités » napolitaine dans la faillite de la tentative. Etant donnée la différence de positions politiques des affiliés, Münter se rend probablement compte, au fil de la correspondance qu'il entretient surtout avec Tommasi, que plusieurs de ses initiés (et d'abord son référent direct) ne sont pas prêts ni intéressés pour un programme comme celui de l'université d'Ingolstadt<sup>139</sup>.

L'abandon du projet des *Illuminati*, de toute façon, n'interrompt ni le lien entre les rationalistes napolitains ni la correspondance de ces derniers avec Münter, qui suit de près la formation de la loge de la *Philantropia*, ayant plus ou moins les mêmes participants et affiliés de celle des *Illuminati*, mais liée à la moins compromettante *Eclectic League*<sup>140</sup>, sorte de fédération qui, dans l'Europe du Nord, met en relation les membres de l'aile progressiste de la franc-maçonnerie.

Parmi les caractéristiques particulières du panorama napolitain décrites par Münter dans ses journaux, il faut souligner la présence, vers 1775, des *Zappatori* et des *Adamiti* (ou *Adamites*), formations initiatiques qui calquent le schéma de la franc-maçonnerie mais avec le but spécifique de s'opposer à cette dernière.

Les premiers, particulièrement diffusés en Sicile mais présents aussi sur le continent et dans la capitale, ont comme tactique privilégiée d'infiltrer les loges maçonniques pour semer la discorde, en particulier en exploitant les divergences entre système anglais et « stricte observance » adoptée par la Gran loggia Nazionale. En particulier à Naples ils auraient infiltré les loges anglaises guidées par le faible San Demetrio pour ridiculiser les francs-maçons et en dévoiler les mystères. Selon Münter, ils sont l'une des causes qui empêchent les projets d'unification entre « Anglais » et « stricte observance »<sup>141</sup>. Ils admettent les femmes parmi eux, la devise avec laquelle ils concluent leurs lettres est « Fratello ricordatevi che lo spendere danari è una cüglioneria [sic] » et leur fondateur serait un tel Ignazio Birtz, officier suisse ancien franc-maçon qui aurait abandonné la loge pour fonder son propre parti<sup>142</sup>. Leur symbole consiste en un arbre, une hache et un franc-maçon (reconnaissable du tablier) dans l'acte de s'enfuir, évidemment épouvanté par la menace de l'arme.

---

<sup>139</sup> N. PERRONE, *La loggia della Philantropia...*, *op. cit.*, p. 68.

<sup>140</sup> E. E. STOLPER, « La Massoneria settecentesca... », *op. cit.*, septembre 1975, p. 407, mais il faut préciser que STOLPER, à la différence de FRANCOVICH et PERRONE, considère la franc-maçonnerie *éclectique* presque comme synonyme d'*Illuminati* tandis que les deux auteurs italiens la présentent plutôt comme une formation différente et moins extrémiste dans les finalités, qui offre un abri à plusieurs anciens disciples de Weishaupt après la répression subie par l'originale secte bavaroise. La correspondance entre Tommasi et Münter, d'ailleurs, montre clairement comme les napolitains communiquent la fondation de la *Philantropia* éclectique seulement après la faillite du projet des *Illuminati*.

<sup>141</sup> N. PERRONE, *La loggia della Philantropia...*, *op. cit.*, p. 221 – 223.

<sup>142</sup> N. PERRONE, *La loggia della Philantropia...*, *op. cit.*, p. 221 – 223.

Encore plus graveleux serait le rituel des *Adamites*, desquels on sait seulement que l'initiation consiste en prêter serment en tenant la main sur le sein nu d'une femme<sup>143</sup>.

Les deux sociétés sont évidemment sinon directement créées, du moins aidées et utilisées par une partie de l'église qui n'a pas cessé sa lutte contre la franc-maçonnerie<sup>144</sup>.

---

<sup>143</sup> E. E. STOLPER, « La Massoneria settecentesca... », *op. cit.*, septembre 1975, p. 410.

<sup>144</sup> Bien que semblable pour structure, esprit, finalités et même origine géographique palermitaine, il n'est pas possible d'établir aucun lien direct entre *Zappatori* et *Adamites* d'un côté et les sociétés réactionnaires créées avec les mêmes finalités après le *triennio* comme les *Calderari*.

## 5) Le modèle initiatique face à l'évolution de l'Histoire.

Le dernier moment d'effervescence du monde maçonnique napolitain avant la Révolution est vécu entièrement en dehors de la Gran Loggia Nazionale et du circuit officiel, et ceux qui cherchent à donner à leurs loges des contenus (et des contacts) en ligne avec la vague philosophique et intellectuelle qui caractérise le continent doivent chercher ailleurs leurs alliances.

La moitié de la période qui va de 1780 à 1790, en fait, ne représente, de ce point de vue, seulement le cadre de l'arrivée de Münter dans l'Italie méridionale mais aussi la dernière période de vitalité (et de légalité) des loges napolitaines dans leur ensemble, du moins dans la forme et avec les finalités qu'elles ont depuis l'origine de cette expérience.

En 1784 Antonio Jerocades, pour fonder des nouvelles loges en Calabre, néglige complètement la structure de Naselli et s'adresse, afin d'obtenir les brevets, à la *Saint Jean d'Ecosse du Contrat Social* de Marseille<sup>145</sup>. La particularité de cet atelier est qu'il est presque entièrement composé par des protestants, ce qui pourrait faire paraître le choix du prêtre catholique de Tropea inexplicable. En réalité, dans le cas marseillais, le réseau de la foi se superpose à celui du « négoce » et même les correspondances de la loge calquent les routes du commerce du grand port français, en particulier vers Naples et Sicile.

Si Jerocades décide de s'adresser à l'étranger pour l'obtention des brevets c'est certainement pour être soumis au contrôle d'une loge physiquement plus lointaine, ce qui peut bien être compris si l'on prend en considération les problèmes et les poursuites pénales qu'il a eu par rapport à son activité d'éducateur. Mais la loge française aussi trouve son avantage dans l'opération car l'extension de son réseau lui permet de maintenir son indépendance (non seulement confessionnelle, mais aussi nationale, vue la présence de nombreux Suisses et Allemands à son intérieur) par rapport au Grand Orient de France qui vient de naître mais qui aspire à un contrôle complet sur les francs-maçons de tout le pays<sup>146</sup>.

Même dans le milieu extrêmement sélectionné de la *Philantropia* le souffle et le désintéressement semblent s'affaiblir beaucoup à l'approche de la fin de la décennie : la preuve en est la courbe de la vie de Donato Tommasi, toujours plus intéressé à sa carrière dans la justice bourbonnienne qu'à l'activité intellectuelle, et prêt à choisir la première quand les deux activités rentrent en contraste.

L'activité de loge n'est pas encore, bien entendu, en opposition à la collaboration avec le pouvoir, mais ce dernier montre toujours moins d'intérêt pour les doctrines de philosophie politique discutées dans les loges rationalistes.

---

<sup>145</sup> G. TOCCHINI, « Presenze protestanti.. », *op. cit.*, p. 66.

<sup>146</sup> P. Y. BEAUREPAIRE, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 156.

Le groupe « soustrait » par le Danois aux loges anglaises se trouve bloqué dans une situation d'impossibilité à dialoguer avec le pouvoir politique, que la sociabilité des loges ne peut nullement résoudre. La monarchie, désormais indiscutablement contrôlée par le parti qui fait les intérêts de l'Autriche et de son allié anglais à travers l'action de la reine, de John Acton et de l'ambassadeur de Londres Lord William Hamilton, n'est plus intéressée à la collaboration avec les savants du Royaume parce que, désormais, elle se concentre sur le plan de la confrontation internationale dans la Méditerranée plus qu'aux réformes intérieures<sup>147</sup>.

La Révolution en France bouleverse soudainement ce panorama parce qu'elle change d'abord l'attitude du pouvoir envers la franc-maçonnerie, ensuite car elle met les « novateurs » dans la condition de choisir sans possibilité d'hésitation entre une continuation de rapport avec le palais royal, qui maintenant signifie un précis choix de camp pour la réaction, et la continuation de l'activité « politique » mais avec des formes qui, peut être au delà aussi de la volonté de certains protagonistes, sont désormais « révolutionnaires ». Dans cette nouvelle situation, les formes initiatiques et de sociabilité offertes non seulement par la franc-maçonnerie mais aussi par les *Illuminati* (où un programme indubitablement radical est confié à l'élévation personnelle et à la pédagogie) se révèlent immédiatement insuffisantes.

[...]ma i limiti della libera muratoria erano ormai sorpassati. Non era più il momento di società iniziatiche. Era tempo di partiti politici, di *clubs* in cui si dibattevano problemi attuali, era tempo di organizzarsi in vista di una lotta per la realizzazione di ben chiare aspirazioni sociali ed economiche<sup>148</sup>.

Dans ce sens, si le procès célébré à Rome contre Cagliostro en 1789 peut être considéré comme la fin de la franc-maçonnerie prérévolutionnaire en Italie<sup>149</sup>, pour le royaume de Naples ce rôle symbolique peut être assigné aux funérailles maçonniques de Gaetano Filangieri, célébrées à Vico Equense le 20 septembre 1788<sup>150</sup>. La cérémonie d'adieu de celui qui avait représenté le sommet des Lumières napolitaines et probablement le « conseiller savant » plus honoré et écouté par le trône se

---

<sup>147</sup> Tout au long des années'80, en marchant à la même allure que la montée de puissance de John Acton, l'action de la cour de Naples se concentre toujours plus sur l'importante fonction commerciale et militaire que la position physique du Royaume garantit dans la Méditerranée. Cela implique un agrandissement des ports principaux et, naturellement, de la flotte et de l'armée. Ces réformes, et notamment les militaires étrangers appelés à Naples pour moderniser l'armée, seront la cible des polémiques des écrivains « patriotes » dans les décennies qui suivent.

<sup>148</sup> C. FRANCOVICH, *Storia della Massoneria in Italia*, op. cit., p. 474.

<sup>149</sup> C. FRANCOVICH, *Storia della Massoneria in Italia*, op. cit., p. 474.

<sup>150</sup> N. PERRONE, *La loggia della Philantropia...*, op. cit., p. 228. La date indique que la cérémonie de loge est célébrée deux mois après la mort du philosophe.

trouve à être, pour une coïncidence de l'histoire, aussi la dernière grande manifestation publique des loges napolitaines. La paternité d'un *elogio* du philosophe de Cercola, écrit par Donato Tommasi, est significativement désavouée dans la décennie qui suit, quand le fait de rappeler d'avoir participé à une telle saison intellectuelle, bien que dans des formes absolument légales, peut interrompre n'importe quelle carrière dans l'administration.

La troisième et dernière interdiction de la franc-maçonnerie, promulguée le 30 novembre 1789, interrompt, et cette fois-ci pour toujours, l'association « spéculative » qui caractérise le XVIII<sup>e</sup> siècle napolitain. Le changement de rapports avec le pouvoir et ensuite l'opposition à ce dernier font en sorte que les noyaux initiatiques cessent d'opérer à travers la recherche philosophique pour passer au plan de l'action politique concrète.

## **B – La police napolitaine : contrôle de la capitale et inquisition politique.**

L'éloignement graduel des loges de la cour et leur transformation en centres d'élaboration autonome de pensée juridique et politique arrive dans un moment où l'apparat policier du Royaume (et notamment celui de la ville de Naples) sont en train de subir une transformation profonde.

Les changements qui intéressent la capitale des Bourbons de ce point de vue, d'un côté s'insèrent dans une dynamique internationale caractéristique de la modernisation de l'Etat, de l'autre assument des caractéristiques spécifiques, influencées par l'obsession du complot politique et par les événements des deux décennies finales du XVIII siècle.

Les études de Giorgia Alessi ont jeté la lumière sur une transformation qui, au fil de vingt ans, change radicalement le visage du contrôle policier napolitain sans toutefois compléter l'évolution de la police juridictionnelle vers un appareil entièrement autonome de la justice et soumis au pouvoir exécutif.

Dès la première moitié du XVIII siècle, le développement de *l'école caméraliste* dans les pays de langue allemande porte à un fort élargissement des matières de compétence étatique et à la conclusion que c'est au pouvoir de se charger d'un *bien être* général de la population qui lui est soumise. Dans ce cadre la « police » acquiert une nouvelle signification : des champs jadis réservés au contrôle social, familial ou religieux, rentrent désormais dans la sphère de pertinence de l'Etat.

Ce processus, que tout au long du siècle était resté largement étranger aux structures arriérées de la péninsule italienne, arrive paradoxalement à Naples (et en Toscane) autour de 1775, quand dans les grandes monarchies européennes une réduction du phénomène est déjà en cours. Dans les Etats où les sciences camérales avaient influencé la formation de la machine publique dès le début du siècle, en fait, une division s'opère entre un appareil qui s'occupe du *bien être* de la population et un autre, la police justement, qui s'occupe de sa sécurité<sup>151</sup>.

Cela implique une autonomisation radicale de la machine de la « police » de celle de la justice : les structures d'origine médiévale, où l'ordre public est assuré par des dépendants des tribunaux, s'avèrent désormais obsolètes et même les compétences, auparavant basées sur l'aristotélisme et la connaissance théorique du droit de la part du personnel des tribunaux, sont inutiles pour le contrôle et la prévention du crime dans des grandes extensions densément peuplées comme les capitales européennes.

Le modèle qui directement inspire plus la formation, à Naples, d'une police moderne, de toute façon, n'est pas celui de la Prusse et de l'Autriche mais celui du Châtelet de Paris, qui avec un processus autonome par rapport aux précédents, arrive à un résultat tout à fait comparable en ce qui concerne le « déplacement » de l'autorité en faveur d'un appareil de police qui, avec son réseau très étendu d'*inspecteurs*, constitue un véritable pouvoir dans le panorama de la capitale française au XVIII siècle<sup>152</sup>.

---

<sup>151</sup> G. ALESSI, « Le riforme di polizia nell'Italia del Settecento : Granducato di Toscana e Regno di Napoli », in *Atti delle giornate di studio dedicate a Giuseppe Pansini*, Roma, Ministero per i beni culturali e ambientali, 1994, p. 404 – 425, p. 406.

<sup>152</sup> P. NAPOLI, *La naissance de la police moderne. Pouvoir, normes, sociétés*, Paris, La Découverte, 2003.

Cela dit, il n'est pas possible d'assimiler *in toto* le cas napolitain au processus en cours dans les monarchies de l'Europe septentrionale car un mouvement de renouvellement juridique duré vingt ans (de 1779 à 1798), structuré sur trois grandes réformes, ne suffira pas pour établir une division complète entre police et magistrature, séparation qui, *de facto*, sera concrètement mise en œuvre seulement en 1802 au cours de la première restauration<sup>153</sup>.

La structure traditionnelle du Royaume voit la *Vicaria*, le tribunal de la capitale, non seulement responsable de la poursuite de tous les crimes commis dans Naples et aux alentours mais aussi chargé de la fonction d'organe judiciaire de second degré pour toutes les sentences prononcées dans les *Udienze* provinciales. De plus, dans un cadre de police juridictionnelle classique, elle est chargée également du contrôle et du gouvernement de la ville. Cela est la première et la plus grande différence entre Naples et les modèles de l'Europe du Nord : dans la *prammatica* de Ferdinand IV uniquement le contrôle de la capitale est traité organiquement, les provinces étant mentionnées seulement en ce qui concerne les jugements de deuxième degré. Tout ce qui se trouve hors des bornes de la grande ville (et de ses alentours dans une acception plutôt vaste) est confié aux *armigeri* de la féodalité provinciale et des faibles forces des *Udienze*, qui ne sont objet d'aucune réglementation spécifique.

Dans une continuité apparente avec le passé, la réforme de 1779 confirme au tribunal siégeant à Castel Capuano la double fonction de justice et de police pour la capitale, mais c'est dans la réorganisation interne de cet appareil qui réside la nouveauté principale. Le territoire de la ville est divisé en douze quartiers, chacun desquels est placé sous l'autorité d'un juge de la *Vicaria*.

Si jusque-là le *reggente* est directement responsable de la sécurité urbaine, 1779 représente un transfert évident d'autorité de ce dernier aux juges, par rapport auxquels, plus qu'un supérieur, il devient une sorte de *primus inter pares*. Il conserve la fonction juridictionnelle mais, du point de vue de la police, il ne lui reste presque uniquement qu'un rôle de coordination du travail des autres magistrats<sup>154</sup>. Le travail de ces derniers, de plus, est borné par toute une série de rapports et redditions de comptes à fournir aux supérieurs et ces pratiques, par ailleurs typiques de la bureaucratisation des monarchies du XVIII<sup>e</sup> siècle, assimilent de plus en plus leur travail à celui des simples fonctionnaires.

Pour comprendre à fond la mutation intervenue dans le système de gouvernement de la capitale, il faut tenir compte toutefois des spécificités historiques de la ville et de l'équilibre séculaire que la nouvelle réforme vient bouleverser : le passage de pouvoir du *reggente* de la *Vicaria* (noble par une loi fondamentale du Royaume) à des magistrats est aussi une étape de la lutte de la monarchie contre les *sedili*, assemblées nobiliaires d'origine médiévale traditionnellement chargées du contrôle des quartiers<sup>155</sup>. L'attribution de fonctions judiciaires et de police à un organe, le *reggente*,

---

<sup>153</sup> G. ALESSI, *Giustizia e polizia, il controllo di una capitale, Napoli 1779 – 1803*, Napoli, Jovene, 1992, p. 4.

<sup>154</sup> *Ibid.* p. 9.

<sup>155</sup> Sur l'histoire des *sedili* (ou *seggi*) de Naples, et en particulier à propos de leur rôle dans la politique de la ville dans la dernière partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, voir B. CROCE, « I seggi di Napoli », in *Aneddoti di varia letteratura*, V. 1, Bari, Laterza, 1953 – 1954, p. 293 – 301. Il est important de remarquer que la confrontation entre les pulsions centralisatrices du trône et la résistance d'autonomie nobiliaire trouve sa conclusion, paradoxalement, seulement après et à cause de la



expression de la noblesse et en contact constant avec les assemblées représentatives de cet ordre comme prévu par les lois précédentes 1779, en fait, est une reconnaissance explicite d'un rôle autonome de l'aristocratie par rapport à la couronne et aux gens de robe.

Ce n'est pas un hasard si le marquis Giuseppe Spinelli de Fuscaldo, *reggente* du grand tribunal napolitain en 1779 et dont la famille est depuis des siècles membre du *seggio del Nilo*, met en œuvre toute une série de tentatives pour arrêter la réforme, d'abord en prenant à prétexte des difficultés pratiques, et ensuite en critiquant l'esprit même de la résolution royale<sup>156</sup>. Il exprime la préoccupation que trop d'autonomie des juges peut les transformer en « petits tyrans » du quartier et, face à l'obstination du pouvoir à maintenir la réforme en vigueur, obtient du moins de soustraire aux magistrats les procès qui intéressent les maisons nobiliaires en tant que telles : il reste au *reggente* de juger « l'onore di cospique famiglia, attacchi di spade, contrasti tra parenti <sup>157</sup>».

Du point de vue du contrôle des rues, la solution napolitaine est encore une fois un mélange d'ancienneté et modernité : si chaque juge est obligé de résider dans le quartier de sa compétence et de faire la ronde, avec sa « famille armée », du moins deux nuits par semaine, la société civile, la communauté du faubourg et de la paroisse ainsi que les structures datant des siècles précédents exercent encore une fonction déterminante de vigilance<sup>158</sup>. Giorgia Alessi voit dans le fait de soumettre aux juges les anciennes figures de *capitani* et *capodieci* (sorte de contrôleurs des rues et des quartiers), traditionnellement fidèles au *reggente*, une tentative d'affaiblir le pouvoir des magistrats et la preuve de la présence de plusieurs volontés en opposition les unes avec les autres derrière la réforme de 1779, car le choix de maintenir en place le personnel qui était à la base de l'ancienne méthode de contrôle urbain serait issu de la volonté de soustraire la « police » aux magistrats. En réalité cette décision peut être aisément expliquée avec l'impossibilité de former un nouveau personnel habitué à ce type de travail, étant donné que la possibilité d'une division nette (sur le modèle parisien) entre appareil de police et pouvoir judiciaire n'est jamais prise en considération à Naples en 1779, comme il est démontré aussi par l'obligation de faire personnellement la ronde imposée aux juges.

Les forces concrètement destinées à assurer l'ordre et la discipline dans la rue, la *famiglia armata* de chaque quartier, se compose, outre naturellement du magistrat qui en est responsable, soumis uniquement à l'autorité centrale du *reggente*, des *deputati dottori*, des *capitani*, des *capodieci* et des sbires.

Les *dottori* (appelés aussi *scrivani*) ont la fonction d'adjudants du juge tant dans les tâches administratives que dans la patrouille des rues, tandis que les subalternes sont préposés à effectuer matériellement les arrestations et au recueil d'informations<sup>159</sup>. La nature hybride entre les deux modèles de l'ancien régime et de la monarchie administrative de la police napolitaine est confirmée aussi par le fait que la participation officielle de certaines composantes de la société civile aux

---

Révolution. Les *sedili*, de fait, sont abolis en 1801 par Ferdinand IV qui prend à prétexte le comportement de la *Città* (organisme qui réunit les représentants des *seggi*) face à l'avancée des Français pour les accuser de félonie et les supprimer.

<sup>156</sup> G. ALESSI, *Giustizia e polizia, il controllo di una capitale, op.cit.*, p. 31.

<sup>157</sup> G. ALESSI, *Giustizia e polizia, il controllo di una capitale, op.cit.*, p. 32.

<sup>158</sup> G. ALESSI, *Giustizia e polizia, il controllo di una capitale, op.cit.*, p. 8.

<sup>159</sup> G. ALESSI, « Le riforme di polizia nell'Italia del Settecento... », *op. cit.*, p. 422.

inquisitions, loin d'être exclue comme en France ou en Allemagne, est expressément prévue par la *prammatica* de 1779 : les capitaines et les *capodieci* prendront leurs renseignements « des curés et des ceux qui tiennent des auberges, restaurants, calques, gargotes, cafés et billards <sup>160</sup> ». La collaboration de ces figures avec la police n'est pas occasionnelle ni dictée par l'émergence du délit, étant donné qu'elles fournissent les informations pour des rapports quotidiens sur ceux qui arrivent de l'extérieur dans le Royaume et dans sa capitale.

A côté de ces collaborateurs « officiels », les *capodieci* et les sbires se servent aussi d'un nombre imprécisé mais élevé d'espions à l'intérieur du peuple napolitain : il y a les *infami*, c'est-à-dire, dans le langage de l'époque, les délateurs professionnels et les dénonciateurs payés, qui sont différents des *delatori* : des criminels qui, en échange d'avantages, de réductions de la peine ou d'argent, acceptent de trahir le *pactum sceleris* et livrer à la justice leur complices<sup>161</sup>.

D'autres personnages, enfin, contribuent à fournir des informations à la justice : il s'agit, pour utiliser l'expression de Mario Pagano, des « *infami de facto* », c'est à dire les figures traditionnelles du recueil des renseignements policiers de l'époque moderne, prostituées, mendiants et tous ceux qui, par besoin, peuvent acquérir la coutume de vendre des accusations, et donc sont a priori *infami* dans l'opinion du public<sup>162</sup>. Tout au long de la période concernée, les sources enregistrent un permanent sentiment d'hostilité et de mépris de la part de la population envers les sbires et tous les employés de la *Vicaria* et, certes, la condition de subalternité de facto de ces derniers par rapport aux militaires de la ville qui souvent empêchent leurs actions et arrivent à les battre publiquement, n'aide pas à améliorer cette situation. Ce que la police est sûrement appelée à empêcher et, éventuellement, à disperser sont les rassemblements du peuple hors des occasions religieuses et de marché. Il n'y a aucun ordre dans les fêtes et dans la circulation des voitures, la voie publique est continuellement embarrassée « par des échopes [sic], par des comptoirs portatifs que le peuple, maître de choisir les lieux de ses marchés, transportait et plaçait où il voulait ; de là naissaient accidents sans nombre, des vols, des filouteries, et des tumultes populaires que les sbires dissipait la canne à la main<sup>163</sup> ».

Un facteur qui rend encore plus difficile la tâche de maintenir l'ordre urbain est la situation des immunités personnelles et des lieux en vigueur à Naples dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : la ville est une véritable jungle de lieux inaccessibles aux forces de l'ordre. Non seulement les églises mais aussi les boutiques et magasins qui les côtoient jouissent des privilèges du for ecclésiastique ainsi que les individus sujets à des juridictions différentes (membres du clergé, militaires, diplomates étrangers, tous le personnel à leur service et les bâtiments qu'ils habitent) qui,

---

<sup>160</sup> Archivio di Stato di Napoli (d'or en avant ASNa), *Camera di Santa Chiara*, Dispacci in copia di giustizia, v. 1. f. 283. « da Parrochi [sic] e da quei che tengono locande, trattorie, casini, bettole, caffè e bigliardi ».

<sup>161</sup> N. PERRONE, *il Truglio, infami, delatori e pentiti nel Regno di Napoli*, Palermo, Sellerio, 2000, p. 56.

<sup>162</sup> G. TODESCHINI, *Visibilmente crudeli, malviventi, persone sospette e gente qualunque dal Medioevo all'età moderna*, Bologne, Il Mulino, 2007.

<sup>163</sup> Archives Nationales de France (d'or en avant ANF), F – 7 – 6667 Carbonari, « Mémoire sur Naples ».

avec leur « intouchabilité », rendent pratiquement impossible toute arrestation ou perquisition<sup>164</sup>. De plus, jusqu'à 1793 et à la nomination à *reggente della Vicaria* de Luigi de Medici, admirateur explicite du modèle parisien de police, Naples n'a ni une numération des habitations ni une dénomination officielle pour les rues<sup>165</sup>.

Même la structure des territoires soumis au tribunal de Castel Capuano complique la rationalisation du travail: hors des bornes de la capitale, un *commissario di campagna*, juge de la *Vicaria* dépendant du *reggente*, est chargé de maintenir l'ordre dans la province di *Terra di Lavoro* (large extension administrative allant des faubourgs de Naples aux Apennins). Le choix d'associer ces deux territoires à l'apparence tellement différents est dicté par les nombreux passages de fuite qui, de la capitale, portent aux *casali* (des bourgades nées au fil des siècles dans les campagnes autour de la capitale) et de la nécessité conséquente de poursuivre les suspects hors du périmètre urbain.

Le monde de la police napolitaine de la fin du XVIII siècle est donc un monde de petits espions, de contacts avec la délinquance des quartiers, de confidentes dans les milieux de la prostitution et du jeu clandestin. Les « cibles » pour lesquels un tel appareil répressif est conçu sont ordonnés dans une sorte de classement général de la dangerosité sociale: les étrangers oisif, les mendiants, les responsables de petites infractions. Un appareil qui, de toute évidence, n'a pas les instruments proportionnés pour les crimes d'Etat ni en matière d'enquête ni, successivement, de procédure pénale. En janvier 1779, date de la *prammatica* qui réorganise police et justice napolitaines, la menace de subversion politique de la monarchie absolue ou la « contagion » d'idées contraires à l'ordre en place ne sont certainement pas au premier rang parmi les préoccupations du pouvoir, donc les instruments pour s'y opposer ne sont pas mentionnés dans le document.

En effet, du pont de vue du procès, même pendant le règne de Charles III les actions susceptibles de mettre en danger la survie de l'Etat, la personne du monarque et, plus en général, l'inquisition politique sont rarement confiées au tribunal ordinaire<sup>166</sup>. Depuis 1751, la monarchie préfère nommer des *Giunte di Stato* (Juntas d'Etat), organes judiciaires collégiaux créés ad hoc, et en choisir directement les composants parmi les juges des deux royaumes: c'est le cas non seulement en occasion de la première découverte de la franc-maçonnerie dans la capitale mais aussi de l'assaut

---

<sup>164</sup> La réforme de 1779, de fait, cherche à limiter voir à éliminer le problème des différentes juridictions en réduisant le nombre des exceptions de for, du moins en ce qui concerne le moment de l'arrestation, pour les résidences particulières et les serviteurs, que la police a maintenant la possibilité de fouiller ou arrêter pour les livrer, ensuite, à l'autorité judiciaire compétente. Le grand problème que, toutefois, n'est pas résolu par le renouvellement est le rapport avec les autorités militaires de la ville: non seulement un quartier de la ville (significativement celui qui abrite le palais royal) est soustrait à la surveillance de la police, mais les bagarres entre sbires et militaires sont plus que fréquentes. Cette malveillance de la part du commandement militaire de la ville par rapport aux forces de la *Vicaria* est explicable avec la non reconnaissance de leur autorité: ce n'est pas un cas si la progressive révocation de pouvoir au détriment des forces de police qui se prolonge jusqu'à 1802, s'achève avec un passage de pouvoir justement en faveur des *fuclieri di città*, un corps dépendant du commandement de l'armée bourbonnienne.

<sup>165</sup> N. NICOLINI, *Luigi de Medici ed il giacobinismo napoletano*, Firenze, Le Monnier, 1935, p. 12.

<sup>166</sup> F. LIOY, *Histoire de la persécution intentée en 1775 aux francs – maçons de Naples suivie de pièces justificatives*, Londres, 1780.

renouvelé par Tanucci contre la même société en 1775 et de tous les cas de crimes d'Etat jusqu'à 1805.

Cette attitude, révélatrice de la conception selon laquelle le système ordinaire de jugement n'est pas en mesure de faire face à la subversion politique, exprime des cas exceptionnels avant 1789 quand, tout compte fait, la monarchie ne voit pas les sociétés secrètes comme une menace réelle tandis que, après cette date, la composition des Juntas est une façon pour le trône de lutter directement contre le fléau révolutionnaire, sans devoir utiliser le « filtre » (considéré souvent trop soucieux de la garantie des droits) de la magistrature. C'est ainsi que, à travers la désignation des juges, le trône fait du pouvoir judiciaire un instrument direct de lutte politique, en réduisant les structures de la *Vicaria* à recevoir les dénonciations d'un nombre de délateurs de plus en plus considérable.

Paradoxalement, c'est uniquement en occasion des grandes enquêtes politiques de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que la machine répressive napolitaine connaît une division (quoique informelle) entre police et justice. A partir de la *Gran causa de' rei di Stato* de 1794, au lieu d'une seule *Giunta di Stato*, le gouvernement préfère créer deux organes différents<sup>167</sup> : une *Giunta inquisitoria*, composée par les juges Medici, Porcinari et Giaquinto, avec la tâche d'établir la vérité des faits, et une *Giunta decretoria*, composée par Medici, Cito, Palmieri et Vanni, chargée de décider le sort des accusés, où Palmieri joue le rôle de *fiscale* (c'est à dire ministère public)<sup>168</sup>.

Il est à remarquer, toutefois, que le *reggente della Vicaria*, à l'époque précisément Luigi de Medici, a une place à l'intérieur de chaque junta, ce qui démontre non seulement la confiance dont il jouit personnellement à l'intérieur de la cour mais aussi la tendance à maintenir le directeur du tribunal dans une position de contrôle unitaire des deux phases de l'enquête et du jugement.

La machine décrite jusque-là est conçue pour l'enquête parmi le bas peuple (naturellement auteur présumé de la majorité des délits) et le recueil de renseignements dans les rues et dans les cabarets : une arme absolument insuffisante pour lutter contre des conjurations politiques dont les auteurs, cultivés et moyennement aisés, n'ont pas de contact avec le réseau des informateurs dont les forces de l'ordre se servent habituellement. C'est ainsi que les grandes enquêtes politiques de la dernière décennie du siècle naissent de dénonciations spontanées et continuent sur la base des confessions des impliqués.

Le pouvoir, tant policier que judiciaire, se trouve donc dans la double nécessité d'obtenir le maximum d'informations possibles par les suspects de conspiration, donc à priori des individus peu enclins à collaborer avec les magistrats et, de l'autre côté, spécialement à partir de 1789, maintenir cachés des inquisitions, des sujets, des événements et des idées dont la diffusion parmi le grand public (à Naples depuis toujours particulièrement attentif à ces qui se passe dans les tribunaux) peut être dangereuse et répandre la contagion du mal que les juntas veulent étouffer.

---

<sup>167</sup> N. NICOLINI, *Luigi de Medici, op.cit.*, p. 77.

<sup>168</sup> Ainsi serait la composition des Juntas selon NICOLINI (*Ibid.*) ; dans un ouvrage collectif et anonyme de critique à la *Storia d'Italia* de Botta, au contraire, on nie la duplication des juntas et on décrit un seul organe composé par Cito, Potenza, Palmieri, Porcinari, Medici et Guidobaldi, tandis que Vanni serait protagoniste des inquisitions successives. Cf. les *Osservazioni e giudizi sulla Storia d'Italia di Carlo Botta*, Modena, G. Vincenzi e Comp., 1825, p. 416.

Le système processuel napolitain donne aux autorités, à ce sujet, deux instruments principaux : le *truglio* et la *podestà economica* qui, souvent associés dans la pratique, constituent le cadre habituel du traitement des accusations « d'Etat ».

La première institution, typique de la législation méridionale et appelée aussi « *transazione* » ou « *concordia* » dans les écrits de Mario Pagano, consiste substantiellement en un accord entre le juge et l'accusé sur la base duquel le procès n'est pas célébré et le dernier, logiquement en échange d'une délation, obtient une considérable réduction de la peine, sa commutation en service dans l'armée ou dans la marine de guerre<sup>169</sup>. Une autorisation doit être demandée au roi et les poursuites décidées par un *rescritto* royal sont ensuite soumises à la *gran corte* qui doit les approuver<sup>170</sup>.

Normalement le *truglio* ne peut pas être appliqué dans les cas où, potentiellement, l'imputé risque d'être condamné à mort mais, de facto, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, des nombreuses peines capitales sont transformées en réclusion ou exil perpétuel en échange de révélations sur des éventuels complices, et ceux qui obtiennent ce type de transaction sont tellement nombreux qu'un nouveau mot est créé pour les désigner : *sforcati*, c'est à dire soustraits au gibet.

Cet instrument est souvent utilisé par le pouvoir quand les tribunaux manquent de magistrats, quand la marine militaire a besoin de nouveaux galériens, et dans ce cas ce sont les coupables des infractions moins graves à « bénéficier » de la possibilité de l'échange, ou bien en occasion de crimes politiques, quand la nécessité de la répression (c'est-à-dire obtenir des confessions) portent l'autorité à survoler sur la rigueur des poursuites.

Le *truglio*, d'ailleurs, n'est pas la seule typologie de transaction possible, dans le Royaume de Naples, entre autorité et accusé : il y a l'*invito alla presentazione*, avec laquelle on pousse les criminels à se présenter dans les tribunaux avec la promesse d'une réduction de la peine et en 1795, en pleine atmosphère de chasse aux sorcières contre les conspirateurs, le gouvernement rend possible le *pentimento* ou *emenda*. Il s'agit d'une offre d'amnistie aux conjurés que la police n'a pas encore découvert s'il se présentent spontanément à la *Vicaria* et, naturellement, font les noms de leurs associés<sup>171</sup>. C'est la tentative classique, de la part des enquêteurs, de briser le front de solidarité des comploteurs, épouvantés et mis sous pressions par le cercle policier qui se serre de plus en plus autour d'eux : la discipline de l'*emenda*, en fait, prévoit que les noms de ceux qui bénéficient de la remise de peine soient tenus cachés et en exclut catégoriquement les « *seduttori e principali rei* » (c'est-à-dire les chefs du complot et ceux qui font du prosélytisme)<sup>172</sup>.

---

<sup>169</sup> N. PERRONE, *Il Truglio, ..., op.cit.*, p. 68.

<sup>170</sup> Dans le langage bureaucratique napolitain, le *rescritto* ou *dispaccio* (appelé *determinazione* pendant la décennie de domination française) est un texte promulgué au nom du roi mais rédigé par quelqu'un d'autre (souvent un secrétaire d'Etat), souvent utilisé pour dirimer des cas particuliers ou ayant fonction d'interprétation législative. La *prammatica* est un acte ayant force de loi et émanant directement du roi (ou au nom de ce dernier) et ayant une portée générale, tandis que les *decisioni* et les *risoluzioni* servent à résoudre des situations spécifiques. *Ibid. passim*.

<sup>171</sup> N. PERRONE, *Il Truglio, ..., op.cit.*, p. 74.

<sup>172</sup> La délation est souvent favorisée aussi à travers l'*informo*, une discussion privée entre l'avocat et le juge que, naturellement, dans les procès politiques est la couverture pour décharger les responsabilités sur les complices mais, de l'autre côté, c'est aussi une façon pour l'imputé d'avoir des nouvelles sur la poursuite contre lui.

Pour terminer, un imputé peut échapper à l'échafaud aussi à travers l'*obbliganza penes acta*, une institution née dans le droit civil et ensuite passée au pénal, selon laquelle l'accusé est condamné formellement à la *fuorgiudica* (condamnation grave en contumace), quand en réalité il est encore physiquement présent et il s'exile volontairement après avoir prêté serment devant le juge de plus rentrer dans le Royaume sous peine de mort.

Différente de toutes les dernières, bien que souvent, dans la pratique, utilisée à l'intérieur des institutions jusque-là décrites, la *potestà economica* concerne uniquement la décision de l'autorité judiciaire et ne nécessite forcément pas du consentement (ni même de la connaissance) de l'imputé. Commune au Royaume de Naples et au Grand-duché de Toscane, c'est le choix de ne pas célébrer le procès et d'infliger une peine arbitraire calculée sur la base d'un « calcul » des arguments possibles en faveur de sa culpabilité ou de son innocence<sup>173</sup>. A Naples comme à Florence tant les autorités centrales que les autorités périphériques ont la possibilité de commander des peines afflictives « mineures » et de restriction de la liberté personnelle à travers la simplification des procédures et l'annulation de toute garantie processuelle<sup>174</sup>. Cela peut servir non seulement pour éviter des jugements dont la publicité pourrait s'avérer (comme dans le cas de la conspiration politique) embarrassante pour le gouvernement mais aussi, comme dans le cas des fonctions propres au *reggente* de la *Vicaria*, pour sauvegarder l'honneur des familles puissantes dont les membres seraient impliqués en événements inavouables<sup>175</sup>.

La système napolitain de police et de justice, pour bien d'aspects encore typique du XVII<sup>e</sup> siècle espagnol, malgré les apports des influences françaises et allemandes, maintient plusieurs espace d'arbitre complets de la part des autorités. Ce cadre, crée pour le contrôle quotidien de la grande capitale, est celui avec lequel l'Etat bourbonien va faire face aux menaces politiques créés par la Révolution française.

---

<sup>173</sup> G. SCARAMELLA, *Spirito pubblico, società segrete e polizia a Livorno dal 1815 al 1821*, Roma, Società editrice Dante Alighieri, 1901, p.III.

<sup>174</sup> G. ALESSI, « Le riforme di polizia nell'Italia del Settecento... », *op. cit.*, p. 414.

<sup>175</sup> G. ALESSI, *Giustizia e polizia, il controllo di una capitale*, *op.cit.*, p. 67.

## C – Des loges aux clubs.

### 1) Il n'y a rien à réprimer, que la répression commence !

Les effets plus directs de la Révolution française influencent de façon tellement différente la cour et la société civile de Naples, en particulier celle des savants et des engagés en politique, que l'histoire de la période qui suit immédiatement les événements de Paris peut être décrite de façon plus efficace en se servant de deux chronologies différentes qui arrivent à converger seulement en occasion des épisodes majeures : l'une pour les réactions à l'intérieur du palais royal et du château de Caserte, l'autre pour celles des Académies et des loges qui, dans la ville, cherchent à suivre le nouvel état des choses.

La nouvelle de la prise de la Bastille parvient à Naples, selon la correspondance de l'ambassadeur vénitien, le 27 juillet 1789 à travers un bateau venant de Marseille, tandis que la communication officielle n'arrive que quelques semaines plus tard<sup>176</sup>. La portée de l'événement, toutefois, est immédiatement comprise par la cour, et en particulier par la reine et par Acton, tant la réaction à ce qui se passe en France devient le centre de la politique du Royaume, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Le début de la Révolution perçu comme un attaque direct contre l'absolutisme, ce qui provoque un changement radical de la position de la monarchie bourbonnienne à l'intérieur de l'échiquier politique napolitain : de pouvoir qui se voulait « novateur » et borne contre les prétentions désuètes de noblesse et clergé, le trône devient un allié de ce deux ordres dans la défense d'un *statu quo* désormais menacé par une subversion bien plus profonde et différente de celle représentée par l'absolutisme éclairée que la fille de Marie Thérèse avait caressé pendant les deux premières décennies de son règne. Bien que les conditions économiques, sociales et culturelles des populations du Royaume montrent clairement que toute hypothèse de contagion révolutionnaire est extrêmement difficile sinon invraisemblable, le pouvoir se donne la double tâche d'empêcher à ses sujets la connaissance même de ce qui se passe au-delà des Alpes d'un côté, découvrir et réprimer tout foyer de sympathie, vraie ou imaginaire, pour la Révolution de l'autre.

Le 3 novembre 1789 un troisième, et cette fois-ci très efficace, édit contre la franc-maçonnerie est promulgué par Ferdinand IV : l'activité des loges est présentée comme « riguardate in ogni tempo come pregiudizievoli alla tranquillità dello Stato » , les interdictions de 1751 et 1775 sont rappelées

---

<sup>176</sup> A. SIMIONI, *Le origini del Risorgimento politico nell'Italia meridionale*, Messina, Giuseppe Principato, 1925, V. 1, p. 339.

et ramenées en vigueur<sup>177</sup>. De plus, la prohibition ne concerne plus uniquement la franc-maçonnerie mais toute association, quoi qu'il en soit la finalité, même si « tendente all'acquisto di Scienze, ovvero ad opere di pietà », créée sans le consentement explicite de la couronne<sup>178</sup>. Si en 1775 la franc-maçonnerie avait pu compter sur les dissensions internes à la cour et sur la lutte entre Tanucci et Marie Caroline pour sa survivance en dépit de l'édit royal, en 1789 le pouvoir constitue un bloc compact, guidé par l'ancienne protectrice des loges, bien décidée à faire cesser pour toujours toute activité maçonnique. La position de chef de file de cette nouvelle croisade prise par la reine autrichienne, de plus, fait en sorte que la Gran Loggia Nazionale, véritable création de cette dernière et cénacle de ses partisans, n'oppose aucune résistance à la dissolution car, avec la cessation du soutien de la souveraine, elle a perdu toute raison d'être. C'est ainsi que le grand maître Diego Naselli d'Aragona fait immédiatement cesser tous les « travaux », ordre auquel se conforment sans objections presque tous les affiliés du royaume<sup>179</sup>.

Le changement d'attitude du gouvernement porte aussi ce dernier à renouer des liens de collaboration et de police internationale avec les Etats du Pape, avec lesquels les rapports diplomatiques étaient froids depuis des décennies. Vers la fin de la même année, une correspondance entre les polices de Rome et Naples est nouée pour identifier les adeptes et complices de Cagliostro, entre temps objet d'une enquête et ensuite d'arrestation de la part des autorités pontificales<sup>180</sup>. L'échange d'informations porte à l'incarcération, quelques mois après, d'un petit nombre de francs-maçons accusés d'avoir continué l'activité malgré l'édit royal et d'avoir créé une loge du « rito egiziano ». En s'agissant pour la plupart d'étrangers, de toute façon, ils sont simplement expulsés sans besoin de mesures plus sévères, mais toute l'affaire contribue à diffuser la crainte des « passeurs d'idées dangereuses » venant de loin pour « séduire » le peuple

---

<sup>177</sup> *Editto di Ferdinando IV datato Napoli 3 novembre 1789*, cit. in F. BRAMATO, *Napoli massonica nel Settecento, dalle origini al 1789*, Ravenna, Longo Editore, 1980, p. 71/72.

<sup>178</sup> *Editto di Ferdinando IV datato Napoli 3 novembre... op. cit.*, p. 71/72.

<sup>179</sup> N. M. DI LUCA, *La Massoneria, storia, miti e riti*, Rome, Atanòr, 2000, p. 126.

<sup>180</sup> C. FRANCOVICH, « Balsamo Giuseppe, alias Alessandro Cagliostro » (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 5 (1963). Le procès romain de Cagliostro, destiné à marquer la fin des aventures et de la liberté de l'aventurier sicilien, devient bientôt, par volonté du Sant'Uffizio, « il processo contro le mene politiche ed antireligiose della massoneria » malgré l'absence de rapport entre le charlatan et toute forme de subversion ou même de militance politique. L'« équivoque » est facilitée aussi par le fait que souvent, dans la codification de ses rites exotériques, Cagliostro emploie le mot *Illuminati* (même si avec un sens tout différent par rapport à Weishaupt) et, surtout, par le fait que la *Lettera al popolo francese* écrite par Balsamo après avoir été forcé injustement à quitter Paris à cause de l'« affaire du collier de la reine », où il « prévoit » la prise de la Bastille et la fin de la monarchie absolue, est dictée par la rage et non pas par une volonté de subversion politique.



napolitain et, pour la même raison, le 15 décembre 1789 la censure napolitaine interdit la vente et la diffusion de *Des droits et des devoirs du citoyen* de Mably<sup>181</sup>.

Il est important de remarquer, toutefois, que ce changement à l'égard de la franc-maçonnerie est trop soudain pour ne pas être dicté directement par les événements parisiens et par la nouvelle aura de soupçon qui, dans tout le continent, entoure la franc-maçonnerie. L'édit d'interdiction de Ferdinand IV, de fait, suit à peine de quelques mois une autre décision royale avec laquelle la couronne répare l'injustice infligée à Felice Lioy, l'avocat auteur du livre en défense de la société après la *sorpresa di Capodimonte*, en 1775. L'exil que l'homme de loi a dû endurer de 1775 à 1782 à cause de la persécution orchestrée par Tanucci et Pallante, en fait, est récompensé en 1788 avec la nomination à chevalier de l'ordre constantinien de Saint-Geroge<sup>182</sup>. Seulement des événements considérés d'importance capitale pour le Royaume, d'ailleurs, peuvent porter à un tel renversement de jugement de la part du trône napolitain, et du reste le nouveau chevalier semble avoir parfaitement compris le climat politique et culturel, étant donné que, au nom de la fidélité aux souverains, il oublie complètement tout intérêt pour les *frères* qu'il avait si brillamment défendu et, dans une tardive autobiographie, il attribue le « tour du continent » de sa jeunesse à la « bramosia di vedere qualcune [sic] delle principali città di Europa »<sup>183</sup>.

L'imagination fiévreuse de la reine est prête à croire à tout alarme de débarquement français sur les côtes des provinces et de la Sicile, en particulier, l'on craint que les populations mécontentes peuvent être portées à favoriser ces projets (qu'on suppose au cabinet parisien). C'est aussi pour cela que la Calabre est au centre des préoccupations du ministre Acton : dans la région, les dégâts causés par le tremblement de terre de 1783 n'ont pas encore été réparés et des soupçons plus que crédibles de malversations de deniers publics de la part des fonctionnaires de la couronne ne contribuent certes à améliorer l'image du pouvoir napolitain auprès des populations<sup>184</sup>.

En 1790, Luigi de Medici est envoyé dans la zone du séisme pour rédiger une enquête sur « la mentalité politique » des habitants et les instructions reçues par le jeune jurisconsulte ne laissent pas de doutes sur les dangers que le ministère attend de cette zone dégradée. Il faut prêter une attention

---

<sup>181</sup> A. SIMIONI, *Le origini del Risorgimento... op. cit.*, p. 327.

<sup>182</sup> E. STOLPER, *La Massoneria nel Regno di Napoli. Parte VI. Felice Lioy in Olanda*, «Rivista Massonica», N. 3, Marzo 1976, Vol. LXVII – XI della nuova serie, p. 139-160, p. 141.

<sup>183</sup> *Ibid.*, p.144. Lioy, qui avec l'ordre constantinien reçoit un apanage de 1000 ducats, commence une fructueuse carrière dans l'administration d'Etat et devient tellement intime du couple royal que le roy accepte de faire le parrain de baptême de son premier fils.

<sup>184</sup> Les conditions du sud de la Calabre après le tremblement de terre avaient poussé la couronne à instituer la *Giunta di cassa sacra*, un organe destiné à l'administration des biens ecclésiastiques expropriés en vue de leur réutilisation pour la reconstruction. Ensuite, une *Giunta di corrispondenza*, guidée par Francesco Pignatelli Strongoli, est instituée pour gérer les rapports entre la *Cassa sacra* et la capitale mais se transforme bientôt dans le centre des abus contre les populations.

particulière « all'ozio di quei benestanti, analoghi agli eccessi ed alla frenesia che agitano altre nazioni, [affinché non] potessero formare alimento a qualche accensione di idee... »<sup>185</sup>.

*In loco*, toutefois, il trouve « des délits, mais pas de subversions » : l'extrême pauvreté des plèbes rurales, unie à l'habitude universellement répandue de porter des armes, peuvent en effet causer des graves désordres mais pas de tentatives de révolution politique. Hormis deux loges fondées à Tropea et Catanzaro par Antonio Jerocades, la classe des nantis est culturellement tellement isolée et provinciale que très peu d'individus sont même à connaissance de ce qui est en train de se passer en France<sup>186</sup>. L'activité des loges, de plus, bien que potentiellement subversive n'est pas plus dangereuse de celle de la « Congregazione religiosa del ss. Rosario » de Catanzaro, dont Medici conseille la dissolution à cause de son activité de propagande contre les officiers gouvernementaux corrompus<sup>187</sup>. Il est facile de comprendre que ses dénonciations sur l'état misérable de ces provinces du pont de vue social et criminel, avec les nantis qui protègent les bandes de brigands pour instaurer un ordre qui leur est convenable et les juges qui achètent des barons le titre pour exercer leur métier, ne trouvent aucun accueil dans la capitale, où la monarchie n'a pas d'autre préoccupation que découvrir et réprimer tout foyer de possible subversion politique<sup>188</sup>.

Si, aux yeux de la cour, le peuple du royaume fait l'objet d'une contagion révolutionnaire possible, le vecteur de cette dernière ne peut qu'être « le Français », qu'il réside déjà sur le territoire napolitain, qu'il y arrive comme particulier ou, encore plus, comme représentant de l'Etat révolutionnaire. Plus en général, tout étranger est maintenant entouré d'une aura de soupçon, dont l'intensité varie évidemment sur la base de la provenance, de la confession et de l'activité de l'individu, et le durcissement des conditions de passage des frontières et de séjour sur le territoire est évident pour tous les visiteurs. De plus, l'évolution de la Révolution en France et puis en Europe a des effets presque automatiques sur la politique d'immigration napolitaine.

Le climax de l'hostilité croissante est atteint le 1<sup>er</sup> septembre 1793 quand un ordre péremptoire de Ferdinand IV impose à tous les Français l'abandon, « sans exceptions de sexe ou condition », du

---

<sup>185</sup> N. NICOLINI, *Luigi de Medici e il giacobinismo napoletano*, Firenze, Le Monnier, 1935, p. 3.

<sup>186</sup> En effet Medici suggère l'arrestation de Jerocades, étant donné le caractère potentiellement dangereux de son activité sectaire, mais le prêtre de Tropea vivait désormais à Naples depuis des années. De plus, c'est justement le tremblement de terre de 1783 qui donne l'occasion à Jerocades d'attaquer encore une fois le clergé calabrais et sa vision superstitieuse de la réalité, cf. M. L. PERNA, « Jerocades, Antonio » (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 62 (2004).

<sup>187</sup> N. NICOLINI, *Luigi de Medici, ... op. cit.*, p. 9.

<sup>188</sup> A. DE MARTINO, *Giustizia e politica nel Mezzogiorno. 1799 – 1825*, Torino, Giappichelli, 2003, p. 11.

territoire du royaume<sup>189</sup>. Une énième « Giunta » est installée à Castel Capuano, présidée par Luigi de Medici, jeune juriste noble dans ces années en pleine ascension aux yeux de la cour, chargée de juger de la pertinence des supplications qu'arrivent à la cour de plusieurs membres de la communauté française.

En effet, comme il arrive souvent dans le royaume de Ferdinand IV, un décret d'expulsion qui se veut sans exceptions est très difficile à appliquer concrètement et, en réalité, doit faire face à des centaines de dérogations invoquées par des particuliers qui cherchent à exploiter les difficultés dues à l'insuffisance des lois napolitaines et à leur difficulté principale : déterminer qui est « français » et qui ne l'est pas. Le premier groupe auquel on accorde le permis de rester est, évidemment, celui des *émigrés*, arrivés à Naples dès le début de la Révolution justement à cause de l'opposition au régime que Ferdinand et Caroline veulent maintenant combattre, mais une application extensive de ce principe, que la *Giunta* semble préférer, ranime les espoirs d'une communauté bien plus vaste. En effet, les juges n'ont aucun intérêt à éloigner des sujets dont la conduite politique ne soulève aucun doute et dont l'activité contribue très souvent au développement économique du Royaume ou au fonctionnement de son armée et de son administration. Bientôt les échappatoires offertes par les juges de Castel Capuano dans l'intérêt de l'Etat rendent pratiquement ineffectif l'ordre du roi : on exempte de l'obligation de quitter le territoire napolitain ceux qu'y résident depuis plus de dix ans, les propriétaires de biens immobiliers, ceux qui ont conclu un mariage avec un autochtone et même... tous ceux qui peuvent présenter des lettres de recommandation de napolitains « illustres » qui puissent garantir sur leur fidélité au trône et sur leur volonté de ne pas retourner en France.

Pratiquement, à la fin sont expulsés seulement ceux qui sont irrémédiablement compromis avec la République française (c'est-à-dire fonctionnaires de l'ambassade et des consulats) ou, mais apparemment à ce stade il s'agit d'une condition purement virtuelle, ceux dont on soupçonne une affiliation aux *clubs* de la mère patrie ou du moins une sympathie pour le processus révolutionnaire. De plus, le décret du 1<sup>er</sup> septembre ne spécifie pas qui sont les français à expulser : cela veut dire que tous les individus dont la situation est trop modeste pour rentrer dans les listes de l'ambassade (la *Nation* qui jouit de la protection diplomatique est constituée uniquement par les nantis) échappent complètement à la loupe de la *Giunta*. Le système juridique napolitain n'a pas les instruments pour déterminer la « nationalité » d'un étranger et suivre les variations de la législation française de la période serait pratiquement impossible, d'autant plus que les représentants même de la République (paradoxalement les seuls à être sûrement destinés à quitter le territoire) ne veulent et ne peuvent pas collaborer, étant eux mêmes ignorants de la présence de tant de « compatriotes »

---

<sup>189</sup> M. ROVINELLO, *Cittadini senza nazione, migranti francesi a Napoli (1793 – 1860)*, Firenze, Le Monnier, 2009, p. 209.

dans le Royaume. Finalement, le français expulsé est seulement celui dont la nationalité est « un synonyme imparfait de républicanisme ou seulement de faveur envers la monarchie constitutionnelle<sup>190</sup> ». C'est ainsi que le 8 septembre 1793 l'ambassadeur Mackau doit s'embarquer dans le port de Naples, accompagné de 68 concitoyens, hommes et femmes, qui sont les seuls frappés par le décret d'expulsion<sup>191</sup>.

Sur le plan diplomatique, l'ambassade napolitaine à Paris n'est pas la destination la plus convoitée parmi les agents bourbonniens, étant une destination assez difficile et, paradoxalement, périphérique, bien avant l'hostilité causée par la Révolution. Malgré les rapports entre Marie Caroline et Marie Antoinette, en fait, les relations entre les deux pays ressentent encore de la froideur due au choix de Tanucci de tenir Naples hors du pacte de famille en 1761<sup>192</sup>. Après 1785, naturellement, la nouvelle collocation internationale du royaume méridional voulue par la reine et le rapprochement de l'Autriche et de l'Angleterre ne peuvent être vus avec faveur par le cabinet parisien qui, naturellement, donne à ses agents l'ordre de favoriser, autant que possible, les secteurs de la cour napolitaine favorables au parti espagnol, donc destinées à être complètement défaites après la chute de Tanucci. Même la permanence, en tant qu'ambassadeur, de Domenico Caracciolo dans la capitale transalpine<sup>193</sup> de 1771 à 1781 n'arrive pas à améliorer les rapports ; si l'agent diplomatique se lie d'étroite amitié avec Necker, Holbach et Helvétius et devient l'un des protagonistes de la vie mondaine des salons pendant la décennie, ce succès reste confiné aux relations interpersonnelles et, d'ailleurs, l'ambassadeur lui-même ne semble pas intéressé à mettre son charisme au service des rapports entre les deux monarchies<sup>194</sup>. En ce qui concerne le trône napolitain, de plus, toute volonté de rétablissement de relations cordiales semble invraisemblable, si l'on considère le fait que, depuis 1786 un certain chevalier de Bressac est envoyé auprès de la légation napolitaine par ordre de la reine et du ministre Acton avec la tâche spécifique de faire échouer n'importe quelle tentative de conciliation entre Naples et l'Espagne que la cour de Versailles pourrait tenter<sup>195</sup>.

---

<sup>190</sup> M. ROVINELLO, *Cittadini senza nazione...*, *op. cit.*, p. 213, « impropriamente sinonimo di idee repubblicane o anche solo monarchico-costituzionali ».

<sup>191</sup> L. CONFORTI, *Napoli dal 1789 al 1796*, Napoli, E. Anfossi, 1887, p. 153.

<sup>192</sup> A. SIMIONI, *Le origini del Risorgimento...* *op. cit.*, p. 334.

<sup>193</sup> Cet adjectif d'or en avant sera entendu du point de vue des Napolitains : il indiquera donc les Français.

<sup>194</sup> A. SCIBILIA, « Caracciolo, Domenico » (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 19 (1976).

<sup>195</sup> M. DE BOMBELLES, *Journal*, T. 2 (1784 – 1789), Genève, Librairie Droz, 1982, p. 129. Marie-François de Bressac, aventurier français arrivé à Naples en conditions économiques difficiles avant 1780, arrive à se faire accepter dans le « corps des cadets » de Ferdinand IV grâce à la protection de l'ambassadeur de son pays, le baron de Breteuil, auprès duquel l'auteur même dit avoir intercédé en faveur du compatriote en difficulté. Depuis, « à force d'adresse, de souplesse, de ménage, d'insolence et de constance » il est bientôt chargé d'espionner les Français qui travaillent à

En 1789 Tommaso Di Somma, marquis de Circello est ambassadeur, parvenu à telle charge beaucoup plus grâce à son amitié avec le roi que pour ses compétences diplomatiques. Face au changement rapide auquel il assiste, les informations qu'il envoie à ses souverains sont très précises mais pas forcément lucides dans l'analyse, pour laquelle il n'a ni les instruments ni les compétences : la Révolution est décrite comme une intrigue courtisane du duc d'Orléans, auquel il voue une haine personnelle destinée à durer pendant toute sa vie. Circello refuse de représenter son roi auprès du gouvernement révolutionnaire, mais il reste tout de même à Paris « dans l'espoir d'être utile à la famille royale », il quitte la capitale seulement en 1790 pour se rendre à Vienne en occasion du couronnement impérial et du double mariage austro-napolitain. Naturellement, il ne retourne pas dans son ambassade, étant donné que les évolutions de la situation internationale rendent désormais son œuvre complètement inutile, mais il garde officiellement le titre d'ambassadeur à Paris jusqu'à la rupture officielle des relations en 1793<sup>196</sup>.

L'ambassadeur, de toute façon, n'est pas la seule source de rapports et d'information pour la cour de Naples : des locaux mêmes de l'ambassade du moins deux autres sujets envoient dans la mère patrie deux narrations complètement différentes de ce qui est en train de se passer à Paris, l'une terrorisée, l'autre enthousiaste. Cette dichotomie de l'information ne peut que confirmer Marie Caroline que d'un côté de la nature diabolique de la Révolution (et du destin marqué de sa sœur), de l'autre du danger concret de diffusion de ces idées terribles parmi la partie plus exaltée de ses sujets et donc de la nécessité de prévenir et réprimer avec n'importe quel moyen.

L'agent diplomatique Lorenzo Leprini correspond directement avec Acton, auquel il décrit minutieusement la première phase de la Révolution. Dès le début effrayé par le spectacle auquel il assiste, Leprini est le premier à parler, à Naples, d'une « cabale » des « jacobins » pour s'emparer du pouvoir à détriment des autorités depuis toujours légitimes. Il est très attentif aux travaux des Etats généraux, puis de la Constituante, beaucoup moins à l'activité des clubs, étant donné qu'il semble ne pas percevoir les différentes positions à l'intérieur de l'échiquier révolutionnaire en traitant tous indistinctement, dans ses rapports, de « jacobins »<sup>197</sup>.

Bien plus complexe, et inquiétant, le parcours d'un autre employé de l'ambassade napolitaine : Luigi Pio arrive à Paris en 1781 et, après le départ de l'ambassadeur Caracciolo à la fin de la même année, il est chargé de gérer la correspondance officielle où il relate de l'isolement progressif de la

---

l'ambassade et au consulat, il devient ensuite lieutenant-colonel et enfin agent diplomatique à Paris. Ici, il jouit de la complète confiance de la reine et du ministre, tant qu'il peut souvent dépasser l'autorité de l'ambassadeur. Il quitte la France en 1790, après avoir publié des nombreux pamphlets violemment contre-révolutionnaires.

<sup>196</sup> V. SPERBER, « Di Somma, Tommaso », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 40 (1991).

<sup>197</sup> L. CONFORTI, *Napoli dal 1789 al 1796*, *op. cit.*, p. 93.

cour et des espoirs du pays pour l'action de Necker. Le commencement de la Révolution cause en lui un enthousiasme croissant de jour en jour et, dans ses rapports, l'aspect technique cède rapidement à la propagande ; il décrit minutieusement la convocation des Etats Généraux, mais cache tout ce qui pourrait nuire à l'image du Tiers-état (détails que, au contraire, Circello et Leprini ne font que souligner et agrandir). Il cherche même à changer la position de la cour de Naples vis-à-vis du nouveau gouvernement français, mais ses tentatives s'avèrent maladroites et ne font qu'exaspérer l'hostilité d'Acton et de la reine<sup>198</sup>. Probablement affilié à la franc-maçonnerie, il représente à la perfection le prototype d'employé public napolitain, d'origine bourgeoise, cultivé et cosmopolite, qui après l'enthousiasme des décennies précédentes est déçu par le règne de Marie Caroline : « Spirito agile, amante di nuove cognizioni, rivoluzionario per abito mentale e per coltura, legato ad una corte che non rispondeva più a quella forma ideale che egli aveva sognato, oppresso dalle miserie materiali della sua vita, Luigi Pio vedeva la luce solo negli avvenimenti che precipitavano sotto i suoi occhi <sup>199</sup> ».

Ses récits des évènements de 1789 montrent une distance grandissante par rapport à son pays d'origine et le choix, chaque jour plus fort, de la France comme patrie d'élection ; finalement en 1790, Pio donne sa démission en concomitance avec le départ de Circello et l'ambassade reste confiée uniquement à Leprini.

L'interruption du rapport professionnel, ne signifie pas pour autant que l'ambassade peut se désintéresser de l'activité de Pio à Paris car maintenant ce dernier peut déployer au grand jour son activité de partisan du nouvel ordre et passe, en ce qui concerne la diplomatie bourbonnienne, de la catégorie d'employé insubordonné à celle de ressortissant dangereux, dont il faut maintenant surveiller soigneusement les mouvements et empêcher tout retour dans la mère patrie et tout contact avec les novateurs napolitain.

De plus, depuis 1789 il fréquente un autre sujet napolitain arrivé en circonstances peu claires dans la capitale française : il s'agit de Carmelo Guerra, ancien secrétaire du prince de Marsico, ambassadeur à Turin pour la cour bourbonnienne. Abbé défroqué et membre de la franc-maçonnerie, il est probablement affecté par des troubles mentaux qui lui provoquent une manie de persécution et il se croit suivi (et même blessé) par ses ennemis. Il arrive en France après presque une décennie

---

<sup>198</sup> A. CUTOLO, « Da diplomatico a giacobino, vita di Luigi Pio attraverso il suo carteggio inedito », *Rassegna Storica del Risorgimento*, 1935, Vol. XIX, p. 396 – 413. Déjà en occasion de la naissance du dauphin, Pio envoie à Naples des pamphlets exprimant des doutes sur la paternité de l'enfant et donc... sur la moralité de la sœur de la reine qu'il doit servir.

<sup>199</sup> A. CUTOLO, « Da diplomatico a giacobino... », *op. cit.*, p. 403. Les conditions économiques de Pio, de plus, empirées par les dépenses non négligeables que la vie à Paris demande pour maintenir « il decoro che altrove potrebbe parer lusso ma che qui è indispensabile », ne contribuent certes à améliorer ses sentiments envers la cour, à laquelle il est forcé d'adresser de temps en temps des supplications humiliantes pour demander des subsides supplémentaires.

d'aventures entre Naples et Turin et la cour napolitaine demande son arrestation aux autorités françaises qui, toutefois, en novembre 1789 ne sont pas à même d'obtempérer à une telle demande<sup>200</sup>.

Bien que l'ambassade cherche à convaincre Guerra de rentrer dans sa patrie (où, évidemment, la police d'Acton l'attend avec impatience) en exploitant son état de forte détresse économique, l'ancien abbé refuse avec des prétextes, et même fait disparaître ses traces, tandis qu'il imprime probablement des pamphlets contre la cour des Bourbons<sup>201</sup>. Avec Pio, de plus, il est de plus en plus inséré dans les milieux de la politique révolutionnaire; le 19 juin 1790 les deux prennent part au cortège de 36 étrangers qu'Anacharsis Cloots conduit, au nom de « l'ambassade du genre humain », à l'Assemblée Nationale pour demander la libération de tous les « tyrans couronnés ».

Peu après, Luigi Pio, qui a renoncé à son titre de « chevalier » pour celui de « citoyen », est expulsé du « cercle du Palays Royal » à cause de ses contacts avec les jacobins ; il connaît Danton, Marat et surtout Robespierre, dont il devient ami et collaborateur dans la campagne contre la guerre de 1791<sup>202</sup>.

Quelques mois avant de partir, en outre, le marquis de Circello avait écrit avec préoccupation à Naples de la création à Paris du *Club de propaganda libertate*, véritable congrégation d'agents ayant pour but de diffuser dans le reste du continent les idéaux de la Révolution et créer des foyers

---

<sup>200</sup> A. SIMIONI, *Le origini del Risorgimento... op. cit.*, p. 355. Bien que paranoïaque, Guerra avait donné preuve d'intelligence pendant sa période de collaboration avec l'ambassadeur à Turin, en exprimant son admiration pour le programme réformiste de la couronne et son aversion pour l'Espagne. Acton en avait fait probablement un espion chargé de surveiller le corps diplomatique dans le Royaume de Sardaigne. Après une violente querelle avec le prince de Marsico, il revient à Naples où il est arrêté et, de Castel Nuovo, il exprime sa vision démocratique et presque anarchiste... dans une lettre adressée à Acton. En novembre 1789, convaincu d'être suivi et blessé par « un spadassin napolitain, serviteur du prince de Marsico », il se réfugie à Marseille et, de là, à Paris.

<sup>201</sup> *Ibid.*, p. 363. Après juin 1790, la cour napolitaine reçoit la nouvelle que Guerra est en train de partir en tant que « agente democratizzatore », il voudrait rentrer en Italie mais, recherché dans tous les pays d'Europe, il est arrêté à Vienne et envoyé d'abord à Florence et enfin à Naples. Renfermé dans le Château de Sant'Elmo, il devient complètement fou avant d'être libéré par la République en 1799. Malgré son état mental, il sera à nouveau proscrit par la Giunta di Stato après la reconquête bourbonnienne.

<sup>202</sup> A. CUTOLO, « Da diplomatico a giacobino... », *op. cit.*, p. 409. De plus en plus impliqué dans la polémique interne au front révolutionnaire, il s'oppose farouchement à Lebrun (qu'il accuse de traiter secrètement avec les puissances ennemies) et à Danton et cherche, pour cela, la protection de Marat et, après le meurtre de ce dernier, des hébertistes. Employé au bureau des émigrés, il est arrêté avec les hébertistes, mais arrive à éviter le tribunal et reste en prison jusqu'après thermidor, quand il se dit « persécuté par le dictateur Robespierre » (p. 409). Ce comportement opportuniste lui vaut la libération mais, à la différence de la majorité des napolitains, il ne rentre pas en Italie en 1799 ni en 1806, il restant en France jusqu'à sa mort en 1819.

d'insurrection dans les monarchies étrangères<sup>203</sup>. Il conseille, s'il y en avait besoin, à ses souverains de récompenser les agents de l'organisation éventuellement capturés à Naples avec « la cattedra del mercato », macabre allusion à l'endroit de la capitale méridionale traditionnellement destiné aux exécutions publiques<sup>204</sup>.

---

<sup>203</sup> De ce club, vrai ou supposé et évidemment inspiré, par contraste, à la congrégation *De propaganda fide* de l'église, on trouve trace dans les correspondances de plusieurs agents diplomatiques des cours européennes entre 1790 et 1791. Par exemple, C. TENTORI, *Raccolta cronologico-ragionata di documenti inediti che formano la storia diplomatica della rivoluzione e caduta della Repubblica di Venezia, corredata da critiche osservazioni*, Augusta, 1799, Vol. 1, p. 31 dans une reproduction intégrale du rapport de l'ambassadeur Antonio Cappello au sénat vénitien du 7 septembre 1790, parle d'un club formé par tous les membres principaux de l'assemblée nationale, ayant pour but de « far gustare per mezzo di emissari e di libri agli altri Popoli le massime qui stabilite d'insurrezione, indipendenza, eguaglianza e riforma generale ».

<sup>204</sup> A. SIMIONI, *Le origini del Risorgimento... op. cit*, p. 374. La condamnation à mort : les exécutions à Naples ont lieu, généralement, dans la Place du Marché.



## 2) L'ambassade française de Naples, ou comment gérer la diplomatie du diable.

Si la délégation diplomatique de Ferdinand IV constitue pour la cour napolitaine une source d'inquiétude pour les nouvelles épouvantables qu'elle envoie, la présence d'une ambassade et de trois consulats français dans le Royaume sont, dans les salles du palais royal, source de véritable terreur. Dès le début de la Révolution, Acton et Marie Caroline partent du principe que le corps diplomatique transalpin est le point de départ de la contagion révolutionnaire : une double action d'étroite surveillance et d'hostilité mal cachée est mise en place et la présence même d'un ambassadeur français est toléré seulement quand les rapports de force internationaux l'imposent.

De concert avec l'église, le bas peuple de Naples est l'objet d'une propagande anti-française constante, de façon similaire à ce qui s'était passé contre la franc-maçonnerie, et en quelques occasions l'hostilité manifeste risque de se transformer en menace et violence ouverte, tant que la police napolitaine doit intervenir pour garantir la sécurité de diplomates et citoyens. Les Français perdent ainsi le « privilège » d'un meilleur accueil de la part du peuple napolitain dont ils avaient joui jusqu'alors par rapport aux ressortissants d'autres nations, plus distants des indigènes pour la langue et la foi religieuse<sup>205</sup>.

Bien avant l'expulsion de 1793, la cour n'épargne aucun moyen pour démontrer son hostilité au représentant de l'Etat révolutionnaire, sauf quand la peur ou le comportement des autres Etats ne la forcent à agir autrement. Sur le fond d'une méfiance et d'une inimitié constantes, l'évolution des rapports entre les grandes puissances européennes se répercute automatiquement sur la scène napolitaine : la politique étrangère menée par Marie Caroline est une sorte de version extrémiste de celle, jugée trop accommodante et modérée, de l'Autriche dont, toutefois, la faible monarchie méridionale n'a ni l'autorité ni l'autonomie. Dès le début, le cabinet de la reine accueille toute sorte d'émissaires des *émigrés* qui, depuis Coblenz, rêvent une reconquête absolutiste, pour laquelle demandent des financements à tous les trônes du continent. Naples est aussi parmi les Etats italiens qui répondent à l'appel, lancé à la fin de 1791 par le roi de Sardaigne, pour une « ligue italique » ayant pour but d'endiguer la menace révolutionnaire tant militairement que sur le plan de la répression interne. Cette première initiative, de toute façon, n'a pas de futur à cause du refus vénitien de participer et, paradoxalement, du manque de décision de Marie Caroline, trop timide au moment d'une action internationale détachée du cadre de la politique de l'empire.

L'ambassade française est tenue, depuis 1785, par Louis Marie Anne de Talleyrand-Périgord qui, constatée dès le début l'impossibilité de sa mission initiale (contraster l'influence d'Acton, de l'ambassadeur britannique Sir William Hamilton et de sa femme Emma sur l'esprit de la Reine),

---

<sup>205</sup> M. ROVINELLO, *Cittadini senza nazione, op. cit.*, p. 105.

retrouve l'accord avec les souverains de Naples lors de la nouvelle de la Révolution, quand il se démontre absolument contraire à représenter le nouveau cursus auprès d'une monarchie et, après la fin de son mandat, il choisit de ne pas retourner dans son pays d'origine et de continuer à habiter à Naples<sup>206</sup>. Rien ne peut s'opposer au progressif mais rapide éloignement diplomatique commencé quand la nouvelle de la fuite et de l'arrestation de Varennes arrive à Naples. La rupture définitive se consomme après le 13 août 1791 quand, en suivant la décision de la cour de Vienne, Naples décide de ne plus reconnaître les ambassadeurs français jusqu'à la fin de la détention de la famille royale. Même dans ce cas, de toute façon, la cour des Bourbons n'a pas le courage de prendre une position internationale tellement définie, qui aurait forcé la France à répondre à un acte tel, mais elle s'attaque, pour obtenir le même effet, à un prétexte de forme : le roi de France ne peut pas, pour des raisons évidentes, signer les lettres de rappel du vieux Talleyrand donc, ne considérant pas terminé son mandat, la cour refuse de reconnaître le titre d'ambassadeur à François Cacault, ancien secrétaire d'ambassade qui, maintenant, doit représenter Paris avec le grade de chargé d'affaires. Dans une pareille situation de « silence diplomatique », la cour napolitaine redouble ses efforts pour nuire à la France en sabotant les rapports avec les autres puissances, ce qui porte à l'affrontement direct entre les deux pays, bien au-delà de l'action souterraine que Marie Caroline aurait envisagé. La première tentative française d'interrompre cet état de choses est du 20 avril 1792, quand le ministre des Affaires Etrangères Dumouriez nomme Armand de Mackau ambassadeur auprès de Ferdinand IV et semble, dans un premier temps, produire quelques effets car il est reçu à la cour et ses lettres de créance acceptées, bien que *obtorto collo*, par Marie Caroline, qui frémit à l'idée d'être forcée au dialogue avec l'état révolutionnaire<sup>207</sup>. Cette situation, toutefois, ne dure que jusqu'au 24 août suivant, quand la nouvelle de l'invasion des Tuileries et de la captivité de Louis XVI et de Marie Antoinette arrive à Naples. Toutes les relations avec l'ambassadeur français sont, naturellement, interrompues à l'instant mais, malgré les menaces quasi-explicites de la police, Mackau décide de ne pas quitter la capitale méridionale en attente de jours meilleurs<sup>208</sup>. Le cabinet français, toutefois, n'est pas dans les conditions, dans les journées convulsives du mois d'août 1792, de réagir à cette énième épreuve d'hostilité manifeste, mais les évènements des mois qui suivent précipitent la situation.

---

<sup>206</sup> A. SIMIONI, *Le origini del Risorgimento...*, *op. cit.*, p. 392.

<sup>207</sup> L. CONFORTI, *Napoli dal 1789 al 1796*, *op. cit.*, p. 105.

<sup>208</sup> L. CONFORTI, *Napoli dal 1789 al 1796*, *op. cit.*, p. 107. Il reste à Naples avec son secrétaire de délégation, Hugo de Bassville, qui quelque mois après passe à Rome où il est tué par un attroupement populaire le 13 janvier 1793. Selon Conforti les rapports entre Mackau et Bassville seraient, en réalité, assez tendus, étant donnée la volonté du premier de placer l'un de ses familiers dans le rôle de secrétaire de légation à Naples. D'où les demandes toujours plus insistantes de Bassville à Lebrun, son protecteur et successeur de Dumouriez au Ministère des Affaires Etrangères, pour une place à Florence ou Venise.

Le véritable *casus belli* entre Naples et Paris est un épisode qui se déroule à Istanbul, où l'ambassadeur napolitain Costantino Ludolf, de concert avec ses homologues russe, prussien et autrichien, exerce toutes les pressions possibles sur le Divan pour que le représentant français, Huguet de Sémonville (déjà bien connu pour ses opinions révolutionnaires et pour son action de propagande en Italie depuis son séjour à Gênes), ne soit pas accepté dans la capitale ottomane. En effet l'initiative a du succès, mais Ludolf dévoile toute l'affaire dans une correspondance avec le comte de Choiseul, qui le répète dans ses lettres au comte d'Artois. Ces dernières sont surprises par les troupes françaises après la bataille de Valmy le soir du 20 septembre et envoyées par Kellermann à la Convention. Cette dernière, après avoir proscrit Choiseul, demande à la République de venger l'affront subi par la diplomatie nationale en intimidant l'adversaire plus proche et moins redoutable, Ferdinand IV de Bourbon<sup>209</sup>.

La somme de ces deux affronts ne peut plus être ignorée par le gouvernement français qui dans l'automne 1792, vue l'impossibilité matérielle de continuer à croire à la non hostilité de Marie Caroline, décide d'envoyer une expédition punitive pour menacer directement la capitale bourbonnienne et faire revenir ce pays à de meilleures dispositions.

Le 16 décembre, la capitale bourbonnienne est parcourue par la nouvelle qu'une escadre de treize navires français s'approche au port<sup>210</sup>. En effet, avec les bateaux français disposés en ordre de bataille dans le golfe et les bouches canons « casuellement » orientées vers les fenêtres du palais royal, presque toute la fureur anti-révolutionnaire de la cour napolitaine semble s'évanouir car, évidemment, le royaume méridional n'est pas prêt à un affrontement solitaire avec la République. De plus, la farouche propagande que le trône et l'autel n'ont jamais cessé de faire tomber sur le peuple, peut maintenant s'avérer dangereuse : l'ordre d'Acton à la police est d'empêcher au bas peuple d'adresser aux Français en train de descendre à terre « la minima disattenzione, né in parole né in fatti o si cerchi di muover briga sotto qualsivoglia pretesto<sup>211</sup> ».

L'officier débarqué à Santa Lucia, en effet, arrive sans problèmes au palais royal où il expose les demandes de l'amiral Latouche – Tréville : reconnaissance immédiate de Mackau (qui se trouve encore à Naples), démission de l'ambassadeur bourbonnien à Constantinople en signe de réparation pour ses machinations contre Sémonville et ouverture des ports de l'Italie méridionale aux unités de la marine française. En cas de refus, il menace de bombarder la capitale.

Sur le plan du simple rapport de force, Naples pourrait aisément avoir raison de la petite escadre française : le port a été fortifié depuis quelques années justement en vue d'une confrontation avec la

---

<sup>209</sup> A. SIMIONI, *Le origini del Risorgimento... op. cit.*, p. 459.

<sup>210</sup> Sur toute la période de la permanence de Latouche-Tréville voir N. NICOLINI, *La spedizione punitiva del Latouche-Tréville ed altri saggi sulla vita politica napoletana alla fine del secolo XVIII*, Firenze, Le Monnier, 1939.

<sup>211</sup> L. CONFORTI, *Napoli dal 1789 al 1796, op. cit.*, p. 109.

marine révolutionnaire, les forces napolitaines (avec le nouveau vaisseau-amiral *Sannita*, lancé en août 1793) sont dans la rade et prêtes à la défense et, en cas de danger, il y a la possibilité de déplacer rapidement la cour à Caserte en rendant inutile toute menace venant de la mer et, surtout, les attaquants ignorent complètement les dispositions d'esprit du peuple napolitain, bien décidé à résister à un attaque qu'on lui a appris depuis des années à craindre.

Nonobstant cela, dans le conseil d'Etat réuni immédiatement après le départ du messenger français, c'est justement Marie Caroline, évidemment secondée par Acton, qui pousse à l'acceptation sans discussion des prétentions françaises. L'avis du « reggente de la Vicaria » Luigi de Medici, qui fait remarquer la position d'avantage militaire des Napolitains, est mis tout de suite en minorité : n'ayant aucune confiance dans les Napolitains, qu'ils soient militaires ou gens du peuple, la seule obsession du couple royal est de voir partir les navires arborant le drapeau tricolore le plus tôt possible<sup>212</sup>. La peur du fléau qu'ils pouvaient porter au sein de la capitale même du royaume est plus forte que toute volonté d'hostilité et de vengeance. Chaque heure que la flotte française passe dans le port peut s'avérer décisive pour la « contagion révolutionnaire ».

Ce « sacrifice nécessaire », toutefois, est rendu complètement vain par la tempête que l'escadre de Latouche-Tréville rencontre devant Civitavecchia : les navires, gravement endommagés, sont forcés à rentrer dans le port de Naples pour des réparations. Le cauchemar de Marie Caroline et d'Acton devient vrai et les équipages républicains ont des semaines pour rentrer en contact avec les sujets de Ferdinand IV qui voudront les approcher.

---

<sup>212</sup> A. SIMIONI, *Le origini del Risorgimento... op. cit.*, p. 470. Selon N. NICOLINI, *Luigi de medici...*, *op. cit.*, *passim*, ce comportement sera utilisé contre le « reggente » lors de son imputation par les Giunte de 1795 et 1798 : son propos de résister aux Français sera interprété comme une tentative de provoquer la guerre pour entraîner une invasion.

### 3) Des conjurés sans conjuration : la naissance du mouvement patriotique napolitain.

Bien que la permanence des navires français sur les mûles napolitains soit généralement regardée comme le facteur qui a déterminé la transformation en sens décidément politique (et, ensuite, révolutionnaire) des formations indigènes, des groupes qui suivent les évolutions des vicissitudes françaises sont déjà présents dans la capitale et, en mesure assurément mineure, dans les provinces<sup>213</sup>. Il est naturel que certains éléments du mouvement de réforme qui avait caractérisé les décennies précédentes, déçus du nouveau cursus de la politique du trône, regardent avec intérêt l'évolution des événements parisiens et que des savants qui prennent part au débat culturel continental continuent leur contacts et débats avec leurs homologues des autres pays d'Europe.

Et pourtant, l'attitude de la monarchie envers la France et le brusque changement de sa politique intérieure pour *préserv*er les napolitains de la *contagion* font de ces actions, en soi innocentes, des crimes, souvent des *delitti di Stato*, en forçant l'élite cultivée du royaume au choix entre le silence et la continuation de sa routine intellectuelle, devenue maintenant une action politique et subversive. Dès 1789 les gazettes françaises sont interdites à Naples et un ordre royal de la même année rend illicite le fait même de porter en public des vêtements de tîpe étranger, avec l'intention évidente d'éliminer la francomanie qui caractérise les classes dominantes<sup>214</sup>.

Il est possible d'identifier du moins trois groupes distincts de personnes (bien que des contacts entre eux soient inévitables) qui défient, entre la fin de 1789 et la moitié de 1792, l'interdiction qui concerne la presse et, notamment, la lecture du *Moniteur*.

Le premier est, paradoxalement, très proche de la reine elle-même, il se réunit dans le salon de Carmela Filomarino della Rocca, duchesse de Sarno et mère de Luigi de' Medici, prince d'Ottajano, juriste cultivé et protagoniste d'une carrière très prometteuse dans l'administration de la monarchie et de Caterina, mariée au marquis de San Marco, l'une des dames plus intimes de Marie Caroline.

Le salon de la maison de' Medici, animé par le jeune prince d'Ottajano, est l'un des premiers, à Naples, à ouvrir ses portes à des savants d'origine roturière ; la fidélité à la monarchie des discours qu'on y prononce est hors discussion mais, comme tout bon centre de ralliement de la noblesse de la capitale, les jugements sur l'action du ministre Acton, regardé comme un parvenu étranger, venu acquérir du pouvoir et de l'influence à la cour à force d'intrigues et de subterfuges, sont beaucoup

---

<sup>213</sup> L. CONFORTI, *Napoli dal 1789 al 1796*, *op. cit.*, p. 99. « A Napoli erano già innamorati della Rivoluzione francese i colti, per i principî di fratellanza, libertà, umanità ». Il précise, toutefois, que ces individus détestent la violence et que tout changement est conçu uniquement comme réforme de la monarchie.

<sup>214</sup> N. NICOLINI, « La missione del Garat a Napoli ed i detenuti politici del 1797 – 1798 », extraito dall' *Archivio Storico per le Province Napoletane*, a. LVII, Napoli, Jovene, 1932.

moins tendres<sup>215</sup>. Madame de San Marco, d'ailleurs, cherche en première personne de contrer l'influence de l'Irlandais sur l'esprit de la reine par tous les moyens qui lui sont disponibles. Probablement l'opposition à Acton porte Medici à s'intéresser plus de près aux vicissitudes françaises mais, malgré l'admiration pour les nobles qui se rallient au tiers-état, il reste toujours anti-républicain et anti-démocratique, son modèle étant toujours plus la Grande Bretagne que la monarchie constitutionnelle française.

L'interdiction de la presse étrangère frappe directement l'activité du salon de Medici car, auparavant, la lecture des gazettes italiennes et européennes était une activité habituelle des réunions. Les nouvelles des papiers étrangers continuent pourtant à arriver, du moins sous forme de narration, dans le salon et le canal de transmission est justement l'un des savants non-nobles dont le jeune prince s'entoure et que, dans ce cas particulier, habite de façon stable le palais d'Ottajano.

Il s'agit de Annibale Giordano, jeune mathématicien lié à Luigi de Medici par des liens familiaux, qui a l'occasion de lire en première personne le *Moniteur* dans le salon, beaucoup plus modeste, d'Eleonora de Fonseca Pimentel, poétesse portugaise qui arrive à recevoir le papier grâce aux contacts qu'elle garde avec l'ambassade de son pays d'origine<sup>216</sup>.

Dans la maison de la femme de lettres lusitaine se retrouvent, avec Giordano, différents membres de la communauté de savants, historiens et juristes, tels que le prêtre Giuseppe Cestari, déjà pour la plupart réunis dans l'*Accademia di scienze e lettere* fondée en 1778, en première ligne dans la lutte « anti-curialiste » menée par la monarchie contre les prétentions de Rome en matière de tributs et de juridiction<sup>217</sup>. Il est important de souligner que ce type de rencontre, qui constitue le deuxième cénacle, après le salon d'Ottajano, peut être considéré comme subversif uniquement, mais c'est cela qui conte, du point de vue de la loi bourbonienne. Il s'agit sans doute d'un groupe de novateurs aux idées extraordinairement avancées et il se peut bien que certains d'entre eux fassent des lectures interdites mais rien ne laisse croire que leurs finalités collectives constituent un danger pour l'Etat.

---

<sup>215</sup> M. VANGA, « Medici, Luigi de' », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 73 (2009).

<sup>216</sup> G.FONSECA, « Giordano, Annibale, Giuseppe, Nicolò », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 55 (2001). Cette reconstruction de la transmission des articles d'un journal interdit dans le salon du juge de Medici est prise de la *Vita politica del Cavaliere d. L. de M.* de Antonio Capece Minutolo, prince de Canosa, adversaire politique de Luigi de' Medici tout au long de sa vie. L'hypothèse de ce canal de transmission de la presse interdite, bien que possiblement forgée pour démontrer le contact du juge avec les « jacobins » tel que Giordano, semble absolument vraisemblable pour l'époque précédente la visite de Latouche – Tréville et la reconnaissance de Mackau. Luigi de' Medici est le parrain de confirmation de Giordano et son protecteur quand, enfant prodige des mathématiques, il arrive à Naples d'abord pour se perfectionner sous la guide de Nicolò Fergola et ensuite pour enseigner dans l'académie militaire de la Nunziatella.

<sup>217</sup> M. A. TALLARICO, « Cestari (Cestaro), Giuseppe », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 24 (1980).

Bien au contraire, 1789 est certainement l'année des lois répressives contre la presse, les vêtements et les associations, mais aussi la dernière vague de sympathie de la classe savante pour l'action du trône. L'abolition unilatérale de l'hommage de la *Chinea* au pontife et la création de la colonie idéale de San Leucio réveillent encore l'enthousiasme des gens cultivés qui, au même temps, s'intéressent à ce qui est en train de se passer en France. L'activité des habitués du salon de Mme Fonseca en est la preuve : dans les mêmes jours où ils se réunissent pour lire le *Moniteur*, la portugaise, Cestari et Jerocades participent avec des sonnets à des *Componimenti poetici, per le leggi date alla nuova popolazione di Santo Leucio da Ferdinando IV re delle Sicilie*, pour célébrer la nouvelle législation donnée au « village idéal » que les Bourbons avaient créée autour de la production de soieries<sup>218</sup>.

Probablement autour de 1790, Giordano introduit dans le groupe de la maison Pimentel le chimiste Carlo Lauberg : d'abord rivaux pour la chaire de mécanique du collège de la Nunziatella, les deux se lient toujours plus étroitement, politiquement et scientifiquement, jusqu'à ouvrir, en mai 1792, un cabinet privé de médecine, mathématiques et chimie destiné à devenir le véritable centre d'agrégation de tous les sympathisants de la Révolution française dans les années suivants<sup>219</sup>.

Une reconstruction ponctuelle des vicissitudes et de l'évolution de ce foyer d'élaboration culturelle et politique s'avère extrêmement difficile car, évidemment, il n'est pas possible de compter sur des documents produits par le groupe même et une bonne partie des actes des procès qui en ont indagué la nature et les finalités a été détruite par ordre royal en 1803<sup>220</sup>. De plus, les formations et groupes

---

<sup>218</sup> C. CASSANI, « Fonseca Pimentel, Eleonora de », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 48 (1997).

<sup>219</sup> R. DE LORENZO, « Lauberg, Lambert, Carlo Giovanni », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 64 (2005). Le chimiste de Teano, arrivé dans la capitale pour enseigner à la Nunziatella, perd son poste en faveur du plus jeune et brillant Giordano, il postule ensuite pour la chaire de physique expérimentale et ensuite d'histoire naturelle à l'Université, toujours sans succès. Entre temps il se lie d'amitié et de solidarité scientifique avec l'ancien rival, qui en mathématiques a abandonné la méthode synthétique de son maître Fergola (à son tour élève de Giannone) en faveur de celle analytique, beaucoup plus populaire parmi les novateurs napolitains. Il est à remarquer, de toute façon, que les mathématiques ne sont pas la seule discipline où le débat scientifique calque les positions philosophiques et politiques : en physiologie, par exemple, la génération de Galanti reste fidèle au système traditionnel napolitain lié à l'utilité tandis que la nouvelle génération (représentée par le jeune Vincenzo Cuoco) préfère celui de Brown, cf. A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco, una vita politica*, Bari, Laterza, 1997, p. 10 ainsi que G. L. CHAPPEY, « Enjeux politiques et scientifiques de la diffusion des théories médicales de John Brown en Europe (vers 1780 – vers 1820) », in P. SERNA (dirigé par), *Républiques sœurs, le Directoire et la Révolution atlantique*, Rennes, PUR, 2009.

<sup>220</sup> Ferdinand IV ordonne la destruction des actes des procès de 1794 et 1795 (ainsi que les documents de la République napolitaine) après la paix de Florence dans la tentative de détruire la mémoire même des divisions qui ont ensanglanté le Royaume. Pendant les deux premières décennies du XX siècle, toutefois, Attilio Simioni trouve les deux volumes du *Notamento del fiscale Basilio Palmieri* parmi les papiers qui constituent le fond du marquis de Gallo dans les

qui marquent l'origine du mouvement patriotique à Naples sont, entre 1789 et décembre 1792 au centre d'une évolution tellement significative qu'il est possible d'indiquer cette période comme la véritable naissance du mouvement révolutionnaire mais il serait beaucoup plus difficile, voire impossible, de donner une date plus précise. Il n'est pas possible, en d'autres termes, de chercher à isoler un moment précis où s'effectue le passage de salon de discussion et d'information à groupe organisé avec des finalités politiques. Il s'agit, probablement, d'un processus graduel bien qu'accélééré par l'évolution du cadre politique général et, si du point de vue des autorités l'activité de ces individus se configure comme illégale et subversive dès le début, pour ceux qui en sont protagonistes c'est seulement à la fin de l'évolution qu'ils se considèrent irréversiblement et irrémédiablement ennemis du trône de Ferdinand IV. Il est aussi important de distinguer entre les positions théoriques des différents membres de ce milieu (parfois extrémistes même avant 1789, comme c'est probablement le cas de Lauberg et Cestari) et leur décision de traduire en actes politiques leurs idées, phénomène indéniablement lié à la Révolution française<sup>221</sup>.

Les facteurs externes de ce changement sont sans doute les nouvelles venant de France et l'attraction que la Révolution exerce sur les savants et les novateurs d'un côté, la politique de fermeture et de répression aveugle de la cour napolitaine de l'autre. La collaboration entre trône et savants, poursuivie jusqu'à 1785 environ, trouvait ses bases dans une substantielle hétérogénéité des fins : le premier y avait consenti pour un intérêt dynastique, les seconds pour un intérêt national ; quand ce lien s'interrompt, les réformistes se trouvent « quasi senza avvedersene, giacobini<sup>222</sup> ». Sans doute des idées « extrêmes » circulent à Naples pendant la saison d'alliance avec la monarchie et, à propos de l'abolition de la Chine, en 1788 l'abbé Cestari affirme que la souveraineté

---

archives napolitaines. Ensuite, Nicola Nicolini trouve, dans le fond « Archivio della Real Casa », toujours dans la grande archive parthénopéenne, le *Notamento fiscale dell'inquisizione di Stato, incominciata in marzo 1795, in cui si contiene la storia generale di tutti i fatti accaduti in Napoli e nella provincia di Lucerà dal 1792 sino al 1795*, sorte de chronique minutieuse des événements conspiratifs de la dernière décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle et les *Carichi dei rubricati della presente inquisizione di Stato*, qui contient les accusations dressées contre chacun d'entre eux ainsi que la liste des délateurs. Ces quatre grands registres constituent l'essentiel de la documentation sur laquelle est possible de fonder toute reconstruction de la géographie politique du mouvement patriotique napolitain jusqu'à 1795. Les publications et les études de Nicolini sont d'autant plus importants car le *Notamento* de Palmieri et les autres fonds en questions ont été détruit en 1943 à la suite d'événements liés à la deuxième guerre mondiale dans la région de Naples. Un ultérieur *Fatto fiscale per lo scoprimento della congiura de' giacobini accaduta a' 21 marzo del prossimo passato anno 1794, con le di loro confessioni e carichi*, rédigé par le juge Basilio Palmieri, est publié par Tommaso Pedio en 1976.

<sup>221</sup> N. NICOLINI, *Luigi de' Medici, ... op. cit.*, p. 13. Au moment de la fondation de l'académie de chimie dans le Vicolo dei Giganti, par exemple, donc encore en mai 1792, malgré les positions extrémistes de Lauberg et Giordano, les vœux concrets des participants sont encore pour une réforme de la monarchie.

<sup>222</sup> A. SIMIONI, *Le origini del Risorgimento... op. cit.*, p. 116.



appartient au peuple, mais c'est uniquement la Révolution et, encore plus directement, la réaction bourbonienne à donner une forme concrète à des principes abstraits<sup>223</sup>. La chronologie de l'évolution révolutionnaire du groupe napolitain, de toute façon, peut être reconstituée sur la succession des nouvelles qui, même avec beaucoup de difficultés, parvient à filtrer dans le royaume. La fuite de Varennes et la « suspension » du roi en juin 1791, la déclaration de guerre en avril et, encore plus, l'écho de la journée du 10 août 1792 doivent certainement enthousiasmer certains parmi les novateurs napolitains qui se réunissent pour écouter la lecture du *Moniteur* et dans ces mois un bon nombre d'entre eux commence à se dire, naturellement dans le secret plus absolu, républicain.

Un autre et dernier cénacle intellectuel qui, dans la période, s'intéresse aux événements français se réunit dans les locaux de l'université de Naples où des professeurs d'origine provinciale et appartenant à la génération précédente, tels que le pouillais Teodoro Monticelli et l'abruzzais Troiano Odazi, regardent avec sympathie la convocation des Etats généraux et l'évolution constitutionnelle de la monarchie.

Odazi, franc-maçon déjà avant 1751, économiste élève de Genovesi, avait été protagoniste de nombreuses pérégrinations en Italie où il avait établi des contacts scientifiques et personnelles avec des membres éminents de l'intellectualité tels que Cesare Beccaria. Rentré à Naples en 1781, il occupe la chaire d'économie et commerce à l'université, laissée vacante par son ancien maître en 1769. Dans ses écrits, il soutient les raisons de la liberté du commerce intérieur et extérieur en ligne avec les théories de Genovesi, Beccaria et Necker<sup>224</sup>. Teodoro Monticelli arrive à Naples en 1785 pour enseigner mathématiques et philosophie dans le collège de S. Pietro a Maiella et, ensuite, il substitue Francesco Conforti dans la chaire universitaire d'histoire et, à partir de 1791, on lui assigne (temporairement) celle d'éthique. Dans ce rôle, il connaît son collègue Odazi et, sous l'impulsion de ce dernier, il s'intéresse à l'économie, tant qu'en 1792 il publie un *Catechismo di agricoltura pratica e pastorizia* où, comme le titre l'indique, il fournit des préceptes de morale et de religion mais aussi des vœux pour la libéralisation du commerce et la réduction des impôts<sup>225</sup>.

Il est fort probable que la première tentative de création d'une *Società patriottica* à Naples vient de ce milieu et que Troiano Odazi ait essayé, sous des formes sans doute maçonniques vue son expérience trentenaire dans l'association, à réunir ses élèves et collègues qui voient dans la Révolution française la réalisation de la liberté économique qu'ils espèrent dans leurs publications

---

<sup>223</sup> *Ibid.* p. 234.

<sup>224</sup> A. RAO, « Odazi, Troiano », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 79 (2013).

<sup>225</sup> F. P. DE CEGLIA, « Monticelli, Teodoro », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 76 (2012).

et pendant les cours à l'université. Le fait que certaines sources indiquent ce groupe comme le premier-né du patriotisme parthénopéen indiquerait sa date de naissance vers la fin de 1791 ou, en tout cas, avant mai 1792, date de l'ouverture du cabinet de chimie de Lauberg et Giordano<sup>226</sup>.

Semble donc raisonnable l'hypothèse que, tout en tenant compte des difficultés objectives à s'informer dans le Naples de la fin de 1792, les profrançais de différentes nuances et positions se réunissent dans un petit nombre de centres d'agrégation et la participation à l'un plutôt qu'à l'autre est déterminée plus par les connaissances personnelles que par les préférences politiques. Il est certain que des contacts entre un groupe et l'autre ont lieu (il suffit de penser aux contacts académiques entre Odazi et Jerocades) dès le début et il est probable qu'une sorte de leadership, due à l'autorité académique et à l'ancienneté maçonnique, soit reconnue à des individus comme Odazi, Monticelli et, peut-être, le même Jerocades. La conscience du danger vis-à-vis de la police, en outre, pousse les fondateurs de l'académie chimique à nommer Luigi de' Medici (qui presque certainement ignore les vraies finalités et les positions politiques de l'activité) « associé honoraire et protecteur » de la même, pour se réfugier derrière un nom si puissant et influent.

La première préoccupation du groupe des novateurs est celle d'agrandir le nombre de sympathisants et, bien que la société ait désormais des finalités bien plus précises et explicitement politiques, la forme de la réception du néophyte ne peut qu'être une « ordinaire » affiliation maçonnique. Cela sert aussi pour unifier le groupe du cabinet de chimie avec celui de l'université (plus « ancien » dans la société initiatique). C'est ainsi qu'à un moment de 1792, Jerocades a un « confabulamento » avec Monticelli pour introduire, dans la « conversation » de Capodimonte, certains amis de l'académie de Vico dei Giganti pour les initier à la franc-maçonnerie<sup>227</sup>.

Ce que les sources appellent « conversazione di Capodimonte » n'est probablement rien d'autre que les réunions de la loge maçonnique qui se tiennent, de façon évidemment clandestine, dans la villa de campagne des frères Nicola, Giuseppe, Alessio et Margherita Fasulo, située sur une colline, à l'époque hors de la capitale, dans un lieu appelé Pirozzoli de Capodimonte<sup>228</sup>. Aux réunions qui s'y tiennent participent quelques ecclésiastiques, tels que Giambattista Riso, Ascanio Orsi, Giustino Battiloro, des nobles, tels que le marquis Battiloro (frère du précédent), des savants et des étudiants, tels que Lorenzo Forges, Francesco Conforti, Girolamo Vecchietta<sup>229</sup>, Carlo Laubergh, Annibale Giordano, Vincenzo de Filippis, Gabriele Manes, Vincenzo Bossi, Francesco Saverio Salfi,

---

<sup>226</sup> N. NICOLINI, « Teodoro Monticelli e la Società patriottica napoletana (1793 – 1794) », *Archivio Storico Pugliese*, VIII (1955), 1-4, p. 192 – 204, p. 192.

<sup>227</sup> N. NICOLINI, « Notizie di due ignorati notamenti dei Rei di Stato (1794) », *Rassegna Storica del Risorgimento*, 1930, XVI, p. 173 – 179, p. 175

<sup>228</sup> R. DE LORENZO, « Fasulo, Nicola », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 45 (1995).

<sup>229</sup> Appelé, dans d'autres sources, « Vecchietti ».

Giuseppe Abbamonte e Vincenzo Pastor, les frères Sabatini. Déjà les *Carichi dei rubricati della presente inquisizione di Stato*, rédigés en 1795, définissent cette société comme « un'unione non massonica ma giacobina », étant donné que « quelque formalité rituelle » est suffisante à l'initié du point de vue maçonnique, tandis que ce qui vraiment importe sont les « principes démocratiques » pour y être admis et pour être informé du but de la société : la destruction de la monarchie et le gouvernement populaire<sup>230</sup>.

La villa de Capodimonte, de toute façon, n'est assurément pas la seule à abriter une *conversazione* : la maison de Domenico Bisceglia voit les réunions du même Cestari avec Saverio Salfi, Giovanni Bianchi, Alberto Asti, Giuseppe Bitonto, Nicola Basti, Michele Garron, Eustachio Caruso, Annibale Giordano, Ignazio di Pietro, Angelo e Carlo Aragona<sup>231</sup>. Pendant ces rencontres, on parle de religion « de façon très libre », on loue la révolution des Français, l'on souhaite qu'ils maintiendront la promesse d'aider la républicanisation de toute l'Europe et on lit *La congiura de' Pazzi* de Alfieri. Encore une fois, Cestari, Salfi et Bianchi, habitués du salon de Eleonora Fonseca, portent les nouvelles du *Moniteur*.

Le *Notamento* précise que, une fois devenue trop nombreuse, la « conversazione » de la maison Bisceglia se divise pour former des différents cénacles dont un, formé par Ettore Carafa, Andrea Del Giudice, Vincenzo Pastor, Rocco Lentini, Feliciano Damiani, Annibale Giordano, Carlo Lauberg, Ignazio Ciaja Giovanni Bianchi et Cestari, se réunit dans la maison de Saverio Salfi dans le quartier de la Corsea<sup>232</sup>. Cela montre comme les patriotes napolitains se dotent déjà à ce stade de règles élémentaires de prudence, comme celle d'éviter des réunions pléthoriques, ce qui constitue le noyau originaire du *savoir faire clandestin* destiné à s'élargir dans les années suivantes.

Les noms de Cestari, Lauberg, Giordano et quelques autres se répètent d'une liste à l'autre et tout laisse supposer qu'ils ne soient pas membres d'une seule « conversazione » : ils lisent directement le *Moniteur* et il est facile d'imaginer que cela comporte aussi l'honneur (et le risque) de fréquenter plusieurs réunions et d'assurer les liens entre les cénacles. Rien, au contraire, laisse supposer que le maître de maison revête quelque rôle dirigeant par rapport aux autres.

Vu le manque de sources directes et les difficultés que les protagonistes mêmes éprouvent pour obtenir des informations sur les évolutions de la France révolutionnaire, toute tentative de « positionner » les formations napolitaines par rapport à la géographie politique de l'échiquier révolutionnaire qui, entre temps, est en train de se former dans la Grande Nation, ne peut que résulter du moins en partie arbitraire ; toutefois, en considérant la situation des patriotes napolitains

---

<sup>230</sup> N. NICOLINI, « Notizie di due ignorati notamenti... », *op. cit.*, p.

<sup>231</sup> N. NICOLINI, *La spedizione punitiva del Latouche-Tréville ed altri saggi sulla vita politica napoletana della fine del secolo XVIII*, Firenze, Le Monnier, 1939, p. 90.

<sup>232</sup> N. NICOLINI, *La spedizione punitiva del Latouche-Tréville...*, *op. cit.*, p. 92.

et leurs sources d'information primaires, constituées principalement par les organes officielles de l'Etat français, il est clair que le « parti » dominant à Paris détermine automatiquement l'hégémonie de la courante correspondante aux pieds du Vésuve. Il serait impensable, d'ailleurs, pour ceux qui voient la France comme moteur possible d'un changement dans leur pays, de sympathiser pour une branche de l'opposition, dont la montée au pouvoir et la substitution comme groupe dirigeant, ferait concentrer les forces de la Grande Nation sur la politique interne, en ralentissant sans doute l'expansion internationale du processus révolutionnaire<sup>233</sup>.

Ce n'est pas étonnant, donc, de voir qu'avant 1793, « i patrioti partenopei guardassero con entusiasmo al partito brissottino, esaltassero la giornata del 10 agosto 1792, che aveva posto il governo in mano agli *uomini di lettere*, leggessero soprattutto la *Chronique* di Condorcet e militassero dunque dalla parte della Gironda<sup>234</sup> ». Le panorama politique du patriotisme est, de toute façon, extrêmement vaste et varié, s'il est vrai que les lecteurs du *Moniteur* ont des rencontres clandestins et nocturnes dans le port de Naples avec les frères Serra di Cassano, le duc de Civitella et Giovanni Riario, membres de la noblesse qui rassurent les « chimistes » sur le fait qu'une insurrection contre la monarchie serait secondée par une partie de la noblesse<sup>235</sup>.

Dans les provinces, la situation est différente car les nouvelles venant de France s'insèrent dans un panorama caractérisé par un conflit latent sur la propriété de la terre parmi les *università* (communautés villageoises) d'un côté et les barons de l'autre. Si la couronne « réformatrice » avait eu tendance à favoriser les premières pendant les décennies précédentes, le changement d'après 1785 a interrompu ce processus en créant souvent des situations de tension. De plus, le climat d'excitation générale ravive les rivalités séculaires entre un village et l'autre.

C'est ainsi que, déjà en août 1791, les paysans de Odogna, dans les Abruzzes, partent à l'assaut de Castelgrielle, la communauté voisine, en disant avoir appris leurs droits en lisant les gazettes de France<sup>236</sup>. Un an plus tard, les habitants de Casacalenda, dans la Molise, sont exhortés par l'avocat Domenico de Gennaro et le prêtre Giulio Tozzi à ne plus payer les impôts. Ces propositions dégénèrent rapidement et les villageois se rendent protagonistes d'une tentative de subversion ouverte au cri de : « Ce volimo fa' tutti Francisi, e, se veneno persone che le manna lo Re, ne volimo fa' na tagliata de capo, pecche mo' hanno da veni li Francisi nuosti, e tutta la roba è

---

<sup>233</sup> Il est facile d'imaginer que, si jamais les républicains napolitains ont eu nouvelle du célèbre discours de Robespierre au club des Jacobins du 18 décembre 1791, ils ne doivent pas l'avoir accueilli avec enthousiasme car, dans leur situation, la venue des « missionnaires armés » de la Grande Nation constitue le seul espoir de faire bouger la situation dans le Royaume de Naples.

<sup>234</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco, una vita politica*, op. cit., p. 13.

<sup>235</sup> N. NICOLINI, *La spedizione punitiva del Latouche-Tréville...*, op. cit., p. 92

<sup>236</sup> A. SIMIONI, *Le origini del Risorgimento...* op. cit., p. 418.

comune<sup>237</sup>». Les nouvelles de la guerre de la France contre l'Autriche, déclarée le 20 avril 1792, ne font qu'aiguiser la peur des autorités et les espoirs de tous ceux qui, dans une forme quelconque, souhaitent un changement.

Dans cette situation du patriotisme napolitain, le premier événement qui fait évoluer l'organisation interne est assurément l'arrivée dans le port de l'escadre de Latouche – Tréville et le séjour, duré au total du 16 décembre 1792 au 29 janvier 1793, d'officiers et marins de la République dans la capitale des Bourbons. Si, dès l'arrivée de la flotte, les soins de la cour sont tous tendus à empêcher tout contact avec les populations locales et à hâter le départ des Français, même en leur concédant plus que ce qui leur est dû, le retour imprévu, le 23 décembre, des navires dans le port à cause des dégâts d'une tempête donne l'opportunité de multiplier les contacts des marins de la république avec tous ceux qui s'approchent de leur bord.

Une partie de l'historiographie des origines du « jacobinisme » napolitain, évidemment fondée sur les documents produits par l'apparat de répression et donc biaisées par les attentes et les peurs de ceux qui les ont rédigés, a vu l'action de l'amiral à la base de la transformation des loges maçonniques en clubs révolutionnaires et de leur lien avec les structures révolutionnaires françaises, notamment celles de la ville de Marseille<sup>238</sup>. Les deux affirmations, toutefois, sont à corriger car, si d'un côté les contacts entre officiers républicains et patriotes napolitains ont joué un rôle déterminant dans le développement du mouvement révolutionnaire, rien ne démontre que l'impulsion à la création de cellules subversives soit une initiative française. Sur la base des éléments précédemment traités, il semble beaucoup plus vraisemblable d'envisager une hypothèse de continuité selon laquelle les personnalités locales déjà non seulement intéressés mais favorables à la Révolution, ont profité des possibilités de contact pour demander des conseils, étant donné que le journal de bord du *Languedoc* ne fait jamais mention de l'associationnisme parthénopéen<sup>239</sup>.

En ce qui concerne les contacts et même l'affiliation des napolitains à un club marseillais, enfin, des études plus récentes ont montré qu'ils sont précédents à l'arrivée de l'escadre transalpine et la nouvelle affiliation révolutionnaire n'est rien d'autre que l'évolution d'une précédente affiliation maçonnique. C'est Antonio Jerocades qui, en 1784, choisit une loge de Marseille pour demander les brevets de fondation de ses loges en Calabre. De plus, il s'adresse à un groupe presque entièrement

---

<sup>237</sup> « On veut tous devenir Français, et si des gents arrivent, envoyés par le roi, on veut leur couper la tête, car bientôt vont arriver nos Français et tout va être mis en commun ». cit. in N. NICOLINI, « Notizie di due ignorati notamenti... », *op. cit.*, p. 175.

<sup>238</sup> Par exemple L. CONFORTI, *Napoli dal 1789 al 1796*, *op. cit.*, p. 114, parle d'une « disparition » des loges et d'une naissance *ex novo* des clubs en concomitance avec le séjour du *Languedoc* dans le port de Naples, tout en admettant les nombreuses coïncidences d'affiliés entre la première et la deuxième forme de sociabilité. Aussi A. SIMIONI, *Le origini del Risorgimento*, *op. cit.*, présente implicitement la naissance de l'associationnisme patriotique comme une conséquence de la visite.

<sup>239</sup> A. SIMIONI, *Le origini del Risorgimento... op. cit.*, p. 448.

composé de protestants, la *Saint Jean d'Ecosse du Contrat social* car, dans un exemple typique se superposition des réseaux, les liens marchands s'entrelacent avec les liens initiatiques. L'initiative de Jerocades, dictée à l'époque par la nécessité de se soustraire au Grande Oriente de Naples et pour créer une « rete di socialità a propria misura organizzata secondo la forma massonica », assume une importance encore majeure au moment où plusieurs francs-maçons réunis autour du prêtre calabrais s'intéressent aux vicissitudes révolutionnaires<sup>240</sup>.

Encore une fois, plus qu'une implantation de la part de Latouche – Tréville, la coïncidence de la ville de Marseille présentée comme siège des interlocuteurs transalpins, semble indiquer que des rapports préexistants des loges napolitaines aient évolué en sens révolutionnaire au fil de la transformation en sens politique du groupe napolitain.

Cela dit, avoir jeté la lumière sur les éléments de continuité dans la transformation des loges en clubs ne veut absolument pas nier l'importance du retour du *Languedoc* dans le port de la capitale et, comme les interrogatoires des procès des années suivantes démontrent, les protagonistes mêmes attribuent à cette visite un rôle capital dans le développement du républicanisme et cherchent continuellement la compagnie et les conseils des Français.

Déjà en occasion du premier débarquement le 16 décembre, des sujets napolitains qu'il n'est pas possible d'identifier avec précision, mais très facile d'imaginer le milieu de provenance, cherchent à exploiter la présence des militaires étrangers pour des finalités politiques : des mains anonymes, évidemment à l'insu de Latouche et de Mackau, distribuent à la population des tracts qui incitent à se révolter au cas où les Français, face au refus de la cour bourbonnienne, bombarderaient la ville<sup>241</sup>. Le choix même de distribuer des tracts à une population très largement analphabète, de toute façon, démontre comment cette tentative de propagande vient d'individus largement ignorants sur les conditions et l'état d'esprit des plèbes du Royaume. Au fait, la réponse des Napolitains à l'arrivée des navires républicains est opposée à celle que l'anonyme propagandiste se proposait. A Naples le débarquement à Santa Lucia du délégué de Latouche – Tréville qui si dirige vers le palais royal est ouvertement sifflé par les pêcheurs du quartier (contestation transformée, dans le journal de bord, en un éclat d'enthousiasme) et dans le village de Vietri, à cause d'un malentendu, on croit que les

---

<sup>240</sup> G. TOCCHINI, « Presenze protestanti nelle logge massoniche del Settecento. Una traccia », in G. CANTARUTTI, S. FERRARIS (édité par), *Illuminismo e protestantesimo, Actes du colloque international de Rovereto du 27 – 28 mars 2008*, Milano, Franco Angeli, 2010, p. 43 – 69, p. 66. Le fait même d'être au centre de ce rapport, devenu crucial avec la Révolution, renforce l'idée de Jerocades entre les « guides » originaires des révolutionnaires napolitains. Le lien avait été établi à travers les rapports commerciaux du beau-frère de Jerocades, depuis des décennies engagé dans l'exportation vers la ville phocéenne de produits calabrais.

<sup>241</sup> A. SIMIONI, *Le origini del Risorgimento... op. cit.*, p. 487.

Français préparent un débarquement armé et les cloches rallient les villageois enragés et décidés à repousser les envahisseurs<sup>242</sup>.

Les tentatives de fraternisation dans la capitale continuent malgré ces signes claires d'hostilité de la part de la population : dans la nuit de Noël 1792 (donc un seul jour après le retour des navires) des gens du peuple, probablement payés par les républicains, remplissent les môles du port avec des bonnets phrygiens avec la devise « *libertà o carestia* », les chiourmes rentrent en contact avec les gens du peuple, mais la familiarité est donnée plus par l'alcool que par la sympathie, tant que les Napolitains réagissent avec des insultes au cri *Vive la liberté* des Français<sup>243</sup>. Sur les auteurs « occultes » de ces tentatives de propagande de la cause française dans le bas peuple on peut faire plus que des conjectures puisque l'abbé Cestari, pendant une réunion dans la maison de Bisceglia, soutient que « pour mieux aider les Français » il est nécessaire, pour les patriotes, d'aller expliquer ce que la Révolution signifie aux gens du *Mercato*, et un certain Damiani, en rappelant le précédent de la révolte de Masaniello en 1647, cherche à proposer ce rôle de propagandiste et de lien entre savants et plèbe au *eletto del popolo*, représentant du peuple (nommé par le roi !) qu'avec les représentants des *sedili* de l'aristocratie constitué le conseil de la Città.

De toute autre nature, les contacts que les savants du groupe novateur napolitain (les noyaux de l'académie de chimie et de l'université sont, à ce point, *de facto* unifiés) avec les officiers et avec le même Latouche – Tréville : Cestari, Laubreg, Jerocades et les autres s'empressent à établir des contacts avec l'amiral en invitant lui et ses collaborateurs pour des repas et à assister à des démonstrations scientifiques à l'académie de Vico dei Giganti.

Le premier à inviter chez soi l'amiral transalpin et l'ambassadeur Mackau serait justement Cestari : pendant le dîner, auquel participent aussi Odazi, Monticelli et Ettore Carafa, l'on lit des passages de Machiavel, l'on met des bonnets phrygiens et l'on porte des toasts à la liberté<sup>244</sup>. Par la suite, d'autres rencontres s'ensuivent entre Latouche et son officier Boussard et les républicains autochtones de l'autre : au cours d'une « *conversazione* » dans la maison de Jerocades, en occasion d'un repas offert dans la maison des frères Labonia, pendant un dîner dans une taverne près du théâtre du Fondo, au cours de trois rencontres dans l'académie et autant de repas à bord du *Languedoc*, avec lesquelles les militaires français rendent les invitations des napolitains.

Le 12 janvier 1793, lors d'une des réceptions sur le vaisseau-amiral, donné significativement le jour même de l'anniversaire du roi Ferdinand IV, montent à bord Monticelli, De Riso, Mattei, Battiloro, Orsi, Jerocades, Salfi, Abbamonte, Vincenzo De Filippis, un chevalier de Malte que les sources n'arrivent pas à identifier, un baronnet anglais également inconnu, plusieurs officiers de l'artillerie

---

<sup>242</sup> A. GENOINO, *Studi e ricerche sul 1799*, Napoli, Guida, 1934, p. 17.

<sup>243</sup> A. SIMIONI, *Le origini del Risorgimento... op. cit.*, p. 490.

<sup>244</sup> N. NICOLINI, *La spedizione punitiva... op. cit.*, p. 93.

napolitaine, les frères Serra et Michele Garron<sup>245</sup>. Certains sont forcés de manger debout car il n'y a pas suffisamment de chaises à bord pour faire asseoir tout le monde<sup>246</sup>. Les Français offrent aux Napolitains des bonnets phrygiens, des cocardes et un petit livre contenant les textes, entre autres, du *Ça Ira* et de la *Marseillaise*, qu'un certain Francesco Rossi s'empresse à traduire en italien<sup>247</sup>.

Les deux premières rencontres dans l'académie de Vico dei Giganti sont effectivement dédiées à des expériences de laboratoire tandis que la dernière, pour assister à laquelle est admis un nombre beaucoup plus restreint de personnes, voit l'amiral Latouche prononcer un discours aux peuples de l'Italie et les pousser à imiter les Français<sup>248</sup>.

Une fois reconstituée, autant que possible dans une telle pénurie de documentation directe, la chronologie des contacts entre Napolitains et marins français, il est important de chercher à déduire le contenu (mis à part les chansons et les symboles) de la formation politique effectivement impartie à Lauberg et ses camarades. Certes, « Latouche pouvait donner des conseils, mais non pas organiser la révolution pour eux<sup>249</sup> » et, surtout, certains éléments sont absolument à tenir en compte en ce qui concerne la politique étrangère de la France révolutionnaire et les vicissitudes successives au départ de la flotte et au comportement de l'ambassadeur Mackau.

D'abord, il serait une erreur de partir du principe que l'action de l'amiral et de l'ambassadeur est toujours concorde, dans les moyens employés et dans les finalités poursuivies: aux yeux des Napolitains favorables à la Révolution, le premier apparaît comme un vrai républicain décidé à aider les autres peuples à émuler le français, le deuxième est vu comme trop condescendant envers la monarchie des Bourbons, peut être secrètement complice de cette dernière et, pour quelqu'un,

---

<sup>245</sup> M. D'Ayala a commencé une tradition selon laquelle Eleonora de Fonseca Pimentel et Domenico Cirillo seraient aussi parmi les napolitains qui montent sur le vaisseau français. Bien que la première soit assurément déjà en contact avec les cercles de républicains et leur fournit même le *Moniteur*, son nom n'apparaît jamais dans les documents de la police, bien informée dès le début sur tous ceux qui avaient participé à ces réceptions. En ce qui concerne le deuxième, la chose apparaît encore plus invraisemblable, étant donné qu'en 1793 il obtient la chaire de médecine à l'université, ce qui évidemment n'aurait jamais été permis à quelqu'un soupçonné d'un crime d'État.

<sup>246</sup> N. NICOLINI, *La spedizione punitiva...*, *op. cit.*, p. 93.

<sup>247</sup> N. NICOLINI, *Notizie di due ignorati notamenti...*, *op. cit.*, p. 34.

<sup>248</sup> Ettore Carafa, comte de Ruvo, bien que sympathisant de la cause révolutionnaire, membre de l'académie et ami de Lauberg et Giordano, n'est pas admis à cette séance en particulier car, évidemment, non considéré suffisamment engagé ou capable de maintenir le secret. Le même jeune noble, dans les jours précédents à l'arrivée de la flotte républicaine, avait cherché à se faire nommer député de la noblesse pour la milice urbaine. Il n'est pas clair, toutefois, s'il s'agit d'une tentative d'infiltration « jacobine » dans la garde armée de la capitale ou bien de simple ambition de la part du jeune comte. Sur ce dernier point, cf. A. Rao, « Guerra e politica nel «giacobinismo» napoletano », in A. RAO (édité par), *Esercito e società nell'Italia rivoluzionaria e napoleonica*, Napoli, Morano, 1990, (187 - 245), p. 199.

<sup>249</sup> N. NICOLINI, *Luigi de Medici...*, *op. cit.* p. 31. L'auteur attribue l'incapacité de ces premières formations d'organiser la subversion de façon autonome à « la classica incapacità napoletana alla disciplinata azione collettiva ».



« un véritable courtisan »<sup>250</sup>. La vérité est que, avec son rôle déjà reconnu par Ferdinand IV au moment du départ de Toulon de l'escadre française, Armand Mackau est appelé à gérer une expédition qui a désormais pour seul but celui de faire pression sur la cour de Naples et, éventuellement, saper la position du ministre à l'intérieur de la cour. L'amiral au contraire, bien que ses ordres excluent explicitement le recours à la force contre le Royaume de Naples, semble interpréter sa mission en sens extensif et prétend, avec une lettre fortement menaçante que Mackau arrive à faire modifier seulement au dernier moment, à prendre Acton en otage et le tenir prisonnier dans un port de France jusqu'au moment où Sémonville sera reconnu à Constantinople<sup>251</sup>. Le but de Mackau, à qui son expérience suggère de tenir en compte le pouvoir d'Acton sur la cour et ce qui de façon réaliste est possible obtenir, est celui de faire de la reconnaissance de la République française (*de facto* déjà obtenue avec la reconnaissance de son ambassadeur) non pas le point final, mais le point de départ de la négociation ouverte avec l'arrivée de l'escadre<sup>252</sup>. Pour cela, il sollicite la venue de l'escadre avec une lettre à Truguet à Gênes ; au contraire, à Naples il se présente comme le sauveur de la monarchie en faisant sembler, aux yeux de la cour, les intentions du cabinet parisien beaucoup plus belliqueuses de ce qu'elles sont en réalité, et l'acceptation de ses propositions comme le seul moyen pour éviter des maux majeurs<sup>253</sup>. Une fois l'escadre arrivée, de toute façon, il est important pour Mackau que la présence de cette dernière serve strictement aux besoins de la négociation entamée par lui, et non pas aux initiatives belliqueuses (et certainement moins en ligne avec les nécessités du gouvernement français et avec les ordres reçus) de Latouche. Pour cela, c'est lui, avec une délégation de *négociants* français établis à Naples et donc intéressés au maintien des relations, qui monte le premier à bord du *Languedoc* pour modérer les ardeurs du commandant<sup>254</sup>. Les contacts directs des Napolitains avec le marin jacobin leur montrent clairement

---

<sup>250</sup> L. CONFORTI, *Napoli dal 1789 al 1796*, *op. cit.*, p. 92. Une dénonciation contre Mackau est même rédigée par la « Società degli amici della libertà e dell'eguaglianza stante in Napoli » et confiée à Latouche – Tréville pour la faire parvenir à Paris.

<sup>251</sup> La version « menaçante » de la lettre de Latouche, contenant la phrase « dans une heure, Acton en notre pouvoir ou Naples détruite » est lue lors de l'une des visites de ce dernier à l'académie scientifique (probablement dans la même occasion du *discours* aux peuples d'Italie) et traduite par Lauberg. Il est naturel, dans ces termes, que l'amiral soit perçu comme plus favorable à la révolution par rapport à l'ambassadeur, « modéré » et « courtisan ».

<sup>252</sup> Cf. la thèse doctorale de V. MARTIN, *La diplomatie en Révolution: structures, agents, pratiques et reinseignements diplomatiques: le cas des agents français en Italie (1789 – 1796)*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Jean Clément Martin, Université de Paris 1 Panthéon – Sorbonne, 2011.

<sup>253</sup> N. NICOLINI, *La spedizione punitiva...*, *op. cit.*, p. 26.

<sup>254</sup> C'est la version « originelle » de la lettre au roi de Naples, c'est-à-dire celle rédigée par Latouche, à être présentée à la Convention et, ensuite, publiée sur le *Moniteur*. Cf. A. Ray, *Réimpression de l'ancien Moniteur : depuis la réunion des États-généraux jusqu'au Consulat (mai 1789-novembre 1799) avec des notes explicatives*, Paris, Au Bureau central, 1840, vol. 15, p. 83/84.

la différence de sa vision par rapport à celle de Mackau : ils ne peuvent pas s'apercevoir, toutefois, que c'est justement ce dernier qui exprime mieux la politique de la République et de l'hétérogénéité des fins qui, dès le début, caractérise leur action et celle de la France.

La République n'a, en décembre 1792, aucune intention d'ouvrir un front ultérieur dans la Méditerranée pour favoriser la chute du trône de Ferdinand IV, et elle se méfie même de l'aide « nébuleuse » des patriotes napolitains<sup>255</sup>. Dans la période qui va du départ définitif de l'escadre à l'expulsion de Mackau (en septembre suivant), donc, l'action du représentant français implique les patriotes napolitains uniquement quand cela sert les intérêts de Paris. Les Napolitains en sont parfaitement conscients, mais doivent s'adapter à cette situation car, évidemment, aucune action politique en sens anti-monarchique n'est possible sans la protection et l'aide du représentant de l'Etat révolutionnaire.

Une fois resté seul à gérer les rapports entre France et Naples dans la capitale des Bourbons, Mackau fait une utilisation des patriotes locaux tout à fait comparable à celle des autres agents diplomatiques français dans la péninsule. Après la Révolution et surtout après 1792, les sources d'information traditionnelles de la diplomatie, c'est à dire les fréquentations mondaines, les Français à l'étranger et les informateurs payés, se tarissent avec une rapidité extrême, étant donné que les représentants républicains sont systématiquement exclus des rencontres mondaines et les deux autres catégories sont contrôlées plus que strictement par les différentes polices de la péninsule. S'impose donc la nécessité d'en trouver des nouvelles : les patriotes n'ont pas besoin d'être payés, ils offrent leurs informations spontanément et ils ont plus de chances d'échapper à la répression policière car, à la différence des Français et des espions habituels, ils ne sont pas déjà surveillés et enregistrés par les organes répressifs<sup>256</sup>.

Naturellement, ce sont les informations politiques et surtout militaires qui intéressent plus directement les diplomates et il est donc naturel de voir des soldats et des officiers (surtout des artilleurs) au centre des attentions des représentants transalpins (tant à être invités déjà en occasion des repas sur le *Languedoc*) qui cherchent, pour une fois délibérément et avec un certain succès, de diffuser le « patriotisme » dans les corps des « armes savantes ». Il n'est pas étonnant non plus de voir, dans les réunions politiques qui commencent à être organisées dans les locaux de l'ambassade

---

<sup>255</sup> N. NICOLINI, *La spedizione punitiva...*, *op. cit.*, p. 24. Les ordres donnés à Latouche précisent, de plus, de n'engager en aucun cas des actions hostiles envers la capitale (d'ailleurs dûment fortifiée) car « [...] aucune réparation n'aurait dédommagé la République d'une perte navale ».

<sup>256</sup> Sur le sujet, voir la récente thèse de Virginie Martin sur *La diplomatie en Révolution. Structures, agents, pratiques et renseignements diplomatiques. L'exemple des diplomates français en Italie (1789-1796)* soutenue en novembre 2011 à l'Université de Paris 1 Panthéon – Sorbonne (pp. 845 et ss.). Particulièrement intéressant le cas de la République de Venise, qui choisit de ne pas rompre les relations diplomatiques avec la France mais fait arrêter tous ceux qui, pour une raison ou l'autre, ont des rapports avec l'ambassade française en créant ainsi un vide absolu autour de représentant.

française, le patriote Lauberg, admis probablement en tant qu'enseignant dans l'école militaire de la Nunziatella et donc « propagandiste utile » pour le but de Mackau.

En principe, ces réunions nocturnes devraient être absolument fermées aux Napolitains car il s'agit d'un club, créé par l'ambassadeur en suivant les directives du gouvernement pour diffuser la participation républicaine aussi en dehors des classes traditionnellement au centre de la protection diplomatique, et réservé aux seuls citoyens français<sup>257</sup>. Le fait que ce club soit dirigé par un certain M. Desrosnès, lui aussi professeur au collège militaire, rend encore plus probable que Lauberg (et peut-être Giordano) soit admis aux réunions, en multipliant ainsi les occasions d'accès au *Moniteur* et aux informations de première main venant de la République mère<sup>258</sup>. En échange de quelques informations sur les dispositions des pièces d'artillerie et sur les signaux de la marine napolitaine, certains leaders du mouvement napolitain obtiennent le droit d'être considérés par l'ambassade qui, d'une façon ou de l'autre, est forcée à tenir compte du mouvement patriotique. Ils cherchent aussi à convaincre Mackau qu'une invasion de Naples est possible et nécessaire, malgré l'avis contraire du cabinet parisien.

En général, comme l'observe Virginie Martin, « l'approche modérée des relations diplomatiques adoptée par le comité de l'an II [est] donc dénoncée par [les] patriotes comme un crime contre-révolutionnaire ». En outre, les informations révélées ne sont pas purement désintéressées et les échanges ne se font pas à sens unique : les Italiens veulent influencer la politique française en faveur de la cause qu'ils défendent, mais à Naples les républicains n'ont pas le temps d'exercer une influence semblable car, moins de sept mois après le départ de Latouche, le Royaume déclare guerre à la France et l'ambassadeur est expulsé<sup>259</sup>.

Entre temps, la seule chose que Mackau arrive à obtenir d'Acton en faveur des républicains de Naples, c'est à dire la substitution du juge Caccia avec le plus jeune et compétent Medici à la tête de la police napolitaine dans les premiers mois de 1793, est un pas en avant seulement formel et illusoire. Le « reggente de la Vicaria », de fait, n'a aucune autorité sur la police en matière d'Etat et c'est justement Caccia, qui jouit de la confiance de la cour pour sa férocité anti-révolutionnaire, qui va à diriger la « police secrète » d'Acton, créée après la Révolution française, dépendante directement du Ministère des Affaires Etrangères et dotée d'un réseau d'espions bien plus étendu que celle « officielle »<sup>260</sup>. Medici reçoit de l'apparat secret des informations de façon uniquement occasionnelle et sa rivalité avec Acton pour les faveurs du couple royal le porte en peu de temps à la disgrâce politique. La répression, en effet, n'est pas immédiate et ceux qui ont participé aux

---

<sup>257</sup> M. ROVINELLO, *Cittadini senza nazione...*, op. cit., p. 46 et 73.

<sup>258</sup> A. SIMIONI, *Le origini del Risorgimento...*, op. cit., p. 525.

<sup>259</sup> Thèse de Virginie Martin, op. cit., p. 862.

<sup>260</sup> L. CONFORTI, *Napoli dal 1789 al 1796*, op. cit., p. 92.

rencontres à bord du *Languedoc* sont évidemment identifiés par les forces de police, mais seuls Jerocades et Cestari, en tant que membres du clergé, subissent des sanctions disciplinaires et sont envoyés en surveillance respectivement dans les couvents de S. Pietro à Casarano et des Giuriani à Caposele<sup>261</sup>.

Le départ de l'escadre de Latouche marque le début des vicissitudes de 1793, année cruciale aussi pour le mouvement révolutionnaire napolitain, durant lequel ce dernier atteint le maximum de structure organisatrice, une direction politique plus précise en consonance avec le parti qui guide le cabinet français mais aussi, à la fin de l'année, est frappé par les premières dénonciations qui portent aux « Gran cause dei Rei di Stato » de 1794 et 1795.

---

<sup>261</sup> M. L. PERNA, « Jerocades, Antonio », (*ad vocem*), *op. cit.* et M. A. TALLARICO, « Cestari (Cestaro), Giuseppe », (*ad vocem*), *op. cit.*. Il est sans doute à ces mesures de rigueur et non pas à des véritables arrestations qui fait référence Mackau quand, le 14 mars 1793, écrit à son gouvernement : « Trois patriotes napolitains viennent d'être mis à une maison de correction. On ne connaît encore d'autre délit que celui d'avoir donné à déjeuner au citoyen La Touche et chanté à son bord », cit. in. A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco... op. cit.*, n. 66, p. 145.

## D) « Si volle del sangue e se n'ebbe<sup>262</sup> », ou le crime de désirer le changement.

### 1) Un dîner sur la plage de Pausilippe.

L'activité des patriotes napolitains n'est pas arrêtée par les punitions infligées à Cestari et Jerocades en mars 1793 même si le sort des deux prêtres doit suggérer quelque prudence aux autres, tant que Francesco Saverio Salfi quitte, dans la même période, la capitale pour se soustraire aux conséquences de certaines publications anti-curialistes en rentrant en Calabre<sup>263</sup>. La réaction des autorités aux manifestations d'enthousiasme pro-français dans cette première partie de 1793, par ailleurs, se borne à l'éloignement de la cour et la suspension de la pension du compositeur pouillais Niccolò Piccinni, dont la fille épouse un français établi à Naples, un certain Predez – Prestreau, et dont la fête de noces se transforme en une occasion pour des chants et des bals républicains<sup>264</sup>.

Si Mackau, dans sa correspondance avec Paris, parle de trois patriotes envoyés dans des maisons de correction, il y a certainement quelqu'un d'autre qui préfère s'éloigner de Naples en cherchant un abri dans d'autres régions d'Italie et établir des contacts avec les agents de la République : dans le même mois de mars 1793 le plénipotentiaire à Gênes, Naillac, signale qu'il fait passer un Napolitain en direction de l'armée d'Italie, un « homme de condition » qui dit se trouver à la tête d'une faction révolutionnaire comptant « 63 mille hommes de tous les Etats »<sup>265</sup>. Ces informations, évidemment invraisemblables par rapport à l'étendue et aux moyens des patriotes napolitains, ne permettent pas d'hypothèses rationnelles sur l'identité de ce soi-disant émissaire de la *società patriottica* napolitaine. Il pourrait s'agir d'un individu réellement impliqué dans l'associationnisme clandestin qui cherche, en exagérant la force du mouvement, à obtenir par d'autres membres de la diplomatie française une aide bien plus concrète de ce que Mackau fournit à Naples, ou bien il pourrait être un simple escroc qui cherche à obtenir des fonds en utilisant des arguments qu'il suppose intéresser son interlocuteur Naillac.

Malgré l'éloignement de trois des animateurs principaux, de toutes façons, le mouvement ne diminue pas l'intensité des réunions pour lire et commenter, à travers différents canaux, la presse

---

<sup>262</sup> V. CUOCO, *Saggio storico sulla rivoluzione di Napoli*, Milano, Rizzoli, 1999, p.79.

<sup>263</sup> N. NICOLINI, *La spedizione punitiva...*, *op. cit.*, p. 106.

<sup>264</sup> T. PEDÍO, *Massoni e giacobini nel Regno di Napoli. Emmanuele De Deo e la congiura del 1794*. Matera, Montemurro, 1976, p. 93. M. Predez – Prestreau se fait remarquer dès le début comme partisan du nouvel ordre de France et n'hésite pas à visiter le *Languedoc* en occasion de la visite de Latouche – Tréville. Il n'est pas possible, toutefois, déterminer si à pousser le marchand à un tel geste soit la foi politique ou l'intérêt commercial ; dans ce dernier cas, il ferait partie de « l'escorte » de négociants ramenés par Mackau pour l'aider à convaincre Latouche à modérer les tons de sa lettre.

<sup>265</sup> Thèse de Virginie Martin, p. 857.

française, et s'engage même, à défaut de projets politiques précis, en une intense œuvre de prosélytisme. Les esprits des associés sont exaltés par la nouvelle de l'exécution de Louis XVI et, en même temps, horrifiés par la mort de Basseville, tué par la foule romaine. Antonio Jerocades, dans un discours prononcé devant les affiliés de l'académie de chimie, dénonce le crime comme contraire au droit des peuples<sup>266</sup>. Vers la fin de l'hiver, en profitant des occasions de sociabilité offertes par le carnaval, plusieurs étudiants sont reçus dans la franc-maçonnerie avec la finalité explicite de participer aux activités de la *Società patriottica*<sup>267</sup>. La prudence et la précision des informations données aux néophytes finissent inévitablement par révéler les effets de la hâte et du zèle excessif de certains patriotes : en particulier Annibale Giordano utilise sa familiarité bien connue avec la maison des princes d'Ottajano en manière du moins discutable. Dès les derniers mois de 1792, dans ses discours et ses conversations, le mathématicien laisse filtrer l'information selon laquelle le jeune magistrat serait part du « complot » sinon le chef de ce dernier. Il arrive même à faire croire à ses interlocuteurs que rentrer dans l'association serait un moyen pour obtenir une justice plus rapide et plus favorable de la part du *reggente*<sup>268</sup>. Il n'est pas le seul à jouer, avec une complète absence de scrupules, sur la nature des liens avec Medici et sur son rôle de « socio protettore » de l'académie de Vico dei Giganti. Michele Giordano (frère d'Annibale) dépense des sommes considérables au Mercato pour gagner la confiance des *lazzari* en disant qu'elles viennent du prince, et Antonio Belpulsi président d'un club révolutionnaire lié à Giordano, décrit l'association comme ouvertement dirigée par le prince d'Ottajano.

Les événements de politique internationale viennent accélérer cette phase d'organisation de la société patriotique napolitaine en parallèle avec la tension croissante entre la cour et l'ambassade française. La découverte, de la part de Mackau, du traité secret signé le 12 juillet 1793 qui fait rentrer le Royaume de Naples dans la première coalition met, naturellement, en agitation le milieu de la communauté française de la capitale et, de celle-ci, celui des novateurs favorables à la France républicaine. De plus, la situation d'émergence et la conscience de se trouver, *de facto*, en territoire ennemi, poussent le représentant de la République à considérer avec moins d'irritation par rapport au passé la présence des cercles qui s'agitent pour créer une organisation révolutionnaire à Naples. Bien conscient que la politique du gouvernement de Paris ne prévoit aucun projet de révolution induite, Mackau cherche du moins à utiliser les patriotes napolitains comme facteur de déstabilisation à l'intérieur d'une puissance ennemie et, dès juillet 1793, les rapports avec Lauberg

---

<sup>266</sup> N. NICOLINI, « Notizie di due ignorati notamenti... », *op. cit.*, p 178.

<sup>267</sup> « Fatto fiscale per lo scoprimento della congiura de' giacobini accaduta a' 21 marzo del prossimo passato anno 1794 con le di loro confessioni e carichi », in T. PEDIO, *Massoni e giacobini nel Regno di Napoli : Emmanuele De Deo e la congiura del 1794*, Bari, Levante, 1976, p. 322.

<sup>268</sup> N. NICOLINI, *Luigi de' Medici...*, *op. cit.*, p. 36.

et Giordano s'intensifient, et de l'ambassade on arrive même à promettre l'aide de la République en cas de révolution napolitaine et peut-être, mais ce dernier point n'est jamais explicitement discuté, une nouvelle visite de la flotte française, cette fois-ci sur le pied de guerre et avec le but de renverser le trône de Ferdinand IV<sup>269</sup>.

Cette nouvelle attitude de la part du représentant de la France ne peut que galvaniser les patriotes pour lesquels, en fait, l'été 1793 est le grand moment de l'organisation, du prosélytisme et de la préparation, bien qu'encore dans des formes très vagues, d'une action révolutionnaire qu'on sent toujours plus proche.

Il est à remarquer, toutefois, que c'est encore une fois l'action de la cour napolitaine à pousser en avant (dans ce cas en enlevant l'obstacle constitué par la froideur de Mackau envers les patriotes) l'évolution du mouvement révolutionnaire, forcé à chaque fois de « réagir » à une situation toujours plus critique et à choisir son champ entre des options toujours plus extrêmes. La monarchie napolitaine, qui en 1791 n'avait pas participé explicitement au congrès de Pillnitz, en juillet 1793 se sent suffisamment forte et appuyée par Autriche et Royaume-Uni pour rompre un traité de neutralité stipulé moins de six mois auparavant. L'exécution de Louis XVI contribue certainement à donner aux Bourbons ce courage, mais si Marie Caroline avait peur de caresser le « serpent » qui allait empoisonner la monarchie en reconnaissant un ambassadeur républicain, l'entrée dans la coalition excite la fureur de l'animal et le rend potentiellement dangereux malgré ses risibles dimensions<sup>270</sup>.

Le deuxième facteur qui rend nécessaire une réorganisation des groupes favorables à la révolution est constitué par les nouvelles, certainement arrivées rapidement à Naples à travers l'ambassade, des changements politiques en cours en France. La journée du 2 juin 1793 marque la fin de la moment girondin à l'intérieur de la Convention et le début de la persécution de cette faction. Le mouvement napolitain ne peut que se donner un guide en harmonie avec la nouvelle direction révolutionnaire ; c'est ainsi que la figure de Lauberg, partisan en ce moment de l'idée robespierriste<sup>271</sup>, assume un rôle de plus en plus grandissant dans le mouvement, à détriment de personnages, comme Jerocades, Odazi et Monticelli, non seulement sympathisants de la faction perdante à Paris mais aussi trop âgés pour faire face à une période qui s'annonce dense et dangereuse.

---

<sup>269</sup> T. PEDÍO, *Massoni e giacobini*, *op. cit.*, p. 96.

<sup>270</sup> « Pour éviter la guerre, malheur détestable mais bien moins grand quand la nation est en sa faveur, nous caressons le serpent que nous empoisonnera », *cit.* in N. NICOLINI, *La spedizione punitiva...*, *op. cit.*, p. 45.

<sup>271</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, *op. cit.*, p. 13.

Le tournant décisif de ce processus de réorganisation structurelle et politique est un dîner, célébré un soir d'août 1793, sur une plage de Pausilippe, et organisé par Lauberg. Au repas participent tous les principaux animateurs du mouvement révolutionnaire, sauf les (en général nombreux) étudiants car, terminé l'an académique, plusieurs d'entre eux sont repartis dans leurs provinces<sup>272</sup>. Les participants sont environ une quinzaine et il est probable qu'ils ne sont pas délégués par les « conversazioni » diffusées dans la capitale précédemment mais ont l'intention de fonder *ex novo* une organisation politique<sup>273</sup>. C'est apparemment dans cette occasion que le groupe prend le nom de *Società patriottica napoletana*<sup>274</sup>.

La « cena di Posillipo » marque un tournant fondamental dans le sectarisme politique révolutionnaire surtout du point de vue de l'organisation. Dans son discours Lauberg, désormais reconnu comme leader par la force des choses, remarque l'importance de la clandestinité face à la politique policière du royaume et la nécessité d'une structure unitaire qui puisse au même temps accueillir tous ceux qui sont intéressés au renversement de la monarchie et les protéger, autant que possible, des espions du réseau de Caccia qui, après le départ de Latouche, commencent à avoir plus d'un suspect sur l'existence de jacobins à Naples. Les différentes « conversazioni » à travers lesquelles les informations sur la France circulent à Naples environ depuis 1791 étaient déjà entrelacées de façon informelle et, dans un petit milieu comme celui des pro-français clandestins, il était naturel que les différents groupes finissent par se connaître l'un l'autre. A partir de Pausilippe, au contraire, l'organisation devient structurellement et rigidement unitaire mais, en même temps et en vue l'agrandissement des membres que l'on prévoit, il faut prévoir des moyens pour empêcher que quelques délations puissent démanteler toute la *società*.

La structure de base projetée pendant le dîner sur la plage est constituée par le *club elementare* qui ne peut pas dépasser le nombre de 11 éléments : dès que la douzième personne entre, le club se partage en deux et les membres ordinaires ne doivent plus avoir aucun rapport entre eux. Les charges à l'intérieur de chaque club élémentaire sont celles de *presidente*, de *segretario* et, plus important, le *deputato*. C'est uniquement ce dernier qui est autorisé à tenir les contacts avec les autres sections de base et surtout, avec ses homologues, il forme le (ou les) *club dei deputati* (formés par 8 ou 10 personnes). Ces dernières formations doivent d'un côté transmettre aux clubs

---

<sup>272</sup> T. PEDÍO, *Massoni e giacobini, op. cit.*, p. 96.

<sup>273</sup> N. NICOLINI, « Teodoro Monticelli e la Società Patriottica... », *op. cit.*, p. 192. L'auteur compte parmi les participants Carlo Lauberg, Annibale Giordano, Giovanni Labonia, Rocco Lentini, Nicola Celentano, Vincenzo Bianco, Vincenzo Pastor, Ferdinando Rodriguez, Raimondo Grimaldi, Michele di Tommanso, Vincenzo Manna, Giuseppe Abbamonti, Francesco Pomarici, Filippo Lustri et, le seul non reçu dans la franc-maçonnerie, Carlo Antonio Del Giorno.

<sup>274</sup> O. DITO, *Massoneria, carboneria ed altre società...*, *op. cit.* p. 390. Le nom de l'association serait, selon Dito, *club sans compromissions*.



élémentaires les ordres qui viennent d'en haut, de l'autre, élire un *commissario* pour chaque section de députés. Le club formé par tous les commissaires appelé *club elettorale*, doit de son côté, d'abord procéder au scrutin de l'élection (opérée par les clubs des députés) des deux *scrutatori*, dont les noms ne sont pas révélés aux autres membres ; ensuite ramasser les bulletins (dans des enveloppes fermés), toujours remplis par les députés, avec les noms qui doivent composer le *club centrale*. Ce sont uniquement les deux *scrutatori* qui ouvrent les enveloppes et déclarent élus (mais sans donner aucune publicité au résultat) les sept candidats qui ont reçu plus de votes<sup>275</sup>. Ce dernier organe est, évidemment, le « conseil suprême » de la société qui en assure l'unité et la direction politique.

La structure hiérarchique est, visiblement, très complexe et conçue par un groupe qui se sent déjà sous les yeux de la police : les membres du *club centrale* se connaissent uniquement entre eux et par les deux *scrutatori*, qui n'informent pas du résultat l'organe qui les a élus. Les clubs élémentaires, du moins en analysant la « constitution », ne semblent pas pouvoir contribuer à la direction politique, mais sont uniquement le sujet destinataire des ordres du *centrale* (dont les membres sont inconnus à tous ceux qui obéissent) et élisent les députés<sup>276</sup>.

Les rituels, par ailleurs, ne s'éloignent guère de ceux de la franc-maçonnerie : le serment de garder le secret et aider à détruire la tyrannie est prêté sur une arme (épée ou poignard).

Le premier but que la société se pose est, maintenant, celui d'agrandir ses rangs à travers une action de prosélytisme à grande échelle, mais une série d'événements immédiatement successifs à la fondation font en sorte que l'activité des patriotes napolitains se déploie dans des conditions profondément différentes de celles que Lauberg et ses camarades avaient imaginé. Le 29 août Luigi Custode, un agent piémontais de Marie Caroline, s'introduit dans la résidence de l'ambassadeur de la République française pendant que ce dernier est absent et vole plusieurs documents réservés<sup>277</sup>. Acton condamne publiquement le crime mais, moins qu'une semaine après, le roi Ferdinand IV promulgue l'édit d'expulsion des Français du royaume, en prenant à prétexte l'impossibilité de continuer à tenir des rapports diplomatiques après la prise du pouvoir, à Paris, du « parti jacobin » et du danger objectif que la Révolution puisse contaminer le peuple napolitain<sup>278</sup>.

---

<sup>275</sup> Pour la « constitution » de Pausilippe, « Fatto fiscale... », *op. cit., passim*.

<sup>276</sup> Le modèle d'organisation est décrit plusieurs fois dans le « Fatto fiscale » comme « venant de Marseille » ou « à la mode de Marseille ». Il est difficile de comprendre le sens d'une telle désignation étant donné que, évidemment, les clubs jacobins marseillais n'ont pas, en 1793, aucun besoin de se cacher et il semble difficile qu'ils puissent exporter un modèle de clandestinité.

<sup>277</sup> T. PEDÍO, *Massoni e giacobini*, *op. cit.*, p. 98.

<sup>278</sup> B. CROCE, *La Rivoluzione napoletana del 1799, biografie, racconti, ricerche*, Bari, Laterza, 1912, p. 25. Selon Croce (qui cite Helfert), parmi les papiers compromettants trouvés dans la résidence de l'ambassadeur français, il y aurait une lettre à ce dernier d'Eleonora de Fonseca

La sécurité publique, de toute façon, n'est qu'un prétexte : les effets des accords de juillet avec l'Autriche et l'Angleterre se font sentir concrètement et la flotte napolitaine est appelée à l'aide des troupes anglaises et espagnoles qui défendent la ville de Toulon contre les républicains. Le 8 septembre 1793, dès que Mackau et quelques autres concitoyens trop compromis ont quitté le port de Naples, Ferdinand IV déclare formellement guerre au cabinet de Paris.

La nouvelle formation, donc, se trouve forcée à s'organiser concrètement et à attirer des nouveaux adeptes dans des conditions très différentes de celles des mois précédents : d'abord, le pays est en guerre et les « patriotes » sont indiscutablement liés à l'ennemi, ce qui rend non seulement plus dangereuse mais aussi plus compliquée l'activité d'expliquer aux Napolitains les avantages de la Révolution et de la république. Ensuite, le cordon ombilical qui liait les républicains à la France est coupé. Les informations et les directives venant de l'ambassade s'interrompent inexorablement, ce qui pose un problème politique : si jusque-là le centre de l'action patriotique consistait en « aider le Français », à partir de ce moment on peut seulement supposer de quel type d'aide ils ont besoin et espérer – ou bien se leurrer – qu'ils aient vraiment des projets concernant la subversion de la monarchie napolitaine.

Dans la deuxième moitié de 1793, en effet, rien n'est plus loin des projets et des préoccupations du gouvernement parisien, définitivement abandonné l'expansionnisme idéologique de la première phase de la Révolution, « il ne fut plus question de conquêtes, les Robespierriéristes au pouvoir répudièrent toute politique de propagande ou d'annexion<sup>279</sup> ». Bien au contraire, le gouvernement de la Montagne a comme règle générale de ne prévoir « d'intervention française que là où le peuple lui-même serait déjà entré en révolution<sup>280</sup> ». A partir de ce moment, les patriotes italiens sont pris en considération et utilisés de façon purement opportuniste : la « propagande » des idéaux de la Révolution est mise en place seulement quand est utile à saper de l'intérieur les ennemis militaires de la France<sup>281</sup>. Dans le cas napolitain, il est fort probable qu'une aide française en cas de révolution a été formulée au niveau seulement hypothétique par Mackau après la découverte de l'accord du 12 juillet entre Ferdinand IV et la coalition, et aussi que certains secteurs de l'armée et de la diplomatie française sont encore favorable à une révolution expansionniste, mais il est aussi certain qu'aucun projet de conquête du sud continental ou de la Sicile ait été pris en considération par le

---

Pimentel. Aucune mesure contre cette dernière, de toute façon, est prise en ce moment par les autorités napolitaines.

<sup>279</sup> J. GODECHOT, *La Grande Nation, l'expansion révolutionnaire de la France dans le monde de 1789 à 1799*, Paris, Aubier - Montaigne, 1983, p. 220.

<sup>280</sup> A. M. RAO, « Introduction : l'expérience révolutionnaire italienne », *Annales Historiques de la Révolution Française*, (d'or en avant *AHRF*), N° 313, 1998, p. 387 – 407, p. 390.

<sup>281</sup> C'est le cas, par exemple, de Buonarroti transporté sur l'île de San Pietro par la flotte de Truguet pour établir des bases révolutionnaires en Sardaigne en 1792.

gouvernement. L'ambassadeur, non particulièrement apprécié par les patriotes à cause du réalisme dont il inspire son action politique exclusivement tourné aux intérêts de la France, part en amenant avec lui tous les intérêts que le cabinet parisien peut théoriquement nourrir pour la situation intérieure du Royaume. Certes, les membres de la *Società patriottica* peuvent encore suivre les événements internationaux et l'évolution de la situation française à travers la presse interdite qui arrive encore à travers l'ambassade portugaise (et, à ce stade, probablement à travers la contrebande), mais ils ne peuvent plus interloquer avec les autorités révolutionnaires et chercher à modifier leur politique italienne en faveur de la libération de la tyrannie des Bourbons de Naples<sup>282</sup>. Les semaines qui suivent le dîner, donc, constituent la période de majeur agrandissement de la société nouvelle née. Les vieux centres de recrutement amplifient leur activité et l'académie de chimie, en novembre, ouvre ses portes à « tutti i giovani d'ingegno per istruirli alle massime democratiche<sup>283</sup> » et plusieurs personnes, qui auparavant étaient seulement sympathisants des nouveautés et non directement admises aux « conversazioni », entrent maintenant à faire partie à plein titre de l'organisation. Un exemple de cela sont Emmanuelle De Deo, étudiant pouillais jadis membre de l'académie de chimie et Ignazio Ciaja, venant de la même région et élève de Emanuele Caputo, moine dans le couvent de Sanseverino et déjà membre de la *società*. L'élargissement permet aussi l'entrée de quelques cadets de la noblesse qui, quelqu'un d'entre eux déjà affilié à la franc-maçonnerie, voient de bon oeil l'aide des Français pour « reformer le gouvernement », sans avoir encore décidé si dans le sens de la démocratie ou celui de la république d'aristocrates. C'est le cas d'Ettore Carafa, jeune comte de Ruvo, qui bien que déjà en contact avec Giordano contre la volonté de son père, commence à la fin de '93 à abriter dans son palais, à l'aide d'un « camerino » secret, des véritables réunions de clubistes. De plus, il contribue à empêcher les interceptions policières de la correspondance entre les deux frères Belpulsi en faisant adresser à son nom les lettres qui informent la capitale sur la situation du club de la Molise. Dans le palais des frères Ferdinando et Mario Pignatelli Strongoli, Lauberg reçoit dans la franc-maçonnerie des novices, en dévoilant seulement après la cérémonie de les avoir initié à un secret beaucoup plus concret et plus obligeant, étant ce dernier directement lié à l'action politique. L'activité de ce *club* de toute façon, ne constitue aucune véritable menace pour l'Etat et relève même de l'amateurisme le plus pur : on y chante la *Marseillaise* en dansant devant les portraits des

---

<sup>282</sup> Des contacts avec autres membres de la diplomatie française présents dans les pays « neutres » de l'Italie sont établis par les patriotes de Naples uniquement à partir des premiers exils, qui datent de février 1794. Cf. *infra*.

<sup>283</sup> N. NICOLINI, *La spedizione punitiva...*, *op. cit.*, p. 103.

rois de Naples avec les épées dégainées, on allume des chandelles devant celui de Voltaire, on brûle des papiers coupés en forme de fleur de lys pour indiquer la volonté de détruire le trône<sup>284</sup>.

A ces cercles de jeunes nobles révolutionnaires appartiennent aussi le marquis Giovanni Letizia et ses deux frères Antonio et Francesco : la loge maçonnique qu'ils dirigent dans leur résidence de Capodichino fait le trait d'union entre la *Società patriottica*, dont les trois sont membres, et les cercles de la noblesse parthénopéenne possibilistes à propos de l'hypothèse d'un changement constitutionnel aidé par la France<sup>285</sup>. Le même jeune marquis, de l'autre côté, se vante souvent d'avoir plusieurs « *aderenze al Mercato* », c'est-à-dire de cultiver des contacts avec les chefs du bas peuple à utiliser comme masse de manœuvre en cas d'insurrection.

La circulation des textes fondamentaux de la Révolution est certainement plus difficile après le départ de Mackau et, évidemment, en imprimer à Naples les originaux ou les traductions représente un risque extrêmement élevé, pour cela les patriotes font circuler les copies de la constitution française avec une méthode comparable au samizdat du XXe siècle : Michele Garron reçoit le texte de De Laurentiis, en fait une copie *manuscrite* que, à son tour, passe à Ettore Carafa qui fait la même chose<sup>286</sup>. Le comte de Ruvo propose même de rendre public le document « à travers quelque gazette », ensuite il se rend compte de l'évidente non réalisabilité du projet et le plan est renvoyé à une occasion plus propice.

Vue la présence massive d'étudiants venant des provinces, les noyaux de gens cultivés dans les petites villes et villages du Royaume sont l'espace naturel auquel s'adressent les tentatives d'expansion de la *società patriottica*, à partir évidemment des liens familiaux et d'amitié que les jacobins napolitains entretiennent dans leurs terres d'origine. C'est ainsi que des « foyers de jacobinisme » sont ouverts dans les Pouilles, En Calabre, dans les Abruzzes et dans la Molise.

---

<sup>284</sup> N. NICOLINI, *La spedizione punitiva...*, *op. cit.*, p. 113.

<sup>285</sup> T. PEDÍO, *Massoni e giacobini*, *op. cit.*, p. 104.

<sup>286</sup> N. NICOLINI, *La spedizione punitiva...*, *op. cit.*, p. 110.

## 2) La délation et l'échafaud.

La guerre et surtout, après le 16 octobre, la nouvelle de la décapitation de Marie-Antoinette font en sorte que le gouvernement napolitain redouble à l'intérieur tous ses efforts pour découvrir et détruire tout foyer de subversion. La police est mise en alarme et les délateurs se multiplient, attirés par les récompenses en argent promises par les autorités. L'encouragement à espionner venant de la part du gouvernement est tellement fort qu'il détermine la naissance de formations qui se proposent précisément d'organiser la délation : c'est le cas des *Zelanti*, nés pour dévoiler au *reggente* toute activité antimonarchique et profrançaise. Leurs investigations, de toute façon, portent à l'éloignement de deux étrangers, l'aubergiste français Rollin et le génois Cordighi, et à la surveillance de deux Napolitains auteurs de textes révolutionnaires, appelés Mancilli et Papis<sup>287</sup>. Ils n'arrivent pas, au contraire, même à soupçonner les milieux qui constituent le véritable parti clandestin dans le Royaume.

Le premier coup reçu par l'organisation est, dans les premiers jours du mois de novembre 1793, l'arrestation de Cesare Paribelli, militaire né à Sondrio mais au service du roi de Naples depuis plusieurs années dans le régiment Esteri. Bien que la police l'enferme à Naples, les causes sont probablement à chercher dans l'activité du lombard en Sicile, où il avait travaillé en étroit contact avec le prince de Caramanico et avec le consul français à Messine Lallemand<sup>288</sup>. Les juges de la Vicaria ne savent pas, au moment de l'arrestation, de l'existence d'un réseau de conspiration dans la capitale continentale, ils ne pensent donc pas à mener des enquêtes dans la direction des contacts napolitains de Paribelli. Cela donne à Lauberg et à ses camarades encore quelques mois de tranquillité, mais ils sont forcés à se passer de l'un des meilleurs éléments parmi les initiés et, peut-être, de l'un des directeurs cachés de l'organisation<sup>289</sup>.

L'incarcération, de toute façon, n'arrête pas l'action des patriotes, exaltés aussi par les nouvelles qui, entre temps, commencent à parcourir la ville à propos de l'issue du siège de Toulon, qui voit, parmi les forces de la coalition, aussi des nombreux vaisseaux napolitains. Dès que la victoire des forces républicaines se profile et que les nouvelles sur l'exploit du jeune Bonaparte se font toujours

---

<sup>287</sup> L. CONFORTI, *Napoli dal 1789 al 1796, op. cit.*, p. 153. Le fait que cette société ait le même nom d'une des loges historiques de la franc-maçonnerie napolitaine est naturellement casuel.

<sup>288</sup> P. CONTE, *Cesare Paribelli, un giacobino d'Italia (1763 – 1747)*, Milano, Guerini e Associati, 2013.

<sup>289</sup> N. NICOLINI, « Teodoro Monticelli e la Società Patriottica... », *op. cit.*, p. 200. Nicolini avance l'hypothèse, malheureusement sans citer aucune source, que Paribelli (avec Lauberg et un certain Raimondo Grimaldi) soient trois des six (ou sept) membres du *club centrale*.

plus détaillées et certaines, une sorte de frénésie prend les patriotes<sup>290</sup>. Les vagues promesses, probablement faites par Mackau pendant l'été, deviennent presque des certitudes pour les patriotes et toute sorte de légende à propos d'une nouvelle escadre française qui, après la victoire, vogue vers Naples pour la révolutionner commence à circuler dans les *clubs*, malgré aucune nouvelle et aucun contact autorisent à y croire. Cela favorise aussi l'augmentation des membres : les clubs élémentaires se multiplient et, par conséquent, aussi les clubs des députés, les deux types de formation se réunissent souvent, en dépit de la prudence et du secret, en plein air et dans des lieux ouverts au public, tels que la Villa Reale dans la Riviera di Chiaia ou la Strada del Gigante près du palais royal<sup>291</sup>. En l'absence de signes de vie de la part d'un représentant quelconque de la France, les Napolitains espèrent s'appuyer sur les masses de pauvres de la ville et des provinces, exaspérées pour la famine qui, dans l'hiver de 1793, ravage le Royaume<sup>292</sup>. Bien conscients que ces forces ne sont pas suffisantes pour renverser un trône, plusieurs membres de la *società patriottica* s'aveuglent en croyant pouvoir forcer la main au gouvernement de Paris, convaincus qu'il ne pourra pas rester neutre devant le fait accompli d'une insurrection déjà éclatée. Parmi ces derniers se trouve assurément Andrea Vitagliano, probablement le seul membre important de l'organisation non issu du milieu de la noblesse ou de l'étude. Dans l'arrière-boutique de son atelier d'horloger, il dirige un véritable club qui se réunit quotidiennement, souvent fréquenté par le marquis Letizia.

La première action concrète que les jacobins napolitains décident d'entreprendre marque aussi la première défaite et la première dénonciation qui nuit sérieusement à l'organisation patriotique. Lauberg, qui a traduit et commenté la constitution française, décide d'en faire imprimer des nombreuses copies par l'imprimeur Giaccio et les distribuer dans la ville et dans les provinces<sup>293</sup>.

---

<sup>290</sup> L. CONFORTI, *Napoli dal 1789 al 1796*, *op. cit.*, p. 162. Le climax de ce processus est atteint, naturellement, le 2 février 1794, quand les restes abîmés de la flotte napolitaine rentrent dans le port de la capitale en portant dans la ville non seulement les marins et les soldats qui avaient combattu pour la première fois contre les Français, mais aussi ceux qui, après avoir livré le port aux Anglais, cherchent maintenant à la cour des Bourbons un abri contre la vengeance de la Révolution.

<sup>291</sup> « Fatto fiscale... », *op. cit.*, *passim*. Parmi les clubs élémentaires, c'est probablement en ce moment qui naît celui dirigé par Francesco Pavone, originaire de la ville de Noci et parfois appelé dans les sources « Noce » lui même, duquel ferait partie, peut-être à partir de 1794, Vincenzo Cuoco. Cf. A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, *op. cit.*, p. 15.

<sup>292</sup> T. PEDIO, *Massoni e giacobini*, *op. cit.*, p. 110. Déjà cette première tentative de propagande parmi les plèbes rurales annonce la dynamique sociale qui caractérisera 1799 : le mouvement révolutionnaire se répand rapidement au sein de la bourgeoisie provinciale, plus en contact avec la capitale et en train de s'enrichir à travers la privatisation des terres auparavant appartenants aux communautés villageoises. Les paysans, qui au contraire subissent durement les conséquences de ce processus, accueillent dès les premières années de la décennie avec froideur et, ensuite, avec hostilité les propositions du « partito dei galantuomini ».

<sup>293</sup> Il n'y a pas d'unanimité sur quelle constitution soit au centre de l'opération de la *società patriottica* : pour N. NICOLINI (*La spedizione punitiva...*, *op. cit.*, p. 114) il s'agit de celle de 1793

La présence des exemplaires de la constitution dans la maison occupée par Emmanuele De Deo et les frères Del Re dans le Vicolo della Taverna Penta donne l'occasion au prêtre Pier Nicola Patarino, originaire du même village dans les Pouilles et secrètement ennemi de Biagio Del Re, d'aller dénoncer les « conjurés » à Acton le 12 décembre 1792<sup>294</sup>.

Indépendamment de l'action du prêtre, l'opération liée à la distribution des constitutions échoue en grande partie : une tradition veut que Michele Del Re arrive même à faire arriver une copie sur la table du cabinet privé de la reine Marie Caroline<sup>295</sup> mais, en général, les promoteurs se rendent compte du risque trop grande d'une diffusion dans la capitale : la plupart des textes part pour les Pouilles tandis que celles destinées à Naples sont détruites pendant la nuit<sup>296</sup>.

Le délateur est un personnage très proche du cœur même du réseau conspiratif : arrivé à Naples en novembre 1792 pour poursuivre ses études, il se met en relation avec ses concitoyens déjà établis dans la capitale, en particulier les frères Biagio et Michele Del Re, avec lesquels il avait eu des lourdes dissensions dans le passé, qu'il décide (en apparence) d'oublier une fois quitté le village natal<sup>297</sup>.

---

tandis que d'autres (G. CARANO DONVITO, « Emanuele De Deo, i De Deo in Gioja del Colle », *Japigia*, X (1939), 1, p. 59 – 76, p. 71) elle serait celle de 1791.

<sup>294</sup> Pier Nicola Patarini est l'auteur de deux dénonciations : la première en décembre 1793 où il « couvre » la période qui commence avec la visite de Latouche – Tréville, la deuxième, de mai de l'année suivante quand De Deo et les Del Re sont déjà en prison, pour préciser et augmenter ce qu'il avait révélé quelques mois auparavant. Cf. « Fatto fiscale... », *op. cit.*, p. 503. En ce qui concerne la figure du dénonciateur, des érudits locaux ont jeté la lumière sur ses vicissitudes successives dans le Royaume de Naples (e. g. G. CARANO DONVITO, « Emanuele De Deo... », *op. cit.*, p. 72, note 1). Après la fin du régime constitutionnel, il aurait continué avec sa « mauvaise conduite » à Gioia del Colle tant à être confiné à Avellino et de là, le 24 décembre 1826, relégué dans l'île de Ponza, où il meurt le 5 mars 1830. Si Patarini n'est pas, donc, un sujet modèle de la dynastie bourbonienne malgré son activité de délateur, ses rapports avec le régime de Joseph Bonaparte et Joachim Murat semblent être encore plus conflictuel. Des documents peu connus conservés aux Archives Nationales de France (d'or en avant ANF) attestent comme Pier Nicola Patarini résulte parmi les Napolitains détenus dans la forteresse de Compiano, près de Parme, en général pour des raisons politiques. Son nom figure dans deux listes, la première du 31 janvier 1811 et la deuxième du 19 avril 1812, de prisonniers dont la cour napolitaine de J. Murat demande à l'allié Français la continuation de la détention jusqu'à la paix générale. Dans la liste de janvier 1811, Patarini résulte « s. l. [sous-lieutenant ?] des milices ». Il n'est pas possible de déterminer quand il aurait renoncé à la soutane. ANF– F – 7 – 6476, « Napolitains détenus à Compiano ».

<sup>295</sup> G. CARANO DONVITO, « Emanuele De Deo... », *op. cit.*, p. 70. Il semble peu probable qu'une copie se trouve déjà en possession des autorités au moment de la dénonciation de Patarino, car l'enquête du juge Caccia commence seulement dans les jours immédiatement suivant le 12 décembre.

<sup>296</sup> N. NICOLINI, *La spedizione punitiva...*, *op. cit.*, p. 115. Ettore Carafa, comte de Ruvo déguisé en arimeur, aurait jeté les papiers compromettants dans les eaux du port.

<sup>297</sup> Pour le procès-verbal des délations de Pier Nicola Patarini, cf. « Fatto fiscale... », *op. cit.*, p. 503 et ss.

A travers les deux frères, il rentre en contact avec Lauberg (qui devient son enseignant de philosophie et géométrie) et avec l'académie de Vico dei Giganti ; il n'arrive pas à gagner la pleine confiance des républicains mais il vit quand même en contact avec eux : la situation du logement du Naples de 1793 et la sociabilité des provinciaux dans la capitale font en sorte que le jeune prêtre est colocataire de plusieurs d'entre eux.

C'est ainsi que le 12 décembre (et, ensuite, le 2 mai de l'an suivant) Acton se voit présenter un récit assez précis et détaillé des rencontres informelles (Patarino étant, naturellement, exclus des réunions du *club* proprement dites) dans les maisons des patriotes et, surtout, une preuve matérielle de l'activité de l'organisation : une copie imprimée de la constitution française, volée par Patarino lui-même dans la maison d'Emmanuele De Deo afin de donner plus de force à sa dénonciation.

Cette délation frappe, après le cas de Paribelli, encore une fois très près du cœur organisateur de la formation républicaine : Lauberg (ainsi que Giordano) est mentionné souvent par Patarino qui, de plus, rédige des listes assez précises de ceux qui viennent manger et discuter dans la maison de son précepteur. Il décrit les visites de Latouche – Tréville et, de façon sommaire, les discussions entre ce dernier et Lauberg, qui sont ensuite résumées au profit des autres, le chimiste étant le seul qui parle couramment français. Les premiers à tomber sous la loupe de la police, de toute façon, sont justement les concitoyens et ennemis personnels de l'espion : les premières perquisitions à Naples sont dans les maisons de Lauberg (qui, vraisemblablement, se trouve à la même adresse que l'académie) et de Grimaldi, mais elles ne donnent aucun résultat<sup>298</sup>.

Le corps du délit, au contraire, est immédiatement trouvé à Gioia del Colle, où Giuseppe De Deo et ses camarades n'ont eu aucune prudence à montrer les exemplaires dans des endroits publics en scandalisant plusieurs villageois. Ils sont arrêtés immédiatement, bientôt suivis par Emmanuele De Deo et les frères Del Re, emprisonnés à Naples le 9 janvier suivant. L'enquête dans les Pouilles fait tout de suite émerger un épisode qui aggrave la position des prévenus : en mai 1793 (donc bien avant l'adhésion à la *società patriottica*), dans la maison d'un certain Francesco Buttiglione, ils avaient participé à une réunion politique lors d'un repas et, échauffé de rage, De Deo avait menacé d'un couteau un portrait de Ferdinand IV<sup>299</sup>.

Même s'il n'a pas encore été touché directement, le groupe dirigeant des patriotes sent le cercle se serrer autour de lui : tout le monde craint que les prisonniers ne puissent parler, surtout on a peu d'espoirs sur la capacité de De Deo à garder le silence : il est le plus jeune et, arrêté uniquement à cause de son amitié avec Biagio e Michele Del Re, il connaît une portion significative de l'organigramme de la société. De plus, les perquisitions de la fin de janvier, même si elles n'ont pas

---

<sup>298</sup> T. PEDÍO, *Massoni e giacobini, op. cit.*, p. 119.

<sup>299</sup> G. CARANO DONVITO, « La Puglia nel Risorgimento, il contributo di Gioia del Colle », *Japigia*, ns., XII, 1941, p. 25 – 33, p. 31.



donné de résultats pour la police, ont clairement démontré que le nom de Lauberg a été donné par l'informateur et il ne peut plus diriger l'association sans se trahir et être arrêté<sup>300</sup>.

C'est ainsi que, sous la pression (ou par ordre) du *club centrale*, Carlo Lauberg quitte Naples dans les tout derniers jours du mois de janvier 1794. Pour faciliter son voyage la société arrive à recueillir la somme de 1000 ducats tandis que Rocco Lentini est chargé de garder les contacts, naturellement clandestins, avec le leader fugitif<sup>301</sup>.

Avec la fuite du chimiste, le monde du patriotisme napolitain ne perd pas seulement un infatigable organisateur et l'élément plus expert dans la pratique de la clandestinité mais aussi le seul guide qui, avec son charisme et capacité d'organisation, est capable de tenir uni un archipel de positions politiques et d'attitudes envers la cour dont, auparavant, le seul collant était formé par Lauberg et le danger représenté par les forces répressives. Et, de fait, c'est justement sur la façon de réagir à la répression et sur sa propre composition sociale que la *società patriottica* rencontre les divisions qui la portent, dans un laps de temps extrêmement bref, à la dissolution.

La première émergence qui s'impose au groupe est, naturellement, le support à ses membres (du moins les trois qui se trouvent à Naples) déjà renfermés dans les cachots de Castel Capuano : même si, contrairement à toute attente, le jeune Emmanuele De Deo refuse de révéler quoi que ce soit aux juges, il ne semble pas se rendre compte de la gravité de sa situation et, en particulier, encore dans les premiers jours de sa captivité, il rassure ses compagnons d'infortune en se disant sûr de l'arrivée imminente de l'escadre française en formation de guerre<sup>302</sup>. Dans la capitale comme dans les Pouilles, en tout cas, la nature des détenus et l'attention particulière des autorités envers eux rendent toute tentative d'évasion ou de corruption impossible. Le silence obstiné des trois prisonniers n'arrive pas à détourner le soupçon de la police envers tous ceux qui les entourent, mais du moins empêche, encore pendant quelques mois, le commencement d'une grande opération répressive visant à découvrir et démanteler tout le réseau.

Après les arrestations de janvier et la fuite de Lauberg, l'atmosphère à l'intérieur de l'organisation se fait de plus en plus lourde : plusieurs clubs élémentaires commencent à mal supporter le fait de ne pas connaître l'identité des chefs et, surtout, plusieurs estiment la somme de 1000 ducats concédée à Lauberg comme excessive<sup>303</sup>.

Selon ce que la Giunta di Stato allair reconstruire dans les mois suivants, deux tentatives sont faites pour établir une nouvelle formation du club central, la première par Giordano et la deuxième par

---

<sup>300</sup> Le fait que Patarino puisse faire une autre dénonciation le 2 mai 1794 démontre clairement que les républicains n'ont pas individué en lui la source de la délation et des arrestations.

<sup>301</sup> T. PEDÍO, *Massoni e giacobini, op. cit.*, p. 122.

<sup>302</sup> T. PEDÍO, *Massoni e giacobini, op. cit.*, p. 120.

<sup>303</sup> N. NICOLINI, « Teodoro Monticelli e la Società Patriottica... », *op. cit.*, p. 200.

Abbamonti et Ciaia, mais les deux rencontrent l'opposition de Teodoro Monticelli, à la fois pour des raisons politiques (il estime trop « extrémiste » la nouvelle génération) et personnelles (en particulier, il n'a aucune confiance en Antonio Letizia). Il soupçonne le jeune marquis de ne pas être capable de garder un tel secret et, surtout, de « manifestarsi ad alcuni vili del Mercato<sup>304</sup>».

Dans une situation de vulnérabilité telle que la société se trouve à vivre dans cette fin d'hiver 1794, plus d'un directeur pense avoir exagéré avec le prosélytisme : une association pleine de « garçons », avec l'obsession de la propagande dans le bas peuple, remplie de gens non préparés à garder le secret et victimes de vanités et ambitions personnelles, ne peut survivre à l'absence de son créateur effectif et face à la nouvelle attention que la police développe pour son activité.

Les membres du groupe qui se réunissent autour d'Andrea Vitagliano formé par des jeunes étudiants et artisans, au contraire, ne gèrent plus la tension et, effrayés par l'attente, ils veulent passer à l'action directe. La situation est ultérieurement aggravée par le fait que ce club élémentaire agit désormais sans aucun contact avec la hiérarchie sectaire et, avec son impatience et manque de direction, risque de mettre en danger toute l'organisation patriotique. Les réunions se succèdent dans différentes maisons et avec différentes formations, malgré le risque que tout cela comporte, mais inutilement : le 20 février 1794 la *società patriottica* napolitaine cesse ses activités et les chefs se préoccupent que la décision soit communiquée le plus rapidement possible à *toutes* les sections.

La dissolution de la société est, toutefois, seulement apparente, en réalité il s'agit d'une espèce de mutation qui résulte encore plus compréhensible à la lumière des contacts, voir de la participation même, de quelques patriotes napolitains aux *Illuminati* de Bavière et à la franc-maçonnerie éclectique. Comme l'invention de « faux grades » pour y détourner les éléments indignes ou contraires aux buts de la société, aussi une « fausse dissolution » pourrait suivre le même principe, simplement en prévenant des membres choisis de la continuation de l'activité de conspiration. Dans la situation napolitaine, de plus, une solution de ce type semble convenir à presque tous les acteurs : cela permet à des membres trop âgés (tels que Monticelli) d'abandonner l'activité politique, à certains de la continuer sans devoir gérer des éléments incontrôlables et poussés vers une folle action directe<sup>305</sup>.

Des éléments tels que Rocco Lentini ou même Annibale Giordano, très actifs de par le passé récent pour attirer des nouveaux membres dans l'organisation, se rendent compte, après les arrestations, que la situation a radicalement changé, qu'il est prudent d'interrompre du moins temporairement l'action politique de la société, de la faire rentrer, pour ainsi dire, « en léthargie » jusqu'à un moment plus propice, quand la répression sera moins dangereuse ou l'aide française plus concrète.

---

<sup>304</sup> N. NICOLINI, « Teodoro Monticelli e la Società Patriottica... », *op. cit.*, p. 200.

<sup>305</sup> Dans un premier temps, une tentative de continuation est mise en œuvre en transformant la dénomination du groupe de *Società patriottica* à *Club rivoluzionario*.

Ce choix est, naturellement, plus difficile à gérer politiquement et demande une formation constituée d'éléments prudents et patients : la « dissolution » du 20 février est due à la nécessité d'éliminer « gli impudenti, i deboli e i turbolenti<sup>306</sup> ».

L'opération, de toutes façons, n'arrive pas à arrêter la « fraction », désormais *de facto* indépendante, de Andrea Vitagliano qui, loin d'obéir à l'ordre de démobilisation, probablement poussé par la terreur et se sentant abandonné après les premières arrestations, relance l'activité de son groupe en prêchant l'action directe visée au bouleversement de la couronne. Étant donné que l'aide française s'est avérée manifestement inconsistante, Vitagliano prétend maintenant de compter seulement sur des forces indigènes : les masses de *lazzari* et de provinciaux exaspérés par la famine<sup>307</sup>.

L'opération de « fausse dissolution » s'avère donc un échec complet, en se transformant par la force des choses (et le refus du groupe de Vitagliano d'obéir à l'ordre de démobilisation) en une vraie scission. Le groupe des « responsables » Lentini et Giordano, décidé à interrompre l'action révolutionnaire sans toutefois dissoudre la formation, donne vie à *Libertà o morte* ou *Liomò* ; Vitagliano et ses acolytes, partisans de l'action directe, forment *Repubblica o morte*, ou *Romò*, explicitement conçu pour l'action révolutionnaire directe.

Une reconstruction fondée sur des éléments de pratique conspirative apparaît, à la lumière de la composition des deux groupes, bien plus convaincante que celle, choisie par l'historiographie traditionnelle, qui veut la division fondée sur des éléments de préférence politique, avec *Libertà o morte* plus modéré et fauteur de la monarchie constitutionnelle et *Repubblica o morte* caractérisé par l'intransigeantisme républicain et un démocratisme plus prononcé<sup>308</sup>. D'ailleurs, la présence d'Annibale Giordano, certainement non suspect de sympathies monarchistes, dans les rangs de la première association, suffirait à démentir l'hypothèse d'une différence « idéologique ».

Les rapports entre les individus qui forment le groupe originaire, en d'autres termes, sont façonnés autant par le secret en tant que forme d'organisation que par le contenu politique de leur élaboration, et les nécessités (et divergences) dans la forme organisatrice ont une influence égale et même supérieure aux différents modèles de renouvellement de l'État proposés par les membres<sup>309</sup>.

C'est donc *Repubblica o morte* qui en ce début de mars 1794 déploie la majeure activité politique dans la capitale : l'objectif d'Andrea Vitagliano est de prévenir l'action répressive avec un coup de force populaire. Il estime que les conditions d'indigence de la plèbe de la capitale suffisent en soi à

---

<sup>306</sup> « Fatto fiscale... », *op. cit.*, p. 338/339.

<sup>307</sup> T. PEDÍO, *Massoni e giacobini*, *op. cit.*, p. 142.

<sup>308</sup> Pour l'approche traditionnelle de l'historiographie, cf., à titre d'exemple, B. CROCE, *La Rivoluzione napoletana...*, *op. cit.*, p. 196 ou A. SIMIONI, *Le origini del Risorgimento...*, *op. cit.*, *passim*.

<sup>309</sup> G. SIMMEL, *Secret et sociétés secrètes*, Aubenas d'Ardèche, Circé, 1991, p. 63 et ss.

en faire une masse de manœuvre révolutionnaire, non seulement à cause de l'aversion contre le gouvernement que la pauvreté peut induire mais, et cela révèle l'inexpérience et la naïveté politique du sujet, car il croit pouvoir « louer », pour peu d'argent, une quantité d'individus disponibles à former « une troupe de 18000 hommes » pour susciter un mouvement insurrectionnel dans la capitale et, ensuite, « aller à la rencontre » des Français qui, mis devant le fait accompli, seraient forcés d'envoyer une flotte à Naples en pleine révolution<sup>310</sup>.

Evidemment sans considérer le fait que la police a déjà perquisitionné les habitations des leaders de la *Società patriottica* et effectué plusieurs arrestations dans la capitale et dans les provinces, Andrea Vitagliano intensifie les réunions de son groupe, de plus dans un endroit public et très fréquenté tel que le môle du port, et même l'activité de prosélytisme.

Chaque soir, au coucher du soleil, les membres de la société se retrouvent et « accueillent » les nouveaux conscrits, qui reçoivent dès le début un salaire d'un *carlino* par jour<sup>311</sup>. Le leader du groupe se fait appeler « général » et, dans une conversation avec d'autres patriotes, se dit convaincu de pouvoir prendre le château de St. Elme, et ensuite bouleverser le gouvernement, avec des forces uniquement nationales constituées par une troupe de 80000 « *artieri venali* », c'est à dire des artisans payés pour participer à l'action, qu'il dit avoir déjà recruté<sup>312</sup>.

Pour assurer la préparation militaire de son armée, Vitagliano oblige certains de ses affiliés à faire des exercices militaires, à prendre des leçons d'escrime chez le maître d'armes Felice Bosco et il achète, malgré les dimensions qu'il déclare pour sa formation, seulement trente-trois fusils<sup>313</sup>.

Il est fort probable, d'ailleurs, qu'au fil de son expérience de meneur solitaire d'une formation secrète, l'horloger révolutionnaire perd rapidement le soutien des plusieurs de ses anciens camarades, notamment les plus nantis : le nouveau tournant politique qu'il impose à la société prévoit, selon quelques témoignages, « le massacre de tous les nobles, même si affiliés à la société<sup>314</sup> ». Il est évident que, si cela est vrai, la formation de Vitagliano représente un élément absolument hors contrôle dans le panorama du patriotisme où les autres éléments ralentissent au lieu d'accélérer leur activité politique.

---

<sup>310</sup> « Fatto fiscale... », *op. cit.*, p. 283.

<sup>311</sup> Le *carlino* est une pièce d'argent dont la valeur est la dixième part d'un ducat et, à son tour, correspond à dix *grana*. Il est impossible, sur la base des sources connues, de vérifier où Andrea Vitagliano, humble horloger, se procure la somme nécessaire pour payer, même seulement pendant une période de temps tellement limitée, les gens qu'il recrute (et qui, évidemment, n'atteignent jamais le numéro invraisemblable de 180000 que le conspirateur se propose). L'hypothèse certainement plus probable est que l'argent vient du patrimoine des frères Letizia, dont les témoins assurent la participation aux réunions dans l'arrière-boutique de Vitagliano.

<sup>312</sup> « Fatto fiscale... », *op. cit.*, p. 445.

<sup>313</sup> « Fatto fiscale... », *op. cit.*, p. 302 et 449.

<sup>314</sup> « Fatto fiscale... », *op. cit.*, p. 448.

Le frère d'Andrea Vitagliano, Vincenzo<sup>315</sup>, découvre l'activité clandestine de ce dernier et, après quelques mois d'insistances, arrive à le convaincre de lui révéler la nature et même à être admis, après la promesse de ramener des amis pour agrandir le réseau, aux réunions du môle. Ce dernier, sa confession devant les juges étant non seulement claire mais absolument crédible, rentre dans la conspiration en ignorant tous ses finalités politiques et sans une perception précise des dangers que cela comporte. Comme pour les quelques amis qu'il arrive à conduire au port dans les peu de jours de sa militance, même pour le menuisier Vincenzo le principal attrait du groupe révolutionnaire est représenté par le *carlino* que ses camarades lui donnent à chaque rencontre.

La perspective de ce petit *salairé* fait en sorte qu'une petite foule de pauvres inconnus rentre en contact avec *Repubblica o morte*, dont la seule précaution contre les délations est de ne pas révéler les vrais noms des participants mais d'utiliser un *santo* (mot de passe) pour se reconnaître mutuellement. Toutes les sources parlent, en effet, d'un agrandissement de *Repubblica o morte* immédiatement précédant la découverte de la société de la part de la police : il paraît que le nombre maximum de personnes venues en quelque sorte en contact avec l'organisation de Vitagliano soit de 300 personnes<sup>316</sup>.

Il est évident qu'une formation tellement perméable et sans une véritable hiérarchie (l'organisation du club de Vitagliano, mis à part le rôle de ce dernier, apparaît encore horizontale) ne peut espérer durer longtemps dans une capitale parcourue par un grand nombre d'espions et délateurs et où la grande masse de la population regarde avec suspect tout ce qui est étranger et avec hostilité tout ce qui se propose de mettre en cause le trône et l'autel.

Le soir du 16 mars 1794 est fatal à Vincenzo Vitagliano et à tout le « jacobinisme napolitain » : la tentative de recrutement dans la société de l'ébéniste Donato Frongillo est complètement ratée, les discours vagues et mal appris à propos de la prise de Toulon et de la prochaine venue des Français et la consécutive révolution du Royaume, loin d'intéresser la « cible », l'effraient. Malgré les tentatives tardives de Vitagliano de lui faire croire à une blague, peu de jours après l'ébéniste se présente à Medici pour dénoncer la tentative de « séduction » de la part des républicains<sup>317</sup>.

Les informations qu'il donne aux autorités, permettent de comprendre très peu du réseau et des finalités du groupe subversif mais font identifier très vite Vincenzo Vitagliano, qui est arrêté la nuit

---

<sup>315</sup> Les deux frères étaient arrivés dans la capitale deux ans auparavant depuis Longone, port de l'Etat des Présides, petite enclave napolitaine sur les côtes de la Toscane.

<sup>316</sup> B. CROCE, *La Rivoluzione napoletana...*, *op. cit.*, p. 197 écrit : « questo numero di trecento par che si riferisca solo all'adunanza rivoluzionaria, o al club rivoluzionario, ossia al club *Romo, Men di dugento* dice anche il Rodinò, e quasi tutti giovani. Assai più esteso [mais cela n'apparaît jamais documenté] e non di soli giovani inesperti era stato il numero degli aderenti alla disciolta *società patriottica* »

<sup>317</sup> Pour la dénonciation de Frongillo, bien connue et publiée en diverses occasions, cf. « Fatto fiscale... », *op. cit.*, p. 331 et ss.

du 22 mars avec un certain Marinelli, un Cicivizzo et un prêtre appelé Ricciardi, qui déjà dans le récit de Frongillo n'est pas impliqué dans les discours dangereux et est donc immédiatement libéré<sup>318</sup>.

Le frère d'Andrea Vitagliano, en effet, n'oppose aucune résistance et, face aux questions des enquêteurs, révèle tout ce qu'il a appris sur le groupe révolutionnaire dans les jours, très peu nombreux, de sa militance de républicain clandestin<sup>319</sup>. Si rien n'est encore dévoilé des projets politiques de la secte (l'artisan peut uniquement répéter ses espoirs que l'arrivée de la flotte française fera terminer la famine et baisser les loyers), plusieurs noms de bourgeois commencent à émerger dans les interrogatoires. Pour le convaincre de l'absence de risques de son projet, en effet, Andrea avait convaincu son frère que tous les fils cadets de la noblesse napolitaine, tous les avocats et les médecins de la ville étaient dans la conspiration : heureusement, Vincenzo est capable de donner très peu de noms. Une *Giunta d'Inquisizione*, avec la tâche de vérifier les faits, est immédiatement instituée et composée par le même Medici et les juges Giaquinto et Porcinari<sup>320</sup>.

Dans l'impossibilité de s'emparer de l'horloger, qui arrive à disparaître de Naples dès qu'il est mis au courant de l'arrestation de son frère, le premier nom important qui est transporté dans les cachots de Castel Capuano pour répondre de ses comportements est le médecin Pietro Di Falco.

C'est lui, plus cultivé, plus informé et engagé dans l'activité politique depuis beaucoup plus de temps qui, toutefois, parle avec la même facilité et fournit aux juges les informations pour préparer la « sorpresa generalissima » du 26 mars, le grand coup par lequel on cherche à saisir l'ensemble du réseau révolutionnaire. Di Falco, de plus, avec ses dépositions implique non seulement les membres

---

<sup>318</sup> L'ensemble des documents de la Gran Causa de' Rei di Stato permet, aujourd'hui, d'identifier la délation de Frongillo, du 21 mars, comme celle qui porte à l'arrestation de Vincenzo Vitagliano et à la neutralisation d'une grande partie du mouvement républicain. Les révolutionnaires napolitains, par contre, croient à la culpabilité d'un autre ébéniste, un certain Henzeler ou Enzeler, qui aurait communiqué à la marquise de San Marco, sœur du *reggente* Medici, l'accusation de l'artisan Biancardi (qui, en effet, se trouve avec Frongillo le soir du 16 avril), cf B. CROCE, *La Rivoluzione napoletana...*, *op. cit.*, p. 197. La mémoire de cette accusation est tellement forte que, en 1799, les autorités républicaines ordonnent l'arrestation de Henzeler (appelé ici Ensel) qui se sauve, au dernier moment, à travers une porte secrète inconnue aux agents de la police, cf. C. DE NICOLA, *Diario Napoletano (1798 – 1825)*, Partie 1, Società Napoletana di Storia Patria, Napoli, 1906, p. 165.

<sup>319</sup> L'historien bourbonien Luigi Rossi, dans son *Nuova luce risultante dai veri fatti avvenuti in Napoli prima del 1799*, définit Vincenzo Vitagliano comme « plus fanatique que sérieux » mais, compte tenu des circonstances de son affiliation et de la durée de sa permanence dans le groupe, il semble plus probable d'exclure les deux caractéristiques en ce qui concerne son comportement devant les juges de la Vicaria. Cit. in T. PEDÍO, *Massoni e giacobini*, *op. cit.*, p. 135.

<sup>320</sup> B. CROCE, *La Rivoluzione napoletana...*, *op. cit.*, p. 198.

de *Repubblica o morte* mais aussi ceux du groupe de Lentini et même les figures, telles que Teodoro Monticelli, qui avaient quitté la politique active depuis des mois<sup>321</sup>.

La rafle du 26 mars voit tomber dans le filet policier plus d'un nom excellent de l'université et de la noblesse de la capitale : Teodoro Monticelli, les frères Pignatelli, les frères Antonio et Francesco Letizia, Clemente Filomarino, le duc d'Accadia et les frères Annibale et Michele Giordano<sup>322</sup>. Bien que « plusieurs » des prévenus aient réussi à s'enfuir, les sbires de la Vicaria effectuent, dans la même nuit du 26 mars, 18 arrestations sur la base des indications de Di Falco et, dans les jours suivants, autres trente personnes sont ramenées à Castel Capuano<sup>323</sup>. Les cachots se remplissent de tous ceux dont le nom est prononcé pendant les interrogatoires, le 20 avril suivant la « famille armée » procède à l'incarcération de Troiano Odazi, qui meurt peu de jours après dans des circonstances mystérieuses<sup>324</sup>. Les accords avec la police pontificale continuent à fonctionner et, dans les premiers jours d'avril, Vincenzo Galiani est arrêté à Civitavecchia pendant une tentative de fuite et remis aux autorités napolitaines. Pour le début de l'été, plus de 70 personnes sont arrêtés et leurs aveux remplissent 124 volumes<sup>325</sup>!

Le 14 août 1794 le juge Palmieri présente au roi la relation sur l'enquête menée par la *Giunta inquisitoria* et, au même moment, Ferdinand IV institue une Giunta di Stato, pour juger et comminer les peines sur la base des interrogatoires déjà effectués par les collègues. Le procès, encore une fois, est célébré sur la base de la *Lex Julia majestatis et ad modum belli et per horas*, ce qui implique une réduction presque à néant du temps à disposition des avocats de la défense pour examiner les pièces et de rédiger par écrit. Évidemment, aucun pourvoi en un tribunal de deuxième instance n'est possible. L'*avvocato fiscale* de la *Giunta* est, comme en 1776, justement ce même Basilio Palmieri, dont Felice Liroy avait dénoncé l'attitude servile et l'ignorance après la persécution

---

<sup>321</sup> Le témoignage de Di Falco est tellement précieux pour la justice bourbonienne que non seulement on lui épargne la peine capitale comme prévu par le « truglio », mais après une détention aux îles Tremiti, il commence une carrière comme major de la gendarmerie, G. RODINÒ', *Racconti storici di Gaetano Rodinò ad Aristide suo figlio*, (édité par B. MARESCA), « Archivio Storico per le Province Napolitane », anno V fasc. 2, p. 272 : « Giordano rinnovò lo scempio di Pietro de Falco, quel medico morto da non guari Maggiore di Gendarmeria, che nella prima Giunta di Stato comprò con l'infamia dello accusare i suoi compagni l'impunità ».

<sup>322</sup> « Fatto fiscale... », *op. cit.*, p. 289.

<sup>323</sup> « Fatto fiscale... », *op. cit.*, p. 291. Seulement le prêtre D. Salvatore Cornacchia se présente spontanément aux juges pour donner des informations.

<sup>324</sup> A. RAO, « Odazi, Troiano », (*ad vocem*), *op.cit.* Bien que officiellement suicidaire, une rumeur courant parmi les patriotes voulait que Odazi avait été empoisonné. Il est toutefois difficile à comprendre qui et pourquoi pouvait avoir intérêt à le faire taire, étant donné le véritable déluge d'information que presque tous les arrêtés étaient en train de verser sur les juges de la Giunta.

<sup>325</sup> G. M. ARRIGHI, *Saggio storico per servire di studio alle rivoluzioni politiche e civile del Regno di Napoli*, V. III, Napoli, Nella Stamperia del Monitore, 1809, p. 75.

antimaçonique de 1775 ; le président est Baldassarre Cito, juriste connu pour sa probité mais âgé de 99 ans.

Pour la défense des arrêtés, le roi désigne Tommaso de Rosa, marquis de Villarosa, et les présidents de la chambre de la Sommaria Pietro Jannucci et Flavio Pirelli ; bien que le procès *ad modum belli et per horas* ne prévoit une telle figure, Ferdinand IV accorde aussi la présence des avocats de confiance des accusés : parmi eux certainement Mario Pagano<sup>326</sup>.

Pendant le travail des juges chargés de l'enquête, en outre, les républicains tombés dans le filet de la police se sont révélés bien peu capables de garder le secret qu'ils avaient maintes fois juré de défendre. Vincenzo Vitagliano e Pietro De Falco ne sont pas les seuls à parler, la *Giunta d'inquisizione* remet à celle *di Stato* quatorze prisonniers *sponte confessi* (c'est à dire qui se sont reconnus coupables) et trente deux qui, accusés par les premier, continuent à nier toute charge<sup>327</sup>.

Les avocats, au contraire, se trouvent à faire face à une tâche extrêmement difficile. D'un côté il doivent défendre des imputés qui sont objet de l'hostilité manifeste de la cour comme du peuple de la capitale (selon ce que le marquis de Villarosa écrit à ses collègues) ; de l'autre l'organisation même de leur travail se fonde sur un paradoxe évident : pour obtenir les réductions de peine promises à ceux qui ont avoué *sub spe impunitatis* (c'est à dire en impliquant des complices pour diminuer les conséquences pour eux mêmes), en fait, les avocats doivent démontrer l'utilité et la véracité de leurs affirmations mais, étant donné qu'ils sont appelés à plaider l'ensemble des accusés, ils doivent chercher à défendre ceux qui sont l'objet de ces mêmes accusations<sup>328</sup>. L'âge de certains des accusés (Domenico Manna, le plus jeune, a seize ans) ainsi que la menace et l'utilisation de la torture contribuent à multiplier les délateurs.

Dans les cachots, entre temps, la majorité des républicains a perdu tout sens de solidarité politique avec les anciens camarades, ils s'accusent entre eux dans l'espoir de voir la situation individuelle de chacun améliorer aux frais de celle des autres. Des raisons (encore) moins nobles renforcent cette tendance : un certain Cangiano est suspecté d'accuser les frères Manna pour des raisons que rien ont à voir avec le sécurité de l'Etat mais plutôt avec une question d'héritage d'une tante commune<sup>329</sup>.

---

<sup>326</sup> La présence du juriste de Brienza, souvent mise en doute sur la base du fait que sa carrière dans l'administration bourbonienne continue même après la *Gran Causa* de 1794, est désormais certaine, cf. T. PEDIO, « Francesco Mario Pagano difensore dei congiurati napoletani del 1794 », *Archivio Storico Pugliese*, 28, 1975, p. 219 – 269.

<sup>327</sup> B. CROCE, *La Rivoluzione napoletana...*, *op. cit.*, p. 200. Les documents qu'il a pu consulter ne diffèrent pratiquement en rien de la liste de noms citée par Rossi.

<sup>328</sup> T. PEDIO, « Francesco Mario Pagano... », *op. cit.*, p. 238.

<sup>329</sup> T. PEDIO, « Francesco Mario Pagano... », *op. cit.*, p. 239.



Vincenzo Galiani, enfin, ne pourrait même pas être écouté comme témoin car, en souffrant de fréquentes et violentes crises d'épilepsie, il n'est pas sûr de distinguer précisément la réalité de ses hallucinations, mais la *Giunta* refuse de tenir compte de cette particularité<sup>330</sup>. En général, les membres de *Libertà o morte* et encore plus ceux de la *Società patriottica* qui n'avaient pas continué l'activité politique après le 20 février ont la tendance à décharger toutes les responsabilités sur *Repubblica o morte* et surtout sur son chef, Andrea Vitagliano<sup>331</sup>. Ce comportement peut s'expliquer non seulement avec la volonté de « punir » le groupe qui, avec son imprudence et son manque de stratégie a fait tout découvrir mais, plus concrètement, pour utiliser l'horloger, désormais hors de portée pour la justice bourbonienne, comme paratonnerre pour sauver ceux qui risquent le plus.

L'attitude qui caractérise le travail des juges est celle de la sévérité maximale, renforcée par la conscience qui *écraser le jacobinisme* constitue, aux yeux de la cour, un mérite bien majeur de la rigueur dans le jugement de chaque accusé. On refuse de croire que l'occasion du premier contact entre Vincenzo Vitagliano et le marquis Letizia est fournie par la commande, de la part de ce dernier, d'une machine pour broyer des pommes de terre. La vérité est certainement que le noble a commissionné au menuisier une guillotine à garder en attente du jour de la Révolution<sup>332</sup>! Le même Luigi de' Medici, comme déjà montré précédemment personnellement lié aux frères Giordano et « coupable » comme eux du moins de lire les gazettes françaises, s'exprime avec une sévérité extrême<sup>333</sup>. Le *fiscale* Palmieri, de son côté, joue son rôle d'accusateur public avec un zèle qui va peut être au delà du vraisemblable et demande, le 3 octobre 1794, trente condamnations à mort pour lèse majesté.

---

<sup>330</sup> S. DE MAJO, « Galiani, Vincenzo », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 51 (1998).

<sup>331</sup> T. PEDÍO, *Massoni e giacobini*, *op. cit.*, p. 130.

<sup>332</sup> « Fatto fiscale... », *op. cit.*, n. 15, p. 282.

<sup>333</sup> N. NICOLINI, *Luigi de Medici...*, *op. cit.* Le livre de Nicolini est explicitement apologétique du *reggente* de la Vicaria. La thèse fondamentale de l'ouvrage est non seulement l'étrangeté de ce dernier à tout complot (contrairement à ce dont on l'accusera en 1795) mais décrit une substantielle cohérence comme partisan d'une monarchie tempérée par l'action d'une aristocratie savante et libérale. En ce qui concerne la *Gran causa* de 1794 (cf. p. 65 – 67), Nicolini dit que Medici est presque forcé à agir par la loquacité des prisonniers (*in primis* De Falco et Giordano) et que l'excès de prudence des juges aurait même irrité Ferdinand IV.

La majorité des témoins et des historiens républicains, au contraire, veulent le comportement de Luigi de Medici comme dicté par l'ambition et la duplicité. Il aurait caressé les conspirateurs pour obtenir des avantages dans le nouvel ordre et, une fois la conjuration découverte, il aurait profité de sa charge de juge et des contacts personnels avec certains des impliqués pour apparaître efficace et inflexible aux yeux de la cour désireuse de vengeance. Cf. B. CROCE, *La Rivoluzione napoletana...*, *op. cit.*, p. 205. L'idée que les républicains ont des mérites politiques du jeune noble est prouvée aussi par le fait qu'il est tenu, malgré tous ses efforts, à l'écart de toute charge pendant la République.

Dans des conditions pareilles, évidemment, la stratégie des défenseurs ne peut qu'être celle de limiter les dégâts : la sentence prévoit la peine capitale pour Emmanuele De Deo, Vincenzo Vitagliano et Vincenzo Galiani, trente deux personnes sont envoyées en réclusion dans les îles et les forteresses. Des dizaines sont condamnés à l'exil, où il rencontrent ceux qui ont réussi à se soustraire à la répression avec la fuite. Seulement deux sont acquittés<sup>334</sup>. Il n'y a pas un véritable critère qui porte les juges à une telle décision, ceux qui sont destinés à la mort ne sont ni plus coupables ni plus impliqués que les autres dans la prétendue conspiration. De Deo a toujours nié toute culpabilité et a refusé de dénoncer n'importe quel complice. Vitagliano est rentré dans le club *Repubblica o morte* seulement quelques jours avant son arrestation et, une fois devant les juges, a avoué sans difficulté tout ce qu'il savait. Il est cependant le frère du meneur du groupe républicain plus poussé vers l'action. Galiani, enfin, bien que membre de la *Società patriottica* dès les origines et, ensuite, propagandiste enthousiaste de *Repubblica o morte*, ne joue pas un rôle de prééminence suffisant à justifier sa condamnation. Lui aussi, après son arrestation, collabore avec les juges. Sa lointaine parenté avec Celestino et Ferdinando Galiani, véritables symboles du mouvement des Lumières, pourraient expliquer la sévérité à son égard pour frapper, avec une condamnation exemplaire, les idées auxquelles on attribue la responsabilité de la naissance du jacobinisme<sup>335</sup>.

Les exécutions ont lieu dans la place du Castel Nuovo le 18 octobre 1794.

Une analyse du procès et de la sentence s'imposent pour examiner non seulement le fonctionnement pratique de la justice politique bourbonienne face à la Revolution mais aussi car cela aide à décrire la nature et les activités du mouvement que la *Gran causa de' rei di Stato* vient de démanteler.

Le premier élément qui émerge avec évidence est que ni la relation de Palmieri, ni la sentence de condamnation ne citent les faits qui constituent l'objet de la conjuration<sup>336</sup>. Les juges ont infligé des peines plus que sévères sans savoir exactement ce que les prétendus conspirateurs avaient l'intention de faire, quel était le but tactique concret des républicains de Naples<sup>337</sup>. Le seul Pietro Di Falco, en décrivant le rituel de réception du novice dans la société, affirme que le projet consiste en « prendersi per assalto i Castelli, ammazzare i Sovrani e la Real Famiglia ed ogni altro Tiranno dello Stato onde ravnivare i diritti dell'uomo<sup>338</sup> » mais le fait que le prétendu rituel continue avec le

---

<sup>334</sup> G. M. ARRIGHI, *Saggio storico...*, op. cit., p. 80.

<sup>335</sup> L'hypothèse est avancée en T. PEDÍO, *Massoni e giacobini*, op. cit., p. 139.

<sup>336</sup> P. COLLETTA, *Storia del Reame...*, op. cit., p. 158 : « La sentenza che puniva i congiurati taceva della congiura, vergognando castigare acerbamente adunanze di giovanetti, ardenti di amor di Patria, inesperti del mondo, senza ricchezze, o fama, o potenza, o audacia, condizioni necessarie a novità di Stato ».

<sup>337</sup> L. CONFORTI, *Napoli dal 1789 al 1796*, op. cit., p. 212.

<sup>338</sup> « Fatto fiscale... », op. cit., p. 300.

projet de « abjurer immédiatement toute religion » semble suggérer que la déclaration reflète plus les peurs et les convictions des enquêteurs que la réalité des faits<sup>339</sup>.

Du point de vue de la justice napolitaine, en effet, cela n'a pas trop d'importance, car le seul fait de participer aux réunions d'un groupe républicain constitue un crime de lèse-majesté et, sur cette simple base, le juge Palmieri demande la peine capitale pour tous ceux dont l'affiliation est prouvée à un moment et dans une formation quelconque.

La *Giunta* dans son ensemble, de toute façon, accepte avec quelques réserves cette lecture des faits et se trouve face à la nécessité de différencier les peines par rapport au comportement individuel de chaque affilié. Cela demande, évidemment, une reconstruction plus précise de l'activité politique subversive et une interprétation de la même sur la base des lois en vigueur.

La jurisprudence et la doctrine du Royaume, en effet, ne concèdent aucune circonstance atténuante aux imputés pour le fait qu'aucune action révolutionnaire n'ait été concrètement essayée : même des auteurs assurément porteurs des valeurs des Lumières et de la réforme du droit criminel tels que Filangieri avaient soutenu l'extrême gravité de la lèse-majesté et la nécessité de la punir avec la mort, même au stade de simple tentative<sup>340</sup>.

Même dans cette acception très large du crime, toutefois, il n'est pas facile de démontrer la culpabilité des républicains napolitains : pour la *società patriottica* (et même pour le *club rivoluzionario* et *Libertà o morte*) la révolution n'est qu'un souhait, un désir. Même au sommet de son « succès » politique, quand les révolutionnaires peuvent compter sur la présence de Latouche – Tréville et, ensuite, chercher à influencer la politique italienne de la France à travers les informations qu'il passent à Mackau, leurs projets sont toujours strictement dépendants des armées de la Grande Nation et, justement à cause de l'absence de ces dernières des frontières et des côtes napolitaines, ils ne peuvent prendre aucune forme concrète. Les autres juges, donc, doivent accepter du moins partiellement la thèse de Palmieri de l'affiliation aux clubs comme suffisante pour la lèse-majesté.

Pour le club *Repubblica o morte* le discours est, en effet, partiellement différent car, comme il émerge des dépositions de Vincenzo Vitagliano et Pietro Di Falco, vers la moitié du mois de mars Andrea Vitagliano formule des propos de révolution en cherchant l'appui des masses urbaines et

---

<sup>339</sup> Pietro di Falco participe d'abord à la *società patriottica*, ensuite au *club rivoluzionario* et, finalement, au club *Repubblica o morte*. En lisant le *Fatto fiscale*, il n'est pas possible de déterminer à quelle formation ce rituel serait attribué. De plus, les juges semblent donner peu d'importance aux évolutions et aux changements de ces formations et, probablement pour montrer que tous les initiés sont coupables au même titre, considèrent même *Libertà o morte* et *Repubblica o morte* non pas deux groupes différents mais deux sections du même club, peut-être avec des fonctions différentes.

<sup>340</sup> T. PEDIO, « Francesco Mario Pagano... », *op. cit.*, p. 232.

rurales opprimées par la famine, indépendamment de l'arrivée des Français, pour lequel on a perdu désormais tout espoir<sup>341</sup>. De la même façon, il semble qu'Antonio Belpulsi, quand il abusait encore du nom et de l'amitié de Luigi de Medici, il avait conçu un projet de débarquement de forces révolutionnaires dans les Abruzzes pour soulever les paysans pauvres de ces provinces<sup>342</sup>.

D'abord, la nature hétérogène et très vague de ces projets les rend tout-à-fait infaisables et non dangereux mais, surtout, ce sont des faits imputables individuellement à Belpulsi et Vitagliano<sup>343</sup>. Le « acte adéquat à commettre un crime », par conséquent, non seulement n'est pas démontré mais ne peut justifier non plus le choix des condamnés à mort. Vincenzo Vitagliano et Vincenzo Galiani sont, il est vrai, membres de *Repubblica o morte* mais, mise à part une activité de prosélytisme pas toujours efficace, ne font rien, concrètement, pour faire éclater la révolution. Le premier, de plus, encore le soir du 16 mars est convaincu de devoir simplement « accueillir les Français ». Emmanuele De Deo, ensuite, constitue un cas encore plus éclatant : il est membre uniquement de la *Società patriottica* et ne peut absolument pas contribuer à la formulation de ces propos d'insurrection car, au moment où ils sont formulés, il se trouve déjà arrêté à la Vicaria.

Le deuxième élément mis en évidence par le procès, de l'autre côté, concerne la technique conspirative des Napolitains et, malgré l'issue sanglante de l'affaire, marque un succès du moins théorique des sociétés secrètes ou, du moins, de la *Società patriottica*.

Si Benedetto Croce avait raison de se lamenter sur la faiblesse et la lâcheté de plusieurs républicains face aux interrogatoires de la Giunta, où beaucoup d'entre eux, non seulement révèlent tout ce qu'ils savent mais font empirer la situation de leurs camarades pour se sauver<sup>344</sup>, le jugement change radicalement si l'examen concerne non les comportements individuels mais le « système du secret » dans son intégralité.

Comme déjà remarqué par Pedio, en fait, la structure par « club élémentaires » et « club des députés » de la *Società patriottica* accompli parfaitement son rôle, même dans un panorama d'incapacité de beaucoup de ses membres à résister aux pressions des enquêteurs<sup>345</sup>. Ceux qui avouent, peuvent révéler uniquement les noms des individus qu'ils ont rencontrés dans leurs sections, ce qui prouve que la division étanche entre les compartiments a été respectée dans la pratique.

---

<sup>341</sup> « Fatto fiscale... », *op. cit.*, p. 303. Le plan prévoit d'utiliser des artisans et menuisiers payés pour prendre le château de S. Elme avec la ruse.

<sup>342</sup> N. NICOLINI, *Luigi de' Medici...*, *op. cit.*, p. 39.

<sup>343</sup> Il est vrai que, puisque les deux ont réussi à s'enfuir avant l'arrestation, leurs camarades prisonniers ont tout l'intérêt à alléger leur position aux frais des deux absents.

<sup>344</sup> B. CROCE, *La Rivoluzione napoletana...*, *op. cit.*, p. 89. « Suscita un sentimento doloroso il dovere riconoscere il numero non scarso di quei primi congiurati napoletani che dettero prova di fiacchezza innanzi alle minacce o alle blandizie della Giunta di Stato e della Corte ».

<sup>345</sup> T. PEDIO, *Massoni e giacobini*, *op. cit.*, p. 136.

Non seulement l'inquisition de 1794 ne touche pas les membres du *club centrale* dont les identités restent presque toutes inconnues aux forces de police mais, bien que débutants de la conspiration, les membres de la direction arrivent à trouver la détermination pour éloigner, dès les premiers signes avant-coureurs de danger, le seul élément qui aurait pu, en cas d'interrogatoires trop pressants ou violents, révéler toute l'extension du réseau patriotique. Le sonnet avec lequel Ignazio Ciaja « invite<sup>346</sup> » (ou bien ordonne à) Carlo Lauberg à quitter Naples est un coup qui met la Vicaria dans l'impossibilité objective d'obtenir toutes les informations qu'elle cherche.

Pareillement, l'absence quasi-absolue de papiers saisis lors des perquisitions de janvier d'abord et des arrestations d'avril ensuite, témoignent d'une connaissance des règles de la clandestinité peut être apprises théoriquement à l'intérieur des loges des *Illuminati* de Bavière mais qui, au moment de l'urgence, les patriotes ont su mobiliser pour réagir à la répression.

Certes, les soixante-dix arrestations, les dizaines d'exils, les nombreux aveux et, finalement, les trois condamnations à mort peuvent faire raisonnablement douter de l'efficacité de ces mesures, mais une analyse attentive de la chronologie des événements peut aider à mieux identifier les responsabilités d'une telle défaite. La première formation à finir sous la loupe de la *Giunta* est *Repubblica o morte* et, l'un comme l'autre, un membre de la « main d'œuvre » tel que Vincenzo Vitagliano, comme un affilié plus cultivé et conscient, tel que Pietro di Falco, démontrent dès le début une disponibilité à collaborer avec la justice<sup>347</sup>.

Le *Santo* (mot d'ordre) conçu par Vitagliano (et au fait présent depuis toujours, comme pratique, dans les organisations populaires de la capitale telles que la *guapparia*<sup>348</sup>) ne sert nullement à tenir cachées les identités des membres qui, en fait, non seulement révèlent une quantité d'informations capables d'annihiler la société (cette-fois-ci le guide suprême, Andrea Vitagliano, se sauve seulement car le premier des arrêtés est son frère et il peut prévoir les conséquences d'un tel fait), mais impliquent aussi les membres de la société « jumelle » *Libertà o morte*<sup>349</sup>.

---

<sup>346</sup> B. CROCE, *La Rivoluzione napoletana...*, *op. cit.*, p. 214.

<sup>347</sup> Dans cette occasion, Vitagliano ne semble nullement se rendre compte du danger qui incombe sur lui. Pietro Di Falco, au contraire, cherche à se montrer comme absolument étranger à l'opposition à la monarchie et donne une version plus qu'invraisemblable des circonstances de son affiliation : Andrea Vitagliano l'aurait pris pour quelqu'un qui rassemblait à Di Falco et lui aurait parlé comme à un initié au secret. Ensuite, naturellement, Di Falco ne pouvait pas, naturellement, se soustraire aux réunions ni aller les dénoncer car Vitagliano le menaçait de mort. T. PEDIO, « Francesco Mario Pagano... », *op. cit.*, p. 240.

<sup>348</sup> A. CONSIGLIO, *La camorra di Napoli*, Napoli, Guida, 2005, p. 15.

<sup>349</sup> Il est sûr qu'il y a, dans les mois de février et de mars 1794, des contacts entre les deux sociétés de façon que les leaders de l'une sont informés de l'activité de l'autre. Cela a porté quelques auteurs à l'hypothèse, minoritaire, que *Lomo* et *Romo* soient deux comités du même club, le premier dédié à la sécurité, le deuxième à l'action. Il serait alors difficile de comprendre quelle serait exactement la fonction de *Lomo* et pourquoi aucune mesure n'est prise en défense de la structure, même trop

Certains membres de cette dernière, d'ailleurs, bien que moyennement plus cultivés et conscients, ne sont pas moins loquaces que leurs camarades et, notamment Annibale Giordano et Gregorio Manna (mais aussi Vincenzo Russo) permettent aux juges d'impliquer aussi des gens qui, après la dissolution de la *Società patriottica*, n'avaient aucun rôle dans le républicanisme napolitain.

Le premier procès politique contre le mouvement révolutionnaire napolitain termine non seulement avec trois condamnations capitales, mais avec la destruction substantielle du réseau conspiratif. Avec les chefs principaux échappés à l'étranger comme Lauberg, Vitagliano et Lentini, plusieurs adhérents envoyés dans les îles et, surtout, autant de membres qui se sont révélés incapables de garder le secret à la première arrestation, les conditions pour reconstruire une forme d'opposition politique quelconque sont plus que jamais précaires.

---

perméable, de Vitagliano. Cf. T. PEDÍO, *Massoni e giacobini*, *op. cit.*, p. 147. Nicolini, au contraire, affirme, en se référant évidemment à *Lomo*, que : « Alcuni soci di *club elementari*, incuranti del deliberato scioglimento dell'Unione, avevano persistito nelle loro conversazioni pur senza partecipare alla congiura del Vitagliani ». N. NICOLINI, *Luigi de Medici...*, *op. cit.*, p. 71.

### 3) Un « reggente » jacobin ?

La deuxième *Gran causa de' rei di Stato*, qui commence en 1795 et se prolonge jusqu'en 1798 rend cette renaissance *de facto* impossible. Les rares éléments qui restent à Naples libres et décidés à ne pas abandonner complètement l'activité politique se limitent, à partir de ce moment, à la pure survivance et, sporadiquement, à l'activité de correspondance avec les exilés.

L'inquisition d'Etat de 1795 est substantiellement différente de la première, non seulement car elle touche des noms bien plus importants de la noblesse et du barreau napolitain mais, surtout, elle n'a pas de nouveaux faits, à la base, mais seulement des nouvelles révélations de la part de personnes qui se trouvent déjà dans les prisons. Vu le caractère d'opportunisme et de ruse de ces révélations, d'ailleurs, l'étude de ce deuxième procès est certainement moins utile que le précédent pour la reconstruction des formations républicaines clandestines dans le Royaume de Naples.

Toutes les sources, autant celles favorables aux « jacobins » que celles partisans de la monarchie des Bourbons, concordent sur l'importance des nouveaux aveux d'Annibale Giordano pour le commencement du nouveau procès. Ses accusations dessinent, face aux juges, un scénario tout-à-fait nouveau : le chef de l'organisation révolutionnaire, celui que pendant l'année précédente ils avaient cherché à identifier dans les interrogatoires et les tortures, était introuvable parce que, loin d'être un obscur chimiste, était caché parmi eux, au sein même de la *Giunta* : l'ambition du jeune Luigi de Medici l'aurait porté jusqu'à la folie de vouloir renverser le trône.

Au moment des accusations de Giordano, de plus, le prince d'Ottajano jouit de la confiance plus complète de la cour mais, dès qu'un suspect arrive à ternir son image, son rival Acton peut sortir au grand jour en se présentant comme le sauveur de la monarchie d'un péril si proche et inattendu<sup>350</sup>.

La « guerre de cour » entre le magistrat et le ministre dure, en fait, depuis le début de la décennie et une première confrontation directe entre les deux date justement de l'arrivée dans le port de l'escadre de Latouche Tréville quand, paradoxalement, la ligne francophobe du prince d'Ottajano est défaite par celle, plus diplomatique, proposée par Acton et épousée par Marie-Caroline<sup>351</sup>.

Les accusations de Giordano semblent naître du rencontre entre la rancune du mathématicien et le calcul politique du ministre : protagoniste d'une rocambolesque tentative de fuite de Castel Nuovo

---

<sup>350</sup> L'absence de suspects sur la conduite politique de Medici est témoignée non seulement par le rôle de juge dans la *Giunta di Stato* que la cour lui confie mais aussi, en 1794, par une mission secrète à Gênes où il est envoyé pour demander un emprunt à cette république de la part du trône de Naples. Pendant son séjour en Ligurie, de plus, Medici aurait été soigneusement espionné par les agents d'Acton, à la recherche de quelques éléments pour saboter sa position aux yeux du couple royal. Cf. M. VANGA, « Medici, Luigi de' », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 73 (2009).

<sup>351</sup> N. NICOLINI, *La spedizione punitiva...*, *op. cit.*, p. 36.

(qui permet à son frère Michele de regagner la liberté tandis qu'il est repris), l'ancien associé de Carlo Lauberg développe envers son ancien bienfaiteur noble une haine dictée, du moins selon les apologètes du juge, par le sentiment de sa culpabilité et par le dépit de ne pas avoir réussi à le tirer de son côté et à utiliser son nom pour son activité politique<sup>352</sup>. Peut-être il s'attend même à une sorte d'impunité de l'amitié avec le *reggente* et, une fois vérifiée la volonté de ce dernier de respecter les procédures et de ne pas le sauver, il commence à le détester. Après la tentative de fuite, naturellement, sa situation judiciaire de très mauvaise devient désespérée, et cela peut l'induire à un coup extrême pour traîner Medici dans sa même ruine ou pour se sauver aux frais de ce dernier<sup>353</sup>.

Acton, évidemment, saisit immédiatement l'occasion de se débarrasser de son rival et pousse Giordano à un aveu « complet », ce qui arrive ponctuellement pendant un transfert de Naples à la prison de l'Aquila, pendant lequel le prisonnier raconte à Scipione La Marra (officier très proche du ministre) la « réelle » implication du juge dans la conspiration<sup>354</sup>. Le jeune mathématicien, de toute façon, ne se borne certes au nom de son ancien ami mais implique encore 250 personnes, non touchés par la première inquisition : parmi eux les fils de familles au premier rang de la noblesse telles que Serra di Cassano, Colonna di Stigliano, Riario et noms plus que connus dans l'université et au barreau de la ville tels que Nicola Fasulo et Mario Pagano, qui seulement quelque mois auparavant avait défendu les imputés du premier procès et, entre temps, avait été promu au tribunal *de l'ammiragliato*.

Pour éviter les *aderenze* dont Medici pourrait jouir parmi ses anciens collègues, une nouvelle *Giunta* est créée par ordre de Ferdinand IV : composée par les juges Bisogni, Salomone, Perrelli (mort pendant les travaux et substitué par Jannucci), le prince de Castelcicala et le juge Carlo Vanni, précédemment chargé de la chambre de la Sommaria, tous connus plus pour leur fanatisme royaliste plus que pour la rigueur juridique<sup>355</sup>.

Le 27 février 1795 Luigi de Medici est renfermé dans la forteresse de Gaète, selon certains auteurs arrêté, selon d'autres transféré volontairement en attente que toute doute sur sa réputation et fidélité

---

<sup>352</sup> N. NICOLINI, *Luigi de Medici...*, *op. cit.*, p. 86.

<sup>353</sup> Toujours selon Nicolini, en réalité, Medici fait tout son possible pour sauver Giordano, chose qui est rendue encore plus difficile par sa loquacité pendant les interrogatoires. Le mathématicien d'Ottaiano serait en fait destiné à l'échafaud et seulement l'intervention *in extremis* du prince lui aurait fait obtenir la déportation perpétuelle à Pantelleria. *Ibid.*

<sup>354</sup> Sur la paternité de l'initiative, Colletta ne se compromet pas et écrit, en se référant à Giordano, : « non è ben chiaro se richiesto o scaltro ». P. COLLETTA, *Storia del Reame...*, *op. cit.*, p. 161.

<sup>355</sup> B. CROCE, G. CECI, M. D'AYALA, S. DI GIACOMO (édité par), *Albo illustrativo della Rivoluzione napoletana del 1799*, Napoli, Morano, 1899, p. 7.



au souverain soit effacée<sup>356</sup>. Un conseil d'Etat est convoqué à Caserte et on interdit à Caterina de San Marco et Chiara Spinelli de Belmonte (la sœur et l'amie de Luigi de Medici) de se rapprocher de la reine pour exercer une influence quelconque en faveur de l'imputé.

Sa position, de plus, est aggravée par l'arrivée à Naples d'un certain Caviglia, agent de la Cour venant de Gênes : dans la ville ligurienne, il a rencontré Antonio Belpulsi, lui aussi échappé à la répression de la première inquisition d'Etat. Le conspirateur a rencontré Masséna, correspond avec Pasquale Matera (Napolitain au service de l'armée française) à Albenga, et à Oneille il s'occupe de la formation politique des Napolitains réfugiés. Il a présenté un plan aux représentants Riter et Tharau pour un débarquement, organisé avec navires français et équipages napolitains, à effectuer sur les côtes adriatiques. Pour donner plus de crédibilité à son projet et pour rassurer ses interlocuteurs sur le vaste réseau dont il dispose dans le Royaume, Belpulsi, qui évidemment ne peut pas savoir de la disgrâce et de l'arrestation du magistrat, continue à recourir à l'histoire du « protecteur caché à la Vicaria ». Il propose même à Caviglia, qui évidemment arrive à bien cacher son identité, de devenir capitaine d'un des navires<sup>357</sup>.

Les déclarations de l'agent, de toutes façons, arrivent à prolonger mais non pas à décider le procès contre Medici car, malgré la maladresse de Belpulsi, rien ne démontre que les contacts personnels avec Giordano et Belpulsi soient aussi des contacts politiques. Pour le piéger, on arrive même à fabriquer une fausse lettre, naturellement fournie par Giordano, qui prouverait les contacts entre Medici et Tilly pendant le séjour de ce dernier à Gênes. Le faux cependant est tellement grossier que la lettre, qui devrait être de la moitié de 1794, est écrite sur papier ayant, en filigrane, la date 1795<sup>358</sup>. De plus, à partir d'octobre 1795, Medici rédige un *Costituto* (une sorte d'autodéfense) où il analyse sa conduite à la lumière des lois et des intérêts de la couronne napolitaine, il reconnaît d'avoir fréquenté Giordano mais fournit aussi des nombreux preuves de la distance politique entre

---

<sup>356</sup> L'hypothèse de la demande de la part du prince d'Ottajano d'être transféré dans la forteresse de Gaète est avancé par N. NICOLINI, *Luigi de Medici...*, *op. cit.*, p. 159. La majorité des auteurs, au contraire, qui toutefois ne mettent pas les vicissitudes personnelles de Medici au centre de leur narration, parlent d'arrestation de la part de la police de la *Vicaria*, qui naturellement ne dépend plus de lui. Il est certain, toutefois, que même l'avocat Nicola Fasulo est envoyé dans le même lieu avec le *reggente*, peut être pour avoir refusé de témoigner en faux contre lui.

<sup>357</sup> N. CORTESE, « Belpulsi, Antonio », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 8 (1966).

<sup>358</sup> Presque tous les auteurs présentent Medici comme absolument innocent par rapport aux accusations de 1795, certains traitant de lâcheté et ingratitude le choix de Giordano d'impliquer son bienfaiteur dans la conjuration, d'autres jugeant la chose comme un « acte de bonne guerre » contre un ennemi responsable de la condamnation capitale de De Deo, Vitagliano et Galiani. L'épisode de la lettre est rapporté par Nicolini comme un faux, tandis que Luigi Conforti juge le magistrat coupable et veut que la lettre ait été produite par les partisans de Medici (et notamment par sa sœur) et substituée à l'originelle de façon à disculper définitivement le prince d'Ottajano. Cf. L. CONFORTI, *Napoli dal 1789 al 1796*, *op. cit.*, p. 238.

les deux. La monarchie et Acton, sans pouvoir évidemment le condamner, laissent trainer le procès, qui termine avec un plein acquittement seulement trois ans plus tard.

L'affaire Ottajano, bien qu'évidemment dépourvue de fondement juridique, constitue l'événement majeur de la politique intérieure du Royaume dans cette période, le jugement de Medici étant le prétexte pour la reprise de la persécution antijacobine interrompue avec les exécutions de l'octobre 1794. Cette fois-ci la répression frappe beaucoup plus « en haut » par rapport à l'an précédent, mais certains sujets déjà acquittés par la première *Giunta di Stato*, tels que Teodoro Monticelli ou Nicola Fiani, jeune officier, déjà en contact avec Lentini et De Deo et membre de la garde personnelle du roi, sont arrêtés à nouveau sans qu'aucune autre conjuration ait été concrètement découverte. La deuxième *Gran Causa*, de plus ne coïncide pas avec le procès au *reggente* et donc, à la différence de la première, n'a pas une seule sentence finale, c'est plutôt une succession d'arrestations qui arrivent très rarement à une condamnation mais tiennent néanmoins les imputés en prison. C'est le cas, entre autres, de Mario Pagano, relâché seulement en 1798 et d'Eleonora de Fonseca Pimentel, qui se voit suspendre le subside des Bianchi duquel elle vive et est arrêtée le 5 octobre 1798<sup>359</sup>.

Le mouvement patriotique et républicain, de toute façon, a été réduit presque à néant par les deux enquêtes ; ce qui en reste est désormais dispersé entre l'exil et une petite minorité qui, tout en ayant échappé au cachot, est réduite à l'inaction et peut, dans le meilleur des cas, fonctionner comme une sorte de « comité de solidarité » avec les prisonniers politiques.

---

<sup>359</sup> C. CASSANI, « Fonseca Pimentel, Eleonora de », (*ad. vocem*), *op. cit.* Elle sera libérée par l'anarchie populaire déchainée après la fuite du roi dans les derniers jours de janvier 1799.

#### 4) Les premiers exilés.

Les plus actifs et plus engagés parmi les républicains, en effet, ont tous réussi à s'enfuir (à cause de prévoyance, fonctionnement de la structure du *club* ou chance, selon le cas) avant de tomber aux mains de la police de Ferdinand IV. Lauberg, Belpulsi, Andrea Vitagliani, et autres ont pu gagner l'Italie septentrionale et, là-bas, sont désormais intégrés dans les réseaux qui, sous la couverture des conquêtes françaises mais souvent en conflit et en polémique avec les autorités de la République française, constituent la nouvelle frontière du patriotisme italien qui regarde toujours plus ouvertement à des projets d'unité nationale à poursuivre en parallèle avec l'idéal révolutionnaire<sup>360</sup>. Milan est assurément le centre de la nouvelle activité politique pour beaucoup d'exilés : Galdi, Salfi et Abamonti collaborent avec le *Termometro politico della Lombardia*, mais fondent aussi, avec Lauberg et Vitagliani, le plus ambitieux, du point de vue de la question nationale, *Giornale dei patrioti d'Italia*<sup>361</sup>.

La partie publique, de toute façon, n'épuise pas l'activité des patriotes exilés qui sont plus que jamais engagés dans une activité de prosélytisme clandestin dans les villes et dans les campagnes de la Lombardie et de la Vénétie, en établissant des contacts avec tous ceux qui, à Gênes, dans le Piémont, en Toscane, dans l'État pontifical, conspirent pour libérer leurs pays. Il s'agit d'une « activité qui évolue au fil des événements et des circonstances, de l'alternance des nouvelles de paix ou de guerre, des rumeurs sur les intentions de Bonaparte et du Directoire, en adaptant ses modalités et ses objectifs au fur et à mesure que l'armée d'Italie se déplace<sup>362</sup> ». Abandonné tout « robespierrisme » dès qu'ils arrivent à reconstituer les événements parisiens de thermidor, les républicains de la péninsule poussent pour la démocratie représentative décrite par la constitution française de l'an III et, secondés par le parti néojacobin au delà des Alpes, pour l'institution d'une république italienne unitaire. Du point de vue des diplomates de Paris, donc, ils deviennent « fauteurs de guerre » mais surtout « fauteurs de révolution »<sup>363</sup>.

Le but des patriotes, donc, est évidemment celui de maintenir la pression constante sur la politique française, d'un côté pour continuer la « guerre de libération » de la péninsule jusqu'à la défaite des puissances d'ancien régime malgré le désir de paix de plus en plus fort à Paris, de l'autre pour éviter une pure et simple annexion *de facto* des territoires libérés à la France, avec la création d'Etats

---

<sup>360</sup> Sur ce phénomène, exhaustivement étudié, cf. *inter alios* A. M. RAO, *Esuli, l'emigrazione politica italiana in Francia (1792 – 1802)*, Napoli, Guida, 1992.

<sup>361</sup> Pour une synthèse efficace de cette activité politique et éditoriale, cf. A. M. RAO, «Conspiration et Constitution : Andrea Vitaliani et la République napolitaine de 1799 », *Annales historiques de la Révolution française*, N° 313, 1998. p. 545-573, p. 548.

<sup>362</sup> A. M. RAO, «Conspiration et Constitution... », *op. cit.*, p. 549.

<sup>363</sup> Thèse de Virginie Martin, p. 863.

fantoches à l'indépendance uniquement formelle. C'est justement dans le Milan de 1796 que Matteo Galdi, qui avait décidé de quitter Naples deux ans auparavant bien que la *Giunta* lui avait comminé uniquement une sanction pécuniaire, publie d'abord les *Effemeridi repubblicane* et, ensuite, la dissertation sur la *Necessità di stabilire una repubblica in Italia*<sup>364</sup>. Ce texte, destiné à devenir un véritable fondement pour les « unitaires » pendant le *triennio*, témoigne de la participation des Napolitains à un débat politique à l'échelle nationale bien avant les vicissitudes de 1799<sup>365</sup>.

Comme pour la dimension publique, la partie clandestine a aussi pour centre Milan, où les patriotes de toute la péninsule convergent pour trouver un abri et, possiblement, un emploi dans l'administration ou dans l'armée de la première Cisalpine. Le rapport de collaboration et dépendance avec l'Etat, n'empêche nullement les critiques les plus âpres envers son gouvernement quand celui-là se montre trop complaisant envers les exigences du cabinet de Paris et les tentatives, avec toutes les moyens à disposition, pour en changer la direction et la composition. Le passage vers le secret est, encore une fois, imposé aux démocrates, étant donné que le 24 juin 1796 Bonaparte et Saliceti décident de dissoudre autoritairement la *Società patriottica milanese* : l'espace pour la critique envers le gouvernement de la République cisalpine se restreint ultérieurement et pousse les patriotes vers une forme de « double militance » où l'entrée en clandestinité est symétrique à l'impossibilité croissante de participer au débat public dans les « républiques sœurs »<sup>366</sup>.

A partir de 1796 à Milan est active une société appelée probablement « L'amor della Patria », fondée par les exilés napolitains mais ouverte aux indigènes et aux ressortissants de tous les pays. Salfi, Abbamonti et Galdi organisent, sous des formes maçonniques, « des gents de toutes les classes et de tous les pays » autour de mots d'ordre d'égalité et d'unité nationale. Il est difficile de reconstituer l'activité de ce groupe à cause de sa courte durée, étant donné que la plupart des affiliés abandonnent le chef-lieu lombard pour suivre l'armée de Championnet<sup>367</sup>. Les exilés méridionaux, en tout cas, sont vus comme porteurs dans l'Italie du nord de modalités associatives, que l'on veut tirées de la précédente expérience française, tant en ce qui concerne la militance et l'édition

---

<sup>364</sup> C. D'ALESSIO, « Galdi (Galdo), Matteo Angelo », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 51 (1998).

<sup>365</sup> A. DE FRANCESCO, *Rivoluzione e costituzioni, saggi sul democratismo politico dell'Italia napoleonica*, Napoli, Edizioni Scientifiche Italiane, 1996, p. 20.

<sup>366</sup> A. M. RAO, « Conspiracy et Constitution... », *op. cit.*, p. 554.

<sup>367</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, *op. cit.*, p. 44 et note n. 49, p. 160. Les vicissitudes de l'association sont racontées dans un manuscrit en langue allemande selon lequel, après le départ des « aventuriers », des « vrais francs-maçons » auraient repris en main la société en la transformant en un loge de tipe plus traditionnel.

politique au grand jour quant dans le champ de l'action clandestine<sup>368</sup>.

Hors de la Lombardie, les autres centres importants de l'activité politique des républicains de Naples, toujours soigneusement surveillés par le réseau d'espions de John Acton, sont Venise, Gênes et Ancône.

Carlo Lauberg, après être passé par Nice en tant que pharmacien de l'armée d'Italie et à Oneille en tant que collaborateur de Buonarroti, arrive dans la ville lagunaire où, avec son compatriote Flaminio Massa, venant de Pavie, cherche à animer le démocratisme local par des moyens à la fois publiques et clandestins. Les deux exilés se succèdent dans le rôle de directeur de la *Società d'istruzione* de la République de Venise et collaborent au *Monitore italiano* en exprimant à maintes reprises le point de vue « patriote »<sup>369</sup>. Encore une fois, l'activité clandestine côtoie et complète celle officielle : un nouvel ordre maçonnique est créé, appelé « Le colonne della democrazia », dont le même Lauberg est le grand maître, où avec une organisation « selon le modèle napolitain », on propage les idées de démocratie avancée et même de « perequazione agraria »<sup>370</sup>.

La forme d'organisation de la nouvelle société, toutefois, ne peut coïncider avec celle que les patriotes s'étaient donnés à Naples, justement à cause de leur différente situation vis-à-vis du pouvoir et de la police. A Venise, où présence publique et action clandestine coexistent, Lauberg donne vie à un schéma d'un « associationnisme politique à forme concentrique où la dimension politique cohabite avec la secrète et seulement à l'intérieur de cette dernière se trouvent les véritables programmes de la société<sup>371</sup> ». Il est facile d'entendre, ici, l'écho clair de l'organisation des *Illuminati*, avec un cercle extérieur « inoffensif » à l'intérieur duquel les chefs sélectionnent ceux qui sont dignes d'apprendre les véritables finalités de la secte. Appris par quelques Napolitains probablement pendant les voyages de Münter, ce schéma redevient utile, et est tout de suite utilisé, dans un pays comme Venise, qui accepte la présence des *fuoriusciti* mais les surveille soigneusement, prête à les expulser dès qu'ils deviennent politiquement dangereux.

Après l'amère déception de Campoformio, Lauberg rentre à Milan, toujours en gardant les contacts entre temps établis avec les autres patriotes, non seulement napolitains, qui dans d'autres villes d'Italie cherchent à s'opposer à la politique « égoïste » de la République française, décidée à ne pas

---

<sup>368</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, *op. cit.*, p. 41. A partir du modèle de l'Imprimerie du Cercle social, plusieurs entreprises d'édition se diffusent dans l'Italie du nord, ayant comme forme de propriété une sorte de coopérative sans le but du profit, qui impriment leurs textes politiques aussi grâce aux subventions publiques.

<sup>369</sup> Lauberg, en particulier, avait déjà participé, en 1796, au concours de l'administration lombarde à propos de la « forma di governo libero che possa più convenire alla felicità italiana » en proposant la forme démocratique et la république unitaire.

<sup>370</sup> R. DE LORENZO, « Lauberg (Laubert, Lambert), Carlo, Giovanni », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 64 (2005).

<sup>371</sup> A. DE FRANCESCO, *Rivoluzione e costituzioni...* *op. cit.*, p. 33.

s'engager dans la libération complète du pays et, surtout, à maintenir bien divisées les républiques créées par ses armées.

A Ancône, les frères Ferdinando et Mario Pignatelli, accompagnés de leur maître de guitare et d'un autre personnage non identifié, trouvent un abri après l'exil de Naples et une longue incarcération<sup>372</sup>. Dans le chef-lieu des Marches, ils rentrent en contact avec le romain Enrico Michele l'Aurora, lui aussi passé par Nice, Paris e Milan dans les années précédentes. Lui aussi franc-maçon et même auteur d'une œuvre, *All'Italia nella tenebre l'Aurora porta la luce*, qui prévoit la régénération de l'humanité grâce à la Révolution française. Farouche adversaire de Bonaparte (qu'il avait défini, dans un article publié à Milan, comme « avido e debole ») il continue à Ancône son action pour l'unité de la péninsule sous des formes démocratiques<sup>373</sup>.

A Gênes, enfin, le réseau du patriotisme unitaire est dirigé justement par Andrea Vitagliano, le responsable de l'échec conspiratif napolitain. L'horloger, après s'être sauvé au delà de la frontière pour ne pas partager le sort de son frère, avait été lui aussi à Oneille avec Buonarroti et ensuite à Toulon, Alba et Turin<sup>374</sup>. Son « unitarisme » lui fait sembler impossible tout type de collaboration avec les Français, désormais « corrompus » et porteurs d'intérêts opposés à ceux des Italiens. Pour cela, il conçoit son action politique comme complètement étrangère à celle des agents de la République et le secret qui entoure ses projets est destiné à ces derniers exactement comme aux monarques de la péninsule. La paix entre la République et Ferdinand IV en 1796 et l'attitude conciliante de la diplomatie transalpine vis-à-vis du refus napolitain de traiter le problème des prisonniers politiques, confirment Vitagliano dans sa conviction. Malgré cela, depuis 1794, tout comme Lauberg et Belpulsi, il entretient des contacts avec Tilly, agent français dans la place « neutre » de Gênes, qu'il perçoit, non sans raison, comme plus favorable que la majorité de ses collègues aux projets des unitaires italiens<sup>375</sup>.

L'action qu'il planifie (et dont Acton connaît les moindres détails, grâce à la surveillance exercée sur Vitagliano par l'espion Torelli) se réduit, encore une fois, à un coup de main désespéré qui, dans les intentions de son inventeur, devrait entraîner ce même peuple resté sourd aux tentatives de propagande fatales aux « jacobins » de 1794. Le plan est à la fois terrible et très simple à mettre en œuvre : il s'agit, cette fois-ci, de louer l'une des boutiques dans le sous-sol de la résidence royale de Portici, le remplir de tonneaux de poudre et faire sauter tous le palais pendant la résidence des

---

<sup>372</sup> Leur libération aurait été obtenue non seulement grâce au poids de leur ancienne famille mais aussi à leur collaboration avec la justice et, notamment, aux accusations qui auraient empiré la situation de l'officier Cesare Paribelli.

<sup>373</sup> L. ROSSI, « L'Aurora, Enrico, Michele », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 64 (2005).

<sup>374</sup> A. M. RAO, « Conspiration et Constitution... », *op. cit.*, p. 559.

<sup>375</sup> Thèse de Virginie Martin, p. 867.

souverains pour la fête de Piedigrotta<sup>376</sup>. L'exécution simultanée et spectaculaire de la famille royale et des principaux membres de la cour devrait donner au peuple (que l'horloger en exil imagine exaspéré par la famine) la force de se révolter et établir tout seul une république complètement autonome de la France.

Le plan est évidemment déjoué par Castelcicala (successeur d'Acton aux affaires étrangères napolitaines) qui arrête à la frontière l'agent choisi pour réaliser concrètement l'attentat.

Le refus de collaboration avec la France, de toute façon, n'est nullement absolu et Vitagliano est toujours prêt à exploiter les espaces de collaboration possible, non pas par qu'il conçoive encore sa cause comme commune à celle de la Grande Nation mais pour utiliser la puissance militaire de cette dernière quand l'occasion se prête ; les fonctionnaires transalpins, de leur côté, ne dédaignent pas se servir de l'italien « enragé » quand cela peut se révéler utile à leur politique. C'est ainsi qu'il est nommé comme adjoint à l'ambassade de Tilly à Gênes pour le soustraire aux mesures de la police génoise et, de son côté, en 1798, il présente à Joubert un projet d'insurrection en Sicile<sup>377</sup>.

La nature des rapports politiques entre la France et les patriotes augmente inexorablement en complexité : d'abord les agents de la République dans la péninsule italienne (et Tilly plus que les autres) démontrent souvent une hétérogenèse des fins politiques par rapport au cabinet dont ils dépendent en se démontrant souvent sincèrement proches des aspirations des patriotes, ensuite les Italiens, qui éprouvent des déceptions de plus en plus fréquentes par rapport à la façon de gérer les affaires de la péninsule depuis Paris, sont en train de substituer l'utilitarisme à la consonance idéale comme base pour la collaboration, toujours plus conflictuelle et souvent se bornant uniquement à la demande d'un refuge contre les persécutions, avec la puissance « libératrice »<sup>378</sup>.

Dans la capitale du royaume des Bourbons, entre temps, le départ des fugitifs a réduit à néant le mouvement républicain : ce qui reste du patriotisme cherche à se réorganiser en se donnant une sorte de « directoire » de vingt (ou vingt-et-un) individus mais la nouvelle formation fonctionne plus comme comité de solidarité avec les prisonniers et de sécurité pour ceux qui sont encore en liberté que comme formation politique clandestine. Les tentatives de ce groupe de reprendre les opérations témoignent de leur impuissance et du manque de lucidité politique dans des conditions tellement désespérées : l'un des membres de cette direction collégiale écrit à Tilly d'abord pour proposer de donner des bêtes de sommes à l'armée française en échange d'une aide à révolutionner Naples tandis qu'en exilé inconnu, depuis Oneille, propose à l'agent diplomatique de profiter pour « frapper le coup » aussi d'une éruption du Vésuve destinée à couper les liens entre la capitale et

---

<sup>376</sup> A. M. RAO, « Conspiration et Constitution... », *op. cit.*, p. 562.

<sup>377</sup> B. CROCE, *La Rivoluzione napoletana...*, *op. cit.*, p. 128.

<sup>378</sup> D. CANTIMORI, *Utopisti e riformatori italiani*, Firenze, Sansoni, 1943, *passim*.

Caserte<sup>379</sup>. Le manque de confiance dans la possibilité effective de renverser le gouvernement, de toute façon, est révélé par une lettre, sans date mais évidemment successive, où un certain Montalto (identité fictive qui écrit au nom des 20) décrit dans sa lettre les « forces considérables » du parti patriote et... demande d'être rassuré sur les conditions d'un futur exil pour les chefs de ce dernier<sup>380</sup>. Si les Napolitains en exil se trouvent, donc, au centre du débat sur le patriotisme italien qui se déroule dans le nord de la péninsule, les conditions politiques de ceux qui sont restés dans le royaume sont tout-à-fait différentes. En Lombardie et en Ligurie les « républicains anciens » se trouvent à faire face à un nouveau « parti de patriotes » *de facto* créée par Bonaparte, dont les membres jusqu'alors tièdes ou indifférents se rallient à la politique française attirés par les possibilités d'insertion dans la nouvelle administration. Un débat non banal se développe sur la forme à donner à l'abolition de la féodalité et sur la diffusion de la propriété ; les patriotes, surtout, s'interrogent déjà sur la possibilité que le soutien des armes transalpines ne suffise pas à maintenir en vie les Républiques : tous points qui vont marquer fatalement la vie de la République napolitaine<sup>381</sup>.

Le réseau politique, à ce stade, doit largement coïncider avec le groupe de ceux qui sont personnellement proches des arrêtés et des exilés : ainsi les lettres venant de France et de Ligurie sont lues dans la maison de Vincenza et Caterina Conti, étant cette dernière la maîtresse de Nicola Fiani<sup>382</sup>. L'action politique proprement dite est pratiquement absente et les démonstrations d'hostilité et d'insubordination envers la couronne sont rares et fruit de l'initiative individuelle : à Angri, en 1795, des déserteurs fusillent l'image du roi et de la reine avant de s'évader de leurs casernes tandis que, deux ans plus tard, à Salerne quelques arrestations sont effectuées pour des attentats contre les officiers du roi ; malgré les interdictions et la vigilance, toutefois, à Nocera est active, dans la clandestinité, la loge maçonnique des *Figli di Monte Albino*, mais il n'est pas possible de reconstruire son activité avant 1799<sup>383</sup>.

L'établissement de la paix avec la République française, signée à Paris en décembre 1796 par le prince Pignatelli Belmonte (pourtant oncle des deux *rei di Stato* Ferdinando et Mario) et Charles

---

<sup>379</sup> Thèse de Virginie Martin, p. 867 et 868.

<sup>380</sup> T. PEDÍO, *Massoni e giacobini*, *op. cit.*, p. 140/141.

<sup>381</sup> A. M. RAO, *Esuli*, *op. cit.*, p. 89 et ss. pour les considérations sur les nouvelles formes de patriotisme et les débats qui en suivent. Il est intéressant de remarquer qu'Anna Maria Rao (p. 91) considère qu'à Naples aussi la division « politique » entre partisans de la république et de la monarchie tempérée caractérise déjà les formations clandestines de 1792. Elle le fait toutefois sur la base des mémoires de Gaetano Rodinò, qui non seulement n'était pas au centre de ces vicissitudes et arrive à Naples seulement en 1794, mais relate ces événements plus de trente ans après quand sa conception politique a radicalement changée.

<sup>382</sup> N. NICOLINI, *Luigi de' Medici...*, *op. cit.*, p. 125.

<sup>383</sup> A. GENOINO, *Studi e ricerche sul 1799*, *op. cit.*, p. 23 et 29.



François Delacroix, n'est pas destiné à améliorer sensiblement la situation des patriotes. Le plénipotentiaire napolitain en fait, décidé à ne pas céder sur la possibilité de la France d'interférer dans la politique interne du royaume, trouve son interlocuteur beaucoup plus intéressé à développer d'autres points du discours tels que la conclusion d'un traité de commerce<sup>384</sup>. Le seul point du traité concernant la répression est l'article 7 qui établit la libération des deux citoyens français arrêtés en conséquence des inquisitions de 1794 et 1795.

Dans les premiers mois de 1797, la fausse croyance de l'existence d'un article secret destiné à sauver les prisonniers politiques se répand parmi les patriotes qui n'arrivent pas à croire à un comportement aussi cynique de la part de la République française. L'amère désillusion est mitigée seulement de façon partielle par la présence, à nouveau, d'un ambassadeur transalpin à Naples : Jean Baptiste Conclaux arrive dans la capitale le 24 mai mais ne semble nullement concerné par le sort des *rei di Stato* et, au contraire, cherche à se rendre acceptable aux yeux de la cour à laquelle se lie même personnellement<sup>385</sup>.

Après le 18 fructidor an V, Conclaux est destitué et, pendant un an, l'ambassade de Naples est gérée uniquement par le jeune chargé d'affaires, Trouvé, non particulièrement apprécié par sa culture et pour son habilité diplomatique mais politiquement plus en accord avec le nouveau Directoire. Sa charge dure jusqu'au 16 janvier 1798, quand le cabinet de Paris envoie un nouveau ambassadeur dans la personne de Joseph Dominique Garat. Dans une lettre à son successeur, Trouvé cite « seize napolitains détenus pour cause d'opinion qui sans doute seront envoyés à l'échafaud<sup>386</sup> ».

Bien que la prévision sinistre de l'ancien chargé d'affaires ne soit pas destinée à se réaliser, Ferdinand IV et Acton n'ont aucune intention d'adoucir la répression pour faire plaisir au nouveau représentant : à la première sortie publique au théâtre des Fiorentini, Garat voit arrêter sous ses yeux des jeunes habillés « à la jacobine » (donc avec des vêtements identiques à ceux de l'ambassadeur d'une puissance amie), prêtres et moines crient leurs anathèmes contre les Français buveurs de sang jusque dans la cour de son palais et, en général, l'activité de la Giunta di Stato ne ralentit nullement. Le marquis de Gallo, nouveau ministre des affaires étrangères, repousse toute protestation de Garat concernant la répression, en refusant le titre d'un ambassadeur étranger de se mêler de la justice d'un Etat souverain. Garat, de son côté, refuse cette version sur la base du fait que la politique de la cour éloigne de facto les sujets de Ferdinand IV des Français résidants dans le Royaume, car les

---

<sup>384</sup> B. MARESCA, *La pace del 1796 tra le Due Sicilie e la Francia studiata sui documenti dell'Archivio di Stato di Napoli*, Napoli, Jovene, 1887, p. 80.

<sup>385</sup> N. NICOLINI, « La missione del Garat... », *op. cit.*, p. 7. La fille du diplomate se liait d'amitié avec Maria Clementina, femme du prince héritier François. Nicolini parle d'un appel des patriotes « à tous les républicains français » mais cela semble difficile étant données les conditions dans lesquelles ils se trouvent à opérer.

<sup>386</sup> N. NICOLINI, « La missione del Garat... », *op. cit.*, p. 12.

rapports de n'importe quel type avec ces derniers entraîne le suspect de la police, en nuisant ainsi aux affaires des ressortissants de la république. Il est vrai que les patriotes prisonniers sont plus que jamais épouvantés par leur sort: dans les mêmes mois Ettore Carafa, après une tentative ratée de fuite à travers l'amitié de Ferdinando Pepe, arrive à s'évader de Saint Elme et se réfugie à Rome<sup>387</sup>. Dans sa correspondance officielle avec De Gallo, Garat ne fait pas mystère des contacts qu'il a et des pressions qu'il reçoit des « cercles de patriotes » mais, en écrivant à un ministre de Ferdinand IV, il a la prudence de ne révéler aucun détail non strictement nécessaire. A la grande différence de Conclaux, surtout, Garat est décidé à résoudre la question des prisonniers politiques avant de repartir pour Paris, en cela bien plus zélé que ce que les instructions reçues de Talleyrand prévoient. Malheureusement, l'action du plénipotentiaire n'est pas toujours marquée par prudence et sagacité comme lorsque, le 17 juin 1798, il envoie à la cour, sans avoir consulté le ministère parisien, une sorte d'*ultimatum* pour la fin des procès politiques en offrant, en échange, ses services auprès de toutes les républiques de la péninsule pour « apaiser les tentatives de révolution dans le Royaume<sup>388</sup> ». Cette dernière demande, de plus accompagnée par l'admission implicite et non exactement sincère d'avoir de l'influence sur les tentatives de subversion, est, comme les autres, refusée, et une plainte pour le comportement de l'ambassadeur est envoyée à Paris du palais de Caserte. Le diplomate, entre temps, ne se rend nullement compte de l'accord secret signé en fonction anti-française par Royaume de Naples et Autriche déjà le 19 mai.

Malgré cela, le climat politique dans lequel se déroulent les derniers procès de l'inquisition de 1795 est effectivement amélioré après la paix avec la France et, surtout, après l'ouverture du congrès de Rastadt, puisque même la cour autrichienne intercède auprès de la napolitaine en faveur d'une majeure douceur envers les opposants<sup>389</sup>. Le pouvoir accepte de donner aux procès un caractère plus juridique que politique à travers la nomination d'une nouvelle *giunta decretoria*. Face au manque de fondement évident des accusations, le principal imputé, Luigi de Medici, est déclaré innocent le 23 juin 1798, suivi quelques semaines après par le reste des inculpés.

Une pareille issue pour un procès qui avait intéressé tout les pays est, explicitement, une défaite pour la cour tant que Ferdinand IV ordonne, avant que Acton le persuade à revenir sur ses pas,

---

<sup>387</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, intorno alla sua vita ed ai recenti casi d'Italia scritte da lui medesimo*, Paris, Baudry, 1847, p. 15. Ferdinando, d'abord favorable à l'idée de favoriser l'évasion du comte de Ruvo, est ensuite dissuadé au nom de l'honneur militaire par ses frères Florestano et Gianbattista. Les idées républicaines, cependant, sont tellement pénétrées parmi les jeunes officiers de l'armée bourbonnienne que même le jeune Guglielmo, âgé d'à peine quinze ans, se dit en ce moment « repubblicano fin quasi a delirarne ». Comme la campagne de 1798 va démontrer, l'armée est, dans cette période, le secteur de la société napolitaine où la propagande républicaine a eu plus de succès.

<sup>388</sup> N. NICOLINI, « La missione del Garat... », *op. cit.*, p. 30.

<sup>389</sup> N. NICOLINI, *Luigi de' Medici...*, *op. cit.*, p. 203.

l'arrestation des juges qui avaient voté pour l'innocence<sup>390</sup>. La colère du roi se porte vers la figure du juge Carlo Vanni, qui fanatiquement encore en juin demandait la peine de mort pour Scipione Vincelli, Giovanni Belpulsi, Domenico Di Gennaro, Lorenzo Scalci e Vincenzo Corretano et la torture pour de Medici. La responsabilité de la faillite est attribuée lui, qui est éloigné de la cour et confiné dans les Abruzzes<sup>391</sup>.

Une liste de 52 détenus napolitains, conservée dans l'archive de Milan, est divisée entre les premiers 17, « sortis [de prison] avant la démission du ministre Vanni » et les autres, libérés seulement après sa disgrâce, parmi lesquels figurent les noms de ceux qui effectivement avaient joué un rôle significatif à l'intérieur de la *Società patriottica* : Giuseppe Serra, Ignazio Ciaja, Giuseppe Cestari, Domenico Bisceglia, Giovanni Riario, Antonio Toscano, tous destinés à participer activement à la vie de la République napolitaine quelques mois plus tard<sup>392</sup>. Mario Pagano aussi est libéré en 1798 et il choisit de se réfugier à Rome en attente de conditions plus favorables.

Joseph Dominique Garat quitte Naples le 1<sup>er</sup> juillet 1798 pour être substitué par le général Jean Pierre Lacombe Saint Michel ; c'est à ce militaire, donc d'assister aux réjouissances ouvertes de la cour pour la victoire anglaise d'Aboukir en août 1798 et, enfin, d'être éloigné du Royaume quand l'attaque de l'armée de Ferdinand IV contre la République romaine est imminent.

---

<sup>390</sup> N. NICOLINI, *Luigi de' Medici...*, *op. cit.*, p. 217.

<sup>391</sup> G. M. ARRIGHI, *Saggio storico...*, *op. cit.*, p.105. L'auteur attribue à Acton la disgrâce de Carlo Vanni, destiné à se suicider quelques mois après face à l'avancée des troupes françaises en janvier 1799, et compare cette ruse politique avec celle de Cesare Borgia avec son lieutenant Ramiro dell'Orco, d'abord poussé à opprimer les populations de la Romagne et ensuite tué pour montrer la justice du prince.

<sup>392</sup> Archivio di Stato di Milano (d'or en avant ASMi), esteri (testi), n. 275, *Nota di tutti quei detenuti che sono usciti sino al dì 24 luglio*, cit. in P. CONTE, *Paribelli...*, *op. cit.*, p. 97.

## 5) La République, la clandestinité réactionnaire, la défaite.

Le dernier sursaut de vitalité de la clandestinité républicaine est la création du « Comité central » qui, depuis la maison de Nicola Fasulo, coordonne les actions des patriotes pour faciliter l'entrée des troupes de Championnet dans la capitale. Quand Fasulo est arrêté par la plèbe et sa maison saccagée, la direction passe probablement dans les mains de Michele La Greca<sup>393</sup>. En contact avec le général français à travers les exilés qui se sont joints à l'armée, ils décident de prendre par la ruse S. Elme, ce qui se révèle déterminante pour plier la résistance des *lazzari*.

La proclamation de la République napolitaine le 21 janvier 1799 à la suite de la campagne désastreuse menée par les troupes de Mack contre l'armée de Championnet ouvre une période de publicité extrême pour l'activité politique des républicains méridionaux, déployée jusque-là principalement dans l'ombre. Pendant les cinq mois de vie de la République, la logique du secret est complètement renversée : le complot devient l'arme des agents bourbonniens « soudoyés par l'argent anglais » et c'est à la vigilance républicaine de les découvrir et les éventer. La situation toujours précaire du nouvel état, de plus, fait en sorte que même un bruit sans fondement exploité habilement par les agents du roi cachés dans la capitale peut « exciter le peuple » et constituer un danger pour la révolution.

Mise à part la mystérieuse apparition nocturne de signes non déchiffrables sur les portes de plusieurs notables républicains le 17 avril 1799 et les retrouvailles continues, et bien plus dangereuses, de cachettes remplies d'armes<sup>394</sup>, la plus grave menace occulte que la République se trouve à affronter est sans doute la conjuration de la famille Baccher<sup>395</sup>.

Probablement guidée par Gennaro Baccher, cette conjuration voit impliqués non seulement des groupes de *lazzari*, utilisés comme masse de manœuvre, mais aussi des membres de la bourgeoisie marchande, du clergé et de l'armée. Ayant à disposition des sommes d'argent considérables, la « cinquième colonne » bourbonnienne semble prête à faire éclater le front intérieur républicain de concert avec les navires anglais apparus dans le golfe quand, presque à la veille de l'action, presque tous les participants sont arrêtés et certains d'entre eux sont fusillés à Castel Nuovo le 13 juin, dernier jour de vie de la République.

---

<sup>393</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...op. cit.*, p. 25.

<sup>394</sup> C. DE NICOLA, *Diario napoletano, op. cit.*, p. 109. Les signes et les couleurs sont divers et ont tous une lointaine ressemblance avec les lettres φ, Δ, π et ε de l'alphabet grecque : « Comme de tels signes se veulent tracés par le peuple, je n'ose pas imaginer – écrit De Nicola – qu'ils soient lettres grecques ».

<sup>395</sup> B. CROCE, *La Rivoluzione napoletana...*, *op. cit.*, p. 127. L'auteur cite encore deux noyaux de sédition royaliste, dits respectivement de Tanfano et du Cristallaro, mais évidemment ces dernières n'ont jamais essayé de porter au grand jour leur action subversive.

Plus que grâce à la vigilance de la police, absolument incapable d'enquêteurs dans une ambiance, comme celui du peuple napolitain, entièrement hostile (« le congiure si tramavano quasi in un paese diverso, di cui gli abitanti non conoscevano né gli abitanti, né la lingua<sup>396</sup> » écrit Cuoco), la conjuration est découverte à cause de la maladresse d'un jeune conspirateur plus amoureux de sauver sa maîtresse (en contact avec les républicains) de la rage populaire que de sa propre sécurité<sup>397</sup>.

Pendant la vie de la république, de plus, renaît aussi l'occultisme apolitique étouffé depuis 1789 par la paranoïa sécuritaire de Marie-Caroline, mais l'extrême politisation de toute activité pendant des mois aussi intenses fait en sorte que même la franc-maçonnerie initiatique et alchimique soit utilisée pour véhiculer de la propagande et exorciser la peur de la menace royaliste grandissante. Ainsi le *Giornale estemporaneo* publie dans les faits divers la nouvelle que pendant une réunion de *Cagliostri* [sic] dans le quartier de Porta Capuana le spectre de Ferdinand IV est apparu à la tête d'une armée de larves<sup>398</sup>.

En ce qui concerne le front interne des républicains, enfin, plusieurs d'entre ceux qui avaient participé à l'activité conspirative à partir de 1792 ont une conscience précise de la nécessité de passer de « l'élitisme de la clandestinité » à la nécessité d'impliquer (et donc de compromettre) le plus grand nombre<sup>399</sup>. Cela, évidemment, présente une première difficulté car il s'agit de conférer même aux « républicains de la dernière heure » les mêmes « titre de noblesse révolutionnaire » de ceux qui, au nom de la démocratie, ont souffert pendant des années. De plus, il faut insérer dans les institutions du nouvel Etat des gents qui, par le moment, ne sont pas du tout républicains. Cuoco en a conscience quand il dénonce le danger d'exclure de l'armée les anciens militaires bourbonniens, considérés indignes, car ils se transformeraient tous en partisans de la réaction, ne fût-ce que pour survivre<sup>400</sup>. De plus, les charges publiques auraient compromis, auraient lié bon gré mal gré le destin de ceux qui les avaient reçues à la survie de la république et auraient poussé ces individus à la défendre au but de leur forces. Anna Maria Rao a déjà souligné un détail inquiétant : dans l'un des colloques de Vitagliano avec l'agent bourbonnien qui, incognito, le surveille, l'horloger déclare que le nombre de prévenus pendant les procès des *Rei di Stato* est le fruit d'un choix délibéré des

---

<sup>396</sup> V. CUOCO, *Saggio storico... op. cit.*, p. 165.

<sup>397</sup> B. CROCE, *La Rivoluzione napoletana...*, *op. cit.*, p. 132 et ss. La découverte de la conjuration des Bacchers est étroitement liée à la condamnation, après la fin de la République, de Luisa Sanfelice, dont les vicissitudes ont joui d'une longue fortune historiographique et littéraire. La jeune femme aurait reçu un sauf-conduit de Gerardo Baccher, amoureux d'elle mais, voulant elle-même sauver son amant Ferdinando Ferri, aurait révélé tout à Vincenzo Cuoco et à la police.

<sup>398</sup> G. ADDEO, « Giornale estemporaneo », *Rassegna storica del Risorgimento*, 1996, a. LXXXIII, p. 3 – 16, p. 12.

<sup>399</sup> A. M. RAO, « Conspiration et Constitution... », *op. cit.*, p. 571.

<sup>400</sup> V. CUOCO, *Saggio storico... op. cit.*, p. 141.

patriotes, qui ont voulu augmenter, même en impliquant des innocents ou des partiellement coupables, le nombre d'individus et des familles ayant des raisons pour détester Ferdinand IV<sup>401</sup>. Si cette déclaration du conspirateur est très probablement exagérée (il indique, entre autre, dans le nombre de 40 mille les persécutés à Naples), il est évident que le front républicain a déjà avant 1799 la perception que la « compromission » du grand nombre peut être utilisée non seulement comme instrument de politisation mais aussi, dans le pire des cas, comme moyen d'autodéfense pour les promoteurs de l'insurrection.

Le célèbre article écrit par Gregorio Mattei pour le *Veditore Repubblicano* et appelé simplement « Politica – Congiure » regarde, du point de vue de la révolution commencée mais encore à compléter, l'histoire clandestine du mouvement républicain de l'Italie du Sud<sup>402</sup>. L'auteur sent la contradiction apparente entre l'ombre du complot et la lumière de la publicité, consubstantielle et indispensable à la république ; il est aussi conscient que cette arme a été absente dans le déroulement de la Révolution de France, où elle a trouvé sa place seulement auprès des lâches monarchistes<sup>403</sup>.

Si donc les Napolitains ont été forcés d'utiliser une arme que les Français avaient considérée indigne, cela est justifiable à cause de leur « majeure faiblesse » qui les a poussés à chercher une autre route pour arriver au même but : il revendique la création « senza influenza di alcuna nazione straniera », bien que poussé « da nobile emulazione » envers la France<sup>404</sup>. L'action secrète – s'empresse à préciser Mattei – est toutefois acceptable uniquement pour abattre un tyran qui, par la violence ou par l'astuce, ne laisse à l'homme libre aucun autre moyen de jouir de sa liberté. Une fois la République établie, toutefois, la même énergie déployée pour renverser le trône doit être mise au service de la sécurité du nouvel ordre et le poignard jadis destiné à la poitrine du tyran doit constituer une menace constante pour le « factieux » cherchant le désordre<sup>405</sup>.

La République napolitaine, de toute façon, n'est pas renversé par la conspiration interne ni, à vrai dire, par les divisions des « factieux »<sup>406</sup> : bouleversée par l'abandon de l'armée française et par la

---

<sup>401</sup> A. M. RAO, «Conspiration et Constitution... », *op. cit.*, p. 572.

<sup>402</sup> B. CROCE, *La Rivoluzione napoletana...*, *op. cit.*, p. 196 et 204.

<sup>403</sup> Gregorio Mattei ne prend pas en considération, dans son article, le cas de la conjuration de Babeuf: il n'est pas possible de déterminer les raisons d'un tel choix. Peut être il ne la considère pas un événement tellement relevant pour être cité dans une brève synthèse, ou bien il décide explicitement d'en omettre la narration pour renforcer son argument selon lequel une fois la république établie, tout recours au secret doit être considéré criminel. Sur le caractère de la conjuration de Babeuf cf., en général, P. SERNA, *Antonnette, aristocrate révolutionnaire 1747 – 1817*, Paris, Editions du Félin, 1997.

<sup>404</sup> B. CROCE, *La Rivoluzione napoletana...*, *op. cit.*, p. 196

<sup>405</sup> A. M. RAO, «Conspiration et Constitution... », *op. cit.*, p. 573.

<sup>406</sup> Même la plèbe de la capitale, source de peur constante pour les républicains, ne bouge que quand les *sanfedisti* ont déjà rompu la défense républicaine au pont de la Maddalena.

montée de l'armée de Ruffo (fruit de l'incapacité ou de l'impossibilité de porter la république dans les campagnes), elle laisse la place au retour des Bourbons qui, dans un bain de sang, relègue à nouveau les patriotes qui arrivent à survivre au carnage dans le monde d'ombre de la clandestinité politique<sup>407</sup>.

---

<sup>407</sup> Les formes maçonniques redeviennent l'apanage des républicains déjà dans la période de captivité en attente du départ pour l'exil ou de l'exécution. Gaetano Rodinò raconte l'adieu de Vincenzo Lupo, qui lui « lègue la haine pour le tyran » en lui battant des coups conventionnels sur l'épaule. G. RODINO', *Racconti storici...*, *op. cit.*, p. 116.

## II – La répression et la reconstruction de l’activité des patriotes en exil.

### A) Les Réfugiés : la France, puis la Cisalpine.

#### 1) L’exil politique: une nouvelle institution italienne<sup>408</sup>.

La prise de Naples le 13 juin 1799 par l’armée *sanfedista* du cardinal Ruffo et la reddition, exactement un mois plus tard, du château de S. Elme reportent le sud de l’Italie sous la domination bourbonnienne. Le refus, de la part de Nelson et du roi, de reconnaître le traité de capitulation des châteaux signé par Ruffo, qui aurait garanti, aux patriotes qui avaient combattu pour les défendre, la liberté de s’exiler en France ou de rester à Naples sans danger, marque le début d’une répression dont la férocité est destinée à marquer la mémoire de tout le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>409</sup>. Le système de répression napolitain était déjà bien connu avant le *triennio* pour son caractère arbitraire, violent et corrompu ; il peut déchaîner tout son potentiel maintenant car la volonté de vengeance est la seule ligne guide du pouvoir. La cour, qui a repris toute sa hardiesse après la grande peur de la fuite en Sicile, peut se permettre d’ignorer les appels à la modération, surtout en faveur des condamnés plus connus pour leurs mérites scientifiques et culturels, de ces puissances mêmes qui l’avaient aidée dans la reconquête.

Une nouvelle *Giunta di Stato* est formée avant même que la prise de la capitale soit complétée pour juger les civils ayant participé à la vie de la République tandis qu’une *Giunta dei generali* doit s’occuper des militaires<sup>410</sup>. Les républicains capturés armes à la main, ainsi que ceux qui occupent les châteaux qui se rendent progressivement sont, d’abord, entassés sur la corvette *Stabia* et sur d’autres tartanes qui, selon les traités devaient les porter à Toulon : après le refus de reconnaître la capitulation, ces mêmes navires, menacés constamment par les canons des châteaux, deviennent leur prison de laquelle ils sont prélevés pour être jugés à la Vicaria<sup>411</sup>.

---

<sup>408</sup> L’expression est de Giuseppe Galasso.

<sup>409</sup> La bibliographie sur les « martyres de ‘99 » est, évidemment, extrêmement vaste. Commencée déjà pendant l’exil des survivants comme forme de dénonciation de la politique inhumaine de la cour bourbonnienne avec le *Saggio Storico* de Vincenzo Cuoco et le *Rapporto al cittadino Carnot* de Francesco Lomonaco, la mémoire des victimes représente un point constant pour tout le libéralisme du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1848, Atto Vannucci publie *I martiri della libertà italiana dal 1794 al 1848*, dont la première partie est largement centrée sur les républicains de Naples. Les publications, évidemment, se multiplient après la disparition du Royaume des Deux Siciles et encore plus en occasion du centenaire de la Révolution.

<sup>410</sup> C. DE NICOLA, *Diario napoletano, op. cit...*, p. 197. Quand le château de S. Elme est encore aux mains de la garnison française et les républicains résistent barricadés dans la vigne du couvent de S. Martin, une *Giunta di Stato* est installé dans le lieu appelé « due palazzi », dans la périphérie est de la capitale. Précédemment, à partir du 13 juin, les patriotes arrêtés qui n’étaient pas immédiatement massacrés par la foule, étaient jugés sommairement dans le campement de Ruffo au pont de la Maddalena et renfermés dans les Granili (dépôts pour le stockage des grains), devenus une immense prison.

<sup>411</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe...*, *op. cit.*, p. 70.



Les membres des deux gouvernements provisoires de la République sont automatiquement condamnés à mort sur la base du crime de *félonie*, qui ne tient nullement compte au fait que la République naît après l'abandon du Royaume de la part de Ferdinand IV et dans un pays conquis par l'armée française. Les simples inscrits à la *Sala patriottica* sont destinés à l'exil tandis que la mort attend les animateurs et les chefs de cette dernière. Les registres de l'organisme, en fait, sont tombés dans les mains des forces bourbonniennes à cause d'une décision délibérée de Francesco Saverio Salvi pour empêcher aux forces de la répression de frapper un petit nombre d'activistes<sup>412</sup>. Certes, c'est la plume d'un chroniqueur royaliste qui attribue à Salfi ce projet de « carnage indirecte », mais la similitude avec la vantardise sinistre de l'exilé Vitagliano à Gènes est tout de même évidente<sup>413</sup>. Dans les jours sanglants de la reconquête sanfediste et du siège des châteaux, il est plus que possible que le choix de « compromettre le plus grand nombre », surtout compromettre ceux qui ont participé à la vie de la République par opportunisme, ait paru comme une solution pour garantir les « vrais républicains » en les cachant parmi les autres en cas de répression légère ou, en cas de vengeance sanglante, entraîner dans la tragédie aussi les faibles et les tièdes, en les punissant ainsi de ne pas avoir déployé toute leur énergie pour défendre l'Etat révolutionnaire.

Pour ceux qui arrivent aux Granili après avoir été capturés les armes à la main ou par délation et pour ceux qui ont vu les navires qui les renfermaient se positionner sous les canons au lieu de quitter le port en direction de Toulon, en tout cas, le procès à la Vicaria représente très rarement un espoir de salut. La *Giunta*, guidée par Emanuele Parisi et où Vincenzo Speciale est *fiscale*, fonde ses jugements sur la sévérité maximale et pratiquement toute participation volontaire à la machine étatique de l'Etat républicain est punie par l'échafaud<sup>414</sup>.

Plusieurs se sauvent par le pur hasard, par la connaissance de quelques employés de la *Giunta* quand ce n'est pas par la corruption : ainsi Salfi change d'abord son nom en Salvo, ensuite Primicerio se sacrifie et se substitue à lui quand il est appelé à quitter le navire pour aller au

---

<sup>412</sup> C. DE NICOLA, *Diario napoletano, op. cit.*, p. 374. «Fu tremendo consiglio dell'abate Salfi non far brugiare i registri e carte dei Burò repubblicani, ed i libri delle due Sale. Egli disse che il numero eccessivo dei Rei di Stato, o avrebbe arrestato il corpo dell'inquisizione, o avrebbe accresciuto, castigandosi, il numero delle famiglie malcontente. Egli credeva coi suoi compagni che potesse salvarsi con la capitolazione, e perciò voleva lasciare esposte tante vittime della sua scelleratezza quanti erano gli infelici che si eran lasciati sedurre ed abbagliare dal sistema Repubblicano».

<sup>413</sup> Cf. *supra*.

<sup>414</sup> Archivio di Stato di Napoli (d'or en avant ASNa), Polizia (I numerazione), fascio 131, n. 176. La composition de la Giunta est mutée le 21 juillet avec l'ordre suivant communiqué au nouveau préfet de Police Antonio La Rossa: « Avendo risoluto il Re di creare una suprema giunta di Stato per inquirere [sic] e giudicare tutti i rei di si eserando delitto con tutte le facultà e con la norma prescritta nel real dispaccio di questo stesso giorno comunicato alla detta Giunta; si è degnata nel tempo stesso la M.S. di dichiarare presidente della medesima il presidente onorario di Sicilia D. Felice Damiani con l'annuo soldo di ducati tremila e cinquecento, da tenersi conto di tal soldo in quello che gli sarà assegnato su quelle altre cariche di magistratura proporzionate ai suoi servigi, ai suoi talenti. Ha destinato parimenti S.M. per Avvocato Fiscale della Giunta il Presidente della Gran Corte, Barone D. Giuseppe de Guidobaldi ed ha eletto finalmente per ministri della prefata suprema Giunta V.S. Ill.ma ed i regi consiglieri D. Gaetano Sambuto, D. Vincenzo Speciale e D. Angiolo di Fiori. Nel Real nome lo partecipo a V.S. Ill.ma per suo governo e per l'adempimento di sua parte. Napoli, 21 luglio 1799, al direttore generale di polizia Della Rossa ».

procès<sup>415</sup>. Gaetano Rodinò, sur lequel pendent deux différentes accusations, est sauvé par un employé du tribunal, calabrais comme lui, qui met physiquement en avant la moins grave des deux, de telle sorte qu'il est exilé avant que l'autre, qui l'aurait conduit à la mort, soit même examinée<sup>416</sup>. Vincenzo Cuoco, enfin, se retrouve probablement forcé à corrompre ses juges pour voir sa condamnation à mort mutée en exil pendant vingt ans<sup>417</sup>. Giuseppe De Lorenzo, membre de la garde nationale, se voit infliger à travers le *truglio* un exil de « seulement » dix ans par le juge Fiore car les deux familles étaient, lointainement, en contact<sup>418</sup>.

Guglielmo Pepe, de l'autre côté, est exilé illégalement à l'âge de seize ans car son certificat de baptême n'arrive pas à temps de la Calabre et les juges considèrent véridique l'âge de dix-neuf ans qu'il avait déclarée pour s'inscrire dans la garde nationale<sup>419</sup>.

Les premiers à quitter Naples, les seuls pour lesquels le traité de capitulation des châteaux est respecté, étant parti avant l'arrivée de Nelson, sont les défenseurs du fort de Castellammare qui sont embarqué vers Marseille dans les jours qui suivent immédiatement le 13 juin<sup>420</sup>. Ils vont rejoindre les républicains qui, au moment de la chute de la République, se trouvaient pour quelques raisons hors des frontières de cette dernière : les membres de la malheureuse commission envoyée à Paris pour demander la reconnaissance du gouvernement français et les quelques représentant que Naples avait déjà envoyé dans les républiques sœurs, tels que le prince d'Angri qui, en avril, est passé de Gênes à Milan face à l'avancée des austro-russes et Giuseppe Serra, envoyé comme représentant napolitain dans la ville ligurienne<sup>421</sup>. Carlo Lauberg, enfin, avait abandonné Naples avant la chute de la République à la suite des dissensions avec le commissaire Abrial et des accusations calomnieuses de malversations dont il était l'objet. Il devient pharmacien de l'armée d'Italie mais, dans cette deuxième exil que Croce définit « bourgeois », l'ancien guide des conspirations napolitaines, découragé aussi par la défaite politique et militaire et ensuite par la mort de Championnet, abandonne presque complètement la vie politique<sup>422</sup>.

La *Giunta di Stato*, de son côté, utilise l'instrument de l'exil pour vider le royaume de tout élément dangereux qu'elle ne peut pas envoyer directement à l'échafaud : dans l'espace d'un an et demi, les sentences de mort totales s'élèvent à 124, les condamnations à perpétuité 222, 322 individus sont

---

<sup>415</sup> A. M. RENZI, *Vie politique et littéraire de Francesco Salfi*, Paris, Fayolle, 1834, p. 30.

<sup>416</sup> G. RODINO', *Racconti storici...*, *op. cit.*, p. 6.

<sup>417</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, *op. cit.*, p. 28.

<sup>418</sup> B. CROCE, *La rivoluzione napoletana...*, *op. cit.*, p. 245.

<sup>419</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe...*, *op. cit.*, p. 75.

<sup>420</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe...*, *op. cit.*, p. 58.

<sup>421</sup> G. MANACORDA, *I Rifugiati italiani in Francia negli anni 1799-1800 sulla scorta del Diario di Vincenzo Lancetti e di documenti inediti dagli archivi d'Italia e di Francia*, Torino, Accademia delle scienze, 1907, p. 83.

<sup>422</sup> R. DE LORENZO, « Lauberg, Lambert, Carlo Giovanni », *op. cit.*, (*ad vocem*).

condamnés à des peines mineures, 288 à la déportation, 67 à l'exil et seulement 6 sont graciés<sup>423</sup>. Ceux qui sont destinés à partir doivent signer une « *obbliganza penes acta* », un type particulier de *truglio*, constituant à la fois une sentence et un contrat entre le juge et le prisonnier engageant ce dernier de ne plus rentrer dans le Royaume sous peine de mort<sup>424</sup>. Les documents, toutefois, enregistrent uniquement ceux qui sont forcés par la loi à partir et non pas tous ceux qui abandonnent volontairement le pays et ceux enregistrés dans un document successif à la *filiazione*, ce qui porterait, en comptant aussi l'œuvre des *visitatori* dans les provinces, à un millier d'individus le total des *fuoriusciti*<sup>425</sup>.

Les dimensions de cet exode, d'ailleurs, ne découragent nullement la *Giunta di Stato* qui, bien au contraire, arrive à prendre en examen des projets bien plus radicaux, contemplant l'éloignement du Royaume d'entières catégories professionnelles, quand les membres ne sont pas originaires de la capitale.

vi sono molte donne †...†, modiste, cucitrici, cameriere, governanti, galanti le quali sono tutte democratiche, alle donne è più facile sedurre e corrompere la gioventù sconsigliata, oziosa e portata al libertinaggio. Crederei necessario in queste circostanze espellersi da' reali domini quelle che da dieci anni a questa parte vi si sono introdotte e far ciò senza prevenzione, ma in un punto stesso, avvertendo che non debbano esser vessate né rapinate da' subalterni<sup>426</sup>

Si les *Filiazioni de' Rei di Stato* donnent l'état de ceux qui partent, les listes rédigées à Marseille par Valiante et Ruggieri enregistrent ceux qui arrivent et les documents présentent des nombreuses différences, ce qui prouve que beaucoup arrivent à se sauver en se joignant aux troupes françaises qui partent en mai 1799 et d'autres, non forcés à partir ou non ayant la France comme destination obligatoire, choisissent de toute façon de joindre leurs compatriotes dans la ville phocéenne<sup>427</sup>.

Après un voyage souvent difficile, à cause des brimades et des vols des équipages des navires anglais, les exilés arrivent sur les côtes de la France méridionale où il est possible de reconstituer une communauté non seulement nationale mais aussi politique.

De plus, la France, qui sort du changement de Directoire du coup d'Etat du 30 prairial, assure pendant ces mois un accueil généreux du point de vue tant matériel que politique aux réfugiés, dans

<sup>423</sup> *Filiazioni de' rei di Stato condannati dalla suprema Giunta di Stato e da' Visitatori Generali, in vita e a tempo ad essere asportati da' Reali Domini*, Napoli, Nella stamperia reale, 1800. Dans le langage juridique napolitain, l'exil indique l'abandon à perpétuité du pays d'origine tandis que la déportation peut prévoir un terme. Aussi la *Memoria* de Amodio Ricciardi pour Helle Mary Williams parle d'environ 500 exilé tandis que M. D'Ayala donne des chiffres (1800) beaucoup plus élevées mais moins crédibles.

<sup>424</sup> B. CROCE, *La rivoluzione napoletana...*, *op.cit.*, p. 58.

<sup>425</sup> G. MANACORDA, *I Rifugiati italiani...*, *op. cit.*, p. 52 et ss.

<sup>426</sup> ASNa, Polizia (I num.), fascio 137, n. 128, *dépêche royal au préfet de police du 2 septembre 1799, signé par le secrétaire d'Etat de Justice et Grace Emanuele Parisi*.

<sup>427</sup> G. MANACORDA, *I Rifugiati italiani...*, *op. cit.*, p. 54.

un moment où le sort tragique des « martyrs » de '99 et les récriminations des survivants sur la conduite des représentants civils et militaires de la Grande Nation arrivent à émouvoir l'opinion publique et sont perçues comme autant d'actes d'accusation contre le Directoire qui vient d'être déposé<sup>428</sup>.

Brumaire change, dans des formes complexes et souvent imprévisibles, cette situation, la sociabilité napolitaine en France doit s'adapter au nouvel état de choses et la clandestinité réapparaisse dans la vie de plusieurs exilés.

---

<sup>428</sup> Sur la consonance du nouveau Directoire après Prairial et les réfugiés est, évidemment, incontournable la très vaste reconstruction et l'analyse faite par A. M. RAO (*Esuli, op. cit.*, p. 160 et ss. mais aussi F. MASTROBERTI, *Pierre Joseph Briot, un giacobino tra amministrazione e politica (1771 – 1827)*, Napoli, Jovene, 1998, p. 69 et ss., P. SERNA, *Antonnette...*, *op. cit.*, *passim*).

## 2) La France, encore terre d'asile.

L'*Observateur* du 9 fructidor an VII (26 août 1799) est la première feuille à porter à connaissance du public français la prise de Naples par l'armée de Ruffo, terminée plus de deux mois auparavant. Trois jours avant, toutefois, les dix premiers navires qui transportent les réfugiés étaient rentrés dans le port de Toulon<sup>429</sup>. C'est le début d'un afflux continu, destiné à durer jusqu'à mai 1800.

Les représentant mêmes, envoyés par la République napolitaine auprès du Directoire parisien, avaient appris le sort tragique de l'Etat dont ils étaient citoyens et la farouche répression qui est en train de frapper leurs familiers et amis le 26 juin par le réfugié piémontais Carlo Botta. Cesare Paribelli e Francesco Antonio Ciaja, dont le frère Ignazio n'a pas réussi à s'embarquer et attend son exécution, commence un travail de pression politique sur le gouvernement parisien qui doit se développer en double direction : sur le plan diplomatique, la France doit faire tout ce qui est possible pour assurer le respect, même tardif, de la capitulation et l'arrêt immédiat des exécutions (des supplications des deux patriotes sont également envoyées à Championnet pour envoyer des parlementaires à Ferdinand IV pour qu'il arrête le carnage), sur le plan interne, il faut étendre à la vague de Napolitains qui est en train d'arriver dans les villes du Sud, les mêmes subsides prévus pour les autres Italiens chassés de leur patrie par l'issue désastreuse de la campagne militaire commencée au printemps 1799<sup>430</sup>.

Si l'action diplomatique, à cause de l'état de guerre perdurant, des défaites que la France continue à subir et de la situation politique même du pays d'accueil ne peut donner aucun fruit, les secours pour les réfugiés, dont les communautés se font de plus en plus nombreuses à Marseille et à Toulon, sont urgents et nécessaires.

Bien que probablement accablés par la douleur des vicissitudes qu'ils viennent de vivre et pour le sort de leurs familiers et amis restés à Naples, souvent fugitifs ou déjà dans les geôles des Bourbons, les exilés napolitains qui arrivent à toucher le sol français sont loin de trouver la tranquillité et la sécurité qu'ils espèrent. Le premier facteur qui contribue à les affliger est représenté, puisqu'ils arrivent « nus et démunis de tout », par leurs conditions matérielles et de survie. Arrivés bon derniers après les autres Italiens, de plus par petits groupes « au rythme des condamnations de la *Giunta di Stato* », les Napolitains reçoivent, avant le mois de ventôse, des secours sporadique et irrégulier. Quelques uns de ceux qui arrivent ne sont pas démunis de ressources : c'est le cas du jeune Guglielmo Pepe qui, en débarquant, trouve une somme d'argent

---

<sup>429</sup> G. MANACORDA, *I Rifugiati italiani...*, op. cit., p. 165.

<sup>430</sup> B. CROCE, *La rivoluzione napoletana...*, op.cit., p. 343.

créditée à son nom dans la filiale de M. Falconnet, le banquier de son père<sup>431</sup> et quand la municipalité de Marseille alloue, la première, un secours aux réfugiés, certains parmi les Napolitains le refusent « par sens de dignité ou pour ne pas soustraire les aides aux plus malheureux <sup>432</sup> ».

Bien que la majorité soit composée par des bourgeois ou même des nobles, des différences sociales significatives sont présentes dans la communauté des expatriés, bientôt la nécessité devient pressante pour beaucoup et les plus doués et cultivés, donnent des cours particuliers d'italien, comme Nicola Basti, ou des « académies » de musique, poésie et escrime pour augmenter leurs revenus. Pour organiser la répartition des subsides qui sont distribués à Marseille et à Toulon, les Napolitains se donnent une sorte de structure interne, à la tête de laquelle est placé, de façon plus ou moins informelle et consensuelle, Andrea Valiante, ancien animateur des conspiration dans le Molise, depuis 1792 en contact avec Antonio Belpulsi<sup>433</sup>. Valiante, qui a évité la répression à Naples arrivant à remonter la péninsule avec l'armée de Macdonald, est enfin régularisé comme fonctionnaire du Dépôt Général des réfugiés, mais cela ne semble avoir satisfait tous ses compatriotes, étant donné que son honnêteté est souvent mise en question<sup>434</sup>.

La présence d'un nombre tellement consistant d'étrangers affamés, litigieux et mécontents commence, entre temps, à créer quelque problème aussi du point de vue de l'ordre public : déjà le 24 thermidor le *Publiciste* et le *Grondeur* se plaignent du nombre trop élevé d'Italiens qui envahissent les villes du Sud et la capitale. Le gouvernement pense utiliser l'armée comme soupape de sûreté pour les immigrés et, en août 1799, Bernadotte écrit une lettre ouverte aux Italiens pour les inviter à rejoindre ses régiments ainsi que ceux de Joubert pour participer concrètement à la libération de la péninsule. La défaite de Novi, la perte de Gênes et la mort de Joubert font renvoyer inévitablement ce projet.

C'est seulement dans le mois de mars, dans une situation politique radicalement changée après brumaire, que le subside quotidien fixe par décret du premier consul. La, jadis richissime, princesse de Belmonte demande humblement pouvoir recevoir ce secours tout en résidant à Paris, car son âge

---

<sup>431</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe...*, op. cit., p. 77.

<sup>432</sup> G. MANACORDA, *I Rifugiati italiani...*, op. cit., p. 176.

<sup>433</sup> Manacorda (op. cit., p. 78) parle d'un nombre important de lettres, que l'auteur n'est pas arrivé à consulter, d'exilés napolitains, notamment Guglielmo et Florestano Pepe, qui, en 1907, se trouvaient auprès du curé de Jelsi (donc probablement adressées à Valiante), dans la province de Campobasso. Aujourd'hui rien de ce corpus ne se trouve dans l'archive de la paroisse du village ni auprès du curé actuel. Des tentatives auprès de la famille d'Amico, descendante du curé de 1907, n'ont porté à aucun résultat, les documents étant perdus ou, peut être, amenés à Rome par une autre branche de la famille, actuellement non joignable.

<sup>434</sup> G. MASCIOTTA, *Il Molise dalle origini ai nostri giorni*, V. II *Il Circondario di Campobasso*, Napoli, Luigi Pierro & figlio, 1915, p. 204. Selon l'auteur, Valiante, dont les finances sont à Marseille presque entièrement absorbées par une relation extraconjugale, cherche ensuite à se dédier au commerce, sans que cela lui garantisse une fortune économique. En effet, l'avocat Domenico Fiore, plus tard impliqué dans la conjuration du prince de Moliterno, dit d'avoir rencontré ce dernier par les offices de A. Valiante, les intérêts duquel représentait dans la capitale. Archives Nationales de France (d'or en avant ANF), F7 – 6319B, Fiore, *Interrogatoire de Fiore*, 23 vendémiaire an XI.

et son rang ne lui permettent pas de renoncer aux comforts auxquels elle est depuis toujours habituée.

Sur le plan plus strictement politique, la vague de réfugiés napolitains, derniers en ordre de temps après les Italiens jetés au delà des Alpes par l'avancée de Souvorov dans la Plaine du Pô, arrive dans un moment où la politique française est, à priori, plutôt favorable à la cause des patriotes.

Les néojacobins, beaucoup plus proches du pouvoir après la « révolution constitutionnelle » du 30 prairial, sont beaucoup plus favorables que le Directoire précédent aux revendications des Italiens, une partie du personnel politique du « parti » gagnant et les secteurs de l'armée qui lui sont proches, notamment Marc-Antoine Jullien de Paris, Tilly et Championnet, ont participé directement à la vie des républiques sœurs<sup>435</sup>.

De plus, l'issue désastreuse de la campagne militaire du printemps précédent, préparée par le gouvernement de façon bâclée et superficielle, est maintenant utilisée comme une massue politique pour attaquer la corruption et l'incompétence des anciens directeurs. Le sort des malheureux Italiens, sincèrement plaints par la gauche française, se prête parfaitement pour ce type d'opérations. Les défaites continuelles et l'abandon des « unitaires » de la première Cisalpine, qui souvent avaient préféré s'allier avec la coalition et se révolter contre les Français avaient accélérée la chute du Directoire et, non par hasard, le 30 prairial suit de quelques semaines la nouvelle de la perte de Milan<sup>436</sup>. Entre la fin de juin et le début de juillet, deux différents groupes de Cisalpins (politiquement en guerre entre eux) résidant à Grenoble et un groupe de Piémontais réfugiés à Paris confient à Pierre Joseph Briot trois différents documents à présenter au Conseil des Cinq-Cents<sup>437</sup>. *L'Adresse au peuple français et à ses représentants par une société de patriotes italiens réfugiés* ainsi que *Le cri de l'Italie* viennent des exilés de la ville alpine mais expriment deux points de vue absolument opposés : une analyse de la situation italienne et une demande d'aide à la France pour le premier, une virulente accusation contre l'ancien Directoire cisalpin et sur leurs complices transalpins pour le deuxième. *L'Aperçu sur les causes qui ont dégradé l'esprit public en Italie et sur les moyens de le relever*, probablement rédigé par le piémontais Carlo Botta, au contraire, en mettant l'accent sur les manques de l'analyse politique des patriotes, qui ont voulu faire « une deuxième révolution française plutôt qu'une révolution italienne » anticipe de deux ans les thématiques développées par Vincenzo Cuoco dans son *Saggio Storico*<sup>438</sup>.

Prairial, de toute façon, n'a pas déterminé la victoire des néojacobins mais seulement une amélioration de leur situation politique : les *desiderata* des patriotes italiens (bien loin, par ailleurs,

---

<sup>435</sup> E. DI RIENZO, *Marc'Antoine Jullien de Paris (1789 – 1848), une biographie politique*, Napoli, Guida, 1999, p. 127.

<sup>436</sup> F. MASTROBERTI, *Pierre Joseph Briot, ..., op.cit.*, p. 70.

<sup>437</sup> A. M. RAO, *Esuli..., op. cit.*, p. 197 ainsi que B. GAINOT, *1799, un nouveau jacobinisme? La démocratie représentative, une alternative à Brumaire*, Paris, CTHS, 2001.

<sup>438</sup> F. MASTROBERTI, *Pierre Joseph Briot, ..., op.cit.*, p. 77.

de la concorde et d'une position politique unitaire) ne rentrent pas automatiquement dans l'agenda politique du nouveau Directoire, qui continue à suggérer la conscription dans les armées françaises comme solution politique pour les Italiens.

Le napolitain Fedele Greco répond à ces exhortations en exprimant ses perplexités sur le projet d'une nouvelle invasion française qui commencerait avec la contre offensive sur Piémont Ligurie et Lombardie. Il souligne le manque de garanties pour les peuples d'Italie, il propose une coalition démocratique de tous les peuples d'Europe, que les provinces italiennes libérées restent indépendantes de la France ou de toute autre puissance et forment une République italienne unitaire dont la Convention nationale siège à Rome<sup>439</sup>.

Le criticisme de Greco révèle le profond sens de frustration laissé dans le patriotisme italien (et, à fortiori, napolitain) par la façon avec laquelle la République du Directoire a géré ses « conquêtes » italiennes : la Napolitaine jamais reconnue, exploitée et abandonnée à son destin atroce et la Cisalpine ramenée brutalement à l'ordre avec le coup d'Etat de Trouvé, ont fait définitivement tomber les illusions sur la « libération fraternelle » portée par les baïonnettes transalpines. Fedele Greco, en fait, éprouve le besoin de préciser que les percepteurs des impôts du nouvel Etat devront impérativement être autochtones et non pas Français.

Ce ne sont pas uniquement les défaites militaires, de toute façon, qui font en sorte que le point de vue des Italiens ne soit pas pris dûment en considération, car la situation politique des réfugiés, ainsi que celle de leurs défenseurs néojacobins empire chaque jour. L'offensive de Sieyès contre les « anarchistes » du club du Manège, d'abord chassés de son siège originaire et ensuite fermés d'autorité par Fouché, nouveau ministre de la police, détermine une nouvelle phase de recul politique dans la semi clandestinité destinée à déboucher dans l'impuissance face au coup d'Etat de Brumaire<sup>440</sup>. La droite comme la gauche avaient cherché leurs appuis dans l'armée pour résoudre avec la force la confrontation politique : la partie de Sieyès l'emporte sans doute et les démocrates, français ou italiens, doivent faire face à une situation et un équilibre politique complètement bouleversés.

Après le *triennio*, Bonaparte n'était plus perçu par les patriotes de la péninsule comme le général « très jacobin » de 1796 et d'autres, tels que Championnet, Brune et Joubert ont incarné, pendant la période, l'idéal de militaire démocrate et objet des espoirs des « jacobins ». Si le malheur commun avait pendant quelques mois caché les divergences politiques à l'intérieur de l'exil italien, ces dernières refont surface déjà au moment d'envoyer des pétitions au conseil des Cinq-Cents, comme la scission dans le groupe de Grenoble le démontre<sup>441</sup>. Elles s'avivent naturellement après le 18

---

<sup>439</sup> G. MANACORDA, *I Rifugiati italiani...*, op. cit., p. 106.

<sup>440</sup> B. GAINOT, *1799, un nouveau jacobinisme?*, Paris, CTHS, 2001, p. 243 et ss.

<sup>441</sup> Cf. *supra*.



Brumaire : les modérés sont bien contents de se libérer de l’alliance « naturelle » avec les néojacobins à laquelle la solidarité objective avec la cause italienne les avait forcés<sup>442</sup>. De plus, il cherchent maintenant avec toutes leurs forces de se distinguer de leurs compatriotes « anarchistes » en remarquant dès qu’il est possible leur fidélité ainsi que leur enthousiasme pour le nouvel ordre. Pour eux, en fin des comptes, avec Brumaire le mot « révolution » reprend le sens de mutation cyclique et de retour à un état d’ordre qu’elle avait avant 1789<sup>443</sup>.

Les démocrates, de leur côté, ne se rallient pas immédiatement dans une opposition intransigeante au nouvel ordre, d’autant plus que même leurs camarades français avaient salué le retour du général de l’Egypte avec espoir et se démontrent, comme c’est le cas de Jullien, plutôt diplomatiques même après le coup d’Etat<sup>444</sup>. Cela, toutefois, ne fait pas diminuer les polémiques avec leurs compatriotes modérés, s’il est vrai qu’à Grenoble on crée une *Società Patriottica Italiana* à l’intérieur de laquelle des Napolitains rédigent même un projet de Constitution et s’unissent aux accusations que leurs collègues cisalpins adressent à Serbelloni et aux autres membres du directoire milanais<sup>445</sup>.

Ciaja e Paribelli, plus par la force des choses que par affinité politique, envoient des mémoires à Bonaparte dès son retour, en octobre, pour lui raconter l’histoire de la République napolitaine et pour le sensibiliser au sort des victimes de la répression, au nom desquelles ils demandent son intervention<sup>446</sup>.

Il est à préciser que, tout en remarquant, comme Pietro Custodi, les finalités antijacobines et antidémocratiques de Brumaire, beaucoup de patriotes italiens fauteurs de l’unité regardent avec faveur la prise de pouvoir par Bonaparte car ils espèrent dans une énergie majeure déployée dans la guerre en cours dans la péninsule et renvoient à « après les futures victoires » la confrontation politique sur l’organisation des territoires reconquis. Fedele Greco, comme pour exorciser les peurs que le nouveau cursus suscite parmi les démocrates, publie sur le *Journal des Républicains* du 21 novembre un article pour réfuter des « propos aussi injurieux pour sa gloire qu’outrageants pour les patriotes de l’Italie » que la *Chronique de Paris* avait attribué à Bonaparte<sup>447</sup>.

La nécessité concrète de trouver un emploi aux réfugiés et la reprise des hostilités sur l’échiquier piémontais portent le gouvernement à reprendre en main le projet de Bernadotte de donner « un pain et un fusil » à chacun d’entre eux et dévier cette masse d’hommes vers la frontière des Alpes, désormais ouvertement menacée par les forces de Souvorov.

---

<sup>442</sup> A. M. RAO, « I patrioti italiani di fronte a Brumaio », in A. DE FRANCESCO (édité par), *La democrazia alla prova della spada*, Milano, Guerini e Associati, 2003, p. 163 – 187, p. 165.

<sup>443</sup> A. M. RAO, « I patrioti italiani di fronte a Brumaio », *op. cit.*, p.177.

<sup>444</sup> Cf. A. DE FRANCESCO, *L’Italia di Bonaparte, politica statualità e nazione nella penisola tra due rivoluzioni (1796 - 1821)*, Bologna, Utet, 2011.

<sup>445</sup> B. CROCE, *La rivoluzione napoletana...*, *op.cit.*, p. 347, n. 4.

<sup>446</sup> B. CROCE, *La rivoluzione napoletana...*, *op.cit.*, p. 344.

<sup>447</sup> A. M. RAO, « I patrioti italiani di fronte a Brumaio », *op. cit.*, p. 183.

Vers le mois de novembre, Berthier adresse à tous les réfugiés aptes aux armes l'invitation à rejoindre la nouvelle *Légione italica* que le général Giuseppe Lechi est en train d'organiser à Dijon<sup>448</sup>. Pour pousser avec plus de force les Italiens à prendre les armes, le subside (déjà très maigre, étant de 75 centime par jour par personne) pour ceux d'entre eux qui peuvent combattre est réduit à la moitié<sup>449</sup>. Tous les Napolitains sont déplacés de Marseille à Lyon et, après la formation de la *Legione Italica* on désigne Bourg en Bresse comme le seul endroit où ils peuvent recevoir leur subside. Selon les mémoires du Crémonois Vincenzo Lancetti, l'enthousiasme est tel que plusieurs ne trouvent pas de place dans la légion et demandent à être insérés dans les rangs de l'armée française régulière. Ce choix, toutefois, n'est pas toujours dicté par des nobles sentiments d'enthousiasme : le prince de Moliterno demande à être affecté à l'armée française et non pas à la légion italique pour ne pas être mêlé aux « anarchistes » qui la composent<sup>450</sup>. En réalité c'est probablement le ressentiment envers Lechi qui guide sa demande, étant donné que le général de Brescia lui a été préféré pour le commandement suprême de la formation, à la différence de ce qui avait été prévu pendant l'été, avec Moliterno comme général en chef et Jullien comme commissaire organisateur<sup>451</sup>. La conscience de la valeur de Bonaparte, d'ailleurs, pousse beaucoup de patriotes sous les drapeaux et, une fois franchies les Alpes, à Lausanne, le général maintient vif l'enthousiasme du simple soldat Giuseppe De Lorenzo en lui promettant de « le porter à manger des macaroni à Naples<sup>452</sup> ».

La perspective de soldes plus consistents, l'aura mythique de la fortune militaire du Premier Consul et l'envie de reconquérir l'Italie à la révolution arrivent en effet à vider les villes du sud de la France d'une partie de la foule de Napolitains qui continuent à débarquer dans les ports : si l'on doit croire les chiffres données par Ciaja et Paribelli quand ils plaideront pour le maintien du subside aux réfugiés napolitains même après Marengo (et donc probablement exagérés par rapport à la réalité) de 3500 Napolitains débarqués en France jusqu'à mai 1800, seulement 500 y resteraient à la fin du mois de juin<sup>453</sup>. Tout en voulant croire les deux « députés des Napolitains » sur la réduction drastique du nombre de compatriotes présents en France, en tout cas, le problème ne fait que se déplacer car, à la différence de Génois, Piémontais et Cisalpins, Romains et Napolitains ne rentrent pas « à la maison » avec la nouvelle campagne militaire et portent leur présence d'immigrés pauvres, souvent extrémistes et mécontents dans la deuxième Cisalpine et dans les autres pays qui

---

<sup>448</sup> G. Manacorda, en confondant évidemment ce projet avec celui de Bernadotte au milieu de l'été, date l'invitation du ministre au 6 fructidor.

<sup>449</sup> B. CROCE, *La rivoluzione napoletana...*, *op.cit.*, p. 348.

<sup>450</sup> Service historique de la défense (d'or en avant SHD), 16yd – 257 Moliterno Pignatelli, *lettre de Berthier à Moreau du 18 frimaire an VIII*.

<sup>451</sup> SHD, 16yd – 257 Moliterno Pignatelli, *lettre de Talleyrand à Berthier du 21 prairial an VIII*.

<sup>452</sup> B. CROCE, *La rivoluzione napoletana...*, *op.cit.*, p. 247.

<sup>453</sup> G. MANACORDA, *I Rifugiati italiani...*, *op. cit.*, p. 160.

forment le panorama italien en 1800<sup>454</sup>. La minorité qui choisit ou arrive à rester en France se trouve, dans les ans qui suivent à faire face à des situation de détresse économique qui, souvent influencent leurs possibilité de participer à la vie politique.

Comme l'a opportunément remarqué Anna Maria Rao, face à la prise de pouvoir de Bonaparte, les Italiens expriment un double registre : sur le plan militaire (et de l'espoir national) le consensus est unanime et, qu'ils souhaitent une république unitaire et démocratique ou le maintient en place des oligarchies économiques, tous attendent de l'épée du vainqueur de 1796 la répétition de ces exploits. Sur le plan politique la situation est plus complexe : si les modérés se réjouissent du nouveau guide, fort, unitaire et bien décidé à clôturer la Révolution sans rien concéder à l'égalité politique ou sociale, les démocrates ne sont pas, pour autant, décidément à l'opposition.

Bien que leurs alliés néojacobins soient bientôt effacés en tant que parti de la scène politique, l'attitude de la partie la plus avancée du patriotisme italien est bien décrite par l'article de Greycy sur le *Journal des Républicains*. Le général corse représente le seul espoir possible pour changer un panorama qui, dans ce moment, les voit politiquement perdant en France et, en manière plus tragique et sanglante, en Italie. Cela les force à « suspendre le jugement » en attente de voir comment la situation va évoluer, à tenir une attitude publique de soutien et d'approbation attestant à tout moment l'oubli complet de Campoformio.

Dans les écrits, les conversations et, bientôt, les réunion privés, toutefois, ils expriment perplexité et désillusion pour celui qui apparaît toujours plus comme le fossoyeur de la Révolution, bien que le seul capable d'arrêter les armées de l'ancien régime<sup>455</sup>. Ce rapport de force leur impose de choisir le « moins pire » entre les deux grand duellistes de la scène politique européenne, c'est à dire continuer à voir dans la France leur point de ralliement international et garder dans le secret, de leurs correspondances et de leurs consciences d'abord, de leurs clubs et de leurs sociétés ensuite, leur opposition à l'autocratie militaire montante.

---

<sup>454</sup> Cf. *Infra*.

<sup>455</sup> A. M. RAO, « I patrioti italiani di fronte a Brumaio », *op. cit.*, p. 186.

### 3) « I Cisalpini fanno il diavolo per soppiantarci<sup>456</sup> », Italiens immigrés en Italie.

Brumaire a, comme effet collatéral, celui de changer les rapports de force à l'intérieur du monde des patriotes italiens : s'il est indubitable que les modérés saluent avec enthousiasme le changement et les démocrates le regardent avec plus de préoccupation, du point de vue de la division entre fédéralistes et unitaires, le coup d'état de Bonaparte finit inévitablement par favoriser les seconds au détriment des premiers. Il a été suffisamment montré comme l'assimilation entre fédéralistes et modérés, qui a pendant des années caractérisé l'historiographie italienne sur imitation de la française<sup>457</sup>, ne soit plus scientifiquement valide et que, par exemple, dans le « fameux concours » organisé à Milan en 1796, les fauteurs de la fédération sont aussi nombreux que ceux de la république unitaire<sup>458</sup>. Le *putsch* d'un côté prive les fédéralistes italiens de leurs alliés principaux, de l'autre fait en sorte que la solution unitaire apparaisse comme celle offrant plus de garanties pour la future indépendance de la péninsule de la République mère.

Ce débat, inévitablement mis de côté pendant l'exil de 1799, quand il fallait d'abord reconquérir du moins une partie de l'Italie pour se préoccuper de son organisation, reprend force après la campagne foudroyante des armées françaises qui, malgré des conditions pénibles à cause des maigres finances du gouvernement, mettent en déroute pendant le printemps l'armée du général autrichien Von Melas, définitivement écrasée le 14 juin à Marengo.

Le débat entre unitaires et fédéralistes reprend après l'interruption de 1799 mais, avec l'exception partielle de Gênes et seulement avant la moitié de juin, c'est la première position à prévaloir et le projet que Matteo Galdi avait exprimé en 1797 avec la *Necessità di stabilire una repubblica in Italia* se placent au centre du débat. Ce texte prévoit la solution fédéraliste uniquement comme temporaire, jusqu'au moment où le rapport de force permettra d'établir un Etat unitaire et démocratique sur toute la péninsule<sup>459</sup>. Le dernier sursaut du fédéralisme est probablement représenté par les deux projets de Paribelli et Jullien, ce dernier, évidemment en regardant ce qu'il était possible de réaliser, prévoit même des monarchies à l'intérieur de la fédération<sup>460</sup>.

---

<sup>456</sup> Società Napoletana di Storia Patria (d'or en avant SNSP), Napoli, considerazione dei rapporti della Repubblica Napoletana e le fazioni di Francia, XXVI a. 8, p. 138, *Lettre de Francesco Rossi à Nicola Basti du 9 fructidor an VIII*.

<sup>457</sup> En réalité, même en ce qui concerne l'autre côté des Alpes, cette idée reçue a été largement dépassée, notamment en soulignant l'apport des éléments non robespierristes dans la gauche française après 1794. Cf. P. SERNA, *Antonelle, aristocrate révolutionnaire 1747 – 1817*, Paris, Editions du Félin, 1997.

<sup>458</sup> A. DE FRANCESCO, *Rivoluzione e costituzioni*, op. cit., p. 19.

<sup>459</sup> M. A. GALDI, *Necessità di stabilire una repubblica in Italia*, Roma, Salerno Editrice, 1994, p. 87: « I voti degli Italiani sarebbero per una Repubblica dell'Intera Italia, per una Repubblica una ed indivisibile, non già federativa: che se le circostanze politiche non permettono per ora di realizzare questo magnifico progetto, bisognerebbe incominciare dallo stabilire un Repubblica qualunque, che sarebbe come il fuoco di tanti raggi che dovrebbero progressivamente spargersi per il resto d'Italia ».

<sup>460</sup> E. DI RIENZO, *Marc'Antoine Jullien... op. cit.*, p. 149.

Il n'est pas facile, à cause de la connaissance imprécise sur l'activité des *conversazioni* napolitaines, ainsi que, probablement, sur leur nature non pratiquement subversive, d'établir le moment où les patriotes du Sud, tels que, par exemple, Galdi, commencent à s'intéresser directement à la question nationale. Il est probable que, jusqu'à ce qu'ils restent dans le Royaume de Naples, les conditions objectives de leur action politique ne leur laisse pas les moyens de concevoir des projets pour toute l'Italie et que c'est l'expérience de l'exil, à partir de 1794, qui leur donne accès à cette nouvelle dimension<sup>461</sup>.

L'avantage du « parti unitaire » pendant le printemps et l'été 1800 à l'intérieur du patriotisme italien, de plus, est peut-être aussi le fruit d'une erreur de perspective et de l'ambiguïté, habilement utilisée par Bonaparte, sur ses projets militaires immédiats en ce qui concerne le reste de la péninsule. Se diffuse, en fait, la conviction que Bonaparte ne va pas répéter « l'erreur du Directoire » et visera la formation d'une République destinée à agrandir son territoire au fil des victoires « immanquables » que son génie tactique lui procurera dans toute la péninsule.

En attendant la réalisation de ce futur radieux, toutefois, à l'énonciation de principe national (unitaire ou fédératif qu'il soit) ne correspond pas toujours à une attitude d'ouverture de la part des autochtones vers des hôtes dont la présence, bien que largement justifiée par la persécution politique, devient de plus en plus lourde à supporter.

De plus, dans le gouvernement militaire et, ensuite, dans la seconde Cisalpine créée par le traité de Lunéville du 9 février 1801, beaucoup de méridionaux, en grâce de leurs mérites politiques et intellectuels, occupent souvent de postes importants dans l'administration et dans l'armée. Cela, évidemment, ne peut que susciter la jalousie des Lombards pour cette concurrence inattendue.

Ainsi Francesco Rossi, l'un des exilés napolitains qui a rejoint la *Legione italica* et, avec elle, est arrivé dans la Cisalpine, décrit dans ces termes sa situation et celle de ses compatriotes :

Questa non sarebbe infelice se il soldo corresse e se fosse più stabile. Io sono Commissario del Potere Esecutivo presso il Primo consiglio di guerra cisalpino col mio grado e 200 franchi al mese, oltre le ragioni dovute al mio rango [sic]. Ma finora niun'appuntamento mi è stato pagato e vivo con quel che ricavo dai foraggi ed altre sussistenze. Son bene alloggiato e passo i giorni tranquilli in seno all'amicizia. [...]I Cisalpini fanno il diavolo per soppiantarci, ma fino a questo momento non han potuto farlo. Se vi riusciranno e che avrò una ventina di Luigi verrò a trovarti per godere Parigi, te e Sabini e vedere di procacciarmi un posto, fosse anche in Egitto<sup>462</sup>.

---

<sup>461</sup> Une exception, partielle, à ce discours pourrait être représentée par Cesare Paribelli dont la condition de Lombard établi à Naples pourrait avoir suggéré dès le début des projets politiques géographiquement plus vastes.

<sup>462</sup> SNSP, Napoli, considerazione dei rapporti della Repubblica Napoletana e le fazioni di Francia, XXVI a. 8, p. 138, *Lettre de Francesco Rossi à Nicola Basti du 9 fructidor an VIII*.

Il est clair que dans cette condition d'hôtes indésirables, objet d'hostilité plus ou moins cachée, les Napolitains sont les plus ardents fauteurs de la continuation de la campagne militaire vers Rome et, ensuite, vers le Sud et, pour cela, participent activement à la vie politique et éditoriale du pays qui les abrite. Cela porte à une véritable renaissance non seulement de journaux et maison d'édition mais aussi de réalités initiatiques nées dans la première Cisalpine vers 1796 et qui, en 1800, retrouvent une nouvelle fonction de moyen de pression sur la politique française en direction de la guerre à outrance. C'est le cas des *Raggi*, déjà protagonistes d'une opposition au Directoire devenue bientôt opposition à la France qui, maintenant, accueillent les mécontents pour l'arrêt des opérations militaires<sup>463</sup>. Avec des finalités unitaires est créée aussi l'*Astronomia platonica*, société qui demande à ses membres de tenir toujours prête un uniforme militaire et un fusil, condition pas trop difficile à remplir étant donnée l'appartenance, présente ou passée, de tous ses membres à la Garde Nationale<sup>464</sup>.

Loin de l'affaiblir, donc, la possibilité de participer à la vie politique stimule la naissance de groupes initiatiques, d'autant plus effervescents puisque le cabinet parisien (et, naturellement, celui de Milan) ne semble plus intentionné à pousser la guerre « révolutionnaire » jusqu'à la Sicile.

Si la paix de Lunéville signée le 9 février 1801 avec les autres puissances de la deuxième coalition exclut explicitement le roi de Naples, le 14 janvier précédent, les troupes du général Pino avaient battu, à Sienne, le contingent napolitain guidé par l'émigré français Roger de Damas. Un corps d'expédition de 10000 hommes commandé par Murat traverse la Toscane et entre dans les Etats du Pape. Le général déclare ne pas vouloir occuper Rome et promet de se retirer dès que les Napolitains auraient quitté le Château St Ange et toutes les terres de l'Eglise y comprises Bénévent et Pontecorvo.

Le nouveau rapport de force est le prétexte pour le commencement des négociations avec le Royaume de Naples qui, abandonné par le puissant allié autrichien, n'a d'autre choix que la paix une continuation solitaire de la guerre étant impossible. Un premier armistice est signé à Foligno le 18 février et cela, naturellement, met en agitation les patriotes, effrayés par l'hypothèse que l'armée française ne franchisse pas la frontière avec les Etats de Ferdinand IV. Bien que le texte de

---

<sup>463</sup> Sur la *Società dei Raggi* et sur l'entreprise militaire anti-française de l'un de ses membres, le général La Hoz, cf. C. FRANCOVIC, *Albori socialisti nel Risorgimento, contributo allo studio delle società segrete (1176-1835)*, Firenze, Le Monnier, 1962, p. 86 ainsi que B. Marcolongo, *Le origini della carboneria e le società segrete nell'Italia meridionale dal 1810 al 1820*, Arnaldo Forni, Pavia, 1912, p. 5.

<sup>464</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, *op. cit.*, p. 58. En 1802 la société compterait environ trois mille « lignes » (membres). L'obligation de posséder et de garder l'équipement minimal pour une insurrection sera, ensuite, un trait distinctif de plusieurs sociétés italiennes, telles que la Carboneria. Cf. *infra*.

l'Armistice prévoit, à la différence de la paix de 1796, un article qui abolit la *Giunta di Stato* et une clause qui garantit les prisonniers politiques, la nouvelle situation fait désespérer les *fuoriusciti*<sup>465</sup>.

La fin de l'hiver de 1801 est donc une période d'action fébrile pour les formations des patriotes et, surtout, des exilés napolitains : c'est dans ce contexte qu'il faut insérer la publication du *Saggio Storico* de Cuoco et du *Rapporto al cittadino Carnot* de Lomonaco<sup>466</sup>. Tout en exprimant une lecture politique assez différente de la Révolution de Naples, les deux ouvrages ont pour but de diffuser la narration des atrocités des Bourbons pour pousser la France vers la guerre à outrance et exclure toute hypothèse de paix avec un tyran pareil. Le même Carlo Botta, piémontais, s'écrie : « Pace, pace si va gridando, e questo suono così gradito all'umanità è terribile e fatale in questo momento agli italiani<sup>467</sup> », car la survie du trône de Ferdinand IV signifie le renvoi *sine die* de tout projet d'unité nationale.

Toute tentative, au grand jour ou clandestine qu'elle soit, est vaine, à la fin la *realpolitik* l'emporte et la paix définitive est signée à Florence le 21 mars suivant entre Alquier et Antonio Micheroux. Le général Francesco Pignatelli Strongoli, avec d'autres patriotes, suit Murat jusqu'à la capitale toscane pour empêcher à la France de trouver un accord avec le tyran et pour pousser le général à reprendre la conquête du Royaume. Il sont, toutefois, chassés et même âprement grondés en tant que « scostumati e odiati, per essere causa dell'incendio che divora tutta l'Europa<sup>468</sup> ». La France obtient à Florence une paix très avantageuse qui lui garantit surtout l'ouverture des ports des Deux Siciles (entres temps fermés aux navires anglais), la renonciation perpétuelle, de la part de Ferdinand IV, et la cession à la France de Partolongone, de toutes autres possessions dans l'île d'Elbe et surtout de l'Etat de Présides et de Piombino sur la côte méridionale de la Toscane, 500.000 ducats d'indemnisation aux citoyens français endommagés pendant la guerre et, surtout, la possibilité de faire stationner des contingents dans les places-fortes de l'Adriatique jusqu'à la paix définitive avec l'Angleterre<sup>469</sup>. Face à tout cela, la Grande Nation se désolidarise complètement de la cause des patriotes qui doivent se considérer heureux si, cette fois-ci, un article est dédié au sort de leurs camarades qui languissent encore dans les prisons et dans les îles.

---

<sup>465</sup> Archives du Ministère des Affaires Etrangères (d'or en avant AMAE), Correspondances politiques, Naples, 127, texte du traité de Foligno, art. 9 : « Tout tribunal de rigueur étant aboli dans le Royaume des Deux Siciles, S. M. s'engage à faire droit aux recommandations du Gouv. Fran. dans les négociations pour la paix définitive pour stipuler (sic) les intérêts des personnes détenues où émigrées pour cause d'opinion. »

<sup>466</sup> A. DE FRANCESCO, *Rivoluzione e costituzioni*, op. cit., p. 60.

<sup>467</sup> G. MANACORDA, *I Rifugiati italiani...*, op. cit., p. 106.

<sup>468</sup> N. CORTESE, *Memorie di un generale della repubblica e dell'impero. Francesco Pignatelli, principe di Strongoli*, Bari, Laterza, 1927 V. I, p. XIX.

<sup>469</sup> AMAE, Traités Deux-Siciles, 18010015. P.3.

La formulation du traité de paix, enfin, laisse plus d'un moyen, à la cour des Bourbons, pour continuer à persécuter les républicains<sup>470</sup> et Francesco Rossi peut continuer à dire dans l'angoisse, en utilisant la formule populaire qui désormais à Naples désigne les républicains : « Nel nostro paese si continua ad inquirere [sic] contro i sventurati figli, nipoti o estranei di Giacobbe<sup>471</sup> »

Sur le plan de l'unité nationale, le consulat se démontre en parfaite continuité avec le Directoire, en préférant, dans la péninsule, l'existence de plusieurs Etats divisés et facile à contrôler<sup>472</sup>. Naples est maintenant un allié craintif et soumis, et Paris veut exploiter à fond cette condition.

Les patriotes se trouvent, pour la énième fois, à devoir prendre position dans un échiquier qu'ils n'ont eu aucune possibilité de contribuer à déterminer, après Campoformio et après l'abandon à son destin de la République napolitaine, c'est la déception qu'ils reçoivent d'une Grande Nation qu'ils sentent toujours plus lointaine mais dont ils ne peuvent pas se détacher définitivement s'ils veulent continuer à faire de la politique et, dans la majorité des cas, s'ils veulent se sauver personnellement. Le dévouement que les républicains de Naples ont démontré à la France, n'a fait naître en elle aucun sentiment de reconnaissance et Francesco Pignatelli se plaint qu'elle ne paie pas « i debiti contratti coi repubblicani napoletani, che la versatilità sua e dei suoi principî ha reso i più infelici degli uomini<sup>473</sup> ». Ils vont, encore une fois, se diviser entre eux, parmi ceux qui cherchent à rompre tout lien avec un allié si ingrat et se déclarent maintenant ses ennemis et ceux qui continuent à collaborer avec ce dernier pour sauver ce qu'il est possible de sauver de la saison révolutionnaire et obtenir ce qui est possible pour la cause nationale.

Il serait toutefois une erreur de penser que, dans une période tellement complexe et riche de changements, la frontière entre les deux groupes soit si nette et définie. Souvent les deux attitudes coexistent dans le même individu qui finit par survivre dans le système français dans l'espace public et continuer la lutte révolutionnaire et nationale dans le secret.

---

<sup>470</sup> Cf. *infra*.

<sup>471</sup> SNSP, Napoli, considerazione dei rapporti della Repubblica Napoletana e le fazioni di Francia, XXVI a. 8, p. 138, *Lettre de Francesco Rossi à Nicola Basti du 9 fructidor an VIII*.

<sup>472</sup> A. DE FRANCESCO, *Rivoluzione e costituzioni*, op. cit., p. 25.

<sup>473</sup> N CORTESE, *Memorie di un generale...*, op. cit., p. XVI.



## **B – Rester, vivants, à Naples.**

### **1) La répression, occasion de modernisation ou source de chaos ?**

L'Etat bourbonien qui, à la différence de son roi, rentre sur le continent méridional en juin 1799 n'est pas le même que celui qui l'avait laissé au mois de décembre précédent. Des magistratures « temporaires et extraordinaires » sont installées dans la capitale reconquise, mais le comportement de différents corps de l'Etat napolitain pendant la Révolution donne à la monarchie le prétexte pour un changement « constitutionnel » en direction de la concentration du pouvoir.

Du point de vue des structures juridiques, les mesures adoptées sont, en effet, à caractère temporaire et strictement liées au « ripurgo » que l'on veut imposer aux *félons* de la monarchie. Une nouvelle *Giunta di Stato* est installée le 15 juin 1799 et, le 21 juillet suivant, une fois complétée la reconquête avec la prise des châteaux, définitivement installée. Le président de cet organe est le sicilien D. Felice Damiani, l'*avvocato fiscale* est Giuseppe de' Guidobaldi, les « ministres » sont Angelo di Fiore, Gaetano Sambuto et Vincenzo Speciale<sup>474</sup>.

Le magistrat Antonio Della Rossa, originellement prévu parmi les juges de la *Giunta*, est finalement nommé « directeur général de la Police », charge qui remplace celle de *reggente della Vicaria*, en considérant qu'il serait impossible de recouvrir les deux charges<sup>475</sup>.

Si l'institution de l'énième *Giunta di Stato* pourrait suggérer une continuité avec les procès de 1794 et 1795, le tribunal de 1799 représente une nouveauté par rapport à la tradition napolitaine. L'étendue des attributions de l'organe, en fait, dérive de l'action déployée justement par Vincenzo Speciale bien avant l'entrée de Ruffo dans la capitale. En avril Nelson prend Procida et Speciale est envoyée, avec des instructions du souverain, purger les *Rei di Stato* présents sur l'île. Ces instructions constituent justement l'embryon, ensuite développé avec d'autres dispositions, des compétences de la *Giunta*<sup>476</sup>. Des instructions pour le juge de Procida découle, selon de Tiberiis, aussi la décision de confier, à cause de l'étendue territoriale de la « peste jacobine », la répression dans les provinces à un deuxième organe : le *Visitatore speciale*.

Tout-a-fait inconnu dans la tradition juridique continentale, cette figure dérive du « delegato », présente dans le droit sicilien. D'abord conçue, comme au delà du Déroit, comme un juge

---

<sup>474</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 131, n. 176, *communication au directeur général de la police Della Rossa du 21 juillet 1799*.

<sup>475</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 131, n. 163, *ordre d'Acton à Della Rossa du 24 juillet 1799*.

<sup>476</sup> G. F. DE TIBERIIS, « Processo ai giacobini di Chieti », *Rassegna Storica del Risorgimento*, 1987, a. LXXIV, p. 3 – 49, p.11.

monocratique et itinérant assisté par deux « attitanti » (greffiers), le Visitatore speciale devient, en août, un organe collégial car à chaque juge on assigne un « assesseur ».

Il est à remarquer que, à cause des conditions politiques particulières, le Visitatore n'est pas, comme c'était le cas du delegato, seulement un organe juridictionnel mais aussi politique et de police car, outre punir les individus impliqués dans la révolution et dans l'apparat de la République, il doit aussi « far cessare l'anarchia, i saccheggi, le uccisioni e [...] disarmare il popolo senza disgustarlo e senza mostrargli diffidenza », en agissant ainsi comme un organe périphérique de la *Giunta di Governo*, entre temps installée dans la capitale<sup>477</sup>.

Deux juridictions différentes et indépendantes entre elles (car toute les deux dépendantes de la *Giunta di Governo*) sont préposées respectivement à la capitale et aux provinces, l'une pour punir le gouvernement central de « la soi-disant éteinte République ». l'autre sur ses représentants et partisans dans le reste du midi continental.

L'apport majeur du droit insulaire, de toute façon, ne se borne pas à l'introduction de la figure du Visitatore mais, ce qui a certainement plus d'importance pour le destin immédiat des accusés, la procédure pénale toute entière appliquée par le conseil des juges est celle de Palerme, encore plus « rapide » de la *Lex Julia majestatis* utilisée précédemment<sup>478</sup>. A partir du 1<sup>er</sup> août, les condamnations capitales pour ceux dont les noms sont compris dans les capitulations des châteaux doivent être confirmés par le roi, le 17 septembre, la condition est étendue à toutes les sentences du même type.

Sur le plan politique, Ferdinand IV fait une apparition rapide dans les eaux du Golfe à bord des navires anglais mais il refuse catégoriquement de descendre à terre et rentre en Sicile avant le 14 juillet<sup>479</sup>. En son absence, l'ordonnance du 24 juin 1799 dessine, pour le Royaume de Naples, un gouvernement seulement à l'apparence bicéphale fondé sur deux organes : le *Luogotenente* et la *Giunta di Governo*.

Le premier titre est donné au cardinal Fabrizio Ruffo, le véritable auteur de la reconquête militaire du Royaume, le deuxième est un organe collégial chargé de la « haute administration » napolitaine. En réalité, le décret du 24 juin prévoit deux distinctes procédures pour les *affaires courantes* et les *extraordinaires*. Dans le premier cas, c'est le *Luogotenente* qui décide, après avoir écouté l'avis de la *Giunta* et seulement un bref résumé est envoyé à Palerme pour informer le souverain. Dans le deuxième, c'est le roi qui décide après avoir entendu l'avis de *Giunta* et *Luogotenente*.

---

<sup>477</sup> G. F. DE TIBERIIS, « Processo ai giacobini... », *op. cit.*, p. 15.

<sup>478</sup> G. F. DE TIBERIIS, « Processo ai giacobini... », *op. cit.*, p. 14. Le 3 août, le président Felice Damiani écrit à Palerme pour l'envoi à Naples d'un juriste dans la procédure insulaire, bien que trois Siciliens font déjà partie de la *Giunta di Stato*.

<sup>479</sup> C. DE NICOLA, *Diario napoletano*, *op. cit.*, p. 213.

Dans les deux cas, le conseil a une fonction purement consultative et la substance du pouvoir revient au roi ou à son alter-ego à Naples, le cardinal<sup>480</sup>. Quand ce dernier s'éloigne de la capitale, sa place est occupée par le prince du Cassaro qui s'installe à la mi-1800 avec le titre de « viceregnante <sup>481</sup>».

L'utilisation des mots est, dans ce cas, révélatrice. Après la chute de la République napolitaine, on assiste non pas à une restauration mais à un bouleversement en sens centralisateur de la « constitution » et de l'équilibre de pouvoir qui avait caractérisé le Royaume depuis Charles III. La possibilité d'imposer à Naples un vice-roi, exclue par le père de Ferdinand IV en 1734 et cause du conflit entre Francesco Pignatelli et la « Città » en décembre 1798, est reprise d'autorité par le roi en juillet. Non seulement le vice-roi (d'abord de facto, ensuite de nom) arrive, mais la « Città », le conseil nobiliaire formé par les représentants des *Sedili* certainement non coupable d'avoir favorisé la Révolution mais seulement d'avoir fait valoir ses prérogatives devant le « vicaire » Francesco Pignatelli après la fuite de la cour en Sicile, est abolie pour toujours<sup>482</sup>. « Paradoxalement, c'est la fin de la République qui marque la fin des Barons <sup>483</sup>».

L'installation du vice-roi au niveau symbolique et l'adoption du droit insulaire au niveau réel, comportent un « sicilianisation » de Naples, traitée comme jadis l'était Palerme, capitale « mineure » gérée à distance et en quelque sorte « humiliée » par l'adoption du code de la « rivale ». Cela comporte en fait un renversement, bien que temporaire, de la « hiérarchie » traditionnelle des deux royaumes unis sous la couronne de Ferdinand IV : maintenant c'est Palerme qui abrite la cour et le roi, vexé envers Naples et le continent, responsables d'avoir permis la Révolution, refuse de rentrer et envoie sous le Vésuve un vice-roi.

Vouloir introduire un changement pendant un *redde rationem* politique de telle ampleur, conduit inévitablement au chaos dans l'apparat répressif qui, totalement concentré sur les crimes politiques, n'arrive plus à gérer la sécurité ordinaire du Royaume.

Ainsi, le contrôle obsessif sur le passé des fonctionnaires publics et, naturellement, l'interdiction de toute charge à qui a participé à la vie républicaine, ralentissent la formation des nouveaux corps de l'Etat<sup>484</sup>. Les frères Diego et Antonio Pignatelli, fils de Vincenzo Pignatelli Ruffo de Monteleone, voient leurs carrières au sein de l'armée s'arrêter, bien que leur fidélité au roi n'ait jamais été mise en question pendant la révolution. Mais ils sont cousins de Mario et Ferdinando, condamnés à mort,

---

<sup>480</sup> En réalité, après le refus d'accepter la capitulation des châteaux, les rapports de Ruffo avec les Anglais et la cour empirent rapidement. Le cardinal est, dans les mois qui suivent, essentiellement engagé dans l'organisation de « masse » à envoyer à la conquête de la République romaine.

<sup>481</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 135, *Reale dispaccio, marzo 1800*.

<sup>482</sup> B. CROCE, *Aneddoti di varia letteratura*, V. 1, Napoli, Ricciardi, 1942, p. 293 – 301.

<sup>483</sup> N. CORTESE, *Memorie di un generale...*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>484</sup> C. DE NICOLA, *Diario napoletano*, *op. cit.*, p. 220. Dès le 30 juin 1700, Nelson ordonne à tous les employés de la République (évidemment en excluant ceux qui ont affaire aux *Giunte*) de se présenter dans les châteaux Neuf et de l'Oeuf pour rendre compte de leur comportement et, éventuellement, pour être réintégrés dans leurs postes.

et de Francesco, condamné à l'exil, à cause de leur participation à la vie politique et militaire de la république. Leur cas est résolu le 13 juillet 1801 mais la *Giunta di governo* a souvent du mal à indiquer sur la conduite des grandes familles du royaume dont les différentes branches, comme dans ce cas les Pignatelli Monteleone et les Pignatelli Strongoli, ont adopté des stratégies et attitudes complètement différentes les unes des autres par rapport au gouvernement républicain<sup>485</sup>. Cela, de toute façon, semble concerner principalement les hauts grades, quand la participation à l'armée républicaine ou à la Garde Nationale n'a pas été particulièrement active et n'a pas impliqué l'affrontement direct avec les forces royalistes. Ainsi l'ancien agent de police Aniello Pardo, qui avoue avoir « servito il Dicastero in tempo dell'estinta Anarchia per potersi sostentare colla sua numerosa famiglia » est réintégré dans l'administration, même si exclu de la police de la ville<sup>486</sup>. La coordination entre la *Giunta di Stato* et celle des généraux pose, parfois, des problèmes d'attribution de compétences : c'est le cas du porte-drapeau et *reo di Stato* Nicola Diez qui reste en prison pendant deux ans sans même savoir lequel des deux conseils doit examiner son cas et risque même, une fois publiée l'amnistie, d'être oublié par cet acte de clémence vu l'indétermination de sa condition<sup>487</sup>.

Le nombre exorbitant de détenus créés par l'inquisition d'Etat, met à l'épreuve la capacité des prisons et le nombre d'employés dans la police : des prisonniers communs siciliens, déplacés des *ergastoli* des îles Egades au château de l'Oeuf pour faire place aux prisonniers politiques, se plaignent des conditions inhumaines créées par un tel nombre de personnes dans un espace si étroit, tandis que plusieurs avocats, restés fidèles à la monarchie mais sans travail à cause des procédures sommaires de la justice (et de l'adoption du droit sicilien, qu'ils ne connaissent pas) demandent à intégrer le nouveau corps de police dirigé par Della Rossa<sup>488</sup>.

Dans une situation pareille, les problèmes de longue durée de la détermination de la citoyenneté dans le Royaume de Naples empirent<sup>489</sup>. Tous les étrangers, même seulement potentiellement dangereux, sont considérés « Français » et, avant l'armistice de Foligno, cette décision empire leur situation au lieu de leur fournir une protection diplomatique quelconque. Dans l'incertitude, ensuite, quelques Napolitains absolument non engagés en politique sont exilés en tant que Français : cela peut arriver à des *négociants* qui, dans le passé, avaient obtenu la nationalité transalpine pour des raisons économiques. Ainsi le valet de chambre Francesco Bovà et son maître, le négociant Claudio

---

<sup>485</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 134. *Communication à Acton du 13 juillet 1800*.

<sup>486</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 135, *Communication de Parisi à Della Rossa, 6 mars 1801*

<sup>487</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 135, *Supplication de Antonio Diez (pour son frère emprisonné), sans date*.

<sup>488</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 134, *Communications à Acton, juin 1801*.

<sup>489</sup> M. ROVINELLO, *Cittadini senza nazione, op. cit., passim*.

Ruocco, sont exilés à cause de leur « nationalité française » bien que tout (à partir de leurs noms autochtones) laisse supposer que cette dernière ait été prise par intérêt commercial ou de navigation dans un période précédent à l'instauration de la République<sup>490</sup>.

Ce chaos, enfin, engendre toute sorte de comportement opportuniste de la part de ceux qui, en tant que dénonciateur ou dénoncé, ont affaire à l'apparat de justice. Toute diatribe privée se teint de politique, évidemment aux couleurs de la fidélité et de l'anti-républicanisme, dans la façon de la présenter aux juges. Les « infelici vicende » (les vicissitudes malheureuses, comme le langage officiel bourbonien appelle la première partie de 1799) du Royaume sont prises à prétexte par des nombreux débiteurs insolvables pour justifier leur impossibilité à honorer leur dettes : la nécessité de rester fidèles à la monarchie les aurait poussé à interrompre leurs activités et s'éloigner de la capitale en faveur des villas de campagne. Que l'éloignement soit entièrement inventé ou que la peur de l'invasion soit devenue, après coup, fidélité à la couronne, la politique rentre puissamment dans l'administration ordinaire des tribunaux. Le tailleur Antonio Pesce, arrêté pour le vol d'un petit morceau de viande en octobre 1801, supplie d'être libéré en rappelant au juge comme, en janvier 1799, il avait participé à la défense de Porta Capuana pour empêcher l'entrée des Français<sup>491</sup>.

Encore plus directement, le condamné aux travaux forcés Domenico Mangione, du *casale* (faubourg) de Marano, libéré une première fois en grâce de sa participation à l'entreprise de l'armée *sanfedista*, décrit en ce termes les causes d'une nouvelle arrestation dont il est l'objet un an après.

fatto ritorno da Palermo per ordine di S.R.M. in unione d'altri suoi compagni forzati e sbarcò dal legno onde andavano in Procidi [sic] per la difesa di S.M. avendo per tal motivo esposta la di lui propria vita per la difesa di S.M. ed a tenore di ciò fu aggraziato dalla M.S. in unione d'altri suoi compagni, ed indi facendo ritorno in detta sua patria fu di nuovo arrestato per averlo ingiustamente accusato un certo sacerdote D. Giuseppe d'Erario, dicendo che questi sia una spia mandata dalla M.S. essendo tal sacerdote sfacciato Giacobino di detta Terra, e perciò di bel nuovo il supplicante ritrovasi nelle carceri<sup>492</sup>.

---

<sup>490</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 135, *Lettre à Paris, avril 1801*. Francesco Bovà, en particulier, est capturé (en date évidemment antécédente l'armistice) envoyé à Livourne avec sa femme, « refusé » dans la ville toscane, renvoyé à Naples et, séparé de sa femme, renfermé d'abord dans la capitale et ensuite dans l'île de S. Stefano.

<sup>491</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 133, *Supplication d'Antonio Pesce, octobre 1801*.

<sup>492</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 135, *Supplication de Domenico Mangione, 6 avril 1800*.

La « politisation occasionnelle » de l'entreprise militaire à laquelle il a pris part, deviennent dans sa narration les causes de sa nouvelle « ruine » à cause de la malice des « jacobins » (dans ce cas, le prêtre du village) qui arriveraient à utiliser même la justice royale pour se venger de leurs ennemis royalistes. De la même façon, Mariantonio Gioia dénonce la protection dont les républicains Francesco et Antonio Stevella jouiraient auprès du juge de quartier de Turris, ce qui leur concéderait l'impunité complète pour les délits violents qu'il commettent<sup>493</sup>.

Une certification de royalisme, vraie ou fausse, constitue évidemment une bonne garantie de succès auprès d'un système judiciaire qui, non seulement avant la paix avec la France mais pendant des années, est entièrement tourné vers l'individuation et l'anéantissement du danger « jacobin » qui se cache partout dans la société napolitaine.

---

<sup>493</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 135, *Supplication de Mariantonio Gioia (pour sa sœur Rachele), victime de lésion, sans date.*

## 2) Abattre « l'infecundo albero della chimerica libertà », répression physique et *damnatio memoriae*.

Le Royaume de Naples n'a, dans le discours des Bourbons restaurés, jamais cessé d'exister. Quand elle est forcée de faire référence à la première partie de l'an 1799, l'administration restaurée, tant politique que judiciaire, ne fait jamais mention de la République napolitaine. On fait référence aux « passate dolorose vicende », aux « passati sconvolgimenti », à « l'Anarchia » qui a bouleversé le royaume, à « l'intruso sedicente governo » et à « l'infame governo dei ribelli » et, finalement, à « l'abbattuta Oclocrazia »<sup>494</sup>.

Le refus de reconnaître l'existence de la République napolitaine en tant qu'Etat, même hostile, est au centre de l'idéologie de la restauration de 1799 car cela permet, concrètement, de considérer « rebelles » et « félons » au trône ceux qu'y ont participé. Il s'agit aussi d'une façon de remarquer, ironiquement, puisque même la République française avait nié sa reconnaissance à la Napolitaine et, par conséquence, de la nature « folle » et téméraire » des républicains locaux. Les (rares) apparitions du mot République, de fait, sont constamment accompagnées par l'adjectif « sedicente », à remarquer presque la solitude de qui avait cru à la République<sup>495</sup>.

Ce genre de langage est rapidement imité dans les supplications, « genre littéraire » très répandu dans le Naples de la restauration, dans lesquelles des gents souvent non cultivés ou non habitués cherchent à imiter, par conviction et par flatterie, les formules et le cadre mentale des juges et des bureaucrates vainqueurs. Le résultat est parfois inconsciemment comique : le propriétaire d'un café qui avait dû fermer pendant l'occupation, raconte ses mésaventures « essendo entrati in questa Dominante li sedicenti francesi »<sup>496</sup>.

Malgré la nature spectaculaire des exécutions dans la place du Mercato, qui perdurent jusqu'à septembre, la monarchie cherche à effacer même la mémoire de la courte parenthèse républicaine, car son seul souvenir pourrait rallumer la contagion. Le 18 janvier 1800, sept mois après la conquête de la capitale, le prince de Cassaro, « luogotenente e capitano generale del Regno », considère qu'il ne convient pas de laisser dans les mains des particuliers « gli editti, manifesti, proclami e collezioni di essi ed altre simili abominevoli carte formate in tempo dell'abbattuta Anarchia dall'intruso sedicente governo, dai generali e comandanti francesi, dalle varie commissioni ed altri che avessero avuto parte nel citato infame sedicente governo »<sup>497</sup>. L'édit, tient

---

<sup>494</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), *passim*.

<sup>495</sup> Cf., par exemple, la supplication de Mariantonia Gioia citée précédemment.

<sup>496</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 135, *Supplication de Fernando Battista, février 1801*.

<sup>497</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 135, « *Viglietto* » du prince de Cassaro au Secrétariat d'Etat de Justice di 18 janvier 1800.

à préciser Cassaro, est adressé « a tutti coloro che ritengono presso di sé, forse per curiosità semplice e non già per sinistra intenzione, tali sorte di editti, proclami, sanzioni, manifesti, tanto sciolti che in collezione ». La *Giunta di Stato* et le directeur de police, après avoir archivé un seul exemplaire pour chaque papier, feront brûler publiquement « par le bourreau » tout ce qui reste.

Rentré à Palerme après la brève visite dans le Golfe de Naples (ville qu'il ne quittera avant 1802), Ferdinand IV continue à regarder Naples d'un air sombre. Malgré la reconquête complète, la prise des châteaux et les « festini della controrivoluzione » qui sèment la terreur non seulement parmi les républicains mais aussi parmi ceux qui pourraient seulement être suspectés de l'être, le roi sait que dans le Royaume et dans la Capitale « esistono tuttavia degli sconcerti e che si mettono in campo tutti i mezzi per favorire la causa infame dei rei di Stato » et ordonne à Cassaro, qui vient d'être nommé *Luogotenente* de « di tenere un occhio di particolare vigilanza sopra le combriccole o radunanze sospette che taluni male intenzionati tentassero di tenere con pericolo della pubblica quiete, benché ormai non possa temersi cosa di profitto su questo genere di eccessi essendo i rei quasi tutti noti ed in massima parte nelle mani della giustizia<sup>498</sup> ».

A Palerme on est, naturellement, bien conscients du fait d'avoir anéanti non seulement la République mais aussi le mouvement républicain et que toute activité politique antimonarchique serait absolument impensable mais, réfléchit le souverain, « conviene che si estirpi ogni tendenza e disposizione a frastornare le operazioni del governo e si svella dalle radici il seme rimasto dal recente sconvolgimento e da antica corruttela de' perturbatori ». Il faut, en d'autres termes, profiter du « triomphe des armes de Sa Majesté » pour écraser à jamais l'idée même de s'opposer au trône, non seulement pour le renverser mais aussi pour le corriger.

Ce n'est pas un hasard, donc, si ce ne sont pas uniquement les républicains à être frappés par la colère royale : l'opposition nobiliaire est paralysée à travers l'abolition des *Sedili* et de la *Città* et ses membres plus actifs, ceux qui sont restés cohérents dans la revendication d'un rôle pour l'aristocratie à l'intérieur de la structure de l'Etat, sont même emprisonnés. Antonio Capece Minutolo, prince de Canosa et « élu » du *Sedile di Capuana*, est arrêté le 10 août par ordre du roi, malgré le fait qu'il avait participé pendant la République aux conspirations pour le retour de la royauté<sup>499</sup>. Paradoxalement, deux ans après, il devra sa liberté à l'amnistie « imposé » par la paix avec la France en faveur des républicains.

Les « jacobins », de toute façon, restent la cible principale de la vengeance royale, si la majorité d'entre eux a été arrêtée lors de la capitulation des châteaux ou par la rage populaire dans les jours

---

<sup>498</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 131, *Ordonnance au prince de Cassaro du 29 novembre 1799*.

<sup>499</sup> A. POSTIGLIOLA, « Capece Minutolo, Antonio, principe di Canosa », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 18 (1975).



qui ont suivi le 13 juin, la police de Della Rossa est maintenant engagée à livrer la chasse aux derniers fuyards tandis que la *Giunta di Stato* vide les geôles à cop d'exil et d'échafaud.

Alors que les derniers républicains cherchent à survivre à l'attaque combinée de répression étatique et vague de haine populaire, la plupart cherche simplement à échapper à la persécution, certains ce ceux qui sont déjà dans les prisons ne peuvent compter que sur des projets (et parfois des tentatives) de fuite rocambolesque, quelqu'un, désespéré, met en exécution des actes de « résistance révolutionnaire » active ou passive.

Le 29 août 1799, l'Alto governo (c'est à dire la cour royale à Palerme) met en garde les organes de police et de justice du continent sur le fait que des forces obscures complotent pour favoriser les projets des *Rei di Stato*, pour favoriser leur fuite, cacher leurs délits ou s'opposer en d'autres manières aux « chiare ripetute Reali giustissime determinazioni » qui forment l'apparat répressif.

L'événement le plus significatif, par les personnages qu'y ont participé et parce que c'est le premier en ordre chronologique, est assurément la « pretesa cospirazione » dans les prisons étudiée déjà par Piero Pieri en 1927<sup>500</sup>. Une illusion fugace est donnée aux patriotes emprisonnés par l'éphémère victoire du général Garnier contre les bandes de Rodio à Frascati. La nouvelle, exagérée, d'une victoire éphémère et non influente sur le sort de la guerre, arrive néanmoins à leurrer les patriotes prisonniers. La perspective d'une nouvelle révolution, amenée encore une fois par la conquête française et accompagnée par une insurrection massive des provinces semble, pour ceux qui sont dans le désespoir, réaliste. Le centre de la conspiration destinée, encore une fois, à favoriser l'avancée d'une armée française descendante de Rome serait dans le village de la Basilicate de Montemilone et, cette fois-ci, l'insurrection devrait s'étendre aussi à Palerme et à toute la Sicile<sup>501</sup>. A Naples, le chef du complot ne serait personne d'autre que... Luigi de Medici<sup>502</sup>.

Dans les prisons du château Neuf, Annibale Giordano, Michele Matera et Francesco Basset reçoivent, probablement de la patriote Chiarizia, des lettres clandestines qui racontent ce scénario optimiste<sup>503</sup>.

Bien qu'absolument inconsistant, tout cela est dénoncé par le même Basset comme une « conjuration contre la sécurité de l'Etat » pour se sauver, avec la délation, de la mort<sup>504</sup>.

---

<sup>500</sup> P. PIERI, « Una pretesa cospirazione a Napoli nel settembre 1799 », *Rassegna Storica del Risorgimento*, 1927, a. XIII, p. 488 – 501.

<sup>501</sup> P. PIERI, « Una pretesa cospirazione... », *op. cit.*, p. 490.

<sup>502</sup> M. VANGA, « Medici, Luigi de' », *op. cit.*, (*ad vocem*). Cette théorie, évidemment invraisemblable à cause de la non participation du magistrat au gouvernement républicain, peut avoir été utilisée par la justice bourbonnienne pour décider d'arrêter à nouveau le prince, entre temps retiré dans son fief d'Ottajano, en octobre 1799.

<sup>503</sup> Sur les deux sœurs Carmela et Cristina Chiarizia, cf. B. CROCE, G. CECI, M. D'AYALA, S. DI GIACOMO (édité par), *La Rivoluzione napoletana del 1799 illustrata...*, *op. cit.*, p. 47. Selon Colletta, la protagoniste de la tentative d'évasion serait Cristina, qui serait échappée aux sbires en se déguisant en homme. Pour mémoire, elle aurait commandé, ensuite, un portrait d'elle même en travesti, présentée dans la collection de B. CROCE et al. à p. LIX.

<sup>504</sup> P. PIERI, « Una pretesa cospirazione... », *op. cit.*, p. 492.

L'enquête du juge Giaquinto sur l'affaire, malgré la peur causée dans la *Giunta di governo* et, surtout, à Palerme, révèle qu'il s'agit substantiellement d'une mise en scène. Le désir de la cour de tout savoir sur cette renaissance de complot, toutefois, porte le roi à sauver la vie de Basset, bien que, selon l'avis du cardinal Ruffo « il est impossible da parler de complot, à moins de vouloir appeler ainsi le désir que chaque prisonnier a de s'évader et ses proches ont de l'aider <sup>505</sup> ». Giordano, bien qu'une lime, de l'opium et des lettres soient trouvés, ne voit pas empirer substantiellement sa situation et, finalement, n'est pas condamné à l'échafaud <sup>506</sup>.

Dans les mêmes jours, un soi-disant patriote appelé Cosimo Maria D'Orazio, cherche à recruter, dans un club jacobin qu'il dit diriger, un soldat du régiment Macedonia. Ce dernier informe ses supérieurs qui lui ordonnent d'infiltrer l'association. D'Orazio vante des milliers d'adhérents (mais, bizarrement, engage son interlocuteur à en procurer le plus possible), des fonds importants, l'appui du commandant des troupes russes présentes dans la capitale et, en reparcourant une route désormais habituelle pour les comploteurs napolitains, indique Luigi de Medici comme chef caché de toute l'opération <sup>507</sup>. Des nouvelles de prétendues victoires françaises et de changement de front des masses *sanfediste* font le corollaire à tout cela. Le « recruteur » est arrêté le 5 octobre et, « par prudence » on fait arrêter aussi Barbara Sancaprè et Carmela Chiarizia, suspectées d'être les complices de la tentative de fuite <sup>508</sup>.

La présence du nom de Luigi de' Medici dans la confession de Basset comme dans la tentative de recrutement maladroite de D'Orazio pourrait faire penser à une implication effective du prince d'Ottajano dans ces tentatives extrêmes mises en œuvre par des républicains désespérés. Il est toutefois permis de douter que les rapports amicaux entre Medici et Giordano aient survécu à la tempête de 1795 et que Medici, soupçonné et même emprisonné pendant la République, ait choisi ce moment pour se mêler de machinations révolutionnaires.

Il est bien plus probable que, en ignorant évidemment la disgrâce du ministre les patriotes cherchent à gagner du temps (dans le cas de Basset, qui attend l'exécution, la chose est évidente) en semant la discorde et le soupçon réciproque dans le champ ennemi. Dans ce sens, les tentatives de D'Orazio d'impliquer dans ses révélations les forces d'occupation russes et l'armée bourbonnienne sont révélatrices du véritable but de l'opération.

En ce qui concerne la conspiration en soi, c'est à dire la correspondance interdite entre Cristina Chiarizia et Annibale Giordano, Ruffo a correctement inscrit l'épisode parmi les tentatives

---

<sup>505</sup> P. PIERI, « Una pretesa cospirazione... », *op. cit.*, p. 493.

<sup>506</sup> La présence de l'opium parmi les objets que Giordano se fait envoyer du dehors, démontre comme les prisonniers sont conscients de leur tentative désespérée et se préparent, le cas échéant, à être exécutés.

<sup>507</sup> P. PIERI, « Una pretesa cospirazione... », *op. cit.*, p. 495.

<sup>508</sup> La réclusion de Barbara Sancaprè est rapidement transformée en exil s'il est vrai qu'elle débarque à Marseille, avec Margherita Fasulo, en mars 1800. Cf. A. DE FRANCESCO, *Rivoluzione e costituzioni*, *op. cit.*, p. 80.

d'évasion et non parmi les machinations pour nuire à l'Etat. La peur de la cour d'une renaissance d'un « jacobinisme » évidemment agonisant a obtenu l'effet exagérer tout cela à un tel niveau qu'il parvient à sauver la vie du « jacobin » Basset.

L'instinct de survie est, par la force des choses, le seul mobile de l'action des républicains qui, non détectés par la *Giunta di Stato* et par les *Visitatori*, ont pu rester, en clandestinité plus ou moins complète, dans la capitale et dans les provinces. Encore plus évidente, la finalité de ceux qui languissent dans les prisons et dont le sort est déterminé par les décisions arbitraires du conseil des juges ou, dans les cas des « capitulés », du roi. Ce sont ces derniers qui, naturellement, sont disponibles à croire à n'importe quelle rumeur et à tenter le tout pour le tout pour s'évader. Ainsi, le 8 mars 1800 le juge Tommaso Giampaolo, commissaire du quartier de la Vicaria, informe Della Rossa que les détenus pour affaire d'Etat Fortunato Celeste, Lorenzo Damiani, Raffaele Buonauro, Raffaele Firpoli, Andrea Luongo et Gaetano Pellegrino cherchent à fomenter une émeute dans les prisons de Santa Maria d'Agnone sur la base d'une nouvelle, évidemment fausse, celle d'une prochaine reconquête française du royaume. Pour réprimer la rébellion, Firpoli est blessé d'un coup de sabre à la tête et tous les prisonniers sont transportés à la Vicaria et renfermés en isolement<sup>509</sup>.

Quelque mois après, le « docteur napolitain » Antonio Profumo demande à être employé dans n'importe quel ministère comme récompense pour avoir, « par la grâce de Dieu » découvert en juillet 1800 une « fierissima [...] congiura colla quale si tramava, o Signore, dai carcerati tutti della Vicaria e di tutte le altre carceri, galeoti e lazzari di questa città di scompaginare e distruggere all'intutto questo bel vostro reame<sup>510</sup> ». Il n'est pas possible d'établir si la révélation d'un complot tellement invraisemblable a rapporté un emploi au délateur, mais il est certain que plusieurs prisonniers sont transférés, pour éviter tout danger, dans les prisons des îles di Golfe et de la Sicile.

Outre les tentatives de mutinerie dans les prisons, ne manquent pas ceux qui cherchent à se sauver individuellement par des tentatives de fuite rocambolesques des châteaux. La nuit du 6 décembre 1799 une patrouille de « realisti » qui contrôle le littoral, dans un endroit appelé « la Zabatteria », surprend le débarquement d'un « gozzo<sup>511</sup> » à l'air suspect duquel descendent des personnes, dont l'une en uniforme de lieutenant de cavalerie. Les arrivants se mettent en fuite dès qu'ils aperçoivent les hommes armés qui, toutefois, arrivent à arrêter deux marins, appelés Domenico Cardinale et Vincenzo Di Majo et une autre personne, avec un verrou au pied, appelée Vincenzo Belloites tandis que les autres arrivent à s'échapper.

---

<sup>509</sup> ASNa, Polizia, Real ministero (in Esteri), Rapporti, Busta 3595 (1798 – 1800), *Lettre de Della rossa à Cassaro du 8 mars 1800*.

<sup>510</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 135, *Supplication d'Antonio Profumo, sans date*.

<sup>511</sup> Barque de pêcheurs.

Les deux marins confessent immédiatement qu'un certain Don Antonio Schiano avait loué le « gozzo » et les marins à Pausilippe, les avait portés sous les murailles du château de l'Oeuf, où ils avaient embarqué Vincenzo Belloites et Gaetano Schiano, fils de Don Antonio pour les débarquer à la Zabatteria, près du centre de la ville<sup>512</sup>. Cette évasion, dont la dynamique rappelle de près celle de la tentative des frères Giordano en 1795, aboutit seulement partiellement : les deux Schiano, les propriétaires du « gozzo » appelés Andrea et Lorenzo Zappiello et l'homme en uniforme arrivent à se sauver, tandis que les deux marins et l'autre évadé, Belloites, sont transférés dans les prisons du quartier Pendino.

La justice bourbonnienne, d'ailleurs, recherche encore plusieurs participants à la vie républicaine et, surtout, à la résistance armée des derniers jours. Un buraliste habitant la rue de Santa Brigida, qui avec des camarades avait tiré contre les *sanfedisti* quand ces derniers assiégeaient le château Neuf, arrive à échapper des mains de la justice grâce à des « protections » non spécifiées dont il jouit dans l'apparat. Pour la même raison, le tavernier Longhi et sa femme, qui gèrent une salle de billard dans la même rue, sont libres malgré le fait d'avoir abrité des Français dans leur magasin pendant la république et avoir participé tant aux chants patriotiques de ces derniers qu'au pillage du Palais Royal<sup>513</sup>.

S'il est vrai que les unions de républicains ne peuvent avoir, à la fin de 1799 et en 1800, autre finalité que celle de survivre, il n'est pas moins vrai que, malgré la répression et la véritable « chasse à l'homme » déchainée par les « société royalistes <sup>514</sup> », des individus se rendent protagonistes d'épisodes de témoignage suicidaire et désespéré de l'idéal républicain. Déjà en août 1799, De Nicola rapporte d'épisodes apparemment sans explication, comme la tentative de planter un « arbre de la liberté » avec un drap de lit à la place du drapeau ou une « ronde » républicaine qui s'empare de quelques pastèques cachées dans une grotte<sup>515</sup>.

Le soir du 4 décembre 1799, un travailleur du port dénonce aux soldats de la «Regia dogana» un jeune homme, appelé Luigi Fingato et résident à Chiaia, qui refuse obstinément de crier « Viva il Re ! » comme le peuple qui désormais l'entoure le lui demande. Après l'intervention de la force armée, le jeune est arrêté et transposé en prison, par un cortège furieux<sup>516</sup>.

---

<sup>512</sup> ASNa, Giustizia, Busta 192, *Rapport au directeur de Police du 9 décembre 1799*.

<sup>513</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 134, *Dépêche royale, signée Emanuele Parisi au préfet de police du 2 septembre 1799*.

<sup>514</sup> Cf. *Infra*.

<sup>515</sup> C. DE NICOLA, *Diario napoletano...*, *op. cit.*, p. 276.

<sup>516</sup> ASNa, Polizia, Real ministero (in Esteri), Rapporti, Busta 3595 (1798 – 1800), *Lettre de Della rossa à Cassaro du 5 décembre 1799*.

Un autre jeune, Gaetano Sabatini, est arrêté le 28 juillet 1800 à cause d'une « pancarte séditieuse » trouvée sur sa personne lors d'une perquisition. Il est renfermé dans le château du Carmine et, après un procès durant trois jours, condamné à la prison à vie<sup>517</sup>.

Il n'est pas sûr, toutefois, qu'il s'agisse d'une arrestation politique : Carlo De Nicola, qui cite le cas du jeune trouvé avec un pancarte « dans son chapeau », affirme qu'il s'agit probablement d'une imposture montée pour perdre Sabatini, accusé d'avoir séduit une fille promise à un autre, ou bien que le pancarte serait une fausse preuve forgée par les « realisti » eux mêmes pour exciter des nouveaux désordres contre les nantis « jacobins »<sup>518</sup>.

A cause de la « clameur » que cette arrestation avait causée dans la ville, Sabatini avait, dans un premier temps, été exclu de l'amnistie qui suit la paix. Il est finalement libéré le 11 juillet 1801<sup>519</sup>.

Le désespoir des républicains, finalement, peut aussi prendre une forme violente, d'autant plus inutile car aucune résistance armée n'est possible à cause du rapport de force. Ainsi Giovanni Varriale dénonce comment un soir de juin de 1800 son fils Gaetano a été tué « sans cause » dans la Villa de S. Stefano au Vomero. Deux individus, appelés Saverio di Pinto et Gabriele Russo, avaient arrêté Gaetano Varriale en lui demandant « Chi Viva ? ». La victime, qui ne suspecte rien et qui connaît les deux, cherche à se faire reconnaître en répondant « compare son io, e viva il Re! ».

Cette réponse obtenue, les deux lui déchargent deux coups de fusil en criant « quella infame parola – viva la libertà » et s'enfuient. Après des mois, le père de la victime dénonce le fait que les assassins de son fils sont encore libres, bien que connus, à cause de leur position sociale, car « detti di Pinto omicidiante e complice Russo sono prepotenti e denarosi e perciò niente saranno castigati. Ed il povero supplicante si ritrova di età avanzata e questo figlio aveva che lo alimentava ed ora è ridotto nelle strette miserie per non avere chi lo alimenta<sup>520</sup> ». Il est, naturellement, bien possible que des républicains puissent utiliser leur position économique et leurs contacts pour se soustraire à la machine de la justice, comme il est possible que des criminels communs masquent parfois sous le voile de politique leurs forfaits.

En général, toutefois, la justice bourbonnienne laisse peu d'espoir à quiconque suspecté de « jacobinisme » car, dans le « gouvernement d'urgence » qui suit la reconquête, il n'y a pas de frontière entre justice et politique et toutes les forces sont concentrées dans la répression.

---

<sup>517</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 134, *Supplication de Vincenzo Sabatini* [père de Gaetano] du 6 juin 1801. Dans la supplication, le père attribue l'arrestation de son fils et la retrouvaille du pancarte à la manœuvre de « nemici calunniatori ».

<sup>518</sup> C. DE NICOLA, *Diario napoletano...*, op. cit., p. 486.

<sup>519</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 134, *Dépêche royale du 26 juin 1801*. Date de libération marquée en marge.

<sup>520</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 133, *Supplication de Giovanni Varriale, sans date*.

La Vicaria est, dans cette période, obsédée par la possibilité pour des « jacobins » de continuer à se cacher dans la capitale : si quelques *Visitatore* et quelques juges de quartier exhortent à ne pas se fier à toutes les dénonciation car beaucoup d'entre elles sont dictées par inimitiés personnelles et esprit de vengeance, le tribunal central ne considère superflue aucune mesure utile à éradiquer l'arbre de la liberté des esprits même des citoyens de Naples.

En juin 1800 D. Francesco Lopez, D. Francesco Valerio e D. Tommaso Pennoni, chargés en décembre 1799 de surveiller les lettres venants de Marseille et sur les paquets suspects qui arrivent à Naples, Pozzuoli et Castellammare, sont destitués et punis « per la loro cattiva condotta ravvisandosi che oltre a ciò che è accaduto per le lettere di Marsiglia che nel corso di più mesi i medesimi non abbiano sorpresa alcuna lettera lo che è impossibile di essere avvenuto senza o una supina negligenza o una frode commessa <sup>521</sup> ». Le manque de lettres aptes à prouver la présence d'un réseau « jacobin » est imputé comme une faute aux contrôleurs, qui doivent forcément être négligents ou corrompus.

Encore plus éclatant est le cas de Michele Carafa de Colombrano, dénoncé comme Chef d'escadron de la cavalerie républicaine et activement recherché... jusqu'à la découverte du fait qu'en 1799 il avait seulement 11 ans et, « limpida e chiara durante il depresso governo sia stata la condotta di lui, che imberbe ancora non poteva immischiarsi mai neppur per ombra a prender parte nelle note passate emergenze del Regno <sup>522</sup> ».

---

<sup>521</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 132, *Lettre à Emmanuele Paris*, 25 juin 1800.

<sup>522</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 134, *Lettre d'Antonio Freda à Della Rossa du 18 juillet 1801*.

## C) Les sociétés royalistes : opportunisme et politisation réactionnaire.

### 1) Le roi est revenu, vive le roi !

Une fois la capitale reconquise, la participation des particuliers à la « purge » des « jacobins » qui avaient infecté le royaume est, de tous points de vue, une façon d'acquérir du mérite aux yeux de la cour. Les particuliers se battent pour démontrer leur zèle dans la « chasse au républicain » et, inévitablement, une telle situation juridique et politique devient l'occasion pour toute sorte de comportement opportuniste et pour masquer avec la dénonciation politique tout règlement de comptes personnel.

Les organes du gouvernement, d'ailleurs, sont loin de vouloir empêcher tout cela et tout ce qui peut rassurer la cour sur la fidélité du peuple à la monarchie est généreusement récompensé. Des pensions sont, naturellement, distribuées aux veuves et aux orphelins de ceux qui sont morts en disputant la ville aux Français en janvier 1799 et d'autres à ceux qui ont perdu des proches exécutés par les tribunaux républicains. La couverture financière de ces allocations est fournie par les biens confisqués aux *Rei di Stato*.

Cela porte, évidemment, à une nuée de supplications qui vantent les mérites de l'auteur ou de ses proches tombés les armes à la main : Donna Emmanuela Pulpo demande (et obtient) une assignation de 15 *carlini* par mois en prix de l'action de son mari, D. Giovanni Guglia, mort pendant les « passate emergenze » et une pension est assignée à Barbara Durazzo, femme de Giovacchino Costantino, emprisonné en tant que complice de la conjuration des Baccher et fusillé le 13 juin<sup>523</sup>.

Face à une telle attitude de la part du pouvoir, il ne manque pas des personnes qui se forgent *a posteriori* un passé de conspirateur royaliste : plusieurs napolitains n'hésitent pas à payer pour se faire inscrire après coup sur les registres de la famille Baccher, de Tanfano et du Cristallaro<sup>524</sup> pour passer, aux yeux des nouvelles autorités, comme auteurs des conspirations antirépublicaines<sup>525</sup>. Le même opportunisme est démontré par le grand nombre de supplications de « voyous » qui se décrivent comme innocentes victimes des cabales et de la calomnie des « jacobins » qui les haïssent pour leur fidélité à la monarchie.

Non seulement le passé, en tout cas, mais aussi le présent peut être exploité pour afficher son propre royalisme : la dissolution de la (par ailleurs, petite) police républicaine et l'impossibilité de

---

<sup>523</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), *passim*.

<sup>524</sup> Le *Cristallaro* est probablement un certain Salvatore Bruni qui, encore dans la première moitié de 1800, se trouve à la tête d'un groupe de *realisti* chargés du maintien de l'ordre. C. DE NICOLA, *Diario napoletano...*, *op. cit.*, p. 444.

<sup>525</sup> B. CROCE, *La rivoluzione napoletana...*, *op.cit.*, n. 3, p. 159.

reformer la bourbonnienne dès que la capitale est reconquise, font en sorte que l'ordre public soit confié aux bandes calabraises qui ont remonté le continent avec Ruffo et... aux sociétés ex clubs royalistes qui se forment, plus ou moins spontanément, après le 13 juin.

Les commerçants de Via Sedile di Porto, en septembre 1799, engagent D. Carmine Di Mauro et sa « guardia paesana », venue de la Calabre avec Ruffo, pour garantir l'ordre et les propriétés dans la rue<sup>526</sup>. De la même façon, le peintre Benedetto Scardino et l'ébéniste Giovanni de' Meglio demandent « per meglio espurgare questa capitale dalli sfacciati mal contenti che si sono palesati nemici » la permission d'organiser les artisans (et ils estiment à 4 ou 5000 ceux qui sont prêts à adhérer) pour former une garde destinée à veiller sur la tranquillité du quartier de jour comme de nuit, tant que « ognuno che vorrà di nottetempo girare con oro ed argento in mano possa andare liberamente senza aver timore alcuno <sup>527</sup> ». Ordre public et politique se fondent, comme le font fidélité au trône, esprit de revanche et intérêt personnel : les mêmes « jacobins », autrefois décrits (peut-être avec plus de réalisme) comme des nantis capables de corrompre les juges pour échapper à la juste punition, sont dénoncés dans ce type de supplication comme la cause des vols nocturnes et de l'insécurité de la capitale.

Les artisans habitués à vivre des dépenses de la noblesse et de la cour, ont salué avec un enthousiasme sincère le retour des fleurs de lys, bien plus généreux de la République, austère et aux finances épuisées. Ce n'est peut être pas un hasard si Giovanni de' Meglio spécifie, dans sa supplication, avoir été au service de « Son Altesse Royale le prince héritier ».

Symétriquement, ceux qui pendant la république ont exercé des office de police et de vigilance, se voient maintenant persécutés par le nouveau pouvoir car, *de facto*, ils ont entravé la contre-révolution. Andrea Russo, un *capodieci* (une sorte de gardien/responsable de la rue dans l'organisation traditionnelle napolitaine), qui a servi la République uniquement pendant vingt jours, est condamné à 25 ans d'exil pour avoir collaboré à la capture d'un *guaglione* (garçon, ensuite fusillé par les Français) coupable d'avoir tué à coup de pierre un soldat et d'avoir dépouillé le cadavre du manteau<sup>528</sup>. On parvient même à arrêter la femme et la fille de celui qui, pendant la République, avait été directeur de la prison de la Vicaria étant donné que ce dernier, entre temps, était mort<sup>529</sup>.

Les autorités se rendent bientôt compte, toutefois, qu'avoir confié l'ordre public aux clubs de royalistes était acceptable pendant l'état d'urgence pour exploiter leur

---

<sup>526</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 137, *Dépêche royale, septembre 1799*.

<sup>527</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 131, *Supplication de Benedetto Scardino et Giovanni de' Meglio, sans date*.

<sup>528</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 135, *Supplication de Rosa Sposeto, sans date*.

<sup>529</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 135, *Supplication de Gaetana Gualdiero, sans date*.



« enthousiasme antijacobin » mais au fil de la « normalisation » devient un obstacle à la restauration de l'ordre social et de la sécurité. Pendant l'année 1800 les patrouilles de police sont souvent forcées de reculer face aux « comitive » de *lazzari* et *sanfedisti* qui soit libèrent les prévenus, soit prétendent avoir le monopole du maintien de l'ordre public.

Les Calabrais, qui sont restés dans la capitale bien plus longtemps que ce que la reconquête militaire aurait justifié, se font engager non seulement par les commerçants qui ont besoin de vigilance mais aussi par n'importe quel individu violent qui les utilise pour imposer « sa loi » au voisinage<sup>530</sup>.

Les « comitive » se livrent de plus en plus souvent au pillage, inventant complètement des accusations de crimes politiques et, ce qui gêne encore plus la Vicaria, en vantant des ordres de Della Rossa qui sont, en réalité, complètement inventés. D. Aurelio Belveri, un avocat calabrais résidant à Naples, dénonce le fait que dans nuit du 23 décembre 1800, Raffaele de Cesare, soi-disant « direttore del Glubo de' Realisti » du quartier de Montecalvario, est arrivé chez lui avec vingt « clubistes » sous prétexte de devoir arrêter le même Belveri et son neveu, par ordre du directeur de police. Bien qu'aucune résistance ne soit opposée et que les deux accusés soient disponibles à suivre les royalistes, la maison est pillée et le jeune neveu est « séquestré » pendant plusieurs heures.

Après vérification, l'ordre de Della Rossa s'avère complètement inventé, tandis qu'il n'est plus possible récupérer le butin du pillage<sup>531</sup>.

Antonio Della Rossa se rend de plus en plus compte qu'une fois terminée l'émergence politique la présence d'un *sanfedismo* organisé devient de plus en plus un facteur déstabilisateur. La contre révolution a servi la couronne pour se débarrasser non seulement de l'ennemi républicain mais aussi de « l'opposant » aristocratique. Les forces populaires qui ont matériellement mené à bien le

---

<sup>530</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 132, *Supplication de Gaetano Russo à Della Rossa*. « Gaetano Russo servitore di S.E. il signor marchese Ruggiano, con umili suppliche espone a V.E. come la sera del quattro del corso mese di Maggio [1800] nel mentre che il supplicante si ritirava in sua casa nel [vicolo?] Sanguè di nostro signore Gesù Cristo, passando per il vicolo di S. Cristofaro, cantando, il garzone del cantiniere per nome Giuseppe li fece [sic] una scorreggia, a ciò il supplicante li diede una piccola scoppola; ciò vistosi dal cantiniere suddetto, di unita con la di lui moglie, con grossa mazza nelle mani diedero sopra al povero supplicante, che se non erano le convicine persone, l'avrebbero dissossato [sic] di bastonate, ma la di costui moglie gli diede molte percosse e sgraffignate [sic] nel viso; ciò non contenti diedero una voce e calarono da alcune stanze accosto la di loro cantina circa 12 Calabresi delle Masse venute in questa città, con armi da fuoco e bianche diedero sopra all'infelice supplicante con colacciate di fucile e molte percosse lo accompagnarono fino alla di loro casa; che per non essere più da questi così bastonato, si lasciò dire [cominciò a dire] essere servitore di S.E. il Sig. D. Vespasiano [!] Macedonio, vice maggiordomo di S.M. (Dio Guardi) ma questi, sentendo così, burlandosi con parole ignominiose contro del detto suo padrone, seguitarono maggiormente e più fortemente a percuoterlo, che si ritirò in sua casa tutto contosionato [sic]. Signore, li suddetti Calabresi li tiene il suddetto cantiniere rifugiati per opprimere ed intimorire tutta quella povera gente del suddetto quartiere tanto vero che nel suddetto giorno 4 maggio bastonarono un cocchiere per nome Gaetano Giovanni Andrea ed un'altra persona di nome Natale che è stato una volta artigiere, motivo per cui le persone ivi abitanti non possono parlare altrimenti ne vengono da detto cantiniere e suoi soci ammazzati ».

<sup>531</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 132, *Supplication d'Aurelio Belveri, décembre 1800*.

« triomphe des armes royales » avaient peut être entrevu dans la défaite des « galantuomini » qui avaient soutenu la République une occasion pour améliorer leur position sociale à travers l’alliance avec la couronne contre les « couches intermédiaires ». La normalisation monarchique demande ainsi que le rôle qu’une partie du peuple de la capitale et des provinces a joué dans la politique du Royaume cesse immédiatement.

Le peuple agit, pour l’instant, complètement au nom du roi et identifie ses ennemis avec les « giamberghe » (redingotes) jacobines ou, dans quelques cas, avec les juges corrompus qui les ont protégées. Les autorités, toutefois, savent que dans la reconquête des provinces, plusieurs *galantuomini* non républicains ou même ouvertement monarchistes ont été tués par la plèbe qui, au moment de triomphe, n’a pas fait de distinctions. Déjà en septembre 1799, Emanuele Parisi écrit : « Si sono formate molte società di realisti; si avventa [???] che sono aggregate ad esse molte persone infette; alcune per sparger protezione, altre per corromper la gente. Tra gli esploratori [espions] ve ne sono pure di simil fatta, onde vi son de’ protetti e degli innocenti vessati <sup>532</sup> ».

Si les « masse » calabraises et provinciales sont tout de suite conduites vers la conquête de Rome sous les ordres de Pronio pour les éloigner de la capitale, le sous-prolétariat urbain reste un problème que la police doit maîtriser dans les années suivantes.

---

<sup>532</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 134, *Dépêche royale, signée Emanuele Parisi au préfet de police du 2 septembre 1799.*

## 2) La « victoire mutilée » de la *Santafede*, la perception instinctuelle de l'inégalité.

La montée victorieuse de l'armée de Ruffo est fille non seulement de la superstition religieuse et de l'attachement des masses rurales à la famille royale, mais aussi de la tension concernant la disponibilité de la terre qui avait caractérisé les deux dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>533</sup>. La révolution de '99 représente une déception rapide pour les masses rurales, étant donné que non seulement la propriété de la terre a été maintenue mais aussi la classe des rentiers arrive directement au gouvernement. C'est sur cette base sociale que la question religieuse prend toute sa force explosive : « Sotto la Repubblica, il contadiname che già si apprestava ad invadere le terre del Barone, scopre che tutto ciò gli era proibito e che, anzi, i commissari organizzatori non solo calpestavano religione e tradizione, ma spremevano soldi più direttamente di quanto fosse accaduto in passato<sup>534</sup> ».

Il est naturel que la victoire sur les troupes de la République gouvernée, substantiellement, par les propriétaires, doit en quelque sorte paraître aux paysans des provinces qui avaient pris les armes comme une victoire sur la propriété. L'attitude de Ferdinand IV, qui avait flatté les masses pour en faire une armée contrerévolutionnaire, avait laissé supposer que le « père » de ses peuples ne les aurait pas trompés une fois la victoire obtenue. Surtout pas pour favoriser les « nobles et chevaliers » qui, en grande partie, s'étaient montrés favorables ou non hostiles au gouvernement républicain. La contre-révolution a, en fait, assumé les formes de révolte paysanne en plus d'un endroit des provinces napolitaines et quelques propriétaires monarchiste ou indifférent a été tué autant que leurs homologues « jacobins ».

Le restauration conduite par la *Giunta d Governo* est, au contraire, d'abord une restauration propriétaire : si la justice est impitoyable avec chaque républicain en particulier, aucune mesure n'est prise contre les classes qui, en général, ont soutenu la république. Le « retour à l'ancien » tel qu'il était, replonge, à quelques exceptions près, les *sanfedisti* dans leur misère: ceux qui avaient accédé à la politique à travers l'enrôlement dans l'armée conservatrice en ont assurément la perception, même si l'individuation de l'adversaire politique réel est, du moins dans les ans qui suivent immédiatement 1799, souvent problématique et déformée.

Ceux qui restent dans les rues de Naples identifient désormais la cause du « *realismo* » avec celle des pauvres du Royaume. Ils croient avoir encore l'appui inconditionné du roi et attribuent à la corruption et au « pouvoir des jacobins » le fait que « la loi » restaurée se démontre contre eux exactement comme elle l'était avant la Révolution. Dans la perception populaire, le roi et son Etat

---

<sup>533</sup> Sur la question de la terre cf. A. M. RAO, *L'amaro della feudalità: la devoluzione di Arnone e la questione feudale a Napoli alla fine del '700*, Napoli, Guida, 1984.

<sup>534</sup> N. CORTESE, *Memorie di un generale...*, *op. cit.*, p. 10.

deviennent deux entités différentes, l'une protectrice et l'autre hostile au « peuple fidèle ». De là la tentative de créer, à travers les formations qui avaient combattu la république, une justice alternative dont la « redistribution » forcée et souvent aveugle devient l'objectif principal. A la fin d'août 1799 un groupe de *lazzari* menace le cardinal Ruffo en disant que ce dernier et tous les ministres étaient tous jacobins et que le peuple voulait se charger de la justice<sup>535</sup>.

Les bagarres entre « realisti » et police sont à l'ordre du jour et certains épisodes sont révélateurs de la mentalité des masses néo-politisées : le 15 février 1800, un tavernier arrêté pour dettes est libéré, dans la Via della Carità, par la foule qui crie : « lassa, lassa sbirraglia, Viva lo Re e mora la sbirreria ». L'enquête menée par la Vicaria découvre que les principaux organisateurs de la libération du commerçant endetté sont des « réalisti » du quartier de Montecalvario et fait arrêter les responsables principaux.

Nicola de Cesare, chef auto-proclamé du *glubo de' realisti* réagit en faisant arrêter par rétorsion Antonio Ganghi, *scrivano* du tribunal, le fait amener dans le « poste de garde » de Montecalvario et menace de le faire battre « par ordre du général De Gambs » avant de le relâcher<sup>536</sup>.

Un mois après, dans le quartier Pendino, un certain Tommaso Castelli est arrêté pour avoir insulté « avec l'infâme nom de jacobin » et menacé de tuer un négociant. Encore, le 31 mars un autre homme du peuple traite de « jacobin » et agresse le propriétaire de sa maison qui lui demande le paiement du loyer<sup>537</sup>.

A Chieti, quand l'indulgence du roi libère les détenus pour crimes politiques le 1<sup>er</sup> juillet 1801, un *sanfedista* qui, au contraire, est emprisonné pour « ses atrocités » que ses mérites politiques n'ont pas réussi à effacer, se sent trahi, provoque une mutinerie de prison et harangue ses compagnons « con i soliti ingenui argomenti contro i signori che sempre tradiscono e sempre trionfano<sup>538</sup> ».

Quand l'insurrection est maîtrisée, le *Visitatore* Ferrante, qui vient de faire preuve de sa clémence avec les bourgeois républicains, se montre implacable : le révolté est condamné à être traîné dans les rues et fouetté ; ensuite à être transférés en chaînes dans le fort de Pescara. Quand, en attendant sa punition le tors nu, le prisonnier montre à la foule la croix de *sanfedista* qui pend de son cou, le *visitatore* et évêque ordonne qu'elle soit arrachée, car « davanti alla giustizia, nessuno presuma di apparire un martire<sup>539</sup> ».

Dans les prisons de la capitale aussi les prisonniers qui avaient combattu pour le rétablissement de la monarchie démontrent activement leur mécontentement : les détenus renfermés à San Felice

---

<sup>535</sup> C. DE NICOLA, *Diario napoletano...*, *op. cit.*, p. 295.

<sup>536</sup> ASNa, Polizia, Real ministero (in Esteri), Rapporti, Busta 3595 (1798 – 1800), *Dépêche royale du 23 février 1800*.

<sup>537</sup> ASNa, Polizia, Real ministero (in Esteri), Rapporti, Busta 3595 (1798 – 1800), *Lettres de Della Rossa à Cassaro du 21 et 31 mars 1800*.

<sup>538</sup> G. F. DE TIBERIIS, « Processo ai giacobini... », *op. cit.*, p. 25.

<sup>539</sup> G. F. DE TIBERIIS, « Processo ai giacobini... », *op. cit.*, p. 26.

déclarent être prisonniers « per avere esposto la vita, il sangue, e le sostanze per lo Stato nelle passate vicende, soffrono una orribile persecuzione mossagli contro dai nemici del Trono, che spinti dalla disperazione si sono indotti esclamare ai vostri reali piedi come da lungo tempo marciscono nel carcere per l'enorme delitto di fedeltà verso Dio e verso Vostra Maestà [sic] <sup>540</sup>».

Si en 1799 et en 1800 les expressions de désillusion populaire sont occasionnelles et, surtout, elles présentent la structure, traditionnelle et typique de l'ancien régime, de « l'inconscience du bon souverain face à la corruption de ses subalternes ». Elles n'arrivent jamais à prendre une forme plus accomplie à cause du manque d'alternative politique dans les années qui suivent, mais cette « victoire mutilée » de la *santafede* représente une étape de la politisation du peuple napolitain, utile pour comprendre les dynamiques de la période suivante.

---

<sup>540</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 135, *Supplication des détenus de la prison de San Felice, sans date*.

### **III – Le nouvel équilibre établi par la Paix de Florence et la « première restauration ».**

#### **A) Le dialogue entre France et Naples reprend.**

##### **1) Préparer le traité : les diplomates et les patriotes de Marengo à Florence.**

Marengo dessine un nouveau panorama dans lequel toutes les forces politiques liées à l'Italie sont forcées de trouver leur position. Le changement du rapport de force est complet : de puissance battue par la foudroyante avancée des troupes de Souvorov, la France redevient la puissance conquérante en Italie qui suscite la terreur de tous les monarchies de la péninsule. La victoire de Moreau à Hoenlinden le 3 décembre suivant, consacre définitivement l'avantage français et force les adversaires à chercher la fin des hostilités le plus tôt possible. Surtout, la nouvelle position de retraite crée des fractures à l'intérieur du front des alliés et, en ce qui concerne le Royaume de Naples, pour un moment il semble avoir perdu la protection de son « garant » autrichien.

La libération d'une grande partie du Nord de la péninsule entraîne la reconstitution immédiate des républiques Cisalpine et Ligurienne et ces régions, ainsi que la capitale française, deviennent le théâtre d'une activité politique frénétique pour influencer la conduite de la guerre de la part de la France et, ensuite, la préparation de la paix.

S'il est vrai que le traité de Lunéville du 9 février 1801 force les alliés ennemis de la France à se diviser, la même chose vaut pour les patriotes italiens, dont la situation change concrètement selon la région d'origine et la possibilité concrète d'y faire retour. Paris et Milan deviennent les échiquiers d'un jeu de pressions diplomatiques qui voit la participation de plusieurs forces : les diplomates des puissances encore en guerre cherchent à trouver un accord avec le nouveau pouvoir français tandis que les patriotes cherchent, selon le cas, à définir l'organisation constitutionnelle des Républiques reconnues par le traité ou à convaincre Bonaparte de ne pas interrompre les opérations militaires et ne pas limiter sa chevauchée victorieuse à la plaine du Pô mais à républicaniser à nouveau toute la péninsule.

Marzio Mastrilli, marquis de Gallo et plénipotentiaire napolitain, arrive à Paris de Palerme en passant par Vienne et Lunéville où, toutefois, il ne peut pas représenter sa cour. La France, qui a imposé une paix séparée à l'Autriche, propose à la cour de Ferdinand IV de négocier à Paris la cessation des hostilités, qui par ailleurs continuent pendant les premières rencontres de Gallo avec Talleyrand, étant donné qu'après la conquête de Rome, 8.000 soldats napolitains sont rentrés en

Toscane pour en chasser les Français<sup>541</sup>. Ces troupes sont surprises par la défaite alliée à Marengo et, après l'armistice entre France et Autriche, par le retour en force de l'armée de la République qui peut, maintenant, se concentrer sur un seul adversaire. Le premier armistice, pour cela, n'est pas le fruit de la diplomatie parisienne mais celui de la force des armes : après la défaite essuyée à Sienne par les troupes de Pino, le général bourbonien Damas est forcé de demander une trêve d'un mois, signée à Foligno par Murat et Micheroux le 18 février 1801.

La nouvelle de l'armistice prend totalement au dépourvu le diplomate napolitain : il se trouve dans la capitale française depuis peu de temps, sans instructions de la part de la cour et sans lettre de créance. La stratégie qu'il avait prévu, c'est à dire celle de s'appuyer sur la présence à Paris de l'ambassadeur russe Stepan Alexeevic Kolychef et forcer la France à traiter unitairement la paix avec Saint Petersburg et avec Naples devient impossible face au fait accompli qui exclut *de facto* des négociations, qu'Alquier et Micheroux sont en train de traiter en Italie.

Il écrit à sa cour que :

Gli articoli accordati a Fuligno [sic] han fatto però molto torto all'affare e principalmente hanno dato causa alla separazione: fino a quel punto io avevo persuaso qua la necessità [sic] di non forzare il Re a negoziare separatamente, né ad accordar nulla che non fosse perfettamente neutrale e Kalitcheff [sic] è venuto colle stesse istruzioni, ma il passo è fatto<sup>542</sup>.

Les premières nouvelles des « prétentions » françaises d'occuper les forteresses de Pescara, Tarente et Brindisi sont repoussées par Gallo comme invraisemblables car le diplomate napolitain, qui n'arrive pas à obtenir des informations de sa cour, ne croit pas aux succès militaires français que Talleyrand lui raconte<sup>543</sup>. Gallo, qui n'a pas encore reçues les « plenipotenze » de Naples, croit pouvoir forcer Talleyrand, toujours à travers les services de Kolychef, à considérer comme inséparables la paix avec Naples et celle avec Petersburg.

Les rapports de force, toutefois, mettent Ferdinand IV (ainsi que le tzar Paul I) dans la condition de devoir accepter non seulement la décision de Bonaparte de traiter en Italie, mais aussi l'avancée des troupes de Murat jusqu'à la ligne qui va de Rieti jusqu'à la embouchure du fleuve Pescara (en leur cédant ainsi « l'Abruzze ultérieure ») ainsi que l'occupation des forteresses sur la mer Adriatique.

---

<sup>541</sup> V. SPERBER, « Mastrilli, Marzio », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 72 (2008).

<sup>542</sup> ASNa, Esteri, Cifre, Francia, Busta 2315 (1800 – 1815), *Lettre codée du marquis de Gallo, 1801, n. 2*. Dans le carton trois documents concernent la présence de Gallo à Paris en 1801, les premiers deux sont sans date, mais attribuables par des éléments de contenu à la période qui va de l'armistice de Foligno (18 février) à la Paix de Florence (29 mars 1801). Ici sont appelés conventionnellement n. 1 et 2, selon l'ordre de disposition dans le carton, tandis que chronologiquement le document appelé n. 1 suit visiblement de quelques jours le n. 2. Le troisième, au contraire, porte la date de réception à Naples « ricevutasi agli 11 marzo 1801 ».

<sup>543</sup> ASNa, Esteri, Cifre, Francia, Busta 2315 (1800 – 1815), *Lettre codée du marquis de Gallo reçue le 11 mars 1800*.

La situation que Gallo croyait le fruit d'un *bluff* de Talleyrand tendant à inventer des victoires françaises pour imposer des conditions irrationnellement punitives vers Ferdinand IV est, en fait, plus que réelle. Après la reconquête de Rome, l'élan des troupes de Damas (et des *masse* de Pronio) s'est épuisé et, contre une armée française organisée, elles ont subi une défaite qui doit rappeler de près, dans les salles du palais de Caserte, la « grande peur » de l'automne 1798. Marzio Mastrilli, de plus, se rend compte de ne pouvoir influencer que très peu la rédaction finale du texte du traité, car la France a envoyé un diplomate expert tel qu'Alquier à préparer le travail pour Murat, comme preuve que l'Italie est le seul endroit où Bonaparte et Talleyrand sont disponibles à un dialogue avec le Roi de Naples.

Il utilise la période parisienne pour renforcer les liens avec Kolychef, pour décrire à sa cour la situation politique internationale (il croit très précaire la paix entre France et Autriche) et les effets du traité de San Ildefonso. Il menace de quitter la capitale française, et Talleyrand lui envoie ses passeports, pour l'éloigner de la fréquentation avec l'ambassadeur de Russie : convaincu de pouvoir mieux servir le Royaume depuis Paris, il retarde son départ jusqu'à décembre 1801<sup>544</sup>.

Bien qu'objectivement tenu à l'écart de toute décision concernant la paix, Marzio Mastrilli comprend parfaitement la logique qui guide les actions de la partie averse, et en particulier de Talleyrand et de Bonaparte. La diplomatie de la nouvelle France consulaire continue et radicalise même la *realpolitik* qui avait caractérisé celle du Directoire, aucun idéalisme n'informe les projets internationaux du Premier Consul et, surtout, personne ne veut une autre expansion révolutionnaire. L'épopée des « martyrs » de '99 et la vague d'exilés a, certes, ému l'opinion publique française mais le nouveau cabinet n'a aucune intention de modifier ses plans pour donner la revanche aux républicains de Naples qui grognent dans ses villes. D'autres moyens, au contraire, peuvent être bien plus efficaces pour obtenir l'attention et la solidarité du Ministère des Affaires étrangères : Gallo écrit à Naples : « Qui con danaro si può fare ed ottenere moltissimo, senza ch'io mi spieghi di vantaggio. Dipende da S.M. far uso o no di questa risorsa, e darmene gli ordini ed i mezzi<sup>545</sup> ».

Marzio Mastilli, naturellement, n'est pas le seul Napolitain qui, à Paris, s'agite au vu de la nouvelle situation militaire au centre de la péninsule italienne. La nouvelle d'un autre affrontement entre les troupes de la Grande Nation et les soldats de Ferdinand IV porte à ébullition l'activité des Napolitains réfugiés en France et dans la Cisalpine. A partir de Marengo, une multitude de projets avait pris forme pour pousser la politique française vers une « nouvelle libération » du Sud de la

---

<sup>544</sup> V. SPERBER, « Mastrilli, Marzio », *op. cit.*, (*ad vocem*). L'auteur affirme que les négociations précédentes la Paix de Florence se déroulent dans la capitale française entre Talleyrand et de Gallo, qui arrive à obtenir « un accordo soddisfacente per ambedue salvo la clausola che concedeva alla Francia lo stanziamento di sue truppe in Puglia, che il M. ritenne inaccettabile ». Les documents présents dans l'Archive d'Etat de Naples et cités précédemment, toutefois, démentent cette reconstruction.

<sup>545</sup> ASNa, Esteri, Cifre, Francia, Busta 2315 (1800 – 1815), *Lettre codée du marquis de Gallo, 1801, n. 2.*



péninsule et s'opposer à toute hypothèse d'arrangement pacifique avec les Bourbons<sup>546</sup>. En décembre, la nouvelle d'une possible implication d'agents de Marie Caroline dans l'opération de la « machine infernale » qui avait attenté à la vie de Bonaparte, renforce la croyance qu'une guerre sans merci sera portée contre la dynastie méridionale, mais la nécessité française de porter à terme la guerre, et la nature périphérique et tout compte fait peu intéressante du Royaume dans l'échiquier politique font en sorte que, en fin de compte, le cabinet parisien décide de « pardonner » les souverains napolitains en les laissant sur leur trône.

Sur le plan politique, donc, l'armistice de Foligno et, encore plus, la Paix de Florence, représentent une défaite pour les patriotes du Sud, forcés à renoncer au rêve de rentrer « manger des macaronis à Naples » escortés par les baïonnettes de Bonaparte. Le Premier Consul préfère traiter avec le « monstre » responsable des carnages de deux ans auparavant car, évidemment, ni le sort des prisonniers ni la position du Royaume dans la Méditerranée n'arrivent à le convaincre de changer ses plans. Le fait accompli des négociations en Ombrie provoque une déception égale pour tous mais des réactions très différentes : les irréductibles déclarent leur guerre personnelle à la France comme au Bourbon tandis que les plus pragmatiques cherchent à utiliser le marge de manœuvre très restreint qu'on leur accorde pour alléger la condition de ceux qui, à Naples, subissent encore la répression.

Cesare Paribelli et Francesco Antonio Ciaja, jadis représentants des exilés et auteurs eux mêmes d'exhortations à Bonaparte pour reprendre l'Italie du Sud après Marengo, voient l'arrivée du marquis de Gallo à Paris à la fin de février comme un signe de la décision déjà prise, de la part du Premier Consul, d'interrompre la guerre italienne bien avant d'avoir atteint la pointe de la botte. Ils cherchent, en conséquence, à influencer comme ils le peuvent le cabinet français, dans la conviction que refuser toute collaboration avec le pouvoir en place aurait comme seul résultat celui de perdre une occasion de faire terminer la répression<sup>547</sup>. Evidemment, le point qui intéresse le plus les patriotes est l'insertion d'un article (déjà présent dans la Paix de Lunéville avec l'Autriche mais que, dans la cas napolitain, doit être renforcé) pour garantir ceux qui subissent la répression pour avoir favorisé la France révolutionnaire.

Ils envoient au Premier Consul des lettres de « mise en garde », en les justifiant avec la nature « particulière » de la cour de Naples, qui a déjà donné preuve de son faible respect pour les traités internationaux. Ils arrivent à suggérer un schéma de traité à la diplomatie française : dans ses articles il prévoit la libération immédiate de tous les prisonniers politiques, avec la possibilité de rester dans le Royaume ou de partir, possibilité de rentrer en sécurité pour les exilés et les fugitifs sous garantie des forces françaises et russes présentes dans le Royaume, restitution (avec possibilité

---

<sup>546</sup> Cf. *Infra*.

<sup>547</sup> B. CROCE, *La rivoluzione napoletana...*, op.cit., p. 369.

d'aliénation en cas de départ) pour les biens des *rei di Stato* illégitimement confisqués par la cour<sup>548</sup>.

La France, en outre, n'est pas la seule puissance à laquelle Paribelli et Ciaja s'adressent dans la période qui va de Foligno à Florence. En considération de la haine « personnelle » vouée aux ennemis politiques que Ferdinand IV et sa femme avaient démontré à l'égard des républicains, ils n'hésitent pas à prendre des contacts avec les représentants de la puissance « protectrice » du trône napolitain. C'est ainsi que Paribelli écrit aussi au tzar Paul I (destiné à ne jamais lire le mémoire, étant donné qu'il est tué par une conjuration de palais le 23 mars 1801) et une note plus brève au baron de Springponten, l'un des négociateurs russes présents dans la capitale française<sup>549</sup>. Dans les deux documents, Paribelli décrit la non reconnaissance de la capitulation et s'étend sur l'éloge de ceux qui ont perdu la vie sur l'échafaud napolitain.

Cette double action n'arrive pas à obtenir, en tout cas, une rédaction de l'article sept de la Paix de Florence qui puisse satisfaire les patriotes, le texte est, à leur avis, trop synthétique et parfois ambiguë à cause de la traduction non parfaite du langage juridique napolitain<sup>550</sup>. Surtout, il n'est pas clair si ceux qui ont été condamnés pour des raisons politiques avant l'arrivée de Championnet en janvier 1799 pourront jouir de l'amnistie.

Pour cela, Paribelli est mis en correspondance avec l'ambassadeur français à peine envoyé à Naples, Alquier, pour qu'il puisse le guider dans la surveillance sur le respect du traité de paix.

Les contacts entre la diplomatie française et le patriotisme napolitain après la Paix de Florence, toutefois, concernent uniquement le sauvetage des prisonniers et le respect du traité, jamais des points politiques. Dans la Naples de la « première restauration », Alquier accepte de se charger de la situation des persécutés politiques uniquement quand cela est utile à la politique française.

Les rapports de force obligent les républicains à entretenir des rapports avec la diplomatie transalpine et cette dernière, à l'occasion, se sert d'eux pour exercer des pressions ou des menaces sur la cour, mais la distance entre les patriotes et le gouvernement de Paris s'agrandit toujours plus et seulement la police bourbonnienne peut encore considérer ses opposants des « partisans de la France ».

---

<sup>548</sup> B. CROCE, *La rivoluzione napoletana...*, *op.cit.*, p. 370.

<sup>549</sup> B. CROCE, *La rivoluzione napoletana...*, *op.cit.*, p. 371.

<sup>550</sup> AMAE, Traités Deux-Siciles, 18010015. P. 3. La formulation de l'article sept est la suivante: « Sa Majesté Sicilienne s'engage aussi à permettre que tous ceux de ses sujets, qui n'auraient été poursuivis, bannis, ou forcés de s'expatrier volontairement, que pour des faits relatifs au séjour des Français dans le royaume de Naples retournent librement dans leur pays et soient réintégrés dans leurs biens. Sa Majesté promet également que toutes les personnes actuellement détenues à raison des opinions politiques qu'elles ont manifestées, seront incessamment remises en liberté ».

## 2) « Tant qu'il y a de la guerre il y a de l'espoir », les patriotes contre la Paix.

La nouvelle de l'armistice de Foligno arrive comme une douche froide pour les républicains napolitains et, en général, italiens et surtout pour ceux qui avaient conçu le transfert à Milan uniquement comme une étape vers la reconquête du sud de la péninsule.

La bataille de Marengo, en fait, a ouvert une période d'enthousiasme non seulement parmi les Lombards, qui peuvent rentrer dans une « patrie républicaine » mais aussi parmi les autres, convaincus que le Premier Consul ne répèterait pas l'erreur du Directoire de créer des petites républiques divisées. Les méridionaux qui ont suivi l'armée de Bonaparte recréent immédiatement, dans la capitale de la deuxième Cisalpine, la « Colonie politique » née lors des premiers exils en 1794. Le panorama global du *democratismo* d'après Marengo, voit donc les patriotes napolitains reprendre, même dans les modalités, les formes d'activité politique de la première cisalpine et intégrer parfaitement la militance commune avec les autochtones et les ressortissants des autres Etats italiens. L'imprimerie de la Strada nuova n. 561, fondée par le pouillais Raffaele Netti lors de sa première fuite en 1794, reprend son activité quand son propriétaire revient à Milan et devient le centre d'agrégation de patriotes, non seulement méridionaux, qui conçoivent cette activité éditoriale comme forme de propagande d' « un'aggregazione politica i cui contorni restano sfumati solo in ragione della natura semiclandestina del reclutamento <sup>551</sup> ».

Une « nouvelle loge politique » naît après la reconquête de la Lombardie qui, toutefois, reprend l'activité déployée pendant la première Cisalpine et qui, d'ailleurs, n'interrompt pas les contacts que ses membres avaient lié avec les démocrates français pendant la première période de l'exil.

L'association, qui voit la participation de membres du *fuoriscitismo* napolitains tels que Flaminio Massa et Antonio Belpulsi<sup>552</sup>, se donne comme programme la stabilisation constitutionnelle à l'intérieur de la Cisalpine née avec la Paix de Lunéville mais aussi la continuation de la guerre pour pousser la reconquête jusqu'à la Sicile.

Pour cela, la décision de Bonaparte et Talleyrand d'interrompre la guerre et commencer à traiter avec la cour de Ferdinand IV, provoque un petit tremblement de terre dans le débat politique milanais. Les projets de paix ne rencontrent pas seulement l'opposition, plus que compréhensible, des Napolitains, mais aussi celle de vastes secteurs du patriotisme cisalpin ainsi que d'une partie de l'apparat de gouvernement de la république à peine rétablie.

---

<sup>551</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco... op. cit.*, p. 44.

<sup>552</sup> Bien que la biographie de Belpulsi rédigée par Nino Cortese pour le *Dizionario Biografico degli Italiani* place la rencontre entre Belpulsi et Cuoco à Gênes, « dans les mois qui suivent Marengo », d'autres sources, et notamment la biographie de Cuoco de De Francesco, placent de façon plus réaliste, la rencontre à Milan, ville théâtre de l'activité politique des deux personnages dans ces mois. N. CORTESE, « Belpulsi, Antonio », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 8 (1966)

Ce n'est pas un hasard si le militaire corse Simone Robaglia, « très proche du Ministère de la guerre » aide financièrement Cuoco à se soutenir et à publier, « dans les tout premiers mois de 1801 » la première édition du *Saggio storico*, un ouvrage qui s'insère pleinement dans le débat cisalpin de la première moitié de 1801, car il lie indissolublement la liberté napolitaine avec celle du reste de l'Italie et fournit une arme de persuasion formidable aux partisans de la continuation à outrance de la guerre de libération<sup>553</sup>. Les patriotes, en général, ne sont plus disponibles à lier leur cause à la politique française sans des garanties pour le futur politique de la péninsule ; peut être encore plus explicite que celui de Cuoco, dans ce sens, l'ouvrage d'un autre exilé napolitain, Onofrio Fiani (frère cadet de Nicola, impliqué dans la conspiration de 1794) qui, tout en résidant en France, publie pendant un séjour à Milan *Il genio d'Italia, ovvero ricerche filosofiche sugli acquisti inutili alla Francia* où, en partant de l'analyse des spoliations françaises du patrimoine artistique italien, il dénonce la politique vexatoire de la puissance d'occupation et le mépris pour les aspirations des patriotes<sup>554</sup>.

Dans un panorama composé ainsi, la formation semi-clandestine qui se réunit autour de l'imprimerie du 561 de la *Strada nuova* prend une attitude complexe vis-à-vis du gouvernement et de la politique française en Italie. La décision du Ministère des Affaires Etrangères de Paris, de fait, trouve une forte opposition de la part des patriotes qui, toutefois, n'interrompent pas leur collaboration avec les organes de la République Cisalpine et renoncent encore moins au point de leur programme politique qui concerne cette dernière et sa stabilisation constitutionnelle. Foligno et Florence donc, du moins pour une partie des patriotes qui ont trouvé dans la deuxième Cisalpine leur dimension politique, ne signifient pas le choix d'une opposition complète à la France mais les font rentrer dans une sorte d'ambiguïté politique qui permet à des formations quasi clandestines de participer au débat de la république en appuyant des positions et des secteurs spécifiques de l'apparat. Même après le congrès de Lyon, quand le rêve de la Révolution italienne au nom de l'égalité politique s'évanouit complètement, ils cherchent à stabiliser au sens constitutionnel l'Etat dont le nouveau nom – République Italienne – permet d'espérer une expansion dans toute la péninsule.

Encore bien différente est la situation pour les méridionaux qui sont restés en France, pour lesquels paix représente une nouvelle négative du point de vue tant politique qu'économique. Le choix de la négociation avec Ferdinand IV place les exilés napolitains automatiquement parmi les mécontents et les dangereux et l'étiquette d'*anarchistes*, aussi à cause de leurs contacts avec les néojacobins, les caractérise à nouveau comme après la découverte de la conjuration des Egaux. L'opposition

---

<sup>553</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco... op. cit.*, p. 47.

<sup>554</sup> T. IERMANO, « Fiani, Onofrio », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol 47 (1997).

inévitables à la politique italienne du premier consul efface l'enivrement avec lequel ils avaient salué le retour de Bonaparte de l'Égypte et, ensuite, le même coup du 18 Brumaire<sup>555</sup>. S'il est vrai que la partie modérée de l'exil italien est plus sincèrement enthousiaste à la prise de pouvoir du général corse, il est indéniable qu'en général les démocrates avaient considéré la situation sous un point de vue double : ils avaient condamné la nature autoritaire du *putsch* mais, au même temps, ils regardaient avec beaucoup d'espoir le renouvellement des projets militaires et l'aura d'invincibilité du commandant.

Marengo avait créé l'illusion d'une prompte concrétisation des rêves de reconquête et la renaissance de la Cisalpine avait redonné une patrie aux Lombards, les traités de Foligno et Florence excluent les Napolitains de ce rêve et, si à Milan ils peuvent encore compter sur la sympathie d'une partie du gouvernement et sur la possibilité d'élargir ensuite la république, à Paris ils se trouvent faire face à l'agacement et au suspect qui façonnent l'attitude du gouvernement à leur égard.

Le projet d'attentat contre le premier consul, planifié pour le 11 octobre 1800 à l'Opéra de Paris et découvert par la police, non seulement porte à la guillotine, avec un procès largement influencé par la politique, le démocrate romain Giuseppe Ceracchi et trois autres comploteurs, mais est le centre d'une très vaste opération de police pour jeter le discrédit sur les *anarchistes*, tant Français qu'émigrés<sup>556</sup>.

Un médecin napolitain, Francesco Pettrilli, est prévenu de complicité avec les conjurés, en particulier la police intercepte un billet qui lui est adressé où on lui annonce l'attentat et on l'invite à s'enfuir. Malgré cette preuve, toutefois, et grâce à l'intervention de Ciaja et Abrial qui arrivent à faire pression sur Fouché, sa culpabilité n'est pas démontrée et il est libéré le 8 ventôse an IX<sup>557</sup>. Malgré l'acquittement, la nouvelle de la participation de plusieurs Italiens au projet ne favorise certainement pas l'acceptation, de la part des autorités, d'immigrants tellement pauvres, mécontents et turbulents.

La paix avec Ferdinand IV, de plus, ne frappe pas la communauté napolitaine en France uniquement du point de vue politique mais aussi du point de vue économique : bien après Marengo, en octobre 1800, 306 Napolitains sont enregistrés à Paris en tant que réfugiés et 359 à Marseille et l'article VII du traité, de facto, cause une profonde fracture entre ces exilés qui, nantis, peuvent recommencer à toucher les rentes de leurs propriétés foncières dans le Royaume de Naples et ceux, militaires,

---

<sup>555</sup> A. M. RAO, « I patrioti italiani di fronte a Brumaio », *op. cit.*, *passim*.

<sup>556</sup> S. VASCO ROCCA, M. CAFFIERO, « Ceracchi, Giuseppe », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol 23 (1979).

<sup>557</sup> ANF, F7-7802A Police Générale Affaires diverses, dossier 26, *Lettre de Abrial à Fouché le 28 nivôse an IX*.

hommes de lettres, artistes et artisans, qui se voient nier, justement à cause de la paix, le subside que le gouvernement français accordait aux réfugiés<sup>558</sup>.

Les militaires qui avaient réussi à se replacer à l'intérieur des armées de la République, ne sont pas à l'abri de la possibilité de se retrouver dans la misère car justement la fin des hostilités dans l'Italie centrale est l'occasion pour une « réforme » au ministère de guerre et une diminution sensible des effectifs. C'est le cas du prince Girolamo Pignatelli de Moliterno, qui avait pu se faire intégrer dans l'Etat major de l'Armée d'Italie ; il est exclu, le 11 octobre 1801, de la nouvelle organisation et pourra toucher le traitement destiné aux réformés, c'est à dire à peine 150 francs par mois<sup>559</sup>.

Cela crée un mécontentement profond parmi ces militaires qui, ayant été intégrés dans l'armée après Brumaire, avaient eu la perception d'être finalement mis en valeur par le régime instauré par un militaire et qui voient désormais la paix comme la fin de leur aspirations de carrière et une diminution de leur statut social ainsi que de leur bien être économique.

Encore plus critique est la situation économique de ceux qui, à Naples, vivaient « de leurs talents » et sont débarqués sur les côtes françaises dépourvus de tout capital ou possibilité de gain : si les plus cultivés peuvent vivre de prestations occasionnelles comme enseignants d'italien (dans des maisons d'éducation ou auprès des particuliers) ou comme traducteurs, ceux qui, au contraire, sont dépourvus des capacités basiques pour trouver un emploi à l'étranger rencontrent encore plus de difficultés.

Le sellier Vincenzo Scaramella n'a pas pris part à la vie politique de la République mais a été exilé parce que, jadis au service du roi, il avait accepté de construire un carrosse pour le général Championnet. Sa boutique ayant été pillée par la foule et lui même étant condamné à cinq ans d'exil, il trouve d'abord des emplois comme sellier auprès de différents maîtres à Lyon mais, arrivé à Paris sans parler français et substantiellement analphabète aussi en italien, il se rend compte de l'impossibilité d'implanter sa propre activité et finit par être engagé comme serviteur par l'un de ses compatriotes, le prince de Moliterno<sup>560</sup>.

Cette situation sociale difficile, de plus, s'entrelace avec un panorama politique naturellement de plus en plus complexe : les patriotes se voient complètement abandonnés par la France, qui à Paris bien plus qu'à Milan, persécute les *anarchistes* et montre la nature « cynique » de sa diplomatie.

De plus, dès la fin de l'an 1800 une rivalité farouche (habilement exploitée par Bonaparte) divise le ministre de la Police Fouché et le préfet de police Dubois pour se monter zélés et efficaces dans la

---

<sup>558</sup> A. M. RAO, *Esuli...*, *op. cit.*, p. 516. Il s'agit, naturellement, de ceux qui ont arrivé à se soustraire à l'édit du 14 floréal, qui ordonne aux exilés de se rendre à Bourg pour continuer à percevoir le subside, à travers les dérogations que la préfecture de police accorde, en favorisant toutefois les nantis, et avec une pénalisation visible pour les Napolitains en général.

<sup>559</sup> ASHD, 16yd-257 Moliterno Pignatelli, 19 vendémiaire an X.

<sup>560</sup> ANF, F7-6319B dossier « Scaramella, domestique au service du prince Pignatelli », *Rapport du Conseiller d'Etat Préfet de Police au Grand Juge du 16 brumaire an 11*.

répression de tout danger politique : cela porte inévitablement à la distorsion de la réalité, avec les *anarchistes* (et les étrangers en particulier) de tout type persécutés comme dangereux bien plus que ce que leur action réelle mériterait<sup>561</sup>.

Si, en fait, le marquis de Gallo avait été maltraité et continuellement humilié par Talleyrand au moment des négociations pour la paix, une fois le traité signé, les rapports changent radicalement et, bien que la tension diplomatique demeure palpable sur la question des troupes françaises dans le Royaume, la collaboration plus complète est fournie par la police de Fouché au ministère napolitain en ce qui concerne la surveillance de ces hôtes non invités. Pour cela, face à un changement d'attitude tellement rapide du gouvernement de Paris, les patriotes accusent, sans dire quelque chose de complètement faux étant donnée la correspondance de Gallo, que Talleyrand a été « corrompu avec l'or de Caroline<sup>562</sup> ».

Il est certainement vrai que la reine de Naples, de plus en plus écartée de la gestion du pouvoir à l'intérieur du Royaume<sup>563</sup>, entretient un réseau d'espions parmi les exilés qui – selon la correspondance d'Alquier qui tire l'information du ministre Acton – « lui apprennent des absurdes projets de cette foule d'imbéciles et de mauvais sujets, excitent l'effervescence de sa tête et lui causent les plus vives frayeurs<sup>564</sup> ».

Une feuille sans date, rédigée en forme de rapport au ministère de police parisien, décrit ainsi l'action de Marie Caroline sur la communauté napolitaine à Paris :

Depuis la signature de la paix de Florence, la Reine de Naples a formé un complot, tendant à perdre le général Acton, et avec lui une grande partie de ceux qui furent persécutés à la suite du renversement arrivé à Naples, qu'elle croit ne pouvoir pas entraîner dans son parti, étant des personnes tranquilles sans ambitions et ennemis des intrigues. Ce complot est combiné de manière à troubler aussi la paix dans toute l'Italie et peut-être ailleurs<sup>565</sup>.

Le fait de voir Acton côtoyer, parmi les victimes, les persécutés politiques de '99 n'est pas le seul aspect étonnant du récit ; le document décrit le « parti de la reine » comme composé non seulement de l'ambassadeur napolitain à Londres Castalcicala, du juge « la Rossa<sup>566</sup> » et d'un personnage douteux comme le prince de Moliterno, mais aussi d'exilés républicains tels que Belpulsi, Fiore, et même de personnages, tels que le prêtre Giustino Battiloro et Francesco Pomarici, impliqués dans

---

<sup>561</sup> A. M. RAO, *Esuli...*, *op. cit.*, p. 264.

<sup>562</sup> B. CROCE, *La rivoluzione napoletana...*, *op. cit.*, p. 371.

<sup>563</sup> Cf., *infra*.

<sup>564</sup> Lettre d'Alquier au ministère, cit. in C. AURIOL, *La France, l'Angleterre et Naples de 1803 à 1806*, Paris, Librairie Plon, 1904, p. 49.

<sup>565</sup> ANF, F7-6319B, Rapports, pièces interrogatoires Moliterno, *Lettre au ministre de la police signée uniquement « J »*, sans date. La lettre est toutefois successive à l'arrestation de Moliterno en septembre 1802.

<sup>566</sup> En réalité le chef de la police napolitaine Antonio della Rossa.

les conjuration anti-bourboniennes depuis 1794<sup>567</sup>. Parmi le conspirateurs, incroyablement allié de Marie Caroline, figurerait le même Annibale Giordano, libéré du château d'Ischia le 21 juillet 1801 et réfugié, ensuite, à Marseille<sup>568</sup>. La « seconde ligne » du complot, en outre, semble être extrêmement répandue dans la communauté italienne, car elle inclue plusieurs membres de différentes provenances sociales et géographiques<sup>569</sup>. Beaucoup d'entre eux – précise l'auteur – sont dans la plus grande activité et dans la plus grande inquiétude d'être découverts ; il y en a qui ne sont que des instruments aveugles, et peut-être des dupes qui seront des victimes.

Les auteurs d'une telle alliance contre-nature seraient, naturellement, les agents de Marie Caroline infiltrés à Paris qui, toutefois, trouvent un terrain fertile pour leurs mensonges à cause de l'hostilité que les réfugiés perçoivent autour d'eux, tant qu'il est possible de faire « croire à quelqu'un qu'il y a l'étrange et faux concert entre la Cour de Naples et le Premier Consul Bonaparte de détruire tous ceux parmi les réfugiés qui se refuseront d'entrer aveuglement dans le parti de la Reine<sup>570</sup> ».

Bien que l'auteur de la lettre, qui signe uniquement avec la lettre J, déclare être « un ami de l'humanité, étranger aux affaires de l'Italie », il est facile de deviner que la plume qui rédige la lettre est celle d'un Napolitain. La communauté des expatriés, à cause des conditions de vie difficiles et de l'attention de la police à son égard, est extrêmement querelleuse et plusieurs de ses membres choisissent des stratégies d'intégration (tant sociale que politique) individualistes, visant à se rendre acceptés (où même à trouver des places, en tant que conseillers ou informateurs) aux dépens des compatriotes. C'est aussi le cas du poète Gaetano Rossi, auteur de vers extrêmement remplis d'éloges à l'égard de Bonaparte, qui toutefois ne cesse de se plaindre du prétendu servilisme de ses compatriotes et des bénéfices qu'ils en recevraient<sup>571</sup>.

Dans le cas de « J », il est évident que sa tentative vise à placer dans une lumière sombre une (grande) partie de la communauté (« une classe d'hommes ambitieux, immoraux et aventuriers ») et

---

<sup>567</sup> Les noms des frères Pietro et Giustino Battiloro, napolitains fils du marquis de la rochetta, figurent dans la *Filiazione de' rei di Stato* ainsi que ceux d'autres deux frères du même nom, du village d'Arpino di Sora, appelés Vincenzo et Paolo. En parlant de Battiloro comme de quelqu'un d'assez connu, le document semble faire référence aux deux nobles de la capitale. Cf. *Filiazioni de' rei di Stato...*, *op. cit.*, pp. 48, 53, 72, 73.

<sup>568</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 134, *Ordre royale du 21 juillet 1801*. Pour les circonstances de la détention et de la libération d'Annibale Giordano, cf. P. PIERI, « Una pretesa cospirazione... », *op. cit.*, *passim*.

<sup>569</sup> Cf. ANF, F7-6319B, Rapports, pièces interrogatoires Moliterno, *Lettre au ministre de la police signée uniquement « J », sans date*. « Satira, médecin de l'armée d'Égypte, Gianni, peintre, secrétaire de Moliterno avant son départ pour Calais et aujourd'hui demeurant chez Lettieri ; Natale, peintre, Saverio Agresti ; Grieco fils ; la soi-disant princesse de Sanseverino fameuse intrigante ; Pomarici ; Giannone ; Messia connu à Naples comme espion de la Reine ; Scaramella, au service de Moliterno [...], Manni demeurant avec Azzia est très douteux. Une dame Suédoise, prétendue femme de Gieca [La Grieca ?], napolitain, demeurant rue de la Loi hôtel de la Loi, vis-à-vis le petit hôtel Vauban est également suspecte, de même le peintre Cipriani père. Un certain Delanro, arrivé à Paris depuis peu, est très suspect ; c'est un jeune homme très immoral, et fils d'un espion très connu de la Reine. On a des suspects que le duc de Colombiano soit un agent de ce complot à Florence ».

<sup>570</sup> Cf. ANF, F7-6319B, Rapports, pièces interrogatoires Moliterno, *Lettre au ministre de la police signée uniquement « J », sans date*.

<sup>571</sup> A. M. RAO, *Esuli...*, *op. cit.*, p. 518.



en sauver une autre : les conspirateurs n'auraient « pas négligé non plus de mettre en usage tous les moyens de tromper l'ambassadeur de Naples le marquis Del Gallo, en calomniant auprès de lui les personnes honnêtes, amis du repos et en lui inspirant des soupçons et des craintes pour des choses chimériques<sup>572</sup> ».

Son récit, bien que loin d'être désintéressé et inspiré par l'amour de la vérité, de la sécurité de l'Etat et du premier consul comme il le prétend, n'est pas complètement dépourvu de bases dans la réalité. Il est certainement exagéré dans l'implication d'un nombre considérable de réfugiés dans le complot, mais le document naît d'une nouvelle qui se répand rapidement dans la communauté napolitaine dans l'automne 1802 : le prince Girolamo Pignatelli de Moliterno et sa compagne, l'irlandaise Dorinda Newnham, sont arrêtés à Calais le 18 septembre, lors qu'ils étaient sur le point de s'embarquer pour l'Angleterre et aller proposer au cabinet de St. James un plan encore plus incroyable : livrer le Royaume de Naples à la Grande Bretagne. Deux anciens républicains de Naples, Domenico Fiore et Antonio Belpulsi, sont arrêtés peu de jours après, sous l'accusation d'être leur complices.

---

<sup>572</sup> Cf. ANF, F7-6319B, Rapports, pièces interrogatoires Moliterno, *Lettre au ministre de la police signée uniquement « J »*, sans date.

### **3) Des « jacobins » napolitains au service de l'Angleterre ? Une étrange conspiration.**

Comment est-il possible que deux anciens défenseurs de la République napolitaine, dont un protagoniste des conspirations de la dernière décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle tel qu'Antonio Belpulsi, seulement trois ans après la chute de St. Elme se trouvent impliqués dans une conspiration ayant pour complices (potentiels) Marie Caroline et le gouvernement anglais et la France pour ennemi? Certes, la participation de Ceracchi à la « conspiration des poignards » a montré combien les démocrates italiens peuvent nourrir de ressentiment envers le premier consul et comment beaucoup de patriotes italiens ne considèrent plus comme naturelle l'alliance avec la France, mais un changement de front tellement rapide et complet peut s'expliquer uniquement en considérant le scénario politique dans son ensemble.

La conspiration, ou pour mieux dire le projet de conspiration, pour lequel Moliterno et ses complices se trouvent arrêtés au Temple naît de la situation de grande confusion politique de la communauté napolitaine après la nouvelle de la paix de Florence et, malgré les caractéristiques d'improvisation telles à suggérer la parodie d'un complot, il est assez révélateur des alliances non naturelles qui deviennent assez communes pendant ces mois.

Au moins deux groupes d'individus sont impliqués dans la tentative mais la reconstruction des compositions respectives et des rapports entre les deux s'avère difficile et douteuse, même en croisant les documents de police (c'est à dire ceux du ministère de Fouché et ceux de l'ambassade de Gallo) et les papiers « internes » au groupe, c'est à dire les « instructions » trouvées sur le prince de Moliterno au moment de son arrestation.

Le premier noyau, constitué autour du noble napolitain, a assurément son centre à Paris mais aussi des ramifications en Italie, liées au groupe en France par des rapports qui sont souvent politiquement ambigus ou de nature non strictement politique. Le premier cercle d'individus qui entoure Girolamo Pignatelli dans la capitale française, celui qui contient les personnes avec les responsabilités majeures selon les plans des conspirateurs, est lui même hétérogène socialement et politiquement. On y trouve des membres de la noblesse liés au chef de la conspiration par des rapports de parenté, tels que Chiara Spinelli, princesse de Belmonte, et Giulio Imperiale, prince de Sant'Angelo, tous les deux cousins de Moliterno et tous les deux partisans, en 1799, de la République napolitaine depuis des positions « aristocratiques ».

C'est justement le prince de Sant'Angelo qui, ne croyant pas dans les possibilités de réussite du plan ou pour acquérir des mérites à la fois auprès des autorités françaises et napolitaines en se garantissant ainsi des meilleures conditions de retour dans le Royaume, informe l'ambassadeur de

Gallo de tous les mouvement entrepris par les conjurés dès le début<sup>573</sup>.

Deux roturiers avec des histoires politiques tout-à-fait différentes, enfin, complètent le « premier cercle » de la conjuration : il s'agit de Domenico Fiore, ancien *paglietta* napolitain, qui pendant la République avait vécu auprès du ministre De Filippis et avait travaillé comme secrétaire pour ce dernier ainsi que pour les membres du gouvernement Ercole D'Agnese et Ignazio Ciaia<sup>574</sup>, et Antonio Belpulsi, qui après les conspirations de 1794 et 1795 avait été l'un des chefs militaires de la République et avait été à la tête de ses troupes lors de la défaite de Marigliano. Fiore, condamné à mort par la *Giunta di Stato*, a réussi, de façon rocambolesque, à se sauver en France et Belpulsi, probablement compris dans la capitulation de Castel Nuovo, arrive à s'enfuir et se trouve à Milan après Marengo, où il entretient des rapports étroits avec les autres démocrates et avec le cercle de l'imprimerie de la Strada Nuova<sup>575</sup>.

Le dernier membre du noyau plus restreint est l'Irlandaise Dorinda Ausler Newnham, aventurière arrivée à Naples vers 1794 à la suite de Sir Samuel Hood après avoir quitté son premier mari, elle devient la maîtresse du prince de Moliterno et le rejoint en France après la chute de la République<sup>576</sup>. A Paris, les deux s'unissent en mariage civil, qui est successivement déclaré nul à cause du divorce non prononcé de la précédente union de la dame.

A cause de sa nationalité, elle est chargée, à l'intérieur de la conspiration, de procurer les contacts avec l'Angleterre et avec les cercles de l'émigration irlandaise pour arriver à faire pression sur le cabinet de St James et le convaincre de l'utilité de provoquer une émeute dans le Royaume de Naples<sup>577</sup>.

Les deux anciens républicains sont liés à la partie « nobiliaire » du groupe par des liens créés plus par les circonstances que par une affinité politique quelconque : Fiore, arrivé à Marseille le 13 fructidor an XIII, rentre d'abord en contact avec Andrea Valiante, l'organisateur auto-proclamé des réfugiés napolitains dans la ville phocéenne<sup>578</sup>. Il se déplace ensuite à Paris où, tout en continuant à

---

<sup>573</sup> ANF, F7-6319B dossier « Rapports, pièces interrogatoires Moliterno », *Rapport aux Consuls de la République, sans date*.

<sup>574</sup> B. CROCE, *Una famiglia di patrioti ed altri saggi storici e critici*, Bari, Laterza, 1949. p.118. Le même Fiore, dans un mémoire rédigé pendant sa détention en France, déclare avoir été nommé « commissaire du gouvernement » par Abrial. Cette charge, en effet, justifierait mieux tant de rigueur de la part de la *Giunta di Stato*. ANF, F7-6319B dossier « Fiore », *Mémoire de Fiore au Grand Juge du Temple le 27 ventôse an XI*. Le particulier de la condamnation à mort, d'ailleurs, frappe, plusieurs ans après, l'imagination de Stendhal, futur ami de Fiore, et le pousse à insérer dans *Le Rouge et le noir*, le personnage du comte d'Altamira, inspiré au républicain napolitain. STENDHAL, *Correspondance Générale*, édité par Victor Del Litto (6 volumes), Paris, H. Champion, 1997-1999, v. 3 p. 826.

<sup>575</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco... op. cit.*, p. 44 et n. 54 p. 161.

<sup>576</sup> B. CROCE, *Aneddoti di varia letteratura*, Bari, Laterza, 1953, Vol. 3 p. 27.

<sup>577</sup> Cf. *Infra*.

<sup>578</sup> ANF, F7-6319B dossier « Fiore », *interrogatoire de Fiore du 24 vendémiaire an XI*. On apprend les rapports entre Fiore et Valiante quand Fiore dit ne pas être en amitié avec Belpulsi à cause des différences de jugement entre eux à propos de la personne de Valiante. Les discordes entre Belpulsi et Valiante ne semblent toutefois pas remonter à l'activité de ce dernier à Marseille, d'abord parce que Belpulsi débarque à Toulon, puis parce que les deux, originaires

percevoir son subside, il s'occupe des affaires du même Valiante. Ensuite, il travaille comme traducteur, professeur d'italien dans différentes maisons d'éducation et, finalement, il devient administrateur du patrimoine de la princesse de Belmonte, qui le paye en lui ouvrant sa table et en lui fournissant un lit dans l'hôtel qu'elle occupe au n. 1943 de la rue Saint Honoré<sup>579</sup>. C'est toujours grâce à son ami de Marseille qu'il est présenté à Moliterno, qu'il dit avoir aidé en tant qu'avocat quand le général devait réclamer ce que lui était dû au Ministère de la guerre.

Belpulsi, au contraire, n'a pas le problème de sa subsistance pendant l'exil car il est parmi les militaires qui ont été insérés dans les rangs de l'armée française et il a gardé sa place même après la paix de Florence. Jusqu'au moment de son arrestation, en fait il est encadré comme chef de bataillon auprès de la 35<sup>e</sup> demi-brigade de ligne qui se trouve à Douai<sup>580</sup>. Il est arrêté pendant un congé qu'il utilise pour aller à Paris demander au ministre de la guerre ses passeports pour Naples et des lettres de recommandation à présenter à Alquier. Il dit avoir renoncé au voyage quand le général Duroc le prévient qu'il s'expose à être tué. Malgré le rôle qui lui est réservé dans le plan de la conjuration (que la police connaît déjà, l'ayant trouvé sur Moliterno lors de son arrestation à Calais), Belpulsi dit ne connaître que superficiellement le prince et Fiore, tandis qu'il reconnaît fréquenter l'un des fils de la princesse de Belmonte. Malgré son emploi dans l'armée, Belpulsi aussi se trouve en état de détresse économique, tant qu'il se trouve contraint d'engager différents objets personnels<sup>581</sup>.

Ce groupe d'individus mobilise, naturellement, tous les rapports et les correspondances qu'il peut pour mener à bien (une fois l'aide anglaise obtenue) son action dans la péninsule italienne.

Moliterno peut compter sur Francesco Calenda, administrateur des biens de sa famille depuis des décennies, qui en 1802 réside à Rome<sup>582</sup>. Malgré le fait que la correspondance entre les deux se tient dans un langage qui semble faire allusion au commerce et à l'agriculture, il est évident que les affaires traitées sont, désormais, de nature tout à fait différente.

Une lettre adressée à Moliterno, trouvée par la police de Fouché dans le portefeuille du prince, le prévient que :

au milieu de l'affliction dans laquelle on était, on a reçu la nouvelle consolante que le nouveau

---

de la même zone de la Molise, se connaissent depuis bien plus de temps et probablement leurs rapports politiques commencent même avant 1799.

<sup>579</sup> ANF, F7-6319B dossier « Fiore », *interrogatoire de Fiore du 24 vendémiaire an XI*.

<sup>580</sup> ASHD, 2ye – 238 Belpulsi, 3<sup>e</sup> division, *Etat major et troupes à cheval, rapport fait au ministre. Frimaire an XI*.

<sup>581</sup> ANF, F7-6319B dossier « Belpulsi », *interrogatoire de Belpulsi du 24 vendémiaire an XI*.

<sup>582</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 135, *supplication de Giovanni di Geronimo, sans date*. Francesco Calenda, dénoncé par un certain Giovanni di Geronimo pour une arnaque effectuée à travers de lettres d'échange, est l'administrateur de la famille Pignatelli au moins depuis 1784, c'est à dire l'époque où le chef de famille était le prince de Marsico Nuovo (le père de Girolamo Pignatelli), ensuite ambassadeur napolitain à Turin. La supplication de di Geronimo est sans date, mais probablement de février 1801, date à laquelle Calenda vient de quitter Naples pour avoir commis des délits « in pregiudizio del Real Erario » à travers son frère, Tommaso Calenda.

commerce avait été entrepris avec la place indiquée et qu'il se trouvait dans l'état le meilleur et le plus favorable. Que cette nouvelle a été communiqué aux intéressés respectifs afin qu'ils rassemblent non seulement tous les fonds qu'ils pourraient, mais encore toutes les denrées qui pourraient trouver à ladite place. Qu'il était d'une absolue nécessité de continuer de donner les renseignements plus précis, de se réserver à remettre les denrées en temps et lieu d'autant que le mois de septembre approchait et qu'on y avait compté. Que les intéressés désireraient à la fin voir le commerce bien rétabli pour réparer les nombreuses pertes qu'ils avaient essuyées jusqu'à présent. Que comme on était persuadé que l'affaire était d'une grande importance, il fallait employer toutes les précautions possibles pour ne pas être exposé aux maux qui pourraient produire des nouvelles faillites. Vous donc qui êtes sur le lieu, ajoutait-il, vous devez tout observer, quant à ce qu'il convient de faire ici, soyez assuré du succès. La personne intéressée que vous y connaissez m'en répond. Si vous avez besoin d'un entretien, il suffit d'en indiquer le lieu au moment où vous verrez qu'on se dispose à l'exécution afin de ne pas la manquer. Les affaires de commerce ont besoin de beaucoup de précaution, de réflexion et de secret, je vous ai tout dit, c'est à vous de faire le reste. Vous êtes le principal intéressé et vous connaissez de près les sujets avec lesquels il faut traiter<sup>583</sup>.

Il est facile, pour les enquêteurs, de reconnaître derrière le « nouveau commerce » le projet de complot, derrière les « fonds et denrées » la nécessité de réunir hommes et armes, le fait qu'une faction révolutionnaire en Italie se cache derrière les « intéressés respectifs » et, pour terminer, la coïncidence du « mois de septembre » qui approche avec la date du voyage en Angleterre du prince. La mise en garde sur le fait que « les affaires de commerce ont besoin de beaucoup de précaution, de réflexion et de secret » ne fait qu'augmenter la nature suspecte de la lettre dont la présence constitue, au moment de l'arrestation, une preuve ultérieure à charge de Girolamo Pignatelli.

Belpulsi aussi mobilise, pour la conspiration, le réseau de ses connaissances qui, naturellement, sont géographiquement localisées dans sa zone d'origine : la côte adriatique de la Capitanata qui, de plus, est fondamentale pour le déroulement de l'action que les comploteurs envisagent. Ainsi, dans une lettre de fructidor an X, interceptée à Naples et communiquée à de Gallo, et adressée à un certain Giulio Castelnuovo, où « sous le voile d'une spéculation de blés [en utilisant donc exactement le même code de la correspondance de Moliterno<sup>584</sup>] tout le système relatif à la levée,

---

<sup>583</sup> ANF, F7-6319B dossier « Rapports, pièces interrogatoires Moliterno », *Rapport aux Consuls de la République, sans date*. Ce long document, qui constitue un résumé envoyé par le Ministère de la Police à l'autorité politique, contient une copie du texte et aussi la clé (probablement fourni, comme dans d'autres cas, par le prince de Sant'Angelo au marquis de Gallo) pour le déchiffrer.

<sup>584</sup> L. DI STEFANO, *Il cenacolo della baronessa Frangipane*, Venafro, Edizioni Eva, 2003 p. 83. Sur le plan de l'origine et de l'apprentissage des pratiques de clandestinité, il est intéressant de remarquer qu'un code très similaire à celui utilisé par le groupe de Moliterno en 1802 avait caractérisé les formations de « novateurs » actives dans la Molise pendant la dernière décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle, auxquelles Belpulsi avait participé directement : la correspondance des adhérents du « cenacolo di Castelbottaccio » était en fait échangée sous l'apparence d'une vente de morue.

au moment des troupes et à l'attaque des places<sup>585</sup> ».

Son réseau est complété par le frère même de Belpulsi, Giovanni, chanoine dans le village de S. Martino et lui aussi protagoniste dès 1794 des conjurations anti-bourboniennes et, dans le village de la côte de Campo Marino, par Don Costanzo Norante<sup>586</sup>. La présence de ce dernier est particulièrement intéressante car la proximité géographique n'arrive pas à expliquer son insertion dans un réseau comme celui de la famille Belpulsi, depuis des décennies décidément engagée dans la lutte contre la monarchie. Les Norante, au contraire, sont connus pour leur fidélité à la monarchie et pour la participation aux bandes de la *Santafede* en 1799<sup>587</sup>. Il est fort probable, étant données le « récompenses » reçues de la monarchie, que Costanzo Norante soit parmi les anciens *sanfedisti* déçus par le rétablissement complet de l'ordre et de la propriété et qu'il ait décidé de participer à la tentative, à côté des anciens ennemis, en voulant continuer la lutte contre le français d'un point de vue naturellement ultra-royaliste.

Un autre correspondant dans le Royaume de Naples se trouve à Picerno, village de la Basilicate et ancien fief de la famille Pignatelli : il s'agit de l'un des membres de la famille Carelli, très active, en 1799, dans la démocratisation de cette zone de la Basilicate. Celui dont le nom figure dans les « instructions » des conspirateurs est, probablement, Nicola Carelli, condamné à « l'esportazione » pendant cinq ans en 1799, âgé d'environ 30 ans et probablement revenu dans le Royaume grâce à l'amnistie de 1801<sup>588</sup>. Finalement à Altamura, dans les Pouilles un certain Cagnazzi<sup>589</sup>.

La liste des personnes auxquelles s'adresser en cas de nécessité dont les noms apparaissent sur les

---

<sup>585</sup> ANF, F7-6319B dossier « Belpulsi », *extrait du rapport du citoyen Thibaudeau en ce qui concerne Belpulsi* [sic]. Il est intéressant de remarquer que Belpulsi a comme stratégie de défense celle de nier non pas le complot mais sa nature politique. Il cherche à convaincre les juges qu'il s'agit uniquement d'une arnaque conçue pour tirer Moliterno de la détresse économique (à cause de laquelle il menace de se suicider) ayant pour cible le cabinet anglais et le prince de Sant'Angelo. Les prétendus conspirateurs devaient, en conséquence, disparaître une fois encaissée la somme destinée à organiser la révolution. La lettre, qu'il reconnaît avoir écrit, serait une fausse pièce construite pour démontrer au prince de Sant'Angelo qu'il y avait vraiment une conspiration à financer.

<sup>586</sup> ANF, F7-6319B dossier « Rapports, pièces interrogatoires Moliterno », *Rapport aux Consuls de la République, sans date*.

<sup>587</sup> G. B. MASCIOTTA, *Il Molise dalle origini ai giorni nostri, Circondario di Larino*, Cava de' Tirreni, Di Mauro, 1952, p. 49. Le même Costanzo Norante est protagoniste, pendant le *decennio* française de la contrebande (favorisée par la même Caroline Murat) avec les Anglais sur la côte adriatique, pour mitiger les effets du « blocus continental » sur l'économie du royaume. En 1858 un des descendants de Costanzo Norante (appelé comme lui) reçoit la décoration de la croix de François I pour les services rendus par sa famille à la dynastie mais, une fois l'unité achevée, il est nommé sénateur par le roi Victor Emmanuel II de Savoie en 1870. Il est évidente la stratégie de survie politique d'une famille assez aisée de la région.

<sup>588</sup> *Filiazioni de' rei di Stato...*, *op. cit.*, p. 119 pour l'exil de Nicola Carelli. D. Giuseppe et D. Saverio Carelli, « rei dei più enormi delitti ed immensi saccheggi », probablement frères du précédent, ont échappé à l'inquisition menée par le *visitatore* Mons. Ludovici en se rendant contumaces. Saverio, de plus, avait été président de la municipalité pendant la période républicaine. Archivio di Stato di Palermo (d'or en avant ASPa), Real Segreteria, Dispacci, *Rappresentanze delli visitatori Valva e Ludovici*.

<sup>589</sup> Il semble improbable qu'il puisse s'agir ici de Luca Cagnazzi de Samuele, citoyen d'Altamura et futur président du Parlement napolitain en 1848. Ce personnage, en fait, avait participé à la vie de la République presque contre sa volonté et cette expérience lui avait valu une longue fuite dans toute la péninsule italienne. Surtout, à la fin de 1801, il ne se trouve pas Altamura mais à Naples, où il occupe la chaire universitaire de chimie, charge que difficilement aurait été confiée à quelqu'un susceptible de donner le moindre suspect politique. P. SCAVIZZI, « Cagnazzi de Samuele, Luca » (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 16 (1973).

papiers de Moliterno, en tout cas, ne s'arrête pas aux frontières du Royaume. Outre à Calenda à Rome, le *Rapport aux Consuls de la République* contient aussi une liste de noms qui peuvent être raisonnablement identifiés avec des figures assez importantes du patriotisme italien. A Lorette est cité, un certain Luigi Sertore, à Bologne Caprara<sup>590</sup>, Belmonte<sup>591</sup>, Caraccioli et Grecy<sup>592</sup> et, à Brescia, Martinengo<sup>593</sup>.

Il est, toutefois, important de souligner que le fait que ces noms apparaissent sur les instructions rédigées pour guider le voyage en Angleterre de Girolamo Pignatelli ne prouve pas que tous les individus désignés soient effectivement part de la conjuration. Si la participation de Calenda et Castelnuovo est prouvée par les lettres qu'ils écrivent et reçoivent, la présence de noms très en vue (tels que celui du comte Martinengo) ou des nouvelles imprécises (on fait référence à la « République Cisalpine » dans le document, sans tenir compte du changement de nom après la Consulte de Lyon) semblent suggérer que plus que des véritables correspondances, quelques uns des noms sur le document ont pour but d'accréditer l'idée d'un parti fort et puissant au nom duquel on fait des propositions.

Pourtant, le réseau des correspondances plus ou moins vraies de Moliterno et de ses complices ne constitue pas l'ensemble des participants, à un moment ou un autre, au projet de subversion. Il y a certainement un autre noyau révolutionnaire, à Naples, qui cherche à se mettre en contact avec Moliterno pour planifier une action commune ou bien pour mettre le général à la tête d'un projet précédemment conçu.

Une lettre à l'encre sympathique écrite à Naples le 5 juin 1801 semble constituer le début du rapport de correspondance. Les noms de l'expéditeur comme celui du destinataire sont inconnus mais, dans

---

<sup>590</sup> Il est raisonnable de croire que Fiore ou Belpulsi ont des contacts avec Carlo Caprara Montecuccoli, dès 1792 l'un des chefs du parti « patriote » de Bologne, et, ensuite, de la première Cisalpina, considéré un *exagéré* par Marescalchi qui le traite de « notre Robespierre ». Arrêté en 1799 à Florence par les Austro-russes, il est déporté d'abord à Palmanova et ensuite à Pest. Il rentre à Bologne en mars 1801 après la paix de Lunéville. En janvier 1802 il prend part au Congrès de Lyon où il vote probablement contre la présidence de Bonaparte. C. CAPRA, « Caprara Montecuccoli, Carlo », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 19 (1976).

<sup>591</sup> Il s'agit certainement de Gennaro Pignatelli de Belmonte, fils cadet de la princesse du même nom que Belpulsi avoue fréquenter pendant son interrogatoire. D'une lettre de la mère et du fils à Bonaparte, on apprend qu'il a suivi sa mère en exil et les deux cherchent toucher leurs revenus pour se maintenir loin de Naples. Archives du Ministère des Affaires Étrangères (d'or en avant AMAE), Correspondances politiques, Naples, 127, 22 septembre 1799 – 22 septembre 1802. Alquier, *Lettre au Premier Consul de Chiara Spinelli et Janvier son fils*.

<sup>592</sup> Sur les vicissitudes de Fedele Greci pendant et après les conspirations de la dernière décennie du XVIII siècle, cf. P. ONNIS ROSA, « Filippo Buonarroti ed il Risorgimento italiano », *Rassegna Storica del Risorgimento*, 1962, a. XLIX, p. 23 – 62, p. 41.

<sup>593</sup> I. BELLINI, « Martinengo Colleoni, Vincenzo », (*ad vocem*), *Dizionario del Risorgimento Nazionale, dalle origini a Roma capitale*, édité par Michele Rosi, Milano, Vallardi, 1933. vol « le persone E-Q » p. 508 Franc-maçon et figure éminente du patriotisme lombard, en 1798 il est envoyé dans le Royaume de Naples comme ambassadeur de la Cisalpine. Revenu dans sa patrie l'année suivante, il est parmi ceux qui donnent à Paribelli, en mission pour le Gouvernement napolitain, des lettres de recommandation pour les membres du Directoire. Sous le Gouvernement bonapartiste et, après, sous celui de l'Autriche, le comte Martinengo accueille dans son palais les démocrates menacés par la répression.

le texte *in claro*, le premier signe avec la lettre G tandis que le dernier est appelé par son prénom : Angelo. Elle n'est donc pas adressée directement à Girolamo Pignatelli mais a quelqu'un qui se trouve à Paris et peut établir un contact avec ce dernier. Le texte *in claro* traite de questions personnelles tandis que le texte rédigé en encre sympathique, assurément le plus intéressant, aborde, avec un langage extrêmement direct, la matière politique et la situation après la paix de Florence :

Vorrei sapere se quel trattato è pace o preliminare di pace ecco quello che voglio sapere sul proposito dei nostri affari 1 cosa sia del patriottismo romano e se possiamo contare sopra lo stesso. 2 Se possiamo sperare nella Cisalpina quando una deputazione di infiniti patriotti andasse a portare a quel governo le più desiderate proposizioni. 3 Se Moliterno è nel caso di accettare l'elezione di Liberatore della patria quando qui tutto fosse all'ordine e ci fossero tante migliaia di patriotti sotto l'armi quante ne può desiderare. Parla a quell'Eroe in mio nome, se non si ricorda di me digli quanto mi riguarda, digli che io sono l'amico, il compagno dell'ottimo glorioso Logoteta. Non prenda per nulla questo mio disegno, io posso far cadere sopra di lui questa Elezione. Egli sarà l'Eroe di tutti i secoli se abbraccia il partito, io comincerò a sviluppare i piani; ed io stesso mi porterò a Roma quando qui tutto è all'ordine per combinare il rimanente, e dar mano all'alta impresa quanto mi scrivi di †...† che si è presentato a Micheroux è falso falsissimo ed io so di sicuro<sup>594</sup>.

L'interprétation politique de la lettre est assez linéaire, à quelques mois de la signature du traité de Florence son contenu n'a pas, évidemment, encore été diffusé à Naples, où l'on connaît uniquement la cessation des hostilités. Un cercle de patriotes sent le besoin d'agir rapidement pour empêcher l'établissement d'une situation qui signifierait la marginalisation complète de leurs projets politiques. Apparemment ce groupe n'a pas de liens directs avec d'autres patriotes de la péninsule ou avec les exilés car la lettre interroge (quelqu'un qui se trouve à Paris ou dans le Nord de l'Italie)

---

<sup>594</sup> ANF, F7-6319B dossier « Rapports, pièces interrogatoires Moliterno », *lettre anonyme datée Naples, 5 juin 1801*. Le texte *in claro* de la lettre est le suivant: « Angelo mio caro fratello, i tuoi caratteri erano da me molto desiderati. Me gli hai fatti desiderare per fare che mi giungessero più cari. Dovresti però sapere che sempre mi sono a cuore egualmente. Quantunque fossi stato sempre persuaso della maniera onde saresti ricevuto e trattato da fuori, pure godo infinitamente che tu mi hai confermato nelle mie idee. Godi tu che puoi farlo. Io non invidio il tuo stato, vorrei anzi con il mio sangue migliorarlo. Godi ma non ti scordare di noi. Io che so qual astro maligno funestava il giorno dei nostri natali. Debbo inviarti i complimenti particolari della mia G. Quanto le gradi che tu appena arrivato qui avesti il pensiero di parteciparle tutto ciò che mi riguardava. Io però sono con lei in grandi guai . Io voglio far delle femmine qualche cosa ma vado vedendo che sempre sono femmine, senza dare ascolto a ragioni, a persuasioni, ad argomenti mi vuole a forza a forza presso di sé. Son debitore di un mio componimento alla tua buona innamorata. Pagherò il mio debito ma non ho avuto il tempo ancora di farlo. Credo bene che lei si dorrà di me; ha ragione ma io troverò scusa presso di te non appena che ti assicuro non aver mancato per poca attenzione verso una persona che appartiene a te ma per affari che mi vennero, e tengono tuttavia occupato. Tu non tralasciare di scriverle che si valesse di me per tutto quello che le potesse occorrere: io a questo oggetto oggi le insegnerò la mia casa. Saprà almeno dove dirigersi [sic] nel caso che avesse qualche premura di trovarmi. Ho letto ancora quanto tu mi hai scritto per altro mezzo rapporto all'ingrata mia amica D. Mariangela; ti rispondo per lo mezzo medesimo; tu procura di prender conto di quanto io ti scrivo e di rispondermi subito. Ti abbraccio mio caro, caro amico e fino alle ceneri il tutto tuo G. PS – Ho parlato in tuo nome con l'amico Procida e gli ho fatto leggere la tua lettera. Egli mi dice che domani ti scriverà ».



sur la situation du patriotisme romain et des possibilités de tirer la gouvernance de la Cisalpine dans le projet. L'auteur, ensuite, demande à son interlocuteur d'intercéder auprès de Moliterno pour le convaincre d'accepter le rôle de guide du mouvement de libération en devenant ainsi « le Héros de tous les siècles ».

L'élément le plus controversé de la lettre est justement cette demande d'acceptation. Il n'est pas évident que des individus certainement républicains (et la référence au « martyr » Giuseppe Logoteta<sup>595</sup> en est une preuve irréfutable) se offrent un rôle de premier plan à un individu, tel que le prince de Moliterno, dont la fidélité à la République napolitaine avait été plus que douteuse. La raison d'un choix de ce type pourrait être la nécessité de trouver un chef militaire pour guider les troupes formées par les « migliaia di patrioti » mais aussi par le crédit dont Moliterno jouit à l'intérieur de la communauté des exilés. A ce propos, il est à remarquer que le cabinet napolitain, à travers le marquis de Gallo, fait surveiller Moliterno dès l'an 1800 car, « en tant que chef des réfugiés », il incarne tout le danger de leurs projets et de leur mécontentement<sup>596</sup>.

L'identification du milieu auquel appartiennent l'auteur et le destinataire de la lettre présente, si cela est possible, encore plus de difficultés car toute hypothèse sur les identités des personnages au centre de l'échange ne peut qu'être arbitraire. Benedetto Croce cite, en effet, une lettre « écrite avec jus de citron » dont un passage (« l'anima e lo spirito de suo vittimato [sic] amico Logoteta ») rappelle de près la lettre qui se trouve dans le dossier de Moliterno aux Archives Nationales de France<sup>597</sup>. L'historien napolitain (qui se sert de la correspondance de Gallo) l'attribue « à un certain Palomba » sans donner aucune autre précision. Il est toutefois possible qu'une copie de la même lettre puisse se trouver parmi les papiers de l'ambassadeur bourbonien mais l'analyse de Croce n'aide pas l'identification des protagonistes, d'autant plus que cette deuxième lettre semble adressée directement au prince.

D'autres éléments de la lettre ne se révèlent pas plus utiles pour l'identification du ou des cercles qui l'ont produite : dans la version à l'encre sympathique, un nom cité à propos d'une possible contact (ou délation) avec le diplomate napolitain Micheroux est, malheureusement, presque complètement illisible et d'autres identifications possibles dans le texte sont objectivement trop arbitraires pour constituer une piste de recherche<sup>598</sup>.

---

<sup>595</sup> P. MATARAZZO, « Logoteta, Giuseppe », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 65 (2005). Affilié à la franc-maçonnerie dès les ans qui suivent le tremblement de terre en Calabre de 1783, il est probablement en contact avec les milieux de la clandestinité républicaine de la capitale dans la décennie qui suit. Pendant la République, il soutient la proposition d'Albanese sur l'abolition de la féodalité. Il est pendu à Naples le 29 novembre 1799.

<sup>596</sup> C. AURIOL, *La France, l'Angleterre et Naples...*, *op. cit.*, p. 49.

<sup>597</sup> B. CROCE, *La rivoluzione napoletana...*, *op. cit.*, p. 415.

<sup>598</sup> Une certaine D[onna] Mariangela, citée dans la version *in claro* comme amie de l'auteur, est peut-être identifiable avec « una nota donna chiamata Mariangela, che abita nel Vicolo Giardinetto, la quale va a trovare il marito a Milano, ed in compagnia ancora di D. Vincenzo Prestia [...] e di D. Federico De Attellis » surveillée par la police napolitaine à

Peut-être plus solide est l'identification de « l'amico Procida », cité dans le texte *in claro*, avec l'un des frères D. Giovanni et D. Michelino Procida, originaires de la ville de Nicastro<sup>599</sup> en Calabre et protagonistes, dans les ans qui suivent, de tentatives d'insurrection des paysans de leurs région natale et se trouvent constamment sous la surveillance de la police napolitaine<sup>600</sup>.

Le document, même difficile à attribuer, laisse entrevoir un monde républicain (qu'il faut supposer assez restreint numériquement) qui commence à reprendre l'activité politique quand la férocité de la répression semble s'atténuer, à cause aussi de l'amnistie imposée par la France.

Le recherche d'une unité d'action commune avec un groupe « politiquement complexe », tel que celui de Moliterno, est explicable non seulement avec la présence à l'intérieur de ce dernier d'éléments tels que Belpulsi et Fiore, mais aussi avec la nécessité d'agir avant que l'alliance mortelle entre Bonaparte et Ferdinand IV dépose une pierre tombale sur l'histoire du républicanisme napolitain.

De plus, il est facile d'imaginer que dans une situation de telle confusion politique, une certaine hétérogénéité des fins est consubstantielle à tout projet d'insurrection : chacun des acteurs entreprend l'action en association avec les autres avec l'idée d'exploiter, le moment venu, le fruit des efforts de tous pour ses propres finalités politiques.

Le plan de la conspiration, de plus, vise à empêcher l'établissement d'un équilibre entre le Royaume de Naples et le nouvel ordre français : cela peut intéresser les républicains déçus mais aussi les secteurs de la cour bourbonnienne qui n'acceptent pas la « normalisation » des rapports avec la France révolutionnaire ainsi que tout type d'aventurier décidé à pêcher en eau trouble.

---

cause de ses rapports avec les républicains et en particulier avec un certain Litterio Prestia, officier de la République Italienne d'origine calabraise. Cf. *Infra*. ASNa, Polizia, Real ministero (in Esteri), Rapporti, Busta 3579 (1804), *Lettre du duc d'Ascoli à Acton du 14 mai 1804*.

<sup>599</sup> Aujourd'hui Nicastro constitue un quartier de la ville de Lamezia Terme.

<sup>600</sup> Cf. *inter alia*, ASNa, Polizia, Real ministero (in Esteri), Rapporti, Busta 3579 (1804), *Rapport du duc d'Ascoli au roi du 16 novembre 1804*. Cf. *Infra*.

#### 4) Un projet révolutionnaire : faire de Naples un protectorat anglais.

En quoi consiste-t-il donc, concrètement, le projet de subversion que le prince de Moliterno et ses nébuleux complices planifient à la mi-1802 ? Que comptent-ils faire pour empêcher la normalisation représentée par le traité entre la France et Ferdinand IV ?

La seule condition dont tout projet d'action doit inévitablement tenir compte est l'impossibilité pour le patriotisme italien, en exil comme celui en clandestinité, d'organiser quoi que ce soit avec ses seules forces. Pour mener à bien un mouvement destiné à changer la situation internationale, il faut chercher ses alliés ou bien dans les milieux de la cour de Naples hostiles à un accord avec la France, ou bien auprès d'une puissance directement endommagée par la nouvelle situation.

Il n'est pas possible d'établir quel groupe prend le premier l'initiative pour une action déstabilisatrice car, si celle-là part de l'ami napolitain de Logoteta, auteur de la lettre à l'encre sympathique, les actions de Girolamo Pignatelli à Paris et dans le centre de l'Italie vont dans une direction différente. Il est évident, toutefois, que tous les groupes qui contribuent à la conspiration de 1802 doivent tenir compte de cette nécessité et transiger par rapport à la compatibilité idéologique des puissants alliés.

A une date non précisée, mais certainement avant la moitié de 1802, Moliterno écrit une lettre à Marie Caroline, à Vienne, pour se présenter à elle et lui expliquer sa conduite apparemment déloyale des dernières années afin de proposer à la reine un plan qu'il veut pas détailler par écrit<sup>601</sup> mais ensuite, du moins selon ce qu'il déclare dans ses interrogatoires, décide de ne pas expédier la lettre<sup>602</sup>. Il cherche évidemment à exploiter les nouvelles, d'ailleurs non complètement fausses, d'une lutte intestine à l'intérieur du Conseil Suprême de la couronne napolitaine entre le « réaliste » Acton et la reine « ultrarévolutionnaire » et non disponible à accepter le fait accompli de la défaite de Naples et la nécessité de traiter avec la France républicaine. Pour cela, toutefois, le prince se trouverait à devoir vaincre la méfiance de la souveraine et la tache de félonie qui, aux yeux de cette dernière, est associée à son nom. Au dernier moment, en tout cas, Moliterno renonce à mettre sous les yeux de la reine sa volonté de voir « briller dans le monde une personne qui a reçu de la nature tous les attributs et qualités nécessaires afin de parvenir à un tel but<sup>603</sup> » et à chercher de se rendre à Vienne pour expliquer de vive voix son projet.

---

<sup>601</sup> ANF, F7-6319B dossier « Rapports, pièces interrogatoires Moliterno », *lettre à la Reine de Naples trouvée sur lui à Calais, sans date.*

<sup>602</sup> ANF, F7-6319B dossier « Rapports, pièces interrogatoires Moliterno », *Observations sur les réponses du Prince Pignatelli dans ses interrogatoires, sans date.*

<sup>603</sup> ANF, F7-6319B dossier « Rapports, pièces interrogatoires Moliterno », *lettre à la Reine de Naples trouvée sur lui à Calais, sans date.* Après avoir exposé les raisons de son admiration pour la personne de Marie Caroline et sa fidélité inébranlable malgré toute apparence, Moliterno demande une somme de 12000 à 14000 francs dont une petite partie sera employée pour se rendre dans la capitale autrichienne et le restant pour des opérations qu'il croit inutile de détailler par écrit et qu'il se réserve d'exposer en personne une fois arrivé à Vienne.

Marie Caroline, d'ailleurs, ne semble nullement informée ni intéressée des initiatives du prince car, au lendemain de l'arrestation de ce dernier à Calais, elle s'empresse d'écrire à de Gallo à Paris pour désavouer toute hypothèse de relation entre elle et Moliterno :

Seulement je veux vous dire dans ma confiance que l'on m'informe de Vienne que Moliterno a été arrêté et conduit au Temple. On prétend lui avoir trouvé une correspondance avec moi. Je vous autorise à le nier en public et en privé (sic) ; que cela doit être une scélératesse, une mystification ; que de ma vie je n'ai jamais écrit à ce polisson, que je méprisais comme un sacripant, [...] Si j'avais dû sauver ma vie en écrivant à ce coquin, je ne l'aurais pas fait, cela est bien certain<sup>604</sup>.

Une fois avortée la tentative de se faire pardonner par la reine de Naples et de rétablir les contacts politiques avec elle, l'autre interlocuteur « naturel » pour le groupe guidé par Girolamo Pignatelli est le gouvernement anglais qui, avec la paix de Florence, non seulement a perdu un allié dans la confrontation avec Paris mais a vu, selon les dispositions de l'article 3 du traité, les ports de Naples et Sicile fermés à ses bâtiments de guerre et de commerce<sup>605</sup>. Le prince espère que le désir de renverser cette position objectivement désavantageuse dans la Méditerranée puisse pousser le cabinet de St. James à prêter attention au projet insurrectionnel.

La première tentative pour contacter le gouvernement guidé par Henry Addington est mise en œuvre à travers un officier britannique, un certain Dillon, qui communique le plan à Anthony Merry, ministre *ad interim* de Londres, envoyé à Paris après le traité d'Amiens, qui doit les transmettre à Londres<sup>606</sup>.

Le prince de Sant'Angelo, naturellement à l'insu de ses camarades, commence son action d'agent double et de Gallo est informé de la tentative : il communique l'affaire à Talleyrand (qui, toutefois, semble donner très peu d'importance à l'agitation des réfugiés) et cherche à sonder le même Merry, qui se borne à des réponses évasives.

Prévenu de la découverte de la part de Gallo ou, plus probablement, non intéressé par le projet, le cabinet anglais envoie une note officielle à Castalcicala, ministre napolitain à Londres et, de vive voix, accuse la France d'avoir accueilli et protégé les conspirateurs<sup>607</sup>.

---

<sup>604</sup> Marie Caroline d'Autriche (reine des Deux Siciles), *Correspondance inédite de Marie Caroline, reine de Naples et de Sicile, avec le Marquis de Gallo, publiée et annotée par le Commandant Weil et le Mis. De Somma Circello*, Paris, E. Paul, 1911, Vol. 2 p. 238.

<sup>605</sup> AMAE, Traités Deux-Siciles, 18010015. P. 2

<sup>606</sup> ANF, F7-6319B dossier « Rapports, pièces interrogatoires Moliterno », *Rapport aux Consuls de la République, sans date*.

<sup>607</sup> B. CROCE, *La rivoluzione napoletana...*, *op.cit.*, p. 419.

Ce premier échec, loin d'avertir Moliterno et ses complices de la précarité de leur situation, les persuade de la nécessité de réessayer, ils croient que l'affaire a été mal présentée par M. Dillon et de la nécessité de réitérer les approches au gouvernement anglais.

Dans cette phase, c'est Dorinda Newnham qui acquiert un rôle central dans le groupe, non seulement « la soi-disant épouse a beaucoup plus d'esprit, d'intrigue et de conséquence que [Moliterno] <sup>608</sup> », mais c'est elle qui a (ou croit avoir) les bons contacts au delà de la Manche pour se faire écouter par le gouvernement sans passer par le service diplomatique.

C'est ainsi que le 2 septembre 1802 elle écrit à son correspondant dans la capitale anglaise, un certain M. Bornet, en lui présentant Girolamo Pignatelli sous la lumière plus favorable :

one of the very first noblemen of Naples whom you may perhaps have heard of as one of the most intrepid young men of the age and makes no matter of doubt his interesting merit will soon be discovered by a man of your penetration, the business he will communicate to you is justly and honourably attended and, most inevitably, be very advantageous to those that undertakes it <sup>609</sup>.

De ce dernier, elle doit recevoir des réponses vagues mais encourageantes : « on lui donna des nouvelles espérances, on lui écrivit qu'il fallait que Moliterno s'y rendit pour expliquer son plan et négocier lui même <sup>610</sup> ». C'est ainsi que, en très peu de jours et sous prétexte d'aller vendre une tasse ancienne à un antiquaire, le couple se dispose à passer à Londres <sup>611</sup>.

La police de Fouché, informée par Talleyrand et par de Gallo intercepte le couple à Calais et, au moment de l'arrestation, saisit le portefeuille du prince contenant les documents qui permettent de reconstruire le réseau du complot ainsi que les « instructions » qui doivent guider l'action de Girolamo Pignatelli une fois arrivé dans la capitale anglaise et une « note », de la main de Moliterno, qui résume l'action à entreprendre concrètement dans l'Italie méridionale <sup>612</sup>.

---

<sup>608</sup> B. CROCE, *Aneddoti di varia letteratura*, cit. p. 27.

<sup>609</sup> ANF, F7-6319B dossier « Rapports, pièces interrogatoires Moliterno », *Lettre de Dorinda Newnham à M. Bornet, datée 12 septembre 1802*. Le document est en grande partie illisible.

<sup>610</sup> ANF, F7-6319B dossier « Rapports, pièces interrogatoires Moliterno », *Rapport aux Consuls de la République, sans date*.

<sup>611</sup> Il s'agit apparemment d'une tasse grecque, envolée pendant le pillage des Musées du Vatican en 1798 et achetée par Moliterno pour la somme de 800 louis d'or quand il rentre dans la capitale des Papes avec l'armée bourbonnienne à la fin de la même année. Cf. F. GUERRA, « Forse ancora in Inghilterra una preziosa tazza sottratta ai Musei Vaticani nel 1798 », *L'Urbe*, », anno XXIV, n 2, marzo-aprile 1961 p. 29-32. L'article contient une reconstruction fort imprécise des vicissitudes du couple formé par Moliterno et Dorinda Newnham. Selon Domenico Fiore, au contraire, la tasse aurait été achetée à Livourne en 1801 ou 1802 et « payée fort cher ». ANF, F7-6319B dossier « Fiore », *Interrogatoire de Fiore du 24 vendémiaire an XI*.

<sup>612</sup> ANF, F7-6319B dossier « Rapports, pièces interrogatoires Moliterno », *Feuille du ministère de la Police, sans date*. La délation du prince de Sant'Angelo n'est pas la seule source pour les forces de police: un billet adressé à Fouché sans date, mais précédant au 18 septembre, décrit le complot dans ces termes : « Naples. †... † d'une conversation que j'ai eu avec un colonel Anglais. Que l'on trame une révolution dans le pays de Naples. Le Bout du projet serait d'écarter le

Ces derniers documents sont, évidemment, essentiels pour la reconstruction de l'action politique et militaire que Moliterno va proposer au cabinet de St. James, mais aussi de la pauvreté des moyens et de la façon improvisée avec laquelle le groupe poursuit son but.

Les instructions, rédigée par Fiore pendant une réunion du « comité » dans la maison du prince de Sant'Angelo, décrivent « dans un style énigmatique » les démarches à mettre en œuvre pour arriver à se faire entendre par le gouvernement britannique. Chaque membre de la conspiration (et non seulement les deux destinés à se rendre sur la Tamise) en avait pris une copie<sup>613</sup>.

Le contenu du document, exprimé dans un langage dont l'origine maçonnique est plus qu'évidente, explique non seulement les démarches pratiques mais, peut être à cause de la défiance des autres dans les réelles capacités diplomatiques de Moliterno, les arguments à utiliser une fois les interlocuteurs contactés.

Le réseau de contacts déjà établi à Londres est visiblement pauvre, ainsi le premier pas à faire sera de présenter les lettres de recommandation<sup>614</sup>, « faire toutes les connaissances qu'on croira utiles et nécessaires à l'objet indiqué dans les lettres [et ensuite] Sonder les dispositions du Ministère sur ce qui regarde les présents et les absents<sup>615</sup> », expression effectivement sibylline que la police interprète comme « ce qui a rapport au Gouvernement français et au Gouvernement napolitain ».

Au moment de quitter Paris, donc, Girolamo Pignatelli et Dorinda Newnham n'ont pas un interlocuteur défini à Londres et, comme il est possible de deviner de la correspondance de la dame irlandaise, même les « intermédiaires » n'ont aucune idée concrète du contenu des projets que le noble napolitain doit exposer.

Si l'(en vérité douteuse) opération d'établir des contacts avec les milieux gouvernementaux a succès, Fiore recommande à ses complices de faire entrevoir « à travers un voile léger » que la « chose » est possible, dès que des dispositions favorables de la part des interlocuteurs se laissent

---

Roi, la Reine serait régente, sous la protection de l'Angleterre. Déjà les esprits du peuple et des Lazzaroni font espérer ; et on n'attend plus que l'acceptation du Cabinet Britannique qui fournirait des poudres et des secours de ses vaisseaux sous prétexte de soutenir le Roi contre les révoltés. C'est le Prince Moliterno Pignatelli et nommé Saintange, tous deux à Paris, qui conduisent le plan qui est fait d'accord avec la Reine de Naples. Cette Reine ne veut point le mariage projeté avec un prince d'Espagne [cf. *Infra*]. On offre de faire saisir le plan revêtu des signatures des chefs lors que les plans partiront pour l'Angleterre. La personne qui doit les porter est nommé commandant en second pour l'insurrection, Moliterno - Pignatelli commandant en chef. Ce prince n'a pas voulu que l'on confiât ce plan pour le porter †...† au messager ordinaire ; craignant que la police †...† des papiers. Je dois dire que le colonel anglais qui rapporte cela, qui doit être le porteur des plans et qui demande des instructions pour sa conduite a besoin en ce moment de 100 Louis ». Le texte de cette note indique que l'officier anglais M. Dillon, qui dans un premier moment aurait, selon les projets, guider les troupes dans l'Italie méridionale, aurait au même temps que Sant'Angelo « vendu » les conspirateurs à la police.

<sup>613</sup> ANF, F7-6319B dossier « Rapports, pièces interrogatoires Moliterno », *Rapport aux Consuls de la République, sans date*. C'est, encore une fois, le prince de Sant'Angelo qui révèle à de Gallo la clé pour résoudre les « énigmes » du texte.

<sup>614</sup> Les deux lettres de recommandation dont Moliterno dispose viennent l'une de la princesse de Belmonte et l'autre d'une certaine Milady Liburby, citées par Fiore dans l'un de ses interrogatoires. Cf. ANF, F7-6319B dossier « Fiore », *Interrogatoire de Fiore du 24 vendémiaire an XI*.

<sup>615</sup> ANF, F7-6319B dossier « Rapports, pièces interrogatoires Moliterno », *Rapport aux Consuls de la République, sans date*.

apercevoir. Le projet doit être présenté comme très facile à réaliser pour l'Angleterre (désignée comme « eux » dans le texte) et extrêmement difficile à empêcher pour la France (les autres) car autant les patriotes (les jeunes gens) que la « nation entière » haïsse la seconde, qui a trompé les uns et opprimé l'autre<sup>616</sup>. Malgré cela, dans la situation de crise économique et politique que le Royaume est en train de traverser, si l'Angleterre renonce à ce projet toutes les forces nationales, par désespoir, pourraient se jeter du côté de sa rivale. Les émissaires de la conspiration, de plus doivent

parler au Gouvernement Anglais de ses propres intérêts en lui faisant entendre que le Roi de Naples [le héros actuel], effrayé par les événements passés ne peut, au milieu des dangers qu'il court, être de bonne foi et qu'au contraire les auteurs du plan [les nouveaux compétiteurs], ayant confié aux Anglais leurs plus cher intérêts et faisant cause commune avec eux leur seront fidèles puisqu'ils courent risque de tout et même de la vie<sup>617</sup>.

Dans le document, Moliterno est indiqué par la locution « le vénérable du Nord » tandis que Belpulsi, évidemment le deuxième dans l'ordre hiérarchique, est « celui du Midi », la correspondance doit être rédigée en chiffres et en encre sympathique et dans le corps de la lettre Moliterno doit parler de la coupe et de ses intérêts particuliers. Le prince doit aussi constamment faire référence au fait que la sienne n'est pas une action individuelle, mais qu'il est le représentant d'un vaste et influent parti dans la péninsule.

Qu'est ce que, donc, la « chose » qu'il faut laisser entrevoir comme possible à travers d'un voile léger aux interlocuteurs anglais ?

Le but du complot est un ensemble d'opérations militaires finalisé à provoquer un changement de l'équilibre à l'intérieur de la cour napolitaine auquel faire suivre un changement du positionnement international du Royaume : une sorte de « coup d'Etat » pour mettre Marie Caroline au sommet du pouvoir (peu importe si officiellement ou officieusement, d'autant plus qu'elle n'est absolument pas informée du projet) en écartant Acton et Ferdinand IV qui semble le favoriser en ce moment. Sur le plan international, en échange de son aide militaire et financier, l'Angleterre aurait obtenu un protectorat substantiel sur Naples, l'ouverture de tous ses ports ainsi que, naturellement, la sortie

---

<sup>616</sup> ANF, F7-6319B dossier « Rapports, pièces interrogatoires Moliterno », *Rapport aux Consuls de la République, sans date*.

<sup>617</sup> ANF, F7-6319B dossier « Rapports, pièces interrogatoires Moliterno », *Rapport aux Consuls de la République, sans date*. Girolamo Pignatelli doit, selon les indications de Fiore, doit profiter de son séjour dans la capitale britannique aussi pour vérifier « si Mr Merry [l'ami d'ici] a fait quelques propositions et l'on prendra des renseignements sur lui et sur Lord Witworth [celui qui doit venir] pour connaître leur manière de vivre, leurs sentiments et leur rapports ». Cela démontre comme le groupe n'a eu aucun soupçon de la trahison et de la méfiance à leur égard dans le corps diplomatique. Charles Withworth avait substitué Merry (qui était représentant *ad interim*) en tant que titulaire l'ambassade anglaise à Paris le 10 septembre 1802.

immédiate des troupes françaises installées dans les forteresses de l'Adriatique<sup>618</sup>.

Le projet élaboré par le groupe d'exilés prévoit que trois forces doivent se mettre en mouvement dans le Sud de la péninsule et, agissant de concert, s'emparer des provinces qui se trouvent sur la mer Adriatique (et ce faisant neutraliser la présence militaire française) et, contextuellement s'emparer de la capitale pour y renverser le trône. Le contingent le plus important en nombre doit être fourni, selon les indications de Calenda, par le parti et constitué par des patriotes en armes, ils se disent prêts à se trouver là où le prince indiquerait<sup>619</sup>.

A la tête de cette force doit, probablement, se mettre Antonio Belpulsi : sa connaissance de l'art militaire ainsi que l'enracinement de ses connaissances dans la province de Lucera doivent garantir le succès. Il doit débarquer dans les îles Tremiti et, de là, arriver à Termoli, dans la Capitanata, pour prendre contact avec la majeure partie de son armée.

Dans la petite ville côtière cette force doit se diviser : un contingent plus important doit occuper Lucera et Foggia pour poursuivre ensuite à l'Est pour Bénévent, Ariano et Isernia tandis qu'une partie plus réduite doit remonter vers Chieti, puis vers le fort de Pescara<sup>620</sup>.

Il est arbitraire de faire des suppositions précises sur la composition de cette troupe qui doit se rassembler autour de la ville de Termoli, mais la présence d'un sujet tel que Costanzo Norante (résidant dans le village voisin de Campo Marino) dans le réseau de correspondance du groupe parisien laisse supposer que, comme ailleurs dans le Sud, des anciens *capimassa* de la *Santafede* se prêtent à des nouvelles entreprises et que donc une partie des « soldats » du contingent de Belpulsi a fait partie de l'armée réactionnaire en 1799. A côté de ces masses populaires devraient agir les 18000 hommes du « régiment royal d'artillerie », selon Moliterno entièrement gagnés à la cause<sup>621</sup>.

Malgré le fait d'avoir recueilli une force pareille, Moliterno sent le besoin de rassurer ses futurs alliés (et financeurs) : il ne sera pas nécessaire d'investir directement l'obstacle plus puissant de la région – la forteresse de Pescara tenue par les Français – car là où il n'est pas possible d'arriver par la force, la corruption peut s'avérer utile. Dans un document destiné au cabinet anglais, le prince napolitain affirme que « Devant agir hostilement il faut chercher à se prévaloir des offres [qu'il a reçu], pour se procurer les moyens dont on aura besoin<sup>622</sup> ». C'est le commandant même des troupes françaises à Pescara - un certain Yanne - qui, contre paiement de ses services, serait disponible non seulement à céder la citadelle, mais aussi à mettre ses hommes au service des

---

<sup>618</sup> ANF, F7-6319B dossier « Rapports, pièces interrogatoires Moliterno », *Rapport au Grand Juge, sans date*.

<sup>619</sup> Cf. *Supra*.

<sup>620</sup> B. CROCE, *La rivoluzione napoletana...*, *op.cit.*, p. 418.

<sup>621</sup> ANF, F7-6319B dossier « Rapports, pièces interrogatoires Moliterno », *Rapport aux Consuls de la République, sans date*.

<sup>622</sup> ANF, F7-6319B dossier « Rapports, pièces interrogatoires Moliterno », *Document saisi sur Moliterno lors de son arrestation à Calais, sans date*.



insurgés au prix de 6 ducats pour chaque fantassin et 12 pour chaque cavalier<sup>623</sup>. Pour avoir une troupe d'élite à mettre à la tête des mouvements sur l'Adriatique, 3000 hommes seraient suffisants, mais Girolamo Pignatelli assure que beaucoup d'autres chefs militaires de la République seraient prêts à trahir.

L'habillement et la subsistance de ce contingent seront, selon les plans, à la charge du « parti révolutionnaire » en Italie qui, certainement attentif à ne pas exaspérer les populations locales après l'expérience de 1799, compte chercher des donations afin de ne pas devoir faire graver des impositions sur les habitants : « Il faudrait qu'ils [les dons] puissent suffire afin de ne pas aigrir l'opinion de ceux qui pourraient être d'avis contraire ou qui ne pourraient pas contribuer sans de trop pénibles sacrifices<sup>624</sup> ».

Le débarquement et l'insurrection suivante des régions adriatiques, en tout cas, ne constituent qu'une partie du projet du prince de Moliterno car au même temps, selon la délation de Dillon, une insurrection de *lazzari*, aigris par la pénurie et efficacement poussés par des instigateurs du parti, doit renverser la capitale et provoquer une anarchie populaire semblable aux deux épisodes de 1799<sup>625</sup>.

L'arrestation de Girolamo Pignatelli et de sa compagne à Calais, suivi par celle de ses deux complices principaux, rend impossible d'établir quel succès aurait pu avoir cette deuxième tentative, mais les possibilités d'arriver à se faire entendre par le gouvernement anglais sont, même avant le départ, presque inexistantes.

En analysant le plan de ce groupe de conspirateurs, en tout cas, la similitude est plus qu'évidente entre l'action projetée dans les Abruzzes et les Pouilles en 1802 et celle, concernant toujours la même zone, que le même Belpulsi avait cherché à proposer aux représentants Rither et Tharau en 1794<sup>626</sup>. Huit ans auparavant, c'était la France qui devait fournir le débarquement du contingent d'exilés napolitains censés soulever les paysans et s'emparer du Royaume.

A distance de presque une décennie et d'une révolution, en effet, un personnage comme Antonio Belpulsi se trouve exactement dans la même situation de marginalité politique des transfuges de la *società patriottica* pendant les *Gran cause de' rei di Stato*. A la différence de 1794, toutefois,

---

<sup>623</sup> ANF, F7-6319B dossier « Rapports, pièces interrogatoires Moliterno », *Document saisi sur Moliterno lors de son arrestation à Calais, sans date*.

<sup>624</sup> ANF, F7-6319B dossier « Rapports, pièces interrogatoires Moliterno », *Rapport aux Consuls de la République, sans date*.

<sup>625</sup> ANF, F7-6319B dossier « Rapports, pièces interrogatoires Moliterno », *Feuille du ministère de la Police, sans date*. Selon la délation de l'officier anglais, l'insurrection de la capitale devrait être secondée par la flotte britannique qui devrait fournir au peuple « des poudres et des secours de ses vaisseaux sous prétexte de soutenir le Roi contre les révoltés ». Il est évident, en tout cas, qu'il s'agit d'une information imprécise ou complètement inventée, car c'est justement la fermeture des ports napolitains à la flotte anglaise, et donc l'impossibilité pour cette dernière de rentrer, entre autre, dans le port de la capitale qui aurait dû pousser le cabinet de St. James à adhérer aux propositions de Moliterno.

<sup>626</sup> Cf. *Supra.*, Cf. N. CORTESE, « Belpulsi, Antonio », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 8 (1966).

aucune puissance ne peut représenter un véritable espoir pour ses projets politiques et l'offre à l'Angleterre de son ancien plan est dictée uniquement par un intérêt contingent.

L'échec de cette conspiration, qui coûte des années de détention ou de confinement à ses protagonistes, marque la séparation définitive entre le prince de Moliterno et la démocratie italienne, bien que le lien du noble avec les patriotes ait, dès le début, été de nature douteuse<sup>627</sup>. Une analyse attentive des événements, en fait, jette la lumière sur le fait que, dans une période de détresse politique telle que l'après paix de Florence pour les exilés napolitains, c'est une typologie d'action politique – dans ce cas, la conspiration – qui pousse à l'unité des acteurs dont les finalités ultimes sont substantiellement différentes.

Des démocrates, comme Fiore et Belpulsi, se trouvent agissant de concert avec un partisan, plus ou moins sincère et plus ou moins opportuniste, de la république aristocratique, tel que le prince de Moliterno et même à des anciens lieutenants de la *Santa fede* tels que Costanzo Norante. De plus, l'absence absolue de points de référence politiques a fait en sorte que le but de l'action, faire passer le Royaume de Naples de l'hégémonie française à l'anglaise, ne peut certainement être partagé par tous les conspirateurs qui s'y prêtent uniquement pour saper l'équilibre international (et idéologique) qui est en train de se mettre en place avec l'accord entre la France et le trône napolitain et la répudiation explicite de la part de Paris de toute tentative de subversion à Naples.

La nécessité d'une action rapide contre cet état de choses précède en quelque sorte le but spécifique de l'action elle-même et un réseau de patriotes directement liés aux victimes de 1799 offre le rôle de guide à quelqu'un qui, dans les mêmes mois, cherche le pardon de Marie Caroline.

Les parcours, différents et même opposés, de ces personnages dans les années qui suivent démontrent l'inconsistance de leur action commune en 1802, mais il est évident que la Consulte de Lyon en ce qui concerne le Nord de la péninsule et la paix de Florence en ce qui concerne le Sud ont complètement bouleversée la géographie politique qui s'était établie tout au long des 15 ans précédents.

Le groupe d'exilés ayant pour centre le prince de Moliterno, de toute façon, n'est pas le seul à vivre cette condition de désorientation politique : ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas rentrer à Naples et jouir de l'amnistie, sont réduits à vivre des situations contradictoires non seulement avec les autorités françaises mais aussi avec la république Cisalpine (et ensuite Italienne) dont les autorités ne veulent nullement collaborer à leurs projets. Ceux qui, au contraire, décident de rentrer, doivent le

---

<sup>627</sup> Dorinda Newnham est la première à être libérée, à la fois à cause de sa citoyenneté britannique et à la fausse nouvelle de sa grossesse, elle quitte le Temple le 7 nivôse an XI et est accompagnée à Calais en exécution de l'ordre impératif de quitter le territoire de la République. Moliterno et Fiore, sont envoyés, le 7 fructidor an XI, en confinement, respectivement à Charolles et à Chablis. Belpulsi, finalement, n'obtient pas d'être envoyé dans un lieu de surveillance, probablement à cause de son statut de militaire en service actif au moment de l'arrestation, et reste détenu, d'abord au Temple et ensuite en différentes forteresses d'Italie, jusqu'au 17 mai 1804, quand il récupère sa liberté.

faire dans des conditions extrêmement difficiles, non seulement par rapport aux autorités bourbonniennes mais aussi par rapport à la diplomatie française, attentive d'abord à ce que leurs initiatives n'entravent pas l'équilibre obtenu et qu'elles ne constituent surtout pas un prétexte pour que la cour napolitaine puisse se plaindre de la présence militaire transalpine.

## 5) L' alliance avec les « brigands » et l' « intransigeance républicaine ».

L'initiative du groupe des exilés à Paris n'est pas la seule à démontrer le fort malaise des patriotes vis-à-vis de la situation en train de se créer. Ceux qui ont quitté la France après Marengo déploient autant d'activisme, étant naturellement plus proches à la fois des frontières du Royaume de Naples et aussi du centre où les décisions, à ce moment particulier, sont prises.

La tentative, de la part de plusieurs officiers napolitains en service dans l'armée de la République Cisalpine, d'agir comme un véritable groupe de pression à l'occasion de la signature de la paix de Florence est voué à l'échec non seulement à cause des rapports de force mais aussi à cause du changement de l'horizon mental des hauts grades de l'armée française. Murat, qui certainement n'avait jamais été parmi les plus durs envers les exigences des Italiens, repousse en cette occasion les desiderata de Francesco Pignatelli et de ses camarades (en vérité peu acceptables, étant donné qu'ils auraient demandé de désobéir à Bonaparte et au Quai d'Orsay et poursuivre la guerre jusqu'à la Calabre) non seulement au nom de l'opportunité politique et du respect de la hiérarchie, mais en les traitant de « scostumati e odiati, per essere causa dell'incendio che divora tutta l'Europa<sup>628</sup> ». Les officiers italiens sont devenus ennemis de la France et donc, par la force des choses, ils sont chassés du front « révolutionnaire », engagé dans la lutte pour la suprématie en Europe. La seule voix au chapitre que les protagonistes de 1799 peuvent exprimer sur la situation de leur patrie est celle de Cesare Paribelli et Francesco Antonio Ciaja, et uniquement du point de vue humanitaire. La France, tout comme les Bourbons, les considère vaincus en 1799 et n'a aucune intention de les associer à ses victoires de 1800, ce qui leur donnerait le droit de parole au moment des négociations. De plus, la volonté de rallumer « l'incendie qui dévore toute l'Europe » et ce qu'il y a de plus contraire aux vues et aux intérêts de la nouvelle France consulaire.

Après la signature de la paix, et la possibilité formelle pour la majorité des Napolitains de rentrer chez eux, la situation de ceux qui sont enrôlés sous les drapeaux français et cisalpins empire non seulement du point de vue politique mais aussi de celui de la situation économique et matérielle. Les autorités décident la dissolution improvisée de nombreux corps militaires constitués par des volontaires (et entre eux beaucoup de méridionaux) : à Lucques la « légion toscane », à Rimini un bataillon d'officiers cisalpins et à Bologne la « garde nationale »<sup>629</sup>. Si certains d'entre eux arrivent à trouver d'autres emplois à Milan ou dans les autres villes du Nord<sup>630</sup>, la plupart se trouve sans

---

<sup>628</sup> N. CORTESE, *Memorie di un generale...*, *op cit*, p. XIX.

<sup>629</sup> B. CROCE, *La rivoluzione napoletana...*, *op.cit.*, p. 401.

<sup>630</sup> C'est le cas des exilés Giuseppe Rosaroll et Pietro Grisetti, qui ouvrent à Milan une salle d'armes et vivent de l'enseignement de l'escrime. Leurs travail débouche, en 1803, dans la publication du traité *La scienza della scherma esposta dai due amici Rosaroll Scorza capitano dei zappatori italiani aggiunto allo stato maggiore del Genio e Grisetti Pietro capitano di artiglieria italiana*. Milano, Stamperia del Giornale Italic, 1803.

ressources et menacé d'être expulsée de la Cisalpine.

Il est facile de comprendre que cette masse de jeunes soldats, souvent officiers, qui se sentent négligés politiquement et professionnellement et qui, dans quelques cas, commencent à être opprimés par le besoin, soit séduite par la perspective d'un coup de main pour faire recommencer la guerre en sens révolutionnaire et national.

La « légion toscane », de plus, avant d'être dissoute, a eu l'occasion de vérifier pendant la bataille de Sienne la vulnérabilité et l'impréparation de l'armée napolitaine guidée par Damas : ses soldats et ses officiers doivent percevoir l'impossibilité de poursuivre les opérations comme une occasion irrépétibile ratée.

Francesco Pignatelli, qui avait servi justement dans cette unité, et son frère Vincenzo, qui était auparavant chef d'escadron dans l'armée Cisalpine, sont au centre de la principale conspiration tentée en Italie contre la paix de Florence. Les deux, qui ont en vue les deux autres frères monter à l'échafaud après la chute de la République, doivent se sentir d'autant plus trahis par la France, qui refuse de payer « i debiti contratti coi repubblicani napoletani, che la versatilità sua e dei suoi principî ha reso i più infelici degli uomini<sup>631</sup> ».

Comme dans le cas de la tentative des exilés à Paris, le projet des frères Pignatelli est ambiguë autant du point de vue de ses buts politiques que de ses modalités pratiques d'exécution : le caractère « national » du mouvement semble certain (et, en vérité, facilement prévisible) mais les attentes que les conspirateurs (ou une partie d'entre eux) avaient de la part de l'ensemble des autorités françaises ne sont pas complètement claires. Croce affirme que « Fino a che punto, e quanti di essi, intendessero rivolgersi contro gli stessi francesi, è difficile dire: certo, se alcuni contavano sull'appoggio del generale Murat e dei suoi, altri avrebbero volentieri ammazzato il Murat e ribellato l'Italia contro i francesi<sup>632</sup> ».

Il est difficile, toutefois, de croire que quelqu'un peut, à ce point, encore se faire des illusions sur la disponibilité de Murat après sa prise de position à Florence : il est plus probable que ceux qui envisagent une participation « française » à l'opération, pensent plutôt provoquer la désertion de généraux italiens insérés dans les rangs transalpins : Pino et Lechi, en fait, seraient du moins à jour, si non pleinement complices, des projets de Francesco et Vincenzo Pignatelli et leur participation donnerait au mouvement une caractère « quasi-national<sup>633</sup> ». De plus, des groupes non mieux spécifiés de la ville de Bologne auraient promis aux chefs de la conspiration une aide en hommes et armes et certains « ministres cisalpins » seraient conscient et d'accord avec cette propositions<sup>634</sup>.

---

<sup>631</sup> N. CORTESE, *Memorie di un generale...*, op cit, p. XVI.

<sup>632</sup> B. CROCE, *La rivoluzione napoletana...*, op.cit., p. 401.

<sup>633</sup> N. CORTESE, *Memorie di un generale...*, op cit, p. XVI.

<sup>634</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 98.

L'autre point fondamental que le projet des militaires en Italie partage avec celui de Moliterno est l'utilisation, comme masse de manœuvre, des bandes paysannes des Abruzzes et, peut être, de la *Terra di Lavoro*. L'un des « chefs de brigands » qui assurément prend des contacts avec les républicains est Giuseppe Costantini, dit Sciabolone, dont le parcours politique durant cette période et difficilement cohérent à cause des très nombreux changements de front en peu de mois. Il avait participé à la petite guerre contre les troupes françaises et napolitaines pendant la République, il était ensuite passé aux ordres du général La Hoz dans sa tentative patriotique mais antifranaise, il était, enfin, été régularisé comme officier des troupes bourbonniennes<sup>635</sup>.

Il est, toutefois, insatisfait de sa nouvelle position car, malgré le salaire que le ministère de la guerre napolitain lui verse, il est replongé dans la misère et il voudrait bien revenir « au travail des fusils » qui avait fait sa fortune dans les années précédentes. C'est justement durant cette phase qu'il doit recevoir les propositions des anciens ennemis républicains et sa nature turbulente, ainsi que la nécessité économique le poussent à accepter.

Gaetano Colletta, dit Mammone, qui pendant 1799 avait terrorisé les républicains des alentours de Sora, est un autre des anciens *Sanfedisti* qui n'ont pas accepté le retour à la normalité après la reconquête royaliste du royaume. Déjà arrêté par l'ancien camarade Rodio en septembre 1799, il s'évade du château d'Ischia de façon rocambolesque avec ses deux frères et recommence à « courir la campagne ».

Il est arrêté encore une fois en septembre 1801 et chargé d'une série d'accusations dont seulement une partie minimale concerne la politique mais lui aussi, selon les informations qu'Acton reçoit, à Naples, serait en correspondance avec les frères Pignatelli<sup>636</sup>.

Le plan des insurgés, exactement comme celui de Moliterno, prévoit de faire soulever les populations des Abruzzes, évidemment la région la plus turbulente et la moins contrôlable par le gouvernement central après la fin de la guerre de bandes de 1799. Plusieurs correspondances ayant cette finalité sont entrelacées pendant cette année et, en passant par Ascoli Piceno, plusieurs groupes de patriotes, en faisant semblant de retourner chez eux grâce à l'amnistie, rentrent en territoire napolitain pour se réunir sur les montagnes autour d'Amatrice. De là, l'insurrection, qui ne semble pas prévoir des ramifications immédiates dans la capitale, est prévue pour le 20 ou 21 novembre 1801<sup>637</sup>.

Pour gagner les groupes de paysans et montagnards à leur cause, les républicains non seulement

---

<sup>635</sup> C. VERDUCCI, « Costantini, Giuseppe (detto Sciabolone) », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 30 (1984).

<sup>636</sup> B. CROCE, *La rivoluzione napoletana...*, *op.cit.*, p. 402. Selon Croce, qui dédie à la fin de Mammone un bref essai à l'intérieur de son œuvre, pour éviter à sa famille le déshonneur d'être exécuté en tant que félon de son roi, Mammone se serait laissé mourir de faim pendant la détention à Castelnuovo.

<sup>637</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, *op. cit.*, p. 96.

mettent en valeur les finalités antifrancaises de leur action, mais arborent les symboles de la croisade et disent vouloir aider le Pape et le roi de Naples. De plus, selon le récit que Francesco Piselli, gouverneur de Montalto, fait à Acton, les républicains dépensent à cet objet des sommes considérables dont, au vu de leur situation, il est difficile d'imaginer l'origine<sup>638</sup>.

A l'intérieur du noyau républicain qui promeut l'insurrection l'organisation est, encore une fois, maçonnique et le projet de soulever le Royaume de Naples n'est qu'une étape d'un plan bien plus vaste qui concerne toute la péninsule. Les promoteurs rédigent une proclamation appelée *Riuonione de' popoli d'Italia*, aujourd'hui perdue, qui vraisemblablement, incite à l'indépendance et à l'unité sans aucune aide étrangère<sup>639</sup>. De plus, une partie des troupes polonaises présentes dans la Cisalpine seraient disponibles à aider les patriotes.

Une cellule du réseau conspiratif est aussi présente à Milan où Giuseppe Abbamonte et Michele Procida sont chargés de procurer les armes et les munitions pour l'insurrection des Abruzzes. Le premier, présent dans les formations clandestines napolitaines dès 1794, avait collaboré avec Buonarroti à Oneille et à Milan avec le *Termometro politico* et au *Giornale dei patrioti italiani*. Vers 1798, de plus, les désillusions provoquées par la politique française dans la première Cisalpine, avaient poussé Abbamonte à adhérer à la société secrète des *Raggi*, ce que lui avait valu une arrestation jusqu'à janvier 1799, quand il avait fait son retour à Naples pour participer à l'organisation de la République napolitaine.

Emprisonné après la reddition de Castel Nuovo, il avait été condamné à la réclusion à vie dans l'île de Favignana et libéré, en mars ou avril 1821, en grâce de l'amnistie lié à la paix de Florence<sup>640</sup>.

C'est donc immédiatement après sa libération qu'il se rend à Milan et reprend l'activité politique clandestine en association avec les frères Procida, exilés calabrais dont le nom apparaît aussi dans les papiers saisis sur Moliterno lors de son arrestation<sup>641</sup>. Il est donc évident que, sans avoir développé un projet politique précis, les napolitains présents à Milan prêtent leur action pour aider toute tentative visant à soustraire le Royaume de Naples à la dynastie des Bourbons. Leur présence (ainsi que le rapport de quelques uns d'entre eux avec l'administration de la Cisalpine) rend encore plus complexe d'établir la nature réelle « antifrancaise » du mouvement.

Les deux Pignatelli et leurs camarades, tout comme leurs ennemis à la cour de Naples, savent bien

---

<sup>638</sup> B. CROCE, *La rivoluzione napoletana...*, *op.cit.*, p. 403. Croce fait de l'alliance non naturelle entre républicains et plèbes rurales presque une question littéraire : « i patrioti, astrattisti e classicheggianti, avevano fatto l'esperimento, realistico e romantico, del gran vigore delle plebi nel mezzogiorno d'Italia (dai lazzari-eroi dei gennaio '99 alle masse di contadini e montanari del cardinal Ruffo); e perciò procuravano non solo di non averle a fianco nemiche [sic], ma di averle accanto alleate »

<sup>639</sup> Le document est cité dans la lettre du gouverneur de Montalto à Acton. Le même Piselli n'a pas eu l'occasion de voir, mais seulement s'entendre parler du texte et en connaît pas le contenu. Cit. in B. CROCE, *La rivoluzione napoletana...*, *op.cit.*, p. 404.

<sup>640</sup> P. VILLANI, « Abbamonti, Giuseppe », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 1 (1960).

<sup>641</sup> Cf. *Supra*.

que les forces qui sont en train de s'organiser sur les montagnes de l'Aquila ne suffisent pas à créer un mouvement insurrectionnel capable de mettre en danger l'équilibre politique. Tout dépend de la disponibilité de la France et de la Cisalpine à seconder un tel mouvement ce qui, paradoxalement, constitue la base de la confiance avec laquelle le cardinal Ruffo observe la situation : il comprend que, dans la nouvelle situation, les autorités transalpines n'ont aucune intention d'appuyer les projets chimériques des *anarchistes* italiens.

Son analyse s'avère correcte et ce sont justement les « ordres foudroyants de Bonaparte contre les fantaisies révolutionnaires » des républicains de la péninsule qui précipitent l'échec de la tentative des frères Pignatelli avant même son commencement<sup>642</sup>.

Ce qui rend définitivement impossible toute collaboration entre les autorités françaises et les révolutionnaires napolitains ce sont les affrontements, à Brescia, dans d'autres villes de la Lombardie et, surtout, à Bologne entre les troupes françaises qui répondent aux ordres de Murat et les Gardes nationales italiennes, qui au contraire tendent à se considérer comme une sorte de « milice des patriotes ». Quand le beau-frère du premier consul ordonne la dissolution des formations italiennes, plusieurs bagarres éclatent entre les troupes régulières et ceux qui refusent d'obéir. Dans le chef lieu de l'Emilie, le général français Gobert est même blessé par un grenadier italien mais, à la fin du mois, l'ordre de Murat est finalement exécuté.

Quand l'attitude des autorités de Milan et Paris devient explicite et contraire à celle que les patriotes avaient attendu, le projet de concentration sur les montagnes d'Amatrice avorte automatiquement : le 28 novembre 1801 Francesco Pignatelli, qui était rentré dans les Etats du Pape mais pas encore dans le Royaume de Naples est accompagné sous escorte militaire à la frontière de ce dernier et, une fois rentré, n'est pas arrêté mais simplement mis sous surveillance par la police<sup>643</sup>. Peut être à cause de l'attention continue de la part des autorités dont il est l'objet, l'officier napolitain renonce à la politique active et, entre la capitale et la Calabre, se dédie à administrer le patrimoine de sa famille jusqu'en 1806, lorsqu'il reprend sa collaboration avec le pouvoir, désormais dans les mains de Joseph Bonaparte.

Guglielmo Pepe collabore occasionnellement avec le projet de Francesco et Vincenzo Pignatelli : après la paix de Florence, bien qu'on lui offre cette possibilité, il refuse de servir comme officier dans l'armée du Royaume d'Etrurie, créé avec la paix de Lunéville, car il considère déshonorable,

---

<sup>642</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, op. cit.*, p. 99. Le ministre de la guerre parisien et Murat (ce qui est assez étonnant, étant donné l'attitude de ce dernier à Florence à l'égard de Francesco Pignatelli) seraient même « regardés avec suspect » à cause de leur « condescendance » envers les Italiens.

<sup>643</sup> N. CORTESE, *Memorie di un generale...*, *op cit*, p. XXI. Il est à remarquer que, étant donné l'attitude « indulgente » de la cour de Naples envers Francesco Pignatelli et la réintégration de Sciabolone dans son grade malgré l'imputation de conspiration, Mammone serait le seul à subir, pour cela, les rigueurs de la loi jusqu'à des conséquences extrêmes. Il est donc probable que la détention du brigand de Sora est liée à ses « excès » sanguinaires et à ses crimes communes plus qu'à la lèse majesté dont il s'est rendu coupable en alliance avec ses anciens ennemis.



pour un républicain, de prendre les armes sous les drapeaux d'un monarque<sup>644</sup>.

Pour la même raison, il refuse d'accepter l'amnistie et de rentrer chez lui en tant qu'amnistié : il décide de s'enrôler dans l'armée française et s'embarquer pour l'Egypte... en partant de Tarente.

Le traité entre France et Angleterre fait en sorte que le napolitain arrive trop tard pour rejoindre l'Egypte et c'est justement à ce moment qu'il accepte de faire le courrier pour Vincenzo Pignatelli et se rendre à Milan pour recevoir de Procida et Abbamonti les armes et les munitions.

En remontant les Pouilles et les Abruzzes, il remarque avec joie que l'esprit des patriotes ne s'est pas affaibli et tous espèrent encore un changement tandis qu'il est beaucoup moins optimiste en ce qui concerne l'armée française : parmi ses rangs « les vœux à la *liberté* et à la *république* sont prononcés uniquement pour un devoir de forme, tandis que les seuls mots prononcés sincèrement sont les louanges à Bonaparte<sup>645</sup> »

Encore une fois, il arrive dans la Cisalpine trop tard et la seule chose que les deux peuvent faire pour lui est le cacher aux yeux de la police, désormais très hostiles aux réfugiés, considérés comme indistinctement fauteurs de conspirations, pour empêcher qu'il soit expulsé.

---

<sup>644</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, op. cit.*, p. 91.

<sup>645</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, op. cit.*, p. 100.

## 6) Non pas contre la France mais contre le gouvernement français ?

Un survol de l'activité conspirative des patriotes napolitains hors du royaume ne peut que donner un panorama fort ambigu en ce qui concerne leur attitude envers la France.

D'un côté ils cherchent à empêcher la paix de Florence et poussent la conquête française jusqu'à la Calabre en utilisant la Cisalpine comme base fondamentale pour leurs actions dans la péninsule, de l'autre ils utilisent une rhétorique violemment antifrançaise et, en ce qui concerne la religion, presque antirévolutionnaire, pour tirer de leur côté les masses (encore armées) des campagnes napolitaines. Les patriotes mêmes, selon le récit de Pepe, d'un côté regardent généralement avec espoir la présence des militaires de la République dans les Pouilles et dans les Abruzzes, de l'autre ils démontrent leur enthousiasme pour la prose et la poésie d'Alfieri, « soprattutto, e non a torto, la *misogallica*<sup>646</sup> ».

Il est évident que ceux qui encore veulent une révolution en Italie se trouvent, face à la conjoncture internationale qui leur est politiquement défavorable, dans la nécessité de mettre en acte un double discours politique, l'un extérieur, adressé principalement aux masses paysannes, l'autre intérieur, plus complexe et qui constitue l'analyse « interne » de cette génération déçue et trahie par l'issue de la Révolution qui l'avait enthousiasmée les années précédents.

Pour cela, ils utilisent un ensemble de symboles religieux pour tirer de leur côté les anciens *sanfedisti* et, naturellement, soulignent le caractère national et « indépendantiste » de leur lutte. De l'autre côté, ils ne cessent d'attendre de l'aide, politique et matérielle, non seulement par le gouvernement et l'armée cisalpins, mais aussi par certains secteurs (comme le ministère de la guerre) parisiens qu'ils s'obstinent à supposer favorables à leur cause.

Il s'agit, donc, d'utiliser le mécontentement de larges secteurs de la population du Royaume pour mettre la France devant le « fait accompli » d'une reprise des désordres au Sud de la péninsule et la pousser à y reprendre les opérations militaires : on ne vise pas à chasser les Français, comme la propagande dans les campagnes et les discours aux *capimassa* le prétendent mais, au contraire, à forcer Bonaparte à les libérer des Bourbons.

Cela ne veut pas dire que le thème de l'indépendance complète et nationale ne se pose pas pour le patriotisme italien entre 1801 et 1802, bien au contraire, le but ultime est la création d'un Etat qui puisse dialoguer avec la France à un niveau d'égalité une fois l'indépendance obtenue (comme le témoigne le débat, plus ouvert et déchiffrable, en cours dans la deuxième Cisalpine avant la Consulte de Lyon<sup>647</sup>), mais en ce qui concerne le Sud, l'aide de la France est, pour l'instant, indispensable.

---

<sup>646</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 100.

<sup>647</sup> A. DE FRANCESCO, *Rivoluzione e costituzioni...*, op. cit. p. 86.

L'attitude de Guglielmo Pepe envers le Royaume d'Etrurie démontre que des secteurs du patriotisme italien inspirent encore leur action politique à la « pregiudiziale repubblicana », c'est à dire le refus de concevoir la militance politique hors du cadre institutionnel républicain ou de la lutte pour l'établir et, par conséquent, le refus de toute collaboration avec les monarchies.

Pour cela, la France ne peut pas être vue comme un ennemi parmi les autres, au même titre que la monarchie des Bourbons : la partie démocratique des patriotes voit certainement avec préoccupation l'évolution du pouvoir de Bonaparte, surtout en ce qui concerne son attitude envers l'Italie de Marengo à la Consulte de Lyon. Cela, toutefois, peut porter à une opposition virulente vis-à-vis du premier consul mais non pas au reniement de tout ce que la France représente depuis 1789. Les patriotes italiens peuvent donc concevoir les projets les plus radicaux pour faire plier la politique française à leurs besoins ou bien pour changer (et même abattre) le pouvoir à Paris, mais sans jamais renoncer à la France en tant qu'interlocuteur privilégié.

Un exemple de cela est l'initiative prise en juillet 1802 par le napolitain Carlo Cipriani, officier dans les troupes de la République Italienne, et ses complices. Cipriani, fils d'un sculpteur en cire exilé comme lui à Paris en 1799 et ensuite passé avec lui à Milan, est décrit, dans le rapport du ministre italien Marescalchi, comme quelqu'un habitué à tenir « des propos répréhensibles [à l'égard du premier consul] et est connu sous des rapports désavantageux <sup>648</sup> ». Il est âgé de 25 à 30 ans et « Il est d'un tempérament ardent et de caractère de ceux qu'on nomme patriotes exaltés <sup>649</sup> ».

Le 3 juillet 1802 Carlo Cipriani, avec deux individus inconnus mais identifiables comme « romains ou napolitains » par leur accent, se trouve dans l'antichambre du commandant de la place de Milan. En parlant entre eux, ils affirment être sur le point de partir pour Paris pour « finir Bonaparte lui reprochant d'avoir détruit la République <sup>650</sup> ».

Avant d'être arrêtés, les trois arrivent à quitter Milan sans avoir demandé aucun passeport. Les identités et les nationalités de deux d'entre eux sont inconnues et la police n'a, pour les repérer que ce signalement :

Le 1<sup>er</sup> habit bleu avec boutons dorés, taille ordinaire, bien carré, âgé de 30 ans, visage rond, physionomie sombre, cheveux noirs coupés à la Brutus.

Le 2<sup>e</sup> habit à peu près de même couleur et de même forme, fort sec et svelte, plus petit que l'autre, âgé de 27 ans, visage oblong, cheveux également coupés à la Brutus.

Le 3<sup>e</sup> habit carré vert dragon, pantalons vert rayés, grand, figure brune, fort maigre. <sup>651</sup>

---

<sup>648</sup> ANF, F7-6319B dossier « Cipriani », *Lettre du Ministre de la police au préfet du 21 thermidor an 10*.

<sup>649</sup> ANF, F7-6319B dossier « Cipriani », *Note sur le C. en Cipriani, sans date*.

<sup>650</sup> ANF, F7-6319B dossier « Cipriani », *Note du ministère italien des relations étrangères, rapport au président de la république italienne, n. 6724*.

<sup>651</sup> ANF, F7-6319B dossier « Cipriani », *Note du ministère italien des relations étrangères, rapport au président de la république italienne, n. 6724*.

A Paris, ils habitent apparemment au 24 rue de l'école de Médecine mais toute recherche de la police s'avère infructueuse. Aucune action n'a été entreprise contre la personne du premier consul et encore moins contre l'Etat, mais les trois « patriotes exaltés » napolitains ont fait perdre leurs traces.

La volonté de punir le « fossoyeur de la République » qui, de plus a trompé et déçu les patriotes méridionaux dans leurs attentes de revanche en décidant de s'accorder, à Florence, avec Ferdinand IV anime les secteurs les plus exaltés du patriotisme napolitain, qui doit toutefois se confier aux gestes isolés et avec moins de possibilités de réussite que celui de Ceracchi un an auparavant.

D'autres, n'ayant pas confiance dans la possibilité de changer la situation depuis l'exil en France ou dans l'Italie du Nord, choisissent de profiter de l'amnistie et retourner dans le Royaume de Naples. Si cela veut dire, formellement, accepter le *statu quo* de la paix de Florence et donc reconnaître implicitement l'autorité de Ferdinand IV, plus d'un de ceux qui franchissent la frontière napolitaine le font ayant à l'esprit des projets de subversion.

**B) « Opposés à tout ordre public, également ennemis de leur Gouvernement et du nôtre », les patriotes dans le Royaume.**

**1) Les fureurs de la Reine, ou comment la Cour de Naples accueille la paix.**

L'Etat qui, à Foligno et puis à Florence, entre dans les négociations avec la France est, de facto, une entité politique à peine rétablie et dont l'équilibre interne doit encore être retrouvé. Les souverains mêmes ne sont pas encore rentrés dans la capitale, où les différentes autorités du gouvernement provisoire peinent à trouver un accord et une action communes.

Le *luogotenente generale* (le prince de Cassero) n'arrive pas à se faire reconnaître comme autorité unique à cause des prétentions de la *Giunta di Stato* qui, loin de se borner à son rôle d'organe de répression envers les ennemis de la monarchie, prétend utiliser son poids et la nature arbitraire de ses décisions pour revendiquer un pouvoir politique à elle.

Un rapport, probablement de la main du duc de Campochiaro Ottavio Mormile, décrit à la reine, qui se trouve à Vienne dans la deuxième moitié de 1800, la situation politique de la capitale regagnée depuis un an à l'autorité royale :

Dans ce moment à Naples toutes les autorités et les pouvoirs se heurtent les uns contre les autres, plaisante manière de gouverner, les Individus [sic] qui représentent le pouvoir royal se croient infiniment supérieurs à ceux qui représentent la justice des criminels d'Etat, et ces derniers supérieurs et en droit de faire arrêter, sur des soupçons à leur volonté, les Individus du pouvoir Royal, avec ce choc des deux pouvoirs si importants, qui se mesurent et se talonnent toujours, au lieu d'être dans la plus parfaite union et intelligence<sup>652</sup>.

La rivalité entre le « pouvoir exécutif délégué » du *luogotenente* et le « pouvoir judiciaire extraordinaire » de la *Giunta* n'est pas, selon l'avis de l'auteur du rapport, la seule division qui est en train de nuire au bon fonctionnement de l'Etat.

---

<sup>652</sup> ASNa, Archivio Borbone, fascio 240, affari politici, *Rapport daté « N. 1, Naples, 10 septembre 1800 »*. Le document,

anonyme et rédigé en français, est attribuable au duc de Campochiaro car il se trouve dans une liasse contenant aussi les *ragionamenti* proposant au roi la réforme judiciaire et législative rédigés par ce même personnage en décembre 1800. La vision générale de l'Etat qui émerge du rapport à la reine est, de plus, décidément compatible avec celle qui inspire les *ragionamenti*, tendant à favoriser la concentration du pouvoir dans les mains du monarque à détriment de noblesse et corps intermédiaires. Le style de ce rapport est parfaitement courtisan : se voulant au dessus des factions, l'auteur montre l'incapacité de ses adversaires (Acton) en faisant semblant de les excuser : il se montre comme un partisan de la reine et démontre avoir parfaitement compris que le pouvoir absolu du roi qu'il désire d'établir, n'appartiendrait que formellement à Ferdinand IV et que d'autres forces à l'intérieur de la cour sont destinées à diriger, selon les occasions, la faible volonté du souverain. Les menaces des membres de la *Giunta di Stato* d'utiliser la répression pour frapper leurs adversaires politiques pourraient bien être à l'origine de la rumeur, diffusée à Paris parmi les réfugiés, d'égorger tous ceux qui s'opposent aux plans de la reine. Cf. *Supra*.

Tout en affectant de ne pas croire à l'existence de deux partis en concurrence pour contrôler la volonté du roi et, au contraire, en attribuant de ces derniers l'invention à son adversaire le juge Giambattista Colaianni<sup>653</sup> (qu'il attaque tout au long de la rédaction), il répète dès qu'il en a l'occasion sa dévotion à la reine et suggère que l'adversaire principal de cette dernière est désormais trop âgé et fatigué pour diriger l'Etat et doit être laissé libre de cultiver l'affection de sa famille.

Acton ne serait donc pas directement responsable, du moins dans la prose très prudente de Campochiaro, de la création de « son parti », car

je n'ai jamais pu croire, et je ne crois pas encore, que ce Ministre dans la conduite qu'il a tenu dans le moment, ait osé se conduire par un esprit de vengeance et de guerre ouverte déclarée à Votre Majesté ; je ne crois pas en fait d'hommes, a des pareils monstres, particulièrement vis-à-vis de celui là, l'Europe connaît trop tout ce que Votre Majesté a sacrifié pour lui<sup>654</sup>

mais, il se hâte de rajouter en habile courtisan, « si je me trompe sur ses principes, je ne sais qu'y faire, le discernement de Votre Majesté, infiniment supérieur à nous tous, le jugera infiniment mieux<sup>655</sup> ».

Malgré ses efforts pour démontrer le contraire, Ottavio Mormile est donc, exactement comme la souveraine à laquelle il s'adresse, complètement inséré dans la logique d'affrontement « comme si nous avions été du temps des Guelfes et des Gibelans [sic] » et n'épargne aucun effort pour discréditer ses adversaires Giambattista Colaianni et Gaetano Ferrante (en effet arrêtés peu de jours après pour malversation<sup>656</sup>).

Cette situation de lutte ouverte entre les deux factions pour l'occupation matérielle des centres de décision au sein de l'Etat se prolonge bien après le début de l'an 1801 et, dans les mois qui suivent, voit prévaloir inexorablement les « clients » du ministre anglais, évidemment bien moins affaibli et désintéressés à la politique de ce que Campochiaro avait décrit dans son rapport.

Le ministre d'origine irlandaise profite non seulement des mauvais rapports entre le roi et sa femme, mais aussi du discrédit dont elle est l'objet à Naples, où elle est généralement regardée comme la responsable principale de la répression des « jacobins », désormais jugée trop sanglante et inhumaine par des secteurs largement majoritaires de la population.

---

<sup>653</sup> B. CROCE, G. CECI, M. D'AYALA, S. DI GIACOMO (édité par), *Albo illustrativo della Rivoluzione napoletana...*, op. cit., p. 39. Giambattista Colaianni en 1801 occupe le poste de "Direttore di guerra" (ministre de la guerre. Il se signale notamment pour la persécution, de la part de l'élément militaire, contre les anciens *capimasse* et les autres formations irrégulières. En particulier, il serait à l'origine de l'arrestation (et du suicide) de Mamnone, coupable d'avoir menacé, pendant 1799, de fusiller son frère.

<sup>654</sup> ASNa, Archivio Borbone, fascio 240, affari politici, *Rapport daté « N. 1, Naples, 10 septembre 1800 ».*

<sup>655</sup> ASNa, Archivio Borbone, fascio 240, affari politici, *Rapport daté « N. 1, Naples, 10 septembre 1800 ».*

<sup>656</sup> C. DE NICOLA, *Diario napoletano...* op. cit., p. 509.

Non seulement les carrières des partisans d'Acton en témoignent (Colaianni est confirmé comme secrétaire d'Etat à la guerre après avoir servi comme « directeur » du même ministère dans la *Giunta di Governo*) mais l'ambassadeur français, dans sa correspondance, décrit le triomphe définitif de la faction du ministre.

Charles-Jean-Marie Alquier arrive à Naples en mars 1802, c'est-à-dire exactement un an après la signature de la paix de Florence et le rétablissement des rapports diplomatiques entre les deux puissances mais, malgré ce retard, il précède dans la capitale continentale Ferdinand IV qui, entre la « peur d'être égorgé à Naples<sup>657</sup> » et l'oisiveté dans les réserves de chasse autour de Palerme, ne rentre dans ses palais napolitains que le 10 juin de la même année<sup>658</sup>.

Dans une lettre à Talleyrand du 11 floréal an X, le diplomate français écrit qu' : « Il y a déjà longtemps que le Chevalier Acton n'a plus à redouter l'influence de la Reine, du moment où il s'est aperçu que, de concert avec le prince Belmonte Pignatelli et de M. de Castelcicala, [...], elle avait médité sa chute, il l'a perdue dans l'esprit du roi<sup>659</sup> ».

La décision, à la fin de mai 1800, de partir à Vienne en laissant à Palerme le roi et le ministre n'a pas favorisé, en effet, la cause de Marie Caroline dans la lutte pour le contrôle de la cour : non seulement les « protégés » du ministre continuent à obtenir les faveurs du roi et les places plus influentes dans l'administration napolitaine mais un individu généralement considéré comme un partisan de la reine, tel que le prince de Castelcicala, est éloigné des deux capitales et envoyé, ce qui est regardé comme une dégradation, dans la représentation diplomatique de Londres.

Une fois arrivée au sein de sa famille d'origine, en effet, la reine autrichienne cherche à plusieurs reprises de convaincre son frère, l'empereur, à appeler à Vienne Ferdinand IV, avec le but de l'éloigner de Palerme et, surtout, de l'influence d'Acton<sup>660</sup>.

C'est ainsi que, dans son « exil volontaire », Marie Caroline, désormais *de facto* éloignée de la gestion du pouvoir napolitain, n'a d'autres ressources que cultiver un réseau très étendu d'espions, d'agents et de correspondants, engagés dans la tentative de maintenir vif le feu de la réaction et le front des intransigeants vis-à-vis de la France en Europe<sup>661</sup>.

---

<sup>657</sup> C. DE NICOLA, *Diario napoletano... op. cit.*, p. 364.

<sup>658</sup> C. DE NICOLA, *Diario napoletano... op. cit.*, p. 400 et 416. Plusieurs rumeurs sont diffusées à Naples par ceux qui, pour continuer à profiter de la confusion, veulent retarder la venue du roi en alimentant sa peur du complot et du resurgissement du jacobinisme. Ainsi le 20 décembre 1799 un incendie éclaté dans un palais de la rue de Toledo devient l'origine d'une prétendue conspiration du prince de Stigliano et d'un marchand de chapeaux qui seraient en train de recueillir des armes et enrôler des soldats pour une nouvelle insurrection républicaine. Le 24 janvier suivant, on parle d'une conjuration guidée par un certain Grazia qui, ayant assumé le titre de général, distribuerait des « patentes » avec la diction *Libertà o morte* pour recruter en son nom les protagonistes de la future insurrection. Les échos de ces troubles inventés contribueraient, une fois arrivés à Palerme, à convaincre le roi à retarder son retour sur le continent.

<sup>659</sup> C. AURIOL, *La France, l'Angleterre et Naples de 1803 à 1806*, Paris, Librairie Plon, 1904, p. 38.

<sup>660</sup> C. DE NICOLA, *Diario napoletano... op. cit.*, p. 517.

<sup>661</sup> R. DE LORENZO, « Maria Carolina d'Asburgo Lorena, regina di Napoli e di Sicilia », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 70 (2007). Renata De Lorenzo, par ailleurs,

Pour cela, des rumeurs de la participation de ses agents se répandent non seulement pour ce qui concerne l'infiltration, en fonction de provocateurs, dans les cercles d'exilés napolitains à Paris, mais aussi dans l'attentat contre la vie de Bonaparte dans la deuxième moitié de 1800.

Il est facile d'imaginer que, après la défaite de Sienne, le commencement des négociations entre « son Royaume » et la France, et ensuite le traité de Florence, doivent lui sembler le résultat d'un ensemble de trahisons. Trahison d'abord de l'armée napolitaine guidée par Damas, responsable de la défaite et ensuite de l'Autriche et de son propre frère, qui non seulement refuse de continuer la guerre à outrance contre « les assassins de Marie Antoinette » mais accepte la condition outrageuse d'exclure Naples de la paix de Lunéville en forçant Ferdinand IV à des négociations séparées, conduites dans une condition d'infériorité évidente et ayant comme protecteur non pas le trône impérial, mais le tzar de Russie.

A un mois de la signature de la paix, encore à Palerme, la reine s'exprime dans ces termes dans une lettre à de Gallo, entre temps envoyé à Paris mais ignoré par la diplomatie française : « La peine que m'a causée l'indigne paix, ou pour mieux dire cession, soumission, tribut que nous venons de conclure avec les Français ne se laisse exprimer, mais seulement sentir [...] les Français, couteau sur la gorge, au mépris de tout ce qu'ils ont promis, ont forcé à une paix qui n'est qu'un traité monstrueux<sup>662</sup> ».

Une fois revenue à Naples en mai 1802, toutefois, elle ne semble pas vouloir poursuivre l'œuvre de vengeance commencée en 1799 et, bien qu'elle haïsse la paix avec la France de toutes ses forces, ne compte pas poser des obstacles à l'amnistie qu'elle a portée. Au contraire, un an avant l'amnistie complète, elle envisage un décret de « pardon général » dicté, naturellement, non pas par la bienveillance envers le peuple napolitain mais par la conscience que dans la capitale il y a du moins « 1200 familles ennemies » qui sont en train de méditer leur vengeance.

Elle semble s'être rendue compte également de l'impossibilité de tout complot pour entraver l'exécution du traité de Florence ou, du moins, elle montre de n'avoir aucune confiance dans la tentative de Moliterno (dont elle vient d'apprendre de l'arrestation à Calais) :

Ici on croit que la découverte qu'on fera des papiers de ce capitaine *Spachi* [sic] sera essentielle. Moi je ne le crois pas du tout, car je connais la valeur de l'homme. Il a pu séduire le peuple à Naples à Cheval, faisant le Fracasse, mais personne de bon sens n'est avec lui ; quelques polissons de son poids, petits cavaliers, petits *Paglules* en province, voilà tout ce

---

tend à réduire la responsabilité de Marie Caroline dans la répression des républicains de Naples, en soulignant que l'attitude de vengeance dans ce moment appartient plus à Ferdinand IV qu'à sa femme.

<sup>662</sup> Marie Caroline d'Autriche (reine des Deux Siciles), *Correspondance inédite de Marie Caroline, reine de Naples et de Sicile, avec le Marquis de Gallo, publiée et annotée par le Commandant Weil et le Mis. De Somma Circello*, Paris, E. Paul, 1911, Vol. 2 p. 238. *Lettre à de Gallo, datée Palerme, 22 avril 1801.*



qu'il y aura, selon mon opinion<sup>663</sup>.

L'explication pour un changement d'attitude apparemment soudain est peut être à rechercher dans la nature des entrevues que la reine a eu avec les membres de sa famille à Vienne : pendant presque un an passé en Autriche, elle a eu l'occasion de se convaincre que, malgré le sort de Marie Antoinette, la cour impériale ne partage pas sa haine sans bornes envers le gouvernement de Paris et préfère mettre en place une politique réaliste qui permet de dialoguer, quand cela est possible, avec une puissance politique et militaire dont il faut tenir compte et qu'il n'est plus possible de refuser comme interlocuteur au nom de la « Révolution buveuse de sang ».

L'instabilité politique est rendue encore plus dure à supporter par la pénurie tragique de liquidités: à cause des dépenses de guerre d'un royaume déjà économiquement épuisé, le duc de Campochiaro peut estimer que « nous avons à peine en circulation, dans le Royaume, un ducat par tête, ce qui ne peut faire que le nombre des millions d'âmes qui existent dans ce Royaume, numéraire qui n'est pas suffisant pour les opérations de l'Etat et la circulation<sup>664</sup> » ce qui veut dire, en 1801, environ cinq millions de ducats au total. Cela implique une perte constante de valeur des *carte dei banchi*, les titres d'Etat émis pour financier la guerre de 1798 et dont Naples est pleine.

Ils commencent à être refusés comme forme de paiement entre particuliers pour être finalement non reconnus dans la deuxième moitié de 1800<sup>665</sup>.

Malgré cela, la somme exorbitante de 600 mil ducats est allouée pour le voyage de la reine et des princes ce qui, naturellement, ne manque pas de provoquer du mécontentement dans la capitale où la situation économique est toujours plus précaire et continue à faire diminuer la popularité de Marie Caroline.

Dans un panorama pareil, le contrôle du mécontentement politique, qui désormais ne vient plus uniquement des républicains mais aussi du peuple déçus par la restauration et par les partisans des factions qui se disputent le pouvoir est au centre des préoccupations du gouvernement.

Un bourgeois partisan du calme, tel que l'avocat Carlo De Nicola, se plaint à plusieurs reprises que la police ne s'occupe que des *Rei di Stato* et la situation criminelle dans la capitale a empirée non seulement par rapport à la période précédant la Révolution, mais aussi avec « l'anarchie » instaurée par les républicains.

C'est justement la police qui, à deux reprises, est au centre de la modernisation des structures étatiques qui suit la reconquête : la création de la *Giunta di Governo* est l'occasion pour réaliser la réforme déjà promulguée en 1798 et que, naturellement, le circonstances du royaume n'ont pas

---

<sup>663</sup> Marie Caroline d'Autriche (reine des Deux Siciles), *Correspondance inédite...*, *op.cit.*, p. 369. *Lettre du 15 décembre 1802.*

<sup>664</sup> ASNa, Archivio Borbone, fascio 240, affari politici, *Rapport daté « N. 1, Naples, 10 septembre 1800 ».*

<sup>665</sup> C. DE NICOLA, *Diario napoletano... op. cit., passim.*

permis de réaliser et qui est reprise sans rien changer en 1799. Pour la première fois, et uniquement pour la ville de Naples, la police est séparée du pouvoir judiciaire, la charge de *reggente* de la Vicaria est abolie et un *Magistrato di polizia*, qui ne fait pas partie de la *Giunta di Governo* mais dépende d'elle, est chargé de la fonction de contrôle tandis que le *Presidente di Vicaria* est, désormais, seulement une charge judiciaire<sup>666</sup>.

Il faut remarquer que, malgré la dénomination, le *Magistrato di polizia* n'est pas un individu mais une institution : à la tête de cette dernière, avec le titre de *Direttore* est mis le juge Antonio della Rossa qui, pour cela, est dispensé de la participation aux travaux de la *Giunta*<sup>667</sup>.

Après environ trois ans, le 11 mai 1803, l'on décide de reprendre en main l'organisation de la police en menant à bout la réforme de 1798 ou, pour mieux dire, en la poussant jusqu'au fond des provinces, jusque là presque abandonnées à la juridiction féodale.

Toujours en imputant aux *passati eventi* la situation arriérée des corps de police du royaume, le décret royal signé par Acton, dessine un système tout-à-fait nouveau et centré sur la *Commissione di polizia generale e giustizia criminale*, guidée par un « soprantendente » [sic], personnifié par le duc d'Ascoli Troiano Marulli<sup>668</sup>. Il a un pouvoir bien plus étendu que le *Direttore*, car il est chargé de coordonner le travail des *Intendenti* présents dans chaque chef lieu de province du Royaume<sup>669</sup>.

Spécifiquement chargé du contrôle de la capitale est, au contraire, le *Capo della polizia*, charge à laquelle on nomme le militaire Gregorio La Manna, dont les fonctions, en effet, sont calquées sur celles de l'ancien *Direttore*.

La *Commissione di polizia generale* ne constitue pas un véritable *Segreteria di Stato* car son directeur ne fait pas partie du gouvernement et, pourtant, sa création donne pour la première fois au royaume un organe comparable à un ministère de police pour son autonomie vis-à-vis de l'autorité judiciaire (entre temps confiée à Francesco Migliorini) et pour l'étendue nationale de ses pouvoirs.

Les cinq ans de la « première restauration » bourbonnienne voient, dans les autres secteurs, des tentatives avortées de réformes pour une modernisation de l'Etat désormais objectivement nécessaire.

Pour cela cette œuvre, destinée à être continuée après la nouvelle conquête française de 1806, se

---

<sup>666</sup> G. ALESSI, *Giustizia e polizia, ... op. cit.*, p. 65.

<sup>667</sup> Cf. *Supra*.

<sup>668</sup> ASNa, Archivio Borbone, fascio 244, affari politici, *Décret royal signé Acton, Napoli, nella stamperia reale, 1803*.

<sup>669</sup> M. VANGA, « Marulli, Troiano (Trojano) », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 71 (2008). Le choix de Marulli pour la charge de *sovrintendente* n'est pas le fruit uniquement de la sympathie personnelle du souverain par le noble puoillais : depuis le 22 septembre 1801 Marulli avait été nommé vicaire général du roi dans les provinces de Matera, Lucera, Trani et Lecce. Sa charge étant celle de lutter contre le brigandage et la subversion politique, il avait favorisé les tribunaux royaux dans la concurrence avec les féodaux et avait exprimé plusieurs fois la nécessité d'une coordination dans la capitale pour la justice des provinces. Lors de la réforme de 1803, il doit être apparu comme le candidat naturel pour la charge de *Sovrintendente*.

présente, dans l'Italie du Sud « comme un problème beaucoup plus technique qu'idéal<sup>670</sup> » car, la nécessité de construire *ex nihilo* un Etat moderne va au delà de toute idéologie contrerévolutionnaire officielle. Protagonistes de cette saison sont, en fait, non pas les partisans ultra fidèles à la monarchie qui avaient suivi le couple royal en Sicile et qui poussent pour l'effacement complet de l'expérience révolutionnaire (et aussi, physiquement, du groupe d'hommes qui en a été le promoteur) mais les « techniciens », tels que Medici ou Zurlo, qui se sont tenus à l'écart de la Révolution et peuvent maintenant déployer leur action sous la monarchie.

---

<sup>670</sup> N. CORTESE, *Memorie di un generale...*, *op cit*, p. 117.

## 2) « *Quei che sono del genio democratico* », la première amnistie et la « reprise jacobine ».

Le premier acte de clémence de Ferdinand IV envers les « prévenus pour matière d'Etat » est signé par le roi, à Palerme, le 23 mai 1800 et devient valable à partir de sa publication à Naples sept jours après. L'*indulto*<sup>671</sup> efface « le inquisizioni introdotte » (c'est à dire les enquêtes en cours) et celles qui ne sont pas encore commencées, aucune dénonciation pour les événements de 1799 n'est plus possible contre personne, ni de la part des particuliers ni de la part des *fiscali* de la *Giunta*<sup>672</sup>.

De façon symbolique, la *mannaia* (guillotine) et le gibet sont enlevés de la place du Mercato. Mais les exécutions continuent à l'intérieur des châteaux.

Le pardon, toutefois, est loin d'être général : bien que le « cœur paternel » du roi le pousserait à accorder une indulgence généralisée à tous les félons, la sécurité de l'Etat et des sujets fidèles imposent des limitations à la miséricorde de Ferdinand IV. Les individus dont les noms sont enregistrés dans deux listes sont exclus de tout acte de clémence, celle pour la ville de Naples est de 86 personnes, dont 36 militaires, tandis que celle pour les provinces contient 448 noms<sup>673</sup>.

De plus, l'acte de clémence ne concerne absolument pas les exilés et sont aussi exclus tous ceux déjà condamnés par sentence ou par *truglio*, qui doivent en tout cas quitter le Royaume pour la sécurité de l'Etat. Pour ceux qui ont été éloignés d'autorité, « per alta economia » et sans procès à cause de la notoriété de leurs crimes, le roi se réserve, une fois le calme rétabli et ayant la certitude de leur repentir, de leur faire essayer ensuite les effets de la clémence souveraine »

Pareillement, le décret ne concerne pas ceux

i quali si trovano profughi ed assenti dai nostri Reali domini, e vogliamo che contr'essi si proceda col rigore delle leggi. Dichiariamo inoltre che nessuno dei rei che hanno ricevuto l'abolizione dei loro delitti con questo nostro generale indulto può acquistar diritto di essere rimesso nelle cariche ed uffici, sieno militari, o ecclesiastici, che essi avevano prima della loro ribellione<sup>674</sup>.

Malgré les formules miséricordieuses du texte, la mesure n'est pas dictée par la clémence ni même par la volonté de faire terminer la persécution politique (les exécutions capitales continuent jusqu'à septembre 1800) mais seulement par le besoin d'accélérer une machine judiciaire paralysée par la masse des procès.

---

<sup>671</sup> Dans le langage juridique italien l'*indulto* se différencie de l'*amnistia* car le premier efface uniquement la peine, la deuxième le crime aussi.

<sup>672</sup> Le texte intégral du décret de Ferdinand IV est cité dans C. DE NICOLA, *Diario napoletano... op. cit.*, p. 469/470.

<sup>673</sup> La liste des provinciaux ne comprend pas les individus de Lecce et Cosenza, à cause du retard du travail des *Visitatori* chargé d'établir l'état de l'esprit public pour ces provinces.

<sup>674</sup> Cit. in C. DE NICOLA, *Diario napoletano... op. cit.*, p. 470.

De plus, la *Giunta di Stato* interprète de façon trop restrictive la lettre du décret royal et plusieurs individus, qui étaient « réapparus » en public après la publication de l'amnistie sont immédiatement arrêtés car les *latitanti* (accusés en fuite, mais à l'intérieur du Royaume) sont arbitrairement assimilés aux « profughi et assenti ». Ils sont remis en liberté uniquement après une clarification de la volonté royale<sup>675</sup>.

Le gouvernement provisoire communique les ordres de libération pour chaque prisonnier au directeur de la forteresse intéressé et ce dernier doit vérifier l'absence de toute autre imputation non politique avant de le relâcher<sup>676</sup>.

Malgré la nature absolument partielle de « l'amnistie » de mai 1800, la diminution de la pression exercée sur les sujets impliqués dans l'expérience républicaine a des effets visibles dans le Naples qui attend le roi. La *Giunta di Governo* est envahie par un nombre considérable de supplications venant des anciens militaires et anciens policiers qui, libérés du danger d'être dénoncés, demandent à être réintégrés dans leurs emplois en démontrant que c'était uniquement le besoin d'un salaire, et non pas l'adhésion politique, qui les avait poussé à servir sous les drapeaux de « l'abborrita estinta Anarchia<sup>677</sup> ». En général, ces individus sont invités à se porter volontaires dans le contingent russe qui va siéger à Malte pour démontrer une fidélité à la monarchie dont le gouvernement n'est évidemment pas certain.

Le premier *indulto*, toutefois, marque le début d'un mouvement, certainement de dimensions négligeables, de « renaissance jacobine » ou, pour mieux dire, de remontée à la surface de beaucoup de républicains qui, jusqu'alors, n'osaient pas se montrer publiquement et encore moins déclarer leurs sympathies politiques. De Nicola enregistre avec horreur que, dans les mois qui suivent le décret royal, « il numero dei malcontenti e quei che sono del genio democratico è bastamente elevato<sup>678</sup> » : ils commencent aussi à répandre leurs vœux et leurs souhaits qui, immédiatement agrandis par les gents du peuple qui veulent le chaos pour reprendre le pillage, se transforment en rumeurs d'une nouvelle invasion française et de colonnes républicaines déjà rentrées dans le Royaume. Le gouvernement même est pris par la peur, on est tenté de transférer les *Giunte* et le *Luogotenente* Cassaro sur l'île de Procida, plus facilement défendable, et reprennent, malgré l'amnistie, les arrestations des opposants. Le militaire Ignazio Crocillo du village de Santa Maria de Capua, par exemple, est arrêté le 4 juin, c'est-à-dire plus d'un mois après la grâce royale, afin que la

---

<sup>675</sup> DE NICOLA, *Diario napoletano... op. cit.*, p. 472.

<sup>676</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 132, *Supplication mai 1800*.

<sup>677</sup> E. g. ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 134, *Supplication de Salvatore Serio à della Rossa du 6 mars 1801*.

<sup>678</sup> DE NICOLA, *Diario napoletano... op. cit.*, p. 479.

*Giunta dei Generali* puisse enquêter sur son passé<sup>679</sup>.

De plus, la hardiesse et les faux espoirs des républicains sortis à nouveau au grand jour ont gagné aussi ceux qui se trouvent encore prisonniers pour affaire d'Etat : des fenêtres de leurs geôles ils menacent les *lazzari* royalistes en leur montrant des petites chaises en paille en faisant allusion aux exécutions capitales des monarchistes qui, pendant la république, s'effectuaient en passant par les armes le condamné assis<sup>680</sup>.

La nouvelle de la bataille de Marengo, malgré la censure du seul journal publié à Naples, arrive dans la capitale et nourrit ultérieurement les espoirs des républicains, la peur du gouvernement et la fureur populaire. Les voix sur un retour des troupes républicaines se multiplient et un certain Gambardella se fait arrêter car, pendant un dîner, il menace des nobles en leur disant que « per altro poco tempo sarebbero tali<sup>681</sup> ». Le juge Guidobaldi, membre de la *Giunta di Stato* ne semble pas beaucoup mieux informé sur la réalité de la situation italienne car, en juillet, il propose d'armer le bas peuple pour faire face à l'invasion.

Les mois qui vont de l'arrivée de la nouvelle de Marengo à la bataille de Sienne (janvier 1801) et, ensuite, à l'armistice de Foligno et à la paix de Florence se suivent dans l'incertitude la plus totale, non seulement par les habitants mais aussi par le gouvernement, tenu à l'écart des décisions relevant de politique internationale, tant que dans les rues de la capitale se diffuse le mot d'esprit selon lequel « Buonaparte sa tutto, qualche cosa ne sa Thugut, tutti gli altri non sanno niente<sup>682</sup> ».

Cela port à un endurcissement de l'attitude soupçonneuse du gouvernement et, par conséquent, de la répression : deux « tentatives de conjuration » sont éventées à la fin de 1800 : un buraliste de la rue de Toledo, dont la boutique se trouve près du « banco dello Spirito Santo » est arrêté le 18 octobre avec sept complice pour « sospetto di congiura »<sup>683</sup>.

A un niveau socialement plus élevé, Tommaso Mazzaccara, duc de Ripacandida est arrêté dans son fief, encore avec sept complices, après qu'une de ses lettres à son frère D. Francesco, résidant dans la capitale, est interceptée<sup>684</sup>. Dans la missive, écrite en utilisant « lait de femme » comme encre sympathique, le duc se dit certain de l'arrivée imminente de l'armée française et demande à son frère de « fare gente » (recruter des hommes pour favoriser l'entrée des libérateurs dans la ville.

Les Mazzaccara (ou Mazzacara), nobles de la ville de Lucera, ont été les protagonistes de 1799 dans

---

<sup>679</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 132, *Note signée «Palazzo, 4 giugno 1800 »*.

<sup>680</sup> DE NICOLA, *Diario napoletano... op. cit.*, p. 480.

<sup>681</sup> DE NICOLA, *Diario napoletano... op. cit.*, p. 485.

<sup>682</sup> DE NICOLA, *Diario napoletano... op. cit.*, p. 486.

<sup>683</sup> DE NICOLA, *Diario napoletano... op. cit.*, p. 518. De la collocation de la boutique, il est probable qu'il s'agit d'un certain Stasio, lui aussi buraliste, avec boutique « en face du palais du duc de Maddaloni », soupçonné, en 1803, de vouloir attenter à la vie de Ferdinand IV. Cf. *Infra*. Si cette identification est correcte, l'accusation de l'octobre 1800 ne doit pas avoir porté à des graves conséquences, si deux ans après il avait reprise son activité commerciale.

<sup>684</sup> DE NICOLA, *Diario napoletano... op. cit.*, p. 534.

la Capitanata : cousins du général Federici, la famille avait fait partie de l'oligarchie de *galantuomini* qui avait établi la République à Lucera et Maddalena Candida Mazzacara, sœur de Tommaso et Francesco, avait intercédé auprès du général Duhesme pour éviter la destruction complète de la ville menacée en rétorsion pour l'assassinat d'un officier républicain<sup>685</sup>.

Il n'est pas possible de connaître avec certitude l'épilogue des vicissitudes des deux frères, et donc la nature et la pertinence des preuves recueillies contre eux, mais il se peut que, une fois transporté à Naples, le duc Tommaso ait réussi à s'évader car un document de l'Archive de Santa Chiara contient une « notizia de la carcerazione e fuga del Duca Tommaso Mazzacara di Trani »<sup>686</sup>.

---

<sup>685</sup> G. PRIGNANO, « Un episodio lucerino della repubblica partenopea », *Rassegna Storica del Risorgimento*, 1952, a. XXXIX, p. 239 – 243.

<sup>686</sup> Le document, probablement aujourd'hui non plus existant dans sa forme originale, a été copié par le paléographe Beltrani et, avec tous ses papiers, se trouve maintenant dans l'Archive d'Etat de Bari. Cf. E. POMES, *Biblioteca Santa Teresa dei Maschi - De Gemmis, Fondo Giovanni Battista Beltrani, Inventario*.

### 3) L'amnistie de mai 1801, la première vague de retour de l'exil.

L'article sept de la paix de Florence, concernant les adversaires politiques de la monarchie, est intégrée au droit interne napolitain avec le décret royal du 2 mai 1801<sup>687</sup>. Cette loi, non seulement crée une nouvelle discipline par rapport à la persécution interne et au droit au retour pour les exilés mais, au même temps, établit les règles pour la cohabitation des mécontents politiques, regardés en tout cas comme un danger, avec les troupes de la France républicaine que le traité impose à Ferdinand IV d'héberger dans les forteresses de Abruzzes et Pouilles.

Le contact entre « jacobins » autochtones et les soldats de l'armée guidée par le général Soutt semble être le principal facteur d'inquiétude d'Acton, de Cassaro et de la *Giunta di Governo* installée à Naples. Non seulement l'on craint que, en passant par Foggia pour se rendre dans les forteresses que leur ont été assignées, les généraux français puissent « décider » de faire une déviation à l'Ouest et reprendre la capitale *manu militari*, mais aussi qu'une fois arrivées à Otranto, Lecce et Pescara, les troupes transalpine puissent constituer un vecteur de subversion politique en entrant en contact avec les républicains rentrés de l'exil.

Ainsi, une « linea di demarcazione » est tracée pour séparer les zones occupées par l'armée française et le reste du Royaume : il est interdit à tout *reo di Stato*, même si originaire des territoires à l'intérieur de la ligne, d'y résider et de rentrer en contact avec les militaires<sup>688</sup>.

Cela crée, naturellement, plusieurs problèmes de nature personnelle, économique et d'ordre public à cause de la masse de personnes qui, rentrées de l'exil en croyant pouvoir regagner leurs maisons et leurs sources de subsistance d'avant la Révolution, se voient forcés par le décret du roi à demeurer lointains. L'ensemble des nombreuses supplications envoyées au souverain depuis le printemps 1801 restitue une situation décidément complexe. L'inquiétude royale pour la proximité d'anciens républicains et Français est tellement forte que Ferdinand IV arrive, du moins selon les rumeurs répandues à Naples, à soudoyer les officiers transalpins avec des « gratifications mensuelles » pour qu'ils évitent tout contact entre leurs troupes et les locaux<sup>689</sup>.

Les patriotes originaires des zones adriatiques des Pouilles et des Abruzzes ne sont pas les seuls pour lesquels le retour constitue matériellement un problème : les originaires des autres provinces

---

<sup>687</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 134, *Supplication de Gaetano Petrella, mai 1802*.

<sup>688</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 133, *Supplication de Benedetto Caccavo*. Dans la missive, datable par ses éléments internes autour du septembre 1801, le prêtre, originaire di Giovinazzo, village maritime de la Terre de Bari, se plaint, une fois arrivé à Naples de la France, de ne pas pouvoir continuer le voyage vers sa destination finale car elle est comprise à l'intérieur de la « linea di demarcazione ». Pour y arriver, il dit avoir besoin d'une « permission spéciale » signée par le roi. Cf. aussi ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 133, *Supplication des frères Paladini de la ville de Lecce* qui décrit la même situation.

<sup>689</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, op. cit.*, p. 97.



du royaume sont, certes, autorisés à rentrer chez eux mais dans des conditions de surveillance particulière, étant donné que, mise à part la stricte vigilance de la police sur eux, ils n'ont pas le droit de quitter leur commune de résidence. Cela, évidemment, pénalise fortement ceux qui, pour des raisons de travail, doivent bouger d'une ville à l'autre. Ainsi D. Salvatore Giella di Aiello, notaire du « casale » d'Atripalda dans la province de Montefusco, « rimpatriato mercé la grazia fatta agli esiliati per la materia di Stato » demande une permission spéciale pour aller visiter ses clients dans les villages des alentours<sup>690</sup>.

L'avocat D. Nicola Rossi, de la terre de Bagnoli dans le Contado de Molise « qualmente nelle passate turbolenze per sua disgrazia fu obbligato a sortir dal Regno », une fois rentré, se trouve privé de la possibilité d'exercer sa profession, non seulement parce qu'il est exclu à perpétuité de tout office public, mais aussi parce que, ne pouvant pas quitter le « misérable village » de Bagnoli, il ne peut pas fréquenter les audiences des cours et a même besoin d'un passeport pour se rendre dans les tribunaux de Lucera et de Foggia, les villes principales de la Capitanata<sup>691</sup>.

Encore plus difficile est la situation de ceux qui, résidant formellement en province, s'étaient établis à Naples depuis plusieurs années avant la révolution et, dans la capitale, avaient commencé leur vie professionnelle. L'ordre d'Acton leur impose de retourner dans leurs terres d'origine, où ils n'ont aucun moyen de subsistance et arrivent, presque inconnus et avec le stigma du « jacobinisme » dans une société décidément hostile<sup>692</sup>.

Le service de surveillance des patriotes rentrés dans le royaume, d'ailleurs se sert aussi de nombreux informateurs au sein des communautés d'exilés en France et dans l'Italie du Nord. Non seulement la fidélité à la monarchie et l'argent mais aussi les rancunes personnelles et la volonté de nuire poussent à collaborer avec la police.

Une lettre anonyme envoyée de Marseille le 22 octobre 1802 décrit la dépravation morale et politique du prêtre Vito Nitti, qui a abandonné le Sud de la France depuis quelques jours pour revenir à Satriano, son village natal.

---

<sup>690</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 133, *Supplication de Salvatore Giella, sans date.*

<sup>691</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 133, *Supplication de Nicola Rossi, sans date.*

<sup>692</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 133, « D. Francesco Antonio Picone nativo della terra di Manocalzati in Provincia di principato ultra devotamente espone alla M.V. come fin dalla più tenera età ha esso supplicante fatto dimora in Napoli ove ha per lungo tempo esercitato la professione legale e dove prese moglie ed ha sempre abitato colla propria famiglia. Nelle passate vicende dello Stato ebbe il supplicante la sciagura, in Napoli dove dimorava e nella propria casa di essere carcerato ed è stato detenuto fino ai 16 agosto dello scorso anno 1800, nel qual tempo essendo uscito gli fu dal Direttore di Polizia ingiunto l'ordine di sortire di Napoli né ritornarvi fino a nuovo ordine. S.R.M. ha il supplicante esattamente obbedito l'ordine datogli, ma come i suoi interessi soffrono grandissimo discapito per la sua assenza dalla Capitale, quindi umilmente supplica la M.V. di benignarsi accordargli il permesso di ritornarvi, il che spera ottenere dalla sua R. Clemenza a grazia specialissima Ut Deus ». De façon similaire, des nombreux marchands ont la nécessité de se rendre dans la capitale pour vendre leurs produits.

Ei è il più infame tra tutti coloro che il Governo di Napoli ha qui relegati, al suo malnat'odio contro la Monarchia unisce un'irreligione da scostumato. Qui poco vi si crede ma nessuno ha giammai parlato de' più sagri misteri de' cristiani come egli ha fatto nei caffè e negli alberghi. Ha scandalizzato finanche gli increduli. Dopo aver preso il caffè, partendo per celebrar la messa: “ vado ora – diceva – a fare un corpo di Cristo” che chiamava malo, essendo la sua madre una puttana. Finalmente, essendo giunto agli orecchi di questo governo ecclesiastico di aver egli sposata una donna che illegittimamente aveva abbandonato suo marito, gli chiusero la strada di celebrar più la messa nelle loro chiese, ed in tal guisa affamato se n'è partito<sup>693</sup>.

Ce comportement est effectivement considéré comme très dangereux pour la sécurité de l'Etat et Vito Nitti est intercepté par la police pendant son passage à Naples et, sans aucun autre procès et en grâce d'une nouvelle « processura economica » est accompagné à la frontière (probablement celle avec les Etats du Pape) pour un nouvel exil dont la fin n'est pas indiquée dans la correspondance<sup>694</sup>. L'Etat bourbonien accepte d'affaiblir la pression envers l'ennemi politique interne seulement à cause de la situation internationale qui l'oblige à accepter les conséquences de la paix de Florence. Les nombreuses restrictions qu'il impose à la possibilité de retour, la longue liste de « exclus de l'amnistie », la surveillance stricte exercée sur ceux qui peuvent rentrer chez eux, sont tous signes d'intolérance, de la part du gouvernement napolitain, envers un acte de clémence que, spontanément, il n'aurait jamais concédé.

Malgré cela, comme cela était arrivé en mai 1800, l'acte de clémence, qui cette fois ci se concrétise dans le retour de plusieurs protagonistes de la saison républicaine, entraîne un nouvel enthousiasme parmi les « jacobins » de la capitale.

Guglielmo Pepe, qui rentre de sa tentative frustrée de s'embarquer pour l'Egypte, a l'occasion de passer quelques jours dans la capitale et décrit une ambiance tout à fait différente de l'atmosphère sombre de persécution qui avait caractérisé 1799. C'est justement l'acceptation forcée de la paix et de l'amnistie de la part des Bourbons qui, aux yeux des républicains, est justement perçue comme un symptôme de faiblesse et donc une occasion pour relever encore une fois la tête.

tutti quelli che, per cagioni politiche, erano stati prima oppressi e straziati dal governo, andavano colla testa alta, posciachè il re, divenuto quasi servo della Francia, le cui schiere

---

<sup>693</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *Lettre non signée à della Rossa, 22 octobre 1802*.

<sup>694</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *Lettre de della Rossa à Acton, 11 décembre 1802*. « è riuscito quest'oggi di rinvenirsi il D. Vito Nitti nella contrada della Pignasecca, ove lo ha fatto arrestare e condurre alla presenza del mentovato giudice Bosco, a cui ha palesato di essere da pochi giorni qui venuto per restituirsì nello Stato di Satriano. Egli vestiva di un fracco blò, con camiciola e fazzoletto al collo di colore e con cappello tondo. Altro non gli si è rinvenuto addosso se non che un coltello piegatojo [sic] colla molla. L'ho io fatto restringere in carcere ed ho già disposto che sia scortato ai confini per eliminarsi di nuovo da' Reali Domini, giusta il prelodato real ordine ».

occupavano le provincie di contro l'Adriatico, per patti stabiliti non osava punto molestare i patrioti [sic]<sup>695</sup>.

Cet optimisme est naturellement exagéré : les troupes françaises occupent, il est vrai, une partie du Royaume mais rien ne laisse supposer qu'elle se prêtent aux projets de revanche de ceux qui sont rentrés.

Bien au contraire : la position officielle du gouvernement de Paris est celle de maintenir à tout prix les bonnes relations avec Ferdinand IV et même les positions de faveurs envers les patriotes napolitains de l'opposition transalpine peuvent provoquer de l'embarras pour les diplomates.

Le 2 décembre 1801, à Paris, le député Pierre Louis Ginguené prononce un discours à propos de la paix avec le Royaume de Ferdinand IV destiné à enflammer les esprits des Napolitains et à provoquer les vives réactions des diplomates bonapartistes. Il dénonce les lourdes responsabilités de la couronne au moment de la déclaration de la guerre et au moment de la répression alors que l'armée française avait érigé à Naples « comme sur un théâtre, un fantôme de république<sup>696</sup> ».

Selon le ministre plénipotentiaire, toutefois, Ginguené avait perdu, devant le corps législatif, tout sens de la mesure, ce qui l'avait porté à l'action inconsidérée de faire des imputations personnelles à un monarque et chef d'Etat au pouvoir, il avait suscité de faux espoirs parmi les réfugiés et les républicains de Naples à propos de la restitution des postes et, surtout, avait essayé de rendre encore actuels les faits de 1799 qui, par contre, n'appartenaient plus, en 1801, qu'à l'histoire. Le discours prononcé, enfin, n'avait favorisé que les intrigues des

réfugiés Napolitains, gens séditieux, opposés à tout ordre public, également ennemis de leur Gouvernement et du nôtre qui pensent que la France devait continuer la guerre uniquement pour les faire encore Officiers Municipaux, [qui] ne nous pardonnent pas d'avoir fait la paix et que, par respect pour sa dignité, le citoyen Ginguené devrait bien éloigner de sa personne et son conseil<sup>697</sup>.

Au fait, ce n'est pas l'action de la diplomatie française mais la nécessité de normaliser les structures du Royaume (ainsi que les variations de la situation internationale<sup>698</sup>) qui porte Ferdinand IV à la troisième, et définitive, amnistie pour les faits de 1799.

Le 10 janvier 1803, anniversaire du souverain, il promulgue un arrêté de grâce généralisée, de laquelle sont exclus seulement ceux qui sont sous jugement ou condamnés pour des faits

---

<sup>695</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, op. cit.*, p. 95.

<sup>696</sup> A. RAO, *Esuli...*, *op. cit.*, p. 535.

<sup>697</sup> A. RAO, *Esuli...*, *op. cit.*, p. 536.

<sup>698</sup> Cf. *Infra*.

postérieurs à juillet 1799.

Surtout, les organes de justice extraordinaires créés près la reconquête

Finalmente S.M. dichiara e vuole che la Giunta di Stato, dopo aver terminato le attuali sue incombenze resti disciolta e abolita e dia contemporaneamente alle fiamme tutti i processi e tutte le carte riguardanti i delitti di Stato commessi in occasione delle note passate emergenze del Regno di Napoli. Riservando S. Maestà di destinare in appresso de' Giudici che ad modum belli tratteranno e decideranno le cause de futuri delitti di Stato, i quali diverranno irremissibili se alcuno scellerato ardisse di commetterli dopo tante perdonanze profusamente concesse da S.M. in tali materie<sup>699</sup>.

La nouvelle alliance entre trône napolitain et ambassade française, pour hypocrite et instable qu'elle soit, représente une nouvelle « normalité » politique et institutionnelle extrêmement difficile à abattre pour les patriotes qui décident de continuer leur activité politique.

Désormais, ils n'ont plus la justification de leur salut personnel pour leur action et sont perçus, non seulement par les légitimistes mais par tous les « partisans du calme », à Naples, à Milan et à Paris, comme des éléments de perturbation à rendre inoffensifs le plus rapidement possible.

---

<sup>699</sup> ANF, F7-6319B dossier « Fiore », *Extrait de l'arrêté du Roi de Naples du 10 janvier 1803, pris à l'occasion du jour de sa naissance et publié dans la Gazette de la Cour le 15 du même mois et année*. Se trouvent exclus de l'acte de grâce aussi « tutti quelli che per principale reità o per complicità fossero inquisiti nel processo formato da un governo estero, o ne risultassero tali dalle ultime perquisizioni ; essendo mente sovrana che che tanto quelli delle dette procedure pendenti nella Giunta di Stato, quanto gli altri del processo come sopra citato formato fuori per congiura contro le Sicilie e dalla sua continuazione, siano giudicati prontamente nel modo che verrà spiegato in Separato Reale Dispaccio ».

## C) Les Français « occupent » le Royaume, à nouveau.

### 1) Alquier, la diplomatie. Naples, une place « neutre » dans le jeu de l'espionnage.

Dans son décret du 29 avril 1801 qui doit établir les différentes mesures nécessaires, Ferdinand IV se dit certain de la loyauté de la nation française et arrive même à souhaiter que « la momentanea permanenza delle Truppe Francesi nella Piazza di Pescara e nei fissati luoghi della Provincia di Lecce sarà di freno a qualche malintenzionato, il quale credesse di profittarne per turbare con mezzi insidiosi la pubblica tranquillità<sup>700</sup> ».

La désignation de Charles-Jean-Marie Alquier pour l'ambassade de Naples satisfait à la fois la cour bourbonnienne et le cabinet de Paris : à travers son action intelligente et efficace, le diplomate avait obtenu pour son pays l'île d'Elbe et une indemnisation de 500 mils francs pour les victimes transalpines de la furie populaire à Rome<sup>701</sup>. La cour qui doit le recevoir, de l'autre côté, est bien heureuse d'avoir affaire avec quelqu'un qui, pendant les négociations, ne s'est pas montré un républicain acharné et, encore plus, a montré de considérer, avec beaucoup de réalisme, plus importants les intérêts politiques et financiers de son gouvernement qu'une formulation correcte de la clause de sauvegarde pour les républicains.

Alquier et le général en chef de l'armée française « d'observation » en Italie, d'ailleurs, ont déjà rassuré les souverains de Naples sur le point qui les préoccupe le plus: les contacts entre les patriotes et les soldats de la république : ainsi

i comandanti della mentovata Truppa Francese nei citati luoghi del Regno hanno premurosi ordini per rigettare qualunque insidiosa proferta [sic] dei perturbatori della pubblica quiete e per sostenere vivamente le operazioni del Governo e degli Agenti di S.M. dirette a reprimere i refrattari ed a schiacciare al momento qualunque mossa sediziosa che in qual che sia modo si macchinasse contro la quiete del Regno e contro lo Stato<sup>702</sup>.

En échange, toute hostilité de la part des sujets napolitains vis-à-vis de transalpins doit être évitée et, pour cela, « S.M. ha comandato e vuole che i suoi R. Sudditi, riguardando come amici gl'individui francesi, usino loro tutta quella cortesia ed urbanità le quali si convengono ad ospiti di una nazione con cui la M.S. ha stabilito una solida pace [...] e trattandoli con modi franchi e gentili in guisa che essi comprendano di ritrovarsi in mezzo a gente leale, cortese e di buona fede<sup>703</sup> ».

<sup>700</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 135, *Décret royal du 29 avril 1801*.

<sup>701</sup> AMAE, *Traité Deux-Siciles*, 18010015, p. 6

<sup>702</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 135, *Décret royal du 29 avril 1801*.

<sup>703</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 135, *Décret royal du 29 avril 1801*.

Les peines les plus dures menacées dans le décret royal, toutefois, ne suffisent pas à effacer d'un coup plus de dix ans de propagande antifranaise activement pratiquée par l'église et soutenue par la couronne. Le ressentiment du peuple qui impute à la Révolution la guerre, la famine et le mauvais gouvernement (attribué génériquement aux « jacobins », même quand ils sont ministres de Ferdinand IV) n'est pas prêt à se montrer amical et respectueux envers les anciens ennemis. Les traces permanentes de cette hostilité se trouvent non seulement dans les esprits mais aussi sur les édifices du Royaume de Naples.

Ainsi, deux ordres du gouvernement provisoire, datés respectivement 22 et 29 avril 1801, précisent que « si tolgano tutte le iscrizioni ingiuriose per la Nazione Francese le quali nei diversi luoghi del Regno si fossero poste nel rincontro della passata Anarchia e che ciò si esegua con circospezione, senza cagionare il minimo rumore<sup>704</sup> ».

Le rétablissement d'une délégation diplomatique française à Naples, toutefois, est un événement au centre de plusieurs problématiques, bien plus larges de la « tutelle » supposée des républicains locaux de la part de l'ambassadeur et de l'aversion des plèbes locales pour la République.

Comme la situation politique interne du Royaume de Naples avait reçu bien peu d'espace et d'attention dans le texte de la paix de Florence, ainsi les instructions qu'Alquier reçoit au moment de se rendre dans la capitale de Ferdinand IV n'abordent que marginalement le problème de la répression politique.

Les raisons qui ont poussé le cabinet parisien à établir des relations pacifiques avec le Sud de l'Italie peuvent être comprises uniquement dans la nécessité de se libérer d'un front militaire et d'exploiter la position de force dans la négociation pour utiliser, du moins en partie, les ports et les forteresses napolitaines comme bases dans la Méditerranée. Naples n'est, pour la France, qu'un instrument (instable et potentiellement dangereux) dont se servir pour la confrontation continue qui l'oppose à l'Angleterre étant donné que la paix signée à Amiens en mars 1802 apparaît, pour les deux signataires, plus comme un expédient tactique que comme l'expression d'une volonté politique réelle.

Dans ce cadre, la reprise des relations diplomatiques voit une atmosphère cordiale s'établir entre l'ambassade et le palais royal : l'arrivée d'Alquier sous le Vésuve coïncide avec les mariages projetés entre François, le prince héritier de Naples et Marie Isabelle de Bourbon – Espagne et celui de Marie Antoinette, fille de Ferdinand IV et Marie Caroline, avec le prince des Asturies<sup>705</sup>.

Cette double union, qui finit inévitablement par rappeler le « pacte de famille » d'avant la Révolution est, selon la correspondance d'Alquier, mal vu autant par Acton, qui le voit comme un

---

<sup>704</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 135, *Dépêche royal signée « palais 22 avril 1801 »*.

<sup>705</sup> C. AURIOL, *La France, l'Angleterre et Naples...*, op. cit., p. 37.

coup concret pour affaiblir les liens avec l'Angleterre que par Marie Caroline qui, pour son fils, voudrait une (deuxième) princesse autrichienne<sup>706</sup>. Le roi, de son côté, semble ne rien apercevoir et dans un premier temps pense même profiter de l'occasion pour se rendre à Barcelone pour revoir son frère et les deux rivaux Acton et Marie Caroline semblent se neutraliser mutuellement<sup>707</sup>.

Alquier, naturellement, a toute l'intention d'exploiter ce rapprochement momentané pour établir une politique capable, grâce à un contrôle plus ou moins strict sur les États napolitains, de faire récupérer à la France par la voie de terre ce qu'elle avait perdu dans la mer dans les ans précédents.

Pour exercer ce contrôle, il pense dans un premier moment se servir d'Acton, à son avis le seul capable de maintenir l'ordre à l'intérieur de l'État, mais les attitudes toujours plus favorables à l'Angleterre tout de suite démontrées par le ministre font revenir l'ambassadeur sur ses positions.

Il commence donc à écrire à Paris en décrivant la destitution d'Acton comme *conditio sine qua non* pour maintenir la paix avec Naples et d'utiliser les troupes présentes pour exercer une pression directe sur la couronne, ne se faisant pas d'illusions sur la loyauté générale de cette dernière.

Pour cela, bien que le premier des articles « séparés et secrets » de la Paix de Florence prévoit la durée maximale d'un an pour l'occupation française des forts de l'Adriatique<sup>708</sup>, dès la signature du traité d'Amiens la diplomatie française considère cette question indissociable de celle de l'évacuation de Malte de la part des Anglais. Le cabinet de Londres, qui se dit certain du fait que Bonaparte veut reprendre l'Égypte, utilise mille prétextes pour ne pas abandonner l'île au centre de la Méditerranée et celui de Paris, de son côté, utilise ce prétexte (et le refus russe d'abandonner les « Sept Îles ») pour ne pas respecter l'engagement pris en 1801<sup>709</sup>.

La couronne napolitaine, de son côté, n'est pas si « neutre » dans la question comme les protestations du marquis de Gallo à Paris le voudraient : selon ce qui a été établi à Amiens, à la fin de l'occupation britannique l'île devrait revenir dans les mains de l'ordre de Saint Jean dont le grand maître est nommé, depuis 1798, par le roi de Naples. Cette prérogative cause une, énième, fracture à l'intérieur du pouvoir napolitain car, après la nomination « honorifique » de Paul I en 1801, le roi voudrait récupérer effectivement l'île à son pouvoir tandis qu'Acton est plus favorable

---

<sup>706</sup> Le prince héritier épouse l'infante d'Espagne après le décès de sa première femme, Marie Clémentine d'Autriche, morte en novembre 1801.

<sup>707</sup> Le voyage aurait été finalement empêché par Acton qui aurait effrayé le roi en exagérant les dangers. Les préoccupations politiques du ministre semblent en tout cas excessives, car le déplacement en Espagne de Ferdinand aurait été de toute autre nature. Alquier écrit dans sa correspondance que : « Les lettres écrites d'Aranjuez annonçaient seulement de grands préparatifs de chasse et de pêche, et, selon toute apparence, cette entrevue solennelle eut été plus redoutable pour les fauves d'Espagne que pour la politique ». Lettre d'Alquier au MAE du 11 floréal an X, cit. in C. AURIOL, *La France, l'Angleterre et Naples...*, op. cit., p. 37.

<sup>708</sup> AMAE, Traités Deux-Siciles, 18010015, *Articles séparés et secrets*, p. 1.

<sup>709</sup> ASNa, Esteri, Cifre, Francia, Busta 2315 (1800 – 1815), différentes lettres du Marquis de Gallo de 1802 à 1805.

à une solution, comme celle projetée de faire élire le Bailli Innocenzo Pignatelli âgé de 80 ans et presque paralysé, qui permet la continuation du contrôle anglais sur Malte<sup>710</sup>.

L'arrivée aux pieds du Vésuve, en 1803, de l'ambassadeur de Grande Bretagne Hugh Elliot marque le début d'un véritable duel de ce dernier avec Alquier dans un terrain, comme celui de la capitale bourbonnienne, qui est neutre seulement théoriquement mais dont la monarchie favorise les agents de l'Angleterre dès qu'elle peut le faire sans s'exposer à des représailles directes.

La neutralité officielle de Naples entre deux puissances en forte tension telle que France et Angleterre fait en sorte que la capitale méridionale devienne une place idéale pour une « guerre d'espions », avec les deux contendants qui cherchent à se surveiller mutuellement. La présence contemporaine de Français, Anglais, émigrés et aventuriers fait du Royaume un centre d'espionnage bien plus important de ce que sa faible importance politique pouvait laisser supposer.

Le système d'information napolitain est, inutile de le préciser, allié de Londres : les autorités royales dans les îles et dans les ports recueillent toute nouvelle concernant la marine française dans la Méditerranée, parce que ces mouvements inquiètent directement la cour de Ferdinand IV.

Ainsi, en août 1803, un certain Amante écrit au duc d'Ascoli que la barque de pêche de la famille Lubrano de Procida porte des renseignements sur l'escadre militaire française dans le port de Marseille et alimente les peurs les plus invraisemblables sur les préparatifs pour une invasion du Royaume<sup>711</sup>. Les deux pêcheurs, de plus, décrivent la situation intérieure de la France et des territoires occupés par les républicains avec les tons de tragédie que les fonctionnaires bourbonniens désirent entendre.

Il n'est pas possible de douter que toutes les informations du même type soient partagées avec les structures de l'ambassade britannique et Alquier fait de cela l'objet de son ironie mordante. Antonio Micheroux, en fait, écrit au prince de Luzzi à propos du diplomate français

---

<sup>710</sup> C. AURIOL, *La France, l'Angleterre et Naples...*, op. cit., p. 66. Le nouveau grand maître, Giovanni Battista Tommasi, établit le siège « provisoire » des chevaliers à Messine et, ensuite, à Catane, en attendant que l'île soit rendue par les Anglais ce qui, évidemment, n'arrivera jamais.

<sup>711</sup> ASNa, Polizia, Real ministero (in Esteri), Rapporti, Busta 3578 (1803), *Lettre de Amante à Ascoli datée Procida du 12 août 1803*. « Antonio Lubrano di Figolo e Michele Lubrano di Ciccone, procidani e padroni di barche pescherecce, questo partito da Marsiglia il dì 24 luglio, quello il dì 25 e qui giunti il 5 corrente, interrogati separatamente hanno deposto che nel porto di Marsiglia vi erano allestiti circa sessanta bastimenti da trasporto e che la comun voce era di dovere detti bastimenti servire per trasportare 30 mila uomini nei domini del Re nostro signore, perché egli si dimostra amico dei francesi pel solo timore ma che di soppiatto fa dare tutto il soccorso agli inglesi. Altri dicevano che detti legni per fiume dovranno trasportarsi nell'Oceano per lo sbarco d'Inghilterra.

Inoltre hanno pure deposto che i viveri in Francia erano a prezzi discreti, meno che il vino. La reclutazione si fa con la massima violenza e le reclute si portano in ferri nelle fortezze per istruirle. Nel Piemonte anche la leva succede con durezza [sic] ed in catene la gioventù viene condotta in Francia. La guerra si sente da tutta la Nazione con orrore ed il Primo Console neppur si nomina, per timore. Il Partito Giacobbinico [sic] è avvilitissimo. In Tolone vi sono cinque vascelli da guerra armati e sette tra fregate e cutter. Qui le voci sono le stesse che quelle di Marsiglia, giacché i suddetti due padroni sono stati in quel porto. La squadra inglese non si diparte da quei mari dando molta molestia al commercio francese. I citati due padroni nelle citate loro deposizioni non han variate in minima parte; si aspettano altre barche onde, a misura che verranno, non si tralascerà sentire i padroni cosa diranno e se ne darà parte, sempre che ci fossero novità o conferme ».



Sul proposito dell'uscita della flotta di Tolone ha riflettuto malignamente che due volte quella flotta era uscita e due volte una fregata inglese ha recato dei plichi di Lord Nelson al generale Luton ; che se siffatte spedizioni avevano per oggetto di mettere la Sicilia sulle difese, era una gran balordaggine l'aver creduto che quella flotta avesse di mira la Sicilia. Che se la fregata andava a chiedere al generale Luton delle notizie della flotta francese, era benanche una cosa singolare che gli inglesi si rivolgessero ad un ministro del re per avere notizie de loro nemici<sup>712</sup>.

La France, naturellement, ne reste pas inactive dans ce jeu et plusieurs fois l'ambassadeur se sert d'émigrés français (comme un certain St Clair) présents à Naples depuis plus d'une décennie pour chercher, inutilement, de gagner la confiance de la reine ou, du moins, pour obtenir des informations sur la cour et sur les adversaires plus directs.

L'activité d'espionnage et d'échange d'information n'est pas la seule dans laquelle Alquier se trouve à faire face à l'alliance non avouée mais bien réelle de l'apparat bourbonien avec les Anglais : contre tout ce qui a été établi à Amiens le Royaume Uni utilise Naples aussi comme base de recrutement pour les équipage de ses vaisseaux.

De 1803 à 1805 Alquier se trouve un nombre infini de fois à protester avec les autorités napolitaines pour l'activité de l'agent hollandais au service de l'Angleterre Van Kempen que, avec des prétextes à chaque occasion renouvelés, les Napolitains évitent d'expulser du Royaume de façon qu'il puisse continuer à recruter des matelots dans la capitale et dans la côte d'Amalfi pour la flotte anglaise de Malte<sup>713</sup>. De plus, l'agent batave se sert d'un réseau de complices corses et locaux qui l'aident (évidemment avec la permission tacite du gouvernement) dans son œuvre. Quand la frégate *l'Amazzone* quitte le port de la capitale en avril 1805, 560 hommes, napolitains et siciliens, vont rejoindre les drapeaux britanniques à La Valette<sup>714</sup>.

Pour arrêter l'activité de Van Kempen, Alquier arrive même à prendre les défenses du peuple napolitain, désormais victime des abus et des violences des militaires britanniques qui se comportent en maîtres dans la capitale.

---

<sup>712</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), Fascio 508, *Lettre de Micheroux à Luzzi du 23 avril 1805*.

<sup>713</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), Fascio 509 (Francia e suoi ministri), e.g. *Lettres d'Alquier à Micheroux du 2 prairial an XII*. « Le Sieur Van Kempen, monsieur le Chevalier, est toujours à Naples, et j'avoue qu'il m'est impossible de trouver une raison plausible, de tous les ménagement que le Gouvernement napolitain croit devoir observer avec un homme qui dans tout autre pays eût été puni d'une manière exemplaire. J'ai l'honneur de prévenir V.E. que je ne cesserai pas de réclamer l'expulsion de cet homme. Il est assurément inconcevable que les ministres du Roi justifient leur indulgence pour Van Kempen par la protection qui lui accorde la légation anglaise, lorsque son crime est d'avoir recruté pour les Anglais ».

<sup>714</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), Fascio 508, *Lettre de Micheroux à Luzzi du 23 avril 1805*.

V.E. ne peut pas avoir oublié avec quelle insistance j'ai demandé qu'on chassât de la ville et du Royaume le nommé Van Kempen. Chef de l'embauchage qui se pratique à Naples pour le compte des Anglais et contre lequel j'ai fourni des preuves matérielles. Les refus que j'ai éprouvés à cet égard sont une preuve de la partialité que la Cour de Naples fait constamment éclater en faveur de l'Angleterre, partialité si excessive que des marins Anglais outragent et frappent journellement, avec une impunité scandaleuse, des habitants de la Capitale et qu'ils se permettent, en public, les indécences les plus grossières et les plus révoltantes. Il est assurément bien étrange que le Gouvernement, qui tolère de pareils excès, soit toujours prêt à punir et à persécuter les personnes qui sont attachés aux intérêts de la France et employé au service de S.M. l'Empereur et Roi<sup>715</sup>.

L'ambassadeur français ne se borne pas à constater la passivité du gouvernement napolitain dans la répression des activités illicites des Anglais, il soupçonne que le comte de Thurn, sous couverture d'améliorer la marine bourbonnienne, fasse des voyages dans les bois de Calabre et de Basilicate pour choisir des arbres en réalité destinés aux navires de la flotte britannique<sup>716</sup>.

Dans un tel scénario, le rôle de l'ambassadeur français est loin d'être facile, il est bien conscient que seulement la force et la menace plus ou moins constante empêchent la cour de Naples de favoriser ouvertement l'Angleterre. Même l'abandon officiel de la forme républicaine de la part de la France en 1804 ne tranquillise pas Marie Caroline, qui salue le couronnement impérial comme la victoire finale du « Cartouche moderne<sup>717</sup> ».

Pour cela, Alquier alterne la rassurance et les menaces, la rigidité envers ses interlocuteurs et les ouvertures, bien conscient qu'une politique de pure opposition frontale n'obtiendrait aucun résultat sinon celui de consolider le pouvoir de la couronne. Déjà la peur pour la présence des contingents français sur l'Adriatique a réussi à rapprocher la reine d'Acton au nom de la menace qui pèse sur les deux<sup>718</sup>, continuer à montrer uniquement un visage hostile accélérerait seulement la rupture et la fermeture des ports napolitains aux navires à pavillon tricolore.

La diplomatie française se trouve donc, à Naples, dans une situation de désavantage substantiel : pour bien garantir les intérêts de Paris dans ce secteur de la Méditerranée, son représentant se trouve à pouvoir utiliser deux instruments de pression : la présence des bataillons de Gouvion-Saint-Cyr dans les Pouilles et, occasionnellement, la possibilité d'épouvanter l'adversaire avec les activités des anciens exilés revenus dans le royaume ou enrôlés dans les armées française et italienne.

---

<sup>715</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), Fascio 508, *Lettre d'Alquier à Luzzi du 5 fructidor an XIII*.

<sup>716</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), Fascio 508, *Lettre de Micheroux à Luzzi du 23 avril 1805*.

<sup>717</sup> Marie Caroline d'Autriche (reine des Deux Siciles), *Correspondance inédite de Marie Caroline, reine de Naples et de Sicile, avec le Marquis de Gallo, publiée et annotée par le Commandant Weil et le Mis. De Somma Circello*, Paris, E. Paul, 1911, Vol. 2 p. 529.

<sup>718</sup> C. AURIOL, *La France, l'Angleterre et Naples...*, op. cit., p. 312.

## 2) Soult et Gouvion-Saint-Cyr, les armes.

L'occupation française des forteresses adriatiques de Pescara, Otrante et Tarente, bien que considérée souvent comme un phénomène unitaire caractérisant toute la période qui va de la paix de Florence à l'invasion de 1806, est en réalité divisées en des phases distinctes, filles de deux scénarios politiques et diplomatiques différentes.

Le texte concordé à Florence, en réalité, ne prévoit pas une occupation du sud des Pouilles et de Pescara mais (dans son premier article secret) la possibilité pour un corps de 8 à 10 mille hommes puisse traverser la région « en passant par la route la plus éloignée de la Capitale et la plus proche de la mer Adriatique » pour s'embarquer à Brindes et à Otrante pour se rendre en Egypte. « Pour éviter toutes difficultés, les dites troupes seront mises en possession des forts de la Province <sup>719</sup> » aux frais de la monarchie napolitaine.

L'article suivant établit, de son côté, que la République « pourra établir » un deuxième corps, de trois mille hommes, à Pescara. Autant les troupes cantonnées dans les Abruzzes que celles qui occupent les forteresses de la province d'Otrante « ne pourront séjourner dans l'Etat de Naples au delà d'une année à dater du jour de l'échange des ratifications du [...] traité<sup>720</sup>. L'ensemble de ces forces est dirigé par le général Soult et est destinée à quitter le Royaume en mai 1802.

Cette présence, conçue comme temporaire et dont le départ est prévu avant le retour du roi dans la capitale, est certainement onéreuse pour les caisses (déjà presque vides) de l'Etat napolitain mais, mises à part les règles de prudence pour empêcher le passage du plus gros des troupes par la capitale et la « linea di demarcazione » pour le retour des exilés, ne provoque pas de préoccupation excessives dans le cabinet bourbonien.

Le général Soult arrive à Tarente le 23 avril 1801, moins d'un mois après la signature de la paix tandis que ses émissaires se rendent dans la capitale pour prendre contact avec les autorités du pays d'accueil<sup>721</sup>. Bien que les ordres des officiers français et cisalpins tendent à établir la concorde la plus parfaite entre les troupes « hôtes » et les populations locales, la mémoire de l'occupation militaire et des violences populaires de deux ans auparavant causent encore quelques problèmes – tout compte fait légers – qui tiennent plus des « faits divers » que de véritables confrontations de nature politique. Les officiers transalpins qui se rendent dans la capitale sont parfois l'objet, à la fin

---

<sup>719</sup> AMAE, Traités Deux-Siciles, 18010015, articles séparés et secrets, p. 1.

<sup>720</sup> AMAE, Traités Deux-Siciles, 18010015, articles séparés et secrets, p. 2.

<sup>721</sup> R. MURDOCH, « Un rapporto francese su Taranto nel 1801 », *Archivio Storico Pugliese*, 21 (1968), p. 232 – 241, p. 233.

de 1801, de démonstration d’hostilité de la part de « alcune genti di poca educazione<sup>722</sup> » tandis que souvent leurs bagages sont volés dans les tavernes où ils logent<sup>723</sup>.

Dans les Pouilles, d’autre côté, malgré les ordres foudroyants des commandements militaires pour le respect des mœurs et de la religion, la différence de mentalité risque parfois de créer des accidents. C’est le cas, par exemple, en septembre 1801 quand Soult lui-même refuse l’arrestation d’une nonne séduite par un officier français, ce qui provoque des accusation de sacrilège de la part du duc d’Ascoli, haut commissaire du roi pour les provinces qui abritent les militaires. L’affaire est résolue uniquement, de facto, par ... la grossesse de la jeune fille<sup>724</sup>.

Quand, en mai 1802, les 13000 hommes procèdent effectivement à l’évacuation des forteresses et, en remontant la mer Adriatique, sortent du Royaume vers la Cisalpine, la cour napolitaine peut véritablement croire d’avoir surmonté le cauchemar du retour des troupes françaises sur son propre territoire.

La sensation d’avoir échappé d’un grand danger et telle que, en se sentant désormais sûre du contrôle sur ses Etats, la monarchie napolitaine décide de compléter l’œuvre d’amnistie pour les faits de 1799 et, en occasion de l’anniversaire du roi le 12 janvier 1803, promulgue le pardon définitif pour presque tous les exilés et l’abolition de la *Giunta di Stato*<sup>725</sup>.

L’évolution de la situation internationale, toutefois, se charge bientôt de démontrer comme ce soulagement n’est qu’une illusion. Le traité d’Amiens, bien qu’il ne voit pas de représentants du Royaume de Naples parmi ses signataires, fait évoluer les accords concernant les forteresses de l’Adriatique par rapport à ce qu’avait été établi à Florence en les liant non plus à un terme temporel mais à la situation générale dans la Méditerranée occidentale. Bien que matériellement abandonnées par ses armées, la France continue à considérer les côtes Adriatiques comme liées à l’occupation anglaise de Malte. Pour cela, dans la situation très complexe qui précède la formation de la « troisième coalition » antifranaise, Pescara et Otrante redeviennent monnaie d’échange sur une table bien plus vastes des intérêts du Royaume de Naples.

Ferdinand IV devient, malgré soi, partie en cause dans les vicissitudes complexes qui portent à la rupture de la paix d’Amiens et à la reprise des hostilités, le 12 mai 1803, entre France et Royaume Uni.

---

<sup>722</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 133, supplication de Nicola Mangia, Giuseppe Caputo et Domenico Mastrolonardo datée septembre 1801.

<sup>723</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 136, dépêche royal du 22 janvier 1802. C’est le cas, par exemple du vol de tous les bagages de deux officiers français dans l’auberge appelé *Madama Gatta* en janvier 1802.

<sup>724</sup> A. LUCARELLI, « Donne ed amori durante l’occupazione militare francese (1801 – 2, 1803 – 5) », *Rinascenza Salentina*, a. 7, 1939, XXVI – XXVI, p. 186 – 189, p. 187.

<sup>725</sup> CF. *Supra*.

Face au refus de Bonaparte d'enlever les barrières douanières en Europe et sa politique agressive dans les Antilles, l'Angleterre répond non seulement en commençant à trouver des alliés pour la guerre qu'elle voit imminente, mais à travers une politique belliqueuse qui commence par le refus de céder Malte, acte auquel elle serait obligée par la paix de 1802.

Immédiatement après la rupture des rapports diplomatique avec Londres, le premier coup du cabinet parisien sur l'échiquier européen est l'ordre de reprendre les positions dans le Royaume de Naples.

Le lieutenant général Laurent de Gouvion-Saint-Cyr, à la tête d'un corps de 12 mille hommes, formé par Français, Italiens et Polonais, rentre dans le Royaume en mai 1803. Aucune garnison n'est laissée à Ancône, où réside un officier d'Etat-major pour la correspondance qui est effectuée par les troupes du Pape<sup>726</sup>.

Face aux protestations du gouvernement, qui se considère lié au seul traité qu'il ait signé, c'est à dire celui de Florence, Alquier répond ironiquement que le retour des troupes de la République française se fait « pour protéger les Etats de S. M. Sicilienne de l'agressivité britannique<sup>727</sup> ». Les protestation de Gallo, qui voudrait du moins éviter à la couronne les frais du ravitaillement des troupes, s'avèrent, encore une fois, inutiles<sup>728</sup>. Acton, finalement, accepte à contrecœur la nouvelle occupation de Tarente mais refuse avec fermeté de fermer les ports napolitains aux navires anglais.

Le pouvoir d'imposer sa propre volonté au faible gouvernement de Ferdinand IV, toutefois, se révèle être une arme à double tranchant pour les Français : le retour des troupes sur l'Adriatique a l'effet de placer Naples, qui se considère victime d'un abus, toujours plus décidément du côté du Royaume uni. Ferdinand IV explicite cette nouvelle situation quand, face à l'arrivée en contemporaine dans la capitale de Gouvion-Saint-Cyr et d'Helliot, il décide de quitter Caserte pour recevoir les lettres de créance de l'ambassadeur mais, avec un prétexte, repart pour ne pas devoir rencontrer le militaire.

Les ordres reçues par le général de « assister tous les dimanches à la Messe avec la musique militaire et de vivre en bonne intelligence avec les habitants<sup>729</sup> » ne suffisent, pas, évidemment, à calmer les inquiétudes des communautés destinées à accueillir matériellement les soldats ; la ville de Bitonto débourse la somme de 5000 ducats, peut être sous sollicitation du général italien

---

<sup>726</sup> C. AURIOL, *La France, l'Angleterre et Naples...*, op. cit., p. 295. Bonaparte, avant d'ordonner la nouvelle « invasion », avait cherché à gagner Ferdinand IV à sa cause en lui offrant Malte en échange de son alliance dans la campagne contre l'Angleterre. Acton, évidemment, fait en sorte que la proposition n'est absolument pas prise en considération.

<sup>727</sup> C. AURIOL, *La France, l'Angleterre et Naples...*, op. cit., p. 268.

<sup>728</sup> ASNa, Esteri, Cifre, Francia, Busta 2315 (1800 – 1815), *lettre de Gallo à Talleyrand datée 7 mai 1803*. Le marquis napolitain fait remarquer que, pour ne pas s'exposer aux représailles anglaises, le Royaume de Naples doit « subir » l'occupation française contre sa volonté et il ne serait pas justifiable de payer pour un acte qui va contre la volonté du gouvernement.

<sup>729</sup> C. AURIOL, *La France, l'Angleterre et Naples...*, op. cit., p. 296.

Giuseppe Lechi pour ses fonds personnels, pour éviter de loger 1800 hommes de troupe et d'autres centres choisissent aussi de payer des chiffres légèrement inférieures<sup>730</sup>.

Dans la deuxième moitié de 1803, deux rumeurs différents concurrent à mettre en agitation la cour de Ferdinand IV : le premier veut que, pour mettre en difficulté les Anglais, les troupes françaises des Pouilles s'appêtent à occuper la citadelle de Messine, la deuxième que, au contraire, seraient les britanniques à s'emparer de la forteresse sicilienne pour sécuriser ultérieurement leur position dans la Méditerranée. La première hypothèse, à vrai dire, ne semble pas préoccuper excessivement ni le palais de Caserte ni l'ambassadeur Helliot : non seulement les Anglais pourraient facilement déplacer leur contingent de Malte pour préparer une défense, mais les troupes attaquantes – par ailleurs en nombre non suffisant – devraient aussi traverser les bois de la Calabre, dont les populations leurs sont manifestement hostiles<sup>731</sup>.

La deuxième, au contraire, représente un risque bien plus grande pour la cour de Ferdinand IV car, s'il est certain que le roi de Naples serait disponible à céder temporairement Messine à son puissant alliée, la réponse française, plus ou moins explicitement menacée, ne pourrait être que l'occupation de la capitale continentale. L'Angleterre, de son côté, aurait cherché à conserver à Ferdinand les deux royaumes, mais la Sicile est naturellement prioritaire.

Devant cette menace, le gouvernement guidé par Acton agit de façon très rusée vis-à-vis de l'Angleterre comme de la France. En utilisant les menaces venant de chaque puissance, il peut se soustraire aux demandes (onéreuses) de chacune, sous le prétexte que, en cas d'acceptation, Naples se serait exposée à la rétorsion violente de l'autre<sup>732</sup>.

Sur le plan pratique, évidemment, l'action militaire qui est réellement redoutée est celle des troupes de Gouvion-Saint-Cyr : trop peu nombreuses et dispersées pour converger sur Messine, elles peuvent au contraire remonter par la voie de Foggia et tomber sur la capitale, défendue par la faible armée bourbonnienne et par quelques navires anglais dans la rade.

Pour prévenir tout mouvement de ce type, une surveillance serrée est ordonnée sur les officier du corps d'expédition français, dans les provinces comme dans la capitale.

Le 22 juin 1803 le marquis Rodio, dont les services sont de plus en plus indispensables à la monarchie bourbonnienne, est nommé commissaire général pour les zones occupées par les Français, son rôle officiel est celui de

---

<sup>730</sup> ASNa, Polizia, Real ministero (in Esteri), Rapporti, Busta 3578 (1803), *lettre non signée, sans date*.

<sup>731</sup> SNSP, Lecchi [sic] generale, documento d'una congiura contro i francesi, 1803, XXIII, c.4, quad. 1, *copie d'un dépêche de Acton à Gallo, Naples, 6 décembre 1803*. Le gouvernement napolitain, en effet, donne des disposition pour favoriser l'organisation et la levée en masse des population calabraises entre septembre et décembre 1803. Face aux protestations d'Alquier, qui traite ces manœuvres comme un acte d'hostilité ouverte envers les présides français, Acton justifie les dispositions avec la lutte contre les pirates tunisiens, présents dans les eaux de la région, et nie que la capitale ait envoyé armes et officiers.

<sup>732</sup> C. AURIOL, *La France, l'Angleterre et Naples...*, op. cit., p. 325.

invigilare rispettivamente perché all'arrivo, transito o dimora delle truppe francesi, si conservi generalmente la calma e l'ordine pubblico, e che in capo di qualche disturbo o di altro inconveniente che possa avvenire, accorrano prontamente a darsi gli opportuni provvedimenti con disporre quanto credano conveniente per un sollecito ed adattato riparo onde vada immediatamente a cessare il disordine, sia composta ogni differenza e resti appianata ogni difficoltà<sup>733</sup>

mais dont le but principal est celui de surveiller de près les intentions et les mouvements des commandants et, naturellement, en informer rapidement la cour. L'ancien *capomassa* est aussi le centre d'un réseau composé d'officiers locaux de la couronne chargés de fournir au même Rodio des rapports hebdomadaires sur l'esprit public des provinces de leur compétence et sur le comportement des transalpins<sup>734</sup>.

Encore plus stricte est la surveillance exercée par la police sur ces officiers qui, pour des raisons de protocole officiel et encore plus pendant les licences, se rendent dans la capitale. La peur, qui émerge clairement dans les documents, est que des éléments de l'armée puissent établir des contacts avec des mécontents dans la capitale et créer une sorte de « cinquième colonne » prête à faciliter l'occupation et à frapper la famille royale avant qu'elle puisse s'enfuir.

Une nuée de *vigili* (espions) surveille les endroits où les officiers séjournent et passent leur temps à Naples : l'Hotel di Gran Bretagna sur la rivière de Chiaia où, ordinairement, logent les généraux quand ils sont de passage, l'auberge de Madame Gass (ou Gasse) à Monteoliveto<sup>735</sup> mais aussi les tavernes et les maisons de plaisir, comme celle de la prostituée Mariuccia Cipriani, souvent fréquentée par des officiers français et italiens, que les agents de polices considèrent « persona tutta nostra » en grâce du salaire de 12 ducats par mois qu'elle reçoit en échange des informations obtenues<sup>736</sup>.

Encore plus surveillés sont ceux qui, effectivement, ont des contacts avec des anciens *Rei di Stato* ou des mécontents bien connus : c'est le cas de l'officier Moulin (appelé souvent Mulé dans les rapports de police) qui rencontre des républicains ou le baron sicilien Mele et qui fréquente aussi un

---

<sup>733</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 114, *dépêche adressé au surintendant de Police, Naples, 22 juin 1803*.

<sup>734</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 114, *dépêche adressé au surintendant de Police, Naples, 22 juin 1803*. « ... siano destinati il preside di Matera Colonnello D. Gennaro Capace Scondito per quella città e per gli altri luoghi di detta Provincia, il Caporuota di Trani D. Francesco Canofari per la città di Ariano e per gli altri luoghi della provincia di Montefusco. L'uditore del Tribunale di Foggia D. Giovanni de Gemmis per le città di Foggia e di Lucera e per gli altri luoghi di quella Provincia, e finalmente l'uditore di Lecce D. Luigi Franchi per le città di Lecce e di Trani e per gli altri luoghi delle dette due province ».

<sup>735</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 3758, « *rapport réservé* » de Ascoli à Acton du 28 octobre 1803.

<sup>736</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 3759, *rapport non signé, janvier 1804*.

émigré français, appelé Saint Clair qui, bien qu'au service de la Maison du Roi, a des contacts avec l'armée et l'ambassade française<sup>737</sup>.

Il est à remarquer, enfin, que la conduite politique des militaires, non seulement Italiens mais aussi Français, n'est pas toujours conforme à la prudence d'Alquier et aux ordres de Gouvion-Saint-Cyr. Non seulement les patriotes italiens mais aussi une partie de l'armée de la République ne semble pas avoir complètement intégré la nouvelle logique de la politique internationale et militaire de Paris, ainsi le général François Etienne Kellermann, revenu à Naples quatre ans après avoir participé à la conquête de la ville, s'exprime, en parlant avec le duc de Lusciano, dans des termes qui auraient enthousiasmé un patriote mais certainement pas ses supérieurs :

Alcuni mi avevano fatto credere un maggior partito per la Francia. Io mal volentieri sono qui venuto perché ho compreso che Bonaparte col dirigere qui la truppa francese ha voluto seminare una discordia tra i popoli italiani. Farò tutto il possibile per andar via e ben presto perché prevedo le funeste conseguenze<sup>738</sup>.

Bonaparte, en réalité, ne tient en aucun compte, dans l'été 1803, les aspirations des peuple (ou des patriotes) d'Italie et le retour de ses armées dans le Royaume est un coup comme un autre dans le duel qui l'oppose à l'Angleterre.

Dans un scénario pareil, où la cour et l'armée française se soupçonnent mutuellement, où Naples est forcée à agir en puissance neutre quand le penchant naturel de son gouvernement serait de faciliter les mouvements de la flotte anglaise, où une partie des officiers et des soldats de l'armée franco-italienne affichent des vues politiques tout à fait différentes de celles exprimées par Alquier et Bonaparte, la deuxième moitié de 1803 voit se dérouler l'un des épisodes les plus difficilement compréhensibles de la période. Les voix de conjuration dont sont protagonistes l'officier napolitain Carlo Marulli et le général italien Giuseppe Lechi, tout en ayant laissé des traces très faibles dans l'histoire<sup>739</sup>, décrivent parfaitement la confusion politique et l'atmosphère de soupçon de la période.

---

<sup>737</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 3758, *lettre du marquis St Clair à Acton, datée Naples 6 juillet 1803*. St Clair, St Clair, ayant eu connaissance que Moulin est un individu suspect pour la police, écrit de sa propre volonté une lettre à Acton pour expliquer au ministre que ses contacts avec le Français sont dictés uniquement par la volonté d'avoir des nouvelles de sa famille qui se trouve en France.

<sup>738</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 3758, *rapport du 17 août 1803*.

<sup>739</sup> Le seul qui ait essayé de reconstruire cet épisode en particulier est l'anonyme qui a organisé le carton dédié à ces vicissitudes dans l'archive de la Società Napoletana d Storia Patria. Cet archiviste non seulement a transcrit des brèves fiches de contextualisation historique pour les documents, mais a aussi rédigé des brèves biographies des personnages principaux, en affichant une interprétation décidément favorable à l'officier napolitain. Par ailleurs, la biographie de Giuseppe Lechi du *Dizionario biografico degli italiani*, rédigée par Luciano Favertani en 2005 ne cite pas l'épisode tandis que Charles Auriol y fait une brève allusion.



### 3) Accusations réciproques : complot militaire ou provocation d'espions ?

Dans un jour de la fin de septembre de 1803, le jeune officier napolitain de cavalerie Carlo Marulli se fait recevoir, ayant demandé par lettre la permission de se rendre des Pouilles à la capitale, par le ministre Acton en disant qu'il est chargé de « comunicare una gelosa commissione » de la part du général Giuseppe Lechi, qu'il a rencontré dans la ville de Bari quelques jours auparavant.

Marulli, âgé de 24 ans, est le neveu du duc d'Ascoli et, capitaine du régiment « principessa cavalleria », est assigné au service d'assistance aux régiments français dans les Pouilles mais la nature des nouvelles qu'il doit communiquer est telle qu'il se rend dans la capitale pour en informer de vive voix le chef du gouvernement.

Le général italien Lechi demande, à travers l'officier, un rendez vous avec le même Acton dans un lieu à mi-chemin entre Naples et Bari ou, du moins, dans la ville de Castellammare, à quelques lieues de la capitale<sup>740</sup>. Devant les refus réitérés du ministre et pour faire comprendre l'importance de sa commission, Carlo Marulli avoue de connaître le contenu des propositions du général Italie : des « hommes de beaucoup de talent et de courage » voudraient soustraire l'Italie au joug français et, pour parvenir à leur but, ils ont constitué une multitude de *clubs* dans l'Italie du Nord. Le projet ultime de ces formations prévoirait un gouvernement unique pour toute la péninsule et, bien qu'au début la plupart des membres étaient républicains, ils auraient ensuite choisi la monarchie à cause de l'adversité de la noblesse à « l'égalité que le gouvernement républicain porte avec soi<sup>741</sup> ». Cette couronne unitaire, née de la libération contre l'occupation française, ne peut être destinée qu'au monarque qui, plus que tout autre, s'était opposé à l'expansion révolutionnaire et, pour cela, Lechi (décrit par Marulli comme l'un des chefs du complot) cherchait une entrevue avec le ministre de Ferdinand IV pour demander son aide.

Le plan serait d'attaquer et détruire les Français au même moment dans tous les points du Royaume et, pour cela, il est nécessaire d'utiliser l'armée bourbonnienne, les troupes italiennes qui seraient déjà partie du complot et même quelques régiments français, notamment ceux du général Vertier qui, laisse entendre Lechi, serait disponible à « rentrer dans le parti italien » si attiré convenablement avec des dons et des sommes d'argent de la part de la couronne<sup>742</sup>. Il serait aussi nécessaire de gagner les chefs des *clubs* présent dans le royaume car les patriotes, cruellement chassés de la République Cisalpine, détestent farouchement les Français et le gouvernement italien.

---

<sup>740</sup> SNSP, Lecchi [sic] generale, documento d'una congiura contro i francesi, 1803, XXIII, c.4, quad. 1, copie d'un dépêche de Acton à Gallo, Naples, 6 décembre 1803.

<sup>741</sup> SNSP, Lecchi [sic] generale, documento d'una congiura contro i francesi, 1803, XXIII, c.4, quad. 1, premier « costituito » (interrogatoire) du capitain Carlo Marulli, 2 décembre 1803.

<sup>742</sup> SNSP, Lecchi [sic] generale, documento d'una congiura contro i francesi, 1803, XXIII, c.4, quad. 1, copie d'un dépêche de Acton à Gallo, Naples, 6 décembre 1803.

L'armée française dans l'Italie du Sud, affaiblie par l'effort de Bonaparte concentré contre l'Angleterre, serait une cible plus abordable de ce qu'une analyse superficielle des rapports de force pourrait faire croire. D'ailleurs, le général Lechi compte attirer facilement un très grand nombre d'officiers et de soldats mécontents. Il peut déjà compter sur le général Verdier. C'est pour développer ce plan et pour convenir des moyens que l'entrevue a été demandée.

Acton fait adroitement semblant – selon le récit de l'événement qu'il fait à de Gallo – de donner à ces révélations la plus grande importance et, ne pouvant évidemment se rendre personnellement au rendez vous avec le général étranger, obtient de pouvoir y envoyer le colonel Colajanni avec un billet d'accréditation de sa part. Naturellement, dès que Marulli quitte sa présence, il fait prévenir Alquier de ce qui s'est passé en protestant que la cour napolitaine est absolument étrangère à toute tentative de ce genre et, au contraire, les « rigidi principi » et la « conosciuta lealtà » du roi, imposent de prévenir la puissance alliée<sup>743</sup>. Ce projet aristocratique des *clubs* de l'Italie du Nord, de plus, ne peut que rappeler au diplomate français ce que Moliterno semblait vouloir réaliser un an auparavant et cela le pousse à ne pas ignorer complètement ces nouvelles et à en informer le Ministère des affaires étrangères.

Deux jours après, toutefois, c'est le même Lechi qui se présente à Gouvion-Saint-Cyr pour dénoncer une « tentative de séduction » de la part de l'officier bourbonien Marulli et que la cour de Naples est en train d'ourdir des complots contre la République Italienne. Il demande à son supérieur la permission de se rendre à Naples et ensuite, si cela se rend nécessaire, à Milan pour découvrir tout ce qu'on trame contre le gouvernement républicain<sup>744</sup>. Le 16 octobre 1803, de plus, Verdier aussi écrit une lettre à Murat où il raconte des tentatives d'approche de Marulli et de ses propositions non seulement de révolutionner l'Italie pour lui donner un gouvernement unique sous la maison de Naples, mais de passer (avec ses troupes) directement à l'armée bourbonienne, en manque chronique de bons officiers et qui aurait payé généreusement les services d'un professionnel de telle habileté et expérience<sup>745</sup>. Verdier, de plus, affirme que Marulli a expressément été envoyé par Acton.

Alquier, de son côté, tout en transmettant par prudence les informations qu'il reçoit à ses supérieurs, est convaincue que tout le projet est complètement absurde et que les propositions d'entrevue ne sont qu'un escamotage de Marulli pour obtenir de l'argent de la cour de Naples.

---

<sup>743</sup> SNSP, Lecchi [sic] generale, documento d'una congiura contro i francesi, 1803, XXIII, c.4, quad. 1, *copie d'un dépêche de Acton à Gallo, Naples, 6 décembre 1803.*

<sup>744</sup> C. AURIOL, *La France, l'Angleterre et Naples...*, op. cit., p. 471.

<sup>745</sup> SNSP, Lecchi [sic] generale, documento d'una congiura contro i francesi, 1803, XXIII, c.4, quad. 1, *lettre de Verdier à Murat du 23 vendémiaire an VI.*

Le 27 octobre 1803, a finalement lieu « l'abboccamento » entre Lechi et Colajanni, les deux se rencontrent à San Cassano, un relais de poste à quelques lieues au sud de Cerignola sur la route de Barletta.

Le général italien n'a pas, évidemment, prévenu ses supérieurs de cette entrevue car il s'éloigne de sa caserne à Bari en faisant semblant de vouloir faire une partie de chasse dans un cabriolet léger, uniquement accompagné de son aide de champ (et beau frère) Amodée, deux cochers français et quatre hussards d'escorte<sup>746</sup>.

L'officier et magistrat napolitain, de son côté, se présente seul, en ayant laissé Marulli à Avellino, afin que la présence de ce dernier n'influe pas sur ce que Lechi pourrait dire<sup>747</sup>.

Interrogé sur la nature du projet, Lechi commence à en parler comme s'il était sûr que la cour de Naples avait déjà commencé l'organisation du mouvement pour chasser les Français et comme si la dynastie des Bourbons était le moteur du projet, bien que secondée en cela par les « glubi » de Napolitains à Milan, dans le Piémont et à Bologne.

Colajanni, à ce point, lui fait comprendre « con l'espressioni le più vive e significanti » que le pouvoir qu'il représente n'est nullement à l'origine des plans dont il parle et que « quantunque avesse il giusto desiderio di vedere i suoi Stati sgombri dalle truppe estere » n'avait aucune intention de manquer aux pactes scellés avec une puissance alliée<sup>748</sup>.

Après cela, les seules informations que Lechi donne à son interlocuteurs sont extrêmement génériques : en se décrivant comme étranger au projet (« che per questa riunione egli nulla avea operato di positivo »<sup>749</sup>), il dit savoir de l'action de plusieurs *clubs*, pour la plupart dans l'Italie du Nord mais aussi à Naples. Qu'il croit convenable, malgré ce que Colajanni vient de lui apprendre, d'envoyer des « persone idonee e sicure » à la cour de Naples pour donner une suite au projet.

Il rajoute que :

egli sul principio della rivoluzione francese aderì a questa con l'idea e la speranza di vedere libera l'Italia dal giogo del dominio straniero, ma che poi avendo egli osservato di essere stata l'Italia depredata dai Francesi e rimessa sotto la loro dura schiavitù, egli incominciò a disgustarsi ed a detestare il Dominio francese in Italia. Avendo manifestato apertamente questo suo disgusto in più occasioni al Generale Murat, per cui in conseguenza ideò il progetto di discacciare i francesi dall'Italia riunendo i varî Stati di essa sotto un solo dominio, la quale

---

<sup>746</sup> SNSP, Lecchi [sic] generale, documento d'une congiura contre i francesi, 1803, XXIII, c.4, quad. 1, *rapport de Colajanni, daté Naples 30 octobre 1803*.

<sup>747</sup> SNSP, Lecchi [sic] generale, documento d'une congiura contre i francesi, 1803, XXIII, c.4, quad. 1, *premier « costituito » (interrogatoire) du capitain Carlo Marulli, 2 décembre 1803*.

<sup>748</sup> SNSP, Lecchi [sic] generale, documento d'une congiura contre i francesi, 1803, XXIII, c.4, quad. 1, *rapport de Colajanni, daté Naples 30 octobre 1803*.

<sup>749</sup> Lecchi [sic] generale, documento d'une congiura contre i francesi, 1803, XXIII, c.4, quad. 1, *rapport de Colajanni, daté Naples 30 octobre 1803*.

operazione non era per produrgli la taccia di traditore del governo francese, giacché si trattava di redimere la propria Patria e l'Italia dalla schiavitù straniera.<sup>750</sup>

Lechi, toutefois, dit ne pas vouloir compromettre tout de suite sa situation et que, n'étant pas un charlatan, il ne se serait pas exposé entre les premiers mais il aurait attendu le déploiement complet de l'insurrection en se rendant à Milan pour régler les affaires de sa famille. De plus, comme 'sil n'entendait pas son interlocuteur, il continue à s'étendre sur le rôle central que la cour de Naples doit jouer dans la conspiration. Il répète qu'il croit extrêmement facile de gagner les troupes italiennes, tandis que les françaises sont, pour la plupart, engagées dans « l'entreprise d'Angleterre ».

Interrogé directement sur la consistance des sectaires impliqués dans le plan qui se trouvent dans le Royaume, Lechi est suffisamment adroit pour éviter de compromettre qui que ce soit : il nomme uniquement des individus « intouchables », car enregistrés dans les rangs de l'armée française, tels que Vincenzo Pignatelli Strongoli, Giovanbattista Caracciolo de Vietri et Giuseppe Onori. Il nomme aussi Orazio de Attellis mais, évidemment, sans connaître ses vicissitudes, car il le croit arrêté à Paris avec Moliterno.

En ce qui concerne les *clubs* effectivement actifs à Naples, il dit ne pas connaître leur composition ni leur consistance mais suggère de prendre contact avec leurs chefs pour exploiter leur rancune contre la République italienne qui avait chassé beaucoup d'entre eux.

Finalement, Lechi révèle que Marulli est très strictement lié non seulement au général Verdier (qu'il répète être « sensible » aux hommages que la cour lui voudra faire), mais aussi à la jeune femme de ce dernier, Louise, de laquelle il avait reçu un verre marqué de ses initiaux.

Bien que le seul récit détaillé de la rencontre soit celui de Colajanni (Lechi, ayant évité d'en faire parole avec ses supérieurs, ne rédige aucun rapport) il est évidente que non seulement aucun complot n'est sérieusement ourdi, mais les deux interlocuteurs se sont rendus à San Cassano exactement avec les mêmes finalités : compromettre l'autre pour pouvoir dénoncer publiquement la déloyauté, respectivement, des éléments italiens de l'armée française ou de la cour de Naples.

La conviction de Lechi que la cour de Naples est déjà en train d'organiser quelque chose doit être sincère, car un mensonge dans ce sens, dite à un représentant de cette même cour, n'aurait absolument aucun sens. Cela porte à penser que l'initiative soit née de Marulli (en effet absent lors de la rencontre de San Cassano) qui aurait décidé de tendre un piège mal conçu aux deux officiers de l'armée d'occupation et, en effet, cette vision est partagée aussi par Marie Caroline, certainement

---

<sup>750</sup> Lecchi [sic] generale, documento d'una congiura contro i francesi, 1803, XXIII, c.4, quad. 1, *rapport de Colajanni, daté Naples 30 octobre 1803.*

non accusable de partisanerie en faveur des Français. Pendant une entrevue avec Alquier, la reine affirme que « Marulli era un birbone ed il solo colpevole »<sup>751</sup>.

Si la conjuration est entièrement inventée par Marulli, toutefois, la base factuelle de laquelle il part pour « séduire » Lechi est bien plus concrète : le mécontentement envers la France et le gouvernement de la République italienne est bien répandu dans les casernes pouillaises occupées par les troupes septentrionales. Les officiers sont déçus par le nouveau cursus de la politique de Bonaparte dans la péninsule et les soldats, toujours effrayés à la perspective de devoir partir pour l’Égypte, supportent à peine les ordres des officiers étrangers.

Les troupes liguriennes, en particulier, préoccupent Gouvion-Saint-Cyr : elles sont l’objet de l’action constante des agents de la cour de Naples qui les « travaillent » pour les pousser à la désertion et, comme dans le cas du général Verdier, cherchent à soustraire les officiers les plus experts. De plus, ils cherchent constamment à réchauffer l’esprit des habitants contre les transalpins et de provoquer des discordes entre ces derniers et les Italiens. En 1804, par exemple, une énorme rixe éclate entre Ligurien et Français et les populations locales interviennent en faveur des premiers<sup>752</sup>.

C’est ainsi que, l’une des rares dispositions prises à la suite de « l’affaire Marulli » est la décision, de la part du commandement français, de réunir toutes les troupes italiennes du contingent d’occupation et les déplacer de Bari et Lecce (où elle sont remplacées par les Français) à Tarente, car « Il existait entre les habitants et les troupes de la division italienne des rapports que le mouvement va faire cesser »<sup>753</sup>.

En ce qui concerne les autorités bourbonniennes, la surveillance de l’ambassadeur français leur impose de punir D. Carlo Marulli, même si Acton serait contraire et, apparemment, Marie Caroline aussi aurait revue ses positions. Il est arrêté et interrogé dans les premiers jours de décembre 1803 sans que, toutefois, son initiative dans la conjuration émerge clairement de ses interrogatoires, où il continue à attribuer le premier mouvement à Lechi.

Il n’est pas possible de déterminer précisément la durée de son emprisonnement mais cette peine ne doit pas avoir entravé sa carrière successive s’il continue sa carrière dans la cavalerie, avec laquelle se bat contre les Français en 1806 et est « capitano comandante » jusqu’à 1815, pour devenir ensuite « ordinatore e consigliere » de l’*Intendenza generale* et, ensuite, vice-intendente jusqu’à sa retraite en 1837.

---

<sup>751</sup> SNSP, Lecchi [sic] generale, documento d’una congiura contro i francesi, 1803, XXIII, c.4, quad. 1, *fiche rédigée par la Societ  Napoli di Storia Patria*.

<sup>752</sup> C. AURIOL, *La France, l’Angleterre et Naples...*, op. cit., p. 571.

<sup>753</sup> SNSP, Lecchi [sic] generale, documento d’una congiura contro i francesi, 1803, XXIII, c.4, quad. 1, *lettre de Gouvion-Sain-Cyr au Ministre de la Guerre du 11 frimaire an XII*.

En ce qui concerne le général de Brescia, il est au centre d'un rapport très complexe avec les autorités de Milan et de Paris et sa présence même dans le Sud de l'Italie est le fruit de cet ensemble de tensions. Lechi, en fait, serait extrêmement mal vu à Milan à cause de ses contacts avec les exilés méridionaux et, surtout, à cause de son ambition de devenir ministre de la guerre de la république septentrionale. Pour cela Francesco Melzi, vice-président et guide effective de l'Etat, propose dès 1802, quand une nouvelle descente dans l'Italie du Sud n'était qu'un projet, d'y envoyer un patriote tellement fervent qui ne cache pas son opposition au gouvernement modéré en charge<sup>754</sup>.

C'est ainsi que, quand une dénonciation d'Acton qui attribue à Lechi la responsabilité de l'initiative est envoyée au gouvernement lombard, Melzi et Marescalchi (le représentant de la République à Paris) seraient favorables à exploiter une telle occasion pour donner au général une punition exemplaire.

Murat et même Bonaparte, toutefois, continuent à croire à l'innocence du militaire et, à Paris, on parle ouvertement d'un « complot bourbonien » et le Consul considère que

Toutes ces intrigueries de Naples sont pitoyables. Je n'y vois cependant pas encore très clair, mais certainement il n'est pas probable que Lecchi, qui est très révolutionnaire, qui connaît la puissance de la France et ce dont M. Acton est capable, ait proposé un projet aussi fou que celui de se révolter contre la France et de mettre un fils du Roi de Naples sur le trône de Milan. Je ne vois pas ce que M. Acton peut gagner se ce n'est de mettre de la division entre les Italiens et les Français, de perdre Lecchi et de nous engager à arrêter une seconde fois Moliterno. D'ailleurs, comment cela s'arrange-t-il avec l'armement de la Calabre ?

Ecrivez à Alquier que je n'ai fait que rire de cette prétendue conspiration.<sup>755</sup>

D'autres scandales, toutefois, tachent le séjour de Lachi à Bari : déjà en août 1803, à Tarente, le lieutenant-colonel bourbonien Filippo Roth fait diffuser une feuille imprimée où il dénonce le comportement outrageux des troupes d'occupation et le 28 du même mois le général italien répond en niant les accusation et en commençant une polémique dans la presse<sup>756</sup>.

Encore plus graves sont les événements de mai 1804 quand Lecchi est accusé d'avoir menacé la complète destruction et le pillage de la ville de Lecce pour forcer la police napolitaine à lui remettre un certain D. Luigi Mellone, coupable d'avoir tué un capitaine de la troupe « gesarpina » (cisalpine,

---

<sup>754</sup> T. PEDIO, « Esuli meridionali nella Repubblica italiana, occupazione francese in Puglia e congiura del generale Lechi nel carteggio di Francesco Melzi », *Archivio storico pugliese*, a. XX (1967), nn. 1 – 4, p. 224 – 234, p. 230. L'historien méridional, qui a eu sous les yeux les papier bourboniens ainsi que la correspondance de Melzi tend à croire à la culpabilité de Lechi et l'accuse de « faire le double jeu.

<sup>755</sup> C. AURIOL, *La France, l'Angleterre et Naples...*, *op. cit.*, p. 478.

<sup>756</sup> T. PEDIO, « Esuli meridionali nella Repubblica italiana... », *op. cit.*, p. 231.

comme les troupes italiennes sont appelés de façon erronée par la plupart des sources méridionales) ainsi que sa propre femme aveuglé par la jalousie<sup>757</sup>.

La fureur du général, toutefois, se plaque subitement dès qu'une forte somme lui est payée pour éviter sa vengeance. L'homicide, en fait, appartient à une famille de riches banquiers qui arrive à payer de huit à dix mille ducats pour mettre son membre à l'abri de toute conséquence.

Ni les malversations ni l'implication dans les tentatives de conjurations arrivent, toutefois, à toucher le général qui, bien que détesté par le vice-président de la République Italienne et ouvertement accusé de différents crimes par les autorités locales, reste dans les Pouilles sans être inquiété jusqu'à décembre 1804 quand il quitte l'Italie uniquement pour se rendre à Paris en occasion du sacre impérial de Napoléon<sup>758</sup>. Il revient dans le Royaume de Naples après Austerlitz, non plus avec une armée d'occupation mais avec une d'invasion.

Les réseaux de protection et solidarités qui se mobilisent dans cette occasion ne correspondent ni à des liens politiques ni nationaux : Murat et Bonaparte favorisent un Italien, Lechi, contre les projets de Melzi et Marescalchi. Cela dit, ce n'est pas possible de supposer uniquement un affrontement entre les « modérés » du gouvernement de Milan et les « radicaux » qui assurément sont encore présents dans l'armée car, dans ce cas, il serait difficile d'expliquer le support du consul à Lechi.

Dans cette occasion, probablement, des liens politiques et de clientèle se croisent : ainsi Bonaparte accepte de soutenir le général « très révolutionnaire » contre Melzi, exactement le contraire de ce qu'il fait dans la politique générale de la République Italienne, pour continuer à tenir sous pression le gouvernement napolitain qui, avec quelques raisons, craint fortement l'action subversive des officiers italiens de l'armée<sup>759</sup>. En ce qui concerne l'intérieur de ses Etats, Bonaparte ne fait aucun mystère d'être partisan de l'ordre et de la fin de tout ferment révolutionnaire mais il n'hésite pas à utiliser les pulsions à la subversion pour déstabiliser ou menacer les Etats qui, comme Naples, se soumettent mal volontiers à la *pax napoleonica*.

Pour cela, il utilise aussi Murat, le même qu'à Florence avait durement grondé Francesco Pignatelli pour vouloir maintenir en vie « le feu qui brule toute l'Europe » mais qui, cette fois-ci, protège Lechi contre la « punition » des modérés.

Les révolutionnaires, enfin, se rendent parfaitement compte que leur marge de manœuvre entre les deux puissances qui s'opposent est extrêmement limitée et cherchent à recouper leur espace en exploitant les divisions à l'intérieur de chaque champ. Cet espace d'illégalité, de plus, comme il est

---

<sup>757</sup> A LUCARELLI, « Donne ed amori... », *op. cit.*, p.187. Lucarelli, qui considère Lechi « insigne patriota non meno che insigne predone », tout en publiant l'extrait du journal d'un chroniqueur locale qui raconte les événements, semble confondre victime et coupable puisque d'abord on dit que « da D. Luigi Mellone fu ammazzato un capitano » et ensuite c'est l'officier qui est traité de « presunto colpevole ».

<sup>758</sup> L. FAVERZANI, « Lechi, Giuseppe », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 64 (2005).

<sup>759</sup> Cf. *Infra*.

démontré par la tentative d'escroc de Marulli ainsi que par les malversations évidentes de Lechi (la concussion pour ne pas occuper certaines villes ainsi que celle pour ne pas donner l'ordre de piller Lecce), est souvent utilisé aussi pour des intérêts personnels.

La présence des troupes italiennes est, ensuite, au centre des espoirs des patriotes qui résident dans le Royaume de Naples (et qui, comme il a été montré, attirent à juste titre les soupçons de Acton) et qui, encore plus à l'écart de la confrontation entre puissances par rapport à ceux qui vivent dans le nord ou servent dans l'armée, croient que la venue (et surtout le retour) des troupes sur l'Adriatique puisse être une occasion de révolutionner le Royaume et prendre sa revanche pour 1799.



## D) « La malattia giacobinica è cominciata a rendersi alquanto grave ».

### 1) Du calme relatif pendant l'absence des Français.

Les évolutions de la situation internationale affectent, naturellement, l'attitude de la cour de Naples envers ses adversaires et sur le contrôle politique autant de la capitale que des provinces. Une fois surmontée la peur pour l'arrivée du contingent d'occupation en 1802 et les difficultés que cela avait comporté dans les zones intéressées, les soucis pour un possible attaque à la capitale s'étaient rapidement évanouies. Même la politique de contrôle avait concerné essentiellement les populations en contact direct avec les étrangers, tandis que les patriotes de la ville de Naples, encore assommés par les vagues précédentes de répression, n'ose nullement s'exposer.

La paix de Florence, en montrant clairement la condition d'infériorité dans laquelle Naples est parvenue, favorise – il est vrai – une « reprise » des démocrates mais cela se concrétise seulement dans une nouvelle hardiesse avec laquelle les anciens proscrits se montrent en public mais ne porte à rien de réel dans la création d'une structure politique pour s'opposer à la monarchie.

Le départ des Français en mai 1802, de plus, rassure ultérieurement les autorités bourbonniennes et montre définitivement, aux yeux des mécontents, la volonté de Bonaparte de respecter les pactes et d'entretenir avec Ferdinand IV des relations diplomatiques normales, et même cordiales au cas où cela peut servir pour nuire à l'Angleterre dans la Méditerranée.

Pendant la « première » occupation française des Pouilles et surtout pendant la période d'absence de troupes françaises dans le Royaume, l'activité de surveillance de l'opposition politique n'enregistre guère d'épisodes de quelque importance.

C'est seulement en mars 1803 que les *vigili* de la police commencent à enregistrer une augmentation de la fermentation politique : avec le durcissement des tensions entre la France et l'Angleterre, la rumeur d'un possible retour des troupes dans les Pouilles filtre de la cour et commence à se répandre dans les rues de la capitale.

Le 18 mars 1803 une lettre anonyme venant de Marseille prévient le directeur de police Antonio della Rossa du retour d'un certain Gaetano Simeoni. L'auteur, qui sans signer dit être le même qui quelques mois auparavant avait signalé le retour de D. Vito Nitti<sup>760</sup>, rappelle que le sujet qu'il dénonce est l'un des ennemis le plus acharnés du trône et aurait mérité la mort bien plus des quelques innocents qui ont été condamnés à l'échafaud<sup>761</sup>.

---

<sup>760</sup> Cf. *Supra*. L'auteur révèle d'être lui aussi un *Reo di Stato*, mais proteste de ne pas avoir mérité sa condamnation.

<sup>761</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre anonyme datée Marseglia* [sic] 18 mai 1803.

Simeoni serait, selon les paroles de son dénonciateur, celui qu'en janvier 1799 avait enlevé le château de St. Elme au peuple pour le donner aux patriotes, élément décisif pour l'issue de la bataille entre l'armée de Championnet et les *lazzari*<sup>762</sup>.

Après la reconquête il part en exil à Marseille où, après Marengo, il reçoit « una deputazione degli occulti repubblicani » qui l'informe que six mille entre eux se préparent avec armes e munitions dans les Abruzzes<sup>763</sup>. Après la bataille de Sienna, seulement « l'eroe di Bonaparte » a pu imposer la dissolution de « l'armata Gallo-itala » du général Pino et une nouvelle invasion, certainement guidée par Simeoni.

L'auteur de la lettre, de plus, démontre de connaître le contenu des archives de la *Giunta di Stato* (brulés en janvier 1803) parce qu'il rappelle au directeur de la police que,

Il generale Menichini stesso, nella sua relazione alla Giunta di Stato, non si poté dispensare dall'informarla che sebbene costui avesse sempre ben servito il Re, aveva però sin dalla sua infanzia [sic] mostrati sentimenti repubblicani<sup>764</sup>.

« Il nascosto partito repubblicano » serait prêt à se mettre sous la direction de Simeoni qui va exploiter ses connaissances et ses clientèles à Lauriano<sup>765</sup>, où son oncle a été fusillé par le parti royaliste. Il est déterminé à réunir une petite armée et se réfugier sur les montagnes quand cela serait nécessaire. Il serait pour cela envisageable d'arrêter (et non pas exiler à nouveau) Simeoni dès qu'il débarque sur le territoire napolitain.

Quand les informations de la lettre anonyme sont confirmées et renforcées par celles d'Alquier, Ferdinand IV décide non pas d'arrêter Simeoni mais de le soumettre à une stricte surveillance de la

---

<sup>762</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre anonyme datée Marseglia* [sic] 18 mai 1803. En effet Gaetano Simeoni résulte être un officier de l'armée napolitaine, déjà proche des milieux démocrates dont le logement, à l'intérieur du Castelnuovo est saccagé par la plèbe le 15 janvier 1799 quand cette forteresse lui est ouverte pour s'emparer des armes qu'elle contient. Cf. B. CROCE, G. CECI, M. D'AYALA, S. DI GIACOMO (édité par), *Albo illustrativo della Rivoluzione... op. cit.*, p.10. Il serait parmi ces officiers que les campagnes contre les armées révolutionnaires de la fin du siècle XVII auraient rapproché du républicanisme, cf. A. M. RAO, *La Repubblica napoletana del 1799*, Rome, Newton Compton, 1999, p. 54.

<sup>763</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre anonyme datée Marseglia* [sic] 18 mai 1803. Il est évident, ici, que Simeoni serait aussi impliqué dans le projet des frères Pignatelli.

<sup>764</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre anonyme datée Marseglia* [sic] 18 mai 1803. L'anonyme est conscient que la situation internationale de mai 1803 rend ridicule la menace représentée par Simeoni mais veut mettre en garde della Rossa contre des possibles changements imprévus : « V.E. riderà, e con ragione, di quanto io le ho detto, perché un miserabile non fa timore ad un gran Re. Così è signore, ma è sicura l'E.S. che l'Europa sarà sempre tranquilla? La superiorità dei suoi lumi non le fanno ignorare che la presente calma è attaccata alla vita di un solo uomo. Se il cielo toglie la vita a Bonaparte, la rivoluzione scoppierà con tale vigore che non sarà paragonabile alla passata. Bisogna stare sulla faccia del luogo per comprendere questa immancabile verità.

Data dunque per vera, come l'è verissima, questa mia politica profezia, il Re avrà sempre un potente nemico nei suoi Stati, e tanto più perché non è uno sciocco da farsi cogliere in fallo: uomo di talenti e furbo ».

<sup>765</sup> Aujourd'hui Laureana Cilento.

part des forces de polices et de commander aux juges de lui envoyer des rapports fréquents sur la conduite du suspect<sup>766</sup>.

C'est ainsi que, le 23 mai suivant, les deux inspecteurs D. Giuseppe Rossi et D. Francesco Mansueto envoient au juge Bosco un rapport sur la conduite de Simeoni. Il s'est établi à Naples au n. 20 de « la strada di Monte di Dio sopra Pizzo Falcone » et chaque soir reçoit chez lui quatre Français pour jouer aux cartes et discuter en français. Les étrangers sont, selon toute probabilité, des militaires car ils se rendent chez Simeoni parfois en uniforme et parfois en civil.

Ils rajoutent que le napolitain est rentré en compagnie de quatre compatriotes (dont ils ne font pas les noms car il sont déjà connus au juge Bosco) et, surtout, ils remarquent qu'il refuse d'employer un valet car c'était justement à cause de la trahison d'un serviteur qu'il avait été arrêté en 1799<sup>767</sup>.

Huit jours après, les deux *vigili* précisent la composition du groupe qui s'entretient dans la maison louée par Simeoni : en plus des deux militaires transalpins, deux prêtres et quelques civils qui « dalle ore una della notte si trattengono fino alle ore quattro circa della stessa notte<sup>768</sup> ».

Le canal plus directe à travers lequel les deux espions s'informent sur ce qui se passe dans ces réunions est la domestique de Simeoni, mais toutes les discussions se déroulent en français, langue qu'elle ignore complètement. Elle arrive uniquement à distinguer qu'ils utilisent « che i saluti di *cittadino e monsù* [monsieur]<sup>769</sup> ».

Une deuxième lettre anonyme, malheureusement non conservée dans les Archives napolitaines, doit arriver dans le mois de juin 1803 à aggraver la position de Simeoni. L'auteur, évidemment décidé à se servir de la justice bourbonienne pour nuire au militaire de Lauriano, écrit que ce dernier aurait

---

<sup>766</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *billet d'Acton à della Rossa du 30 avril 1803*.

<sup>767</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *rapport de Rossi et Mansueto à Bosco du 23 mai 1803*.

<sup>768</sup> Il pourrait paraître bizarre de voir des rencontres si fréquentes se dérouler de l'une à quatre heures et demi du matin et, en effet, lire les horaires sans aucun « filtre » pourrait enduire des erreurs colossales. Au début du XIX siècle à Naples cohabitent plusieurs façons de diviser le temps et, souvent, les sources de police et les témoins utilisent le « orologio di Napoli », profondément différent de « l'orologio di Francia », qui coïncide avec la façon actuelle d'exprimer l'heure.

En suivant l'« orologio di Napoli » en fait, le jour ne commence pas à minuit mais au coucher du soleil du jour précédent, ainsi « un'ora di notte » au mois de mai, à Naples, indique à peu près 21 heures et demi « di Francia ».

La conversion, toutefois, est bien plus difficile de ce qu'il pourrait paraître parce que d'abord la journée est constamment divisée en « ore di giorno » et « ore di notte », ainsi que l'aube marque la première « ora di giorno » (mais non pas le commencement d'un nouveau jour sur le calendrier) mais, surtout, parce que les heures n'ont pas toutes la même durée. La période de nuit comme celle de lumière, en fait, sont divisées en douze parts, autant pendant l'hiver comme pendant l'été mais, étant cette façon de mesurer le temps plus liée aux mouvements des astres dans le ciel qu'à une division égale de ses fractions, en hiver (quand le « noir » dure plus longtemps par rapport à la lumière) les heures de nuit sont sensiblement plus longues de celles du jour, tandis que pendant l'été la situation est renversée. Naturellement, « l'orologio di Napoli » se conjugue très mal avec une mesure mécanique du temps et les Napolitains doivent déplacer les aiguilles d'un quart d'heure toutes les deux semaines.

Pour la description de l'« orologio di Napoli », cf. A. MATTOZZI, *Una storia napoletana, pizzerie e pizzaiuoli tra Sette e Ottocento*, Bra, Slow Food Editore, 2009, p. 66.

<sup>769</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *rapport de Rossi et Mansueto à Bosco du 31 mai 1803*.

« formata una costituzione per la futura Repubblica Italiana » et qu'il serait possible trouver ce texte en fouillant parmi ses papier.

Il est évident que la « Repubblica italiana » dont on fait ici mention n'est pas celle formée à Milan après la Consulte de Lyon mais un projet « futur » qui, vraisemblablement, doit intéresser l'ensemble de la péninsule.

Devant une telle menace, la surveillance de Simeoni est confiée à D. Luigi Milano, un prêtre spécialisé dans le contrôle de la subversion et collaborateur depuis longtemps de la police, pour qu'il puisse, avec la ruse, « visiter » les papiers du suspect.

Le rapport du religieux arrive au duc d'Ascoli le 10 juillet 1803 et, contrairement aux attentes, les accusations adressées à Simeoni se révèlent quasi complètement inventées : la nouvelle, en fait « fu molto alterata nelle circostanze » car la constitution est celle imprimée à Marseille par un certain « consiglier Lotti », conçue pour l'Italie du Nord, et à laquelle on aurait simplement rajouté les territoires de la « Repubblica napoletana »<sup>770</sup>.

Simeoni est donc probablement coupable de « sentiments contraires au gouvernement », ce qui dans le système napolitain est encore un crime, souvent puni « in via economica » comme dans le cas du prêtre Vitto Nitti, victime du même dénonciateur. Il n'est pas coupable, toutefois, d'aucun complot ni d'aucun projet concret d'action politique, d'autant plus que les discours tenus dans la maison du suspect restent un mystère pour les enquêteurs car ils sont tenus en français.

Malgré la détention de papiers probablement interdits, tels que la constitution de la « future République italienne », dans les Archives napolitaines, il n'y a aucune trace d'une peine infligée à Simeoni et le contrôle de la police sur ses mouvements semble s'interrompre avec le rapport de Luigi Milano<sup>771</sup>.

Le 12 mars 1803 le représentant espagnol à Gênes, Giuseppe Serra, s'empresse à écrire une lettre réservée à Acton, après avoir reçu la visite d'un personnage bizarre qui dit s'appeler Ruffini Stani

---

<sup>770</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre de Ascoli à Acton du 10 juillet 1803*. Le « consiglier Lotti » pourrait coïncider avec Vincenzo Lotti, déjà objet des attentions de la *Giunta di Stato* mais disculpé de toute accusation car, pendant la République napolitaine, n'avait que 17 ans. Cf. ASNa, Polizia (1 numerazione), fascio 134, *réponse à la supplication des frères Pignatelli Monteleone, sans date*.

<sup>771</sup> Les traces disponibles de la vie successive de Gaetano Simeoni le montrent d'abord en 1806, nommé officier d'artillerie de l'armée napolitaine par Joseph Bonaparte (cf. *Collezione degli editti, determinazioni, decreti e leggi di S. M. da' 15 febbraio a' 31 dicembre 1806*, Napoli, Stamperia Simoniana, 1807, p. 16.). Après la chute de Murat, Simeoni est nommé *Cavaliere di diritto* du *Real Ordine Militare di S. Giorgio della Riunione*, crée par Ferdinand I des Deux Siciles pour y accueillir les militaires tant de l'armée bourbonnienne que de celle des *Napoleonidi* (cf. *Statuti del Real Ordine Militare di S. Giorgio della Riunione, Napoli 1 gennaio 1819*, Napoli, s. p.).

En 1841, enfin, il est nommé *Controllore* de la *Direzione Provinciale* pour la ville de Vallo dans la province de *Principato Citra* (cf. *Almanacco Reale del Regno delle due Sicilie per l'anno 1841*, Napoli, Stamperia Reale, 1841). Cette carrière montrerait donc une « intégration parfaite d'abord dans l'armée du nouveau pouvoir français et, ensuite, une continuité de passage à l'armée du roi restaurée et à l'administration de l'Etat bourbonnien. Un parcours assez commun pour les hommes de cette génération.

Koïst [sic], d'être lombard et d'avoir des révélations à faire fondamentales pour la vie de Ferdinand IV de Naples.

Il dit avoir entendu, dans une taverne de Sestri Levante, une conversation entre cinq étrangers (du point de vue de la République de Gênes) autour d'un complot qu'ils auraient formé contre S. M. Sicilienne<sup>772</sup>.

En espionnant par le trou d'une serrure, Ruffini aurait entendu les cinq étrangers prêter serment d'attenter aux « jours précieux » du souverain de Naples et, ensuite, partir pour l'Espagne pour ourdir quelques machinations contre le roi de ce pays.

Cet étrange informateur, révèle au diplomate espagnol avoir aussi observé, on ne sait pas si toujours à travers la serrure ou avec plus de facilité, l'arme destinée à frapper Ferdinand IV :

essa ha, dic'egli, la figura di un canocchiale, ma deve internamente essere disposta come una pistola, la quale si deve per mezzo di certa molla caricare; poi fecero la prova dirigendo il colpo verso la finestra. Se ne avvide in quel momento Ruffini dell'esito della palla ma non sentì strepito alcuno di arma caricata<sup>773</sup>.

Les étrangers, partis pour Milan le lendemain de l'expérience avec cette sorte d'arbalète, semblent être deux Anglais, deux Italiens et un Français.

Serra, enfin, informe Acton d'avoir laissé Ruffini partir pour Naples, où il avait l'intention de rencontrer justement le ministre, mais de lui avoir nié toute lettre de recommandation en craignant son utilisation pour quelque mauvais objet.

Acton – comme d'ailleurs le même ambassadeur espagnol – considère invraisemblable toute l'histoire et même l'identité du dénonciateur (qui n'est pas connu à Gênes et dont la police ligurienne ne peut rien dire). Les modalités de la découverte ainsi que la possibilité même de réaliser une arme comme celle décrite par Ruffini semblent du moins improbables. C'est ainsi que le ministre napolitain se borne à ordonner d'arrêter ce sujet si jamais il devait se montrer aux frontières, mais le soi-disant Ruffini Stani Koïst s'évanouit, tout comme les projets d'attentat qu'il voulait dévoiler<sup>774</sup>.

Le pouvoir napolitain, d'ailleurs, n'a pas beaucoup de raison de s'inquiéter pour l'état d'esprit de la capitale, car l'hypothèse, en ce moment seulement théorique, d'un retour des Français n'éveille pas seulement les enthousiasmes des révolutionnaires mais aussi le souvenir furieux du peuple

---

<sup>772</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, copie de la lettre de Giuseppe Serra à Acton du 12 mars 1803.

<sup>773</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, copie de la lettre de Giuseppe Serra à Acton du 12 mars 1803.

<sup>774</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, lettre d'Acton à Ascoli du 12 avril 1803.

réactionnaire. Si Guglielmo Pepe affirme que, en 1802, « eziandio il popolo sembrava pentito, e quasi arrossiva degli orrori del 1799<sup>775</sup> » il n'est pas moins vrai que, le 14 et 16 avril 1803, des « bandes populaires » cassent l'emblème sur la porte du responsable des relations commerciales de la République Ligurienne, comme preuve du fait que l'hostilité contre les républicains est encore bien vive du moins dans une partie du peuple<sup>776</sup>.

---

<sup>775</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, op. cit.*, p. 104.

<sup>776</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *rapport avril 1803*.

## 2) Conserver « la montura patriottica » et « le vesti tricolorate ».

La situation de calme et d'indifférence apparente de la quasi-totalité de la population napolitaine change brusquement à la fin de mai 1803, quand les nouvelles de la tension entre France et Angleterre, et surtout la possibilité que la couronne bourbonnienne pourrait être forcée à subir une nouvelle occupation filtrent parmi le grand public et causent une nouvelle effervescence auprès des anciens et nouveaux mécontents de la monarchie.

A la différence de 1802, de plus, on perçoit que ce n'est plus dans le cadre d'un traité comme celui de Florence mais la France, tout simplement, qu'impose à Ferdinand IV sa puissance majeure.

Le gouvernement transalpin regarde avec hostilité non dissimulée envers un gouvernement qui de facto fait son possible pour favoriser sa grande rivale. La situation générale de guerre imminente en Europe ne peut que faire espérer ceux qui attendent le retour du chaos pour essayer d'abattre le trône.

Au début de l'été 1803, donc, la police reçoit des informations de plus en plus nombreuses et insistantes.

Le 5 juin le vicaire de l'église de S. Angelo à Nilo, prévient le juge Bosco des discours séditieux d'un certain Antonio Tavasso, apprenti dans un atelier de couturier, qui non seulement manifeste ouvertement ses sentiments d'opposition au gouvernement et les expressions les plus vulgaires contre les « Auguste Reali Persone », mais il traite aussi avec des anciens exilés pour matière d'Etat et tient dans sa habitation des armes blanches et à feu<sup>777</sup>. Le prêtre dit avoir reçu ces informations par un certain Vincenzo Raimondi, collègue de travail de Tavasso, qui se dit aussi disponible à donner plus d'informations à la police.

Tavasso n'arrive pas à cacher sa hâte de voir les Français rentrer dans la capitale et affirme souvent que « fra giorni vengono qui li Francesi ed il re si va a f... ed io mi metterò due dragone repubblicane<sup>778</sup> ».

Ce qui intéresse le plus les autorités est, naturellement, la possession d'armes de la part de Tavasso et ses fréquentations avec les anciens exilés : ainsi le juge Bosco commence à interroger non seulement Vincenzo Raimondi et Vincenzo Carelli qui avaient, les premiers, dénoncé les discours de leur camarade mais aussi tous ceux qui travaillent dans le même atelier.

Le jeune couturier non seulement se fait voir en public armé d'un *gangiarro* (un sabre court très diffusé à Naples) et d'un pistolet mais s'entretient, souvent en français, avec un individu habillé de

---

<sup>777</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre de Bosco à Ascoli di 4 juin 1803*.

<sup>778</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *copie de lettre sans date, probablement de Bosco à Ascoli*. Les mots de Tavasso sont reporté au juge par Vincenzo Raimondi.

l'uniforme « cisalpin » (évidemment italien) identifié avec D. Gennarino Lanzetta, exilé en France en 1799, fils d'un ingénieur et républicain bien connu<sup>779</sup>.

Tavasso, qui dort souvent hors de chez lui et fréquente le milieu de ceux qui sont revenus de l'exil, ne fait pas mystère des raisons qui le poussent à désirer le retour de l'armée transalpine : il est convaincu que sa militance révolutionnaire lui vaudra bien un emploi dans le futur gouvernement ou dans la future armée, de façon à pouvoir finalement se libérer de sa conditions misérable ; il affirme que : « quando vengono li Francesi pure averaggio da jetta' st'aco<sup>780</sup> » et que, si les Français ne devaient pas venir dans la capitale, il serait allé les chercher dans les Pouilles. De plus, il incite ses compagnons à partager son attente « insinuando agli altri di stare allegramente, ed in tale aspettativa, giacché li Francesi facevano bene a tutti, facendo capire con tali discorsi di voler tirare essi testimoni al genio repubblicano ed attacco [sic, attaccamento] alli Francesi<sup>781</sup> »

A vrai dire, selon les témoignages de ses compagnons de travail, l'expérience politique de Tavasso avait commencé sous des drapeaux tout-à-fait différents : les ouvriers Giordano, Migliaccio et Sgaraglia disent de savoir « de auditu [sic] che il Tavasso sia stato Santafedista [sic] » et qu'il était coupable de plusieurs incendies en janvier 1799.

Cela, toutefois, ne lui empêche pas de menacer ses collègues qui ne veulent pas le suivre dans son républicanisme affiché :

Il testimonio Gennaro Mangiamele ha aggiunto che quando il Tavasso parlava in lode dei Francesi, per non far proseguire il discorso, gli diceva che avevano da pensare a mangiare, e non alli Francesi, ed il Tavasso lo chiamava Regalista di Baccher, giacché in tempo dell'anarchia era dell'unione di Baccher<sup>782</sup>.

Pour le duc d'Ascoli c'en est assez : le 22 juin le suspect est arrêté, même si la perquisition de sa maison ne porte à aucun résultat concret, ni du point de vue des armes ni des papiers compromettants.

Après encore un mois d'interrogatoires, autant de Tavasso que de ses compagnons de travail, le juge se fait une idée assez précise sur le cas et écrit :

---

<sup>779</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, copie de la lettre de de Giorgio à Ascoli du 29 août 1803. Il n'est pas possible de faire hypothèses sur comment un ouvrier du bas peuple puisse avoir appris la langue française.

<sup>780</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, copie de la lettre de de Giorgio à Ascoli du 29 août 1803.

<sup>781</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, copie de la lettre de de Giorgio à Ascoli du 29 août 1803.

<sup>782</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, copie de la lettre de de Giorgio à Ascoli du 29 août 1803.



Trattasi di un uomo il quale si è mostrato con i suoi discorsi pubblicamente scontento del Governo, ne ha parlato e ne ha desiderato il cambiamento, sperandolo dai Francesi che ha coi stessi discorsi encomiati, lusingandosi che li medesimi gli avrebbero fatto cambiar condizione e lasciare la sua arte di sartore. Il di lui vestire ed il rapporto che aveva col creduto ufficiale cisalpino Lanzetta confermano che l'Antonio Tavasso debba avere il cuore prevaricato, né dai suoi discorsi rilevasi che il motivo di sua prevaricazione non sia altro che quello di un falso suo interesse sperando migliorare la sua condizione, e non già quello di un sistema rivoluzionario<sup>783</sup>.

Pour cela, Ascoli propose au roi d'envoyer le jeune couturier dans l'île-prison de Santo Stefano mais sans fixer une date pour la fin de sa réclusion, de façon à pouvoir, selon les indications du directeur de l'établissement pénal par rapport à sa résipiscence, le rappeler dès qu'il ne représente plus un danger pour l'ordre constitué<sup>784</sup>. Le 10 septembre, le souverain approuve.

Non seulement les lieux de travail mais aussi ceux de loisir deviennent le centre de l'activité renaissante des mécontents et, par conséquent, les cibles de l'activité de policiers et délateurs. La sociabilité napolitaine se développe principalement autour de quatre genres d'exercices publics, qui naturellement attirent des clientèles différentes selon la classe et les habitudes : la taverne, le café, le tabac et la boutique du pharmacien, qui en plus des médicaments fournit des boissons et des pastilles rafraîchissants ainsi que, souvent, du café.

Dans ces endroits, les Napolitains passent leur temps et discutent : il est naturel que les inquiétudes qui s'insinuent dans les rues s'y répandent et que certains endroits en particulier (souvent à cause de l'histoire personnelle du gérant) deviennent le lieu de rendez vous des exilés revenus et de tous ceux qui désirent le retour des Français dans la capitale.

Le matin du 2 juin 1803, l'inspecteur de police Ayala se trouve dans la « spezieria di medicina » dans le Largo delle Crocelle ai Mannesi où deux hommes, en commentant à l'apparence des faits divers de la ville, parlent de politique avec un langage fortement allusif.

Ne pouvant pas indiquer les données personnelles des individus, le policier donne une description très précise de leurs habillement. Ainsi l'un des travailleurs du magasin « con rocappoto [sic] blò e stivaletti di langhé » informe un client, un homme « di circa anni trenta, vestito di giamberga color blò con cappello con nocca nera e cannottiglio [petite bande d'argent forgé qu'on rajoute aux broderies] in mezzo<sup>785</sup> », que la grande statue [probablement du souverain Charles de Bourbon]

---

<sup>783</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *copie de la lettre de de Giorgio à Ascoli du 29 août 1803*.

<sup>784</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre de Ascoli à Acton du 31 août 1803*.

<sup>785</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre de Ayala à Bosco du 2 juin 1803*.

située dans le Largo del Mercatello s'est écroulée. A ces paroles, l'autre répond de façon énigmatique : « Siccome la Statua d'Egitto che all'avvicinarsi dell'Arca cadde il falso Idolo ».

La métaphore biblique est un expédient, immédiatement exploité par les deux interlocuteurs, pour commencer à discuter de la possibilité d'une nouvelle entrée à Naples des troupes françaises et italiennes. Le client informe le pharmacien que déjà quinze mille hommes sont près de Rome et, entre eux, un de ses amis « che partì con gl'Inglese<sup>786</sup> » et s'était ensuite enrôlé dans les troupes cisalpines. La discussion ensuite, continue avec les nouvelles de la guerre, encore une fois éclatée entre l'alliance franco-espagnole et le Royaume Uni et de hypothèses du moins farfelues sur le futur de Naples : le pharmacien demande

« E isso pe' chi s'è dichiarato [?] » allo che ha risposto l'altra persona : « Io non lo so, ma so bensì che si ha imbarcato tutta la roba, e tutti della famiglia partono per l'Impero, meno che il Principe Ereditario, mentre si dice che questo Regno sia stato ceduto ai Francesi, li quali lo han donato al Re di Spagna, che poi lo ha dato per dote alla Principessa sua figlia, moglie del detto Principe Ereditario<sup>787</sup> »

Cette pharmacie, naturellement, n'est pas le seul endroit où des nouvelles invraisemblables, constamment enregistrées avec préoccupation par les agents de la police, sur l'entité et les intentions du contingent français qui est sur le point d'entrer dans le royaume.

Un véritable *glubbo* (club) est celui de D. Crescenio Stasio, ancien exilé du village de Fontanarosa, dans la province de Montefusco. Après être revenu de Marseille, il a ouvert une boutique de Tabac sur la rue de Toledo, en face du palais du duc de Maddaloni.

Dans les locaux du tabac, le commerçant reçoit souvent D. Bartolomeo Sessa, comptable de la marine, D. Giobatta Francia, capitaine de cavalerie, D. Macario Ferrante, avocat, D. Vincenzo Renzi de la ville de Paterno en Basilicate, les frères Lauria de Montefusco, D. Lorenzo et D. Giuseppantonio Mantenga, tous les deux hommes de loi, les deux frères un « volante » appelé Bartolomeo Valante, le chanoine trésorier de la ville d'Ariano Carlo Luparelli, le chirurgien D. Pasquale La Cattolica, D. Antonio Pisa, enseignant de langue française, D. Domenico Tata, avocat et le prêtre D. Agostino Gagliardi, qui rentrent tous d'exil<sup>788</sup>.

Il est facile d'imaginer la teneur des discours et des jugements politiques qu'un tel groupe d'hommes peut exprimer sur la politique du gouvernement, mais les accusations qu'on adresse au *glubbo* de la rue de Toledo vont bien au delà du simple discours séditieux.

---

<sup>786</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre de Ayala à Bosco du 2 juin 1803*. L'allusion est ici aux navires anglais qui en 1799 avaient transporté une partie des exilés vers les ports du Sud de la France.

<sup>787</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre de Ayala à Bosco du 2 juin 1803*.

<sup>788</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *dénonciation signée Rocca, Sanna du 22 juillet 1803*.

Un certain Giuseppe Rocca, qui déjà en 1799 avait progressé dans sa carrière à la douane de Foggia en dénonçant les républicains des Pouilles, fait parvenir une lettre à la reine, le 22 juillet 1803, où en plus de décrire la composition de la « compagnie » qui se retrouve chez Stasio, informe la souveraine des projets extrêmement dangereux du buraliste<sup>789</sup>. Il appuie ses accusations sur son témoignage direct ainsi que sur celui d'un certain Decio Sanna, jeune orfèvre lui aussi originaire de Foggia et transféré à Naples.

Dans sa missive, Rocca affirme savoir avec certitude que D. Crescenzo Stasio est en rapport avec la famille Valiante, de Campobasso, réfugiée à Marseille<sup>790</sup> et que, de là-bas, Vincenzo et Domenico Valiante lui envoient des fusils, des pierres à fusils et des pistolets<sup>791</sup>.

Stasio cacherait ces armes dans sa boutique : il en vend quelques unes pour éviter le scandale mais à un prix très élevé pour décourager l'achat, tandis qu'il distribue les autres à ses complices (notamment aux provinciaux). Grâce à D. Bartolomeo Sessa, de plus, le groupe arriverait à connaître les nouvelles d'Italie avant la publication de la gazette de Naples.

Les membres de la famille Valiante, de plus, envoient selon Giuseppe Rocca toute sorte de marchandises à Stasio de façon qu'il puisse distribuer l'argent qu'il tire de la vente de ces dernières aux camarades besogneux.

Le but de l'union est, évidemment, celui de « distruggere la monarchia e procedere all'arresto e distruzione dei realisti e così avrebbe avuto piede la Repubblica Napoletana, perché il loro partito era troppo grande per il Regno<sup>792</sup> ». Pour y arriver, Stasio se dépense sans compter pour agrandir les contacts et les relations de son groupe : il se rend souvent dans le palais de la princesse de Solofra, où il discute avec cette dernière les détails de la révolution de Naples, il reçoit des lettres de Milan qui l'informent sur le mouvement vers le royaume des troupes françaises et il se rend souvent à Bénévent pour se rencontrer avec les patriotes locaux.

Les projets de cette « cellule » sont plus que jamais concrets et proches dans le temps puisque déjà pendant le carnaval précédent,

Stasio avrebbe saputo fare una pensata come far tutto terminare, che poi spiegò essere quella di fare impostare [évidemment appostare] cinque o sei persone di coraggio dietro le siepi

---

<sup>789</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *note manuscrite, sans date*. « Giuseppe Rocco [sic] di Brindisi, situato in Foggia per scrivano della Dogana, sposò la figliola molto bella del maestro muratore Tommaso Paterno di Foggia. Ai 6 febbraio 1799 egli ed il suocero ed altri loro aderenti piantarono l'albero repubblicano, ruppero l'impresa reale sopra il portone della dogana. Si appropriarono il bagaglio del Reggimento Regina Fanteria. Ritornate poi le armi reali per essersi il popolo foggiano da sé restituito all'obbedienza del Re, partite le armi francesi, dubitando esser castigati dei suoi [sic] trascorsi, Rocco andiede in Palermo e si fece denunciante. Indi fu situato nella dogana di Capodichino. Oggi con la famiglia è in Napoli ».

<sup>790</sup> Cf. *supra* pour les Vicissitudes d'Andrea Valiante.

<sup>791</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *dénonciation signée Rocca, Sanna* du 22 juillet 1803.

<sup>792</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *dénonciation signée Rocca, Sanna* du 22 juillet 1803.

sopra a Capodichino nella notte quando S.M. passava in carrozza senza guardie per detta strada, e da dette persone impostate farli tirare dei colpi di fucile per così massacrer la persona di S.M.<sup>793</sup>.

A quelques portes de distance du magasin de Stasio, près de l'église de la Conception à Toledo, un autre groupe (évidemment en contact avec le premier) se réunit dans l'atelier de l'horloger D. Francesco Savoja. Ici se rencontrent « beaucoup de jacobins », entre lesquels D. Emilio Patrano et son fils Domenico Antonio, le baron D. Francesco Paolo Zella, D. Giacomino Filippi, le lieutenant D. Antonio Maria De Luca, D. Ignazio Celentani, D. Saverio Ballotti et autres<sup>794</sup>.

Le cadre présenté par la lettre de Giuseppe Rocca décrit une situation extrêmement précise et irréfutable qui, toutefois, ne persuade pas les juges napolitains : l'utilisation sans scrupules et opportuniste que ce sujet a fait dans le passé de la dénonciation politique ainsi que des pressions qu'il aurait fait sur Decio Sanna pour qu'il confirme ses accusation bien au delà de ce que le jeune orfèvre a effectivement vu et entendu portent le duc d'Ascoli à ne donner aucune suite à la dénonciation car il considère toute l'affaire

*ragirarsi in una forse falsa denuncia premeditata a fine di proprio vantaggioso interesse. E per poterle colorire alquanto, sembra che siasi appoggiata sopra persone notoriamente sospette perché già ree di Stato, su delle quali il Governo di polizia ci tiene parecchi e sperimentati vigili*<sup>795</sup>.

Un autre endroit qui occupe beaucoup les agents de la police chargés de la surveillance est le Caffè della Meridiana, où le policier Giovanni Rossi arrive à s'infiltrer et gagner la confiance de plusieurs patriotes. Il remarque un esprit de vengeance pour le carnage de 1799 qui pousse les républicains à exploiter toute occasion pour chercher à mettre en danger la monarchie.

Dans les salles du café « si discorre senza maschera e con molto libertinaggio<sup>796</sup> » avec la participation d'un certain Pignalverde<sup>797</sup>, du chirurgien Pastena, d'un « cisalpin » appelé Picardi.

Le sujet des conversations est évidemment la politique et la situation militaire internationale et l'accroissement des tensions entre France et Angleterre ne peut que faire plaisir aux républicains du café. Ainsi, dans l'après midi du 3 juin, les habitués de la Meridiana « brillavano per la guerra

---

<sup>793</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *déposition de Decio Sanna du 29 juillet 1803*.

<sup>794</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *déposition de Decio Sanna du 28 juillet 1803*.

<sup>795</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre de Ascoli à Acton du 3 août 1803*.

<sup>796</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *rapport de Giovanni Rossi du 4 juin 1803*.

<sup>797</sup> Il n'est pas possible d'identifier avec précision qui est l'individu qui fréquente le Caffè della Meridiana, mais la famille d'origine espagnole Peñalver, dont le nom est souvent napolitanisé en Pignalverde, est depuis la deuxième moitié du XVIII siècle au centre de l'associationnisme maçonnique de la capitale des Bourbons.

dichiarata e si spiegarono per il partito Repubblicano<sup>798</sup> » car, pour eux, le nouvel état de guerre en Europe rapproche automatiquement de la libération de Naples. Ainsi Pastena et Pignalverde affirment publiquement : « siamo alla vigilia di un gran successo, noi abbiamo quarantamila uomini cisalpini alli confini della Romagna e fra breve speriamo che la scena cambierà » et que « queste quattro carogne » [de la cour] ne pourront rien faire pour l'empêcher<sup>799</sup>.

Le plus célèbres « sparlatori » du café sont le chevalier Staini, Pignalverde, Pastena, Picardi, Giambarba, Fasano, Camardella, Buerio<sup>800</sup>, Casella ancien officier du régiment Principe Reale et Riberaci, du régiment Real Principessa. Dans l'armée, en outre, un soldat appelé Catone et un autre appelé Gonsales [sic] parlent « per la strada, maledettissimamente contro il Governo »<sup>801</sup>.

Les clients de la Meridiana, de plus, sont conscients de la nature illégale de leurs discours, mais ne savent pas de qui se méfier : c'est le même Pastena qui prévient le policier en civil Rossi de garder les distances avec un certain Carlozzi, musicien dans les Gardes Royales, en l'indiquant comme un espion bien connu<sup>802</sup>.

Le duc d'Ascoli décide d'augmenter la surveillance dans le café et, « trovando sussistenze », arrêter quelqu'un parmi les plus échauffés.

Les noms de Staini et Pignalverde apparaissent dans un autre rapport au duc d'Ascoli, rédigé par D. Luigi Milano, qui décrit la société qui se retrouve dans la chambre de l'officier français Moulin (appelé dans les sources de police Mulé ou Malé), qui pendant sa visite à Naples, loge à la Locanda di Londra, au palais de Bovino dans la zone de Chiaia. Dans l'appartement de l'officier se réunit souvent un « ridotto di persone sospette » composé non seulement de ceux qui fréquentent aussi le café de la Meridiana, mais aussi par l'émigré Sacler [St Clair], capitaine de la garde italienne<sup>803</sup>, D. Bartolomeno Giordano, avocat et « celebre sparlatore », le « duca giovane di Civita S. Angelo De Attellis<sup>804</sup> », un certain D. Lorenzo, dont on ignore le nom de famille mais il est prêtre et moniteur de natations, un certain Burlà et un certain Felice<sup>805</sup>.

---

<sup>798</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *rapport de Giovanni Rossi du 4 juin 1803*.

<sup>799</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *rapport de Giovanni Rossi du 4 juin 1803*.

<sup>800</sup> L'orthographe approximative du policier pourrait ici cacher le nom de Giuseppe Poerio, protagoniste des conjurations de la dernière décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle et, ensuite, de la République napolitaine. Condamné à perpétuité à Favignana en 1799, il est libéré après la paix de Florence. Il est donc probable que, resté à Naples (ses fils Carlo et Alessandro naissent dans la capitale en 1802 et 1803) il prend partie au cercle républicain du café de la Meridiana. Cf. B. CROCE, *Una famiglia di patrioti ed altri saggi storici e critici*, Bari, Laterza, 1919 et T. NARDELLA, « Giuseppe Poerio, primo intendente di Capitanata e Contado di Molise », in R. DE LORENZO, *Risorgimento, Democrazia, Mezzogiorno d'Italia, studi in onore di Alfonso Sciocco*, Milano, Francoangeli, 2003.

<sup>801</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *rapport de Giovanni Rossi du 4 juin 1803*.

<sup>802</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *rapport de Giovanni Rossi du 4 juin 1803*.

<sup>803</sup> Le régiment des Reali Guardie italiane est, ici, une unité de l'armée bourbonnienne.

<sup>804</sup> C. CASSANI, « De Attellis, Orazio », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 33 (1987). Il s'agit d'Orazio de Attellis, échappé de la maison de famille très jeune, il avait suivi son frère aîné dans l'armée du roi d'Espagne et, à partir de 1792, dans celle du roi de Naples. Il devient avocat et commence à fréquenter les premiers foyers de républicanisme dans la Molise, il passe ensuite en toscane où il se fait initier à la franc-maçonnerie, diserte de l'armée bourbonnienne et se rend en France.

Ces « cattivissimi soggetti » visitent Moulin qui, de son côté, ne se fait pas de scrupules à prononcer les discours les plus incendiaires contre le trône de Ferdinand IV. Pour cela, Acton, qui ne peut naturellement faire arrêter directement le général, se décide à s'adresser à Alquier et, « contando perfettamente sul suo impegno pel buon ordine e per l'avversione contro dei perturbatori della pubblica tranquillità », lui demande de faire éloigner un sujet tellement dangereux des Etats de Ferdinand IV. L'officier français unit le ressentiment personnel et professionnel à la rage politique car « alla circostanza di essere un cervello esaltato e pernicioso, unisce l'altra di essere un uomo disgustato [sic] perché non ha potuto fare da commissario o da incaricato alle truppe francesi che sono entrate nel Regno<sup>806</sup> ». L'ambassadeur transalpin, toutefois, ne doit pas accéder à la demande du ministre car en novembre 1803, Moulin se trouve encore à Naples<sup>807</sup>.

Qui, au contraire, quitte Naples en ce moment est le jeune marquis de St. Angelo<sup>808</sup> ; Orazio De Attellis, après un bref séjour dans les prisons napolitaines se rend à Florence où, à cause d'une communication de la police bourbonienne sur des « machinations antifrancaises » est arrêté par ordre du gouvernement du Royaume d'Etrurie, qui le fait relâcher seulement en décembre de 1803, à cause de l'inconsistance des preuves recueillies contre lui, mais lui ordonne d'abandonner la Toscane<sup>809</sup>. Depuis Milan, son nouvel pays d'élection, toutefois, De Attellis ne se montre pas du tout effrayé par le gouvernement napolitain et, en janvier 1804, il écrit au ministre de la police pour demander le respect de ses droits contre son père qui refuse de lui verser ce qui lui est dû<sup>810</sup>.

---

En 1798 il rentre en Italie et il est actif entre Bologne et la Toscane. Dans cette région, il se fait arrêter à la suite d'une tentative ratée d'insurrection des exilés méridionaux en uniforme cisalpin dans le cadre de la confrontation entre Milan et Paris sur l'organisation de la péninsule italienne (cf. A. DE FRANCESCO, *Rivoluzione e costituzioni...*, op. cit., p. 47). Emprisonné à Portoferraio, il participe à la démocratisation de l'Ile d'Elbe et rentre en contact avec Pierre Joseph Briot (cf. F. MASTROBERTI, *Pierre Joseph Briot,...*, op.cit., p. 133). Après être devenu citoyen français, il rentre à Naples en 1803.

<sup>805</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *copie du rapport de D. Luigi Milano du 2 juillet 1803*.

<sup>806</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre d'Acton à Alquier du 4 juillet 1803*.

<sup>807</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *rapport de Michelangelo Mastroianni du 21 novembre 1803*.

<sup>808</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *lettre de Acton à Ascoli du 20 juillet 1803*. On exile De Attellis avec interdiction perpétuelle de rentrer dans le Royaume sous peine d'être envoyé dans les galères pendant treize ans. Il est envoyé en exil malgré l'accusation d'avoir cherché à tuer sa propre femme : « , il quale oltre di esser perfido nelle sue opinioni ed operazioni contro del proprio Governo, è reo presso la Polizia per aver tentato, nel giorno 24 del †...† [corrente ???] mese di uccidere con un coltello la stessa sua moglie, D.na Enrichetta Martino e per aver maltrattato con ischiaffi [sic] la madre di lei che era accorsa al riparo della figlia, tanto che si è contro di lui già spedito [spiccato ?] l'ordine della carcerazione ».

<sup>809</sup> C. CASSANI, « De Attellis, Orazio », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 33 (1987).

<sup>810</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *copie de la lettre de Orazio de Attellis au duc d'Ascoli du 21 janvier 1804*. « Il mio genitore Marchese di S. Angelo, il quale mentre nuota nel lusso e nell'oro non si cura se i suoi figli, cedendo finalmente al primo ed irresistibile comando della natura, incontrino la infamia e la morte per lo bisogno di pane, non mi ha fatto rimettere, per mezzo del mio avvocato D. Antonio Duratorre, che le due mensuali prestazioni di settembre ed ottobre ultimo a norma del †...† da V.E.

Al ricevere della presente, V.E. vedrà dunque maturato il quarto mese da che son privo affatto di alimenti. Pure ero creditore legittimo di un'intera annata di essi ; oral o sono di sedici mesi.

A Naples, entre temps, il est évident qu'avec une dynamique comparable à celle de la lecture du *Moniteur* en 1792 des individus tels que Staini et Pignalverde font la navette entre les cercles de mécontents napolitains (dans ce cas, celui du café de la Meridiana) et les officiers démocrates qui se rendent à Naples des Pouilles. Cela a un double effet : d'un côté il fait persister, dans la vision des patriotes locaux, une vision trop optimiste de la politique française à leur égard car, tout en étant à connaissance des différences générales entre les visions du cabinet et celles d'une partie de l'armée, ils écoutent les nouvelles de France « filtrées » par un point de vue qui leur est beaucoup plus favorable (et compréhensible) de celui du gouvernement parisien. De l'autre côté Alquier, qui certainement ne partage pas les discours incendiaires de Moulin, utilise la présence de ce dernier, qui dans sa patrie serait considérée comme un élément perturbateur, pour maintenir la pression sur le cabinet napolitain et utiliser la menace pour limiter la condescendance de ce dernier envers l'Angleterre.

Les tavernes et les cafés ne font pas la fortune de la police napolitaine uniquement pour les discours séditieux que l'on peut écouter parmi les clients mais ils constituent parfois un poste d'observation à partir duquel contrôler tout ce qui se passe aux alentours. C'est le cas, notamment, de la « locanda della Barese » située « sita nella strada della porta piccola della Chiesa di S. Giuseppe Maggiore al numero 31 ». Ceux qui sont assis dans l'arrière de la taverne, en fait, ont une vision complète sur l'intérieur de la maison adjacente, qui a son entrée dans la rue neuve de la Corsea<sup>811</sup>.

Dans cette habitation, vit un gentilhomme que le policier Gregorio Pianese, client occasionnel de la taverne, connaît « di veduta » et qui dès le début avait éveillé ses suspects : il commence donc à espionner l'intérieur de la maison de celui-ci et « destramente » induit l'aubergiste Carmina Fiorentino et la jeune serveuse Anna Maria Palazzo à révéler ce qu'elles savent sur le voisin.

Les deux, non seulement connaissent l'objet de la curiosité de Pianese pour des raisons de voisinage mais parce que celui-ci est originaire, comme elles, de la Terra di Bari : il s'appelle D. Giuseppe Brasciano, sa femme est Mariantonia Rocchettino et ils ont deux enfants.

Avant 1799, il avait acheté le grade de lieutenant du régiment des Reali Cacciatori mais, pendant l'« Anarchia » il avait été chef de la milice républicaine. Après la reconquête il avait, naturellement, perdu son poste dans l'armée mais, à Bari, avait pu assister les Français pendant leur séjour de 1801/2 et était rentré dans la capitale après le départ du général Soult.

La patronne de la gargote, de plus, assure que les sentiments de Brasciano et de sa femme n'ont nullement changé depuis la République : il conserve jalousement son uniforme républicain et elle

---

Così questo genitore abusa dell'assenza di un infelice figlio esiliato dalla patria. Egli crede che l'aver introdotto un giudizio nel Tribunale del Commercio per la lusinga di privarmi a forza di cabale anche del tenue sussidio a cui si è obbligato nel Tribunale di Polizia, diagli il diritto di sospendere ogni prestazione fino alla decisione della causa ».

<sup>811</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *rapport de Gregorio Pianese à Ascoli du 16 juin 1803*.

ses vêtements tricolores, en attente de pouvoir les utiliser à nouveau après le retour des « Cisalpini » et souhaitent publiquement la ruine prochaine du parti royaliste<sup>812</sup>.

La maison du couple est, naturellement, fréquentée par des « gents suspects » (mais il est impossible de savoir si c'est le policier ou les deux témoins à les classer comme tels, d'autant plus que les deux femmes peuvent indiquer seulement les prénoms de beaucoup d'entre eux) comme l'orfèvre D. Domenico... , D. Vito Luigi Curci, D. Francesco alias D. Ciccio... médecin, un officier appelé D. Francesco alias D. Ciccillo... originaire de la Calabre, D. Marino Signorile et le prêtre D. Miolla du village de Bitetto<sup>813</sup>.

L'aubergiste et la serveuse affirment que, pendant ces visites, ils « se mettent à lire des papiers » et « montrent parfois de la joie et parfois de la tristesse », la même D. Marianna a révélé à Carmina Fiorentino que ces lettres parlent de la « destruction prochaine du trône ».

Les correspondances et les émissaires qui mettent en contact le monde de l'exil et les mécontents à l'intérieur de la ville sont, en effet, une réalité concrète, même s'ils représentent un danger négligeable pour le pouvoir, la police les surveille soigneusement car un changement de la situation internationale pourrait soudainement tirer les républicains de Naples de la marginalité substantielle dans laquelle ils se trouvent après la paix de Florence et transformer des réunions de mécontents impuissants en bases pour des opérations réellement dangereuses pour la sécurité de l'Etat.

A la fin d'octobre 1803, le juge Palmieri prévient Acton d'une lettre, arrivée et lue publiquement « in casa e al tavolino da gioco » du prince Pignatelli, dans laquelle « un des agents du prince » dans le village d'Acerra prévient son maître de l'arrivée du moine Michele Paoletta<sup>814</sup>.

L'ancien religieux, maintenant défroqué, revient de l'exil et est chaleureusement accueilli par « tous les membres du parti républicain » du petit centre aux portes de la capitale. Selon l'agent de Pignatelli, appelé Francescantonio da Bajano, Paoletta reviendrait à Naples de Paris envoyé par une « signora sua protettrice » qui lui aurait donné une boîte avec son portrait et trois mille ducats pour des projets secrets. Pour les réaliser, il recruterait des hommes dans la taverne de S. Pietro a Majella, où il loge pendant quelques jours avant de retourner à Paris<sup>815</sup>.

Les rencontres dans les maisons privées, de plus, sont beaucoup plus difficiles à contrôler et, pour cette raison, le juge Bosco écrit au duc d'Ascoli en novembre 1803 que la recherche des « glubbi »

---

<sup>812</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *rapport de Gregorio Pianese à Ascoli du 16 juin 1803*. « Che a circa un mese addietro la suddetta D.na Mariantonia disse ad un'altra vicina da sopra la finestra che fra breve i Regalisti coi loro capi andavano a farsi f..., ma che essa locandiera e servetta non poterono vedere e conoscere quell'altra donna, perché questa era nell'altra suddetta strada opposta, alla quale dalla locanda non ci è aspetto [sic] ».

<sup>813</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *rapport de Gregorio Pianese à Ascoli du 16 juin 1803*.

<sup>814</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre du duc d'Ascoli à Acton du 20 octobre 1802*.

<sup>815</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *copie de la lettre de Francescantonio da Bajano à Pignatelli, sans date*. Il n'a pas été possible d'identifier un lieu appelé San Pietro a Majella à Acerra, il est donc probable que Michele Paoletta, tout en effectuant son recrutement entre les habitants du village dont il est originaire, réside à Naples dans un auberge près du célèbre couvent.



est rendue plus difficile par le fait que des nombreux individus « intinti [sic] di delitto di Stato nelle passate vicende » se réunissent dans des habitations de particuliers avec le prétexte du jeu et pour les *vigili* il est impossible de vérifier ce qui s’y passe effectivement<sup>816</sup>. Pour cela, avec le consentement d’Acton, cette activité est interdite par le ministre de police<sup>817</sup>.

Ainsi, l’inspecteur de police Camillo Donadio, poussé par la simple curiosité à vérifier la composition de la compagnie qui se retrouve dans le palais du prince d’Angri dans le largo dello Spirito Santo, y trouve « un ammasso di persone di ogni ceto », du prince de Strongoli, au marquis de Sarno ancien réfugié, à D. Giuseppe Albarelli, précédemment condamné à Favignana, le fils du duc Riario<sup>818</sup>, un certain Auriemma, qui a été déporté et, surtout, des autres de « l’abattuta combriccola » de Gaetano De Marco, pendu et Giuseppe Volpe, exilé<sup>819</sup>. Elle est composé, en plus du même Volpe et d’Auriemma, de D. Filippo Ciano, D. Innocenzo Serra, D. Mario Mazzara, Carmine Salvati, D. Tommaso Del Duca, Vincenzo Serra, Pasquale Mango et beaucoup d’autres, napolitains ou provinciaux, tous impliqués dans les vicissitudes de 1799 et retournés de l’exile.

Le même groupe d’individus lié à la mémoire de l’escrimeur se retrouve – continue le policier – quasi journallement près de l’église de Santa Maria degli Angeli alle Croci ou celle de Santa Maria dei Monti et sont soupçonnés « des sentiments les plus dépravés ». Avec eux un serviteur de la maison de Satriano qui, lors d’une rencontre, avec une « guitare française » chante des chansons révolutionnaires en français et crie *morte ai tiranni*<sup>820</sup>.

Le groupe du palais d’Angri est plus directement lié aux victimes de la répression bourbonienne de quatre ans auparavant, non seulement pour la présence de Riario et des amis de De Marco mais aussi pour celle de différents membres de la famille Serra et de Giuseppe Albarelli.

Ce dernier est un authentique vétéran de la conspiration napolitaine : présent dans le panorama sectaire déjà au diner de Pausilippe, il participe aux conspirations de 1794 et 1795 mais attire sur soi le soupçon d’être en réalité un informateur de la police. Pendant la République, il publie un libelle, *Il Decennio del cittadino Giuseppe Albarelli*, pour clarifier sa position où il ne nie pas connaître et fréquenter plusieurs policiers mais rejette toute accusation en ce qui concerne les informations qu’il pourrait avoir fourni<sup>821</sup>.

Condamné à mort après la reconquête, sa peine est suspendue et enfin transformée en réclusion à vie à Favignana. Il doit jouir de la grâce de 1801 et rentrer à Naples, où ses justifications de 1799

---

<sup>816</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *copie du rapport de Bosco à Ascoli du 9 novembre 1803*.

<sup>817</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre de Ascoli à Acton du 9 novembre 1803*.

<sup>818</sup> Il s’agit probablement de Giovanni Riario Sforza, frère de Giuseppe, condamné à mort et exécuté en 1799.

<sup>819</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *copie du rapport de Camillo Donadio du 9 novembre 1803*. Gaetano De Marco est le célèbre moniteur d’escrime, lui aussi « martyr » de 1799.

<sup>820</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *copie du rapport de Camillo Donadio du 9 novembre 1803*.

<sup>821</sup> B. CROCE, *La Rivoluzione napoletana...*, op. cit., p. 25, 59, 209.

doivent avoir sorti un bon effet car il est à nouveau accueilli par les cercles républicains et participe à leurs réunions et donne encore à la police des raisons pour s'occuper de lui.

Ainsi, le juge Bosco reçoit la dénonciation d'un voisin d'Albarelli, l'avocat D. Paolo Bernascone, qui l'informe que depuis quatre mois environ (c'est à dire depuis juillet 1803) la maison de l'ancien *reo di Stato* accueille un groupe de personnes assez nombreux, auquel participent aussi des moines et des prêtres, parmi lesquels on remarque un « gestire energico » pendant la lecture publique de papiers et lettres<sup>822</sup>.

De plus, à l'arrivée des Français dans les Pouilles (et les dates portent à penser à la deuxième occupation), Albarella ([sic], selon la version des registres de police) se rend dans cette région et reste environ trois mois en contact avec les étrangers. Pendant son absence, il garantit un flux de lettres qui sont publiquement lues et commentées par sa femme au cercle de ses amis<sup>823</sup>. Il continue de quitter fréquemment Naples et il est plus que probable qu'il fasse le lien entre quelques officiers démocrates français, italiens et les cercles du palais d'Angri et de sa propre maison.

Toujours durant l'automne 1803, dans les prisons de Santa Maria Apparente, le prêtre D. Giacomo Stammelluti, pouillais de Gravina, répand parmi les prisonniers des maximes républicaines et des rumeurs alarmantes. De plus, à travers un complice appelé Angelo Rosa Evangelista, lui aussi détenu, et une femme qui lui rend visite, il arrive à échanger des lettres avec l'extérieur. Une perquisition dans les cellules de Stammelluti et de Rosa Evangelista, de plus, porte à un « libretto a modo di piedilista » avec des noms de prétendus affiliés<sup>824</sup>.

La mutation du prêtre dans une île de la Sicile déterminée par la *Giunta de' delitti atroci*, fait en sorte que cette solidarité subversive est cassée avant que le juge Bosco doive prendre une initiative, Acton laisse au nouveau chef de la Police, Gregorio Lamanna, le soin de déterminer « in via economica » une peine pour Angelo Rosa Evangelista<sup>825</sup>.

Bien que moins oppressive de celle de 1799, la « chasse » (ou du moins la vigilance active) exercée par la police napolitaine après 1802 fournit l'occasion à différents individus d'essayer à saisir l'occasion pour améliorer leur condition. Si presque toutes les dénonciations sont, au fond, dictées par l'opportunisme ou par la simple volonté de nuire à un adversaire ou un concurrent, certaines cherchent à créer des occasions ou simplement à augmenter l'alarmisme en inventant complètement des dangers.

---

<sup>822</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *copie du rapport de Bosco à Ascoli du 9 novembre 1803*.

<sup>823</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *copie du rapport de Bosco à Ascoli du 9 novembre 1803*.

<sup>824</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre d'Ascoli à Acton du 16 octobre 1803*. Malheureusement le « libretto » ne se trouve pas parmi les papiers de police du Ministère des Affaires Etrangères, le seul nom cité par le duc d'Ascoli est celui du même Rosa Evangelista.

<sup>825</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre d'Acton à Ascoli du 18 novembre 1803*.

C'est le cas, notamment, des prisonniers à perpétuité Liborio Cioffi et les frères Crescenzo et Raffaele Castaldi, détenus dans l'île de S. Stefano, qui disent devoir révéler une affaire d'extrême importance « in beneficio del Real Trono e propriamente per la salvezza della vita di S.M.D.G. e di tutta la Real Famiglia<sup>826</sup> » et pour cela, en date 22 octobre 1803, ils demandent à être transférés dans la capitale.

Le *scrivano* Floridauro Galasso, au contraire, se rend dans l'île de S. Stefano pour interroger séparément les prisonniers pour détecter des incohérences ou des « trames secrètes » derrière leurs mots<sup>827</sup>. Entre temps, en outre, la figure des prisonniers s'enrichit de particulier inquiétants : Liborio Cioffi ne fait pas mystère du fait que, avant d'être emprisonné par des délits communs et même pendant sa détention, il a reçu l'aide et « è stato sostenuto a grani 25 al giorno da due nobili napoletani, malprevenuti contro la Monarchia<sup>828</sup> ». Bien que les noms de ces protecteurs aristocrates restent inconnus, cette nouvelle ne peut que contribuer à rendre plausible l'hypothèse que les prisonniers puissent vraiment connaître quelque chose de concret.

Les révélations de Cioffi et de ses complices, en effet, sont entre les plus étonnantes : une mine explosive capable de détruire tout le bâtiment aurait été cachée dans l'écurie du palais royal « due anni prima delle rivoluzioni » (donc environ en 1797) par D. Peppino Iannone et D. Vincenzo De Bellis<sup>829</sup>.

Une telle perspective pousse le duc d'Ascoli à ordonner un contrôle approfondi dans la « cavallerizza di palazzo » et les maçons guidés par le Regio Ingegnere Cav. Vanvitelli creusent des fossés pour trouver la machine infernale mais, comme le ministre le soupçonnait, toute l'affaire se révèle une imposture<sup>830</sup>.

Le chef de la police Gregorio Lamanna décide de punir Liborio Cioffi pour cette fausse dénonciation en le transférant de S. Stefano à Favignana mais lui épargne le supplice du fouet public comme cela avait été prévu dans un premier moment<sup>831</sup>.

Malgré le châtement du prisonnier de S. Stefano, le « danger jacobin » se révèle être tellement une bonne affaire pour les délateurs et informateurs de la police qu'il est difficile de l'abandonner quand il est objectivement absent du panorama politique napolitain : beaucoup de « dangers » commencent donc à être complètement inventés par ceux qui ont intérêt à les dévoiler.

De la même façon, un certain Gaetano Correale, en fuite pour avoir tué un homme, demande un sauf-conduit de deux jours pour se présenter au chef de la police et faire des révélations : il raconte

---

<sup>826</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre d'Ascoli à Acton du 22 octobre 1803*.

<sup>827</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *instructions pour Floridauro Galasso, sans date*.

<sup>828</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre d'Ascoli à Acton du 20 novembre 1803*.

<sup>829</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre d'Ascoli à Acton du 13 décembre 1803*.

<sup>830</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre d'Ascoli à Acton du 13 décembre 1803*.

<sup>831</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre de Ascoli à Acton du 16 décembre 1803*.

que, dans la maison dans le quartier des Monti où il se cache à la police, il a observé l'un de ses voisins, un avocat appelé D. Gennaro, qui avec sa femme et un ami appelé D. Francesco mène une vie qui peut intéresser les représentant de la justice<sup>832</sup>. La maison où le couple habite accueille aussi des réunions animés par deux orfèvres Gennaro Sischino, un autre Gennaro surnommé *il sergente* et l'ancien capitaine de l'Ammiragliato Tore la Vammara (Salvatore « le homard »), tous anciens exilés pour matière d'Etat. Des autres artisans et militaires, ainsi que les maitresses des membres du groupe, fréquentent la maison. A rendre suspect cet étrange train de vie est la considérable quantité d'argent dont le groupe semble disposer tant à induire Gaetano Correale à penser, dans un premier moment, qu'il s'agissait d'un groupe de « Giacobini, e che profondendo denaro vivevano colle mesate che ricevevano<sup>833</sup> ». Par la suite, toutefois, il se rend compte que l'hypothèse d'un financement de la part d'un groupe subversive est moins probable (surtout après avoir espionné leurs activité dans le jardin de la maison) que de celle d'avoir simplement affaire à un groupe de voleurs.

La première impression de l'homicide, toutefois, s'avère ne pas être complètement fausse car le juge Bosco relie immédiatement les noms présents dans la dénonciation aux membres d'un groupe qui, dans un magasin de tabac du quartier Pendino, s'était rendu coupable de la blessure d'un marin génois après une rixe éclatée par une discussion sur le roi de Naples<sup>834</sup>. Dans le même lieu, en outre, le groupe discute les nouvelles de politique internationale et ses membres se disent sûrs que, après la défaite de l'Angleterre qu'il considèrent très proche, le Premier Consul s'emparerait de la Sicile et ensuite de Naples, en y remmenant la République. Ils semblent, en outre, être parfaitement en connaissance de l'évolution de la législation sur les crimes politiques car ils affirment « che potevano benissimo e pubblicamente discorrere in quella guisa, giacché era vietato riceversi denunce per materia di Stato, che se anche fosse avvenuto di essere scoperti, avevano per essi il valentissimo Avvocato D. Francesco Lauria che li avrebbe difesi<sup>835</sup> ».

---

<sup>832</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *rapport d'Ascoli à Acton du 9 janvier 1804*.

<sup>833</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *rapport d'Ascoli à Acton du 9 janvier 1804*.

<sup>834</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *rapport d'Ascoli à Acton du 9 janvier 1804*. « Al subispettore di giornata nel quartiere del Pendino D. Gennaro d'Amato essendo pervenuta una perizia, riguardante la ferita pericolosadi vita per gli accidenti in persona di mariano Genovese, si portò egli nella di costui casa per prendere la deposizione e, dopo qualche ripugnanza, venne a scoprire, per causa della ferita, alcuni sparlamanti contro di S.M. (D.G.) e la Real Famiglia. Dietro siffatta scoperta è passato il giudice Bosco, colla intelligenza dello stesso Capo della Polizia, a sentire personalmente il ferito il quale ha con giuramento depresso di essersi da circa quattro mesi introdotto in una Tabaccheria al Pendino esercitata da Pacifico Acampora. Di aver veduti frequenti nella medesima quel D. Gennaro che dopo la frusta trovosi alla Galea in deposito, Salvatore Betto alias Tore la Vammara, Gennaro Sischino, Gaetano Russo alias lo sergente, l'aiutante di artiglieria D. Pasquale e l'Ufficiale soprannumerario al Banco D. Francesco; non che i venditori di baccalà Giovanni e Francesco Mazzone, Raffaele Salvio e Antonio Garofalo, tutti esiliati per materia di Stato, come ha detto il ferito, e fu assicurato dal Correale per primi [sic]. Che oltre i cennati individui s'intervenivano altresì un disonesto Ufficiale del Real Albania nominato D. Pietro, l'orefice Gesuè Lambella, il banderaro Luigi Schettino, un altro militare per nome D. Raffaele, i fratelli D. Antonio e D. Francesco Tarantino, il primo Tenente ed il secondo forse Alfieri e molti altri ».

<sup>835</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *rapport d'Ascoli à Acton du 9 janvier 1804*.

Malheureusement pour eux, la dénonciation du marin blessé est très sérieusement prise en compte par Gregorio Lamanna qui fait arrêter tous les sujets nommés dans les dépositions.

Non seulement les particuliers, de toute façon, peuvent tirer des avantages de la délation mais aussi ceux que la loi prévoit à cet effet ; ainsi le 3 juin 1803 le « celebre cristallaro D. Salvatore Bruno<sup>836</sup> » trouve près de la Porte Sciuscella une pancarte dont le texte menaçant semble annoncer un soulèvement populaire très proche : « Cadono le città, muoiono i Regni, cadono anche i coglioni, infausti segni<sup>837</sup> ».

Le Cristallaro s'empresse à couvrir l'écriteau et court auprès du ministre « comme si on était dans une révolution » mais toute sa fougue n'arrive pas à rendre dupe le duc d'Ascoli qui écrit « Tra li dubbi però mi venne quello che fosse invenzione fatta dalle spie per far prendere materia, mentre che una infinita torma di esse va declamando perché non sono più né adoperate né pagate<sup>838</sup> ».

La « force motrice » de l'arrivée des troupes françaises dans les Pouilles, en tout cas, semble être presque complètement disparue pour la grande partie de la société napolitaine entre la fin de 1803 et le début de 1804 : la nature de l'occupation liée au bras de fer avec l'Angleterre et non pas à un projet révolutionnaire, l'incapacité objective du mouvement napolitain à s'organiser et les dynamiques générales de la politique européenne font en sorte que la « fermentation » dans les rues et dans les cafés de Naples diminue rapidement.

Déjà en mars 1804 une innovation importante est visible dans la façon dont les juges traitent la matière politique : sans un véritable changement dans la législation, les magistrats commencent à ordonner la libération des sujets précédemment arrêtés pour possession de papiers interdits, à la condition que les documents dénotent « un genio per il partito opposto ma non congiura<sup>839</sup> ». Certes, il ne s'agit pas de redonner à des individus potentiellement dangereux une liberté complète : chacun d'entre eux est confié à une « persona sicura » qui en devient responsable et doit les exhiber à l'autorité à tout moment sous peine de 1000 ducats. La police, en outre est chargée de vigiler particulièrement sur ceux qui avaient des « charges » dans les documents de la *Giunta di Stato*<sup>840</sup>.

La décision de distinguer entre le simple désir du changement politique et la préparation effective d'un soulèvement est extrêmement importante pour la justice bourbonienne : une mesure tellement « clémente » envers les ennemis du trône est une nouveauté absolue depuis 1792 et témoigne d'un

---

<sup>836</sup> CF. *supra*.

<sup>837</sup> “Les couilles tombent” est une formule, décidément vulgaire, pour indiquer que le temps de la patience est terminé.

<sup>838</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *rapport de Ascoli à Acton du 3 juin 1803*.

<sup>839</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *dénonciation de D. Carlo Cesare Caterisano contre D. Nicola Nicotera, 3 mars 1804*.

<sup>840</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *dénonciation de D. Carlo Cesare Caterisano contre D. Nicola Nicotera, 3 mars 1804*.

pouvoir qui se sent de plus en plus sûr de ses moyens et de l'impossibilité de nuire de la part d'une opposition politique de plus en plus éloignée des pouvoirs qui se disputent la scène européenne. Même les *vigili*, naturellement intéressés à fournir à leurs supérieurs un tableau sobre et dangereux de la ville, doivent admettre que la conspiration politique est décidément en baisse : un rapport du 25 avril 1804 informe le duc d'Ascoli sur l'activité déployée dans différents cafés et points de rencontre de la ville, par peur que la « concorrenza di non poche e diverse persone » à laquelle on assiste dans ces lieux puisse porter à des désordres. Le magasin appelé *l'Ofelleria* est loin d'être dangereux de tout point de vue étant donné que ses clients « lungi tutto ciò che offender potesse la Sovranità ed il pubblico, se la trattengono in scherzi innocenti e graziosi motteggi. Gente scialosa ma onesta attende ivi ai pranzi, alle cene ed al gioco del bigliardo<sup>841</sup> ». Encore plus rassurante est l'ambiance du café de *l'Aurora* où les « onorate conversazioni » sont toutes animées par

tutte persone distinte pei di loro buoni sentimenti e consistono in Ufficiali delle segreterie reali, in Corrieri di Gabinetto, in Anglocorsi, e Nazionali dei Reali Presidi di Toscana, non che in persone la maggior parte addette al servizio della Real Corte e di sperimentato attaccamento alla Sovranità, le quali si occupano in discorsi vantaggiosi allo Stato, e talora li smaltiscono con entusiasmo tale che indicano un vero zelo per la Monarchia<sup>842</sup>.

Le *antico caffè del Veneziano* et la *Spezieria del Sole* qui lui est contiguë pourraient donner quelques inquiétudes aux organes de vigilance car, surtout dans les premières heures du soir, ils sont fréquentés par des jeunes provinciaux, traditionnellement vus comme l'auditoire et le véhicule de diffusion idéaux pour les idées subversives. Leurs discours durant le printemps de 1804, pourtant, ne touchent presque jamais les matières politiques mais plutôt leurs études, la situation dans les régions d'origine et la carrière juridique<sup>843</sup>.

Finalement, même le tristement célèbre *caffè della Meridiana*, qui un an auparavant était le centre d'un cercle de *sparlatori* et presque d'un *club* révolutionnaire, a perdu beaucoup de sa dangerosité. Certes, quelque « soggetto equivoco » apparaît encore de temps en temps dans ses salles mais il ne s'hasarde pas à se plaindre en public du gouvernement « stolto sarebbe chi a tanto azzardar si volesse in un luogo continuamente inondato (anche per la buona qualità dei generi) da uno stuolo d'ufficiali di ogni Reggimento, e da altra gente proba ed onesta che ivi alla rinfusa se ne stanno<sup>844</sup> ».

---

<sup>841</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *rapport de Ascoli à Acton du 25 avril 1804*.

<sup>842</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *rapport de Ascoli à Acton du 25 avril 1804*.

<sup>843</sup> Le *Antico caffè del Veneziano*, encore en activité en 1807, se trouvait dans la place du Casel Nuovo. Cf. G. MALLARDI, *Diario dal 1807 al 1815 di Giuseppe Mallardi, durante il regno di Gioacchino Murat*, Putignano, Vito Radio, 2014. P. 137.

<sup>844</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *rapport de Ascoli à Acton du 25 avril 1804*.

Le même *vigile*, d'ailleurs, remarque en passant que les Français montrent « tetraggine e melancolia mentre quasi che sbalorditi non amano più quei divertimenti che formavano altra volta la loro applicazione, allontanandosi da ogni piacevole conversazione<sup>845</sup> ».

Il est probable qu'à gâcher la humeur des transalpins dans la capitale bourbonnienne soient les nouvelles venant de la mère-patrie ou le procès de concentration des pouvoirs dans les mains de Bonaparte atteint désormais son comble et, au même temps, le complot légitimiste semble être toujours aux aguets. Dans son rapport du 5 avril, l'informateur D. Luigi Milano parle de l'enlèvement et de l'exécution, à Paris, du « prince de Condé » (il s'agit évidemment du Duc d'Enghien, descendant de ce prince) et de la peur, dans la capitale française, d'une insurrection royaliste<sup>846</sup>.

Cela affecte inévitablement l'activité politique des Napolitains qui, en effet, est réduite presque à néant dans la capitale et les républicains se montrent timides face à toute menace du royalisme.

Le 7 avril 1804 le gouverneur de Pozzuoli D. Francesco Zagarese écrit au duc d'Ascoli d'une querelle éclatée parmi des gentilshommes qui se retrouvent en vacance dans le couvent des Franciscains de la même ville. Parmi les hôtes des moines, en fait, un certain D. Domenico Cordiglia, négociant génois et ancien consul de cette république est au centre d'un groupe de personnes suspectes qui lui rendent visite.

Un groupe de « fieri giacobini » des alentours comme D. Giovan Battista Rondinella et son fils, le chirurgien du régiment Cavalleria Re, et un certain Sabatino, tous du village d'Aversa et D. Raffaele Di Palma de S. Antimo se retrouvent pour passer du temps en compagnie du négociant génois et de D. Francesco Di Fraja, « spietato Giacobino » et ancien représentant de la Municipalité de Naples, avant d'être emprisonné comme *reo di Stato*.

Le soir du 2 avril, D. Giovan Battista Rondinella reçoit aussi la visite du duc de Lusignano et de l'*alfiere* D. Antonio Di Nocera, qui annoncent « le notizie dei torbidi che vi erano nella Francia, e che si sarebbe messa in Trono una Persona Reale della Famiglia Borbona [sic], ecco che il cennato Cordiglia, sorridendosi di tali notizie, gli rispose che queste erano solite dicerie inventate dai franfalloni [sic] Napolitani<sup>847</sup> ».

La discussion s'échauffe rapidement, Cordiglia accuse le duc de Lusignano d'être un provocateur et de vouloir « le faire parler » pour le compromettre, à cela, le noble réagit avec violence et « dopo averlo caricato di parole » menace de vouloir casser une chaise sur la tête de l'étranger impudent.

---

<sup>845</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *rapport de Ascoli à Acton du 25 avril 1804*.

<sup>846</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *rapport de D. Luigi Milano à Ascoli du 5 avril 1804*.

<sup>847</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *copie du rapport de D. Francesco Zagarese daté Pozzuoli, 5 avril 1804*.

Devant cette attitude, Cordiglia ne peut faire mieux que s'excuser et demander pardon au duc ; la même « tetraggine » qui tenaille les Français semble avoir gagné les patriotes qui se démontrent plutôt soumis et ont perdu toute la hardiesse d'un an auparavant.

Le panorama de l'opposition au pouvoir dans la capitale voit, donc, la humeur des patriotes procéder avec des hauts et des bas strictement liés aux nouvelles de la situation internationale, à la présence ou moins de troupes françaises et italiennes dans le Royaume et de l'attitude que les officiers de ces mêmes troupes démontrent envers les démocrates locaux.

Les *vigili* de la police, en outre, trouvent assez souvent des individus « dont le génie est contraire au gouvernement » et qui, dans des endroits publics ou dans des demeures privées tiennent des discours « dangereux » pour l'Etat. Des rapports des agents du duc d'Ascoli et de Gregorio Lamanna, toutefois, émerge un panorama extrêmement fragmentaire du patriotisme dans la ville, avec des « groupes de discussion » plus que des *clubs* et avec des petites formations qui, sauf des cas très rares comme celui du café *della Meridiana*, n'ont aucun lien entre eux et avec les troupes d'occupation.

Du point de vue du concret des projets mis en œuvre, en outre, les seuls plans détaillés semblent être ceux complètement inventés par les espions et les délateurs : parmi les patriotes l'on assiste surtout à un esprit d'attente (plus ou moins raisonnablement fondée) pour la venue de la République et le bouleversement du trône. Bien que les discours des Napolitains (comme de la plupart des militaires Français) soient avarés de louanges pour Bonaparte du point de vue de la politique intérieure, c'est de lui et de sa victoire finale dans la confrontation avec l'Angleterre que l'on attend le détronement de Ferdinand IV et Marie Caroline.

La situation est partiellement différente dans les provinces, où la proximité des troupes d'occupation ainsi que celles de nombreuses communautés rurales mécontentes de la situation donne aux patriotes quelques possibilités supplémentaires pour essayer à déployer une action politique.



## **E) Arbres et croix, tentatives de déstabilisation et tensions dans les provinces.**

### **1) La peur au village et la renaissance de la franc-maçonnerie.**

Comme pour la capitale, pour les provinces aussi le baromètre politique bouge au même rythme des mouvements des troupes françaises et l'été de 1803 est une saison de grandes peurs et grandes espoirs. Autant les zones directement intéressées par le cantonnement du contingent étranger que celles lointaines de la côte adriatique vivent avec effervescence ou appréhension la nouvelle de leur retour.

La politique internationale, en somme, fait encore une fois irruption avec force dans le monde de la province méridionale, peut être bien plus caractérisé par des dynamiques sociales spécifiques par rapport à la capitale : ainsi la nouvelle situation d'un côté rallume les rivalités et les vengeances entre les familles de presque tous les villages, de l'autre ravive les espoirs des républicains qui, encore une fois dans la tentative de créer du chaos potentiellement révolutionnaire, exploitent la présence des Français et « agitent alternativement les soldats contre la cour et les populations contre les soldats<sup>848</sup> ».

Un autre élément, toutefois, contribue à enrichir ce panorama déjà complexe : après la saison des batailles légales des *università* (communautés) contre les feudataires des dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle et après la démonstration éclatante de force populaire en 1799, la question de la disponibilité de la terre pour les paysans est un élément non plus négligeable pour quiconque veut créer du consensus politique dans les villages.

La simple nouvelle de l'arrivée de l'armée de Gouvion Saint Cyr suffit donc à mettre, du moins dans certaines situations, le feu aux poudres avec une vague de voix incontrôlées et dénonciations intéressées qui des provinces se déverse sur les organes centraux de police.

Certaines communes choisissent directement la voie de la corruption des officiers pour ne pas avoir à abriter les contingents tandis que d'autres sont pris par la panique de la contagion révolutionnaire, plus ou moins justifiée par l'attitude et les projets des « têtes échauffées » locales<sup>849</sup>. Ainsi le 30 avril 1803 le ministre de la police reçoit une dénonciation venant du village de Noci, dans la province de Trani, où le prêtre D. Giovanbattista Palazzi accuse le chanoine D. Bonaventura Morea d'avoir dit publiquement, en parlant dans la rue avec D. Francesco Cassano, que « che dovevano fare un eccidio del Re e Realisti, senza pietà tosto che avevano l'avviso da Napoli<sup>850</sup> ». Les deux, avec d'autres *galantuomini* tels que le père de D. Francesco, D. Domenico Cassano et

---

<sup>848</sup> A. M. RAO, *Esuli... op. cit.*, p. 515.

<sup>849</sup> Cf. *supra*.

<sup>850</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre de Ascoli à Acton du 1 mai 1803*.

ses deux autres fils D. Saverio et D. Diego, ont commencé à se procurer des armes en attendant le grand jour.

L'enquête dirigée par le *preside* du tribunal de Trani, toutefois, relativise fortement le danger constitué par les démocrates du village car le témoin principale des discours subversifs s'avère être une certaine Isabella Cafora, « donna miserabile addetta a far da serva ora ad uno ora ad un altro » qui raconte seulement avoir entendu, en passant une soir à côté des deux suspects, que l'un d'entre eux disait « Non gli credendo [sic] che lo Re stia a Napoli; se avimo tra le unghie questi realisti delle Noci vogliamo torcergli li coglioni<sup>851</sup> ».

Le ministre de la justice Francesco Migliorini, de plus, informe son collègue de la police que le premier dénonciateur, D. Giovanbattista Palazzi, avait cherché à éviter que la pauvre serveuse puisse se rendre dans le chef-lieu pour témoigner, en sachant évidemment que cela aurait déprécié ses accusations<sup>852</sup>.

Même dans les Pouilles, où l'on attend l'arrivée des troupes étrangères, il n'y a pas de véritable organisation révolutionnaire à les attendre et toute l'opposition se réduit à quelques invectives grossières de village. Leurs auteurs sont souvent l'objet, comme dans ce cas, de dénonciations de la part de ceux qui veulent profiter de l'action du pouvoir pour régler des comptes personnels où en tout cas liés à dynamiques locales.

En octobre de la même année, une autre dénonciation arrive plus ou moins de la même zone : le prêtre D. Antonio Carmosino, « persona decisa per la buona causa » du village de Ceglie di Bari, raconte que dans plusieurs villes des Pouilles court la rumeur qu'un contingent des troupes « moscovites » est sur le point de débarquer et que les Français se regroupent dans les Marches pour leur disputer ces territoires. Le général Sunsir [Saint Cyr] aurait fait partir sa femme et les populations seraient en effervescence à la perspective de reprendre les armes contre les transalpins<sup>853</sup>.

Dans la « Cisalpine », de plus, le nombre et l'intensité des *insorgenze* aurait forcé Melzi à demander d'autres troupes à Bonaparte et, de l'autre côté, aurait rendus les soldats en garnison dans les Pouilles beaucoup plus insolents et tyranniques envers les civils<sup>854</sup>.

Dans les même jours, à Aquaviva Collecroce, dans la Capitanata, des individus qui arrivent à rester inconnus abattent, pendant la nuit, la croix qui avait été plantée à la place de l'arbre de la liberté de 1799<sup>855</sup>.

---

<sup>851</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre de Migliorini à Ascoli du 11 juin 1803*.

<sup>852</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre de Migliorini à Ascoli du 11 juin 1803*.

<sup>853</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *copie du rapport de D. Luigi Milano à Ascoli du 29 octobre 1803*.

<sup>854</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *copie du rapport de D. Luigi Milano à Ascoli du 29 octobre 1803*.

L'*uditore* du tribunal de Lucera D. Salvatore Ferrigni ordonne l'arrestation de trois frères : Nicola, Pietro et Francesco Chianaro. Contre eux, la relation du magistrat ne cite aucune preuve définitive mais seulement la « voix populaire » ainsi que « plusieurs indices », renforcés par la conduite que les trois avaient tenu quatre ans auparavant<sup>856</sup>.

Pour cela, les peines proposées pour les trois, la réclusion dans des îles de la Sicile, pourraient apparaître disproportionnées mais, comme le fait remarquer le ministre de la police à Acton, le village est de nature toute particulière et il est nécessaire de « doversi dare un esempio da spaventare i miscredenti ed i poco attaccati al Real Trono<sup>857</sup> ». A Acquaviva, en fait, le greffier D. Giuseppe Maria Chianaro (probablement de la même famille des trois prisonniers) et l'avocat D. Nicolangelo de Rubertis décident pratiquement seuls les affaires de la communauté.

Le duc d'Ascoli ordonne au *preside* de Lucera de convoquer dans son tribunal les deux individus pour leur signifier de ne plus s'occuper sous aucun titre des problèmes du village car cela constitue un scandale pour les « bons sujets de S. M. ». Ainsi, l'on commande à la communauté de choisir « in pubblico parlamento » un nouveau greffier et un nouvel avocat public. Il va sans dire que le *preside* doit veiller, sans faire de publicité et en convoquant singulièrement les officiers à que « la elezione venisse a cadere su di persone non sospette, ma bensì religiose, senza macchia veruna, ed attaccate al Trono<sup>858</sup> ».

Dans le cas d'Acquaviva Collecroce un simple acte de vandalisme ayant pour objet les symboles politiques et la mémoire de 1799 peut devenir le prétexte, largement exploité non par un ennemi local mais par le pouvoir central, pour annihiler l'équilibre de pouvoir en place (représenté par la famille Chianaro et ses alliés) et en établir un autre, de signe opposé, plus apprécié par le trône. Il s'agit de « corriger » une situation dans laquelle des partisans de « la depressa funesta Anarchia » ont réussi à faire survivre leur pouvoir à la restauration : le cabinet napolitain profite de la situation d'effervescence politique causée par le retour des troupes étrangère pour s'assurer que, dans les provinces, aucun centre de pouvoir local ne puisse constituer la « base » pour une nouvelle insurrection.

Les menaces pour le pouvoir constitué, à vrai dire, ne sont pas toutes négligeables et confinées à la dimension de village ou de petite ville : la présence des militaires des républiques française et italienne représente, bien au delà de la volonté de leurs commandements et du gouvernement de Paris, un vecteur de pratiques de clandestinité et de création d'organisation révolutionnaires.

---

<sup>855</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *lettre de Ascoli à Acton du 5 novembre 1803*.

<sup>856</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *lettre de Ascoli à Acton du 7 mars 1804*.

<sup>857</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *lettre de Ascoli à Acton du 7 mars 1804*.

<sup>858</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *lettre de Ascoli à Acton du 7 mars 1804*.

Le transfert des troupes italiennes de Lecce à Tarente, décidé par Gouvion-Saint-Cyr à la suite de la découverte de la conjuration de Marulli<sup>859</sup>, rend à la cour de Naples un service que le général français n'aurait jamais pu imaginer. Le transfert du général Lechi dans la ville spartiate interrompt, du moins de façon temporaire l'œuvre de réorganisation clandestine de la franc-maçonnerie entreprise par le militaire lombard pendant la première partie de son séjour.

Disparue officiellement du Royaume de Naples en 1789 avec le dernier décret royal d'interdiction et pratiquement en 1792, quand les loges éclectiques et des *Illuminati* abandonnent la ritualité maçonnique pour celle, toute politique, des clubs républicains, la société renaît au Sud de l'Italie à la fin de 1803 ou début de 1804 parmi les individus qui fréquentent les officiers italiens de garnison à Lecce.

La première loge aurait été proposée par le général de Brescia dans le palais du duc de Scorrano et le grand maître en serait un certain Francesco D'Onofrio<sup>860</sup>. Les frères, toutefois, décident d'interrompre les travaux après le départ forcé de leur mentor.

La contagion, en tout cas, suit de façon presque automatique le mouvement des troupes « gesarpine » (cisalpines, en réalité italiennes) et des nouvelles loges surgissent à Tarente vers la fin de 1804 : la *Filantropia* et l'*Amica dell'uomo*<sup>861</sup>.

La première ne concerne pas directement les populations méridionales étant donné que la *Filantropia* est une loge militaire à l'intérieur de la 5<sup>ème</sup> demi-brigade de ligne et le développement de son action est plus important pour l'histoire générale de la franc-maçonnerie italienne lors de l'unification de Milan de 1805 que pour celle de la politisation clandestine de l'Italie méridionale<sup>862</sup>. Ce sont en tout cas ses membres (peut être le même Lechi) qui prend contact avec un certain Giuseppe La Gioia pour la création d'une formation à l'intérieur de la société civile pouillaise.

Le citoyen de Tarente réunit en peu de temps « sei compagni tra Parochi [sic], Monaci rinomati e giovani di lettura e di soda morale<sup>863</sup> ». C'est le premier noyau de la renaissance maçonnique dans l'Italie du Sud et leur chef, le même La Gioia, est aussi admis à l'intérieur de la *Filantropia* en constituant ainsi l'organe de transmission entre les deux formations.

Malgré cette organisation, la deuxième loge pouillaise interrompt bientôt son activité et, après les premiers membres, refuse d'en initier de nouveaux par peur des infiltrations de la police. En effet

---

<sup>859</sup> C. AURIOL, *La France, l'Angleterre et Naples... op. cit.*, p. 482.

<sup>860</sup> F. BRAMATO, « Giuseppe Lechi e la Massoneria in Terra d'Otranto... », *op. cit.*, p. 261. Bramato soutient que le général Gouvion-Saint-Cyr serait au courant et même d'accord avec l'initiative de Lechi. Tout en considérant les divergences possibles entre ce militaire et les cabinets de Milan et Paris, toutefois, cela semble peu probable à la lumière de sa décision de transférer les Italiens à Tarente et à sa bonne foi dans l'exécution des ordres concernant les rapports avec la cour de Naples.

<sup>861</sup> F. BRAMATO, « Giuseppe Lechi e la Massoneria in Terra d'Otranto... », *op. cit.*, p. 262.

<sup>862</sup> Cf. *infra*.

<sup>863</sup> F. BRAMATO, « Giuseppe Lechi e la Massoneria in Terra d'Otranto... », *op. cit.*, p. 263.

ceux qui, pour une raison ou l'autre rentrent en contact avec les troupes italiennes sont étroitement surveillés par les *vigili* du duc d'Ascoli et le même Lechi ne peut que recommander prudence à ses nouveaux confrères.

Le départ du général pour Milan ne fait que compliquer les choses et la correspondance maçonnique qu'il entretient avec les Pouilles et étudiée par Bramato ne montre rien d'autre que la loge tarentine se plaindre des conditions extrêmement difficiles qui empêchent *de facto* non seulement le prosélytisme mais aussi toute autre type d'action. Les salentins dénoncent « un Governo che invigila in tutte le ore sulla nostra condotta: e perciò non ci è permesso di eseguire quanto vorremmo<sup>864</sup> ».

La nouvelle guerre dans le nord de l'Italie dans l'été 1805 qui oppose France et Autriche, et encore plus les évolutions de la fin de la même année qui intéressent directement le Royaume de Naples, font en sorte que cette première renaissance maçonnique ne peut avoir de suite sur les mêmes bases qu'en 1804. Ces noyaux de sociabilité, toutefois, auront une importance considérable lors de la nouvelle venue des Français, cette-fois-ci comme envahisseurs, dans le Royaume en janvier 1806.

---

<sup>864</sup> F. BRAMATO, « Giuseppe Lechi e la Massoneria in Terra d'Otranto... », *op. cit.*, p. 269.

## 2) La révolution dans les provinces : une affaire de famille(s).

Pour donner un panorama satisfaisant des effets de la politique continentale sur les provinces méridionales de l'Italie, il est nécessaire de considérer ces évolutions dans le cadre des organisations traditionnelles de pouvoir local, c'est à dire les affrontements que dans chaque province et même dans chaque ville ou village opposent entre eux des groupes de familles de propriétaires ou de petits avocats et commerçants.

Le grand moment de 1799, malgré quelques épisodes de violence aveugle et chasse sans distinction aux *galantuomini* et aux *giamberghe*, avait vu la bourgeoisie provinciale et les coqs de village se diviser presque de façon égale entre les deux camps. Pour cela les vicissitudes successives, comme le remarquait déjà Nino Cortese, ne peuvent qu'être vues comme une occasion pour prendre sa revanche par ceux qui avaient choisi la république et comme une occasion pour consolider la victoire par les « fedeli sudditi », le tout strictement dans la dimension de l'*università* ou de même de la paroisse<sup>865</sup>.

Ainsi, par exemple, le prêtre Ferdinando Zaccagnini, curé de l'église de S. Silvestro à Bagnoli, dénonce son collègue D. Michele Di Vita et le frère de ce dernier D. Domenico à la police, car les deux :

volendo spargere nel cuore di ognuno il pestifero veleno dell'Irreligione e del rovescio del Real Trono hanno avuto la punibile temerità di proferire in presenza di D. Generoso D'Alonzo, D. Luca Rosso, di Nicola Domenico Tosti ed altri di detta terra che la santa bolla della Crociata sia un'impostura inventata dal Nostro Sovrano per rubare. Che il Santo Sacrificio della Messa e la Religione Cristiana siano una invenzione dei prepotenti per sostenersi il trono, che non è se non un'usurpazione. E volendo quindi allarmare contro il Real Trono, sfrontatamente e con spirito di sedizione, han proferito che la Monarchia del Re Nostro Signore sia per crollare fra poco, collo spargimento del Sangue Reale, che la Rivoluzione sia prossima e per tutto il corrente maggio il Regno sarà democratizzato; e che costoro oltre che dei delitti dei quali sono rei, furono i primi che insorsero contro la buona causa nelle passate emergenze, e sono prepotenti, cimentosì [sic] e pubblici calunniatori, e si sono resi nuovamente Capi della Truppa Civica (che il relatore chiama infame) per impugnare le armi contro la Real Corona.<sup>866</sup>

---

<sup>865</sup> N. CORTESE, *Memorie di un generale...*, op. cit., p. 12.

<sup>866</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *lettere de Ascoli à Acton du 5 mai 1804*.

Comme dans le cas du village voisin d'Acquaviva Collecroce, un groupe familial qui avait soutenu la République sur le territoire, non seulement est sorti indemne de la répression mais a gardé intact son influence locale, comme le commandement de la garde civique le démontre.

La demande de la part du dénonciateur de rester anonyme (car si son identité était connue, « non sarebbe sicuro della vita ») et le fait qu'il pourrait être en concurrence « professionnelle » avec l'un des dénoncés fait surgir quelques soupçons au ministre de la police qui, en transmettant le dossier à l'*intendente* de Lucera, le met en garde contre la possibilité que « nel praticarsi le riservate diligenze si fosse evitato lo scoglio pericoloso di imbattersi in testimoni non imparziali o prevenuti da spirito di partito o da particolari inimicizie<sup>867</sup> ».

L'exemple le plus éclatant de l'importance des dynamiques familiales est représenté par les Mazziotti du village de Celso dans la province de Salerne<sup>868</sup>. Les frères Gerardo, Nicola et Pietro, fils de Ferdinando Mazziotti, ainsi que leur cousin Giambattista, effectuent leurs études à Naples dans la dernière décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le premier devient avocat et reste dans la capitale, tandis que ses frères rentrent dans le *Cilento* pour exercer les professions qui avaient rendu riche la famille : notaires et juges ainsi que commerçants en huile d'olive et en bois Gerardo et Giambattista sont initiés à la franc-maçonnerie et participent à la fondation des premiers *clubs* républicains, jusqu'à être forcés à s'enfuir parmi les premiers en France lors des persécutions de la police bourbonienne.

Rentré de l'exil avant 1799, Gerardo participe à la vie de la République dans la capitale et participe aux séances de la société patriotique des *Amici della legge*, tandis que les autres membres de la famille démontrent à Celso leur attachement au nouveau gouvernement. Il n'est pas le seul, en tout cas, à subir les conséquences de la réaction car d'autres membres de sa famille ont des charges auprès de la *Giunta di Stato*. Gerardo reçoit une condamnation à mort, transformée ensuite en exil, que l'avocat du Cilento passe à Marseille et Milan avant de revenir dans le village natal grâce à la paix de Florence, avec la seule interdiction de se rendre dans la capitale<sup>869</sup>.

Il est clair que la politique devient un outil central dans la lutte (très âpre sous tous points de vue) pour le pouvoir à l'intérieur du village : deux différentes dénonciations arrivent à Acton dans la première moitié de 1804 concernant les frères Mazziotti, la première d'un certain Nicola Tabasso et la deuxième de la veuve Rosa Mottola.

La première supplication, rédigée dans les premiers jours de janvier, sort de la plume du « pauvre Nicola Tabasso », qui se dit victime d'une véritable persécution, naturellement causée par sa fidélité

---

<sup>867</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *lettre de Ascoli à Acton du 5 mai 1804*.

<sup>868</sup> Aujourd'hui fraction de la commune de Pollica.

<sup>869</sup> G. LUPI, « Mazziotti, Gerardo », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 72 (2008).

au trône, déchainée par les membres de la « célèbre » famille. L'auteur rappelle au ministre que les « scélératesses » commises par les frères pendant les « passate emergenze » sont telles qu'ils ont été exclus de la première amnistie. Leur félonie ne se borne pas aux responsabilités passées car, avec « *mano dispotica* » cherche à faire « exterminer » tous les fidèles sujets de Ferdinand IV<sup>870</sup>.

Du point de vue strictement politique, de plus, leur action se concrétise à travers la diffusion de « *voci infami* », « *adunate sediziose* » et l'exposition en public de pancartes avec des paroles « pleines de poison » et de « continue minacce di stermino alli fedeli attaccati, per cui ivi regna nelli fedeli la più alta desolazione<sup>871</sup> ».

Certes, les paroles de Tabasso sont évidemment exagérées et il serait impensable d'imaginer que les autorités n'aient pas eu aucune nouvelle d'un tel fléau, si vraiment le phénomène avait ces proportions. Elles décrivent une situation d'affrontement violent à l'intérieur de la communauté de Celso qui doit être bien réelle et caractérisée par une violence qui est loin d'être contrôlée.

La deuxième dénonciation contre la famille Mazziotti, en fait, ne fait aucune référence au passé ou à l'activité politique présente mais est seulement la demande de vengeance de la veuve Rosa Mottola qui accuse les membres de la « *nota famiglia [...] di aver essi procurato l'uccisione del di lei marito*<sup>872</sup> ». Il est plus que probable que la communauté de Celso soit effectivement divisée par une vendetta, combattue avec les armes de la violence et de l'assassinat par toutes les parties en cause et que la division politique se calque sur les inimitiés précédentes dont les origines n'ont rien à voir avec la Révolution mais que cette dernière a contribué à exacerber.

Malgré la pluralité des dénonciations et la gravité des crimes contestés, les autorités bourbonniennes adoptent un approche prudent vis-à-vis de la famille Mazziotti : peut-être conscient des dynamiques qui peuvent avoir porté à des fausses accusations, le duc d'Ascoli décide de charger le juge Pietro di Salvo, du tribunal de Salerne, de prendre une « *giudiziaria informazione* » (en évitant ainsi la plus rapide « *processura economica* ») sur les événements et rapporter les informations au ministère<sup>873</sup>.

L'enquête ne doit porter à aucune condamnation car les frères Mazziotti continuent leurs activités à Celso en améliorant même leur position après 1806<sup>874</sup>.

Bien qu'elle soit née parmi les « jeunes oisifs » dans les cafés de la capitale, les réseaux familiaux ont une importance fondamentale aussi dans la planification de la plus grande (ou du moins celle

---

<sup>870</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *supplication de Nicola Tabasso à Acton, 20 janvier 1804*.

<sup>871</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *supplication de Nicola Tabasso à Acton, 20 janvier 1804*.

<sup>872</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *lettre de Ascoli à Acton du 26 mars 1804*.

<sup>873</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *lettre de Ascoli à Acton du 26 mars 1804*.

<sup>874</sup> G. LUPI, « Mazziotti, Gerardo », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 72 (2008). Cf. *infra*.



qui a eu le plus de conséquences pour ses protagonistes) entre les conjurations de la période : le projet révolutionnaire de Guglielmo Pepe et Gaetano Rodinò.

Rentré à Naples après l'échec du projet de se rendre à Milan, Guglielmo Pepe rentre en contact avec l'un des « vétérans » de la conspiration politique méridionale, Costantino Lemaître, avec lequel il commence à exprimer la nécessité de favoriser la maturation des conditions pour une révolution. Le vieux marquis de Guardailfiera le met en contact avec un autre jeune ardent, originaire de Bari, appelé Schinosa et commence secrètement à diriger leurs opérations.

Les trois décident de mettre à exécution un plan qui pourrait paraître complètement absurde : les deux jeunes ont la tâche de rentrer dans les terres d'origines respectives (la Calabre et les Pouilles) et commencer à diffuser la (fausse) voix de la création, à Naples, d'un *comitato centrale* prêt à organiser la révolution. L'enthousiasme et les adhésions en masse des provinciaux auraient poussé les Napolitains à créer vraiment, *a posteriori*, le comité jusqu'alors seulement imaginé et donner le départ à l'insurrection<sup>875</sup>.

Revenu dans sa maison de famille à Squillace, Guglielmo Pepe commence à répandre la nouvelle subversive (tandis que Schinosa, à Bari, semble plutôt intéresser à profiter des comforts de la vie familiale) et il est lui même étonné de la facilité avec laquelle « uomini provetti, assennati e facoltosi » puissent se fier des histoires qu'il raconte : « tanto può la credulità degli uomini appartenenti ad una fazione<sup>876</sup> ».

La considération sur la « qualité » de ceux qu'il trompe, témoigne du fait que la propagande de Pepe se fait parmi les *galantuomini* qui constituent les réseaux d'alliance de sa famille et, malgré l'absence totale de fondement de ce qu'il raconte, l'action du jeune militaire obtient l'adhésion, selon ses mémoires, de quelques centaines d'individus.

La volonté de revanche d'une partie de la bourgeoisie et de la petite noblesse calabraise par rapport à 1799 doit être vraiment forte si, à Reggio, Pepe arrive à impliquer Girolamo Arcovito, ancien commandant de Saint Elme pendant la république, Carlo Plutino, le comte Milano, tous les deux victimes de la répression de cinq ans auparavant, ainsi que plusieurs autres.

L'un des recrutés est un « giovane abilissimo in tesser cospirazioni, appartenente a buona, sebben non ricca famiglia » de Catanzaro, qui s'offre de prendre le commandement de toute la branche calabraise du complot, de continuer l'élargissement de ses rangs et même de procurer des armes.

---

<sup>875</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 107.

<sup>876</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 104.

Ce personnage, dont Pepe ne cite pas le nom en le substituant avec la lettre X, est en réalité aisément identifiable avec Gaetano Rodinò, lui aussi rentré de l'exil en 1801 et désireux de reprendre l'activité révolutionnaire<sup>877</sup>.

Malgré l'habileté vantée dans l'organisation de conspirations, c'est justement Gaetano Rodinò qui est à l'origine de la découverte et de la répression de la part de la police bourbonnienne car il commet des erreurs de débutant : la première est celle de se disputer avec l'un des individus qu'il a recruté (et qui le fera dénoncer par un troisième individu), la seconde est celle de garder dans la maison de sa famille toute la correspondance qui, même si cachée sous un voile léger et des noms changés, décrit tout le réseau de l'organisation<sup>878</sup>.

Ainsi, le 12 juin 1803 le président du tribunal de Monteleone Costantino de Filippis se rend personnellement à Catanzaro pour effectuer les arrestations de Gaetano Rodinò (auquel on saisit les lettres et les livres), de D. Giuseppe Oliva et de D. Saverio Barbieri. En réalité c'est justement ce dernier à être à l'origine de toute l'opération car c'est lui (dont l'arrestation ne dure que quelques jours) qui, pour nuire à Rodinò et à son propre beau-frère Oliva, dévoile « involontairement » toute la machination à l'abbé D. Gregorio Aracni<sup>879</sup>. Ce dernier cherche d'abord à lui montrer l'inutilité de provoquer une rébellion en disant que « non vedete che siete pazzi e che il Governo attuale è fermato in pace colla Cisalpina e col Francese, che ogni tentativo è criminoso, stante lo stretto dovere, cui siamo obbligati verso il nostro amabile sovrano<sup>880</sup> », ensuite il court à Monteleone pour dénoncer les subversifs.

Le religieux, toutefois, ne retient pas immédiatement tous les noms que « l'imprudent » Barbieri a prononcés et c'est seulement après l'examen des papiers de Gaetano Rodinò que les arrestations se font plus nombreuses et que l'enquête prend la direction des anciens exilés de la *Giunta di Stato*.

Les premiers à être visés sont les membres de la famille Pelliccia, de Tropea, vaguement mentionnée par Aracni lors de sa déposition : quand de Filippis se rend dans le village marin pour saisir les papiers que ses membres pourraient, éventuellement, cacher, il n'y trouve que D. Ignazio, très âgé et surtout gravement malade.

Dans la maison, le juge ne trouve que la correspondance du chef de famille avec ses trois fils, exilés, D. Raffaele, D. Orazio et D. Antonio qui lui écrivaient respectivement de Milan, Gênes et

---

<sup>877</sup> Le dévoilement de l'identité de X, déjà suggéré par les papiers de la police napolitaine (ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579) est confirmé par Benedetto Maresca, qui a édité les mémoires du même Rodinò. Cf. G. RODINÒ, *Racconti storici di Gaetano Rodinò... op. cit.*, p. VII.

<sup>878</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, op. cit.*, p. 110.

<sup>879</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre de Costantino de Filippis à Acton datée Monteleone 19 juin 1803*.

<sup>880</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre de Costantino de Filippis à Acton datée Monteleone 19 juin 1803*.

Rome. Au moment de la visite du juge, les frères se trouvent probablement à Tropea, étant rentrés eux aussi en profitant de l'amnistie mais ils arrivent à s'enfuir au dernier moment.

Comme la famille Pelliccia est largement engagée dans la direction de la commune, de Filippis considère que :

Dal conoscere il Cavalier D. Ignazio per uomo di così poca salute e di età avanzata e dal rilevare nel tempo istesso l'indole cattiva dei suoi figli nelle leggerezze [sic] e per le passate inquisizioni di Stato; ho creduto piuttosto che uno di costoro esser doveva a parte del concerto e propriamente il D. Orazio come giovine più intrigante, maggiormente che avendo entrato nella casa, costui se ne fuggì precipitosamente quando l'altro fratello si presentò da me, per cui siccome il D. Orazio era stato eletto sindaco in Tropea per l'anno venturo, io crederei che altro se n'eleggesse in suo luogo<sup>881</sup>;

En ce qui concerne Guglielmo Pepe, l'initiateur de toute l'opération de propagande, son nom n'est pas présent dans la déposition de Aracni (parce que, probablement, Barbieri ne le connaît pas) et il a le temps de venir à connaissance de l'arrestation de Rodinò avant que la police commence à soupçonner de lui. Il consulte même son ami et compagnon d'exil Giuseppe Poerio, qui l'exhorte à quitter le royaume ou se cacher : Pepe choisit cette dernière solution mais prépare son entrée en clandestinité tellement lentement que la justice bourbonnienne a le temps de trouver des preuves contre lui et de l'arrêter, avec son frère Giovanni Battista, dans l'appartement qu'ils occupent à Naples<sup>882</sup>. Deux autres frères, Ferdinando et Florestano, qui étaient restés dans la maison de famille à Squillace, arrivent à se cacher pendant un an et, ensuite, à s'enfuir à Malte et puis en Espagne et France avec des faux noms.

Pendant les interrogatoires guidés par le juge De Giorgio, Guglielmo Pepe nie obstinément toute charge en justifiant le voyage en Calabre avec la nécessité de revoir sa famille mais ce que Rodinò raconte dans ses lettres est largement suffisant pour faire condamner les deux à la réclusion dans la forteresse de l'île de Marettimo et, ensuite, à Favignana<sup>883</sup>. Malgré les preuves contre eux, aucun procès n'est célébré contre les protagonistes du complot calabrais et Pepe et Rodinò sont envoyés en réclusion « in via economica ».

La vague d'arrestation encourage aussi des autres délateurs et, quelques mois après, un certain D. Cesare Caterisano dénonce les mouvements suspects entre la capitale et le port de Santa Eufemia

---

<sup>881</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre de Costantino de Filippis à Acton datée Monteleone 19 juin 1803.*

<sup>882</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, op. cit.*, p. 111.

<sup>883</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, op. cit.*, p. 118.

d'un certain Bosurgi (ou Busursi) qu'il croit impliqué dans les mêmes projets de Rodinò<sup>884</sup>. Les enquêtes continuent sans résultats et, même si rien de concret ne se passe, les ministres sont inquiets pour l'état des esprits dans la région sud-occidentale du Royaume :

malgrado la severa punizione sperimentata dal nominato Rodinò ed altri suoi complici, per aver essi macchinato contro lo Stato, non desistono alcuni, sia al servizio della Repubblica Italiana, sia ritornati da colà dopo le reali indulgenze, di complottare contro la pubblica tranquillità e contro dello Stato, di tener Clubi e di formar partiti a favore di essa Repubblica, praticandosi ciò in diversi luoghi di cotesta Provincia e particolarmente in Monteleone e Reggio. Vuole quindi la M.S. che V.S. Ill.ma in tale persecuzione metta tutta la diligenza per iscovere tali manovre e faccia attentamente invigilare sopra a quei soggetti che portano uniforme della Repubblica Italiana, dando di tutto distinto conto perché dalle indagini che si stanno qui praticando, forse che si potranno tra breve dar più accurati lumi<sup>885</sup>

Les deux prisonniers, enfin, sont libérés grâce à une « erreur » dans la confusion qui suit l'arrivée des troupes russes et anglaises en Sicile et l'invasion du continent de la part de Masséna en 1806. Les documents relatifs à leurs accusations, de plus, sont restés à Naples, qui désormais se trouve en territoire ennemi, et les besoins des prisonniers pèsent sur un budget épuisé par les dépenses de guerre. Rentrés de façon rocambolesque dans le continent, Pepe et son camarade retrouvent une situation complètement changée par rapport à ce qu'ils avaient laissé en 1803. La situation déterminée par le retour des Français et la fuite des monarques n'a pas changé uniquement les plans d'action des patriotes mais aussi leur façon de concevoir la politique et ses buts.

---

<sup>884</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *supplication de Filippo Bosurgi à Acton du 4 avril 1804*.

<sup>885</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *note non signée datée Naples 8 octobre 1803*.

### 3) La disponibilité de la terre, moteur de politisation.

Bien qu'au centre de la politisation en province, les réseaux sociaux de la bourgeoisie villageoise, avec leur mentalité et avec les différentes collocations dues à la mémoire de 1799, n'en est pas le seul acteur : pour la première fois après l'expérience de la *santafede*, la masse de ceux qui travaillent la terre décide de monter directement en scène, même si certainement pas avec la même présence numérique, après avoir été l'instrument de l'effondrement de la République.

Dans les premières années du XIX siècle, toutefois, la mobilisation des paysans a un caractère beaucoup plus fragmenté et lié à la dimension du village : l'adversaire n'est plus constitué uniquement par les *galantuomini* qui possèdent matériellement la terre mais aussi, souvent, par les habitants des bourgs voisins avec lesquels le droit d'exploitation des fonds sont disputés.

Ce phénomène, présent dans les dynamiques agraires de l'Italie du Sud depuis des siècles, caractérise dès le début l'arrivée du message révolutionnaire dans les campagnes (comme en témoigne le cas de Odogna et Castelgriale en 1792<sup>886</sup>) et, pendant l'expérience de 1799, le choix du camp républicain ou royaliste pour une communauté dépend souvent de cela et de l'attitudes des villages voisins et rivaux. Comme en 1799, d'ailleurs, le fait que la plèbe rurale soit l'un des personnages plus en vue du panorama politique ne veut absolument pas dire qu'elle est un personnage autonome : encore une fois la masse semble ne pas avoir une conscience globale de ses intérêts et fournit la masse de manœuvre pour ceux qui sont intéressés à déstabiliser l'ordre constitué.

Le pouvoir local (donc les familles et les *coq de village*) n'est jamais étranger à ces tentatives de soulèvement populaire, surtout là où les républicains ont échappé à la répression autant du point de vue juridique que politique et ont gardé des places d'importance à l'intérieur des communautés.

En mars 1804, un certain Fedele Di Pietro de la commune de S. Marco dans la province de Cosenza<sup>887</sup> dénonce au duc d'Ascoli l'« esprit anarchiste » du maire du village D. Saverio de Chiara. En profitant de sa charge, en fait, l'administrateur aurait convoqué un « pubblico parlamento » au cours duquel il aurait harangué la foule en ce termes : « Popolo di S. Marco, l'uomo di sua natura è libero e voi siete anche tutti liberi, se vi piace sottrarvi dalla schiavitù in cui ora siete<sup>888</sup> » sans pouvoir, toutefois, continuer sur ce ton car le Gouverneur, à l'aide de la force armée, « con maniera energica e imponente » interrompt son discours.

---

<sup>886</sup> Cf. *supra*.

<sup>887</sup> Aujourd'hui S. Marco Argentano.

<sup>888</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *lettre de Ascoli à Acton du 9 mars 1804*.

Malgré cet exploit, de Chiara n'est pas immédiatement puni pour son geste et, au contraire, il continue à « perturber la paix et maintenir « in diffidenza ed in dubbio quel popolo ignorante<sup>889</sup> ».

Après un mois d'enquête « discrète » de la part du *preside* de Cosenza, les autorités vérifient que D. Saverio de Chiara a commencé son œuvre de subversion à partir de septembre 1803, c'est à dire de l'époque du « sbarro del terreno demaniale », c'est à dire de la fermeture au public des terres de la communauté pour les confier en propriété à des particuliers, évidemment à mesure de les acheter. Le maire, homme de caractère « inquieto e violento », avait exploité les mécontentement et la situation objectivement difficile dans laquelle se trouvent les paysans les plus pauvres de la communauté (auparavant habitués à utiliser les terres communes pour renflouer leur revenus) non seulement pour semer des rumeurs alarmant mais aussi pour poursuivre son intérêt particulier.

A l'occasion de l'allocution au peuple en 1803, après l'interruption et le rappel à l'autorité de la part du gouverneur, « per non essere sul fatto carcerato » de Chiara aurait beaucoup modéré son langage et aurait plus modestement proposé d'utiliser une partie de l'argent de la communauté pour recourir aux voies de droits contre la tentative de soustraire les terres à *l'università*<sup>890</sup>.

Même sur ce point, pourtant, il trouve de l'opposition au sein de son conseil, étant donné que deux élus dénoncent le caractère personnel de la bataille du maire et sa volonté de provoquer la division parmi les citoyens en présentant une instance de dissociation auprès d'un notaire.

De Chiara, de toute façon, ne désiste pas et, réunis d'autres gens dans sa maison, il se fait conseiller par un certain D. Carlo Omodeo « caratterizzato per miscredente rivoluzionario », qui propose une collecte de dix ducats pour payer les dépenses légales.

Le juge De Salvo, en tout cas, considère cette réunion dans la maison du maire comme une « straordinaria delegazione di allarmisti », il convoque le maire pour lui donner une « competente mortificazione » pour le « double sens » que ses paroles pouvaient avoir lors de l'assemblée publique. Aucune perquisition n'est ordonnée sur les papiers du suspect car il n'y a aucune accusation contre lui dans les papiers de la *Giunta di Stato*<sup>891</sup>. Finalement la seule sanction décidée contre lui est une convocation à Naples pour lui signifier de ne plus utiliser des formules tellement ambiguës dans l'exercice de ses fonctions.

Un cas partiellement différent est celui de la commune d'Altavilla Silentina, dans la province de Salerne, où pendant l'été de 1803

la gente di bassa estrazione di quel luogo millantavano [sic] di sollevarsi contro dei galantuomini, designando la giornata del 15 del corrente in occasione della festa di S.M.

<sup>889</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *lettre de Ascoli à Acton du 9 mars 1804*.

<sup>890</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *lettre de Ascoli à Acton du 9 avril 1804*.

<sup>891</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3579, *lettre de Ascoli à Acton du 9 avril 1804*.

dell'Assunta che colà si solennizza e colla minaccia che qualunque galantuomo usciva di casa sarebbe ritornato morto<sup>892</sup>.

Ici aucune direction bourgeoise ne se cache derrière la violence populaire menacée et, au contraire, les *galantuomini* dans leur ensemble sont visés en tant que cible. Altavilla, de plus, est une communauté particulière car elle fait partie de cette minorité de bourgs qui en 1799 s'étaient déclarée pour la République sans y être poussés par des notables locaux ou par des jeunes bourgeois actifs dans la capitale. Dans le cas du village du Cilento, c'est la rivalité avec les voisins de Eboli à déterminer le choix de se rallier sous les insignes révolutionnaires.

Le transfert d'un détachement de dragons de l'armée en occasion de la fête de l'Assunta suffit à faire renoncer la population locale à ses projets de carnage : les incitations à la violence, de plus, semblent trouver leur origine dans les plaintes de deux particuliers, Gaetano Capaccio et Vito Peduto, à cause de leur problèmes avec le tribunal de Salerne. Les deux, de condition évidemment populaire, ne sont nullement républicains et au contraire, comme dans le reste du Royaume, attribuent à la foi révolutionnaire des nantis leurs infortunes : « *Sti giacobini di galantuomini non fanno altro che farci trovare inquisiti presso la regia Udienza per non farci andare armati, ma però [sic] tutti li galantuomini che usciranno dalle loro case nel giorno della Madonna dell'Assunta se ne ritorneranno morti*<sup>893</sup> ».

Egalement, dans la ville pouillaise de Fasano, la croix plantée en 1799 est abattue par une main mystérieuse dans la nuit du 9 juin 1803, mais les soupçons de la police ne s'adressent pas vers les républicains locaux :

fa d'uopo che io umili all'E.V. d'essere quel luogo scisso tra due partiti e fazioni accanitissime, standovi alcune famiglie potenti e male intenzionate inimiche dello Stato, alle quali si oppone quasi tutto il Popolo che ha di bisogno tenersi a freno affinché non faccia una sommossa micidiale, fortemente sospettando che il popolo stesso sia stato quello che ha tolto la croce dall'indicato luogo che leggesi nella lettera per poi prender motivo a massacrare coloro che potevano cadere in sospetto di sediziosi<sup>894</sup>.

Même si non directement lié à la terre, cette vicissitude est exemplaire car à Fasano le peuple cherche à exploiter la tension causée par le retour des Français pour déclencher un massacre contre

---

<sup>892</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 114, *lettre au duc d'Ascoli du 20 août 1803, signature illisible*.

<sup>893</sup> ASNa, Ministero della Polizia Generale, 1 numerazione (1792 – 1819), fascio 114, *lettre du gouverneur de Salerne à Ascoli du 20 août 1803*.

<sup>894</sup> ASNa, Polizia, Real Ministero, diversi (in Esteri), fascio 3578, *lettre d'Ascoli à Acton du 25 juin 1803*.

les nantis mais, comme dans la plupart des cas, en identifiant les privilégiés avec les républicains, selon un schéma typique de 1799.

Là où les contrastes sur des parcelles de terre arrivent concrètement à créer un mouvement populaire – même si de dimensions contenues - c'est la ville de Nocera<sup>895</sup>, en Calabre, où l'ancien exilé Michele Procida est au centre de l'unes des rares tentatives réussies qui voit sa population s'insurger.

Les deux frères Michele et Giovanni Procida, qui doivent quitter le Royaume à la suite des faits de 1799, se réfugient comme beaucoup d'autres d'abord à Marseille et ensuite à Milan.

Dans la capitale lombarde, Michele rentre en contact avec Giuseppe Abbamonte et anime les cercles de Napolitains qui entourent le Ministre de la guerre ; il est aussi parmi les organisateurs de la tentative insurrectionnelle de Rimini avec Francesco Pignatelli<sup>896</sup>.

Après l'amnistie qui suit la paix de Florence, c'est Giovanni Procida qui décide de rentrer dans le Royaume : il suggère à Guglielmo Pepe de voyager avec lui, mais ce dernier est arrêté pendant quelques semaines à Rome<sup>897</sup>.

Une fois arrivé à Naples, le militaire de Nocera s'adresse à Alquier, le 2 juillet 1802, pour obtenir du ministre Acton une dérogation à sa condition de « rentré » et pouvoir quitter la capitale pour se rendre dans son village natal et régler certaines affaires de famille<sup>898</sup>. Pour confirmer ses bonnes dispositions envers la France, Ferdinand IV non seulement accorde le permis mais commande aux *presidi* de Cosenza et Nicastro de lui faciliter la tâche, pour réduire ainsi le temps de sa visite.

En passant par Nocera, il récupère un autre de ses frères, D. Domenico, et avec ce dernier et un serviteur « nègre », se rend à Nicastro où, loin de démontrer de la gratitude envers la bienveillance royale, il se rend à Monteleone habillé à la républicaine et provoque une insurrection populaire, la chute de la croix sur la place publique et l'installation d'un arbre de la liberté. Il se rend ensuite à Nicastro pour faire la même chose mais la réaction virulente de la population le force à s'enfuir<sup>899</sup>.

Face à une conduite pareille, le gouvernement napolitain ne peut plus traiter celui qui se fait passer pour un officier de la troupe cisalpine avec tout les égards démontrés jusque-là et ordonne au directeur de police Colajanni de vouloir prendre les « dispositions nécessaires » pour faire cesser les agitations dans la Calabre.

Le 7 avril 1802 la cour de Naples, face à la conduite « scandaleuse » de Procida ordonne à Michele Paredes, gouverneur de Cosenza de procéder à l'arrestation du militaire : ce dernier envoie à Nocera

---

<sup>895</sup> Aujourd'hui Nocera Terinese.

<sup>896</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, op. cit.*, p. 98.

<sup>897</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, op. cit.*, p. 100.

<sup>898</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 558, Francia, suoi ministri, gennaio – giugno 1802, *lettere de Alquier à Acton du 14 messidor an X*.

<sup>899</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 558, Francia, suoi ministri, gennaio – giugno 1802, *dénonciation de Nicola Gualtieri du 24 mars 1803*.



le lieutenant des « chasseurs de Calabre » D. Crescenzo Rossi. Giovanni Procida, quand il comprend la raison de la visite de l'officier bourbonien, se dit prêt à obéir à l'ordre d'arrestation et à suivre mais il demande quelques jours pour guérir complètement d'une maladie.

La demande n'est rien d'autre qu'une ruse et, pendant que Rossi attend la guérison, un véritable tumulte populaire éclate sur la base de fausses rumeurs diffusées pour créer une distraction :

Nell'atto dunque si accingevano a tale operazione, accorsero molti di quei naturali con l'armi alla mano e tumultuando entrarono nella casa del Procida ingannati da una falsa voce che il Rossi doveva eseguire di molti arresti contro agli abitanti del quartiere della motta. Stimò prudenza esso commissario coll'assistenza dell'indicato Governatore uscir fuori e sedare il popolo tumultuante come gli riuscì; ma approfittando della confusione e del disordine esso Procida scappò via dalla casa e prese la campagna<sup>900</sup>.

Après cette fuite, les autorités bourbonniennes décident inexplicablement de ne pas continuer la persécution contre lui, étant donné qu'il peut non seulement revenir dans sa maison de Nocera sans être inquiété, mais aussi bien recommencer à inquiéter les alentours « sotto mendicati colori e pretesti ».

De sa condition de fugitif, Procida décide de poursuivre son œuvre d'agitation politique en exploitant la rivalité séculaire des villageois de Nocera avec le centre voisin de S. Mango<sup>901</sup>. Cette hostilité, en outre, est plus que jamais sentie pendant le printemps de 1802 car l'évêque de Tropea, D. Gerardo Mele, propriétaire d'une grande partie des terres autour des deux villages, a décidé une redistribution des location agraires en favorisant, selon les habitants de Nocera, les villageois de S. Mango, bien que les terres en objet soient plus proches du premier bourg. Les *nocerini*, au début du mois d'avril, ont éloigné avec la menace de la violence des ouvriers envoyés par un métayer de S. Mango pour faire des travaux agricoles<sup>902</sup>.

Harangés par les frères Procida, les villageois décident bientôt d'occuper *manu militari* les terres qui, selon eux, ont été injustement louées aux voisins, en revendiquant même à Nocera la propriété commune des dites terres, ce qui entraîne automatiquement un conflit ouvert avec les *sanmanghesi*. Après un bref échange de coups de fusil le 29 avril, qui ne blesse personne à cause de la distance entre les combattants, le 30 avril une véritable bataille est livrée entre les deux populations :

---

<sup>900</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 560, Francia, suoi ministri, gennaio – giugno 1803, *rapport de Michele Paredes du 20 juillet 1802*.

<sup>901</sup> Aujourd'hui S. Mango d'Aquino.

<sup>902</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 560, Francia, suoi ministri, gennaio – giugno 1803, *rapport de Michele Paredes du 2 septembre 1802*.

In Nocera la sera si pubblicò bando che ciascheduno dei cittadini fosse la mattina appresso venuto in piazza per andare nei terreni della Mensa. Per effetto di questo bando e per le insinuazioni dei capi del paese, si unirono la mattina del 30 nel numero di circa 200 li cittadini di Nocera, e si portarono addirittura ad assalire da un lato la terra di S. Mango, sparando sul punto dell'arrivo quantità di colpi perché colpiti dal coraggio, che nel giorno precedente avevano avuto alcuni pochi Sanmanghesi nell'essersi portati ad attaccarsi con loro in fatto d'armi.

In questo giorno successe il secondo conflitto tra Nocerini e Sanmanghesi, gli ultimi dei quali corrispondevano dei colpi da dentro le mura della loro patria, laddove in quella occasione si seguì pure un considerevole armamento e fu animata anche la gente dal suono della campana a martello<sup>903</sup>.

Finalement, après un troisième affrontement le 1 mai, toujours sans victimes, les combats cessent et ceux de Nocera se considèrent gagnant et célèbrent en agitant des mouchoirs sur la pointe de fusils et bâtons et en chantant le *te deum* dans l'église principale.

Une fois l'ordre rétabli, l'enquête pour découvrir les chefs qui ont incité les autres à la revolte porte rapidement sur les frères Procida, avec Pietro Mancino, Emmanuele Mancino, Francesco Vaccaro o Sprocurato [??], D. Giulio Servagni, Carmine Vuono, Francescantonio Vuono, Emmanuele Giordano e Gio. Batta Motta<sup>904</sup>.

Le ressentiment des habitants de Nocera pour la question des terres, toutefois, n'est pas apaisé et quelques jours après, les frères Procida sont protagonistes d'un attentat contre celui qu'ils croient être l'évêque de Tropea : pendant un repas consommé près de la mer avec des amis de Nocera et du village de Gizzeria, ils remarquent un évêque en voyage avec son escorte et, en le prenant pour celui de Tropea, n'hésitent pas à tirer sur lui. Il s'agit pourtant de celui de Mileto, Monseigneur Minatoli, qui doit se rendre à Naples.

mentre che in lettiga se ne andava con dieci armigeri di accompagnamento fu sorpreso dai suddetti Nocerini e Gizzarioti armati al numero di circa trenta, li quali appena che si avvidero che due degli armigeri a cavallo che marciavano avanti, se gli fecero immediatamente incontro e da lontano cominciarono a sparargli colpi di schioppette. Retrocedé la lettiga col vescovo,

---

<sup>903</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 560, Francia, suoi ministri, gennaio – giugno 1803, *rapport de Michele Paredes du 2 septembre 1802*.

<sup>904</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 560, Francia, suoi ministri, gennaio – giugno 1803, *rapport de Michele Paredes du 2 septembre 1802*.

del pari che gli armigeri a cavallo e due preti di accompagnamento. Quelli continuarono con sparo di replicati colpi ad inseguirli cercando assolutamente di averlo per le mani<sup>905</sup>.

L'un des prêtres qui accompagnent le dignitaire parvient à expliquer le malentendu aux hommes armés et, le lendemain, une délégation de *nocerini* se rend auprès de Mons. Minatoli pour s'excuser. L'ordre public dans cette zone de la Calabre, toutefois, est menacé par l'activité des frères Giovanni et Domenico Procida et les autorités bourbonniennes arrivent finalement à les arrêter entre novembre et décembre 1802. La réputation de Procida commence à se diffuser et l'on découvre une correspondance entre des prisonniers communs où, en faisant clairement référence à lui, on parle d'un « capitaine français » qui « ouvre les prisons ».

Après son arrestation, de plus, la position de Giovanni Procida s'aggrave rapidement car l'on découvre que, avant 1799, il avait été condamné pour l'homicide d'un certain Mancini<sup>906</sup>. Quand il est sur le point d'éprouver toute la rigueur de la justice bourbonnienne, Alquier demande le respect de la condition d'officier des troupes italiennes de Procida en demandant pour lui la libération et l'éloignement des territoires de Ferdinand IV.

Cela entraîne un conflit de compétences entre les deux Etats étant donné que, né en Calabre, Procida est considéré comme sujet napolitain et, de plus, sa qualité de militaire en service dans les troupes de la République italienne n'avait jamais été affichée auparavant.

Le seul canal de communication directe entre Naples et Milan sont les ambassadeurs respectifs à Paris et, en effet, l'attitude du gouvernement lombard face aux demandes du marquis de Gallo est ambiguë ou bien ouvertement contradictoire. L'ambassadeur à Paris Marescalchi nie d'abord toute dépendance du militaire par rapport à son gouvernement car il « avait cessé depuis longtemps d'être au service de la République Italienne<sup>907</sup> » mais il change radicalement de version et avoue que, après des contrôles plus approfondis, « des nouvelles informations plus précises que j'ai reçues m'apprennent que ce militaire n'a point eu encore de congé absolu et qu'il est absent en suite de deux permissions qu'il a successivement obtenu<sup>908</sup> ».

Tout en devant accepter la version de Marescalchi, toutefois, de Gallo n'en est pourtant pas dupe : il a parfaitement compris que « intorno al Giovanni Procida, per favorire il quale pare che ci sia stato

---

<sup>905</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 560, Francia, suoi ministri, gennaio – giugno 1803, *rapport de Michele Paredes du 2 septembre 1802*.

<sup>906</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 560, Francia, suoi ministri, gennaio – giugno 1803, *relation de Bartolomeo Forteguerra du 31 juillet 1802*.

<sup>907</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 560, Francia, suoi ministri, gennaio – giugno 1803, *note de Marescalchi à Gallo du 24 janvier 1803*.

<sup>908</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 560, Francia, suoi ministri, gennaio – giugno 1803, *note de Marescalchi à Gallo du 15 février 1803*.

un intrigo in Milano tra i Napoletani ivi stabiliti, che vorrebbero imbrogliar le cose e farlo proteggere; nel che credo con pena, che probabilmente Melzi sia caduto<sup>909</sup> ».

Comme il est aisé de l'imaginer, le réseau de solidarité des réfugiés à Milan, guidé par Michele, le frère du prisonnier, s'est mobilisé et, en faisant pression sur le gouvernement italien (probablement à travers le ministère de la guerre où ils sont particulièrement bien accueillis), ils ont obtenu d'étendre la protection diplomatique de Giovanni Procida bien au delà de ce que son rôle effectif dans l'armée prévoyait. Il est même probable que toute l'action du militaire en Calabre était concertée avec les cercles milanais et que, une fois vérifiée l'impossibilité d'obtenir une véritable insurrection populaire (non seulement l'action était restée confinée à une lutte entre village voisins mais il avait du échapper de Nicastro à cause de la réaction populaire, sans besoin de l'intervention de l'autorité), ce groupe s'était trouvé dans la nécessité d'« exfiltrer » son propre homme, entre temps tombé dans les mains de la police.

Le bras de fer entre Alquier et Acton dure jusqu'au 15 mai quand, rapidement transféré de Catanzaro à Naples, Giovanni Procida est expulsé du royaume de Ferdinand IV.

---

<sup>909</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 560, Francia, suoi ministri, gennaio – giugno 1803, *lettre de Gallo à Acton du 18 février 1803*.

#### 4) La « protection » des patriotes comme instrument de la diplomatie.

Le cas de Giovanni Procida n'est pas le seul exemple d'alternance entre protection et désolidarisation envers les républicains quand ils se trouvent en difficulté avec les autorités napolitaines. Bien au contraire, la présence des patriotes est un élément de déstabilisation potentielle pour l'Etat géré par Acton et Ferdinand IV et Charles-Jean-Marie Alquier l'utilise comme un instrument de menace et pression selon ses nécessités et par rapport aux mutations des rapports entre les gouvernements.

Aniello Sorace, fils de l'ancien *fiscale* de Caserte, exilé à la suite des « follie in tempo de' passati sconci », réapparaît dans le Royaume dans l'été 1804 et son comportement le rend suspect aux yeux de l'autorité de police. Il se promène en public avec la cocarde française au chapeau (mais sans vêtir l'uniforme de l'armée transalpine) et refuse de se soumettre aux ordres de la police en se déclarant alternativement aide de camp ou commissaire de guerre des troupes d'occupation<sup>910</sup>. Il est finalement arrêté et, dans son habitation l'on trouve des « armi proditorie », c'est à dire un poignard, deux pistolets et un fusil à cannes sciées, appelé « *scavezza*, arma propria degli assassini<sup>911</sup> ».

Pour vérifier la condition déclarée par Sorace, le chef de la police D. Domenico Marzano, par ordre du ministre le duc d'Ascoli, interroge M. François Aymé, commissaire de la police militaire transalpine et sa première réponse semble confirmer les suspects de la police : « il Sorace non era punto da lui conosciuto per persona addetta al servizio della Francia e che perciò non avendo esso Sorace il diritto di assumere il titolo e le distinzioni militari degli ufficiali francesi meritava di essere punito<sup>912</sup> ».

Peu de jours après, une nouvelle note d'Aymé corrige la précédente et le même commissaire s'excuse de ne pas avoir compris, lors de la demande du chef de la police, de qui exactement il s'agissait: Aniello Sorace n'est pas, comme il l'affirmait, ni commissaire de guerre ni aide de camp dans l'armée mais simplement secrétaire de M. Quenel, chef de la place de Barletta et, pour cela, il jouit en tout cas de la protection due aux soldats de cette armée<sup>913</sup>.

Contre toute attente, toutefois, cette demande à laquelle le cabinet napolitain s'apprêtait à donner une réponse positive est démentie par le même ambassadeur Alquier qui, plus attentif à la délimitation des privilèges de ses concitoyens qu'au sort de Sorace, écrit à Ascoli qu'

---

<sup>910</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 508, *lettre de Ascoli à Micheroux du 11 août 1804*.

<sup>911</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 508, *lettre de Ascoli à Micheroux du 11 août 1804*.

<sup>912</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 508, *lettre de Ascoli à Micheroux du 11 août 1804*.

<sup>913</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 508, *lettre de Ascoli à Micheroux du 10 août 1804*.

Il m'est d'ailleurs parfaitement démontré, M. le Duc, que le capitaine Quesnel n'a point eu le droit de conférer à un sujet du Roi un titre qui peut le soustraire à l'autorité publique. Sorace ne fait point partie de l'armée française, il ne tient à aucun corps, il n'est porté sur aucun contrôle et s'il est vrai qu'il soit employé à un service quelconque par un commandant de place, il ne doit être considéré que comme un particulier aux gages d'un autre et il n'a aucun droit à la protection française.

Je suis donc bien éloigné, Monsieur le Duc, d'appuyer la demande de mise en liberté faite par M Aymé et je crois au contraire que c'est un exemple utile de sévérité que de retenir pendant une semaine ou deux en prison un homme qui a osé supposer un titre qu'il n'a jamais eu pour se soustraire à l'autorité de son souverain<sup>914</sup>.

Un tel comportement de la part d'Alquier pourrait surprendre et sa prise de position en faveur de la plus grande sévérité à l'égard de Sorace pourrait paraître une tentative de se démontrer « plus royaliste que le roi », mais la volonté de l'Ambassadeur de se démontrer « ultra-légaliste » aux yeux de Ferdinand IV s'explique beaucoup plus aisément si l'on songe au fait que, au début de l'été 1804, le diplomate français sort de celle qui est probablement sa plus grande victoire : avoir obtenu, en mai, l'éloignement de Acton, sa retraite en Sicile, et sa substitution avec le chevalier Antonio Micheroux à la tête du Ministère des Affaires Etrangères<sup>915</sup>. Il est naturel qu'une amélioration subite dans les rapports entre les puissances aide à faire retomber sur la tête de l'ancien favori de la reine la responsabilité de tous les problèmes passés et sceller son triomphe.

Le cabinet napolitain, pris en contre-pied par la lettre d'Alquier, décide de suivre l'avis de l'ambassadeur et, après exactement dix jours de prison, remet Sorace dans les mains d'Aymé avec l'obligation de sortir immédiatement du Royaume de Naples et la menace de « servire nelle regie galee » en cas de retour non autorisé<sup>916</sup>.

Cette menace ne doit pas avoir toute l'efficacité que le cabinet napolitain avait imaginé car moins d'un an après sa libération, Aniello Sorace franchit encore une fois la frontière napolitaine à Portella le 11 avril 1805 et, quelques jours après, il se rend dans la capitale<sup>917</sup>.

Un sujet aussi mauvais, qui maintenant peut porter les grades de sergent des sapeurs de la République italienne [sic<sup>918</sup>], a l'hardiesse de se présenter dans la résidence du duc d'Ascoli pour lui demander une entrevue mais ce dernier, informé de sa présence à Naples, avait commandé à la

---

<sup>914</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 508, *lettre de Alquier à Ascoli du 23 thermidor an XII*.

<sup>915</sup> G. NUZZO, « Acton, John, Francis, Edward », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 1 (1960).

<sup>916</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 508, note au duc d'Ascoli du 17 août 1804.

<sup>917</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 508, *note datée Capua 11 avril 1805*.

<sup>918</sup> En réalité le 11 avril 1805 la République italienne n'existe plus, le Royaume d'Italie ayant été proclamé le 24 mars précédent. L'erreur de la part du ministre est, en tout cas, absolument compréhensible.

garde de son palais de ne pas le recevoir et préfère aller se plaindre directement chez l'ambassadeur français<sup>919</sup>.

Encore une fois, le gouvernement napolitain renonce à appliquer directement la menace émise quelques mois auparavant et « par égard envers le gouvernement français », décide de parcourir la voie diplomatique.

C'est Alquier, dès qu'il se rend compte de l'incident diplomatique, qui se précipite chez Micheroux pour s'excuser et demander l'adresse où Sorace habite à Naples pour lui signifier personnellement l'ordre de quitter les Etats des Bourbons<sup>920</sup>. Le sergent part pour la deuxième fois cinq jours après.

L'étonnement du duc d'Ascoli est bien imaginable lorsqu'en août il retrouve Sorace, pour la troisième fois en un an, sous le Vésuve, malgré toutes les menaces et les décrets d'expulsion.

L'attitude du militaire est, cette fois-ci, est encore plus effrontée que dans les occasions précédentes « *giacché più che mai baldanzoso è ricomparso di nuovo in Napoli il Sorace, ora pubblicamente dicendo che egli credeva di trovar già nella Capitale le truppe francesi e mille altre notizie quanto inette altrettanto allarmanti e sediziose*<sup>921</sup> ».

Face à une nouvelle injonction de départ, de plus, la réaction de l'ambassadeur Alquier est tout-à-fait différente des précédentes car le diplomate n'hésite pas à prendre avec vigueur la défense du militaire :

Le voyage de M Sorace est, pour lui, d'un intérêt bien légitime, il vient recueillir la succession de son père. V.E. est trop juste pour exiger que j'éloigne M Sorace du centre de ses affaires et que j'abrège le temps que S.A.S Monsieur le Vice-Roi lui a permis de donner à ses intérêts sans avoir des notions claires et précises des fautes qu'on lui reproche et qui paraissent avoir excité les plaintes de M le Surintendant de la Police Générale. Je crois être assez bien instruit, Monsieur le Prince, de la conduite de M Sorace, pour pouvoir assurer V.E. que la demande de son éloignement n'est fondé que sur des anciennes préventions. J'oserai même dire que son tort le plus réel est vraisemblablement d'être au service de S.M. l'Empereur et Roi et de porter à Naples un des uniformes des Armées de sa Majesté<sup>922</sup>.

A ces arguments, Alquier n'hésite pas à rajouter des allusions empoisonnées à la présence à Naples, malgré toutes ses instances, du recruteur anglais Van Kempen et de sur le bon accueil reçu quelques mois auparavant en France par deux anciens émigrés, M. de Préville et M. de la Devèze grâce à leur statu d'officiers de la marine du Roi de Naples.

---

<sup>919</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 508, *lettre de Ascoli à Micheroux du 15 avril 1805*.

<sup>920</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 508, *lettre de Micheroux au prince de Luzzi du 23 avril 1805*.

<sup>921</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 508, *lettre du prince de Luzzi datée Caserte le 24 août 1804*.

<sup>922</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 508, *lettre d'Alquier à Ascoli du 5 fructidor an XIII*.

Le ton de cette lettre est, évidemment, très lointain de l'attention aux formes et la volonté de compréhension des occasions précédentes : les rapports entre Naples et Paris sont sur la voie d'une rapide détérioration à cause de l'aide que les Bourbons sont en train de donner aux forces de la troisième coalition. Malgré l'éloignement d'Acton, la tentative de tirer Naples dans la sphère d'influence française est destinée à rester frustrée et, une fois pris acte de la chose, Alquier utilise tous ses moyens pour faire sentir ses menaces à Ferdinand IV.

Les ministres des Deux Siciles en sont conscients et la lettre de l'ambassadeur est définie « come tutte le altre pungente e disgustosa<sup>923</sup> », ce qui prouve qu'elle n'est qu'une pièce du puzzle de la nouvelle hostilité d'Alquier.

Sorace quitte finalement Naples en octobre 1805, non sans porter une énième offense à la police du duc d'Ascoli étant donné qu'il arrive à porter illégalement avec lui sa maîtresse, une certaine Anna Alosco, femme d'un cocher qui dès sa première visite avait commencé à travailler auprès de lui en tant que serveuse<sup>924</sup>.

Malgré l'illégalité de cet acte et les protestations du mari et de la famille de Anna Alosco, la plainte auprès d'Alquier n'a aucun effet, d'abord parce que Sorace et sa maîtresse se trouvent désormais au-delà de la frontière, ensuite parce que les rapports entre les deux États, avec la nouvelle guerre éclatée en juillet 1805, ne sont plus du type à permettre la solution des différends entre particuliers<sup>925</sup>.

Les patriotes comme Sorace, de plus, ont constitué un instrument dans les mains de la politique française qui les a souvent abandonnés et, parfois, aidés quand cela lui convenait. Comme un nouveau conflit ouvert entre Napoléon et les Bourbons se dessine à l'horizon, les républicains de l'Italie du Sud sont forcément à nouveau poussés complètement en dehors de l'échiquier où la politique se décide.

Cette marginalité s'interrompt, évidemment, avec la nouvelle conquête de la part de Masséna et de la perte du royaume continental de la part de Ferdinand IV en décembre, mais aussi la rentrée dans la nouvelle monarchie « française » sera possible pour les « jacobins de 1799 » seulement à la condition de changer significativement leur façon de concevoir (ou, parfois, seulement de pratiquer) la politique.

Du point de vue du patriotisme napolitain, les cinq ans et demi de la deuxième restauration bourbonienne peuvent être considérés comme une « longue conséquence » de la répression sanglante de 1799. L'échafaud dans la Piazza del Mercato est un épisode formateur du

---

<sup>923</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 508, *lettre de Ascoli à Luzzi du 28 août 1805*.

<sup>924</sup> ASNa, Esteri (1802 – 1805), fascio 508, *lettre d'Ascoli à Migliorini du 9 octobre 1805*.

<sup>925</sup> Le Royaume de Naples rejoint la Troisième Coalition, en secret, le 11 septembre.



*democratismo* méridional, destiné à rester dans la mémoire et influencer profondément la nature politique de cette galaxie.

A partir de ce moment les patriotes en exil comme ceux qui sont restés dans le Royaume de Naples ont comme uniques interlocuteurs les gouvernements français et cisalpin, car aucun dialogue n'est possible avec la cour bourbonnienne que seulement une menace venant d'une puissance étrangère peut induire, de temps en temps, à adoucir la répression envers les « figli di Giacobbe ».

Le rapport avec la France, d'ailleurs, est loin d'être facile : les réfugiés sont souvent vus comme des mécontents dangereux et, avec la « renaissance » de la Cisalpine après Marengo, même les autres Italiens regardent avec une intolérance croissante la masse de ceux qui n'ont pas de « patrie » à laquelle faire retour.

La situation change partiellement avec la « normalisation » des relations internationales à partir de la paix de Florence : plusieurs exilés peuvent rentrer (entre mille précautions et interdictions) dans le royaume. Ils deviennent l'instrument de la confrontation entre la France (représentée au Sud de l'Italie par ses autorités diplomatiques et militaires) et le cabinet napolitain. Les autorités transalpines, en particulier, affichent préoccupation pour les droits des persécutés « per materia di Stato » selon que cela puisse favoriser leurs intérêts dans le bras de fer avec l'Angleterre dans la Méditerranée. Le cabinet napolitain de son côté, naturellement favorable aux intérêts de Londres mais forcé par sa faiblesse à se montrer neutre, surveille de près les « jacobins » et cherche de les compromettre aux yeux de leur « protecteur » transalpin.

Pris entre ces deux forces, les patriotes cherchent, selon les périodes, ou simplement à survivre en échappant aux forces de la répression et en limitant leur activité politique au commentaire des nouvelles européennes dans les cafés, ou bien ils cherchent à provoquer des insurrections dans les provinces pour forcer la France à reprendre la guerre contre Ferdinand IV.

Ce ne sont pas leurs efforts, toutefois, à rouvrir les hostilités entre Naples et Paris mais la politique déloyale de Marie Caroline : après la victoire d'Austerlitz, Masséna est envoyé détrôner Ferdinand IV.

Le retour d'un gouvernement « français » à Naples après la deuxième fuite des Bourbons en Sicile, toutefois, n'est pas la réalisation du bouleversement politique rêvé par les patriotes pendant l'exil ou la clandestinité mais c'est la fondation d'un Etat aux bases politiques nouvelles dans lequel la génération qui avait fait 1799 devra s'intégrer au prix de nombreuses difficultés politiques.

## DEUXIEME PARTIE

### LE « DECENNIO » DES SOCIETES SECRETES.

(1806 – 1815)

#### I – Une dynastie française.

##### A – Résistance bourbonienne et conspiration antifranaise.

###### 1) L'expédition de Masséna, le rêve impossible d'une deuxième *Santafede*.

La décision de Napoléon d'envoyer un corps d'expédition pour renverser le trône de Ferdinand IV après la victoire d'Austerlitz arrive comme un coup de tonnerre dans un ciel serein pour la maison des Bourbons qui, évidemment, comptait sur le fait de ne pas être directement impliquée sur les camps de la Moravie pour échapper à la vengeance de l'empereur des Français.

La proclamation de Napoléon depuis Schönbrunn surprend tellement cour de Naples qu'elle n'arrive pas à établir une véritable ligne de défense, rendue en tout cas presque impossible par l'état d'égaré où se trouvent tous les alliés de la troisième coalition après la défaite du 2 décembre 1805<sup>926</sup>.

Devant l'avancée des troupes françaises, la capitale est à nouveau abandonnée par le couple royal et le gouvernement, seulement les forteresses de la frontière Nord – Civitella et Gaète – restent sous le contrôle des troupes de Ferdinand IV tandis que le reste du Royaume est cédé sans résistance.

La quasi-totalité de l'armée bourbonienne est concentrée dans la Calabre, formellement commandée par les princes François et Léopold et, effectivement, par Roger de Damas ; elle se replie dans la pointe de la botte à la fois pour un choix politique et stratégique. Si les montagnes de la région sont idéales pour y attirer l'armée française et l'affronter avec des forces réduites, les commandements militaires espèrent soulever les populations dans une réédition de 1799, en attendant que les troupes anglaises et russes débarquées entretemps en Sicile puissent aider à la reconquête du continent<sup>927</sup>.

L'ancien chef des masses Gerardo Curcio, surnommé Sciarpa, cherche sans succès à s'opposer à l'avancée des troupes de Masséna à Lagonegro et Campestrino, mais ses forces sont rapidement mises en route par le général Reynier et définitivement défaits le 9 mars 1806 à Campotenese<sup>928</sup>.

---

<sup>926</sup> Pour le texte de la proclamation de Napoléon cf. P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli*, Paris, Baudry, 1835, Tome II, Livre VI, p. 8.

<sup>927</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 120.

<sup>928</sup> P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli*, op. cit., T. II, p. 11.

La campagne des transalpins est foudroyante : le 14 février Joseph Bonaparte s'installe dans la capitale abandonnée par les Bourbons, d'abord comme « lieutenant général » de l'empereur et, à partir du 30 mars, avec un décret signé à Paris, roi des Deux Siciles.

Selon les accords sur la capitulation de la ville de Naples, la reddition de cette dernière aurait impliqué automatiquement celle de toutes les forteresses du royaume continental, mais les comandants de Gaète et de Civitella refusent d'obéir et de céder les places, qui seront l'objet de siège de la part des troupes assaillantes.

Après les victoires de Reynier dans la Basilicate, la campagne de conquête de tout le territoire napolitain poursuit à travers une série d'accrochages dans la Calabre qui voient l'armée de l'empire s'opposer à ce qui reste des troupes bourbonniennes aidées par un contingent d'Anglais et par des nombreux bandes guidées par des anciens *capimassa* de 1799, et qui mènent une petite-guerre contre les formations régulières des envahisseurs.

Au nord de la capitale, entretemps, le siège de Civitella dure jusqu'au 21 mai et celui de Gaète jusqu'au 19 juillet, quand les deux forteresses tombent aux mains des Français : la résistance des deux citadelles, toutefois, force les transalpins à détourner une partie de leurs forces des autres fronts et cela non seulement ralentit l'avancée vers le Sud de la Calabre mais permet aux Britanniques d'effectuer des manœuvres de diversion extrêmement efficaces.

Dès la moitié de mai, la flotte anglaise arrive à prendre les îles de Ponza et Capri, malgré la proximité de cette dernière avec la capitale : elles sont confiées respectivement au prince Antonio Capece Minutolo de Canosa et au général britannique Hudson Lowe et destinées à devenir un centre pour les actions de déstabilisation du nouveau régime implanté à Naples<sup>929</sup>.

La pause que le siège de Gaète impose aux Français dans leur descente, en outre, permet aussi un débarquement de 5000 Anglais venant de la Sicile dans la plaine de Santa Eufemia et leur victoire contre le contingent de Reynier le 4 juillet 1806 à Maida<sup>930</sup>.

Bien qu'elle constitue l'affrontement aux dimensions les plus significatives de toute la campagne, la bataille de Maida est loin de changer les rapports de force en Calabre car elle n'arrive pas à mettre tellement en difficulté les Français à déterminer la prise de l'initiative de la part des Bourbonniens ni même à permettre le débarquement sur le sol continental d'autres contingents britanniques.

Bien au contraire, à partir de la moitié du mois de juillet, Masséna lui même peut se rendre dans la région méridionale avec 15000 hommes qui, avec des méthodes plus que brutales, arrivent presque à annihiler la petite guerre bourbonnienne.

---

<sup>929</sup> P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli, op. cit.*, T. II, p. 13.

<sup>930</sup> N. GIACHI, « Napoli durante il decennio francese (1806-1815) », *Rassegna Storica del Risorgimento*, a. XVII, 1930, p. 52- 67, p. 59.

Certes, la Calabre n'est pas complètement pacifiée jusqu'à 1809 mais les turbulences ne mettent jamais en danger les règnes de Joseph Bonaparte et de Murat : elles sont plutôt assimilables au brigandage, depuis toujours endémique dans les montagnes de la région.

Le rêve cultivé par Marie Caroline et par certains secteurs de la cour napolitaine réfugiée en Sicile d'une deuxième armée populaire qui, formée dans la pointe de la botte, remonte les Apennins jusqu'à la reconquête complète du Royaume à la maison de Bourbon s'avère complètement irréalisable. S'il est vrai que plusieurs *capimassa* de 1799, comme Sciarpa, Panedigrano, Fra Diavolo et d'autres, acceptent de réorganiser des bandes légitimistes, c'est uniquement pour leur intérêt personnel déterminé par les prébendes qu'ils avaient reçues sept ans auparavant.

Leur ascendant sur les masses paysannes et, par conséquence, leur facilité de recrutement n'est plus la même qu'en 1799 : la tentative de réorganiser la *santafede* en 1806, loin d'en répéter l'exploit, marque la fin d'un cycle de ralliement des masses populaires à la cause légitimiste. L'expérience des années de la première restauration a éteint la culture de la mobilisation populaire autour du trône créée avant et surtout pendant 1799. Le petit peuple, autant dans la capitale que dans les provinces, a vu avec une déception croissante la consolidation de la monarchie rétablie par le cardinal Ruffo<sup>931</sup>. Malgré une certaine rhétorique sur le « peuple fidèle » pendant « l'exécrable Anarchie », la gratitude de la famille royale s'est exprimée rarement et principalement en améliorant la position personnelle des chefs des bandes. Mise à part la sanglante répression qui a frappé les « jacobins », aucune modification de l'ordre social ou de la justice n'a été mise en place. C'est pour cela, maintenant que cette monarchie s'écroule encore une fois et très rapidement à cause d'un « caprice » du vainqueur d'Austerlitz, que le peuple répond beaucoup plus froidement à l'appel pour la défense du trône légitime.

La campagne de Calabre en 1806, d'ailleurs, en témoigne : bien qu'elle soit généralement connue comme « guerre d'insurrection calabraise » la participation authentiquement populaire aux faits d'armes est sporadique : si à Marcellinara les habitants exaltent les Bourbons en s'attirant la rage des occupants, à Maratea le peuple se déclare ouvertement pour les Français<sup>932</sup>.

Cela ne veut évidemment pas dire que le peuple soit passé sur positions « pro-françaises » ou de soutien au nouveau régime, tout simplement il se maintient indifférent et attend l'évolution de l'affrontement entre les belligérants.

---

<sup>931</sup> Cf. *supra*.

<sup>932</sup> F. BARRA, « Il Principato Citra nell'insurrezione antifrancesa dell'estate 1806 », *Rassegna Storica del Risorgimento*, a. CXXIX, 1992, p. 291 – 314, p. 293. Les difficultés du recrutement des masses sont exemplifiées par le comportement d'un certain colonel Girardi qui, ayant promis au général Vito Nunziante de recueillir mille hommes prêts à se battre, est forcé à en présenter seulement huit. Le général est, par conséquent, forcé à déclarer au prince héritaire François que « Il dovere di suddito fedele e la mia coscienza mi obbligano con mio dispiacere a farle umilmente presente [di] non aver ritrovato in essi [i capomassa] dell'energia, dell'attaccamento, ma bensì una fredda indifferenza, che mi fa dubitare di un esito felice ».

Avec les paysans qui se tiennent à l'écart, la participation des « civils » aux vicissitudes de 1806 concerne beaucoup plus les familles les plus influentes des villes et des villages de province, rangées des deux côtés, pour lesquelles le nouvel affrontement n'est qu'une autre phase du duel de longue durée commencé dans la dernière décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ainsi la famille Mazziotti, qui avait donné plus d'un protagoniste à 1799 et avait aussi été persécutée pendant la première restauration,<sup>933</sup> se signale pour l'organisation d'une *garde civique* de propriétaires avec la tâche d'étouffer des éventuelles *insorgenze* bourboniennes<sup>934</sup>. Contre eux se dresse Antonio Guariglia, notable du village de S. Mauro Cilento, déjà en 1799 fidèle à Ferdinand IV et émigré avec lui en Sicile au début de 1806. A l'âge de cinquante-deux ans, il rentre clandestinement dans le Cilento en juillet pour organiser, en tant qu'agent secret de la cour, les hommes de Fra Diavolo. Emprisonné à Maratea, il n'est pas exécuté grâce au traitement humain réservé en précédence à des officiers français et, au contraire, on lui propose de rejoindre l'armée de la nouvelle monarchie. Face à son refus, on lui donne l'opportunité chevaleresque de rentrer « povero e sereno » en Sicile<sup>935</sup>.

La formation d'une grande armée chrétienne et paysanne échue donc rapidement : cela porte la cour de Palerme à élaborer des nouvelles stratégies pour frapper « l'usurpateur ». Dans ce contexte, le secret, l'infiltration d'espions, le complot et les tentatives d'assassinats politiques et même la création de formations clandestines reviennent à occuper un espace important pour toutes les différentes positions politiques qui participent (avec plus ou moins de possibilités) à la lutte pour le pouvoir.

---

<sup>933</sup> Cf. *supra*.

<sup>934</sup> F. BARRA, « Il Principato Citra nell'insurrezione... », *op. cit.*, p. 294.

<sup>935</sup> M. MAZZIOTTI, « Il diario e i documenti di un compagno di Fra Diavolo », *Rassegna Storica del Risorgimento*, a. V, 1918, p. 260 – 273, *passim*.

## 2) Renverser le « trono rivoluzionario » : l'insurrection, l'enlèvement et l'assassinat politique.

Le fait que la nouvelle monarchie établie sous le Vésuve par Bonaparte est un Etat plus solide et destinée à durer plus longtemps que l'éphémère république de 1799 est un fait accompli qui se montre dans toute son évidence aux yeux de la cour de Palerme pendant le printemps et du début de l'été 1806. Cette fois-ci, les forces bourbonniennes ne se trouvent plus faire face à un Etat fruit d'un « malentendu » entre le cabinet français et ses cadres militaires comme dans le cas du gouvernement provisoire « installé » par Championnet, mais d'une émanation directe de Paris, qui s'insère parfaitement dans le cadre d'ensemble de sa politique étrangère et peut compter sur un corps d'expédition bien plus puissant des forces de Ferdinand IV. Il est impossible, de plus, compter sur une armée créée « spontanément » dans les campagnes du royaume.

Face à cette réalité, la stratégie élaborée à Palerme pour la nouvelle reconquête prévoit des temps beaucoup plus longs et la déstabilisation de « l'usurpateur » à travers l'infiltration d'agents en « territoire ennemi » avec la tâche de créer un réseau légitimiste prêt à faire éclater l'insurrection au moment le plus propice.

Déjà à la veille de sa fuite précipitée de la capitale continentale, Marie Caroline avait pris contact avec des *satelliti* laissés dans le royaume pour préparer la revanche : c'est le cas, par exemple de Giovanni Ajello, ancien avocat de fortune médiocre, devenu espion de la cour et, ensuite, commissaire de police<sup>936</sup>. Convoqué dans le palais de Portici, Ajello est reçu par la reine en personne et par l'archevêque de Naples qui lui ordonnent de « tenere i sudditi fedeli al re ».

Pour faire cela, l'ancien policier rentre dans la province de Terra di Lavoro où, grâce à ses contacts, il crée un corps de volontaires qui s'opposent d'abord aux Français de Masséna pour passer, ensuite, à la lutte clandestine. Ajello, de son côté, entretient une correspondance avec Marie Caroline jusqu'à son arrestation le 23 mai 1807<sup>937</sup>.

Celle de l'ancien policier, n'est évidemment pas la seule formation sur laquelle les Bourbons comptent pour rentrer à Naples : depuis Palerme, et en exploitant différents milieux de fidélité à la famille royale, un réseau aux dimensions respectables est créé dans toute la partie continentale des anciens Etats pour saper le pouvoir de « l'usurpateur ». Les Anglais, de leur côté, secondent les plans de la reine non seulement pour soustraire un élément du système napoléonien dans la Méditerranée mais aussi, dans l'immédiat, pour déstabiliser le royaume de Joseph et l'empêcher d'envoyer des troupes dans l'Europe du Nord pour aider l'effort de son frère<sup>938</sup>.

---

<sup>936</sup> « Ajello (Giovanni) », *ad vocem*, in *Dizionario storico universale ovvero Biografia degli uomini illustri e memorandi quali furono dal principio del mondo fino ai dì nostri, opera pubblicata da una società di dotti francesi in Francia nel 1830*. V. I, Caserta, Tipografia Gaetano Nobile, 1840, p. 239.

<sup>937</sup> Cf. *infra*.

<sup>938</sup> P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli, op. cit.*, T. II, p. 25.

Depuis l'automne 1806, dans les îles de Ponza et Ventotene, les détenus sont entraînés militairement et leur rangs renforcés avec une masse de forçats venant de la Sicile : les victoires de Napoléon et la situation générale de l'Europe empêchent d'utiliser ces hommes comme force militaire et, pour cela, ils sont réservés pour une guerre civile que l'on prévoit de faire éclater<sup>939</sup>.

Le réseau de « sabotage politique » développé par Marie Caroline est articulé sur deux niveaux : les agents *immediati*, c'est à dire ceux qui sont à Palerme ou dans les îles de la mer Tyrrhénienne contrôlées par les Anglais, et les *mediati*, c'est à dire ceux qui agissent clandestinement dans la zone occupée<sup>940</sup>.

Les principaux agents immédiats sont les *satelliti* de la reine qui plus facilement peuvent communiquer avec le continent : le prince de Canosa à Ponza, Salvatore Bruno qui, à Capri, agit sous les ordres de Lowe, ainsi que le marquis de la Schiava, qui avec les unités navales anglaises est en navigation continue dans l'Adriatique<sup>941</sup>. Ces trois là coopèrent avec la marquise de Villatranfo, l'abbé Scagliotti, le docteur Poliscichio, l'ancien conseiller de la *Giunta di Stato* Fiore et le juge de Giorgio, résidants en différents points de la Sicile.

Les agents *mediati*, au contraire, sont divisés selon le futur rôle qu'ils devront jouer après la reconquête : civils et militaires. Les premiers sont recrutés de préférence parmi les fonctionnaires de l'ancienne administration qui sont restés fidèles à la dynastie légitime : les premiers sont les chefs des groupes royalistes à Naples et dans les provinces : Salvatore Guarrasio, le fils du duc Frammarino, la marquise Lizzano, le baron Zona, le chevalier del Vecchio, le président Versace, le chevalier Talamo, l'avocat Colonna, le médecin Corvino, le prêtre Lanzetta, un certain del Gesso, un certain Lucarelli, le chevalier Grassi, le docteur de Giorgio, Stefano Caso et d'autres<sup>942</sup>.

Les militaires, qui ont la tâche de mener matériellement l'insurrection, sont choisis autant parmi les anciens magistrats que parmi les chefs des bandes de brigands des provinces : ainsi le marquis Palmieri, Baldassarre Paliotti, Scipione Mantelli, et les anciens officiers Costa et Bardignes, côtoient trois bandits de la Calabre et deux de la Basilicate<sup>943</sup>.

C'est justement une lettre de Bruno, adressée à un certain Agostino Jovane à Naples, qui est interceptée par la police de Saliceti vers la mi-décembre 1806 : dans la missive, en souvenir de l'action déployée par Jovane en 1799 « in favore del trono e della religione , difendendola dai ribelli e dagli empi », autorisé par la reine, l'ancien vendeur de cristaux demande à son correspondant

---

<sup>939</sup> A. C. SALICETI, *Rapporto del ministro della polizia generale sulla congiura ordita nell'anno 1807, contro l'Armata francese nel Regno di Napoli, e contro la persona e gli Stati di S.M. Giuseppe Napoleone*, Napoli, 1807, p. 5.

<sup>940</sup> O. DITO, *Massoneira, carboneria ed altre società...*, *op. cit.* p. 202.

<sup>941</sup> Il est plus que probable que ce Salvatore Bruno soit le même, surnommé *crystallo*, qui avait animé une société royaliste à Naples pendant la conjuration des Baccher et qui ensuite avait servi comme *capomassa* et comme espion lors de la première restauration. Cf. *supra*.

<sup>942</sup> A. C. SALICETI, *Rapporto del ministro della polizia...* *op. cit.*, p. 9.

<sup>943</sup> A. C. SALICETI, *Rapporto del ministro della polizia...* *op. cit.*, p. 12.

d'entrer à faire partie de l'organisation bourbonnienne en lui promettant le grade de « maggiore comandante » du quartier de la porte de S. Gennaro<sup>944</sup>.

Ayant dans les mains cette preuve, le ministre de la police choisit de ne pas arrêter le destinataire pour ne pas alarmer le reste du réseau des conspirateurs mais, au contraire, de faire continuer la correspondance pour infiltrer de façon efficace le champ adverse et le frapper plus énergiquement et définitivement ensuite. Il charge même le duc de Laurenzana de « s'insérer » dans la correspondance (probablement avec des fausses réponses de Jovane) pour dialoguer avec le *cristallaro* et, indirectement, avec la reine à Palerme.

La police napolitaine arrive ainsi non seulement à connaître tous les projets des agents de Marie Caroline mais aussi, parfois, à les diriger, en fabricant elle même les drapeaux bourbonniens que Bruno demande et à désigner les « commissaires des quartiers ». Les émissaires « siciliens » sont, naturellement, filés le jour et la nuit par les hommes de Saliceti et des fausses cellules sont créées pour se mettre à jour de toute l'étendue de l'organisation : la police « si giova di un'unione chimerica per ottenere i nomi delle unioni reali<sup>945</sup> ».

Celle de Marie Caroline contre Joseph Bonaparte ne fait pas exception à la règle de presque toute conspiration : elle est fondée sur un piège mutuel. La reine ne cesse de promettre des armées et des flottes dont elle ne dispose pas, les conspirateurs (Guarrasio et Grassi) lui répondent avec des listes d'affiliés imaginaires pour multiplier les promesses de fonds et d'aides. Tout se réduit, selon Saliceti, au « maltalento » de peu d'individus dans la capitale et dans les provinces, tandis que la masse du peuple ne bouge pas<sup>946</sup>.

La société prend le nom officiel de *Corpo degli urbani Realisti di Carolina*, choisit « Jupiter foudroyant » comme grand maître symbolique, au nom duquel elle prévoit de diffuser ses proclamations au peuple, et est structurée en cellules divisées et qui s'ignorent l'une l'autre<sup>947</sup>.

Le soulèvement de ce corps, toutefois, ne constitue que la partie mineure de l'ensemble du plan de Marie Caroline, car l'insurrection à l'intérieur ne doit faire que la « cinquième colonne » d'une attaque beaucoup plus vaste, venant de la mer, et structuré autour du débarquement de trois contingents militaires : le premier, guidé par le prince de Philipstadt, doit arriver le 12 mai sur les côtes de la Calabre, le deuxième, sous les ordres du général Bourcard, doit atteindre Salerne le 20 mai et le troisième, avec à la tête le prince héritier, doit apparaître dans la capitale pendant les premiers jours de juin 1807<sup>948</sup>. Les trois coups principaux doivent être mêlés à des actions mineures

---

<sup>944</sup> Lettre de Salvatore Bruno à Agostino Jovane datée Capri, 12 décembre 1806, cit. in A. C. SALICETI, *Rapporto del ministro della polizia... op. cit.*, p. 20.

<sup>945</sup> A. C. SALICETI, *Rapporto del ministro della polizia... op. cit.*, p. 7.

<sup>946</sup> A. C. SALICETI, *Rapporto del ministro della polizia... op. cit.*, p. 10.

<sup>947</sup> O. DITO, *Massoneira, carboneria ed altre società...*, *op. cit.* p. 202.

<sup>948</sup> A. C. SALICETI, *Rapporto del ministro della polizia... op. cit.*, p. 10.



tels que les actes de brigandage dans les provinces et le débarquement, à Sperlonga, du corps constitué par les forçats de Ventotene et guidé par le prince de Canosa<sup>949</sup>.

Même l'action prévue en Calabre, la première en ordre chronologique et dans une zone non complètement contrôlée par l'ennemi, n'arrive pas à se dérouler et l'ensemble de l'organisation sur le continent est anéantie par une vaste opération de police qui, dans la nuit du 23 mai, arrête tous les conspirateurs dans la capitale et dans les provinces plus proches d'elle<sup>950</sup>.

L'infiltration, à vrai dire, avait été soupçonné de la part du prince de Canosa qui, de Ponza, regarde avec préoccupation l'extrême facilité avec laquelle les agents de Marie Caroline communiquent entre Capri et Naples, malgré le fait que les lettres doivent traverser un front de guerre. Il écrit à la reine que :

Salvatore Bruno sarà una persona attaccatissima al Re N.S. io non voglio contestarlo, egli però è riconosciuto come un uomo fallito. Or dunque io dico; di tanti miei corrispondenti non havvi alcuno che ardisca di scrivermi ne tampoco in cifra e Salvatore Bruno, senza il mio credito ed i mezzi miei, ha trovato un corrispondente tanto coraggioso che in questi tempi gli scrive una lettera con direzione e glie la manda da Napoli fino a Capri?

Io non dico che queste siano prove da far afforcare cinque uomini, ma non potrà negarsi che siano indizi molto forti e calzanti<sup>951</sup>.

Le prince, de plus, imagine correctement que dans l'île, il doit y avoir un nid d'espions de la police napolitaine qui « facilitent » à dessein les communications entre Capri et la terre ferme par ordre de Saliceti. Ses avertissements, toutefois, ne sont tenus en aucun compte car, probablement, attribués à la jalousie et la rivalité parmi les agents *immediati* : la « correspondance » avec Naples est continuée jusqu'à la « réaction » de la police et aux arrestations de masse.

La répression qui suit la tentative est plus que jamais dure, avec des dizaines de déportations et des nombreuses peines capitales, tant que Saliceti qui en est directement responsable, évoque « un'epoca di rigore passeggero<sup>952</sup> ». Le duc Filomarino et le juge Palmieri, reconnus coupables,

---

<sup>949</sup> A. C. SALICETI, *Rapporto del ministro della polizia... op. cit.*, p. 13.

<sup>950</sup> Oreste Dito (*Massoneira, carboneria ed altre società...*, *op. cit.* p. 203) n'attribue pas la découverte du complot à l'interception de la lettre comme le veut Saliceti dans son rapport, mais en donne une version bien plus romanesque : une jeune fille du duc Filomarino, impliquée dans le plan légitimiste, serait tombée amoureuse d'un commissaire de police en lui donnant un sauf-conduit pour se sauver lors de l'insurrection. L'amant ingrat aurait dénoncé le projet en condamnant ainsi la famille de son admiratrice. Ce schéma, toutefois, calque de trop près les vicissitudes de Luisa Sanfelice et de Gerardo Baccher en 1799 et fait plutôt penser à une rumeur créée sur la base des vicissitudes précédentes.

<sup>951</sup> ASNa, Ministero Affari esteri, fascio 4276, Carte relative al Principe di Canosa, sue commissioni in Ponza e suoi conti, 1808 – 1812, *lettere de Canosa à Palerme, sans date, marquée « n. 20 »*.

<sup>952</sup> A. C. SALICETI, *Rapporto del ministro della polizia... op. cit.*, p. 12.

sont condamnés à mort tandis qu'un certain Vecchioni, conseiller de Joseph, est déporté à Turin à cause de ses liens avec des individus impliqués<sup>953</sup>.

Dans les provinces, les forces du nouvel Etat utilisent le même système adopté dans la capitale et

La polizia insidiosamente mascherava da congiurati i suoi emissarii, contraffaceva lettere, corrispondeva sotto simulate forme colla regina di Sicilia e co' più conti borbonici; ne indagava le pratiche, le seguiva e, giunte a maturità di pruova, le palesava e puniva. Non inventava congiure, come maligna fama diceva, ma potendo spegnerle sul nascere, le fabbricava ed ingrandiva, mossa da due stimoli pungentissimi: timore e vanto<sup>954</sup>.

Hors de la capitale, de plus, la justice politique est confiée à la magistrature militaire de l'armée française, ce qui cause des procès sommaires et des modalités d'exécution des peines capitales hors de toute loi et règlement.

La rigueur utilisée par le gouvernement est, en effet, « passeggera » : même si le nombre des arrestations est très élevé, le gouvernement renonce bientôt à les punir tous et le même ministre Saliceti demande la grâce pour quelques uns d'entre eux<sup>955</sup>.

Les tentatives de Marie Caroline pour asséner le coup mortel à l'usurpateur ne s'arrêtent pas en mars 1807 : un certain Talamo est arrêté pour un projet d'enlèvement de Joseph.

Le 13 juin 1807, l'anniversaire de la prise de Naples de la part des *sanfedisti* de Ruffo en 1799, un certain Agostino Mosca est arrêté sur les montagnes près de Gragnano (où le roi devait passer quelques heures après à l'occasion d'une visite) pendant qu'il s'embusquait pour assaillir et tuer le monarque<sup>956</sup>. Dans ses poches l'on trouve une lettre de Marie Caroline qui le pousse à « faire ce qu'il a promis de faire » et, autour de son bras, un brassard fait avec une mèche des cheveux d'une dame appelée Guidomanzi, marquise de Villatranfo et dame de compagnie de la reine à Palerme<sup>957</sup>.

L'auteur de la tentative d'assassinat avoue rapidement le fait qu'il a débarqué clandestinement en venant de Ponza et le projet pour lequel il est revenu sur le continent et, pour cela, immédiatement fusillé.

Le prince de Canosa, commandant de l'île, rejette, dans un écrit successif, toute accusation d'être à l'origine de l'attentat et d'avoir utilisé l'assassinat politique comme instrument, et raconte ses tentatives pour dissuader Agostino Mosca de l'entreprise : non seulement l'agent n'avait pas la condition physique pour s'enfuir et rester caché dans les montagnes après l'homicide mais, ayant

---

<sup>953</sup> P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli, op. cit.*, T. II, p. 33.

<sup>954</sup> P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli, op. cit.*, T. II, p. 33/34.

<sup>955</sup> Cf. *infra*.

<sup>956</sup> O. DITO, *Massoneira, carboneria ed altre società...*, *op. cit.* p. 203.

<sup>957</sup> P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli, op. cit.*, T. II, p. 36.

séjourné très longtemps à Capri, son visage était bien connu des nombreux espions présentes là-bas et, par conséquent, à la police de Naples<sup>958</sup>. Rien ne vaut, en tout cas, à dissuader « quel babbuino [sic] » de Mosca de son projet où il va rencontrer sa destinée.

Que Canosa soit directement impliqué ou pas dans cette tentative en particulier, l'épicentre de toutes ces manœuvres est, naturellement l'entourage de la reine à Palerme. Le choix de miser sur la stratégie de l'action individuelle ou de celle de petits groupes destinés à se soulever en concomitance avec une attaque de l'extérieur (confiée à la flotte anglaise) révèle l'impossibilité d'un nouveau 1799 (quand le rôle des navires britanniques avait été uniquement de support à la grande offensive sur la terre). L'ascendant de la monarchie bourbonnienne sur les masses paysannes ainsi que sur la bas peuple a considérablement diminué en six ans : la clandestinité (qu'en 1799, avec la tentative des Baccher, avait eu un rôle tout compte fait résiduel dans la stratégie de reconquête) a maintenant assurément la première place.

---

<sup>958</sup> A. CAPECE MINUTOLO, *Epistola ovvero riflessioni critiche sulla moderna Storia del Reame di Napoli del generale Pietro Colletta*, Capolago, 1834, p. 51.

### 3) A défaut de pouvoir tuer le roi, viser le ministre.

L'assertion de Canosa selon laquelle il n'avait jamais fait recours à des sicaires pour se libérer des adversaires politiques, si elle est peut-être vraie en ce qui concerne Agostino Mosca, est absolument fautive en général.

Dans la nuit du 30 janvier 1808<sup>959</sup>, trois heures environ après le coucher du soleil, un grondement secoue la partie les zones occidentales de la ville de Naples. Une partie du palais du marquis Maresca, qui donne sur l'élégante *Riviera di Chiaia*, s'écroule subitement.

Au premier étage du bâtiment au centre de l'explosion, les appartements occupés par Saliceti et sa famille : le même ministre est retrouvé, légèrement blessé comme son beau-fils le marquis de Lavello, par les secouristes, tandis que les conditions de sa fille enceinte restent dans l'incertitude pendant quelques jours. Un *volante* du ministre, Luigi Grazia, ancien militaire, est retrouvé mort sous les débris. Le palais d'à côté dans le *vicolo Carmeniello a Chiaja*, qui abrite les ministères de la Police générale et de la guerre, n'a pas subi de dégâts<sup>960</sup>.

La position des décombres ainsi que des morceaux de corde couverte de poix indiquent aux experts interrogés par le commissaire de police générale que l'écroulement est dû à l'explosion d'une *machine infernale* placée au rez-de-chaussée du bâtiment.

Les soupçons convergent immédiatement sur la famille de pharmaciens Viscardi : ils cumulent des raisons tant politiques que personnelles pour haïr à la mort Saliceti et, surtout, c'est le vieux Onofrio Viscardi qui a les clés de la boutique sous l'appartement du ministre dans laquelle avait été placée la bombe<sup>961</sup>.

Ce magasin, loué par la famille et originairement destiné à être géré par le fils aîné Domenico, est en réalité fermé depuis avril 1807 car le ministre, ayant occupé l'étage supérieur avec son habitation, a imposé aux commerçants de fermer la porte principale qui donne sur la *Riviera* et d'en maintenir seulement une, secondaire, sur la ruelle du *Carmeniello*. Etant impossible de poursuivre l'activité de la pharmacie dans ces conditions, Saliceti avait offert à Domenico Viscardi la somme de cent ducats pour rouvrir son exercice dans un autre endroit, mais Domenico ne considère pas la somme suffisante et est forcé d'aller travailler comme salarié dans la boutique de son père, situé à quelques centaines de mètres dans le même quartier<sup>962</sup>. Evidemment, Domenico Viscardi considère

---

<sup>959</sup> Selon la façon napolitaine de mesurer l'heure, on est dans les premières heures du 31 décembre, date avec laquelle l'événement est enregistré dans les documents.

<sup>960</sup> *Processo compilato nel Tribunale straordinario di Napoli per l'esplosione di polvere da guerra avvenuta nel palazzo abitato dal ministro della Polizia generale*, Napoli, nella Stamperia Simoniana, 1808, p. 3.

<sup>961</sup> *Processo compilato nel Tribunale straordinario...*, *op. cit.*, p. 5.

<sup>962</sup> *Processo compilato nel Tribunale straordinario...*, *op. cit.*, p. 23.

le ministre responsable pour l'aggravation de sa situation et, lors de la fermeture de la porte de la pharmacie, le menace de mort en criant devant des témoins<sup>963</sup>.

La raison commerciale n'est pas la seule à porter les Viscardi à haïr Saliceti et le nouveau gouvernement : le chef de famille, Onofrio, avait demandé une récompense aux Bourbons, en 1800, pour avoir cherché, avec le fameux chef royaliste Gennaro Tanfano, de faire du pain avec de l'eau empoisonnée à donner aux troupes français et républicaines en 1799. En occasion de la conjuration de 1807, enfin, le même Onofrio avait été emprisonné pendant quelques mois tandis que son fils Pasquale échappe à la poursuite policière en fuyant en Sicile.

En ce qui concerne l'affaire de la bombe sous la maison de Saliceti, ce qui confond définitivement la famille de pharmaciens est la découverte, cachée dans un pot de médicaments miraculeusement resté intact malgré l'explosion, d'une dizaine de lettres adressées à Onofrio et Domenico venant de collaborateurs de Marie Caroline à Palerme<sup>964</sup>.

L'instruction du cas est confiée à Pietro Colletta, ancien élève de l'école militaire de la Nunziatella qui n'avait pas été réadmis dans l'armée lors de la première restauration<sup>965</sup>. Devant ses questions pressantes et l'impossibilité de justifier autrement la présence des lettres, Onofrio Viscardi cède rapidement et décrit dans le détail ce qui s'est passé dans sa maison dans les jours précédents le 30 janvier.

Les lettres, datées à partir de janvier 1807, sont adressées à lui et à ses fils Domenico et Pasquale (avant sa fuite en Sicile), elles viennent de Giovanni Vivenzio, ancien médecin de la cour, de Francesco Gottscher, serviteur du prince héritier et d'une certaine Vincenza Aurinaro, que l'on découvre être le nom de plume de la marquise de Villatranfo. Les missives sont rédigées dans un langage allusif, où « l'abate » et « la badessa » désignent évidemment le couple royal, conçu pour éluder des contrôles sur la poste venant de Sicile.

Même si dans la correspondance aucune référence à l'attentat n'est présente, Onofrio Viscardi se sent déjà condamné et, étant le seul dépositaire des clés du magasin où la *machine infernale* a été placée, il raconte dans les moindres détails le rôle joué par sa famille dans l'explosion du 30 janvier. L'engin, qui était conçu pour faire écrouler tout le palais du marquis Maresca, a en effet été porté de Sicile et placé par un groupe d'individus venus de Palerme en passant par Ponza. Composé entièrement par des marins de la flotte bourbonnienne et guidé par Pasquale Viscardi (qui retourne à Naples pour l'occasion), il doit agir comme un véritable *commando* et opérer non seulement en

---

<sup>963</sup> *Processo compilato nel Tribunale straordinario...*, op. cit., p. 65.

<sup>964</sup> *Processo compilato nel Tribunale straordinario...*, op. cit., p. 12.

<sup>965</sup> N. CORTESE, *Pietro Colletta e la sua "storia" del Reame di Napoli*, L'Aquila, Vecchioni, 1924, p. 16.

clandestinité mais aussi sans prendre contact, du moins théoriquement, avec les réseaux légitimistes du continent<sup>966</sup>.

L'opération est organisée par le « vice-roi de Naples » prince de Canosa qui, en se méfiant absolument des « bourbonniens » de la ville et encore plus de Salvatore Bruno après l'échec de l'an précédent, ordonne aux hommes de Pasquale Viscardi de ne pas passer par Capri, ni en arrivant ni en fuyant de Naples après l'action, quand il doivent faire route vers Palerme pour informer « la padrona » le plus tôt possible. Le *commando* doit agir dans le secret plus complet et, comme aucun contact avec la population (sauf le père et les frères de Pasquale Viscardi, qui doivent cacher les huit hommes dans leur maison) n'est prévu, ses membres sont vêtus d'une sorte d'uniforme militaire composée de « un cappotto di panno grigio oscuro [...] giacca verde, un pantalone rigato e cappello tondo ; ciascuno aveva i mustacchi e un pistone [fusil] piegato in due pezzi ed appoggiato sul braccio », le fils du pharmacien, au contraire, souligne son rôle de commandant de la troupe avec une tenue différente composée « di un cappotto *blò*, di giamberga, di pantalone con stivali ; anch'esso con cappello tondo e mustacchi, ed armato di scialba [sabre]<sup>967</sup> ».

Arrivés sur la plage de Chiaja avec une barque à douze rames, les huit hommes destinés à placer la bombe se dirigent rapidement vers la maison d'Onofrio Viscardi tandis que d'autres camarades cachent l'embarcation dans une crique de l'île de Nisida et y restent cachés jusqu'à la fin de l'opération. Ils sortent de la maison des Viscardi uniquement après le coucher du soleil et, nuit après nuit, creusent une sorte de niche dans le mur de la pharmacie pour y placer la bombe<sup>968</sup>.

C'est uniquement dans les jours immédiatement précédents le 30 décembre que les membres du *commando* se rendent compte que l'amorce de la machine infernale qu'ils avaient amené de Sicile est trop court et, pour cela, la phase finale du plan risque de se transformer en une mission suicidaire pour celui qui doit matériellement déclencher l'explosion. Pour cela, Gennaro d'Andrea doit effectuer une sortie dans le quartier du porto pour se procurer une mèche plus longue : il l'obtient grâce aux services de Pietro Frulio, un batelier et contrebandier qui, à cause de la fermeture de la navigation dictée par l'état de guerre avec la Sicile, est réduit à la faim<sup>969</sup>. Sans avoir des raisons politiques pour vouloir la mort de Saliceti, il accepte donc de procurer le matériel et suivre Mutillo sur le lieu de l'explosion, où il se cache dans un égout en face du palais du ministre. Au moment du grondement, les hommes du *commando* ne vérifient pas les dégâts

---

<sup>966</sup> *Processo compilato nel Tribunale straordinario...*, *op. cit.*, p. 44. Les seuls éléments qu'Onofrio Viscardi arrive à reconnaître sont « le fils de Giuseppe Positano et Gennaro d'Andrea, appelé Mutillo, Pasquale Nunziello et Tommaso Venditto », ils sont accompagnés par un sicilien que le témoin ne connaît pas.

<sup>967</sup> *Processo compilato nel Tribunale straordinario...*, *op. cit.*, p. 45.

<sup>968</sup> Le projet originel de Pasquale Viscardi aurait été celui de pénétrer, à travers un autre trou dans le mur (cette fois-ci celui de sa propre maison, toujours dans le quartier de Chiaja), aussi dans le palais du duc de Gallo, ancien diplomate bourbonnien maintenant passé au service de Joseph et pour cela considéré particulièrement coupable de trahison, le tuer et offrir sa tête en hommage à Marie Caroline. Ce deuxième plan s'avère, évidemment, impraticable.

<sup>969</sup> *Processo compilato nel Tribunale straordinario...*, *op. cit.*, p. 80.

provoqués par la machine infernale car, sur la base de la quantité de poudre employée, ils sont certains d'avoir causé l'écroulement complet du bâtiment et donc la mort certaine du ministre.

Après l'attentat, quand les autres montent à la hâte dans le bateau pour s'éloigner dans la nuit en arborant le drapeau bourbonien, Pietro Frulio ne se sent pas le courage d'abandonner sa famille à Naples pour suivre les autres et sortir de sa misère : il continue donc son métier de médiateur de services de navigation en se vantant aussi d'avoir procuré les mèches pour la bombe de Saliceti.

Il est donc rapidement arrêté par la police et interrogé par Colletta<sup>970</sup>.

La famille Viscardi représente un moyen idéal pour Palerme et pour Ponza au moment de frapper un ministre napolitain : les pharmaciens de Chiaja joignent des raisons économiques et commerciales à la foi politique légitimiste déjà amplement démontrée en 1799. Un fils émigré en Sicile et, surtout, la disponibilité d'une pièce en dessous de l'appartement de la cible constituent des heureuses mais fondamentales coïncidences qui portent Marie Caroline et Canosa à choisir ce type de modalité d'action. La facilité relative de le frapper, toutefois, est loin d'être le principal parmi les éléments qui portent à choisir Saliceti comme victime de l'action homicide.

En réalité l'action de l'ancien jacobin corse en tant que ministre de la police est identifiée surtout par Marie Caroline comme l'obstacle principal au déroulement de la reconquête bourbonienne et, après la tentative de 1807, à Palerme on est convaincu que, seulement en éliminant Saliceti, il sera possible de mettre en œuvre l'action qui chassera les Français du continent.

En 1808, donc, tuer le ministre ne constitue que la première partie clandestine d'une action, qui aurait dû se dérouler une fois neutralisée la redoutable police du royaume de Joseph, qui prévoit autant l'action clandestine que celle, purement militaire, à mettre en place au grand jour.

La « centrale de contrôle » de Ponza, en fait, prévoit après l'attentat une série de débarquements de contingents militaires soutenus par des rébellions à l'intérieur qui doivent porter à la disparition du nouveau régime.

Pour les mois de mars et avril de 1808 le débarquement de contingents de troupes est prévu dans les Pouilles entre Barletta et Trani, dans la mer Tyrrhénienne à Castellammare, Ischia, Procida (qui, à la différence de Capri, sont encore aux mains des Français) et à Licosa pour renfermer le plus gros des troupes d'occupation dans la Calabre. Le comte Turn, enfin, doit débarquer à Cuma et, en suivant la crête des montagnes, occuper le château de St. Elmo pour dominer Naples<sup>971</sup>.

Ce qui reste de l'organisation légitimiste dans la capitale continentale après la répression de 1807 est consciemment tenu à l'écart de l'opération pour tuer Saliceti mais, au contraire, le prince de Canosa compte largement sur ses membres pour organiser les opérations militaires successives.

---

<sup>970</sup> *Processo compilato nel Tribunale straordinario...*, *op. cit.*, p. 84.

<sup>971</sup> *Processo compilato nel Tribunale straordinario...*, *op. cit.*, p. 55.

Le réseau napolitain est centré sur la figure de Francesco Jaselli, négociant et fournisseur de bas en soie de l'ancienne reine : il a comme tâche principale de gérer les contacts et la correspondance et de recevoir (et, évidemment, cacher) les émissaires qui de Palerme et de Ponza arrivent de temps en temps sur le continent. Un certain Vincenzo Porchetti, venant de l'île pontine, lui remet, lors d'une entrevue dans une maison de Forcella en octobre 1807, une somme d'environ 600 ou 700 ducats et des lettres à remettre à différents individus<sup>972</sup>. L'argent est, en général, destiné aux agents bourbonniens tandis que les lettres, qui n'ont pas d'adresse mais sont marquées uniquement par une lettre et un nombre (à déchiffrer à travers une liste prévue à cet effet) n'ont pas toujours un contenu politique. Souvent il s'agit de la correspondance ordinaire des soldats qui ont choisi de continuer à servir sous les Bourbons en Sicile ou dans les îles mineures qui envoient des nouvelles à leurs familles.

L'une des figures qui aident Jaselli dans son œuvre est Marianna Barretta, marquise de Mesagne et ancienne maîtresse de Ferdinand IV avec lequel, probablement, elle échange des lettres de nature non seulement politique mais aussi mondaine.

Si la mission de Porchetti concerne l'« administration courante » du réseau légitimiste, l'arrivée à Naples de Mariano Lucchese, à la fin de l'automne 1807 est plus directement liée aux projets de débarquement et, certainement pas par hasard, son départ est effectué à la veille de l'explosion dans la maison de Saliceti. Ce deuxième émissaire de Marie Caroline, en effet, est envoyé sur le continent avec une « somme importante » d'argent pour tenter de soudoyer les défenseurs de St. Elme et préparer l'arrivée des troupes du comte Turn et de la « flotte anglaise »<sup>973</sup>.

Pendant le séjour à Naples des deux envoyés, le problème de leur hébergement ainsi que de leur « invisibilité » est résolu de manière quasi-paradoxe : Jaselli arrive à cacher Lucchese et Porchetti dans la maison d'un certain Lalò qui est loué par... le ministre Saliceti. Grâce à la complicité du concierge, Santo Valente, les deux ont à leur disposition la maison de vacances du ministre de la police et, quand ce dernier y fait retour pendant quelques jours, les deux sont déplacés temporairement dans le monastère de S. Pasquale à Chiaja<sup>974</sup>.

Les espoirs de restauration de Canosa et de la reine, en tout cas, sont la deuxième victime qui reste ensevelie sous les débris du palais Maresca. Cette opération marque le début d'une pause considérable dans l'action des bourbonniens sur le continent et rend évident un changement tactique et stratégique. La survie de Saliceti, en effet, n'est pas une cause en soi suffisante pour expliquer l'annulation de l'ensemble des projets d'insurrection et de débarquement de Marie Caroline : en

---

<sup>972</sup> *Processo compilato nel Tribunale straordinario...*, *op. cit.*, p. 87, la perte de la liste de déchiffrement fait en sorte qu'il soit impossible, dans l'occasion, de distribuer la correspondance.

<sup>973</sup> *Processo compilato nel Tribunale straordinario...*, *op. cit.*, p. 93.

<sup>974</sup> *Processo compilato nel Tribunale straordinario...*, *op. cit.*, p. 105.



réalité l'action de la police n'aurait pu qu'entraver une partie secondaire (l'insurrection de la capitale) d'un plan bien plus complexe.

La réalité est que les projets de guerre conçus à Palerme sont fondés sur une vision excessivement optimiste tant des forces qu'elle a à sa disposition en Sicile que des réseaux de « fidélité » conservés par la dynastie sur le continent. Les agents de la monarchie qui arrivent à s'infiltrer sur le continent sont convaincus d'arriver dans un lieu où le nouveau gouvernement est généralement honni et toutes les populations du Royaume prêtes à prendre les armes et à massacrer les « 6000 giacobini » qui soutiennent le trône de Joseph<sup>975</sup>.

L'extension du « parti bourbonien » est, naturellement, loin de celle imaginée et une observation superficielle des forces qui sont mobilisées en 1808 dans la capitale montre comment, à côté du sentiment de la fidélité dynastique, c'est l'intérêt économique qui pousse des individus à épouser la cause de Ferdinand IV. Non seulement les Viscardi ont des raisons économiques pour haïr le nouveau gouvernement (et son ministre-symbole en particulier) mais aussi Francesco Jaselli a tout intérêt à voir la cour revenir dans la « première capitale » car cela constitue d'abord le client le plus important de son activité de commerçant. Le blocus maritime, enfin, jette dans la pauvreté toute une série de marins, pêcheurs et passeurs dont la quasi-totalité des revenus était auparavant constituée par des services de navigation de et pour la Sicile et les autres îles. Desormais que la division politique et la présence de la flotte anglaise rendent tout cela impossible, tous ces opérateurs sont poussés à prendre parti pour les Bourbons et pour des raisons de gain immédiat et forcés par la nécessité de changer une situation désavantageuse.

Même du point de vue de la gestion du réseau de ses partisans, la situation de la cour de Palerme est loin d'être heureuse : Jaselli se plaint maintes fois avec Santo Valente des retards dans les paiements pour les agents : il est conscient que beaucoup d'argent est nécessaire pour une telle entreprise clandestine et il affirme que « se la regina non glie ne mandava, [egli] non se ne sarebbe più intrigato<sup>976</sup> ».

La préparation de la « cinquième colonne », toutefois, n'est peut-être pas le point le plus critique du projet de Marie Caroline : elle compte sur la flotte anglaise comme principale force de frappe pour s'emparer des îles du golfe et transporter les troupes (dont une partie est fournie par Londres) sur les points de débarquement. Pour les Britanniques, toutefois, les côtes de l'Italie méridionale ne sont pas le principal scénario de guerre dans la Méditerranée et, surtout, à la différence de Marie Caroline ils ne considèrent point la reconquête de Naples comme leur priorité absolue en se concentrant sur l'échiquier espagnol en ce qui concerne la Méditerranée occidentale. De plus,

---

<sup>975</sup> *Processo compilato nel Tribunale straordinario...*, *op. cit.*, p. 55.

<sup>976</sup> *Processo compilato nel Tribunale straordinario...*, *op. cit.*, p. 107.

l'expérience de Maida leur a démontré le peu d'efficacité de contingents de soldats débarqués dans un point de la côte avec l'espoir que leur arrivée puisse déclencher l'insurrection.

Ne disposant pas des forces nécessaires pour agresser directement l'armée de « l'usurpateur » et dépendant, évidemment contre sa volonté, des décisions des commandements anglais dans la Méditerranée, Marie Caroline trouve dans l'organisation clandestine, aidée par Canosa, le seul moyen autonome de continuer la lutte pour récupérer le Royaume, quand tous ses alliés semblent donner à la question une importance relative.

Ce sens d'impuissance, d'ailleurs, est parfaitement compris par le nouvel gouvernement napolitain qui utilise systématiquement la publicité comme un arme pour annihiler, en les ridiculisant, les tentatives pour « una congiura tanto stolta nei mezzi quanto atroce nel fine<sup>977</sup> ».

Les publications successives, en 1807 et 1808, du *Rapporto del ministro della polizia* et du *Processo compilato dal tribunale straordinario* ont pour but, en montrant au public la pauvreté des moyens et souvent l'incapacité des conjurés, d'exorciser la peur du complot bourbonien et de réaffirmer la différence de l'expérience politique par rapport à celle de 1799.

Le gouvernement de Joseph, assurément en position de « force » par rapport à son adversaire toujours plus seul dans ses rêves de vengeance cultivés à Palerme, utilise le dévoilement public de ses projets pour réaffirmer sa supériorité éthique et montrer la lâcheté de l'adversaire, réduit à tramer dans l'ombre : la publication des rapports se veut un message adressé aux groupes de pouvoir traditionnels de l'Italie du Sud. Ces derniers, emplis du souvenir encore vif de la nature éphémère de l'expérience de la République Napolitaine, hésitent à donner leur soutien au nouvel gouvernement, craignant son instabilité et un nouveau retour sanglant de la dynastie des Bourbons<sup>978</sup>.

---

<sup>977</sup> A. C. SALICETI, *Rapporto del ministro della polizia... op. cit.*, p. 3.

<sup>978</sup> Cf, *infra*.

## **B – L’officialisation de la franc-maçonnerie.**

### **1) L’établissement d’un nouveau pouvoir : l’enthousiasme et la méfiance.**

Il est difficile de considérer que l'intronisation de Joseph Bonaparte détermine la fin de la campagne militaire de conquête du Royaume de Naples car la Calabre demeure une sorte d'épine dans le pied pour le nouveau régime. La pointe de la botte est la seule région où les élites traditionnelles du pouvoir restent fidèles à l'ancienne dynastie. Cela permet, exactement comme en 1799, leur alliance avec les population en révolte et la possibilité, pour ces dernières, de prendre une plus grande ampleur et d'acquérir une dimension politique (purement réactionnaire) qui la différencie du simple brigandage<sup>979</sup>. Cela explique également pourquoi la Calabre est la seule zone où la flotte Anglaise concentre ses efforts, qui prennent non seulement la forme de débarquements directs comme dans le cas de Maida, mais aussi d'aides à l'armement et contribution financière de manière à maintenir un foyer d'instabilité pour le gouvernement napolitain et, au même temps, de frustrer toutes les tentatives de Joseph (et, ensuite, de Murat) d'envahir directement la Sicile.

Au contraire de ce que voudrait Marie Caroline, ces efforts tendent simplement à rendre la vie difficile aux Français sans songer à une reconquête immédiate du Royaume et ils n'arrivent pas à empêcher la consolidation du nouvel Etat du point de vue politique et administratif. La couronne du frère de l'empereur est celle d'un royaume « fédéré mais non pas subordonné » à l'Empire, ce qui signifie que, malgré la reconnaissance d'une certaine indépendance dans la législation interne et surtout d'une tradition autonome, le Royaume de Naples (ainsi que celui d'Italie) doit adapter non seulement sa politique étrangère et militaire, mais aussi celle économique et commerciale, aux exigences de Paris.

Ce projet politique, du moins dans la première période, est fondé non pas, comme Joseph et Napoléon le voudraient, sur les groupes qui dominaient précédemment, cooptés en vue de la modernisation économique et administrative de l'Etat mais, en grande partie contre la volonté du souverain, grâce à l'apport des protagonistes de 1799.

Ces derniers, déjà présents dans le Royaume ou revenus après la conquête de Masséna, voient dans la nouvelle « francisation » de Naples une occasion d'épanouissement à la fois politique et personnelle<sup>980</sup>.

Si la présence des anciens républicains « finì per connotare nei termini della radicalità i primi interventi legislativi<sup>981</sup> » du règne de Joseph Bonaparte, la politique des « napoleonidi » ne cesse

---

<sup>979</sup> A. DE FRANCESCO, *L'Italia di Bonaparte. Politica statualità e nazione nella penisola tra due rivoluzioni, 1796 – 1821*, Torino, UTET, 2011, p.125.

<sup>980</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, *op. cit.*, p. 86.

pas de regarder aux anciennes élites et les incite à revenir à la participation politique en dépassant leurs peurs pour la caducité de l'expérience en acte.

Non seulement, comme l'avait déjà remarqué Antonino De Francesco, le Statut de Bayonne (accordé par Joseph pendant le voyage qui devait le porter sur le trône d'Espagne et jamais appliqué) contient différents articles visant clairement à intégrer des centres de pouvoir qui avaient soutenu les Bourbons<sup>982</sup>, mais la volonté de la nouvelle couronne de recruter son personnel plutôt dans l'ancienne administration qu'uniquement parmi les cadres révolutionnaires revenus de l'exil est aussi visible dans les supplications envoyées au roi. Ceux qui demandent un poste, en fait, adaptent le récit de leurs vicissitudes aux desiderata du gouvernement.

La narration du passé politique des auteurs change rapidement, passant de l'exposition de leurs « cicatrici onorate » pendant la révolution à la description détaillée de leur attachement à la France depuis toujours<sup>983</sup>. Il devient de plus en plus évident, en fait, que l'amour de l'ordre et de la tranquillité donnée par la loi est bien plus apprécié, par ceux qui doivent accorder des postes dans l'administration, qu'un catalogue de prouesses révolutionnaires faites au nom de l'égalité et de la République.

Ces récits sont tellement pliés aux exigences de la flatterie que même les rôles joués sept ans auparavant finissent par se confondre : le cas le plus éclatant est celui de Giuseppe d'Ursi pour obtenir, à la fois, la grâce et un poste dans les tribunaux de la région. Il écrit de la prison, où il est renfermé pour un délit commun de mars 1799 ; il parle de ses actions glorieuses pendant le siège d'Altamura et sa participation à l'expédition de la colonne de Schipani, l'une des dernières tentatives de défense militaire de la république. Il met toutefois l'accent sur son rôle de « pacificateur » dans sa province pendant « l'époque détestée de '99 ». Il raconte, *ex post*, que l'homme qu'il avait tué sept ans auparavant était en réalité un royaliste qu'il avait été forcé de neutraliser par amour de la paix

Il faut supposer, toutefois, que cette dernière partie est complètement inventée, étant donné que, au moment du retour des autorités bourbonniennes, il avait tenté la stratégie contraire en essayant d'obtenir l'amnistie avec un certificat qui le qualifiait comme appartenant aux « masses » de la *santafede*. L'aspect le plus intéressant de la lettre de d'Ursi est l'usage complètement « renversé » qu'il fait des mots « révolution » et « contre-révolution » : il qualifie de révolutionnaire l'action « anarchiste » des royalistes et de la *santafede* tandis que ses prétendues tentatives de rétablir la pacification au nom de la république sont décrits comme contre-révolutionnaires. On se trouve ici

---

<sup>981</sup> A. DE FRANCESCO, *L'Italia di Bonaparte...*, *op. cit.*, p. 82.

<sup>982</sup> A. DE FRANCESCO, *L'Italia di Bonaparte...*, *op. cit.*, p. 84.

<sup>983</sup> F. M. LO FARO, « Le cicatrici onorate. La memoria del Novantanove in Terra di Bari (1806 – 1808) », in A. DI BENEDETTO - L. MASCILLI MIGLIORINI (édité par), *Memoria del Novantanove, Atti del Convegno Caserta – Napoli 11 – 12 novembre 1999*, Napoli, Edizioni Scientifiche Italiane, 202, p. 65 – 90.

face à une stratégie explicite pour identifier les Français, depuis toujours, avec l'ordre et la tranquillité et leurs ennemis avec le chaos et l'anarchie<sup>984</sup>.

De façon moins servile, Vincenzo Catalani, exilé après le retour des Bourbons et resté en France jusqu'à 1806, écrit (avec l'accord de l'ancien jacobin Saliceti) un article sur le *Monitore napoletano* où il accuse ouvertement le gouvernement de poursuivre une politique pour favoriser les anciens bourbonniens en se méfiant des patriotes<sup>985</sup>. Comme d'Ursi, Catalani tient à mettre en avant sa modération et à se désolidariser des « têtes chaudes » révolutionnaires.

Cette génération républicaine, d'ailleurs, autant dans ses membres restés à Milan jusqu'à 1806 que dans ceux qui étaient revenus dans le Royaume après la paix de Florence, est en train de se rendre compte de l'évolution de ses perspectives politiques. La nouvelle situation de Naples force tous les protagonistes de 1799 à mettre leurs principes politiques à l'épreuve de la réalité : si cela était partiellement déjà arrivé à ceux qui avaient participé à la vie de la deuxième Cisalpine et de la République italienne, l'évidence était encore plus épatante pour ceux qui avaient poursuivi la lutte contre Ferdinand IV dans une continuité objective avec l'époque du *triennio*. Ainsi Guglielmo Pepe, de retour dans la capitale après trois ans de réclusion à Marettime et Favignana, considère la nécessité de s'adapter aux conditions de participation politique, sans pour autant renier les expériences passées.

Senza punto smettere alcuno dei miei principi, io cominciava a non più confondere l'ideale col reale e ad accorgermi che all'eroismo repubblicano non rispondevano le condizioni dei tempi. Il nome stesso di repubblica era, non che scaduto, deriso fra' Napoletani come tra' Francesi, con questa differenza però, che mentre in Francia le turpitudini e le atrocità della guerra civile s'addebitavano ai repubblicani, in Napoli invece appartenevano tutte al basso popolo istigato da' preti ed al principato. Ognuno quindi tra noi gloriavasi con orgoglio del suo passato repubblicanismo<sup>986</sup>.

C'est dans cette perspective qu'il faut entendre l'analyse d'Anna Maria Rao selon laquelle, en ce qui concerne le Royaume de Naples, « più netta appare la separazione tra il 1799 come tempo dei progetti, della politica, del sacrificio e l'età napoleonica come tempo delle realizzazioni, dell'amministrazione, dello Stato<sup>987</sup> ».

---

<sup>984</sup> F. M. LO FARO, « Le cicatrici onorate... », *op. cit.*, p. 74.

<sup>985</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, *op. cit.*, p. 94.

<sup>986</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, *op. cit.*, p. 129.

<sup>987</sup> A. M. RAO - M. CATTANEO, « L'Italia e la Rivoluzione francese 1789 – 1799 », in *Bibliografia dell'età del Risorgimento 1970 – 2001*, Firenze, Olschki, 2003, p. 136 – 198, p. 142.

Ce discours est d'autant plus valable pour ceux qui, comme Vincenzo Cuoco, ont participé activement à l'activité d'élaboration politique de la deuxième Cisalpine et de la République italienne. L'auteur du *Saggio storico* ne voit pas, évidemment, des espoirs pour l'unité de la péninsule dans l'assignation à Joseph du Royaume de Naples mais il devine les potentialités politiques des deux Etats qui gravitent désormais tous les deux dans l'orbite de l'Empire. Cela ouvre quelques possibilités de travail pour un ancien exilé en Lombardie car tout laisse présager que le développement que le frère de l'empereur donnera au royaume méridionale est destiné à se faire sur les traces de celui déjà expérimenté dans la République italienne. Cuoco est donc poussé vers le nouveau régime à la fois par la nécessité personnelle de trouver un poste et par une volonté de participation politique déterminée par la nouveauté positive de la deuxième fuite en Sicile de Ferdinand IV et Marie Caroline et par le climat d'expectation autour du nouveau roi. Le retour est donc motivé par une « adhésion avec réserve », à laquelle le pousse aussi « quel reticolo massonico – dalle pieghe raggiste e presto carbonare – sulle quali egli molto contava per la propria carriera<sup>988</sup> ».

Non seulement Saliceti mais aussi Tito Manzi sont des points de référence personnels et « initiatiques » pour les exilés qui désirent obtenir des places dans l'administration en cours de développement.

En opposition à cette masse d'anciens « jacobins » qui rivalisent les uns avec les autres pour être insérés dans la nouvelle administration, les élites qui avaient soutenues Ferdinand IV brillent, du moins dans la toute première période, par leur absence. Avec un véritable « suicide politique », une grande partie des magistrats locaux et une bonne partie de l'aristocratie restent à l'écart du processus de création de l'Etat, en craignant les conséquences funestes d'une courte durée de l'expérience et d'un retour des Bourbons en cas de changement soudain de la situation internationale<sup>989</sup>.

Les efforts de la part de la nouvelle monarchie pour se rendre attrayante aux yeux des notables de l'Etat bourbonien arrivent, à la fin, à obtenir la création d'une nouvelle classe dirigeante, probablement la plus grande nouveauté politique de la période, constituée par l'amalgame d'une partie de l'élite traditionnelle avec ceux, parmi les anciens révolutionnaires, qui ont fait de la monarchie de nouveau type l'horizon de leur action politique.

C'est justement dans la fonction d'associer de façon durable les deux composantes de la classe dirigeante que les loges maçonniques recommencent à occuper un rôle important pour l'Etat :

---

<sup>988</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, *op. cit.*, p. 94. En général cf. l'œuvre de De Francesco pour les différences entre la première édition du *Saggio storico* et la deuxième, qui date de la veille de son départ pour Naples, qui prouvent l'adhésion du moins partielle mais sincère au nouveau système de la part de l'auteur.

<sup>989</sup> A. DE FRANCESCO, *L'Italia di Bonaparte...*, *op. cit.*, p. 82.

illégales à Naples depuis 1789, elles sont réintroduites par la monarchie des « napoleonidi » de façon officielle pour créer ou renforcer les liens entre la partie de la noblesse qui a accepté de les soutenir et les anciens révolutionnaires (pour la plupart d'origine bourgeoise) qui eux aussi décident de participer à l'expérience.

La recherche de la fusion entre ces deux éléments sociaux à travers la franc-maçonnerie pour créer une base sociopolitique capable d'étayer les réformes administratives peut aussi être vue, au fond, comme une réédition, à trente ans de distance et dans un panorama idéologique complètement bouleversé, du projet de Marie Caroline en 1775 ayant pour centre la même association..

## 2) La franc-maçonnerie, non seulement légale mais officielle.

L'établissement du nouvel Etat en 1806 marque le retour d'une franc-maçonnerie légale à Naples ; elle avait déjà été réintroduite dans les Pouilles de façon clandestine par Lechi en 1803, mais elle occupe, sous le règne de Joseph, une fonction profondément différente de celle, subversive, qui lui avait été assignée par le général lombard<sup>990</sup>.

Malgré cela, une continuité officielle entre les deux organisations est présente. Le Grand Oriente de Naples implanté par Joseph se veut l'héritier de celui du même nom établi auprès de l'armée pendant l'occupation des Pouilles et au nom duquel Lechi avait autorisé la formation des ces loges. L'organisation maçonnique des troupes de Gouvion-Saint-Cyr, de plus, est au centre d'une page extrêmement importante de l'histoire de la société en Italie car, le 20 juin 1805, ses émissaires contribuent à la formation, à Milan, du premier « Grande Oriente d'Italia »<sup>991</sup>, placé sous le guide du « grand maître » Eugène de Beuharnais et crée, sous l'impulsion, entre autres, de nombreux exilés méridionaux parmi lesquels un rôle central est joué par Francesco Saverio Salfi<sup>992</sup>.

Cela ouvre le premier espace de discussion maçonnique à l'échelle péninsulaire et, surtout, insère la société, nouvellement recrée en Italie, dans le complexe système de la franc-maçonnerie de l'Empire.

En France, ne pouvant pas interdire les loges, Napoléon les a véritablement insérées dans l'Etat en faisant de l'organisation, confiée à Roettier et ensuite à Cambacérès, un « appareil idéologique » dédié à l'expansion et à la consolidation du consensus de l'empire dans certains milieux de la société<sup>993</sup>. Ce réseau s'étend bientôt à l'Empire et, pour mieux contrôler les Grands Orients nationaux, ceux-ci sont placés sous les ordres des différents membres du « clan Bonaparte » qui occupent les trônes des pays conquis. Comme Beuharnais est Grand Maître à Milan, Joseph (précédemment à la tête de la franc-maçonnerie française depuis 1804) le devient du Grand Oriente de Naples.

Dans le Mezzogiorno, l'introduction de la société sert, certainement, à favoriser (comme dans toutes les autres régions de l'empire) l'amalgame entre élites locales et fonctionnaires français mais, à cause des particularités de la situation napolitaine, permet aussi de faciliter celle des deux composantes de la nouvelle élite autochtone : les anciens « fedeli sudditi » et les anciens révolutionnaires.

---

<sup>990</sup> F. BRAMATO, « Giuseppe Lechi e la Massoneria in Terra d'Otranto... », *op. cit.*, *passim*.

<sup>991</sup> A. LUZIO, *La Massoneria e il Risorgimento italiano ...*, *op. cit.*, p. 42.

<sup>992</sup> M. A. RENZI, *Vie politique et littéraire de F. Salfi*, Paris, Fayolle, 1834, p. 34.

<sup>993</sup> R. DE LORENZO, *Murat*, Roma, Salerno Editrice, 2011, p. 89.



Le caractère officiel et « gouvernemental » des loges maçonniques pendant le *decennio napoleonico* a fait en sorte que l'historiographie sur le sujet du XIX et d'une bonne partie du XX siècle les regarde avec hostilité et les dépeint comme un instrument de la répression policière opposée à la *carboneria*, refuge des patriotes et visant à l'indépendance nationale.

Ainsi, par exemple, Oreste Dito remarque que la société guidée par Joseph « obbediva a' cenni di Cambacérès, come questo ultimo a' cenni di Napoleone<sup>994</sup> » et que les loges poussent dans les provinces du Royaume comme des champignons, « anche in luoghi di nessuna importanza » et deviennent des lieux dans lesquels il faut se montrer – comme jadis à l'église – pour accroître son prestige à l'intérieur de la communauté. La franc-maçonnerie deviendrait donc une « mode » et sa pédagogie concernerait la propagande du gouvernement beaucoup plus que les valeurs universelles de la société<sup>995</sup>. L'affiliation maçonnique de Christophe Saliceti, initié dans la loge parisienne de la *Parfaite sincérité* le 8 octobre 1793 avec Joseph Bonaparte, contribue énormément à faire identifier la franc-maçonnerie non seulement avec l'Etat, mais directement avec la police et la délation politique<sup>996</sup>.

En réalité, même si « servile, organica al governo e ripiena di funzionari ansiosi di dimostrare il proprio zelo per fare carriera<sup>997</sup> », la franc-maçonnerie a certainement le mérite de diffuser dans le Royaume de Naples (où du moins parmi ses élites) une culture laïque et la nécessité d'en moderniser les structures administratives.

De plus, du point de vue de l'empire, l'utilisation de la franc-maçonnerie est une arme à double tranchant : l'instrumentalisation pour créer du consensus finit par prévaloir sur le cosmopolitisme originaire et, dans un moment de transformation des sociétés européennes, devient bientôt un multiplicateur pour les forces centrifuges et pour les revendications d'indépendance<sup>998</sup>.

Il est enfin intéressant de remarquer que la propagande maçonnique acquiert dans l'Italie méridionale des significations et des modalités différentes des autres Etats de l'empire et même des autres parties de la péninsule car c'est dans le Royaume de Naples que la diffusion des loges trouve la résistance la plus importante de la part de l'Eglise : ainsi dans le Nord on assiste à une

---

<sup>994</sup> O. DITO, *Massoneria, Carboneria ed altre società segrete*, op. cit., p. 63.

<sup>995</sup> L'idée de la franc-maçonnerie comme société para-policière imprègne tout le discours culturel à ce sujet au XIXe siècle : l'exemple plus clair de cela est le roman *Massoni e carbonari* de Nicola Misasi, publié à Caserte en 1899. Dans sa biographie romancée de Nicola Federici « Capobianco », l'auteur met en scène une véritable lutte entre les deux sociétés secrètes, l'une au service de « l'envahisseur français » et l'autre « pour l'indépendance et la constitution ». Cf. N. MISASI, *Massoni e carbonari*, Caserta, Marino, 1899.

<sup>996</sup> F. MASTROBERTI, *Pierre Joseph Briot, un giacobino tra amministrazione e politica (1771 – 1827)*, Napoli, Jovene, 1998, p. 352.

<sup>997</sup> O. DITO, *Massoneria, Carboneria ed altre società segrete*, op. cit., p. 65.

<sup>998</sup> R. DE LORENZO, *Murat*, op. cit., p. 90.

majeure diffusion des affiliations parmi les bourgeois et les membres des classes moyennes tandis qu'au Sud cela reste plutôt l'apanage de l'aristocratie d'Etat et des classes plus cultivées<sup>999</sup>.

Contrairement à ce qui a été soutenu par l'historiographie nationaliste du XIXe siècle, toutefois, l'opposition entre la franc-maçonnerie et la naissante *carboneria* est loin d'être une réalité, même à cause de la nature et des buts politiques de cette dernière. Il est vrai que certains parmi les *carbonari* livreront leur lutte contre la dynastie des *napoleonidi* et cela a produit l'idée d'un carbonarisme qui, dès le début et de façon unitaire, identifie le « système français » comme l'étranger à chasser, mais cela ne rend absolument pas compte de la complexité politique qui donne vie à la formation des « bons cousins ». Les doubles affiliations constituent, au contraire, la majorité des cas et la naissance de la nouvelle formation peut être comprise uniquement dans un cadre, non pas seulement rituel mais idéologique et politique, strictement maçonnique.

---

<sup>999</sup> Le symbolisme christique de la *carboneria* est justement une réponse à ce type de problème. Cf. *infra*.

## C) Le problème de la « naissance » de la *carboneria*.

### 1) Ralliement total, ralliement partiel, ralliement « du bout des lèvres » ?

Avec l'officialisation de la franc-maçonnerie, cette dernière ne devient pas une « deuxième police » telle qu'une partie de l'historiographie l'a soutenu pendant quelques décennies. Il est cependant nécessaire d'observer que, dans son rôle de « société initiatique officielle », elle n'est pas en mesure de constituer un espace de discussion et d'élaboration politique plus vaste des projets de réforme officiels de la monarchie.

C'est pour cela qu'au fil du règne de Joseph Bonaparte, un certain nombre d'individus sent l'exigence d'« aller au delà » de la franc-maçonnerie, du moins dans la forme qu'elle avait pris après le couronnement du frère de l'empereur. Cela ne signifie nullement qu'ils se déclarent tous et directement contre la franc-maçonnerie et contre l'Etat dont elle est l'expression, mais simplement qu'ils cherchent, dans des cénacles restreints, à créer des lieux d'agrégation où discuter de sujets et thématiques plus avancés par rapport au programme de la monarchie des « napoleonidi ».

Pour comprendre cette dynamique, il est nécessaire de partir de la nature de l'acceptation, de la part de la génération du *démocratismo*, de la perspective de collaborer avec le nouveau gouvernement du *Mezzogiorno* : pour ceux qui choisissent de travailler dans l'administration de la monarchie (surtout pour ceux qui ont vécu l'expérience de la deuxième Cisalpine et de la République italienne) ce choix ne signifie pas abdiquer aux valeurs politiques qui ont guidées leur action jusque-là.

Il ne s'agit pas, en substance, de « gente rassegnata al bonapartismo che rinnega il proprio passato<sup>1000</sup> » mais d'individus qui croient en la continuité et la cohérence entre leur passé et leur présent politique. Ce n'est pas, en somme un « mero ripiegamento ed abbandono dell'unitarismo ma una precisa strategia per servire (ed orientare) Giuseppe da posizioni di forza<sup>1001</sup> ». De là l'obsession, selon Umberto Carpi, non pas de « terminer » mais de « fixer » la Révolution à travers le nouveau système<sup>1002</sup>.

Le fait qu'ils acceptent de contribuer à la vie politique et administrative du Royaume, toutefois, ne signifie en rien que l'horizon politique de la monarchie devient leur *maximum programme*. Au contraire, ils acceptent l'état de choses présent comme un avancement vers des positions plus avancées, principalement sous le profil de l'adoption d'une constitution et de l'unité nationale italienne.

---

<sup>1000</sup> A. DE FRANCESCO, *Rivoluzione e costituzioni*,...*op. cit.* p. 8.

<sup>1001</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco*..., *op. cit.* p. 97.

<sup>1002</sup> U. CARPI, *Patrioti e napoleonici, alle origini dell'identità nazionale*, Pisa, Edizioni della Normale, 2013, p. 85.

La modernisation des structures de l'Etat, en d'autres mots, attire une grande partie du personnel qui avait été protagoniste de la saison révolutionnaire mais elle ne suffit pas en soi pour ce que ses membres l'acceptent comme horizon politique définitif.

Cette génération se caractérise bientôt, dans son activité au grand jour mais surtout dans l'appartenance initiatique, par une

militanza a doppio livello: il primo, pubblico, perché il Regno di Napoli entri nell'orbita delle monarchie amministrative e, a livello di strutture, si riduca l'abissale distanza tra questo e gli altri Stati d'Italia e d'Europa, il secondo, ovviamente segreto, che aveva come orizzonte uno stato unitario italiano e per il quale il regno dei napoleonidi era un passaggio necessario ma non definitivo<sup>1003</sup>.

Cette aspiration est, naturellement, un facteur de contraste inévitable avec la nouvelle monarchie et, pour cela, publiquement inavouable : le fait qu'une Italie unie et indépendante soit inconciliable avec le système impérial est évident à aux yeux de tout le monde et cela force ses partisans, et entre eux surtout les publicistes et ceux qui ont un rôle public, à masquer en quelque sorte leurs projets. Vincenzo Cuoco est, en ce sens, un cas paradigmatique : déjà favorable à l'autonomie des républiques Cisalpine et Italienne par rapport à la France avant 1806, dans le *Platone in Italia*, terminé avant de partir pour le Sud, il cache la critique (du point de vue national) à l'impérialisme français derrière l'analyse de l'histoire de la lutte pour l'indépendance des peuples de l'Italie préromaine. Les Italiques (qui dans le roman épistolaire montrent une civilisation non seulement plus ancienne mais aussi préférable à la grecque) sont une transposition évidente des populations de la péninsule contemporaines à l'auteur<sup>1004</sup>.

Le deuxième point pour lequel ils acceptent participer à la vie du Royaume, tel qu'il est en 1806 ou 1807, est la perspective de l'adoption d'une constitution et l'établissement de structures représentatives. A ce propos il est intéressant de remarquer que l'action à tout niveau pour une monarchie constitutionnelle n'est pas en contradiction avec des aspirations républicaines dans la longue durée. Le « passage nécessaire » du Royaume de Naples est évidemment considéré comme une étape de rapprochement à la République.

---

<sup>1003</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, op. cit. p. 97.

<sup>1004</sup> U. CARPI, *Patrioti e napoleonici...* op. cit., p. 102. Cf. aussi A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, op. cit. p. 81 selon lequel l'humaniste Bernardino Telesio, auquel Cuoco dédie le *Platone in Italia*, « era sovente evocato a sinonimo di nazionalità negli ambienti settari della penisola ».

L'hypothèse d'un « ralliement du bout des lèvres » de la part des anciens révolutionnaires qui collaborent avec Joseph Bonaparte tel que le proposait en 1928 Albert Mathiez<sup>1005</sup>, n'est plus proposable. La vision de l'historien robespierriste, substantiellement reprise sans modifications jusqu'à des essais beaucoup plus récents<sup>1006</sup>, voit une hypocrisie de fond des « jacobins » dont l'idéal est resté substantiellement inchangé depuis l'époque révolutionnaire, qui acceptent par la force des choses de participer au nouveau cursus (auquel ils s'opposent irrécyclablement) avec l'idée de le trahir et de le bouleverser dès que l'occasion se présente.

Une interprétation qui prenne en compte la gradualité politique, désormais acquise à la mentalité de la génération révolutionnaire et surtout les évolutions de la pensée de cette partie politique (non seulement à partir de 1794 mais aussi depuis la fin du *triennio* jusqu'à 1806) pourrait mieux expliquer la contradiction apparente des anciens républicains qui acceptent de servir une couronne.

Un point (à vrai dire déjà minoritaire en 1799) qui semble presque complètement disparu du programme des « patriotes » est la question sociale et, notamment, le problème de la propriété de la terre. Les critiques qu'ils adressent à la nouvelle monarchie, en fait, concernent uniquement la liberté nationale contre l'impérialisme napoléonien, tandis qu'ils expriment un consensus sans réserves sur la modernisation « propriétaire » et bourgeoise de l'Etat que les Français sont en train de traduire en réalité<sup>1007</sup>.

Vincenzo Cuoco constitue, encore une fois, un cas exemplaire : en ce qui concerne la loi d'abolition de la féodalité, l'auteur du *Saggio storico* se démontre favorable à la réforme en général mais il est en désaccord avec cette dernière en ce qui concerne les *usi civici* (une sorte de droit d'utilisation commune des terres pour les populations des municipalités) car leur maintien aurait empêché une libéralisation complète de la terre<sup>1008</sup>.

Les points sur lequel les anciens « jacobins » comptent dépasser la forme étatique représentée par la couronne des *napoleonidi*, donc, concernent l'unité italienne, l'adoption d'une constitution et, dans la longue durée, probablement l'adoption de la forme républicaine. En ce qui concerne la question sociale, au contraire, ils sont parfaitement disponibles à contribuer à la « modernisation propriétaire » que les rois français sont en train d'importer à Naples.

Les cénacles discrets qu'ils commencent à créer vers la fin du règne de Joseph, en somme, cachent (à quelques exceptions près) « Brutus, jamais Caius Gracchus<sup>1009</sup> ».

---

<sup>1005</sup> A. MATHIEZ, « L'origine franc-comtoise de la Charbonnerie italienne », *Annales Historiques de la Révolution française*, n. 5, 1928, p. 551 – 561, p. 557.

<sup>1006</sup> E. g. F. MASTROBERTI, *Pierre Joseph Briot...*, *op. cit.* p. 530 et ss.

<sup>1007</sup> Sur ce point, une exception est représentée par la pensée d'Orazio De Attellis, cf. *Infra*.

<sup>1008</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, *op. cit.* p. 102. En réalité Cuoco, comme d'autres « Cisalpins », est favorable à une distribution de la terre, qu'ils font remonter au modèle des peuples italiques, basée non pas sur la propriété mais sur l'utilisation.

<sup>1009</sup> U. CARPI, *Patrioti e napoleonici...* *op. cit.*, p. 104.

## 2) L'origine de la *carboneria*, une réforme maçonnique hors de la franc-maçonnerie ?

La coïncidence chronologique des « fermentations » à l'intérieur du monde politique et intellectuel napolitain (et par conséquent à l'intérieur de la franc-maçonnerie du pays) avec les premières émergences historiographiques de la *carboneria* en Italie est trop évidente pour que les deux évènements ne soient pas mis en relations.

L'historiographie italienne s'est interrogée pendant longtemps sur les origines du carbonarisme dans la péninsule, surtout quand cet événement était vu comme un sorte d'acte de baptême du *Risorgimento* et les hypothèses autochtones ont été systématiquement opposées aux argumentations de ceux qui veulent le carbonarisme comme un produit d'importation.

Les deux points principaux qui ont interrogé les historiens des *carbonari*, en fait, sont l'individuation de la première apparition de la « secte » en tant que telle et la dérivation possible de cette dernière d'autres formations, développées en d'autres temps et d'autres lieux de l'histoire.

Mis à part Ettore Rota, qui en 1941 propose 1804 comme date de la première apparition de la *carboneria* sans toutefois justifier son affirmation<sup>1010</sup>, presque tous les historiens identifient le *decennio francese*, et notamment le règne de Murat, comme période d'apparition des premières *vendite*<sup>1011</sup>. Dito veut que la société ait été introduite dans le Royaume de Naples en 1806 en restant toutefois confiée aux rangs de l'armée jusqu'à 1809<sup>1012</sup>, Bianca Marcolongo parle de 1810<sup>1013</sup> et Nino Cortese arrive à la date, en vérité trop tardive, de 1812<sup>1014</sup>.

La datation probablement plus convaincante, bien que fondée sur une documentation qui n'est plus vérifiable à cause des incendies dont a été l'objet la grande Archive de Naples, est probablement celle proposée par Angela Valente. Dans son ouvrage sur *Gioacchino Murat e l'Italia meridionale*, l'historienne méridionale rapporte qu'en mai 1807 douze ventes sont déjà actives en Basilicate et dépendantes de la *vendita madre* de Salerne<sup>1015</sup>.

---

<sup>1010</sup> E. ROTA, *Il problema italiano dal 1700 al 1815 (l'idea unitaria)*, Milano, Istituto per gli studi di politica internazionale, 1941, p. 43.

<sup>1011</sup> Une autre exception à cette règle serait Oreste Dito qui, dans son ouvrage de 1905, enregistre la formation de la charbonnerie « moderne » en France dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sans vouloir démentir catégoriquement cette opinion, le fait que l'auteur (dont l'ouvrage se concentre principalement sur la franc-maçonnerie) compte la charbonnerie entre les différentes « variations » maçonnique inventées dans le Paris de Louis XVI pour embobiner les naïfs, laisse croire qu'il s'agit (même si une affiliation avec des symboles concernant le charbon a réellement existé) d'un phénomène sans aucun lien avec la secte politique italienne. Cf. O. DITO, *Massoneira, carboneria ed altre società...*, op. cit. p. 27.

<sup>1012</sup> O. DITO, *Massoneira, carboneria ed altre società...*, op. cit. p. 66.

<sup>1013</sup> B. MARCOLONGO, *Le origini della carboneria e le società segrete nell'Italia meridionale dal 1810 al 1820*, Arnaldo Forni, Pavia, 1912, p. 10.

<sup>1014</sup> N. CORTESE, « Il Murat e la Carboneria Napoletana nella prima metà del 1814 », *Studi storici in onore di G. Volpe*, V. I. Sansoni, Firenze, 1958, p. 219.

<sup>1015</sup> A. VALENTE, *Gioacchino Murat e l'Italia meridionale*, Einaudi, Torino, 1965, p. 57, n. 228.

En ce qui concerne l'origine géographique, une tradition consolidée, et probablement exacte dans la substance, a individué depuis longtemps la dérivation de la *carboneria* italienne des « bons cousins charbonniers », corporation médiévale des fendeurs de bois de la Franche-Comté, encore existante après la Révolution française<sup>1016</sup>. Cette hypothèse est fondée sur les analogies évidentes entre les symbolismes des deux sociétés et sur la traduction presque automatique des paroles de l'union franc-comtoise dans les différents statuts retrouvés en Italie. De plus, dès le début, un canal direct de transmission a été individué en Pierre-Joseph Briot, ancien jacobin du Doubs, solidaire des réfugiés italiens en 1799, fondateur de loges maçonniques à l'Elbe en 1803 et finalement appelé par Joseph dans l'administration du Royaume de Naples en 1806<sup>1017</sup>.

L'introduction des rituels des « bons cousins » de la part de Briot est rendu d'autant plus probable non seulement de par l'affiliation de ce dernier à la confrérie mais aussi par sa présence en Calabre en tant qu'*intendente* de Cosenza autour de 1808, quand une effervescence carbonique est témoignée dans cette zone par Angela Valente<sup>1018</sup>.

La présence d'un initié à la charbonnerie de l'Est français, ne suffit toutefois pas à expliquer la « nouvelle naissance » de la société dans le Sud de l'Italie et l'affirmation de Soriga selon laquelle « la carboneria altro non fu che una copia pedissequa di quella francese che già da un trentennio vigoreggiava sui detriti popolareschi del compagnoaggio medievale<sup>1019</sup> » n'apparaît absolument pas satisfaisante.

D'abord, le scénario qui voit « l'importation » pure et simple d'une société secrète d'un pays à l'autre est difficilement crédible, non seulement à cause des différences entre les lieux concernés, mais surtout dans la nature des deux sociétés : les « bons cousins », en fait, représentent l'évolution du « compagnonnage » des travailleurs des bois, devenu avec le temps un réseau de solidarité mutuelle survécu à la fin du féodalisme. Ils n'ont aucune finalité politique et la vision du monde renfermée dans la version originale de leurs rites d'initiation ne comprend aucun projet de prise et gestion du pouvoir.

La *carboneria*, au contraire, est une société éminemment politique qui naît comme réponse à une situation précise du Royaume de Naples : si une « importation » a eu lieu, elle a été uniquement une importation de formes et rituels qui passent à recouvrir un contenu tout à fait différent. Ainsi donc, malgré l'emploi des mêmes mots et des mêmes symboles, il est difficile de considérer l'union franc-comtoise et la napolitaine comme la même société secrète. L'hypothèse plus probable est que

---

<sup>1016</sup> A. MATHIEZ, « L'origine franc-comtoise... », *op. cit.*, *passim*.

<sup>1017</sup> F. MASTROBERTI, « Mimetismo o conversione ? Pierre Joseph Briot da giacobino a funzionario napoleonico », in L. MASCILLI MIGLIORINI, *Nelle province dell'Impero, colloquio internazionale in occasione del bicentenario della nascita di Victor Hugo*, Edizioni del centro G. D'Orso, Avellino, 2007, *passim*.

<sup>1018</sup> F. MASTROBERTI, *Pierre Joseph Briot...*, *op. cit.* p. 334.

<sup>1019</sup> F. MASTROBERTI, *Pierre Joseph Briot...*, *op. cit.* p. 340.

Briot, en connaissant les formules auxquelles il avait été initié pendant sa jeunesse, les ait réutilisées pour couvrir, quelques décennies plus tard, une sociabilité de type complètement différent et déjà présente (ou, mieux, en voie de création) dans la société napolitaine.

Il est légitime, en arrivant à ce point, de se demander pourquoi, étant donné l'insuffisance évidente de la franc-maçonnerie « officielle », ses membres n'ont pas décidé d'utiliser la forme maçonnique « traditionnelle » pour créer d'autres espaces de discussion, c'est à dire celle de créer simplement des nouveaux grades à l'intérieur de la même société (dans lesquels diffuser des nouveaux contenus politiques) mais d'en créer une complètement nouvelle. La similitude entre les rituels ainsi que les très nombreux cas de double affiliation aux deux sociétés, de fait, ont fait supposer à Giuseppe Gabrieli que la nouvelle formation soit seulement la forme prise dans le Royaume de Naples par le rite écossais de la franc-maçonnerie, interdit car opposé à celui, officiel et public, de la loge de Paris protégé par la couronne et fonctionnel à la création du consensus autour de cette dernière<sup>1020</sup>. Cette hypothèse, toutefois, n'apparaît pas satisfaisante car le changement de nom ne concerne nullement la légalisation d'une société qui, du reste, ne cherche aucun contact ou accord avec le pouvoir en place, c'est donc ailleurs qu'il faut en chercher l'origine.

La réponse se trouve dans le fait que franc-maçonnerie et *carboneria* diffèrent beaucoup plus de par leurs modalités d'action que par les contenus de leurs doctrines : « la Massoneria è *fine*; la Carboneria è uno dei *metodi* per raggiungerlo<sup>1021</sup> ». Les *carbonari* (comme les *eterie* en Grèce et les *Tugenbund* en Allemagne) sont une application pratique, politique et active d'idéaux qui, au fond, ne diffèrent guère de ceux des loges maçonniques.

Ces présupposés, largement partagés par l'historiographie sur ce thème, portent à exclure une autre hypothèse sur l'origine carbonique largement répandue dans l'historiographie nationaliste, c'est à dire celle d'une formation née pour chasser les Français et financée par les Bourbons en exil<sup>1022</sup>. Cette reconstruction est niée d'abord par le fait que le réseau de complicité légitimiste présent à Naples soit complètement étranger aux *carbonari* et, surtout, par l'impossibilité de la participation d'un ancien révolutionnaire et fonctionnaire napoléonien tel que Pierre Joseph Briot (qui aurait eu tout à perdre d'un retour de Ferdinand IV) à la formation d'une association pareille.

---

<sup>1020</sup> G. GABRIELI, *Massoneria e Carboneria nel Regno di Napoli*, Roma, Atanor, 1981, p.37.

<sup>1021</sup> O. DITO, *Massoneira, carboneria ed altre società...*, *op. cit.* p. 70.

<sup>1022</sup> La légende selon laquelle la fondatrice des *carbonari* serait la reine Marie Caroline dans son exil de Palerme trouve peut être son origine dans un article de la *Gazette de Londres* de 1820 qui aurait répandu cette rumeur. L'existence, pendant le decennio d'une branche du carbonarisme di bourbonien (qui toutefois, à la différence des *calderari*, est loin d'être légitimiste, cf. infra) a contribué à la diffusion de cette version. Cf. A. CAPECE MINUTOLO, *I Piffari di Montagna, ossia cenno estemporaneo di un cittadino imparziale sulla congiura del Principe di Canosa e sopra i Carbonari, epistola critica diretta all'estensore del foglio letterario di Londra corretta ed accresciuta*, Dublino, ottobre 1821, p. 32.



Une partie du personnel politique du Royaume, toutefois, est poussée, vers la moitié ou la fin de 1807, à donner vie à une forme associative qui, sans être nullement alternative à la franc-maçonnerie, dépasse largement l'idéal politique de la monarchie de Joseph et, contrairement à la société « officielle » est très orientée vers l'action politique et le changement.

Quels peuvent être, donc, les événements qui poussent à un tel geste?

Sur le plan chronologique, la fin de 1807 correspond au début du « lungo interregno<sup>1023</sup> » qui sépare le règne de Joseph de celui de Joachim Murat. Pendant cette période, les anciens jacobins, plus ou moins ouvertement protégés par Saliceti, sont en état de fermentation et il est vraisemblable qu'ils cherchent à profiter du moment d'incertitude pour pousser la modernisation de l'Etat bien au delà de ce qui avait été planifié par Napoléon<sup>1024</sup>. Pendant ces mois, on assiste à une « ridda di voci, dall'annessione all'impero ad una partecipazione, subordinata, ad una compagine unitaria italiana<sup>1025</sup> ». Les agents de l'Angleterre arrivés depuis la Sicile, de plus, contribuent à semer tout type de rumeur pour rendre instable la situation sur le continent.

A cela il faut ajouter, une fois le roi parti, la cuisante désillusion non seulement des « révolutionnaires » napolitains mais aussi d'une bonne partie du personnel administratif et militaire française pour la « costituzione ridicola » octroyée par Joseph au Royaume de la frontière entre France et Espagne<sup>1026</sup>. Pour les premiers, la charte est totalement insuffisante du point de vue des droits politiques et de la représentation, pour les deuxièmes, la constitution ravive le spectre de l'obligation à prendre la citoyenneté napolitaine (et renoncer à la française), hypothèse à laquelle ils sont naturellement farouchement opposés. Le statut, d'ailleurs « non poteva incontrare i favori di chi, reduce dal giacobinismo, vedeva nel costituzionalismo il coronamento della lotta contro il privilegio<sup>1027</sup> ».

Les finalités auxquelles tend la nouvelle association, enfin, doivent être complètement incompatibles avec le règne de Joseph, tant à justifier le choix d'une formation complètement différente de la franc-maçonnerie et non pas l'une de ses nombreuses « réformes » ou « variations », même s'il n'est pas impossible que la naissance de l'organisation carbonique ait été précédée par la création de loges « hérétiques » par rapport à l'orthodoxie gouvernementale, telle que celle créée à Chieti par Briot selon l'hypothèse de Mastroberti.

Deux documents conservés dans le fond *Polizia* de l'Archive d'Etat de Naples confirment cette supposition et, à cause de la lamentable disparition des papiers étudiés par Angela Valente,

---

<sup>1023</sup> Sur le plan factuel, Murat n'arrive pas à Naples avant le 6 septembre 1808.

<sup>1024</sup> F. MASTROBERTI, *Pierre Joseph Briot...*, op. cit. p. 352.

<sup>1025</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, op. cit. p. 113.

<sup>1026</sup> F. MASTROBERTI, *Pierre Joseph Briot...*, op. cit. p. 368.

<sup>1027</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, op. cit. p. 104.

représentent aujourd'hui la première occurrence de la *carboneria* dans l'Italie méridionale, étant datés du « settimo mese » (juillet) de 1808.

Il s'agit d'une correspondance qui lie le centre et la périphérie d'une organisation en voie d'expansion : la « vendita madre », qui constitue aussi le gouvernement (évidemment clandestin) d'une mystérieuse « Repubblica lucana » et une « alta vendita », appelée « l'Asilo della libertà » qui vient d'être créée dans le village de Castelluccia<sup>1028</sup>.

Les deux documents, bien que naturellement clandestins, ont une apparence « officielle » et représentent la « reconnaissance » de l'organe inférieur de la part du supérieur. Ils présentent trois timbres : le premier représentant un figure féminine (probablement une sirène) avec une hache et une balance et l'inscription « S... M... della R... [Repubblica?] Lucana », le deuxième représentant un bras qui tient une épée et le troisième un bras tenant une plume (ou un épi) avec les lettres GPDRL [probablement Governo Provvisorio Della Repubblica Lucana].

Suprema Magistratura della R... Lucana.

Alla M.V. l'asilo della libertà dell'o... di Castelluccia [sic]

Con molto piacere ha questa SM osservato l'istallazione di codesta RV, dalle tavole fatteli pervenire [sic] per mezzo del dicastero Pestano e non ha mancato con questa stessa data scrivere all'accennato dicastero per farvi somministrare tutte la carte finora spedite all'altre VV. e per far situare codesta V. nel quadro della tribù pestana<sup>1029</sup>.

L'acte du Gouvernement provisoire est signé, en bas par ses représentants :

Giuseppe Puolo

[deuxième nom illisible]

Berardino Bamonte

Bartolomeo Mattina

Giuseppe Nigro

Pasquale †...†

Giuseppe Zoito R. Giud<sup>1030</sup>.

---

<sup>1028</sup> Cf. ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, deux lettres datée l'une simplement « settimo mese 1808 », l'autre « 9 del settimo mese 1808 ». Les deux sont des communications de la « Vendita Madre » centrale à l' « Alta vendita » périphérique. Il n'existe aujourd'hui, dans les territoires de l'ancien Royaume de Naples, aucun village appelé Castelluccia mais il est probable, étant données aussi les conditions très mauvaises des documents, qu'il s'agit de l'une des deux communes de la Basilicate (et pour cela d'autant plus probablement en correspondance avec le gouvernement de la Repubblica lucana » de Castelluccio superiore ou Castelluccio inferiore, aujourd'hui dans la province de Potenza et unis administrativement jusqu'en 1813 avec le nom de Castelluccio.

<sup>1029</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *document daté « settimo mese 1808 »*.

<sup>1030</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *document daté « settimo mese 1808 »*.

Le deuxième document est la continuation de la correspondance avec laquelle la *vente mère* exprime sa satisfaction pour les progrès de la haute vente de Castelluccia, la formation en objet est explicitement définie « società carbonica » :

9 del settimo mese 1808

VM [vendita madre] della R... Lucana

Alla A.V. l'Asilo della Libertà

E' ormai giubilante il nostro cuore nello scorgere in voi uno spirito degno di uomini inclinati all'avanzamento della nostra rispettabile società Carbonica ed in conseguenza ci diamo a gloria in sentire l'innalzamento di una nuova baracca sotto il nobile e glorioso titolo *l'asilo della libertà*: vi preghiamo solo di far corrispondere ai nostri voti il vostro zelo ed attaccamento pel bene dell'ordine e sollievo dell'umanità.

Accusiamo il ricevo [sic] delle vostre tavole di fondazione che andranno subito a rimettersi alla S...M... della R... Lucana †...† verbali d'accusa contro gl'infami spergiuri e traditori dell'ordine e del dovere, accusando aver ricevuti questi ultimi †...† che saranno tenuti per l'uso conveniente.

Dal dicastero della T... Pestana<sup>1031</sup>.

Dès cette phase de création, il est possible de reconnaître dans les deux lettres en objet des éléments qui caractérisent la *carboneria* dans ses développements successifs : d'abord les trois points carboniques (...) qui s'inspirent certainement de ceux utilisés dans la franc-maçonnerie (.:) et qui suivent l'initiale majuscule du mot ou du nom que l'on veut rendre intelligible seulement aux initiés.

Ensuite, les rapports entre le gouvernement provisoire et la haute vente de Castelluccia ne sont pas directs : tous les échanges de documents et les communications doivent être effectués, à partir de ce moment, à travers un organe intermédiaire, le « dicastero della tribù pestana ».

Dans le langage carbonique, le mot « dicastero » ou « decastero » ne doit pas être entendu, comme dans l'italien courant, comme synonyme de « ministère » mais, comme l'explique un document datable à la décennie suivante, « Ogni dieci vendite formano un decastero, i membri del quale sono i 10 gran maestri ed uno di essi n'è il presidente, ogni dieci presidenti formano l'alta vendita il cui capo chiamasi direttore, tutti i direttori formano l'alta assemblea<sup>1032</sup> ».

---

<sup>1031</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *document daté* «9 del settimo mese 1808 ».

<sup>1032</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *note sans date (mais successive à 1820) commençant par les mots* « La carboneria fu istituita ».

La « tribù pestana » est donc probablement l'ensemble de dix *vendite* qui occupent la partie méridionale du Principato Citra dont le centre est probablement dans la commune de Capaccio, centre le plus proche des ruines de la ville grecque de Paestum. L'utilisation du concept de « tribu » pour indiquer un sous-ensemble des membres de la société renvoie inévitablement aux peuples italiques et à la vision de ces derniers comme opposés à l'impérialisme romain<sup>1033</sup>.

La reconstruction des biographies des personnages qui se cachent derrière les cinq signatures lisibles en bas du document s'avère être assez difficile car, pour la plupart, ils n'ont laissé aucune trace dans la documentation consultée ou dans les sources éditées. Seulement pour le nom de Giuseppe Nigro, le *Dizionario dei patrioti lucani* édité par Tommaso Pedio, il est possible de trouver même deux profils qui peuvent coïncider avec le membre du gouvernement provisoire.

L'un est :

Nigro Giuseppe nacque in Viggiano, "negoziante" si trasferì in Tolve dove aveva sposato Vittoria Viggiano. Milite della Guardia Civica di Tolve nel 1799, partecipò sul Bradano alla resistenza opposta dai repubblicani all'avanzata dell'armata sanfedista. Arrestato dopo la caduta della Repubblica napoletana, "uscì colla consegna" e venne incluso nel "notamento dei rei di Stato"<sup>1034</sup>.

L'autre cas est celui du prêtre :

Nigro Giuseppe Antonio nacque in Viggiano verso il 1752 da Leonardo e da Antonia Fiatarone. Sacerdote, nel 1799 aderì al movimento repubblicano e, per aver "insinuato a muovere coll'armi alla mano a resistere alla massa Cristiana e Reale che s'avanzava a realizzare il Regno", fu arrestato dopo la caduta della Repubblica napoletana e "condannato all'esportazione per anni venti". Rientrato nel suo paese dopo la pace di Firenze, morì in Viggiano il 29 luglio del 1816<sup>1035</sup>.

Qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre Giuseppe Nigro, la composition de cette première *carboneria* est évidemment marqué par les protagonistes de 1799 et des années suivantes, ce qui ne peut pas laisser de doutes sur le type de tournant qu'ils cherchent à imposer au Royaume.

---

<sup>1033</sup> U. CARPI, *Patrioti e napoleonici, ... op. cit.*, p. 104.

<sup>1034</sup> T. PEDÌO, *Dizionario dei patrioti lucani, artefici e oppositori (1700-1870)*, vol. III, Bari, Società di Storia Patria per la Puglia, 1979, p. 440.

<sup>1035</sup> T. PEDÌO, *Dizionario dei patrioti lucani, artefici e oppositori (1700-1870)*, vol. III, Bari, Società di Storia Patria per la Puglia, 1979, p. 440.

De plus, la constitution d'un gouvernement provisoire républicain (pour velléitaire qu'elle soit comme tentative) témoigne du fait que le projet politique de ceux qu'y participent tend évidemment à empêcher l'intronisation du successeur de Joseph.

Il reste que cette première *carboneria* n'arrive pas à déployer aucune action concrète : non seulement elle est encore en phase de pure organisation au moment de la succession au le trône (le 15 juillet 1808, peu de jours après l'échange entre Paestum et Castelluccia, Murat est désigné roi de Naples par Napoléon à Bayonne), mais sans doute ses membres ou protecteurs mieux placés dans la hiérarchie, se rendent bientôt compte qu'il n'y a pas le temps ni la possibilité de développer une action tellement puissante avec des forces autochtones telle à s'opposer à la volonté de l'empire que subjugue toute l'Europe.

Ils doivent bientôt se rendre compte, en plus, que, sur le territoire, l'opposant le plus fort de la couronne des *napoeonidi* n'est pas le front républicain des irréductibles, déçus par le statut de Bayonne mais les forces de la restauration bourbonnienne (non par hasard, la fin de 1808 est, en Basilicate et dans le Principato Citra, le point apical de l'action de la bande du brigand royaliste Taccone). Une action directe contre le pouvoir constitué signifierait, en ce moment, favoriser objectivement le retour de Ferdinand IV, ce que pour une question personnelle avant que politique est inconcevable pour ceux qui viennent d'ériger des *baracche*.

L'arrivée dans le port de la capitale, le 6 septembre 1808, du nouveau roi « Joachim – Napoléon » dessine une situation différente de celle, transitoire et non prolongeable, qui a vu naître les premières *vendite carbonare*. La société va donc se développer, dans les années qui suivent, dans un scénario tout-à-fait différent et dans des conditions absolument non prévisibles dans l'été de 1808.

### 3) Que veulent-ils les *carbonari* ? La révélation progressive des finalités de la « secte ».

Pour la *carboneira*, encore plus que pour la franc-maçonnerie, il est difficile de suivre exactement la chronologie des évolutions internes, autant sur le plan du programme politique que des modalités d'organisation. A moins de découvertes chanceuses comme dans le cas de la correspondance de 1808, une grande partie de la documentation concernant la vie intérieure de la secte a été publiée lors de huit mois de légalité de la société entre 1820 et 1821 et ce type d'« auto-narration » montre inévitablement une version non seulement apologétique mais aussi dépourvue de profondeur historique des vicissitudes en objet, car les règles et les buts politiques de la branche particulière qui se trouve à publier ses statuts sont présentés invariablement comme les seuls authentiques et les plus anciens. En général, toutefois, il est possible d'identifier le régime constitutionnel comme base commune de toutes les tendances de la *carboneria* qui précisent et différencient leur aspiration politique au long du *decennio*<sup>1036</sup>. A partir de cela, chaque groupe de *carbonari* choisit la direction, les alliances et, éventuellement, les développements pour son action politique.

La société naît certainement avec une structure simple, inspirée à la franc-maçonnerie anglaise (ou tiré directement du modèle solidaire franc-comtois) et fondée sur deux grades, parfaitement correspondant aux maçonniques, d'*apprenti* et de *maître*<sup>1037</sup>. C'est uniquement dans les années successives qu'une autre structure (probablement composée de cinq « gradi sublimi » supplémentaires) se superpose à celle originaire.

La *carboneria* semble donc reparcourir les pas de la franc-maçonnerie lors de son débarquement de la Grande Bretagne au continent européen à la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : dans la première décennie du XIX<sup>e</sup> siècle dans l'Italie méridionale, toutefois, la cause de la multiplication des degrés et de la complication de la structure ne peut dans aucun cas être la vénalité des initiateurs et la vente des « révélations » mais plutôt la reprise du vieux modèle des *Illuminati* de Bavière : la révélation progressive à l'initié des finalités de la société qu'il vient d'intégrer<sup>1038</sup>.

Pour cela, il est impossible de répondre univoquement à la question sur le « programme ultime » de la secte : comme déjà arrivé dans le cas des *Illuminati* ou de la franc-maçonnerie *éclectique*, les initiés considérés « non préparés » ou irréconciliablement contraires aux programmes politiquement ou socialement plus avancés étaient simplement déviés vers des « faux grades » pour éviter les

---

<sup>1036</sup> Cf. *infra*.

<sup>1037</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *note sans date (mais successive à 1820) commençant par les mots « La carboneria fu istituita »* : « I gradi pubblicati sono due, apprendista e maestro. I colori sono quelli dello stato del carbonio, nero rosso e bianco, cioè fatto cenere; l'emblema è un pezzetto di legno cilindro tagliato a becco di flauto, per indicare l'abitazione di un carbonaro o più si metteva in su la strada un palo tagliato in cima a quel modo ». L'insertion, dans le rituel maçonnique, du degré intermédiaire de « compagnon » est une interpolation successive.

<sup>1038</sup> Cf. *supra*.

schismes et les délations. De plus, grâce à cette structure, plusieurs « partis<sup>1039</sup> » (souvent extrêmement distants entre eux) pourront, dans la décennie qui suit, coexister au sein de la même association ou, pour mieux dire, la *carboneria* devient une sorte de « modèle d'organisation » (avec des mots d'ordre et des hiérarchies presque constantes) adopté par différents partis, souvent dans le but de « multiplier » leurs forces grâce aux informations partiels d'une partie des initiés.

Bien que substantiellement différente de son ancêtre maçonnique pour son caractère et ses finalités d'action politique directe, la *carboneria* choisit de ne pas révéler non plus immédiatement sa nature aux initiés du premier degré<sup>1040</sup>.

A celui qui vient de passer la première « épreuve<sup>1041</sup> » d'admission, en fait, l'on transmet uniquement des vagues tâches de philanthropie et des devoirs d'assistance mutuelle entre membres : seulement s'il se démontre prêt à connaître (et à partager) le programme politique, celui-ci lui est, graduellement, communiqué.

Cette extrême prudence ainsi que la multiplication « en bas » de grades dont la communication ne compromet particulièrement ni l'initié ni l'initiateur est l'indice d'une volonté d'expansion en secteurs de la population qui, au début, pourraient être impressionnés et effrayés par des propos constitutionnels et républicains. Il est possible, toutefois, que la structure de la *carboneria* simple, à deux grades, ait été l'organisation unique pendant les premières années de vie de la secte et que la complexité des *gradi sublimi* soit une invention successive (probablement datable au règne de Murat), quand une ramification de la secte demande des grades ultérieures.

Non seulement la finalité pratique différencie la *carboneria* de la franc-maçonnerie mais aussi la volonté, affichée dès le début, de se répandre parmi les classes sociales qui étaient restées indifférente ou hostiles à 1799 et les associer (sans pour cela en représenter les intérêts) dans le projet de transformation nationale.

---

<sup>1039</sup> A. VALENTE, *Gioacchino Murat... op. cit.*, p. 59 selon laquelle la société opère « sans aucune unicité de programmes et d'aspiration ».

<sup>1040</sup> B. MARCOLONGO, *Le origini della carboneria... op. cit.*, p. 44.

<sup>1041</sup> O. DITO, *Massoneira, carboneria ed altre società...*, *op. cit.* p. 146. « Al novizio si richiedono purezza di cuore, disprezzo dei pericoli, umiltà e fermezza di spirito nel difendere la Patria. Se accettava di dimostrare queste qualità, veniva sottoposto alle prove *terribili*: due viaggi simbolici e lotta col pugnale. Due viaggi, prima sui rovi, poi sul fuoco; quest'ultimo serve a purificare dai sette vizi capitali. Poi veniva imposto al novizio di fare testamento (a favore dei poveri, una volta salvaguardati gli interessi dei discendenti), essendo bendato non lo poteva firmare, quindi lo ratificava posandovi sopra le mani. Il combattimento consisteva nel bruciargli un po' la schiena con una candela e buttarlo per terra (in modo che avesse la sensazione di essere stato ferito alle spalle da un pugnale) ».

#### 4) L'invention des « antenati illustri », ou les origines mythiques des bons cousins.

Si la naissance de la *carboneria* en tant que société secrète politique est certainement datable des premières années du *decennio francese*, la narration interne à la secte sur le commencement des « travaux » des *vendite* est toute-à-faite différente. Jacob Ludwig Salomon Bartholdy, un diplomate prussien qui se trouve souvent à Naples et a la possibilité de recueillir des nombreux pamphlets et documents sur le carbonarisme édités par les sectaires eux mêmes pendant la période de légalité, affirme que la société est, dans l'Italie du Sud, de naissance relativement récente et « trasse probabilmente origine dalla Rivoluzione francese<sup>1042</sup> » mais, comme beaucoup d'individus, la société invente des ancêtres illustres, non pas pour gloriole mais pour rendre plus mystérieuse la nature de la société à ceux *a priori* contraires à l'expérience révolutionnaire.

Il publie ensuite un *Saggio storico sull'origine della Carboneria* : dans ce texte la fondation de la société est faite remonter à l'époque d'une mystérieuse reine Isabelle d'Ecosse (historiquement jamais existée) contemporaine de François I. Selon la légende, un groupe de rebelles se serait réfugié dans une forêt et, pour mieux cacher ses activités aurait commencé à produire du charbon<sup>1043</sup>. Pour organiser cette nouvelle communauté, les membres du groupe auraient formé un gouvernement confié à un triumvirat pour la durée de trois ans. Ce groupe aurait été rejoint ensuite par l'ermite Thibaud, futur saint protecteur de la société<sup>1044</sup>.

Toujours selon la légende sur la fondation, ce groupe aurait aussi reçu la visite du roi François I qui « en chassant à la frontière avec l'Ecosse<sup>1045</sup> » se serait perdu et aurait demandé aux charbonniers un abri pour la nuit. Le lendemain il aurait été initié aux mystères de la secte et aurait demandé de devenir le protecteur de cette dernière.

Bien que historiquement et géographiquement invraisemblable et bien qu'il soit impossible de savoir si l'origine de ce comte est franc-comtoise ou napolitaine, ce mythe de fondation contient en soi différentes points à résoudre qui caractérisent les ambiguïté de la *carboneria* envers le novice.

La coprésence de Saint Thibaud et de François I semblent suggérer une possibilité de coexistence des *carbonari* avec la trône et l'église, même si cela porte à la contradiction d'un groupe de rebelles aidant le roi (contre qui est donc dressée leur rébellion ?). Cela est explicable avec une superpositions de mythes et de significations : les figures du roi et du saint peuvent être des restes

---

<sup>1042</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete... op. cit.*, p. 13.

<sup>1043</sup> Le *Saggio storico sull'origine della Carboneria* est intégralement publié dans J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete... op. cit.* à partir de p. 16.

<sup>1044</sup> La version de la légende citée par Gabrieli est légèrement différente: la communauté de rebelles serait composée par des participant à la « révolte de l'Ecosse » et leur leader, et ensuite saint protecteur, serait Saint Ubald. G. GABRIELI, *Massoneria e Carboneria... op. cit.*, p. 74.

<sup>1045</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete... op. cit.* à partir de p. 17.



de tradition du Jura et, en particulier, François I pourrait être associé non seulement à son rôle de protecteur des corporations du Moyen Age mais aussi à la protection qu'il aurait assuré aux vaudois en fuite des persécutions religieuses.

## 5) La leçon de 1799, la pédagogie des *carbonari* vers les masses populaires.

Un document sans date conservé dans les fonds de police de l'Archive d'Etat de Naples décrit en ces termes le commencement de l'activité carbonique dans le Royaume : « La Carboneria fu istituita per i popoli napoletani, i quali nel 1799 non intesero i beni dell'uguaglianza e ferocemente uccisero tutti i nobili giacobini che volevano alla plebe [donare?] la libertà<sup>1046</sup> ».

C'est l'un des très rares documents, issus des *vendite* ou du moins au contenu apologétique à leur égard, qui montre une origine liée au passé politique très récent et surtout cite l'ouverture vers le peuple comme l'une des facteurs qui ont porté à la naissance de la *carboneria*<sup>1047</sup>. En croisant cette information avec les nombreuses évidences d'une « continuité » du personnel politique entre la Révolution de 1799 et les premières loges, il est facile d'imaginer la tentative de la part des protagonistes de cette saison de ne pas se retrouver encore une fois, malgré tous leurs efforts, à promouvoir une « révolution passive » dans l'indifférence de la grande majorité des habitants du Royaume.

Ne pouvant afficher (surtout dans les premiers degrés) un programme politique aux tons populaires, la stratégie pour attirer les « masses » dans les rangs de la société est confié au langage et à l'ensemble des symboles, tous évocateurs de la « Patria » (au sens instinctuelle et contraposée à l'envahisseur étranger) et à la religion chrétienne.

La croix, non par hasard, est au centre de la pièce ou le *travaglio di ricezione* (cérémonie d'initiation) a lieu :

Il luogo della riunione si chiama Baracca, quel che si fa in essa dicesi vendita, il Gran Maestro che dirige la vendita ha davanti a lui un tronco sul quale una croce, un fascio di legna ed un fornello – la prima è simbolo del soffrire e della religione del Carbonaro, il secondo esprime questa verità: “nell'unione la forza, un legno solo si rompe agevolmente, tutto un fascio impossibilmente<sup>1048</sup>”.

---

<sup>1046</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *note sans date (mais successive à 1820) commençant par les mots « La carboneria fu istituita »*. Il est à remarque que ce document donne une autre version factuelle de l'origine de la « secte » mais la multiplicité des branches « carbonare », multipliées au fil des ans, laisse supposer que l'auteur (s'il est initié) n'était pas informé d'évènements auxquels il n'est pas personnellement lié : « Cominciò ad istallarsi in Bari, in Lecce al terzo anno del regno di Murat [1810] il quale la perseguitò, facendo nelle Puglie moltissimi carbonari appiccare per la gola e moschettare ».

<sup>1047</sup> La plupart de la documentation de ce type, au contraire, se laisse aller à la description d'origines mythiques remontant au Moyen Age ou avant. Cf. *infra*.

<sup>1048</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *note sans date (mais successive à 1820) commençant par les mots « La carboneria fu istituita »*.

Sur le plan des valeurs, en outre, le texte insiste sur la coïncidence entre les fondements du carbonarisme et ceux de la religion : « Prima della baracca esiste una stanza buia che chiamasi foresta, il profano che vuol esser ricevuto si chiama un lupo di buona indole che vuol farsi cristiano<sup>1049</sup> ».

A cause de la difficile voire impossible datation des documents antérieurs 1820, il serait arbitraire d'indiquer avec précision si un rituel déterminé est présent dans la liturgie carbonique dès le début (c'est à dire probablement hérité de la tradition franc-comtoise) ou inséré à un moment ou un autre suite à des contaminations avec la franc-maçonnerie ou des exigences contingentes. Un élément certainement dérivé des montagnes du Jura est la consécration de la société à S. Thibaud de Provins, élément exploité dès le début dans le Sud de l'Italie pour dissiper tout possible soupçon d'irrégiosité et athéisme de la part de ceux qui rentrent en contact avec elle.

Dans les documents publiés en 1820 et analysés par Oreste Dito, la nature religieuse et la figure (largement métaphorique) du Christ sont au centre du rituel du deuxième degré carbonique, tous centrés sur la passion de Jésus, considéré le « Grand Maître de l'Univers par les affiliés<sup>1050</sup> ».

Lors de la « ricezione del novizio » pour son passage au grade de maître est structuré autour d'une dramatisation, mise en scène par les sectaires, du procès du nazaréen : la *baracca* est décorée comme une cour de justice, le novice interprète le « malfattore Cristo » et ses compagnons les autres personnages<sup>1051</sup>.

Entre les lignes de la représentation sacrée, toutefois, il est possible d'identifier un deuxième message, d'abord cryptique et ensuite de plus en plus explicite, qui est transmis à celui qui devient « maître ». En premier lieu, le Christ des *carbonari* couvre une fonction spéculaire à celle que la figure de Hiram (le premier architecte, martyrisé pour garder le secret) a dans le rituel maçonnique, ensuite, l'épreuve d'admission au deuxième degré consiste en un examen sur la signification des symboles. Les réponses portent le « candidat à comprendre que :

lo scopo dell'Ordine è quello di far conoscere all'uomo la virtù , la libertà e la indipendenza,  
soggiogategli da mano dispotica, onde renderlo socievole [e] mal da noi viene tollerato il

---

<sup>1049</sup> ASNa, Polizia (2 numération), fascio 4603, *note sans date (mais successive à 1820) commençant par les mots « La carboneria fu istituita ».*

<sup>1050</sup> O. DITO, *Massoneira, carboneria ed altre società...*, *op. cit.* p. 154/155. A ce stade du parcours carbonique, on est aussi attentif à rassurer le néophyte sur le fait que rien de ce qu'il est en train de faire est contraire à la loi de l'Etat et de l'église, même si ce rituel particulièrement violent pourrait dès le début apparaître disproportionné pour une société avec des finalités uniquement solidaires et philanthropiques : « Seguivano il giuramento e l'iniziazione, si avverte l'interessato che esso non lede né la religione né lo Stato, ma lo spergiuoro è punito con la morte. Per dare più verosimiglianza ad una simile minaccia, gli si comunicava che, proprio nella riunione che lui aveva interrotto, era stata decisa ed eseguita la condanna a morte di N.N. (meglio se suo amico o parente) che si era macchiato dello spergiuoro. All'uopo veniva sbendato e gli veniva mostrata la testa mozza e sanguinolenta del suo amico (che, ovviamente vivo e vegeto, era seduto sotto un tavolo con un buco per far passare il collo, e con la testa cosparsa di "sangue") »

<sup>1051</sup> O. DITO, *Massoneira, carboneria ed altre società...*, *op. cit.* p. 166.

dispotico potere, e gli esecrandi vizi che lo rendono detestabile, e nostro nemico, che noi combattere dobbiamo<sup>1052</sup>.

Les rituels d'initiation contiennent un programme politique objectivement vague, exprimant une générique exécution envers « les tyrans » : il est à croire que tout cela était précisé lors des réunions successives de la *vendita* mais malheureusement aucun « pezzo di fornello » (procès-verbal d'une séance) n'est disponible pour le vérifier.

La nature trompeuse du christianisme affiché par les *carbonari* est véhémentement dénoncé par l'un des ennemis les plus acharnés de la « secte » : le prince de Canosa ; dans les *Piffari di montagna*, dont la première édition date de mai 1820, donc avant le commencement de l'expérience constitutionnelle, l'ancien « vice-roi de Naples » de Ponza et ministre de police de Ferdinand I s'étend à dénoncer l'athéisme caché derrière la *croce carbonara*.

Pour Antonio Capece Minutolo (qui toutefois attribue une volonté unitaire et identifiable à la société) le programme des *carbonari* coïncide à la lettre avec celui des *Illuminati* de 1784 et, sur cette base, il démontre les dimensions de l'imposture : « Poiché poi le virtù non possono aver altra sorgente che la religione, è chiaro che l'eroismo e l'interesse per l'umanità dei settari non sono che chiacchiere per abbindolare i gonzi<sup>1053</sup> ».

Ces naïf, de fait, embobinés par une apparence de religiosité, prêtent leur consentement à participer aux actions d'une société dont la finalité est depuis toujours celui de « prendersi la robba [sic] degli altri », à travers la collectivisation des biens<sup>1054</sup>.

Le prince, qui se pique constamment d'être le véritable ami du peuple, au contraire des « faux libéraux », doit admettre que, en effet, la *carboneria* est vraiment composée de toutes les classes d'individus et même les pauvres et les humbles sont attirés dans les *vendite* grâce à un semblant de *pietas* et de respect pour l'autel et la tradition. Avec une telle masse de personnes à dispositions, les chefs des *carbonari* procèdent à faire le tri pour choisir ceux qui sont prêts à être insérés dans la formation révolutionnaire :

Tocca poi ai teologi della combriccola, ammesso che egli [il neofita] sia, l'esaminarlo, e ponderarlo minutamente e con ogni diligenza. Saggiano essi il terreno e, secondo le disposizioni che in esso trovano, se ne servono sia in un modo sia nell'altro. Manifestano, a chi sembra loro opportuno, poco a poco i loro segreti [...] La patina religiosa viene gradualmente rimossa, mentre il teologo della setta sta ateizzando il neofita [sic] il Politico

---

<sup>1052</sup> O. DITO, *Massoneira, carboneria ed altre società...*, op. cit. p. 169.

<sup>1053</sup> A. CAPECE MINUTOLO, *I Piffari di Montagna...*, p. 17.

<sup>1054</sup> A. CAPECE MINUTOLO, *I Piffari di Montagna...*, p. 15.

non perde il suo tempo. Esso ancora gradatamente lo dispone verso l'insubordinazione contro le somme potestà, e principiando da fargli credere che non si lavora se non per un governo giusto e moderato, con arte lo conduce ad arte verso la dottrina del regicidio<sup>1055</sup>

Canosa, toutefois, est trop sévère, du moins sur ce point, envers les *carbonari* : s'il est indubitable que la religion est métaphore de significations politiques et la figure du Christ est souvent décrite comme la « victime de la tyrannie », cela ne signifie pas que derrière cette image se cache l'athéisme. Bien au contraire, la vision du monde des « patriotes » a certainement évolué du rationalisme pur de la fin du siècle XVIII et, au delà des positions personnelles de plusieurs d'entre eux, la religion est perçue comme un aspect important du « caractère national » et, loin d'être un miroir aux alouettes pour la plèbe ignorante, constitue l'un des noyaux principaux du nouveau projet politique<sup>1056</sup>.

1799 n'a pas seulement rendu évidente la nécessité de parler au peuple avec son propre langage et avec des points de référence familiers mais la fin du *triennio* a modifié l'idée de Révolution en la rendant définitivement « nationale ».

Le rationalisme du *Settecento* cède place à un romantisme politique qui met l'identité du peuple au centre de la nation au nom de laquelle l'action révolutionnaire est menée : ainsi l'attitude des « patriotes » envers la foi populaire, la religion en général et même la papauté change radicalement en se rapprochant des formes typiques de la suite du *Risorgimento*.

Pour conclure, il est plus que vraisemblable de dater à la fin du règne de Joseph Bonaparte la naissance de la *carboneria* dans le Sud de l'Italie. Substantiellement différente de la franc-maçonnerie non pas seulement pour le radicalisme plus prononcé de ses propos mais surtout parce que vouée à l'action directe et pratique au lieu de la spéculation et de la libération de l'humanité à travers la connaissance ; la nouvelle société partage néanmoins avec les loges officielles beaucoup de membres.

Plusieurs parmi ceux qui ont trouvé un emploi dans l'administration *giuseppina* et collaborent activement et volontairement au renouvellement des structures étatiques, croient néanmoins que cette « révolution » doit être complétée sur le plan de l'indépendance du Royaume du système français (premier pas vers l'unité de la péninsule) et de l'adoption d'une charte constitutionnelle.

Le premier point est, évidemment, irréalisable dans le cadre des royaumes « fédérés » à l'Empire et, en ce qui concerne le deuxième, le Statut de Bayonne doit avoir convaincu les patriotes de l'impossibilité d'un véritable régime constitutionnel dans le cadre d'une loi fondamentale conçue et rédigée à Paris sans consulter aucun des administrateurs, napolitains ou français comme Zurlo et

---

<sup>1055</sup> A. CAPECE MINUTOLO, *I Piffari di Montagna...*, p. 27.

<sup>1056</sup> Cf. *infra*.

Roederer, qui auraient pu produire une charte qui tienne compte des spécificités du Sud péninsulaire.

L'« interregno » entre les deux monarques français pousse cet ensemble de mécontents (ou non complètement satisfait) à l'action mais, étant donné l'impossibilité objective de s'opposer à la puissance napoléonienne (sans pour cela rejoindre la réaction légitimiste de la cour sicilienne) et la brève durée de cette situation, la *carboneria* nouvelle-née doit immédiatement se confronter avec une nouvelle couronne et une situation tout-à-fait différente de celle dans laquelle elle avait ouvert ses premières *vendite*.

L'évidence que la monarchie des *napoleonidi* représente objectivement un avancement pour les conditions du Royaume, du point de vue économique et administratif, de plus, pousse une grande partie du personnel issue du patriotisme du *triennio* à la position difficile d'une « subversion sans opposition irréconciliable », c'est à dire en essayant à « utiliser » la monarchie française pour porter Naples au même niveau de développement que les Etats du Nord de l'Italie et réservant pour la dimension clandestine et sectaire les points non conciliables avec la fédération avec l'Empire.

Même cette dimension, par ailleurs, est loin d'être immuable et pendant le gouvernement de Joachim Murat la dimension « anti-française » et unitaire sera souvent conciliable avec une alliance avec la monarchie. De l'autre côté, la « concurrence constitutionnelle<sup>1057</sup> » entre Naples et Sicile et notamment l'adoption de la part de Ferdinand IV de la carte de 1812 porte certaines *vendite* à faire confiance à la monarchie sicilienne.

Comme dans la dernière décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle et comme pendant la première restauration bourbonnienne, toutefois, les positions du patriotisme n'arrivent pas à se soutenir avec leurs seules forces et la clandestinité est le refuge de positions résiduelles et marginales : le patriotisme démocratique d'un côté et, dans la Naples où le trône des *napoleonidi* est de plus en plus solide, du bourbonisme réactionnaires.

Cela n'empêche que les appareils étatiques (notamment les agents de Marie Caroline et, ensuite, anglais) puissent se servir de l'alliance temporaire avec ces formations pour affaiblir leur adversaire, mais le choix de la clandestinité est encore le fruit de l'impossibilité de trouver un espace politique différent pour ses positions.

---

<sup>1057</sup> R. DE LORENZO, *Murat*, op. cit., p. 179.

## II – Les sociétés secrètes et la « napolitaineté » de Murat.

### A) « L’espace du malentendu » indépendance nationale et ordre constitutionnel.

#### 1) Un roi incommode dans le rôle de vice-roi d’empire.

Quand, le 6 septembre 1808, Murat arrive finalement sur le trône napolitain où son beau-frère l’a placé, rien ne laisse prévoir un lien tellement fort entre le général de cavalerie et le Royaume. D’abord la sœur de l’empereur et son mari auraient préféré recevoir la couronne espagnole (qui a été assignée à Joseph malgré la gestion imparfaite par Joachim de l’insurrection madrilène du *dos de mayo*), ensuite parce que, à l’intérieur du *clan Bonaparte*, plusieurs sont à murmurer que Napoléon aurait fait mieux d’adopter une solution comme celle d’Elisa Baciocchi en Toscane l’année suivante : donner la couronne à Caroline et reléguer le fils de l’hôtelier aux uniformes tapageurs du rôle de prince consort<sup>1058</sup>.

Quoi qu’il en soit, une fois intronisé, Murat tient à marquer une nette discontinuité avec l’approche de Joseph (qui en 1804 avait refusé la couronne d’Italie car cela aurait signifié sa renonciation à ses droits successoraux impériaux<sup>1059</sup>) qui avait toujours considéré Naples comme dépendante de la France et lui-même comme un lieutenant de son frère. Le mari de Caroline, au contraire, aspire depuis des années à la gestion d’un Etat qui ne soit pas directement dépendant de l’empire et l’expérience du Grand-Duché de Berg n’a satisfait que très partiellement ses aspirations<sup>1060</sup>.

Il a toujours désiré acquérir pour lui et sa descendance un royaume, certainement à l’intérieur de l’espace politique et militaire napoléonien, mais avec un degré d’autonomie susceptible de lui permettre de démontrer ses capacités politiques que, par ailleurs, son beau-frère a toujours catégoriquement refusé de prendre en considération, étant avare de compliments envers l’époux de sa sœur cadette même en ce qui concerne son activité militaire pendant les nombreuses campagnes qui les ont vues combattre côte à côte.

Les six ans du règne de Murat, du moins selon la lecture fascinante de Renata De Lorenzo, peuvent être vus, dans une perspective politique, comme une recherche constante de légitimation de sa place. Vis-à-vis de Paris, pour montrer ses capacités à gérer un Etat ainsi que pour démonter l’accusation d’avoir mérité la couronne uniquement par la générosité automatique de Napoléon envers les membres de sa famille. Vis-à-vis des puissances d’Europe, qui continuent à ne pas

---

<sup>1058</sup> R. DE LORENZO, *Murat*, *op. cit.*, p. 183.

<sup>1059</sup> A. SCIROCCO, « Boanaparte, Giuseppe, re di Napoli », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell’Enciclopedia Italiana, Vol. 57 (2001).

<sup>1060</sup> R. DE LORENZO, *Murat*, *op. cit.*, p. 122 et ss.

reconnaître le roturier arrivé au palais royal à force de charges de cavalerie. Vis-à-vis enfin envers – des élites et du peuple du Royaume, auxquels Joachim s’efforce (avec des résultats seulement partiels) de faire oublier leur attachement à la maison de Bourbon.

Napoléon, toutefois, se montre de moins en moins intéressé à « tester » les capacités de gouvernement de son beau-frère car il attend que toutes les énergies économiques et militaires de Naples soient mises au service des exigences de l’empire comme il attend que Murat ait comme seuls objectifs pour son action la reconnaissance de celui qui lui a donné un royaume et la démonstration de ses sentiments patriotiques français.

À quelques semaines de son intronisation, Murat entreprend la première action destinée à démontrer ses capacités à gouverner le royaume : la reconquête de l’île de Capri tenue, depuis 1806, par les Anglais et foyer d’intrigues bourbonniennes. Joseph avait déjà tenté de la reprendre en 1807 mais le manque de décision et le peu d’énergie déployés avaient permis aux hommes de Lowe de maintenir leurs positions. En 1808, au contraire, avec une action militaire dirigée par le roi en personne depuis le promontoire de Massa Lubrense et la perte de 4000 hommes, l’île est conquise après 4 jours de combat. Les forces siciliennes doivent renoncer à cet avant-poste si proche de la capitale des « usurpateurs<sup>1061</sup> ».

A l’identique, Joachim consacre une bonne partie de ses premières années de règne à la reconquête de l’ensemble des territoires qui lui donnent le titre de « roi des Deux Siciles » : d’abord les provinces encore partiellement insurgées de Calabre et des Abruzzes, ensuite la tentative de chasser pour toujours la menace de la cour bourbonnienne en passant le détroit et en occupant la Sicile.

La Calabre, depuis la petite guerre de 1806 et la bataille de Maida, sans véritablement constituer une tête de pont pour une invasion anglo-sicilienne, est depuis deux ans hors du contrôle du gouvernement. Surtout, les Bourbons y jouissent encore de sympathies et de fidélités qui *de facto* mettent en danger la stabilité de la couronne.

Tout en constituant un danger objectif, la dynamique de l’insurrection calabraise ne se calque pas sur celle de 1799, comme le voudrait la propagande dirigée depuis Palerme par Marie Caroline. Il ne s’agit plus d’implanter une République dans un monde ancestral et monarchiste mais simplement de consolider une nouvelle dynastie que la situation et l’équilibre des forces internationales contribuent à rassurer. « L’esperienza calabrese avrà invece qualche affinità, pur nella profonda differenza del contesto complessivo e degli aspetti politici, con la resistenza spagnola contro le truppe francesi e contro Murat<sup>1062</sup> ».

La Sicile, enfin, est une véritable obsession pour Joachim qui arrive sur le trône après une longue « attente » entre le grand-duché de Berg et l’expérience espagnole. Une fois assuré son royaume,

---

<sup>1061</sup> P. COLLETTA, *Storia del Reame...*, op. cit., V. VII, p. 56.

<sup>1062</sup> R. DE LORENZO, *Murat.*, op. cit., p. 190.



parvenir à Palerme est un but qui ne répond pas seulement à une exigence de défense et de sécurité du continent (les flottes qui partent des ports siciliens menacent la capitale, prennent temporairement les îles d'Ischia et Procida et débarquent des contingents dans les provinces insurgées) mais aussi à une justification aux yeux du monde de sa position grâce à la reconquête complète des deux royaumes des Bourbons. Il souhaite éliminer définitivement cette dynastie qui, de part sa présence dans une île entourée de navires anglais, rappelle constamment à tous les cabinets d'Europe le procès d' « usurpateur » du roi de Naples.

La grande expédition pour passer le détroit est programmé pour janvier 1810 mais l'entreprise vire rapidement à l'échec à cause d'incompréhensions entre Naples et Paris : loin d'être intéressé à l'agrandissement des domaines de son beau-frère, Napoléon veut utiliser l'attaque de Messine seulement comme une diversion pour éloigner une partie de la flotte britannique de l'Espagne qu'il considère comme le terrain principal sur lequel engager les forces de l'Empire<sup>1063</sup>. Dans les mois où il prépare ses deuxièmes noces avec Marie-Louise d'Autriche, l'empereur ne peut pas regarder favorablement une entreprise ayant pour but de priver la grand-mère de son épouse de la dernière partie de ses possessions<sup>1064</sup>. Ainsi, entre divergences et silences, le moment propice du mois de juin est passé. Quand l'attaque est finalement déclenchée, certains généraux français refusent de suivre le premier contingent sans un ordre de l'empereur.

Malgré sa responsabilité objective dans l'échec, dû principalement à son manque de volonté, Napoléon reprochera à maintes reprises, pendant les années qui suivront, de ne pas avoir réussi à reprendre la Sicile.

En ce qui concerne la politique interne, une tradition consolidée dans l'historiographie distingue le règne de Murat de celui de Joseph non seulement par la distance prise avec la France, par l'importance accordée au caractère national napolitain, mais aussi par la propension à réaliser pratiquement ce qui avait été établi dans les réformes législatives de la période précédente mais qui n'avait pas pu prendre forme concrète à cause du départ du monarque pour l'Espagne.

Per molti un nuovo re è occasione storica per avere a disposizione uomini, contesto internazionale e nazionale idonei finalmente ad un cambiamento di lunga durata. Se Giuseppe aveva deluso le aspettative (ma più per gli atteggiamenti individuali che per l'azione legislativa) perché non puntare su Gioacchino, che si fa carico di debiti pregressi, che imposta subito un programma di economie, che è soldato valoroso e può in quanto tale maggiormente

---

<sup>1063</sup> S. DE MAJO, « Murat, Gioacchino Napoleone, re di Napoli », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 55 (2001).

<sup>1064</sup> Marie-Louise est, en fait, la fille de l'empereur du Saint Empire François II (après 1806 François I d'Autriche) et de sa deuxième femme, Marie-Thérèse de Bourbon-Naples, fille de Marie Caroline. Pour cette raison, à l'intérieur de la « réunion de famille » où Napoléon annonce son mariage, le couple Murat s'oppose au projet par crainte que cela puisse porter à une « restitution » de Naples.

identificarsi con un « partito » napoletano, supportato politicamente ma anche militarmente ?<sup>1065</sup>

Le roi, d'ailleurs, dans la réorganisation de son conseil des ministres (après le départ des collaborateurs de Joseph qui ont quitté le royaume avec lui) cherche à donner un espace considérable à l'élément autochtone, notamment à la noblesse (en particulier celle qui avait participé à 1799) qui se jette, corps et âme, dans la nouvelle aventure politique. Cela diminue l'influence des Français dans le gouvernement (Roederer, ancien ministre des finances, et Miot, responsable de l'Intérieur, sont partis avec Joseph) tandis que les ordres traditionnels voient leur rôle confirmé avec de Gallo (entretemps devenu duc) aux Affaires étrangères et de Pignatelli Cerchiara à la Marine<sup>1066</sup>.

En ce qui concerne les éléments bourgeois plus directement liés à 1799, malgré une défiance initiale du souverain qui soupçonne ces milieux (sans avoir complètement tort<sup>1067</sup>) de regarder l'Angleterre pour une unification de la péninsule en dehors du système français, c'est dans le Conseil d'Etat, organe consultatif de 36 membres, où se retrouvent les anciens révolutionnaires comme De Simone, Abbamonti<sup>1068</sup> et, naturellement, Vincenzo Cuoco.

Ce groupe (allié jusqu'à sa mort en décembre 1809 avec Saliceti) exploite sa nouvelle position pour chercher à influencer Murat dans un sens constitutionnel et « patriotique ». Les activités des loges « hérétiques » de la franc-maçonnerie et des *vendite* de la *carboneria* s'avèrent un instrument fondamental d'élaboration des contenus de cette pression politique<sup>1069</sup>.

L'équilibre entre Français et Napolitains dans le personnel administratif, dans le gouvernement et dans les cadres de l'armée, devient bientôt l'un des points de friction principaux entre Murat et son puissant beau-frère. L'autonomisation de Naples, aux yeux de Joachim, passe d'abord pour la « nationalisation » de son personnel politique, ce qui ne signifie pas l'exclusion de l'élément français des postes de responsabilité mais, plus diplomatiquement, par la naturalisation des transalpins qui déjà les occupent.

Pour des raisons exactement symétriques, Napoléon se montre farouchement opposé au projet : Naples n'est qu'une partie du système impérial et, pour garantir un engagement complet du royaume au service des intérêts de Paris, il est essentiel que sa classe politique (ou du moins une partie de cette dernière placée dans des postes fondamentaux) non seulement se perçoive comme française mais continue à considérer la cour impériale comme le centre de ses intérêts (y compris

---

<sup>1065</sup> R. DE LORENZO, *Murat*, *op. cit.*, p. 206.

<sup>1066</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, *op. cit.* p. 82.

<sup>1067</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, *op. cit.* p. 113 ainsi que Cf. *Infra*.

<sup>1068</sup> P. VILLANI, « Abbamonti, Giuseppe », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 1 (1960).

<sup>1069</sup> Cf. *Infra*.

ses possibilités de carrière). Les ministres napolitains ne sont – dans la vision de l'empereur - rien de très différents que des gouverneurs français en mission.

A la suite de l'invasion manquée de la Sicile, les rapports entre Naples et Paris se refroidissent considérablement et Murat décide de donner force de loi à un article du Statut de Bayonne (article voulu par Napoléon en 1808 pour rentrer dans les bonnes grâces de la bourgeoisie napolitaine dont il voulait capter l'importance). L'article impose la naturalisation des fonctionnaires. Poussé par la partie italienne de son entourage qui souffle sur les braises de la discorde, Murat adopte le décret du 14 juin 1811 par lequel il donne force de droit à l'article du Statut et impose la citoyenneté napolitaine aux Français<sup>1070</sup>.

Le maximum de la tension entre les deux beaux-frères est ainsi atteint avant la campagne de Russie et la riposte de Napoléon ne se fait pas attendre. Il accueille les plaintes du personnel français qui menace de donner sa démission en masse pour protester contre le « comportement antifrçais » du roi. Il efface « con un tratto di penna » la disposition le 6 juillet en décrétant l'équivalence (unilatérale) de la citoyenneté française et napolitaine. Le royaume méridional étant « une émanation » de l'empire, chaque citoyen de ce dernier devient *ipso facto* un citoyen napolitain<sup>1071</sup>.

Murat n'a ni la force ni la possibilité de réagir, mais le problème de la citoyenneté des fonctionnaires est destiné à revenir comme une constante dans tous les moments de tension entre les deux pays.

Le deuxième facteur promis à provoquer des tensions continues avec Napoléon est le respect imposé à Naples du blocus continental décrété depuis Berlin en novembre 1806. L'*embargo* commercial qui ferme les ports napolitains non seulement aux navires britanniques mais aussi à ceux des pays neutres est un coup très grave au commerce et à l'industrie méridionale, notamment les manufactures cotonnières. L'obéissance à cette politique très agressive de l'empire signifierait mettre clairement à genoux l'économie et la stabilité du royaume. Cela ferait perdre instantanément le soutien consensuel des agriculteurs, producteurs et commerçants, qui verraient alors dans le retour des Bourbons la reprise de la liberté de commerce.

Ainsi, comme le dénonce à maintes reprises le consul français Doriol, les autorités napolitaines sont souvent peu diligentes dans le contrôle des biens qui traversent leurs frontières maritimes. Le sujet est source de polémiques entre Napoléon et Murat dans leurs altercations lors de leurs rencontres<sup>1072</sup>.

---

<sup>1070</sup> A. VALENTE, « Una fiera ed eloquente protesta di Giuseppe Poerio contro le pretese francesi di aver civilizzato l'Italia meridionale », *Rassegna storica del Risorgimento*, 1935, Vol. XXXII, p. 428-441, p. 430.

<sup>1071</sup> A. VALENTE, « Una fiera ed eloquente protesta... », *op. cit.*, p. 430.

<sup>1072</sup> R. DE LORENZO, *Murat.*, *op. cit.*, p. 270.

Il est à remarquer que Caroline, si elle continue à être le point de référence du « parti française » et si elle s'oppose à son mari en ce qui concerne la nationalité des fonctionnaires, est au contraire du côté de ce dernier et des « italiens » en ce qui concerne la question du blocus. De plus, c'est elle qui fournit une partie des capitaux nécessaires à la contrebande exercée dans les localités de l'Adriatique après la prise de l'île de Lissa par les Anglais<sup>1073</sup>.

Dans la province de Molise, l'agent chargé de cette activité illégale mais tolérée est Costanzo Norante : l'ancien *sanfedista*, impliqué en 1802 dans le projet de débarquement du prince de Moliterno, est devenu officier de l'armée de Murat et gère le commerce « caché » sur la côte italienne avec les corsaires dalmates<sup>1074</sup>. Le rôle de cet officier (et les ordres qu'il reçoit) est exemplaire de la politique du royaume de Naples sous Murat. Le même individu qui défend militairement, avec efficacité, la côte autour de la tour de Petacciato contre les débarquements britanniques, organise aussi la contrebande avec eux.

Naples se présente donc comme l'un des satellites de l'empire les plus indisciplinés, avec un roi qui fascine profondément les habitants de son pays autant qu'il est fasciné<sup>1075</sup> par eux. Cela le conduit, surtout quand il est physiquement éloigné de Napoléon, à rechercher une politique potentiellement contraire à celle de celui qui l'a mis sur le trône.

La décision d'envahir la Russie en 1812 arrache Murat (destiné au commandement de toute la cavalerie de la Grande Armée) à son activité de roi et fait atteindre un paroxysme dans les tensions latentes entre l'Empereur et le roi de Naples. La décision marque une fracture déterminante autant dans les rapports entre les deux pays qu'entre les différents groupes politiques dans le Sud de l'Italie. La première partie du règne de Murat voit toutefois la naissance de tous les facteurs qui, une fois développés, marqueront de façon déterminante sa fin (?).

---

<sup>1073</sup> Ce commerce peut être interrompu seulement pendant une brève période en 1810 quand une flotte franco-italienne venue d'Ancône arrive à saccager les dépôts des contrebandiers, mais une bataille navale dans les eaux de l'île (11 mars 1811) redonne presque immédiatement aux britanniques l'hégémonie sur cette partie de l'Adriatique.

<sup>1074</sup> E. A. PATERNO, *Storia di Montenero di Bisaccia dalle origini ai nostri giorni*, Lanciano, Cooperativa editrice tipografica, 1969, p. 410. Sur les actions précédentes de Norante cf. *supra*.

<sup>1075</sup> Un exemple typique de cela est le diariste Carlo De Nicola qui, tout en gardant ses nostalgies bourbonniennes, reconnaît le charisme du souverain et sa capacité de se faire suivre par les Napolitains.

## 2) Les patriotes et le roi, l'unité et la constitution, ce qui rapproche et ce qui divise.

Les changements profonds portés à la vie politique du royaume par l'intronisation de Murat ne peuvent que provoquer une réaction de la part des patriotes réfugiés, à partir de l'époque de Joseph et surtout depuis les mois de l'« interregno », dans les loges « hérétiques » par rapport à la franc-maçonnerie officielle et dans les premières *vendite* de la *carboneria*.

Les premiers mois d'activité du nouvel roi, en réalité, ne laissent pas prévoir de nouveautés positives pour le parti italien car le souverain, probablement instruit par Paris, montre une grande méfiance envers le « parti italien » : il s'efforce de démonter la « rente de situation » de Saliceti qui, bien que français, est devenu le point de ralliement des patriotes favorables à une grande autonomie vis-à-vis de la France. La nomination comme préfet de police du génois Antonio Maghella répond à l'exigence de « *controllare da presso* » le ministre corse et ses contacts avec les patriotes. C'est seulement après le changement de politique de Murat et sa décision de « chevaucher » les pulsions indépendantistes que le préfet deviendra l'un des chefs de file de l'animosité antifrançaise<sup>1076</sup>. Maghella, juriste ligurien a un passé politique pas toujours complètement cohérent : il est d'abord un partisan de l'aristocratie contre les idées révolutionnaires avant de changer complètement de bord en 1799. Il est de toute façon lié à Saliceti depuis 1802. Il rencontre Murat à Turin en 1808 et se déplace à Naples la même année tout en gardant non seulement sa nationalité française mais aussi son salaire de député transalpin<sup>1077</sup>.

La position « anti-italienne » de Murat ne dure que quelques mois et, dès 1809, il comprend l'intérêt de s'appuyer sur le désir d'indépendance des patriotes pour s'opposer à la volonté de subordination de Napoléon, représenté sous le Vésuve par sa femme et par les fonctionnaires français plus liés à leur pays d'origine, à l'exemple de Daure lié à Caroline par une relation pas seulement politique<sup>1078</sup>. S'ouvre ainsi un espace de dialogue entre les patriotes et le roi ou, pour mieux dire, un nouvel espace se rajoute à celui déjà ouvert par Joseph au moins sur le plan de la théorisation législative et de la modernisation de la machine étatique. Les patriotes avaient été déçus par la modération du gouvernement de Joseph, qui misait sur l'accord des élites traditionnelles au lieu de leur donner une « complète revanche » après 1799. Ils regardent désormais avec sympathie le tournant autonomiste du nouveau souverain.

---

<sup>1076</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, *op. cit.* p. 114.

<sup>1077</sup> F. M. LO FARO, « Maghella, Antonio », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 67 (2007).

<sup>1078</sup> Le ministre de la guerre et de la marine, en fait, est renvoyé quand Maghella présente au roi les lettres qui prouvent sa relation avec Caroline.

Pour eux l'expérience initiatique de la franc-maçonnerie et de clandestinité politique, commencée pratiquement au même moment que leur activité politique au début de la dernière décennie du siècle précédent, s'avère utile pour la création d'un espace de coordination pour influencer le gouvernement dans la direction souhaitée.

Comme pour la politique « au grand jour », l'attitude du trône change aussi vis-à-vis de la franc-maçonnerie officielle et, si dans les premiers mois, le roi tend à plus écouter les suggestions de son beau-frère que les projets des loges militaires, avec le temps, il se rapproche des positions de ces dernières et, symboliquement, rend le Grand Orient de Naples complètement autonome de Paris en 1811 (il en deviendra grand maître deux ans plus tard).

Les loges, de plus, commencent vraiment à fonctionner comme lieu de rencontre et de confrontation avec des secteurs de la société et de l'intellectualité *a priori* non partisans du gouvernement : « Nelle logge infatti, con la complicità del ministro di Polizia Saliceti, sono vicini sostenitori ed oppositori del regime, compresi elementi di formazione “giacobina” che danno luogo ad una socialità “eretica” non allineata<sup>1079</sup> ».

Il s'agit toutefois d'une minorité restreinte à l'intérieur de la franc-maçonnerie nationale qui compte 700 initiés dans la capitale et des milliers dans les provinces en 1812. La majorité de ses membres considère l'affiliation plutôt comme un moyen pour rentrer dans les bonnes grâces des gouvernants et pour grimper les marches de l'administration et du pouvoir.

Le soupçon d'opportunisme n'existe pas, évidemment, pour ceux qui décident d'adhérer (aussi) à la *carboneria*, « créée » dans le Royaume de Naples entre 1807 et 1808 et dont la finalité ne peut pas être l'amélioration de la position du membre à l'intérieur de la machine du pouvoir car elle a des finalités politiques différentes de celles du gouvernement et même si pour certains aspects elles peuvent être compatibles avec celles de ce dernier. Dans le projet ultime de (la partie la plus extrémiste de) la *carboneria*, surtout, le gouvernement monarchique est destiné à disparaître.

Le règne de Murat constitue le moment du grand développement de cette société qui, organisation éminemment pratique, tire ses caractéristiques de la complexité de la période et de la multiplicité de pulsions politiques des différents acteurs. Pour cela, sa structure (et, substantiellement, son manque d'unité) est le résultat des rapports entre les acteurs politiques et les alliances partielles, temporaires voire même seulement envisagées entre eux. Cela a compliqué la tâche des historiens qui se sont penchés sur « le but politique » des *carbonari*, en premier lieu parce que cela devrait être décliné au pluriel, en deuxième lieu parce que une « même » association politique semble lutter à la fois pour l'indépendance, la constitution mais aussi... pour la république et la restauration des Bourbons<sup>1080</sup>.

---

<sup>1079</sup> R. DE LORENZO, *Murat*, *op. cit.*, p. 222.

<sup>1080</sup> Angela Valente relate d'une vente calabraise qui affiche sur ses drapeaux, en 1812, les mots « Viva Ferdinando e la Repubblica ». Cf. A. VALENTE, *Gioacchino Murat... op. cit.*, p. 75.

La première difficulté consiste, évidemment, à reconstruire un programme politique en tenant compte de la révélation progressive de ce dernier aux affiliés, ce qui évidemment rend possible la participation, à un grade inférieur, de personnes qui n'ont pas les mêmes fins que les chefs suprêmes et qui, donc, produisent des documents ou des actions en opposition avec les finalités des grades ultimes. Si l'ignorance par les néophytes (et les grades intermédiaires) du *maximum programme* de la société peut rassurer en cas d'arrestation, cela rend extrêmement difficile de contrôler l'action des structures inférieures et périphériques qui, naturellement, ne peuvent pas être rappelées à l'ordre sur la base des finalités suprêmes.

Le deuxième point à tenir en compte est le fait que la possibilité de créer des « grades supérieurs » rend possible, pour des individus aux finalités politiques consciemment différentes, de créer des branches alternatives (chacune étant présentée comme la plus ancienne, la plus savante, etc.) pour exploiter le consensus croissant de la société et chercher à le mettre au service d'un programme spécifique (ou de modalités d'actions), non connu et donc à *priori* non partagé par une partie des membres<sup>1081</sup>.

L'historiographie traditionnelle a souvent décrit la *carboneria* comme structurée en réalité sur une tripartition, avec une première branche « murattiana », fidèle au gouvernement, une deuxième « democratico », recueillant tous les anciens « jacobins » partisans de la reprise de la révolution et enfin une troisième « borbonico », favorable à la cour de Palerme<sup>1082</sup>.

Comme il a été déjà remarqué par Emilio Gin, cette partition est capable de décrire le phénomène initiatique de façon partielle car, si les frontières entre ces positions étaient autant définies, il n'aurait eu aucun sens de tenir les trois « tendances » à l'intérieur de la même association<sup>1083</sup>.

La réalité est que la *carboneria*, plus qu'une association unique à trois branches différentes en conflit entre elles doit plutôt être considérée comme une modalité initiatique commune exploitée par différents groupes pour chercher à trouver un espace politique pour la réalisation de leurs projets.

La limite de cet espace, valable pour tous ceux qui y entrent, est déterminée par la nature constitutionnelle du projet politique à réaliser et par l'aspiration à l'indépendance. Ainsi, seuls les collaborateurs de Murat décidés à orienter en un sens anti-absolutiste la monarchie trouvent des

---

<sup>1081</sup> Sur la création de grades supérieurs aux origines mythiques cf. *infra*.

<sup>1082</sup> Cf, par exemple, A. LUZIO, *La Massoneria...*, *op. cit.*, p. 246.

<sup>1083</sup> E. GIN, « L'opposizione democratica e legittimista nel Regno di Napoli durante il Decennio francese : le società segrete », in A. DE FRANCESCO (édité par), *Da Brumaio ai Cento Giorni, Cultura di Governo e dissenso politico nell'Europa di Bonaparte*, Milano, Guerini e associati, 2007, p. 457 – 475, p. 463.

possibilités de dialogue dans la secte. De l'autre côté, une tendance « bourbonnienne » n'est possible seulement qu'à partir de 1812, quand la constitution anglaise est octroyée au delà du détroit<sup>1084</sup>.

Par ailleurs, de surcroît, sous-évaluer les contacts et les superpositions entre les trois acteurs principaux (la monarchie napolitaine, la société secrète et la cour de Palerme) serait un erreur : ainsi, par exemple, le préfet (puis ministre) de Police Antonio Maghella, dirige (il ne manque pas une fin de phrase ?)

L'attività di spionaggio e le trame intessute con le società segrete, talvolta in funzione antibritannica, tal'altra antifrancese. Tramite corrieri (il più noto fu G. Casseti), ricevette da Palermo lettere ed oggetti dalla regina Maria Carolina d'Austria e dalla polizia borbonica ; ciò gli servì a sventare gli attacchi dell'armata anglosicula ma poi avversò il piano di Murat volto ad invadere la Sicilia per sottrarla ai Borboni<sup>1085</sup>.

De la même manière, les Anglais de Sicile tiennent attentivement sous contrôle les fermentations politiques dans la péninsule et, dès le premier lustre du XIX siècle, cherchent à exploiter le mécontentement et la déception des patriotes qui, d'abord dans le Nord de l'Italie, ne retrouvent pas, dans les institutions créées par les Français, les caractéristiques politiques qu'ils ont considéré comme les bienfaits de la Révolution<sup>1086</sup>. La promesse d'une constitution « à l'anglaise » est le refuge de plusieurs patriotes quand l'espace pour se soustraire à l'ordre français semble trop se restreindre. De l'autre côté, la couronne napolitaine a la force de ne pas céder sur le plan constitutionnel<sup>1087</sup>.

Pour élargir leurs possibilités d'actions insurrectionnelles, enfin, les patriotes (dont la structure et le symbolisme initiatique ont déjà été modifiés pour attirer les couches sociales plus basses) ne

---

<sup>1084</sup> Pour cela, Angela Valente préfère parler de *carboneria inglese*. Cf. A. VALENTE, *Gioacchino Murat... op. cit.*, p. 90. Emilio Gin («L'opposizione democratica e legittimista... », *op. cit.*, p. 468), au contraire, semble sous-entendre une continuité entre la franc-maçonnerie officielle du Naples de 1780 (le Grand Orient de Diego Naselli), l'Arcadia Sebezia, la *Santafede* et la *carboneria* bourbonnienne. Cela, toutefois, semble très difficilement proposable, surtout pour la présence de sociétés politiques purement réactionnaires (les *trinitari* et les *calderari* cf. *infra*) qui, autant par la nature populaire et superstitieuse de leurs membres que par leur farouche opposition à tout renouvellement politique, sont les héritières plus directes de l'anti-révolution de 1799.

<sup>1085</sup> F. M. LO FARO, « Maghella, Antonio », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 67 (2007).

<sup>1086</sup> R. DE LORENZO, *Murat...*, *op. cit.*, p. 194.

<sup>1087</sup> Un exemple extrême de cette tendance est représenté par Antonio Belpulsi, conspirateur, général de la République Napolitaine, complice de Moliterno et encore conspirateur à Milan et Florence. En 1806 il refuse toute collaboration avec Joseph et choisit de rentrer clandestinement dans le Royaume avec l'aide des Anglais. Il est arrêté à nouveau, et cette fois ci probablement exécuté, pendant qu'il cherche à soulever les masses avec des mots d'ordre légitimistes pour bouleverser le trône de Joseph. Parmi les papiers saisis sur lui au moment de son arrestation, cependant, on trouve toutes les lettres qu'il avait écrites pendant sa détention en France et qu'il avait l'intention de traduire en italien et de publier. Les missives sont précédées par une introduction incomplète qui explique les motivations d'un tel choix : « défendre sa figure de patriote et d'ancien officier désormais tachée par l'accusation de conspiration ». Cf. P. DI CICCIO, « Contributo documentario per una biografia del molisano Antonio Belpulsi », *Samnium*, N. 3-4 an XLVII, juillet – décembre 1974, p. 143 et ss.



dédaignent pas établir des rapports avec les bandes de brigands qui déstabilisent les campagnes et dont les chefs sont pour leur majorité liés aux expériences de la *santafede* et des tentatives antifrançaises de 1806. Mise à part la tendance naturelle à se procurer une force de frappe en soudoyant ces professionnels de la petite guerre, l'hostilité envers les troupes françaises (qui se comportent en véritable envahisseur et sont bientôt destinées à être utilisées « anticarbonara ») ainsi que le fait que les patriotes voient désormais les traditions populaires et la religion comme facteurs « nationaux », arrivent à rendre possible l'utilisation (plus projetée que concrétisée) des masses paysannes en levier révolutionnaire<sup>1088</sup>.

---

<sup>1088</sup> L'importance de ces deux facteurs dans la création de la « nation italienne » devient telle que, vingt ans plus tard, l'ancien républicain et conspirateur Gaetano Rodinò arrive à se demander – dans ses mémoires – si les patriotes ne s'étaient rangés du mauvais côté, en 1799, en s'opposant au peuple pour lui imposer un modèle étranger. Il écrit toutefois en 1830 quand la question nationale a presque complètement annulée, de son point de vue, celle de la représentativité démocratique et de l'égalité sociale. Cf. G. RODINÒ, *Racconti storici di Gaetano Rodinò...*, *op. cit.*, p. VI.

### 3) La constitution d'un véritable « partito italiano ».

Frictions entre l'Empire français et le Royaume de Naples, difficultés de dialogue entre Murat et sa cour à propos de la constitution, possibilités offertes par les agents anglais : autour de 1809, les « unitaires » italiens, pour lesquels les causes nationale et constitutionnelle finissent largement par coïncider, considèrent leur lutte *de facto* libre de toute alliance fixe avec les puissances qui jouent « le grand jeu » sur l'échiquier italien et regardent avec « opportunisme » l'une ou l'autre pour la réalisation de toute partie de leur projet politique.

Cette liberté, toutefois, ne signifie nullement « équidistance » entre les interlocuteurs potentiels : il est évident que plusieurs des patriotes, bien que souvent sans résultat, ont un canal préférentiel pour faire accepter à la couronne napolitaine leurs exigences (plus d'un siège dans le Conseil d'Etat)., Surtout, un « parti italien » est présent dans la cour, rassemblé autour de la personne du roi. Certes, ce « parti italien » comprend beaucoup de membres (Murat en tête) qui voient l'indépendance essentiellement comme l'affranchissement de la lourde tutelle napoléonienne et l'obtention du contrôle complet sur le royaume tandis que pour les patriotes, question nationale et question constitutionnelle sont inséparables. Dans les rapports avec Murat, « chi lo spinge verso una rottura [con Napoleone] fatalmente coincide con [chi dimostra] minore prudenza in senso costituzionale<sup>1089</sup> ».

Les liens entre le « parti » à l'intérieur de la cour, les loges (hérétiques) et *vendite* des patriotes sont assurés, naturellement, par ceux qui font partie des deux groupes. Ces liens se resserrent ou se desserrent selon les vicissitudes internationales qui rendent nécessaire à Murat de chercher le consensus à l'intérieur comme quand l'Angleterre cherche à séduire ceux pour lesquels les *napoleonidi* sont une désillusion continuelle.

L'an 1811, avec les conséquences de l'échec de l'invasion de la Sicile, avec les accusations réciproques, représente pour Murat l'un des points de tension majeure avec la France, tension aggravée ensuite par la lois sur la naturalisation puis par son annulation par l'empereur. Dans l'entourage du roi, les positions se radicalisent. Au Conseil des Ministres « français » s'oppose bientôt un Conseil d'Etat « patriotique »<sup>1090</sup>.

Dans ce dernier siège, depuis 1809, Antonio Maghella. Le préfet de police, qui avait commencé sa carrière napolitaine avec la tâche de surveiller Saliceti, devient après le détachement de Murat de Napoléon, l'un des plus actifs organisateurs du « parti italien », en agissant dans le Conseil d'Etat, dans la Police et à l'intérieur des sociétés secrètes, dans lesquelles il est certainement impliqué.

La situation empire quand, ayant démontré la liaison sentimentale entre Hector Daure et la reine

---

<sup>1089</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, *op. cit.* p. 80.

<sup>1090</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, *op. cit.* p. 114.

Caroline, Maghella obtient la démission de ce dernier avant de prendre sa place à la tête du Ministère de la Police. Ce changement d'équilibre à l'intérieur du Conseil des Ministres préoccupe sérieusement le cabinet de Paris. C'est sur Maghella qui se concentrent les soupçons de la police impériale et les dénonciations de ses agents.

Un certain Ernesto Spampani (ou Spampapani), étrange figure d'escroc et de délateur, qui avait commencé sa carrière en Toscane au début du siècle puis à Naples sous les ordres de Daure, informe très négativement le ministre parisien de la police sur la « vraie nature » de l'action de Maghella dans le royaume méridional<sup>1091</sup>.

Ayant quitté Naples à la fin de septembre 1811 suite au refus de Maghella de lui payer ses services passés et de lui conserver sa place dans la police, Spampani se rend à Rome d'où il écrit à M. de Lagarde, directeur général de la Police en Toscane. Il lui raconte avoir passé treize mois au service de la police napolitaine, au cours desquels il a été chargé d'une mission secrète de cinq mois en Sicile, à Malte et à Tunis. Il aurait ainsi eu l'opportunité de se rapprocher de la « Reine [Marie] Caroline » et de l'Archiduc Léopold « au moyen du passeport autrichien dont il était porteur et d'un certificat de bonne conduite en sa qualité d'employé au temps du Grand Duc Léopold<sup>1092</sup> ». Ces contacts, ainsi que la confiance que Daure plaçait en lui, mettent Spampani à même de connaître plusieurs informations vitales pour la sécurité de l'Empire et, pour cette raison, Maghella (qui en est évidemment au centre) fait tout son possible non seulement pour empêcher le départ de l'agent de Naples mais aussi pour que celui-ci ne puisse pas obtenir une audience de Murat qui, évidemment, ne connaît pas les manœuvres de son ministre : il serait à la tête d'un réseau de correspondances qui, *de facto*, font de Naples un allié et non pas un ennemi de la Sicile, évidemment dans une perspective antifranaise, ses membres étant ceux qui à Naples sont connus pour leurs sympathies « italiennes ».

Par rapport à ce que le soussigné apprend de la bouche de la Reine Caroline, et d'après quelques commissions qu'elle lui donna, il est fondé à croire que le prince de *Roccaromana*, maintenant

---

<sup>1091</sup> ANF, F7-6569 dossier « affaires Naples 1811 », *note interne, sans date*. « Spampani Ernesto, charlatan pendant quelques temps il se fait employer dans la Police toscane en 1802 mais il invente complètement les conjurations qu'il fait semblant de découvrir. Na pas assez payé il abandonne le service français (d'abord celui de la duchesse de Lucques) et commence à se faire passer pour agent anglais. Il est ensuite arrêté dans les Etats de Lucques pour des lettres contre Bonaparte mais on découvre qu'il avait déjà été condamné pour des « escroqueries en matière de conscription » en octobre 1810. Il s'enfuit des prisons de Pistoia. Ancien sbire à Massa Marittima il se fait chasser par les extorsions et confusions qui fait, notamment contre M Toli, évêque de la ville de Massa. Puis transféré à Pise, il est enfin chassé du service (bien que les preuves pour le condamner juridiquement soient insuffisantes) vers 1801 [...] Il fabriquait par exemple des lettres des prétendus *Pacanaristes* [sic], les remplissait de termes mystérieux et les faisait jeter à la poste de Livourne comme si elles venaient de corse aux adresses de certaines prêtres, de M l'archevêque de Lucques et d'autres ecclésiastiques de Pistoia, il dénonçait ensuite des dangereuses associations secrètes et en donnait pour preuve ces mêmes lettres qu'il avait envoyées, pendant que ceux qui les avaient reçues avaient été les premiers à venir me les remettre ».

<sup>1092</sup> ANF, F7-6569 dossier « affaires Naples 1811 », *rapport à Monsieur De Lagarde, directeur général de la police en Toscane, daté 16 février 1812*.

colonel des gardes du Roi [Murat], est aussi brigadier au service de la Reine.

Il est chargé de la correspondance entre elle et ses partisans dans la ville de Florence et les autres villes de la Toscane. Que le secrétaire d'Etat Prince *Pignatelli*, le Ministre de l'intérieur *Zurlo*, le duc *Coscia*, le conseiller d'Etat *Coco*, le Directeur de la Régie des Sele et tabacs *Marquis de Turisi* sont tous en correspondance avec elle. Tous les jours elle leur envoie des agents secrets et reçoit d'eux très régulièrement des réponses. Le soussigné à vu à Palermo [sic] le 18 juillet 1811 les dépêches secrets qui venaient de Naples. Elles manquèrent de tomber dans les mains du capitaine d'un brick anglais qui visita le navire sicilien à bord duquel était celui qui en était chargé<sup>1093</sup>.

Selon les rapports de Spampani, Maghella non seulement serait responsable des contacts avec la Sicile mais aussi du déplorable état d'esprit dans le Royaume : si les Anglais ou les Russes décidaient d'apparaître sur les côtes de l'Adriatique ou dans le golfe de Naples, l'armée de Murat ne pourrait opposer que très peu de résistance. Les sentiments des populations coïncideraient fatalement avec ce que les Français désirent entendre :

Le Roi pourrait remédier au mal qui menace ce pays , mais ayant placé toute sa confiance dans le Sr Maghella, homme haï par les honnêtes gens et détesté par le peuple à cause des tyrannies qu'il a exercé, tout est désordre et mécontentement. La plus grande partie des habitants désire que le Royaume soit réuni à l'Empire français. Les employés du premier ordre voudraient que le roi les soutint indépendamment du Gouvernement français, pour exercer leur influence. Le peuple en général voudrait se soustraire aux vexations qu'il est obligé d'endurer<sup>1094</sup>.

Spampani, toutefois, n'est pas le seul à transmettre aux organes de police de l'Empire un panorama plus que sombre du Naples de 1811 et du climat presque insurrectionnel antifrançais qui y règne. La tension entre Murat et Napoléon après l'échec en Sicile et après le voyage du Roi de Naples à Paris pour le baptême du Roi de Rome réveille l'intérêt de plusieurs forces depuis toujours ennemies de la France et qui maintenant regardent le monarque en place sous le Vésuve avec des yeux différents.

On glose ici depuis quelques mois assez ouvertement sur une rupture qu'on suppose devoir éclater entre Naples et la France. Nos mécontents et parmi eux les prêtres surtout ne déguisent pas leurs espérances à cet égard. Ils s'informent curieusement de tous ceux qui viennent de

---

<sup>1093</sup> ANF, F7-6569 dossier « affaires Naples 1811 », rapport à Monsieur De Lagarde, directeur général de la police en Toscane, daté 16 février 1812.

<sup>1094</sup> ANF, F7-6569 dossier « affaires Naples 1811 », rapport à Monsieur De Lagarde, directeur général de la police en Toscane, daté 16 février 1812.

*Naples si le Roi a beaucoup de troupes, si elles sont bien disciplinées, bien commandées animées d'un bon esprit. Etc.*<sup>1095</sup>

Les forces typiquement réactionnaires, toutefois, ne sont pas les seules à regarder avec sympathie la possibilité d'une campagne militaire qui affranchirait complètement le royaume des ingérences françaises toujours moins supportables. Les irréductibles du « parti italien », qui évidemment rêvent de saisir l'occasion, se trouvent paradoxalement d'accord avec les ennemis plus traditionnels de la Révolution. Les partisans de l'empire et les informateurs de Napoléon, d'ailleurs, ont parfaitement compris que le militarisme révolutionnaire passé peut certainement rendre un individu suspect en ce qui concerne ses idées constitutionnelles subversives mais ne garantit plus une sympathie automatique pour la France, maintenant que l'émergence de la question nationale porte ces gens à concevoir la liberté civile uniquement à l'intérieur d'un Etat national indépendant.

Une liste des *hommes les plus opposés à la France*, rédigée par la Direction générale de Police de Rome, l'organe de contrôle impérial le plus proche de la frontière napolitaine, montre (avec toutes les erreurs et les attributions imprécises qu'un document de ce genre peut contenir) des individus qui dans la décennie précédente s'étaient signalés comme les plus ardents partisans de tout ce que la France avait représenté dans la péninsule, ainsi que plusieurs citoyens et militaires de l'empire, comme Manhès et même Maghella.

Zurlo, ministre de l'intérieur

Ricciardi, ministre de la Justice

Maguella [sic], préfet de la Police, ayant le portefeuille

Carascosa [sic], général de division, commandant de la place.

Manès [Manhès], général de division, aide de camp du Roi, commandant en Calabre

Le Baron de Nolli, conseiller d'Etat

Manzi, secrétaire général du Conseil d'Etat, Toscan

Borelli, secrétaire de la présidence de Police

Pignatelli, secrétaire d'Etat

Rosarolla, colonel du 3<sup>e</sup> de ligne

D'Aquino, colonel du 2<sup>e</sup> de ligne

Mancicoletti, chef de bataillon du 5<sup>e</sup> de ligne

Castiglione, chef de bataillon du 2<sup>e</sup> de ligne

Macedonia, conseiller d'Etat, Intendant de Naples

Le Duc d'Allano, Intendant de Capoue

---

<sup>1095</sup> ANF, F7-2694 « Gênes – Naples, Podestà (Joseph), Maghella, Lambruschini, Tassoni », *lettre du commissaire de police de Gênes au ministre Savary, datée Gênes 21 septembre 1811.*

Colletta, colonel, Intendant de Monteleone

Petrinelli, colonel d'artillerie de marine

Macdonald, colonel du 7<sup>e</sup> de ligne<sup>1096</sup>.

Ricciardi, D'Aquino, Colletta, Nolli, Rossarol et d'autres ont tous participé à l'expérience républicaine de 1799 en se battant aux côtés des troupes transalpines mais leur attitude envers la France a radicalement changé. Le même document attribue au militaire d'origine suisse cet échange avec Joachim Murat.

Le colonel Rosarolla [sic] dit, à la nouvelle de la mort de M Esménard<sup>1097</sup>, *tant mieux, c'est un Français de moins*, le Roi lui demanda ce qu'il ferait si la réunion avait lieu, il répondit *Sire, je me mettrai en campagne à la tête de mon régiment*, le Roi lui dit : *vous êtes un brave homme*.

Ce colonel dit une autre fois que *les Français avaient été chassés trente et une fois de l'Italie, et qu'ils pouvaient l'être encore : qu'on f...f le souvenir des Vêpres siciliennes et qu'elles seraient remplacées par la Masse Napolitaine*<sup>1098</sup>.

La police romaine, donc, semble beaucoup plus intéressée à ce type d'individus qu'aux partisans « traditionnels » de la maison de Bourbon, ce qui prouve que l'intolérance envers l'empereur se transforme, dans cette période, en consensus pour le beau-frère de ce dernier. Le mot « patriote », à Naples, est désormais loin d'indiquer un partisan de la France, sans pour autant avoir pris le sens d'une nostalgie de l'ancien régime.

Les sentiments d'hostilité envers la France ne circulent pas uniquement parmi les ministres et les hauts gradés de l'armée. Le 1<sup>er</sup> août 1811 une bagarre éclate entre les hommes des Régiments Calabrais et la Garde Royale, dont la majorité des soldats est français. La population de Naples prend rapidement position pour les militaires autochtones avant que le calme ne soit rétabli. On soupçonne que ce « mouvement » ait été en réalité organisé secrètement par le général Carrascosa et le ministre de police Maghella<sup>1099</sup>.

Le génois est au centre des rapports que plusieurs informateurs envoient à la police française via les officiers présents dans les provinces italiennes ; c'est le cas de Giuseppe Podestà, compatriote du ministre de la Police, arrivé dans la capitale méridionale sur demande de Maghella (à l'époque où il

---

<sup>1096</sup> ANF, F7-2694 « Gênes – Naples, Podestà (Joseph), Maghella, Lambruschini, Tassoni », *Note sur Naples de la Direction générale de Police de Rome du 23 août 1811*.

<sup>1097</sup> Il s'agit du poète français Joseph-Alphonse Esménard, mort le 15 juin 1811 à Fondi dans un accident de voitures.

<sup>1098</sup> ANF, F7-2694 « Gênes – Naples, Podestà (Joseph), Maghella, Lambruschini, Tassoni », *Note sur Naples de la Direction générale de Police de Rome du 23 août 1811*.

<sup>1099</sup> ANF, F7-2694 « Gênes – Naples, Podestà (Joseph), Maghella, Lambruschini, Tassoni », *Note, extrait d'une lettre du directeur de Police de Rome en date du mercredi 21 août [1811]*.

est encore préfet) qui connaît ses talents et le nomme « *chef de son cabinet et de sa police secrète*<sup>1100</sup> ».

Malgré une telle confiance, le rapport de travail entre les deux n'est pas des plus heureux et, après trois ans au service du ministre, Podestà « abreuvé de dégoût et ne pouvant plus tenir, il a demandé à se retirer » au mois de juin 1811.

A peine rentré dans sa ville d'origine, Podestà court auprès du commissaire de police, non pas pour révéler tout ce qu'il a appris pendant les années où il a travaillé dans la police secrète napolitaine mais au sujet d'un seul épisode dont il a été protagoniste le dernier jour de son séjour à Naples (quand, évidemment, il ne peut plus être tenu pour complice pour les actions du « dangereux Caméléon » Maghella<sup>1101</sup>). Ce qui en particulier étonne les fonctionnaires napoléoniens est l'ascendant exercé sur le ministre par un personnage qui *a priori* n'a rien de commun avec un ancien jacobin et chef reconnu de la faction « extrême » du parti italien : le prêtre « borgne » Luigi Lambruschini.

Lui aussi ligurien, il commence la carrière ecclésiastique comme son frère Giovanni Battista, destiné à devenir évêque d'Orvieto, et comme lui se signale pour ses positions intransigeantes contre le jansénisme et les Lumières. Expulsé de la République Romaine en 1798, il devient bientôt l'un des défenseurs le plus acharnés de la centralité de la papauté et du dogme dans le monde moderne<sup>1102</sup>.

L'étroite amitié qui semble lier Maghella et Lambruschini est inexplicable pour le commissaire de Gênes qui n'hésite pas à la définir un « rapprochement contre nature ».

Le récit de Giuseppe Podestà, en outre, éclaire sur le possible point de contact entre leurs positions politiques *a priori* tellement différentes : il raconte que, pendant sa dernière journée à Naples, il se rend chez Maghella pour régler ses dernières affaires et, pendant qu'il attend dans l'antichambre du ministre, il entend clairement la discussion entre ce dernier et Lambruschini (qu'il reconnaît à sa voix ayant travaillé dans le ministère pendant des années) :

---

<sup>1100</sup> ANF, F7-2694 « Gênes – Naples, Podestà (Joseph), Maghella, Lambruschini, Tassoni », « *Note qu'on croit importante* » du commissaire de Police de Gênes au ministre Savary du 27 août 1811.

<sup>1101</sup> ANF, F7-2694 « Gênes – Naples, Podestà (Joseph), Maghella, Lambruschini, Tassoni », « *Note qu'on croit importante* » du commissaire de Police de Gênes au ministre Savary du 27 août 1811. « Le Sr Podestà ayant été *chef du cabinet et de la police secrète* du Sr Maghella, aurait beaucoup de chose à révéler, mais il croit son honneur intéressé à ne rien dire de ce qu'il sait *comme employé du susdit fonctionnaire*. Cependant je me suis aperçu que si votre excellence m'ordonne de l'interroger *formellement et par écrit* je pourrai l'amener à parler ».

<sup>1102</sup> G. MONSAGRATI, « Lambruschini, Luigi », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 63 (2004). L'article de Monsagrati ignore complètement la parenthèse napolitaine de Lambruschini. Le mémoire du 27 août de la police génoise, au contraire, ne fait jamais référence à son ordination sacerdotale et veut que « Il y [à Livourne] avait épousé une dame d'honneur de la Reine d'Etrurie ». La référence au frère évêque d'Orvieto, toutefois, confirme qu'il s'agit de la même personne.

seguitavano un discorso già da qualche tempo incominciato, ma tanto vi si trattennero, e il Sig Lambruscini in specie, tanto amplificò sulla probabilità e facilità del progetto che avevano per le mani, ch'io conobbi chiaramente qual era l'argomento della loro conversazione, ed eccone la sostanza.

Nel caso che l'Imperatore voglia riunire alla Francia il Regno di Napoli, il Re Gioacchino potrebbe opporvisi. Egli, guerriero di somma reputazione, amato nel suo regno non solo, ma in tutta l'Italia; se tentasse fare una sorpresa in Savona, liberare il Papa, portarlo in Napoli e pubblicare di volerlo rimettere in Romanella sua sede antica, l'Italia tutta avrebbe in suo favore, l'Italia ormai stanca del giogo di cui si esagerava il duro peso.

Il Sig Maghella diceva aver parlato al Re di tal progetto e, senza ch'io abbia inteso in seguito quale sia stata la di lui risposta. Il Sig. Lambruschini si estendeva in rimarcare i soccorsi che avrebbe avuti dall'Inghilterra qualora volesse metterlo in esecuzione, su di che non disconveniva [sic] il Sig Maghella<sup>1103</sup>.

Pour cela – ajoute Podestà – plusieurs émissaires anglais sont arrivés à Naples, selon ce que veut la voix populaire (pour répondre à l'opinion publique ?). Après la réunion de la Hollande à l'Empire français (le 9 mai 1810), la rumeur qu'une même solution puisse être adoptée pour Naples se répand dans la Royaume, souhaitée par certains (les *négociants* transalpins, les officiers étrangers, les sympathisants du « parti français » à la cour mais évidemment pas par la reine, décidée à garder son trône) et crainte par tous ceux qui regardent la couronne de Murat comme un moyen pour arriver à l'indépendance ainsi que pour ceux qui haïssent Napoléon qu'ils voient comme l'origine de la destruction du monde traditionnel.

Dans un nouveau rapport rendu au commissaire génois en octobre 1811, Podestà développe ses accusations et décrit la galaxie qui gravite autour du ministre dont il trace une sombre biographie. Il explique que «la haine que le Sr Maghella eut toujours contre les Français ne fut éteinte en apparence que peu avant notre réunion [de Gênes], par l'ambition qu'il avait de figurer et par sa passion pour l'argent»<sup>1104</sup>. Podestà n'a évidemment pas assisté à la première période napolitaine de Maghella, quand sa tâche était de surveiller et limiter les actions du « trop italien » Saliceti : il décrit l'action du génois à Naples en continuité parfaite avec les sentiments qu'il lui attribuait en Ligurie :

C'est de cette époque que j'eus pleinement lieu de remarquer, dans le Sr Maghella, non seulement l'attachement le plus servile à la personne du Roi Joachim, qu'il adulait en toute

---

<sup>1103</sup> ANF, F7-2694 « Gênes – Naples, Podestà (Joseph), Maghella, Lambruschini, Tassoni », *Copie du rapport, en italien, de Giuseppe Podestà, sans date.*

<sup>1104</sup> ANF, F7-2694 « Gênes – Naples, Podestà (Joseph), Maghella, Lambruschini, Tassoni », *traduction du rapport de Podestà, Gênes, octobre 1811.*



occasion avec la dernière bassesse ; mais encore son entier éloignement des intérêts de la France. Les affaires de la préfecture de Police étaient dirigées toutes par le secrétaire général M Borrelli, homme probe et intelligent. L'occupation je dirais presque exclusive du Sr Maghella était celle de faire espionner les démarches des Français employés à Naples et particulièrement du Consul et de l'Ambassadeur.

Tous les Napolitains qui fréquentaient les maisons de ces deux derniers fonctionnaires étaient surveillés avec la plus grande rigueur et on rapportait chaque jour au Roi ce qu'ils disaient et ce qu'ils faisaient<sup>1105</sup>.

Le ministre de Police de Naples aurait aussi deux agents et correspondants très fidèles à Paris, notamment le poète Stefano Egidio Petroni, auteur de l'œuvre satyrique *Napoleonide, ou les fastes Napoléon*, qui lui écrit des notes chiffrées sous le pseudonyme Bernard, et un certain Costa, « député au corps législatif par le département des Apennins. Celui-ci est une âme damnée de Maghella : il lui doit tout et lui obéit aveuglement<sup>1106</sup> ».

Maghella est naturellement parmi les plus favorables aux résolutions sur la nationalité de 1811, non seulement la disposition controversée sur la naturalisation des fonctionnaires (il appelle les Italiens « Français de nouvelle trempe » et les préfère constamment aux transalpins) mais aussi à l'adoption du nouveau drapeau napolitain qui, graphiquement éloigné des étendards de la France et du Royaume d'Italie, marque une volonté de différentiation du pays de Murat<sup>1107</sup>.

La liste des collaborateurs les plus proches du ministre ne fait que confirmer l'idée des *rapprochements contre nature* qui sont à la base de la création du « partito italiano » dans le Naples de Murat. Selon ce rapport (qui apparaît d'ailleurs extrêmement crédible) mis à part le *factotum* Lambruschini, Maghella s'entoure d'individus dont le passé et les aspirations politiques ne pourraient être plus différents.

1 Venanson (Flaminius), appartenant à une famille d'émigrés français (de Nice), ayant été reconnu espion des Anglais à Gênes et comme tel incarcéré.

2 Merceron (Joseph), natif de l'île de St Domingue, émigré lui aussi, a servi contre la France dans l'armée de Condé et qui vomit continuellement des horreurs contre l'Empereur. Il était employé auprès du ministre Daure *qu'il espionnait* pour le compte de Maghella.

---

<sup>1105</sup> ANF, F7-2694 « Gênes – Naples, Podestà (Joseph), Maghella, Lambruschini, Tassoni », *traduction du rapport de Podestà, Gênes, octobre 1811*.

<sup>1106</sup> ANF, F7-2694 « Gênes – Naples, Podestà (Joseph), Maghella, Lambruschini, Tassoni », *rapport du commissaire de Police de Gênes du 21 septembre 1811*.

<sup>1107</sup> A la différence du drapeau adopté par Joseph en 1806, le drapeau de 1811 est utilisé aussi comme pavillon pour la marine (tandis que précédemment la flotte napolitaine arborait les couleurs françaises). Cela provoque le mécontentement des marins, qui craignent que, le pavillon n'étant pas internationalement reconnu, les prisonniers napolitains seraient considérés comme pirates.

3 Martini (Jean), émigré piémontais qui se réfugia à Naples au temps de l'ancienne Cour, s'y enrichit au jeu et fait maintenant le banquier et le négociant ; mais qui ne laisse pas de dire du bien de Caroline et de Ferdinand, tandis qu'il parle toujours fort mal de la France.

4 Cavalieri (Fortuné), Procureur royal à la cour criminelle.

5 Abbamonti, membre de la Cour de Cassation

6 Delfico, membre de la Cour de Cassation et conseiller d'Etat

7 Cuoco, membre de la Cour de Cassation et conseiller d'Etat

8 Scrofani (Xavier), sicilien, homme de lettres<sup>1108</sup>.

Podestà doit être conscient de l'effet provoqué par la juxtaposition des noms de Cuoco, Abbamonti et Delfico avec ceux de trois émigrés accueillis par les Bourbons et celui de Saverio Scrofani<sup>1109</sup>, auteur de pamphlets monarchistes (et ensuite probable espion de Marie Caroline). Il poursuit son rapport en exprimant son étonnement sur ces anciens révolutionnaires et leur changement apparent.

Tous ces individus ont pris part à la Révolution de Naples, néanmoins ils ne cessent maintenant de dire du mal de la France et de la famille impériale.

Leurs vues, leurs espérances sont pour le *réveil* de l'Italie qui, selon eux, doit un jour secouer le joug de la France, être libre ou du moins commandée par un seul et recouvrer son entière indépendance. Leurs pronostics en ce genre ne sont jamais contredits par M Maghella dans les conversations et conférences qu'il a souvent avec eux<sup>1110</sup>.

Leur « militance à double niveau », évidemment, leur permet de s'allier avec des individus, *in primis* Lambruschini, qui ne perdent pas une occasion de manifester des positions qui indignent Podestà et finissent par inquiéter même Maghella :

sa haine contre les Français et son amour fanatique pour les Anglais sont à un tel point que M Maghella lui-même a dû le reprendre plusieurs fois et l'avertir de montrer sinon plus de modération, au moins plus de prudence et de circonspection... « *quand nous sommes entre nous, lui disait Maghella, parlez comme il vous plait, mais à table ou dans la société ayez un peu plus de jugement pour ne pas scandaliser les domestiques et ceux qu'on ne connaît pas bien* ». [...] Il est surtout vraiment insupportable quand il aborde les matières théologiques et quand il parle du gouvernement ecclésiastique. A l'entendre l'Empereur est un hérétique, le

---

<sup>1108</sup> ANF, F7-2694 « Gênes – Naples, Podestà (Joseph), Maghella, Lambruschini, Tassoni », *traduction du rapport de Podestà, Gênes, octobre 1811*.

<sup>1109</sup> Un rapprochement entre Cuoco et Scrofani est témoigné aussi par les compte rendus favorables que l'auteur du *Saggio Storico* fait des œuvres du sicilien sur le *Monitore delle Due Sicilie*, née justement en 1811 de la fusion du *Monitore napoletano* avec le *Corriere di Napoli*. Cf. A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, *op. cit.* p. 96.

<sup>1110</sup> ANF, F7-2694 « Gênes – Naples, Podestà (Joseph), Maghella, Lambruschini, Tassoni », *traduction du rapport de Podestà, Gênes, octobre 1811*.

concordat est une infamie. Le divorce de S.M. est nul, le nouveau mariage est un concubinage manifeste, le traitement fait au Pape est le comble de l'injustice et le St. Père est un vrai martyr de la religion... Si tous partageaient ses opinions, lui ai-je entendu dire plusieurs fois, et avaient son courage, l'Italie recouvrerait bientôt son antique splendeur, on en chasserait jusqu'au dernier Français et on renouvellerait les vêpres siciliens pour ceux qui s'obstineraient à y rester<sup>1111</sup>.

L'alliance entre les anciens « jacobins » et ces milieux ouvertement réactionnaires n'est rendue possible que par la première urgence que la question nationale a pris par rapport à tout autre point politique. Il est évident que chacun cherche à exploiter ce moment « favorable » pour obtenir une victoire du point de vue de l'éloignement de la tutelle française. Chacun renvoie à un deuxième temps le règlement de comptes avec l'allié occasionnel. Il est évident que, si Cuoco, Abbamonti et leurs camarades (élèves de l'*anticurialismo* napolitain) doivent « supporter » un Lambruschini et ses positions sur la primauté du Pape et du clergé, ce dernier (et une partie du « parti de la réaction ») doivent renoncer (momentanément) à la fidélité aux monarchies « légitimes » en favorisant la cause de l'usurpateur Murat.

Les peurs du commissaire génois, en tout cas, ne sont pas destinées à se concrétiser, comme les paroles entendus par Podestà en témoignent : le plan projeté par Lambruschini et Maghella n'est rien d'autre qu'une réaction à une situation hypothétique.

Le parti italien, malgré l'unification de tendances si différentes, est conscient de ne pas avoir la force pour prendre l'initiative d'un coup de main militaire pour éloigner les Français. Dans le meilleur des cas, il compte agir en réaction d'une éventuelle tentative de réunion de Naples à l'Empire, ce qui vraisemblablement indignerait la majorité des habitants (même si pas forcément les plus riches ou plus influents).

Avoir entrevu cette possibilité porte inévitablement les partisans de l'indépendance à surestimer les tensions entre Murat et Napoléon et à croire que ce dernier voudra adopter une solution « hollandaise » pour le Sud de l'Italie, ce que l'empereur, en réalité, ne compte pas faire. Murat, de son côté, sait bien que son règne en 1811 dépend entièrement de son beau-frère et ne suivrait jamais les patriotes qui lui conseillent l'affrontement direct.

La fureur de Lambruschini n'a donc pas l'occasion de se transformer en une position concrète et le parti italien ne peut pas montrer ses forces réelles. Bien au contraire, en 1812 et 1813, Murat est appelé par Napoléon à quitter le royaume pour guider la cavalerie impériale dans les deux grandes campagnes militaires de Russie et d'Allemagne. Ses absences marquent des périodes de grave

---

<sup>1111</sup> ANF, F7-2694 « Gênes – Naples, Podestà (Joseph), Maghella, Lambruschini, Tassoni », *traduction du rapport de Podestà, Gênes, octobre 1811.*

impasse pour le parti italien<sup>1112</sup>.

Le premier à faire les frais de cette erreur d'appréciation est justement Maghella : il est rappelé en France au début de 1812 « à cause de ses principes secrets contraires aux intérêts de la France » et arrive à Paris le 23 avril de la même année. Murat, qui évidemment se sépare à contre-cœur de ce collaborateur, lui offre une somme de deux cent mille francs comptants, plus des terres évaluées à 25000 francs de revenu avec permission de les aliéner. Le roi lui conserve en outre à Paris le traitement annuel de trente mille francs qu'il touchait à Naples en qualité de Préfet de Police<sup>1113</sup>. Dans la capitale française, toutefois il continue ses activités dangereuses. Il cherche en particulier à « s'insinuer particulièrement chez les personnes qui peuvent avoir accès à M. le Duc de Bassano [Fouché] ou dans les Bureaux des Relations Extérieures<sup>1114</sup> ».

Cela lui vaut d'abord un projet d'exil sur les terres qu'il a achetées dans le Royaume d'Italie (en vendant celles que Murat lui avait données à Naples) puis une longue arrestation destinée à durer jusqu'à l'entrée à Paris des troupes prussiennes en 1814. Mais, il se libère par une évasion rocambolesque et il rentre en Italie du Sud, où toutefois il trouve une situation radicalement changée.

---

<sup>1112</sup> Cf. *infra*.

<sup>1113</sup> ANF, F7-2694 « Gênes – Naples, Podestà (Joseph), Maghella, Lambruschini, Tassoni », *note du Ministère de Police du 23 février 1813*.

<sup>1114</sup> ANF, F7-2694 « Gênes – Naples, Podestà (Joseph), Maghella, Lambruschini, Tassoni », *note du Ministère de Police du 23 février 1813*.

## B) La vie intérieure de la secte : la gradualité cache le radicalisme ?

### 1) Le « Pacte social constitutionnel de l'Ausonia », le programme de la *carboneria* extrémiste ?

Presque complètement disparu du discours officiel et des publications à caractère politique, c'est probablement à l'intérieur des ventes de la *carboneria* que le mot « démocratie » continue à être prononcé dans le Naples de la monarchie administrative. Il est toutefois très difficile d'essayer d'établir l'espace et le rôle de cette aire sémantique dans le discours de la secte à cause d'abord de la rareté de la documentation produite par les *vendite* et ensuite par la nature de cette dernière qui, du moins dans les papiers arrivés jusqu'à nous, semble plutôt concentrée sur l'organisation interne et sur les rituels des différents grades.

A cause de la variété des positions politiques présentes à l'intérieur du carbonarisme, il n'est pas possible de parler d'un programme proprement dit, sur lequel tous les adhérents à la société s'accorderaient. Le seul document qui semble éclaircir quelques points est le *Patto sociale costituzionale dell'Ausonia*, un projet de constitution dont la datation est depuis des décennies l'objet de débats entre les chercheurs. L'hypothèse la plus intéressante est certainement celle émise, dès 1912, par Bianca Marcolongo, qui le lit comme l'expression de l'aile la plus radicale, comme le *programme maximum* des derniers grades (les plus informés sur les finalités ultimes) pendant le règne de Murat<sup>1115</sup>. Si les patriotes partagent le mépris du monarque pour la constitution « scialba e incompleta<sup>1116</sup> » rédigée à Bayonne, cela ne signifie nullement qu'ils renoncent à se battre, à tous niveaux, pour en avoir une : c'est la question qui empêche une adhésion complète de beaucoup à l'ordre « murattiano » : la république est pour eux un projet qu'il est possible de mettre de côté dans l'attente de conditions plus favorables, mais le refus continu de Murat de leur octroyer une charte lui aliène substantiellement le soutien des patriotes, qui toutefois participent au grand jour à l'activité de ses ministères.

Cette lecture semble confirmée également par des études plus récentes - notamment celles de Mastroberti - qui identifient l'auteur de la première publication du *Patto* en 1821, derrière le nom de plume de Bourg Saint-Edme<sup>1117</sup>, comme Pierre Joseph Briot, ancien jacobin, et probable « passeur »

---

<sup>1115</sup> B. MARCOLONGO, *Le origini della Carboneria...*, *op. cit.*, p. 18. Les hypothèses précédentes, de Dito et Giovannoli, veulent le dater entre 1815 et 1820.

<sup>1116</sup> A. VALENTE, « Una fiera ed eloquente protesta... », *op. cit.*, p. 428.

<sup>1117</sup> M. SAINT EDMÉ, *Constitution et organisation des Carbonari, ou documens [sic] exacts sur tout ce qui concerne l'existence, l'origine et le but de cette société secrète*, Paris, Corby, Peytieux, Delaunay, Pelicier, 1821. Le texte du Pacte d'Ausonia est publié p. 112 et ss.

des rituels des bons cousins charbonniers dans l'Italie méridionale<sup>1118</sup>.

La confirmation de l'identité entre les deux personnages non seulement aiderait à dater définitivement le pacte d'*Ausonia* avant 1815 et à établir son authenticité (car Briot quitte Naples avec la fin de l'expérience de Murat) mais constituerait une preuve supplémentaire que ceux qui décident de collaborer avec le trône, et y sont même appelés, comme c'est le cas du Français Briot, gardent des idéaux d'égalité politique qu'ils sont bien loin d'avoir abandonnés sur l'autel du réalisme politique et de l'opportunisme personnel.

Le Pacte d'*Ausonia* représenterait donc le projet constitutionnel de l'aile la plus décidément démocratique de la société, même s'il est impossible d'en attribuer la paternité à un grade ou une « branche » particulière. Saint Edme le veut rédigé par un « comité de législation » qui l'a élaboré « dans sa sagesse » avant de le remettre « à la sanction [et à la possibilité de censurer et émender chaque article] de la nation ausonienne libre et réunie », donc *a priori* après la fin du programme d'unification et d'indépendance nationale<sup>1119</sup>.

Le pacte, en effet, resté probablement au stade de document de travail à l'intérieur de la société, expose un programme certainement démocratique sinon résolument radical, et non seulement sur le plan de l'indépendance nationale mais aussi sur celui de l'organisation politique à donner au nouvel Etat.

La République d'*Ausonie* (nom archaïque pour indiquer, évidemment, la péninsule italienne) est divisée en 21 provinces organisées en fédération, dépendantes d'une assemblée centrale qui exerce le pouvoir législatif commun et contrôle la législation locale. Chaque province est gouvernée par une « assemblée nationale » dans le respect de ses mœurs particulières, chaque assemblée envoie un représentant à « l'assemblée souveraine centrale qui représente la nation<sup>1120</sup> ».

Le pouvoir exécutif est confié à deux « rois » ce qui, loin de mettre en doute la forme républicaine maintes fois redite par le texte, est un hommage à la mythique constitution spartiate de Lycurgue. Aucun privilège n'est accordé aux familles et aux descendants des « rois ». En cas de discorde entre les deux, un troisième « roi » est élu, celui *du peuple* avec le pouvoir de trancher la discorde.

L'article IX de la charte établit que « Tous les citoyens de la république naîtront et demeureront libres et égaux en droits [...] » tandis que le suivant précise : « les citoyens, sans aucune autre considération que leur talents et leur probité, pauvres ou fortunés, sont aptes à parvenir à tous les

---

<sup>1118</sup> F. MASTROBERTI, *Pierre Joseph Briot...*, *op. cit.* p. 325, où l'auteur reprend les conjectures de Dayet sur l'identité de Saint Edme. Cf aussi B. GAINOT, « Pierre Joseph Briot, un giacobino tra rivoluzione e politica », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 327, (2004), *passim*.

<sup>1119</sup> M. SAINT EDMÉ, *Constitution et organisation des Carbonari...*, *op. cit.*, p. 113.

<sup>1120</sup> M. SAINT EDMÉ, *Constitution et organisation des Carbonari...*, *op. cit.*, p. 114.

emplois<sup>1121</sup>». Si ce dernier article peut paraître calqué sur celui de la constitution française de 1791, la précision sur la possibilité d'accès aux charges pour les pauvres, marque une avancée majeure de la charte italienne. La nature progressive de l'impôt, l'obligation pour les communes de trouver un travail à tous les indigents en bonne santé et le secours à domicile pour les invalides, témoignent de la volonté d'instaurer une démocratie pleine, favorisant l'égalité substantielle des droits parmi ses citoyens.

L'article XLIX, enfin, règle l'une des questions les plus épineuses de la politique économique du Royaume de Naples : l'abolition de la féodalité. Les auteurs du pacte d'Ausonie ne poussent pas leur égalitarisme jusqu'à l'utopie d'un Vincenzo Russo ou du projet d'Albanese en 1799, mais ils relancent absolument, avec bien plus de force, le projet (commun aussi aux deux rois français qui n'avait pas pu aboutir à cause de fortes résistances sociales) de créer dans la république une petite propriété foncière diffusée.

On ordonne que : « Tous les droits féodaux sont abolis sans indemnité. Ceux qui résultent de concession de territoire seront rachetés au prix d'un capital fixé au dernier dix, et qui sera payé par son débiteur dans le terme de trois ans au plus tard, pendant lesquels le droit ordinaire continuera d'être perçu au profit du propriétaire<sup>1122</sup>». Pour reprendre l'image utilisée par Umberto Carpi, le rédacteur du *Patto* se positionne presque à moitié entre Brutus et Caius Gracchus<sup>1123</sup>.

Une fois établie la nature éminemment démocratique de la carte d'Ausonie, expression d'un démocratisme avancé, même s'il ne s'agit pas de l'égalitarisme communiste souvent attribué aux tout derniers grades du carbonarisme, il est légitime de se demander pourquoi le mot « démocratie » n'apparaît jamais dans le texte, ainsi que dans les autres papiers de la secte de cette période arrivés jusqu'à nous.

Une réponse possible et intéressante met en avant la valeur négative que le mot avait acquise en général à la fin du *triennio*, de la peur et de l'hostilité que cela pourrait susciter dans les populations, surtout rurales, qui associent inévitablement le mot aux « democratizzatori » (et souvent aux spoliations qui allaient avec) de 1799. Les *carbonari* ont assurément appris cette leçon et, dans un langage qui vise à faire oublier les massacres des *galantuomini* par les hordes paysannes, préfèrent parler de « gouvernement populaire ».

Démocratie, donc, est devenu pire qu'un mot dangereux, c'est un mot impopulaire, ou dans le meilleur des cas un mot qu'il faut attendre avant de pouvoir l'utiliser. Les démocrates préfèrent

---

<sup>1121</sup> J. LUTHER, « National Constitutions/ Constitutions of the Italian States (Ancona – Lucca) », in H. DIPPEL (édité par), *Constitutions of the World from the late 18th Century to the Middle of the 19th Century. Europe. Constitutional Documents of Italy and Malta 1787–1850*, Vol. II, Berlin, Degruyter, 2009.

<sup>1122</sup> J. LUTHER, « National Constitutions... », *op.cit.*, *passim*. Le fait même que le *Patto dell'Ausonia* fait mention de la nécessité d'abolir les droits féodaux fait exclure qu'il soit successif à 1815 mais, au contraire, le place entre 1806 et 1809, époque dans laquelle le projet de Joseph Bonaparte et puis de Murat est mis en place.

<sup>1123</sup> Cf. *supra*.

donc, à l'abri des sociétés secrètes, en énoncer la substance en détail sans le nommer directement.



## 2) Les « grades sublimes », histoire du « code sacré ».

Comme son « ancêtre » maçonnique, la *carboneria* italienne doit se doter, à un moment de son existence assez proche à son « importation » dans l'Italie méridionale d'une série de grades supérieurs ou « sublimes » (totalement absents dans la société rurale de la Franche-Comté) qui en complexifient la structure et multiplient les secrets à dévoiler au cours de l'initiation.

La majorité des textes qui traitent des différents grades de la société font partie de la vague de publications, produites par les différents imprimeurs napolitains pendant les huit mois de légalisation de la société en 1820/1821 et, en général, montrent presque constamment une structure avec cinq degrés au dessus des deux traditionnels.

Bartholdy, qui a la possibilité de regrouper une quantité considérable de ces publications, témoigne (pour nier le fait d'avoir jamais été affilié à une secte quelconque) de l'extrême facilité de se procurer ces descriptions dans le Naples de l'*ottimestre* et, dans son œuvre, attribue aux carbonari exactement la même structure<sup>1124</sup> tout comme le fait Saint Edme (probablement le mieux informé) au cours de la même année<sup>1125</sup>.

Il est évidemment très difficile d'imaginer à quel moment de la vie de la société secrète et pour quelle raison contingente on a décidé de multiplier les grades parce que les auto-narrations produites par les initiés non seulement ne sont pas toujours bien informées mais voilent les vicissitudes quasi-contemporaines avec une patine archéologique qui renvoie à des époques lointaines ou mythiques.

Pour cela, le *fascio* 4603 de la deuxième numération des fonds de la police générale de l'Archive d'Etat de Naples se révèle d'autant plus important qu'il renferme des papiers produits certainement avant 1820 et qui décrivent une société avec des grades « sublimes » dès le règne de Murat<sup>1126</sup>.

Giuseppe Gabrieli, qui a assurément vu au moins une partie de ces papiers avant 1976, attribue sans donner plus d'informations la rédaction des textes à un certain Giovan Battista de Luna, auquel la police des Etats du Pape aurait ensuite confisqué les papiers en 1827<sup>1127</sup>.

Les documents du carton napolitain sont en général très difficiles à lire : écrits avec une graphie minuscule, ils sont, pour la plupart, tachés et très abimés par le temps. La langue dans laquelle les textes sont rédigés est extrêmement élevée et remplie de grécismes : les noms des grades et des fonctions exercés par les *carbonari* à l'intérieur de leurs rituels sont toujours exprimés avec des

---

<sup>1124</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete...*, *op. cit.*, p. 79.

<sup>1125</sup> M. SAINT EDME, *Constitution et organisation des Carbonari...*, *op. cit.*, p. 125 et ss.

<sup>1126</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603.

<sup>1127</sup> G. GABRIELI, *Massoneria e Carboneria...* *op. cit.*, p. 17. Un certain « Cavalier Basile de Luna » sera *oratore fiscale* du *gran Concistoro* des carbonari pendant la révolution de 1820, il est impossible d'établir si la forme « de Luna » utilisée par Gabrieli est une forme incorrecte du même nom.

translittérations du grec, de façon à rendre la compréhension souvent difficile. Il s'agit en tout cas d'écrits produits et destinés à un public non seulement de culture élevée mais aussi habitué à la traduction des langues mortes.

Les papiers prétendument confisqués à de Luna<sup>1128</sup> qui concernent la structure de la société secrète tournent autour du *Ierocanone* (code sacré) de l'*Antracia megista* (la charbonnerie plus grande), un code copte (une langue égyptienne ancienne écrite avec l'alphabet grec) que la légende veut écrit en l'an 777 de notre ère. D'autres documents racontent son arrivée jusqu'au XIXe siècle et sa conservation par des *carbonari*. Le dossier, enfin, contient aussi la description du rituel d'initiation au grade de *Ippeo tebano* (chevalier de Thèbes), le deuxième des grades « sublimes ».

Du point de vue de la reconstruction du réseau politique, les pièces plus intéressantes sont, naturellement, celles qui concernent l'époque la plus proche de celle de de Luna, c'est à dire celles qui décrivent l'arrivée à Naples du *Ierocanone* des grades supérieurs.

Puisqu'il s'agit de papiers non destinés à la publication mais, vraisemblablement, seulement à la lecture par leur détenteur, il n'y a aucun ordre interne, plusieurs feuilles répètent à peu près les mêmes choses. A cause de leur piètre état de conservation, plusieurs parties des textes sont complètement illisibles.

L'« extrait du procès verbal de la livraison du *Ierocanone* de l'*antracia megista* » est fait à un « cittadino senza corpo, sottoscritto col nome convenzionale e segnato col sigillo del non plus ultra dal M.AI. <sup>1129</sup> ». Après cette formule mystérieuse, la narration concerne directement les vicissitudes de la première décennie du XIXe siècle et, ce qui est assez inhabituel pour un document initiatique, elle mentionne les noms de deux personnages encore vivants et actifs en politique :

L'illustre esule Vincenzo C[u]oco ottenne in Firenze nel 1802 una copia fedelissima del Codice della Carboneria sublime tradotto in lingua italiana come rilevasi dalla memoria storica che gelosamente conservasi di unita a tutte le carte celesti. Al merito di questo cittadino fu fatto questo dono per recarlo in Napoli dove l'ordine segreto ed augusto cominciava a diffondersi. Il primo che lesse questo codice in Napoli fu il colonnello di Marina Francesco de Simone, germano di Giobatta, vittima della tirannia nel 1799 (cenno di sette testimoni firmati nell'atto di consegna) e questi unì il suo sentimento a quello degli altri di

---

<sup>1128</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *note sans date*. Une note sans titre et sans date du même *fascio* affirme, possiblement en accord avec Gabrieli, que : « La Carboneria ha sette gradi, due semplici e cinque sublimi, detti l'*antracia megista*, il codice della quale fu trovato presso il CBdL a Roma nel solo primo e secondo grado, cioè il cavaliere tebano ed il discepolo, gli altri tre gradi non vennero nelle mani del Papa e sono l'*apostolo*, l'*evangelista* e l'*eroe corinzio* cioè il *velo* [sic] *d'oro* ». Les lettres CBdL peuvent, en effet, signifier « Cugino Basile de Luna ». Cela pose le problème, de très difficile solution, d'identifier l'auteur de cette note évidemment postérieure à la confiscation de la part de la police pontificale. Il semble difficile qu'il s'agisse d'un policier, car le texte est ouvertement favorable à la *carboneria*.

<sup>1129</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *extrait du procès verbal de la livraison du Ierocanone de l'antracia megista, sans date*.

celarsi queste carte ad ogni sguardo e finché non risplendesse su questo regno più chiaro orizzonte<sup>1130</sup>.

La date de 1802 n'est pas crédible pour l'introduction des « grades sublimes » des *carbonari* car, comme précédemment illustré, même les rituels « simples » de la société sont arrivés dans l'Italie du Sud seulement cinq ans plus tard. A l'époque, de plus, Cuoco n'était absolument pas à la veille de son retour à Naples et aucun « ordine augusto » n'était en train de se diffuser dans le royaume méridional.

L'imprécision historique, probablement dictée par une connaissance imprécise des événements de la part de l'auteur du texte, témoigne d'un côté de la participation de Vincenzo Cuoco et d'autres anciens révolutionnaires de 1799 aux premiers pas de la *carboneria* dans le Mezzogiorno (comme en témoigne aussi la collaboration avec Maghella et le « parti italien ») et de l'autre la continuité du patriotisme *carbonaro* avec le patriotisme « national », diffusé après la Paix de Florence et les Comices de Lyon. La référence au choix d'attendre un « più chiaro orizzonte », pour cela, pourrait indiquer la possibilité d'action objectivement limitée des patriotes pendant la première restauration bourbonienne qui, dans le cas de Cuoco, se concrétise dans le choix de ne pas rentrer de l'exil jusqu'à la nouvelle fuite en Sicile de Ferdinand et Marie Caroline.

Il n'est pas improbable, enfin, que cette version ait été inventée par les protagonistes des premières *vendite* (pourquoi ne pas penser à l'auteur du *Saggio storico* lui-même ou à un de ses camarades ?) au moment d'introduire les grades ultérieurs afin de justifier aux yeux des initiés la nouvelle hiérarchie comme quelque chose de très ancien mais resté caché pendant des siècles et arrivé dans les mains des sectaires à travers l'action de l'un de ses représentants les plus illustres du patriotisme napolitain.

Le changement de régime de 1806, n'améliore que partiellement la situation pour les patriotes car, bien que pendant le *decennio*, autant Cuoco que De Simone arrivent à siéger dans le Conseil d'Etat, le nouveau pouvoir n'est pas disposé à satisfaire *in toto* leurs désirs de liberté. Bien au contraire, quand le « despota Gioacchino [apprend de l'existence] di queste carte fulminatrici della tirannia<sup>1131</sup> », conseillé par ses « schiavi ricamati » (esclaves brodés), décide de s'emparer de l'original du code pour le soustraire à quiconque voudrait l'utiliser dans un sens révolutionnaire et libertaire.

---

<sup>1130</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *extrait du procès verbal de la livraison du Ierocanone de l'antracia megista, sans date.*

<sup>1131</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *extrait du procès verbal de la livraison du Ierocanone de l'antracia megista, sans date.*

Une fois ces textes achetés grâce à « l'iniquo Salfi <sup>1132</sup>», Murat n'aurait permis à personne (à l'exception, une seule fois, de Vincenzo Cuoco) de voir ces papiers et, en les cachant pour toujours, croit s'être libéré de ces règles qui portent à la subversion.

Un deuxième document du même carton, sans titre et sans date, raconte le destin de la deuxième copie du *Ierocanone* (celle reçue par Cuoco en 1802) et dont l'existence est, évidemment, inconnue du roi.

La narration d'évènements presque entièrement inventés (étant probablement utiles pour fournir un « pédigrée archéologique » aux nouveaux grades et justifier de nouveaux secrets et de nouvelles exclusions) laisse entrevoir la « militance à double niveau » qui aurait permis au conseiller d'Etat et collaborateur du prince d'organiser, entre temps, une société secrète destinée à foudroyer les tyrans. En craignant que sa position publique puisse mettre en danger le document précieux qu'il conserve, le journaliste du *Monitore delle Due Sicilie* réunit dans sa maison sept camarades pour enfermer et cacher à nouveau le code.

Coco allora, essendo in sublimi cariche che gli davano continue distrazioni e sollecitazioni moltissime, credette che la sua casa, aperta ad ogni gente, non fosse un sicuro asilo per conservare questo tesoro; egli radunò nella sera del 1 maggio 1813 sette dei suoi più fedeli amici nei quali concorrevano le qualità necessarie per meritare confidenza ed avevano mezzi per poter divenire i fondatori dell'ordine sublime carbonico se per fortuna la carboneria †...† potesse spiegare pubblico vittorioso vessillo in faccia al Trono, già menomato da leggi nazionali<sup>1133</sup>.

A la fin du printemps 1813, donc, Cuoco aurait décidé que les circonstances politiques ne permettaient pas de donner application aux règles du *Ierocanone* quand la *carboneria* aurait pu à nouveau montrer en face du trône son étendard et aurait confié à ses sept camarades la tâche de reprendre la lutte quand les circonstances l'auraient permis.

Ces deux documents racontent, probablement, une histoire plus « illustrative » d'une saison politique que réelle dans ses détails, mais ils ont indéniablement le mérite d'aider à identifier le

---

<sup>1132</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *extrait du procès verbal de la livraison du Ierocanone de l'antracia megista, sans date*. « L'iniquo Salfi [??] fu incaricato dell'esecranda negoziazione. L'oro seduce chi non ha sentimenti di eroismo. Il codice carbonico fu venduto al tiranno di Napoli. Dunque la cassa che conteneva l'unico originale e le traduzioni giunse in Napoli nella mattina del cinque agosto 1813. Mr Le Chat negò il resto del prezzo convenuto giacché altre somme erano state pagate in Giugno.

Coco e De Simone erano consiglieri di Stato allora ed il primo ottenne in grazia di vedere queste carte, egli volle assicurarsi che erano le stesse di quelle da lui copiate, egli consacrò giuramento, lo ha assicurato nell'atto della consegna. Egli riconobbe esattamente la cassetta, l'impresa, il vecchio codice e la traduzione originale. Gioacchino non permise nemmeno ai suoi più intimi di avvicinarsi a queste carte e leggerle le fece solo alla sua presenza. Coco e De Simone gioirono di possederle ».

<sup>1133</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *fragment de document commençant par les mots « assicurati dall'ottimo cittadino Napoletano »*.

groupe de personnes qui se font promoteurs de la réforme des « grades sublimes » à l'intérieur du carbonarisme et de leur rapport difficile et controversé avec le pouvoir des *napoleonidi*, en particulier sous le règne de Joachim Murat.

Les deux autres noyaux de documents du *fascio* 4603 et qui concernent l'*antracia megista* contiennent respectivement l'histoire (naturellement inventée) du code sacré avant qu'elle arrive dans les mains de Cuoco et le *Ierocanone* avec la description de tous les grades et le rituel d'initiation de l' « ippeo tebano »<sup>1134</sup>.

Selon les *Memorie sul codice della carboneira sublime*, les sept volumes en langue copte apparaissent pour la première fois dans les mains de « Michel Koribut Wienowski », prince polonais et Grand Maître de la vente de Varsovie, qui les aurait hérités de ses ancêtres<sup>1135</sup>. Quand il devient roi en 1649<sup>1136</sup>, en connaissant vaguement par des traductions orales le contenu des volumes, il refuse de conserver auprès de lui « un libro così pernicioso al trono » mais, au lieu de le brûler, il fait cadeau du code à Giulio Rome, cardinal milanais expert en langues anciennes qui, toutefois, meurt avant de pouvoir s'adonner à la traduction<sup>1137</sup>.

Les neveux du cardinal cherchent à vendre le *Ierocanone*, mais sans résultat : « Par che Iddio non permettesse potersi acquistar per denaro una bibbia più sacra e più utile di quella degli Ebrei<sup>1138</sup> ».

Offert en 1730 au cardinal florentin Alamanno Salviati, le code est encore une fois traduit mais le cardinal « tremò allora in pensando [sic] di possedere in questi manoscritti una fiaccola distruttrice della corona e della tiara. Era il Salviati deputato della congregazione che †...† il papato Clemente XII, lo più intollerante di tutti i pontefici<sup>1139</sup> ».

Le contenu du volume est donc explicitement opposé au trône et à l'autel et effraie ses puissants possesseurs : c'est seulement en 1735 qu'un savant helléniste, Michelangelo Spira, est finalement chargé d'une traduction écrite.

Dans une note qu'il rajoute à la traduction, ce dernier affirme qu'un texte si savant est certainement inspiré par la trinité. Le savoir et la sagesse qu'il contient dépassent celles de tous les livres écrits

---

<sup>1134</sup> Giuseppe Gabrieli, qui dans son oeuvre cite les documents concernant Cuoco et les place correctement dans le *fascio* 4603, ne semble pas avoir examiné ni les *Memorie*, ni le *Ierocanone*.

<sup>1135</sup> Il est identifiable avec Michał Tomasz Korybut Wiśniowiecki, roi de Pologne vécu entre 1640 et 1673.

<sup>1136</sup> Il s'agit évidemment d'une erreur de l'auteur, étant donné que Wiśniowiecki est élu roi de Pologne en 1667.

<sup>1137</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *Memorie sul codice della carboneira sublime, sans date*. « Egli aveva conosciuto nei suoi viaggi in Italia Giulio Rome, nativo di Milano, Cardinale e Vescovo di Tivoli, rinomatissimo pel suo discorso nella congregazione di S. Carlo Borromeo. Il Pontefice Urbano VIII teneva gran conto di questo prelado il quale era il più virtuoso uomo del clero, il più dotto del secolo, il più santo della chiesa. Egli era versatissimo nelle lingue madri ed aveva doviziosa raccolta di manoscritti Ebraici, Traci e Copti. A questi dunque, per dono di antichissima scrittura, il nuovo re di Polonia inviò nel 1650 questo sacro codice della Carboneria sublime.

Viveva in Roma in quell'anno il Vescovo Rome ma era già vecchio e di cagionevole salute, gradì molto il dono del principe ed inviò la cassa che lo racchiudeva a Tivoli, dove era [la] sua biblioteca, sperando poterlo esaminare nel suo ritorno alla diocesi. Questo desiderio rimase defraudato. Egli si morì [sic] in Roma nel settembre del 1652 ». Il s'agit du cardinal Giulio Roma.

<sup>1138</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *Memorie sul codice della carboneira sublime, sans date*.

<sup>1139</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *Memorie sul codice della carboneira sublime, sans date*.

jusqu'alors : « La morale di quest'ordine è morale celeste, le religioni superstiziose ed assurde, i dispotismi troveranno in queste carte una spada di ragione che li combatterà con vittoria<sup>1140</sup> ».

Tout ce qui reste du *Ierocanone* sont les *Prolegomeni* (Prolégomènes), constitués de sept brefs paragraphes, appelés *Luci* (lumières) chacun – on peut le présumer – étant (ou aurait dû être) développé dans un volume. L'énonciation de ces contenus est appelé « Aletia » (pour *Aletheia*, révélation) et est dicté par *l'insigne antraciarca* (le chef charbonnier) à ses *sinergi* (*aidants*)<sup>1141</sup>.

La première *Luce* est une malédiction contre l'ignorance et l'erreur. Les deux vices sont responsables de toute misère humaine car d'eux descendent les préjugés, qui rendent obscure et défectueuse toute connaissance. L'homme « non ha osato consultare la ragione perché glie l'avete reso sospetto. Privo di questa guida divenne finito e debole, allora fu cinto dalle catene di tirannia e di superstizione, in ogni clima egli è uno schiavo depredato, sprovvisto di quella grandezza d'animo e di mente<sup>1142</sup> ». Il est un citoyen seulement de nom, il n'aime pas vraiment sa patrie et il méprise ses semblables. Il ne sait pas quoi craindre ni quoi espérer : c'est à cause de cette faiblesse que l'homme, naturellement libre, vit en esclave.

La malédiction se transforme toutefois en prophétie pour un avenir meilleur, car

Verrà l'istruzione vera sostituita all'ignoranza, la verità agli errori, la ragione †...† lasciando questo stato pusillanime che l'ha resa complice della menzogna e del delirio, passerà ed essi superiore. Conoscerà l'uomo sua natura e suoi doveri, sarà a lui mostrato il sentiero della virtù ed egli con solido passo ci camminerà, la sapienza albergherà nella sua mente<sup>1143</sup>.

C'est donc l'éducation qui porte l'homme vers la libération. L'effacement des erreurs conduit automatiquement à la liberté car un homme qui connaît sa nature et ses devoirs ne pourra pas, évidemment, opprimer ses semblables.

La deuxième lumière souligne l'importance de la gradualité de l'action car l'objet de purifier le genre humain et de le libérer des « soprusi religiosi » est trop grand pour l'exposer à l'ignorance et aux attaques du monde profane. Pour cela, les Grand Maîtres tiendront leur action caché jusqu'au moment où les esprits et les cœurs des hommes seront libérés de leurs fers.

La troisième lumière est celle qui décrit plus précisément la structure de *l'Ordine Antracico* et, si les deux premières *Luci* peuvent présager d'une amélioration de l'humanité à travers la culture et le

---

<sup>1140</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, « *Nota del traduttore abate Spira di Smirne* », sans date.

<sup>1141</sup> Dans le *Ierocanone* la terminologie pseudo-grecque abonde, cela est justifié dans la « *Nota del traduttore* » avec le fait d'avoir trouvé, dans le texte copte, des mots en grec en lettres majuscules dorées et, en les croyant sacrées, il a décidé de les laisser dans la langue originale. Cf. ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, « *Nota del traduttore abate Spira di Smirne* », sans date.

<sup>1142</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *Ierocanone dell'A. M. [Antracia Megista]*.

<sup>1143</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *Ierocanone dell'A. M. [Antracia Megista]*.

dévoilement de la vérité comme celle préconisée par les *Illuminati* de Bavière, la *carboneria* montre dans cet article ses finalités pratiquement politiques. Celle décrite dans le *Ierocanone*, en outre, est dotée d'une structure partiellement différente de celle présente dans la majorité des papiers des *carbonari* et même dans la « note sans date » du *fascio* 4603. Mise à part la différence des noms, les grades sublimes décrits dans le « code sacré » ne sont pas cinq, comme les grades traditionnels, mais sept.

L'*Ordine Antracico*, en fait, se compose d'une partie initiale, dite « simbolica semplice » et divisée dans les deux grades de *catecumeno* (élève) et *didascalo* (disciple)<sup>1144</sup> et une « simbolica perfetta », qui, à la différence de l'organisation traditionnelle, n'accueille pas cinq mais sept grades ultérieurs. En ce qui concerne les finalités pratiques de la *carboneria*, le troisième article recommande d'admettre à la partie « simbolica semplice » les hommes de toutes les classes « tranne i viziati di ogni tribù o borgata e lega, interessar le quali [sic] non può ottenersi neppur risolutamente nelle rivoluzioni politiche<sup>1145</sup> ». Peut devenir *catecumeno*, en d'autres termes, seulement celui qui est disponible à participer à une révolution politique et, pour repousser toute hypothèse sur la nature éminemment spéculative de l'ordre, on affirme que : « Lontani da noi i luoghi e misteriosi riti vuoti d'utilità che s'osservano in altri ordini segreti e che sono d'impaccio all'operar presto e bene<sup>1146</sup> ». Il est toutefois formellement interdit de communiquer à qui que ce soit les *Gradi Maggiori* si le premier coup n'a pas été assené à la tyrannie et si l'amélioration sociale n'a pas commencé<sup>1147</sup>. Cela peut signifier que le contenu politique des sept grades supérieurs ne doit pas être dévoilé dans un cadre politique de monarchie absolue et que la lutte contre cette dernière est confiée aux deux premiers grades. Cela peut aussi expliquer le choix de Cuoco en mai 1813 (l'un des moments de plus forte tension entre Murat et les patriotes<sup>1148</sup>) d'enterrer le *Ierocanone* dans l'attente d'un moment plus favorable.

L'action de *catecumeni* et *didascali* contre le despotisme, à son tour, doit être graduelle et le premier pas consiste à mettre en place la réforme du trône et de l'autel :

Rivendicatori di sani diritti usurpati quando si giudicheranno forti all'opera. Vestiti col mantello della moderazione, riuniti in masse imponenti, armati di spade cittadine, parlanti il veemente linguaggio della ragione dichiarino guerra al dispotismo, lo disarmino e diano al trono ed al sacerdozio leggi fondamentali di sapienza e di giustizia. Si esegui [sic] questo

---

<sup>1144</sup> La différence avec la nomenclature traditionnelle de la *carboneria* qui, d'origine maçonnique ou franc-comtoise, maintient les noms traditionnel d' « apprenti » et « maître » est ici évidente.

<sup>1145</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *Ierocanone dell'A. M. [Antracia Megista]*.

<sup>1146</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *Ierocanone dell'A. M. [Antracia Megista]*.

<sup>1147</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *Ierocanone dell'A. M. [Antracia Megista]*. « Vietiamo senza eccezione comunicare i G.M. ai nostri iniziati se prima †...† il maggior ramo della tirannia, ma non siasi consolidato il miglioramento sociale ».

<sup>1148</sup> Cf. *infra*.

primo fatto con quella dignità che una buona causa comporta ai suoi difensori, si eviti biasimo d'ambizioso, di crudele, di libertino e la gloria dell'O.A. sarà raggiunta, saranno distrutti per sempre abusi ed oppressioni. La felicità dell'uomo sarà certa ed eterna<sup>1149</sup>.

L'établissement de lois fondamentales pour l'Etat et l'église, toutefois, n'est que le « primo fatto » et c'est seulement après la révolution constitutionnelle que la partie « simbolica perfetta » pourra être montrée et son contenu réalisé.

La quatrième lumière est dédiée à l'amélioration personnelle de chaque *carbonaro*, mais celle-là ne peut être obtenue d'un seul coup car l'esprit et le cœur de l'homme « sono pieni a ribocco [sic] di falsi pensieri e di passioni nocive. Purificarlo ad un tratto è impossibile impresa<sup>1150</sup> ». Il doit d'abord connaître ses limites et les maux qui l'affligent. L'initié, ensuite, doit comprendre que son instruction est un processus long et jamais terminé et que le dévoilement de vérités ultimes de la secte, pour être pleinement apprécié, doit constituer la récompense d'un lent processus d'apprentissage.

C'est la *Luce V* qui, finalement, décrit les sept « grades sublimes » :

- 1) *Ippeo tebano* (chevalier de Thèbes), grade de *protimia*, sa tâche est de « consolidare i vantaggi politici ottenuti, distruggere gli oppressori stranieri<sup>1151</sup> ».
- 2) *Mateta* (condisciple), grade de *parastene*, il doit abandonner les vices de la présomption et de l'orgueil.
- 3) *Maestro Platonico*, grade de *sofia* (connaissance), il doit conserver les principes du gouvernement libre et de la législation juste.
- 4) *Gran Maestro Elettivo*, grade de *drescia* [sic], il doit donner à l'homme la raison comme seule guide, « guida fedele ed unica che può condurre alla conoscenza delle divine cose<sup>1152</sup> ».
- 5) *Gran Maestro Evangelista*, grade d'*aporreto* [sic], « in esso si conservano i tre vangeli d'Aletia i quali formano il meraviglioso edificio della felicità umana<sup>1153</sup> ».
- 6) *Gran Maestro Apostolo*, grade d'*epifania* (apparition), ce grade impose aux fidèles de rendre manifeste la doctrine et de montrer l'Aletia « aux hommes qui sont déjà préparés à la recevoir avec joie et respect ».
- 7) *Eroe Corinzio*, grade de *simoria*, il doit donner aux fidèles les raisons pour l'action et le courage pour mener à bout la tâche.

---

<sup>1149</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *Ierocanone dell'A. M. [Antracia Megista]*.

<sup>1150</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *Ierocanone dell'A. M. [Antracia Megista]*.

<sup>1151</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *Ierocanone dell'A. M. [Antracia Megista]*.

<sup>1152</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *Ierocanone dell'A. M. [Antracia Megista]*.

<sup>1153</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *Ierocanone dell'A. M. [Antracia Megista]*.



Le seul grade dont le rôle politique est explicite est l'*Ippeo tebano*, dont l'action doit repartir des « avantages politiques déjà obtenus » et continuer dans une lutte sans faire de quartier avec l'envahisseur. A la lumière de ce qui a été analysé précédemment, ces avantages ne peuvent que consister dans l'obtention de la constitution et ce n'est qu'après que la société peut se consacrer (à travers la diffusion des « grades sublimes ») au deuxième niveau de son action : la libération des étrangers. Cela reflète les espoirs de ces patriotes qui ont choisi l'alliance avec Murat en attendant que ce dernier d'abord concède une charte constitutionnelle et, une fois le nouveau régime consolidé, engage la lutte pour se libérer du lourd système impérial français.

La sixième lumière, au contraire, a la forme d'une longue « prophétie », prétendument écrite par l'*antraciarca en 777* :

molti secoli scorreranno vuoti di fatti illustri, gli uomini vivranno nell'Errore e nella schiavitù per altre innumerevoli età. Nuovi costumi e nuove leggi si introdurranno nelle nazioni ma i pregiudizi di antiche catene saranno conservati. Le religioni ora dominanti avranno riforma senza acquistar sapienza. Il sangue umano si verserà per sostenere assurde opinioni. I Capi delle nazioni coveranno ferocia e stoltezza nel cuore e sarà [da] loro accordato agli aborrevoli [sic] ministri dell'intolleranza lunga spada persecutrice. Il Ierocanone [sic] vivrà sotterra lunghissimi anni, passerà i mari e porterà altrove sua luce suprema. Le città per le quali ora meditando passeggio accompagnato dai miei fedeli Sinergi saranno le ultime della terra a ricevere il benefico soccorso d'Aletia trionfatrice. Deboli ed interrotti saranno i progressi del nostro O.A., altre arcane iniziazioni prenderanno vantaggio in su la nostra a non produrranno utile all'uomo. Tempo verrà che pochi scienziati cominceranno a parlare libero linguaggio di filosofia nelle loro pergamene, questo esempio sarà imitato e le nazioni cercheranno dotti che cominciano [sic] ad istruirle. Popoli senza virtù e senza costanza faranno in lontane regioni movimenti di libertà, si macchieranno di colpe molte nazioni e la tirannia ritornerà gigante.<sup>1154</sup>

L'auteur du *Ierocanone* aurait prévu d'abord l'obscurantisme et la tyrannie du Moyen Age, les réformes religieuses qui ne permettent pas d'arriver à la connaissance, les guerres pour des opinions absurdes et le succès d'autres ordres initiatiques. Après la diffusion des Lumières (l'action des « pochi scienziati »), la Révolution française et l'ordre napoléonien sont prévus à travers l'allusion aux peuples « sans constance et sans vertu » qui tacheront de fautes leur mouvement de liberté en permettant le retour d'une « tyrannie géante ».

Heureusement « per forza celeste sarà dato a pochi primi antracisti fare in un angolo della terra un

---

<sup>1154</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *Ierocanone dell'A. M. [Antracia Megista]*.

gesto di libertà e sarà questo il segnale felice di fatti gloriosi e continuati », une nouvelle révolution rendrait possible la diffusion du *Ierocanone* et cet événement ouvrira une nouvelle phase de l'histoire humaine, divisée en trois ères :

- 1) Era dell'Istruzione.
- 2) Era dei Trionfi.
- 3) Era (permanente) della Felicità.

La septième (et dernière) lumière, enfin, décrit la situation après que les *Pistadelfi* (« frères dignes de confiance ») auront accompli le « primo fatto liberale », c'est à dire auront induit ou forcé le gouvernement à leur octroyer la constitution. A ce point, les sept possesseurs du *Ierocanone* devront rapidement créer un *Consistore* pour publier les « grades sublimes » et pour devenir le « régulateur éternel » de tout *l'Ordine Antracico*. Les sept dépositaires originaires du code doivent devenir les *Simalieti* [sic] de cet organe. Le consistoire doit être composé de trente trois *nomoteti* (législateurs) et doit avoir sept « primaires et dignitaires » qui coïncident avec les *Simalieti* pour les premiers sept ans : « un Arconte, un Agoreta Timetico, due Epimeleti (éducateurs), un Grammatista un Sfragista [sic] un Tesaurista<sup>1155</sup> ». En plus, cette assemblée doit nommer un *Mistagogo* (guide pendant les rites) et un Iaima. « I Simalieti scelgano i membri del Concistoro conferendo ad ognuno i gradi che possono meritare, sette virtù sono indispensabili per ottenerli: Saggezza, Prudenza, Dottrina, Coraggio, Sensività [sic], Amicizia e Fedeltà<sup>1156</sup> ».

Il n'est pas facile de tirer un programme politique défini du *Ierocanone* car, s'il est assez clair et explicite en ce qui concerne la tâche des deux degrés simples (*catecumeno* et *didascalo*), c'est-à-dire l'obtention de la constitution et en celle des « chevaliers de Thèbes », c'est à dire la libération des étrangers, leurs propos pour les phases successives sont beaucoup plus vagues et masqués par les exhortations à la connaissance et à l'amélioration personnelle. La division du futur dans les trois ères, de l'Instruction, des Triomphes et celle – finale – du Bonheur laisse entrevoir des projet de palingenèse et de libération de tout le genre humain qui seraient très difficilement conciliables avec un programme modéré et limité à la liberté constitutionnelle. Les considérations des *Memorie* sur le *Ierocanone* comme un texte « pernicioso al trono » et craint par tous les monarques, semble suggérer que son contenu ultime puisse prévoir au moins l'adoption de la forme républicaine.

En ce qui concerne les moyens à adopter pour obtenir les changements, en tout cas, non seulement

---

<sup>1155</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *Ierocanone dell'A. M. [Antracia Megista]*. Il est, à ce point, important de rappeler que Basile de Luna devient « oratore fiscale » d'un organe appelé « Gran Concistoro » pendant la révolution de 1820. Cela non seulement fait supposer que une partie de la *carboneria* ait essayé de réaliser les prescription du *Ierocanone*, en identifiant la révolte de Nola avec le « primo fatto liberale » mais autorise aussi à identifier Basile de Luna comme l'un des sept dépositaires du *Ierocanone*. Antonino De Francesco, enfin, identifie De Luna comme l'oncle maternel de Carlo Pisacane, parle de sa participation à la révolution de 1820 et de la fin de sa carrière comme informateur de la police piémontaise. Cf. A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, op. cit. p. 118 et n. 136 p. 194.

<sup>1156</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *Ierocanone dell'A. M. [Antracia Megista]*.

la troisième *Luce* fait référence à un « operar presto e bene » en opposition avec les autres ordres trop spéculatifs (la franc-maçonnerie et les *Illuminati*) mais une apostille à la fin du texte parle explicitement de l'utilisation de la violence :

Le persecuzioni che soffrirà il nostro O.A. non gli †...† perfezione. La goccia del sangue degli Antraci sarà come i denti di Cadmo che faranno sorgere armenti a danno degli oppressori. Dal nostro O.A. agiranno le sentenze di morte contro i nemici dell'uomo. I nostri Pistadelfi saranno i sacerdoti che immoleranno le vittime †...†<sup>1157</sup>.

Les *Pistadelfi*, les « frères dignes de confiance », semblent destinés à abattre physiquement la tyrannie et l'accomplissement du « primo fatto liberale » qui leur est confié demande vraisemblablement des victimes, autant dans les rangs de l'*Ordine Antracico* (dont les martyrs multiplieront les patriotes prêts à se joindre au combat) que parmi les ennemis.

---

<sup>1157</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *Ierocanone dell'A. M. [Antracia Megista]*. Selon le mythe grec, Cadmos, fondateur de Thèbes, aurait tué un dragon qui avait massacré ses camarades. Athéna lui suggère de semer les dents du dragon, desquels magiquement surgissent des soldats en armes, les Spartes.

### 3) Devenir « ippeo tebano ». Une initiation théâtrale.

L'autre document qui traite de la « vie interne » à la *carboneria* dans le *fascio* 4603 est la description minutieuse du rituel de l'initiation du grade de *ippeo tebano*, ou chevalier de Thèbes : étant le premier degré de la *Antracia Megista*, il est possible que la liturgie qui le concerne ait été cachée en 1813 avec tous les autres documents concernant les « grades sublimes » dans l'attente que le futur régime constitutionnel ne rende actuel leur réalisation.

Comme le *Ierocanone*, ce document est divisé en *Luci* : la première est une invocation générale à l'ordre des *Ippei* éparpillés sur toute la planète, la deuxième – plus longue – décrit le rituel et la troisième les célébrations pour l'acceptation.

Plusieurs rituels d'acceptation de l'« apprenti » et du « maître » *carbonaro* ont été publiés sous différentes formes<sup>1158</sup> : celui des *ippei tebani* en reprend plusieurs formes (épreuve de courage, fidélité à la société, abnégation, etc.) mais, par rapport à la simple structure d'une *baracca* (réalisable dans n'importe quelle habitation particulière) demande un appareil scénographique remarquable, difficile à réaliser vu les espaces et les objets qu'il demande et surtout... difficile à croire pour la personne au centre de la cérémonie.

La première et la plus évidente différence par rapport aux rituels d'initiation des grades simples est que l'accès à l'ordre des chevaliers de Thèbes est précédé par une période de « parrainage » : chaque *ippeo* choisit parmi les *didascalici* un « écuyer » et, quand ce dernier doit franchir la barrière du groupe « simbolico sublime », c'est son « parrain » qui le présente<sup>1159</sup>.

Cette première période, plus qu'à l'apprentissage du candidat sert à l'examen de son comportement et de ses idées par le chevalier qui l'a choisi : dans un système de révélation progressive des finalités, un passage de l'importance politique élevée comme celui vers l'*Antracia Megista* ne peut être atteint automatiquement simplement à travers la permanence pendant un certain temps dans le grade de *didascalo* : le document affirme qu'il est nécessaire que « gli entrati nel 1° grado oziosi non restino<sup>1160</sup> ». Il est donc probable que ceux qui ne sont pas jugés aptes à devenir chevalier (d'autant plus que cela pourrait signifier courir en première personne et exposer ses camarades à des risques avec la police) soient déviés vers des « faux grades » inoffensifs et purement spéculatifs. Celui qui, après la révélation, ne mettrait pas en danger ses camarades peut accéder à l'initiation véritable : il est accompagné – la tête recouverte par un voile blanc plié plusieurs fois – par sa « guida sacra » à la porte de la « tour », à laquelle ils doivent frapper avec les « colpi didascalici ». Une fois rentrés dans la *salle d'armes*, le « duce » leur demande la raison de leur arrivée ; il

---

<sup>1158</sup> Cf. e.g. O. DITO, *Massoneira, carboneria ed altre società...*, op. cit. p. 394 et ss.

<sup>1159</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *document sans date, commençant par « Luce prima ».*

<sup>1160</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *document sans date, commençant par « Luce prima ».*

répondent vouloir initier un *didascalo* qui se présente avec une attitude respectueuse.

Dopo si fanno nella sala molteplici e confuse voci di negativa †...† esclama da tutti, non è possibile siano tutti occupati ad allontanare imminente pericolo, che vadino – dobbiam partire tra pochi istanti, - che eschino.

Calma il tumulto il duce ed al candidato dice “improvvida sciagura e grave vieta aderire alle dimande vostre. Pronto ed ardito intraprendimento chiama tutti all’armi, a conferir grado proprio tempo non è, partite!”. La guida offre il candidato a far parte della spedizione perigliosa – lo ruscino le voci insieme di tutti gli Ippei, permesso non è accompagnarsi in qualunque affare con chi non fa parte di questo ordine augusto. Silenzio generale<sup>1161</sup>.

Il font donc semblant de refuser l’initiation et, quand le candidat est en train de sortir, résigné, de la tour, il est rappelé à l’improviste. Le « duce » lui propose de faire face, seul, aux ennemis qui attaquent les *Ippei* : à cause d’une trahison, ils s’apprêtent à soutenir un combat mortel avec un « straniero oppressor [che] invade minacciando<sup>1162</sup> ». Le chef des ennemis erre près de la tour entouré par ses soldats. Le *duce* s’adresse au *didascalo* :

Tu devi ucciderlo, sarai condotto ove egli vive a nostro danno. Lo riconoscerai [d]al volto minaccioso, [d]all’altezza del suo portamento, [d]alla stolta ferocia nel suo sguardo. Il tuo braccio armato liberi per sempre la terra da un mostro di crudeltà. Va’ ad aspettarmi nella oscura volta della torre, io verrò ad armarti colà”<sup>1163</sup>.

Vêtu d’une toge et armé d’une épée et d’un poignard, le *didascalo* est guidé par l’*ippeo* auquel il est confié vers un petit bois<sup>1164</sup> où il est laissé seul « pendant trente instants ». Après cela, il est conduit devant « l’odioso simbolo del traditore morto di laccio » (vraisemblablement un nœud coulant avec un fantoche figurant le cadavre de celui qui a prétendument trahi l’Ordre) pour lui rappeler le sort qui attend ceux qui rompent le secret : « Per improvvisa luce accompagnata da lampo s’accende l’ara e fa riconoscere il cadavere dello spergiuro. Si prostrano e ringraziano il cielo dell’esemplare punizione<sup>1165</sup> ».

On arrive enfin près d’un édifice surveillé par des hommes armés, le guide donne au *didascalo* les derniers conseils :

---

<sup>1161</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *document sans date, commençant par « Luce prima ».*

<sup>1162</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *document sans date, commençant par « Luce prima ».*

<sup>1163</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *document sans date, commençant par « Luce prima ».*

<sup>1164</sup> La scène imaginée doit se dérouler pendant la nuit parce que l’*ippeo* tient un flambeau.

<sup>1165</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *document sans date, commençant par « Luce prima ».*

“Va, combatti, entra sollecito nella reggia ove solo sta l’oppressor d’ogni verità, corri e sacrificalo alla felicità dei tuoi simili. Io debbo lasciarti, ti assista Iddio”. Dovrà il candidato avvicinarsi frettoloso ed intrepido all’atrio indicatogli, dovrà con la sua spada combattere le guardie e forzare il passaggio. Vincerà ma gli verrà strappato il mantello, sarà riconosciuto e chiamato a nome dalle guardie che fuggono in disordine, egli non si rimarrà dall’impresa però, entra nella sala oscura scortato dalla sua face il cui lume è già languidissimo, camminerà per cercare la sua vittima ma questa si è già involata ai suoi colpi<sup>1166</sup>

Le coup de main a échoué, le puissant ennemi a réussi à s’enfuir au dernier moment et, de plus, le candidat a été manifestement reconnu par les gardes.

Il est ramené dans la tour et l’annonce de son échec fait désespérer les *ippey* qui y sont présents : comme il a été reconnu, le salut de tous demande son sacrifice. Le candidat doit mourir pour empêcher que tout l’*Ordine Antracico* ne soit découvert.

Parla il duce col tono della mestizia, “Figlio, tu sei stato coraggioso ma infelice, all’oppressore è noto già tuo nome e disegno, sul tuo capo più crudele piomberà sua rabbia. Lo scampo di tua morte obbrobriosa lenta, pubblica e vile sta in altra morte onorata, segreta, sollecita, nobilissima. La salvezza dell’ordine lo richiede, lo comandano nostre leggi, lo vogliono i tuoi fratelli, compisci l’opera di coraggio. Prendi, accosta al tuo labbro questa tazza, bevi fino all’ultima goccia veleno di morte a va’ nel cielo a ricevere il premio del valore e della fedeltà<sup>1167</sup> .

Le candidat boit la « tasse de poison ». Naturellement c’est de l’eau. La *salle d’armes* résonne des applaudissements de tous, le candidat est proclamé *ippeo tebano*. Le *duce* lui assigne un numéro et lui communique le nombre de « chevaliers de Thèbes » existants.

Il est impensable, en lisant ce rituel, de le considérer comme un véritable manuel pour initier un néophyte : l’utilisation de plusieurs espaces, tant à l’intérieur comme à l’extérieur, et de tant de figurants est inimaginable pour une société qui fait du secret son caractère principal et qui, de plus, agit probablement clandestinement en politique.

Il est encore moins crédible qu’un candidat (qui de plus est déjà passé par les initiations des deux premiers grades) puisse croire à l’histoire du danger imminent et à la nécessité de se battre avec des armes de théâtre classique.

Le texte doit donc être pris dans sa valeur symbolique : la haine contre l’étranger envahisseur, l’horreur à l’idée de trahir ses camarades et la disponibilité au sacrifice de sa vie face à un danger

---

<sup>1166</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *document sans date, commençant par « Luce prima ».*

<sup>1167</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *document sans date, commençant par « Luce prima ».*

dont on n'est pas directement responsable sont les qualités que le patriote clandestin doit démontrer en cas de danger d'arrestation et d'interrogatoire.

Si une initiation aux *ippei tebani* a jamais vraiment été mise en place, cela a vraisemblablement été dans une version très simplifiée de celle décrite dans le document ou, encore plus probablement, les candidats (déjà habitués aux rituels et aux valeurs de la société) ont passé le grade « sulla spada », c'est à dire avec une formule abrégée, sans épreuve de courage et en prêtant simplement serment sur la lame dénudée d'une épée.

## C) Les *calderari* et la sociabilité politique réactionnaire.

### 1) Trinitari et calderari : une société « carolinienne ».

La *carboneria*, telle qu'elle a été décrite précédemment, se présente comme une galaxie de positions politiques circonscrites dans un espace défini à la foi par la méthode d'actuation, le secret, mais aussi par une base politique commune, soit l'aspiration à l'établissement d'un régime constitutionnel. Cela ne veut pas dire, bien évidemment, que le recours aux modalités de la clandestinité politique soit l'apanage exclusif du monde des « patriotes » (au sens large du terme), car, pendant le *decennio*, celui-ci est largement exploité également par les forces de la réaction.

Comme pour le front démocrate, c'est pendant les règnes des *napoleonidi* que des milieux politiques, déjà actifs par le passé, décident de se donner une forme d'organisation nouvelle, en donnant vie à la société des *calderari*, appelée probablement dans un premier temps *trinitari*.

Les groupes concernés par ce type de processus s'inscrivent *de facto* dans la continuité directe de ceux qui avaient créé les « zappatori » et les « adamiti » à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que dans celle des sociétés populaires royalistes nées pendant et après 1799<sup>1168</sup>.

Après la chute de la République napolitaine, les autorités bourbonniennes éprouvent des difficultés non négligeables à dissoudre des *glubi de' regalisti* qui, en revendiquant leur nature populaire de la victoire, sont décidées à poursuivre la répression et la « chasse au jacobin » très au-delà des intentions – déjà sanglantes – de Ferdinand IV et de la *Giunta di Stato*. Bien que plusieurs de ces sociétés soient dissoutes ou intégrées dans la police (c'est le cas de celle, bien connue, du *Cristallaro*), l'idée d'une « restauration inaccomplie » et d'une « générosité excessive du roi » envers les *galantuomini* qui l'avaient trahi reste enracinée dans plusieurs secteurs de la plèbe de la capitale. Ces mécontents, en particulier, finissent par s'identifier à la posture de la reine Marie Caroline, qui ne cache pas avoir accepté *oborto collo* les limitations que les puissances internationales imposèrent à la monarchie après 1799, surtout en ce qui concerne la Paix de Florence et les amnisties qui l'avaient suivie.

La bataille à l'intérieur de la cour entre la fille de Marie Thérèse et Acton (devenu entre-temps son ennemi irréconciliable) est alors bientôt interprétée dans les rues (et dans les églises) de Naples comme l'affrontement entre une ligne politique plus « souple » et disponible aux prétentions des protecteurs anglais et russes et une ligne politique plus « outrancière » décidée à écraser la révolution.

---

<sup>1168</sup> E. E. STOLPER, « La Massoneria settecentesca... », *op. cit.*, septembre 1975, p. 407. Cf. *supra*.



L'attitude de Marie Caroline pendant les cinq années qui précèdent Austerlitz, ainsi que son engagement constant pour organiser le ralliement des puissances antifranchaises et pour mettre en place des complots contre Napoléon a contribué à renforcer cette impression. Par ailleurs, c'est toujours elle qui, à travers ses réseaux de clientèle, a cherché en vain à organiser une nouvelle *Santafoede* contre l'armée de Masséna.

À partir de la deuxième perte de son royaume continental, la reine commence à déployer une politique de plus en plus personnelle (rarement coïncidente avec celle de la couronne sicilienne, dictée *de facto* par la volonté du commissaire anglais Bentink) organisée sur l'infiltration de petits contingents de partisans/brigands dans les zones montagneuses du continent ou, comme dans le cas des complots napolitains de 1807 et 1808, sur l'action des « sociétés royalistes » encore présentes ou de *commandos* envoyés de Palerme<sup>1169</sup>.

Le pivot de cette stratégie est l'île de Ponza, tenue par le prince de Canosa, partisan « fanatique » de Marie Caroline, et où la flotte anglaise se tient prête à seconder ses desseins dès lors qu'ils rejoignent les ambitions britanniques en Méditerranée occidentale, notamment les mouvements sur le long des côtes ibériques.

Bien que lourdement frappé par les actions de la police de Saliceti dans les premières années du règne de Joseph, un réseau de partisans de la reine reste sur le continent et, à travers des correspondances avec Ponza<sup>1170</sup> et avec la Sicile, cherche à mettre en place une politique de subversion contre le trône des « usurpateurs » et, en même temps, de lutte sanglante contre les autres sectes « patriotiques ».

Du point de vue de l'organisation, il semble probable que, pendant toute la première partie du *decennio*, les légitimistes agissent par le biais de correspondances et de noyaux tels que ceux guidés par Salvatore Bruno ou Francesco Jaselli découverts par la police sous Joseph sans se donner la liturgie et les symboles d'une secte.

Toute l'historiographie libérale à partir de Pietro Colletta<sup>1171</sup> a vu dans le prince de Canosa le fondateur des *calderari*, mais ce dernier rejette l'accusation en donnant une version des événements plus complexe. Selon lui, un parti fidèle au trône et à l'autel aurait toujours existé à Naples et, en citant les confidences de Tito Manzi, ancien policier sous Joseph, enfui de Naples après la chute de Murat, il assure que la grande majorité du petit peuple de la capitale était décidé à renverser les

---

<sup>1169</sup> Cf. *supra*.

<sup>1170</sup> En réalité l'île de Ponza est perdue pour les bourboniens du 20 décembre 1809, date à laquelle Antonio Capece Minutolo est forcé de la quitter pour se réfugier à Lipari au 26 février 1813 quand les navires britanniques *Thames* et *Furious* la reconquissent aux forces anglo-siciliennes. Cf. ASNa, Ministero Affari Esteri, fascio 4276, Carte relative al principe di Canosa, sue Commissioni in Ponza e suoi conti 1808 – 1812, *lettre de Palerme à Canosa du 22 décembre 1809*. Cf. R. DE LORENZO, *Murat, op. cit.*, p. 275.

<sup>1171</sup> P. COLLETTA, *Storia del Reame...*, *op. cit.*, V. VII, p. 89.

« usurpateurs »<sup>1172</sup>. La reine et lui même se seraient donc uniquement bornés à « encourager ces tendances avec des promesses et des flatteries » : la formule, en effet, n'est pas parmi les plus efficaces pour se libérer de l'accusation.

Comme toute société secrète, et bien que probablement « poussée » par la cour sicilienne, il n'est pas possible d'établir les circonstances précises de la naissance des *calderari*. N'ayant pas trouvé de documents directement produits par la secte, nous sommes obligés de faire confiance aux auteurs qui utilisent les sources les plus proches possible des événements.

Probablement responsable de la fondation de la société, Antonio Capece Minutolo est un des acteurs le plus proches des *calderari* : selon lui les groupes bourbonniens de Naples auraient pris, dans un premier moment, le nom de *trinitari*. La période charnière serait l'année 1812 : à la suite de l'adoption de la constitution en Sicile, les corporations de métier de Palerme auraient perdu leurs privilèges et auraient alors donné vie à une série de protestations en invoquant l'aide de Marie Caroline, naturellement résolument contraire à la charte. Parmi ces groupes d'artisans, celui des chaudronniers (*calderari*) aurait été le plus véhément et Lord Bentinck aurait décidé d'envoyer les chefs les plus influents en exil sur le continent. Là, ils se seraient associés avec les *trinitari* et, représentant la majorité de la société, ils en auraient changé le nom en *calderari*<sup>1173</sup>.

Une autre version, proposée par le comte Orloff et St. Edme, veut au contraire que la société réactionnaire soit le fruit d'une scission à l'intérieur de la *carboneria*. En 1813, quand Caroline puis Murat persécutent la secte<sup>1174</sup>, les chefs de la société auraient décidé d'expulser les éléments les moins dignes de confiance (ou les plus résolument absolutistes) pour empêcher qu'un nombre trop grand de membres attire l'attention de la police. Les exclus, toutefois, auraient voué une haine éternelle à leurs anciens camarades en mettant leur extermination au premier rang des buts de leur nouvelle société<sup>1175</sup>.

Cette deuxième version, comme présentée auparavant par Oreste Dito, n'est pas complètement en contradiction avec la précédente, car, étant donnée l'attraction pour la constitution sicilienne de 1812 de la part d'une partie de la *carboneria* et la conséquence hostile à l'encontre de Murat (et de la régence de Caroline<sup>1176</sup>), il est possible que les différentes formations clandestines aient essayé le principe d'une action unitaire. Cependant, une fois constatée la nature irrémédiablement réactionnaire et contraire à toute constitution des anciens *trinitari*, les *carbonari* auraient décidé de

---

<sup>1172</sup> A. CAPECE MINUTOLO, *I Piffari di Montagna...*, p. 57.

<sup>1173</sup> A. CAPECE MINUTOLO, *I Piffari di Montagna...*, p. 69. Cette version est rapportée, entre autres, aussi par Oreste Dito, cf. O. DITO, *Massoneira, carboneria ed altre società...*, op. cit. p. 210. Le même Canosa, enfin fournit une autre possible explication du nom *calderari* en faisant référence à l'attentat contre Saliceti de 1807, en indiquant l'auteur en « un certo Domenico, calderaro di professione ». Cela semble peu crédible car le seul impliqué de ce prénom, Domenico Viscardi, est un pharmacien.

<sup>1174</sup> Cf. *infra*.

<sup>1175</sup> M. SAINT EDMÉ, *Constitution et organisation des Carbonari...*, op. cit., p. 203/4.

<sup>1176</sup> Cf. *infra*.

les expulser, faisant naître ainsi de nouvelles rivalités<sup>1177</sup>. Cette même hypothèse est reprise dans le rapport du Baron de Brivazac (un espion français qui voyagea dans l'Italie du Sud après 1820 sous la couverture d'une expédition minéralogique) aujourd'hui conservé dans la série F7 des Archives nationales de Paris<sup>1178</sup>.

Une troisième hypothèse, émise par le journal *La Minerva napolitana* en 1820, veut que le fondateur soit « Un vescovo di Napoli che non è necessario nominare » et qui aurait agi sous l'impulsion du gouvernement pontifical pour contrer l'action des *carbonari* constitutionnels<sup>1179</sup>.

Quelle qu'en soit l'origine, il apparaît certain que la condition sociale des *calderari* est généralement très basse : le même Canosa, qui en a certainement exploité les actions, dit que la majorité des sectaires était recrutée parmi les auteurs des carnages de 1799 (et il est à présumer qu'ils considèrent de « farsi un merito » aux yeux de Marie Caroline avec des entreprises similaires) et que pour la plupart « mancavano del quotidiano sostentamento<sup>1180</sup> ».

Il s'agit donc pour la plupart de gens du bas peuple de la capitale, les *lazzari* des quartiers de Porto et Mercato qui, liés instinctivement et par l'expérience de 1799 à la partie la plus réactionnaire de la couronne napolitaine, offrent leur bras et leurs couteaux à la même cause, d'autant plus que le blocus du commerce (logiquement associé à la nouvelle dynastie) rend encore plus désespérée leur situation quotidienne.

C'est pour cela qu'Oreste Dito définit la société légitimiste comme un « rivolgimento sotterraneo con carattere apparentemente politico, ma fatto di malumori, di desiderii, di speranze insoddisfatte, di miserie economiche – indice e conseguenza d'affrettata e malamente compiuta trasformazione sociale e morale del popolo meridionale<sup>1181</sup> ».

A cause du manque de sources provenant directement des *calderari*, leur structure interne et leurs rites restent presque complètement inconnus. Bianca Marcolongo, en se basant peut être sur des documents trouvés dans les archives de Lecce, parle d'une structure fondée sur trois grades : 1) *Amico cavaliere*, 2) *Principe*, 3) *Gran principe* et dont le but serait « la difesa della Chiesa, del Papa, il ristabilimento della famiglia borbonica, la inesorabile inimicizia ai carbonari e massoni<sup>1182</sup> ».

---

<sup>1177</sup> O. DITO, *Massoneira, carboneria ed altre società...*, op. cit. p. 211.

<sup>1178</sup> ANF, F7-6667 « Carbonari (dossier 1 – pays étrangers) », Notes sur l'Italie, recueillies par un voyageur qui a récemment parcouru cette contrée. « L'association composée d'éléments si divers ne resta pas longtemps si unie : une épuration fut jugé nécessaire et exécutée avec beaucoup de succès par les principaux chefs. Les adeptes conservés prirent le nom de *Calderari* ; ceux qui furent éliminés conservèrent entre eux les premières relations ainsi que le nom de *Carbonari* et vouèrent à leurs anciens associés une haine implacable.

Cette scission donna lieu aux *Carbonari* de manifester assez ouvertement leur doctrine politique ; qui était en opposition directe avec le système de gouvernement établi à Naples, et toute révolutionnaire ».

<sup>1179</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete...*, op. cit., p. 73.

<sup>1180</sup> A. CAPECE MINUTOLO, *I Piffari di Montagna...*, p. 72.

<sup>1181</sup> O. DITO, *Massoneira, carboneria ed altre società...*, op. cit. p. 210.

<sup>1182</sup> B. MARCOLONGO, *Le origini della Carboneria...*, op. cit., p. 90.

Bartholdy, de son côté, rapporte une formule de serment qui oblige l'initié à nourrir « odio ai Massoni, ai Giansenisti, Materialisti [ selon d'autres Molinisti ], Economisti e Illuminati<sup>1183</sup> ».

Pendant le *decennio*, toutefois, les activités des *calderari* sont réduites pratiquement à néant, d'un côté par l'efficacité de la police et l'incapacité d'attirer les classes moyennes et élevées de la capitale, et, de l'autre, par le choix des agents anglais qui préfèrent utiliser des secteurs de la *carboneria* (plus nombreux, plus cultivés, mieux armés et surtout plus influents) en les attirant avec la promesse de la constitution sicilienne<sup>1184</sup>.

Les *calderari*, au contraire, opposés par définition à tout type de charte, mais aussi au trône « usurpé » des *napoleonidi*, se trouvent à combattre, avec très peu de moyens, la bataille personnelle d'une souveraine privée de tout pouvoir effectif est désormais négligée et déconsidérée même par ses propres alliés.

La société connaît un regain de vitalité alors que Canosa devenu ministre de police pendant une brève période après la restauration, utilise cette dernière comme force de frappe non légale et non officielle contre les *carbonari*.

Il est à mentionner, enfin, l'hypothèse avancée récemment par Antonio Fiore qui, sur la base des mémoires de l'historien et ancien conspirateur Nicola Nisco, avance l'idée d'une naissance de l'organisation criminelle de la *camorra* des réseaux d'extorsion dans les prisons établies par les *calderari* arrêtés après la disgrâce politique de Canosa<sup>1185</sup>.

---

<sup>1183</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete...*, *op. cit.*, p. 74.

<sup>1184</sup> Cf. *infra*.

<sup>1185</sup> A. FIORE, « La politicizzazione della camorra. Le fonti di polizia a Napoli (1848 – 1860) », *Meridiana, rivista di storia e scienze sociali*, anno XIV, n. 78, 2013, p. 95 – 113, p. 97.

## 2) Les sociétés secrètes, entre groupe de pression et marginalité politique.

La *carboneria*, si elle naît très probablement entre 1807 et 1808, est une formation qui accueille et organise des positions politiques en évolution depuis plus d'une décennie. C'est le moment « favorable » de l'*interregno* entre Joseph et Murat qui fait naître l'exigence d'un espace d'élaboration politique et de coordination pour les « patriotes » et les « unitaires ».

Malheureusement pour eux, le fait de créer une société secrète n'augmente guère la possibilité d'influencer les destins de l'État napolitain dans une situation où même la monarchie « nationale » des *napoleonidi* constitue une force résiduelle, objectivement incapable d'une politique étrangère autonome par rapport à celle de l'empire.

Les membres du *democratismo* et du patriotisme italien qui choisissent alors de continuer leur activité politique sous les règnes des *napoleonidi* n'ont pas pu porter en avant les thématiques qui caractérisaient leur programme, ni dans les lieux du pouvoir (notamment dans le Conseil d'État, où plus d'un d'entre eux siège) ni même dans la franc-maçonnerie légalisée et officialisée, qui désormais constitue un prolongement mondain et frivole de la cour et, dans les provinces, de l'administration périphérique de la monarchie.

Cuoco, De Simone, Abbamonti, ainsi que les éléments radicaux venus de France et des autres zones d'Italie comme Briot, Saliceti et Maghella ont pu, naturellement, faire pression sur la couronne et chercher à faire concurrence au « parti français » de Caroline dans l'esprit du roi, mais c'est le trône lui-même qui, souvent, n'a pas eu l'autonomie pour décider ses propres politiques. Aux discordances entre les patriotes et le pouvoir, il faut rajouter celle entre ce dernier et sa source de légitimation internationale, l'empire napoléonien.

Face à cette double marginalité, les patriotes ne peuvent qu'adopter une « militance à double niveau », c'est à dire : accepter la participation à la machine étatique en cherchant à obtenir de la monarchie ce qu'ils pouvaient, surtout en termes de modernisation de l'État, et réserver à la dimension clandestine (ou en tout cas *latomica*) l'élaboration de thématiques pour lesquelles le dialogue avec Murat n'était pas ou pas encore possible.

Le terrain sur lequel les *carbonari* considèrent alors pouvoir vraisemblablement ouvrir une « négociation » avec le roi ne se borne, en réalité, qu'au simple renouvellement administratif, mais inclut deux thèmes principaux à la nature plus particulièrement politique : la transformation constitutionnelle du Royaume et l'indépendance complète du système impérial.

L'ordre avec lequel ces deux points sont mis en avant par les *vendite* varie selon les opportunités que le rapport de force à l'intérieur et à l'extérieur de l'État napolitain leur laisse : ainsi ils travaillent en accord complet avec la couronne sur la question de l'indépendance quand Murat

critique le joug que son puissant beau-frère lui impose, tandis que les pressions pour une constitution (évidemment différente du statut de Bayonne, détesté autant par les patriotes que par le souverain) ne mènent à rien d'autre que des vagues promesses dans les moments où Murat aura besoin de consolider le « front intérieur ».

Les thèmes qui sont au centre des rapports avec la couronne, toutefois, ne constituent certainement pas les buts ultimes de la *carboneria* dont les projets de changement politique sont bien plus radicaux et poussent les sectaires (ou, pour mieux dire, la grande majorité d'entre eux) à considérer la coexistence avec la monarchie comme une phase nécessaire, mais temporaire.

Pour enquêter sur ce « deuxième niveau », il est nécessaire de faire référence à des sources, telles que le *Patto dell'Ausonia* ou le *Ierocanone dell'Antracia Megista* qui, s'ils laissent seulement entrevoir les contenus qui s'éloignent de la simple obtention d'une « constitution libérale », ne permettent pas de deviner quel pourcentage des sectaires se sont véritablement engagé, à un moment donné, à poursuivre ce type de changement.

Certes, l'évidence du rôle important joué par des personnages comme De Simone et surtout Vincenzo Cuoco dans l'organisation de la société, ainsi que leur collaboration avec le ministère de Maghella, véritable centre de l'« unitarisme » italien et bête noire des organes de police de l'Empire français, témoigne, une fois de plus, que pour cette génération, l'adhésion à la monarchie *napoleonide* n'est que partielle et un noyau de principes « radicaux » (*in primis* la république, comme le témoignent la constitution de l'Ausonia et, partiellement, le *Ierocanone*) reste dans l'horizon politique.

Le « pacte constitutionnel idéal » de plus, montre aussi comment, tout en ayant rejetée toute hypothèse de réforme agraire, la *carboneria*, ou du moins un groupe d'individus à l'intérieur d'elle, maintient en vie le projet de créer une petite propriété foncière dans le Royaume et oublie définitivement la structure du latifundium, ayant survécu même aux tentatives de modernisation de la part Joseph et Joachim, à cause de l'opposition des oligarchies agraires.

Le *Ierocanone* en outre, probablement rédigé dans un moment de tension avec la cour et d'attitude particulièrement subversive de la société autour de 1813, montre comme le projet révolutionnaire pour obtenir un « primo fatto liberale » est loin d'avoir disparu des perspectives des *carbonari*, mais, simplement, est renvoyé à un moment plus favorable.

Les rituels internes, qui montrent presque une obsession pour la trahison et la délation, indiquent que l'activité des *vendite* se fait de plus en plus difficile pour les *carbonari* au fil du règne de Murat jusqu'à arriver à des véritables persécutions après la campagne de Russie<sup>1186</sup>.

---

<sup>1186</sup> Cf. *infra*.

Encore plus marginale, enfin, l'activité de la secte réactionnaire des *calderari* : par essence liée aux machinations de Marie Caroline, elle suit le déclin politique et la marginalisation de cette dernière. Réduite presque à une association criminelle anti-carbonari pendant le *decennio*, elle connaîtra une nouvelle « fortune » après la restauration, quand elle pourra brièvement occuper le rôle de bras violent de la police politique.

### III – De « l’usurpateur par droit divin » à l’exécution de Pizzo.

#### A) La gloire militaire et l’involution administrative.

##### 1) Loin des yeux, loin de l’empereur.

La position de Naples sur l’échiquier international dans la deuxième moitié du règne de Murat est influencée, encore plus qu’auparavant, par le rapport personnel du roi avec l’empereur. Les relations entre les deux et même les conséquences psychologiques sur la personnalité de celui qui reste un maréchal de France et commandant de la cavalerie impériale, deviennent un facteur déterminant pour le sort du royaume méridional.

Comme plusieurs biographes de Murat l’ont souligné, la proximité ou la distance physique entre ce dernier et son beau-frère déterminent des changements radicaux d’attitude qui conduisent à des accusations de trahison, et particulièrement en ce qui concerne les dernières années de sa vie, par rapport à Napoléon<sup>1187</sup>.

L’an 1811 est, en ce sens, exemplaire : rappelé en France entre avril et mai pour assister au baptême du fils de l’empereur, Murat ne se montre pas indifférent au charisme de ce dernier qui, de son côté, prévoit probablement déjà la campagne contre la Russie et fait tout son possible pour s’assurer les services du meilleur commandant pour sa cavalerie.

Les rapports entre les deux semblent parfaitement rétablis après les tensions qui ont suivi l’échec de l’invasion en Sicile et pourtant, à peine rentré dans son palais napolitain, Joachim adopte deux mesures évidemment destinées à souligner l’indépendance de Naples et donc à déplaire au frère de Caroline : l’adoption d’un nouveau drapeau « personnel » pour son Etat et sa marine et, surtout, la tentative d’imposer la naturalisation napolitaine aux employés de l’administration<sup>1188</sup>.

Lorsqu’il est en contact avec la cour impériale, il se sent part de cette dernière et du système de valeurs militaires qui le lie à la personne de l’empereur mais dès qu’il s’en détache ses priorités se concentrent sur « son » royaume, finalement conquis, même au détriment des intérêts du système français.

Quand il se trouve dans sa capitale, de l’autre côté, la fidélité instinctuelle à son ancien commandant (qui, de plus, lui est constamment « représenté » par sa propre femme et par le « parti français) lui empêche de franchir le dernier pas et détacher complètement son destin et celui de son royaume de l’aigle napoléonienne. Et cela, même quand toute logique politique le lui suggère.

---

<sup>1187</sup> Cf. R. DE LORENZO, *Murat., op. cit., passim* ou S. DE MAJO, « Murat, Gioacchino Napoleone, re di Napoli », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell’Enciclopedia Italiana, Vol. 55 (2001).

<sup>1188</sup> Cf. *supra*.



Pour le sort du Royaume de Naples, en tout cas, les conséquences de la participation de Murat aux deux grandes campagnes napoléoniennes en 1812 et 1813 ont une énorme importance, tant pour la collocation internationale du pays que pour sa politique interne et pour la dialectique entre les différentes positions.

Quand il part vers le nord à la fin d'avril 1812, Joachim est conscient des dangers pour la politique intérieure que son absence peut comporter et, surtout, il sait que Caroline, laissée dans le rôle de régente, ne garantit nullement d'être son *alter ego* et peut en profiter pour imposer un tournant autonome à la direction politique. En effet, bien que le roi soit constamment informé par la police secrète de ce qui se passe dans l'Italie du Sud, ses peurs s'avèrent fondées et la gestion de la sœur de Napoléon apparaît presque en opposition avec celle de son mari. Le roi, en fait, après la première période de méfiance, avait commencé à prêter de plus en plus d'attention aux *desiderata* du personnel autochtone, du moins en ce qui coïncidait avec ses intérêts d'autonomie par rapport à la France. Caroline, au contraire, non seulement s'appuie exclusivement sur « son parti » en ce qui concerne le gouvernement et pousse sa partialité jusqu'à éloigner plusieurs éléments venants du *democratismo*, mais nomme aussi des nouveaux conseillers d'Etat, plus favorables à ses positions. La « reggenza da protagonista » de la reine, d'ailleurs, ne s'arrête pas au choix des collaborateurs et elle se voit considérée comme trop « audacieuse » ou carrément « anti-française »<sup>1189</sup>. Elle arrive à réintroduire la féodalité en alliance constante avec les élites traditionnelles, souvent nostalgiques de l'ancien régime.

A son retour, Murat est forcé de « remettre » les choses en place, d'autant plus que plusieurs considérations élaborées pendant la désastreuse campagne de Russie le poussent à agrandir le plus tôt possible la distance entre lui et Napoléon. L'issue de l'expérience russe va probablement consolider la coalition antifrançaise qui va désormais de la Prusse<sup>1190</sup> à l'Espagne, avec un pouvoir grandissant de la Grande Bretagne dans la Méditerranée : s'il veut conserver son trône, l'alliance « familiale » avec le frère de sa femme pourrait ne plus être automatique. Un autre élément pousse Murat à développer des hypothèses de destin séparé de celui de sa mère-patrie : un éventuel deuxième enfant de Napoléon et Marie Louise pourrait se disputer le trône napolitain, dans une position de force, avec ses propres fils. Se rendre autonome de l'empire est aussi un moyen sûr pour garantir la durée d'une dynastie Murat.

Sur le plan personnel, en outre, l'expérience russe a montré un empereur fatigué, têtu et forcé de rentrer précipitamment en France pour étayer son trône après la découverte en octobre de la conjuration du général Malet. Le plan « era stat[o] opera dei repubblicani, ma la base del complotto

---

<sup>1189</sup> R. DE LORENZO, *Murat*, op. cit., p. 270.

<sup>1190</sup> La Prusse abandonne l'alliance avec Napoléon et, avec le traité de Kalitsch du 28 février 1813, passe à côté de la Russie.

era realista<sup>1191</sup> » et prévoit la diffusion de la fausse nouvelle de la mort de l'empereur à Moscou. Bien qu'immédiatement déjouée, la conspiration démontre la faiblesse de la police et la vitalité d'une opposition encore présente.

Même dans cette occasion, de plus, Napoléon montre qu'il ne considère Murat (qui s'était très bien comporté pendant la campagne militaire) que comme un bon général et un « vassal » de l'empire : c'est à lui, en fait, qu'il confie la tâche lourde de ramener ce qui reste de la Grande Armée, malgré les protestations et la nécessité, maintes fois exprimée par ce dernier, de retourner à Naples. A la fin il décide de désobéir à l'empereur et (en mentant à sa femme à propos de la permission napoléonienne) quitte la Pologne en février 1813. En Espagne, entre temps, les rapports entre les troupes françaises et le contingent napolitain se font de plus en plus tendus et les Italiens tendent à fraterniser avec les insurgents locaux (qui souvent partagent la sympathie) au nom de l'indépendance nationale<sup>1192</sup>.

---

<sup>1191</sup> R. DE LORENZO, *Murat*, *op. cit.*, p. 270.

<sup>1192</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, *op. cit.*, p. 192.

## 2) De l'incapacité de choisir.

A peine rentré dans la capitale, en tout cas, Joachim se trouve dans la nécessité de redimensionner l'espace politique occupé par Caroline et rappeler les « Napolitains » aux postes de l'administration qu'ils avaient du quitter pendant la régence<sup>1193</sup>. La subordination systématique des intérêts méridionaux à ceux de la France a violemment endommagé l'économie napolitaine, bien que le blocus continental n'ait été jamais respecté complètement.

Le laps de temps qui sépare la campagne de Russie de celle d'Allemagne représente une période incertaine et convulsive dans l'histoire napolitaine, où le gouvernement cherche à se rapprocher des ennemis de la France mais sans perdre la protection de cette dernière.

Ainsi le prince de Cariati est secrètement envoyé à Vienne (mais Napoléon en est, en réalité, immédiatement informé) pour sonder la disponibilité de la cour autrichienne, et en particulier de Metternich, à établir une alliance ayant pour base la neutralité militaire napolitaine.

Au même temps, Murat regarde aussi du côté de l'Angleterre et envoie à Ponza, en avril, son agent Giuseppe Cerculi qui propose un contingent de 40.000 Napolitains pour attaquer le Royaume d'Italie en échange de garanties sur le maintien du trône. Lord Bentinck, toutefois, répond avec d'autres conditions qui ne peuvent pas satisfaire le roi de Naples : la déclaration de guerre contre Napoléon et Eugène Beauharnais et une « compensation » en échange du royaume continental, destiné à retourner aux Bourbons<sup>1194</sup>.

Il est naturel que les Anglais n'aient pas l'intention d'abandonner complètement leur allié traditionnel en échange de la participation de Murat, dont la fidélité antinapoléonienne est pour le moins douteuse et, pour cela, les approches entre Ponza et le continent s'interrompent momentanément entre avril et mai 1813. Les victoires françaises de Lützen et Bautze, entre temps, donnent l'impression fugace qu'une victoire contre les forces de la sixième coalition est encore possible. Murat se sent lié par la fidélité et l'habitude d'un côté et attiré par la prudence et l'ambition de l'autre : « Austriaci e Inglesi hanno quindi rapporti con Murat, spiato da Napoleone, che è al corrente delle sue mosse : i primi in vista di una nuova lotta contro l'Imperatore, cui sono tuttavia legati da parentela, i secondi in previsione della sua sconfitta<sup>1195</sup> ».

Les négociations de Ponza sont reprises, toujours secrètement, en mai : l'intérêt des Britanniques, qui en Sicile ont des rapports de plus en plus difficiles avec Marie Caroline, est seulement celui de

---

<sup>1193</sup> Déjà avant le départ pour Paris Murat avait attiré les critiques de beaucoup de Napolitains qui l'accusaient de ne pas savoir récompenser la fidélité et les capacités de ses sujets, en leur préférant constamment les Français. C'est le cas de Guglielmo Pepe qui, vexé par le traitement reçu dans l'armée, demande de quitter le Royaume et être envoyé en Espagne. Cf. G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, op. cit.*, p. 186.

<sup>1194</sup> R. DE LORENZO, *Murat., op. cit.*, p. 175.

<sup>1195</sup> R. DE LORENZO, *Murat., op. cit.*, p. 276.

continuer à garder l'îles comme base de contrôle au centre de la Méditerranée. Bentinck arrive toutefois, à la fin d'avril, à l'hypothèse théorique d'un royaume en Italie pour Murat et une compensation ailleurs (en cas d'insistance autrichienne) pour Ferdinand IV.

Malgré ces contacts et les rapports de plus en plus tendus avec son beau-frère (qui lui reproche encore l'abandon non autorisé de l'armée en Pologne et, avec raison, soupçonne ses contacts avec l'ennemi), Murat n'arrive pas, quand la guerre continentale reprend, à choisir son camp en faveur ou contre son pays d'origine.

Tout en tenant ouverts ses canaux de négociation, il décide de répondre à l'appel de Napoléon et de partir pour la campagne d'Allemagne le 2 août 1813, où il se comporte en vrai allié de l'empereur avec des charges de cavalerie très efficaces dans la bataille de Dresde mais sans pouvoir ne rien faire pour empêcher le désastre de Leipzig<sup>1196</sup>. Avant l'affrontement décisif, avec les opérations militaires encore en cours, Metternich lui fait arriver la proposition de le laisser sur le trône de Naples s'il abandonne sans hésitations son beau-frère qui se trouve au bord du gouffre. Joachim toutefois hésite et continue sa campagne militaire en aidant l'armée impériale avec ses charges de cavalerie : « Se il tradimento politico era quasi compiuto, quello militare, pur ipotizzato da alcuni storici, non pare avvenisse<sup>1197</sup> ». A la différence de la campagne de Russie, Napoléon écoute les pressions de Murat et autorise son retour dès le 18 octobre.

C'est seulement une fois revenu à Naples qu'il semble prendre une décision et changer complètement de côté : en janvier 1814 il signe finalement le traité d'alliance avec l'Autriche et mène ses troupes vers le Nord de l'Italie, contre Eugène et contre Napoléon : trop tard pour être décisif, trop tard pour être crédible.

---

<sup>1196</sup> S. DE MAJO, « Murat, Gioacchino Napoleone, re di Napoli », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 55 (2001).

<sup>1197</sup> S. DE MAJO, « Murat, Gioacchino Napoleone, re di Napoli », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 55 (2001).

## B) Un carbonarisme, plusieurs carbonarismes.

### 1) 1812, une occasion manquée.

L'an 1812 est vu, par le « parti patriote » comme l'occasion d'un « double pas<sup>1198</sup> » vers l'indépendance et la constitution. D'un côté Napoléon est sorti affaibli du désastre russe, là où au contraire Murat a fait preuve de charisme et a renforcé l'esprit national à l'intérieur du contingent napolitain. De l'autre, en Sicile, Lord Bentinck a poussé Ferdinand IV à octroyer la constitution, ce qui constitue un précédent dont se flattent les « unitaires » et que Joachim ne pourra pas ignorer. Le *redde rationem* avec le « parti français » que l'on attend après le retour du roi et l'ouverture des négociations avec Vienne et Londres semblent être les prodromes d'un tournant national et constitutionnel dans la politique du Royaume.

Les troupes de retour de l'Espagne, de plus, contribuent à diffuser l'idée de la justesse de la lutte nationale contre l'Empire français. Combat qui, avec la constitution promulguée par les *Cortes* de Cadix le 18 mars de la même année, a pris une forme complètement opposée à la petite guerre réactionnaire à la solde des Bourbons. Cela fait naître les convictions les plus optimistes dans les individus, comme Guglielmo Pepe, qui se battent sous les drapeaux impériaux mais admirent le « caractère » et l'esprit des populations espagnoles.

Les espoirs des patriotes, toutefois, sont les premiers à être déçus et la politique du souverain à son retour de la guerre est ambivalente et incertaine sur le plan international et brutalement répressif envers la *carboneria* à l'intérieur. Sa prétention de traiter avec toutes les puissances en guerre, loin de lui permettre d'exploiter tout possible avantage, le rend suspect à chaque interlocuteur et l'empêche de concevoir un programme politique cohérent : « Trattava Gioacchino, nel tempo medesimo, con l'Inghilterra, con la Francia, con l'Austria e col vicerè d'Italia, confidandosi di nascondere così a ciascuno i suoi veri disegni, qualora si voglia supporre che ne avesse avuti di ben determinati<sup>1199</sup> ».

De plus, face à ce manque de décision en politique étrangère, Murat à l'intérieur fait preuve d'autoritarisme et, probablement rassuré par le consensus qu'il obtient parmi ses soldats après la Russie, il prétend, malgré son statut d'« usurpateur », règne de droit divin et refuse de prêter l'oreille aux pressions du « partito nazionale-italiano » qui lui suggère d'octroyer finalement une constitution<sup>1200</sup>. Bien au contraire, les rapports entre le trône et les patriotes empirent rapidement

---

<sup>1198</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, op. cit. p. 116.

<sup>1199</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 208.

<sup>1200</sup> R. DE LORENZO, *Murat*, op. cit., p. 274.

car, probablement, au moment où leurs adversaires « français » sont affaiblis à cause de l'impasse de l'empereur, Murat sent de ne plus avoir besoin d'eux.

Il est significatif que dans cette période l'un des éléments les plus représentatifs du patriotisme napolitain (et sérieusement impliqué dans l'organisation de la *carboneria*) cesse de collaborer avec le *Monitore delle Due Sicilie*, probablement porté à ce choix par la déception envers le souverain<sup>1201</sup>.

1813, non par hasard, est aussi l'an indiqué par les notes attribuées à Basile de Luna où Cuoco aurait réuni ses sept camarades dans sa maison napolitaine pour cacher jusqu'à un moment plus favorable les « volumes » du *Ierocanone*<sup>1202</sup>. Si le « primo fatto » que les patriotes attendent pour passer aux « grades sublimes » consiste – comme il semble incontestable – en l'obtention d'une constitution libérale, ce but doit sembler de plus en plus loin après le retour du roi de Dantzick, d'où la décision d'enterrer le *Ierocanone* en attente d'un horizon plus clair.

Comme le remarque le même De Francesco, toutefois, la période d'hostilité entre Murat et le « partito nazionale » ne peut durer plus de quelques mois. Cette dernière formation, du moins dans les formes que le roi avait connu avant 1812, est beaucoup moins nombreuse un an après. La « régence » de Caroline et du parti français ainsi que l'attitude de Murat lui-même à son retour ont aliéné plusieurs partisans à la monarchie et sont de moins en moins ceux qui continuent à lui faire confiance pour voir leurs projets nationaux et constitutionnels réalisés.

Les rapports de la police du duc de Campochiaro – qui a substitué Maghella après son départ forcé – montre qu'une fracture dans le monde des *vendite* s'est produite pendant l'absence du roi et, si auparavant ce monde parlait au pouvoir avec un langage unitaire pour présenter des revendications, maintenant seulement une partie des affiliés accepte de considérer la couronne de Naples comme un interlocuteur, tandis que les autres se sont transformés en opposants implacables.

Seulement, si l'on considère ces changements – déterminés entièrement par la politique internationale, il est possible de comprendre la brusque mutation d'attitude de Joachim envers « la *carboneria* » et les événements sanglants qui opposent l'armée du Royaume et les sectaires dans plusieurs provinces. Pareillement, seulement en partant de ces conditions politiques il est possible de comprendre les difficultés de toute une partie de l'historiographie pour déterminer « la position »

---

<sup>1201</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, *op. cit.* p. 119. Le moment de tension entre Cuoco et Murat port l'historien milanais à supposer que la narration napolitaine du *fascio* 4603 (ainsi que deux autres versions presque identiques des Archives Nationales de France) sur le transport à Naples du *Ierocanone dell'Antracia Megista* (et en particulier le transport au sud de l'Italie du code) doivent se référer non pas à 1803 (date en effet impossible) comme exprimé dans le texte, ni à 1806 mais à 1813. Il est toutefois plus probable que le code, introduit (ou produit) à Naples précédemment, ait été caché par Cuoco et les autres en 1813, comme raconté par le « procès verbal ». Cf. *supra*.

<sup>1202</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *extrait du procès verbal de la livraison du Ierocanone de l'antracia megista,* sans date.

de la *carboneria* dans les dernières années du règne de Murat, face à une documentation non seulement raréfiée ou produite durant les années suivantes , mais qui montre les *carbonari* comme partisans de plusieurs positions différentes et opposées entre elles.

## 2) La multiplication des offres « constitutionnelles » : une *carboneria* à trois branches ?

Bien que certainement un échiquier périphérique dans les guerres napoléoniennes, le rôle logistique et stratégique du Royaume de Naples devient de plus en plus importante aux yeux des puissances qui s'affrontent sur les champs d'Europe outre que, naturellement, pour les deux dynasties directement intéressées à sa couronne, telles que la famille Murat et les Bourbons.

Grande Bretagne et Autriche commencent donc à « courtiser » le roi de Naples pour créer un problème à Napoléon dans la Méditerranée et aux frontières avec Rome et les Marches mais – et Joachim semble se rendre compte de cela trop tard – les négociations avec lui ne sont pas le seul moyen par lequel ils cherchent à contrôler l'Italie du Sud. Lord Bentinck, s'il accepte de recevoir ses émissaires à Ponza, ne renonce pas à chercher à déstabiliser la situation politique à l'intérieur du Royaume en exploitant la nature « concrète » de la constitution sicilienne de 1812, contraposée aux promesses jamais tenues de Murat.

Les Bourbons, de leur côté, cherchent à exploiter le peu d'espace que le lourd protectorat anglais leur laisse pour chercher à reconquérir leur « royaume continental », car ils sentent leurs alliés de moins en moins décidés à défendre leurs droits sur le continent.

L'action du *foreign office* britannique sur la *carboneria* est d'une telle intensité que plusieurs historiens ont même été induits à considérer la société comme une création anglaise<sup>1203</sup> :

Per D. Dolce (lo udimmo), la Carboneria o *Lega nera* come costantemente la chiama, era puramente un'emanazione delle Loggie [sic] massoniche inglesi, fatta sbocciare nel Mezzogiorno d'Italia durante la spedizione di Russia o poco dopo. Gli inglesi, egli dice nel rapporto del novembre 1815, si giovarono degl'Illuminati della Germania per creare oppositori a Napoleone. Nei regnanti e nei popoli essi destavano sentimenti di sdegno contro il temuto autore del blocco continentale. Dove gli inglesi non trovavano de' monarchi, si rivolgevano alle popolazioni per mezzo delle società segrete ; e degli Illuminati che non mancavano anche a Napoli, si servirono per organizzare le vendite carboniche<sup>1204</sup>.

Mise à part l'utilisation de termes non appropriés (tel que *Illuminati*), le rapport du policier milanais P. Dolce est centré sur l'idée que l'Angleterre se soit servie des fermentations de la partie la plus

---

<sup>1203</sup> A. LUZIO, *La Massoneria e il Risorgimento italiano ...*, op. cit., p. 160. Le point de vue fortement antimaçonnique de l'auteur, toutefois, contribue certainement à le porter à cette conclusion, étant donné qu'il reconnaît des mérites « patriotiques » à la *carboneria* en ce qui concerne l'indépendance nationale et cherche, pour cela, à nier ses rapports de filiation par rapport à la franc-maçonnerie, qu'il considère une émanation française.

<sup>1204</sup> A. LUZIO, *La Massoneria e il Risorgimento italiano ...*, op. cit., p. 162.



radicale du patriotisme italien (celle descendante – *lato sensu* – des *Illuminati* de Bavière) pour fomenter l'opposition aux *napoleonidi* et, à travers eux, à l'empereur.

Et, certes, la proclamation de la constitution en Sicile de la part du *reggente* François de Bourbon constitue l'événement politique qui intéresse d'autant plus la *carboneria* que la charte constitue la démonstration qu'une puissance « libérale » telle que la Grande Bretagne peut, si elle y trouve son avantage, forcer même une dynastie rétrograde comme celle de Ferdinand IV à adopter des institutions représentatives<sup>1205</sup>.

C'est donc à partir de 1813 que plusieurs auteurs identifient la « fracture » du monde de la conspiration, ce qui fait en sorte que pendant les deux ans qui suivent soit possible de trouver des *carbonari* en lutte sur des positions apparemment mutuellement exclusives. Une distinction traditionnelle, déjà proposée par Oreste Dito, veut la *carboneria* substantiellement répartie en trois branches principales :

- 1) les « bertiannici », qui confient en Lord Bentinck
- 2) les « borbonici », qui veulent le retour de Ferdinand IV
- 3) les « murattini », fidèles au gouvernement<sup>1206</sup>.

Il est très difficile, de prime abord, d'imaginer comment des tendances si différentes peuvent coexister à l'intérieur de la même société ou comment des positions politiques inconciliables entre elles peuvent avoir eu un développement semblables à l'intérieur d'une même organisation.

Certainement « Il profilo della Carboneria [...] conduce ad una rappresentazione molto elastica della setta nei primi anni della sua esistenza. Solo una struttura molto duttile, a sua volta indicatrice di una molteplicità di anime avrebbe reso possibile il suo predisporre come referente latomico per [tutte e tre] le parti<sup>1207</sup> », mais l'analyse de « l'élasticité structurale » des organismes de la *carboneria* ne suffit peut-être pas à décrire le panorama clandestin(et semi-clandestin) qui naît en 1813.

D'un côté, en effet, il est nécessaire de rappeler comment la société secrète ne doit pas être considérée comme un « parti » unitaire mais plutôt comme un ensemble de symboles et de

---

<sup>1205</sup> Pour une synthèse sur la genèse de la constitution sicilienne cf. A. DE FRANCESCO, *Rivoluzione e costituzioni... op. cit.*, p. 117 et ss.

<sup>1206</sup> O. DITO, *Massoneria, carboneria ed altre società...*, *op. cit.* p. 209. Une tripartition substantiellement analogue a été proposée, plus récemment, par Emilio Gin, qui reprend un informateur anonyme du ministre Tommasi, dont le rapport se trouve dans l'Archive d'Etat de Naples. Un « noyau originaire », de sa fidélité traditionnelle à San Ubaldo, prendrait le nom de « ubaldisti », les bourboniens prendraient le nom de « trinitari » et les partisans du gouvernement celui de « coloni ». En réalité cette division fait référence plus probablement à 1814 (comme le nom de « coloni » le témoigne, cf. *infra*) et, surtout, semble unifier le carbonarisme « bourbonien » avec la clandestinité légitimiste des *trinitari* et des *calderari*. Cf. E. GIN, « L'opposizione democratica... », *op. cit.*, p. 466.

<sup>1207</sup> E. GIN, « L'opposizione democratica... », *op. cit.*, p. 463.

méthodes de communication utilisées par une pluralité de sujets qui ont intérêt à se servir de l'espace de la clandestinité politique. En d'autres termes, chercher à reconstruire les termes d'un débat à l'intérieur des différentes *vendite* et entre elles pour le choix la puissance à soutenir, ne semblent pas seulement pas possible, mais même en postuler l'existence pourrait porter à des fausses pistes de recherche. La « société » est composée par différents noyaux d'individus qui, en l'absence d'une véritable organisation hiérarchique valable pour tous (à cause aussi des faux grades et de la révélation progressive), ne se tiennent en contact que sporadiquement et dont les positions varient en fonction de ce qui dirige chaque *alta vendita* ou *decastero* et de la géographie qui favorise au moins les contacts avec les émissaires de puissances ennemies.

Secondairement – et cela est d'autant plus important du point de vue du contenu politique - il faut rappeler que l'obtention de la constitution n'est que le « premier pas » à faire avant de procéder à la régénération politique complète et donc le choix de l'une ou de l'autre puissance n'est qu'une divergence sur le moyen pour atteindre un but qui (mises à part les préférences sur le type de constitution) reste commun à toute la société.

En d'autres termes, s'appuyer sur Murat, Ferdinand ou Bentinck ne constitue pas un choix stratégique mais seulement tactique parce que, quoiqu'il en soit, la monarchie constitutionnelle n'est qu'un passage intermédiaire, temporaire et nécessaire pour sortir de l'ancien régime. Cela, outre la tradition constitutionnelle britannique, explique aussi le succès numérique de la *carboneria* « anglaise » : un « protecteur » non directement engagé sur le territoire aurait garanti une majeure liberté au futur Etat constitutionnel, par rapport à une dynastie forcée par la nécessité politique à céder une partie de la souveraineté. Certainement attirés par les britanniques doivent être ces nombreux patriotes italiens qui, tout en ayant combattu pour la cause nationale souvent aux côtés des armées françaises, ont perdu toute confiance non seulement en Napoléon mais aussi en Murat. Selon Melchiorre Delfico, son gouvernement est sapé par la contradiction entre les principes proclamés et la politique effectivement mise en place : « onde con bizzarro commescolamento [sic] si vide l'Harem accanto al Ginnasio, Atene nel Foro e Costantinopoli alla Corte<sup>1208</sup> ».

L'aspiration à la constitution, en tout cas, continue à constituer la limite de l'espace politique de la *carboneria*<sup>1209</sup> : la présence d'une branche « bourbonnienne » ne doit pas porter à l'identification de cette dernière avec la clandestinité réactionnaire. Il est bien possible (quoique non démontré) que les deux groupes aient pu à un certain moment agir de concert, mais le but principal pour les *carbonari* reste la constitution (ouvertement rejetée par les *calderari*) et, pour les mieux informés sur les finalités ultimes, le retour de Ferdinand IV ne serait qu'une phase de transition vers tout autre type de système.

---

<sup>1208</sup> Cit. in O. DITO, *Massoneria, carboneria ed altre società...*, op. cit. p. 207, n. 1.

<sup>1209</sup> Cf. *infra*.

Il est en tout cas très difficile, voire même arbitraire, de chercher à distinguer parfaitement les frontières entre une branche et l'autre ou de supposer que tous ceux qui avaient été « patriotes » continuent à soutenir la « couronne nationale » de Murat :

per gli sconvolgimenti causati dalla rivoluzione francese e dal turbine napoleonico v'erano governi impegnati a promuovere una rivolta di popoli al comune dominatore. Nel mondo settario s'incrociavano perciò mire diverse, con meditati inganni e voluti equivoci nell'uso degli stessi mezzi, degli stessi nomi<sup>1210</sup>.

---

<sup>1210</sup> A. LUZIO, *La Massoneria e il Risorgimento italiano ...*, op. cit, p. 160.

### 3) Les gouvernements se servent des sectaires.

Les agents anglais comprennent « pendant la campagne de Russie ou immédiatement après » qu'il est possible d'utiliser les sociétés secrètes contre Murat et que si ce dernier avait réussi à garder le soutien du patriotisme italien malgré toutes les déceptions autant sur le plan de l'indépendance que sur celui de la constitution c'était aussi à cause de l'absence d'une alternative crédible.

Ainsi les agents du *foreign office* présents autour des côtes italiennes commencent activement à prendre contact avec les patriotes les plus proches pour les « travailler » en exacerbant leur déception et leur ressentiment envers le beau-frère de Napoléon.

Les zones où les *vendite* passent plus aisément dans la branche « anglaise » sont, sans surprise, celles où il est plus facile d'avoir des contacts avec des émissaires venant de zones contrôlées par Londres : la Calabre à cause de sa proximité avec la Sicile, le Cilento, joignable de l'île de Ponza et les Abruzzes, où certains *carbonari* reçoivent des émissaires (ainsi que des contrebandiers) de l'île dalmate de Lissa<sup>1211</sup>.

Sur la côte Adriatique est actif (depuis les temps du contournement du blocus continental) Costanzo Norante et, plus au Nord, le duc de Monteiasi dirige une *vendita* qui a des contacts avec l'« ennemi » et n'en fait pas mystère avec le général Guglielmo Pepe, rentré d'Espagne, et considéré dans plusieurs ambiances de la cour un « italianista » comme un « démocrate »<sup>1212</sup>. A Scalea, à la frontière entre la Calabre et Basilicate, c'est Francesco Saverio Dito (grand-père de l'historien Oreste) qui depuis 1812 anime une *vente* anti-murattienne en contact avec les collaborateurs de Lord Bentinck<sup>1213</sup>.

Le gouvernement Anglais, de son côté, exploite cyniquement la présence et le désir d'indépendance de la secte pour sa politique méditerranéenne et les *carbonari* sont forcés de revoir leurs projets de nation future sur la base des exigences du puissant allié : selon Luzio la *Guelfia* (nom pris par une partie de la *carboneria* dans le Royaume d'Italie) dans l'une de ses constitutions aurait renoncé à la souveraineté sur la Sicile, cédée comme « guiderdone » à l'empire britannique, « guiderdone da aggiungere per soprammercato al monopolio del commercio sull'intera penisola », comme le remarque l'historien avec un ton acide<sup>1214</sup>.

Sur le plan politique la fascination d'une partie de la *carboneria* pour le Royaume Uni se concrétise dans un « projet de décret », publié par Saint Edme en 1821<sup>1215</sup>. Les yeux des sectaires, selon le récit, se tournent vers l'Angleterre quand cette dernière était restée seule à s'opposer efficacement à

---

<sup>1211</sup> O. DITO, *Massoneria, carboneria ed altre società...*, op. cit. p. 211.

<sup>1212</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 207.

<sup>1213</sup> O. DITO, *Massoneria, carboneria ed altre società...*, op. cit. p. X (préface de A. Mola).

<sup>1214</sup> A. LUZIO, *La Massoneria e il Risorgimento italiano...*, op. cit, p. 163.

<sup>1215</sup> Il la reprend de la *Gazette de France* du 25 avril 1821.

Napoléon en Europe et elle cherchait partout des alliés ; « En conséquence, le 26 décembre 1813 un des principaux chefs des unionistes fut expédié à Londres et il remit au ministère un projet de proclamation » mais qui est rejeté par cabinet de Saint James<sup>1216</sup>.

Le décret aurait dû être promulgué par le roi et, « après un grand nombre de ces *considérant* que la révolution française a mis très fort en vogue » aurait dû déclarer l'Italie libre et indépendante<sup>1217</sup>.

Sur le plan territorial, le projet ressemble extraordinairement à la constitution d'Ausonia, avec toutes les terres de « langue italienne » (y comprises les îles de la Mer Ionienne) annexées au nouvel Etat mais, à la différence du programme de 1810, son nom serait celui d'Empire romain, en reprenant de l'âge des Césars les insignes, les couleurs et, naturellement, la capitale.

L'Empereur, à élire aussitôt que les Français auront évacué la péninsule, serait choisi parmi les membres des maisons royales de Naples, Sardaigne ou Angleterre. Comme dans le *pacte de l'Ausonie*, le peuple et l'armée élisent l'empereur et choisissent « la constitution qui leur semble plus convenable », ce que Saint Edme commente sardoniquement avec un « il faut douter » dans une note en bas de page<sup>1218</sup>.

Le refus décidé de la cour anglaise d'adopter une mesure pareille aurait décidé les *carbonari*, selon le récit de Saint Edme, à s'adonner exclusivement aux « machinations secrètes » et, en changeant complètement de champ, s'allier avec Murat. En réalité, évidemment, il s'agit de deux *courantes* différentes à l'intérieur de la même organisation.

A la différence du *Patto sociale costituzionale dell'Ausonia*, surtout, le projet de décret présenté en Angleterre n'est absolument pas une constitution et, comme une future constitution sera adoptée selon le gout et les exigences du peuple et de l'armée de l'empire, l'élection (que l'on doit supposer sans limitation censitaire ou d'ordre) pourrait bien s'avérer un *unicum*. Il est toutefois probable que la forme absolutiste soit *a priori* à exclure et que le décret en soit prescrit de la forme de la monarchie constitutionnelle, dont les contenus, les rapports entre les pouvoirs et les limitations à l'autorité de l'empereur sont renvoyés au moment de la libération de la péninsule.

Malgré des similitudes objectives, à cause aussi de la forme beaucoup plus synthétique, le « projet de décret » est beaucoup moins avancé, sur le plan des droits, de la charte de 1810 et pourrait même être considéré comme une synthèse « diminuée » de cette dernière, une version plus vague et certainement plus modérée pour rassurer le cabinet auquel elle est présentée.

Si le voyage à Londres du mystérieux chef *carbonaro* a vraiment lieu à Noël de 1813, en tout cas, cela ne suffit pas pour convaincre le cabinet de Saint James à établir une « stratégie italienne » uniquement fondée sur une partie des sectaires qui font la cinquième colonne pour elle surtout parce

---

<sup>1216</sup> M. SAINT EDMÉ, *Constitution et organisation des Carbonari....op. cit.*, p. 37.

<sup>1217</sup> M. SAINT EDMÉ, *Constitution et organisation des Carbonari....op. cit.*, p. 38.

<sup>1218</sup> M. SAINT EDMÉ, *Constitution et organisation des Carbonari....op. cit.*, p. 39.

qu'il est facile de le deviner, très peu des futures « cinquante légions, dont quarante-deux [...] romaines et huit auxiliaires » de l'armée impériale sont déjà sur le pied de guerre et, dans le plan de la secte, la majorité de l'effort pour libérer toute la péninsule des Français toucherait aux troupes de sa majesté britannique<sup>1219</sup>.

Bien plus complexe à encadrer politiquement est la fraction « bourbonnienne » de la *carboneria* : leur programme n'est pas profondément différent de celui de leurs camarades « anglais » mais il préfère miser sur l'ancien roi en espérant que, par « gratitude » pour l'avoir aidé à récupérer le royaume, il entre en tant que roi constitutionnel sous la garantie de la Grande Bretagne.

Un facteur qui augmente l'ambiguïté politique de cette formation est que les premiers contacts entre agents de la dynastie « légitime » et *vendite* remontent à la campagne de Russie, donc bien avant l'éloignement forcé de la Sicile de Marie Caroline, ordonné par Lord Bentinck et effectué le 14 juin 1813. La création de cette branche est donc fort probablement à insérer dans le cadre de « frénésie de l'intrigue » qui caractérise les dernières années de la reine autrichienne dans le sud de l'Italie, quand elle conspire à la fois contre les « usurpateurs » et avec ces derniers pour se libérer d'un protectorat anglais, entre temps devenu étouffant, qui la force à un « esercizio residuale » de la souveraineté<sup>1220</sup>.

Dans cette activité convulsive pour récupérer un poids politique que les puissances majeures ne sont plus disponibles à lui reconnaître et pour imposer à l'agenda de tous les acteurs le problème du retour de Naples à sa dynastie, Marie Caroline arrive à concevoir le projet de faire bombarder la capitale par la flotte britannique (qui naturellement s'y nie) et s'entoure de personnages équivoques et d'aventuriers tels que Castrone et le prince de Moliterno.

La figure de ce dernier, qui après la prison et le confinement en France et des longues pérégrinations dans l'Europe du Nord a finalement réussi à rentrer dans les grâces de la reine (qui, désespérée par l'abandon des alliés traditionnels, semble avoir oublié la « trahison » de 1799) joue probablement un rôle important entre Palerme et les sectaires du continent.

Carlo Botta relate que le prince s'engage en 1808 à mettre au service de la reine – comme plusieurs fois au fil des années précédentes - « son parti » pour reconquérir le royaume. Il appelle explicitement « carbonaro » cette formation et, pour la première fois, Marie Caroline semble considérer favorablement le passé de l'aventurier :

Pareva Moliterno personaggio atto a questi maneggi coi Carbonari, perché ai tempi di Championnet era stato aderente della repubblica , ed anzi per questa sua opinione proscritto

---

<sup>1219</sup> M. SAINT EDMÉ, *Constitution et organisation des Carbonari....op. cit.*, p. 39.

<sup>1220</sup> R. DE LORENZO, « Maria Carolina d'Austria e i Napoleonidi : l'esercizio residuale della sovranità », *Archivio Storico per le Province Napoletane*, v. CXXVII, 2009, p. 191 – 214.

dalla corte di Napoli. I Carbonari, si perché erano aspramente perseguitati dai soldati di Murat, si perché Moliterno sentiva di repubblica, e si perché finalmente molto si soddisfacevano di quella unione ed indipendenza d'Italia, prestavano favorevoli orecchie alle proposte del principe e della regina<sup>1221</sup>.

Il est facile d'imaginer que, plus que le passé du prince – non particulièrement estimé dans le milieu de la conspiration – ce sont les déceptions continuelles et les prétentions de Murat de gouverner en « usurpateur par la grâce de Dieu » qui poussent une partie des sectaires à faire confiance à l'adversaire traditionnel.

Si les *vendite* bourbonniennes commencent leur activité comme émanation de l'activité de Marie Caroline et Moliterno (probablement sur la base de promesses d'unité nationale), en tout cas, les conditions politiques dans lesquelles elles se trouvent à opérer changent radicalement après l'éloignement de la reine de la Sicile. La pomme de discorde qui exaspère l'opposition entre la fille de Marie Thérèse et Bentinck et détermine ce dernier à imposer l'« exil » dans les domaines de la maison d'Autriche, en fait, concerne justement l'adoption de la constitution de 1812 (à laquelle Marie Caroline est résolument opposée) et les tentatives de cette dernière d'intriguer avec Napoléon pour se libérer du contrôle anglais<sup>1222</sup>.

L'exemple concret d'un « constitutionalisme bourbonien » multiplie le nombre de ceux qui – tant que Bentinck surveille Ferdinand et son fils – pensent que peut être plaidée la cause de l'ancienne dynastie, surtout dans un moment comme la fin de 1813 quand les armées napoléoniennes sont en déroute, peut être la voie la plus brève pour arriver à la constitution. Il est aussi probable que le choix de Ferdinand IV porte cette branche à travailler de concert avec des partisans plus « traditionnels » du roi sicilien et à un certain point les grades plus hauts se trouvent face à la nécessité d'expulser une masse d'affiliés aux positions simplement légitimistes : ce qui expliquerait l'une des versions sur la naissance des *calderari*.

En ce qui concerne la troisième « branche » de la société, celle « murattiana », elle se différencie substantiellement des deux précédentes car, en agissant en faveur de l'autorité en place ou en tout cas sans s'opposer frontalement à elle, ne se trouve pas en condition de clandestinité.

La « scission » de la *carboneria* fait immédiatement comprendre au duc de Campochiaro que le roi de Naples a perdu le soutien inconditionné (car, au fond, forcé) de tous les *unitaires* et que la secte do force de soutien sont devenu une force hostile.

Quand cela est communiqué au roi de retour de la campagne de Russie, ce dernier décide d'abord de réagir avec la force et, en même temps qu'il démontre finalement une autonomie réelle de

---

<sup>1221</sup> C. BOTTA, *Storia d'Italia dal 1789 al 1814*, V. 4, Italia, 1824, p. 491.

<sup>1222</sup> R. DE LORENZO, « Maria Carolina d'Austria e i Napoleonidi ... », *op. cit.*, p. 194.

Napoléon en arrêtant le blocus continental et en envoyant des troupes vers le Latium, il se comporte hostilement envers les patriotes (d'où le moment de tension avec Cuoco et le choix de ce dernier d'abandonner le *Monitore delle Due Sicilie*<sup>1223</sup>). De plus, il commence à persécuter les *vendite* dont la police est à connaissance et, selon le récit attribué à Basile de Luna, « la perseguitò, facendo nelle Puglie moltissimi carbonari appiccare per la gola e moschettare. Ma ciò produsse il solito effetto, le persecuzioni accrebbero la Carboneria<sup>1224</sup> ». Fort du charisme qu'il a démontré pendant la campagne militaire (et de l'état de prostration de l'Empire et du « parti français »), Murat doit être convaincu de pouvoir se passer d'écouter les prétentions des « unitaires constitutionnels », qui naturellement ne peuvent pas s'allier avec Napoléon, et de pouvoir éliminer l'interlocuteur plus faible. Il est effectivement convaincu de pouvoir devenir le champion de l'unité nationale au profit de sa propre dynastie sans devoir payer le prix d'octroyer la constitution désirée par le parti unitaire. Le roi doit toutefois se rendre rapidement compte du fait que la main de fer n'obtient d'autre résultat que de fournir des nouveaux partisans aux ennemis anglais et siciliens et que les persécutions ne servent qu'à pousser un nombre de plus en plus significatif de ventes au service de ces derniers.

Da qui la necessità di Murat di nuovamente far conto su quanti, pur favorevoli ad una soluzione costituzionale, restavano comunque insensibili alle sirene di Sicilia, dubitavano del sostegno inglese e rifiutavano ogni ipotesi di compromesso col Borbone: di questo gruppo politico, di cui proprio Cuoco, con il deciso rifiuto della costituzione siciliana, costituiva una sicura espressione, Murat aveva d'altronde bisogno per contrastare altro carbonarismo, ugualmente favorevole all'ipotesi di un'Italia unita e retta costituzionalmente, ma risolutamente ostile all'ordine napoleonico perché finanziato dall'oro inglese<sup>1225</sup>.

C'est probablement à ce moment-là, avant ou pendant l'absence de Murat à cause de la campagne d'Allemagne, que le ministre Zurlo se rend compte que les nombreuses interdictions émanées par Murat contre la *carboneria* risquent maintenant de frapper aussi ces groupes pour lesquels, momentanément, « mieux vaut un Murat absolu qu'un Bourbon constitutionnel ».

Pour ne pas se priver de l'arme légale contre les opposants et faire prospérer les ventes fidèles, le ministre de police se sert de la vieille technique maçonnique de la « réforme ». Les *carbonari* fidèles au roi donnent vie à l'*Agricoltura*, une société avec exactement la même structure que la précédente, où les ventes sont appelées *Pagliaia* (meules de foin) et les Bons Cousins sont devenus

---

<sup>1223</sup> Cf. *supra*.

<sup>1224</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *note sans date*.

<sup>1225</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, *op. cit.* p. 120.



*Coloni*<sup>1226</sup>. Etant formellement une société différente, l'*Agricoltura* n'est pas comprise dans les interdictions promulguées précédemment mais cette légalisation la transforme de facto en une émanation de la police.

Au même temps, d'ailleurs, la franc-maçonnerie officielle, guidée par le duc de Campochiaro, cherche une action constante d'infiltration dans les *vendite* et dans les *pagliaia* avec le but explicite de réabsorber les formations « schismatiques »<sup>1227</sup>. Le pouvoir cherche à conduire une lutte contre les « *carbonari* dangereux » avec les armes mêmes du sectarisme, non seulement en créant son propre simulacre de secte mais aussi en cherchant une sorte de « délégitimassions exotérique » à travers l'achat et la destruction – si l'on doit croire à la narration de l'*Antracia Megista* – de l'originel du code, que Salfi aurait acheté à Florence (tandis que Cuoco en cachait jalousement la copie)<sup>1228</sup>.

Il s'agit, évidemment, d'une série de tentatives visant à « combattre ou déminer la secte avec ses propres armes », ou du moins en rentrant dans la logique de l'associationnisme initiatique mais elle sont destinées à l'échec car, d'abord, la « clandestinité permise » produite par l'*Agricoltura* prive la société de tout potentiel d'action politique et ensuite parce que l'attaque de la dimension symbolique ne peut certainement être efficace contre des individus (culturellement formés dans la saison révolutionnaire) dont la pensée est fondamentalement politique et qui utilise les rituels uniquement pour couvrir une action « militante ».

Cette saison très brève, toutefois, est encore une fois interrompue par le départ du roi et par une nouvelle régence de Caroline : cela marque un moment non plus seulement de tension mais de violence et répression, ce qui marque un tournant décisif pour l'attitude la *carboneria* (dans son ensemble) pendant les deux derniers années du *decennio francese*.

---

<sup>1226</sup> O. DITO, *Massoneria, carboneria ed altre società...*, *op. cit.* p. 220.

<sup>1227</sup> E. GIN, « L'opposizione democratica... », *op. cit.*, p. 461.

<sup>1228</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, *extrait du procès verbal de la livraison du Ierocanone de l'antracia megista, sans date.*

#### 4) La Calabre et les Abruzzes : la répression sanglante.

Les moments d'absence de Murat du Royaume révèlent toute la précarité de la situation politique car Caroline Bonaparte interprète invariablement de façon « autonome » son rôle de régente et bouleverse les équilibres que son mari, plus à travers son charisme que son habilité politique, avait réussi à créer. En 1813 on attitude envers la politique internationale a radicalement changé par rapport au passé et, abandonnée complètement la fidélité envers son frère, pousse pour une alliance avec l'Autriche pour conserver le trône même en cas d'écroulement du système napoléonien.

Un bouleversement symétrique, toutefois, ne s'est pas produit en politique interne et elle continue à avoir des rapports très tendus avec le « partito nazionale » dans la cour. Elle continue à fonder son gouvernement sur les Français qui choisissent de rester à Naples malgré tout et sur les propriétaires des latifundia désireux d'une politique plus conservatrice. Guglielmo Pepe qui dit être apprécié par le roi, malgré le fait qu'il soit considéré comme trop radical et démocrate, est conscient d'être détesté par la reine, justement à cause de son patriotisme<sup>1229</sup>.

Quand Murat part en Allemagne, il le fait en répondant à une impulsion presque irrationnelle de fidélité à Napoléon et à l'appel irrésistible du champ de bataille. Pour cela, il interrompt brusquement les négociations déjà avancées avec l'Autriche et l'Angleterre qui auraient dû ratifier le passage définitif de Naples dans la coalition antifranaise. Si Vienne continue à tenir des rapports avec l'Italie du Sud au même moment où le roi du pays fait des ravages avec ses charges de cavalerie contre l'armée des Habsbourg, l'Angleterre décide de profiter de la situation d'absence du souverain (et donc du référent à la cour pour ce qui reste du « parti national ») pour chercher à assener un coup à travers une insurrection à l'intérieur.

L'action d'incitation à la révolte des agents du *foreign office* se fait de plus en plus intense pour convaincre les patriotes que, avec Joachim lointain sur les champs de l'Allemagne, c'est le moment d'un coup de main pour chasser les Français et obtenir la constitution. C'est justement l'un des hommes du service secret britannique, un certain Johnson, qui quelques années plus tard (le 3 octobre 1814) avouera à Maurice-Henri Weil que

c'est lui qui a fait le projet de 1813 à l'Angleterre de faire soulever l'Italie par le charme de la liberté et de l'indépendance nationale et a proposé à Lord Bentinck de retirer ses troupes de l'Espagne et de les employer plutôt à une diversion en Italie... Lors de l'exécution du projet ci-dessus cité on a formé trois bataillons de volontaires italiens et on leur donna en effet des drapeaux : *Per la libertà d'Italia*... En parlant de cette indépendance italienne, Johnson m'a dit

---

<sup>1229</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, op. cit.*, p. 207.

qu'il y eut un temps où il fallait échauffer cette idée en Italie, mais qu'à présent il faut travailler à l'étouffer parce qu'en Europe on n'a plus besoin que de repos<sup>1230</sup>.

Il n'est pas surprenant, donc que ce soient les régions plus directement en contact avec la flotte anglaise qui s'insurgent pendant et après l'absence de Murat : la première est la Calabre, où le soulèvement commence le 15 août 1815 à Scigliano et Aprigliano, dans la province de Cosenza.

A la tête de cette insurrection se trouve Vincenzo Federici, dit Capobianco, qui dans la ville d'Altilia se distingue depuis 1799 par ses positions patriotiques et de « républicain modéré ». Affilié à la *carboneria* du moins à partir de 1809, Capobianco jouit jusqu'à l'insurrection de la confiance des autorités civiles et militaires, tant que lui même est nommé capitaine de la garde civique d'Altilia, sa ville natale<sup>1231</sup>.

En 1812, attiré par la constitution sicilienne, Capobianco passe rapidement de l'alliance à l'opposition à Murat en portant sur ses positions d'abord la *vendita* de Altilia et ensuite la majorité de celles de la Calabre. Il cherche à établir des contacts avec les Anglais en Sicile et aussi avec les centres initiatiques de l'Italie du Nord. De plus, il se mobilise pour diffuser la secte dans toutes les couches de la population, y compris les classes populaires. En août 1813, en se servant de son grade militaire, il mobilise d'un côté la garde civique de Catanzaro, de l'autre il diffuse une circulaire dans toutes les ventes de la région en les appelant à la défense, puisque le gouvernement a ordonné l'arrestation en masse des sectaires.

Dans un premier moment, les commandants des troupes gouvernementales promettent le pardon et l'amnistie aux sectaires qui acceptent de déposer les armes et de rentrer dans l'ordre, ce qui effectivement diminue les forces de l'insurrection et fait en sorte que Federici se trouve de plus en plus isolé. La *carboneria*, de plus, ne se démontre absolument pas unitaire dans cette occasion et beaucoup de *ventes* (et même des sectaires à l'intérieur de la même vente) refusent de participer au projet. Avec un tout petit nombre de camarades, Capobianco continue sa fuite qui, de temps en temps, prend les formes d'une petite guerre en cherchant le support des villageois des montagnes, mais même le soutien des Anglo-bourboniens qui auraient dû prendre les villes de Reggio et Catanzaro et y établir un gouvernement provisoire ne se matérialise pas<sup>1232</sup>.

Le général Manhès, ancien ami et supérieur de Federici, décide d'utiliser la main de fer et ordonne l'arrestation de tous les suspects de collaboration avec les insurgés : il obtient ainsi la délation d'un certain Mileti, qui permet d'arrêter Capobianco le 25 septembre.

---

<sup>1230</sup> Cit. in A. LUZIO, *La Massoneria e il Risorgimento italiano ...*, op. cit., p. 162.

<sup>1231</sup> G. MASI, « Federici, Vincenzo, detto Capobianco », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 45 (1995).

<sup>1232</sup> G. MASI, « Federici, Vincenzo, detto Capobianco », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 45 (1995).

Condamné à mort pour trahison, le cadavre du chef de l'insurrection calabraise est laissé pendant des jours sur le gibet monté au sommet de la colline de Torrevetere qui domine Cosenza, ensuite décapité, brûlé et ses cendres dispersées au vent. Ce spectacle macabre non seulement indigné même les patriotes qui ne partagent pas le choix de l'Angleterre (tels que Pepe<sup>1233</sup>), mais semble rendre concrète la métaphore *carbonara* du sacrifice du Christ<sup>1234</sup>.

Même si le sort de Capobianco provoque une vague d'émotion générale, l'issue de l'émeute calabraise montre clairement toutes les limites stratégiques de la structure sectaire : la possibilité de laisser coexister plusieurs branches à l'intérieur d'un cadre politique extrêmement vague fait en sorte que, au moment de l'action, il est impossible de mobiliser, autant politiquement que militairement, toutes les énergies des *carbonari* dont une partie, paradoxalement, se trouvent du côté des forces de répression.

Le deuxième épisode de l'insurrection de la *carboneria* éclate à la fin de mars 1814, donc après le retour de Murat de Leipzig et le nouveau départ de ce dernier vers le centre de l'Italie pendant la campagne de 1814. Identique dans l'issue, la tentative abruzzaise se différencie probablement de l'expérience calabraise pour ses caractéristiques politiques : bien que les contacts des *ventes* de la région avec les îles dalmates soient prouvés, l'influence de l'Angleterre et de la constitution sicilienne est beaucoup moins certaine que dans la tentative de Cosenza.

Originellement prévu à Pescara, le soulèvement doit, dès le début, se confronter aux divisions à l'intérieur de l'organisation, l'indifférence de certaines *ventes* et surtout à la délation. Les promoteurs décident donc de différer de deux jours le commencement et de le déplacer dans le village de l'intérieur (de l'intérieur de quoi? Voulez-vous dire « de province »? Ou parlez-vous d'un village qui appartient à Città SA) (donc dire « dans les terres » de Città Sant'Angelo. Ici, le 25 mars le jeune *carbonaro* Vincenzo Clemente aurait du faire commencer l'insurrection en tirant un coup de pistolet de son habitation vers la place centrale de la ville : il est toutefois arrêté quelques heures auparavant, et ses nombreux fusils sont retrouvés dans sa maison. Les insurgés décident de faire éclater la rébellion par tous les moyens et Città Sant'Angelo est suivie par Penne, Castiglione Messer Raimondo et Penna Sant'Andrea. Les villageois arborent le drapeau de la secte : un tricolore horizontal bleu, rouge et noir.

Florestano Pepe, qui en ce moment occupe Bologne avec sa division, est envoyé réprimer l'émeute, il cherche à se soustraire et son frère Guglielmo – qui se solidarise avec les *carbonari* mais craint que cela puisse favoriser objectivement les mouvements de l'Angleterre s'offre d'aller à sa place. Murat – qui le considère une *tête de fer et un tribun sauvage*, lui répond qu'il l'aurait envoyé dans

---

<sup>1233</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 209.

<sup>1234</sup> O. DITO, *Massoneria, carboneria ed altre società...*, op. cit. p. 221.

les Abruzzes s'il s'agissait de fomenter et non pas d'apaiser les insurgés<sup>1235</sup>.

Florestano commence à traiter avec les propriétaires de la province, qui apparemment ont un contrôle presque direct sur les *carbonari* et cette stratégie semble avoir du succès quand le gouvernement envoie à Pescara le baron Nolli avec l'ordre de punir avec sévérité les responsables. Le noble de Chieti, qui avait été signalé par Podestà à la police française comme l'un des « unitaires » les plus prononcé<sup>1236</sup>, est évidemment un partisan du roi beaucoup plus que de la *carboneria* car il utilise toute sa rigueur pour éteindre le dangereux foyer de subversion.

Ainsi le 17 juillet 1814 à Penne sont passés par les armes Filippo La Noce, Domenico Marulli et Bernardo De Michaelis, tandis que le jeune médecin Michelangelo Castagna, lui aussi condamné à mort, réussit à s'enfuir de façon rocambolesque pendant un transfert de prisonniers<sup>1237</sup>. Le duc de Monteiasi, dont les rapports avec la secte sont seulement soupçonnés, est destitué de sa charge de *intendente* de Chieti<sup>1238</sup>.

Bien que plusieurs historiens, tels que Bianca Marcolongo et Oreste Dito, tendent à attribuer les mêmes causes et les mêmes buts politiques à l'insurrection de Capobianco et à celle de Città S. Angelo, le chroniqueur abruzzais Nicola Castagna, fils de Michelangelo, soutient dans son *La sollevazione d'Abruzzo nel 1814*, sur la base des symboles déployés par les insurgés et – probablement – des récits de son père, que loin d'être en faveur de Ferdinand IV et de la constitution de 1812, la tentative de Città S. Angelo avait eu un caractère explicitement républicain. Si ces différences, toutefois, peuvent témoigner des désaccords à l'intérieur du patriotisme et, par conséquence, de la *carboneria*, l'issue commune des deux rébellions témoignent avant tout des limites profondes d'organisation que le modèle initiatique présente, étant donné que les *vendite* mêmes de la région intéressée n'arrivent pas à se mobiliser en harmonie au moment du combat. C'est la démonstration que le système de la révélation progressive cache les différences politiques des initiés beaucoup plus qu'il ne les efface, et elles refont surface dès que l'urgence de l'action force les différents grands maîtres à choisir une direction à prendre.

Les promesses manquées de l'Angleterre en Calabre, ensuite, témoignent d'une autre lourde limite stratégique de la *carboneria* du *decennio* : les sectaires ont essayé de « se servir » des différentes puissances en lutte dans la péninsule pour sortir de leur marginalité. Ils ont cherché à attirer les gouvernements anglais et bourboniens en proposant de faire éclater des révoltes en soulevant les populations pour cacher la réalité de leurs forces exiguës qui ne consentaient aucune tentative

---

<sup>1235</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, *op. cit.*, p. 226.

<sup>1236</sup> Cf. *supra*.

<sup>1237</sup> C. CUCINIELLO, « Castagna, Nicola », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 21 (1978).

<sup>1238</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, *op. cit.*, p. 244.

politique autonome. De la même façon, leur soutien à la ligne « nationale » du gouvernement de Murat n'a pas été tellement indispensable ou décisive à « forcer » le roi à écouter leurs revendications constitutionnelles.

Quand la parole passe aux armes, la réalité brutale de ce rapport de forces s'impose et, contrairement aux attentes des *carbonari*, ce sont les Anglais qui peuvent « se servir » d'eux, de façon cynique et sanglante, pour créer des problèmes à Murat au moment où ce dernier est engagé en Allemagne.

## C) La fin d'un règne : l'ouverture tardive aux *carbonari*.

### 1) Nouvelles campagnes, même ambiguïté.

L'épilogue de l'expérience de Murat dans l'Italie du Sud suit de près les vicissitudes de l'Empire napoléonien, non seulement parce que les *napoleonidi* doivent à Bonaparte leur trône mais parce que Murat, avec une série de choix où la psychologie individuelle semble surclasser la raison d'Etat, refuse jusqu'à la fin de « trahir » son beau-frère et séparer son destin de celui de ce dernier.

Le roi de Naples alterne des moments de réalisme où il semble comprendre que, s'il veut sauver son trône, il doit faire oublier au monde d'avoir été un maréchal de la Grande Armée à des moments où l'attachement à ses origines militaires et politiques prend le dessus contre toute logique et tout instinct de conservation.

Les décisions prises après Leipzig semblent ouvrir un nouveau cursus dans la politique du Royaume et faire oublier le changement d'avis de la dernière minute qui a amené Murat sur les champs de bataille allemands mais la poursuite des opérations le montre aux yeux des nouveaux alliés comme un individu auquel il est impossible de faire confiance. Les premiers mouvements militaires qui engagent l'armée napolitaine, en fait, consistent en un envoi de troupes vers Rome, Ancône et la Toscane qui ne disent rien de précis sur la stratégie et les alliances de Murat : en demandant la permission pour rentrer à Naples en l'octobre précédent, en fait, il avait promis à Napoléon d'aller aussitôt que possible aider Eugène contre une invasion autrichienne mais, en même temps, le roi de Naples « cache à peine » son projet d'unifier sous sa couronne toute l'Italie au Sud du Pô, ce qui provoque la confusion des commandements militaires franco-italiens, indécis quant à l'accueil d'un allié ou la nécessité de mettre à distance un envahisseur.<sup>1239</sup>

La sortie du blocus continental et, surtout, la Convention de Naples signée par Murat le 11 janvier 1814 semblent rendre définitivement claires les intentions du souverain : il s'engage à entrer en guerre contre la France et le Royaume d'Italie et Vienne lui garantit, en échange, le maintien du trône de Naples et même des agrandissement aux dépenses de l'Etat du Pape. L'armistice avec le Royaume Uni, signé à la fin du mois et rendu public le 6 février paraît ratifier le ralliement à la coalition.

La conduite de la campagne, toutefois, révèle immédiatement que le roi n'est pas vraiment convaincu de son choix : ses troupes avancent vers le Nord mais sans jamais vraiment engager une bataille contre celles de l'empereur et d'Eugène Beauharnais.

---

<sup>1239</sup> S. DE MAJO, « Murat, Gioacchino Napoleone, re di Napoli », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 55 (2001).

Les raisons qui poussent Murat à ce comportement incertain sont diverses : assurément il veut éviter autant que possible un affrontement entre « compatriotes », mais surtout il craint que les pressions de la Grande Bretagne – encore « tutrice » des Bourbons en Sicile – puissent conduire le gouvernement de Vienne à ne pas respecter les accords signés à Naples<sup>1240</sup>.

Les Français qui sont restés au service du roi de Naples, de plus, ne contribuent pas à rassurer les nouveaux alliés sur les intentions de leur souverain car, pour éloigner d'eux l'accusation de « trahison », ils décrivent constamment comme temporaire et opportuniste le choix de s'opposer à la mère-patrie et prévoient explicitement un retour dans le système impérial<sup>1241</sup>. Murat, de son côté, tout en étant formellement en guerre avec eux, écrit des lettres de justification de son comportement à Eugène et à Napoléon<sup>1242</sup>. C'est uniquement en avril 1814, une fois arrivée en Italie la nouvelle de la capitulation de Paris et de l'abdication de Napoléon (et sous la pression que Caroline exerce sur son mari depuis Naples) que Murat décide finalement d'attaquer les troupes du général Maucune.

Cette attitude, naturellement, ne peut qu'irriter les Anglais et les Autrichiens qui, de fait, ne reconnaissent pas le rôle (en effet absolument marginal) joué par Joachim dans les opérations et après le traité de Fontainebleau, le roi de Naples est forcé de rentrer dans ses frontières en abandonnant tous les territoires occupés.

Cette situation devient encore plus précaire avec le retour sur les trônes de France et Espagne de membres de la maison de Bourbon qui, naturellement, commencent à exercer leurs pressions diplomatiques (à travers les ambassadeurs Talleyrand et Labrador) en faveur de la branche napolitaine : la seule qui se voit encore privée de la majorité de ses territoires malgré la fin de l'empire napoléonien. Après l'ouverture des travaux du Congrès de Vienne, en outre, malgré l'action de l'Autriche qui, en respectant la Convention de Naples, demande à « différer » la solution du problème napolitain, la situation diplomatique de Murat se fait de plus en plus difficile. Dans la capitale des Habsbourg, en fait, le duc de Campochiaro et le prince de Cariati sont constamment traités avec froideur et tenus à l'écart tandis que les représentants de « sa majesté sicilienne » reçoivent un accueil décidément plus favorable<sup>1243</sup>. Contre les « murattiens » se lève aussi la voix du cardinal Consalvi, représentant du Pape, naturellement décidé à empêcher avec tous les moyens le respect de la partie de la Convention de Naples concernant l'expansion territoriale napolitaine

---

<sup>1240</sup>R. DE LORENZO, *Murat, op. cit.*, p. 290.

<sup>1241</sup>La communauté des Français qui, même après la Convention de Naples décide de rester au service de Murat est protagoniste, dans la période qui va de janvier à mai 1814, de polémiques acharnées qui les opposent aux « patriotes » italiens. D'un côté les Français s'opposent explicitement à tout projet constitutionnel (car il est leur intérêt laisser dans l'indéfinition les caractéristiques de la citoyenneté napolitaine), de l'autre sont accusés d'avoir choisi Naples uniquement par ambition, étant donnée la facilité majeure d'obtenir des postes publics par rapport à la France. Cf. G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, op. cit.*, p. 213.

<sup>1242</sup>R. DE LORENZO, *Murat, op. cit.*, p. 295.

<sup>1243</sup>V. SPERBER, « Mormile, Ottavio » (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 77 (2012).



dans les Marches.

En réalité Murat « trattato come eguale dai re d'Europa, finché i re ebbero bisogno della sua Armata, non è più stato guardato dopo come sovrano legittimo, ma come un intruso, un re plebeo, la cui esistenza minacciava tutte le corone<sup>1244</sup> ».

Les conditions pour la diplomatie napolitaine à Vienne sont donc très difficiles déjà au départ des travaux du Congrès, mais ce qui les rend désespérées (et qui pousse Ottavio Mormile de Campochiaro à démissionner sur le camp) est l'énième changement de front de Murat qui, en mars 1815, reprend les armes à côté de Napoléon (entre temps revenu à Paris).

Contre l'avis de Caroline, désormais convaincue que son frère est destiné à la défaite, et contre celui de son état-major, qui la prévient que la France sera trop concentrée sur la nécessité de se sauver pour penser à l'Italie, Joachim reprend les armes pour libérer la péninsule.

Le 30 mars, de Rimini, Murat promulgue une proclamation qui appelle tous les Italiens à la concorde et à l'action en vue de la libération des étrangers et, à la même date, il octroie une constitution destinée à être publiée à Naples le 18 mai suivant. Cette charte, en cherchant à « faire concurrence » à celle de Sicile de 1812 pour élargir le consensus autour de l'entreprise, présente un « conseil des notables » élu et qui côtoie le Sénat nommé par le roi. Malgré le jugement positif que donne Vincenzo Cuoco<sup>1245</sup>, il s'agit d'une tentative tardive et inefficace.

Egalement désastreux sont les résultats de la conscription et la volonté de former des bataillons de volontaires dans les provinces occupées de l'Italie centrale et, malgré les fêtes populaires qu'accompagnent l'entrée du roi dans quelques villes, le consensus est beaucoup moins unanime que ce que font croire les conseillers à Murat.

L'armée napolitaine, moins nombreuse et organisée que l'autrichienne, arrive à l'affrontement décisif à Tolentino, dans les Marches, le 3 mai 1815 : les conditions de l'armée et l'impréparations de quelques généraux napolitain transforment la défaite en déroute.

Après la bataille, le roi s'enfuit par la mer et arrive de façon rocambolesque sur les côtes méridionales de la France, tandis que la reine doit s'embarquer sur le navire anglais *Tremendous* qui doit la porter avec ses enfants à Trieste.

Murat cherche à reconstruire un réseau de partisans en Corse et à établir des contacts avec ce qui reste du parti « murattiano » à Naples. Durant l'automne il décide, sur la base d'informations incorrectes, exagérées ou consciemment erronées de débarquer en Calabre pour soulever la population et l'armée qui, selon ses correspondants, sont prêtes à bouleverser à nouveau le trône des

---

<sup>1244</sup> R. DE LORENZO, *Murat, op. cit.*, p. 298.

<sup>1245</sup> A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco...*, *op. cit.* p. 104.

Bourbons<sup>1246</sup>. Il ne trouve rien de tout cela et il est passé par les armes le 13 octobre 1815 à Pizzo.

---

<sup>1246</sup>M. MAZZIOTTI, « Un'atroce accusa contro Pietro Colletta », *Rassegna Storica del Risorgimento*, 1919, a. VI, p. 460 – 474.

## 2) Joachim appelle à l'indépendance, les patriotes ne répondent (presque) pas.

La dernière année du règne de Joachim est celle où assurément il fait plus souvent recours au thème de la nation et où il cherche à renouer les liens avec le monde des « unitaires » et... des *carbonari*. Cela arrive toutefois en retard par rapport à des dynamiques historiques déjà en acte et, surtout, le roi n'est pas, jusqu'à la fin, vraiment disponible pour concéder quelque chose de tangible au programme de la *carboneria* en échange du soutien des affiliés.

Durant les mêmes mois où il planifie d'unifier l'Italie jusqu'au Pô en s'alliant avec Metternich et avec l'Angleterre, Murat réprime de façon sanglante l'émeute abruzzaise et s'appuie sur les membres « français » de son conseil des ministres qui le poussent à ne concéder aucune constitution.

Les *pagliaia* de l'*agricoltura*, de plus, sont vides non seulement de contenus politiques réels mais aussi d'affiliés, étant dès le début perçues comme une émanation du ministre Zurlo, privées de toute possibilité d'influencer politiquement le trône.

Quand il sent vaciller sa position au niveau international, Murat cherche du moins à rallier un front à l'intérieur en réunissant sous ses drapeaux tout le « parti italien », mais depuis des années de répression sanglante de la *carboneria*, son offre ne pouvait pas plaire à ceux qui en avaient animé les *vendite*. Même le retour de Maghella au ministère de la police après trois ans de « séjour forcé » en France n'améliore guère la capacité d'attraction du souverain<sup>1247</sup>.

En réalité, après six ans de règne, la capacité d'attrait de Murat envers les milieux « traditionnels » du patriotisme est presque complètement épuisée et même ceux qui continuent à collaborer avec son gouvernement au nom de la modernisation de l'Etat (et souvent par manque d'alternative, étant donnée la difficulté pour le personnel issu du *triennio* de nourrir quelques espérances en le retour de Ferdinand IV) ne croient plus aux promesses, toujours renvoyées, d'une constitution qui ne vient jamais.

Ces individus, en effet, participent plutôt tièdement aux événements de 1814 et 1815 :

Prova dell'isolamento e della sfiducia verso la sua [di Murat] impresa è la completa assenza degli uomini del triennio rivoluzionario (1796 – 1799), che per l'indipendenza avevano affrontato il carcere e l'esilio e che in età napoleonica erano stati funzionari, ministri, intellettuali “organici”. Galdi, Giuseppe Abbamonti, Nicola Celentano, Salfi, Cuoco, sono evidentemente poco propensi a credere nell'efficacia dell'iniziativa o diffidenti verso Murat. Lo

---

<sup>1247</sup> F. M. LO FARO, « Maghella, Antonio », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 67 (2007).

sostengono invece gli uomini direttamente nati come funzionari, militari amministratori vari, col regime napoleonico o che avevano precocemente messo da parte la loro esperienza giacobina<sup>1248</sup>.

Les seuls à qui semblent vouloir profiter des mouvements du roi pour leur donner un sens « patriotique », sont les militaires comme Guglielmo et Florestano Pepe qui, dans le Royaume ou dans les provinces du centre occupées, cherchent à imposer au roi de concéder la constitution une fois abandonnée l'alliance avec Napoléon. Des membres des loges maçonniques militaires et liées au monde du patriotisme, tels que Giuseppe Rosaroll et le général Luigi Arcovito cherchent à établir des contacts avec un mystérieux organisme de direction des *carbonari*, la *Congrega de' SS. Apostoli*<sup>1249</sup>, présent dans la capitale avec l'intention de les impliquer dans les projets d'unité nationale, mais leurs offres n'aboutissent à aucun résultat. La répression du mouvement calabrais est encore trop vive dans l'esprit des sectaires et celle de l'insurrection des Abruzzes... est encore en cours : pour la *carboneria* du Royaume de Naples, Murat ne peut être qu'un ennemi<sup>1250</sup>.

Les officiers de l'armée napolitaine qui se trouvent dans les Marches et dans l'Emilie cherchent plusieurs fois, sans succès, à coordonner une action pour imposer à Murat l'adoption d'une charte : un jour du mois d'avril 1814 une réunion est tenue dans la maison de Michele Carrascosa à Borgo San Donnino<sup>1251</sup>, près de Parme, avec l'objectif de poser un ultimatum au roi. Pepe dénonce toutefois que le même Carrascosa et le général d'Ambrosio se comportent en « eunuques politiques » et, avant de présenter à Murat un document péremptoire, décident d'envoyer un messenger à Lord Bentinck – qui se trouve à Gènes - pour demander son aide<sup>1252</sup>. Le roi aussi, d'ailleurs, a l'idée de chercher l'alliance du plénipotentiaire britannique et, dans les même jours, il lui envoie un émissaire (qui lui fait porter une épée incrustée de brillants) que Pepe cherche à ralentir en exagérant le danger représenté par les *malandrini* au long de la route.

La réponse du plénipotentiaire anglais, toutefois, fait désespérer les militaires patriotes, car il est disponible à aider le projet uniquement à la condition de « désarçonner » Joachim alors que cette condition est crainte par les soldats de l'armée qui s'inquiètent et ne pourraient pas accepter le retour d'un Bourbon<sup>1253</sup>. Encore une fois, un Murat « absolu » est quand-même préféré à un Bourbon constitutionnel, d'autant plus qu'au moment même, les autres branches de la famille sont

---

<sup>1248</sup> R. DE LORENZO, *Murat, op. cit.*, p. 304/305.

<sup>1249</sup> Cet organisme, on peut le supposer, dirige la partie de la *carboneria* qui n'a pas accepté la proposition de Zurlo de se transformer en *Agricoltura* et a poursuivi ses activités illégalement.

<sup>1250</sup> O. DITO, *Massoneria, carboneria ed altre società...*, *op. cit.* p. 220. Selon Calà-Ulloa la congrégation des SS. Apostoli aurait demandé l'éloignement immédiat de tout le personnel français de la cour et de l'armée, condition évidemment irrecevable pour les officiers « murattiani ».

<sup>1251</sup> Aujourd'hui Fidenza.

<sup>1252</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, op. cit.*, p. 233.

<sup>1253</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, op. cit.*, p. 233.

en train, grâce au Congrès de Vienne, de récupérer leurs trônes et d'appuyer les prétentions de leurs proches napolitains à une restauration « complète ».

Une tentative semblable est projetée quelques semaines après : cette fois-ci les militaires menacent, si le roi refuse de signer une constitution, celle-là serait proclamée par l'armée. L'appel au roi est signé non seulement par Pepe mais aussi Carrascosa, Francesco et Vincenzo Pignatelli Strongoli, Florestano Pepe, D'Ambrosio, Filangeri, le prince de Campana, D'Aquino, Alessandro Medici, Luigi Arcovito et Petrinelli. Cependant, Macdonald et Roccaromana, refusent de signer car trop liés à Murat<sup>1254</sup>.

Mais encore une fois, les « temporisateurs » prétendent attendre un avis de l'avocat Giuseppe Poerio et de Pietro Colletta et, le projet est finalement à nouveau abandonné. Quand Guglielmo Pepe arrive finalement à parler directement avec le roi, ce dernier lui répond que, en tout cas, une constitution provoquerait une réaction immédiate de la part de l'Autriche, son unique (et tiède) protectrice au Congrès de Vienne. Toute pression est donc destinée à l'échec.

Cette condition n'est plus présente, évidemment, quand la nouvelle de la fuite de l'Elbe arrive à Naples, Joachim décide de reprendre les armes pour tenter l'entreprise italienne en contemporaine plus qu'en alliance avec son beau-frère.

Par rapport à l'année précédente la condition de solitude du roi est encore plus évidente, et cela implique un besoin encore majeur de chercher des alliés à l'intérieur, présenter la guerre comme « nationale » et lui-même comme « le premier des patriotes ».

Plusieurs conditions, toutefois, contribuent à rendre ultérieurement difficile ce rapprochement ; en premier lieu l'édit sur la naturalisation de 1814 a aigri les rapports, déjà difficiles, entre Napolitains et Français à l'intérieur du Conseil d'Etat : même quelqu'un d'universellement considéré comme un « ami de l'Italie » tel que Briot se retrouve à menacer Giuseppe Poerio, trop enthousiaste du décret, en l'accusant d'ingratitude après l'hospitalité offerte aux exilés napolitains en 1799 et en lui rappelant, d'un ton vaguement menaçant, que « Se la fortuna riducesse i Napoletani a domandare l'ospitalità dei popoli stranieri, a qual nazione ispirerebbero essi interesse? », en impliquant qu'en cas de nouvelle défaite la France pourrait se rappeler cet acte d'hostilité et repousser les réfugiés napolitains<sup>1255</sup>. Dans un climat aussi tendu, la prétention de Murat de se présenter comme le champion des Italiens est de moins en moins crédible aux yeux de plus d'un patriote.

Même dans le « parti militaire », en outre, les positions ont radicalement changé, non pas en matière de fidélité au souverain – car Joachim est en tout cas considéré comme « le moindre des maux » -

---

<sup>1254</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, op. cit.*, p. 239.

<sup>1255</sup> A. VALENTE, « Una fiera ed eloquente protesta di Giuseppe Poerio contro le pretese francesi di aver civilizzato l'Italia meridionale » *Rassegna storica del Risorgimento*, 1935, Vol. XXXII, p. 428-441, p. 434.

mais sur l'opportunité de cette entreprise désespérée. Conscient de l'état réel de l'armée, la majorité de l'état-major et de l'officialité de Murat est favorable, quand le dernier affrontement entre Napoléon et la coalition se profile, à une politique de neutralité absolue. C'est le cas de Florestano Pepe qui, à la différence de son frère plus jeune et plus fougueux, fait tout son possible, en accord avec la reine Caroline, pour éviter la dernière campagne du *decennio*.

Etant donnée l'impossibilité d'obtenir le consensus de la secte à l'intérieur du Royaume, Murat pense du moins se servir des *vendite* du reste de la péninsule : ainsi Maghella est envoyé dans les Marches pour organiser les *carbonari* locaux. Murat lui même, dans son passage à Rome l'année précédente, avait pris contact avec les *carbonari* et les *crivellari* « una sorta di politici illuminati che facevano proseliti tra i grandi signori, i giureconsulti ed i prelati romani<sup>1256</sup> ».

Les groupes actifs de Lombardie contribuent aussi à pousser Murat à prendre la tête du mouvement indépendantiste. Le duc de La Vauguyon (ancien colonel de la garde, amant de Caroline et, pour cela, chassé de Naples) en est devenu un membre éminent<sup>1257</sup>.

Pour cela, comme le remarque Renata De Lorenzo, un parti « murattiano » au sens propre, c'est à dire une formation dont le but politique coïncide entièrement avec Joachim, est présent, paradoxalement, seulement dans le Nord de l'Italie et seulement quelques mois après l'abdication de Napoléon. Dans un panorama sectaire extrêmement instable pendant ces mois, beaucoup de loges et de *vendite* avaient compris que se démarquer de la France (et d'Eugène, qui à la différence de Murat n'a pris aucun contact avec les alliés) est la seule chance d'éviter l'annexion pure et simple à l'Empire d'Autriche. Une insurrection des *carbonari* de Brescia, probablement en contact avec la famille Lechi, éclate en 1814 et les protagonistes proposent explicitement le roi de Naples comme solution pour éviter de finir sous Vienne. Ce réseau, en tout cas, ne fournit pas un apport significatif à la campagne de 1815 et les bataillons de volontaires organisés par Pepe n'arrivent pas à combler la différence de nombre et de préparation entre les troupes napolitaines et autrichiennes. Après Tolentino et la fuite de Murat, le monde patriotique napolitain, tout en étant resté froid lors de la dernière entreprise du roi français, doit faire face au risque que le peuple de Naples (ou du moins une partie de ce dernier) veuille saisir l'occasion du retour de la monarchie légitime pour « faire un autre 99 ». Pour cela, une « guardia dei possidenti » est établie et Florestano Pepe, nommé gouverneur, doit empêcher que les factions bourbonniennes encore actives n'excitent la plèbe au massacre<sup>1258</sup>.

La garde urbaine est forcée d'escorter Caroline, non plus reine, du palais royal au château de l'œuf

---

<sup>1256</sup> R. DE LORENZO, *Murat, op. cit.*, p. 284.

<sup>1257</sup> R. DE LORENZO, *Murat, op. cit.*, p. 285.

<sup>1258</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, op. cit.*, p. 304.

et, de là, lui permettre de s'embarquer sur le navire anglais sans être insultée par le peuple.

Sans avoir une idée précise des modalités que la restauration bourbonienne pourra prendre sous l'égide de l'Angleterre et de l'Autriche, les *carbonari* font, dans ces mois d'incertitude, tout leur possible pour ne pas être liés à l'expérience des rois français. Si en effet leur alliance avec Murat a été ponctuelle et douteuse (et toujours en fonction antinapoléonienne) et que le principal trait d'union, le ministre Maghella, est emprisonné à Fenestrelle par le roi du Piémont, cela n'empêche pas que ceux qui soient restés constamment fidèles à la monarchie légitime, cherchent maintenant à montrer leurs titres comme une « récompense » en soulignant le « jacobinisme » de leurs adversaires.

## TROISIEME PARTIE

### DE CASALANZA A LA REVOLUTION DE 1820/1821.

La reconstruction de l'activité des sociétés secrètes après la fin du *decennio francese* représente, encore plus que pour les périodes précédentes, un véritable défi du point de vue des sources primaires. Principalement à cause de la volonté de Caroline Murat de ne pas compromettre les informateurs de la police de Saliceti et, ensuite, à cause des différents dégâts subis par le patrimoine documentaire napolitain à la suite des évènements de la deuxième guerre mondiale, les sources primaires inédites sur lesquelles il est possible de compter aujourd'hui sont en nombre extrêmement réduit.

Une partie des fonds désormais perdus, toutefois, a été soigneusement étudiée par Antonio Lucarelli ; c'est à travers ses écrits (notamment les travaux dédiés au commencement du *Risorgimento* dans les Pouilles) qu'il est possible de récupérer des nombreuses informations sur la *carboneria*.

La voix directes des protagonistes, de plus, n'est pas impossible à entendre. Non seulement plusieurs personnages centraux dans les évènements ont laissé des documents d'auto-histoire (mémoires dans le cas de Guglielmo Pepe et Francesco Pignatelli ou essais historiques comme dans le cas de Pietro Colletta), mais plusieurs pamphlets et catéchismes des *vendite* ont été recueillis et publiés par Jacob Solomon Bartholdy dans son ouvrage.

En ce qui concerne les archives françaises, plusieurs informations sont contenues dans les rapports et les projets que l'agent Brivazac de Beaumont envoie au ministère de la police avant et pendant ses voyages en Italie qui se déroulent au même temps que le congrès de Laibach.

Certes, ces documents recueillent, dans la plupart des cas, des informations de deuxième main et des discours centrés sur la situation générale de la péninsule et formulés dans la perspective des dangers possibles pour la couronne française, mais son témoignage s'avère précieux pour reconstruire ce que du complexe panorama napolitain filtre à l'extérieur pendant ces mois convulsifs.

C'est avec ces instrument qu'il faut suivre, autant que possible, l'évolution des différentes branches *carbonare* jusqu'au 2 juillet 1821 et, encore au delà, durant les huit mois du régime constitutionnel.



## I – De l'incapacité à gérer la Restauration.

### A – Une rentrée sous tutelle.

#### 1) Eviter la restauration sanglante.

Le congrès de Vienne, au moment de son ouverture, voit deux différentes délégations revendiquer leurs droits sur le Mezzogiorno continental, encore contrôlé par Murat mais exigé par les Bourbons au nom du principe de légitimité.

Au fil des rencontres, de fait, c'est cette deuxième dynastie qui voit prévaloir ses positions, non seulement grâce à la volonté de tous les participants d'effacer autant que possible le passage de Napoléon sur la carte d'Europe, mais aussi à cause de la politique inconstante, capricieuse et, à la fin, suicidaire, du beau-frère du « monstre » du point de vue des alliances militaires.

La restauration commence, dans l'Italie du Sud, avant la fin des travaux dans la capitale autrichienne. Le 20 mai 1815 les plénipotentiaires du roi de Naples et des « puissances alliées » se rencontrent à Pastorano, près de Capoue, pour mettre fin aux hostilités qui marquent la fin de l'aventure murattienne<sup>1259</sup>.

Avec Joachim déjà en fuite depuis le 17 mai, le général Carrascosa et le plénipotentiaire Colletta, chargés de négocier avec Bianchi, ne peuvent que chercher à se battre pour une reddition honorable de l'armée napolitaine, de garantir le futur professionnel des soldats qui ont servi sous les monarques français et, surtout, empêcher que le nouveau retour des Bourbons puisse se transformer en un deuxième carnage en l'espace de vingt ans. Ne pouvant en tout cas rien sauver de la couronne de Joachim, les négociateurs napolitains se concentrent sur les possibilités de survie dans le nouveau système pour ceux qui avaient lié leurs noms au *decennio francese*.

En réalité, malgré les heures de négociations, il y a dès le début un accord substantiel entre les généraux napolitains et le diplomate autrichien Neipperg : le traité, en fait, établit la fin des opérations sur tout le territoire napolitain<sup>1260</sup> et les modalités de la capitulation de l'armée de Murat. Il garantit aussi, dans son article 11, que : « L'Armata alleata s'impegna a prendere le misure onde evitare qualunque specie di turbolenze civili, e far seguire l'occupazione del Territorio di N. nel

---

<sup>1259</sup> L'accord signé dans l'occasion est connu comme « traité de Casa Lanza » (ou Casalanza) du nom de l'habitation où les négociations ont eu lieu, appartenant au baron Biagio Lanza.

<sup>1260</sup> Moins les forteresses de Gaète, Pescara et Ancône, qui se trouvent déjà assiégées derrière la ligne des troupes autrichiennes et sur lesquelles Carrascosa dit n'avoir aucun pouvoir. Les deux places fortes de l'Adriatique vont de toute façon se rendre peu de jours après tandis que Gaète résiste jusqu'après la bataille de Waterloo.

modo il più pacifico<sup>1261</sup>». Cela témoigne de la préoccupation de ceux qui avaient collaboré avec la machine étatique des *napoleonidi*. L'écroulement de cette dernière serait accompagné d'une insurrection de la plèbe visant, au nom du légitimisme, aux vies et aux fortunes des « galantuomini », qu'ils fussent ou moins « coupables » de collaboration avec les Français.

Toujours à propos de la sécurité personnelle des partisans de Joachim, enfin, le dernier des articles du traité, de plus, garantit que : « Sarà permesso ad ogni estero o Napoletano di uscire dal Regno con passaporti legali, fra lo spazio di un mese dopo la data della presente Convenzione militare. Gli infermi ed i feriti debbono farne la domanda nello stesso spazio di tempo<sup>1262</sup> ».

Dans les « Domande addizionali », le négociateur napolitain Colletta obtient du général autrichien Bianchi non seulement la reconnaissance de la dette publique, le maintien des biens acquis par l'Etat et de l'Ordre des Deux Siciles, mais aussi l'incorporation intégrale de l'armée de Murat dans celle de Ferdinand IV, à la condition que les militaires prêtent serment de fidélité à la nouvelle dynastie.

Finalement, c'est le même plénipotentiaire des Habsbourg, Adam Albert de Neipperg, qui demande l'insertion de deux articles ultérieurs à la garantie du sort des Napolitains :

Niuno potrà essere ricercato né inquietato per le opinioni politiche e la condotta che avrà tenuta anteriormente al ristabilimento del Re Ferdinando sul Trono di Napoli in qualsiasi tempo ed in qualsiasi circostanza.

Sarà in conseguenza accordata piena ed intera Amnistia, senza la menoma eccezione<sup>1263</sup>.

Ainsi que celui qui prévoit que: « Ogni Napoletano è abilitato a possedere gli uffizi e gli impieghi generali del Regno ».

Malgré le fait que l'empereur d'Autriche se porte garant des accords entre les plénipotentiaires, la mémoire de la capitulation des forts en 1799 ne doit pas rassurer les adversaires de Ferdinand IV ; pour cela, en même temps que les négociations de Casalanza, celui qui s'apprête à remonter sur le trône napolitain diffuse, de Messine, une « proclamation royale ».

Avec ce document, en remerciant la providence pour la récupération de son royaume continental, il s'engage à faire tous ses efforts pour rendre heureux ses peuples, tandis que ces derniers sont appelés à contribuer à la tranquillité générale « con le virtù necessarie all'ordine sociale » et avec la capacité d'oublier le passé, comme le roi s'engage à le faire de son côté<sup>1264</sup>.

---

<sup>1261</sup> N. BIANCO, *Gli ultimi avvenimento del Regno di Gioacchino Murat*, Napoli, B. Ercolani, 1880. p. 215.

<sup>1262</sup> N. BIANCO, *Gli ultimi avvenimento del Regno di Gioacchino Murat*, Napoli, B. Ercolani, 1880. p. 215.

<sup>1263</sup> N. BIANCO, *Gli ultimi avvenimento del Regno di Gioacchino Murat*, Napoli, B. Ercolani, 1880. p. 216.

<sup>1264</sup> H. DIPPEL, J. LUTHER, *Constitutional Documents of Italy and Malta 1787 – 1850*, Berlin, Walter de Gruyter, 2010, p. 379.

Le roi garantit la sécurité des individus et des propriétés, il renvoie la réglementation de la fiscalité « secondo le forme che saranno prescritte dalle leggi » mais s'engage à maintenir la dette publique et, finalement, confirme l'amnistie que Neipperg est en train de concéder à Casalanza.

Cette dernière disposition est confirmée par une deuxième déclaration du monarque, publiée le lendemain, selon laquelle :

Sebbene in queste espressioni generali siano comprese tutte le specie d'azioni possibili, pure per assicurare maggiormente gli animi dei nostri carissimi sudditi, aggiungiamo la positiva dichiarazione che qualunque specie di scritto, di detto, o di fatto in favore, o in sostegno dei governi di Giuseppe Bonaparte, e di Giovacchino Murat o d'altro Governo di epoca più remota, non solo non sono né saranno mai imputabili agli occhi delle Leggi, ma non lo sono e non lo saranno mai innanzi a quelli del nostro paterno cuore, considerando noi d'essersi tutti i nostri sudditi per un sì lungo corso di vicende politiche trovati in uno stato di violenza morale<sup>1265</sup>.

Le même jour, Ferdinand IV prolonge temporairement les fonctions des employés de l'administration civile qui, à la différence des militaires, ne sont pas compris dans le traité de Casa Lanza. Cette disposition bienveillante de la part du roi, de toute façon, ne dérive pas uniquement du « cœur paternel » qu'il cite dans ses proclamations mais, plus prosaïquement, du nouveau système international que le congrès de Vienne est en train de mettre en place. En ce qui concerne l'Italie du Sud, en fait, Metternich se rend parfaitement compte qu'il est nécessaire de réaliser une « restauration soutenable » pour que l'ordre établi soit durable. Permettre un retour sanglant tel que celui de 1799 signifierait probablement une vague de solidarité envers les victimes et la survivance d'un mouvement d'opposition, renforcé par le second martyr.

Tout cela est formalisé d'abord dans le titre IV du « traité de Vienne » du 9 juin 1815 et, quelques jours après, par un accord entre Ferdinand IV et l'empereur d'Autriche établit que

Les engagements que LL. MM. prennent par ce traité pour assurer la paix intérieure de l'Italie, leur faisant un devoir de préserver leurs Etats et sujets respectifs de nouvelles réactions, et du danger d'imprudentes innovations qui en amèneraient le retour, il est entendu entre les deux hautes parties contractantes que S.M. le Roi des Deux Siciles en rétablissant le gouvernement du Royaume n'admettra pas de changements qui ne pourraient se concilier avec les anciennes

---

<sup>1265</sup> Cit. in ANONYME, *Istoria dell'ultima guerra fra le alte potenze alleate e la Francia che comprende le tre memorabili campagne in Russia, nella Germania e in Francia opera continuata fino alla pace generale*, V. XI, Firenze, A spese di Giovacchino Pagani, 1815, p. 42.

institutions monarchiques, soit avec les principes adoptés par S.M.I. et R. A. pour le régime intérieur de ses provinces italiennes<sup>1266</sup>.

L'ensemble des dispositions dessinent assez précisément la situation du Royaume de Naples (bientôt royaume des Deux Siciles) d'après le congrès de Vienne : la monarchie bourbonnienne est sous tutelle autrichienne et le contrôle de la puissance hégémonique sur la péninsule d'un côté empêche que le retour du roi ouvre les portes aux « festins de l'anti-révolution » comme trois lustres auparavant, de l'autre impose (ce qui ne doit pas être lourd à accepter pour Ferdinand IV) une restauration complète en ce qui concerne la substance.

La première « victime » du nouvel état de chose est, naturellement, la constitution sicilienne, qui représenterait un obstacle à l'uniformité avec les institutions adoptées par l'Autriche en Italie : si le retour de 1815 n'est pas accompagné de la violation d'un traité tel que celui de 1799, les négociations avec la *carboneria* des dernières années du *decennio* établies sur la base de la constitution ainsi que tous les espoirs des sectaires s'évanouissent d'un coup face aux « prétentions » de l'Autriche auxquelles Ferdinand « n'a pas la force » (ni la volonté) de s'opposer.

---

<sup>1266</sup> H. DIPPEL, J. LUTHER, *Constitutional Documents of Italy and Malta 1787 – 1850*, Berlin, Walter de Gruyter, 2010, p. 380.

## 2) La politique de l'*amalgama*. Innovation administrative dans l'autoritarisme politique.

L'homme qui plus que tout autre semble incarner le nouveau cursus du royaume napolitain est Luigi de' Medici qui, en effet, a toutes les caractéristiques pour gérer l'Etat dans ce passage difficile. Depuis toujours admiratif de la « modernisation administrative » de la machine étatique, il s'est tenu à l'écart non seulement de toute tentation révolutionnaire mais aussi (contrairement à plusieurs « modérés » de sa génération) il a choisi de ne pas collaborer avec les deux rois français et de suivre les Bourbons en Sicile<sup>1267</sup>.

Dans l'île aussi, de plus, la conduite du magistrat a toujours rencontré la faveur de son souverain : il s'est, dès le début montré hostile à la « tradition constitutionnelle » sicilienne et aux « tuteurs » anglais, tant que Lord Bentinck en obtient l'éloignement et l'exil à Londres en 1811.

C'est pendant cette période qu'il conçoit l'idée de l'*amalgama*, une politique tendant – une fois le royaume regagné – à sauvegarder la modernisation administrative portée par les Français et, en même temps, à conserver dans la nouvelle machine étatique le personnel compétent recruté ou formé sous le règne des *napoleonidi*<sup>1268</sup>. Après avoir représenté Ferdinand IV à Vienne, il est mis à la tête du Ministère des Finances en 1815 (ainsi que, *ad interim* de celui de la Police), dont il devient le moteur principal du nouveau régime politique.

Le deuxième *quinquennio* porte, sur le plan des œuvres législatives réalisées, les traces des idées et des méthodes de Medici : en février 1818 le Royaume des Deux Siciles est signé – après les tentatives infructueuses de Joseph et de Murat – un concordat avec le Saint Siège. Bien que, sur le plan du contenu (et notamment sur celui de l'indépendance de l'Etat vis-à-vis de l'Eglise) cela représente un pas en arrière par rapport au *decennio* et même à la saison des Lumières qui avait repris le juridictionnalisme de Giannone, il s'agit indéniablement d'un succès personnel du ministre qui consolide sa position de figure indispensable (par sa culture et sa prudence) à l'intérieur du gouvernement<sup>1269</sup>.

Le texte de l'accord entre Naples et Rome témoigne du nouveau climat de « concorde réactionnaire » entre les Etats inaugurés par le congrès de Vienne et la création de la Sainte Alliance : étant donné le rôle qu'une partie du clergé a eu dans le sectarisme de la saison révolutionnaire et du *decennio*, la nouvelle formule de serment des évêques interdit explicitement toute participation à « segrete unioni e conventicole<sup>1270</sup> ».

---

<sup>1267</sup> Après l'absolution de 1798.

<sup>1268</sup> M. VANGA, « Medici, Luigi de' », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 73 (2009).

<sup>1269</sup> P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli, op. cit.*, T. II, p. 203.

<sup>1270</sup> P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli, op. cit.*, T. II, p. 205.

En collaboration avec Tommasi, de plus, Medici fait approuver la loi du 12 décembre 1816 sur l'administration civile ainsi que celle du 29 mai 1817 sur l'organisation des tribunaux. L'œuvre qui, naturellement, joue un rôle majeur dans le renouvellement de la législation des Deux Siciles est l'adoption du nouveau *Codice per lo Regno*, qui reprend le legs du *decennio* et remplit les vides en contentant un code pénal et un code de procédure pénale.

Bien que formellement le nouveau texte abolisse la production normative française du 20 mai 1808 (qui avait été temporairement tenue en vigueur après la restauration), le code civil et le code de commerce contenus dans la nouvelle loi sont hérités de la période précédente en y apportant quelques modifications secondaires. Après des siècles, les procès napolitains ne sont plus fondés sur le droit romain et sur le droit coutumier, qui avaient jusque-là caractérisé le système<sup>1271</sup>.

Selon Colletta, bien que l'adoption d'un *code pénal* constitue certainement une modernisation formelle des instruments dans les mains des juges, le nouveau texte n'améliore guère la condition du prévenu par rapport à la tradition coutumière précédente. Une hiérarchie des crimes complètement irrationnelle et une utilisation excessive de la peine capitale sont maintenues et, de plus, on y insère des divisions anachroniques des peines capitales (sur la base des vêtements du condamné) et le crime de « lèse majesté divine » pour les blasphèmes<sup>1272</sup>.

De l'autre côté, la liberté arbitraire des juges dans la commination de la peine est réduite, les magistrats sont recrutés par concours et non plus, comme auparavant, nommés par le roi et, surtout, la condamnation ne peut plus être accompagnée par la confiscation des biens des parents<sup>1273</sup>.

Si la prévention et la répression du sectarisme politique trouvent leur espace dans les traités diplomatiques, il en trouvent *a fortiori* dans la législation criminelle : le titre II concerne les crimes contre l'Etat et son deuxième chapitre les délits contre sa sécurité intérieure.

L'alinéa 2 de l'article 120 prescrit que : « La cospirazione contro la sacra persona del Re è anche reato di lesa Maestà, ed è punito colla morte e col terzo grado di pubblico esempio<sup>1274</sup> » et la même peine est prévue, par l'article suivant, dans le cas où l'objet du complot soit le Duc de Calabre (titre donné au prince héritier à partir de 1816).

Il est important de remarquer que la même peine est prévue pour l'attentat (alinéa 1) et pour la conspiration (alinéa 2) ce qui veut dire que, conformément à l'orientation du droit bourbonien depuis la fin du XVIII siècle, l'activité clandestine constitue un crime capital en soi, sans que cela

---

<sup>1271</sup> *Codice per lo Regno delle Due Sicilie, parte seconda, Leggi penali*. Seconda edizione ufficiale, Napoli, dalla Real Tipografia del ministero di Stato della Cancelleria Generale, 1819, p. 2.

<sup>1272</sup> *Codice per lo Regno... op. cit.*, p. 24. Titolo 1, cette partie dédie plusieurs articles non seulement aux actes contre l'intégrité des églises catholiques et des ministres du culte (les agressions auxquels sont punies bien plus lourdement que celles contre les autres individus) mais aussi contre les expressions blasphèmes qui sont punies (art. 101) avec le « terzo grado di prigionia ».

<sup>1273</sup> P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli, op. cit.*, T. II, p. 213.

<sup>1274</sup> *Codice per lo Regno... op. cit.*, p. 29.

doive forcément déboucher en une action concrète qui mette en danger la personne du roi et le régime politique.

Même quand le corps du roi et de sa famille ne sont pas touchés, le principe reste le même et l'article 123 établit que : « E' misfatto di lesa Maestà ed è punito colla morte e col terzo grado di pubblico esempio l'attentato o la cospirazione che abbia per oggetto o di distruggere o di cambiare il Governo, o di eccitare i sudditi e gli abitanti del Regno ad armarsi contro l'autorità reale<sup>1275</sup> ».

En ce qui concerne les définitions, enfin, l'article 125 prévoit que : « La cospirazione esiste nel momento che i mezzi qualunque di agire siano stati concertati e conchiusi tra due o più individui » tandis que (art. 126) : « Se la cospirazione sia stata progettata, ma non conchiusa né accettata, allora l'autor del progetto nel caso dell'articolo 120 sarà punito colla reclusione e col successivo esilio perpetuo dal Regno... »<sup>1276</sup>.

Finalemt, la mémoire de précédentes tentatives insurrectionnelles ou, plus concrètement, la peur de tensions entre la Sicile (qui a vu annuler sa constitution et *de facto* est retournée subalterne par rapport à Naples) et le continent dicte l'article 129 : « Chiunque ecciterà la guerra civile tra popolazione e popolazione del regno, o tra gli abitanti di una stessa popolazione, armandogli o inducendogli [sic] ad armarsi gli uni contro gli altri, è punito con la morte<sup>1277</sup> ». Même dans ce cas (art. 32) « il misfatto mancato è punito come il consumato ».

Des peines sévères sont prévues non seulement pour ceux qui, à travers la presse ou les discours, incitent au soulèvement, mais aussi pour ceux qui « per solo disprezzo e senza servire un fine più criminoso » se trouvent à briser le portrait du roi ou le blason de la monarchie. Tout discours ayant pour fin de répandre le mécontentement contre le gouvernement ou même simplement de « fare la critica di una legge, di un decreto, o di un atto qualunque della pubblica autorità », tant tenu par un particulier que par un ministre du culte lors d'une fonction religieuse, est puni par l'article 142 avec le « deuxième ou troisième degré d'emprisonnement<sup>1278</sup> ».

Comme le veut la tradition de la justice napolitaine, le code de 1819 prévoit (et favorise) la délation à l'intérieur des formations criminelles ou antagonistes du gouvernement : une figure de deuxième rang (mais non pas l'un des promoteurs) de tous les crimes de nature politique prévus est libérée de toute charge si, avant le commencement de la tentative, elle informe le gouvernement des projets de ses complices (art. 143). Dans le cas de crimes de lèse majesté, quiconque a connaissance du projet et – tout en le désapprouvant – ne le dénonce pas dans l'espace de 24 heures est puni par la réclusion.

---

<sup>1275</sup> *Codice per lo Regno... op. cit.*, p. 30.

<sup>1276</sup> *Codice per lo Regno... op. cit.*, p. 30.

<sup>1277</sup> *Codice per lo Regno... op. cit.*, p. 31.

<sup>1278</sup> *Codice per lo Regno... op. cit.*, p. 34.

L'analyse des articles du code pénal qui concernent plus directement la dimension clandestine de la lutte politique montre bien que, derrière la systématisation de la matière dans un code « moderne » et le dépassement, certainement important, de la « jungle » du droit coutumier (constituée par différentes législations stratifiées et souvent contradictoires), le nouvel Etat bourbonien n'est pas pour cela moins sévère avec les opposants politiques.

Si le « système Metternich » et le traité avec l'Autriche imposent à Ferdinand IV une amnistie complète en ce qui concerne le passé, le roi n'a pas cessé de redouter une partie de la population de ses royaumes, et les nouvelles lois en témoignent.

En ce qui concerne une vigilance attentive sur les séditions futures, la Sainte Alliance n'entrave naturellement pas les projets de Ferdinand IV : bien au contraire, les troupes autrichiennes arrivées à Naples en 1815 (et maintenues au frais des caisses bourboniennes) se prêtent à fournir un bras armé pour la répression dans les provinces.

Le cadre dessiné par Medici (en allant dans le même sens que les dynamiques internationales), bien que certainement autoritaire, ne suffit pas à la monarchie : les années qui suivent 1815 témoignent de la façon dont la personnalité de Ferdinand IV marque la politique du royaume. Personnellement dépourvu des qualités culturelles et d'analyse de son ministre, le souverain n'arrive pas à se libérer de son obsession pour la vengeance et les soupçons qui entourent pratiquement tous ceux qui étaient restés sur le continent pendant le *decennio* lui empêchant d'appliquer sincèrement n'importe quelle politique d'*amalgama*.



## B) – Les modalités de la Restauration.

### 1) Une pacification acceptée *ob torto collo*. La reconstitution de l'Etat.

Le problème politique le plus évident pour Ferdinand IV au moment de son retour sur le trône continental est – comme il est facile de l'imaginer - la constitution sicilienne et les accords passés sur cette base avec les *carbonari* pendant le règne de Murat. Dès le congrès de Vienne et les engagements pris lors du traité avec l'empereur d'Autriche, le libèrent *de facto* de l'obligation de tenir sa parole, car c'est le puissant allié qui « l'oblige » à ne pas s'écarter du « système de gouvernement » (c'est à dire de monarchie absolue) adopté par ce dernier dans ses Etats italiens<sup>1279</sup>. Cette situation est formalisée avec la « loi fondamentale du Royaume des Deux Siciles » du 8 décembre 1816. Cet acte, qui « crée » le Royaume des Deux Siciles (en faisant repartir la numération des rois avec Ferdinand I) en unissant Naples et Palerme sous une seule et même couronne, annule d'un coup « toute différence » entre les deux entités qui l'ont précédé, et il est évident que c'est la Sicile qui doit s'adapter au système continental et non pas l'inverse, comme il avait été promis aux *carbonari* « anglais » et « bourboniens »<sup>1280</sup>. Le seul organe politique décrit par cette loi est la *Cancelleria generale*, lieu physique de réunion de tous les ministères, directement contrôlée par le monarque<sup>1281</sup>.

Le rôle central occupé par Medici dans la phase qui suit le retour, ne signifie pas qu'il soit le seul à marquer cette saison politique, bien au contraire : s'il est la personnalité que Ferdinand IV choisit pour dessiner le cadre législatif et pour tenir les rapports avec les puissances alliées, la réalisation concrète de l'Etat restauré est effectuée avec d'autres modalités et à travers d'autres personnages.

La *Cancelleria generale di Stato*, mise au centre de la machine étatique par la loi fondamentale de 1816, est confiée à Tommaso di Somma Circello, qui a très peu de points en commun avec le prince d'Ottajano<sup>1282</sup>. Son « abissale ignoranza » étant universellement reconnue, il construit sa carrière politique sur la fidélité aveugle et l'acquiescement inconditionné au souverain<sup>1283</sup>. Ces « qualités » lui avaient permis une double, foudroyante, carrière en montant les marches à la fois de l'armée et de la diplomatie napolitaine. En 1814 il avait réussi à piéger quelqu'un de bien plus expert que lui, Lord Bentinck, à propos de la sincérité du roi dans l'acceptation de la constitution et en 1815, avant

---

<sup>1279</sup> Cf. *supra*.

<sup>1280</sup> Officiellement, la formule *Regno delle Due Sicilie* avait déjà été utilisée dans les actes officielles de Joseph et de Murat, qui avaient choisi de reprendre la dénomination d'Alphonse V d'Aragon (entretemps utilisée de façon non officielle) pour indiquer leur prétention à gouverner aussi la Sicile, bien que l'île n'ait jamais été matériellement sous leur contrôle.

<sup>1281</sup> H. DIPPEL, J. LUTHER, *Constitutional Documents... op. cit.*, p. 381.

<sup>1282</sup> H. DIPPEL, J. LUTHER, *Constitutional Documents... op. cit.*, p. 381.

<sup>1283</sup> V. SPERBER, « Di Somma, Tommaso », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 40 (1991).

la chancellerie d'Etat, il est mis à la tête du Ministère des Affaires Etrangères et, de manière seulement formelle, de celui de la Police (en réalité géré par Medici)<sup>1284</sup>.

Le marquis de Circello s'avère une fois de plus être le plus fidèle et le plus obtus parmi les serviteurs du roi, d'autant plus que son objectif primaire est celui de se maintenir dans des positions de pouvoir beaucoup plus que celui de mettre en place une politique dans laquelle il croit. C'est ainsi que, du moins jusqu'à l' « action modératrice », le cabinet viennois décide d'exercer en 1816, c'est probablement celle de Ferdinand IV la personnalité que plus directement influe sur la réalisation pratique de la restauration. Le roi, qui refuse de marcher sur les routes construites par Murat et dont la seule « ouverture » envers les libéraux est de se faire couper sa queue de cheval, est bien décidé à être restauré comme il a décidé.

Malgré le fait que le congrès de Vienne l'ait libéré de la constitution sicilienne, le roi vit comme une contrainte les limites que le traité lui impose en matière de « purges » dans son propre royaume, ainsi il cherche à exploiter dans ce sens tous les espaces que la situation lui concède. Plusieurs de ceux qui plus directement avaient collaboré avec le gouvernement des rois français (tels que Carlo Poerio, Giuseppe Zurlo et Davide Winspeare) s'exilent à Rome par peur de la vengeance royale et ce n'est qu'à l'occasion du concordat de 1818 que le souverain assure leur sécurité en permettant le retour<sup>1285</sup>.

Les rangs de l'armée, milieu très utilisé par Murat pour construire son consensus, et qui donc cachent plus d'un partisan de l'ancien roi, sont protégés par le traité de Casa Lanza qui non seulement impose l'amnistie mais intègre automatiquement tous les soldats de Murat dans les formations des Deux Siciles. Le roi doit donc faire contre mauvaise fortune bon cœur et tourne son attention vers les employés de l'administration civile : les premiers à avoir à craindre le nouveau cursus sont les employés « nés français » (qu'ils aient accepté ou pas la naturalisation voulue par Murat). Malgré le fait qu'aucune épuration ne soit formellement prévue, beaucoup de ceux qui travaillent dans les bureaux publics perdent leurs emplois, nonobstant ils en ressortent souvent plus cultivés et plus diligents que les autochtones<sup>1286</sup>.

L'oubli de la part de « son cœur paternel » que Ferdinand IV avait promis dans sa proclamation de Messine s'avère illusoire pour tous ceux qui sont rentrés dans l'administration pendant le *decennio* : le souverain est obsédé par la « fidélité précédente » de chacun de ses employés et la question « è dei nostri o dei loro ? » concerne quiconque est admis à sa présence. Selon Colletta, cela est le symptôme d'une distance en train de s'agrandir entre le trône et la plupart de la nation, en

---

<sup>1284</sup> V. SPERBER, « Di Somma, Tommaso »,... *op. cit.*, (*ad vocem*). Sperber cite à se propos le jugement caustique du ministre anglais Drummond : « As Minister of Foreign Affairs nobody was more foreign to affairs than Circello ».

<sup>1285</sup> P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli*, *op. cit.*, T. II, p. 208.

<sup>1286</sup> M. ROVINELLO, *Cittadini senza nazione...*, *op. cit.*, p. 130.

particulier de la classe moyenne des bureaux et des professions libérales qui, par rapport à la fin du XVIII siècle, s'était grandement multipliée pendant le *decennio* : « Distintivo del governo fu l'odio coperto, indi l'infingimento [...] era nuovo il popolo perché del decennio, era vecchio il governo perché antichissimo: la quale differenza di età politica porta seco divergenza manifesta o secreta di passioni e di opere<sup>1287</sup> ».

Dans le même sens doit être entendu le changement de la politique aux frontières qui, pendant le *decennio* avaient été particulièrement perméables, malgré l'ordre officiel de respecter le blocus continental : à partir de 1815 l'entrée pour les étrangers devient bien plus difficile (surtout pour les Français, bien que la famille des Bourbons ait été restaurée au delà des Alpes aussi) et, en général, leur permanence à l'intérieur du royaume devient bien plus problématique<sup>1288</sup>.

---

<sup>1287</sup> P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli, op. cit.*, T. II, p. 212.

<sup>1288</sup> M. ROVINELLO, *Cittadini senza nazione...*, *op. cit.*, p. 56.

## 2) *Murattini et fedeloni*, le poids du passé parmi les militaires.

La situation militaire des Deux Siciles après 1815 est l'une des sources majeures de problèmes pour le gouvernement restauré : non seulement l'organisation de l'armée divise les membres du cabinet mais le traitement à réserver aux soldats qui n'avaient pas suivi le roi en Sicile reste au centre du débat pendant plusieurs années.

Le premier point, plus strictement politique, voit Medici s'opposer au reste du cabinet : en reprenant une conception typique de Tanucci sous le règne de Charles III, le ministre des Finances se dit convaincu qu'un petit Etat tel que le Royaume devrait avoir une force armée à la mesure de son territoire et de son poids international. Par conséquent, il trouve que l'armée des Deux Siciles telle que dessinée à Vienne est trop grande, d'autant plus que le Trésor public napolitain doit aussi pourvoir aux besoins du contingent autrichien qui, venu pour libérer le Royaume, y est resté pour rétablir l'ordre et empêcher toute tentative éventuellement mise en place par les partisans de Murat. Les autres ministres (en particulier Nugent et Circello, conscients de complaire au roi), toutefois, lui opposent que les engagements pris à Vienne ainsi que des raisons de prestige lui imposent des dépenses militaires plus importantes et donc de refuser ses projets.

La nécessité d'équilibrer le budget dans ces conditions, pousse Medici à réduire la solde des militaires, ce qui répand le mécontentement dans les régiments et fait de leurs rangs un terrain encore plus fertile pour la propagande constitutionnelle<sup>1289</sup>.

Pendant le *decennio* et, notamment sous le règne de Murat, l'armée avait été le milieu où le roi avait bâti le consensus à travers son charisme jusqu'à en faire l'un des pilastres de l'Etat et qui avait représenté le dernier rempart de la fidélité au souverain, autant contre l'ennemi « officiel » anglo-sicilien que contre les prétentions de contrôle trop étroit de la part de Napoléon.

Il n'est pas étonnant, donc, de voir qu'à Casalanza le sort de ce qui reste du Royaume est confié à deux militaires – Colletta e Carrascosa – issus d'un milieu qui non seulement avait servi avec fidélité Murat mais avait fourni le soutien pour les entreprises de 1814 et 1815 quand le monde de la politique (à partir de la reine Caroline) avait appuyé très froidement les projets d'unité italienne.

Une fois la restauration mise en place, toutefois, les anciens soldats de Murat, indépendamment de leur grade, éprouvent les difficultés de servir sous un pouvoir qui, dans sa large majorité, se méfie profondément d'eux.

Le cas de Guglielmo Pepe est, à cet égard, emblématique : déjà le choix de rentrer dans les rangs de l'armée est, pour lui, presque obligé car la cour de Ferdinand IV décide substantiellement de ne pas respecter l'article 13 du traité de Casalanza qui permet à tout Napolitain ou étranger de quitter le

---

<sup>1289</sup> P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli*, op. cit., T. II, p. 215.

Royaume avec des passeports légaux dans l'espace d'un mois après la ratification de la paix<sup>1290</sup>. Ayant exprimé la volonté de se retirer en Suisse en jouissant des rentes de ses terres en Calabre, il est informé que, loin de lui rendre ses passeports, le gouvernement a l'intention de l'arrêter s'il donne suite à son projet car le roi est convaincu que les militaires cherchent à passer les frontières pour rejoindre leur ancien roi et chercher avec lui la revanche<sup>1291</sup>. Le besoin le force donc, malgré le souvenir brulant de la fosse de Marettimo et le dégoût de marcher sous des drapeaux « tyranniques », de se présenter avec son frère (les derniers de toute l'armée) au prince de Salerne (Leopold, seizième fils de Ferdinand I) chargé d'examiner la conduite des officiers qui demandent à intégrer les rangs bourbonniens.

A ce propos, il est important de remarquer que, contrairement aux peurs de la couronne, les militaires du *decennio* ne constituent nullement un front politiquement uni et décidé pour l'action : la défaite contre les troupes autrichiennes a créé de nombreuses inimitiés, jalousies et accusations réciproques. Le même Pepe, immédiatement après l'entrée des autrichiens, devait se battre en duel avec le général français Lavagouyon (sectaire qui, à Milan, avait poussé Murat à l'unification d'Italie) pour une querelle sur l'honneur militaire de Carrascosa : seulement la condition de clandestin et l'amitié avec Florestano de son adversaire empêchent l'affrontement<sup>1292</sup>.

L'unification des deux armées ne fait pas cesser les discriminations et, encore une fois, les promesses d'impartialité et d'oubli de Ferdinand I s'avèrent illusoires. Le corps qui ressent plus directement les effets de la prédilection du roi pour les « siciliens » est la marine : sous prétexte que celle du Royaume de Naples avait toujours été largement tributaire de l'aide de la flotte française, presque tous les commandements sont confiés aux amiraux qui avaient suivi la cour à Palerme<sup>1293</sup>.

Dans l'armée de terre, où le rapport de force est exactement renversé parce que l'apport continental est beaucoup plus consistant que celui de la Sicile, défendue pendant le *decennio* par des contingents anglais, l'attribution des charges devient un véritable problème politique.

L'impulsion naturelle de Ferdinand I serait, encore une fois, celle d'utiliser la fidélité comme seul critère de jugement et de défavoriser explicitement ceux qui avaient choisi Murat, comme le démontre l'affaire des ordres de chevalerie.

L'ordre militaire des Deux Siciles avait été créé par Joseph Bonaparte afin de récompenser les soldats et les civils qui l'avaient aidé dans la conquête du Royaume et, étant donné l'importance que

---

<sup>1290</sup> H. DIPPEL, J. LUTHER, *Constitutional Documents... op. cit.*, p. 381.

<sup>1291</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, op. cit.*, p. 313.

<sup>1292</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, op. cit.*, p. 311. A la fin Pepe finit par aider Lavagouyon à s'embarquer clandestinement sur un navire pour Toulon. Pendant la période de sa clandestinité à Naples, il vit caché dans le palais de la marquise Cavalcanti, nièce du ministre de la police Medici.

<sup>1293</sup> P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli, op. cit.*, T. II, p. 220.

cela avait acquis pendant le *decennio*, les négociateurs napolitains à Casalanza demandèrent qu'un article soit explicitement dédié à la sauvegarde de cette institution<sup>1294</sup>.

Le souverain restauré supporte avec peine cette contrainte et, ne pouvant évidemment pas démentir un traité garanti par l'empereur d'Autriche, fait en sorte de vider complètement de signification l'institution créée par les « usurpateurs » : devenu grand maître de l'ordre, il crée chevaliers des Deux Siciles pratiquement tous les officiers de son armée, de façon à mener sa valeur à l'inflation. En même temps, il décore exclusivement ceux qui l'avaient suivi en Sicile avec une « médaille d'honneur » indépendamment de leur comportement individuel<sup>1295</sup>.

De l'autre côté, plusieurs membres du gouvernement (notamment Medici et Nugent) se rendent parfaitement compte qu'en général les officiers formés dans les académies napolitaines sont plus compétents et mieux sélectionnés par rapport aux siciliens, qui souvent avaient dû démontrer leur fidélité acritique à la couronne beaucoup plus que leurs qualités sur le champ de bataille. La nouvelle armée des Deux Siciles naît ainsi sur un contraste entre la couronne, qui préfère l'une des composantes et le cabinet qui favorise l'autre<sup>1296</sup>.

Il est facile d'imaginer qu'une telle situation politique ne favorise point l'amalgame entre les anciens ennemis : ainsi les « siciliens » traitent avec mépris les « napolitains » de *murattini*, pour rappeler leur passé politique inconvenant tandis que ces derniers les appellent *fedeloni* en renversant ironiquement la rhétorique avec laquelle la couronne marque incessamment la distinction<sup>1297</sup>.

Du point de vue du consensus pour le pouvoir, cette situation crée du « mécontentement croisé » : les « Napolitains » accusent le roi de ne pas savoir valoriser des militaires compétents en préférant des courtisans en uniforme tandis que les « Siciliens » accusent les ministres (et Medici en particulier) d'être en « jacobin déguisé » (ne manquant pas de rappeler ses amitiés de 1794) et de travailler à fortune de « libéraux » au détriment de la sécurité de la monarchie et de la fidélité au trône.

La nomination de l'autrichien Johan Nugent à commandant en chef de l'armée « duosicilienne » en 1817 exacerbe ultérieurement le dégoût des militaires « patriotes » (par conviction ou par opportunisme) : fidèle à sa tradition, la monarchie des Bourbons continue à choisir des généraux étrangers, par manque de confiance dans les capacités et dans la loyauté des nationaux. Le souvenir de Mack en 1798 est un très bon argument en faveur de ceux qui regrettent sincèrement cette

---

<sup>1294</sup> H. DIPPEL, J. LUTHER, *Constitutional Documents... op. cit.*, p. 381.

<sup>1295</sup> P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli, op. cit.*, T. II, p. 212. L'ordre des Deux Siciles est, *de facto*, aboli en 1819 et substitué avec celui de S. Giorgio della Riunione.

<sup>1296</sup> La même situation se présente dans l'administration civile où, à la différence que dans le militaire, les employés ne sont nullement protégés par les traités internationaux et lors du retour de Ferdinand I on assiste à des substitutions de masse dans les bureaux avec du personnel revenu de Sicile, ce qui aurait empiré (selon les commentateurs qui, toutefois, sont pour la plupart issus du personnel *murattiano*) visiblement la qualité des services offerts et la professionnalité de l'administration.

<sup>1297</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, op. cit.*, p. 318.

situation au nom de l'honneur national ainsi que de ceux qui « velano con l'amor di patria il dispetto<sup>1298</sup> ».

Le *decennio* a agrandi l'importance de la condition militaire à l'intérieur de la société napolitaine, en faisant de l'armée l'un des secteurs les plus développés non seulement du point de vue des compétences mais aussi du sentiment national. Les officiers issus de la Nunziatella, encore plus que dans la dernière décennie du XVIIIe siècle, se conçoivent comme patriotes avant de se percevoir comme militaires : il n'est donc pas étonnant que, avec la réalisation concrète de la restauration et les déceptions que cela offre à ceux qui l'avaient vue comme une possibilité de modernisation, certaines casernes commencent à abriter des loges qui préparent un changement de sens constitutionnel.

---

<sup>1298</sup> P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli, op. cit.*, T. II, p. 194.

### 3) De Bologne aux Antilles, les « volontaires » de Murat.

L'une des erreurs militaires le plus fréquemment imputées à Murat lors de la campagne de 1815 est celle de ne pas avoir ordonné la conscription obligatoire dans les régions (l'Italie centrale et l'Emilie) contrôlée par son armée<sup>1299</sup>. Avec ce choix, le roi de Naples avait renoncé à agrandir significativement ses forces, vu l'étendue et le peuplement des terres conquises, mais cela ne signifie pas que des individus ou des groupes ne se soient pas unis volontairement à l'entreprise de Joachim.

Le but d'unification nationale que l'entreprise de Joachim assume, prend certainement une partie des militaires italiens (parmi les rangs desquels travaillent plusieurs *vendite*<sup>1300</sup>) et un certain nombre d'officiers du prince Eugène décident de s'unir à ceux qui remontent la péninsule.

Ces individus constituent un problème au moment de la signature du traité de Casa Lanza car ils ne sont pas compris dans les mesures de sécurité prévues pour les soldats napolitains, et pas plus dans la capitulation du Royaume d'Italie car, du point de vue du gouvernement de Milan, ils sont des déserteurs. Plusieurs d'entre eux arrivent à passer en France, où ils se trouvent après la conclusion du congrès de Vienne.

La série F7 des Archives Nationales contribue à jeter la lumière sur le destin des quelques officiers qui se retrouvent en 1816 dans la France de la restauration : le 4 mai 1816 le ministre de la guerre écrit à son collègue de la police en l'informant de la situation de 17 « officiers italiens précédemment au service de Naples » qui, apparemment, se trouvent au sein de l'armée française, éparpillés dans différents casernes<sup>1301</sup>.

---

<sup>1299</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, op. cit.*, p. 256.

<sup>1300</sup> Cf. *supra*.

<sup>1301</sup> ANF, F7-8916 « Adresse des renseignements sur des officiers *Italiens* précédemment au service de *Naples* et restés en France », *lettre du ministre de la guerre à celui de la police, 4 mai 1816*.

Liste des officiers Italiens précédemment au service de Naples et restés en France par suite des derniers événements

1<sup>ère</sup> div. Neri M. de Champ

Locatelli Inspecteur des revues

Bisteghi Sous inspecteur des revues

Totti capitaine

Paris

Berzolari sous lieutenant

Biaghi Commissaire de guerre

19<sup>ème</sup> div Feuillé colonel

Lyon

21<sup>e</sup> Bonfanti colonel

Berettini Chef de bataillon

Lanzani capitaine

Châteauroux

Leonardi Lieutenant

Passoni

8<sup>e</sup> Tognoli Chef de bataillon

Toulon

Verati capitaine

10<sup>e</sup> Bressa chef de b.

Grenade (Haute Garonne)

Liberati capitaine

19<sup>e</sup> Evangelisti capitaine

Clermont Ferrand



Malheureusement, les sources sont trop discrètes sur le parcours qui les a conduits en France, en faisant constamment référence uniquement aux « derniers événements » mais, à la fin du printemps de 1816, les autorités restaurées se préoccupent de la présence de ces éléments sur leur territoire.

Leur passé de soldats des armées napoléoniennes et de partisans acharnés de Murat constitue évidemment une source de préoccupation pour les autorités bourbonniennes, qui de fait font surveiller soigneusement ces militaires mais, de l'autre côté, leurs statut international pose des problèmes et ils ne peuvent pas être simplement renvoyés dans l'Italie du nord, maintenant divisée entre l'Autriche et ses Etats satellites.

Le ministère de la guerre décide ainsi d'abord de réunir les 17 officiers dans un seul endroit (d'abord identifié avec Aix en Provence, ensuite changé pour Laval, chef-lieu du département de la Mayenne) et de leur accorder un subside, destiné impérativement à terminer le 1<sup>er</sup> septembre suivant, afin qu'ils puissent « négocier leur rentrée dans leur Patrie<sup>1302</sup> ».

L'été des officiers réunis à Laval s'écoule probablement (étant donné que les sources n'en font pas mention directe) entre les tentatives d'entamer des négociations pour rentrer chez eux, même si être déplacés loin de toute délégation diplomatique ne doit pas faciliter cette tâche. Du point de vue politique, leur comportement ne cause pas de soucis et le préfet de la Mayenne écrit au ministre qu'ils « n'ont jusqu'ici donné aucun sujet de plaintes contre eux et leur conduite particulière a plutôt mérité des éloges par l'exemple qu'ils ont donné de la réserve dans leur discours ou de la soumission aux lois<sup>1303</sup> ».

Cette attitude respectueuse, toutefois, ne doit sortir aucun effet en ce qui concerne leurs possibilités de retour, s'il est vrai qu'à la fin d'août le ministère décide de transférer les Italiens au Havre, car ils auraient décidé, vue évidemment l'impossibilité de franchir les Alpes, de s'embarquer pour les Etats Unis *ou en tout autre pays étranger*.

Dans la ville maritime, les rapports des officiers avec les autorités sont plus difficiles qu'à Laval, d'autant plus qu'ils ne reçoivent plus aucune aide financière de la part du gouvernement, ce qui diminue certainement la gratitude et l'obéissance envers Paris. Le 9 septembre le Commissaire général du Havre écrit au ministère de la police que « Ces messieurs ne s'occupent nullement de leur départ pour les Etats Unis, quoique les occasions soient journalières, les uns prétendent n'avoir

---

<sup>1302</sup> ANF, F7-8916 « Adresse des renseignements sur des officiers *Italiens* précédemment au service de *Naples* et restés en France », *lettre du ministre de la guerre à celui de la police, 18 mai 1816*. Dans la lettre, les lieux indiqués sont Aix en Provence et « Mayence ». Il s'agit évidemment d'une erreur car les autorités françaises ne pourraient pas réunir des officiers dans une ville allemande, l'indication de Laval dans les lettres qui suivent éclaircit définitivement le malentendu.

<sup>1303</sup> ANF, F7-8916 « Adresse des renseignements sur des officiers *Italiens* précédemment au service de *Naples* et restés en France », *lettre du préfet de la Mayenne au ministre de la Police du 16 juillet 1816*.

pas reçu leurs effets, les autres n'avoient pas d'argent net tous disent ne pas pouvoir s'embarquer sans les passeports qu'on leur a promis<sup>1304</sup> ».

De plus, à la différence de ce qui se passait à Laval, « Ils ont déjà formé ici quelques rapports avec de gens suspects par leurs opinions et hier au soir ils étaient déjà en colloques assez animés avec plusieurs jeunes officiers de la Légion de l'Aisne qui étaient arrivés le matin pour tenir garnison au Havre<sup>1305</sup> ».

La résidence au Havre, dès le début conçue par le ministère comme « temporaire » est très brève (« jusqu'à l'occasion de s'embarquer pour l'Amérique ») devient de plus en plus pénible pour les autorités qui hâtent le départ, tandis que les Italiens allèguent tout type de prétextes. C'est une situation qui rappelle celle de la fin de 1799, quand les exilés venant d'Italie ne trouvaient plus aucune solidarité de la part des institutions françaises qui, d'ailleurs, considéraient les premiers à la fois comme des escrocs et des extrémistes dangereux.

Peu de jours après cette première lettre, le Commissaire s'adresse encore une fois à Cazal, ministre de la Police, non seulement pour se plaindre du fait que, bien que tous leurs effets soient arrivés, les Italiens refusent de partir en alléguant le manque d'argent mais surtout pour l'informer que

L'un d'eux, monseigneur, l'ex général Neri, est porteur d'un passeport qui lui a été délivré à la préfecture de Police le 13 mai 1816 par ordre de Votre Excellence du 17 avril dernier. Ce passeport porte pour indication première les Etats Unis et ensuite par addition et presque en entre lignes « et Saint Thomas ».

Ce M. Neri, Monseigneur, veut aller à Saint Thomas et il traîne avec lui ses camarades. Le dépêche de Votre Excellence à leur sujet ne parle que des Etats Unis<sup>1306</sup>.

L'un des officiers décide de changer la destination de son voyage pour l'île caribéenne de Saint Thomas, possession de la couronne danoise, et il convainc ses camarades de le suivre dans son projet<sup>1307</sup>. Le fait que l'île soit « très proche de Saint Domingue » semble préoccuper le commissaire qui envisage un possible retour des Italiens sur un territoire français, mais non pas le ministre qui, finalement fait délivrer les passeports pour la nouvelle destination. Finalement, les

---

<sup>1304</sup> ANF, F7-8916 « Adresse des renseignements sur des officiers *Italiens* précédemment au service de *Naples* et restés en France », *lettre du commissaire général du Havre au ministre de la police du 9 septembre 1816*.

<sup>1305</sup> ANF, F7-8916 « Adresse des renseignements sur des officiers *Italiens* précédemment au service de *Naples* et restés en France », *lettre du commissaire général du Havre au ministre de la police du 9 septembre 1816*.

<sup>1306</sup> ANF, F7-8916 « Adresse des renseignements sur des officiers *Italiens* précédemment au service de *Naples* et restés en France », *lettre du commissaire général du Havre au ministre de la police du 14 septembre 1816*.

<sup>1307</sup> Saint Thomas aujourd'hui fait partie des Iles Vierges des Etats Unis, le gouvernement de Washington ayant acheté l'archipel du Danemark en 1917.

officiers écrivent directement au ministre pour demander un dernier subside qui leur permet d'entreprendre le voyage<sup>1308</sup>.

Finalement, avant même l'arrivée du subside, les militaires italiens s'embarquent sur le bâtiment *La Cécile*, qui part du Havre le 17 octobre 1816 pour la Nouvelle Orléans et dont la route prévoit un arrêt à l'île de Saint Thomas<sup>1309</sup>.

Le point qui pose le plus de problèmes dans l'histoire des officiers émigrés aux Antilles, étant donné le silence complet des sources, est celui de savoir ce qui a poussé les militaires à une décision pareille. En d'autres mots, dans l'état actuel des connaissances de la matière, il est impossible de savoir s'ils ont été forcés de ré-imaginer complètement le reste de leurs vies aux Etats Unis (et, ensuite, à Saint Thomas) vue l'impossibilité physique de rentrer en Italie, ou s'ils ont décidé de le faire en préférant recommencer (personnellement et politiquement) dans un endroit lointain, le plus possible de l'Europe de la restauration<sup>1310</sup>.

---

<sup>1308</sup> ANF, F7-8916 « Adresse des renseignements sur des officiers *Italiens* précédemment au service de *Naples* et restés en France », *supplication des officiers italiens datée Havre 14 septembre 1816*. Le document présente uniquement les signatures de Neri, Bonfanti, Lorenzi, Berzolari, Lanzani, Passoni et une dernière illisible.

<sup>1309</sup> ANF, F7-8916 « Adresse des renseignements sur des officiers *Italiens* précédemment au service de *Naples* et restés en France », *lettre du commissaire général du Havre au ministre de la police du 20 octobre 1816*.

<sup>1310</sup> Un écho de ces vicissitudes se trouve dans le roman *Il mulino del Po*, écrit par Riccardo Bacchelli en 1938. En racontant l'histoire de quatre générations d'une famille de meuniers de la plaine du Pô, en parlant de 1815, l'auteur écrit que « Re Gioacchino fini poi l'avventura da quell'audace che fu ; e il colonnello Negri scampò in America a finire i suoi giorni nell'isola di San Tommaso delle Antille ». Negri, qui dans le roman avait ouvert les portes de Ferrara à l'armée de Murat, est naturellement identifiable avec le général Neri au centre des documents de l'ANF. Il est malheureusement impossible de découvrir comment Bacchelli est venu à connaissance de l'épisode (et du sort de Negri/Neri après son départ de Ferrara). Cf. R. BACCHELLI, *Il Mulino del Po*, Milano, Mondadori, 1957, p. 108.

## C) La renaissance des sectes politiques.

### 1) Une tentative de restauration complète à Naples : le retour de Canosa.

Le Ministère de la Police est l'une des créations de Joseph Bonaparte que la monarchie bourbonnienne décide de conserver après le retour sur le continent. Une structure plus moderne et effectivement capable d'opérer sur toute l'étendue du Royaume doit paraître bien plus utile que l'ancien *sovrintendente* et les nécessités de contrôle politique ne permettent pas de « tout effacer » de ce qui a été créé sur les continents de 1806 à 1815.

Avec le décret signé le 4 juin, quand il se trouve encore à bord du navire anglais *The Queen* qui le ramène de la Sicile à la capitale, le roi réorganise ses ministères et laisse « temporairement » en activité celui de la Police<sup>1311</sup>. A la tête de cette structure est mis *ad interim* Luigi De Medici : la figure qui, mieux que toute autre, représente aux yeux des puissances qui ont abattu Napoléon, une possible modernisation et modération de la monarchie bourbonnienne. La participation directe de l'ancien magistrat au congrès de Vienne ainsi que ses relations personnelles dans le monde de la diplomatie européenne contribuent à rassurer les puissances de ce point de vue. La *legge fondamentale*, enfin centre le pouvoir, non pas sur le Ministère des Finances, mais sur celui des Affaires Etrangères, occupé par Circello. Et Ferdinand doit estimer que, étant exonéré de la gestion directe du gouvernement, Medici peut bien prendre aussi sur soi la charge de la police. Dans cet esprit, l'ancien *direttore di polizia* doit considérer ce ministère secondaire presque comme une sinécure et ne lui dédie pas la majorité de ses efforts, en considérant plus urgent de s'occuper de la situation désastreuse des finances, ultérieurement aggravée par les dépenses liées au maintien du contingent autrichien.

Le résultat de cette attitude est une police qui, tout au long de la gestion du prince d'Ottajano, résulte « discreta e inosservata » et dont l'action apparaît inspirée par les « massime benigne » du congrès de Vienne<sup>1312</sup>. De plus, le ministre doit être bien conscient du fait que, dans une situation internationale où les principes de la restauration ont pratiquement le monopole de l'échiquier politique, il est très difficile d'organiser des tentatives de subversion et que le meilleur moyen de les prévenir est celui d'apaiser autant que possible les contrastes avec la bourgeoisie des emplois qui avait trouvé sa place sous le règne de Joseph et de Murat. Son idée d'insérer la modernisation technique de l'administration dans un cadre de conservatisme politique semble justement un bon

---

<sup>1311</sup> P. FRANZESE, « L'organizzazione della polizia a Napoli dal 1792 al 1822 e l'Archivio del Ministero della polizia generale », *Napoli nobilissima*, V serie, III (gennaio – aprile 2002), p. 21 – 32, p. 28.

<sup>1312</sup> P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli*, op. cit., T. II, p. 190.

moyen de donner une place à ce nouveau groupe social et de le soustraire définitivement aux tentations républicaines, constitutionnelles et, par conséquent, subversives.

La politique du royaume, toutefois, ne lui est pas entièrement confiée et les vues du roi (et, automatiquement, de Circello) vont dans une direction complètement différente.

Incapable de se libérer de sa conception de la restauration comme vengeance envers ceux qui ont trahi leur devoir de fidélité absolue vers la dynastie légitime, Ferdinand I attend avec patience que les puissances hégémoniques (Autriche et Grande Bretagne) relâchent la pression sur Naples pour reprendre les méthodes qui lui conviennent mieux. Il commence en mettant à la tête du ministère de la police celui dont le nom est devenu presque synonyme de légitimisme aveugle : Antonio Capece Minutolo.

Envoyé depuis 1814 à Madrid en tant qu'ambassadeur de la cour sicilienne pour demander l'aide diplomatique des autres branches de la famille de Bourbon en vue du congrès de Vienne, le prince de Canosa était devenu un admirateur fervent de la monarchie de Ferdinand VII, qui non seulement avait abrogé la constitution de 1812, mais avait aussi réintroduit l'Inquisition et la Compagnie de Jésus<sup>1313</sup>.

Revenu à Naples, il se trouve entre les opposants les plus acharnés de Luigi de' Medici et de son idée de l'*amalgama*, mais le ministre des Finances ne peut rien faire pour empêcher qu'en janvier 1816 le roi lui soustraie l'*interim* de la Police pour confier le ministère au prince réactionnaire.

Les deux hommes politiques sont divisés non seulement par une rivalité personnelle qui date de 1798, mais aussi par deux conceptions du royaume et de la politique diamétralement opposées : Canosa n'a aucune confiance en la politique de l'*amalgama* car il est convaincu qu'il est illusoire, pour les trônes, de chercher à calmer les « libéraux » et les « sectaires » en accueillant la partie la moins extrême de leurs demandes, car cela est destiné à être vu comme un symptôme de faiblesse et de les pousser à surenchérir dans leurs prétentions<sup>1314</sup>.

Si le prince d'Ottajano, tout en restant favorable à l'Ancien régime, se fait promoteur de sa modernisation technique, celui de Canosa refuse de manière ostentatoire tout compromis avec la modernité, tant au niveau politique que personnel (il refuse pendant toute sa vie d'apprendre le Français et l'Anglais). Selon le jugement caustique de son adversaire Colletta, « per avvicinare l'animo del re, Canosa doppiamente adultero, sempre ubbriaco di vino e di furore, esercitava con pompa tutte le pratiche della cristianità, e religioso era tenuto dal re e dal volgo<sup>1315</sup> ».

---

<sup>1313</sup> A. POSTIGLIOLA, « Capece Minutolo, Antonio, principe di Canosa », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 18 (1975).

<sup>1314</sup> A. CAPECE MINUTOLO, *I Piffari di Montagna...*, *op. cit.*, p. 26.

<sup>1315</sup> P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli*, *op. cit.*, T. II, p. 192.

Ferdinand I se rend naturellement compte de l'abîme culturel qui le sépare de Medici de Canosa mais, encore une fois, ce dernier a l'opportunité de se faire apprécier grâce à sa fidélité au souverain constamment et pompeusement affichée.

Les six mois du ministère Capece Minutolo se caractérisent par le contraste constant entre celui-ci et Medici et par son obsession véritable pour le danger représenté par les *carbonari*. Pendant sa gestion du ministère à la fin de 1815, le prince d'Ottajano n'avait pas jugé la secte digne de considération, étant donné qu'elle ne renfermait pas de véritables partisans de Murat mais plutôt des adversaires de ce dernier, qui avaient investi d'espoir le retour des Bourbons en croyant aux promesses de constitution et s'étaient trouvés sans aucun référent international quand le roi était revenu sur sa parole. Medici reste convaincu, même après avoir quitté le dicastère, qu'un tel système de gouvernement qui n'exacerbe pas le mécontentement populaire est suffisant pour ne pas faire renaître le sectarisme politique à Naples.

Canosa, au contraire, soutient que les sectes non seulement n'ont jamais disparu dans le royaume mais ont une influence grandissante : il accuse implicitement (et, plus tard, explicitement dans ses écrits) ses collègues Medici et surtout Tomasi (d'origine roturière et devenu marquis venant de « la bassa marea dei tribunali ») d'occuper leurs postes grâce à leurs amitiés parmi les *carbonari*<sup>1316</sup>. Les deux, de plus, utiliseraient les sectaires pour espionner le ministre de Police et en intercepter la correspondance.

Les agents de Medici et Tomasi, d'ailleurs, ne sont pas les seuls à entraver le travail de Canosa : l'obstacle principal est représenté justement par le personnel de la structure dont il est à la tête. Bien que les épurations envers les partisans de Murat aient frappées le secteur civil beaucoup plus que le militaire, selon le ministre cela n'a pas été fait suffisamment en ce qui concerne la police, où la majorité des employés ont été recrutés par Saliceti et par Maghella et continuent à se comporter sur la base de ces anciennes fidélités<sup>1317</sup>. Sans surprise, Canosa donne à son action ministérielle exactement les caractéristiques qu'il reproche à ses adversaires : se sachant incapable de contraster les arguments de Medici au sein du conseil du roi, il fonde son pouvoir sur l'activité d'une secte – les *calderari* – qu'il récupère et renforce<sup>1318</sup>.

Dans les réunions du conseil, le ministre de police dit à maintes reprises vouloir utiliser les légitimistes comme contrepoids aux opposants cachés de la restauration ; cela a porté quelques auteurs à croire de façon erronée que le nom de la société était celle de *calderari del contrappeso*<sup>1319</sup>.

---

<sup>1316</sup> A. CAPECE MINUTOLO, *I Piffari di Montagna...*, p. 3.

<sup>1317</sup> A. CAPECE MINUTOLO, *I Piffari di Montagna...*, p. 116.

<sup>1318</sup> A. CAPECE MINUTOLO, *Epistola ovvero riflessioni critiche...*, *op. cit.*, p. 37.

<sup>1319</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete...*, *op. cit.*, p. 74.

Officiellement, la société réactionnaire doit être utilisée en fonction défensive, contre l'omnipotence des *carbonari*, à laquelle Canosa s'obstine à croire. En réalité ces groupes d'anciens *sanfedisti* de 1799 ou de partisans des groupes clandestins pendant le *decennio* agissent comme une menace constante envers tous ceux qui sont soupçonnés d'avoir des rapports avec la *carboneria*.

Même s'il n'en est pas le créateur, le ministre reprend en main la direction effective d'une société qui, ayant pour but la restauration de Ferdinand IV, n'aurait plus de raison d'être après le retour de ce dernier et la transforme en une sorte de police politique parallèle, sans aucune discipline et lancée dans une « chasse aux libéraux » qui, dans certaines zones, prend le caractère du *pogrom* envers les *galantuomini*.

Si dans les provinces la lutte politique prend parfois les traits de la *vendetta* entre des coterie locales, dans la capitale la police officielle frappe avec sévérité mais presque casuellement : le 6 mars 1816 plusieurs individus sont arrêtés à Naples presque par hasard. Cela cause une dispute âpre entre Medici et Canosa qui se termine par des insultes vulgaires en la présence du roi.<sup>1320</sup> Antonio Capece Minutolo pose sa démission une première fois le 30 mai, mais Circello décide de ne pas l'accepter, considérant que le ministre de police jouit encore de la confiance royale.

Le duel avec Medici se poursuit mais le ministre des Finances est pratiquement inattaquable, pouvant à tout moment faire valoir les résultats excellents de sa gestion du trésor public, tandis que l'ordre dans les rues du royaume est loin d'être parfait, non seulement malgré, mais peut-être plutôt à cause des mesures adoptées par le ministre de police. De plus, l'ambassadeur autrichien à Naples, qui a pratiquement la tâche de contrôler que Ferdinand I ne s'éloigne pas trop des « consignes » reçues à Vienne, montre ouvertement sa prédilection pour les auteurs de l'*amalgama*.

Le point nodal sur lequel convergent toutes les critiques de l'action de Canosa est justement le rapport entre le ministre et les *calderari*, responsables de toute sorte de crimes qui, évidemment, empirent la situation générale au lieu de l'améliorer.

De plus, les démocrates et les anciens partisans de Murat, qui se voient directement menacés par les actions violentes de la société réactionnaire sont naturellement poussés à répondre avec les mêmes armes et recommencent à se réunir dans les *vendite*, qui avaient été presque complètement négligées depuis 1815<sup>1321</sup>. Cela fait objectivement du ministère Canosa un échec non seulement du point de vue de la police générale, mais aussi de celui de la « haute police ». Un véritable « parti *anticanosiano* » se forme non seulement autour de Medici, mais aussi des ambassades d'Autriche et de Russie, soutien principal de la position internationale des Deux Siciles, qui poussent ouvertement vers une substitution. Cette polémique, alimentée par ses ennemis autant à l'intérieur qu'en dehors

---

<sup>1320</sup> A. POSTIGLIOLA, « Capece Minutolo, Antonio, principe di Canosa », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 18 (1975).

<sup>1321</sup> P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli*, op. cit., T. II, p. 214.

du cabinet, poussent le roi à signer la démission de Canosa le 27 juin 1816 : il s'agit d'une mesure à laquelle Ferdinand I est presque obligé, étant donné qu'il voudrait simplement le déplacer à la tête du ministère de l'Intérieur.

Avec le départ de Capece Minutolo, le ministère est provisoirement confié à Circello, qui en réalité ne s'en occupe point et laisse les affaires complètement entre les mains du nouveau *direttore di polizia*, Francesco Patrizio qui, selon Colletta, serait tout autant réactionnaire que Canosa mais modéré par l'exemple du mauvais sort du ministre<sup>1322</sup>.

Malgré l'identité de leurs vues politiques, c'est justement Patrizio qui, en analysant les documents du ministère, fait émerger un scandale qui sape encore plus la position publique d'Antonio Capece Minutolo : il révèle que, bien loin de rester à l'état de projet, l'idée d'utiliser les *calderari* contre les libéraux était sur le point d'être réalisée même au delà de toute attente de la part de Ferdinand I.

Pendant la première moitié de 1816, en fait, le ministre de police avait accordé le nombre exorbitant de 16.000 ports d'armes à des anciens *sanfedisti* de 1799 ou en tout cas à des individus notoirement liés aux *calderari* et au monde de l'ultra-réaction. Cela conduit à penser que Canosa voulait promouvoir une véritable « *congiura calderara, con scopi provocatori* » visant à la restauration complète du pouvoir royal et à la destitution des ministres « jacobins » tels que Medici<sup>1323</sup>.

Face à ces accusations, la justification de Capece Minutolo, ensuite répétée dans ses écrits polémiques des années suivantes, n'est pas parmi les plus convaincantes : il soutient que le port d'armes, selon une loi faite par les Français pendant le *decennio* et non abrogée par la restauration, est une condition nécessaire pour obtenir le permis de chasse, activité extrêmement populaire dans les Deux Siciles<sup>1324</sup>. Il prétend uniquement avoir proposé de profiter de la « haine éternelle » entre les deux sectes pour faire les intérêts de la couronne.

Ces nouvelles révélations font, naturellement, disparaître toute hypothèse de ministère de l'Intérieur pour Capece Minutolo qui, au contraire, décide d'abandonner volontairement le Royaume<sup>1325</sup>: sans perdre la rente que le roi lui avait assigné (et avec une dernière gratification royale de 15000 ducats), il se déplace d'abord à Livourne et ensuite à Pise. La couronne, même dans ce cas, collabore activement au départ du ministre pour empêcher que la magistrature puisse l'impliquer directement dans le procès contre le *calderari*, instauré entre temps.

---

<sup>1322</sup> P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli, op. cit.*, T. II, p. 192.

<sup>1323</sup> A. POSTIGLIOLA, « Capece Minutolo, Antonio, principe di Canosa », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 18 (1975).

<sup>1324</sup> A. CAPECE MINUTOLO, *I Piffari di Montagna...*, p. 70.

<sup>1325</sup> Autant le même Canosa qu'un adversaire tel que Colletta démentent la rumeur, circulée à Naples, de l'exil du prince imposé par le roi. Selon le premier la cause du départ serait la persécution de Medici contre laquelle le roi et Circello ne pouvaient faire rien, selon Colletta le fait que le prince « non poteva vivere in patri ache da Tiranno ».



L'éloignement de Canosa du pouvoir, en tout cas, ne représente pas seulement son échec personnel en tant qu'homme politique (le reste de sa vie sera dédié à la rédaction de pamphlets polémiques contre les libéraux et la modernité) mais aussi un véritable bouleversement dans le pouvoir napolitain.

La victoire indéniable de Medici (car elle est appuyée par les ministres autrichien et russe) non seulement confirme la suprématie de la « ligne de Vienne » sur celle – vindicative et rancunière – de la maison de Bourbon, mais détermine aussi un changement de l'équilibre réel à l'intérieur du cabinet napolitain.

Le ministère de la Police, devenu le symbole de la répression injustifiée, est aboli avec la loi de réorganisation du cabinet du 10 janvier 1817 et, surtout, la direction effective du gouvernement passe des mains de Circello à celles, bien plus expertes, de Medici<sup>1326</sup>. Cela, bien qu'objectivement favorable aux « libéraux » et à l'avancement civil du royaume, témoigne de l'autonomie fictive dont les Deux Siciles jouissent au lendemain du congrès de Vienne, étant donné que sa politique continue à être soumise à la tutelle des ambassadeurs étrangers. En l'espace de six mois et soudé par un échec, le ministère de Canosa génère des effets qui dépassent de beaucoup sa brève vie : le projet, poussé en avant au delà du raisonnable, d'utiliser les *calderari* contre les opposants politique fait renaître dans le Royaume la violence politique. Beaucoup de ceux qui s'étaient rangés du côté de la conspiration bourbonienne pendant le *decennio* se sentent maintenant autorisés par l'Etat à régler des comptes pour lesquels souvent la politique n'est qu'un prétexte et à s'enrichir aux dépenses de sujets que la richesse transforme automatiquement en *carbonari*. Après la chute et le départ de Canosa, ramener tous ces gens à l'ordre et à la légalité s'avère impossible et beaucoup de ceux qui avaient justifié leurs actions par leur fidélité aveugle au roi commencent à défier ouvertement la loi en devenant brigands.

De l'autre côté, la menace concrète des *calderari* pousse les démocrates non seulement à remettre en activité les *vendite* qui avaient cessé leur activité avec la rentrée de Ferdinand de Bourbon sur son trône, mais aussi à s'organiser pour répondre aux offenses avec les mêmes moyens violents et criminels.

Il n'est donc pas abusif de dire que c'est l'échec de la dynastie de Bourbon dans la réalisation d'une restauration « équilibrée » (dont le ministère de la Police confié à Canosa est l'expression la plus évidente) qui recrée *de facto* les conditions pour la renaissance de la subversion et de la violence politique. Quand le gouvernement indolent de Circello est substitué par celui de Medici, assurément

---

<sup>1326</sup> P. FRANZESE, « L'organizzazione della polizia... », *op. cit.*, p. 30. *De facto*, le ministère continue à exister en tant qu'organe autonome sous la direction de Patrizio jusqu'au décret du 20 novembre 1819, quand il est substitué par une *Direzione generale* qui dépend du ministère de Grâce et Justice pour ce qui concerne la police judiciaire et du ministère de l'Intérieur pour ce qui concerne l'ordre public. La juridiction de celle-ci est limitée au continent, tandis que la Sicile est soumise à une deuxième *Direzione* qui dépend du *Luogotenente generale*.

doté de plus de caractère, une opposition à la couronne qui n'hésite pas à utiliser la conjuration et, le cas échéant, la violence est à nouveau présente.

La constitution, utilisée comme symbole de l'insatisfaction envers Murat et astucieusement utilisée par Ferdinand pendant le *decennio*, devient désormais le point de ralliement de tous ceux qui se découvrent déçus par la restauration et commencent à nouveau à désirer le changement.

## II – La réémergence de la question sociale.

### A) - Entre sectarisme et brigandage, la *carboneria* dans les Pouilles.

#### 1) La situation dans les campagnes : la bande des Vardarelli.

Contemporaine à la restauration politique, qui crée du mécontentement en abrogeant la constitution sicilienne et en mettant un homme tel que Canosa dans une position de pouvoir, la rentrée des Bourbons a des effets aussi sur « l'esprit public » dans les provinces et dans les campagnes. Dans le milieu rural, naturellement plus lié à l'agriculture et à l'élevage qu'au commerce, l'action du nouveau gouvernement est attendue, particulièrement en ce qui concerne la reconnaissance ou le changement des rapports de force au sujet de la disponibilité de la terre.

En effet, l'une des premières grandes réformes de la monarchie rétablie concerne justement le Tavoliere, la grande plaine au centre de la Capitanata. Dédiée depuis des siècles à la période estivale de la transhumance et réglée par le tribunal de la douane de Foggia, cette considérable extension de terrain domanial avait été l'objet d'une première grande réforme voulue par Joseph Bonaparte en 1806. Tout en laissant une partie des terres dédiée à l'élevage, les autorités du *decennio* choisissent de diviser le reste en parcelles très étendues et de les louer à des agriculteurs, les prérogatives de l'ancien tribunal sont définitivement abolies<sup>1327</sup>.

Le gouvernement de Ferdinand I traite la matière avec la loi du 23 janvier 1816 et surtout avec la *Nuova legge del Tavoliere* du 13 janvier 1817<sup>1328</sup>. Plus qu'à l'amélioration de la productivité du Tavoliere, en réalité, le gouvernement vise à résoudre ses problèmes plus urgents : le consensus des propriétaires fonciers et, surtout, la nécessité pressante de soulager ses caisses de plus en plus vidées par le maintien du contingent autrichien. De plus, le cabinet napolitain est préoccupé de rétablir l'équilibre traditionnel entre agriculture et élevage, en arrêtant ainsi toute possible réalisation des réformes modernisatrices.

Les assignations de terre effectuées par Joseph sont ainsi maintenues, mais les loyers sont fortement augmentés, et surtout pour les terres plus riches de la plaine pouillaise par rapport aux montagnes des Abruzzes et du Molise. Les individus qui avaient reçu des terres en assignation sous Joseph doivent, pour se voir confirmer l'acte, régler dans l'espace de trois mois toute dette

---

<sup>1327</sup> Nonobstant leurs nom, les *leggi del Tavoliere* concernent une extension de territoire énormément plus vaste : en allant des Abruzzes à la Terra d'Otranto, ces normes règlent la vie agricole de toute la partie orientale du continent des Deux Siciles.

<sup>1328</sup> *Leggi amministrative del Regno delle Due Sicilie pe' dominj al di qua ed al di là del Faro*, Napoli, Tipografia de' classici italiani, 1843, p. 514 et ss.

éventuelle<sup>1329</sup>. Le même délais est octroyé pour signaler des injustices dans l'assignation par le recours à la commission.

Si l'action des monarques du *decennio* avait échoué dans la création d'une petite propriété foncière, celle de Ferdinand I ne fait rien pour corriger cet état de choses : bien au contraire, la parcelle minimale qu'il est possible de louer du domaine est de 50 *carra* de terre et, puisqu'un *carro* équivaut à 24,5 hectares environ, il est évident que seulement un très restreint groupe de nantis peut aspirer à louer les latifundia de l'Etat<sup>1330</sup>.

Pareillement, les tribunaux du roi et la commission décident rapidement des causes concernant les litiges entre les agriculteurs qui ont occupé une partie des *tratturi* et les bergers qui les utilisent pour amener les troupeaux des montagnes à la mer et vice-versa. L'absence d'un projet général sur l'organisation à donner au *Tavoliere* finit par mécontenter les uns comme les autres.

Etant donnée cette situation, les Pouilles deviennent, dans les années qui suivent, le centre d'une activité sectaire et criminelle tellement intense qu'elle préoccupe le gouvernement central et même retarde le départ des troupes autrichiennes.

Le phénomène du brigandage, endémique des campagnes méridionales depuis le Moyen Age, prend des modalités et un degré de politisation différents entre le nord (la Capitanata) et le sud (la Terra d'Otranto) de la région. L'absence, dans la première zone, d'une véritable bourgeoisie fait en sorte que, tout en créant des contacts entre les sectes et les groupes de *fuorbanditi*, le brigandage a des caractéristiques beaucoup plus traditionnels que dans la pointe du Talon.

En ce qui concerne la Capitanata, l'exemple le plus significatif de mélange entre carbonarisme et brigandage est certainement le groupe criminel réuni autour de Gaetano Meomartino, rapidement connu comme la « banda Vardarelli », du surnom traditionnel de la famille du chef.

La biographie de truand de Meomartino est assez typique : il devient voleur de grand chemin quand il décide de se soustraire à la conscription militaire de Murat. Après avoir servi pendant un moment dans l'armée de Joachim, il déserte et se réfugie en Sicile, où il lui est facile de masquer ses crimes comme « lutte contre l'occupation ». « Giovane di torbido animo, manesco, indisciplinato, anelante ad elevarsi in condizione sociale per desiderio di ozii beati, non per coscienza di possedere i meriti o i requisiti all'ascesa » dans l'île aussi il finit par avoir des problèmes avec la loi et il lui arrive de devoir chercher un abri, en clandestinité sur le continent.<sup>1331</sup>

Il revient dans la Capitanata où, au lieu de demander le pardon royal comme il aurait pu le faire, il forme une troupe de *fuoriusciti* qui en peu de temps terrorise la région entière. Le groupe, à qui chevaux et bons fusils sont fournis, arrive à ne jamais affronter directement les milices qui sont

---

<sup>1329</sup> *Leggi amministrative del Regno... op. cit.*, p. 523.

<sup>1330</sup> *Leggi amministrative del Regno... op. cit.*, p. 525.

<sup>1331</sup> G. MASCIOTTA, *Il Molise dalle origini*, *op. cit.*, p. 345.

envoyées contre lui et à se dissoudre sans qu'aucun de ses membres soit arrêté ou tué au combat. Le chef, repasse pour la deuxième fois le Déroit de Messine pour se soustraire à la justice<sup>1332</sup>. Accueilli par les Bourbons pour la deuxième fois, Gaetano Meomartino devient sergent du corps des Gardes, aussi grâce aux services rendus en tant que criminel contre « l'usurpateur ».

Avec le nouveau statut légal donné par l'enrôlement dans l'armée régulière, l'ancien brigand revient sur le continent mais son nouvel emploi ne lui offre qu'une paye et une vie modeste dans la capitale ainsi « non pago di mediocre fortuna e di posato vivere, cercando il malo ingegno opulenza e cimenti, disertò nell'anno istesso, e si diede a scorrere, pubblico ladro, le campagne<sup>1333</sup> ». Rentré dans les Pouilles, il remet sur pied l'ancienne *comitiva* et fait contre les autorités bourbonniennes ce que jadis il faisait contre celles de Murat. A l'aide de ses deux frères Giovanni et Geremia, Gaetano agrandit la bande et commence à prendre d'assaut les fermes isolées et à imposer des tribus, en substituant *de facto* les autorités légitimes. De plus, les trois frères commencent à agir comme une sorte de Robin Hood méridional quand les paysans et les bergers pauvres invoquent leurs services contre les abus des propriétaires et des « coqs de village ».

Symétriquement, les nantis exercent de plus en plus de pression sur le gouvernement pour qu'il entreprenne une action décidée contre les Vardarelli. Les notables locaux mettent en avant le poids de leur contribution à la fiscalité générale et les pertes pour cette dernière causées par les vols et par l'action « sociale » de la bande de brigands. De plus, les forfaits de Meomartino pèsent aussi directement sur le trésor public, étant donné que la nécessité de déplacer tant d'hommes dans les Pouilles, empêche la couronne de licencier le contingent autrichien comme elle l'aurait voulu.

Dans un tel panorama, où l'action criminelle s'entrecroise avec la lutte sociale (chose du reste, plus que commune dans les campagnes du Mezzogiorno), la question de l'affiliation de Gaetano Meomartino à la *carboneria* se pose de façon naturelle. Certains auteurs, comme Colletta, émettent un doute (« [Vardarelli] davasi vanto (e forse lo era) di carbonaro<sup>1334</sup> ») tandis que d'autres, plus modernes, décrivent son affiliation comme sûre. Bianca Marcolongo date l'entrée des truands dans la société à 1817 et, en citant une lettre de Federico Confalonieri du 16 avril de la même année, parle de la « banda di masnadieri » d'environ 60 membres qui aurait juré à la secte « protezione, aderenze ed aiuti<sup>1335</sup> ». L'historienne décrit la « deuxième restauration » comme la période durant laquelle la *carboneria* rassemble de nombreux nouveaux membres venant des classes populaires et

---

<sup>1332</sup> P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli, op. cit.*, T. II, p. 199.

<sup>1333</sup> P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli, op. cit.*, T. II, p. 200.

<sup>1334</sup> P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli, op. cit.*, T. II, p. 200.

<sup>1335</sup> B. MARCOLONGO, *Le origini della Carboneria...*, *op. cit.*, p. 74, n. 1.

en déduit, de façon quelque peu critiquable, que cela aurait porté la société à choisir définitivement la monarchie constitutionnelle comme horizon politique de référence<sup>1336</sup>.

Giambattista Masciotta, qui a raconté l'histoire des Vardarelli sur la base de la « tradition locale » de la côte de la Capitanata, veut non seulement que Gaetano Meomartino ait intégré les rangs de la secte, mais il précise aussi que cette affiliation lui serait utile pour connaître, grâce aux « aderenze » de la *vendita*, les actions que les autorités judiciaires et de police comptent entreprendre contre lui<sup>1337</sup>.

Si l'avantage que Vardarelli tire de ce type de sociabilité politique est évident, les raisons qui poussent la secte (qui, du moins selon les statuts, est très attentive à la moralité de ses membres) à accueillir lui et (probablement) ses hommes, méritent quelques réflexions ultérieures. Les *carbonari* originellement actifs de la région, et que l'on peut présumer appartenant aux classes supérieures ou moyennes, comme presque tous les sectaires anti-bourboniens du *decennio*, pourraient trouver utile l'alliance avec les voleurs de grand chemin pour deux raisons principales. La première concerne les querelles et les vendettas qui opposent les nantis initiés à la *carboneria* à d'autres propriétaires et, en ce sens, constitue les brigands comme une sorte de main d'œuvre criminelle à utiliser contre ses rivaux<sup>1338</sup>. La deuxième, pourrait au contraire être centrée sur le programme politique du secteur de la *carboneria* actif dans la Capitanata : provoquer un état de déstabilisation constante dans les campagnes, diminuer les revenus de la fiscalité et, probablement, tenir une partie consistante des troupes loin de la capitale, où ils projetaient de porter le coup principal contre le pouvoir. Guglielmo Pepe, qui connaît indirectement ces vicissitudes, veut que le nom de Vardarelli ait commencé à circuler parmi les sectaires quand le brigand, pour des raisons uniquement criminelles, arrivera à mettre en fuite un escadron de dragons autrichiens : les *carbonari* auraient donc pensé à utiliser les bandits, endémiques dans les campagnes de tout le Royaume, comme premier noyau de la *turba*, la force populaire et de masse de la secte. L'obligation, contenue dans les statuts carboniques, de ramener vers le Bien les méchants aurait suffi comme justification pour accepter Meomartino dans les réunions de quelques *vendita*<sup>1339</sup>.

Oreste Dito, qui toutefois en analysant ces vicissitudes se rend coupable de quelques confusions de dates qui rendent peu fiable sa reconstruction, affirme que c'est uniquement une fraction « radicale » de la *carboneria* qui cherche l'alliance des brigands et que le noyau « pur » de la secte

---

<sup>1336</sup> B. MARCOLONGO, *Le origini della Carboneria...*, op. cit., p. 75. Cf. *infra*.

<sup>1337</sup> G. MASCIOTTA, *Il Molise dalle origini*, op. cit., p. 347.

<sup>1338</sup> L'absence d'un véritable procès contre les Vardarelli empêche d'établir une « géographie des victimes » de leurs forfaits et du positionnement politique de ces dernières. Pour cela l'utilisation de la bande pour des finalités éminemment « privées » (bien que couvertes de raisons politiques) doit rester au stade d'hypothèse.

<sup>1339</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 335.

rejette sans compromissions les contacts avec de tels individus <sup>1340</sup>. L'alliance de Meomartino avec une partie des *carbonari* particulièrement attentifs aux conditions des travailleurs de la terre et qui s'opposent au système des *latifundia*, tout en ne pouvant être immédiatement rejetée, reste une hypothèse difficile à démontrer sur la base de la documentation connue.

Du point de vue militaire, l'activité de petite guerre exercée par la bande de Meomartino devient un véritable problème pour les autorités qui, n'arrivant pas à écraser directement les brigands, décident de s'en servir et ensuite de les piéger. Cette opération, comprend objectivement le risque d'aliéner les sympathies des nantis victimes des vols pour le gouvernements, en aurait augmenté le consensus auprès des classes paysannes de la région qui, du moins pendant un moment, auraient vu dans le roi le « père juste » capable de reconnaître les mérites d'un « vengiateur » comme Gaetano Vardarelli et de le mettre à son service.

Ainsi un décret royal du 6 juillet 1817 non concède seulement une amnistie complète à la *comitiva di malviventi* mais la transforme en « *squadriglia autonoma di armigeri* » : une typologie de troupe créée à l'occasion pour indiquer un groupe d'hommes armés qui, tout en étant indépendants des autorités intermédiaires, servent le roi en pourchassant ceux qui jusqu'au jour précédent, avaient été leurs collègues : les brigands qui hantent les campagnes <sup>1341</sup>. Cette mesure fournit un salaire régulier au chef des brigands (90 ducats), à ses frères (45 ducats) et à ses hommes (30 ducats) et place leurs actions dans le cadre de la loi.

Ce rapport se déroule, en réalité, dans un climat de méfiance complète entre les deux interlocuteurs : les Vardarelli s'avèrent très efficaces dans la chasse et l'anéantissement des autres bandes de brigands mais, en même temps, refusent de rentrer dans la ville par peur d'être attaqués ou emprisonnés par les troupes régulières. De l'autre côté, une clause secrète de l'accord qui les lie au roi, délimite au sens strictement territorial l'action des *armigeri* et empêche aux anciens brigands de sortir de la Capitanata, même afin de pourchasser d'autres malfaiteurs.

Luigi de' Medici, en tout cas, sait bien que l'accord qui lie le gouvernement aux Vardarelli ne peut pas durer plus longtemps que leur activité de « policiers de la Capitanata » et que, une fois les autres bandes anéanties avec l'autorisation du gouvernement, ils reprendraient leur carrière criminelle sans plus aucune concurrence.

Conscient de ce danger, le ministre décide, ne pouvant plus affronter frontalement Meomartino, d'anéantir la bande en exploitant les rivalités locales, présentes non seulement au niveau de « coqs

---

<sup>1340</sup> O. DITO, *Massoneria, Carboneria ed altre società segrete*, op. cit., p. 232. Selon Dito, Guglielmo Pepe en devenant chef de la division militaire de la Capitanata aurait connu en ce moment la *carboneria* et en aurait pris le commandement. Son unification aurait marginalisé définitivement les « radicaux » qui poussent vers l'alliance avec les brigands. En réalité, toutefois, le militaire calabrais n'arrive à Foggia que quelques mois après la fin de l'aventure des Vardarelli.

<sup>1341</sup> P. COLLETTA, *Storia del reame di Napoli*, op. cit., T. II, p. 200.

de village » mais aussi dans les classes populaires. Les frères Vardarelli, tout au long de leurs carrières de brigands, avaient favorisé presque par hasard l'une des deux factions protagonistes d'une rivalité dans le village d'Ururi commencée en 1799<sup>1342</sup>.

Il est donc facile, pour la police, d'exploiter cette vieille discorde pour se libérer de « fonctionnaires » tellement inusuels et embarrassants : les agents de Medici, avec de l'argent et des menaces, achètent tant les Grimiani (les ennemis des Vardarelli) que leurs rivaux Occhionero pour préparer le piège. Attiré dans le village par ses alliés, Meomartino se rend à Ururi le 9 avril 1818, sûr de pouvoir reposer et passer en revue ses hommes mais, à peine dans la place principale, les *armigeri* font l'objet d'une fusillade des habitations autour d'eux qui tue les trois frères Vardarelli et quatre autres camarades<sup>1343</sup>. La police, en faisant semblant de vouloir persécuter les auteurs de l'assassinat, attire le reste de la bande à Foggia pour élire, en accord avec le décret royal du 6 juillet 1816, un nouveau commandant. Les anciens brigands, privés de leurs chefs, abandonnent la prudence qui avait caractérisé jusque là leurs rapports avec les autorités. Il s'agit encore une fois d'un piège et, arrivés dans le chef-lieu de la province, les derniers membres de la bande Vardarelli sont exterminés par les troupes régulières du général Amato.

La fin de l'aventure des Vardarelli ne signifie pas, pour autant, la fin du sectarisme dans les provinces qui, bien au contraire, se démontre particulièrement attrayant pour un sujet qui jusque-là s'en était tenu à l'écart : les classes populaires. C'est justement contre cette union que se dresse l'action du nouveau commandant de la province : Guglielmo Pepe. Il cherche à substituer les rivalités entre propriétaires avec l'unité de ces derniers contre les « brigands ». A peine installé dans son double siège de Foggia et Avellino, l'ancien républicain prend contact avec les propriétaires fonciers en déclarant vouloir exterminer les bandits sans pour autant frapper les nantis qui jusque-là les ont protégés<sup>1344</sup>.

---

<sup>1342</sup> G. MASCIOTTA, *Il Molise dalle origini*, op. cit., p. 347, « Nicola Grimani aveva ospitato in casa propria, nel 1799, il comandante delle trup-pe francesi di passaggio: il quale avendo visto al balcone della casa dirimpetto una bella signora, domandò all'ospite chi fosse, ed espresse il desiderio di volerla ossequiare. Seppe ch'era una signora Occhionero, ed appena n'ebbe il tempo si recò a farle visita. Il marito fu adulato dall'atto cortese del comandante; ma quando costui chiese di poter fare i propri omaggi alla signora, rispose che ciò non era nelle consuetudini paesane, ed egli non poteva derogare. L'ufficiale insistè nella richiesta: insistè nel rifiuto il marito; finchè dalle cortesie trascesi a parole dure, e da queste all'alterco, l'alterco ebbe termine con uno schiaffo all'Occhionero. Nell'animo dell'oltraggiato sorse ed ingrossò poi il sospetto che il Grimani avesse suggerita la visita al manesco comandante, donde nacque un livore che per oltre mezzo secolo perdurò, alimentato scambievolmente e tenuto desto con aggressioni, incendi, abigeati, calunnie, appostamenti, assassinii, e tutto ciò che le passioni più cieche possono ideare ed il braccio eseguire.

I fratelli Meomartino -- nel corso di questa lenta tragedia di rivalità -- avevano una volta ucciso trecento suini nella masseria dei Grimani; una seconda volta ottanta vacche; una terza date al fuoco estesissime mèssi; ed un'ultima, entrati in casa loro, legati gli uomini in modo da renderli inabili ad ogni offensiva, avevano sfogata la propria libidine sulle donne a vista di quelli ».

<sup>1343</sup> G. MASCIOTTA, *Il Molise dalle origini*, op. cit., p. 347.

<sup>1344</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 344.



Au lieu d'affronter directement la *carboneria*, il décide de se faire initier et en peu de temps devient le chef, position qui lui permet de faire triompher les bons cousins « honnêtes » sur ceux qui, après les Vardarelli, misent sur l'alliance avec la bande d'un certain Miotti. Tout en étant personnellement opposé aux sectes, Pepe fait de la *carboneria* sinon une société officielle (car l'accord des autorités est limité aux seules provinces de sa pertinence du moins un lieu de rencontre entre les éléments « libéraux » de l'administration, de l'armée et de la propriété foncière<sup>1345</sup>.

En ce qui concerne la situation générale du royaume, c'est justement le sectarisme diffusé au niveau populaire qui préoccupe les autorités, quelle qu'en soit la couleur politique car les sociétés secrètes deviennent constamment une couverture pour des associations criminelles de type classique. En plus, au delà de la perturbation de l'ordre public, ces groupes constituent aussi un danger politique et, de façon assez paradoxale dans une monarchie restaurée, ce sont les *calderari* qui inquiètent le plus les ministres. Après la démission de Canosa, les membres de la société n'ont pas tous abandonné leurs ambitions d'ascension sociale (étant pour la plupart très pauvres) à travers la conspiration : ils se vantent d'avoir à leur tête le Duc de Calabre ce qui, bien qu'absolument peu probable étant donné que le fils aîné de Ferdinand I s'était montré plus progressiste que son père, pouvait inquiéter le roi à cause de l'animosité entre sa femme, la princesse de Partanna, et celle de son fils<sup>1346</sup>.

La réalité est que le Royaume de Naples pendant le troisième lustre du XIX siècle est un Etat profondément faible et politiquement instable non seulement dans le rapport avec les puissances majeures mais aussi en son sein, et le sectarisme, de toute couleur politique, en est le symptôme.

Toutefois, dans la Capitanata, la participation populaire à l'activité des sectes, s'exerce encore pour la plupart à travers des formes de criminalité « fédérées » à ces dernières et très peu d'artisans et de paysans s'intéressent à leurs finalités politiques. Les éléments plus résolus (et violents) des plèbes rurales sentent ce moment de faiblesse de l'autorité étatique, depuis toujours vue comme un facteur d'oppression, et cherchent à en profiter pour leur avantage personnel. Leur activité « partisane » se borne, dans la plupart des cas, à attaquer certaines fermes plutôt que d'autres sur la base de clientèles locales. Même dans l'hypothèse d'une aile « plus radicale » de la *carboneria* qui serait favorable à se servir des brigands, ce radicalisme doit être entendu non pas comme un intérêt à changer les formes de propriété de la terre mais seulement comme une décision (et une

---

<sup>1345</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 345. « In tutti i casi avrebbe ripugnato al mio animo il combattere una società che chiedeva istituzioni libere a pro della patria comune. Le vie mezzane sarebbero state sciocche nella situazione in cui mi trovavo e troppo opposte al mio sentire; quindi, dopo maturo esame, deliberai di assumere la direzione della setta carbonica nelle due popolose province da me comandate e, ordinandola militarmente, porla in stato di abbattere il potere assoluto che da tanti secoli depravava i popoli delle nostre belle contrade ».

<sup>1346</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 338.

précipitation) majeure vers une hypothèse insurrectionnelle dans laquelle le « peuple armé » (déjà organisé dans la forme ancestrale du brigandage) ne serait qu'un instrument.

Dans d'autres zones du royaume la réponse de la part de la secte et des masses populaires à la faiblesse de l'Etat est partiellement différente, le plus souvent à cause de différentes personnalités qui se retrouvent dans l'action.

## 2) La situation dans les Pouilles méridionales: **Ciro Annichiarico.**

A la différence de la Capitanata, où les rapports de force économiques et sociaux dépendent presque entièrement des concessions de l'énorme latifundia d'Etat du Tavoliere, la partie méridionale de la région connaît une noblesse plus traditionnelle (propriétaire de grandes extensions de terre mais résidente à Naples pour la plupart du temps) et la naissance, dans les moyens et les petits centres, d'une bourgeoisie composée surtout de petits propriétaires, de médecins et d'avocats qui prend part dans les vicissitudes politiques du Royaume et qui, très souvent, fait coïncider l'inimitié politique avec les contrastes de l'influence citadine.

Dans cette situation, la *Terra di Bari* et la *Terra d'Otranto* ont une très longue tradition initiatique, commencée probablement à la fin du XVIIIe siècle avec les premières loges maçonniques et, surtout, revitalisée politiquement par Lechi à partir de 1803<sup>1347</sup>. Le petit clergé de la région est, après la fin du *decennio*, également extrêmement actif dans la vie sectaire et il n'est pas rare de trouver des prêtres tenir les positions les plus radicales au sein de la *carboneria*.

De l'autre côté, les *calderari* ont maintenu dans cette zone une présence remarquable même après le départ de Canosa et dans chaque village des partisans libéraux et légitimistes s'affrontent et, le plus souvent les visions politiques générales ne sont qu'un prétexte pour masquer des rivalités locales dictées et liés par des rapports de clientèle.

Une « liste des plus anciens sectaires de la *Terra di Bari* » conservée dans les Archives de Naples, révèle le parcours de beaucoup de ceux qui sont indiqués comme *carbonari* et qui ont eu leur premier contact avec la violence politique en 1799 et, pour la plupart, dans les rangs de la *santafede*<sup>1348</sup>.

Pendant la deuxième restauration l'histoire du sectarisme politique dans le sud des Pouilles est, comme dans la Capitanata, étroitement entrelacée avec le brigandage mais, à la différence de la province septentrionale, les voleurs de grand chemin ne se bornent pas à chercher l'alliance des sectaires en mettant leurs fusils à leur service en échange d'informations et protections mais tentent, dans des formes différentes, d'arriver à élaborer leur propre programme.

La figure qui représente le mieux ce phénomène est assurément celle du prêtre-brigand **Ciro Annichiarico** pour sa capacité de jouer à la fois le rôle de chef de brigands et celui de créateur de différentes sociétés secrètes (toutes « dérivations » de la *carboneria*, plus ou moins liées à l'original). La réputation d'Annichiarico se construit à la fois grâce à sa vision radicale de la société qui le conduit à prendre constamment la défense des plus pauvres et aussi à la férocité, à la nature

---

<sup>1347</sup> F.BRAMATO, « Giuseppe Lechi e la Massoneria... », *op. cit.*, *passim*.

<sup>1348</sup> ASNa, Polizia (2 numerazione), fascio 4603, Registro dei principali settari nella provincia di Bari, *passim*.

spectaculaire de ses actions, elle s'étend tellement que le brigand prend le sobriquet, en antiphrase évidente avec sa soutane de prêtre, de *Papa Ciro*.

La première occasion pour le maître chanteur de se faire connaître par la population de Grottaglie est en 1803 quand, malgré leur condition ecclésiastique partagée, il tue un certain Giuseppe Motolese, son rival pour l'amour d'une certaine Antonia Zaccaria. Emprisonné et ramené à Lecce, il arrive à s'évader et à retourner dans le village natal, où les autorités n'ont ni la force, ni la volonté de le poursuivre à nouveau<sup>1349</sup>. C'est en 1806 que son action prend une connotation décidément politique car, en déclarant publiquement sa fidélité au nouveau cursus inauguré par Joseph, Annichiarico et ses frères prennent le contrôle de la garde municipale. En 1808 il est à nouveau arrêté, encore à cause du crime de 1803 mais, après quatre ans de détentions, il arrive encore à s'enfuir des prisons de Lecce en recommençant à « correre la campagna ». C'est probablement pendant le *decennio* qu'il se fait initier à la franc-maçonnerie et, au même temps, il commence à développer une vision radicale de la société et, tout comme Vardarelli dans la Capitanata, prend la défense de paysans et des bergers pauvres contre les abus des propriétaires et des bourgeois. La bande de l'ancien prêtre, formée principalement de déserteurs de l'armée de Murat, compte environ 20 membres, tous équipés de fusils, et arrive à imposer des tributs réguliers aux propriétaires.

Après la restauration bourbonienne, Annichiarico et ses hommes sont explicitement exclus de l'amnistie générale voulue par Ferdinand IV et continuent leur activité de voleurs de grand chemin en s'alliant avec la *carboneria* en donnant à ses forfaits une couleur politique. Immédiatement après 1815, il adhère (ou plus probablement fonde) la société des *patrioti euopei*, qui après peu de temps change son nom en *Decisi*<sup>1350</sup>, un groupe à la nature typiquement carbonique en ce qui concerne les symboles et les mots d'ordre, mais caractérisée par un des rites (brevets écrits au sang) et des exécutions des traitres particulièrement sanguinaires et spectaculaires<sup>1351</sup>. Selon le rapport de Church, cité par Marcolongo, la structure des *Patrioti europei* (que l'on doit supposer héritée ensuite par les *Decisi*, qui prennent ce nom probablement à partir de l'octobre 1817) est fondée sur l'autonomie plus complète de chaque cellule et le secret le plus impénétrable envers les novices,

---

<sup>1349</sup> G. MUSCA, « Annichiarico, Ciro », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 3 (1961).

<sup>1350</sup> B. MARCOLONGO, *Le origini della Carboneria...*, *op. cit.*, p. 95. Selon une autre version, les *Patrioti europei* (qui comme toute autre société prétendent avoir des origines très anciennes) auraient été introduits dans les Pouilles en 1814 par un étranger inconnu qui en aurait communiqué les mystères à un certain Mauro Manieri. Les *Patrioti europei* utiliseraient aussi les *Filadelfi* (homonymes de ceux de l'Italie du Nord) comme « société subordonnée ».

<sup>1351</sup> G. MUSCA, « Annichiarico, Ciro », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 3 (1961).

tant que l'initié ne connaît que la personne que l'a introduit dans la société (vraisemblablement le chef d'une section) en lui donnant un billet avec un numéro<sup>1352</sup>.

Les réunions des *Patrioti europei* sont appelés *Campi*, diffusées dans presque toutes les villes de la région, même parce que presque tous les affiliés le sont, en même temps, aux *carbonari* dont la société se trouve à être une « persécution plus radicale ».

Il est extrêmement difficile de se faire une idée précise du programme politique de cette société et de la nature concrète du « radicalisme » que presque tous les auteurs lui attribuent, d'abord parce qu'on n'a d'elle que des sources secondaires et ensuite parce que les chroniqueurs et historiens qui ont traité la matière considèrent tous la formation avec une hostilité farouche et en font plus ressortir leurs activités de brigands que celles qui ont une dimension politique.

Bartholdy, dont l'œuvre est la plus proche chronologiquement des faits datant de 1821, remarque comme les *Decisi* n'admettent pas de neutralité et considèrent ennemis tous ceux qui ne se déclarent pas de leur côté (et acceptent de payer leur tributs). Annichiarico « interdit » aux missionnaires de prêcher dans les communes de la province, convaincu qu'ils répandent « des maximes réactionnaires et de la pure superstition au lieu de l'Évangile<sup>1353</sup> ». Du point de vue des symboles, les *Decisi* font un choix éloquent car leurs « Colori distintivi erano il giallo, il rosso e l'azzurro », une référence explicite au drapeau de la République napolitaine et eux-mêmes se proposent de fonder une « Repubblica salentina, anello della Grande Repubblica europea<sup>1354</sup> ».

Lucarelli, de son côté, veut qu'Annichiarico se batte « sotto le lustre di non so quale utopistica Repubblica sociale ed umanitaria<sup>1355</sup> » tandis que Bianca Marcolongo parle directement de « tendenze repubblicane che [...] si risolvevano in fondo in una completa anarchia<sup>1356</sup> ».

Au delà des incertitudes sur leur programme politique, l'activité concrète des *Decisi* s'avère particulièrement « efficace » et sanguinaire : dans la province de Lecce, entre la moitié de 1816 et celle de 1817, vingt-sept homicides sont attribués au groupe, certains commis en plein jour, et les enquêtes lancées par la police n'aboutissent à rien à cause de l'omerta qu'Annichiarico arrive à imposer avec la violence. Le groupe cache fusils, carabines, pistolets, canne-épées et chaque homme doit toujours avoir sur soi un poignard, la secte arrive même à menacer la vie du commandant de la place de Lecce<sup>1357</sup>.

---

<sup>1352</sup> B. MARCOLONGO, *Le origini della Carboneria...*, *op. cit.*, p. 95.

<sup>1353</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete...*, *op. cit.*, p. 128.

<sup>1354</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete...*, *op. cit.*, p. 130.

<sup>1355</sup> A. LUCARELLI, « Il maresciallo di campo Riccardo Church, il bandito Ciro Annichiarico e la Carboneria in Terra D'Otranto, alla luce di nuovi documenti », *Rinascenza salentina*, A. 3, n. 4 (lug-ago 1935), XIII p. 205 – 217, p. 208.

<sup>1356</sup> B. MARCOLONGO, *Le origini della Carboneria...*, *op. cit.*, p. 96.

<sup>1357</sup> A. LUCARELLI, « Il maresciallo di campo... », *op. cit.*, p. 206.

Les forfaits de *Papa Ciro* ne mettent pas seulement en danger la sécurité personnelle des individus mais aussi l'économie de la région, car il brûlent les récoltes de leurs adversaires politiques et empêchent complètement le transit des voyageurs et marchands sur certaines routes. C'est ainsi que des « *probi cittadini* » (c'est à dire des groupes de nantis) commencent à faire pression sur le gouvernement central pour qu'on mette fin à cet état de choses qui déprime l'économie.

La première mesure décidée à Naples, c'est à dire celle d'envoyer à Lecce les deux généraux Zweyer et Pastore en tant que commissaire spéciaux, s'avère complètement inefficace à cause des différentes protections à tous les niveaux dont Annichiarico peut jouir.

Même la première visite, *in incognito*, de Church dans la province se termine par un échec car d'un côté l'intendant de la province D'Acclavio, de Tarente, qui garde sa place « *malgrado le sue conclamate tendenze ultraliberali* » et de l'autre les deux *carbonari* notoires Giandomenico Astuti et le duc Serra di Cassano détournent les enquêtes de l'Irlandais, qui connaît très peu les lieux et les hommes<sup>1358</sup>. Le duc Luigi Serra (le père du « martyr de '99 » Gennaro), de plus, s'est lié de parenté à travers le mariage de l'une de ses filles avec le général Nugent et utilise ce canal pour exercer des pressions sur le commissaire du gouvernement<sup>1359</sup>. Les *carbonari*, quelle qu'elle soit leur nuance politique, se servent des *Decisi* comme possible noyau de la *turba carbonica* et surtout comme moyen pour dissuader les *calderari* d'entreprendre toute action contre eux. Pour cela, face à une répression « souple » (et surtout tant qu'ils sont pas menacés personnellement), ils choisissent de protéger le prêtre-brigand.

Ainsi, complètement égaré, Church présente à la cour un rapport où non seulement il décrit la province comme tranquille, mais loue l'esprit et la fidélité à la couronne des habitants ; puisque les crimes ne diminuent nullement, le roi renvoie une deuxième fois le général pour éradiquer définitivement la cause des ravages.

A la veille du retour de l'Irlandais, Annichiarico sent probablement que le cercle se referme autour de lui et il décide d'adopter une double stratégie pour alléger la pression qui monte : d'un côté il demande une amnistie au gouvernement, en proposant de pourchasser avec sa bande les autres malfaiteurs de la région, de l'autre il rencontre à deux occasions, dans une ferme près de Gioia del Colle, Gaetano Meomartino pour lui proposer une alliance entre leurs formations<sup>1360</sup>. Les deux tentatives, toutefois, sont destinées à échouer car d'un côté, le cabinet du roi refuse tout contact, de l'autre, les Vardarelli rejettent la proposition par crainte qu'une alliance entre les bandes provoque en réponse une vague de répression sur grande échelle.

---

<sup>1358</sup> A. LUCARELLI, « Il maresciallo di campo... », *op. cit.*, p. 208.

<sup>1359</sup> A. LUCARELLI, « Il maresciallo di campo... », *op. cit.*, p. 208.

<sup>1360</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete...*, *op. cit.*, p. 119.

De leur côté, les *carbonari* des provinces de Tarente et de Lecce se réunissent dans une « grande dieta » à S. Pietro di Galatina le 25 novembre 1817 pour décider comment faire face à la nouvelle menace répressive qui, du moins au début, semble menacer tout le monde initiatique<sup>1361</sup>.

Il n'est pas clair (Lucarelli en doute<sup>1362</sup>) qu'Annichiarico participe directement à la diète de Galatina mais certainement il y fait arriver son appel à la résistance à outrance qui, toutefois, n'est accueilli que par une très restreinte minorité, comme le prêtre démocrate Giuseppe Zuccaro de Nardò<sup>1363</sup>.

Le général Church, en fait, devenu plus attentif aux dynamiques sociales de la région, avait choisi de ne pas agresser militairement les forces sectaires mais de faire précéder l'attaque par une action politique visant à briser le front commun des *carbonari*.

Malgré les protestations du nouvel intendant, le farouche réactionnaire marquis Ceva Grimaldi de Pietracatella, Church avait ouvert des canaux de communication (probablement à travers Nugent) avec « la parte più saggia e benestante » de la secte en annonçant être venu réprimer « i crimini e non già le idee<sup>1364</sup> ». Face à cette attitude de l'*alter ego* du roi, la plupart des *carbonari*, constituée de noble ou de bourgeois, se désolidarise immédiatement d'Annichiarico en mettant en avant l'impossibilité d'affronter un contingent militaire armé et formé. De plus « essi offrirono il loro valido aiuto per sanare la piaga terribile del brigantaggio, le lotte tra le piccole sette, gli odii privati e per ridonare la pace all'infelice provincia<sup>1365</sup> ».

Se sentant traqué par les forces de l'ordre et de plus en plus abandonné par les « fedifraghi amici », Annichiarico cherche à quitter les Pouilles et se réfugier en Dalmatie mais, avant qu'il ne puisse rejoindre la côte (et probablement grâce aux indications de ses anciens alliés, notamment Giandomenico Astuti) il est intercepté par les militaires. La ferme fortifiée de Scassèvera, où Ciro Annichiarico se renferme avec ses derniers camarades, est assiégée par les forces de Church : le brigand est capturé le 7 avril 1818<sup>1366</sup>.

Contrairement à ce qui est attendu, après l'arrestation d'Annichiarico aucun procès n'a lieu en vue de découvrir et démanteler tout le réseau sectaire de la province : bien au contraire, il est

---

<sup>1361</sup> V. ZARA, « La Carboneria in Terra d'Otranto (1820 – 1830) », *Il Risorgimento italiano*, Milano – Torino – Roma, Fratelli Bocca, anno VI, n. 1, gen.-feb- 1913 p. 1 – 110, p. 3.

<sup>1362</sup> En donnant une liste non exhaustive des délégués, il cite le marquis Sternatia Donato Maria Granafei, Giuseppe Maria d'Aragona Serra di Cassano, Diodato Margiotta di Taviano, Girolamo Congedo, Giandomenico Astuti, le notaire Ignazio Metraia, l'avocat Stefano Sergi

<sup>1363</sup> V. E. ZACCHINO, « Giuseppe Zuccaro, prete e patriota », *Archivio storico pugliese*, XX, 1967, p. 246 – 260, p. 253.

<sup>1364</sup> A. LUCARELLI, « Il maresciallo di campo... », *op. cit.*, p. 208.

<sup>1365</sup> V. ZARA, « La Carboneria in Terra d'Otranto... », *op. cit.*, p. 20.

<sup>1366</sup> G. MUSCA, « Annichiarico, Ciro », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 3 (1961).

sommairement exécuté sur la place de Francavilla avant de pouvoir révéler quoi que ce soit sur ses liens avec les « oligarchi provinciali » affiliés à la *carboneria*.

Malgré le fait que le *Decisi* constitue indubitablement une bande criminelle coupable de plusieurs crimes sanguinaires, les populations locales se démontrent tout sauf hostiles à *Papa Ciro* (qu'il perçoivent comme trahi par ceux qui s'étaient servis de lui) et plusieurs légendes commencent à circuler à partir de la date de son exécution. L'une d'entre elles (rapportée par Bartholdy) raconte que, face au peloton d'exécution, Annichiarico ne meurt pas, bien que touché par 21 balles et qu'il tombe uniquement avec la 22<sup>e</sup> qui, étant en argent, avait pu briser le sortilège qui protégeait le brigand<sup>1367</sup>.

Pour utiliser une catégorie hobsbawnienne, Annichiarico devient un « vengeur » dans l'imaginaire populaire et va enrichir la galerie des défenseurs battus des plèbes rurales, comme d'habitude trahi par une partie des *galantuomini* qui, s'étant servi de lui pendant un moment, l'ont ensuite abandonné à son destin<sup>1368</sup>.

Entre Capitanata et Terra d'Otranto, les Pouilles deviennent, pendant la deuxième restauration, « la terra classica delle sette e delle ramificazioni carboniche<sup>1369</sup> » qui, de plus, arrivent à se doter d'un appareil militaire tel qu'il concrétise les prescriptions des codes sectaires en ce qui concerne la formation d'une *turba carbonica*. Ce fait, toutefois, ne signifie pas en soi que les stratégies de prosélytisme des différentes branches carboniques aient eu effet parmi les masses rurales : bien au contraire, ce sont justement les modalités d'acquisition de ce « bras armé » qui constituent la preuve irréfutable de leur faillite.

Autant dans le Nord que dans le Sud de la région, loin de réaliser la *turba carbonica* disciplinée et fidèle à la société que leurs textes prescrivaient, les sectaires doivent compter sur les seules formes de « milice populaire » existant depuis toujours et structurées sur le territoire, les *comitive* de brigands. Cela fait assister à une répétition du phénomène déjà apparu en 1799 et pendant le *decennio* : le contraste politique s'adapte simplement aux formes de rivalités sanguinaires déjà existantes et très souvent c'est la simple mécanique de la *vendetta* et non pas une lutte structurée pour le pouvoir qui dirige les actes des bandes et des sectes.

Enfin, l'élaboration de la part des *Decisi* d'un véritable programme politique (qui toutefois est extrêmement difficile à reconstruire dans le détail), montre l'impossibilité d'intéresser les paysans

---

<sup>1367</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete...*, *op. cit.*, p. 132.

<sup>1368</sup> E. J. HOBSBAWN, *I banditi, il banditismo sociale nell'età moderna*, Milano, Einaudi, 2002, p. 120.

<sup>1369</sup> B. MARCOLONGO, *Le origini della Carboneria...*, *op. cit.*, p. 95.



à un programme qui, si radical soit-il, est de nature uniquement politique et ne met pas en question, une fois le féodalisme aboli, la structure de la propriété de la terre<sup>1370</sup>.

Dans le cas du Salento, il ne serait finalement pas correct de parler d'une « utilisation » des brigands de la part des sectaires car les *Deicisi*, même s'ils utilisent des symboles partiellement différents, rentrent de droit dans la galaxie initiatique, et cherchent en quelque sorte à en modifier les positions politiques générales en introduisant des éléments qui renvoient explicitement à une république égalitaire. La structure même, fortement composite, de l'archipel carbonique permet qu'un « bandit utopiste » et certains parmi les plus riches propriétaires de la région se trouvent, pendant un moment, du même côté mais c'est justement sur la nature artificielle de cette alliance que Church peut fonder sa stratégie de répression.

---

<sup>1370</sup> C'est probablement cela qui pousse d'autres branches de la *carboneria* à se poser concrètement le problème de la loi agraire, cf. *infra*.

## B) Le monde souterrain avant 1820.

### 1) La *carboneria* dans le *Principato citra*.

La partie nord-occidentale du Royaume, dans laquelle se trouve la capitale, assume naturellement un rôle d'une importance non négligeable dans le développement politique des forces d'opposition pendant la deuxième restauration et, si dans les Pouilles l'activité des sectes prend une allure plus spectaculaire, concrète et sanglante, c'est dans la Campanie que la *carboneria* atteint le niveau maximum d'organisation de sa structure et que, se sont développées les formes plus radicales de l'élaboration politique de la société secrète. Les deux centres les plus importants pour le développement des *vendite* sont la capitale et la province de Salerne.

En ce qui concerne la ville de Naples, la *carboneria* (mis à part des bruits sur un projet de planter l'arbre de la liberté au champ de Mars et de s'emparer de l'artillerie autrichienne en mai) semble « se réveiller » uniquement quand elle est mise sous pression par les *calderari* ou, plus précisément, quand ces derniers sont défaits après la disgrâce de Canosa. Immédiatement après le départ du ministre, la loi du 8 août 1816 frappe les associations secrètes quelle que soit leur finalité<sup>1371</sup>.

Malgré la nature neutre de ce texte, il est évident que le but principal du cabinet est, à ce moment particulier, celui de démanteler la structure des *calderari*, objectivement responsables des désordres qui ensanglantent le royaume. Cela porte certaines *vendite* à croire qu'elles jouissent de l'appui du cabinet et notamment de Luigi de' Medici, sans doute aussi à cause des accusations de « jacobinisme » et de libéralisme que les réactionnaires lui adressent depuis des décennies.

C'est ainsi que le 16 août des affiliés de la secte, pour la plupart des membres du bas-clergé séculier et régulier, donnent vie à une véritable manifestation dans la rue de Toledo où ils défilent en brandissant des couteaux et des sabres, et en criant « Viva la Carboneria, morte ai calderari<sup>1372</sup> ». Il s'agit, évidemment, d'une erreur de perspective, car les sectaires « stimarono proprio trionfo quello ch'era senno del governo<sup>1373</sup> » ou, dans le meilleur des cas, voient des volontés d'alliance et de protection de la part de Luigi de' Medici là où il n'y a que l'hostilité commune envers la société réactionnaire.

Malgré la démonstration de force de la rue de Toledo, l'activité carbonique dans la capitale au début de la première restauration semble réduite à très peu de choses : dans la ville de Nola, à quelques

---

<sup>1371</sup> G. MALERBA, *La sicura guida degli amministratori e de' giudici del contenzioso amministrativo, ossia le tre leggi del 12 dicembre 1816, 21 e 25 marzo 1817, fondamentali dell'amministrativo sistema del Regno delle Due Sicilie*, Vol. II, Napoli, Manfredi, 1842, p. 186.

<sup>1372</sup> M. MAZZIOTTI, « La Rivoluzione del 1820 in provincia di Salerno », *Rassegna Storica del Risorgimento*, a. VIII, 1921, p. 131 – 146, p. 135.

<sup>1373</sup> M. MAZZIOTTI, « La Rivoluzione del 1820... », *op. cit.*, p. 135.

lieux de Naples, dans le café géré par un certain Montano (un ancien sous-lieutenant de Murat expulsé de l'armée en 1815) se retrouvent des *carbonari* pour écouter le prêtre Luigi Minichini, déjà sectaire antifrançais forcé à émigrer en Angleterre en 1809 où il aurait été initié à la franc-maçonnerie et amené vers des positions plus libérales<sup>1374</sup>.

En réalité, dans cette période les provinces demeurent politiquement bien plus actives que la capitale, probablement à cause de fait que l'impulsion à la renaissance de la *carboneria* est donnée par la menace des *calderari*, bien plus forts et organisés loin de Naples. En Campanie aussi, donc, le centre principal de la renaissance carbonique est à Salerne, qui pendant la deuxième restauration arrive même à s'imposer comme centre national du sectarisme politique.

Le *Principato citra* (ainsi que la Basilicate) est la zone de laquelle proviennent les documents les plus anciens qui témoignent de la présence de *vendite* carboniques<sup>1375</sup> et, quoiqu'il en soit, le sectarisme politique conserve une tradition de radication profonde. Pendant le *decennio* les familles les plus importantes des différents centres ont été (comme le Mazziotti de Cleso le démontrent) très actives dans le soutien ou dans l'opposition à un nouveau régime et il est facile d'imaginer que, une fois le rapport de force renversé avec le retour de Ferdinand IV, les rivalités persistent et les anciens « murattiani » ne se résignent pas à laisser le pouvoir local dans les mains de leurs adversaires légitimistes.

Dans la province de Salerne, de plus, la situation a empiré du fait que les autorités de la monarchie restaurée sont toutes marquées par les idées de la réaction la plus rétrograde : l'intendant est un certain Ignazio Ferrante, « devoto al Canosa anche oltre la caduta di lui » et les deux commandants militaires, le marquis della Schiava et le marquis Cattaneo, démontrent des inclinations tout-à-fait comparables. Le secrétaire de l'intendance Nicola Lucente (qui au contraire ne cache pas ses sympathies libérales et est probablement actif dans la propagande carbonique) est rapidement transféré dans la province de Montefusco<sup>1376</sup>.

L'élite progressiste de Salerne ne peut donc trouver aucun *modus vivendi* avec les autorités locales et maintenir son niveau d'influence malgré le changement de dynastie ; cela la pousse inévitablement vers l'opposition clandestine et, étant donné le nombre considérable de familles nanties qui avaient appuyées Murat, surtout dans le chef-lieu, le *Principato citra* devient rapidement l'une des provinces à plus forte présence de *vendite* dans le Royaume.

Ce n'est pas un hasard de voir le premier noyau de la *carboneria* « ressuscitée » après 1815 s'organiser autour des quatre frères Raffaele, Giovanni, Gennaro et Saverio, D'Avossa : les héritiers

---

<sup>1374</sup> R. PARRELLA, « Minichini, Luigi », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 74 (2010).

<sup>1375</sup> Cf. *supra*.

<sup>1376</sup> M. MAZZIOTTI, « La Rivoluzione del 1820... », *op. cit.*, p. 136.

d'une famille ancienne d'origine espagnole, et eux mêmes parmi les hommes les plus connus de la ville par richesse, naissance et position sociale. Ils sont bientôt rejoints par Francesco De Vicariis, capitaine de la milice urbaine, le prêtre Giacinto Ferrara du village de Baronissi, professeur dans le lycée de Salerne, Giuseppe Buongiovanni, avocat et chef de division de l'intendance pendant le *decennio*, Vincenzo Gatti di Laureana, lui aussi avocat et le jeune Domenico Giannattasio. Le groupe est bientôt intégré aussi par Gerardo Mazziotti de Celso, juge, ancien républicain de 1793 et 1799, passé par l'exil et la militance en faveur des *napoleonidi*, son frère Nicola et leur cousin Giovan Battista, lui aussi ancien exilé de '99<sup>1377</sup>. Soupçonné d'avoir des contacts avec la secte, Gerardo est transféré à la cour criminelle de Reggio Calabria mais, pour ne pas se soumettre à cette mesure, il obtient d'être mis à la retraite.

Le noyau formé autour des frères d'Avossa et des frères Mazziotti a pour son centre la ville de Salerne et, étant composé de personnages décidément en vue et économiquement aisés, il est extrêmement prudent en ce qui concerne l'action et modéré dans sa vision sociale. Cela conduit à ce que l'offre politique représentée par leur activité ne puisse satisfaire qu'une partie de la « demande d'opposition » qui s'est développée dans le *Principato citra* et bientôt, au sein de la même *carboneria*, naît un deuxième secteur, qui à l'origine trouve son centre dans des centres mineurs de la province, bien plus radical et, surtout, impatient en ce qui concerne l'action.

Il grado sociale di parecchi dei più autorevoli della carboneria salernitana, il naturale desiderio di non avventurarsi a pericolose ed incerte intraprese, le frequenti relazioni con le autorità locali, l'assidua vigilanza della polizia li costringevano a contegno prudente e riservato. A fronte di essi, si era andato formando nel capoluogo una schiera, venuta dagli altri distretti della provincia, intraprendente ed audace, impaziente d'indugio e di moderazione<sup>1378</sup>.

Cette deuxième tendance à l'intérieur de la *carboneria* de Salerne naît de l'initiative de sujets venants de centres mineurs de la province et c'est aussi probablement à cause de l'extrême pauvreté de ces zones que ces *vendite* se caractérisent par une sensibilité sociale plus prononcée. Au centre de ce travail d'élaboration se trouvent Rosario Macchiaroli et Matteo Farro, tous deux originaires du village de Bellosguardo et condisciples dans le séminaire de Diano<sup>1379</sup>. Macchiaroli, avocat ayant participé à Révolution de 1799 quand il était étudiant en droit à Naples, il avait choisi la carrière militaire pendant le *decennio* mais avait démissionné (ou perdu son poste) avec la restauration. Après 1815 il exerce la profession légale (il exerce légalement sa profession?) dans

---

<sup>1377</sup> G. LUPI, « Mazziotti, Gerardo », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 72 (2008).

<sup>1378</sup> M. MAZZIOTTI, « La Rivoluzione del 1820... », *op. cit.*, p. 137.

<sup>1379</sup> Aujourd'hui Teggiano.

son petit village natal mais il est surtout engagé dans l'organisation sectaire. Matteo Mazziotti (descendant du « modéré » Gerardo) décrit avec emphase le caractère de l'adversaire de son ancêtre : « Viveva modestamente con la professione forense, intento, più che ai codici ed ai tribunali, ai fervidi sogni della sua mente e al misterioso lavoro della setta<sup>1380</sup> ».

Matteo Farro, devenu prêtre à 26 ans, est membre de la *carboneria* depuis 1812 et, dès le début, son activité politique semble tournée vers la diffusion des idéaux démocratiques, puisqu'il arrive, pendant ses sermons du pupitre, à rappeler avec nostalgie à maintes reprises l'expérience de la république napolitaine<sup>1381</sup>.

Si les deux animateurs principaux de l'aile radicale de la *carboneria* de Salerne appartiennent encore à la génération qui a vécu l'expérience républicaine (tout en étant des jeunes étudiants universitaires en 1799), leurs adeptes représentent une génération de militants qui ne peuvent pas avoir reçu directement la leçon du *triennio* car ils sont nés dans les toutes dernières années du XVIIIe siècle ou dans les premières du XIXe. Francesco Maselli de Omignano et Gaetano de Pascale de Naples (tous les deux employés auprès du tribunal de Salerne), ainsi que Antonio Giannone, Clemente Prota et, surtout, les deux frères Gabriele et Domenico Abatemarco, du village de Lagonegro, participent aux réunions de la secte et augmentent le consensus pour la vision radicale de Macchiaroli<sup>1382</sup>. De leur côté se rangent aussi des individus de la province qui n'appartiennent pas aux familles les plus « cospiscue » mais sont fortement liés à la saison républicaine : Tommaso Cestari est un grand maître de la vente de Montesano, officier de cavalerie et frère de Giuseppe et Gennaro, protagonistes de la « saison jacobine » à partir de 1792 et de la résistance de 1799<sup>1383</sup>, à Vallo della Lucania est très actif Antonio Maria de Luca, déjà prisonnier pendant la réaction de quinze ans auparavant et dans la même *vendita* sont affiliés Nicola et Giuseppe de Mattia, frères de Diego, mort dans la défense du pont de la Maddalena.

Les différentes *vendite* de la province n'agissent, à l'origine, pas de concert et, bien au contraire, les frères d'Avossa et Mazziotti regardent avec beaucoup d'agacement l'action de ces « uomini inesperti ed oscuri » qui portent dans la *carboneria* des positions « imprudentes » et « anarchistes ».

---

<sup>1380</sup> M. MAZZIOTTI, « La Rivoluzione del 1820... », *op. cit.*, p. 138.

<sup>1381</sup> G. MASI, « Farro, Matteo », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 45 (1995).

<sup>1382</sup> P. VILLANI, « Abatemarco, Domenico », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 1 (1960).

<sup>1383</sup> M. A. TALLARICO, « Cestari (Cestaro), Gennaro », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 24 (1980). Giuseppe Cestari « disparaît mystérieusement » lors de la bataille au Pont de la Maddalena après avoir représenté l'une des voix les plus radicale dans le débat républicain, tandis que Gennaro est emprisonné et ensuite exilé par la restauration. Revenu à Naples en 1805 il collabore avec les *napoleonidi* du point de vue culturel, étant donné qu'il devient instituteur dans l'école du Gesù Vecchio dans la capitale. Il meurt le 4 juin 1814. Deux autres frères, Andrea et Nicola, participent aussi aux vicissitudes de 1799 mais leur activité politique, du moins celle au grand jour, semble s'arrêter avec la première reconquête bourbonnienne.

Malgré l'opposition des chefs, les plus « impatientes » commencent à devenir majoritaires dans les différentes *vendite*, d'abord celles des centres mineurs comme la *Figli di Filangieri* de Lagonegro, ensuite même des « sections historiques » comme la *risorta dei Buoni cugini* (l'une des premières à être fondées), *I Normanni* et *La Croce Stellata*, guidée par le même Macchiaroli.

Il pourrait sembler étonnant de voir la façon dont un groupe d'individus peut « s'emparer » de la *carboneria* dans une province, étant donnée la structure qui permet aux chefs de « sélectionner » les adeptes qui répondent mieux à leurs exigences, mais dans le cas de l'aile radicale de Salerne il faut tenir compte qu'il s'agit d'individus qui ont une bonne culture juridique (petits avocats ou employés des tribunaux) et, dans le cas de la « première génération », ont déjà fait leur apprentissage politique pendant la première période du sectarisme napolitain et ont vécu la République et l'exil. La tactique qui consiste à « influencer à travers la pédagogie », donc, pensée pour un public a priori non politisé et parfois très populaire, s'avère inefficace quand il s'adresse à des gens qui ont déjà leurs idées et leurs programmes et s'approchent de la *carboneria* pour y trouver un espace politique dans lequel les développer.

La « conquête » de la *carboneria* du *Principato citra* de la part des « radicaux obscurs » est d'abord une conquête du point de vue de l'organisation car, une fois devenus hégémoniques, les partisans de Macchiaroli jettent les bases pour une organisation plus solide et capable de s'étendre à tout le Royaume. Sur le plan régional, l'avocat de Bellosguardo est parfaitement conscient que le groupe des propriétaires n'a aucune confiance en la nouvelle direction de la secte, d'abord pour des raisons de prestige local et ensuite pour le programme politique. Au lieu d'écarter les nantis, il cherche à trouver une formule pour les rassurer : dans les districts de la région, il confie le commandement de la secte aux commandants militaires, qui éveillent beaucoup moins de soupçons que les chefs précédents. Les milices provinciales, en fait, sont l'apanage des propriétaires qui, à partir de 1815, en prennent le contrôle pour se protéger d'éventuels soulèvements des plèbes contre les *galantuomini* à la suite de la restauration<sup>1384</sup>.

Le projet de confier la direction de la *carboneria* dans la province aux commandants militaires est d'abord présenté au duc de Laviano, chef d'état major des milices de Salerne qui se montre favorable au plan et décide de le présenter à la réunion des commandants qui doit se tenir dans sa maison en septembre 1816.

La proposition arrive de façon complètement inattendue pour les officiers et est accueillie en silence : ceux qui sont déjà sectaires se préparent à la faire approuver quand quelqu'un rappelle l'interdiction légale de se faire initier dans n'importe quelle secte voulue par la loi du 8 août 1816,

---

<sup>1384</sup> La tentative de Macchiaroli, même si avec des finalités complètement différentes, coïncide entièrement, sur le plan pratique, avec les mesures prises par Guglielmo Pepe dans la *Capitanata* et dans la province d'Avellino. Cf. *infra*.

d'autant plus valable pour les militaires, et cela conduit à empêcher l'assemblée d'approuver la résolution et force le duc de Laviano à dissoudre brusquement la réunion<sup>1385</sup>.

Ayant échoué à s'appuyer sur les milices provinciales, Macchiaroli et son groupe entreprennent une réforme toute interne à la *carboneria* en s'inspirant évidemment, en ce qui concerne la division territoriale, sur les structures des origines en 1807<sup>1386</sup> : le *Principato citra* prend le nom de *R... Lucana Occidentale*<sup>1387</sup> (tandis que la Basilicate devient la *R... Lucana Orientale* et la province d'Avellino la *R... Irpina*) et est divisée en 4 *tribù*, la *Picentina* (chef-lieu Salerne), la *Pestana* (chef-lieu Campagna), la *Consilina* (chef-lieu Sala) et la *Velina* (chef-lieu Vallo). La tribu *Picentina* doit avoir un rôle de suprématie sur les autres car Salerne devient le centre carbonique le plus actif du Royaume. Toutes les *vendite* de la province nomment leurs représentants à envoyer dans le chef-lieu à l'occasion de l'assemblée générale (dite *Gran Dieta*) qu'il est possible de convoquer quand la nécessité le demande. La *Gran Dieta* désigne les 25 membres d'une *Suprema magistratura* qui a une fonction exécutive et un *Senato*, dont le vote est seulement consultatif et réservé aux questions plus importantes.

La réforme interne est tellement radicale que 1817 est désigné comme la première année de la vie de la secte et la *Gran Dieta* convoque et nomme Rosario Macchiaroli comme chef de la *Suprema magistratura* et Pietro Sessa (de la même orientation politique et ancien grand maître de la *vendita I Normanni*) comme secrétaire.

En ce qui concerne l'organisation à l'échelle du Royaume, en 1815 la *carboneria* « nationale », formellement dirigée par les *vendite* de Naples, avaient établi de convoquer une *Dieta* générale au mois de septembre de chaque année pour maintenir les contacts entre les régions et en coordonner l'action<sup>1388</sup>.

Dans la rencontre de 1816, à l'initiative de la *magistratura lucana*, des statuts valables pour tout le Royaume sont votés, des « *fidati emissari* » envoyés dans les autres provinces et le dialogue est repris avec la Calabre, où l'avocat Girolamo Arcovito est en train de réorganiser les *vendite* de la région.

Né à Reggio Calabria en 1771, Arcovito part faire ses études à Naples où il se lie d'amitié avec Giuseppe Logoteta et avec lui, connaît l'activisme politique de la dernière décennie du XVIIIe siècle. Pendant la République, il est le secrétaire de la société patriotique *Amici della legge* et, selon

---

<sup>1385</sup> M. MAZZIOTTI, « La Rivoluzione del 1820... », *op. cit.*, p. 140.

<sup>1386</sup> Cf. *Supra*.

<sup>1387</sup> La *R...* est parfois interprété comme initiale de « *repubblica* », parfois de « *regione* ». Cf. M. MAZZIOTTI, « La Rivoluzione del 1820... », *op. cit.*, p. 140. La question n'est évidemment pas négligeable car la première hypothèse signifierait que les *carbonari* imaginent l'Etat postrévolutionnaire comme une fédération ou une confédération de républiques.

<sup>1388</sup> R. SÓRIGA, « Le società segrete e i moti del 1820 a Napoli », *Rassegna Storica del Risorgimento*, 1921, a. VIII, p. 147 – 179, p. 157.

le célèbre article « Politica – Congiure » de Gregorio Mattei sur le *Veditore repubblicano* du 10 germinal an VI, il en aurait rédigé les statuts en s'inspirant de ceux de la société clandestine *Sans compromissions* née à Naples en 1793<sup>1389</sup>. Ayant échappé de façon rocambolesque à la mort pendant la répression, il jouit de l'amnistie de 1801. Pendant le *decennio*, il se lie particulièrement à Saliceti et, grâce au ministre, il est d'abord nommé commissaire civil dans l'armée, puis juge au tribunal de l'*Aquila* et finalement président de celui de Cosenza. Après la deuxième restauration, il garde sa place jusqu'en 1817, quand des rumeurs sur son activité sectaire arrivent aux autorités bourbonniennes qui le destituent de sa place<sup>1390</sup>. Après la destruction de la bande Annichiarico dans la *Terra d'Otranto*, Arcovito se bat en tant qu'avocat pour que les survivants des *decisi* soient reconnus comme criminels politiques et non pas comme brigands, car ce deuxième cas impliquerait la condamnation à mort avec un procès beaucoup plus sommaire<sup>1391</sup>.

Avec son histoire personnelle, Arcovito représente la continuité du radicalisme initiatique méridional et cela porte à croire qu'il devient un point de référence pour la *carboneria* calabraise (et, ensuite, nationale) non seulement pour ses positions politiques mais aussi pour sa connaissance des difficultés et des dangers que la création d'une formation secrète comporte.

La *carboneria* de Salerne se place donc à la tête du mouvement national, autant pour nombre d'adhérents que pour le niveau de l'organisation ; cette prééminence devient même « officielle » quand, entre la fin de 1816 et 1817, les *vendite* de *Daunia* (Foggia), *Basilicata* (Matera) et *Peucezia* (Bari) se fédèrent et se posent sous la direction de Salerne qui, de cette façon, devient *Alta Vendita Generale*<sup>1392</sup>. Ce choix comporte une fragmentation de la société qui, auparavant formellement unie, voit maintenant ses *vendite* se diviser entre une *carboneria federata* (formée par ceux qui choisissent de se mettre sous la direction de Macchiaroli et ceux qui sont contraires ou indifférents à la nouvelle organisation. Les traces de cette division se retrouvent dans un rapport de la haute police française, probablement rédigé par le Baron de Brivazac, où l'auteur décrit les sectes qu'il a eu l'occasion de connaître (plus ou moins directement) pendant ses voyages en Italie et il fait la distinction entre les *Charbonniers* et les *Fédératizzi* [sic, Federatizi ?]

Les *Federatizzi* sont moins mal composés et bien moins adonnés au brigandage que les Carbonari. Ils agissent peu et rêvent beaucoup. Ce sont en quelques sortes des doctrinaires qui ont quelque chose de la mysticité des papistes auxquels ils doivent leur origine. Il y en a très peu dans le Royaume de Naples parce que par une singularité remarquable, tout ce qui sent le

---

<sup>1389</sup> B. CROCE, *La Rivoluzione napoletana...*, *op. cit.*, p. 196 et 204.

<sup>1390</sup> A. VALENTE, « Arcovito, Girolamo », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 4 (1962).

<sup>1391</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete...*, *op. cit.*, p. 158.

<sup>1392</sup> M. MAZZIOTTI, « La Rivoluzione del 1820... », *op. cit.*, p. 143.



papisme prend en général très mal dans ce pays, cependant si superstitieux et si voisin de l'Etat romain <sup>1393</sup>.

Les Fédératizzi seraient donc la branche de la *carboneria* la moins liée aux bandes de brigands (alliance qui, en effet, dans le *Principato citra*, ne se présente pas), mais les nouvelles référées par le Baron de Brivazac sont souvent imprécises et il a une connaissance indirecte de la plupart des phénomènes qu'il décrit. Il est pourtant possible que la distinction entre *carboneria federata* et *non federata* ait pu induire le noble espion à croire à l'existence de deux différentes sociétés.

Quoiqu'il en soit, société de Salerne, soigne aussi ses relations avec les libéraux à l'étranger et Matteo Farro entreprend des voyages en France, Espagne et Sicile pour élargir le réseau de contacts tandis qu'un certain Gagliardi tient la correspondance avec la Calabre <sup>1394</sup>.

L'événement qui marque le saut de qualité dans l'activité et l'organisation de la *carboneria federata* est le départ des troupes autrichiennes dans le printemps de 1817 : en croyant y voir le bon moment pour passer à l'insurrection, l'*Alta Vendita Generale* convoque une *Gran Dieta* comme les statuts votés quelques mois auparavant le prévoient.

En un jour de mai 1817, entre les ruines de Pompei (qui se trouvent significativement à la frontière entre les provinces de Naples et Salerne) se rencontrent Rosario Macchiaroli, Francesco Maria Gagliardi, Gabriele et Domenico Abatemarco pour le *Principato Citra*, Michele de Blasiis pour la Basilicate et Girolamo Arcovito pour la Calabre.

Les délégués estiment que les conditions sont mûres pour déclencher une insurrection tendant à bouleverser le trône de Ferdinand I et, pour faire cela, ils commencent à « peser » les forces militaires de la société et les réunir à travers un « centre de correspondance » établi dans la capitale. L'avocat de Reggio, pris par l'enthousiasme, arrive à promettre, sans l'avoir évidemment consulté, l'aide du général Luigi Arcovito, son cousin, et de ses troupes <sup>1395</sup>. Malgré le fait que le militaire ait partagé avec Girolamo la militance pour la République napolitaine et ait été parmi les généraux de Murat les plus proches des patriotes (en ayant autant participé aux réunions avec Bentink), il reste complètement étranger à toute tentative pendant la première restauration.

En ce qui concerne l'établissement du « centre de correspondance » à Naples, ce dernier est probablement confié aux *salernitani* Francesco Gagliardi et aux frères Abatemarco, qui vivent dans la capitale et qui animent la *vendita* appelé *Il sacro giuramento*, qui tient ses réunions dans un

---

<sup>1393</sup> ANF, F – 7 – 6667 Carbonari, *Notes sur les sectes italiennes et sur les Indépendants*, (document n. 10).

<sup>1394</sup> G. MASI, « Farro, Matteo », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 45 (1995). Mazziotti, dans son article, parle des voyages à l'étranger du « prete patriota Matteo Ferri », mais il est évident qu'il s'agit de la même personne.

<sup>1395</sup> A. VALENTE, « Arcovito, Luigi », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 4 (1962).

endroit (probablement un cabaret) nommé *Gesù e Maria*<sup>1396</sup>. Le plan prévoit de diffuser partout dans le Royaume des affiches qui demandent la constitution et, si le roi refuse de l'accorder, une insurrection de sectaires, militaires (et probablement brigands) devait partir de la *Terra d'Otranto* et bouleverser le trône.

Une fois terminé le « congrès de Pompei », la réalité s'avère toutefois bien moins favorable que l'avait décrit les analyses optimistes des sectaires. Certains auteurs veulent que l'irrésolution, « da sempre funesto inciampo alle imprese meglio congegnate<sup>1397</sup> » ait paralysé l'activité de la *carboneria* ou, comme le veulent d'autres, les sectaires auraient simplement pris conscience du fait que la secte ne serait militairement et politiquement prête à l'action que dans le *Principato Citra*, tandis que dans toutes les autres zones du Royaume la préparation est encore dans un état embryonnaire<sup>1398</sup>.

A la fin de 1817, en concomitance avec l'arrivée à Salerne de Pietro Colletta en tant que nouveau commandant militaire de la province, des nouvelles affiches apparaissent sur les murs : ils demandent encore une fois la Constitution et invitent les populations à suspendre le paiement des impôts tant que le souverain ne l'aura pas octroyée. Encore une fois, naturellement, la secte n'a ni la force ni le consensus pour donner suite aux menaces quand ses demandes sont ignorées par le pouvoir.

La *carboneria* de Salerne, finalement, pour son élaboration politique, la dimension de sa structure et l'activisme de ses membres incarne le point apical du mouvement sectaire développé à partir de 1805. Elle n'est, toutefois, pas la seule force politique qui pendant la deuxième restauration réorganise ses forces pour changer la situation du Royaume de Naples, d'autres courants, qui jusque là ont participé de façon uniquement occasionnelle au mouvement sectaire, en reprennent les formes pour arriver à lutter contre le pouvoir.

## 2) Une *carboneria* civile, une *carboneria* militaire.

---

<sup>1396</sup> M. MAZZIOTTI, « La Rivoluzione del 1820... », *op. cit.*, p. 144. Il est possible que le cabaret se trouve à proximité de l'ancien couvent du même nom qui se trouve dans le « quartiere Stella ».

<sup>1397</sup> M. MAZZIOTTI, « La Rivoluzione del 1820... », *op. cit.*, p.

<sup>1398</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete...*, *op. cit.*, p. 122.

La *carboneria* originaire, qui dans la province de Salerne accueille des positions radicales comme celles de Macchiaroli mais aussi plus socialement modérées comme celle des frères D'Avossa, ne fût pas le collecteur unique de tous les opposants de la monarchie à l'échelle du royaume.

La composante sociale qui, pendant le *decennio*, avait accepté avec moins de réserves la politique de Joseph et de Murat, c'est à dire celle partisane d'une modernisation des structures étatiques et de l'apparat de production du royaume mais sans sans concession avec le renouvellement social, a le regard tourné à quelques exceptions près, vers le monde secret des *vendite* mais aussi vers l'immobilisme et la rancune choisis par la maison royale comme lignes directrices de sa politique.

La « nostalgie de Murat », en outre, est particulièrement forte dans le monde de l'armée et de la marine, où malgré Casalanza le favoritisme pour les « siciliens » et les *fedeloni* systématiquement pratiqué par la cour depuis 1815 a créé de vastes zones de ressentiment parmi ceux qui, conscients de leur bonne préparation, se voient préférer des « incapables » dont le seul mérite est d'avoir choisi la fidélité aux Bourbons en 1806.

Ces secteurs de la société napolitaine choisissent, pendant la deuxième restauration, une attitude bien plus prudente que celle des sectaires « habituels » et, conscients de leurs poids dans les corps civils et surtout militaires du Royaume, ils cherchent à exercer autant que possible leur pouvoir de pression sur la cour (et sur les ministres qui lui sont plus favorables, tels que Medici e Tommasi) pour la reprise de la modernisation économique et administrative des structures du Royaume et pour la fin de l'ostracisme qui *de facto* frappe encore les généraux et les officiers de Murat.

Mais l'état de calme de ces milieux, n'est qu'apparent, comme le démontre le cas du général Francesco Pignatelli qui, selon ses mémoires, reste complètement éloigné de la vie publique après 1815, entièrement dédié au patrimoine de sa famille mais qui, en 1820, quand le parti « murattien » prend le guide de la révolution constitutionnelle, se trouve membre du Conseil d'Etat du jour au lendemain<sup>1399</sup>. Cela nous montre que, malgré son inactivité, il conserve ses contacts avec les milieux politiques et militaires qui avaient été proches de la cour de Joachim et qui, au début de juillet 1820 se trouvent encore une fois à la direction de l'Etat.

Du point de vue de la politique concrète, ce groupe est toutefois beaucoup moins actif que les cercles de *carbonari*, probablement parce que ses membres ont plus confiance en la tentative d'*amalgama* de Medici (de laquelle, par ailleurs, ils tireraient beaucoup plus d'avantages que les membres de la moyenne bourgeoisie de province) et ne sont pas directement visés par les attaques

---

<sup>1399</sup> N. CORTESE, *Memorie di un generale della repubblica e dell'impero. Francesco Pignatelli, principe di Strongoli*, Bari, Laterza, 1927, V. I, p. XXXVI.

des *calderari*, qui exploitent l'activité politique pour régler leur comptes avec des adversaires locaux et de moyen niveau.

Le seul indice qu'il est possible d'entrevoir de l'action politique de la classe propriétaire du Royaume dans cette période est la rapide prise de contrôle, à travers l'enrôlement massif des jeunes nantis, des Légions provinciales, qui depuis juillet/août 1817 se substituent aux troupes autrichiennes dans le maintien de l'ordre après que ces dernières aient quitté le pays<sup>1400</sup>. Dans les provinces, en effet, le départ des soldats impériaux force les propriétaires à se poser le problème d'une résurgence possible de la jacquerie paysanne due à la faiblesse objective du gouvernement central, et même ceux qui sont complètement étrangers à la conspiration politique doivent se préparer à l'autodéfense.

Même la situation économique aide ce type de politisation car le gouvernement a réussi, justement en 1817, à rejoindre l'équilibre du budget, mais cela a demandé une politique fiscale qui a provoqué la crise d'une économie largement fondée sur l'exportation des produits de l'agriculture et, par conséquent, le mécontentement des propriétaires terriens<sup>1401</sup>.

De plus, il s'agit fréquemment d'individus intéressés tout d'abord par le respect de l'ordre et de l'autorité et à leur défense face à n'importe quelle menace ils voient pour cela avec faveur l'activité répressive de Church dans le Salento, inspirée au principe d'exterminer les brigands mais de sauver les rentiers qui les avaient protégés<sup>1402</sup>. En ce qui concerne les militaires, malgré le fait que la totalité de l'officialité aient repris sa place dans les rangs après la défaite de 1815, non seulement le mythe de Murat est encore persistant dans les casernes méridionales quelques années après sa mort mais les généraux gardent l'esprit « national » de la fin de son règne, ce qui pour eux signifie d'abord de se considérer comme destinés aux postes de commandement et de frémir en voyant la monarchie bourbonienne choisir, comme d'habitude, des étrangers pour son état major<sup>1403</sup>. Les richesses accumulées par le général autrichien Nugent en peu de temps, après avoir été nommé à la tête de l'armée napolitaine, le fait que ce dernier ne permette des avancement de carrière qu'à ses protégés fait de tous les officiers autochtones des opposants potentiels, car le manque d'autonomie et d'indépendance du Royaume frappe premièrement leur condition.

Au fait, il est extrêmement difficile de faire des hypothèses concrètes sur l'activité d'opposition au gouvernement de la part du groupe en tant que tel, car cette dernière est pratiquement inexistante

---

<sup>1400</sup> O. DITO, *Massoneria, Carboneria ed altre società segrete*, op. cit., p. 227.

<sup>1401</sup> V. ZARA, « La Carboneria in Terra d'Otranto... », op. cit., p. 74.

<sup>1402</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete...*, op. cit., p. 113.

<sup>1403</sup> P. COLLETTA, *Storia del Reame...*, op. cit., V. II, p. 215.

comme action collective. Pour cela, l'on a pu dire que l'action de ce « parti », ou plutôt groupe uni par des intérêts communs, « coincide con quella di un solo uomo, Guglielmo Pepe<sup>1404</sup> ».

Choisi pour le commandement d'Irpinia et Capitanata en grâce des obligations du roi envers les anciens officiers napolitains établies à Casalanza, il ne jouit pas de la confiance de la cour qui, toutefois, est forcée de reconnaître ses mérites professionnels. Pour cette raison, et dans l'absence de documents produits par ses adversaires, les mémoires du même Pepe sont la source presque unique sur la base de laquelle, avec une lecture plus que critique, il est possible de reconstruire son action de commandant militaire des deux provinces et son rôle politique à l'échelle du royaume.

Pepe arrive à son poste à la fin de 1818 et, bien que dans la province de Foggia la bande des Vardarelli vient d'être exterminée, le territoire est ensanglanté par une violence répandue, de nature criminelle comme politique : le brigandage reste le problème principal, entrelacé aux vendettas qui opposent *calderari* et *carbonari*.

Bien que le roi se méfie de lui à cause de son passé politique, Pepe tient à souligner un changement dans ses positions entre 1815 et 1818 : « Fa duopo però notare che io non ero più allora l'ardente tribuno dei tempi di Gioacchino, perocché ben mi avvedevo quanto divario corresse tra le due epoche<sup>1405</sup> ». Le « changement des temps » a tempéré l'ardeur de sa jeunesse jusqu'à des positions où l'amour de la patrie consiste en premier lieu en l'ordre et la tranquillité de cette dernière, pour laquelle sont toutefois envisageables des institutions libres.

Il est évident que, dans une autobiographie rédigée après l'échec de la révolution napolitaine de 1820/21, Guglielmo Pepe veut donner de lui même une image lointaine de celle du semeur de trouble, mais les événements qui le voient protagoniste laissent croire que l'évolution de sa pensée politique est réelle.

En ce qui concerne la clandestinité politique, le général calabrais semble avoir complètement oublié son activité constitutionnelle pendant les derniers mois de Murat et affirme n'avoir jamais connu la *carboneria* avant 1818 quand, à peine arrivé en Capinata, l'existence de la secte lui est révélée par le sous-intendant de la ville de Bovino<sup>1406</sup>.

En bon homme d'ordre, tel qu'il veut se montrer, Pepe se dit en général contraire à toute société secrète, mais il admet que, dans certes conditions particulières, c'est à dire quand l'absolutisme du pouvoir se fait insupportable ou quand une autre secte menace la tranquillité des habitants : « opinai allora, come oggi opino, le società secrete, cioè, essere pessima cosa ne' governi liberi ma ne'

---

<sup>1404</sup> V. SPERBER, « Carrascosa, Michele », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 20 (1977).

<sup>1405</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 361.

<sup>1406</sup> Pepe refuse de dévoiler l'identité de ce personnage: son autobiographie est écrite en exil et la sécurité de ceux qui sont restés dans les Deux Sicile pourrait être compromise par ses révélations.

governi dispotici valere come i contravveleni in medicina, esser cioè rimedi efficaci contro mali grandissimi, ma non esenti né scevri in loro medesimi di gravi inconvenienti<sup>1407</sup> ».

Ensuite, malgré toute la prudence affichée en matière de clandestinité politique, Pepe choisit de se mettre à la tête des *carbonari* (dont il venait prétendument de connaître l'existence) pour faire face aux *calderari* et, surtout, pour forcer la monarchie à octroyer une constitution :

In tutti i casi avrebbe ripugnato al mio animo il combattere una società che chiedeva istituzioni libere a pro della patria comune. Le vie mezzane sarebbero state sciocche nella situazione in cui mi trovavo e troppo opposte al mio sentire; quindi, dopo maturo esame, deliberai di assumere la direzione della setta carbonica nelle due popolose province da me comandate e, ordinandola militarmente, porla in stato di abbattere il potere assoluto che da tanti secoli depravava i popoli delle nostre belle contrade<sup>1408</sup>.

Le problème posé par la « conquête » immédiate des ventes des deux provinces de la part d'un individu qui, selon son propre récit, n'avait jamais eu aucun contact avec la *carboneria*, pose question : comment un militaire modéré et génériquement contraire au sectarisme a pu franchir un tel pas (car il est évident qu'il a choisi de « rentrer » dans la secte seulement à la condition de la contrôler complètement et l'utiliser comme un instrument pour poursuivre ses fins politiques), et comment les *vendite* de deux provinces ont pu accepter de renoncer instantanément à leur autonomie et se mettre inconditionnellement aux ordres d'un inconnu dont ils ne connaissent pas les opinions politiques ?

Très peu d'informations sont disponibles sur la *carboneria* de l'Irpinia avant 1818 et certains auteurs arrivent même à émettre l'hypothèse, en réalité plutôt difficile à démontrer, que les premiers groupes de conspirateurs de la province se sont réunis avec l'arrivée du général calabrais à Avellino<sup>1409</sup>. Bien plus d'indices, au contraire, sont disponibles pour reconstruire la situation en Capitanata : à la fin de 1818 la *carboneria* est déchirée par les séquelles de l'affaire Vardarelli, après la destruction de la bande de brigands de la part des forces gouvernementales, non seulement la société dans son ensemble craint de finir dans le collimateur du ministère de la police pour l'alliance avec les bandits mais, à son intérieur, une lutte entre factions fait des ravages.

---

<sup>1407</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 345.

<sup>1408</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 344.

<sup>1409</sup> V. CANNAVIELLO, *Gli Irpini nella rivoluzione del 1820 e nella reazione*, Avellino, Tipografia Pergola, 1940, p. 32.

Selon Oreste Dito, seulement l'aile la plus « radicale » de la *carboneria* de Foggia avait réalisé l'alliance avec les Vardarelli, tandis que les « buoni cugini più moderati guardavano alla cosa con riprovazione<sup>1410</sup> ».

Dans un contexte de ce type, il est bien plus facile de comprendre comment un personnage comme Pepe a pu, en très peu de temps, « s'emparer » complètement de la société : la composante modérée et propriétaire, qui n'avait déjà pas toléré le choix des autres *vendite* de rechercher l'alliance des Vardarelli et de mettre en question l'équilibre de la propriété agraire, trouve en Guglielmo Pepe un moyen sûr pour marginaliser leurs « camarades » trop impatientes et, en étant sous la protection du commandant militaire de la province, de se mettre à l'abri de toute possible persécution.

Après l'échec, par la force des choses, de la stratégie fondée sur l'alliance avec les bandits, il est probable qu'une partie des sectaires (probablement coïncidant avec le secteur modéré) voient dans Pepe la possibilité de faire repartir (avec les moyens militaires dont le général dispose) l'action de la *carboneria* qui jusqu'à ce moment se voyait paralysée par le manque de possibilités réelles.

Une fois réuni dans ses mains le pouvoir « sectaire » en plus du militaire, le général calabrais s'adonne à modifier l'instrument dont il vient de s'emparer pour l'adapter possible au but politique qu'il s'est fixé.

Sous la direction de Guglielmo Pepe, en effet, la *carboneria* de Capitanata et Irpinia est soumise à une réforme substantielle qui, analysée de près, révèle plusieurs points en commun autant avec l'action – répressive – de Church dans le Salento qu'avec celle – subversive – de Rosario Macchiaroli dans le Principato Citra.

Comme le général Irlandais, aussi le commandant militaire des deux provinces a comme premier souci celui de rassurer les nantis et les grands propriétaires sur le fait que son action contre le brigandage ne touchera pas les protecteurs, pourvu que ces derniers soient disponibles à interrompre toute collaboration avec les malfaiteurs et collaborer avec les autorités. Il se montre compréhensif envers les habitants plus aisés, qu'il voit coincés entre la menace des brigands et celle de l'Etat, tandis que les précédents lieutenants généraux s'étaient montrés « très farouches » envers eux, en menaçant la cour martiale au moindre indice de collusion avec les bandits.

Pepe, au contraire, tout comme Church, promet l'amnistie complète pour les protecteurs propriétaires et déclare la rigueur maximale envers les exécuteurs matériels (issus inévitablement du milieu paysan). En général, lorsque dans ses *mémoires* il déclare vouloir « farsi conoscere dalle popolazioni », l'expression indique, en réalité, la volonté d'établir des contacts avec la plus riche composante de ces dernières<sup>1411</sup>.

---

<sup>1410</sup> O. DITO, *Massoneria, Carboneria ed altre società segrete*, op. cit., p. 232.

<sup>1411</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 342.

Avec le support enthousiaste de Nugent, il entreprend la réforme des légions provinciales, en éliminant tous les officiers « *poveri*, incapaci al servizio e, soprattutto, coloro la cui probità non era specchiata<sup>1412</sup> », il favorise au contraire l'enrôlement des jeunes bourgeois en faisant des milices locales des institutions pour « les éduquer au patriotisme ». Il fait publiquement châtier des *militi* qui se sont opposés à la volonté d'un noble car la milice ne doit en aucun cas devenir un élément de subversion sociale<sup>1413</sup>.

Là où, au contraire, l'action de Pepe rappelle décidément la tentative de Rosario Macchiaroli, c'est dans sa volonté, poursuivie avec bien plus de succès pour le calabrais, de « coupler » l'organisation militaire avec celle de la société secrète.

Il établit une *vendita* en chaque compagnie de *circondario* et, à cette dernière, en fait correspondre une autre, *pagana*, c'est à dire composée par des civils : ce sont les officiers qui, instruits par Pepe, « enseignent les principes du patriotisme » dans les *vendite*, ce qui fait clairement comprendre que non seulement la hiérarchie militaire et la sectaire coïncident, mais c'est la première qui contrôle les deux organisations. De plus, bien que « chef » des *carbonari* de Irpinia et Capitanata, le général ne doit pas avoir abandonné ses vues générales sur les sociétés secrètes, étant donné que malgré son rôle apical il ne fréquente jamais les *baracche* en se bornant à se faire rapporter minutieusement tout ce qui est discuté de leur intérieur.

Cela, toutefois, comporte le fait que le contrôle de Pepe se borne à la *carboneria* uniquement dans les provinces qu'il contrôle militairement, tandis que les autres branches de la société (essentiellement la *carboneria federata*, ayant son centre à Salerne) le considère comme un interlocuteur, mais non pas comme un supérieur et même pas comme un « bon cousin » à l'intérieur de la même société<sup>1414</sup>. De plus, les rapports entre la *carboneria* de l'Irpinia et celle du Principato Citra sont loin d'être amicaux : Pepe regarde les *federati* comme une menace pour l'ordre public qu'il est tenu à sauvegarder (en sous-entendant ainsi l'incapacité de son collègue et rival Pietro Colletta, auquel Salerne est confiée) et leurs chefs comme guidés par l'ambition personnelle beaucoup plus que par l'amour de la patrie :

poiché non solo io doveva tenere in freno gli animi bollenti dei carbonari delle province da me comandate; ma bisognava pur che guardassi con vigile occhio quelli della prossima provincia salernitana ch'eran disordinati, numerosi e senza un capo di qualche rinomanza; lo che faceva

---

<sup>1412</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 345, l'italique a été ajouté par nos soins.

<sup>1413</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 363.

<sup>1414</sup> R. SÓRIGA, « Le società segrete... », op. cit., p. 163.



che i capi di parziali assemblee, per ambizione smoderata d'innalzarsi sui loro confratelli, fosser pronti a rovinar l'edifizio<sup>1415</sup>.

Pepe se dit convaincu que Ferdinand I est désormais réduit à la condition de « premier vassal de l'Autriche » et que, dans cette position, il lui est impossible de concéder la constitution et de traiter avec équité véritable ses sujets : en réalité la couronne n'est nullement forcée à son attitude vindicative envers les « libéraux » mais, comme l'affaire Canosa le démontre, c'est le plus souvent le trône qui refuse toute hypothèse d'amalgame et l'ambassadeur de Vienne est forcé de ramener à la raison un souverain qui, dans son fort intérieur, ne conçoit que la vengeance envers ses vassaux infidèles.

Cette lecture du moins imprécise de la réalité, en tout cas, permet à Guglielmo Pepe de justifier avec le sentiment patriotique, entendu uniquement comme hostilité envers le « protectorat » étranger, le choix de conspirer contre son roi. En réalité, le choix de se mêler aux intrigues politiques pour lesquels auparavant avait démontré agacement et méfiance dérive justement de l'attitude de Ferdinand I de gérer le Royaume « comme si le *decennio* n'avait jamais existé ». Les propriétaires terriens et les militaires de haut rang, dont Pepe se sent naturellement proche, se sentent poussés à la marge de la vie politique (et économique, étant donné que la rigidité fiscale choisie par les Bourbons déprime leurs activités) et, dans l'impossibilité de reconquérir leur espace politique par des voies légales, se voient forcés d'imposer par la conspiration leur participation à la vie de l'Etat.

Le gouvernement, de son côté, regarde avec une appréhension modérée les mouvements du calabrais : si d'un côté on interdit à Pepe de réunir plus de deux compagnies de la milice dans un même endroit, de l'autre Medici est peut-être convaincu que les rapports du général calabrais avec les *vendite* (dont il est à connaissance) ne représentent pas tellement un danger pour l'Etat mais plutôt un moyen de maintenir l'ordre, comme le prouve la situation des deux provinces confiées à Pepe par rapport à celle, bien plus turbulente, de la province de Salerne.

En jouissant de ce calme relatif, Pepe commence à donner une organisation à « sa » *carboneria*, ne reposant pas seulement sur cette partie de la hiérarchie militaire qui partage ses vues, mais aussi sur certains éléments, qui se trouvent presque par hasard dans les deux provinces, qui ont un âge et un parcours politique extrêmement semblables au sien. C'est notamment le cas de Andrea Valiante et de Gaetano Rodinò : le premier avait été colonel de la Garde Nationale pendant le *decennio* et, devenu ensuite un « caldo carbonaro », il échappe à un ordre d'arrestation en se réfugiant dans le

---

<sup>1415</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 361.

quartier de Pepe en offrant son aide pour structurer la secte<sup>1416</sup>. Encore plus exemplaires les vicissitudes du deuxième qui, ayant fortement tempéré son ardeur révolutionnaire par rapport à sa jeunesse<sup>1417</sup>, se trouve dans le rôle de sous-entendant à S. Severo et considère naturel de rentrer dans les rangs de la société de son ancien camarade, car la vision politique des deux a évolué absolument dans le même sens<sup>1418</sup>.

Il est extrêmement intéressant de remarquer que Pepe (qui toutefois évite de mentionner Rodinò dans cette partie de ses mémoires), tout en ayant connu même trop bien et à ses propres frais en 1801 les capacités de conspirateur de ce sujet<sup>1419</sup>, ne fait aucune difficulté à l'accepter et même à lui donner des responsabilités à l'intérieur de la *carboneria*, tandis qu'il refuse sans hésitations de « pardonner » à Gennaro Lanzetti, qui avait combattu avec lui pendant le *decennio* et avait reçu des prébendes de Murat, mais qui s'était ensuite couvert de déshonneur en participant à la cour martiale qui avait condamné Joachim<sup>1420</sup>.

Les cadres supérieurs de la *carboneria* de Pepe, de toute façon, ne se composent pas uniquement d'anciens républicains et conspirateurs *anarchistes* mais aussi d'officiers tels que le major Vincenzo Pisa et les colonels Russo et De Rosa. C'est ainsi que se forme la *Gran Dieta Irpina* de la *carboneria* qui, grâce à sa force militaire (car elle est structurée autour des Légions provinciales) et en général aux « moyens » de son créateur Guglielmo Pepe, arrive en 1819 à devenir le centre sectaire le plus influent du Royaume et à supplanter la *Repubblica Lucana Occidentale* de Salerne, entre temps paralysée par l'indécision et qui, surtout, dispose de moins d'hommes et moins d'armes par rapport à la secte militaire, qui peut compter sur l'ensemble des légions provinciales<sup>1421</sup>.

L'opportunité de passer à l'action directe se présente pendant la visite à Naples du couple impérial autrichien et des plus hauts dignitaires de la cour viennoise, qui se déroule du 26 avril au 31 mai 1819<sup>1422</sup>. La présence des deux monarques et de leurs femmes ainsi que de Metternich, Medici et Nugent est prévue à Avellino pour passer en revue des régiments : le plan de Pepe prévoit d'enlever tout le groupe avec l'aide des soldats qui constituent l'objet de la visite, de le transférer à Melfi, en Basilicate, et de monter un camp militaire tout autour de la ville pour prévenir toute tentative de libération de la part de troupes éventuellement restées fidèles à Ferdinand I.

Une fois prisonniers, le roi aurait été forcé d'octroyer une constitution et, on peut le présumer, l'empereur de la reconnaître, ce qui aurait conduit à faire de l'armée le véritable moteur du

---

<sup>1416</sup> G. MASCIOTTA, *Il Molise dalle origini*, op. cit., p. 197.

<sup>1417</sup> G. RODINÒ, *Racconti storici...*, op. cit., p. 5.

<sup>1418</sup> A. LUCARELLI, « I pugliesi nella causa di Monteforte », *Japigia*, XVI, 1945, p. 86 – 95, p. 87.

<sup>1419</sup> Cf. *Supra*.

<sup>1420</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 369.

<sup>1421</sup> A. LUCARELLI, « I pugliesi nella causa... », op. cit., p. 91.

<sup>1422</sup> O. DITO, *Massoneria, Carboneria ed altre società segrete*, op. cit., p. 237.

changement, et non pas la *carboneria*, reléguée au rôle de construction de couverture pour réunir les éléments libéraux à l'intérieur de la structure militaire.

Bien que Pepe puisse exercer un contrôle de type militaire sur la branche de la secte sur laquelle il a déjà une certaine hégémonie, grâce justement à l'identité entre les deux hiérarchies, le pouvoir du général calabrais ne s'étend pas au delà des frontières des provinces de sa pertinence. C'est ainsi que le plan d'enlèvement des souverains est évincé – et il n'est pas possible de dire si cela résulte d'un pur hasard ou d'une pure envie – par Pietro Colletta, commandant militaire des provinces de Salerne et Basilicate.

Lui aussi ancien magistrat et militaire pendant le *decennio*, se trouve après la restauration à devoir réaliser la tâche difficile de maintenir l'ordre dans la province où la *carboneria* est plus active et politiquement plus radicale. Dans l'impossibilité d'organiser une répression efficace, il se trouve plusieurs fois en difficulté et, sans faire un choix radical tel que celui de Pepe, conseille au gouvernement d'accueillir au moins une partie des demandes de la société, ce qui n'a aucun autre effet que celui de démontrer sa faiblesse et de le diminuer aux yeux de la cour<sup>1423</sup>. La comparaison entre la situation de l'ordre public (parfaite dans le Principato Ultra, plus que turbulente dans le Principato Citra), de plus, fait en sorte que la comparaison avec son collègue et rival Pepe soit de plus en plus humiliante pour Colletta.

Cela aiderait à expliquer son comportement quand, bien que formellement d'accord avec la nécessité d'une constitution, il s'empresse de prévenir le roi, de passage à Salerne, du manque de sécurité et de confort sur la route qui doit le conduire, avec ses hôtes, à Avellino, où il est attendu par le piège préparé par Pepe<sup>1424</sup>. Ainsi prévenu, Ferdinand I décide de renoncer à la visite en Irpinia et échappe, sans le savoir, aux soldats de Pepe.

La « *carboneria* militaire » de Foggia et Avellino dispose certainement de plus de « moyens » par rapport à celle, purement civile et plus radicale, de Salerne, ce qui est prouvé du fait qu'elle arrive à mettre concrètement en acte une tentative d'action politique, à la différence de l'autre qui est paralysée par le manque d'hommes et par l'organisation inégale d'une province à l'autre. Il n'est pas moins vrai, cependant, que cette action s'avère extrêmement fragile et, la première tentative ayant échoué, l'organisation n'est pas à même de proposer une alternative.

La diffusion de modalités clandestines de sociabilité politique même dans des milieux qui leur étaient a priori étrangers (tels que les propriétaires terriens ou les hauts officiers) témoigne de la

---

<sup>1423</sup> A. SCIROCCO, « Colletta, Pietro », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 27 (1982).

<sup>1424</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, *op. cit.*, p. 371. Guglielmo Pepe attribue, naturellement, à la « trahison » de Colletta l'échec de la tentative d'enlever le roi, tandis que ce dernier, pendant l'*ottimestre*, déclare de ne pas connaître le plan et d'avoir génériquement prévenu le souverain du mauvais état du chemin à travers les montagnes de l'Irpinia.

contradiction entre une politique de rigueur affichée par la cour et la faiblesse réelle qui lui correspond. Pour les nantis aussi, la clandestinité politique est un remède « extrême », dans lequel ils se réfugient à contrecœur, en percevant le danger que cela peut amener pour l'ordre social, pour participer d'une certaine façon à la politique du royaume, malgré la volonté de la cour.

Aucune des deux différentes « oppositions », toutefois, n'arrive à mettre concrètement en danger la monarchie absolue et, surtout, les différences de milieu et de programme politique empêchent toute union entre les deux.

Ce panorama est bouleversé en janvier 1820 par un événement extérieur : l'adoption de la constitution de Cadix en Espagne change radicalement la perspective des libéraux napolitains et les pousse à reprendre l'action avec plus de vitalité et vers un but concret.

### III – La Constitution, pendant huit mois.

#### A) Révolution *carbonara* ou *pronunciamiento* militaire ?

##### 1) Le vent de l'Ouest : l'arrivée de la constitution espagnole.

La situation politique du Royaume de Naples, qui voit les différentes forces d'opposition au pouvoir incapables de donner vie à une action concrète pour induire la monarchie bourbonnienne à abandonner les manières de la restauration plus rétrograde, est bouleversée par un événement exogène : la révolution espagnole du 1<sup>er</sup> janvier 1820.

Quand les officiers Riego et Quiroga, à la tête des troupes cantonnées à la Cabeza de San Juan, arrêtent le commandant du corps expéditionnaire destiné à réprimer les révoltes indépendantistes dans les colonies américaines et proclament la constitution de 1812, ils donnent vie au premier acte non seulement du *trienio liberal* espagnol, mais aussi à un véritable « cycle méditerranéen » de révolutions destiné, au début de la troisième décennie du siècle, à toucher le Portugal, l'Italie et ( dans des formes différentes et avec plus de succès) la Grèce<sup>1425</sup>.

Les Deux Siciles se trouvent immédiatement impliquées dans le processus en acte en Espagne, tout d'abord à cause des liens dynastiques entre les deux branches de la maison de Bourbon. Quand Ferdinand VII (qui avait rapidement abrogé la constitution de Cadix de retour de son exil français) est forcé de remettre en vigueur le texte en mars 1820, l'obligation de prêter serment à la charte touche aussi l'héritier mâle le plus direct au trône madrilène : Ferdinand I des Deux Siciles, oncle du monarque espagnol<sup>1426</sup>.

Même si cela ne concerne nullement le Sud de l'Italie, le seul fait que Ferdinand I doive s'engager formellement à respecter la souveraineté populaire établie par le texte gaditan suffit pour répandre l'excitation dans le (très varié) « milieu constitutionnel » napolitain, qui perçoit clairement que la constitution espagnole est une occasion à ne pas rater pour faire sortir le royaume de la « monarchie autocratique administrative » (*de facto* un héritage du *decennio*) sur laquelle Ferdinand I avait réimplanté son absolutisme rétrograde de type traditionnel<sup>1427</sup>.

---

<sup>1425</sup> J. M. JOVER ZAMORA, *Política, diplomacia y humanismo popular: estudios sobre la vida española en el siglo XIX*, Madrid, Turner, 1976, p. 212.

<sup>1426</sup> Ferdinand VII, n'ayant pas engendré aucun héritier mâle, promulgue en 1830 une Pragmatique Sanction qui assigne le trône à sa fille aînée (destinée à naître quelques mois après), couronnée ensuite comme Isabel II. En 1820, toutefois, Ferdinand I des Deux Siciles est encore l'Infant d'Espagne et en tant que tel il doit prêter serment à la constitution.

<sup>1427</sup> P. COLLETTA, *Storia del Reame...*, *op. cit.*, V. II, p. 218.

Le premier effet direct du changement de régime à Madrid sur la politique napolitaine est la substitution, dans le rôle d'ambassadeur du « roi très catholique », du marquis Pedro Gómez Labrador par Luis de Onís y Gonzalez-Vara. Le premier s'était démarqué comme champion de l'absolutisme, d'abord en poussant personnellement Ferdinand VII à l'abrogation de la constitution en 1812 et, à Naples, Medici s'était vu forcé plusieurs fois de lui rappeler les prérogatives de la monarchie napolitaine en matière de surveillance et de répression du libéralisme<sup>1428</sup>.

Le deuxième, au contraire, plus ouvert à la modernité et fort d'une longue permanence aux Etats Unis, accepte sincèrement le nouveau cursus et défend les intérêts de la monarchie constitutionnelle dans ses rapports avec le cabinet napolitain.

Bien que, pendant le *ottimestre*, un débat se développe sur la justesse du choix de la constitution espagnole et que plusieurs personnages s'attribuent le mérite d'avoir proposé ce modèle au souverain (comme par exemple Francesco Pignatelli et Colletta<sup>1429</sup>), il est clair que la *Pepa* est pour Naples un choix obligé, déterminé par la situation internationale et par la règle qui en impose le serment à l'infant d'Espagne. Il est clair pour tous les « constitutionnels » qu'un débat sur la constitution à choisir signifierait renoncer à une occasion d'arriver au régime représentatif qui ne se répétera probablement pas.

Le sentiment d'urgence et d'optimisme diffusé par le changement en Espagne, ne suffit toutefois pas à « mettre de l'ordre » dans le panorama de l'opposition à l'absolutisme de Ferdinand I. La constitution de Cadix arrive comme un pavé dans une marre dans laquelle les eaux étaient déjà suffisamment agitées. Les différents courants politiques (dotés de façon plus ou moins convaincue d'un apparat clandestin) n'avaient pas réussi à donner vie à une action commune et même après les événements ibériques tendent presque toujours à agir de façon autonome pour obtenir le maximum d'avantages politiques en cas de succès.

En réalité, la réaction la plus immédiate à la nouvelle de l'insurrection de Riego et Quiroga (donc trois mois avant la proclamation de Ferdinand VII) vient de la *carboneria* de Salerne et est une tentative décidément unitaire. Elle est probablement mieux informée que les autres formations clandestines sur la nature de la révolution grâce à la correspondance entre Matteo Farro et des prêtres libéraux de la région de Valence<sup>1430</sup> qui confirment la conviction qui veut que seule l'alliance de l'armée peut porter la *carboneria* au succès. Pour cela, probablement dès les tout

---

<sup>1428</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe, op. cit.*, p. 363.

<sup>1429</sup> N. CORTESE, *Memorie di un generale...*, *op. cit.*, p. XVIV.

<sup>1430</sup> P. M. DELPU, « Fraternités libérales et insurrections nationales : Naples et l'Espagne, 1820-1821 », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 49, 2014/2, pp.195-213, p. 201.

premiers mois de 1820, la Repubblica Lucana Occidentale envoie des « députés » à la Gran Dieta Sannita pour renouer avec les « bons cousins » après leur décision de ne pas adhérer à la « fédération » et, surtout, pour les pousser à agir, étant donné la double nature politique et militaire de cette branche de la société.

Guglielmo Pepe, qui dirige la Gran Dieta, est bien conscient de l'avantage que sa position militaire lui donne et, ayant compris qu'il était le seul à pouvoir effectuer un mouvement de succès, il sait qu'il n'a aucun intérêt à associer d'autres *vendite* à son entreprise et décide de se réserver à lui-même la direction politique exclusive de la future révolution. Pour cela, il reçoit les émissaires venant de Salerne mais il tergiverse en disant vouloir examiner l'état de préparation des *carbonari* de Abruzzes et Calabre tandis que, comme il l'écrit dans ses mémoires, il a déjà pris la décision de passer à l'action exclusivement grâce à ses forces<sup>1431</sup>.

Il serait toutefois erroné de considérer son ambition personnelle comme seule origine de ce choix, car des raisons politiques contribuent de façon puissante à déterminer l'exclusion de la *carboneria* de Salerne. Le milieu social qui soutient Pepe tient un rôle important, ceux qui avaient formé le noyau de la « bourgeoisie d'Etat » sous Murat, qui s'opposent à l'alliance avec les *anarchistes* de Macchiaroli. A l'intérieur même de la société, les différences de classe bouleversent la hiérarchie sectaire et paralysent l'action politique étant donné que « i più cospicui possidenti carbonari punto non intendevano di correre alle armi alla voce di uomini inesperti ed oscuri<sup>1432</sup> ».

Il apparaît clair que les nantis qui ont adhéré à la *carboneria* pour l'utiliser comme instrument d'instauration d'un ordre constitutionnel et favorable à leurs intérêts, exigent que non seulement la direction militaire des opérations, mais aussi celle politique soit confiée à Pepe, bien plus rassurant pour eux que les prêtres et petits avocats aux idées ultra-radicales qui ont pris le contrôle de la secte dans la province de Salerne. De plus, les militaires, se rendent parfaitement compte qu'une société presque exclusivement civile telle que celle de Macchiaroli ne peut pas raisonnablement donner vie à une insurrection avec l'espoir de sa réussite. Ils regardent pour cela avec beaucoup d'agacement les prétentions de « primauté politique » avancées par le *Senato della Repubblica Lucana*, en le considérant comme une tentative de quelques « mouches du coche », poussées par l'ambition personnelle beaucoup plus que par l'amour de la patrie, à usurper la direction d'un mouvement politique qu'ils n'auraient ni les moyens, ni les capacités de mener à bout tout seul, capacités politiques qu'au contraire, ceux qui avaient collaboré avec Murat lui reconnaissent largement ,

---

<sup>1431</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe...*, op. cit., p. 366.

<sup>1432</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe...*, op. cit., p. 377.

puisque leur idée de mutation uniquement politique, éloignée de toute implication sociale, trouve naturellement la faveur des « *cospicui possidenti* » destinés à soutenir économiquement l'Etat.

Face au refus, plus ou moins explicite, de collaboration de la part de Pepe, les *carbonari* de Salerne se trouvent forcés d'agir seuls car l'attitude de leurs « *buoni cugini* » de Foggia et Avellino risque réellement de les pousser aux marges de l'échiquier politique et de les exclure de la révolution qu'ils avaient commencé à souhaiter et préparer avant tous les autres.

Il est important de remarquer que tous les révolutionnaires voient clairement que la situation géopolitique internationale impose le maintien de la dynastie des Bourbons sur le trône napolitain car, si les grandes puissances du continent pourraient être amenées à accepter le fait accompli d'une constitution, en revanche, elles n'accepteraient jamais l'instauration d'une république.

Pour cela, presque tous les projets mis en chantier pendant la première moitié de 1820 reprennent l'idée (déjà essayée l'année précédente à l'occasion de la revue militaire d'Avellino) d'enlever le souverain et de lui imposer l'adoption de la charte constitutionnelle pendant la captivité. Pour les mêmes raisons, toutes les *vendite* déclarent leur pleine confiance dans le souverain mais le considèrent dévoyé par la cour et visent à provoquer une révolution antiministérielle. Les actions non concertées de différents groupes, les contacts entre eux souvent seulement recherchés et parfois acceptés par simple opportunisme rendent les sources, déjà naturellement pauvres, plus que jamais imprécises dans la reconstruction des événements et dans l'attribution des différents projets à chaque groupe.

Selon Renato Soriga, la première tentative d'enlever le roi est projetée par les sectaires de la province de Salerne qui, pour cela, commencent à établir des contacts avec la garnison du château de St. Elme. Ils prévoient de s'emparer du roi pendant les fêtes pour le jour de Saint Ferdinand, le 4 février, et de le tenir en otage pour empêcher tout mouvement de la Sainte Alliance. A cette occasion aussi, à travers un certain colonel Belelli, les *salernitani* cherchent la collaboration des frères Pepe mais, encore une fois, ils n'obtiennent que de vagues promesses de disponibilité de la part de Guglielmo et un refus décidé de la part de Florestano<sup>1433</sup>. On décide ensuite de reporter la tentative de quelques jours et, le 10 février, de borner à enfermer Ferdinand I dans son palais et de le forcer à signer la constitution. Encore une fois, pourtant, le déplacement dans une autre province du régiment destiné matériellement à entourer le palais royal fait échouer le plan<sup>1434</sup>.

Le *Cenno Istorico su i Fatti che hanno Preceduto e prodotto il movimento del Battaglione sacro di Nola*, un texte produit par l'aile la plus radicale de la *carboneria* dans les tout premiers jours de

---

<sup>1433</sup> R. SÓRIGA, « Le società segrete... », *op. cit.*, p. 161.

<sup>1434</sup> R. SÓRIGA, « Le società segrete... », *op. cit.*, p. 162. Soriga, par ailleurs, insinue de façon malveillante mais peut-être non complètement dépourvue de fondement qu'une dénonciation discrète de la part du même Pepe, décidé à ne pas laisser à d'autres le guide du mouvement révolutionnaire, aurait induit la cour à déplacer ce régiment en particulier.



l'ordre constitutionnel<sup>1435</sup> et publié par Bartholdy en annexe à ses *Mémoires sur les sociétés secrètes*, décrit une autre tentative, apparemment différente de celle de février, mise en ?uvre au début du printemps toujours par les *carbonari* de Salerne<sup>1436</sup>.

Une fois reçue la nouvelle de la proclamation constitutionnelle à Madrid (donc en mars 1820), Francesco Maria Gagliardi se serait rendu à Naples auprès de son camarade Gherardo Curci, originaire de la Basilicate, avec lequel ils décidèrent d'exploiter le projet de Nugent en réunissant un grand camp militaire aux alentours de Sessa pour faire du prosélytisme dans les rangs de l'armée<sup>1437</sup>. Curci et Gagliardi cherchent à concentrer à Naples une quantité suffisante de régiments affiliés à la *carboneria* pour prendre en otage le souverain et ses conjoints pour forcer l'adoption « d'une constitution libérale », tout en prêtant serment « sull'altare della patria di conservare il più alto ed inviolabile rispetto alle sacre persone della famiglia reale<sup>1438</sup> ».

Dans les mois suivants, un réseau très étendu de correspondance est établi entre Naples, Sessa (où résident plusieurs régiments de « fils de S. Teobald ») et la *Suprema Magistratura* de Salerne, les sectaires disent disposer de deux milles hommes environ et tout semble prêt à l'insurrection quand le 26 mai un certain Francesco Acconciaguoco, un « homme populaire » impliqué au dernier moment dans la conjuration, dévoile le plan à la police. Heureusement pour les conspirateurs, le délateur ne connaît que peu de noms, ainsi sept officiers appelés Ferrante, Addiechi, Villascosa, Chianese, Formica, Clementi et Majorano sont arrêtés la nuit suivante tandis que Gagliardi, Curci et un certain Giannone se sauvent en se réfugiant dans d'autres provinces<sup>1439</sup>. Le réseau de correspondance établi précédemment arrive à transmettre la nouvelle de la délation à tous les sujets intéressés de façon à ce que tout soit arrêté immédiatement.

La trahison de Acconciaguoco, bien que limitée dans ses effets, montre toute la faiblesse et la précarité des perspectives de la *carboneria* de Salerne qui, ne pouvant pas compter sur l'organisation militaire de la Gran Dieta Sannita, est forcée de compter sur un prosélytisme moins sélectif qui, inévitablement, finit par impliquer des gens peu fiables. Pour cela, l'échec de la tentative de Gagliardi et Curci marque aussi la fin de toute action politique autonome de la Repubblica Lucana avant le commencement de la révolution.

---

<sup>1435</sup> Sur l'attribution politique du *Cenno Istorico*, cf. *Infra*.

<sup>1436</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete...*, *op. cit.*, p. 208.

<sup>1417</sup> Pepe aussi, dans ses mémoires, parle avec ironie du choix de réunir toute l'armée dans un seul lieu, avec le double effet de favoriser la contagion venant des régiments déjà gagnés par la *carboneria* et aussi de dégarnir les provinces, en favorisant les projets d'insurrections de la secte, qui peut compter sur les milices locales qui lui sont entièrement fidèles. Cf. G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, *op. cit.*, p. 369.

<sup>1438</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete...*, *op. cit.*, p. 210.

<sup>1439</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete...*, *op. cit.*, p. 212.

Le mois de mai se distingue par la reprise des activités de la *carboneria* guidée par Guglielmo Pepe, les nouvelles des événements madrilènes et du succès du *pronunciamento* espagnol poussent le général à prendre en main les rênes de la « révolution militaire » avec plus de courage.

Il décide de réunir ses fidèles une première fois au début du mois à Foggia, car le flot de gens arrivant dans la ville pour la plus grande foire annuelle du royaume aurait aidé à dissimuler la réunion clandestine<sup>1440</sup>. A cette occasion, Macchiaroli essaie pour une énième fois de faire reconnaître le rôle de la *carboneria* de Salerne, il se fait recevoir en tant que représentant de cette dernière et remet officiellement à Pepe un diplôme en parchemin avec lequel il est nommé « capitano generale unico » des troupes de la secte, ainsi qu'une proclamation en 2.000 copies qui appelle à l'insurrection contre le pouvoir absolu. Une *Gran Dieta* convoquée précédemment à Salerne selon le statut de la société, présidée par Giuseppe Bongiovanni, par les frères D'Avossa et par le même Macchiaroli, avait décidé la nomination de Pepe, rédigé la proclamation et même constitué un « comité de salut public » en vue de la révolution<sup>1441</sup>.

Le général, toutefois, est bien conscient de n'avoir aucun besoin de cette reconnaissance et de la position de faiblesse que les « radicaux » cherchent à cacher : pour cela il définit Macchiaroli comme « un exalté » et ridiculise les formes pompeuses qu'il utilise<sup>1442</sup>.

Qui plus est, l'échec continu de faire reconnaître le rôle politique de la formation a des effets dangereux aussi pour l'équilibre interne de la *carboneria* du Principato Citra.

Dans l'impossibilité de coordonner l'action, sur un plan d'égalité, avec les « bons cousins » de Irpinia et Capitanata, certains éléments radicaux cherchent à gagner un rôle de guide dans le mouvement révolutionnaire en prenant les autres de vitesse.

Le 30 mai, à Mercato Cilento, une dizaine de jeunes venus des alentours sont surpris par la police au moment où, pendant la foire du village, ils collent une affiche incitant à l'insurrection : Francesco De Caro du village de Ascea, Francesco Galateo, de Lustra, Francesco e Gaetano Garofalo, Nicola Isidoro, Andrea e Giustino Giordano et Gaetano Patella, de Torchiara, sont arrêtés<sup>1443</sup>.

Encore le 17 juin, 6 « focosi giovani », en arborant des cocardes aux couleurs de la *carboneria* et en chantant des hymnes patriotiques partent de Salerne et, en passant par Vietri, Cava, et Materdomini arrivent dans le village de Roccapiemonte, convaincus qu'en les voyant les populations se soulèveraient contre la monarchie absolue. Leurs attentes sont déçues car les paysans des villages traversés les laissent passer et chanter dans l'indifférence la plus absolue et finalement ils trouvent

---

<sup>1440</sup> A. LUCALRELLI, « I pugliesi nella causa... », *op. cit.*, p. 87.

<sup>1441</sup> G. DE CRESCENZO, *Preludii al moto carbonaro di Nola*, Roma, Istituto Poligrafico dello Stato, 1954, p. 5.

<sup>1442</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, *op. cit.*, p. 377.

<sup>1443</sup> G. DE CRESCENZO, *Preludii al moto...*, *op. cit.*, p. 7.

un abri dans la ferme d'un certain Pietro Amabile, probablement affilié à la *vendita* de Roccapiemonte<sup>1444</sup>.

Cette initiative, toutefois, éveille l'attention de la police qui effectue quelques arrestations et force les chefs de la *carboneria* de Salerne à se cacher sur les montagnes environnantes ; Rosario Macchiaroli, Pietro Sessa et Pasquale Lombardi se réfugient à Fisciano, probablement pour organiser une autre insurrection dans le village voisin de Pandola<sup>1445</sup>.

La situation d'effervescence de la province détermine le gouvernement à prendre des mesures extraordinaires et, a constaté l'impuissance de Pietro Colletta, commandant militaire de la place. , On envoie alors dans le chef lieu le prince de Campana, qui, toutefois, y arrive seulement le 30 juin, quand « des milliers » de sectaires ont déjà quitté le lieu pour se réfugier dans la province d'Avellino<sup>1446</sup>.

L'énième preuve de l'impuissance et des divisions parmi les *salernitani*, renforce Guglielmo Pepe dans sa conviction d'être le seul à pouvoir aspirer au commandement solitaire de la révolution qui se prépare. Il convoque une réunion de la *Gran Dieta Sannita* pour les premiers jours de juin à Lesina, villages sur la côte de la Capitanata<sup>1447</sup>. A cette occasion sont présents certains des plus « eminenti gerarchi » de la secte commandée par Pepe : Valiante, Rodinò, Pisa, De Rosa, Florio, ainsi que le lieutenant Michele Morelli, le sous-lieutenant Giuseppe Silvati et le prêtre Luigi Minichini. Pepe sait que, bien que certains hauts officiers (et parmi eux son frère Florestano) cherchent à le dissuader, les grands propriétaires sont favorables à son projet insurrectionnel car il est plus difficile « indurre alla rivoluzione un alto ufficiale che un ricco possidente<sup>1448</sup> ».

Le plan d'opération mis au point à cette occasion prévoit que tous les officiers convergent avec leurs troupes sur la ville de S. Severo entre le 23 et le 24 juin, sous prétexte de maîtriser une fausse révolte simulée par Rodinò. Les forces révolutionnaires réunies dans un seul endroit, Pepe aurait proclamé la constitution le 28 du même mois. Dans ce plan, un rôle (marginal) est aussi réservé aux *carbonari* de Salerne qui, en simulant un mouvement sur les montagnes d'Avellino, doivent attirer dans cette direction des troupes éventuellement envoyées à contraster celles réunies à S. Severo<sup>1449</sup>.

---

<sup>1444</sup> Les protagonistes de cette deuxième tentative seraient Antonio Giannone, Giovanni De Vita, Clemente Prota, Federico Cammino, Felice Tafari e Francesco Saverio Menichini.

<sup>1445</sup> Aujourd'hui Piazza di Pandola, fraction de la commune de Montoro.

<sup>1446</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 385.

<sup>1447</sup> A. LUCARELLI, « I pugliesi nella causa... », op. cit., p. 87.

<sup>1448</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 385.

<sup>1449</sup> A. LUCARELLI, « I pugliesi nella causa... », op. cit., p. 88. Antonio Lucarelli, qui reconstruit ces préparatifs en manière bien plus détaillée par rapport aux Mémoires de Pepe (qui sur ce point est assez laconique) dit tirer les informations d'une « trentina di grossi fasci » dédiés à la « Causa di Monteforte », jadis conservés à l'archive d'Etat de Naples dans le fond « Casa Reale » et ensuite détruits par les bombardements de la deuxième guerre mondiale et par l'incendie allemand du dépôt de Nola. Les *Decisioni della Gran Corte speciale di Napoli specialmente delgata da S.M. (D.G.) proferite contro dei rei contumaci nella causa cosiddetta dei rivoltosi di Monteforte*, publiées en 1823 comme synthèse des résultats de ce procès commencent la narration des événements à partir du 1 juillet 1820.

Pepe tient à marquer la différence de son projet avec ceux produits d'habitude par les sociétés secrètes, qui prévoient d'abord la diffusion de la secte dans plusieurs provinces du royaume et ensuite l'éclatement de plusieurs insurrections au même moment : et cela, selon le général calabrais car « se la nazione è pronta ad agire basta una sollevazione in un solo punto, gli altri seguiranno. Se non è così, gli sforzi per comunicare avranno il solo effetto di far scoprire la congiura<sup>1450</sup> ».

A la veille de la date établie pour l'insurrection, le colonel Russo « per tema della carriera e della vita » annonce toutefois sa défection au projet et ce seul fait, et la perspective de devoir renoncer aux escadrons de cavalerie commandés par cet officier, font décider à Pepe de renvoyer la tentative insurrectionnelle. Les *carbonari* de Salerne, de leur côté, n'apparaissent pas sur les montagnes où ils auraient dû attirer les troupes fidèles à la cour.

Les raisons qui poussent Pepe à renoncer à son projet face à des difficultés tout compte fait surmontables ne sont pas tout-à-fait claires : l'hypothèse la plus vraisemblable serait celle d'un changement d'avis au dernier moment en calculant la possibilité d'une défaite militaire face aux troupes envoyées contre lui, en considération du fait qu'une partie de l'officialité continue à se montrer opposée à l'insurrection. Son attitude, en tout cas, lui vaut le jugement méprisant de Soriga, selon lequel « cospirare coi desideri ed opporsi coi fatti alle cospirazioni altrui, ecco la parte che il Pepe prese nella rivoluzione di Napoli<sup>1451</sup> ».

---

<sup>1450</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 376.

<sup>1451</sup> R. SORIGA, « Le società segrete... », op. cit., p. 162.

## 2) L'insurrection de Nola et la « révolution volée ».

La sensation d'être trahis se répand aussi parmi les complices de Pepe, et Luigi Minichini, en voyant « renvoyé » l'énième projet insurrectionnel décide de déclencher l'action en espérant que la force des choses pousse les autres factions à s'unir à lui.

Personnellement contraire à l'idée d'un mouvement guidé par les militaires, il réunit d'abord un petit nombre de sectaires *pagani* et, à minuit le premier juillet, il se rend au « Quartier Vecchio » de Nola où réside le régiment de cavalerie Real Borbone, en espérant l'aide de Morelli et Silvati<sup>1452</sup>.

Les deux officiers arrivent à convaincre 127 militaires de les suivre et la colonne formée de soldats et bourgeois prend la route d'Avellino, où ils s'attendent à trouver Pepe qui, en réalité, est à Naples convoqué par un conseil de généraux qui lui demande de réprimer l'insurrection qui se prépare<sup>1453</sup>.

Le général Lorenzo De Concilis assume envers le mouvement une attitude ambivalente : d'un côté il fait entourer Avellino par ses troupes avec l'intention de les opposer à celles des insurgés, de l'autre, il cherche à faire rentrer Pepe en Irpinia et envoie un messager à Morelli pour le pousser à dévier son chemin vers Monteforte, un village de la province sur la route pour la capitale.

Les insurgés décident de planter le campement dans les gorges des montagnes autour du village et, après avoir accueilli les sectaires de Salerne qui étaient encore cachés sur les montagnes de la province, à Monteforte ils proclament le régime constitutionnel<sup>1454</sup>.

Le conseil des ministres, entre temps, est complètement paralysé : il se méfie autant de Pepe que de Colletta à cause de leurs sympathies libérales et de leurs passés dans l'armée de Murat mais, en même temps, il est conscient que les troupes (déjà largement gagnées à la cause révolutionnaire) n'accepteraient pas d'être guidées par des généraux siciliens contre des Napolitains<sup>1455</sup>. Medici, Tommasi, Nugent et Circello, d'ailleurs, n'osent pas prévenir Ferdinand I de l'insurrection jusqu'au soir du 2 juillet.

Le manque de résolution de la part du cabinet, entretemps, galvanise ceux qui aspirent à la constitution partout dans le Royaume. Plusieurs villes se déclarent en faveur des insurgés et des régiments de cavalerie (notamment ceux des Granili et du pont de la Maddalena, guidés par les

---

<sup>1452</sup> R. PARRELLA, « Minichini, Luigi », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 74 (2010).

<sup>1453</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, *op. cit.*, p. 385.

<sup>1454</sup> B. GAMBOA, *Storia della Rivoluzione di Napoli entrante il luglio del 1820*, Napoli, Frani, 1820. Biagio Gamboa fait une narration minutieuse des événements qui suivent le mouvement de Nola mais il la construit autour du personnage de De Concilis (dont évidemment il est partisan). Pour cela, tout en reconnaissant l'héroïsme de Morelli, Silvati et Minichini, il préfère de mettre l'accent sur la prudence et la sagesse politique des hauts grades militaires.

<sup>1455</sup> P. COLLETTA, *Storia del Reame...*, *op.cit.*, p. 225.

frères Tapputi, fils d'un exilé de 1799) partent de la capitale pour rejoindre Morelli et Silvati à Monteforte<sup>1456</sup>.

C'est seulement à ce moment-là que Pepe, constatant le succès général de l'insurrection, décide d'en prendre la tête et, toujours avec le prétexte officiel d'aller dissoudre le campement de Monteforte, il s'y rend et y est promu général en chef : les troupes qui maintenant défendent l'idée du régime constitutionnel sont désormais 60000. Un Conseil d'Etat extraordinaire convoqué dans la nuit entre le 5 et le 6 juillet doit prendre acte de la situation du pays et Ferdinand I est obligé de proclamer : « Essendosi manifestato il voto generale della nazione del Regno delle Due Sicilie di volere un governo costituzionale » il y consent et promet de publier les bases de la charte en l'espace de huit jours<sup>1457</sup>. Sous prétexte de l'âge et de la santé, le roi nomme le prince héritier comme vicaire.

Les premiers à tirer des bénéfices personnels du changement ne sont pas ceux qui ont matériellement déclenché le processus révolutionnaire mais les hauts gradés de l'armée, liés aux secteurs les plus riches du pays et à la propriété terrienne, qui ont rejoint le mouvement seulement après son succès. Non seulement Guglielmo Pepe est nommé « général en chef de toutes les troupes de l'Etat », mais Francesco Pignatelli Strongoli, « sempre caldo di patriottismo » mais jamais directement impliqué dans le mouvement clandestin, est nommé membre du conseil d'Etat.

Malgré le succès et l'obtention du régime constitutionnel, une analyse politique attentive de la révolution de 1820 ne peut que conduire à constater l'inefficacité substantielle des formations clandestines qu'une vaste historiographie voit toutefois à l'origine de l'événement.

Le changement de régime politique, en réalité, naît presque d'un hasard ou, pour mieux le dire, du mécontentement répandu dans les milieux militaires envers le ministère, ce qui rend possible le succès d'une tentative aventurière telle que celle de Minichini, Morelli et Silvati ; tentative qui, en tout cas, ne voit la participation de la formation (la Repubblica Lucana Orientale) que plus longuement et plus radicalement que la 'avait été projeté la chute de l'absolutisme.

Quand la révolution se voit victorieuse, elle est immédiatement « confisquée par les *gros bonnets* de l'ancien parti murattiste<sup>1458</sup> », c'est à dire un noyau de personnel politique déjà habitué au pouvoir pendant le *decennio* et qui, surtout, donne des garanties adéquates aux propriétaires terriens et à la bourgeoisie liée à l'administration que le nouveau cursus est destiné à récupérer la charge modernisatrice de la monarchie française de Joseph et Joachim en ce qui concerne la machine étatique (et surtout de la fiscalité) mais ne risque pas de remettre en cause l'ordre social établi.

---

<sup>1456</sup> A. LUCARELLI, « I pugliesi nella causa... », *op. cit.*, p. 89.

<sup>1457</sup> P. COLLETTA, *Storia del Reame...*, *op. cit.*, p. 239.

<sup>1458</sup> R. SORIGA, « Le società segrete... », *op. cit.*, p. 162.

Le secteur le plus radical de l'opposition à l'absolutisme, géographiquement concentré dans la province du Principato Ultra, qui tout en ayant été la première à désirer et organiser une insurrection s'est démontrée constamment dépourvue des forces nécessaires même pour la déclencher.

L'utilisation constante et attentive (comme l'organisation de Macchiaroli le démontre) des armes du secret en politique n'arrive pas à subvertir les rapports de force qui relèguent les radicaux aux marges de l'échiquier et, au moment où l'éclatement de la révolution semble marquer le triomphe du regroupement novateur dans son ensemble, ceux qui ne jouissent pas de la confiance du groupe économiquement dominant sont impitoyablement exclus de la victoire.

La meilleure preuve de cette dynamique est représentée par le *Cenno storico sui fatti che hanno preceduto e prodotto il movimento del battaglione sacro di Nola* publié le 12 juillet 1820 et soigneusement recueilli par Bartholdy parmi les publications concernant la *carboneria* et publié dans l'annexe documentaire de ses mémoires. Ce document, qui raconte l'activité des groupes clandestins à partir de 1817, porte les signatures de plusieurs membres éminents de la *carboneria* de Salerne, tels que Abatemarco, Curci, De Blasiis et, surtout, Minichini, Morelli et Silvati.

La particularité du texte tient dans le fait que le nom de Guglielmo Pepe n'est jamais cité en racontant les vicissitudes qui ont conduit à la proclamation de la constitution, bien qu'à la date de la publication il ait été nommé général en chef de l'armée et il soit au sommet de son pouvoir et de sa popularité.

Les *carbonari* (et parmi eux ceux qui ont provoqué le mouvement de Nola) se rendent compte que le fruit de la révolution leur est soustrait au moment de la victoire et cherchent à empêcher ce « vol » en donnant à l'opinion publique leur version des événements (évidemment purgée des nombreuses tentatives de leur part d'impliquer Pepe au fil des trois années précédentes) pour être reconnus comme les véritables auteurs du changement politique et démontrer leur titre, acquis sur le terrain. Leur narration doit s'opposer à celles de Gamboa ou d'Olivier Poli<sup>1459</sup>, qui voient la lumière au début de l'expérience constitutionnel et représentent le changement comme le fruit d'un accord entre le souverain et un groupe d'hommes sages, modérés et prudents qui aident le premier dans les formes dictées par la charte.

Malheureusement pour les radicaux, la nature souterraine de leur travail de préparation rend justement indémontrables leurs mérites et, mis à part Minichini, Morelli et Silvati qui auront une reconnaissance dans la rhétorique publique à laquelle ne correspond aucun rôle politique réel, les autres doivent s'adapter et reconquérir une place pour leurs idées et pour eux mêmes dans le nouveau système parlementaire.

---

<sup>1459</sup> G. M. OLIVIER POLI, *Cenno storico su la rigenerazione dell'Italia meridionale in luglio 1820*, Napoli, Frani, 1820.

Le « vol de la révolution » a été possible grâce à des forces qui, loin d'être secrètes, détiennent ouvertement une grande partie de la richesse du royaume et ont permis le changement politique à la condition que leurs intérêts ne soient nullement menacés. Ce n'est pas un hasard si De Concilis (ainsi que d'autres, tels que Nicola Imbimbo), réussit à la hâte à diriger de façon modéré la première phase de la révolution en contrastant avec Minichini, qui est directement lié aux principales familles de propriétaires de latifundia de la province d'Avellino<sup>1460</sup>.

Cette situation fait en sorte qu'un noyau de radicaux choisisse de ne pas abandonner complètement la voie de la clandestinité malgré l'avènement du régime constitutionnel.

---

<sup>1460</sup> B. GAMBOA, *Storia della Rivoluzione...*, *op. cit.*, p. 15.



## B) Les ultra-carbonari contre la *carboneria* officielle ?

### 1) Des révolutionnaires (semi)clandestins pendant la révolution.

L'insurrection de Nola du 2 juillet 1820 conduit, de façon rapide et sans aucune effusion de sang, à la fin de l'absolutisme bourbonien et à l'adoption, à quelques petites modifications près, de la constitution de Cadix de 1812 déjà ré-adoptée en Espagne au cours du mois de mars précédent.

Pour ne pas renier les obligations personnellement assumées à Vienne vis à vis des puissances européennes, Ferdinand I nomme le Duc de Calabre François comme *alter ego* et laisse à ce dernier la tâche de promulguer le statut. Mais le 7 juillet une délégation des insurgés (guidée par le duc Piccoletti, beau-frère de l'ancien ministre de police Ascoli) le force à ratifier lui même le texte<sup>1461</sup>.

La *carboneria* est la formation politique autour de laquelle, du moins pendant les toutes dernières semaines et dans la multiplicité des projets recevables à l'intérieur des *vendite*, se sont ralliés tous les auteurs du nouvel ordre. Le régime représentatif est justement le point en commun qui constitue la base de tous les différents projets des affiliés.

Bien que, pour certains, l'obtention de la constitution ait représenté le but ultime de leur affiliation et de leur militance dans la *carboneria*, le serment de Ferdinand I sur le texte de la *Pepa* ne signifie nullement la dissolution de la société secrète, ni même d'un secteur spécifique de cette dernière.

Bien au contraire, savoir que les troupes de Pepe s'unissent aux insurgés de Monteforte déchaîne une véritable vague d'enthousiasme dans toutes les provinces du royaume et chaque village organise non seulement des escadres de volontaires pour aller rejoindre les militaires de ce qui est désormais appelé le « *battaglione sacro* », mais le *vendite* se multiplie avec une rapidité incroyable<sup>1462</sup>.

S'il faut en croire le récit de Jacob Solomon Bartholdy, qui dans ces semaines accourt de Rome dans la capitale des Deux Siciles, les affiliations à la *carboneria* feraient un véritable bond en avant, étant donné qu'en quelques mois elle aurait atteint un million de membres<sup>1463</sup>. Certes, le chiffre est très probablement exagéré, puisque cela correspond à plus d'un huitième de la population totale de

---

<sup>1461</sup> S. DE MAJO, « Ferdinando I di Borbone, re delle Due Sicilie », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 46 (1996).

<sup>1462</sup> G. M. OLIVIERI POLI, *Cenno storico...*, *op. cit.*, p. 16.

<sup>1463</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete...*, *op. cit.*, p. 90.

la partie continentale du Royaume, mais l'augmentation doit être réelle si Pepe arrive à dire que la *carboneria* coïncide désormais avec « l'entière nation réunie en société secrète<sup>1464</sup> ».

Les forces les plus liées à la grande propriété terrienne et aux quelques négociants agachés par le manque de structures et par la fiscalité bourbonniens, celles qui ont « confisqué » la révolution après sa victoire, cherchent dès le début à modifier radicalement la nature de la *carboneria* en la transformant en une vaste association de citoyens décidés à défendre le *statu quo*. C'est sans doute pour cette branche *costituzionale* que le juge Troyse, qui dans le cabinet occupe le dicastère de la justice, demande la révocation de l'interdiction papale de 1738 sur la base du fait qu'un groupe avec autant d'adhérents ne peut pas être considéré comme une société secrète, même s'ils sont liés par des signes et des mots d'ordre<sup>1465</sup>.

Si l'option de la transformer en une sorte de « parti gouvernemental de masse » est préférée à celle de la dissolution pure et simple de la *carboneria*, cela est dû au fait que même la composante modérée sent la nécessité de consolider le consensus du nouveau régime dans la population et lui donner une assise populaire, conscients que le « parti absolutiste » est loin d'être effacé et que l'affrontement le plus important pour le Royaume de Naples constitutionnel est destiné à se jouer sur le plan de la légitimité internationale.

Une formation dont l'horizon politique des membres est unanimement identifié avec la monarchie constitutionnelle, d'un autre côté, n'a plus aucune raison de garder une nature clandestine après l'instauration du régime désiré. Les activités auxquelles les membres de cette *carboneria* doivent s'adonner, comme l'explication à la population des bénéfices de la constitution à travers la diffusion de pamphlet et de dialogues en napolitains, s'accorderaient mal avec une action cachée aux yeux du public que l'on veut atteindre<sup>1466</sup>.

Pour cela, si une *carboneria costituzionale* continue à exister en publiant les statuts et les catéchismes dont Bartholdy fait voracement provision dans les librairies napolitaines pendant l'*ottimestre*, sa nature est complètement différente de toutes les organisations du même nom qui l'avaient précédée, étant donné que la disparition de l'interdiction à son égard, et donc la légalisation *de facto*, la rendent très différente, désormais quasi complètement assimilable à un parti politique.

---

<sup>1464</sup> A. LUCARELLI, « Bagliori di pensiero moderno nei discorsi dei deputati pugliesi al Parlamento del 1820/21 e l'ingiusto giudizio della critica storica sugli uomini e gli eventi della rivoluzione carbonara », *Archivio Storico Pugliese*, IV, 1951, p. 188 – 192.

<sup>1465</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete...*, *op. cit.*, p. 158.

<sup>1466</sup> Un exemple de ce type de publication, dont plusieurs exemplaires se trouvent dans la bibliothèque de la *Società Napoletana di Storia Patria*, a été reproduit par Bianca Marcolongo en annexe de son ouvrage. Cf. B. MARCOLONGO, *Le origini della carboneria...* *op. cit.*, p. 99 et ss.

Cette importante transformation ne concerne nullement toutes les formations qui, dans le royaume, ont pris le nom et les formes de la *carboneria*, et même loin de là puisque dans la capitale où le « tournant légal » est majoritaire, un noyau d'affiliés reste en clandestinité ou du moins refuse de se faire l'organe informel du cabinet et, dans les provinces, les *vendite* nées sur la vague de l'enthousiasme en juillet 1820 appuient l'exécutif tandis que celles plus anciennes restent, en général, plus prudentes<sup>1467</sup>. Le même Guglielmo Pepe, d'ailleurs, doit admettre que, tandis que son contrôle sur la secte présente dans les régiments est absolu, il connaît très peu la partie *pagana* ou *cittadinesca*, qui obéit à ses ordres de manière seulement formelle.

Le gouvernement, d'ailleurs, ne tarde pas à recevoir des contestations explicites de la part de la nébuleuse radicale, qui est bien consciente de la manœuvre des modérés pour s'emparer du pouvoir et cherche à l'empêcher de toutes ses forces.

Les signes avant-coureurs de cette opposition apparaissent à partir des tout premiers jours du nouveau régime : pendant la grande parade militaire du Champ de Mars à Chiaia (manifestation à laquelle Ferdinand I refuse d'assister en alléguant une maladie) où Pepe marche à la tête de l'armée et de certains escadrons de *carbonari*, un « un marchese De Attellis, maggiore in ritiro, sperando pescare nel torbido », commence à inciter les sectaires qui défilent en criant *Viva la Repubblica!*<sup>1468</sup>.

Il est immédiatement arrêté et renfermé dans une cellule de S. Elmo.

L'*exagéré* qui cherche à pêcher en eau trouble et transformer une célébration en une émeute républicaine est Orazio de Attellis, l'un des protagonistes de la scène révolutionnaire méridionale dès la dernière décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle et, depuis lors, constamment représentant des positions les plus politiquement et socialement radicales de la galaxie des « novateurs »<sup>1469</sup>.

Rentré à Naples en 1806 après toutes sortes de vicissitudes politique, pendant le *decennio* il est nommé officier dans la gendarmerie royale, avec laquelle il participe à la campagne de Russie. Malgré cette intégration temporaire dans le « système Murat », il s'éloigne bientôt de Joachim et critique de façon particulièrement farouche les modalités de l'éversion de la féodalité en remarquant comme celle-là ne pouvait donner aucun bénéfice aux plèbes rurales, exclues dès le début de toute hypothèse de propriété sur la terre<sup>1470</sup>. Dans un premier temps, en outre, il est très critique aussi envers la *carboneria*, en relevant comme, malgré les tentatives d'attirer les classes

---

<sup>1467</sup> G. BERTI, *I democratici e l'iniziativa meridionale nel Risorgimento*, Milano, Feltrinelli, 1962, p. 176.

<sup>1468</sup> G. PEPE, *Memorie del generale Guglielmo Pepe*, op. cit., p. 405.

<sup>1469</sup> C. CASSANI, « De Attellis, Orazio », (ad vocem), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 33 (1987).

<sup>1470</sup> G. BERTI, *I democratici e l'iniziativa...*, op. cit., p. 168.

populaires dans les rangs, les cadres de la société étaient constamment sélectionnés parmi les *galantuomini* intéressés à l'achat des fonds soustraits aux barons<sup>1471</sup>.

Ensuite, il doit se rapprocher décidément des *vendite*, s'il est vrai qu'il s'oppose avec des moyens licites et illicites aux persécutions déchainées contre la société : en 1814 il soustrait et détruit les « *denunzie pretili* » collectées par Manhès contre les *carbonari* calabrais et, après Tolentino, il fait la même chose avec d'autres papiers du même type pour ne pas les remettre au général bourbonien Genoïno. Pour cela, il est dégradé à major, éloigné de tout rôle opératif et, finalement envoyé à la retraite<sup>1472</sup>.

Pendant la deuxième restauration, enfin, il devient avocat des pauvres et il est parmi les premiers à prendre en considération le modèle constitutionnel espagnol de 1817 et, *a posteriori*, il raconte avoir envoyé une copie de la *Pepa* à Ferdinand I en 1817.

Ce rôle de « conseiller du souverain » que De Attellis s'auto-attribue, semble en réalité contraster de façon contondante avec un catéchisme du 3<sup>e</sup> degré de la *carboneria* apparemment rédigé par lui et conservé dans la Bibliothèque Nationale napolitaine<sup>1473</sup>. Le document, daté de 1818, dans la forme habituelle de question/réponse, informe celui qui s'apprête à devenir maître sur les rapports entre les *carbonari* et la franc-maçonnerie et sur les erreurs de cette dernière.

Le *carbonaro*, tout en se disant « figlio primogenito dei cavalieri massoni », refuse néanmoins de les associer à son entreprise politique s'ils n'acceptent pas de devenir des « bons cousins », puisque la simple condition de « frère » n'est pas suffisante en soi. La franc-maçonnerie a, en fait, raté son but politique « perché si sono associati con i Troni e invece che questi servano ai loro progetti [sic] i Cav. mass, servono alle loro mire<sup>1474</sup> ». Toute collaboration avec le pouvoir monarchique est somme toute un facteur de corruption et la république doit rester le seul horizon pour le sectaire.

---

<sup>1471</sup> Mattia Bizzarrilli, qui en 1930 avait, le premier, examiné le manuscrit *Pochi fatti su G. Murat* conservé dans la *Biblioteca Nazionale* de Naples, ensuite utilisé aussi par Berti et par Francovich, donne une lecture du texte exactement opposée par rapport aux historiens qui l'ont suivi, qui toutefois apparaît décidément peu convaincante. Selon Bizzarrilli, en fait, (probablement influencé par la contemporanéité politique) De Attellis serait en opposition à la loi d'éversion de la féodalité non pas sur la base des intérêts pour les conditions des plèbes agraires, mais en tant que fils (mais cadet) d'un feudataire du Molise. M. BIZZARRILLI, « La figura di G. Murat in una memoria di Orazio De Attellis di Sant'Angelo », *Rassegna Storica del Risorgimento*, a. XVII, 1930, p. 216 – 225.

<sup>1472</sup> M. BIZZARRILLI, « La figura di G. Murat... », *op. cit.*, p. 223. A son égard, au contraire, il ne peut avoir aucun soupçon de sympathie pour Murat pendant les dernières années de ce dernier, étant donné qu'il se méfie ouvertement des tentatives « patriotiques » de Joachim, en refusant de croire à la sincérité d'un souverain qui voulait conquérir l'Italie « promettendo una costituzione che non aveva voluto dare al suo regno ».

<sup>1473</sup> Le texte a été aussi publié en 1921 par Soriga (en occasion du centenaire de la révolution; cf. R. SORIGA, « Le società segrete... », *op. cit.*, p. 170 et ss. La *carboneria* décrite par ce document semble se réduire aux trois grades fondamentaux, en se différenciant ainsi de façon substantielle des expériences du *decennio* où, comme les *Ippei tebani* le démontrent, même les « buoni cugini » avaient acquis une multiplicité de grades supérieurs pour contenir les différentes tendances et variations politiques. Pour cela la *carboneria* de De Attellis semble renfermée en soi et il semble difficile qu'elle puisse avoir des contacts même avec les autres organisations « radicales » telles que la *Repubblica Lucana*.

<sup>1474</sup> R. SORIGA, « Le società segrete... », *op. cit.*, p. 172.

Le radicalisme de De Attellis ne s'arrête pas là et, au contraire, il représente la pointe la plus avancée de la théorisation politique souterraine, en allant bien au delà du solidarisme prévu par le *Patto d'Ausonia*. A la question qui cherche à savoir ce qu'il compte faire pour arriver à la liberté le *carbonaro* répond : « Favorirò con tutte le mie forze e a costo della mia vita la promulgazione e la esecuzione della Legge agraria, senza la quale non vi è libertà poi che la proprietà particolare è un attentato contro i diritti del genere umano, cioè di ciascun individuo della gran famiglia<sup>1475</sup> ».

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de voir le marquis Orazio De Attellis s'opposer de toutes ses forces à la révolution militaire-bourgeoise de Pepe et De Concilis.

Relâché quelques semaines après, il prend partie à la vie du régime constitutionnel depuis des positions très critiques vis à vis de Pepe, il écrit deux pamphlets sur la liberté de la presse et contre la politique sicilienne du gouvernement<sup>1476</sup>. Il cherche aussi à revitaliser la franc-maçonnerie écossaise pour en faire un instrument d'opposition au pouvoir mais il entre en collision avec des sujets qui cherchent à utiliser le même moyen pour des finalités complètement opposées<sup>1477</sup>.

A cause de ses positions, quand la guerre s'approche, le gouvernement constitutionnel refuse de le réintégrer dans l'armée. En mars 1821 il quitte Naples pour Barcelone.

De Attellis n'est pas le seul, évidemment, à vouloir s'opposer au caractère propriétaire et militaire que le régime constitutionnel est en train d'assumer : le pôle de contestation le plus significatif auquel le nouveau cabinet doit faire face reste la Repubblica Lucana.

Dès les tout premiers jours de l'insurrection, les *carbonari* du Principato Citra déploient leurs efforts pour orienter les événements vers la radicalité et, à la différence de la saison qui avait préparée le mouvement de Nola, la Repubblica Lucana Orientale (Potenza) se démontre bien plus radicale et turbulente de la « sœur » occidentale (Salerne).

Le 4 juillet 1820, c'est-à-dire à la nouvelle du mouvement du bataillon de Nola, pendant que les chefs de la secte de Salerne se hâtent de rejoindre le campement de Monteforte, à Potenza éclate une véritable émeute au cours de laquelle les représentants du Senat de la Repubblica Lucana Orientale se déclarent les représentants officiels du peuple de la Basilicate.

Le 6 juillet, le même organe fait publier une « Dichiarazione in nome di Dio e sotto gli auspici del Popolo Napoletano<sup>1478</sup> » signée par un certain Egidio Marco Giuseppe qui, en attente de la reconnaissance de la part du souverain de la constitution espagnole, trace les lignes principales que,

---

<sup>1475</sup> R. SORIGA, « Le società segrete... », *op. cit.*, p. 174.

<sup>1476</sup> C. CASSANI, « De Attellis, Orazio », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 33 (1987).

<sup>1477</sup> Cf. *Infra*.

<sup>1478</sup> Les textes publiés par le Senat de la Repubblica Lucana Orientale ont été recueillis par Bartholdy (farouchement critique envers une expérience qu'il considère « jacobine » et même « terroriste ») et insérés dans le vaste annexe de son œuvre ; cf. J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete...*, *op. cit.*, p. 103 et ss.

selon les représentants du Principato Citra, le nouvel ordre doit suivre. Le parlement doit s'engager à diminuer les impôts sur le sel, la taxe foncière et la conscription militaire. Le texte, ensuite, impose le serment à la constitution à tout fonctionnaire public, laisse à Ferdinand I le seul pouvoir exécutif et attribue à l'assemblée nationale celui de grâce, de lever des impôts et de déclarer la guerre.

Le texte, en témoignant une continuité directe par rapport au « parti national » du règne de Murat, met parmi ses articles fondamentaux celui qui réserve les emplois publics à « ceux qui sont nés ou résident dans le Royaume » (formule qui, vraisemblablement, tend à imposer la naturalisation napolitaine comme condition inviolable). À l'article 7, ensuite, la déclaration interdit toute offense ou vengeance contre ceux qui dans le passé se sont démontrés contraires « aux principes libéraux » mais maintenant, *convinti del proprio errore*, peuvent reprendre leur place dans la société. Tout alarmisme ou calomnie envers la révolution, au contraire, sera puni sévèrement.

La prise de position du Sénat de la Repubblica et sa prétention à représenter le peuple de la région soulèvent quelques contestations si, deux jours après, les *carbonari* qui le composent publient un *Avvertimento* sur les pages du nouvel *Giornale patriottico della Lucania Orientale*<sup>1479</sup>.

Ce document est rédigé sur un ton bien plus décidé que le précédent et réaffirme non seulement la légitimité du Sénat à représenter le peuple mais il annonce que

Fino a che la costituzione di Ferdinando I non sarà pubblicata ed accettata dai deputati del popolo di tutte le province del Regno, nessun atto o decreto del passato Governo sarà da questo giorno in poi pubblicato od osservato nel territorio della Repubblica Lucana Orientale, o Basilicata.

Le autorità amministrative e giudiziarie eserciteranno il potere in nome della Costituzione e del re ; e gli articoli contenuti nella Dichiarazione stampata a Potenza, il 6 luglio 1820 per il popolo della Basilicata, saranno integralmente osservati finché non sarà proclamata la Costituzione.

Chiunque vi si opponga è dichiarato nemico della patria e degl'interessi del popolo<sup>1480</sup>.

S'il ne s'agit pas d'une déclaration d'indépendance, certainement l'*Avvertimento* du 8 juillet témoigne de la très forte tendance à l'autonomie fédérale de la part de l'aile la plus radicale de la *carboneria*. La gestion de la période transitoire destinée à durer jusqu'à la mise en place de la charte de 1812 est complètement soustraite au gouvernement central et confiée au régional.

<sup>1479</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete...*, *op. cit.*, p. 107/108.

<sup>1480</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete...*, *op. cit.*, p. 108. Le document porte les signatures qui suivent : Carlo Corbo présidente, I assistente Gaetano Scalea, II assistente Germano Marone, segretario Giuseppe Scicorella, Gaetano Corrado, Senatori: Nicola Lacapra, Luigi Spera, Buonaventura Marone, Pasquale Manta, Gerardo Bagnulo, Pasquale Cilento, Francesco Marone (gran maestro dei Pitiliani).

Dans un tel choix pèse certes la méfiance des « radicaux » de la Lucana Orientale envers les individus qui matériellement gèrent le pouvoir à Naples (responsables directs de l'émargination constante de Macchiaroli dans les mois précédents), mais l'option fédérale n'est pas seulement le fruit de la contingence. A partir du *Patto d'Ausonia* l'association entre réalités locales autonomes est l'un des fondements de la théorisation politique de l'aile *anarchiste* de la *carboneria*.

Il est probable qu'étant donné le rapport de force défavorable, la Repubblica Lucana Orientale ait décidé d'utiliser l'enracinement de son organisation dans une province rurale et pauvre comme rempart de sauvegarde d'une conception sociale que le gouvernement central napolitain démontre ne désirer nullement.

Il pourrait apparaître étonnant, de ce point de vue, que les *carbonari* de la province de Potenza soient en même temps partisans d'une union fédérale et de la constitution de Cadix, qui laisse bien peu d'espace à l'autonomie territoriale mais, comme il a été observé en général par Pierre Marie Delpu, le modèle gaditan dans le royaume de Naples est très populaire mais assez peu lu et connu<sup>1481</sup>.

Il est donc probable qu'à Potenza la structure de l'Etat contenue dans la *Pepa* ne soit pas connue et que l'on considère ce point comme l'une des matières à débattre à l'intérieur du cadre constitutionnel.

Un troisième texte, signé par l'avocat Scicorella (ou Cicorella) apparaît le 20 juillet sur le même journal et, après avoir précisé que « le teste coronate sono proprietà dei popoli, non viceversa » et que Ferdinand de Bourbon peut être maintenu sur son trône mais comme Ferdinand IV et non pas comme Ferdinand I, car aucune reconnaissance ne fût prononcée au Congrès de Vienne, il répond à la polémique commencée par certains « oligarchici pedanti » qui avaient souligné l'utilisation du terme *repubblica* de la part de l'organe de la *carboneria* pour souligner leur obéissance seulement apparente et opportuniste à la monarchie constitutionnelle.

En réalité, répond Scicorella en citant Rousseau, le nom n'est pas utilisé dans le sens de « anarchie », « uno Stato nel quale né i molti né i pochi governano », mais uniquement un Etat gouverné par des lois, avec n'importe quelle type d'administration « previsto che solo l'interesse pubblico governi ed il ben essere pubblico sia considerato<sup>1482</sup> ».

Le gouvernement central, de son côté, pour faire face au problème évident désormais constitué par le Principato Citra, et constatant l'impuissance de Pietro Colletta, envoie en tant que commandant militaire le conseiller d'Etat général Francesco Pignatelli Strongoli.

---

<sup>1481</sup> P. M. DELPU, « Fraternité libérales et insurrections nationales, Naples et l'Espagne, 1820 – 1821 », *Revue d'histoire du XIX siècle*, n. 49, 2014, p. 195 – 213, p. 199.

<sup>1482</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete...*, *op. cit.*, p. 104.

Une fois arrivé à Potenza, le commandant de la IV division ne peut que constater le « *marcato carattere antimonarchico* », que l'insurrection s'est en effet répandue dans la province et que la « *sedicente repubblica lucana* » y exerce une influence dangereuse.<sup>1483</sup> ».

Le contraste entre Pignatelli et les *carbonari* ne tarde pas à se manifester et le *casus belli* se voit justement représenté par la question militaire. La Repubblica Lucana nomme ses propres commandants militaires : Diodato Sponza ( qui à cette occasion est promu de colonel à général) et Francesco Antonio Corbo, membre d'une famille très connue de Avigliano, déjà très engagée sur le front républicain en 1799. Ces individus, que Pignatelli considère essentiellement comme des ambitieux, se font élire par leurs adeptes venus des villages qui envahissent la ville de Potenza. Quand le général envoyé par le gouvernement refuse de reconnaître la nomination de Sponza et à sa place nomme le sicilien Talari, la *carboneria* répond par un pamphlet très violent dans lequel elle accuse toutes les autorités constituées. Une deuxième version de ce dernier est enfin publiée en visant uniquement Pignatelli et avec une certaine modération des expressions les plus injurieuses.

Les élections à l'intérieur de la *carboneria* se déroulent à Potenza en août dans une atmosphère – selon les mémoires de Pignatelli - très tendue, avec le Senat qui non seulement menace de bloquer le transport de l'argent des impôts vers la capitale mais « sous la menace des poignards » force certains membres à voter en faveur des chefs *anarchistes* et à signer le pamphlet d'accusation contre le militaire envoyé par le gouvernement.

Le bras de fer entre la Repubblica Lucana et le général se conclut par la victoire des premières, du moins en ce qui concerne la gestion de la Basilicate, car le gouvernement central n'a pas la force de refuser la négociation avec les « radicaux » et force donc Pignatelli à démissionner en reconnaissant le commandement de Sponza.

Le cabinet napolitain à la fin de l'été 1820 doit finalement faire face à des nombreux problèmes : non seulement de véritables complots en menacent la tenue à l'intérieur, mais les nuages les plus noirs s'amoncellent dans l'Europe centrale, où la Sainte Alliance prépare la réaction contre la vague des révolutions libérales.

---

<sup>1483</sup> N. CORTESE (édité par), *Memorie di un generale...*, *op. cit.*, p. XXXVII.



## 2) La fin de la *carbonera*, la fin de l'*ottimestre*.

Dans la capitale, le gouvernement commence à percevoir de moins en moins la *carboneria* comme une alliée mais plutôt comme un danger qu'il faut neutraliser dès que possible. A deux occasions Francesco Ricciardi, un administrateur « murattiano » appelé au ministère de la justice après Troyse, propose de dissoudre la secte<sup>1484</sup>. Cette option apparaît toutefois immédiatement comme irréalisable car la secte, avec son étendu et son réseau de *vendite* qui couvre désormais tout le royaume, fournit au régime constitutionnel encore faible des structures dont ce dernier a besoin, surtout en matière de recrutement militaire et d'organisation électorale<sup>1485</sup>.

Le blocus social des militaires et des négociants, de son côté, regarde les « bons cousins » avec de plus en plus d'intolérance et particulièrement le mélange entre élite et peuple qui jadis était regardé comme l'un des avantages de la *carboneria* est maintenant, aux yeux de beaucoup, considéré comme intolérable. Surtout dans les casernes, on aspire, même au niveau initiatique, à recréer une société faite pour accueillir les membres de l'aristocratie et de la haute administration de l'Etat, exactement comme l'avait été le Grand Orient maçonnique au temps de Murat<sup>1486</sup>.

Un organisme de ce type est créé et, surtout à Naples, une véritable vague de membres abandonne les *vendite* pour affluer dans les loges, considérées comme plus convenables pour une personne au statut social élevé et surtout moins dangereuses pour la tenue politique de l'Etat. Cette fronde, tel que l'entend le baron de Brivazac qui parcourt la péninsule dans les mois qui suivent, aurait fondé une loge appelée *Gran Concistoro*, ouverte le 13 octobre 1820 et ses membres auraient bientôt abandonné entièrement le champ constitutionnel et commencé à favoriser les trames de la cour pour le retour à l'absolutisme, car il se seraient rendu compte que « la révolution n'était ni opportune ni recommandable<sup>1487</sup> ».

En réalité entre l'automne 1821 et les premières semaines de 1821 plusieurs facteurs intérieurs et extérieurs s'accumulent pour saper les bases du régime constitutionnel. Bien que le 1<sup>er</sup> octobre l'ouverture des travaux du Parlement représente effectivement un moment important pour le libéralisme napolitain, les conditions de survie de l'« Etat révolutionnaire » se font de plus en plus difficiles.

A l'intérieur, l'opposition de l'aile la plus radicale de la *carboneria* à la haute bourgeoisie qui dirige le régime constitutionnel atteint un niveau tel qu'elle constitue de facto un danger pour la tenue de l'Etat. Durant la nuit du 5 au 6 septembre 1820 Salvatore Vecchiarelli, Guglielmo

---

<sup>1484</sup> O. DITO, *Massoneria, carboneria ed altre società...*, op. cit. p. 247.

<sup>1485</sup> O. DITO, *Massoneria, carboneria ed altre società...*, op. cit. p. 251.

<sup>1486</sup> Il ne s'agit évidemment pas de la même tentative de renaissance maçonnique ultra-démocrate de De Attellis.

<sup>1487</sup> ANF, F – 7 – 6667 Carbonari, *Notes sur les sectes italiennes et sur les Indépendants*, (document n. 8).

Paladini et Pasquale Maenza sont arrêtés par la police dans leurs carrosses à Place de la Carità ; avant d'être arrêtés par les agents, ils arrivent cependant à détruire tous les papiers qu'ils ont sur eux. Le seul document sur la base duquel il est possible d'établir leur plan est un mémoire de leur avocat, un certain Carlo Quarto, aujourd'hui introuvable mais cité par Bartholdy. Au moment de leur arrestation les trois hommes revenaient d'un voyage entre Salerne et Avellino où ils recrutaient probablement des sectaires pour les faire confluer vers la capitale et imposer un changement de politique du gouvernement<sup>1488</sup>. Le fait qu'ils aient réussi à détruire les documents principaux ainsi que le climat d'effervescence politique dans lequel se tient le procès, constituent les raisons pour lesquelles, après une détention de soixante-sept jours à S. Elmo, les trois sont acquittés par manque de preuves<sup>1489</sup>.

La situation interne empire rapidement après le 20 octobre à cause des évolutions de la situation internationale : les deux conférences de Troppau (20 octobre – 30 décembre 1820) et de Laybach (26 janvier – 12 mai 1821) montrent la volonté de Metternich d'intervenir militairement contre les expériences libérales en acte et la deuxième conférence voit aussi la présence de Ferdinand I qui, laissé imprudemment partir malgré l'opposition de la gauche du Parlement, change radicalement de position et demande l'intervention armée, en faisant ainsi commencer la concentration des troupes autrichiennes dans les plaines du nord de l'Italie.

Ces nouvelles ne favorisent certainement pas le calme dans la politique napolitaine, toujours plus polarisée entre ceux qui, vue la menace concrète d'invasion, veulent une politique modérée pour apaiser les puissances européennes et certains secteurs du radicalisme qui pensent d'abord à « punir les traîtres » qui ont appelé les envahisseurs.

Ainsi les « admissions moins sélectives » des ultra-carbonari créent des situations dans lesquelles la société devient objectivement protagoniste d'épisodes de contiguïté avec la criminalité commune. Le climax de ce phénomène est certainement l'homicide de D. Francesco Giampietro, ancien directeur de police, qui considéré comme partie intégrante du réseau de correspondance de

---

<sup>1488</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete...*, *op. cit.*, p. 153.

<sup>1489</sup> Sur les vicissitudes successives de Salvatore Vecchiarelli, longuement exilé en Angleterre et, ensuite, à côté de Buonarroti après 1830, cf. S. SARLIN, « Une source inédite sur l'exil napolitain de 1821 », <http://exil.hypotheses.org/123>, consultation le 10/12/2014. Il serait lié à l'aile la plus radicale de la *carboneria* même avant juillet 1820 si une relation de police rédigée après 1839 le concernant (ASNa, Stato dei Regi sudditi e di alcuni esteri esiliati e espatriati dai Reali Domini per politici mancamenti, i quali non ancora hanno avuto gli effetti delle grazie sovrane) le décrit comme « Settario furente, e complice nella trama ordita per lo arresto del defunto monarca Ferdinando I° (di G.M.). Partito dal Regno si recò in Roma, ove prese sussidio dal Comitato Italiano. Nel 1830 passò in Parigi, e vuolsi che abbia quivi eretta un'adunanza carbonica sotto il titolo di Gabinetto Letterario ascrivendovi varî sudditi colà rifuggiti. Ai 19 novembre 1839 era in Londra ».

Ferdinand I depuis Laybach, est assassiné par 42 coups de poignard dans la nuit du 9 février 1821<sup>1490</sup>.

D'autres faits de sang sont envisagés dans les *vendite* à ce moment-là et on parle même d'éliminer les anciens ministres Medici et D'Ascoli, non seulement parce qu'ils sont vus comme complices de la trahison de Ferdinand I mais aussi par respect de l'ancienne mentalité sectaire, répandue à Naples depuis 1794, selon laquelle dans les situations les plus difficiles il fallait « compromettre » le plus grand nombre d'individus possible pour empêcher toute retraite et toute tentation, pour les tièdes, de pactiser avec l'ennemi<sup>1491</sup>.

La cour, d'ailleurs, qui travaille de concert avec le roi en mission à Laybach, ne fait rien pour ramener le calme dans le panorama politique. Le 15 janvier 1821 le prince héritier pose son *veto* à apporter des modifications à la constitution espagnole en matière de religion car l'admissibilité de la seule confession catholique comme le veut le texte gaditan, est considérée comme une mesure excessive pour Naples par un bon nombre de députés.

Face au refus royal, une foule composée des membres des *vendite* plus extrêmes envahit la cour du Parlement en demandant à cris l'emprisonnement, comme rétorsion, du cardinal archevêque de Naples, perçu comme l'inspirateur de l'action du prince, l'approbation des modifications malgré le *veto* et la dissolution de la garde royale. A cette occasion, toutefois, ce sont les mêmes députés populaires (après les élections au suffrage indirect 17 députés sur 72 sont considérés comme l'expression directe de la *carboneria*) qui chassent les perturbateurs en demandant le respect des travaux parlementaires<sup>1492</sup>.

Cet épisode est révélateur de la façon dont le consensus pour l'aile radicale de la *carboneria*, du moins dans la capitale, est en train de se réduire drastiquement<sup>1493</sup>.

Les ultra-carbonari ne semblent pas avoir un projet politique précis pour faire face au danger venant du nord et, entre des crimes et une opposition bruyante mais stérile à la monarchie, leur activité est paralysée par les discordes internes. Les *annerimenti* (les cérémonies d'expulsion des indignes) se font de plus en plus nombreux et les *vendite* ne voient plus la participation de l'été 1820.

---

<sup>1490</sup> F. SCHLITZER, « Il Principe di Canosa ed il processo per l'assassinio di Francesco Giampietro », *Rassegna Storica del Risorgimento*, XXIII, 1936, p. 1508 – 1511. Selon une reconstruction successive au retour de l'absolutisme (et de Canosa) les coupables étaient connus à la police déjà au lendemain du crime mais le climat de omerta qui entourait la *carboneria* pendant le *ottimestre* aurait empêché toute poursuite.

<sup>1491</sup> F. SCHLITZER, « Il Principe di Canosa... », *op.cit.*, p. 1510. Selon un rumeur qui court dans les rues de Naples et est enregistré par Carlo De Nicola, les assassins auraient peint le chiffre 1 près de la porte de Giampietro, le 2 sur celle du Duc d'Ascoli et le 3 sur celle de Luigi de' Medici. Un pancarte avec les paroles *Numero uno* aurait été mis au cou du cadavre. Avec 28 personnes arrêtées pour l'homicide, le 29 septembre 1821 trois individus sont condamnés à mort et trois aux fers.

<sup>1492</sup> J. L. S. BARTHOLDY (attribué à), *Memorie sulle società segrete...*, *op. cit.*, p. 157.

<sup>1493</sup> Le cas des provinces où la tradition *anarchiste* est plus forte, telles que Salerne, est partiellement différent : même dans la partie Ouest du Principato Citra la nouvelle de l'attaque autrichienne imminente fait perdre toute crédibilité au gouvernement central et pousse les *vendite* à organiser une résistance armée.

La perte de confiance dans la *carboneria* en tant que telle et l'incapacité objective de mettre en place une mobilisation populaire pour demander un tournant radical au Parlement cause une série de petites scissions et la fondation d'autres mini-sociétés secrètes, tels que les *Pitagorici*, les *Greci solitari*, ou *Greci dispersi*, destinées à une existence éphémère et, dans quelques provinces des Pouilles, à se transformer, comme jadis les *Decisi* en groupes criminels liés aux vendettas locales<sup>1494</sup>. Un témoignage illustre bien ce processus dans un document conservé dans le fond *Polizia generale* de l'Archive d'Etat de Naples. Rédigé en 1829, c'est à dire à presque une décennie de distance de la fin de l'*ottimestre*, c'est un recensement de toutes les *vendite* de la Terre de Labour. Les plus anciennes sont marquées par la définition de « antichi settari » qui indique d'une création précédente le mouvement de Nola<sup>1495</sup>. En général, la majorité des *vendite* prend son nom de faits et personnages de l'époque gréco-romaine ou, encore plus souvent, des populations italiques qui habitaient les territoires concernés (e.g. *Gaudio Flauvio*, *Gli antichi Volsci*, *Aurungi rinati* etc.).

Dans quelques cas le rédacteur a enregistré un changement de nom avant et après l'*ottimestre* ou bien, à partir de cette même date, une multiplication de *vendite* dans un même village (il manque un verbe là ? Les vendites se multiplient dans un même village ?) (difficilement dictée par le grand nombre d'affiliés, puisque, quand le nombre de membres est connu, la moyenne de la province est d'environ 15 individus).

Le cas le plus éclatant est celui de Marigliano, où la *vendita* qui s'appelait *Quinto Ortensio* (du nom d'un dictateur romain du III siècle a.c., connu pour avoir résolu une sécession de la plèbe) change explicitement son nom pour celui de *Pitagorici campani*<sup>1496</sup>. A Galluccio, dans la même période, d'une scission de la *vendita I Difensori della Patria* naît *De' fatti, non parole !* et à Francolise *I veri figli della Gloria* donnent origine à *Jacopo Ortis*<sup>1497</sup>.

Cette extrême division politique ne peut qu'avoir des effets sur les forces armées et sur les différents corps qui se trouvent liés à différents groupes politiques. Ainsi la Garde de sécurité de la capitale, constituée pour la plupart par des propriétaires, est directement liée aux milieux proches du cabinet et du « modérantisme constitutionnel », les Légions napolitaines accueillent beaucoup

---

<sup>1494</sup> B. MARCOLONGO, *Le origini della Carboneria...*, op. cit., p. 123.

<sup>1495</sup> ASNa, Polizia generale, fascio 4623.

<sup>1496</sup> ASNa, Polizia generale, fascio 4623. Un autre cas intéressant est celui de Palma Campania, où non seulement on trouve 40 affiliés, c'est à dire un nombre particulièrement élevé pour un village si petit, mais la *vendita* plus ancienne est appelée *I Posterì di Russo*, avec une référence évidente à Vincenzo Russo, martyr de 1799 et né à Palma Campania.

<sup>1497</sup> ASNa, Polizia generale, fascio 4623.

d'éléments populaires et de la petite bourgeoisie et sont donc aux ordres des *ultra-carbonari*. La Guardia Reale, enfin, est naturellement liée aux légitimistes<sup>1498</sup>.

Un député du Parlement, arrive même à proposer l'abolition complète de l'armée de ligne composée par des professionnels et de la substituer par une garde civique composée par tous les citoyens<sup>1499</sup>.

Il est clair qu'une situation pareille ne facilite pas l'organisation d'une défense quand, en mars, les troupes autrichiennes marchent effectivement vers la frontière napolitaine. Les milices liées aux différentes factions ne sont pas prêtes pour aider concrètement l'armée dont les officiers, d'ailleurs, se méfient absolument de tous les sectaires.

Avec la défaite de Guglielmo Pepe à Antrodoco le 7 mars 1821 marque la dissolution rapide de l'expérience constitutionnel de l'*ottimestre*.

Rentré dans sa capitale, et ayant rappelé le prince de Canosa en tant que ministre de la justice et de la police le 13 avril 1821, Ferdinand I se livre à une réaction tout compte fait légère, en concédant une amnistie générale de laquelle sont exclus les militaires et les civils qui s'étaient rendus à Monteforte dans les tout premiers jours de l'insurrection. Les personnages plus lourdement impliqués avaient presque tout réussi à quitter le territoire napolitain en exploitant les passeports délivrés pendant les derniers jours de la constitution.

La Gran Corte Speciale instituée pour l'occasion émet, le 10 septembre 1821, trentes condamnations capitales mais Ferdinand I intervient immédiatement en les annulant, exception faite pour celles de Morelli et Silvati qui montent à l'échafaud le 12 septembre<sup>1500</sup>.

Un bilan de l'activité des sociétés secrètes dans la préparation du mouvement de Nola et pendant les huit mois de régime constitutionnel ne peut que partir du constat que, malgré le fait que l'*ottimestre* soit considéré dans l'histoire comme « rivoluzione carbonara », le rôle de la secte dans le déclenchement de l'insurrection doit être relativisé, étant donné la plus grande importance de l'élément militaire et, surtout, l'incapacité des élément sectaires les plus authentiques (la *carboneria* de Salerne) à revendiquer pour eux-mêmes un espace de premier plan.

L'expérience du gouvernement représentatif, enfin, ne représente pas, à la différence de 1799 (en ce qui concerne, naturellement, l'élément républicain) une « parenthèse » où, la révolution ayant triomphé, les révolutionnaires sortent finalement de la clandestinité.

---

<sup>1498</sup> F. SCHLITZER, « Il Principe di Canosa... », *op.cit.*, p. 1509. Le Duc d'Ascoli, resté complètement fidèle au souverain, déploie son action pour maintenir ce sentiment vif justement parmi les membres de la Garde Royale.

<sup>1499</sup> A. Lucarelli, « Bagliori di pensiero moderno... », *op. cit.*, p. 190.

<sup>1500</sup> M. F. LEONARDI, « Morelli, Michele », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 76 (2012).

Bien au contraire : une partie non négligeable des sectaires continue à ne pas percevoir le cabinet implanté à Naples comme un gouvernement politiquement satisfaisant et continuent à se considérer à l'opposition de ce dernier.

Cette attitude donne certainement des résultats différents dans la province (notamment en Basilicate) où la continuité d'expériences telles que la Repubblica Lucana témoignent en tout cas de la vitalité d'une pensée socialement radicale et attentive à l'autonomie des différentes communautés.

Dans la capitale, au contraire, la *carboneria* (qui à Naples n'avait pas le niveau d'organisation de Salerne) n'arrive pas à gérer la grande augmentation du nombre de ses membres arrivés en juillet 1820 et, ne réussissant pas à créer une alternative politique crédible aux « gros bonnets » de l'armée et de l'administration qui avaient « confisqué » (pour utiliser l'expression de Soriga) la révolution après sa victoire, elle perd toute sa capacité d'innovation entre actions criminelles, scissions et une opposition radicale mais velléitaire au gouvernement des « modérés ».

## **Conclusions**

## **Le poignard des sectes ; une arme émoussée.**

Dans ses notes sur l'Italie de 1820, le comte Beaumont de Brivazac conclut finalement à l'impossibilité de la définition précise de la franc-maçonnerie (qu'il considère comme la racine de toutes les autres formations) car, en effet, elle « signifie tout ce qu'on veut lui faire signifier et se prête à tout<sup>1501</sup> ». Cette définition est sans doute trop vaste, mais le diplomate saisit néanmoins la nature des associations initiatiques à finalité politique de cette période : un instrument auquel des groupes politiques différents appliquent tour à tour le contenu d'idées qui leur convient. Au cours de la période prise en considération le choix de la politique « souterraine » est fait par des groupes aux projets et aux aspirations différentes, auxquels il est cependant possible d'identifier des facteurs communs.

Pendant vingt ans la clandestinité est choisie par des individus très différents et dont, en général, les positions intellectuelles et politiques varient visiblement aussi d'une période à l'autre, et cela aussi parce que les conditions générales dans lesquelles les acteurs napolitains se trouvent à agir varient de façon soudaine et sans qu'aucun pouvoir à l'intérieur du royaume puisse en déterminer les lignes principales. Le fait même que tous, des révolutionnaires *anarchistes* aux légitimistes les plus farouches, finissent par choisir des modèles de dérivation maçonnique pratiquement identiques entre eux est déjà en soi une preuve de la nature neutre de l'instrument qui ne descend pas de l'idée qu'il est appelé à servir mais est la continuation de la politique au grand jour avec d'autres moyens. Indépendamment des positions politiques, en général, il est possible d'affirmer que la « descente dans l'ombre » ne peut pas être considérée seulement comme une réponse automatique à la menace représentée par la répression, mais il est intéressant de l'envisager aussi comme une tentative de créer un lieu de sauvegarde (et de redéfinition) d'un noyau politique né avec la Révolution et le *triennio* et qui, suite aux changements politiques en Italie et en Europe, est devenu inacceptable publiquement après 1799.

A partir de ce moment, le patriotisme napolitain doit sortir, bon gré mal gré, de la dichotomie qui oppose l'absolutisme à la France et qui avait jusque là caractérisé la scène (et qui restera dominant dans plusieurs autres pays d'Europe) et développer une politique autonome. Certes, ce choix n'est pas fait au même moment, avec les mêmes modalités et avec le même but pour tous les patriotes mais tous sont conscients que, désormais, la politique est une partie avec, au moins, trois joueurs.

---

1501 ANF, F – 7 – 6667 Carbonari, *Notes sur les sectes italiennes et sur les Indépendants*, (document n. 10).



Si l'on considère la galaxie « patriote » (c'est à dire un ensemble extrêmement vaste de projets politiques) ayant comme trait d'union fondamental l'aspiration à la modernisation des structures du royaume, force est de remarquer que la formation de groupes clandestins dans ce milieu ne se borne pas à la nécessité de survivre à la férocité des différentes répressions bourbonniennes, mais plutôt que l'attitude face à la politique souterraine continue aussi quand le pouvoir est occupé par des forces non directement hostiles. Le cas du *decennio* avec la naissance de la *carboneira* en constitue un bon exemple.

Cela arrive parce que, malgré l'attitude des *napoleonidi* envers la génération du *triennio* soit incomparable à celle de la dynastie « légitime », les projets des monarques français et ceux de larges secteurs du patriotisme napolitain ne coïncident pas, ou du moins seulement en partie. Dans un panorama continental où les forces de l'empire de Napoléon s'affrontent dans une lutte sans quartier avec celles des monarchies « traditionnelles », ceux qui désirent « aller au delà » de la modernisation portée par la France (au sens national et constitutionnel) risquent de se voir privés de toute voix au chapitre. La clandestinité devient ainsi le moyen principal de sauvegarder des idées qui n'ont plus droit de citoyenneté, car elles sont complètement en dehors de l'affrontement principal. Les *vendite*, dans un tel contexte, deviennent un instrument pour essayer de ne pas être exclus définitivement de l'échiquier politique, d'abord pour dissimuler, dans le mystère, l'exiguïté de ses forces, ensuite pour essayer, à travers l'éducation des néophytes, de les multiplier en vue de la sortie au grand jour.

Le cas du rapport entre la majorité des patriotes et la dynastie française est l'exemple le plus clair de la façon dont une association clandestine peut ne pas viser directement le bouleversement d'un trône mais, au contraire, se poser en rapport dialectique avec ce dernier et même, à travers des membres haut placés dans l'administration de l'Etat, chercher à l'influencer de l'intérieur.

La composante « modérée » (qui justement dans le *decennio* acquiert ses traits caractéristiques) décide significativement de se doter d'une formation clandestine principalement à travers Guglielmo Pepe quand, après le retour des Bourbons, elle se trouve comme interlocuteur une monarchie moins disponible à continuer sur la route de la modernisation technique et administrative de l'Etat. L'immobilisme de Ferdinand I, en fait, risque de nuire aux intérêts de la « bourgeoisie d'Etat », dont cette composante est l'expression directe.

Le cas des sociétés secrètes réactionnaires, enfin, est différent seulement en partie : il est vrai que leur naissance a été dictée par la nécessité pratique de contraster la franc-maçonnerie et les sociétés « novatrices » sur leur propre terrain et non pas en vue d'un but politique en soi, mais en regardant l'évolution de la sociabilité souterraine réactionnaire (notamment en ce qui concerne les classes populaires), les dynamiques communes avec les expériences « de gauche » résultent évidentes.

Les deux moments qui voient une activité plus intense de la part des groupes légitimistes sont certainement la fin de 1799, quand la monarchie rétablie à du mal à faire revenir l'ordre et à dissoudre les « glubi realisti », qui n'acceptent pas d'abdiquer le rôle que leurs membres avaient conquis pendant la reconquête armée du royaume, puis la deuxième restauration, quand le prince de Canosa recrute facilement, dans les rangs des *calderari*, les éléments populaires déçus par la restauration pacifique et la politique de l'*amalgama* menée par Medici.

Il s'agit toujours d'une tentative de résister à la marginalisation de forces populaires (elles aussi réveillées pendant le *triennio*) voulue par la couronne non disponible à « récompenser » les hommes qui lui avaient restitué le trône avec une valorisation significative des plèbes du royaume .

Certes, les classes populaires à ce moment-là ne sont pas porteuses d'un projet politique concret et leurs aspirations prennent plutôt la forme générique de la rancune envers les *galantuomini* (qu'ils considèrent en masse comme traîtres du roi) et de la méfiance envers les ministres soupçonnés de collusion (dictée par une contiguïté de milieu social) avec les « jacobins ». La volonté des éléments les plus audacieux et violents du peuple à se faire justice soi-même ou de poursuivre l'oeuvre de restauration que « les ministres » n'ont pas le courage de mener à bout, bien que conçue de façon imprécise et instinctuelle, marque de toute façon la prise de conscience d'un nouvel acteur politique qui ne veut pas être écarté de la scène.

Si les sociétés secrètes sont à considérer à la fois comme un moyen pour se sauver de la répression et comme un instrument utilisé dans certains moments de la vie politique, alors de toute évidence, le problème de leur efficacité se pose.

En ce qui concerne le premier point, la nature même des sources disponibles rend difficile d'établir un cadre complet : les relations de police racontent naturellement les seuls cas d'échec des formations clandestines et, de l'autre côté, quand ces groupes arrivent vraiment à passer inaperçues pour les forces répressives, leur activité politique concrète (celle qui ne se borne pas à l'existence même de la formation) semble réduite presque à néant. Le seul cas de « révolution des sociétés secrètes » est constitué par le mouvement de Nola de juillet 1820 mais, en y regardant de plus près, le vrai moteur de l'émeute semble être l'armée, et le secteur « modéré » de la *carboneria* y prend un rôle d'influence marginal. Il ne s'agit pas de l'explosion improvisée de l'activité d'un groupe d'hommes jusque là cachés mais d'un *pronunciamento* d'une partie de l'armée en suivant les mêmes dynamiques de l'insurrection espagnole (d'où, de fait, les formations clandestines sont quasiment complètement absentes).

Là où, au contraire, un bilan peut être dressé avec plus de précisions, c'est à propos du deuxième point (de l'efficacité de la pratique clandestine pour éviter la marginalisation politique) , mais celui-ci ne peut qu'être complètement négatif.

De 1799 à 1821 les différentes formations qui ont choisi de bouger dans l'ombre n'ont jamais réussi à modifier les rapports de force qui au début les voyaient dans une position défavorable. Le recours au secret, utilisé à partir de la répression après la chute de la République napolitaine pour vanter des « partis » inexistants avec des milliers d'adhérents qui n'attendaient rien d'autre que les armes et les subventions de telle ou telle autre puissance pour faire éclater une révolution en Italie, n'a jamais été véritablement pris au sérieux par les différents cabinets du continent auxquels ces propositions ont été faites et, par conséquent, aucun espace politique n'a été octroyé à qui s'en faisait le porte-parole.

Du point de vue du prosélytisme, vue l'absence de n'importe quel type de registre interne aux sectes (dont des raisons de sécurité élémentaire portent à supposer l'inexistence) il n'est pas possible d'évaluer avec précision l'efficacité de la propagande graduelle adressée aux populations, et pourtant la vague de publications qui pendant l'*ottimisme* se donnent du mal à expliquer (à travers des dialogues et des catéchismes) la nature bénéfique et inoffensive de la *carboneria* laisse supposer que ce type de message n'était pas entièrement passé auparavant. Dans le même sens, l'incapacité des sectes (à l'exception partielle des *decisi* de Ciro Annichiarico) à créer leurs propres formations armées et le fait d'être forcées à l'alliance avec les bandes de brigands porte à croire à un échec complet en ce qui concerne la création d'organisations clandestines de masse.

Le fait de trouver, encore dans les formations de 1820/1821, des anciens révolutionnaires de '99 témoigne au contraire du fait que l'associationnisme clandestin a continué à représenter un lieu de sauvegarde et d'élaboration pour des sujets déjà largement politisés mais dont les idées ne trouvent pas droit de citoyenneté dans le débat publiquement accepté.

La clandestinité politique, en conclusion, a assurément joué un rôle non négligeable dans la vie napolitaine durant les vingt premières années du XIX siècle, refuge pour les hommes et les idées proscrits par la réaction et « dépassés » par l'empire napoléonien, elle a toutefois échoué dans les projets de rapprochement du peuple avec les idées des novateurs et dans le projet de fournir un « lieu » protégé dans lequel multiplier ses forces et préparer le terrain pour une nouvelle révolution.

1821 ne représente pas, naturellement, la fin de la saison de la clandestinité politique en Italie car, après la défaite des troupes constitutionnelles napolitaines (et, peu de mois après, la fin de l'expérience piémontaise) les libéraux (terme que désormais désigne tout le monde composite de l'anti-absolutisme) reprennent la lutte, à nouveau dans le secret, à nouveau en exil.

Avec la nouvelle défaite et l'éloignement qui s'impose pour plusieurs protagonistes de l'*ottimisme*, en fait, le mouvement méridional s'insère de plein droit dans l'« internationale libérale » active pendant la restauration. Les contacts de Personnages comme Guglielmo Pepe en Angleterre ou

Orazio De Attellis aux Etats Unis et, ensuite, au Mexique représentent le commencement du *Risorgimento in Exile* sur lequel Maurizio Isabella a commencé à jeter la lumière<sup>1502</sup>.

L'exil, d'ailleurs, constitue un chantier fondamental pour une vision plus vaste et transnationale sur la formation du libéralisme et du démocratisme au XIX siècle, tels que les récentes études de Delphine Diaz le démontrent<sup>1503</sup>.

Tout en refusant de concevoir les histoires nationales comme des parcours substantiellement indépendants et en croyant en la nécessité du développement des histoires croisées, enfin, l'histoire du *democratismo* méridional dans les ans qui suivent la défaite de Tagliacozzo constitue certainement un champ encore en partie non exploré.

Le fil rouge de continuité qui unit la génération de 1799 à la partie politiquement et socialement radicale du *Risorgimento* avait déjà été deviné par Berti<sup>1504</sup>. Il faut désormais dépasser ses études et reconstruire concrètement cette continuité. Une attention nouvelle pour l'étude de la clandestinité risorgimentale conçue comme histoire de certaines pratiques politiques est d'ailleurs témoignée, entre autres, par les travaux de Carolina Castellano<sup>1505</sup>.

---

<sup>1502</sup> M. Isabella, *Risorgimento in Exile, Italian Emigres and the Liberal International in the Post-Napoleonic Era*, Oxford, Oxford University Press, 2009.

<sup>1503</sup> D. DIAZ, *Un asile pour tous les peuples? Exilés et réfugiés étrangers dans la France du premier XIX siècle*, Paris, Armand Colin, 2014.

<sup>1504</sup> G. BERTI, *I democratici e l'iniziativa meridionale nel Risorgimento*, Milano, Feltrinelli, 1962.

<sup>1505</sup> C. CASTELLANO, *Spazi pubblici, discorsi segreti. Istituzioni e settarismo nel Risorgimento italiano*, Trento, Tangram, 2013.

## **Sources et Bibliographie.**

## Sources d'archive.

### Archives nationales Paris

AN - F - 7 – 3054 Naples, politique de la cour et conspirations, an XIII – 1807.

AN – F – 7 – 6319B Belpulsi.

AN – F – 7 – 6319B Cipriani.

AN – F – 7 – 6319B Fiore.

AN – F – 7 – 6319B Giontarardi/Bai.

AN – F – 7 – 6319B Moliterno.

AN – F – 7 – 6319B Newnham.

AN – F – 7 – 6319B Rapprots, pièces, interrogatoires Moliterno.

AN – F – 7 – 6319B Scaramella.

AN – F – 7 – 6474 Affaires politiques. Napolitains qui demandent à retourner dans leur patrie.

AN – F – 7 – 6476 Napolitains détenus à Compiano.

AN – F – 7 – 6569 Affaires de Naples 1811.

AN – F – 7 - 6667 Carbonari (dossier 1, pays étrangers).

AN – F – 7 – 6684 – sociétés secrètes.

AN – F – 7 – 7802A Police Générale Affaires diverse.

AN – F – 7 – 9816 Adresse des renseignements sur des officiers *Italiens* précédemment au service de *Naples* et restés en France.

### Archives du Service Historique de la Défence

16yd – Moliterno Pignatelli.

2ye – 238 Belpulsi.

### Archives du Ministère des Affaires Etrangères.

Correspondances politiques, Naples, 127

Correspondances politiques, Naples, 128

## **Archivio di Stato di Napoli**

Archivio Borbone, affari politici.

Fascio 240, 244.

Fascio 288, Marchese di Circello, corrispondenza col Principe Reggente e Regina.

Ministero Affari esteri.

Fascio 4276, Carte relative al principe di Canosa, sue Commissioni in Ponza e suoi conti 1808 – 1812.

Cifre (in Ministero Affari Esteri).

Busta 2315, Francia, 1800 – 1815.

Fascio 508, Francia, suoi ministri.

Fascio 558 Francia, suoi ministri – gennaio/giugno 1802

Fascio 559 Francia, suoi ministri – luglio/dicembre 1802

Fascio 560 Francia, suoi ministri – gennaio/giugno 1803

Fascio 561 Francia, suoi ministri – luglio/dicembre 1803

Fascio 562 Francia, suoi ministri – gennaio/aprile 1804

Fascio 563 Francia, suoi ministri e consoli, maggio ad agosto 1804

Ministero della Giustizia

Busta 209 – 1799.

Museo

Miscellanea di scritture - A. 179.

Polizia , Real Ministero (in Esteri), Rapporti

Busta 3595 (1798 – 1800).

Ministero della Polizia Generale, Prima Numerazione (1792-1819).

Fasci 114, 115, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137,

Ministero della Polizia Generale, Seconda Numerazione.

Busta 4603, Carte della Carboneria e cenno storico degli ordini segreti nel Regno di Napoli.

Busta 4623, Provincia Terra di Lavoro 1829, nomi delle vendite.

Polizia, Real Ministero, diversi (IN ESTERI)

Busta 3578, 1803

Busta 3579, 1804

Busta 3580 (1805 – 1814)

Ministero della Polizia Generale, Polizia, Real Ministero, diversi 1815 – 1820.

Fascio 3581

### **Archivio della Società Napoletana di Storia Patria.**

Lecchi, generale documento d'una congiura contro i francesi, 1803 XXIII c.4 quad. 1

Napoli, considerazione sui rapporti della Repubblica Napoletana e le fazioni di Francia XXVI a.8

Sonetti satirici XXIII c.9bis

Belmonte principessa di, esule in Francia XXVI a.8 p.300

Borboni, mémoires sur les intrigues de la Cour de Naples avant l'arrivée des Français XXVI a.8  
p.163

Borboni, Ferdinando IV, sussidiati del 1799 – 1804 XXI B. 7

Cause politiche 1808 XXVI a.20

Ciaia Francesco Antonio, lettere e documenti XXVI a.8

Ciaia Francesco Antonio, ode scritta nel carcere XXVI a.8 p.114 a 126, XXVI a.9

Ciaia Ignazio XXVI a.8 p.37,79,114,120,126 ritratto XXV B. 13

Cifrario repubblicano XXVI a.8.

Cisalpina, repubblica, figure XXV B. 13

Coco (V. Consigliere di Stato) XXX a.1 par.II

Della Rossa Antonio, nota di tutte le carte che pervengono dal direttore generale della Polizia 1799  
– marzo 1803 XXXII D.23

Esuli politici abilitati a tornare 1801 XXIX E.27

Moliterno, lettera ad Ignazio Ciaia XXVI a.8

Moliterno, sue relazioni col governo borbonico XXIX c.2

Murat G, amnistia 1812 XXX a.8

Scrofani, Saverio, notizie sulla sua vita. XXVI a.9



## Sources Imprimées et ouvrages à caractère de source.

AJELLO, G., *Rappresentanza a sua Sacra Real Maestà Ferdinando I*, Napoli, De dominicis, 1821.

ARRIGHI, G. M., *Saggio storico per servire di studio alle rivoluzioni politiche e civile del Regno di Napoli*, V. III, Napoli, Nella Stamperia del Monitore, 1809.

AURIOL, C. (édité par), *La France, l'Angleterre et Naples de 1803 à 1806*, Paris, Librairie Plon, 1904.

BARTHOLDY, J. L. S. (attribué à), *Memorie sulle società segrete dell'Italia meridionale e specialmente sui carbonari*, traduzione dall'inglese di Anna Maria Cavallotti, Roma – Milano, Società editrice Dante Alighieri, Biblioteca storica del Risorgimento Italiano, 1904.

CALÀ ULLOA, P., *Intorno alla Storia del Reame di Napoli di Pietro Colletta, Annotamenti di Pietro Calà Ulloa duca di Lauria*, Napoli, De Bonis, 1877.

CAPECE MINUTOLO, A., *Epistola ovvero riflessioni critiche sulla moderna Storia del Reame di Napoli del generale Pietro Colletta*, Capolago, 1834.

CAPECE MINUTOLO, A., *I Piffari di Montagna, ossia cenno estemporaneo di un cittadino imparziale sulla congiura del Principe di Canosa e sopra i Carbonari, epistola critica diretta all'estensore del foglio letterario di Londra corretta ed accresciuta*, Dublino, ottobre 1821.

COLLETTA, P., *Storia del Reame di Napoli dal 1734 fino al 1825*, Capolago, Tipografia Elvetica, 1834.

CONSIGLIO, A., *La camorra di Napoli*, Napoli, Guida, 2005

CORTESE, N., (édité par), *Memorie di un generale della repubblica e dell'impero, Francesco Pignatelli principe di Strongoli*, Bari, Laterza, 1927.

CROCE, B., CECI, G., D'AYALA, M., DI GIACOMO S., (édité par), *Albo illustrativo della Rivoluzione napoletana del 1799*, Napoli, Morano, 1899.

CUOCO, V., *Saggio Storico sulla Rivoluzione di Napoli, seconda edizione con aggiunta dell'autore*, Milano Francesco Sonzogno, 1820.

DE BOMBELLES, M., *Journal*, T. 2 (1784 – 1789), Genève, Librairie Droz, 1982.

DE NICOLA, C., *Diario Napoletano (1798 – 1825)*, Parte I, Parte II, Parte III, Napoli, Società Napoletana di Storia Patria, 1906

D'HAUTERIVE, E., *La police secrète du premier Empire ; bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'empereur*, Paris, Perrin, 1908.

DIPPEL, H., LUTHER, J. (édité par), *Constitutional Documents of Italy and Malta 1787 – 1850*, Berlin, Walter de Gruyter, 2010.

GAMBOA, B., *Storia della Rivoluzione di Napoli entrante il luglio del 1820*, Napoli, Frani, 1820.

LIOY, F., *Histoire de la persécution intentée en 1755 aux francs – maçons de Naples suivie de pièces justificatives*, Londres, 1780.

MALERBA, G., *La sicura guida degli amministratori e de' giudici del contenzioso amministrativo, ossia le tre leggi del 12 dicembre 1816, 21 e 25 marzo 1817, fondamentali dell'amministrativo sistema del Regno delle Due Sicilie*, Vol. II, Napoli, Manfredi, 1842.

MALLARDI, G., *Diario dal 1807 al 1815 di Giuseppe Mallardi, durante il regno di Gioacchino Murat*, Putignano, Vito Radio, 2014

MARIE CAROLINE D'AUTRICHE (reine des Deux Siciles), *Correspondance inédite de Marie Caroline, reine de Naples et de Sicile, avec le Marquis de Gallo, publiée et annotée par le Commandant Weil et le Mis. De Somma Circello*, Paris, E. Paul, 1911, Vol. 2.

OLIVIER POLI, G. M., *Cenno istorico su la rigenerazione dell'Italia meridionale in luglio 1820*, Napoli, Frani, 1820.

ORLOFF, G., *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur le Royaume de Naples*, T. II, Paris, Casseriau et Hécart, 1819.

PEPE, G., *Memorie del generale Guglielmo Pepe intorno alla sua vita e ai recenti casi d'Italia scritte de lui medesimo*, Parigi, Baudry Libreria europea, 3 Quai Malaquais près le pont des arts, 1847.

RENZI, M. A., *Vie politique et litteraire de F. Salfi*, Paris, Fayolle, 1834.

RODINÒ', G., *Racconti storici di Gaetano Rodinò ad Aristide suo figlio*, (édité par B. MARESCA), « Archivio Storico per le Province Napolitane », anno V fasc. 2.

SAINT EDME, M., *Constitution et organisation des Carbonari, ou documens [sic] exacts sur tout ce qui concerne l'existence, l'origine et le but de cette société secrète*, Paris, Corby, Peytieux, Delaunay, Pelicier, 1821.

SALICETI, A. C., *Rapporto del Ministro della Polizia generale sulla congiura ordita nell'anno 1807 contro l'armata francese ne Regno di Napoli e contro la persona e gli Stati di S. M. Giuseppe Napoleone*, Napoli, Nella stamperia di Stato, 1808.

TENTORI, C., *Raccolta cronologico-ragionata di documenti inediti che formano la storia diplomatica della rivoluzione e caduta della Repubblica di Venezia, corredata da critiche osservazioni*, Augusta, 1799

VANNUCCI, A. *I martiri della libertà italiana dal 1794 al 1848*, Firenze, Le Monnier, 1860.

*Codice per lo Regno delle Due Sicilie, parte seconda, Leggi penali*. Seconda edizione ufficiale, Napoli, dalla Real Tipografia del ministero di Stato della Cancelleria Generale, 1819.

*Collezione degli editti, determinazioni, decreti e leggi di S. M. da' 15 febbraio a' 31 dicembre 1806*, Napoli, Nella Stamperia Simoniana, 1807.

*Decisioni della Gran Corte di Napoli specialmente delegata da S.M. (D. G.) Proferite contro de' rei contumaci, nella causa così detta dei rivoltosi di Monteforte, Napoli, Nella Tipografia della Società Filomatica, 1823*

*Filiazioni de' rei di Stato condannati dalla suprema Giunta di Stato e da' Visitatori Generali, in vita e a tempo ad essere asportati da' Reali Domini, Napoli, Nella stamperia reale, 1800.*

*Osservazioni sulla Rivoluzione di Napoli (Anonyme), Napoli, Luigi Nobile, 1820.*

*Processo compilato nel Tribunale straordinario di Napoli per l'esplosione di polvere da guerra avvenuta nel palazzo abitato dal ministro della Polizia generale, Napoli, nella Stamperia Simoniana, 1808.*

## **Monographies.**

ALBINO, P. *Biografie e ritratti degli uomini illustri della Provincia di Molise, V. 2 (Campobasso), Campobasso, S.E., 1864.*

ALESSI, G., *Giustizia e polizia, il controllo di una capitale, Napoli 1779-1803, Napoli, Jovene, 1992.*

BATTAGLINI, M. (édité par), *Napoli 1799, i giornali giacobini, Roma, Borzi, 1988.*

BEAUREPAIRE, P. Y., *Dictionnaire de la Franc.Maçonnerie, Paris, Armand Colin, 2014.*

BERLIERE, J. M., DENYS, C., KALIFA, D., MILLIOT, V. (dirigé par). *Métiers de police, Être policier en Europe, XVIIIe-XXe siècle, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.*

BERTRAND, G., NEPPI, E., *I Lumi e la Rivoluzione francese nel dibattito italiano del XX secolo / Les Lumières et la Révolution française dans le débat italien du XXe siècle, Firenze, Olschki, 2010.*

BIANCO, G., *La Sicilia durante l'occupazione inglese (1806 – 1815), Palermo, Reber, 1902.*

BIANCO, N., *Gli ultimi avvenimento del Regno di Gioacchino Murat, Napoli, B. Ercolani, 1880.*

BOUYSSY, M. (dirigé par), *Vincenzo Cuoco, des origines politiques du XIXe siècle*, Mayenne, Publications de la Sorbonne, 2009.

BRAMATO, F., *Napoli massonica nel Settecento, dalle origini al 1789*, Ravenna, Longo editore, 1980.

BRICE, C., APRILE S. (édité par), *Exil et fraternité en Europe au XIX siècle*, Pompignac, Editions Bière, 2013.

CANNAVIELLO, V., *Gli Irpini nella rivoluzione del 1820 e nella reazione*, Avellino, Tipografia Pergola, 1940.

CANTARUTTI, C., FERRARIS, S. (édité par), *Illuminismo e protestantesimo, Actes du colloque international de Rovereto du 27 – 28 mars 2008*, Milano, Franco Angeli, 2010.

CANTIMORI, D., *Utopisti e riformatori italiani*, Firenze, Sansoni, 1943

CAPACCIONI, A., RANIERI, R., *Le biblioteche e gli archivi durante la seconda guerra mondiale: il caso italiano*, Bologna, Edizioni Pendragon, 2007.

CARPI, U., *Patrioti e napoleonici, alle origini dell'identità nazionale*, Pisa, Edizioni della Normale, 2013.

CAZZANIGA, G. M., TOCCHINI, G., TURCHI, R., *Le muse in loggia, Massoneria e letteratura nel Settecento*, Milano, UNICOPLI, 2002.

CONFORTI, L. *Napoli dal 1789 al 1796*, Napoli, E. Anfossi, 1887.

CONTE, P., *Cesare Paribelli, un giacobino d'Italia (1763 – 1747)*, Milano, Guerini e Associati, 2013.

CONTI, F., *Storia della Massoneria italiana, dal risorgimento al fascismo*, Bologna, il Mulino, 2006.

- CROCE, B., *Aneddoti di Varia letteratura*, Bari, Laterza, 1954.
- CROCE, B., *La Rivoluzione napoletana del 1799, biografie, racconti, ricerche*, Bari, Laterza, 1912.
- CROCE, B., *Una famiglia di patrioti ed altri saggi storici e critici*, Bari, Laterza, 1919.
- DACHEZ, R., *Histoire de la franc-maçonnerie française*, Paris, PUF, 2003.
- DAVIS, J. A., *Naples and Napoleon, Southern Italy and the European Revolutions 1780 – 1860*, New York, Oxford University Press, 2006.
- DE CRESCENZO, G., *Preludii al moto carbonaro di Nola*, Roma, Istituto Poligrafico dello Stato, 1954.
- DE FELICE, R., *Italia giacobina*, Napoli, Edizioni Scientifiche Italiane, 1965.
- DE FRANCESCO, A. (édité par), *Da Brumaio ai Cento Giorni, Cultura di Governo e dissenso politico nell'Europa di Bonaparte*, Milano, Guerini e associati, 2007.
- DE FRANCESCO, A., *L'Italia di Bonaparte, politica statualità e nazione nella penisola tra due rivoluzioni (1796 -1821)*, Torino, Utet, 2011.
- DE FRANCESCO, A., *Rivoluzione e costituzioni, saggi sul democratismo politico nell'Italia napoleonica, 1796 – 1821*, Napoli, ESI, 1996.
- DE FRANCESCO, A., *Vincenzo Cuoco, una vita politica*, Roma – Bari, Laterza, 1997.
- DE LORENZO, R., *Murat*, Roma, Salerno Editrice, 2001.
- DE MARTINO, *Giustizia e politica nel Mezzogiorno. 1799 – 1825*, Torino, Giappichelli, 2003.
- DIAZ, D., *Un asile pour tous les peuples? Exilés et réfugiés étrangers dans la France du premier XIX siècle*, Paris, Armand Colin, 2014.

DI BENEDETTO, A., MASCILLI MIGLIORINI, L., (édité par), *Memoria del Novantanove, storie e immagini della rivoluzione fra Ottocento e Novecento*, Actes du colloque Naples – Caserte (11 – 12 novembre 1999), Napoli, ESI, 2002.

DI LUCA, N. M., *La Massoneria, storia, miti e riti*, Roma, Atanòr, 2011.

DI STEFANO, L., *Il cenacolo della baronessa Frangipane*, Venafro, Edizioni Eva, 2003.

DITO, O., *Massoneria, Carboneria ed altre società segrete nella storia del Risorgimento italiano*, Sala Bolognese, Arnaldo Forni, 2008.

FRANCOVICH, C., *Albori socialisti nel Risorgimento, contributo allo studio delle società segrete (1176-1835)*, Firenze, Le Monnier, 1962.

FRANCOVICH, C., *Storia della Massoneria in Italia, dalle origini alla Rivoluzione Francese*, Firenze, La Nuova Italia, 1975.

GABRIELI, G., *Massoneria e Carboneria nel Regno di Napoli*, Roma, Atanor, 1981.

GAINOT, B., *1799, un nouveau jacobinisme? La démocratie représentative, une alternative à Brumaire*, Paris, CTHS, 2001.

GAINOT, B., SERNA, P., (dirigé par), *Secret et République 1795 – 1840*, Clermont Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2004.

GALANTE GARRONE, A., *L'albero della libertà: dai giacobini a Garibaldi*, Firenze, Le Monnier, 1987.

GENOINO, A., *Studi e ricerche sul 1799*, Napoli, Guida, 1934.

GIANNULI, *Come funzionano i servizi segreti*, Firenze, Ponte alle Grazie, 2009.

GIARRIZZO, G., *I Liberi Muratori di Napoli nel sec. XVIII*, Napoli, Società Napoletana di Storia Patria, 1988.

GIARRIZZO, G., *Massoneria e Illuminismo nell'Europa del Settecento*, Bologna, Marsilio, 1992.

GIN, E., *L'aquila, il giglio e il compasso. Profili di lotta politica ed associazionismo settario nelle Due Sicilie (1806 – 1821)*, Mercato San Severino, Edizioni del Paguro, 2007.

GODECHOT, J. *La Grande Nation, l'expansion révolutionnaire de la France dans le monde de 1789 à 1799*, Paris, Aubier - Montaigne, 1983.

ISRAËL, J., *Radical Enlightenment: Philosophy and the Making of Modernity, 1650 – 1750*, Oxford, Oxford University Press, 2001.

KEEGAN, J., *Intelligence in War : Knowledge of the enemy from Napoleon to Al Quaeda*, New York, Knopf, 2003.

LEPRE, A., *La Rivoluzione napoletana del 1820 – 21*, Roma, Editori Riuniti, 1967.

LUZIO, A., *La massoneria e il Risorgimento Italiano, saggio storico-critico*, Bologna, Zanichelli, 1925.

MANACORDA, G., *I Rifugiati italiani in Francia negli anni 1799-1800 sulla scorta del Diario di Vincenzo Lancetti e di documenti inediti dagli archivi d'Italia e di Francia*, Torino, Accademia delle scienze, 1907.

MARCOLONGO, B., *Le origini della carboneria e le società segrete nell'Italia meridionale*, Pavia, Mattei, 1912.

MARESCA, B., *La pace del 1796 tra le Due Sicilie e la Francia studiata sui documenti dell'Archivio di Stato di Napoli*, Napoli, Jovene, 1887.

MASCILLI MIGLIORINI, L., *Nelle province dell'Impero, colloquio internazionale in occasione del bicentenario della nascita di Victor Hugo*, Edizioni del centro G. D'Orso, Avellino, 2007.



MASCIOTTA, G., *Il Molise dalle origini ai nostri giorni*, V. II *Il Circondario di Campobasso*, Napoli, Luigi Pierro & figlio, 1915.

MASTROBERTI, *Pierre Joseph Briot, un giacobino tra amministrazione e politica*, Napoli, Jovene, 1998.

MATURI, W., *Il principe di Canosa*, Firenze, Le Monnier, 1944.

MILLIOT, V., (dirigé par), *Les Mémoires policiers, 1750-1850. Écritures et pratiques policières du Siècle des Lumières au Second Empire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.

NAPOLI, P., *La naissance de la police moderne. Pouvoir, normes, sociétés*, Paris, La Découverte, 2003.

NICOLINI, N., *La spedizione punitiva del Latouche-Tréville ed altri saggi sulla vita politica napoletana alla fine del secolo XVIII*, Firenze, Le Monnier, 1939.

NICOLINI, N., *Luigi de Medici e il giacobinismo napoletano*, Firenze, Le Monnier, 1935.

PATERNO, E. A., *Storia di Montenero di Bisaccia dalle origini ai nostri giorni*, Lanciano, Cooperativa editrice tipografica, 1969.

PÉCOUT, G., *Naissance de l'Italie contemporaine 1770 – 1922*, Paris, Armand Colin, 2004.

PEDIO, T., *Dizionario dei patrioti lucani, artefici e oppositori (1700-1870)*, vol. III, Bari, Società di Storia Patria per la Puglia, 1979.

PEDIO, T., *Massoni e giacobini nel Regno di Napoli : Emmanuele De Deo e la congiura del 1794*, Bari, Levante, 1976

PERRONE, N., *Il truglio, infami, delatori e pentiti nel Regno di Napoli*, Palermo, Sellerio, 2000.

PERRONE, N., *La loggia della Philantropia, un religioso danese a Napoli prima della rivoluzione*, Palermo, Sellerio, 2006

RAO, A., (édité par), *Esercito e società nell'Italia rivoluzionaria e napoleonica*, Napoli, Morano, 1990.

RAO, A., *Esuli, l'emigrazione politica italiana in Francia (1792 – 1802)*, Napoli, Guida, 1992.

RAO, A., *L'amaro della feudalità: la devoluzione di Arnone e la questione feudale a Napoli alla fine del '700*, Napoli, Guida, 1984.

ROVINELLO, M., *Cittadini senza nazione, migranti e francesi a Napoli (1793 – 1860)*, Firenze, Le Monnier, 2009.

SCARAMELLA, G., *Spirito pubblico, società segrete e polizia a Livorno dal 1815 al 1821*, Roma, Società editrice Dante Alighieri, 1901.

SCHIPA, M., *Il Regno di Napoli sotto i Borboni, cinque lezioni date alla Società Napoletana per la Diffusione della Cultura*, Napoli, Pierro, 1900.

SERNA, P., *Antonelle, aristocrate révolutionnaire 1747 – 1817*, Paris, Editions du Félin, 1997.

SERNA, P., (dirigé par), *Républiques sœurs, le Directoire et la Révolution atlantique*, Rennes, PUR, 2009.

SIMIONI, A., *Le origini del Risorgimento Politico nell'Italia Meridionale*, Messina, Giuseppe Principato, 1925.

SIMMEL, G., *Secret et sociétés secrètes*, Aubenas d'Ardèche, Circé, 1991.

SOLMI, A., *L'idea dell'unità italiana nell'età napoleonica, con un'appendice di documenti*, Modena, Società tipografica modenese, 1934.

TODESCHINI, G., *Visibilmente crudeli, malviventi, persone sospette e gente qualunque dal Medioevo all'età moderna*, Bologne, Il Mulino, 2007.

TULARD, J., *Murat*, Paris, Fayard, 1999.

VALENTE, A., *Gioacchino Murat e l'Italia meridionale*, Einaudi, Torino, 1965.

## Articles.

ADDEO, G., « Giornale estemporaneo », *Rassegna storica del Risorgimento*, 1996, a. LXXXIII, p. 3 – 16.

ALESSI, G., « Le riforme di polizia nell'Italia del Settecento : Granducato di Toscana e Regno di Napoli », in *Atti delle giornate di studio dedicate a Giuseppe Pansini*, Roma, Ministero per i beni culturali e ambientali, 1994, p. 404 – 425,

ARMANDO, D. R., « Il magnetismo animale tra scienza, politica e religione. Nuove fonti e linee di ricerca », *Laboratorio ISPF*, II, 2005, p. 10 – 30.

ARNAUD, P., « Charbonnerie et Maçonnerie. Modèles, transferts et fantasmes... », *Cahiers de la Méditerranée*, N. 72, 2006, p. 171 – 202.

BARRA, F., « Il Principato Citra nell'insurrezione antifrancese dell'estate 1806 », *Rassegna Storica del Risorgimento*, a. CXXIX, 1992, p. 291 – 314.

BIZZARRILLI, M., « La figura di G. Murat in una memoria di Orazio De Attellis di Sant'Angelo », *Rassegna Storica del Risorgimento*, A. XVI, 1930, p. 216 – 225.

BRAMATO, F., « Giuseppe Lechi e la Massoneria in Terra d'Otranto agli inizi del XIX secolo », *Rassegna Storica del Risorgimento*, LXVIII, 1981 p. 259 – 272.

CARANO DONVITO, G., « La Puglia nel Risorgimento, il contributo di Gioia del Colle », *Japigia*, ns., XII, 1941, p. 25 – 33.

CASTALDO, V., « La rivoluzione napoletana del 1820 secondo un manoscritto », *Rassegna Storica del Risorgimento*, A. VIII, 1921, p. 41 – 82.

CORTESE, N., « Il Murat e la Carboneria Napoletana nella prima metà del 1814 », *Studi storici in onore di G. Volpe*, V. I, Sansoni, Firenze, 1958.

CROCE, B., « Le poesie di Tommaso Crudeli », *Quaderni della Critica diretti da Benedetto Croce*, n° 3, dicembre 1945, p. 11 – 20.

CUTOLO, A., « Da diplomatico a giacobino, vita di Luigi Pio attraverso il suo carteggio inedito », *Rassegna Storica del Risorgimento*, A. XX, 1935, Vol. XIX, p. 396 – 413.

DE CAESARIS, G., « La Carboneria e la confessione in una diocesi abruzzese », *Rassegna storica del Risorgimento*, A. XVIII, 1932, p. 335 - 347.

DE TIBERIIS, F. G., « Processo ai giacobini di Chieti (1799-1800) », *Rassegna Storica del Risorgimento*, A. LXXIII , 1987, p.3 – 49.

FIORE, A., « La politicizzazione della camorra. Le fonti di polizia a Napoli (1848 – 1860) », *Meridiana, rivista di storia e scienze sociali*, anno XIV, n. 78, 2013, p. 95 – 113.

FRANZESE, P. « L'organizzazione della Polizia a Napoli dal 1792 al 1822 e l'archivio del Ministero della Polizia Generale », *Napoli nobilissima*, quinta serie, volume III, fascicoli I-II Gennaio-aprile 2002, p. 36 – 59.

GIACHI, N., « Napoli durante il decennio francese (1806-1815) », *Rassegna Storica del Risorgimento*, a. XVII, 1930, p. 52- 67.

LANDI, L., NISCEMI, N., « Giustizia politica e paternalismo nello Stato Pontificio. Nuove ricerche sul processo contro Cagliostro », *Rassegna storica del Risorgimento*, 1987, a. LXXIV, p. 411 – 440.

LIBRINO, E., « La presenza dei liberi muratori in Sicilia dal regno di Carlo III a quello di Francesco I », *Archivio Storico Siciliano*, XLV, 1924.

LUCARELLI, A., « Donne ed amori durante l'occupazione militare francese (1801 – 2, 1803 – 5) », *Rinascenza Salentina*, a. 7, 1939, XXVI – XXVI, p. 186 – 189.

LUCARELLI, A., « Il maresciallo di campo Riccardo Church, il bandito Ciro Annichiarico e la Carboneria in Terra D'Otranto, alla luce di nuovi documenti », *Rinascenza salentina*, A. 3, n. 4 (lug-ago 1935), XIII p. 205 – 217.

MATHIEZ, A., *L'origine franc-comtoise de la Charbonnerie italienne*, "Annales Historiques de la Révolution Française", 1928, p 551 – 575.

MAZZIOTTI, M., « Il diario e i documenti di un compagno di Fra Diavolo », *Rassegna Storica del Risorgimento*, a.VI, 1918, p. 260 – 273.

MAZZIOTTI, M., « La Rivoluzione del 1820 in provincia di Salerno », *Rassegna Storica del Risorgimento*, a. VIII, 1921, p. 131 – 146.

MONIER, F., « Le Secret en politique, une histoire à écrire », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 58, 2000, p. 3 – 8.

MURDOCH, R., « Un rapporto francese su Taranto nel 1801 », *Archivio Storico Pugliese*, 21 (1968), p. 232 – 241.

NICOLINI, N. « La missione del Garat a Napoli e i detenuti politici del 1797 – 1798 », estratto dall'*Archivio storico per le province napoletane*, a. LVII, Napoli, 1932, p. 2 – 45.

NICOLINI, N., « Notizie di due ignorati notamenti dei Rei di Stato (1794) », *Rassegna Storica del Risorgimento*, 1930, XVI, p. 173 – 179.

NICOLINI, N., « Teodoro Monticelli e la Società patriottica napoletana (1793 – 1794) », *Archivio Storico Pugliese*, VIII (1955), 1-4, p. 192 – 204.

PEDIO, T., « Francesco Mario Pagano difensore dei congiurati napoletani del 1794 », *Archivio Storico Pugliese*, 28, 1975, p. 219 – 269.

PEDIO, T., « Esuli meridionali nella Repubblica italiana, occupazione francese in Puglia e congiura del generale Lechi nel carteggio di Francesco Melzi », *Archivio storico pugliese*, a. XX (1967), nn. 1 – 4, p. 224 – 234.

PETITEAU, N., « Les fidélités républicaines sous le consulat et l'Empire », *AHRF*, N. 346, oct. – dec. 2006, p. 59 – 72.

PIERI, P., « Una pretesa cospirazione a Napoli nel settembre 1799 », *Rassegna Storica del Risorgimento*, 1927, a. XIII, p. 488 – 501.

PINTO, C., « 1857, conflitto civile e guerra nazionale nel Mezzogiorno », *Meridiana*, V. 69, 2011, p. 171 – 200.

POSTIGLIOLA, A., « Capece Minutolo, Antonio, principe di Canosa », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 18 (1975).

RAO, A., « Conspiration et Constitution : Andrea Vitaliani et la République napolitaine de 1799 », *Annales historiques de la Révolution française*, N° 313, 1998. p. 545-573.

RAO, A., « L'Istituto nazionale della Repubblica napoletana », *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, T. 108, N° 2, 1996, p. 765 – 798.

RAO A., CATTANEO, M., « L'Italia e la Rivoluzione francese 1789 – 1799 », in *Bibliografia dell'età del Risorgimento 1970 – 2001*, Firenze, Olschki, 2003.

RATH, J., « The Carbonari, their Origins, Initiations rites and Aims », *The American Historical Review*, Vol. 69, No. 2 (Jan., 1964), pp. 353-370 .

RONZA, R. W., « Appunti per un modello di modernizzazione politica della "periferia occidentale": dalle Rivoluzioni atlantiche alla genesi dello Stato liberale (1760-1859) », *Annali di storia moderna e contemporanea*, 2013, n° 1, p. 73-98.

ROUCEK, J. S., « Sociology of Secret Societies », *American Journal of Economics and Sociology*, V. 19, N. 2, Jan. 1960, p. 161 – 168.

SANTIAGO DEL SOLAR GUAJARDO, F., « Secreto y Sociedades Secretas en la crisis del Antiguo Régimen. Reflexiones para una historia interconectada con el mundo hispánico », *Revista de Estudios Históricos de la Masonería Latinoamericana Y Caribeña*, V. 3, N. 2, dec 2011 – abr 2012, p. 133 – 158.

SIMIONI, A., « Nell'intimità di una reggia. Lettere di Ferdinando IV a Carlo III di Spagna », *Rassegna storica del Risorgimento*, 1924, a. XI, p. 46 - 67

SIMMEL, G., « The sociology od Secret Societies », *American Journal of Sociology*, V. XI, N. 4, Jan. 1906, p. 441 – 498.

SÓRIGA, R., « Le società segrete e i moti del 1820 a Napoli », *Rassegna Storica del Risorgimento*, 1921, a. VIII, p. 147 – 179.

SPERBER, V., « Il cavalier Bartholdy e i carbonari », *Rassegna Storica del Risorgimento*, A. LVII, 1970, p. 3 – 47.

STOLPER, E. E., « La Massoneria nel Regno di Napoli. Parte VI. Felice Liroy in Olanda », *Rivista Massonica*, N. 3, Marzo 1976, Vol. LXVII – XI della nuova serie, p. 139-160.

STOLPER, E. E., « La Massoneria settecentesca nel Regno di Napoli », *Rivista Massonica*, n° 10, dicembre 1974, vol. LXV, IX nouvelle série, p. 591 – 606.

VALENTE, A. « Una fiera ed eloquente protesta di Giuseppe Poerio contro le pretese francesi di aver civilizzato l'Italia meridionale », *Rassegna storica del Risorgimento*, 1935, Vol. XXXII, p. 428-441.

ZARA, V., « La Carboneria in Terra d'Otranto (1820 – 1830) », *Il Risorgimento italiano*, Milano – Torino – Roma, Fratelli Bocca, anno VI, n. 1, gen.-feb- 1913 p. 1 – 110.

ZACCHINO, V. E., « Giuseppe Zuccaro, prete e patriota », *Archivio storico pugliese*, XX, 1967, p. 246 – 260.

ZAPPERI, R., « La fortuna di un avventuriero. Saverio Scrofani e i suoi biografi », *Rassegna Storica del Risorgimento*, 1962, p. 447 – 484.



## **Numéros spéciaux.**

MAZEAU, G., MALANDAIN, G., SALOMÉ, K. (dirigé par), *L'attentat, objet d'histoire, Cahiers d'Histoire de la Révolution française*, N. 1, 2012.

## **Thèses doctorales.**

MARTIN, V., *La diplomatie en Révolution: structures, agents, pratiques et reinseignements diplomatiques: le cas des agents français en Italie (1789 – 1796)*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Jean Clément Martin, Université de Paris 1 Panthéon – Sorbonne, 2011.

## **Entrées dictionnaires biographiques.**

BALDINI, U., « Cirillo, Domenico » (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 25 (1981).

BARBAGALLO, F., « Caracciolo, Francesco » (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 19 (1976).

CARRAFIELLO, T., « Galiani, Bernardo » (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 51 (1998).

CASSANI, C., « Fonseca Pimentel, Eleonora de », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 48 (1997).

CIFERRI, E., « Mastelloni, Emanuele » (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 72 (2008).

D'ALESSIO, C., « Galdi (Galdo), Matteo Angelo », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 51 (1998)

DE CEGLIA, F. P., « Monticelli, Teodoro », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 76 (2012).

DE LORENZO, R., « Lauberg, Lambert, Carlo Giovanni », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 64 (2005).

DE LORENZO, R., « Fasulo, Nicola », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 45 (1995).

DE MAJO, S., « Galiani, Vincenzo », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 51 (1998).

DE MAJO, S. « Murat, Gioacchino Napoleone, re di Napoli », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 55 (2001).

DI GIACOMO, S., *Luci ed ombre napoletane*, Napoli, Perrella, 1914.

FAVERZANI, L., « Lechi, Giuseppe », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 64 (2005).

FONSECA, G., « Giordano, Annibale, Giuseppe, Nicolò », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 55 (2001).

LUPI, G., « Mazziotti, Gerardo », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 72 (2008).

MASI, G., « Farro, Matteo », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 45 (1995).

MONSAGRATI, G., « Lambruschini, Luigi », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 63 (2004).

MUSCA, G., « Annichiarico, Ciro », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 3 (1961).

PARRELLA, R., « Minichini, Luigi », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 74 (2010).

PEDIÒ, T., « Albanese, Giuseppe Leonardo Maria » (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 1 (1960).

PERNA, M. L., « Jerocades, Antonio » (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 62 (2004).

RAO, A., « Odazi, Troiano », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 79 (2013).

ROSSI, L., « L'Aurora, Enrico, Michele », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 64 (2005).

SCIBILIA, A., « Caracciolo, Domenico » (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 19 (1976).

SCIROCCO, A. « Bonaparte, Giuseppe, re di Napoli », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 57 (2001).

SCIROCCO, A., « Colletta, Pietro », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 27 (1982).

SPERBER, V., « Mastrilli, Marzio », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 72 (2008).

TALLARICO, M. A., « Cestari (Cestaro), Giuseppe », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 24 (1980).

VALENTE, A., « Arcovito, Girolamo », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 4 (1962).

VANGA, M., « Medici, Luigi de' », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 73 (2009).

VIGILANTE, M., « Crudeli, Tommaso » (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 31 (1985).

VILLANI, P., « Abbamonti, Giuseppe », (*ad vocem*), in *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Vol. 1 (1960).

« Ajello (Giovanni) », *ad vocem*, in *Dizionario storico universale ovvero Biografia degli uomini illustri e memorandi quali furono dal principio del mondo fino ai dì nostri, opera pubblicata da una società di dotti francesi in Francia nel 1830*. V. I, Caserta, Tipografia Gaetano Nobile, 1840.

# TABLE DE MATIERES

Introduction.....p. 2

## PREMIERE PARTIE

### LES SURVIVANTS DE 1799

(1799 – 1805)

#### I – Les expériences de conspiration avant la Révolution de 1799

A – Les modèles d'organisation : Franc – maçons et *Illuminati* à Naples au XVIII siècle

- 1) Origines des modèles de secret et clandestinité dans l'Europe du XVIII siècle.....p. 21
- 2) Le panorama napolitain, la franc-maçonnerie comme sociabilité nobiliaire et instrument des minorités.....p. 27
- 3) Qu'est que politise les loges ? Persécution et « trionfo massonico ».....p. 38
- 4) La subversion vient du Nord. Les *Illuminati* de Bavière et les voyages de Münter...p. 49
- 5) Le modèle initiatique face à l'évolution de l'Histoire.....p. 58

B – Police et justice politiques à Naples avant la Révolution.....p. 62

C – Des Loges aux clubs.

- 1) Il n'y a rien à réprimer, que la répression commence !.....p. 69
- 2) L'ambassade française de Naples, ou comment gérer la diplomatie du diable.....p. 79
- 3) Des conjurés sans conjuration : la naissance du mouvement patriotique napolitain. p. 83

D) « Si volle del sangue e se n'ebbe », ou le crime de désirer le changement.

- 1) Un dîner sur la plage de Pausilippe.....p. 99
- 2) La délation et l'échafaud..... p. 107
- 3) Un « reggente » jacobin ?..... p. 125
- 4) Les premiers exilés.....p. 129
- 5) La République, la clandestinité réactionnaire, la défaite.....p. 138

## II – La répression et la reconstruction de l’activité des patriotes en exil

### A – Les Réfugiés : la France, puis la Cisalpine. 143

- 1) L’exil politique: une nouvelle institution italienne.....p. 142
- 2) La France, encore terre d’asile.....p. 147
- 3) « I Cisalpini fanno il diavolo per soppiantarci », Italiens immigrés en Italie.....p. 154

### B – Rester (vivant) à Naples

- 1) La répression, occasion de modernisation ou source de chaos ?.....p. 159
- 2) Abattre « l’infecundo albero della chimerica libertà », répression physique et damnatio memoriae.....p. 165

### C) Les sociétés royalistes : opportunisme et politisation réactionnaire.

- 1) Le roi est revenu, vive le roi !.....p. 173
- 2) La « victoire mutilée » de la *Santafede*, la perception instinctuelle de l’inégalité. p. 178

## III – Le nouvel équilibre établi par la Paix de Florence et la « première restauration ».

### A) Le dialogue entre France et Naples reprend.

- 1) Préparer le traité : les diplomates et les patriotes de Marengo à Florence.....p. 180
- 2) « Tant qu’il y a de la guerre il y a de l’espoir », les patriotes contre la Paix..... p. 186
- 3) Des « jacobins » napolitains au service de l’Angleterre ? Une étrange conspiration. p. 192
- 4) Un projet révolutionnaire : faire de Naples un protectorat anglais..... p. 201
- 5) L’ l’alliance avec les « brigands » et l’ « intransigeance républicaine »..... p. 211
- 6) Non pas contre la France mais contre le gouvernement français ? .....p. 216

### B) « Opposés à tout ordre public, également ennemis de leur Gouvernement et du nôtre », les patriotes dans le Royaume.

1) Les fureurs de la Reine, ou comment la Cour de Naples accueillit la paix.....	p. 219
2) « Quei che sono del genio democratico », la première amnistie et la « reprise jacobine ».....	p. 226
3) L’amnistie de mai 1801, la première vague de retour de l’exil.....	p. 230
C) Les Français « occupent » le Royaume, à nouveau.	
1) Alquier, la diplomatie. Naples, une place « neutre » dans le jeu de l’espionnage.....	p. 235
2) Soult et Gouvion-Saint-Cyr, les armes.....	p. 241
3) Accusations réciproques : complot militaire ou provocation d’espions ? .....	p. 247
D) « La malattia giacobinica è cominciata a rendersi alquanto grave ».	
1) Du calme relatif pendant l’absence des Français.....	p. 255
2) Conserver « la montura patriottica » et « le vesti tricolorate ».....	p. 261
E) Arbres et croix, tentatives de déstabilisation et tensions dans les provinces.	
1) La peur au village et la renaissance de la franc-maçonnerie.....	p. 279
2) La révolution dans les provinces : une affaire de famille(s).....	p. 284
3) La disponibilité de la terre, moteur de politisation.....	p. 291
4) La « protection » des patriotes comme instrument de la diplomatie.....	p. 299



## DEUXIEME PARTIE

### LE « DECENNIO » DES SOCIETES SECRETES

(1806 – 1815)

#### I – Une dynastie française

A – Résistance bourbonnienne et conspiration antifranaise.

- 1) L'expédition de Masséna, le rêve impossible d'une deuxième *Santafede*.....p. 304
- 2) Renverser le « trono rivoluzionario » : l'insurrection, l'enlèvement et l'assassinat politique.....p. 308
- 3) A défaut de pouvoir tuer le roi, viser le ministre..... p. 314

B – L'officialisation de la franc-maçonnerie.

- 1) L'établissement d'un nouveau pouvoir : l'enthousiasme et la méfiance.....p. 321
- 2) La franc-maçonnerie, non seulement légale mais officielle..... p. 326

C) Le problème de la « naissance » de la *carboneria*.

- 1) Ralliement total, ralliement partiel, ralliement « du bout des lèvres » ? ..... p. 329
- 2) L'origine de la *carboneria*, une réforme maçonnique hors de la franc-maçonnerie ? .....p. 333
- 3) Que veulent-ils les *carbonari*? La révélation progressive des finalités de la « secte ».....p. 340
- 4) L'invention des « antenati illustri », ou les origines mythiques des bons cousins.....p. 342
- 5) La leçon de 1799, la pédagogie des *carbonari* vers les masses populaires.....p. 344

#### II – Les sociétés secrètes et la « napolitaineté » de Murat.

A) « L'espace du malentendu » indépendance nationale et ordre constitutionnel.

- 1) Un roi incommode dans le rôle de vice-roi d'empire.....p. 350
  - 2) Les patriotes et le roi, l'unité et la constitution, ce qui rapproche et ce qui divise.... p. 355
  - 3) La constitution d'un véritable « partito italiano ».....p. 360
- B) La vie intérieure de la secte : la gradualité cache le radicalisme ?
- 1) Le « Pacte social constitutionnel de l'Ausonia », le programme de la *carboneria* extrémiste ? .....p. 371
  - 2) Les « grades sublimes », histoire du « code sacré ». .....p. 375
  - 3) Devenir « ippeo tebano ». Une initiation théâtrale. ....p. 386
- C) Les *calderari* et la sociabilité politique réactionnaire.
- 1) Trinitari et calderari : une société « carolinienne ».....p. 390
  - 2) Les sociétés secrètes, entre groupe de pression et marginalité politique.....p. 395

### III – De « l'usurpateur par droit divin » à l'exécution de Pizzo.

- A) La gloire militaire et l'involution administrative.
- 1) Loin des yeux, loin de l'empereur..... p. 399
  - 2) De l'incapacité de choisir.....p. 401
- B) Un carbonarisme, plusieurs carbonarismes.
- 1) 1812, une occasion manquée.....p. 403
  - 2) La multiplication des offres « constitutionnelles » : une *carboneria* à trois branches ?.....p. 406
  - 3) Les gouvernements se servent des sectaires.....p. 410
  - 4) La Calabre et les Abruzzes : la répression sanglante.....p. 416
- C) La fin d'un règne : l'ouverture tardive aux *carbonari*.

- 1) Nouvelles campagnes, même ambiguïté.....p. 421
- 2) Joachim appelle à l'indépendance, les patriotes ne répondent (presque) pas.....p. 425

TROISIEME PARTIE

**LA DEUXIEME RESTAURATION ET LE REVOLUTION DE 1820/1821**

(1815 – 1821)

**I – De l'incapacité à gérer la Restauration.**

A – Une rentrée sous tutelle.

- 1) Eviter la restauration sanglante.....p. 431
- 2) La politique de l'*amalgama*. Innovation administrative dans l'autoritarisme politique..... p. 435

B) – Les modalités de la Restauration.

- 1) Une pacification acceptée *oborto collo*. La reconstitution de l'Etat.....p. 439
- 2) *Murattini et fedeloni*, le poids du passé parmi les militaires.....p. 443
- 3) De Bologne aux Antilles, les « volontaires » de Murat.....p. 446

C) La renaissance des sectes politiques.

- 1) Une tentative de restauration complète à Naples : le retour de Canosa.....p. 450

**II – La réémergence de la question sociale.**

A) - Entre sectarisme et brigandage, la *carboneria* dans les Pouilles.

- 1) La situation dans les campagnes : la bande des Vardarelli.....p. 457
- 2) La situation dans les Pouilles méridionales: *Ciro Annichiarico*.....p. 465

B) Le monde souterrain avant 1820.

- 1) La *carboneria* dans le *Principato citra*..... p. 472
- 2) Une *carboneria* civile, une *carboneria* militaire.....p. 481

### **III – La Constitution, pendant huit mois.**

#### A) Révolution *carbonara* ou *pronunciamiento* militaire ?

- 1) Le vent de l’Ouest : l’arrivée de la constitution espagnole.....p. 491
- 2) L’insurrection de Nola et la « révolution volée ».....p. 499

#### B) Les ultra-carbonari contre la *carboneria* officielle ?

- 1) Des révolutionnaires (semi)clandestins pendant la révolution.....p. 503
- 2) La fin de la *carboneira*, la fin de l’*ottimestre*.....p. 511

### **Sources et Bibliographie.**

### **Table des matières.**

### **Annexe**

### **Index des noms.**

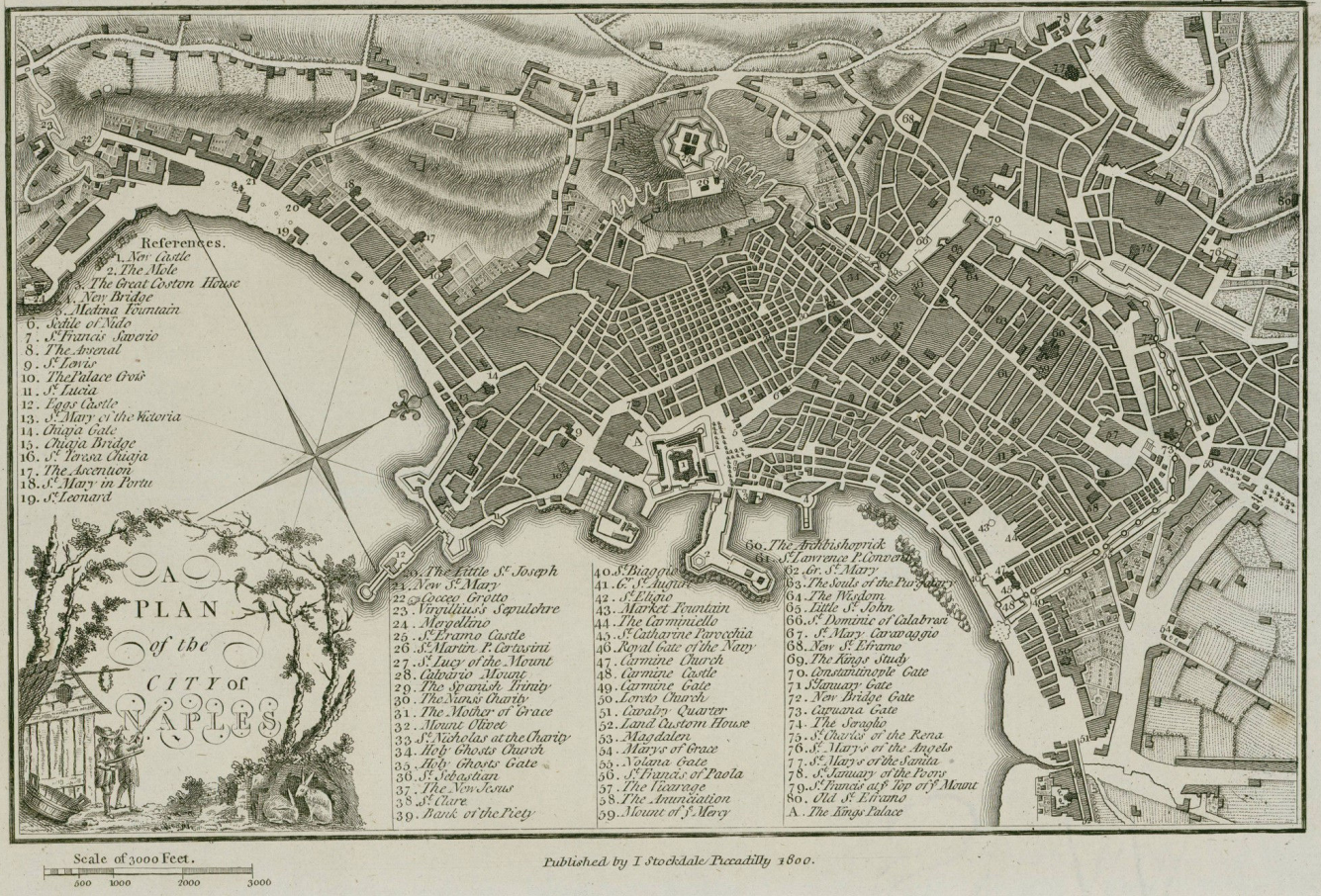
**Annexe.**

## **Partie 1.**

Les documents choisis pour la partie 1 de l'Annexe ont pour but de montrer la situation dans le Royaume de Naples et dans le milieu des exilés au lendemain de la chute de la République napolitaine. Le document n. 2 est le discours de l'un des chefs les plus célèbres des chefs royalistes de la capitale (déjà actif clandestinement pendant la république) qui, avec un langage assez cultivé et une prose riche de références mythiques et religieuses, appelle son public à la continuation de la lutte. Le gouvernement (théoriquement l'objet de l'appel à la défense de Tanfano) se voit forcé à interdire ce type de publications.

Les deux documents suivants, au contraire, montrent la situation des exilés politiques (de plus en plus dure également vis-à-vis de leurs hôtes Français et Cisalpins) et de leurs tentatives, surtout après Marengo, de retourner à l'action et pousser les armées républicaines à les aider prendre leur revanche.

Les documents 5, 6 et 7, finalement, donnent un aperçu de la situation dans la capitale, où non seulement la persécution contre les républicains perdure et ces derniers cherchent à se soustraire à la machine de la justice bourbonienne avec les moyens les plus rocambolesques, mais les dénonciations des nombreux espions montrent un panorama dans lequel, malgré le danger, l'activité des républicains n'est pas complètement éteinte et toute nouvelle est l'occasion pour faire renaître l'espoir.



Doc. 1.

Doc. 2.

**ASNa, fascio 115, an 1800.**

Breve discorso fatto da D. Gennaro Tanfano capo generale della società de' regalisti di Chiaja, Vomero, Casale di Posillipo, Fuorigrotta, Pianura, Soccavo e Pozzuoli ed attuale comandante del corpo urbano di Chiaja.

Quanto sia orribile l'idea dei passati sconvolgimenti voi lo sentite abbastanza che vi ritrovate a vedere l'empietà, la cupidigia delle altrui sostanze, l'irreligione e la sfrenatezza sotto il mentito nome di libertà andar vagando audaci per questo cotanto felice reame, il quale per lo avanti sotto il benefico Dominio de' nostri amorosi Sovrani, e religiosissimi Principi godeva di una calma benefica all'ombra del Trono. Ma siccome ai naviganti riesce d'inaspettato contento, dopo orrenda procella, il prender porto e gettar l'ancora, ove hanno della lor vita asilo sicuro; così di altrettanto indicibil piacere a voi esser deve il ritrovarvi da un mar tempestoso di tanti affanni, la Dio mercé [sic], restituiti sotto il glorioso governo come in porto di sicurezza, del nostro Re e Signore, le cui armi il Cielo protesse ed a cui l'Altissimo accordò, come a Davide, piena vittoria sui nemici. Ora però è il tempo, o cari Napolitani, di mostrar vie più viva e più cara la vostra Fede e la vostra riconoscenza.

E voi specialmente, che meco vi uniste alla grand'opera, ed armando le vostre destre vi adoperaste coraggiosamente a debellare e a conquistare gli empi persecutori del Santuario e del Trono; voi dovete ora accendervi di zelo maggiore a difendere ed a perfezionare atto così generoso e magnanimo, così giusto e doveroso; onde in voi ammiri la posterità quei forti che a Dio fedeli ed al Re non curarono le minacce, non temeron le insidie, non fuggiron i travagli e non paventaron la morte.

E ben il Cielo, secondando i nostri voti, vi anima a rendervi sempre più illustri nella fedeltà e nell'amore. Egli, non pago di averci liberati, di averci spianato il sentiere [sic] alla vittoria. Prosegue l'opera sua e già purgata interamente la nostra Italia dagli empi, ed unendo tra loro le Potenze più formidabili, gli fa [sic] inseguire e disperdere per ogni dove. Le vittoriose armate Austre-Russe [sic] già fecero volgere le spalle a quegli audaci invasori e depredatori, che a guisa di scellerati assassini non vennero che per rubare ed arricchirsi colle spoglie dei miseri da loro ingannati e sedotti. Si fuggirono al lampo di quelle armi, che disprezzaron lontane, e nel fuggire lasciaron dappertutto le orme della loro scelleratezza ed i funesti compassionevoli segni della loro depredazione.

E vi potrà essere chi non gli odia? Chi non gli abomina? E avranno costoro trovati seguaci ancor tra noi? E finora non saranno esecrati abbastanza? E quai [sic] sono i francesi? Un'orda di selvaggi i più feroci, i più inumani non avrebbe commesse empietà così crudeli ed enormi. Non contenti essi di avere nella loro patria infelice atterrato l'Altare ed il Trono, di aver sacrificate con un'inaudita barbarie tante migliaia di vittime innocenti, di aver saccheggiati i beni e le fortune dei loro concittadini, escono dalla Francia a guisa di lupi affamati per devastar tutto, per tutto depredare; e mentre con parole seduttrici e menzognere promettono quei beni stessi che si muovono a togliere altrui, spogliano interamente coloro che gli ascoltano e non sono satolli giammai e non sono contenti finché non veggono passeggiar la fame e la miseria nei luoghi ove han penetrato e in tutti i volti non scorgono il tetro pallore della morte vicina. Non vi è per essi più religione, non più culto, non più morale, tutti i sacri doveri sono distrutti, la morale è sbandita e il vizio solo esultato; infrante tutte le leggi, oppressi tutti i diritti, denudati i popoli, avviliti ed incatenati ad un giogo ancora più orribile di quello di Satanasso. E vi sarà chi li celebra, e vi sarà chi li ascolta.

Qual invasioni mai sofferse la nostra Italia simile a questa? Scesero a torrenti i barbari ad inondarla, ma questi non ci obbligarono a rinunciare alla credenza dei nostri padri, questi non calpestarono le nostre leggi, questi non rovinarono le nostre abitazioni, non s'impadronirono delle nostre sostanze, non aggravarono con insopportabili e continue tasse le nostre fortune; anzi eglino si accomodarono



ai nostri costumi, si umanizzarono al nostro clima, si affezionarono finalmente alle patrie nostre e vi lasciarono leggi, alcuna delle quali si ammira ancora, si osserva e si venera.

Leggansi le lettere di Cassiodoro e si vedrà come rispettarono i pubblici monumenti; come ne disposero la conservazione, e non rapirono le nostre statue e le nostre pitture, non spogliarono i nostri Templi, le nostre Biblioteche, i nostri Musei, per trasportare gli avanzi preziosi di antichità nel settentrione. E poi questi barbari invasero come nemici le nostre contrade, non spacciarono proclami di amistà, di umanità per sedurci, finalmente vinsero, conquistarono col valore, non coll'inganno. Vi fu tra essi chi cercasse prima di render rubelli i sudditi a' loro Sovrani? Non già. Vi fu tra essi chi pagasse la corruzione? Chi premiasse il delitto, chi tramasse insidie? Non già. Eppur questi furono barbari nominati, e barbari si dissero i secoli in cui accaddero queste rivoluzioni d'Imperj. Ma quanto più barbari gli abitatori della parte creduta stoltamente la più culta di Europa, quanto più barbaro questo secolo che dissesti illuminato!

Ma io qui mi rivolgo a quei miseri che poterono lasciarsi sedurre ed anco a quei scellerati che speraron di migliorar la loro sorte in tanto scompiglio. E che bene potevano eglino sperare mai? Che compromettersi da una nazione la quale vuol tutto depredare per sé, che non è mai sazia, che vorrebbe la miseria di tutto il genere umano, che deve satollare un numero infinito di mostri; i quali non curano di moltiplicare le stragi ove queste gli aprano la via a rapine non dirò di altri tesori ma eziandio di le povere finanze dell'agricoltore e dell'artefice. Avessero eglino fissato per un momento il guardo su la misera Italia, su la Svizzera, su le Fiandre, su qualche parte della Germania, su la Francia medesima. Non avriano veduto che desolazione, che orrore. Per ogni dove cadaveri, villaggi distrutti, città rovinate, Chiese, Altari, denudati e profanati, Sacri Ritiri in preda alla licenza, uomini virtuosi, ubbidienti e tranquilli consegnati ai carnefici. E gli stessi scellerati che furono gli strumenti di tante empietà non ne furono forse alla perfine le vittime?

Ah, bravi Napolitani, ah voi che meco vi uniste a spezzar le catene de' nostri nemici, mentre compiangiamo l'altrui cecità, l'altrui orrore, uniamoci più strettamente a difendere la Religione ed il Trono, che difenderemo noi stessi. Se il nostro sangue si versi tutto se bisogna per il nostro buon Re, per la nostra amabil Regina, per un'Augusta Famiglia che il Cielo ci ha dato per la nostra felicità: si sparga tutto finalmente per Dio, che per lui si sparge, quando si combatte per la Religione e per la Sovranità; poich'egli e l'una e l'altra ci diede e coll'una e coll'altra formò quell'aureo legame che dolcemente ci annoda al nostro Creatore, alla virtù, al dovere ed alla riconoscenza.

IDDIO ha operate in noi le sue meraviglie, e noi vorremmo essergli ingrati? Egli ci ha restituito il nostro Principe, un Principe pieno di pietà, pieno di amore per noi. Qual padre fu più tenero coi suoi figli? Sì, come un padre, come un fratello egli visse sempre tra noi, pensò mai sempre [sic] alla nostra sicurezza, alla nostra pace, alla nostra felicità. Eppur sonovi stati dei figli sconoscenti contro un padre sì buono! Oh gran DIO! E qual sovrano sarà mai fedelmente amato e servito se non lo è FERDINANDO IV DI BORBONE che non fu soltanto il nostro Re, ma il nostro Padre, il nostro Amico? E come vi potrà esser tra noi uno, uno soltanto, che gloriandosi di esser uomo, cioè un essere intelligente e sempre a maggior perfezione disposto, gloriandosi di essere Italiano, Napoletano, sia capace di tradire, di odiare la sua religione, il suo Re, la sua patria?

Se ancora esiste un mostro consimile se lo inghiotta l'inferno, noi, noi coi nostri petti faremo ogni scudo per i nostri adorati Regnanti, noi difenderemo il nostro culto, le nostre leggi, le nostre famiglie, i ricchi e i poveri, i forti e i deboli; ed io sarò sempre pronto a precedervi, ed allora crederò di aver tutti adempiuti i più sacri doveri, quando al pari de' Maccabei avrò con voi difeso a costo ancor della vita se bisognasse l'Altare e il Trono.

Napoli, 10 gennaio 1800

Conservé avec l'ordre qui interdit la publication de feuilles volantes du même type.

### Doc. 3.

#### AN – F – 7 – 6319B – Rapports pièces interrogatoires Moliterno.

Lettre à l'encre sympathique de Naples 5 juin 1801

In chiaro : « Angelo mio caro fratello, i tuoi caratteri erano da me molto desiderati. Me gli hai fatti desiderare per fare che mi giungessero più cari. Dovresti però sapere che sempre mi sono a cuore egualmente. Quantunque fossi stato sempre persuaso della maniera onde saresti ricevuto e trattato da fuori, pure godo infinitamente che tu mi hai confermato nelle mie idee. Godi tu che puoi farlo. Io non invidio il tuo stato, vorrei anzi con il mio sangue migliorarlo. Godi ma non ti scordare di noi. Io che so qual astro maligno funestava il giorno dei nostri natali. Debbo inviarti i complimenti particolari della mia G. Quanto le gradì che tu appena arrivato qui avesti il pensiero di parteciparle tutto ciò che mi riguardava. Io però sono con lei in grandi guai . Io voglio far delle femmine qualche cosa ma vado vedendo che sempre sono femmine, senza dare ascolto a ragioni, a persuasioni, ad argomenti mi vuole a forza a forza presso di sé. Son debitore di un mio componimento alla tua buona innamorata. Pagherò il mio debito ma non ho avuto il tempo ancora di farlo. Credo bene che lei si dorrà di me; ha ragione ma io troverò scusa presso di te non appena che ti assicuro non aver mancato per poca attenzione verso una persona che appartiene a te ma per affari che mi vennero, e tengono tuttavia occupato. Tu non tralasciare di scriverle che si valesse di me per tutto quello che le potesse occorrere: io a questo oggetto oggi le insegnerò la mia casa. Saprà almeno dove dirigersi [sic] nel caso che avesse qualche premura di trovarmi. Ho letto ancora quanto tu mi hai scritto per altro mezzo rapporto all'ingrata mia amica D. Mariangela; ti rispondo per lo mezzo medesimo; tu procura di prender conto di quanto io ti scrivo e di rispondermi subito. Ti abbraccio mio caro, caro amico e fino alle ceneri il tutto tuo G. PS – Ho parlato in tuo nome con l'amico Procida e gli ho fatto leggere la tua lettera. Egli mi dice che domani ti scriverà . »

Encre sympathique

“Vorrei sapere se quel trattato è pace o preliminare di pace ecco quello che voglio sapere sul proposito dei nostri affari 1 cosa sia del patriottismo romano e se possiamo contare sopra lo stesso. 2 Se possiamo sperare nella Cisalpina quando una deputazione di infiniti patrioti andasse a portare a quel governo le più desiderate proposizioni. 3 Se Moliterno è nel caso di accettare l'elezione di Liberatore della patria quando qui tutto fosse all'ordine e ci fossero tante migliaia di patrioti sotto l'armi quante ne può desiderare. Parla a quell'Eroe in mio nome, se non si ricorda di me digli quanto mi riguarda, digli che io sono l'amico, il compagno dell'ottimo glorioso Logoteta. Non prenda per nulla questo mio disegno, io posso far cadere sopra di lui questa Elezione. Egli sarà l'Eroe di tutti i secoli se abbraccia il partito, io comincerò a sviluppare i piani; ed io stesso mi porterò a Roma quando qui tutto è all'ordine per combinare il rimanente, e dar mano all'alta impresa quanto mi scrivi di †...† che si è presentato a Micheroux è falso falsissimo ed io so di sicuro.”

## Doc. 4.

### **SNSP - Napoli, considerazione sui rapporti della Repubblica Napoletana e le fazioni di Francia XXVI.**

Lettera di Sabatini e Francesco Rossi a Nicola Basti, Milano, 9 fruttidoro anno 8 (27 agosto 1800).

Caro Nicola, mi si porge una bella occasione di scriverti e non voglio né debbo tralasciarla perché ti son debitore di risposte e vo' dirti qualcosa della mia situazione. Questa non sarebbe infelice se il soldo corresse e se fosse più stabile. Io sono Commissario del Potere Esecutivo presso il Primo consiglio di guerra cisalpino col mio grado e 200 franchi al mese, oltre le ragioni dovute al mio rango [sic]. Ma finora niun'appuntamento mi è stato pagato e vivo con quel che ricavo dai foraggi ed altre sussistenze. Son bene alloggiato e passo i giorni tranquilli in seno all'amicizia, siam quasi sempre uniti con Sabatini, Labonia e qualche altro del troppo scarso numero dei buoni. I Cisalpini fanno il diavolo per soppiantarci, ma fino a questo momento non han potuto farlo. Se vi riusciranno e che avrò una ventina di Luigi verrò a trovarti per godere Parigi, te e Sabini e vedere di procacciarmi un posto, fosse anche in Egitto. In Italia si sta nella massima apatia, le armate sono inerti ed i popoli adorerebbero anche lo scettro di Attila. Nel nostro paese si continua ad inquirere contro i sventurati figli, nipoti o estranei di Giacobbe. Temo fortemente, se le spedizioni in Francia proseguono, io abbia a veder proscritto mio zio o mia madre. Allora sì che staremo allegri. In tutto per lo meglio diceva il gran filosofo Panglos.

Io ti abbraccio, caro Nicola, e ti desidero ogni felicità. Dammi delle tue nuove che mi son tanto care e credimi il tuo amico e congiunto.

Francesco Rossi

Sul verso: lettera di Sabatini a Basti, stessa data.

Caro Nicola, aspetto la tua di giorno in giorno, e credo che Celentani mi pagherà qui in risposta la somma che ti scrissi dover passare in mano di Santarelli, nella supposizione che il fratello di Celentani fosse da costì partito.

Noi ti consigliamo di far di tutto per non abbandonare codesto felice soggiorno. Qui si languisce non essendoci molte risorse e dovendo contrastare con l'invidia, la miseria e l'ambizione. Io vivo con qualche lezione di lingua italiana che do a giovani francesi. Il governo finalmente ha cominciato a considerarci. Abbiamo avuto pagata la passata decade alla ragione di una lira milanese al giorno, ci si passa l'alloggio in un deserto convento ed è promesso ai rifugiati quell'asilo che finora è stato qui loro contrastato. Una gran parte dei nostri si trova a Bologna dove hanno razione ed alloggio, ed i militari si organizzano in un battaglione a Pavia dove hanno razione, alloggio ed un franco al giorno. Il nostro Bisulca [?] è in Bologna. Son qui pervenute lettere particolari da Napoli ed io me ne auguro qualcheduna, avendo scritto più volte. Labonia ti saluta ed io ti abbraccio. Abbracciami Urbano Brandi.

## Doc. 5.

### ASNa, Giustizia, Busta 192.

Napoli, 9 dicembre 1799, al direttore di Polizia.

Dal rapporto del direttore di Polizia segnato con la data dell'8 de corrispondente mese di dicembre tra l'altro si rileva che il capoposto dei realisti nella Marina della Zabatteria Pasquale del Vecchio, intorno alle ore due dell'antiscorsa notte, stando in di guardia con la sua gente, si avvide che innanzi ai poggioli di quella marina vi stava d. Antonio Schiano, il di colui figlio Gaetano ed un tenente di cavalleria di cui si ignora il nome e cognome e che in qualche distanza da questi vi erano altre tre persone chiamate Andrea e Lorenzo Zappiello e Luca Gaito che, entrato in sospetto il capoposto, riuscì appurare da Luca Gaito che poche ore avanti il surriferito don Antonio Schiano affittato si aveva dai suddetti Zappiello un gozzo per Posillipo e quindi a poco †...† di avvicinarsi a terra un gozzo condotto da due marinari dal quale sbarcarono due persone. Che si accorse ancora che nel luogo dello sbarco vi stava una portantina con i facchini per cui sopraggiunse subito con la sua gente e gli riuscì di arrestare i marinai chiamati Domenico Cardinale e Vincenzo di Majo ed un persona che teneva il ferro al piede per nome Vincenzo Belloites essendosi gli altri dati alla fuga. Gli arrestati marinari riferirono alla presenza dei testimoni che il detto don Antonio Schiano aveva loro incaricato d'andarlo a prendere in Posillipo e da essi avendosi preso il gozzo di Andrea Zappiello si avviarono verso Posillipo ma nel giungere sotto il cavalletto del Castello dell'Ovo furono fermati dallo Schiano che stava colà aspettandoli il quale forzosamente fece avvicinare il gozzo sotto il castello e vi imbarcò due persone scese dallo stesso castello una delle quali era l'arrestato Belloites che unitamente ai due marinari fece esso del Vecchio condurre alle carceri del Pendino. Questa real segreteria di Stato, Giustizia e Grazia di real ordine previene la Real Segreteria di Stato e Guerra acciocché si serva di dare le opportune disposizioni onde non accadano simili inconvenienti nel Castello dell'Ovo, nella prevenzione d'essersi rescritto al direttore di Polizia che liquidi il surriferito fatto e proceda con sollecitudine all'arresto di coloro che si sono posti in fuga e di ogni altro complice o fautore del menzionato delitto.

## Doc. 6.

### ASNa, Polizia (in Esteri), 1803 – 1804.

Napoli, 16 giugno 1803, Gregorio Pianese ad Ascoli

Copia: Eccellenza, lunedì prossimo scorso del corrente giugno essendo stato io con D. Francesco Mansueto, ben cognito a V.E. e D. Cataldo Sabbatelli di Fasano, provincia di Trani miei amici, invitato a pranzo dal Tenente D. Bernardino Locoselli e D. Francesco de Pascale, cognati di Polignano, nella Locanda della Barese, sita nella strada della porta piccola della Chiesa di S. Giuseppe Maggiore al num 31, osservai che dalla parte interna di detta locanda si aveva l'introspetto nelle camere della contigua casa diretana [sic], che ha l'ingresso dall'altra strada della Corsea, che corrisponde alla porteria dell'infermeria di Santa Grazia la Nova.

Vidi ancora che in questa casa vi abitava un galantuomo con moglie e due figli, conosciuto prima da me per veduta, ma non personalmente, e per la semplice veduta mi era colui sospetto. Dunque entrai in curiosità di cavarne il netto, facendo venire ai suddetti amici la stessa voglia.

Dopo pranzo chiamammo la locandiera, per nome Carmina Fiorentino moglie di un tal Michele, e la servetta per nome Anna Maria Palazzo, zitella, ambedue di Bari, e destramente introducemmo il discorso in quel vicino galantuomo.

Ambedue la locandiera e la servetta ci dissero che quel galantuomo era loro compaesano della stessa Bari, aveva per nome D. Giuseppe Brasciano e la moglie si chiamava D.na Mariantonina Rocchettino; avevano due figli mascoli, uno di tre, l'altro di dodici anni. Che il detto Giuseppe prima dell'Anarchia si aveva comprata la tenenza nel Reggimento dei Reali Cacciatori. In tempo dell'Anarchia era stato Cheffo [sic] delle milizie repubblicane, per cui aveva perduta la tenenza dopo il riacquisto del Regno e con tutto ciò tirava dalla nostra Regia Corte ducati dodici al mese : e nella pacifica permanenza dei Francesi in Bari, gli aveva assistiti e dopo la di costoro partenza si era ritirato in Napoli.

La stessa locandiera e servetta ci soggiunsero che il detto Giuseppe ancora conserva la montura patriottica tricolorata, come anche la D.na Mariantonina conserva le vesti tricolorate alla repubblicana, e sembra di poco buon odore ed anelano di far uso della montura e di tali vesti ed attendono la venuta dei Cisalpini. Che a circa un mese addietro la suddetta D.na Mariantonina disse ad un'altra vicina da sopra la finestra che fra breve i Regalisti coi loro capi andavano a farsi f..., ma che essa locandiera e servetta non poterono vedere e conoscere quell'altra donna, perché questa era nell'altra suddetta strada opposta, alla quale dalla locanda non ci è aspetto [sic].

Interrogate da noi la locandiera e la servetta se in quella casa ci venivano persone sospette, risposero che ce ne venivano moltissime, delle quali tutte non ne sapevano il nome, ma di alcune, e nominarono le seguenti: un orefice per nome D. Domenico... , D. Vito Luigi Curci, D. Francesco alias D. Ciccio ... medico, un ufficiale per nome D. Francesco alias D. Ciccillo... di Calabria, D. Marino Signorile, Reverendo D. ... Miolla di Bitelto [sic ?].

Le medesime locandiera e servetta soggiunsero che quando venivano costoro ed altri si ponevano a leggere carte, non vedendo però chi le cacciava ed alle volte mostravano allegrezza, altre mestizia. Esse locandiera e servetta appurarono poi dalla D.na Marianna che quelle carte trattavano di notizie estere relative alla prossima distruzione del Real Trono. Del che tanto colei se ne compiaceva.

Ieri poi, mentre cercavamo individuare li soprannominati, il suddetto Tenente Locoselli ed il di lui cognato Pascale mi dissero che nella predetta locanda eran venuti ad albergare D. Giuseppe Tarchiarola di Monopoli, Francesco de Masso di Giovinazzo e Francescantonio Giulio di Nardò, fierissimi malintenzionati rivoluzionari, ed il di loro vestimento e freggiatura [sic] mostrano essere assai peggiori di quel che sono.

Questa mattina finalmente gli stessi Locoselli e Pascale mi hanno riferito che nella stessa locanda sono capitati molti martinesi, che paiono tanti satiri spiranti furore. Basta che sono martinesi.

Mentre che noi ci davamo sollecitudine di prendere aperta cognizione di tutti questi malvenuti, malintenzionati d'antico, rivoluzionari assassini, risolverà V.E. quel che stima per li suddetti

coniugi D. Giuseppe Brasciano e D.na Mariantonia Rocchettino, sugli abiti ricolorati che hanno e come si possono rinvenire.  
E pieno di speranza mi raffermo...

## Doc. 7.

Marseglia [sic], 18 marzo 1803, anonima

Eccellenza, chi sia Gaetano Simeoni l'E.S. non lo ignora. L'ingiustizia della Giunta che ha fatto morire tante vittime innocenti, ha salvato colui che ci ha cagionato tanti mali: se ei non toglieva dalle mani del popolo il Castello di S. Elmo, i francesi non sarebbero entrati in codesta capitale.

In questa circostanza i di lei difensori perdettero coraggio, gettarono le armi e dicevano: "Siamo traditi, questi cani ci bruciaranno le nostre case e noi morremo tutti".

Quando ciò dicevano il cannone diretto dal Simeoni faceva un macello dei loro infelici compagni a Foria.

A lui fu inviata una deputazione dagli occulti repubblicani in Italia dopo la battaglia di Marengo, facendogli sapere che seimila di loro eran pronti con armi e provvisioni di farsi ritrovare negli Abruzzi. A Siena giunse l'ordine all'armata Gallo-Itala [sic] incamminata per codesto Regno di retrocedere e di congedarla. Se l'eroe di Bonaparte [sic] con l'estensione dei suoi [ri-sic] non preveniva questo malore, quale altro disastro non avrebbe sperimentato la povera nostra patria, procurato dal Simeoni direttore dell'artiglieria? Ei solo aveva condotto il Generale Pini [sic, Pino] a questo passo ed egli il Generale francese, che io non mi ricordo come si chiamasse.

Provo di ricordare [sic] questi pochi fatti a V.E. per farle conoscere che il Simeoni è un gran nemico del Governo Monarchico. Il generale Menichini stesso, nella sua relazione alla Giunta di Stato, non si poté dispensare dall'informarla che sebbene costui avesse sempre ben servito il Re, aveva però sin dalla sua infanzia mostrati sentimenti repubblicani.

V.E. riderà, e con ragione, di quanto io le ho detto, perché un miserabile non fa timore ad un gran Re. Così è signore, ma è sicura l'E.S. che l'Europa sarà sempre tranquilla? La superiorità dei suoi lumi non le fanno ignorare che la presente calma è attaccata alla vita di un solo uomo. Se il cielo toglie la vita a Bonaparte, la rivoluzione scoppierà con tale vigore che non sarà paragonabile alla passata. Bisogna stare sulla faccia del luogo per comprendere questa immancabile verità.

Data dunque per vera, come l'è verissima, questa mia politica profezia, il Re avrà sempre un potente nemico nei suoi Stati, e tanto più perché non è uno sciocco da farsi cogliere in fallo: uomo di talenti e furbo.

Come di sopra diceva, in nascosto partito repubblicano è pronto a mettersi sotto la sua direzione. Egli ha una numerosa parentela a Lauriano dove suo cugino paterno fu fucilato dal partito realista [sic]. Ei si è determinato che ad ogni piccola mossa unirà una piccola armata e gettandosi nelle montagne si ingrosserà a dismisura.

Fra di tanto mi sembra ch'egli stesso si †...† a gettare nel suo precipizio: uno di questi giorni, subito che il bastimento è pronto, si metterà in viaggio. Mi auguro che questa mia capiti a V.E. avanti di lui, perché così lo può fare cercare avanti di calare dal bastimento; giacché fa la bestialità di recarsi costà con i capelli alla giacobina, e porta seco due libri che persuadano all'ateismo tutta la gioventù, come l'han persuaso alla francese.

Questi saranno due motivi ben potenti per poterlo castigare, ma V.E. non faccia come si fece al prete Vito Nitti col dargli lo sfratto, perché sempre il Re avrà questo potente nemico. Oltre a questa principale ragione chi si dà la gloria di mostrarsi tanto zelante pel servizio del suo Re ne sarebbe la vittima. Egli indovinerebbe subito chi sia colui che vi ha rivelati i suoi segreti e verrebbe qui a togliermi la vita, e con essa il re perderebbe un fedele servitore, che lo serve tanto fedelmente senza domandare alcun premio, anzi con nascondersi a segno che a tale oggetto V.E. riceverà questa lettera scritta con caratteri così informi.

Questa tale circostanza mostrerà a V.E. la verità di quanto l'ho istruita ed insieme la purità [sic] dei miei sentimenti. Se io ho avuta la disgrazia di esser compreso nel numero dei Rei di Stato, non per questo sono tale. Le rivoluzioni non fanno distinzione tra il reo e l'innocente, molti rei si sono salvati e moltissimi innocenti ne sono stati la vittima innocente [sic].

Quando le novità che si palesano al Re vengono da persone incognite bisogna crederle perché non uscite dalla sua penna per motivi di interesse o di ambizione. L'unico premio ch'io domando è il

segreto, il ministro della Polizia, avvisato da me del malvagio costume del prete Nitti, fece tanto pubblico l'avviso datogli da me, che il suo subalterno che comunicò a costui lo sfratto gli disse che i suoi compagni di qua l'avevano tradito.

Perciò V.E. deve prendere tutte le precauzioni onde non si propaghi questa mia lettera per mettermi a covertò d'ogni insulto. Il detto ministro della Polizia fu già di tutto ciò che ho detto a V.E. notiziato da me, ma per le nuove notizie che ho del Simeoni acquistate, ho mutato opinione non essendo affatto espediente di esiliarlo come fui d'avviso scrivendo al suddetto, ma di ritenerlo ben riguardato.

Vuole V.E. procurare a S.M. una potente difesa, aderisca alla mia preghiera facendo nascere opportunamente delle occasioni, collochi i complicati nella passata rivoluzione. I benefizi attaccano i cuori degli uomini e non le pene. Tutti saranno tanti leoni in difesa della corona, prego il cielo che ispiri V.E. a far eseguire questo mio consiglio per la felicità e tranquillità della R. famiglia e della nostra patria.

Bacio le mani a V.E. di cui non so che dirmi umilissimo servitore



## Partie 2.

Le *decennio francese* est marqué, du point de vue de la clandestinité politique, par la naissance de la *carboneria* et par la formation, à l'intérieur de l'Etat napolitain, d'un « parti national » opposé au contrôle napoléonien sur l'Italie du Sud.

Le doc. 1 montre justement la naissance, à l'intérieur même de l'entourage de Joachim Murat, d'un noyau (composé principalement d'anciens républicains et démocrates mais aussi de personnages à l'histoire politique complètement différente, tels que Lambruschini) visant à soustraire Naples au système impérial français.

Les documents suivants (n. 2, 3 et 4) concernent les premières années de vie de la *carboneria* : les deux premiers constituent deux exemples de « diplômes » ou « passeports » carboniques. Ils attestent le grade et les qualités morales du titulaire afin qu'il soit reconnu dans toute sa valeur initiatique dans les *vendite* qu'il se trouve à visiter pendant un voyage. Le n. 3, produit à Naples en 1812 et richement illustré, montre comment au niveau symbolique l'iconographie religieuse est centrale dans la vie de la société.

Le dernier document, enfin, décrit la liturgie d'une réunion de l' *Antracia Megista*.

## Doc. 1.

### AN – F – 7 – 6569, Affaires de Naples en 1811.

Gênes, octobre 1811, traduction.

Nouveaux développements que donne M Joseph Podestà sur l'affaire dont il est question dans son premier mémoire qui a été adressé le 24 août dernier à Son Excellence le ministre de Police.

Le Commissaire général : « Ayant fait l'usage que je devais de la déclaration que vous m'avez remise dernièrement concernant un projet dont vous aviez entendu furtivement et par hasard Mr Maghella et Lambruschini discourir à Naples, je suis chargé de vous demander de nouvelles preuves de votre attachement au gouvernement en développant davantage votre susdite déclaration et en donnant tous les renseignements qui peuvent s'y rattacher tant à l'égard des individus ci dessus nommés que sur tous les autres que vous croyez capables de participer au susdit projet ».

Réponse de Mr Podestà écrite de sa main : « Je me rend avec empressement à l'invitation qui m'est faite de la part de l'autorité supérieure et j'ai en conséquence l'honneur d'exposer que m'étant trouvé *seul* dans la chambre voisine du cabinet dans lequel les susdits Maghella et Lambruschini tinrent le discours par moi rapporté, je ne puis démontrer autrement la possibilité, la probabilité même de ce discours qu'en faisant connaître de plus en plus le caractère politique des susdits deux individus et en racontant certaines choses qui m'est réussi de voir et d'entendre pendant que je travaillais sous les ordres du dit Sr Maghella, préfet de police, en qualité de directeur de son cabinet particulier.

La haine que le Sr Maghella eut toujours contre les Français ne fut éteinte en apparence que peu avant notre réunion, par l'ambition qu'il avait de figurer et par sa passion pour l'argent.

En 1798, peu après notre Révolution génoise, parvenu à force d'intrigue à être membre du *Conseil des Jeunes* au Corps Législatif, il y manifesta mille fois non seulement son opposition contre la France, mais l'aversion la plus prononcée pour toutes les idées libérales les plus généralement reçues et même les plus modérés de ce temps.

Il retomba dans l'obscurité depuis novembre 1799 jusqu'en 1803 où le parti ennemi de la France, qui était alors à la tête du gouvernement génois, le nomma *Ministre de la Police générale*. Tout le monde sait quel bras de fer il fit peser à cette époque sur les amis de la France et quelle protection ouverte il accorda aux brigands, dont les *poursuites apparentes* coûtèrent à la République Ligurienne des sommes énormes qui tournaient en majeure partie *au profit du Ministre*. Les dépenses qu'il fit pour la cantatrice Catalani et le luxe qu'il affichait en sont une preuve, attendu qu'il ne tirait pas un sou de sa famille et que les honoraires de sa place étaient fort bornés.

Le Gouvernement d'alors ayant pris un peu de stabilité et feu M Saliceti étant venu à Gênes en qualité d'ambassadeur de France, M Maghella trouva son intérêt à se lier avec lui et à se montrer partisan des Français. C'est en effet par l'appui de cet ambassadeur qu'il fut nommé sénateur du Magistrat suprême et président du ministère de guerre et marine.

On ne connaît que trop les profits illicites qu'il tira de ses emplois et on n'ignore pas non plus l'intérêt qu'il prit contre toute bonne règle dans l'entreprise de constructions maritimes au chantier *de la Foce*, entreprise qu'il avait lui-même concédée comme *président du ministère*.

La Réunion de la Ligurie à la France ayant enfin eut lieu pour notre bonheur, l'ambitieux Maghella ne fut point content de la place d'administration qu'on lui avait donné dans la Régie des Sels et Tabacs à Turin ni de celle de membre du Corps Législatif à Paris à laquelle il était parvenu à se faire nommer dans le département des Apennins à force d'argent et par les intrigues de ses parents, notamment le Sr Grillo, son oncle. Après avoir cherché par le moyen de M Saliceti, alors ministre de la Police générale du Royaume de Naples, à se faire appeler à quelque fonction importante et en première ligne dans ce pays, il y réussit en se présentant au Roi Murat lors de son passage à Turin

pour aller prendre possession de son Royaume. Sur la fin de 1808 ce prince l'appela et le nomma Préfet de Police de la ville de Naples et ses dépendances. Son ambition était ainsi satisfaite. Le Sr Maghella songea à augmenter ses richesses en s'entendant secrètement avec le Sr Lambruschini, il prit un intérêt pour la fourniture des vivres.

Je ne puis rien dire de ce qu'il a fait à Naples, si ce n'est depuis la fin de 1809, époque à laquelle j'y fus appelé par le feu M Saliceti que je trouvai très affligé de l'ingratitude extrême que lui montrait le dit Sr Maghella. Celui-ci l'avait discrédité dans l'esprit du Roi et lui faisait presque ouvertement la guerre. Le ministre Saliceti étant mort, avant de m'avoir procuré un emploi, je voulais m'en revenir dans mon pays ; mais Maghella, qui me témoignait alors beaucoup d'amitié et croyait que je pouvais lui être utile, m'engagea à demeurer avec lui et m'occupa, comme je l'ai dit, dans son cabinet.

C'est de cette époque que j'eus pleinement lieu de remarquer, dans le Sr Maghella, non seulement l'attachement le plus servile à la personne du Roi Joachim, qu'il adulait en toute occasion avec la dernière bassesse ; mais encore son entier éloignement des intérêts de la France. Les affaires de la préfecture de Police étaient dirigées toutes par le secrétaire général M Borrelli, homme probe et intelligent. L'occupation je dirai presque exclusive du Sr Maghella était celle de faire espionner les démarches des Français employés à Naples et particulièrement du Consul et de l'Ambassadeur.

Tous les Napolitains qui fréquentaient les maisons de ces deux derniers fonctionnaires étaient surveillés avec la plus grande rigueur et on rapportait chaque jour au Roi ce qu'ils disaient et ce qu'ils faisaient.

Lors de la réunion de la Hollande à l'Empire français, tant chez le consul et ambassadeur susdit que parmi les négociants et propriétaires napolitains on pronostiquait également la réunion du Royaume de Naples. Les négociants et propriétaires en montraient ouvertement leur satisfaction et leur envie. Dans cette occasion tous les rapports du Sr Maghella roulaient sur cet argument et il provoquait contre les susdits négociants des mesures de rigueur que S.M. eut la prudence de ne point adopter.

Dans le même temps, il ne correspondait aussi que sur ce sujet avec ses agents de Paris, notamment avec un certain Petroni, auteur du poème *La Napoleonide*, qui lui écrivait en chiffre sous le nom de Bernard (a) et avec un certain Costa membre du Corp Législatif. Il rendait compte de tout au Roi et lors des voyages de ce prince à Paris, il écrivait à l'encre sympathique et l'engageait de la manière la plus pressante à s'en revenir dans son Royaume. Cela eut lieu surtout à l'occasion du dernier voyage que fit ce monarque pour la naissance du Roi de Rome.

-----  
[note en bas de page] (a) Le Sr Maghella faisait payer au Sr Petroni un traitement considérable, soit pour l'entremise du Sr Martini, banquier de Naples, soit pour le moyen du Sr Costa, député au Corps Législatif à Paris qui avait sa procuration pour toucher ses honoraires (de lui Maghella) en qualité de membre de ce Corps... car on ne sait comment cela a pu s'arranger mais il est certain que Maghella étant préfet de police de Naples, a continué à toucher ses appointements de *député français* pendant plusieurs années et en un mot jusqu'à la fin de la représentation à laquelle il appartenait.

-----  
A cette dernière époque on s'entretenait trop publiquement à Naples sur la probabilité de la réunion du Royaume à l'Empire et on en manifestait trop le désir et on exagérait trop aussi la mésintelligence qu'on supposait entre la maison royale de Naples et l'Empereur : on ne croyait point à la maladie de la reine qu'on disait feinte pour ne point aller en France être marraine, et le retour précipité du Roi s'attribuait à quelque altercation avec l'Empereur : il fallait donc prendre quelque mesure qui pût [sic] donner une autre direction à l'opinion générale.

On fit d'abord le décret pour le nouveau pavillon napolitain et ensuite celui contre les employés de la *nation étrangère*, ce qui, pour quelques moments, détruit tout pronostic et même tout désir de changement. En effet d'une part on ne pouvait imaginer que des semblables décrets eussent été rendus sans l'aveu de l'Empereur et de l'autre les Napolitains étaient trop charmés de se voir désormais appelés exclusivement à tous les emplois. À propos de ce décret je dois faire observer

que M Maghella contribua beaucoup à la promulgation de celui contre les employé étrangers, mais dont le but unique était d'atteindre les Français.

En cela mon opinion est fondée sur ce que j'ai entendu déclamer mille fois en faveur des Napolitains ou au moins des *Italien*, qu'il appelait *Français de nouvelle trempe*, et en second lieu parce qu'il est notoire dans Naples que ledit décret a été rédigé par lui et Zurlo, ministre de l'intérieur, homme bien connu dans ce pays par son aversion et je dirai même sa haine fanatique pour tout ce qui est Français.

Mais pour apprécier mieux les dispositions de M Maghella à l'égard de la France, il faut examiner quelles sont les personnes qu'il fréquente et qui jouissent de sa confiance. Le Sr Lambruschini est son *factotum*, j'en parlerai ci-après séparément.

1 Venanson (Flaminius), appartenant à une famille d'émigrés français (de Nice), ayant été reconnu espion des Anglais à Gênes et comme tel incarcéré.

2 Merceron (Joseph), natif de l'Ile de St Domingue, émigré lui aussi, a servi contre la France dans l'armée de Condé et qui vomit continuellement des horreurs contre l'Empereur. Il était employé auprès du ministre Daure *qu'il espionnait* pour le compte de Maghella.

3 Martini (Jean), émigré piémontais qui se réfugia à Naples au temps de l'ancienne Cour, s'y enrichit au jeu et fait maintenant le banquier et le négociant ; mais qui ne laisse pas de dire du bien de Caroline et de Ferdinand, tandis qu'il parle toujours fort mal de la France.

4 Cavalieri (Fortuné), Procureur royal à la cour criminelle.

5 Abbamonti, membre de la Cour de Cassation

6 Delfico, membre de la Cour de Cassation et conseiller d'Etat

7 Cuoco, membre de la Cour de Cassation et conseiller d'Etat

8 Scrofani (Xavier), sicilien, homme de lettres.

Tous ces individus ont pris part à la Révolution de Naples, néanmoins ils ne cessent maintenant de dire du mal de la France et de la famille impériale.

Leurs vues, leurs espérances sont pour le *réveil* de l'Italie qui, selon eux, doit un jour secouer le joug de la France, être libre ou du moins commandée par un seul et recouvrer son entière indépendance. Leurs pronostics en ce genre ne sont jamais contredits par M Maghella dans les conversations et conférences qu'il a souvent avec eux.

Tout ce que j'ai dit jusqu'ici peut suffire pour signaler le caractère politique du Sr Maghella, démontrer son éloignement et même sa haine pour la France et enfin faire connaître quel intérêt il peut attacher *au projet* que j'ai indiqué dans mon premier mémoire. Je veux nonobstant ajouter *un fait* dont je puis détailler les plus petites circonstances. Il servira à prouver de plus en plus la vérité de mon assertion.

Dans l'année dernière au mois d'août, pendant que le Roi Joachim tentait de s'emparer de la Sicile, il arriva de Palerme un certain Joseph Cassetti, un Napolitain, homme adroit, dont Marie Caroline était éprise et qui, ayant consenti à servir la police de Naples, avait été envoyé auprès de cette princesse pour sonder ses dispositions et pour reconnaître les forces ennemies. Il l'avait trouvée fortement indisposée contre les Anglais et était venu à bout de s'abandonner entièrement à la France. Elle le renvoyait donc sur l'un de ses corsaires commandé par un certain capitaine Visco et lui avait donné une lettre toute écrite de sa main, adressée à sa nièce, l'auguste Marie Louise Impératrice des Français. Elle marquait à sa nièce dans cette dépêche de reconnaître le dit Cassetti pour son agent ; elle se plaignait des vexations insupportables qu'elle éprouvait continuellement de la part des Anglais et se montrait disposée à consentir à tout pour s'en délivrer. Elle déclarait cependant qu'elle ne voulait en aucune façon traiter avec Murat ; mais elle s'en remettait absolument à sa dite nièce et la pria de combiner avec l'Empereur ce qu'ils jugeraient convenable. Elle demandait qu'on lui fit réponse par le même Cassetti.

[note illisible à côté de ce du paragraphe précédent].

Celui-ci étant arrivé à Naples parla de sa commission à Maghella qui l'empêcha de continuer sa route pour Paris et envoya un courrier au Roi en Calabre. D'après la réponse on fit escorter Cassetti

au camp ou il demeura quelques jours pour informer le monarque de tout ce qu'il avait observé en Sicile.

Il fut ensuite renvoyé à Naples et tenu à plus rigoureux secret dans une chambre de l'hôtel de M Maghella lui-même (a).

[note à côté du commissaire de Police de Gênes (a) : « c'est M Podestà qui était *le gardien* du dit Casseti et communiquait *seul* avec lui »]

On lui enleva la lettre de l'ex reine et on lui ôta ainsi tout moyen d'exécuter la commission qu'elle lui avait donné. Sur la fin de juillet dernier le capitaine Visco avec son corsaire n'avait point encore renvoyé en Sicile et à la même époque Casseti était toujours retenu. Les raisons de tout cela je ne saurais bien les indiquer ; mais je ne puis beaucoup trouver dans une pareille conduite des intentions favorables à la France.

Le Sr Louis Lambruschini jouit d'une confiance illimitée auprès de Maghella et est continuellement avec lui, j'ai assez dépeint son caractère et ses opinions dans mon premier mémoire. Je puis cependant ajouter que sa haine contre les Français et son amour fanatique pour les Anglais sont à un tel point que M Maghella lui-même a dû le reprendre plusieurs fois et l'avertir de montrer sinon plus de modération, au moins plus de prudence et de circonspection... « *quand nous sommes entre nous, lui disait Maghella, parlez comme il vous plait, mais à table ou dans la société ayez un peu plus de jugement pour ne pas scandaliser les domestiques et ceux qu'on ne connaît pas bien* ».

S'il fallait vingt témoins qu'il débite les plus indignes vilénies contre l'Empereur et son Auguste famille, je pourrais les indiquer ; comme il me serait facile également d'en présenter en grand nombre qui certifieraient son transport excessif en faveur de l'Angleterre. Il est surtout vraiment insupportable quand il aborde les matières théologiques et quand il parle du gouvernement ecclésiastique. A l'entendre l'Empereur est un hérétique, le concordat est une infamie. Le divorce de S.M. est nul, le nouveau mariage est un concubinage manifeste, le traitement fait au Pape est le comble de l'injustice et le St. Père est un vrai martyr de la religion... Si tous partageaient ses opinions, lui ai-je entendu dire plusieurs fois, et avaient son courage, l'Italie recouvrerait bientôt son antique splendeur, on en chasserait jusqu'au dernier Français et on renouvellerait les vêpres siciliens pour ceux qui s'obstineraient à y rester.

S'il lit une gazette, où il se trouve un décret impérial, ou quelque chose en faveur de la France ou concernant le souverain français, il interprète tout dans le sens le plus sinistre, il dénature tout, il tourne tout en ridicule et répète sans cesse ses phrases malignes et révoltantes. Que ne disait-il pas de l'Impératrice Joséphine ? Que ne dit-il pas des sœurs et des beaux-frères de l'Empereur (les souverains de Naples exceptés) ? Que ne dit-il pas enfin de l'Empereur lui-même et de son Auguste mère ? La plume se refuse à tracer des semblables indignités. Qu'on prenne des renseignements sur Lambruschini à Gênes, à Naples, à Livourne où il a fait une banqueroute frauduleuse, qu'on en demande à tout le monde, on demeurera scandalisé de voir quel personnage se Sr Maghella s'est choisi pour ami !

## Doc. 2.

### ASNa, Museo, miscellanea di scritture A 179

A... G... D... G... M... D... V... G...

In nome e sotto gli auspici del nostro protettore S. Teobaldo e dell'A.V. di Napoli de V... S... S... T... D... Il Sangue e la Vita A... C... all'O... di Bagnara

A tutte le Vendite Regolari Regnicole ed Estere.

[Timbri con pala, croce e scure « Il Sangue e la Vita dell'Or. Di Bagnara »]

Noi Gran Maestro, Primo e Secondo Assistente, membri dignitari di questa N... V... S... I... T...

D... Il Sangue e la Vita certifichiamo come [spazio del nome ritagliato] in Calabria Ultra, di anni 25 Proprietario è N... B... C... elevato nel sublime grado quarto, ed appartiene a questa A... V... cioè al secondo grado capitolare.

Preghiamo tutte le AA... VV... di prestarlo [sic] tutto quell'aiuto, siccome noi facciamo a tutti i BB...CC...CC... che si presenteranno a noi e di riconoscerlo nel succennato grado ; al quale la sua buona morale condotta gl'ha dato diritto. Si è rilasciato il presente munito del Bollo e Suggello acciò possa farne uso ovunque crederà necessario.

Vaglia dopo il confronto il B...C... [Nome ritagliato] che ha segnato avanti di noi.

Il secondo assistente Dall'O... di Bagnara il 1 Gennaio 1812

Frosina Giuseppe Mo 7 Il Gran Maestro [rit.]

Il Segretario titolare

Deleo Vincenzo M 7 Visto da me Tesoriere di questa A... V...

Per ordine dell'A... V... Gramuglia Vincenzo

Il Guarda Bollo e suggello

La Piana Vincenzo M 7 Il Primo Assistente L'oratore titolare  
Morelli Giuseppe Puntieri Girolamo.



## Doc. 4.

### ASNa, Polizia (II numerazione), busta 4603.

I[ero] C[anone] dell'A[ntracia] M[egista]

Iniziali illeggibili

Le decorazioni di questo grado sono semplicissime. La sala d'unione rappresenti un tempio senza divinità, sarà illuminato da tre lampade. In fondo si alzi bigoncia aperta ornata di drappi bianchissimi, su di essa siede il Maestro Ecumenico. Innanzi alla bigoncia stia una larga tavola ricoperta di tappeto bianco, su di essa, a destra, il libro simbolico della scienza umana intorno al quale si legge "lumen cordi, virtutum magister, vitiorum depulsor", a sinistra sette lumi situati come il coroni [sic, poi disegno di una < come una forcilla]. La sala del tempio aveva settantasette sgabelli situati in tre file, la più esposta di 33, poi le altre di 22, siano di legno, su di essi siedono i Mateti [cancellato, "discepoli"]. Il Maestro Ecumenico avrà per sua luce due Dottori che siederanno in un seggio decoroso al lato della fila dei mateti. Sulla loro tavola avranno cinque lumi situati in croce. I tappeti ed i freggi [sic] saranno bianchi, questo è il colore del grado. Il Maestro Ecumenico avrà una lunga verga indorata con la quale dirige la discussione, i dottori avranno due grosse penne simboliche. Il Maestro Ecumenico vestirà la srabea di seta bianca con rigami [sic] d'oro, avrà in testa anche un piccolo berretto. L'apex sarà con fascia d'oro, siano di lana tutti i suddetti.

Simili al maestro ecumenico vestino [sic] i dottori; non abbino né rigami né fregi.

I mateti portino una fascia di tela bianca messa alla cinta come quelli che si veggono effigiati nei Cristi Crocefissi. Da questo grado il nastro comincia ad essere celeste bianco e rosso, si porta alla sinistra del petto in piccola rosa.

Da questo grado si comincia a portare nelle adunanze il Sephilim ossia philatero, quello del maestro ecumenico e dei dottori sarà il "sephila scheliai", quello dei mateti sia il "sephila schell-rosch". Ambedue siano composti di tre larghe strisce di pergamena pura su la prima delle quali a lettere d'oro e quadrate sta scritto "Dio illumina il mio intelletto + Iddio accende il mio cuore Δ Iddio dirige il mio braccio", nella seconda "Pace a noi Δ forza a noi Δ sapienza a noi" nella terza "confusione ai nemici dell'uomo, caduta, distruggimento". Queste sacre strisce saranno rinchiuse in una piccolissima capsula argentea rotonda ed i nastri che dovranno legarla al braccio alla fronte [sic] siano di lana bianca. Il Sephilim è strumento della preghiera e sarà per tutti i Pistadelphi lo stesso.

Le devozioni, le cerimonie, il rito di questo grado spirino venerazione, tutto sia decente, semplice, santo.

Alla destra della bigoncia vi deve essere porta celata dalla quale deve comparire il nubi [??], questi, allorché sarà inviato dal Sanphedrion [???] a fare le sue funzioni nelle notti di rito dovrà salire sul Caphoret che sarà d'oro e sarà situato a destra del maestro ecumenico: allorché Nubi salirà sul Caphoret Schedina lo circonda.



### **Partie 3.**

La période qui suit la deuxième restauration est, malheureusement, la moins riche de sources primaires inédites, à cause principalement des pertes importantes dans les archives napolitaines à cause des incendies de la deuxième guerre mondiale.

Le sort de ceux qui avaient aidé Murat dans sa dernière aventure peut toutefois être suivi d'un côté à travers les vicissitudes du groupe d'officiers italiens forcés à s'enfuir d'abord en France et ensuite aux Antilles (doc. 1), de l'autre à travers la nouvelle politique d'hostilité mise en place à Naples, malgré les garanties de Casalanza, par le prince de Canosa.

## Doc. 1

### **AN – F – 7 – 9816 Adresse des renseignements sur des officiers *Italiens* précédemment au service de *Naples* et restés en France.**

Havre, le 14 septembre 1816

Excellence,

Les soussignés ex officiers italiens, prêts à s'embarquer pour les Etats Unis, ayant calculé leurs faibles moyens avec la dépense d'un tel voyage se trouvent dans la nécessité d'avoir recours encore une fois à la générosité du gouvernement français.

Tout traitement militaire ayant cessé, se trouvant par conséquence appartenir [sic] à la classe civile et immédiatement sous la dépendance de Votre Excellence, d'après aussi une décision de M le général commandant la division de Rouen, c'est à V.E. même à qui ils osent s'adresser en la suppliant de vouloir bien s'intéresser à leur sort afin d'obtenir à titre de subside, indemnité quelconque qui les mets à même de soutenir les frais du voyage qu'ils ont obligés d'entreprendre n'ayant point de ressources pour exister en France.

Les nombreux certificats que les autorités civiles et militaires ont daigné leur délivrer de la conduite privée et politique qu'ils ont tenu pendant leur séjour en France attestent d'une manière satisfaisante leur dévotion et attachement envers le gouvernement bienfaisant qui les a accueillis.

Pleins de confiance en la magnanimité de V.E. ils se permettent de lui en exprimer avec respect toute leur reconnaissance tandis qu'ils ont l'honneur d'être...

Neri

Bonsanti (ou Bonfanti)

Lorenzi Leonard

Berzolari

Lanzani

Passoni

Signature Illisible

Au ministre de la police générale

Havre, le 14 septembre 1816

Monseigneur, les officiers italiens dont j'ai eu l'honneur d'entretenir votre excellence par ma lettre du 9 courant ne font encore aucun préparatif de départ. Cependant, tous leurs effets sont arrivés : ils parlent toujours de leur défaut d'argent.

L'un d'eux, monseigneur, l'ex général Neri, est porteur d'un passeport qui lui a été délivré à la préfecture de Police le 13 mai 1816 par ordre de Votre Excellence du 17 avril dernier. Ce passeport porte pour indication première les Etats Unis et ensuite par addition et presque en entre lignes « et Saint Thomas ».

Ce M. Neri, Monseigneur, veut aller à Saint Thomas et il traîne avec lui ses camarades. Le dépêche de Votre Excellence à leur sujet ne parle que des Etats Unis. Comme Saint Thomas est très proche de Saint Domingue, j'ai cru devoir rendre compte à Votre Excellence de la demande de ces messieurs.

Le commissaire général du Havre.

## Doc. 2.

### **ASNA, Ministero della Polizia Generale, Polizia, Real Ministero, diversi 1815 – 1820, Fascio 3581.**

Napoli, 27 agosto 1816, Circello al Direttore della Polizia.

S.M. in seguito del rapporto di V.S. Ill.ma della giornata di ieri col quale le dà parte che per disposizione del Prefetto fu visitata la casa del maggiore Innecco dove si rinvennero una bandiera, carte e taluni emblemi di setta e che dopo di tutto ciò Innecco medesimo fu messo in libertà senza che il prefetto avesse dato conto al Ministro delle prese operazioni. Ha sovranamente risoluto [S.M.] ch'ella chiami al suo dovere il Prefetto e gli dica nel suo Real Nome che dia conto giornalmente delle sue operazioni e di quanto accada nella sua provincia subito e senza ritardo alcuno perché il tutto si passi all'intelligenza della M.S., la quale vuole per mezzo di codesto Ministro essere informata di tutto ciò che avviene, delle disposizioni, e del risultato delle medesime. La M.S. mi ha inoltre ordinato ch'ella chiegga [sic] conto dal Prefetto a qual ragione ha messo in libertà Innecco dopo di aver trovato in casa sua oggetti criminosi e carte. Di sovrano comando glie lo partecipo per l'adempimento.

## Doc. 3.

### **ASNA, Ministero della Polizia Generale, Polizia, Real Ministero, diversi 1815 – 1820, Fascio 3581.**

Napoli, 22 maggio 1816, il Prefetto al Ministro di Polizia generale.

Eccellenza, giusta gli ordini da V.E. datimi con suo pregevole foglio dei 10 dello stante ho preso conto con riservatezza dei motivi per i quali il Cav. D. Giuseppe Ampolo venne sotto l'occupazione militare esiliato in Roma.

Egli, in luglio del 1807 fu dal Regno eliminato come quegli ch'era stato compreso nella congiura di Palmieri, Frammarino ed altri. Ciò rilevasi dal †...† [decreto?] del 20 luglio del suddetto anno che conservasi nel bollettino delle leggi, in di cui seguito fu pubblicato un allistamento di tutti coloro che erano stati arrestati per la suddetta congiura, tra i quali esso cav. Ampolo, come leggesi nel supplemento del monitore n 149 dell'anno stesso.

Succeduto qui poscia l'arrivo di Murat venne esso Cavaliere aggraziato, e ciò rilevasi dal decreto del 17 ottobre 1808 e da una lettera del fu Saliceti colla quale nel dì 3 novembre di quell'anno invita tutte le autorità civili e militari a lasciar passare il Signor Giuseppe Ampolo che rientrava in Regno in virtù della grazia accordatagli col comunicato decreto, il quale trovasi del pari registrato nel bollettino.

Dagli enunciati schiarimenti adunque pare che chiaro rilevasi di essere egli effettivamente stato esiliato per causa d'attaccamento al legittimo sovrano.